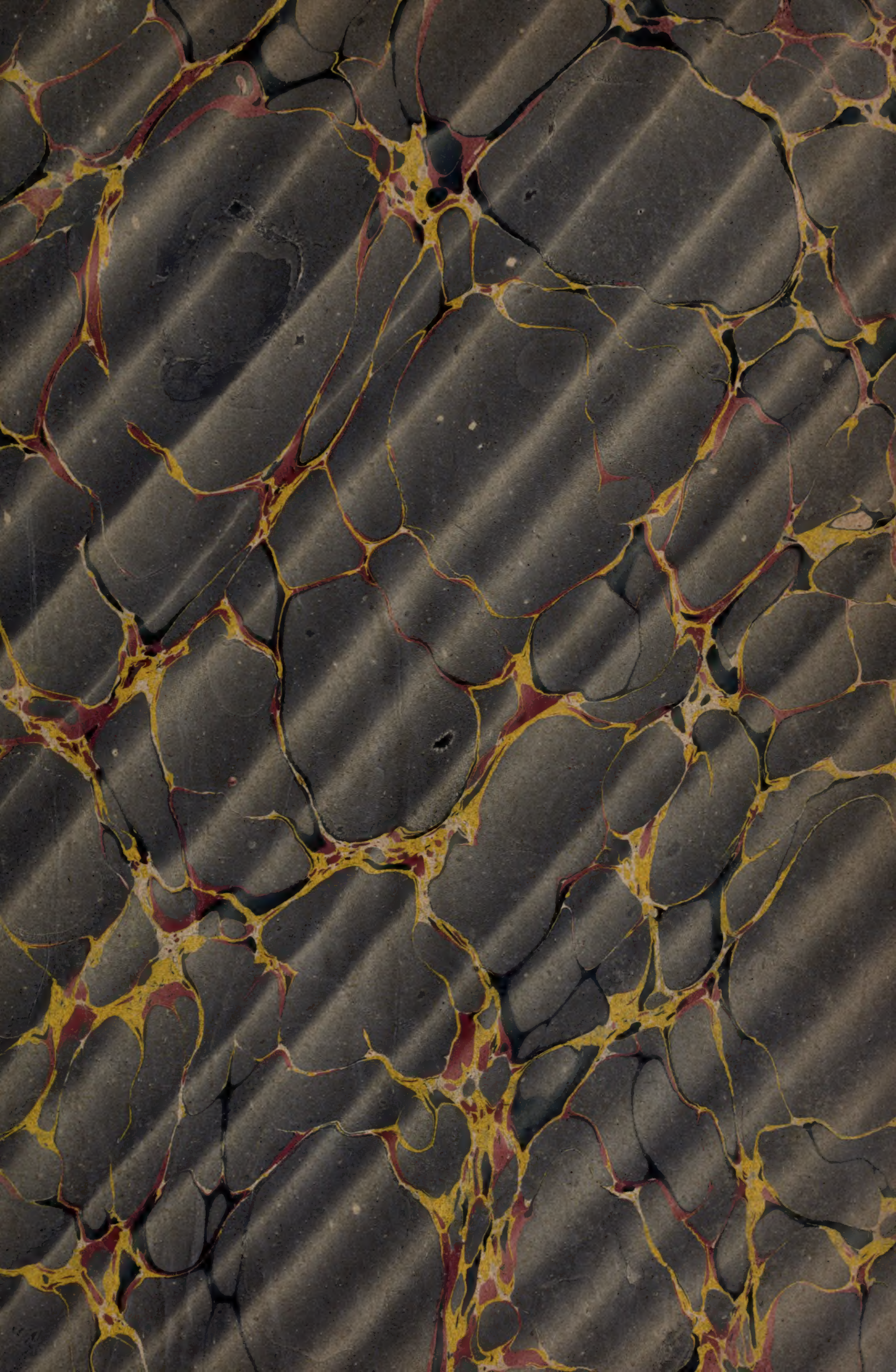






HISTOIRE POLITIQUE

DE

L'EUROPE CONTEMPORAINE

1814 — 1896

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous les pays,
y compris la Hollande, la Suède et la Norvège.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

HMod
S4594hi

HISTOIRE POLITIQUE

DE

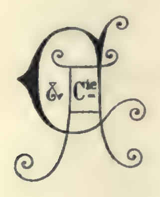
L'EUROPE CONTEMPORAINE

Évolution des partis et des formes politiques

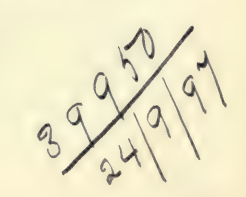
1814 — 1896

PAR

CH. SEIGNOBOS
Maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris



PARIS
ARMAND COLIN ET CIE, ÉDITEURS
5, RUE DE MÉZIÈRES, 5
1897
Tous droits réservés.





PRÉFACE

Au moment de publier une histoire contemporaine de l'Europe en un seul volume, je me sens tenu à justifier une entreprise aussi évidemment téméraire.

Je ne m'arrêterai pas à démontrer l'avantage de présenter en un court tableau d'ensemble l'histoire qui peut nous aider le mieux à comprendre le monde dans lequel nous vivons. Il s'agit de décider, non si cette histoire vaudrait la peine d'être lue, mais s'il est possible de l'écrire. Je vais donc exposer franchement les difficultés de l'entreprise, les solutions ou les expédients que j'ai adoptés, et les sacrifices que je me suis résigné à faire. On verra pourquoi cette tentative téméraire m'a paru praticable à condition de me plier à des nécessités pratiques, et comment ces nécessités ont imposé le but, la méthode et le plan de cet ouvrage.

Le plus gros obstacle qui décourage d'écrire l'histoire du XIXe siècle est l'abondance écrasante des documents. La méthode historique rigoureuse exige l'étude directe des sources; or la vie d'un homme ne suffirait pas, — je ne dis pas à étudier et à critiquer, — mais *à lire* les documents officiels même d'un seul pays de l'Europe. Il est donc matériellement impossible d'écrire une histoire contemporaine de l'Europe conforme aux principes de la critique. Aussi les historiens de profession, jugeant leur méthode inapplicable à l'étude du XIXe siècle, ont-ils préféré s'abstenir de toucher à cette période. Et ainsi le public

ignore l'histoire contemporaine parce que les savants ont trop de moyens de la savoir.

Il m'a semblé possible de relâcher la rigueur de la méthode critique et de substituer à l'étude directe des documents, seule légitime logiquement, mais évidemment impraticable, un procédé plus imparfait logiquement, mais plus pratique et suffisant pour atteindre une partie au moins de la vérité historique. Tous les faits de l'histoire politique contemporaine sont exposés dans des monographies, des histoires spéciales ou des recueils annuels, tous faits de première main; les extraits et les analyses de documents contenus dans ces travaux suffisent à représenter les faits assez sûrement pour dispenser d'ordinaire de recourir au document original. L'exactitude et l'authenticité propres aux documents contemporains permettent d'abréger beaucoup le travail de la critique. Enfin la concordance entre les travaux faits dans des pays différents sur les mêmes questions rend le contrôle très rapide, — à condition d'apporter dans le choix et l'étude de ces travaux la critique sévère qu'on appliquerait aux sources.

La seconde difficulté pour l'historien, c'est l'impossibilité de publier ses preuves. C'est une règle très nécessaire de la méthode historique, que toute affirmation doit être accompagnée des documents qui la prouvent. Or en histoire contemporaine le nombre des documents est tel qu'on doit renoncer à la méthode régulière de citation. Mais ce sacrifice aussi est excusable. Les faits généraux ressortent de la lecture des documents avec une telle évidence et sont établis avec une telle certitude, qu'il suffit d'indiquer les ouvrages où la démonstration est faite. J'ai donc cru pouvoir renoncer aux notes en bas du texte et me borner à une bibliographie critique à la fin des chapitres.

Pour la bibliographie aussi j'ai dû remplacer la méthode régulière par un expédient pratique. Une bibliographie de l'histoire contemporaine, dressée suivant les règles de l'érudition, suffirait à remplir un volume; j'ai dû m'en tenir à l'indispensable. Mon principe a été d'indiquer seulement les bibliogra-

phies et les histoires générales qui renvoient aux travaux de détail, les grands recueils de documents, et les monographies les plus sûres et les plus commodes sur chaque question, de façon que le lecteur pût me contrôler en recourant aux ouvrages sur lesquels j'ai travaillé.

Cette méthode sommaire de lecture et de citation m'obligeait à restreindre mon exposition aux faits généraux de la vie politique, connus de tous les contemporains et admis sans aucune contestation; mais ce sont précisément ces faits incontestés qui forment la matière de l'histoire politique. Je n'ai donc cherché à établir aucun fait contesté, à découvrir aucun fait inconnu; c'est en rapprochant des faits généraux déjà connus, mais restés épars, que je pense avoir atteint des conclusions nouvelles.

En m'astreignant à n'exposer que des résultats que personne ne pût songer à contester, j'ai dû m'interdire toute recherche d'érudition et toute discussion sur un fait particulier sujet à controverse, car je me serais condamné à avancer une affirmation dont je n'avais pas le temps de fournir les preuves. J'ai donc dû renoncer, non seulement à toute polémique et à toute discussion de textes, mais à tous les récits d'événements, descriptions, portraits, anecdotes, qui sont presque toujours matière à contestation. Je ne me suis départi de cette règle que pour quelques événements suivis de conséquences considérables; encore n'en ai-je raconté que les épisodes décisifs, et quand ils étaient connus par des documents concordants.

Ainsi m'étant privé à la fois de tout moyen d'action littéraire et de tout appareil d'érudition, je suis sorti des deux genres auxquels les historiens ont habitué le public, l'histoire narrative et l'histoire érudite. Mon but a été de faire comprendre les phénomènes essentiels de la vie politique de l'Europe au XIX[e] siècle, en expliquant l'organisation des nations, des gouvernements et des partis, les questions politiques qui se sont posées au cours du siècle et les solutions qu'elles ont reçues. J'ai voulu faire une *histoire explicative*.

La date initiale s'imposait naturellement; c'est 1814, l'année

de la restauration générale des anciens gouvernements de l'Europe. Je n'ai voulu me lier à aucune date finale, pour conserver le droit de suivre l'évolution de la vie politique jusque dans les faits les plus récents.

Il s'agissait d'expliquer les transformations politiques de l'Europe contemporaine dans cette période de quatre-vingts ans. Ne pouvant donner le tableau de toute la civilisation européenne, je me suis volontairement renfermé dans l'histoire politique. J'ai écarté tous les phénomènes sociaux sans action directe sur la vie politique : art, science, littérature, religion, modes, usages privés. Je me suis attaché surtout à faire comprendre la formation, la composition, la tactique et les programmes des partis comme étant les faits capitaux qui ont décidé du sort des institutions. Mais je n'ai pas cru pouvoir borner l'histoire politique à un exposé des événements et des institutions proprement politiques. Préoccupé avant tout d'*expliquer* les phénomènes en montrant comment ils s'enchaînent, j'ai réservé une place à des faits non politiques — : administration locale, armée, Église, enseignement, presse, doctrines politiques, régime économique, — dans tous les cas où ils ont réagi sur la vie politique.

Ayant ainsi réglé le choix des faits, il restait à les classer. Encore une difficulté de l'histoire contemporaine. On pouvait imaginer trois ordres : l'*ordre logique*, qui consiste à analyser l'organisation politique des États européens et à l'étudier d'ensemble dans tous les États à la fois, en prenant successivement chacune des institutions qui la composent (gouvernement central, armée, finances, justice, etc.); l'*ordre chronologique*, qui consiste à découper en périodes l'ensemble des événements dans toute l'Europe, et à exposer période après période; l'*ordre géographique*, qui prend les différents pays successivement, et épuise toute l'histoire de chacun avant de passer à un autre.

L'ordre logique fait mieux ressortir les traits communs à toutes les nations de l'Europe et les traits particuliers à chacune.

L'ordre chronologique est plus commode pour présenter les

événements communs à plusieurs pays et l'action réciproque des États [1].

L'ordre géographique permet d'expliquer plus clairement l'organisation politique et l'évolution particulières de chaque peuple, car dans l'Europe contemporaine tout pays correspond à une société soumise à un même régime politique et se transformant par les mêmes causes.

Ainsi chacun de ces trois ordres met mieux en lumière un des aspects de l'évolution contemporaine; si j'en adoptais un à l'exclusion des autres, je risquerais de présenter confusément une partie des phénomènes. J'ai préféré les employer tous les trois successivement, et j'ai groupé les faits de l'histoire contemporaine en trois parties successives.

La première partie est remplie par l'histoire de la politique intérieure des États européens. J'y suis l'ordre géographique. Après une description sommaire de l'Europe de 1814, telle que l'ont faite les restaurations territoriales du congrès de Vienne, j'étudie *séparément* et *successivement* l'histoire intérieure de chacun des États de l'Europe. J'ai rangé les pays à peu près suivant leur ordre d'ancienneté dans la pratique de la vie publique; — en tête l'Angleterre, qui a fourni le modèle de l'organisation politique à toute l'Europe; puis la France et ses voisins les plus civilisés, Pays-Bas et Suisse; puis les pays ibériques; — ensuite le groupe de l'Europe centrale, l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche, les pays scandinaves; — enfin le groupe des empires orientaux, ottoman et russe, qui ont conservé le plus longtemps les formes politiques du XVIII[e] siècle. J'ai laissé à cette partie la forme sous laquelle elle se présentait naturellement, celle d'une série d'histoires nationales juxtaposées et entièrement indépendantes; on apercevra plus distinctement la structure nationale de chaque peuple et les événements qui ont dominé son évolution politique.

1. Cet ordre a pour lui la tradition; c'est celui de tous les annuaires; adopté par Gervinus, puis par Bulle, il vient d'être repris par M. Stern, l'auteur de la plus récente histoire contemporaine.

Dans la seconde partie, composée suivant l'ordre logique, j'ai groupé quelques phénomènes politiques communs à différentes sociétés européennes; je les ai détachés de l'évolution de chaque peuple, pour en faire ressortir le caractère universel : ce sont les transformations des conditions matérielles de la vie politique et l'action des partis internationaux (catholique et socialistes révolutionnaires).

La troisième partie est consacrée aux relations extérieures entre les États; les faits y sont présentés par périodes, suivant l'ordre chronologique; chaque période est marquée par la prépondérance d'une des grandes puissances, Autriche, Angleterre, Russie, France, Allemagne. Il s'agit, non de raconter les opérations diplomatiques et militaires dont le détail est déjà familier au public, mais de marquer pour chaque période les traits capitaux de la politique extérieure des principaux gouvernements et d'expliquer comment se sont transformées les relations entre les États et la distribution des territoires et des influences.

Le style a été aussi pour moi une question délicate. Ayant adopté pour ce travail la forme d'un manuel de science, je devais tendre à un style court, clair et précis. La nécessité pratique m'a forcé à rechercher avant tout la brièveté, parfois, je le crains, jusqu'à l'obscurité; mais jamais je n'ai sacrifié la clarté à l'élégance. Chaque fois qu'un mot déjà employé m'a paru rendre la phrase plus claire, je n'ai pas hésité à le répéter; entre deux termes j'ai toujours choisi le plus familier comme étant le plus facile à comprendre; j'ai évité les métaphores qui éblouissent sans éclairer. Le lecteur ne se doutera pas du temps que j'ai dépensé à chercher l'expression qui devait exiger de lui le moindre effort.

La précision a été plus difficile à atteindre. L'histoire est une science encore si rudimentaire (si même on peut sans dérision l'appeler une science), qu'elle n'a pas de vocabulaire technique. Pour désigner les phénomènes politiques, les historiens ont emprunté au vocabulaire des juristes ou des philosophes des termes abstraits qui sont entrés dans la langue historique. Ces

termes ne recouvrent que des notions vagues, notre ignorance de la nature intime des phénomènes politiques ne nous permet pas encore d'en acquérir d'autres; mais ils les déguisent sous une apparence de précision technique. Il m'a paru plus honnête scientifiquement de laisser à des notions vulgaires des noms vulgaires. Aussi ai-je évité les substantifs abstraits (royauté, Église, éléments, tendances), qui se transforment trop facilement en forces mystiques. Quand j'ai eu à décrire les actes ou les idées d'un groupe d'hommes, j'ai toujours désigné ce groupe soit par un nom de peuple, de parti ou de classe, soit par un substantif collectif (gouvernement, ministère, clergé), de façon que derrière ce nom le lecteur puisse retrouver les hommes qui ont agi ou pensé.

Quant à l'impartialité politique et nationale, qui passe pour la difficulté capitale de l'histoire contemporaine, je ne ferai ni à mes lecteurs ni à moi l'injure de présenter comme un mérite rare ce qui est le devoir de tout historien. Ayant adopté le ton d'un traité de science, je n'ai pas eu occasion de manifester de sentiments personnels pour un parti ou pour une nation, et la conscience nette que j'ai de mes préférences personnelles pour un régime libéral, laïque, démocratique et occidental, me garantit, je pense, de me laisser entraîner à décrire inexactement ou à négliger les phénomènes que je sais m'être antipathiques. Si je me suis trompé, le lecteur est averti du sens dans lequel il est possible que j'aie penché. — On trouvera peut-être que j'ai fait la part trop grande aux courtes époques de révolution, au détriment des longues périodes de conservation. C'est que j'ai voulu faire une histoire *explicative de l'évolution* politique. Or la conservation étant le phénomène normal de l'humanité, n'a pas besoin d'être expliquée, et lorsqu'un régime ne change pas, il suffit de le décrire une fois; la révolution, étant exceptionnelle, n'est intelligible que par une description détaillée de ses causes exceptionnelles, et comme elle change l'organisation de la société, elle oblige à la décrire à nouveau.

Il n'existe aucune bibliographie générale de l'histoire de l'Europe; il faut chercher les renseignements bibliographiques dans les bibliographies universelles, les bibliographies nationales et les recueils de bibliographie périodique dont on trouvera la liste dans **Ch.-V. Langlois**, *Manuel de bibliographie historique*, 1896.

— Le principal recueil de documents communs à toute l'Europe est le *Staats-Archiv*, publié périodiquement depuis 1861. Suivant son sous-titre « Recueil des actes officiels pour l'histoire du présent », il contient des documents officiels, surtout diplomatiques [1].

— Le récit des événements politiques en Europe est donné chaque année sous la forme d'*Annuaires* qui reproduisent aussi les documents officiels. Les principaux sont :

En anglais, *Annual Register*, qui paraît depuis le XVIIIe siècle.

En français, *Annuaire historique universel* de 1818 à 1861, — *Annuaire des Deux-Mondes* de 1850 à 1870, — *l'Année politique*, depuis 1874.

En allemand, **Schulthess**, *Europæischer Geschichtskalender*, depuis 1860 (c'est le plus complet de tous).

— Sur l'ensemble de l'histoire contemporaine de l'Europe, il n'existe de travaux scientifiques qu'en allemand. Il y en a de deux sortes : des histoires générales et des collections d'histoires spéciales.

Les histoires générales sont : **Gervinus**, *Geschichte des* XIX^ten^ *Jahrhunderts*, 8 v., 1855-1866, œuvre littéraire célèbre en son temps et peu sûre, s'arrête avant 1830 (traduit en français sous le titre *Histoire du* XIXe *siècle*). — **C. Bulle**, *Geschichte der neuesten Zeit* (l'édition de 1886 en 4 v. va jusqu'en 1885), la plus exacte des histoires contemporaines, mais dépourvue de références et d'indications bibliographiques, et consacrée surtout à l'histoire extérieure. — **Stern**, *Geschichte Europa's*, t. I, 1894, promet d'être l'histoire la plus scientifique, mais le tome premier, seul paru, s'arrête à 1820.

Il y a deux collections d'histoires contemporaines. La *Staatengeschichte der neuesten Zeit* est une série d'histoires de pays en plusieurs gros volumes (j'indiquerai chacun dans la bibliographie spéciale de chaque pays); c'est la plus importante pour l'histoire intérieure.

La collection d'histoire universelle **Oncken**, *Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen*, contient une série spéciale d'histoires contemporaines depuis 1789, composée d'histoires de périodes ou d'événements (Révolution, Restauration, Second Empire, question d'Orient, règne de Guillaume Ier); elle donne surtout l'histoire extérieure. — En français, les histoires contemporaines ne sont que des manuels scolaires [2]. La collection Alcan, *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, renferme plusieurs histoires de pays, la plupart ouvrages de vulgarisation sommaire et qui ne forment pas une collection complète.

Pour les institutions politiques, la grande collection **Marquardsen**, *Handbuch des öffentlichen Rechts der Gegenwart* depuis 1883 est une série de monographies du droit public de chacun des États de l'Europe (malheureusement plus juridiques qu'historiques); on les trouvera indiquées dans la bibliographie de chaque pays.

Pour l'histoire économique le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* (6 vol. et un Supplément, t. VII, 1890-1895), donne, sous forme de dictionnaire, des monographies et des bibliographies détaillées.

1. Le *Staatsarchiv* avait été précédé par des recueils analogues : *Archives diplomatiques*. 1821; *Neueste Staatsakten*, 1825, qui ne forment pas une série continue.

2. J'ai cru inutile de donner les titres des manuels scolaires allemands, tels que Jæger.

HISTOIRE POLITIQUE

DE

L'EUROPE CONTEMPORAINE

CHAPITRE I

L'EUROPE EN 1814

Destruction du régime de Napoléon. — L'histoire contemporaine de l'Europe commence par un événement européen, la défaite de Napoléon Ier, qui a atteint tous les États, bouleversant leur organisation intérieure ou transformant leurs relations extérieures.

Directement ou indirectement, Napoléon faisait sentir son action à tous les peuples d'Europe. — Il régnait directement sur l'Empire français qui comprenait non seulement l'ancienne France et les pays annexés par la République (la Belgique et les provinces du Rhin), mais des morceaux de la Suisse, le tiers de l'Italie, les Pays-Bas, les provinces allemandes riveraines de la Mer du Nord et les provinces illyriennes; à tous ces pays il imposait un gouvernement absolutiste et militaire. — Il dominait les États voisins auxquels il avait imposé des traités d'alliance offensive et défensive, les royaumes d'Espagne, de Naples, d'Italie, de Westphalie qu'il avait donnés à ses parents, les États allemands réunis dans la Confédération du Rhin, la Suisse et le Danemark. — Il avait même, en 1812, forcé les deux monarchies allemandes indépendantes, l'Autriche et la Prusse, à s'unir avec lui contre la Russie. — Il ne restait hors de sa dépendance que les extrémités de l'Europe, l'Angleterre, la Russie, la Suède, la Sicile, le Portugal et les insurgés d'Espagne, tous en guerre contre lui. L'Europe entière était ainsi groupée en deux camps : Napoléon et ses ennemis.

La défaite de Napoléon fit écrouler toute l'organisation territoriale de l'Europe. En 1813, la Prusse et l'Autriche se détachèrent de Napoléon et s'unirent à ses ennemis; ainsi se forma le concert des quatre grandes puissances officiellement appelées les *Alliés* (Angleterre, Russie, Autriche et Prusse), qui prirent la direction de la guerre et rallièrent à la coalition les États allemands et les souverains dépossédés d'Italie. Les Alliés concentrèrent méthodiquement leurs forces contre l'armée de Napoléon en Saxe; la bataille de Leipzig leur donna d'un coup toute l'Allemagne; ils offrirent alors à Napoléon la France avec son territoire de 1800 (Francfort, nov. 1813). Puis leurs trois armées envahirent la France et ils n'offrirent plus à Napoléon que le territoire de 1790 (Châtillon, février 1814). Enfin ils prirent Paris et décidèrent de détrôner Napoléon (mars 1814).

Tous les territoires annexés à la France depuis 1790 et tous ceux des États organisés par Napoléon se trouvent alors sans souverain; les Alliés, devenus maîtres de l'Europe, se chargent de régler leur sort. Avant de quitter la France, ils décident d'ouvrir à Vienne un congrès général de plénipotentiaires de « toutes les puissances qui ont pris part à la guerre d'un ou d'autre côté »; c'était y inviter tous les États de l'Europe. Mais, par un article secret, les Alliés se réservent de fixer les bases sur lesquelles seront réglées « les dispositions sur les pays abandonnés par la France et les rapports desquels doit résulter un système d'équilibre durable » et ils tracent le plan du partage; il ne restera plus au Congrès qu'à faire le règlement « sur les bases arrêtées par les puissances entre elles »; c'est-à-dire à enregistrer les décisions des Alliés (traité du 30 mai 1814).

Le Congrès de Vienne. — Tous les États de l'Europe avaient pris part à la guerre, ils envoyèrent tous des plénipotentiaires à Vienne, il y en eut 90 des princes souverains, 53 des princes médiatisés. Une réunion si nombreuse de diplomates, après une si longue période de guerres et sous l'impression de la victoire des monarchies légitimes sur la France révolutionnaire, donna à la ville de Vienne une animation exceptionnelle; le gouvernement autrichien avait créé une commission de la cour chargée de rendre le séjour agréable à ses hôtes; le temps se passa en réceptions, en soirées mondaines, en fêtes.

Les opérations devaient se faire en réunion générale, les Alliés avaient annoncé le Congrès dans deux mois à partir du 30 mai, puis l'avaient convoqué pour le 1er octobre, puis ils fixèrent officiellement au 1er novembre « l'ouverture formelle du Congrès »; on devait commencer par la remise et la vérification des pouvoirs des pléni-

potentiaires. En fait l'opération n'eut pas lieu, *le Congrès ne fut jamais ouvert.* Il n'y eut pas de Congrès; il n'y eut que des commissions partielles de plénipotentiaires qui signèrent des traités particuliers entre les États; puis tous ces traités furent réunis en un instrument unique qu'on appela l'*acte final du Congrès de Vienne* (9 juin 1815).

Ce furent les grandes puissances qui réglèrent seules l'organisation de l'Europe et imposèrent leurs décisions aux autres États. Les quatre *Alliés* avaient, dès le 30 mai, posé les principes du règlement. Les territoires à distribuer étaient les pays repris sur la France et sur les États créés par Napoléon; Belgique, Hollande, rive gauche du Rhin, Italie, Allemagne, grand-duché de Varsovie. Les Alliés étaient unanimes sur la destination de certains territoires, et en désaccord sur quelques autres. Ils réglèrent, le 30 mai, les questions non contestées : l'Italie, la Belgique, la rive gauche du Rhin; ils réservèrent les autres, Allemagne et Pologne, pour les régler à Vienne.

A Vienne, les plénipotentiaires des quatre puissances décidèrent de s'entendre d'abord entre eux sur les questions réservées, mais de faire la politesse à ceux de la France et de l'Espagne de les inviter à *assister* aux conférences. Voici, d'après le récit du plénipotentiaire français Talleyrand, comment se passa la première conférence (30 sept.). L'Anglais dit à Talleyrand : « Le but de la réunion est de vous donner connaissance de ce qu'ont fait les quatre cours depuis que nous sommes ici ». On lui communiqua le procès-verbal, les quatre puissances s'y donnaient le nom d'*alliés*. Talleyrand protesta contre une expression qui mettait la France en dehors du concert des grandes puissances européennes. « Où donc sommes-nous? A Laon ou à Chaumont? Avons-nous la paix ou la guerre? » Puis il prit le procès-verbal : « Je lus plusieurs paragraphes et je dis : « Je ne comprends pas ». Je les relus posément une deuxième fois de l'air d'un homme qui cherche à pénétrer le sens d'une chose et dis que je ne comprenais pas davantage. « Il y a pour moi deux dates entre lesquelles il n'y a rien : le 30 mai, où la formation du Congrès a été stipulée; le 1er octobre, où il doit se réunir. »

Talleyrand demanda donc l'ouverture du Congrès suivant la promesse des Alliés et la formation d'une commission pour *préparer* les questions que le Congrès seul avait le pouvoir de *décider*. Sa politique était de grouper les petits États autour de la France pour résister aux Alliés. — Il obtint en effet la déclaration que l'ouverture du Congrès serait faite au 1er novembre et fit ajouter « conformément aux principes du droit public »; sa tactique était d'invoquer le « droit

public » et la *légitimité*, c'est-à-dire le droit des souverains légitimes, pour empêcher les Alliés de remanier les territoires conquis : « Le roi, dit-il, est résolu à ne point reconnaître que la conquête seule donne la souveraineté ». En conséquence il prenait sous sa protection le roi légitime de Saxe et refusait de reconnaître roi de Naples l'usurpateur Murat, qui avait détrôné le roi légitime. — Il obtint aussi qu'on créât une commission préparatoire formée des représentants des quatre Alliés et de ceux des quatre autres États qui avaient signé le traité de Paris : France, Espagne, Portugal, Suède. Ce ne furent guère d'ailleurs que deux concessions de forme : le Congrès ne s'ouvrit pas et les décisions furent prises seulement par les Alliés.

Les règlements de territoires. — L'Angleterre garda ses conquêtes, Malte, les îles Ioniennes, Heligoland et, hors d'Europe, le Cap, Ceylan et l'île de France. — L'Autriche reprit les provinces illyriennes et les pays cédés à la Bavière; on indemnisa la Bavière avec le Palatinat sur la rive gauche du Rhin. Ainsi l'Angleterre et l'Autriche furent satisfaites sans contestation. — Le règlement des Pays-Bas et de l'Italie se fit sans discussion. La Belgique fut réunie à la Hollande pour former le royaume des Pays-Bas qui fut donné au prince d'Orange. — En Italie, l'Autriche ajouta au Milanais la Vénétie et la Valteline; le roi de Sardaigne reçut l'ancienne république de Gênes; les autres anciens États furent rétablis.

Mais, sur les questions réservées, la Pologne et l'Allemagne, les Alliés se divisèrent. Le tsar voulait garder tout l'ancien grand-duché de Varsovie, c'était toute la part de la Prusse dans les partages de la Pologne en 1793 et 1795. La Prusse ne tenait pas à reprendre sa part de Pologne, elle préférait s'indemniser en annexant le royaume de Saxe; on pouvait le considérer comme territoire vacant, car il avait été conquis sur le roi de Saxe, allié de Napoléon, qui n'avait pas eu le temps, comme les autres princes allemands, de signer un traité avec les Alliés pour garantir ses États. Le tsar acceptait cette solution, il ne pardonnait pas au roi de Saxe d'avoir accepté de Napoléon le grand-duché de Varsovie et d'avoir « trahi la cause de l'Europe ». La Prusse et la Russie, opérant d'accord, proposèrent donc d'annexer la Saxe et d'indemniser le roi avec des territoires vacants en Allemagne. Mais l'Angleterre et surtout l'Autriche ne voulaient pas laisser le tsar s'établir si avant en Europe et la Prusse si complètement en Allemagne; elles s'opposèrent à l'annexion de la Saxe. Talleyrand, sous prétexte de soutenir le roi légitime de Saxe contre les prétentions « révolutionnaires » de la Prusse, profita du désaccord entre les Alliés pour conclure une alliance défensive

entre l'Angleterre, l'Autriche et la France. Il écrivit au roi : « Maintenant la coalition est dissoute et pour toujours » (janv. 1815). En fait, son intervention servit seulement à mettre l'armée prussienne sur la frontière française. Les plénipotentiaires prussiens auraient préféré éviter le contact immédiat entre la France et la Prusse, ils proposaient de former avec la rive gauche du Rhin, un État pour le roi de Saxe; c'eût été un État catholique sous un souverain allié naturel de la France. Le tsar acceptait. Les deux autres Alliés refusèrent et Talleyrand les aida à faire rejeter une combinaison si évidemment avantageuse à la France. On finit par créer une *Commission de statistique* qui découpa quatre morceaux pour en faire l'indemnité de la Prusse; on lui devait 3 400 000 âmes, on lui donna 1° une province de Pologne, la Posnanie (810 000 âmes), 2° la rive gauche du Rhin (1 044 000), 3° la Westphalie (829 000), 4° un lambeau du royaume de Saxe (782 000). Le tsar garda le reste de la Pologne et promit d'en faire un royaume avec une constitution.

Les autres échanges de territoires se réglèrent par des traités particuliers; la Suède céda la Poméranie à la Prusse qui céda le Lauenbourg au Danemark, en échange de la Norvège.

Avant la fin des règlements on apprit le retour de Napoléon. Les plénipotentiaires s'entendirent pour déclarer au nom de l'Europe que « Napoléon Bonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique »; ils promettaient de secourir contre lui le roi de France ou tout autre gouvernement attaqué (13 mars 1815). Puis ils se hâtèrent de préparer « l'acte final du Congrès ». Il fut signé par les huit États qui avaient formé la « commission préparatoire » et les autres furent « invités à adhérer ». On y inséra une convention sur la libre navigation des fleuves et la garantie de neutralité des Pays-Bas et de la Suisse.

Après Waterloo les Alliés tinrent de nouveau des conférences secrètes pour décider les garanties à prendre contre la France; ils furent tous d'accord pour exiger l'occupation, une indemnité en argent et des cessions de territoires. Mais sur l'étendue de ces cessions ils se divisèrent. Les deux États allemands, Prusse et Autriche, plus directement menacés, demandaient l'Alsace et même la Lorraine et la Flandre. L'Angleterre et le tsar n'admirent que la restitution de la Savoie au roi de Sardaigne et des rectifications de frontières qui enlevèrent à la France quelques places fortes. L'Autriche accepta, le roi de Prusse, resté seul, menaça puis céda. Les Alliés s'entendirent alors sur l'*ultimatum* à imposer à la France (20 septembre);

avec quelques adoucissements obtenus par la France il devint le *traité de Paris.*

En même temps les Alliés conclurent une ligue permanente « pour la sûreté de leurs États et la tranquillité générale de l'Europe », s'engageant à se concerter si les principes révolutionnaires venaient encore à « déchirer la France et menacer le repos des autres États » (20 novembre 1815).

L'Europe après les règlements de 1815. — Les règlements de Vienne avaient été opérés d'après les principes des diplomates du XVIIIe siècle, l'*équilibre européen* et le système des *indemnités*. La France, regardée comme trop puissante, était ramenée au territoire antérieur à ses conquêtes, de façon à rétablir l'*équilibre*. Les autres grandes puissances ne devaient recevoir que des *indemnités*, en échange de territoires cédés à d'autres États. Mais deux grandes puissances conservèrent leurs conquêtes : l'Angleterre garda Malte et les îles Ioniennes; la Russie garda la Bessarabie, la Finlande, la Pologne. Pour toutes deux les guerres contre la France se soldaient par un accroissement net de territoire aux dépens des États supprimés (Venise et Malte) ou des anciens alliés de la France (Suède, Turquie, Pologne). — L'Autriche et la Prusse recevaient seulement des indemnités, mais calculées sur le moment de leur plus grande étendue territoriale, après le dernier partage de Pologne. L'Autriche s'indemnisait avec le territoire de Venise pour la Belgique, avec le Salzbourg pour ses anciens domaines en Souabe. La Prusse remplaçait les pays polonais, si difficiles à assimiler, par trois provinces allemandes, Westphalie, Saxe, province du Rhin; en échange du Lauenbourg elle acquérait la Poméranie. Toutes deux se retrouvaient donc avec un territoire, sinon plus considérable, du moins mieux composé qu'en 1795. — Les princes allemands gardaient les pays sécularisés ou médiatisés au temps de Napoléon. Il y avait des gains nets de territoires pour les petits États favoris des Alliés, pour le prince d'Orange la Belgique, pour le roi de Sardaigne Gênes, pour la Suisse le Jura bernois et un fragment de la Savoie.

Ces accroissements se faisaient aux dépens des petits États sans dynastie, républiques de Gênes et Venise, domaines d'église, villes libres d'Allemagne, et des deux alliés de Napoléon, Saxe et Danemark. Tous les États ecclésiastiques d'Europe disparaissaient, excepté celui du Pape. Le Congrès avait refusé de rendre leurs domaines aux autres princes de l'église; le Saint-Siège protesta contre les décisions des diplomates laïques de Vienne, comme autrefois il avait condamné celles du Congrès de Westphalie.

L'œuvre du Congrès ne fut donc pas une simple restauration; des destructions de la période révolutionnaire les Alliés acceptèrent celles qui leur convenaient, celles qui ne lésaient aucun prince laïque, et, dans les territoires devenus vacants, ils taillèrent des indemnités et des agrandissements. Toutes ces opérations se firent, suivant l'usage du XVIIIe siècle, sans consulter les habitants et sans tenir compte de leurs intérêts; les diplomates représentaient des gouvernements, non des nations.

Le régime ainsi établi reposait, comme au XVIIIe siècle, sur l'*équilibre européen*, entre cinq grandes puissances, deux occidentales, France et Angleterre; trois orientales, Russie, Autriche, Prusse. Aucune n'était assez forte pour dominer l'Europe ni même pour faire la guerre malgré les autres. En fait l'équilibre s'est maintenu pendant un demi-siècle et la paix pendant quarante ans. — Entre les deux groupes restait une région centrale divisée en petits États, ceux d'Allemagne et d'Italie, les Pays-Bas et la Suisse déclarés neutres sous la garantie des grandes puissances. L'Autriche tenait sous son influence les deux pays morcelés, l'Italie par ses possessions autrichiennes, l'Allemagne grâce à la situation prépondérante de l'Empereur; et, n'ayant plus besoin de s'agrandir, elle avait intérêt à maintenir le morcellement. — Dans l'Est, la Russie avait absorbé les pays qui la séparaient autrefois de l'Europe; de l'ancien État de Pologne il ne restait plus que Cracovie, érigée en république aristocratique. La Suède, dépouillée de la Finlande et de la Poméranie, était confinée dans la région scandinave. L'Empire ottoman restait hors du droit européen.

La restauration de l'équilibre européen était accompagnée d'une restauration des anciens gouvernements. Les pays révolutionnés par les armées françaises étaient rendus à leurs souverains d'autrefois pour y restaurer l'*ancien régime*. La monarchie absolue devenait le gouvernement normal de l'Europe. Les seuls États où le souverain fût limité par une constitution étaient les monarchies constitutionnelles d'Angleterre, de France et des Pays-Bas, les républiques aristocratiques unies dans la Confédération suisse, la Norvège et le nouveau royaume de Pologne; encore toutes ces constitutions laissaient-elles le pouvoir réel au souverain ou à une petite aristocratie. Mais l'expérience de la Révolution et les idées révolutionnaires avaient dans tous les pays d'Europe donné à certains hommes le désir d'un régime plus libéral ou plus démocratique, et ces mécontents politiques formaient des partis *libéraux* hostiles aux régimes politiques restaurés en 1814. La distribution des territoires ayant

été faite à Vienne sans tenir compte des désirs des populations, certains États ne correspondaient pas à des nations; trois nations, l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, étaient morcelées entre plusieurs États; un même État, l'Autriche, réunissait en un groupe artificiel plusieurs nations étrangères. Ce régime faisait des mécontents qui tendaient à former des partis *nationaux*. Les mécontents libéraux et nationaux, d'ordinaire unis en un seul parti d'opposition, travaillaient donc à défaire l'œuvre des diplomates; et, comme les gouvernements s'entendaient entre eux pour la maintenir, les opposants de chaque pays se sentaient solidaires avec ceux des autres pays et cherchaient à opérer de concert.

Plus que tous les autres, le gouvernement de l'Autriche avait intérêt à comprimer les mouvements nationaux et libéraux, qui menaçaient à la fois son organisation intérieure et son influence en Allemagne; le chef du gouvernement autrichien, Metternich, devint naturellement le chef de la résistance. Il appelait tous les opposants *révolutionnaires*, parce qu'ils invoquaient des principes proclamés pendant la Révolution française, la souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, et il résumait ainsi la situation : « Le but des factieux est un et uniforme, c'est le *renversement* de toute chose légalement existante... Le principe que les monarques doivent opposer... c'est celui de la *conservation* de toute chose légalement existante. » Entre les gouvernements conservateurs maîtres du pouvoir et les partis d'opposition, libéraux, nationaux, démocrates, allait commencer dans tous les pays la lutte qui forme l'histoire politique de l'Europe au XIXe siècle.

BIBLIOGRAPHIE

Pour l'histoire des faits traités dans ce chapitre on trouvera une bibliographie sûre dans **Dahlmann-Waitz**, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, 6e édit., revue par Steindorff, 1894; p. 544, 549-550.

Sources. Les principales sont :

POUR LES INVASIONS : *Correspondance de Napoléon Ier*, 1858-70. — **W. Oncken**, *Œsterreich und Preussen im Befreiungskriege*, 1876-79 (les documents en appendice). — **Metternich-Winneburg**, *Œsterreichs Theilnahme an den Befreiungskriegen*, 1887, d'après les documents autrichiens.

POUR LE CONGRÈS DE VIENNE : **J.-L. Klüber**, *Akten des Wiener Kongresses...*, 8 vol., 1815-35 (recueil des actes officiels). — **G. Pallain**, *Correspondance inéd. de Talleyrand et du roi...*, 1881, récits des opérations du Congrès au point de vue français. — *Memoirs and correspondence of ...* **Castlereagh**, 12 vol. en trois séries, 1848-53. — *Despatches* of **Wellington**, 8 vol., 1844-47. *Supplementary despatches and memoranda*, 15 vol., 1858-72. Les dépêches de Wellington surtout forment une histoire du Congrès au point de vue anglais. — **Pozzo di Borgo**,

Correspond. diplom. du comte Pozzo di Borgo, 1890, au point de vue russe. — Les documents allemands, **Münster**, **Stein**, **Gagern** (voir Dahlmann-Waitz), sont moins importants.

Travaux. Sur l'ensemble des faits : **W. Oncken**, *Das Zeitalter der Revolution, des Kaiserreiches und der Befreiungskriege*, t. II, 1887 (collection Oncken), est encore l'histoire d'ensemble la plus sûre.

En français, **Gervinus**, *Histoire du XIXe siècle*, trad. de l'allemand (l'original, t. I, 1855), détaillé, mais mal pourvu de références.

Sur les invasions : **H. Houssaye**, *1814*, 1888. — Id., *1815*, 1893.

Sur le congrès et les traités : **Angeberg**, *Le congrès de Vienne et les traités de 1815*, 1864. — **Bernhardi**, *Geschichte Russland und der europæischen Politik*, t. I, 1863 (collect. des histoires contempor.); ce sont les deux exposés les plus détaillés des négociations, mais ils n'ont pu utiliser tous les documents connus aujourd'hui. — **A. Sorel**, *Les Traités de 1815*, 1873. — **A. Debidour**, *Hist. diplomat. de l'Europe*, 1874-1878, t. I, 1891.

L'ANGLETERRE

CHAPITRE II

L'ANGLETERRE JUSQU'A LA RÉFORME DE 1832

C'est l'Angleterre qui, au XIXe siècle, a servi de modèle politique à l'Europe. C'est le peuple anglais qui a créé le mécanisme politique de l'Europe contemporaine, la monarchie constitutionnelle, le régime parlementaire et les garanties de liberté; les autres nations n'ont fait que l'imiter. Les partis qui caractérisent la vie politique du XIXe siècle (constitutionnel, parlementaire, radical, socialiste) ont été constitués en Angleterre avant d'apparaître dans les autres pays. Il est donc naturel de commencer par l'Angleterre l'histoire politique de l'Europe.

L'ANCIEN RÉGIME ANGLAIS

Le « royaume uni de Grande-Bretagne et d'Irlande », en 1814, sortait d'une longue guerre (presque continue depuis 1793) qui avait agrandi son empire colonial et affermi son organisation intérieure. La « vieille Angleterre » (*Old England*) du XVIIIe siècle restait debout sans avoir eu besoin d'une restauration. Pour comprendre cet « ancien régime » il faut connaître l'organisation du gouvernement anglais, la composition de la société anglaise et la condition spéciale de l'Irlande.

La vie publique de la Grande-Bretagne se concentrait dans trois groupes d'institutions anciennes, si anciennement unies qu'elles

semblaient inséparables : le gouvernement central, les pouvoirs locaux, l'Église.

Le gouvernement central. — Le gouvernement central, de l'Angleterre, étendu depuis 1707 à l'Écosse et depuis 1800 à l'Irlande, se composait officiellement de trois pouvoirs, le *roi* assisté de son *conseil*, la Chambre des *lords*, la Chambre des *Communes*. C'étaient d'anciens corps, figés depuis le XIVe siècle dans une organisation traditionnelle.

Le roi, héréditaire et inviolable, restait le maître officiel du royaume. Comme représentant de l'État il faisait la paix, la guerre, les traités. Comme « source de justice », il nommait les juges qui rendaient la justice en son nom. Comme chef du gouvernement il nommait tous les fonctionnaires, il convoquait le Parlement et le dissolvait, présentait le budget et les projets de loi, et sanctionnait les lois. Il avait encore tous les mêmes droits que ses prédécesseurs au moyen âge, et, comme eux, il avait pour l'aider à gouverner un *conseil*, dont il nommait tous les membres.

La Chambre des lords se composait encore, comme au moyen âge, des lords héréditaires et des nouveaux lords créés par le roi, mais qui transmettaient leur titre à leurs descendants. Elle siégeait dans les anciennes formes.

La Chambre des Communes, formée de députés élus suivant d'anciennes formes pour une durée de sept ans, opérait suivant de vieux usages. Les deux Chambres siégeaient au même lieu, à Westminster, et formaient ensemble le *Parlement*.

Les pouvoirs du roi, du Conseil, du Parlement, étaient réglés par l'usage. Les Anglais n'avaient ni constitution écrite [1] ni code de lois civiles et ils en étaient fiers. En matière politique ils se guidaient sur les précédents et la tradition, comme en matière privée ils suivaient la coutume (*common law*).

Dans la forme le roi était encore le seul chef du gouvernement, et tout se faisait en son nom, le Parlement n'était que son auxiliaire et ne pouvait même pas se réunir sans son ordre; les ministres n'étaient que ses conseillers. Mais trois coutumes, consolidées au XVIIIe siècle, avaient radicalement transformé le régime :

1° Le roi, investi de tous les pouvoirs, n'en exerçait plus personnellement aucun; tout acte politique signé du roi devait être contre-

1. Les lois constitutionnelles se réduisent à 3 actes isolés, l'*habeas corpus* de 1679, le bill des droits de 1689, l'acte d'établissement de 1700.

Arthur Yung, en 1789, se moque des Français qui s'imaginent qu'il y a une « recette pour faire une constitution ».

signé d'un ministre ; le roi ne gouvernait plus, il laissait gouverner ses conseillers.

2° Les ministres n'agissaient pas séparément, ils se réunissaient en conseil de cabinet pour décider la conduite du gouvernement. Cette réunion n'était qu'un usage de fait, aujourd'hui encore le nom de *cabinet* ne peut être employé dans un acte officiel. Mais, en fait, la réunion des ministres (le *ministère*) chargée de gouverner au nom du roi était devenue le principal corps de l'État (on l'appellait l'*administration*). Le ministère n'étant pas une institution officielle, le chiffre de ses membres n'a jamais été fixé (il a varié entre une douzaine et une vingtaine). Quelques-uns portaient d'anciens titres (*Lord de la Trésorerie*, *Grand Chancelier*, *Chancelier de l'Échiquier*), les autres étaient appelés *Secrétaires d'État* (le nom de *ministre* n'est pas officiel). Depuis le XVIIIe siècle on regardait le ministère comme un groupe *solidaire* formé d'hommes décidés à suivre la même politique. Un des membres servait de chef et portait la parole au nom du ministère ; il était désigné par le roi et c'est lui qui choisissait ses collègues ; on l'appelait le *premier ministre*, mais ce n'était qu'un nom populaire ; on disait encore (en 1806) que « la constitution anglaise a horreur de l'idée de premier ministre ».

3° Le roi, en choisissant le ministère, n'agissait pas librement ; personnellement, il était irresponsable. La fiction anglaise est que « le roi ne peut faire mal » ; s'il fait mal, c'est qu'il a été mal conseillé, ce sont ses conseillers qui seuls sont responsables. Mais cette fiction avait amené à admettre que les ministres, comme conseillers du roi, sont *responsables* devant le Parlement ; pratiquement, le ministère ne pouvait donc se maintenir qu'avec le consentement de la majorité de la Chambre des Communes. Si elle voulait l'empêcher de gouverner, elle pouvait l'obliger de se retirer, sans même avoir besoin de le mettre en accusation : il lui suffisait de refuser le budget ou de voter un blâme au ministère. Le roi était ainsi obligé indirectement de prendre pour ministres les chefs de la majorité au Parlement, qui, seuls, pouvaient obtenir une majorité à la Chambre. (L'usage était encore de prendre au moins autant de ministres parmi les lords que dans la Chambre des Communes.) Ainsi le roi ayant cédé le gouvernement au ministère et le ministère étant devenu une délégation de la majorité de la Chambre, c'était la Chambre qui, indirectement, exerçait le pouvoir du roi.

Réduite à son pouvoir propre, de voter le budget et de collaborer avec les lords pour faire les lois, la Chambre serait restée un pouvoir subalterne, comme elle l'est encore dans les monarchies cons-

titutionnelles (de Prusse ou d'Autriche). Ce n'est pas en exerçant légalement son *pouvoir législatif*, c'est en s'appropriant par l'usage le *pouvoir exécutif* exercé par le cabinet au nom du roi qu'elle a établi le *régime parlementaire*. Ce régime consiste à transférer le pouvoir réel du roi à la majorité du Parlement, en ne laissant au roi qu'une prééminence d'honneur, suivant la formule française : « Le roi règne et ne gouverne pas ».

Le régime parlementaire paraît aujourd'hui si caractéristique des habitudes anglaises qu'on oublie volontiers combien il est récent. Il avait fonctionné sous les deux premiers Georges, de 1715 à 1760; mais la pratique n'en était pas encore définitive et la théorie même n'en était pas admise quand Georges III le remit en question. Il avait plu aux deux premiers Georges de prendre leurs ministres dans la majorité et de les laisser gouverner à leur place. Mais leur conduite ne changeait pas le droit légal du roi (la *prérogative*), il dépendait de leur successeur d'en faire usage autrement qu'eux. Georges III, au nom de la prérogative, prétendit exercer lui-même son pouvoir et, pendant son long règne (1760-1820), il revint à l'ancienne pratique, conforme d'ailleurs à la doctrine officielle, de la balance entre les trois pouvoirs, roi, lords, communes [1]. Il n'admit sans restriction aucun des nouveaux usages parlementaires. Il présidait en personne le conseil de cabinet, disant qu'il « voulait être lui-même son premier ministre », et il refusait de signer les mesures qui lui déplaisaient personnellement; deux ministères se retirèrent (en 1800 et en 1806) parce que le roi les empêcha d'adoucir les lois contre les catholiques. Il essaya longtemps d'empêcher le ministère d'être homogène, en réunissant systématiquement des ministres pris dans les partis opposés. Il ne se crut même pas obligé à prendre pour ministres les chefs de la majorité.

Dans sa lutte contre le régime parlementaire Georges III fut aidé par le Parlement lui-même. L'ancien parti royaliste, devenu le parti *tory*, continuait à soutenir la prérogative du roi, et à repousser le régime parlementaire tel que le pratiquait le parti *whig*. Il est probable qu'au XVIIIe siècle les *tories* avaient déjà pour eux la majorité des électeurs, car toute la *gentry* (gentilshommes de campagne) et les *clergymen* (clergé anglican) étaient *tories*. Les *whigs* avaient, par l'appui du gouvernement (qu'ils occupaient depuis 1715), créé une majorité artificielle à la Chambre. Mais quand le roi s'unit aux *tories*,

1. Exposée par Montesquieu, *Esprit des lois*, XI, 6, elle était restée classique en Angleterre; la théorie parlementaire n'a été formulée que sous Georges III.

le parti *tory* acquit à la Chambre une majorité écrasante et la garda pendant un demi-siècle (1783-1830). Pendant tout ce temps les ministères furent *tories* et gouvernèrent en respectant la prérogative du roi.

Georges III ainsi aidé par les *tories* put avoir une politique personnelle et l'imposer aux ministres, du moins dans ses intervalles de lucidité. Son fils, qui le remplaça comme régent en 1811, quand il devint entièrement fou, et qui fut ensuite roi, sous le nom de Georges IV (1820-1830), trouva donc les usages constitutionnels ébranlés. L'Angleterre hésitait encore entre deux régimes. Le parti tory défendait la doctrine traditionnelle de la monarchie constitutionnelle qui réduit le Parlement au rôle subalterne de contrôler le gouvernement et reconnaît au roi le pouvoir de choisir et de diriger les ministres, c'est-à-dire le moyen pratique d'établir un gouvernement personnel. Le parti whig admettait la théorie nouvelle du *régime parlementaire*, qui dépouille le roi de son pouvoir réel pour ne lui laisser qu'une influence vague, et transfère le gouvernement réel au ministère qui devient lui-même une délégation de la majorité de la Chambre des Communes.

Pendant les guerres contre la France les luttes intérieures avaient cessé; le Parlement obéissait au ministère, il avait voté les lois d'exception pour écraser le parti radical, admirateur de la Révolution (1795); il avait ratifié les mesures prises contre le commerce français par de simples « ordres en conseil », c'est-à-dire des ordonnances du roi (1806).

La question de la souveraineté avait été ajournée par l'entente entre le roi et la majorité; mais elle n'était pas résolue et se posait de nouveau en 1814 : L'Angleterre aurait-elle le gouvernement personnel ou le régime parlementaire?

Les pouvoirs locaux. — La composition même du Parlement était réglée par la tradition. La Chambre des Communes était élue, non par la nation, mais par des corps locaux privilégiés. Par là le gouvernement central se reliait aux institutions locales.

En Angleterre les pouvoirs locaux étaient irrégulièrement organisés et, contrairement à l'opinion devenue classique, ils étaient faibles; le *self-government* si vanté de l'Angleterre se réduisait aux anciennes villes et aux anciens bourgs privilégiés, administrés par une vieille corporation municipale élue par des bourgeois héréditaires. Mais tout le reste du pays, tous les villages et toutes les villes récentes, n'avait aucune administration locale élue; les affaires locales y étaient réglées par la *vestry*, conseil de paroisse analogue à un conseil de fabrique, et les *churchwarden* (marguilliers), dominés

par le pasteur de la paroisse et le seigneur du village. C'étaient les juges de paix (*justice of peace*) nommés par le gouvernement, mais pris parmi les gens riches du pays, gentilshommes, *clergymen*, patrons d'industrie, qui, *gratuitement*, se chargeaient de la police, de la répartition des taxes et même de la justice, tantôt opérant seuls, tantôt se réunissant en session pour délibérer ensemble. Chacun était maître dans son district, sans autre limitation que le recours aux tribunaux ordinaires.

Il y avait encore pour chaque comté un *shérif* représentant officiel du gouvernement et un *lord-lieutenant* commandant de la milice, pris aussi parmi les grands propriétaires du pays; mais ils étaient réduits à des fonctions d'apparat. Le caractère original de l'administration anglaise était de ne pas employer de fonctionnaires d'État salariés; tout le travail devait être fait gratuitement par les notables du pays. Seuls les juges de la Cour du roi formaient une profession rétribuée par l'État, mais ils restaient un corps très peu nombreux, concentré dans la capitale, ne venant en province que pour tenir les assises, c'est-à-dire diriger un *jury* formé de notables; il n'y avait pas de tribunaux locaux sédentaires.

Ce *self-government* anglais n'était donc pas le gouvernement du pays par lui-même, mais le gouvernement du pays par l'aristocratie locale.

Le régime électoral. — C'étaient les corps locaux qui envoyaient les députés à la Chambre basse, élue pour sept ans. Il y en avait de trois espèces, les *assemblées de comtés* (186 députés), les *corporations des bourgs* (467 députés), les universités (5 députés). Ce n'étaient pas des circonscriptions électorales, mais des corps privilégiés, très inégalement répartis, sans rapport ni avec la population ni avec le territoire. L'Écosse n'en avait que 45, le pays de Galles 24; l'Irlande, incorporée en 1800, en eut 100. En Angleterre les bourgs privilégiés étaient surtout dans la région du sud-est, aux environs de Londres; 10 comtés du sud avaient 237 députés, les autres 30 comtés n'en avaient que 252, la Cornouaille en avait 44 (autant que l'Écosse).

La plupart de ces corps n'avaient aucune vie politique. 34 bourgs anglais étaient des *bourgs pourris*, d'anciens villages abandonnés (Beeralston avait une maison, Dunwich était sous l'eau depuis des siècles, Gatton n'était plus qu'un parc). Beaucoup d'autres étaient réduits à moins de 50 électeurs. On les appelait des *bourgs de poche*; toutes les maisons appartenaient à un grand propriétaire qui désignait à ses locataires les députés à élire; aussi le *patron* traitait-il les sièges de députés de son bourg comme un domaine, il les donnait

ou les vendait. D'autres bourgs dépendaient du gouvernement qui faisait élire les créatures du ministère. On calculait que, sur 658 députés, 424 étaient désignés d'avance par le ministère ou par 252 patrons.

Seules les assemblées des comtés anglais et les corporations de quelques gros bourgs se composaient d'un nombre d'électeurs suffisant pour former un véritable collège électoral et même dans ceux-là on se dispensait le plus souvent de faire l'élection. Au jour fixé pour déclarer les candidatures il ne se présentait pas plus de candidats que de députés à envoyer, c'étaient les grands personnages du pays; le shérif n'avait qu'à les déclarer élus. C'est ce qu'on appelait une élection *non contestée*. Or la grande majorité des élections se faisait ainsi. D'ordinaire il n'y avait pas plus de 50 élections *contestées*, c'est-à-dire véritables. En 1818 on regarda la lutte comme très chaude parce qu'il y avait eu 100 élections contestées. En Écosse, dans tous les comtés, il n'y avait pas en tout 3000 électeurs. Dans le comté de Bute (14 000 âmes, 21 électeurs) on se racontait l'histoire de l'élection où il était venu *un* électeur; il constitua l'assemblée, fit l'appel, répondit à son nom, s'élut président, parla en faveur de son élection, mit son nom aux voix et se déclara élu à l'unanimité.

L'élection « contestée » se faisait suivant de vieilles formes désordonnées. Devant la foule assemblée en plein air le shérif présentait un à un les candidats, et la foule votait sur chacun à main levée au milieu des acclamations et du tumulte, les électeurs véritables pêle-mêle avec les non électeurs qui levaient aussi la main. Ce n'était qu'une comédie de vote. Le candidat non élu avait le droit de réclamer le *poll*, le scrutin nominatif. Alors commençait le véritable vote. Un registre était ouvert où chaque électeur avait le droit de venir faire inscrire son vote; cette opération pouvait durer des semaines, les habitants avaient intérêt à la prolonger, car dans les élections très disputées le prix d'achat des voix tendait à monter toujours. Le vote étant public et consigné sur un registre les candidats pouvaient méthodiquement acheter ou intimider les électeurs. L'achat se faisait ouvertement, il y eut même des bourgs qui mirent leur siège en vente. Les propriétaires des bourgs dictaient leur vote aux habitants leurs locataires; en 1829, à Newark, le duc de Newcastle congédia 587 locataires pour s'être permis de voter pour le concurrent de son candidat; on s'en plaignit à la Chambre et le duc répondit : « N'ai-je pas le droit de faire ce que je veux de mon bien? »

Pitt avait proposé une réforme timide qui consistait à racheter les bourgs pourris à leurs propriétaires; il ne put la faire voter. Les élections restèrent vénales et les parvenus, banquiers, industriels,

enrichis de l'Inde (surnommés *nababs*), en se faisant concurrence pour acheter la qualité de membre du Parlement, firent encore hausser les prix.

En 1814 la plupart des sièges de députés n'étaient plus que des propriétés acquises par héritage ou par achat; la Chambre n'était représentative qu'en apparence, c'était une assemblée de seigneurs et de millionnaires indépendants de la masse de la nation. La souveraineté appartenait au roi et à l'aristocratie. Le régime parlementaire anglais n'était pas un gouvernement représentatif, mais un gouvernement oligarchique.

Les Églises. — L'organisation de l'Église était très compliquée. Sans compter les sectes, le Royaume-Uni se partageait entre trois églises, chacune dominant dans un des trois pays : l'Église anglicane en Angleterre, l'Église presbytérienne en Écosse, l'Église catholique en Irlande; mais deux seulement étaient officiellement reconnues, l'Église anglicane comme Église d'État de l'Angleterre, l'Église presbytérienne comme Église d'État de l'Écosse; l'Église catholique était légalement interdite et seulement *tolérée* en fait.

L'Église d'État était seule reconnue, protégée et subventionnée officiellement. Le gouvernement, réconcilié avec les dissidents depuis 1688, leur avait accordé la tolérance, mais par des mesures spéciales à chaque secte et sans abolir les lois qui rendaient l'Église d'État obligatoire. Pour entrer dans toute fonction et dans tout corps public (corporation de bourg, université), il fallait encore faire acte de fidèle de l'Église anglicane, en communiant selon le rite anglican. Les dissidents, en continuant à fréquenter leurs chapelles, commettaient un délit; ils encouraient une peine, il fallait, pour les en affranchir, une loi spéciale, un « bill d'indemnité », que le ministère faisait voter à nouveau chaque année par la Chambre. Le gouvernement permettait aux dissidents de célébrer leur culte et d'entretenir leurs écoles à leurs frais, mais par tolérance précaire, non en vertu d'un droit.

Le culte catholique ne jouissait même pas de cette tolérance, il restait interdit légalement; l'obligation de communier suivant le rite anglican et de prêter le serment imposé en 1673 par le bill du Test suffisait pour empêcher tout catholique d'entrer dans une fonction ou une corporation. Georges III avait refusé deux fois à ses ministres d'admettre des catholiques dans les grades d'officiers.

L'Église anglicane conservait ses cours d'Église où se jugeaient non seulement les affaires de discipline ecclésiastique, mais les procès laïques en matière de divorce, de légitimité et de testament.

Elle conservait l'état civil, faisait les mariages, enregistrait les naissances et les décès.

Elle conservait tous ses privilèges et ses revenus formés du revenu de ses domaines, d'une subvention de l'État et de la dîme obligatoire levée sur les fidèles, c'est-à-dire sur tous les habitants, même les dissidents et les catholiques, car tout habitant était censé appartenir à l'Église officielle. Elle conservait sa vieille hiérarchie : les archevêques et les évêques, les chapitres de chanoines, les archidiacres, nommés par le gouvernement, les pasteurs (*parsons*) désignés par le *patron* qui était ou l'évêque, ou le chapitre ou (le plus souvent) l'héritier du fondateur de la cure. En fait les *clergymen* étaient d'ordinaire des cadets de famille, qui, avec les revenus de leur charge, continuaient à mener la vie de *gentleman*, chassant et montant à cheval, exerçant les fonctions de juge de paix, élevant leur famille; beaucoup ne résidaient même pas dans leur paroisse et se faisaient remplacer par un suppléant (*curate*), ecclésiastique de petite bourgeoisie, qu'ils salariaient avec une faible portion de leur revenu.

L'Église d'Écosse conservait (et conserve encore) sa constitution fédérative garantie par l'acte d'Union de 1707. Chaque paroisse forme un corps gouverné par le pasteur et les anciens laïques; un groupe de paroisses se réunit en un *presbytery* gouverné par la réunion de tous les pasteurs et d'un ancien par paroisse; la réunion des membres de plusieurs presbytères, forme un *synode paroissial*. Enfin, au sommet de cette hiérarchie l'*Assemblée*, composée de délégués de chaque presbytery, de chaque bourg royal et de chaque Université, est le pouvoir suprême dans l'Église d'Écosse. Toutes ces assemblées sont des cours de discipline ayant pouvoir de censurer la foi et la conduite privée des pasteurs et des fidèles; le *presbytery* qui nomme les pasteurs est le pouvoir pratiquement le plus fort.

L'Église d'Écosse, au XVIIIe siècle, avait gouverné despotiquement la vie privée des fidèles; mais le gouvernement et les tribunaux laïques, en refusant de lui reconnaître un pouvoir de contrainte sur les particuliers, avaient fini par l'enfermer dans les affaires de religion (en attendant le conflit avec l'État qui, en 1843, devait amener la séparation de l'Église libre).

Les revenus provenaient des dîmes, d'une subvention d'État et (pour moitié presque) de dotations privées.

L'Église d'Écosse, restée pauvre, payait mal ses membres, mais elle ne connaissait ni l'inégalité énorme entre les revenus des pasteurs, ni la vénalité des charges de l'Église d'Angleterre; le clergé écossais était plus indépendant et plus actif que le clergé anglican.

Constitution de la société. — La société anglaise restait, suivant la conception du moyen âge, dominée par la différence entre les riches et les pauvres : ceux qui possédaient avaient tous les droits privés et politiques, ceux qui ne possédaient rien étaient exclus de toute vie publique et même des garanties de liberté privée. C'étaient deux nations superposées, l'une privilégiée, l'autre déshéritée.

Les auteurs qui décrivaient la vie politique anglaise ou qui en faisaient la théorie ne connaissaient que la nation privilégiée; ils croyaient les Anglais tous égaux devant la loi, tous protégés par la loi. Et, en effet, les actes politiques officiels ne distinguaient pas, comme dans les autres pays, les nobles et les non nobles; le *bill des droits* énumérait les « droits des Anglais » sans différence de classes. Mais, en fait, les usages et quelques lois spéciales, mal connues du public, avaient fini par former au-dessous de la nation légale une classe inférieure, exclue du droit commun.

La constitution interdisait le service militaire obligatoire; mais, en fait, le gouvernement, quand il avait besoin de matelots pour les navires de l'État, les recrutait par force en arrêtant les marins — et même des non marins, — c'était la *presse* (qui déjà avait frappé Voltaire). Elle ne se pratiquait que sur les pauvres.

La constitution n'admettait pas que le travail manuel fît déroger de la condition de citoyen anglais. Mais le Parlement, composé de propriétaires et de patrons, avait fait des lois pour mettre les travailleurs dans la dépendance de ceux qui les employaient. Une loi du XIVe siècle obligeait les journaliers agricoles à accepter du travail de tout propriétaire qui leur offrait le salaire fixé par la loi; un juge de paix suffisait pour emprisonner le récalcitrant : les journaliers étaient ainsi liés à la terre.

Une série de lois (du XVIe siècle au XVIIIe) avaient créé la catégorie légale des indigents (*poor*) et la taxe locale des pauvres (*poor tax*). Quiconque n'avait pas de moyens d'existence indépendants était entretenu aux frais de la paroisse, et tombait sous l'autorité des « surveillants des pauvres ». Ils avaient le pouvoir de lui imposer toute sorte de travail et, s'il refusait, de l'enfermer dans le *workhouse* (dépôt de mendicité), et de donner ses enfants en apprentissage où ils voulaient; ce qui, en pratique, signifiait les vendre à des industriels pour les faire travailler dans les fabriques. L'indigent ne pouvait librement changer de domicile, car chaque paroisse avait le droit d'empêcher de s'établir sur son territoire quiconque risquait de tomber à sa charge. Or, comme toute la terre en Angleterre appartenait aux gentilshommes, les paysans anglais n'avaient pas de

moyens réguliers d'existence; la plupart tombèrent donc dans la classe des indigents assistés, le chiffre monta de 1 340 000 en 1811, à 2 500 000 en 1821 et 1 850 000 en 1827.

La constitution reconnaissait la liberté de s'associer. Les artisans des villes avaient eu leurs associations de métier protégées par des règlements qui fixaient un nombre maximum d'apprentis et un minimum de salaire. Mais, quand l'industrie fut transformée par les machines, les chefs d'industrie réunirent des ouvriers nouveaux pris hors des corporations, et fondèrent des usines dans des villages non soumis aux anciens règlements, et même, dans les villes, quand les ouvriers réclamèrent l'application des règlements, les industriels non seulement firent abolir les anciennes restrictions, mais obtinrent du Parlement les lois sur les coalitions (1799-1800) qui interdisaient aux ouvriers, sous peine de plusieurs mois de prison, de se concerter pour faire hausser leurs salaires. Alors ce fut un délit pour les ouvriers de s'associer entre eux, et il suffit d'un juge de paix pour les envoyer en prison.

Ainsi, les matelots, les journaliers agricoles, les indigents, les ouvriers, mis hors du droit commun, livrés à l'arbitraire des recruteurs, des conseils de paroisse, des patrons d'industrie et des juges de paix, formaient une nation inférieure, sans pouvoir politique, sans moyens d'existence assurés, sans garantie de liberté privée.

De cette classe déshéritée sortaient beaucoup de criminels, surtout des voleurs. Pour les effrayer le Parlement avait fait des lois féroces, qui prononçaient la peine de mort pour plus de 200 actes déclarés crimes; c'était un crime capital de braconner un lapin ou de dérober un objet à un étalage.

La nation légale était elle-même dominée par deux aristocraties rivales : celle des propriétaires fonciers alliés aux *clergymen*, maîtresse de la campagne; celle des capitalistes et grands industriels, maîtresse des villes. Elles détenaient toute la puissance économique.

Il ne restait presque plus de paysans indépendants, petits propriétaires ou tenanciers à bail; toutes les terres avaient fini par se concentrer en grands domaines, appartenant aux grands seigneurs (*lords*) ou aux gentilshommes (*squire*). Ils les louaient à des *farmers* (fermiers) qui les exploitaient au moyen des journaliers (*labourers*); un village n'était qu'un groupe de chaumières habitées par des journaliers et où le lord ou le *squire* commandait en maître.

Le blé était encore la principale culture d'Angleterre. Pour le maintenir à un prix avantageux, les propriétaires avaient fait voter les *corn-law* (lois sur les grains) qui ne laissaient entrer les grains

étrangers qu'en cas de disette, quand le blé atteignait un prix élevé. On l'avait fixé, en 1791, à 2 livres 1/2 (62 fr.) le boisseau; mais pendant les guerres contre la France les prix montèrent si haut au-dessus de ce chiffre qu'on releva le tarif (en 1801) à plus de 3 livres. Après la paix, pour lutter contre la concurrence de l'étranger, on l'éleva encore (à 4 livres). Par ces mesures on fit doubler le revenu des terres, au profit du propriétaire, qui éleva le prix de ses fermages, mais non les salaires des paysans.

Une concentration parallèle se fit dans l'industrie depuis la fin du XVIIIe siècle. L'organisation du travail fut bouleversée par deux changements : 1° les nouvelles machines mues par les chutes d'eau ou par la vapeur et les nouveaux métiers mécaniques firent créer la *grande industrie*, surtout à proximité des cours d'eau, des mines de houille ou des forêts; 2° les petits patrons qui travaillaient directement pour le client furent remplacés par des entrepreneurs opérant avec des capitaux, qui se mirent à produire en gros pour le marché indéfini de l'exportation. Ainsi se forma la classe nouvelle des grands industriels et des grands négociants qui renforcèrent l'aristocratie des capitalistes.

En même temps la grande industrie déplaçait la population de l'Angleterre. Jusqu'au XVIIIe siècle toute la vie, économique ou politique, avait été dans le Sud et l'Est, près de Londres; le Nord et l'Ouest restaient faiblement peuplés et à demi sauvages. Mais la grande industrie attira la population près des mines et des torrents, dans le Nord et l'Ouest, où se fondèrent les grandes agglomérations d'ouvriers. L'Angleterre se partagea en deux régions : le Sud et l'Est, restés agricoles et dominés par les propriétaires fonciers, furent les pays conservateurs; le Nord et l'Ouest, devenus industriels, furent les pays d'agitation politique. En Écosse, où l'industrie s'établit surtout le long de la Clyde, Glasgow devint un centre d'activité rival d'Édimbourg, la capitale.

La condition de l'Irlande. — L'Irlande était habitée par deux nations d'origine différente : les Irlandais indigènes catholiques, les colons venus d'Angleterre et surtout d'Écosse, anglicans ou presbytériens. Les colons n'occupaient qu'une des quatre provinces, l'Ulster au N.-E. et pas en entier. Les Irlandais formaient la population des trois autres. Mais depuis la conquête du XVIIe siècle ils n'étaient plus les maîtres, même dans leur pays. Leur religion était interdite par la loi; le clergé catholique, toléré seulement, n'avait ni pouvoir officiel ni revenus; il vivait des offrandes des fidèles. L'Église anglicane était Église d'État, investie d'un pouvoir officiel, entretenue par les revenus de ses domaines et la dîme levée sur des habitants

qui n'étaient pas protestants. Toute fonction étant fermée aux catholiques, tous les fonctionnaires, tous les pouvoirs locaux (juges de paix, municipalités des villes, jurys) étaient protestants, c'est-à-dire étrangers. Les terres appartenaient à des propriétaires anglais qui, d'ordinaire, ne résidaient pas sur leurs domaines et les laissaient administrer par des intendants ou les louaient à des entrepreneurs. Le paysan irlandais n'était pas propriétaire, il occupait, souvent depuis des générations, un petit morceau de terre sur lequel il avait bâti sa cabane et qu'il avait mis en culture, à condition de payer une redevance ; mais il n'avait aucun droit sur sa terre, il était tenancier précaire (*tenant at will*), le propriétaire pouvait le congédier à son gré sans indemnité. La population ayant beaucoup augmenté au XVIIIe siècle, la terre se morcela au point que les paysans avaient juste de quoi manger en cultivant leur champ en pommes de terre; la misère du paysan irlandais devint proverbiale.

Dans l'Ulster, peuplé par des presbytériens d'Écosse, le paysan avait une condition plus stable, et le propriétaire ne pouvait lui reprendre sa terre que dans des cas prévus et en lui payant une indemnité pour les améliorations.

Politiquement l'Irlande avait été jusqu'en 1800 une annexe de la Grande-Bretagne, soumise au roi et au Parlement d'Angleterre, mais avec un Parlement irlandais. Pendant les guerres contre la France (de 1780 à 1798) le Parlement irlandais avait commencé à rendre l'Irlande à demi indépendante, il avait aboli une partie des lois d'exception contre les catholiques, leur permettant d'acquérir des terres et de voter comme électeurs. Mais l'autonomie de l'Irlande fut anéantie d'un coup par l'Union de 1800, votée malgré les patriotes irlandais. Le Parlement fut supprimé ; l'Irlande, fondue dans la Grande-Bretagne, eut ses députés au Parlement anglais, mais elle conserva son régime électoral qui admettait les catholiques à voter et donnait le droit de vote à tout tenancier d'une terre d'un revenu de 40 shellings, c'est-à-dire à presque tous les paysans; en sorte que les députés protestants étaient élus par la masse des catholiques irlandais. Elle conserva aussi un gouvernement spécial, le *vice-roi* et le *conseil privé*, établis en Irlande, et dans le ministère anglais un ministre spécial, le *secrétaire pour l'Irlande*.

Entre la nation inférieure des paysans irlandais et la nation supérieure des propriétaires anglais ou écossais l'opposition ne se marquait pas par la langue [1] : les Irlandais, sauf dans l'Ouest, avaient

1. Même les chants patriotiques irlandais sont en anglais.

désappris le celtique et adopté l'anglais. Mais la différence de religion suffisait pour rappeler aux paysans irlandais l'origine étrangère des propriétaires. Ainsi l'opposition sociale et religieuse contre le propriétaire (*landlord*) protestant prenait la forme d'un sentiment national irlandais.

LES RÉFORMES

Le mouvement de réforme. — Tout ce régime, le roi et le Parlement, l'administration locale, le système électoral, l'Église, les lois sur les indigents et les ouvriers, la sujétion des Irlandais, était d'origine ancienne. Mais il fut encore consolidé dans la période qui précéda 1814. La Révolution française, en effrayant les classes privilégiées, leur inspira l'horreur de toute innovation et les empêcha de faire, pendant trente ans, aucune réforme. Les guerres contre la France augmentèrent à la fois la dette (qui s'éleva de 237 millions de livres sterling en 1791 à 861 millions en 1815) et l'exportation des produits anglais en Europe; ce qui accrut la richesse et l'influence des financiers et des industriels. Elles firent baisser les salaires et hausser le prix du blé, tandis que la création de la grande industrie grossissait le nombre des ouvriers; ce qui augmenta encore l'écart entre les riches et les pauvres.

Pendant que la France se débarrassait de son ancien régime, l'Angleterre s'était raidie pour conserver le sien. La « vieille Angleterre » était, en 1814, plus complète qu'en 1789. Elle se présentait avec des caractères plus tranchés que jamais, si frappants qu'on s'est laissé aller à les prendre pour des traits de race inhérents à la nature des Anglais : l'inégalité extrême entre riches et pauvres, le gouvernement monarchique et représentatif d'apparence, en fait dominé par une oligarchie de seigneurs millionnaires, l'Église aristocratique et la religion obligatoire; par suite, dans la vie publique, la vénalité et la confusion; dans la vie privée le luxe, l'orgueil et le formalisme, l'hypocrisie du riche, la misère, l'affaissement, la servilité du pauvre et l'admiration des titres et de l'argent nécessaires pour entrer dans la société respectable, ce sentiment que Thackeray a décrit et désigné par le terme nouveau de *Snob*[1].

Tout ce régime était sanctifié par son ancienneté. Au contraire

1. Dans ces dernières années, en France, le mot a changé de sens; on l'applique aux gens qui veulent toujours être à la dernière mode.

du Français révolutionnaire, l'Anglais du commencement du siècle respecte toute institution établie, par la raison qu'elle est ancienne, il se défie de toute innovation par la raison qu'elle est nouvelle. La théorie de la sainteté de la tradition, formulée par Burke dès 1790, était devenue le dogme du clergé anglican, de la *gentry*, des Universités. La nation anglaise, en 1814, était aristocratique et traditionaliste. Le parti tory soutenu par le roi, appuyé sur une majorité énorme à la Chambre, se maintenait sans peine au pouvoir, le ministère Liverpool dura quatorze ans (1812-1827). La guerre finie, les propriétaires fonciers qui formaient la majorité firent voter par le Parlement deux mesures : 1° il interdit l'entrée des grains étrangers à moins que le blé s'élevât au prix de 4 livres; mais, comme le blé au lieu de hausser se mit à baisser, ce chiffre ne fut plus atteint et l'importation du blé se trouva prohibée en fait; 2° il abolit (1816) l'impôt sur le revenu établi pendant la guerre.

Cependant avec la paix recommence un mouvement vers les réformes. Il se manifeste dans les grandes villes par les démonstrations des radicaux; dans le Parlement, sous forme de projets de lois déposés par des membres isolés. Chacun se consacre à une réforme spéciale, Wilberforce à l'abolition de l'esclavage, Romilly et Mackintosh à l'adoucissement des lois pénales, Grattan et Burdett à l'émancipation des catholiques, Gray et Russell à la réforme électorale, Brougham à la réforme de l'enseignement. Ils savent que leurs motions n'ont aucune chance de passer au Parlement, mais leur tactique est de présenter sans cesse leur réforme pour y habituer les esprits. Ils n'opèrent pas seulement dans le Parlement, ils cherchent à agir sur le public du dehors. Il se forme alors une opinion publique en matière politique, fait nouveau en Angleterre.

Au XVIII[e] siècle, sauf dans les faubourgs de Londres, le public ne se passionnait encore que pour les querelles religieuses, pour la guerre ou contre les impôts. L'éveil de l'opinion fut aidé par une création de la fin du XVIII[e] siècle : les *grands journaux* politiques venaient de se fonder, le *Morning Chronicle* en 1769, la *Post* en 1772, le *Times* en 1785, le *Courier* en 1792. C'était une combinaison des annonces et nouvelles commerciales avec des articles de fond et un compte rendu des Chambres. Le gouvernement et le Parlement virent avec déplaisir se former cette nouvelle puissance politique; loin d'encourager la presse, ils essayèrent de l'entraver par des lois fiscales; le droit de timbre sur *chaque feuille* de journal fut élevé de 2 pence en 1789 à 4 pence (0,40 cent.) en 1815; on créa un impôt sur le papier (il a duré jusqu'en 1816). La presse restait soumise aux anciennes

lois sur les *libelles* qui punissaient de prison et parfois de déportation toute parole irrévérencieuse pour le roi, les princes, le gouvernement, la religion : les journaux d'opposition étaient en procès continuels. En 1812 les frères Hunt furent condamnés à un an de prison pour avoir dit que le *Morning Post* exagérait en appelant Adonis le prince de Galles. De 1808 à 1821 il y eut 94 journalistes condamnés, dont 12 à la déportation.

Les journalistes restaient des gens de rien, déconsidérés; en 1828 encore le barreau leur interdit d'exercer comme avocats; les personnages politiques qui écrivaient dans les journaux quotidiens ne l'avouaient pas. Pourtant la presse commençait à devenir une puissance. Quelques Écossais établis à Londres avaient transformé l'industrie du journal par la rapidité des informations et de l'impression. Walter, du *Times*, en employant la presse à vapeur, parvint à tirer 1500 exemplaires à l'heure (1814); il arriva à avoir jusqu'à 60 colonnes d'annonces; il avait organisé un service spécial de nouvelles et put lutter même contre le gouvernement qui faisait retenir ses lettres à la poste. Le Parlement, depuis 1770, s'était résigné à tolérer le compte rendu de ses séances par les journaux, c'était et c'est encore le seul moyen de publicité; le Parlement anglais n'a ni sténographes ni compte rendu officiels; la presse devenait ainsi l'intermédiaire entre les Chambres et le public. Les journaux, grevés de l'énorme droit de timbre, restaient un luxe, il n'y avait en 1815 que 6 journaux quotidiens et le plus puissant, le *Times*, ne se vendait encore qu'à 8000 exemplaires. Mais la vente augmentait, le nombre total des exemplaires de journaux soumis au timbre s'éleva de 16 millions (en 1801) à 25 millions (en 1821), sans compter les journaux illégaux. Les grandes revues politiques venaient de se fonder, l'*Edimburgh Review* du parti whig (1808), la *Quarterly Review* du parti tory (1809).

La vie politique, suspendue par la guerre, reprit en 1814 dans le Parlement et dans la presse. Alors commença une lutte générale contre l'ancien régime maintenu par le gouvernement et la majorité *tory*. Elle se combina avec une agitation profonde dans le monde des ouvriers. L'industrie anglaise, encore près de ses débuts, travaillait avec des capitaux restreints et une expérience insuffisante des conditions du marché; les industriels, opérant à tâtons, tantôt augmentaient leur production au delà des débouchés, tantôt la restreignaient brusquement; ils engageaient donc des ouvriers plus qu'ils n'en pouvaient employer régulièrement, puis les renvoyaient. Pendant trente ans l'Angleterre a vécu dans un état de crises périodiques (1816, 1819, 1826-29, 1837, 1842, 1848); chaque crise jetait dans le

chômage et la misère une partie des ouvriers, surtout les filateurs et les tisserands en laine et en coton, qui travaillaient pour l'exportation, et la misère produisait des émeutes.

L'agitation radicale et les lois d'exception (1816-1819). — La paix ne produisit pas d'abord la reprise des affaires à laquelle on s'attendait, elle fut au contraire suivie d'une crise. Les pays du continent essayèrent de se fermer aux produits anglais, l'exportation diminua; les industriels, encombrés de produits non vendus, diminuèrent les salaires, tandis que le prix du pain s'élevait par une mauvaise récolte et par la prohibition des blés étrangers. Il y eut en 1816 une crise de chômage et de misère. Les ouvriers sans travail attribuaient le chômage aux machines nouvelles qui diminuaient la main-d'œuvre; en quelques endroits ils les brisèrent. Ce n'était pas un fait nouveau; en 1811 il y avait eu des émeutes contre les machines (*Luddite riots*), excitées par un fou. Ce qui fut nouveau, ce fut la forme politique prise par le mouvement.

Il existait en Angleterre dès le XVIIIe siècle un parti de réforme politique radicale par le suffrage universel, qui déjà prenait le nom de *radical* (le mot est d'origine anglaise). Il avait apparu en 1769 (avec l'affaire de Wilkes); il était organisé en 1793 et en rapport avec les républicains français, par la *Corresponding Society*; le gouvernement le persécuta et le dispersa, mais ses membres conservèrent secrètement leurs opinions. Ce n'était qu'un groupe de quelques hommes, presque tous vivant à Londres; mais ils firent des recrues dans la nouvelle génération et il se reforma un parti radical, assez nombreux pour prendre part à la vie politique. — Le centre intellectuel fut le groupe des disciples de Bentham, l'école *utilitaire*, qui lutta contre l'ancien régime anglais au nom de la raison et du bonheur du plus grand nombre. — Le centre d'action du parti fut d'abord Cobbett, fils de paysan, rédacteur de journaux populaires, qui écrivait pour les ouvriers; il attaquait « les classes improductives », rentiers et clergé, et demandait une religion et un gouvernement *à bon marché*.

Tous étaient d'accord pour regarder la réforme du Parlement comme condition de toutes les autres réformes : avant de demander à la Chambre de s'intéresser au sort des classes pauvres, il fallait que la Chambre devînt représentative, et qu'elle représentât les pauvres comme les riches; les radicaux réclamaient donc le *suffrage universel*. Cobbett mena la campagne en abaissant son journal, le *Weekly register*, de 1 shelling à 2 pence (1816) et en s'adressant « à tous les journaliers et ouvriers d'Angleterre » pour les engager à demander la réforme électorale. Le Lord maire de Londres, nouvellement élu,

aida le mouvement en déclarant, dans une adresse au régent, que le seul remède à la crise était la réforme.

Pour intimider le gouvernement, les radicaux firent appel aux ouvriers mécontents. Ils organisèrent l'agitation en grand : le *meeting* monstre, réunion d'une foule en plein air, les discours publics, la *procession* monstre portant des bannières avec des devises, procédés devenus si habituels dans la vie politique anglaise qu'on les prend volontiers pour un vieil usage national. On s'en était déjà servi, mais seulement comme de moyens de réclame électorale pour des candidats, le parti radical les employa comme manifestations en faveur d'une cause *abstraite*.

Dès 1816 eut lieu la manifestation caractéristique de Spafield, près de Londres. Des affiches invitèrent les travailleurs dans la misère à s'assembler et à envoyer une pétition au régent et à la Chambre pour les prier de prendre des mesures. L'assemblée se tint, on y décida de se réunir de nouveau pour recevoir la réponse. Les organisateurs firent placarder une affiche qui résumait ainsi « l'état présent de la Grande-Bretagne : 4 millions de gens dans l'indigence, 4 millions dans la gêne, 1 million 1/2 dans une demi-indigence, 1/2 million dans un luxe éclatant, nos frères d'Irlande dans un état encore pire ». A la réunion (déc. 1816), l'orateur, le chirurgien Watson, monté sur une voiture, agita un *drapeau tricolore*; ce mouvement était donc une combinaison de misère et d'esprit révolutionnaire à la française.

Le gouvernement fit disperser l'assemblée par des soldats. Puis le Régent répondit à la pétition en faveur de la réforme en exprimant sa « surprise et sa douleur » et, à l'ouverture de la Chambre, il déclara le régime électoral anglais le plus parfait qu'aucun peuple eût jamais eu. Au retour il reçut des pierres dans son carrosse. Le gouvernement alors forma des comités secrets de la Chambre et leur présenta un rapport sur les « pratiques, réunions et coalitions... évidemment calculées pour mettre en danger l'ordre public », il dénonçait la « conspiration pour ruiner toutes les institutions politiques du royaume et miner les principes de la propriété ». La Chambre vota la suspension de l'*habeas corpus* et donna à tout juge de paix le droit d'arrêter et détenir sans jugement les auteurs et vendeurs d'écrits blasphématoires ou séditieux. On visait surtout la presse qu'un ministre appelait « un ennemi très dangereux de la constitution ». Une loi donna au gouvernement le pouvoir de dissoudre toute réunion où l'on exciterait à la haine et au mépris du gouvernement ou de la constitution; le refus de se séparer serait passible de la mort (1817).

La misère continuant, il se fit encore quelques manifestations. Les ouvriers sans travail de Manchester partirent à pied en masse pour Londres, chacun pourvu d'une couverture; la « marche des gens à la couverture » fut arrêtée en chemin. Dans les pays ouvriers du Nord il se tint des réunions secrètes, où l'on parla d'un soulèvement en armes, et même une troupe en partie armée marcha sur Nottingham, une autre attaqua de nuit quelques maisons. Il y eut des procès politiques retentissants (contre Watson, qui fut acquitté; contre Brandreth, chef de l'émeute de Nottingham, qui fut condamné).

Le programme du parti radical fut formulé définitivement dans le projet de réforme présenté à la Chambre par Burdett, le seul député radical à cette époque [1] : suffrage universel, scrutin secret, circonscriptions électorales régulières, élection de la Chambre chaque année (*Parlement annuel*). Cette réforme eût transféré d'un coup le pouvoir politique à la masse de la nation. Aucun des anciens partis ne consentit même à la discuter.

La crise des affaires s'étant arrêtée, la misère diminua, l'agitation radicale s'interrompit. Aux élections de 1818 l'opposition whig augmenta (elle passa de 140 à 170 membres), mais la majorité tory restait énorme. En 1819 la crise industrielle et la misère recommencèrent; le parti radical reprit l'agitation, surtout parmi les mineurs et les tisserands du N-O., les plus atteints par la baisse des salaires et le chômage. Le centre de manifestation fut cette fois non plus Londres, mais la région de Manchester. Comme en 1816, les radicaux organisèrent un *meeting* monstre et préparèrent une pétition pour la *réforme* électorale; elle comprenait 5 points : suffrage universel, scrutin secret, Parlement annuel, indemnité parlementaire, abolition du cens d'éligibilité (il fallait justifier d'un revenu foncier pour être député).

Au *meeting* de Peterloo, près de Manchester, où il vint 50000 personnes, on porta en procession des bannières avec le bonnet phrygien et les inscriptions : Pas de lois sur les blés. — Liberté ou la Mort (devise de la Révolution française). — Représentation égale ou la mort. — L'orateur Hunt commença à parler. La police voulut l'arrêter, elle fit donner la milice locale à cheval, la foule défendit Hunt; alors un régiment de hussards chargea dans la masse, il y eut des gens écrasés (août 1819). Les radicaux répondirent par des *meetings* de protestation et des souscriptions pour les victimes du « massacre de Peterloo »; le conseil municipal de Londres exprima son indigna-

1. Il était élu par un faubourg de Londres, le bourg de Westminster, où le corps électoral était, par exception, très nombreux et formé en majorité d'ouvriers.

tion contre le « procédé injuste et maladroit » du gouvernement, et affirma le « droit des Anglais de s'assembler pour délibérer sur les abus publics ». On reprochait au gouvernement de violer une des libertés traditionnelles de l'Angleterre.

Le gouvernement non seulement refusa de faire une enquête, mais il intenta un procès à Hunt pour « conspiration pour changer la loi par menaces » et fit voter au Parlement un ensemble de mesures d'exception, les *six actes*, surnommés les « lois de bâillon » : 1° la procédure de mise en accusation rendue plus rapide; 2° défense de faire des exercices militaires; 3° pouvoir donné aux juges de paix de faire des perquisitions à domicile pour chercher les armes; 4° droit de saisir tout libelle séditieux et blasphématoire et, à la seconde condamnation, bannissement de l'auteur (le gouvernement avait même demandé la déportation); 5° défense de tenir une réunion « pour examiner des griefs en matière d'État et d'Église et dans le but de préparer des pétitions », défense de porter dans une réunion des armes, des bannières ou des insignes; 6° tout écrit politique au-dessous de deux feuilles soumis au timbre et au cautionnement.

Toute manifestation pacifique étant comprimée, quelques radicaux violents formèrent à Londres un complot pour massacrer, dit-on, les ministres; le gouvernement les arrêta et en fit pendre cinq (1820). Puis, les affaires ayant repris, l'agitation radicale s'arrêta.

Réformes partielles (1820-27). — Georges IV étant devenu roi (janv. 1820), l'opposition se tourna contre lui. Sa femme Caroline, qu'il avait renvoyée et qu'il voulait empêcher de prendre le titre de reine, revint en Angleterre malgré lui et fut reçue avec enthousiasme par la foule; le ministère n'osa pas insister pour obtenir de la Chambre des lords le divorce demandé par le roi. Georges IV, déconsidéré par ses dépenses, ses dettes, son ivrognerie, sa conduite privée, sa grossièreté, n'eut pas sur le ministère autant d'influence qu'en avait eu son père; ce qui fit incliner le gouvernement vers le régime parlementaire.

Le parti tory conservait une majorité assurée; mais peu à peu il y entrait des hommes plus jeunes, moins systématiquement hostiles à toute réforme. Le ministère, dans les postes devenus vacants, se recruta d'hommes nouveaux, Peel en 1821, Canning en 1822, qui firent dévier un peu sa politique. Canning détacha l'Angleterre de l'alliance avec les monarchies absolues en reconnaissant les nouvelles républiques d'Amérique révoltées contre l'Espagne. Peel consentit à présenter à la Chambre des lois de réformes. Ainsi se firent quelques réformes partielles.

1° La réforme des lois criminelles, demandée par Romilly depuis 1808, avait été rejetée par la Chambre des lords. — Peel fit voter l'abolition d'une centaine de cas capitaux, tels que vol à un étalage, vol d'une bourse, braconnage.

2° Le régime économique fut modifié par une série de mesures qu'on attribua au ministre Huskisson. — L'Angleterre avait conservé « l'acte de navigation » de 1651 qui interdisait le commerce à tout navire étranger; elle était menacée de représailles par les autres pays. Une loi autorisa le ministère à conclure des traités avec les nations étrangères pour mettre leurs navires sur le même pied que les navires anglais (1823). — Les recettes ayant augmenté, le gouvernement diminua les intérêts de la Dette et simplifia le régime douanier, très compliqué (plus de 1200 articles), en supprimant certains droits de douane et en diminuant les droits sur beaucoup d'articles (1823-25). — Sans essayer d'abolir les droits sur le blé, le gouvernement fit adopter une échelle mobile qui permit l'entrée des blés étrangers à partir du moment où le prix atteignait 66 shellings (au lieu de 80) (1823). — Ce n'étaient encore ni le libre-échange ni le libre commerce des blés, mais c'était une brèche dans l'ancien régime de prohibition.

3° Les ouvriers, pour essayer d'obtenir de meilleures conditions, formaient entre gens du même métier des associations de secours, appelées « sociétés amicales » ou « clubs de métier », plus tard *Trade Union* (union de métier); mais comme ces associations tombaient sous la loi de 1800 contre les coalitions, les ouvriers les transformaient souvent en sociétés secrètes et même adoptaient les formes des sociétés maçonniques. Les ouvriers de Londres, mieux organisés et plus instruits en politique, étaient en rapport avec les radicaux; ils essayèrent d'obtenir la liberté de s'associer. Un tailleur enrichi, Place, dont la maison servait de centre au parti radical ouvrier, mena la campagne très adroitement; un député radical, Hume, décida les ministres Peel et Huskisson à ouvrir une enquête sur les effets économiques de trois interdictions prononcées par les lois anglaises contre : 1° l'émigration des ouvriers; 2° l'exportation des machines; 3° les coalitions entre ouvriers. La question ouvrière se glissait ainsi à l'abri des deux autres. La commission d'enquête entendit les témoignages habilement présentés sur le tort fait à l'industrie par les lois contre les coalitions; elle se laissa convaincre et proposa de les abolir; la Chambre vota l'abolition sans l'avoir discutée (1824). Mais, dès que les ouvriers usèrent de leur liberté pour se mettre en grève et demander un salaire minimum, les patrons

d'industrie et les armateurs de navires réclamèrent le retour à l'ancien régime. Un nouveau comité d'enquête proposa d'abolir la loi de 1824, la Chambre se décida à un compromis, ce fut la loi de 1825; elle permit aux ouvriers les coalitions, mais seulement « pour déterminer le taux des salaires ou la durée du travail » (non pour limiter le nombre des apprentis ou empêcher le travail à la pièce) et elle déclara passible de trois mois de travaux forcés quiconque, pour faire hausser les salaires, agirait par violence, menaces ou intimidation, « *molestation* ou *obstruction* ». Les juges interprétèrent cette clause en condamnant les ouvriers en grève qui reprochaient à des camarades de continuer le travail. Ce fut une demi-liberté d'association, une demi-mesure comme toutes les mesures de cette époque.

En ce temps[1] commença aussi la transformation des moyens de communication. Les routes pavées furent remplacées par les routes empierrées suivant le système de l'Écossais Mac Adam. Le premier chemin de fer fut établi de 1825 à 1829 entre Liverpool et Manchester.

L'émancipation des catholiques. — Depuis l'Union de l'Irlande en 1800 la législation des catholiques était devenue contradictoire. En Angleterre subsistaient les anciennes lois qui les écartaient de toute fonction et corporation et par suite les empêchaient d'être élus ou électeurs; en Irlande le régime établi par le Parlement irlandais après 1780 les admettait comme électeurs; les catholiques irlandais jouissaient ainsi d'une condition meilleure que les catholiques anglais. Les patriotes irlandais demandaient l'abolition des lois d'exception contre les catholiques. La campagne était depuis longtemps menée au Parlement sous forme d'un projet de loi de « soulagement des catholiques ». Dès 1813 Grattan obtenait que la Chambre le discutât. Mais le parti de la domination de l'Église anglicane avait réussi à former une majorité décidée à maintenir l'exclusion des catholiques. Dès lors le projet fut présenté chaque année, et toujours rejeté; en 1821 il passa à la Chambre, mais fut arrêté par les Lords. La famille royale n'en voulait pas entendre parler. Georges IV, comme Georges III, se déclarait tenu par son serment de roi à maintenir l'Église anglicane; le duc d'York présenta aux Lords une pétition contre la réforme.

L'action décisive vint des catholiques d'Irlande. Ils fondèrent l'*Association catholique* (1823), dirigée par un orateur puissant,

1. En littérature ce fut la période des grands poètes, Byron et Shelley, et des romans de Walter Scott.

l'avocat O'Connell, qui réclama au nom de la liberté l'abolition des mesures d'exception. Le Parlement vota une loi interdisant ce genre d'association. L'Association catholique se déclara dissoute et se reforma aussitôt en changeant ses statuts.

Les tories se divisèrent sur cette question; en 1825 la majorité de la Chambre vota le projet de réforme; le ministère était partagé et quand lord Liverpool, malade, se retira, le nouveau premier ministre fut Canning, favorable à l'émancipation des catholiques (1827). Après sa mort et un court ministère qui se disloqua par le désaccord entre les ministres, se forma un ministère Wellington, partagé entre les anciens tories, opposés à toute réforme, et les *Canningites* (amis de Canning), partisans de l'émancipation; puis les *Canningites* se retirèrent. Mais les whigs firent voter à la Chambre, malgré le ministère, la suppression des mesures d'exception contre les dissidents protestants; on abolit l'acte qui obligeait à communier suivant le rite anglican avant d'entrer dans aucune fonction (1828). Ce n'était qu'une demi-mesure, car on laissait subsister l'obligation de signer la déclaration contre la transsubstantiation, qui suffisait à écarter les catholiques; mais le régime d'exclusion était ébranlé. O'Connell fit alors une expérience pour convaincre le gouvernement de la nécessité de céder. Il se présenta aux élections du comté de Clare contre un membre du ministère, et bien qu'étant catholique il ne pût siéger au Parlement, bien qu'il fût personnellement inconnu dans le comté, les prêtres firent voter pour lui tous les électeurs catholiques (1828).

A la rentrée des Chambres Peel se décida à proposer l'émancipation; le roi avait consenti, puis il refusa; Peel alors offrit sa démission, Georges IV l'accepta, mais il ne trouva personne qui voulût accepter le ministère et se résigna à rappeler Peel. Une loi (votée par 348 voix contre 160) abolit les mesures contre les catholiques (1829). En même temps on éleva le cens électoral en Irlande pour écarter du scrutin les paysans pauvres.

La réforme électorale de 1832. — La réforme électorale, demandée depuis le XVIIIe siècle par les whigs, avait été compromise par les radicaux. Quand Russell reprit la campagne au nom des whigs, il ne fut plus question d'une réforme d'ensemble démocratique; le projet laissait au droit de suffrage le caractère d'un privilège (*franchise*), il s'agissait seulement de transférer ce privilège de certains bourgs pourris à certaines villes nouvelles. La majorité tory ne consentit qu'à sacrifier deux bourgs (1821, 1827). Mais la réforme devenait peu à peu populaire, le parti whig qui la soutenait gagnait des voix, tandis que le parti tory s'affaiblissait par

la querelle entre le gros du parti et les *Canningites* sur la question des catholiques.

La Chambre élue après la mort de Georges IV (1830) n'eut plus qu'une faible majorité tory. La Révolution de 1830 en France acheva d'exciter les partisans de la réforme. Le mouvement partit des régions industrielles du Nord et de l'Ouest, devenues les plus peuplées et restées les moins représentées au Parlement. Le centre fut Birmingham, où se fonda l'*Union politique*, pour préparer l'agitation en faveur de la réforme. Le chef du ministère tory, Wellington, ne comprit pas l'état de l'opinion. A l'ouverture de la Chambre des lords, le chef de l'opposition whig, Grey, ayant parlé de la réforme, Wellington déclara « n'avoir rien lu ni entendu dire prouvant que l'état de la représentation devrait être modifié, et même si on le chargeait de faire une législature pour un pays quelconque, en particulier pour l'Angleterre, il ne croirait pas pouvoir affirmer qu'il en ferait une égale à celle de maintenant, car la nature humaine est incapable d'atteindre d'un coup une telle perfection, mais il s'efforcerait d'organiser une espèce de législature qui produisît les mêmes résultats » (nov. 1830).

Cette déclaration ruina le ministère tory; il fut mis en minorité à la Chambre sur une question de liste civile par une coalition de la minorité whig et des tories *Canningites*. Le nouveau roi, Guillaume IV, prit alors un ministère de coalition sous un chef whig, lord Grey, qui présenta un projet de réforme électorale : il s'agissait, sans changer le nombre des députés, d'enlever à 60 bourgs pourris leurs 119 députés, de réduire à un seul député 46 bourgs et de distribuer ces sièges aux comtés les plus peuplés et aux grandes villes non représentées. C'était donc une mesure de compromis, à la façon des whigs, très différente de la réforme des radicaux. Elle n'en fut pas moins reçue à la Chambre par des rires ironiques; la majorité tory se reforma pour la combattre et, à la deuxième lecture, le projet n'eut qu'une voix de majorité.

Le ministère fit dissoudre la Chambre. Aux élections de 1831 le parti whig se présenta comme le parti de la réforme, avec la devise : « Le bill, tout le bill, rien que le bill », et pour la première fois depuis 1783 il conquit la majorité à la Chambre. La Chambre vota la réforme. Mais la Chambre des lords la rejeta. Alors se produisit dans les grandes villes une agitation politique presque révolutionnaire, faite par les ouvriers et dirigée par les radicaux.

Un groupe d'ouvriers charpentiers de Londres créa (1831) sur le

modèle des associations religieuses des méthodistes une association générale, l'*Union nationale des classes ouvrières*, pour améliorer le sort des ouvriers en obtenant le suffrage universel. C'était le moment où les chefs du mouvement ouvrier essayaient de grouper toutes les petites associations locales de métiers, restées jusque-là isolées, en de grandes associations générales assez fortes pour imposer aux patrons un tarif minimum de salaires. Un ouvrier filateur catholique irlandais, Doherty, avait fondé une *Association nationale pour la protection du travail* à Manchester (fév. 1830), recrutée surtout parmi les ouvriers en tissus; elle s'écroula faute d'argent.

Les ouvriers rapprochés par ces groupements reprirent la tactique des radicaux de 1819, mais en s'alliant au parti bourgeois des whigs pour demander la réforme whig; ils espéraient se servir de cette réforme partielle pour préparer la réforme radicale. Ce furent eux qui fournirent aux whigs les masses nécessaires pour organiser les manifestations, les réunions et les processions monstres à Londres et à Birmingham. Ce mouvement populaire donna aux whigs la force de vaincre la résistance des Lords, en leur faisant peur d'un soulèvement général s'ils ne cédaient pas; une réunion organisée par l'*Union politique* de Birmingham décida même de refuser l'impôt, si la réforme n'était pas faite.

La Chambre vota de nouveau la loi de réforme (mars 1832); la Chambre des lords, n'osant la rejeter, essaya de la mutiler. Le ministère alors demanda au roi de forcer la main aux Lords en les menaçant de créer une fournée de lords pour changer la majorité. Le roi refusa, accepta la démission du ministère et essaya même de former un ministre tory avec Wellington; mais les tories n'osèrent pas prendre le gouvernement et le roi se résigna à reprendre le ministère whig en lui promettant la création de nouveaux lords. La Chambre des Lords céda enfin et vota le bill, par 9 voix de majorité (1832).

La réforme de 1832, si péniblement obtenue, était un compromis entre l'ancien régime défendu par les tories et la réforme systématique demandée par les radicaux. Elle conservait l'organisation de l'ancien régime : la Chambre élue pour sept ans, le droit de vote traité comme un privilège (*franchise*), restreint aux anciens corps privilégiés (assemblées de comtés, bourgs, universités), lié à la possession d'immeubles, l'ancienne forme d'élection, le scrutin public et écrit (*poll*) à la majorité relative sans ballottage, le nombre des députés (658). Mais elle supprimait les inégalités les plus criantes de représentation entre le Sud-Est et le Nord-Ouest et les abus les plus

scandaleux, les bourgs pourris, la lenteur du *poll* et les conditions trop disparates d'électorat dans les bourgs.

Elle consistait en trois mesures partielles :

1° Une *redistribution* des sièges. 143 sièges étaient enlevés à des bourgs, 56 bourgs au-dessous de 2000 âmes perdaient toute représentation, 30 étaient réduits de 2 à 1 député; on les redistribuait à des villes sans députés (44 à de grandes villes qui recevaient 2 sièges, 20 à des villes qui en recevaient 1), 65 aux assemblées de comtés anglais, 8 à l'Écosse, 4 à l'Irlande, 3 au pays de Galles.

2° Un règlement uniforme des conditions du droit de suffrage (*franchise*). Était électeur dans un comté tout possesseur d'un immeuble de 10 livres de revenu ou tenancier d'un immeuble de 50; dans un bourg tout locataire d'une maison de 10 livres de revenu.

3° La durée du scrutin limitée à deux jours.

Le corps électoral passait dans les comtés de 247 000 électeurs à 370 000, dans les bourgs de 188 000 à 286 000; la proportion des électeurs à la population passait de 1/32 à 1/22. La plupart des ouvriers restaient encore exclus du suffrage ; l'accroissement se faisait par la petite bourgeoisie, par les fermiers et tenanciers qui recevaient le droit de vote au comté et surtout par les régions industrielles du nord et de l'ouest où les villes, jusque-là non représentées, devenaient des bourgs à suffrage. Ce n'était pas une réforme démocratique, mais c'était une brèche irréparable à l'ancien régime, la Chambre se transformait en un corps vraiment élu et représentatif; soutenue et contrôlée par l'opinion publique, elle allait devenir le seul souverain et l'instrument des réformes.

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie de l'histoire d'Angleterre **Gardiner** et **A. Mullinger**, *Introduction to the study of english history*, 2e éd., 1894, s'arrête à 1822. A partir de là il n'existe aucun travail d'ensemble. On est réduit à dépouiller les bibliographies périodiques *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft* depuis 1878, *English historical Review* depuis 1885 (voir **Langlois**, *Manuel de bibliographie historique*, 1896), et à réunir les notices bibliographiques des articles de la *National Biography*, où les titres sont donnés d'ordinaire sans indication de dates.

Sources. Il serait impossible, et d'ailleurs inutile, de donner ici le détail des sources de l'histoire contemporaine d'Angleterre; je me borne à indiquer les principales classes de documents.

1° Publications parlementaires, divisées en trois séries depuis 1801 : *Bills* (décisions), *Reports of select committees* (rapports de commissions d'enquête), *Accounts and papers* (comptes et documents). Il en paraît chaque année un catalogue; les enquêtes sont une des sources principales de l'histoire intérieure d'Angleterre. Il y faut joindre les comptes rendus des séances publiés sous le

nom de **Hansard**, *Parliamentary debates* depuis 1803 et par le journal le *Times*.

2° Publications officielles des administrations publiques. On en trouvera une liste dans le *Statesman's year-book*, qui parait depuis 1864 avec une périodicité irrégulière.

3° Annuaires des événements. — L'**Annual register**, publication annuelle qui remonte au XVIII° siècle, donne l'histoire détaillée de chaque année et une chronique des événements de tout genre.

4° Revues et journaux. Les périodiques politiques sont, avec les documents parlementaires, les sources les plus abondantes d'information directe pour l'histoire politique du XIX° siècle, dans un pays où la vie parlementaire et la liberté de la presse n'ont jamais été interrompues. Sur la bibliographie des périodiques anglais, voir **Langlois**, *Manuel de bibliogr. historique*. Les revues les plus importantes sont pour la période jusqu'à 1832 l'*Edinburgh Review* et la *Quarterly Review*.

5° Correspondances, journaux personnels, discours, papiers, autobiographies de personnages, ce sont des genres de recueils très habituels en Angleterre. Pour cette période les principaux[1] sont : **Canning**, 1828, — **Peel**, 1891, — **Lord Ellenborough**, 2 v., 1881, — **Lord Colchester**, 3 v., 1861, — **Russell**, 1875, — **Grey**, 1867, correspondance avec le roi au sujet de la réforme électorale de 1832. — **Liverpool**, 1868. — **Palmerston**, sous forme d'une biographie, par Bulwer (Lytton), 1871. — **Lord Holland**, 1854. — **Croker**, 3 v., 1884. — **Greville**, 3 v., 1874. (L'auteur tory rapporte les conversations et les bruits de la cour.) — **Grattan**, 1839-1846 (pour les questions d'Irlande). — **Bamford**, 1840-1844. — **Horner**, 1853 (sur l'agitation radicale).

Travaux. SUR L'ENSEMBLE DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE : **S.-R. Gardiner**, *A student's history of England*, t. III, période de 1689 à 1885, nouvelle éd., 1894; très bon manuel scolaire, détaillé, précis, exact. (L'histoire de Green s'arrête à 1815.)

La *National Biography* (en cours de publication). Les articles biographiques, *signés* chacun par l'auteur, sont des travaux de première main, remarquables par la précision et la sûreté des renseignements; quelques-uns ont l'étendue d'une monographie. Voir les biographies des souverains, des ministres, des réformateurs, des agitateurs.

SUR L'HISTOIRE CONTEMPORAINE : **Martineau** (miss Harriett), *History of England*, 1816-1846, 2 v., 1849; estimé en Angleterre. — **Walpole** (Spencer), *A history of England since 1815*, 8 v., 1878-90; l'histoire la plus complète, pleine de détails sur l'état intérieur; l'auteur est libéral-radical.

En français, **H. Reynald**, *Hist. contempor. de l'Angleterre*, très insuffisant.

SUR L'ORGANISATION ET LA PRATIQUE DU GOUVERNEMENT : **May** (Erskine), *Constitutional history of England*, 1876, recueil des précédents en matière constitutionnelle. — **Todd** (Alpheus), *On parliamentary government in England*, 2 vol., 2° éd., 1887-1889, excellente histoire du régime parlementaire.

En français, **Fischel**, *La Constitution d'Angleterre*, 1863, bon exposé. — **Glasson**, *Histoire du droit et des institutions politiques de l'Angleterre*, t. VI, 1883. — **G.-C. Lewis**, *Histoire gouvernementale de l'Angleterre jusqu'à 1830*, trad.; l'original est de 1854. — **Franqueville**, *Le gouvernement et le Parlement britanniques*, 3 vol., 1887, de beaucoup le plus commode et le plus complet de tous; donne aussi le détail des réformes électorales.

SUR L'ADMINISTRATION LOCALE AVANT LA RÉFORME : **Gneist** (Rud.), *Das englische Verwaltungsrecht der Gegenwart*. — *Selbstverwaltung, Kommunalverfassung und Verwaltungsgerichte in England*. L'ouvrage dans sa première forme, sous un titre unique, a paru en 1857-60; il a été remanié et publié en plusieurs éditions, coupé en trois sous des titres différents, il est traduit tout entier en anglais; un des volumes, d'une édition ancienne, est traduit en français. C'est le tableau le plus sûr et le plus complet des institutions locales anglaises.

1. Je me borne à indiquer le nom de l'auteur et la date de publication.

Sur l'histoire des mouvements ouvriers : **Webb** (Sidney et Béatrice), *History of trade unionism*, 1894; suivi d'une bibliographie détaillée; un des ouvrages historiques les plus instructifs de notre temps, contient une quantité exceptionnelle de renseignements nouveaux, non seulement sur les *trade-unions*, mais sur toute l'action politique des ouvriers. — **Von Schulze-Gævernitz**, *Zum socialen Frieden*, 2 vol., 1890, raconte dans un but pratique l'histoire de « l'éducation politique sociale du peuple anglais au XIXe siècle »; au point de vue de la doctrine de l'économie politique libérale.

Sur les transformations économiques de la société anglaise : **W. Cunningham**, *The growth of english industry and commerce in modern times*, 1892; avec une bibliographie générale de l'histoire économique, l'exposé d'ensemble le plus précis et le plus clair.

Sur l'impôt : **A. Wagner**, *Finanzwissenschaft*, 1887 ; donne une bibliographie et un exposé d'ensemble. — **S. Dowell**, *History of taxation and taxes in England*, 1884 (réédité depuis).

Sur l'Irlande : **de Pressensé**, *L'Irlande et l'Angleterre*, 1889; ouvrage de vulgarisation très favorable aux Irlandais.

CHAPITRE III

L'ANGLETERRE ENTRE LES DEUX RÉFORMES

1832-1867

Conditions nouvelles de la vie politique. — La réforme électorale de 1832 fut pour les Anglais la fin de l'ancien régime. Il ne restait presque plus de députés désignés par un patron. Les grandes villes industrielles entraient dans la vie politique; la Chambre devenait beaucoup moins aristocratique et beaucoup plus représentative.

La transformation se marqua très vite par des signes extérieurs : augmentation du nombre des élections disputées, du nombre d'heures de séances de la Chambre, du nombre de députés présents en séance, du nombre de volumes imprimés pour la Chambre (31 par an en moyenne de 1824 à 1832, 50 de 1832 à 1840), du nombre des pétitions qu'on finit (1839) par n'avoir plus le temps de discuter.

La publicité augmenta aussi, elle n'existait que par tolérance; en 1832 la Chambre refusait encore de publier les votes des députés, et quand O'Connell les communiqua en Irlande on réclama contre cette violation de la liberté de parole; légalement les séances et les votes devaient rester secrets, suivant la conception du Moyen Age. Mais le besoin de publicité l'emporta, la salle des séances ayant brûlé, on en reconstruisit une nouvelle, avec une galerie pour le public (1834); puis la Chambre elle-même décida de publier les *listes de division* (1836), c'est-à-dire les votes des députés.

L'ancienne procédure de la Chambre se conserva (sauf la façon de voter qui se fit désormais en sortant de la salle et en rentrant pour passer devant les scrutateurs). La discussion pratique continuait à se faire en séance officieuse, « comité de toute la Chambre »

avec un simple président de séance, le *chairman*; la décision et le vote étaient réservés à la séance officielle présidée, suivant les anciennes formes, par le *Speaker* en perruque, avec la masse d'armes sur la table ; chaque député continuait à parler de sa place, sans tribune; chacun avait le droit de présenter une motion et de parler aussi longtemps qu'il lui plaisait (les Anglais ne voulaient pas de la clôture). En pratique la Chambre ne votait guère que les projets présentés par le ministère — et il en est encore de même aujourd'hui.

Mais, en gardant ses anciennes formes, la Chambre prit un rôle plus actif; élue par des électeurs plus nombreux et plus indépendants, elle inclina vers la politique de réformes et le régime parlementaire. Les anciens partis traditionnels abandonnèrent les vieux noms historiques de *whig* et *tory*; le parti whig uni aux radicaux s'appela *libéral*, le parti tory s'appela *conservateur*. Son chef, Peel, déclara (dans un manifeste électoral de 1834) accepter la réforme comme « le règlement définitif et irrévocable d'une question constitutionnelle qu'aucun ami de la prospérité du pays n'essaierait de troubler directement ou par des moyens détournés ». Le parti conservateur anglais a toujours gardé cette attitude, combattant les réformes avant, mais les acceptant après et n'essayant jamais de faire une *réaction* pour les détruire. Avant la réforme les conservateurs soutenus par la *gentry* et le clergé avaient dominé. Depuis la réforme, la majorité fut plus souvent au parti libéral, soutenu par les industriels et les dissidents; en trente-quatre ans il garda le pouvoir pendant vingt-cinq.

Le gouvernement cessa de traiter la presse en ennemie; le droit de timbre fut réduit en 1836 à 1 penny (2 sous) par numéro, et enfin aboli en 1855. Le nombre des journaux augmenta peu (l'Angleterre est restée le pays des journaux peu nombreux et à fort tirage); mais le nombre des exemplaires timbrés s'éleva de 36 millions en 1836 à 53 en 1838 et 107 en 1855. Les procès de presse devinrent rares, et la liberté pratique de discussion fut complète.

Les ministères tories avaient abandonné le régime parlementaire, les ministères libéraux y revinrent. L'usage s'établit définitivement de charger le chef de la majorité de former le ministère et de laisser le ministère gouverner sans aucune intervention du roi; suivant la formule devenue classique vers ce temps : « Le roi règne et ne gouverne pas ».

Guillaume IV essaya encore une fois de faire usage de sa prérogative pour prendre des ministres de son choix. La Chambre élue en 1832 suivant le nouveau régime électoral étant libérale en grande

majorité, le ministère libéral (Grey) resta au pouvoir (1834); s'étant divisé sur la question des domaines de l'Église d'Irlande, il fut reconstruit et devint le ministère Melbourne. Mais le roi n'aimait pas le parti de la réforme. Le *leader* du parti libéral à la Chambre étant devenu lord, le roi renvoya le ministère par une simple lettre à Melbourne, disant qu'il n'avait plus confiance dans la stabilité du ministère et il forma un ministère conservateur (avec Wellington, puis Peel); c'était un ministère de minorité. Peel fit dissoudre la Chambre; dans la Chambre nouvelle les libéraux eurent encore une majorité, quoique réduite. Peel essaya de gouverner, mais ayant été mis quatre fois en minorité, il se retira, en déclarant que « d'après la pratique, les principes et la lettre de la Constitution un gouvernement ne doit pas persister à diriger les affaires, après un essai loyal, contre l'opinion nettement décidée de la Chambre des communes, même lorsqu'il possède comme aujourd'hui la confiance du souverain et une majorité à la Chambre des lords ». C'était le principe du régime parlementaire, formulé par le chef même du parti conservateur (1835). Il n'a cessé depuis d'être appliqué régulièrement en Angleterre.

Guillaume IV fut bientôt remplacé par sa nièce Victoria (1837) qui pendant son long règne a réduit sa prérogative à charger le chef de la majorité de la Chambre de former le ministère. L'ancienne théorie de la balance entre les trois pouvoirs, roi, lords, communes, a été remplacée par la théorie de la « balance entre les partis ». Le parti en majorité à la Chambre des communes doit former le ministère qui gouverne parce qu'il a la confiance de la majorité des corps électoraux; quand il perd la majorité, il doit abandonner le pouvoir au parti qui l'a acquise; mais il reste constitué pour le reprendre, sous un chef reconnu qu'on appelle le *leader* de l'opposition. Les deux partis forment ainsi deux gouvernements, l'un en exercice, l'autre en disponibilité; entre les deux les électeurs tiennent la balance et la font pencher tantôt d'un côté, tantôt de l'autre [1]. De 1832 à 1868 les libéraux et les conservateurs ont alterné cinq fois. De cette pratique on a tiré la doctrine que le régime parlementaire anglais reposait sur la division en deux partis seulement, alternant au pouvoir. En fait les partis n'ont pas toujours été nettement tran-

1. Voici la série des ministères : Libéral (Grey, puis Melbourne), 1832-1834; — Conservateur (Peel), 1834-1835; — Libér. (Melbourne), 1835-1841 ; — Conserv. (Peel), 1841-46; — Libér. (Russell), 1846-1852; — Conserv. (Derby), 1852; — Libér. (Aberdeen, puis Palmerston), 1852-1858; — Conserv. (Derby), 1858-1859; — Libér. (Palmerston, puis Russell), 1859-1866; — Conserv. (Derby, puis Disraeli), 1866-1868.

chés; le parti conservateur s'est scindé en deux fractions, pour et contre le libre-échange en 1847 (comme en 1827, pour et contre l'émancipation des catholiques); le parti libéral s'est divisé sur l'armée en 1852 et sur la guerre de Chine en 1857, sur la réforme électorale en 1866. Dans tous ces cas la fraction dissidente s'est coalisée avec le parti adverse et le pouvoir a été exercé non par une majorité, mais par une coalition, contrairement à la théorie. En outre, à côté des deux grands partis se sont formés deux groupes nouveaux, le parti radical, le parti irlandais, qui d'ordinaire ont voté avec le parti libéral, mais en restant indépendants; les membres ne s'asseyaient ni à droite ni à gauche, ils restaient « en dehors du couloir ».

Ainsi s'est fixé après la réforme de 1832, le gouvernement parlementaire anglais, régime récent, car il n'a fonctionné, sans contestation, que sous la reine Victoria. Ainsi s'est établie l'alternance des partis, fondée sur la règle de la majorité, mais par un mécanisme beaucoup moins précis que la théorie classique ne le suppose.

Les réformes administratives (1833-40). — Le parti libéral arrivé au pouvoir refusa toute réforme politique, et s'occupa seulement de réformer l'organisation administrative. Il n'y avait encore en Angleterre que deux espèces de divisions territoriales, le *comté* et la *paroisse*. Toutes les affaires locales nées peu à peu de la vie civilisée, l'assistance publique, la levée des taxes, l'hygiène, les routes, la police, étaient abandonnées aux conseils de paroisse et surtout aux *juges de paix*, qui administraient le pays gratis et sans contrôle. Les villes et les bourgs restaient en dehors de ces divisions, et constituaient des districts indépendants; mais ils étaient administrés par la corporation municipale, formée de privilégiés héréditaires qui se rendaient compte les uns aux autres; la police même y était faite par des *constables*, gens du pays opérant gratuitement. Les libéraux déclaraient ce régime incohérent, faible et arbitraire.

Il n'entrait pas dans les habitudes du parti libéral anglais d'entreprendre aucune réforme méthodique; mais il fit en quelques années plusieurs réformes partielles sans plan d'ensemble qui suffirent pour transformer l'ancien régime administratif.

1° On créa une police spéciale pour Londres, c'est-à-dire pour une région délimitée par un rayon fixé autour de Charing-cross; elle fut formée de policiers de profession (*policemen*), salariés, organisés et disciplinés militairement; mais par respect pour les usages anglais on leur conserva le vieux nom de *constables* et on leur donna, au lieu d'une arme, un bâton court qui semble seulement un insigne et peut servir de casse-tête.

2° On réorganisa l'assistance publique ; elle était restée à la charge de chaque commune comme au XVIIe siècle, entretenue par une taxe levée sur les habitants aisés. La commission d'enquête créée en 1832 révéla un régime inquiétant. Les *surveillants des pauvres* gouvernaient en maîtres les indigents et leurs enfants ; pour s'en débarrasser ils vendaient les enfants à des industriels qui les faisaient travailler jusqu'à 16 heures par jour, mariaient les filles à des indigents d'autres paroisses ; parfois même ils vendaient le travailleur, ou l'enfermaient dans la *maison des pauvres*, espèce de prison malsaine et mal tenue. Pour éviter le risque de nouvelles charges à la paroisse, ils expulsaient les pauvres qui cherchaient du travail, empêchaient de leur louer des logements, ou même faisaient démolir les chaumières où ils auraient pu s'établir. Malgré tout, la charge de l'assistance augmentait rapidement ; l'usage s'était établi depuis la fin du XVIIIe siècle de donner une subvention proportionnée au prix du pain à tout journalier qui recevait un salaire insuffisant ; les fermiers en avaient profité pour donner de faibles salaires, et les journaliers avaient fini par acquérir un droit à la subvention. Ainsi les propriétaires et les fermiers faisaient cultiver leurs terres en partie aux frais de la paroisse, et les cultivateurs, n'espérant plus sortir de leur condition, se résignaient à n'être que des indigents assistés. La *taxe des pauvres* devenait écrasante (7 millions de livres sterling par an), et très inégalement répartie, il y avait des paroisses où elle emportait tout le revenu. La Chambre effrayée se décida à une réforme radicale et impopulaire, la loi de 1834, qui consista en trois mesures : 1° on posa en principe qu'on ne donnerait plus de secours à domicile sauf aux infirmes ; 2° à tout indigent valide qui demanderait du secours on imposerait comme épreuve (*test*) de venir dans un *work-house* (maison de travail), où il serait nourri, mais astreint à un travail et à une discipline ; 3° plusieurs paroisses auraient le droit de se réunir en un groupe, *union*, pour répartir les taxes plus également, et pour entretenir à frais communs le *work-house* de l'union. — Cette loi parut très dure aux pauvres, mais elle produisit son effet. Beaucoup d'ouvriers, ne voulant pas aller au *work-house*, renoncèrent à demander des secours, les salaires s'élevèrent un peu, la charge de l'assistance diminua (4 millions sterling en 1837). Ce fut aussi le commencement d'une organisation administrative ; entre le comté et la paroisse se créa un degré intermédiaire, l'*union*, avec ses commissaires élus et ses employés spéciaux, salariés, échappant au pouvoir des juges de paix. Ce fut la première brèche au régime anglais d'administration gratuite et aristocratique.

3° Un régime analogue (1835) fut créé pour les travaux publics; les paroisses furent groupées en *districts* chargés de créer et d'entretenir les routes, avec des inspecteurs élus par les habitants, sous la direction d'un bureau central à Londres. On renonça aux chemins à tourniquets faits par des particuliers qui s'indemnisaient en levant un péage. Mais les chemins de fer restèrent livrés à l'industrie privée, l'État n'intervenant que pour voter la loi d'expropriation.

4° Il se forma aussi des *unions* pour les affaires de santé et d'hygiène, qui furent administrées par des bureaux sanitaires.

5° Les municipalités des villes et bourgs furent réformées par la loi sur les corporations municipales, 1835, qui détruisit les privilèges des anciens bourgeois, donna à tous les contribuables le droit d'être électeur pour le conseil de ville, et organisa tous les conseils sur le même modèle, un *maire*, des *aldermen* et des conseillers.

6° La loi de 1836 créa tout un personnel, les *registrars*, chargé d'enregistrer les actes de l'état civil, naissances, décès, mariages. Ainsi fut établi un système régulier et laïque d'état civil. Les ecclésiastiques continuèrent à tenir leurs registres; mais il devint possible de contracter un mariage sans leur intervention, en s'adressant directement au *registrar* laïque.

7° L'instruction était entièrement abandonnée à l'industrie privée; la plupart des enfants n'allaient pas à l'école. C'était une des doctrines libérales que l'État ne doit pas s'occuper de l'enseignement. La première dérogation au principe fut une subvention de 20 000 livres (1833) qu'on donna à des sociétés privées pour fonder des écoles. — Puis on nomma des commissions pour étudier la question (1834 à 1837). — Enfin le ministère présenta (1839) un projet pour créer un organe central de surveillance, le « comité du conseil privé pour l'enseignement », et quelques inspecteurs des écoles; les Lords le rejetèrent. On ne parvint à le faire passer qu'avec les conditions exigées par le parti anglican qui regardait l'école comme une dépendance de l'Église : les inspecteurs devaient être approuvés par l'évêque et lui présenter leur rapport. — Le budget de l'enseignement s'accrut peu à peu, mais lentement (164 000 liv. st. en 1851, 800 000 en 1861).

8° La réforme de la loi pénale consista à abolir le pilori et le fouet; on fit aussi une réforme des prisons.

9° La réforme de la poste se fit en 1839. Au lieu du *port de lettre* élevé et variable, payé par le destinaire au facteur qui lui remettait la lettre, on établit le *timbre-poste* d'un prix invariable et modique, acquitté par l'envoyeur (le droit fut réduit en 1840 à 1 *penny*). Les

hommes compétents du service des postes avaient déclaré cette réforme impraticable, le directeur expliquait que les courriers ne pourraient plus porter les lettres et que l'hôtel des postes s'écroulerait sous le poids.

Le résultat de ces réformes fut de créer en Angleterre une administration encore incomplète, mais organisée sur des principes nouveaux. Les anciens pouvoirs locaux recrutés parmi les gentilshommes (*shérif*, *lord-lieutenant*, *coroner*, *juge de paix*) subsistèrent comme un ornement; mais à côté d'eux s'établirent les conseils élus et les agents salariés des *unions* qui commencèrent à se charger des affaires pratiques. Pour les diriger fut créé un pouvoir nouveau à Londres, le bureau d'administration locale (*local government board*), germe d'une institution qui est devenue une sorte de ministère de l'intérieur. Ainsi l'administration du pays a passé peu à peu de l'aristocratie de campagne administrant gratuitement à des corps spéciaux de mandataires élus et de fonctionnaires; mais ces fonctionnaires sont nommés par les autorités locales, non par le gouvernement central, comme en France.

L'agitation ouvrière des trade-unions (1832-34). — Le régime des crises industrielles continuait, produisant des crises périodiques de chômage et de baisse des salaires. Ce fut l'époque des plus grandes souffrances dans les villes industrielles; la trace en est restée dans la littérature : deux romans célèbres, *Temps difficiles* de Dickens, *Sybil* de Disraeli, décrivent la misère et le désespoir des ouvriers. Les enquêtes officielles sur les causes du choléra, sur la condition des femmes et des enfants dans les mines firent connaître les faits les plus frappants de misère et de mortalité : — l'entassement dans des logements étroits, à Manchester un dixième de la population logée dans des caves obscures et infectes, les enfants couchés sur la brique humide, à Londres des familles de huit personnes parquées dans une seule pièce, dans une paroisse du Dorset une moyenne de 36 habitants par maison; — les salaires de 8 à 10 shellings (10 à 12 fr.) par semaine pour une famille, en un temps où le blé était très cher; — l'exploitation par le sytème du *truck* qui forçait les ouvriers à prendre en guise de salaire des denrées surestimées vendues au profit du patron. C'est dans ces rapports officiels anglais que deux théoriciens du socialisme, Marx et Engels, ont pris leurs exemples pratiques.

Les ouvriers avaient essayé d'améliorer leur sort en s'associant; déjà ils formaient des syndicats de gens d'un même métier pour discuter collectivement avec les patrons les conditions du travail. Ils voulurent former des associations plus larges. C'était l'idée d'un

novateur philanthrope, Owen, propriétaire d'une grande fabrique de coton; après avoir transformé son usine en une communauté modèle il s'était mis à prêcher la *coopération*, engageant les ouvriers à s'associer pour produire en commun au lieu de travailler pour le compte d'un capitaliste.

Depuis 1824 Owen avait fondé des sociétés « coopératives » qui, depuis 1829, tenaient des congrès de délégués; il avait une revue coopérative, et avait mis en usage des expressions qui sont restées dans le vocabulaire des ouvriers : « coopération, classe productive, valeur égale du travail, principe d'équité » et même le mot *socialiste*. De sa prédication les ouvriers gardaient l'impression d'une solidarité entre tous les travailleurs et l'idée qu'ils devaient opérer de concert.

Ils essayèrent de former des associations de tous les ouvriers d'un même métier et des ouvriers de tous les métiers. Le mouvement, détourné vers la politique par l'agitation pour la réforme en 1831, redevint purement ouvrier. Owen venait d'essayer une Banque qui devait opérer en émettant des bons de journée de travail (1832), la Banque avait avorté. Il fonda une *Société pour la régénération nationale* destinée à obtenir une loi fixant la journée de travail à huit heures, afin de laisser aux ouvriers le temps de s'instruire (déc. 1833). Puis il fonda la *grande Union nationale de l'industrie* (*Trades Union* [1]), association de tous les métiers sous la forme d'une fédération de *loges* imitée de la franc-maçonnerie. Ces loges étaient des syndicats d'ouvriers d'un métier, mais organisés avec des rites; on y entrait par une séance de réception secrète où paraissait une figure de la Mort, l'initié subissait une épreuve avec des épées et des haches et prêtait un serment. Ce n'était pas un usage nouveau, la nouveauté consistait à admettre dans les loges des paysans et même des femmes. La « Trades Union » envoya des missionnaires et monta vite à un demi-million de membres. Le but était d'organiser la *grève générale* pour forcer le Parlement à voter la *journée de huit heures*.

Cette agitation jeta l'effroi parmi les industriels et les hommes politiques. Les patrons répondirent à l'union des ouvriers (dès 1833), par une ligue des manufacturiers : ils s'engageaient à refuser du travail à tout ouvrier membre d'un syndicat; avant d'accepter un ouvrier ils exigeaient la déclaration écrite qu'il n'était membre d'aucune association ouvrière. Les deux partis vivaient en guerre,

1. Il ne faut pas confondre la *Trades Union*, l'association unique de tous les métiers, rêvée par Owen, avec les *trade unions*, syndicats spéciaux de chaque métier, qui durent encore.

les ouvriers faisant grève pour forcer les patrons à élever le salaire ou à réduire la durée du travail, les patrons cherchant à réduire à la famine les ouvriers syndiqués par le *lockout* (fermeture de l'atelier).

Le gouvernement effrayé consulta un professeur d'économie politique, Nassau Senior, qui conseilla des lois d'exception contre les ouvriers. Le ministère libéral ne voulut pas violer « les libertés constitutionnelles » ; mais le roi lui-même lui demanda d'agir contre les ouvriers et le premier ministre Melbourne déclara au nom de ses collègues reconnaître le caractère criminel des syndicats ; c'étaient, disait-il, des « conspirations illégales » punissables au nom de la loi (août 1833). On commença donc à poursuivre les membres d'associations ouvrières comme coupables d'avoir prêté serment à une société non reconnue par la loi. Le cas le plus fameux fut le procès des six journaliers de Dorchester. C'étaient des paysans qui avaient fondé une « société amicale d'ouvriers agricoles » pour essayer de faire maintenir leur salaire à 10 schellings (12 fr. 50) par semaine (les fermiers l'avaient réduit à 7); ils avaient adopté le rituel de réception d'une loge affiliée à la *Trades Union*. On les condamna à *sept ans* de déportation pour serment illégal (mars 1834) et le gouvernement ordonna de les embarquer sans délai.

La *Trades Union* nationale, aidée des autres associations générales, organisa une réunion monstre pour aller porter une pétition au ministre en faveur des condamnés. Dans un terrain près de Londres les ouvriers vinrent se ranger par métier et traversèrent la ville en procession, conduits par un ecclésiastique à cheval ; les ouvriers du bâtiment avaient suspendu le travail (août 1834). Puis il se fonda un comité spécial pour faire relâcher les condamnés.

Mais ces grandes associations générales formées surtout des ouvriers les plus pauvres, tisserands, filateurs, mineurs, journaliers, n'avaient pas assez d'argent pour soutenir les grèves; elles périrent vite faute de fonds. Owen transforma (août 1834) la Trades Union en une « association britannique et étrangère d'industrie, humanité et connaissance », réduite au but humanitaire d'établir le « nouveau monde moral », pour essayer de réconcilier les classes de la société. Les procès continuèrent. A Glasgow, en Écosse, 5 ouvriers des filatures de coton furent condamnés à sept ans de déportation (1837) et la Chambre créa une commission d'enquête pour examiner la légalité des *unions*. Les ouvriers découragés renoncèrent à la grande lutte générale par la classe ouvrière coalisée.

L'agitation chartiste (1837-48). — Le parti radical, en s'alliant aux whigs pour les manifestations de 1831, avait compté préparer

la réforme radicale par le suffrage universel et depuis 1832 il avait soutenu le ministère libéral. Après l'avènement de Victoria, il demanda la réforme électorale. Russell répondit que la réforme était finie et la Chambre l'approuva, par 500 voix contre 22.

Les radicaux recommencèrent à manifester pour la réforme électorale : ils s'entendirent avec les ouvriers excités par le grand mouvement d'association de 1834. Les disciples d'Owen avaient essayé d'obtenir une réforme sociale par l'association privée entre ouvriers; ayant échoué, ils voulurent imposer la réforme par des lois. Il fallait donc conquérir la majorité au Parlement, en acquérant la majorité des électeurs, par conséquent faire donner aux ouvriers le suffrage; la réforme sociale avait pour condition première la réforme électorale; on revenait à la politique des radicaux de 1816.

Entre les anciens radicaux restés individualistes et les ouvriers socialistes owenites l'entente se fit par une conférence. Le mouvement fut dirigé par l'*Association des ouvriers de Londres*, société politique ouvrière fondée en 1837 par un ouvrier owenite, Lovett, lié depuis longtemps aux radicaux. On décida de reprendre la tactique des radicaux, présenter au Parlement une pétition pour le suffrage universel et l'appuyer par de grandes manifestations. La pétition rédigée à Londres (ou par Lovett ou par Place, l'ancien chef des radicaux), publiée en mai 1838, consistait en 6 demandes : suffrage universel, scrutin secret, indemnité aux députés, abolition du cens d'éligibilité, Parlement annuel, division du pays en circonscriptions pour répartir également les sièges (Lovett avait demandé le suffrage des femmes, puis il y renonça). Cette pétition fut surnommée la *Charte du peuple*. Les « 6 points de la Charte » n'étaient que la reproduction des demandes des radicaux de 1816 à 1819. Le *chartisme* était une coalition entre l'ancien parti politique radical et le nouveau parti socialiste ouvrier.

Les chefs *chartistes* travaillèrent à recueillir des signatures pour la *Charte* en aussi grand nombre que possible et en même temps à émouvoir l'opinion par de grandes manifestations publiques. L'agitation *chartiste* dura dix ans (1838-48), avec des intervalles d'accalmie. Elle coïncida avec les périodes de crise industrielle; les ouvriers en chômage formaient le gros des manifestants. Ils se recrutaient surtout à Londres et dans les régions d'industrie, dans l'ouest (Liverpool, Manchester, Galles du Sud) et dans le centre (Leeds, Sheffield).

Il se produisit 3 grands mouvements chartistes, marqués par 3 pétitions monstres (1838-39, 1842, 1848).

1° L'agitation commença après la rédaction de la Charte (mai 1838).

On tint des réunions monstres près de Manchester, quelques-unes de nuit à la lueur des torches. Le principal orateur, un ancien pasteur dissident, Stephans, déclara comme le principe de la Charte : « Tout homme libre qui respire l'air libre de Dieu ou foule la terre libre de Dieu a droit à un *home* » (un intérieur). Il engagea les assistants à se munir de piques et de fusils. Les tories demandaient des mesures d'exception comme en 1819, le ministère libéral refusa; Russell déclara (oct. 1838) que le peuple avait le droit de réunion et de discussion. Le discours du trône de 1839 annonça que le gouvernement repoussait toute legislation répressive et « se fiait au bon sens et aux sages dispositions du peuple ».

Les chartistes, laissés libres d'agir, organisèrent une assemblée de délégués des ouvriers pour diriger le mouvement; ils l'appelèrent « Convention nationale » et la surnommèrent le « Parlement des travailleurs ». Elle tint ses séances à Londres (février 1839), en même temps que le Parlement, et s'occupa d'abord de présenter la pétition pour le suffrage universel. La pétition fut présentée avec 1 200 000 signatures; la Chambre la tourna en ridicule et refusa à une grande majorité de la prendre même en considération.

Dans la « Convention nationale » des délégués chartistes on se querella sur la tactique à suivre; et il se forma deux partis. — L'un déclara n'accepter que l'action pacifique par les moyens légaux, il se composait surtout des ouvriers les plus aisés, ceux des métiers les mieux organisés, réunis dans l'*Association des ouvriers* de Londres dirigée par Lovett, radical owenite. — L'autre, qui s'appela « parti de la force physique », conserva la masse des ouvriers pauvres et faiblement organisés (tisserands, filateurs) entraînée par deux orateurs irlandais : O'Connor et O'Brien. O'Connor, un géant à la belle figure et à la voix puissante, très exalté (il mourut fou), avait été révolutionnaire irlandais, puis député radical en 1832, et venait en 1837 de fonder l'*Association démocratique* de Londres et le journal le *Northern Star* qui devint l'organe officiel des chartistes; il déclarait faire appel « aux mentons mal rasés et aux mains calleuses », et reprochait à Lovett et ses partisans de n'être pas de vrais ouvriers. O'Brien, radical, avait rédigé un journal illégal et s'était teinté de communisme en traduisant du français l'histoire de Babœuf.

Ces Irlandais prirent la direction de la masse chartiste et se prononcèrent pour les moyens révolutionnaires. Mais en fait ils firent prendre des décisions pacifiques. O'Brien décida la Convention à rejeter la grève générale, puis à se dissoudre (sept. 1839). O'Connor déclara que si la Charte n'était pas obtenue à la Saint-Michel (29 sept.)

il faudrait arrêter l'action politique; mais il s'appela un homme de « force morale » et ne fit jamais aucun acte de violence. D'ailleurs il se brouilla avec O'Brien qui le traita de dictateur.

Les violences se bornèrent à quelques émeutes locales. A Birmin gham où la *Convention* chartiste s'était transportée il y eut un assemblée de nuit, un petit combat avec la police, une processio de manifestants et quelques maisons brûlées. Le ministère effrayé fit voter une loi pour permettre aux villes d'organiser une police régulière semblable à celle de Londres; il fit arrêter les chefs chartistes, O'Connor, O'Brien, qui furent condamnés pour écrits ou discours séditieux. Il n'y eut qu'une vraie tentative d'insurrection, l'attaque de Newport dans le pays de Galles par une bande armée.

2° En 1842, les salaires ayant baissé, les ouvriers du nord firent grève et les associations envoyèrent des délégués à une conférence pour discuter le moyen d'obtenir le retour aux salaires de 1840. Les chartistes en profitèrent pour faire décider de recommander à tous les ouvriers de cesser le travail jusqu'à ce que la *Charte* devînt la loi du pays; la grève générale, proposée en 1834 pour obtenir la journée de huit heures, devenait un procédé politique. La grève avorta faute d'argent. On fit signer de nouveau une pétition monstre, qu'on présenta avec plus de 3 millions de signatures, disait-on; le gouvernement refusa de la recevoir. Les radicaux ouvriers essayèrent de s'entendre avec les radicaux bourgeois dans une conférence à Birmingham, les bourgeois proposèrent de remplacer la « Charte du peuple » par un « bill des droits du peuple ». O'Connor empêcha l'entente.

Les trade unions se séparèrent alors du mouvement chartiste et renonçant à l'action politique et à l'intimidation, essayèrent d'améliorer la condition des ouvriers en s'entendant avec les patrons et en demandant au Parlement des réformes ouvrières. Il se fonda une « Association nationale des métiers unis pour la protection du travail » (1845) qui recommanda la conciliation par l'arbitrage et l'action auprès des membres du Parlement; c'était la nouvelle tactique pacifique qui allait remplacer l'agitation chartiste.

Les chartistes restés dans le mouvement suivirent O'Connor. Revenant à une vieille idée d'Owen, faire vivre les ouvriers sans travail en leur distribuant des terres, il créa une société pour acheter de grands domaines, les partager en lots et les tirer au sort entre les adhérents (1846). Cette « Compagnie foncière nationale » finit en 1848 par une faillite.

3° La Révolution de 1848 en France excita une dernière fois les

chartistes. Ils tinrent encore une convention de délégués à Londres. (avril 1848); ils préparèrent encore une pétition monstre. O'Connor annonça un *meeting* monstre et une procession monstre pour aller porter la pétition au Parlement. Le ministère prit peur et déclara illégal un meeting tenu pour escorter une pétition « accompagnée d'un nombre excessif de personnes »; il fit venir Wellington et lui confia la sûreté de Londres; le vieux général posta des troupes dans la ville comme pour une bataille et enrôla les bourgeois de Londres comme agents de police volontaires (*constables spéciaux*), il s'en présenta 170 000. Le meeting fut tenu, mais on arrêta la procession; O'Connor amena seul la pétition monstre dans un fiacre. On la fit examiner par un comité spécial : au lieu de 5 716 000 signatures annoncées par O'Connor, on n'en trouva que 1 975 000, quelques-unes mises par de mauvais plaisants (la Reine, Nez-Plat, Wellington). Ce fut la fin de l'agitation chartiste.

L'agitation irlandaise (1832-44). — Pendant que les chartistes s'agitaient en Angleterre, les catholiques s'agitaient en Irlande. Un orateur puissant, O'Connell, célèbre dans toute l'Europe, venait de grouper en un parti la grande masse catholique de la population irlandaise. A vrai dire, il n'était pas seulement le chef d'un parti, il incarnait son parti : les Irlandais, déshabitués des affaires publiques, n'avaient pas de vie politique; ils obéissaient à leurs prêtres, votaient pour les candidats du clergé et venaient en masse aux réunions convoquées par O'Connell, où ils s'excitaient aux discours enflammés de leur chef.

O'Connell déclarait appartenir au parti catholique libéral qui venait de se former en Europe; il ne demandait pour l'Église catholique en Irlande que la liberté et l'égalité avec les autres Églises, il ne voulait pas en faire une Église d'État. Il parlait donc à la fois au nom de la liberté et de l'égalité, au nom de la religion catholique, au nom de la nation irlandaise opprimée; ce qui lui attirait les sympathies à la fois des révolutionnaires, des catholiques et des patriotes et faisait de lui l'homme le plus populaire de toute l'Europe. Depuis la réforme de 1829 les catholiques irlandais avaient les droits politiques d'électeurs et de députés, mais ils restaient soumis à tout l'ancien régime organisé systématiquement pour les tenir sous la dépendance des protestants : les juges de paix et les agents de police, les jurys criminels, les juges de la Cour suprême, les jurys chargés d'établir les taxes, les conseils municipaux, tous les hommes investis d'une autorité étaient protestants; l'Église officielle était l'Église anglicane, elle n'avait presque pas de fidèles, mais elle

possédait des domaines, et en outre elle percevait les *dîmes* et une taxe d'entretien des bâtiments du culte sur tous les habitants, c'est-à-dire en fait sur les paysans catholiques. Enfin le gouvernement empêchait les catholiques irlandais de se réunir librement.

O'Connell semble avoir hésité entre deux tactiques : tantôt il demandait des réformes de détail au Parlement anglais, la liberté de réunion, une répartition moins inégale des pouvoirs entre catholiques et protestants, et surtout l'abolition des dîmes; tantôt il essayait d'obtenir la réforme radicale, rendre à l'Irlande le droit de se gouverner elle-même comme avant 1800 en abrogeant l'acte d'Union. Dès 1829 il avait fondé une association pour demander l'autonomie, qui fut dissoute trois fois; en 1831 il forma un comité pour faire signer une pétition contre l'Union, le gouvernement lui fit un procès. Mais dans le Parlement élu après 1832, O'Connell cessa de combattre le gouvernement anglais et vota d'abord pour le ministère libéral, tout en profitant des séances de la Chambre pour donner de la publicité aux plaintes des Irlandais contre le régime anglais.

Les Irlandais ne voulaient plus payer les dîmes au clergé anglican. Quelques collecteurs furent massacrés; sur 104 000 livres sterling, il n'en rentra que 12 000. Le ministère fit une réforme partielle, il supprima quelques évêques anglicans (10 sur 22) et abolit la taxe d'entretien des bâtiments. Mais il se divisa sur le projet de faire administrer les domaines de l'Église d'Irlande par le gouvernement. Pour lutter contre les conservateurs, le parti irlandais, surnommé « queue d'O'Connell », se coalisa avec les libéraux et leur assura la majorité à la Chambre (1835).

Après la mort du roi Guillaume, O'Connell soutint la reine Victoria qu'on disait menacée par le duc de Cumberland et les tories; il déclara même qu'il « réunirait 500 000 braves Irlandais pour défendre la... jeune femme bien-aimée qui occupe le trône ».

En échange le ministère libéral fit voter la loi de 1838 : les dîmes devaient être payées non plus par le paysan mais par le propriétaire; la Chambre avait même voté une réforme plus complète, les lords la rejetèrent. — L'Irlande n'avait pas d'assistance publique, une « loi sur les pauvres » permit d'en créer une (1838).

Mais le ministère libéral avait peu à peu perdu sa popularité en Angleterre, peut-être à cause de ses réformes, peut-être à cause de la crise commerciale, et aussi parce qu'il était soutenu par « les papistes irlandais ». Aux élections de 1837 il eut encore la majorité, mais grâce aux députés d'Écosse et d'Irlande (les conservateurs

avaient reconquis l'Angleterre). En 1839, il eut à avouer un déficit et après un vote où il n'eut que cinq voix de majorité, il se sentit si faible qu'il se retira (1839). Le chef des conservateurs, Peel, chargé de former un ministère, ne parvint pas à s'entendre avec la reine, parce qu'il exigea la retraite des dames de la chambre femmes ou sœurs des ministres libéraux; la reine refusa de renvoyer ses dames, Peel se retira et le ministère libéral garda le pouvoir. Cet épisode fut surnommé « le complot de la chambre à coucher ». Mais le déficit augmenta, jusqu'à deux millions sterling en 1841; le ministère pour y remédier proposa d'abaisser les droits d'entrée sur le sucre et les bois, il fut mis en minorité (de 36 voix); il fit dissoudre la Chambre et pour la première fois depuis la Réforme le parti conservateur revint en majorité (de 90 voix). Le parti irlandais à la Chambre était réduit de moitié (1841). Le gouvernement passa à un ministère conservateur (Peel).

O'Connell recommença à réclamer la réforme radicale; il reconstitua la ligue pour l'abrogation de l'Union (1841) et adoptant la tactique chartiste, il organisa l'agitation en grand. Il fonda un journal; il réunit des meetings monstres pour réclamer l'autonomie de l'Irlande.

Comme les chartistes, les Irlandais, en demandant la réforme politique, voulaient obtenir une réforme sociale. La population augmentait rapidement (de 6 800 000 en 1826 à 7 760 000 en 1836 et 8 670 000 en 1841), la terre se morcelait de plus en plus. L'enquête officielle de 1835 dit qu'il est impossible de décrire les souffrances de la population agricole, les taudis, l'absence presque absolue de lits et de couvertures, l'alimentation insuffisante formée de pommes de terre et d'eau, les paysans vivant misérablement dans des cabanes de terre sans vitres, souvent sous le même toit avec leurs vaches et leurs porcs, n'ayant pour vêtement que des haillons de toile, pour nourriture que des pommes de terre. Et encore ils dépendaient du caprice du propriétaire qui pouvait les congédier à volonté sans indemnité. Les Irlandais désiraient surtout une garantie contre ce pouvoir arbitraire, ils demandaient la « fixité de tenure », c'est-à-dire le droit du paysan sur sa terre.

1843 fut l'année de la grande agitation, O'Connell disait que la reine avait le droit de convoquer un Parlement pour l'Irlande et prédisait que ce Parlement serait réuni avant un an. En trois mois on vit en Irlande une trentaine de *meetings* monstres; celui de Tara où il vint, dit-on, 250 000 assistants, vota le rétablissement du Parlement irlandais. O'Connell déclara qu'il vaincrait, « par des

moyens légaux, pacifiques, constitutionnels, par l'électricité de l'opinion publique ».

Il convoqua un meeting monstre à Clontarf près de Dublin. Mais le gouvernement venait de faire voter une loi qui interdisait de posséder des armes à feu en Irlande sans autorisation; il interdit ce meeting et envoya des troupes; O'Connell, ne voulant rien faire d'illégal, pria ses partisans de s'en retourner. Il n'en fut pas moins arrêté, jugé et condamné par un jury entièrement protestant pour complot et excitation à la haine et au mépris du gouvernement. L'arrêt fut cassé pour vice de formes et O'Connell relâché fut reçu en triomphe par la foule; mais sa santé était brisée et il se retira de la lutte. Comme l'agitation pacifique chartiste, l'agitation pacifique irlandaise était sans force contre l'aristocratie anglaise maîtresse du gouvernement; il avait suffi pour les arrêter toutes deux d'une interdiction, d'un déploiement de troupes et d'un procès.

L'agitation libre-échangiste (1838-46). — En même temps que les chartistes agitaient pour le suffrage universel et les Irlandais pour l'autonomie de l'Irlande, un parti du libre-échange agitait pour obtenir aussi une réforme radicale, la destruction de l'ancien régime protecteur. Le parti s'organisa d'abord pour faire supprimer les droits d'entrée sur les blés, sous la forme d'une « ligue contre les lois sur les grains » (*Anti-corn-law-league*) à Londres, puis (1838) à Manchester. Les deux aristocraties protestantes qui gouvernaient en commun l'Angleterre s'entendaient contre la démocratie anglaise et les catholiques irlandais, mais sur la politique économique leurs intérêts les mettaient en concurrence. L'aristocratie foncière voulait conserver les droits qui maintenaient à un haut prix les blés et par conséquent les fermages; l'aristocratie industrielle cherchait à faire baisser le prix du pain, pour pouvoir abaisser les salaires des ouvriers.

Le parti du libre-échange se recruta surtout dans la bourgeoisie industrielle et commerçante, il eut son centre à Manchester où l'on avait construit un bâtiment spécial — la *Free Trade Hall* — pour loger le club du libre-échange. Le chef officiel était un député, Villiers, mais le mouvement fut dirigé par un commerçant en cotons, Cobden, qui y consacra sa vie, et par un orateur radical, Bright. Il demanda d'abord l'abolition des *corn laws* au Parlement, la Chambre la rejeta par 342 voix contre 195 (1839). Le parti adopta alors la tactique des radicaux, l'agitation par les *meetings* et les discours. Cobden et Bright parcoururent l'Angleterre en faisant des conférences; ils enseignaient que les droits sur les blés ne profi-

taient qu'aux propriétaires et nuisaient à toutes les autres classes, aux travailleurs en faisant enchérir leur nourriture, aux industriels et commerçants en empêchant les pays étrangers de vendre leurs blés aux Anglais et de leur acheter en échange les produits de l'industrie anglaise.

La *Ligue* convertit les industriels et fut aussi soutenue par les ouvriers qui manifestaient à la fois pour la Charte et contre les *corn laws*. Le ministère libéral proposa une petite réforme, établir un droit fixe de 8 shillings par boisseau, et fut mis en minorité (1841). Le ministère conservateur (Peel) qui lui succéda s'appuyait sur une majorité de propriétaires hostile à la réforme. Mais Peel n'était pas un conservateur obstiné; comme jadis en 1829 au temps de l'émancipation des catholiques, il chercha à tenir compte des conditions pratiques et à adopter les mesures les plus avantageuses au pays. Il commença par remettre l'équilibre dans le budget en faisant rétablir l'impôt sur le revenu (*income tax*), aboli en 1815, sur les revenus supérieurs à 150 liv. sterl. (3750 fr.). Établi comme provisoire, cet impôt a été conservé et est devenu un des fondements du régime fiscal anglais. Peel fit voter aussi une diminution des droits sur les blés, malgré une fraction de son propre parti (1842). L'équilibre du budget fut rétabli, et même au lieu d'un déficit on eut un excédent; Peel en profita pour faire une seconde réforme dans le sens du libre-échange : il abolit ce qui restait de droits sur l'exportation et abaissa les droits à l'importation malgré les réclamations de son propre parti.

Peel, en maintenant les droits sur les blés, espérait conserver une production indigène suffisante pour rendre l'Angleterre indépendante de l'étranger en cas de guerre. La famine de 1845 lui montra que la population était devenue trop nombreuse pour se nourrir seulement avec les produits indigènes. La maladie de la pomme de terre survenue brusquement privait les Irlandais de leur nourriture ordinaire, on eut la famine, des milliers de gens périrent de faim en Irlande. Pour empêcher les Irlandais de mourir de faim, Peel se décida à demander l'abolition des droits sur les blés, ses collègues du cabinet conservateur refusèrent, il donna sa démission. Mais le parti libéral ne put former un ministère; Peel reprit le pouvoir et parvint à faire passer l'abolition des lois sur les blés, malgré la majorité de son propre parti, avec l'aide de la minorité libérale; elle fut votée par 223 libéraux et 104 conservateurs contre 229 conservateurs. Wellington la fit accepter par les Lords (1846).

Les agitations chartiste et irlandaise s'étaient heurtées aux classes

maîtresses du pouvoir; le libre commerce des blés fut imposé à l'aristocratie foncière par la bourgeoisie industrielle.

Législation ouvrière. — Pendant que les ouvriers manifestaient pour demander une réforme radicale, quelques philanthropes cherchaient par des réformes de détail à améliorer la condition des ouvriers dans la grande industrie. Ce n'étaient pas des radicaux, quelques-uns appartenaient même au parti conservateur (Ashley); d'autres étaient des chrétiens évangéliques (Kingsley, Dennison), émus par les souffrances des pauvres gens. Ils agissaient par humanité ou par charité chrétienne, en demandant des lois pour protéger les travailleurs contre le pouvoir sans contrôle des entrepreneurs. Ils eurent grand'peine à décider le Parlement; toutes les écoles libérales d'économie politique enseignaient alors que l'État doit laisser les patrons et les ouvriers régler entre eux les conditions du travail sans jamais intervenir; toute législation du travail semblait une violation de la « liberté des contrats ».

Les réformateurs commencèrent par les travailleurs les plus misérables et les plus incapables de se défendre, les enfants. Dès 1802, une épidémie à Manchester avait obligé le Parlement à intervenir pour protéger les « apprentis des paroisses », c'est-à-dire les enfants des indigents assistés; la paroisse les louait à des industriels, qui les faisaient travailler jour et nuit dans les fabriques de coton depuis l'âge de sept ans; la loi de 1802 avait interdit de les faire travailler plus de 12 heures. Mais l'interdiction restait limitée aux enfants assistés.

En 1831, on se décida à créer une commission d'enquête pour étudier la question. Elle révéla des faits si lamentables que le philanthrope Ashley obtint la loi sur les fabriques (*factory act*) de 1833. On se décidait à étendre la protection à *tous* les enfants employés dans les fabriques quelle que fût la condition des parents; la loi fixait un *maximum* de travail de huit heures par jour (quarante-huit heures par semaine) pour les enfants jusqu'à treize ans, de douze heures (soixante-neuf par semaine) pour les adolescents de treize à dix-huit ans; elle interdisait le travail de nuit. Pour surveiller l'exécution de la loi on créait les inspecteurs des fabriques. C'était la première brèche au régime de l'autorité absolue des industriels dans leurs usines, le commencement d'une législation ouvrière, l'embryon d'un personnel de surveillance.

La réforme continua lentement, par petites mesures successives arrachées aux députés malgré eux; le parti conservateur aida à les voter, par opposition contre les industriels du parti libéral.

Une loi interdit le *truck*, système de paiement des salaires en nature (le patron avait une boutique où il forçait l'ouvrier à se fournir et il retenait sur son salaire le prix des objets fournis).

Une loi interdit d'employer des enfants comme ramoneurs.

La grande réforme fut la loi sur les mines de 1842, votée à la suite d'un rapport émouvant. On découvrit qu'on faisait travailler des enfants de cinq ans douze heures par jour dans des mines mal aérées et pleines d'eau, en compagnie de malfaiteurs qui les maltraitaient; qu'un vingtième à peine des garçons savait lire; que des filles étaient attelées à des wagonnets de houille et les traînaient dans des galeries trop basses pour qu'on pût s'y tenir debout. Le Parlement prit une mesure radicale : il interdit tout travail souterrain à toute femme et à tout enfant au-dessous de dix ans et créa des inspecteurs des mines.

La loi de 1844 interdit d'employer des enfants dans les industries textiles au-dessous de neuf ans, abaissa le maximum du travail pour les autres, et ordonna de les envoyer à l'école.

La loi de 1847 fixa un maximum de dix heures par jour pour les femmes et les enfants employés dans la grande industrie.

La législation ouvrière fut étendue peu à peu à presque toutes les industries, jusqu'à la loi de 1878 qui réunit toutes les mesures partielles en une sorte de code. Ces lois ne protégeaient que les enfants et les femmes, les hommes adultes étant réputés capables de se protéger eux-mêmes; mais, en fait, dans les ateliers qui emploient à la fois des femmes et des hommes, la durée du travail est limitée par le maximum légal et les hommes en profitent.

La crise irlandaise (1845-48). — Quand le gouvernement anglais eut arrêté en Irlande l'agitation légale pour l'autonomie, la grande masse du parti national, docile à O'Connell et aux prêtres catholiques, se résigna à une attitude pacifique. Mais les jeunes gens les plus ardents se détachèrent et formèrent la *Jeune Irlande*, qui rompit avec O'Connell. C'était un parti démocratique, laïque et révolutionnaire qui ne voulait plus obéir au clergé et parlait d'établir l'indépendance irlandaise par les armes.

Peel essaya de réconcilier la partie pacifique des Irlandais. Pour se concilier les prêtres, il fit augmenter (de 900 à 26 000 livres) la subvention de l'État au collège de Maynooth, le séminaire où se formaient les prêtres irlandais, malgré les pétitions furieuses des protestants (1845). Pour se concilier les paysans, il créa une commission d'enquête chargée d'étudier les moyens d'améliorer la condition des tenanciers. Puis il proposa d'étendre à toute l'Irlande le régime

des paysans de la partie protestante du nord-est (l'Ulster); mais la Chambre des lords rejeta le projet (1845) et la réforme avorta. Peel essaya de calmer les haines entre protestants et catholiques en créant à l'Université de Dublin trois collèges neutres; mais le clergé irlandais les condamna.

Puis vint la maladie de la pomme de terre (1845) et la grande famine de 1846. Les affamés venaient dans les villes ramasser les épluchures, ils mangeaient des herbes ou du lichen, les routes étaient semées de cadavres. La population surabondante périt de misère, ou émigra en Amérique; brusquement l'Irlande tomba de 8 170 000 habitants à 6 500 000 en 1851, et depuis ce temps la population a toujours diminué (5 100 000 en 1881, 4 700 000 en 1891).

Pour réprimer les révolutionnaires, Peel proposa un projet qui mettait l'Irlande en état de siège. Les protectionnistes conservateurs saisirent l'occasion de se venger de l'abolition des lois sur les blés; ils votèrent avec la minorité libérale. Peel mis en minorité se retira. Le ministère Russell, formé par une coalition des libéraux avec les partisans de Peel (*Peelites*), reprit la politique de Peel.

Il proposa de garantir les tenanciers irlandais contre le pouvoir du propriétaire et d'obliger à vendre les domaines grevés de trop lourdes hypothèques (plus de la moitié du revenu des domaines en Irlande était absorbé par des créances hypothécaires). On espérait, en les faisant vendre à des acheteurs solvables, remplacer les propriétaires obérés par des gens à leur aise qui pourraient exiger des paysans des fermages moins élevés. Mais le Parlement rejeta le projet sur les tenanciers et ne voulut voter que la loi sur les domaines hypothéqués (1848). Les nouveaux propriétaires continuèrent à congédier les paysans et les paysans continuèrent à se venger des *évictions* par des meurtres.

Tout d'un coup la Révolution de 48 excita la Jeune Irlande, il se fonda des clubs irlandais, on envoya une adresse au gouvernement provisoire français pour demander le secours de la France. Le gouvernement anglais fit voter des lois d'exception et arrêta 118 chefs du parti. Une bande armée essaya un soulèvement, elle fut cernée et prise par la police dans un champ de pommes de terre. Les chefs furent déportés (1848). La vie politique s'arrêta en Irlande.

Période d'inaction et évolution démocratique (1849-1865). — Le parti conservateur, coupé en deux fractions à propos des lois sur les blés, resta longtemps affaibli; le gros du parti protectionniste se reconstitua lentement sous la direction de Bentinck (mort en 1848), puis de Derby et Disraeli; les dissidents qui avaient

suivi Peel dans sa conversion au libre-échange (les *Peelites*) s'unirent aux libéraux. Le parti libéral, en minorité depuis 1841, reprit la majorité par une dissolution de la Chambre (1847) et la garda jusqu'à la Réforme de 1867; il absorba les Peelites, en les faisant entrer dans tous les ministères libéraux; l'un d'eux, Gladstone, finit par devenir le chef du parti libéral.

Bien que la majorité restât aux libéraux, le ministère changea plusieurs fois, par la rivalité entre les deux chefs du parti libéral, Russell et Palmerston, dont le parti conservateur profita pour revenir au pouvoir deux fois pendant quelques mois (1852, 1858-1859).

Ce fut une période d'inaction politique. Le parti libéral avait épuisé son programme de réformes [1]. Il acheva seulement d'établir le libre-échange en abolissant l'acte de navigation (1849), puis presque tous les droits de douanes et en concluant avec la France le traité de commerce de 1860. Il augmenta timidement la subvention aux écoles (164 000 liv. st. en 1851, 813 000 en 1861), et rendit la subvention proportionnelle au nombre d'élèves (1853).

La vie publique fut dominée alors par la politique extérieure. Le coup d'État de Napoléon obligea Palmerston qui l'avait approuvé à se retirer; la guerre de Crimée fit revenir Palmerston au pouvoir (1855); la révolte des Cipayes (1857) amena la suppression de la Compagnie des Indes; la guerre de Chine, désapprouvée par la Chambre, amena la dissolution qui donna à Palmerston une majorité (1857); l'affaire des bombes Orsini (1858) fit tomber Palmerston. Enfin après un intermède de ministère conservateur Palmerston, revenu au ministère (1859), garda le pouvoir jusqu'à sa mort (1865).

Ce fut une période de prospérité matérielle. Le commerce de l'Angleterre, la production, la richesse, tout augmentait rapidement; le nombre des indigents assistés baissait de 1 429 000 en 1842 (maximum) à 890 000 en 1861; le nombre des accusés de 31 000 en 1842 (maximum) à 18 000 en 1861; l'alcoolisme diminuait, le gouvernement élevait le droit sur l'eau-de-vie (de 2 à 16 shillings) et abaissait le droit sur le thé (de 26 pence à 6).

La condition des ouvriers s'améliorait. C'est en ce temps que les *trade unions* formèrent peu à peu l'organisation centrale qui devait plus tard grouper les ouvriers dans une action commune. Elle

1. La loi sur les titres ecclésiastiques fut votée (1851) pour calmer l'opinion protestante irritée de ce que le Pape avait créé des évêchés catholiques en Angleterre : elle déclarait nuls les donations et les actes faits sous le titre d'évêque; d'ailleurs elle ne fut pas appliquée.

s'établit sans plan d'ensemble, par des raisons pratiques. Chaque *trade union* n'était d'abord qu'une association entre ouvriers d'un même métier dans une même ville, une simple société de secours mutuel, avec une caisse alimentée par une cotisation régulière pour donner une subvention en cas de funérailles, de maladie, de chômage, de changement de résidence; la société élisait un bureau qui la représentait et discutait les intérêts collectifs avec les patrons. Beaucoup d'*unions* avaient une caisse spéciale de secours pour le cas de grève, mais elle était formée par des cotisations spéciales.

Entre les *unions* de différents métiers de la même ville, et entre les *unions* du même métier dans les différentes villes se formèrent naturellement des fédérations, pour recevoir les ouvriers qui allaient d'une ville à l'autre et pour concerter les décisions communes à tous les ouvriers d'une région. Chacune de ces fédérations eut aussi son bureau qui fut formé de délégués élus. Enfin il se forma des associations générales de toutes les *unions* d'un même métier dans toute l'Angleterre, ou toute l'Écosse, ou toute la Grande-Bretagne. Pour prendre les décisions on convoquait un congrès général de délégués; mais pour les affaires courantes, surtout pour tenir la comptabilité, devenue très compliquée, il ne suffisait plus des ouvriers de bonne volonté, employant leur soirée à faire les écritures; on créa des secrétaires, ouvriers élus par leurs camarades, mais salariés, qui abandonnèrent leur métier pour devenir exclusivement employés de l'association. Ainsi se forma un état-major officiel des ouvriers, occupé par profession à défendre leurs intérêts.

Le mouvement d'ensemble des ouvriers anglais longtemps interrompu (depuis 1843) recommença, mais cette fois sous des chefs ouvriers et avec un but limité. Les secrétaires généraux des principales associations, mécaniciens, charpentiers, maçons, réunis à Londres, prirent l'habitude de se concerter; puis ils obtinrent la création d'un organe commun des *trade unions*, le conseil des *unions*. Officiellement cette organisation restait étrangère à la politique, on voulait seulement grouper les ouvriers pour discuter collectivement avec les patrons les conditions du contrat; au contraire des chartistes, les chefs du mouvement repoussaient tout programme politique; ils avaient adopté la doctrine libérale de la bourgeoisie anglaise, pas d'intervention de l'État dans le contrat du travail; ils comptaient que l'association rendrait les ouvriers assez puissants pour lutter à égalité de force contre les patrons. Mais ils étaient gênés par les lois qui restreignaient encore le droit de grève; pour les faire abolir il fallait agir sur les députés; ils comprirent donc la

nécessité d'acquérir une force électorale et, abandonnant le principe de la neutralité politique, ils s'unirent aux radicaux pour demander l'extension du suffrage aux ouvriers.

La réforme électorale de 1867. — La question de la réforme se posa après la mort de Palmerston (1865). Deux projets de réforme électorale, l'un du ministère conservateur (1859), l'autre du ministère libéral (1860), avaient été arrêtés par la Chambre. Le nouveau ministère libéral (Russell-Gladstone) présenta un projet (1866) qui abaissait la *franchise* (le revenu nécessaire pour être électeur); mais une fraction du parti libéral surnommée les *Adullamites* [1] s'unit aux conservateurs pour voter un amendement qui restreignait la franchise aux revenus portés au rôle des taxes, de façon à écarter les locataires, c'est-à-dire la plupart des ouvriers. Le ministère libéral se retira (1866) et fut remplacé par un ministère conservateur (Derby-Disraeli).

Le parti conservateur était en minorité. Le ministère, pour se maintenir, s'appuya sur la coalition des conservateurs et des *Adullamites*, qui ne voulaient pas de réforme électorale. Alors les ouvriers intervinrent. Reprenant la tactique des radicaux en 1831 ils organisèrent des *meetings* monstres. Le mouvement fut dirigé par la « Ligue nationale pour la Réforme » dont le conseil était formé en partie des chefs officiels des ouvriers, les secrétaires des *trade unions*. Le *meeting* monstre de Trafalgar Square à Londres déclara : « La Chambre des communes, élue seulement par une partie de la population mâle adulte du pays, est une violation et une dérision des principes et de l'esprit de la Constitution, et l'opposition factieuse des *tories* et des pseudo-libéraux contre le projet de réforme modérée et le langage insultant qu'ils emploient envers les *classes ouvrières*, imposent au parti libéral la nécessité de rester uni dans tout le pays pour arriver à améliorer la représentation de la nation jusqu'au suffrage pour tous les hommes adultes domiciliés » (2 juillet 1866). Un autre *meeting* fut convoqué à Hyde Park, le gouvernement fit fermer le parc; la foule, malgré la police, arracha les grilles et envahit le parc; le gouvernement fit retirer la police. Puis, jusqu'à la fin de 1866, il y eut des *meetings* dans les grandes villes industrielles du Nord-Ouest et de l'Écosse, on y demandait le suffrage universel.

Le ministère conservateur refusait de présenter un projet précis de réforme; enfin, craignant d'être abandonné par ses alliés libéraux,

1. Allusion biblique à la caverne d'Abdullam (Samuel, I, 22).

les *Adullamites*, Disraeli se résigna à proposer un projet (mars 1867), en déclarant que le gouvernement revenait à « sa politique primitive »; trois ministres mécontents se retirèrent. Le projet, fortement amendé par la Chambre, devint la réforme de 1867 (1868 pour l'Écosse et l'Irlande).

Comme en 1832 ce ne fut qu'une réforme partielle, consistant en deux mesures : *redistribution* et abaissement de la franchise. — La *redistribution* enleva 53 sièges à des bourgs (11 privés de tout député, 35 réduits à un) et en distribua 19 à des collèges anglais, 9 à l'Écosse, 30 aux comtés. — La *franchise* (droit de suffrage) fut donnée dans les comtés à quiconque occupait une maison de 12 livres de revenu, dans les bourgs à tout habitant d'une maison inscrite au rôle de l'impôt (*poor-tax*) et dans les villes à tout locataire d'un loyer de 10 livres (250 fr.).

La réforme ne supprimait pas les inégalités de représentation dans les comtés, on calculait que 125 députés représentaient 12 millions et demi d'âmes, 158 députés 7 millions et demi; les bourgs au-dessous de 50 000 âmes avaient 230 députés pour 3 280 000 âmes, ceux au-dessus 130 députés pour 11 537 000 âmes. — La réforme conservait au suffrage le caractère d'un privilège. Et elle exigeait encore un an de domicile pour avoir le droit d'être inscrit comme électeur. Mais elle augmentait le corps électoral de 50 pour 100 dans les comtés anglais, 200 pour 100 dans les bourgs anglais, 300 pour 100 dans les bourgs écossais; elle profitait surtout aux villes. En fait elle rendait électeurs la plus grande partie des ouvriers. L'Angleterre entrait dans le régime démocratique.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie et Sources. Voir la bibliographie du chap. II.

Les documents sont de même nature que pour la période précédente. Les revues deviennent plus nombreuses et plus importantes; aux précédentes ajouter *Saturday Review*, *Fortnightly Review*, *Westminster Review*.

Dans la catégorie correspondance, mémoires, discours, outre les documents communs aux deux périodes indiquées au chap. précédent (**Peel**, **Russell**, **Palmerston**, **Greville**, **Croker**), les principaux sont : **Malmesbury**, 1884, **Iddesleigh** (Stafford Northcote), 1890; — **Cobden**, écrits, 1867, discours, 1870; — **Ashworth**, 1876, tous deux sur l'agitation libre-échangiste; — **O'Connell**, **T. Davis**, 1890, tous deux sur l'agitation irlandaise; — **Gammage**, *History of chartism*, 1854, sur l'agitation chartiste.

Travaux. Sur l'histoire d'ensemble : voir chap. II.

Outre **Gardiner**, **Martineau**, **Walpole**, la *National Biography* cités au chap. II, il existe une histoire générale d'Angleterre depuis l'avènement de Victoria : **Mac Carthy** (J.), *History of our own times*, trad. en français. *Histoire contemporaine*

d'Angleterre, œuvre d'un journaliste irlandais radical, plus superficielle que les précédentes. — La collection intitulée *Prime ministers of queen Victoria*, 1890-1891, est un recueil de biographies des ministres, *Peel*, *Abeerdeen*, *Palmerston*, *Gladstone*, *Beaconsfield*, *Salisbury*, par différents auteurs.

Sur le gouvernement central et l'administration locale : voir la bibliographie du chap. II.

Les principaux ouvrages sont **Todd**, **Gneist**, en français **Franqueville**, déjà cités.

Sur l'agitation ouvrière et chartiste : outre **S. Webb**, voir les articles et les bibliographies de la *National Biography* sur *Owen* et sur les chefs chartistes *Lovett*, *O'Connor*, *O'Brien*, *Jones*, *Frost*). Il n'y a pas encore d'histoire complète du mouvement chartiste; Graham Wallas en prépare une.

Sur l'agitation irlandaise : outre **Pressensé**, voir *National Biography*, la bibliographie de l'article *O'Connell*.

Sur l'agitation libre-échangiste : **J. Morley**, *Life of Cobden*, 2 vol., 1881. — **L. Brentano**, *Anfang und Ende der englischen Kornzölle*, 1892 — **Richelot**, *Histoire de la réforme commerciale en Angleterre*, 2 vol., 1853-1855, œuvre de vulgarisation.

Sur le développement intérieur, une collection intitulée *The reign of queen Victoria , a survey of 50 years of prosperity*. 6 vol., 1888; chaque auteur a traité une espèce de faits : **Huxley** (sciences naturelles), **Hatch** (religion), **Courtney** (finances), **Garnett** (littérature), **Caird** (agriculture), **Matthew Arnold** (enseignement).

Sur les mœurs, les romans de **Thackeray**, **Dickens**, **G. Elliot** et **Disraeli**, *Sybil*, 2 vol., 1845 (trad. franç.), description du mouvement chartiste.

Sur la misère en Angleterre : **Karl Max**, *Das Kapital*, t. III, 1867-85. — **Engels**, *Die Lage der arbeitenden Klassen in England*, 1845, tous deux socialistes.

CHAPITRE IV

L'ANGLETERRE DÉMOCRATIQUE

Conditions de la vie politique. — La réforme électorale de 1867, en transformant le corps électoral, a changé les conditions de la vie politique en Angleterre. Les votants sont devenus beaucoup plus nombreux; les élections sont plus disputées; dans les villes et les bourgs les ouvriers sont devenus maîtres de la majorité. Presque partout les électeurs forment une masse populaire trop nombreuse pour être achetée ou dominée par un grand seigneur.

Les partis ont dû s'adapter à cette transformation démocratique; ils ont adopté l'usage inventé par la démocratie des États-Unis, d'organiser une association permanente pour faire la propagande et diriger les opérations du parti en temps d'élection. Il existait déjà une organisation des partis dans le Parlement, chacun ayant son chef reconnu (*leader*) et ses entraîneurs *whippers-in*) chargés de faire venir les membres du parti aux séances. Le Parlement a conservé les anciens usages, pas d'indemnité parlementaire, vote personnel (par division); les députés obligés de s'occuper de leurs affaires privées sont souvent absents de Londres; il faut les rappeler quand on a besoin d'eux pour un vote. Chaque parti a créé une organisation correspondante pour encadrer ses électeurs, il a formé un comité central permanent et des comités locaux. Le parti libéral a donné l'exemple en créant une ligue dont le centre était à Birmingham; le parti conservateur l'a imité. Comme aux États-Unis, les programmes électoraux sont devenus les manifestes des partis et on a cherché à résumer le programme dans une formule courte et frappante qui puisse servir de cri de guerre aux partisans.

Les députés sont devenus plus dépendants des électeurs, la Chambre est devenue plus représentative. Le régime parlementaire est devenu plus régulier; la Chambre est le seul pouvoir souverain, aucun ministère n'essaie de gouverner sans la majorité.

Les partis ont conservé leur ancien terrain d'action. Le parti conservateur continue à s'appuyer surtout sur les électeurs des comtés en Angleterre, c'est-à-dire sur les campagnes dominées encore par le clergé anglican et les gentilshommes. Le parti libéral a pour lui les électeurs des bourgs et des villes, surtout dans la région industrielle du Nord et de l'Ouest de l'Angleterre, il a les dissidents anglais adversaires du clergé, il a presque toute l'Écosse, pays démocratique; ses forces électorales ont augmenté. Mais à la Chambre il s'est transformé. Les anciens whigs aristocrates, hostiles aux ouvriers, ont peu à peu disparu; il est arrivé une nouvelle génération de radicaux bourgeois, élus par les ouvriers, avec un programme démocratique. Le système anglais du vote à la majorité relative sans ballottage oblige les adversaires des conservateurs à réunir leurs voix sur un même candidat et entrave la formation d'un parti radical distinct. Le parti libéral est devenu une coalition permanente d'anciens libéraux et de radicaux, qui peu à peu est arrivée à adopter le programme radical. Le chef du parti libéral, Gladstone, qui avait commencé sa carrière comme conservateur *peelite*, a été amené par une évolution continue jusque sur le terrain radical.

Le parti conservateur a gardé sa politique qui consiste à empêcher aussi longtemps que possible les réformes nouvelles, sans jamais revenir sur les réformes déjà faites. Mais il a pris aussi une apparence plus démocratique.

Réformes du premier ministère Gladstone (1868-74). — Le ministère conservateur dont Disraeli était devenu chef (février 1868) par la retraite de Derby, se maintint sans majorité jusqu'à la fin de 1868; on attendait pour élire un nouveau Parlement les nouvelles listes électorales conformes à la loi de 1867.

Les élections faites suivant le régime réformé donnèrent une grosse majorité libérale (387 contre 271), formée par les bourgs et par l'Écosse. Les *Adullamites* (whigs aristocratiques) avaient disparu; les libéraux, élus par une coalition des électeurs libéraux et radicaux, arrivaient avec un programme de réformes exposé devant les électeurs, ou plutôt ils en avaient deux. Gladstone, libéral-conservateur, chef de la coalition libérale-radicale, avait parlé surtout de la réforme d'Irlande. Bright, chef des radicaux, réclamait en outre l'instruction primaire gratuite, une réforme agraire pour

donner aux paysans un lot de terre, l'abolition des droits sur le thé et le sucre pour donner aux ouvriers « un déjeuner à bon marché », la diminution des dépenses de la marine et de la guerre.

Comme après 1832, la réforme électorale avait ranimé l'activité du Parlement, et la majorité libérale entreprit une série de réformes pour satisfaire ses alliés irlandais et radicaux.

Gladstone commença par l'Irlande. Après la famine et l'émigration de 1848, les Irlandais avaient passé par une longue période de dépression, sans vie politique; ils s'étaient laissé oublier de l'Angleterre. Puis un nouveau parti national s'était formé, avec l'aide des Irlandais établis aux États-Unis. Il prit la forme d'une société secrète, avec un serment et des réunions de nuit, un étendard symbolique, et se donna le nom de *Fenians* (tiré de l'histoire légendaire d'Irlande); c'était un parti révolutionnaire républicain, il voulait établir la république d'Irlande par une révolte armée contre l'Angleterre; il comptait sur les Irlandais d'Amérique qui venaient de servir dans les deux armées pendant la guerre de Sécession, il espérait aussi attirer les soldats irlandais, très nombreux dans les régiments anglais. La population irlandaise encourageait secrètement le mouvement (il y avait eu même en 1861 de grandes manifestations en l'honneur des martyrs nationaux).

Le gouvernement avait saisi l'imprimerie secrète du journal fenian, arrêté et fait condamner les chefs du parti (1865). Mais le parti s'était réorganisé. Les Fenians restés aux États-Unis avaient essayé d'envahir le Canada. Les Fenians venus d'Amérique, officiers et soldats de l'armée américaine, avaient préparé en Irlande un soulèvement général (mars 1867), qui avorta. Les Fenians essayèrent d'agir aussi en Angleterre : l'un d'eux, Kelly, général américain, complota d'enlever les armes de l'arsenal de Chester, il fut pris et emmené; une bande de Fenians attaqua la voiture où on le transportait et le délivra; trois hommes de la bande furent exécutés et célébrés par les Irlandais comme des martyrs. Un autre général fenian était détenu dans une prison de Londres, on essaya de la faire sauter (1867).

Ces deux incidents attirèrent l'attention des Anglais. Gladstone déclara qu'une réforme était devenue nécessaire en Irlande. Comme Peel en 1845, il proposait non de satisfaire les révolutionnaires en accordant l'autonomie, mais d'apaiser la masse de la population, le clergé et les paysans; il fallait, disait-il, rendre la loi aussi respectée en Irlande qu'en Angleterre et pour la faire respecter la faire aimer en persuadant que la loi est un ami, non un ennemi.

Suivant ce programme, le ministère fit voter deux réformes.

1° Il enleva à l'Église anglicane d'Irlande le caractère d'Église d'État[1] en abolissant sa juridiction et son droit de lever les dîmes. Il lui retira ses domaines[2] évalués à 16 millions de livres sterling, et en fit trois parts : la plus grosse pour l'Église anglicane qui allait se constituer en corporation sans caractère officiel, une autre (la plus petite) pour subventionner les deux autres Églises d'Irlande, presbytérienne et catholique, et la troisième pour les établissements d'assistance (hôpitaux et asiles). — Ce n'était pas une mesure radicale, l'Église anglicane d'Irlande conservait ses bâtiments et restait encore très riche; mais la réforme supprimait l'inégalité officielle des Églises, blessante pour la majorité (1869-71).

2° Pour améliorer la condition des paysans le ministère fit voter le *Landact* de 1870. Il donnait force de loi à la coutume de la province protestante d'Ulster où le propriétaire ne peut renvoyer le paysan qu'en lui payant une indemnité et en le remboursant des améliorations faites à la terre. On étendit le « droit du tenancier » de l'Ulster aux trois provinces catholiques; on espérait garantir les paysans irlandais contre les évictions. Mais la mesure eut peu d'effet, les propriétaires gardaient le pouvoir de conclure *librement* le contrat de louage de leur terre, ils s'en servirent pour obliger leurs tenanciers à renoncer au bénéfice de la loi nouvelle.

En même temps, pour combattre les révolutionnaires, le gouvernement fit voter une loi de « coercion » qui soumettait l'Irlande à un régime d'exception.

En Angleterre le ministère libéral, pour satisfaire les radicaux, fit une réforme de l'enseignement primaire. Les anciens libéraux s'étaient contentés d'une subvention aux écoles privées; la loi de 1870 posa le principe de l'instruction primaire obligatoire. Dans tous les endroits où les écoles privées paraissaient insuffisantes, le gouvernement reçut le droit de créer une commission scolaire (*school board*) élue par les contribuables, qui avait pouvoir de lever une taxe pour bâtir et entretenir des écoles publiques, d'obliger les parents à envoyer leurs enfants à l'école et de dispenser les pauvres de la rétribution scolaire. Ces écoles publiques devaient être non-confessionnelles, mais on y expliquait la Bible. Le comité d'enseignement devenait une sorte de ministère de l'instruction, chargé d'organiser et de diriger les écoles. C'était un régime d'instruction gratuite, obligatoire

1. C'est l'opération appelée *disestablishment*.
2. C'est l'opération appelée *disendowment*.

et laïque, mais qui laissait subsister les écoles payantes, facultatives et confessionnelles.

Le ministère abolit l'usage ancien dans l'armée anglaise de la vénalité des grades d'officier[1]. Il avait fait voter par la Chambre une loi d'abolition, les Lords la rejetèrent; il fit alors la réforme par voie administrative, en retirant l'autorisation d'achat (1871).

Enfin le ministère, suivant la promesse faite aux radicaux, réforma le procédé de vote. Les radicaux, depuis 1832, demandaient en vain le scrutin secret pour rendre les électeurs indépendants et les soustraire à la pression de l'aristocratie et du clergé. La réforme de 1867 avait conservé le vieux système du vote oral; les anciens partis y tenaient parce qu'il donnait aux propriétaires un moyen de surveiller le vote de leurs tenanciers; on le défendait théoriquement en disant que le vote, étant une fonction publique, devait se faire publiquement. Enfin le parti libéral se résigna (1872) à établir le *ballot* (scrutin secret). On ne prit pas la forme française du bulletin individuel, on adopta le procédé créé par la colonie anglaise démocratique de Victoria en Australie. Le bureau électoral fait imprimer un bulletin commun qui contient les noms de tous les candidats; chaque électeur reçoit ce bulletin et marque par un signe les candidats pour lesquels il vote.

Le ministère Gladstone voulut encore établir en Irlande une Université laïque (1873); mais la majorité ne le suivait plus, elle rejeta le projet.

Législation des trade-unions. — Les ouvriers, qui avaient aidé à obtenir la réforme électorale, demandaient une réforme des lois sur les associations. Leurs syndicats professionnels, les *trade-unions*, étaient seulement tolérés, non reconnus; la loi de 1825 (voir chapitre II) permettait la coalition entre ouvriers mais avec des restrictions interprétées de façon que les juges de paix condamnaient à la prison les ouvriers qui reprochaient à un camarade de ne pas faire grève. L'ancienne loi intitulée *Maître et employé* reconnaissait l'inégalité légale entre patron et ouvrier; pour avoir manqué au contrat en renvoyant un ouvrier le patron ne pouvait être condamné qu'à payer une indemnité; l'ouvrier, en quittant son travail, encourait la prison jusqu'à trois mois; il suffisait d'un seul juge de paix pour le faire arrêter et le condamner à la prison sans appel; dans ces affaires le patron était reçu en témoignage, l'ouvrier ne l'était pas. En 1863

1. On n'achetait pas précisément le grade, mais l'officier qui voulait avancer achetait la démission de celui qu'il devait remplacer.

on calcula qu'il y avait eu plus de 10 000 procès en un an contre des ouvriers.

Dans la période de prospérité industrielle qui suivit 1860 il se fit un grand mouvement de grèves pour élever les salaires et diminuer la durée du travail. Les patrons répondirent par des *lock-out* et comme autrefois, en 1834 (voir chapitre III), en exigeant des ouvriers l'engagement de ne pas entrer dans les syndicats.

Quelques ouvriers, à Sheffield, se vengèrent par des violences, il y eut même une explosion (1866). L'opinion publique attribua ces actes à l'influence des syndicats et il fut de mode pendant quelque temps en Angleterre de maudire les *trade-unions* qui jetaient les ouvriers dans la misère en les excitant à la révolte ou les forçaient par la terreur à subir leur tyrannie; on représentait les secrétaires des associations comme des exploiteurs vivant aux dépens de la masse ouvrière. Le gouvernement créa une commission d'enquête sur les excès commis par les *unions* depuis dix ans (1857-1867). Un arrêt judiciaire de 1867 décida que les *trade-unions* ne devaient pas jouir des droits des sociétés de secours mutuels, attendu qu'elles gênaient l'industrie. Pourtant, devant la commission d'enquête, les secrétaires des fédérations prouvèrent que les *unions*, non seulement étaient étrangères aux actes de violence, mais que loin de pousser aux grèves elles aidaient à les empêcher et rendaient les ouvriers moins agressifs.

L'enquête créée contre les *trade-unions* tourna à leur avantage. Le rapport de la commission conclut qu'il vaudrait mieux les reconnaître et leur permettre toute espèce de coalition.

La majorité libérale, suivant cet avis, vota la loi de 1871 qui reconnaissait les *trade-unions* capables de se faire représenter en justice. Mais pour satisfaire les grands industriels elle vota en même temps « l'amendement à la loi criminelle ». Il était interdit sous peine de prison de poster un homme en observation pour prévenir les ouvriers venus du dehors que leurs camarades étaient en grève, ou pour les prier de ne pas nuire à la grève, ou même pour compter les ouvriers qui reprenaient le travail. La grève était licite; mais tous les moyens de la faire réussir étaient illégaux. On condamna sept femmes à la prison pour avoir crié Bah! sur le passage d'un ouvrier qui avait abandonné la grève.

Les *trade-unions* recommencèrent l'agitation pour faire abolir cette loi. Leur organe central commun, créé en 1867, la « Conférence des métiers unis », fut remplacé par un comité parlementaire (1871) chargé d'agir auprès des députés. Ce comité demanda l'abrogation

de la loi de 1871; Gladstone refusa. Les ouvriers alors abandonnèrent le parti libéral, qui fut mis en minorité aux élections de 1874.

Le parti conservateur avait promis d'abolir la loi de 1871; le ministère conservateur de 1874 en fit voter l'abrogation. La loi de 1875 établit enfin l'égalité légale entre patron (*employer*) et ouvrier (*workman*); elle abolit la prison pour rupture de contrat, supprima les restrictions de la loi de 1825 et déclara que tout acte licite pour un individu l'était aussi pour un groupe.

Désormais il fut de mode en Angleterre de vanter les *trade-unions* et d'opposer leur modération à la turbulence des ouvriers du continent.

La politique impérialiste du ministère conservateur (1874-80). — Le ministère libéral avait peu à peu perdu sa majorité, il s'était aliéné les dissidents en créant les écoles publiques où l'on enseignait la Bible, les ouvriers en refusant d'abolir la loi de 1871. Gladstone fit dissoudre le Parlement. Dans la Chambre élue en janvier 1874 le parti conservateur, pour la première fois depuis 1847, eut la majorité (près de 50 voix).

Le ministère conservateur gouverna 6 ans 1/2 avec la majorité. Son chef Disraeli (créé lord Beaconsfield en 1876) n'avait en matière de politique intérieure qu'un programme négatif : maintenir les institutions de la vieille Angleterre, la royauté, la Chambre des Lords, l'Église anglicane, contre les attaques des radicaux. Mais il exprima cette politique traditionnelle sous une forme nouvelle; orateur et romancier, enclin aux attitudes théâtrales et aux formules littéraires, il imagina d'attribuer au parti conservateur une doctrine tout à fait étrangère à la vieille aristocratie *tory*. Lui-même, issu d'une famille juive convertie, s'était présenté d'abord comme candidat radical, et dans son roman *Sybil* (1845) avait exprimé sa sympathie pour les ouvriers chartistes. Même devenu député conservateur il continua à attaquer l'aristocratie : il comparait le gouvernement anglais de 1688 à 1832 à la constitution de Venise; il accusait les familles aristocratiques d'avoir usurpé le pouvoir royal et parlait « d'émanciper le souverain » de la tyrannie du Parlement et de fonder le gouvernement sur trois forces, la monarchie, l'Église, le peuple. Plus tard il déclara que le parti conservateur avait trois grands objets, conserver l'Église nationale, maintenir intact l'empire de l'Angleterre, élever la condition du peuple. Il s'adressait au peuple pour soutenir le souverain et l'Église; en échange le souverain devait améliorer la condition matérielle, l'Église la condition morale du peuple. Son idéal était une monarchie ecclésiastique et démocratique, intermédiaire entre les conceptions de Napoléon III, de Bismarck et de Léon XIII.

Excepté les lois ouvrières de 1875 et quelques réformes de détail (dans les écoles, l'hygiène, l'assistance publique), le ministère conservateur ne fit aucun acte de politique intérieure. Il s'occupa surtout des affaires extérieures, c'était la tradition tory depuis un siècle. Disraeli chercha à exciter le sentiment national anglais en reprenant une politique belliqueuse au nom de l'honneur anglais compromis, disait-il, par la politique de neutralité de Gladstone.

Il porta l'agitation patriotique sur deux terrains, les colonies anglaises, la question d'Orient. L'école libérale tendait à laisser se détacher les colonies, regardées surtout comme des occasions de dépenses; le parti conservateur se déclara pour « l'intégrité de l'Empire britannique », et chercha à resserrer les liens entre les colonies et l'Angleterre par une fédération militaire et commerciale. Le gouvernement fit proclamer la reine impératrice des Indes. Il essaya même une fédération de l'Afrique du Sud qui finit par la guerre du Transvaal.

Dans la question d'Orient Disraeli se prononça pour le maintien de l'Empire ottoman. Gladstone l'arrêta quelque temps en excitant l'opinion contre les Turcs coupables des « horreurs de Bulgarie » [1]; il se tint en 1876 dans les grandes villes plusieurs *meetings d'indignation*. Mais le Parlement se décida à approuver l'intervention; l'Angleterre, comme au temps de la guerre de Crimée, reprit une politique belliqueuse et joua un rôle actif en Europe. Beaconsfield prit part au Congrès de Berlin et à son retour fut reçu à Londres en triomphe (1878).

Ce fut aussi le ministère conservateur qui termina la guerre des Ashantis (1874) et engagea la guerre en Afghanistan et contre les Zoulous.

Formation du parti irlandais du Home Rule. — Sous le ministère conservateur se forma en Irlande un nouveau parti d'opposition qui, par une tactique nouvelle, acquit une action décisive sur la politique intérieure de l'Angleterre.

Jusque-là les Anglais ne s'étaient occupés de l'Irlande que par intermittence, la question irlandaise se posait à chaque génération, (en 1801, en 1820-29, 1843-48, 1865-67), et elle n'était jamais résolue; les Irlandais restaient misérables et mécontents, mais ils cessaient de manifester et on les oubliait. L'opposition irlandaise ne consistait plus que dans deux espèces d'hommes opérant sans entente; à Londres le petit groupe des députés autonomistes irlandais, tenu en dehors des grands partis, formé de petites gens peu considérées de

1. C'est le titre de la brochure de Gladstone.

leurs collègues plus riches, sans influence au Parlement; en Irlande le parti agraire, formé de jeunes gens qui se vengeaient des évictions en tirant sur les propriétaires ou leurs intendants, ou en mutilant leur bétail. Ces vengeances se pratiquaient depuis le XVIII[e] siècle, et au XIX[e] il y avait toujours eu dans les campagnes d'Irlande, des hommes d'action de cette sorte; des *white-boys* (garçons blancs), des *moon-lighters* (gens du clair de lune), ainsi nommés parce qu'ils opéraient de préférence la nuit; mais ils ne formaient pas un parti politique. Il restait encore quelques *fenians*, mais désorganisés.

Les Irlandais avaient demandé d'abord l'abrogation de l'Union, puis une république. Le groupe parlementaire adopta une formule nouvelle, il s'appela le parti du *Home rule* (gouvernement indigène); il demandait non la séparation complète, mais un gouvernement autonome dirigé par un Parlement irlandais.

Il fut d'abord sans influence, la Chambre anglaise n'écoutait pas les députés irlandais. La situation changea lorsque Parnell prit la direction du parti; il était protestant et de famille anglaise, mais élevé en Irlande et passionné pour l'indépendance irlandaise. Il fit adopter au parti une tactique nouvelle dans le Parlement anglais et en Irlande.

A la Chambre son principe fut de former un parti irlandais entièrement étranger aux partis anglais, ne s'alliant plus à l'un contre l'autre comme au temps d'O' Connell, mais s'occupant uniquement d'arrêter le travail parlementaire; il s'agissait d'empêcher les députés anglais de faire les affaires de l'Angleterre pour les obliger à s'occuper de celles de l'Irlande. L'usage du Parlement anglais, consacré par une tradition très respectée, reconnaissait à tout membre le droit de parler indéfiniment sans que la Chambre pût l'arrêter par la clôture; or tout membre a le droit de proposer un amendement à chacun des mots de chaque projet de loi, de réclamer sur chacun un vote par division qui prend une demi-heure, de faire après chaque vote une « motion d'ajournement », c'est-à-dire de proposer à la Chambre de s'ajourner à un autre jour, de déclarer que la Chambre n'est pas en nombre pour délibérer et d'exiger une vérification du chiffre des assistants (*count out*). Il suffisait donc d'un petit nombre de députés résolus pour empêcher un débat d'aboutir.

Cette tactique, appelée l'*obstruction*, avait été employée par tous les partis en minorité, par Peel en 1831 et par Gladstone, mais seulement par exception; Parnell en fit un système. Les députés irlandais, s'entendant pour se relayer, prononçaient des discours interminables dont les journaux ne rendaient même pas compte et faisaient durer

les séances indéfiniment; dans la discussion de la loi sur l'Afrique du Sud (1877), la séance du mercredi dura jusqu'au jeudi à deux heures de l'après-midi. L'obstruction de la « brigade irlandaise » devint si gênante que la Chambre, dérogeant aux usages, donna à son président le pouvoir de faire voter l'expulsion de tout membre convaincu « d'obstruer volontairement et avec persistance les affaires publiques ». En 1879 on calcula qu'un député irlandais en une seule session avait parlé 500 fois, un autre 369.

En Irlande le parti parlementaire s'entendit avec les hommes d'action du parti agraire; Davitt, ancien fenian condamné, revenu de la déportation en 1877, créa une association de défense entre les paysans qui devint la *Land league* (ligue agraire), fondée en Galloway puis étendue à toute l'Irlande (1879). La loi de 1870 n'empêchait pas le propriétaire d'exiger un fermage exagéré ni d'évincer les tenanciers qui ne le payaient pas. A la suite de plusieurs mauvaises récoltes, beaucoup de paysans n'avaient pu payer leur fermage, les évictions augmentèrent (de 1269 en 1876 à 2267 en 1879). La *Ligue agraire* adopta un programme résumé en trois formules : 1° Fixité de tenure, droit pour le tenancier de garder sa terre sans pouvoir être évincé tant qu'il paie le fermage; 2° Vente libre (*free sale*), droit de vendre sa possession; 3° Redevance équitable (*fair rent*), interdiction au propriétaire d'exiger un fermage trop élevé. C'est ce qu'on appela les Trois F. Il s'agissait de réduire le droit du grand propriétaire (*landlord*) à la perception d'une redevance et de transformer les paysans irlandais en petits propriétaires grevés seulement d'une charge fixe. Pour obliger les *landlords* à céder, Parnell conseilla aux paysans congédiés par leur propriétaire de garder leur terre jusqu'à ce qu'on les expulsât par la force; il comptait que beaucoup de propriétaires reculeraient devant l'*éviction* par la police, opération coûteuse. La Ligue agraire devait aider les paysans qui résisteraient, les membres de la Ligue s'engageaient à ne pas prendre la place d'un tenancier expulsé.

Pour soutenir la lutte il fallait de l'argent; Parnell le demanda aux patriotes irlandais d'Amérique. Il fit une tournée aux États-Unis, y fut reçu comme le représentant de l'Irlande et revint avec une somme de 72000 liv. sterl. (1879-80).

Le parti du *Home rule* avait combiné trois forces, les paysans d'Irlande, les députés irlandais, les Irlandais d'Amérique. En Irlande il agitait les paysans par la promesse d'améliorer leur condition matérielle, il leur faisait désirer un Parlement irlandais pour faire la réforme agraire, il leur faisait élire les candidats du

Home rule; en Angleterre il employait les députés irlandais à forcer l'attention du Parlement sur la question irlandaise pour obtenir l'autonomie; en Amérique il recueillait les fonds nécessaires à l'agitation nationale.

Le parti, définitivement organisé en 1879, élut Parnell président du groupe.

Lutte entre le ministère libéral et le parti irlandais (1880-84). — Le ministère conservateur avait toujours gardé la majorité à la Chambre. Après les succès du congrès de Berlin, Beaconsfield crut pouvoir compter sur les électeurs, il fit dissoudre le Parlement pour s'assurer une nouvelle période de pouvoir (mars 1880). Mais les électeurs, probablement indifférents à la politique étrangère et mécontents d'une série de mauvaises récoltes, abandonnèrent les conservateurs. Les élections de 1880 donnèrent au parti libéral une majorité inattendue (349 libéraux, 235 conservateurs et 63 *home-rulers*).

Le ministère libéral Gladstone (1880-85) fut absorbé par la lutte contre le parti irlandais et par la réforme électorale.

Il essaya d'abord d'apaiser les Irlandais par une réforme agraire. Il proposa une loi qui accordait une indemnité à tout tenancier évincé par le propriétaire et une commission agraire fut créée pour évaluer les indemnités à donner. Mais dans le parti du *Home rule* les partisans de la lutte venaient de prendre le dessus sur les partisans de l'alliance avec les libéraux, Parnell était élu président par 23 voix contre 18.

Le *Home rule* déclara la proposition insuffisante et réclama une réforme radicale, la suppression du *landlordisme* et l'indépendance nationale ; l'agitation irlandaise, au lieu de se calmer, s'accrut. Les crimes agraires, c'est-à-dire les vengeances contre les propriétaires, devinrent plus nombreux. On imagina un nouveau procédé de contrainte contre les ennemis de la Ligue, on les mettait en quarantaine, aucun Irlandais ne devait avoir de relation avec eux, ils ne pouvaient trouver ni domestique ni ouvrier pour faire leur travail, ni fournisseur pour leur vendre. Le procédé, appliqué d'abord au capitaine Boycott (nov. 1880), prit le nom de *boycottage*. La résistance passive aux évictions, le *boycottage* et les vengeances particulières rendirent intolérable la situation des propriétaires d'Irlande. Une députation de 105 grands propriétaires pria le vice-roi d'Irlande de les protéger et de tenir leurs noms secrets, de peur d'attirer sur eux les vengeances de la Ligue.

Le gouvernement se décida à la lutte. Il fit faire un procès aux

chefs de la Ligue, il les accusa de conspiration pour empêcher les fermiers de payer leurs fermages et les propriétaires d'affermer leurs terres. Parnell continua sa tournée en Irlande.

Le gouvernement proposa alors d'établir en Irlande un régime d'exception (janvier 1881) et présenta un projet de loi de « coercion ». Le parti irlandais répondit en organisant l'obstruction contre le *coercion bill*. La séance du 31 janvier, commencée le lundi à 4 heures, dura sans interruption jusqu'au mercredi matin. Le président se décida alors à refuser la parole et fit voter le *bill* en première lecture malgré les cris des Irlandais. La Chambre fit d'abord un règlement provisoire (1881), puis se résigna (1882) à adopter le régime de la clôture, avec la restriction que pour prononcer la clôture il faut réunir au moins 200 voix contre 40.

Le gouvernement se servit de la loi d'exception pour arrêter quelques-uns des chefs irlandais; mais les évictions augmentèrent. Le ministère proposa une nouvelle loi agraire plus favorable aux tenanciers; elle leur donnait le droit de faire fixer le prix du fermage pour 15 ans, par un tribunal spécial, et leur promettait une subvention d'État pour acheter ou défricher des terres. Mais le parti irlandais continua la lutte. Une « convention nationale » de 1200 délégués, convoquée par la Ligue agraire à Dublin, vota la déclaration « que la cause des maux politiques et sociaux est le système de domination étrangère » et que le seul remède est de rendre à l'Irlande le droit de se gouverner elle-même (sept. 1881); Gladstone dénonça « le nouvel Évangile du pillage » et « la tyrannie de Mr Parnell » et se déclara décidé à maintenir la domination anglaise et le droit de propriété. Puis il fit arrêter Parnell qui répondit par ce mot d'ordre: « Plus de fermage; ne plus payer de fermage jusqu'à ce que le gouvernement renonce au terrorisme et rende au peuple ses droits constitutionnels. Contre la résistance passive de tout un peuple la force militaire est désarmée. » Le gouvernement déclara la Ligue dissoute (oct. 1881). La Ligue se transporta en Angleterre et une ligue de femmes, dirigée par la sœur de Parnell, continua en Irlande la résistance.

Après quelques mois d'agitation, d'arrestations, de procès, le ministère préféra revenir à la conciliation et s'entendit avec les chefs du parti irlandais détenus dans la prison de Kilmainham. Ce fut le « pacte de Kilmainham ». Le ministère relâcha les prisonniers et leur promit une loi agraire faisant remise aux tenanciers des fermages arriérés.

Mais un petit groupe révolutionnaire, les Invincibles, conservait

la tradition des *fenians*, et voulait une révolte armée et la rupture complète avec l'Angleterre; il reprochait aux *home rulers* de se contenter d'un Parlement autonome et repoussait leur tactique de résistance légale. Pour rendre la politique de conciliation impossible, ces irréconciliables firent l'attentat de Phœnix-Park : le secrétaire d'État et le sous-secrétaire pour l'Irlande furent assassinés en plein jour dans un parc public de Dublin (6 mai 1882). Le ministère répondit par une loi qui créait des tribunaux sans jury et mettait l'Irlande pendant trois ans sous un régime d'exception. Les révolutionnaires violents, affiliés à des sociétés des États-Unis, essayèrent les procédés terroristes des révolutionnaires russes, les explosions de dynamite, pour contraindre les Anglais par la terreur à accorder l'autonomie à l'Irlande. Ils opérèrent en Angleterre dans les centres mêmes du gouvernement; il y eut une explosion dans les bureaux d'un ministère (*local government*) en 1883, dans la Chambre des députés en janvier 1885 et l'on découvrit en 1883 une bande qui fabriquait de la dynamite à Birmingham et à Liverpool pour faire sauter les édifices publics. Cette tactique était exposée aux États-Unis en réunion publique par un révolutionnaire irlandais O'Donovan Rossa; le seul moyen d'arracher des concessions à l'Angleterre était, disait-il, la terreur.

En Irlande une souscription nationale fut faite en l'honneur de Parnell et au banquet où la somme lui fut remise, le toast à la reine fut remplacé par un toast à « l'Irlande comme nation ».

La réforme électorale (1884-85). — Les libéraux demandaient depuis longtemps la réforme électorale; il s'agissait surtout de faire disparaître l'inégalité entre les bourgs et les comtés. La conférence des délégués du parti libéral (oct. 1883) décida de la faire passer. Le ministère Gladstone la présenta en deux morceaux et la fit voter par la Chambre sans résistance (1884); tous les partis étaient d'accord sur la nécessité de cette réforme. Les Lords même ne firent que la retarder un peu (1885).

La réforme de 1884 ne fut pas, comme les deux précédentes, une mesure purement empirique; elle reposa sur un principe rationnel conforme aux idées des radicaux, exprimé dans son titre même, loi de *Représentation du peuple*. Pour la première fois on ne se contenta pas de *redistribuer*, on créa de nouveaux sièges (la Chambre fut portée à 670 députés).

On travailla systématiquement à diminuer les inégalités en rendant l'organisation uniforme.

1° Le droit de vote (*franchise*), jusque-là différent entre les comtés

et les bourgs, fut soumis à une même règle; le régime des bourgs fut étendu aux comtés; le nombre d'électeurs de comtés fut ainsi presque triplé. Il n'y eut plus pour tout le pays qu'un seul système de suffrage.

2° Les bourgs avaient jusque-là une circonscription beaucoup plus petite, formée seulement du pays compris dans un rayon de 8 milles autour du centre du bourg; on calculait que les bourgs avaient en moyenne un député par 41 000 âmes, les comtés un par 78 000; pour une même population le bourg avait une représentation presque double. La loi enleva la *franchise* à 105 bourgs au-dessous de 16 000 âmes, ne laissa qu'un député aux 37 bourgs au-dessous de 50 000 et *redistribua* les sièges aux comtés et aux villes au-dessus de 165 000 âmes de façon à donner 1 député par 50 000 âmes. Les comtés furent divisés en circonscriptions, de façon à établir partout (sauf dans 34 bourgs) le scrutin uninominal. (Le système expérimenté en 1867 dans les circonscriptions à plusieurs députés pour la représentation des minorités fut aboli.)

Ce n'était pourtant pas une réforme radicale. Le régime électoral anglais conservait encore de sa vieille organisation coutumière plusieurs débris qui font apparaître l'absence d'un plan d'ensemble, et marquent la différence avec les régimes électoraux du continent établis sur des principes rationnels.

1° Il s'est conservé deux espèces de *franchises* : le droit de vote du maître de maison (*house-holder*) pour lequel il suffit d'avoir un domicile inscrit au rôle de l'impôt, le droit de vote du locataire (*lodger*) pour lequel il faut un loyer de 10 livres (250 fr.). La différence n'est pas toujours claire; un propriétaire, en quittant la maison qu'il habite avec ses locataires, transforme ses *lodgers* en *house-holders*.

2° Le droit de vote étant lié à la maison, non à la personne, les gens qui ont des maisons dans plusieurs circonscriptions sont plusieurs fois électeurs; ceux qui n'ont pas de maison ne le sont pas du tout. On évaluait en 1885 à 1 800 000 le nombre des adultes restés en dehors du droit de vote, fils de famille, gens logés en garni, travailleurs logés chez un patron.

3° L'inscription sur le registre électoral ne se fait pas de droit; il reste des formalités à remplir pour être inscrit et il faut avoir au moins un an de domicile au moment où se fait l'opération, ce qui écarte du suffrage beaucoup d'ouvriers.

4° L'élection ne se fait pas le même jour dans tout le pays.

5° L'élection est faite encore à la majorité relative, il n'y a pas de scrutin de ballottage; ce régime fait élire parfois les candidats du

parti conservateur dans des circonscriptions où il n'a pas la majorité, ou bien il empêche les partis radicaux de se compter sur des candidats de leur nuance en les obligeant à voter du premier coup pour le candidat libéral.

6° La Chambre est restée septennale en droit. En fait c'est un usage constant de dissoudre le Parlement avant l'expiration des sept ans; mais c'est le gouvernement qui décide, en sorte que la durée de la Chambre dépend de la volonté arbitraire du ministère qui tient les députés sous le coup d'une dissolution. La convocation des électeurs est faite brusquement dans un délai très court.

7° Les députés ne reçoivent pas d'indemnité et les frais de l'élection restent encore très lourds.

Le droit de vote étant attaché au domicile et les femmes n'en étant pas exclues formellement, il y eut une tentative pour réclamer le suffrage des femmes; les tribunaux rejetèrent cette interprétation. (La Chambre a depuis voté le principe, mais le principe seulement.)

Dislocation du parti libéral (1885-86). — Le ministère Gladstone, gêné par les complications extérieures (en Afghanistan et en Égypte), se retira après un vote sur le budget où il fut en minorité de 12 voix par l'abstention d'une cinquantaine de députés libéraux (juin 1885). Le ministère conservateur (Salisbury) qui lui succéda, n'ayant pas de majorité, ne se maintint que par le consentement de Gladstone (comme en 1868 on attendait de pouvoir faire les élections suivant la nouvelle loi électorale); il chercha à se concilier le parti irlandais en déclarant qu'il ne demanderait pas le renouvellement des lois d'exception contre l'Irlande.

Aux élections de novembre 1885, le parti libéral présenta un programme de réformes démocratiques; Gladstone demandait une répartition plus équitable de l'impôt, une réforme de l'administration pour donner la direction des affaires locales à des corps élus, une réforme de la Chambre des lords, une réforme agraire, pour donner un petit lot de terre aux journaliers agricoles, de façon à les transformer en paysans propriétaires. Le cri de l'élection fut : « Trois arpents et une vache. » Pour l'Irlande il se déclarait prêt à lui donner toute l'indépendance compatible avec l'unité de l'empire. A ce programme le chef de la fraction radicale du parti libéral, Chamberlain, ajoutait la séparation de l'Église (anglicane) et de l'État.

Parnell recommanda aux Irlandais de ne pas voter pour les candidats libéraux, il se préparait à adopter une tactique plus efficace que l'obstruction; il ne s'agissait plus seulement d'empêcher le Parlement anglais de faire les affaires de l'Angleterre, mais de mettre le

ministère anglais dans la dépendance des Irlandais : si les deux grands partis de gouvernement n'avaient chacun qu'une minorité, le parti irlandais, nécessaire pour former l'appoint de la majorité, deviendrait le dispensateur du pouvoir et pourrait dicter ses conditions. Cette tactique réussit. Dans la Chambre élue en 1885 il y eut 333 libéraux, 251 conservateurs, *86 Irlandais home rulers*. Le ministère conservateur, mis en minorité par la réunion des libéraux et des Irlandais (janv. 1886), fut remplacé par un ministère Gladstone.

La question de la conduite à suivre envers l'Irlande domine désormais la politique anglaise. Et sur cette question le parti libéral se disloque. Gladstone s'allie aux Irlandais, prend parti pour leur réforme radicale et demande le *Home rule* comme une mesure de justice et de réparation et le meilleur moyen pratique de rétablir la paix en Irlande. La grande majorité du parti libéral-radical le suit. Mais il s'en détache une fraction qui tient avant tout à maintenir l'*union* de l'Irlande et regarde le *Home rule* comme un démembrement de l'empire. Ces « dissidents » libéraux prennent le nom d'*Unionistes*; ils consistent en un groupe aristocrate qui a conservé la tradition des anciens whigs (leur chef est Hartington) et un petit groupe radical dirigé par l'ancien chef radical Chamberlain, et formé surtout de députés de la région de Birmingham, le pays de Chamberlain.

La scission commença quand Gladstone communiqua à son ministère son projet de loi sur l'Irlande, Chamberlain se retira. Elle devint définitive quand le projet fut présenté à la Chambre. Gladstone proposait de créer un Parlement irlandais formé de deux chambres élues et un conseil exécutif responsable analogue au ministère anglais; mais en conservant au gouvernement anglais la décision souveraine sur les affaires communes. En Angleterre l'opinion fut manifestement hostile à ce projet. En Irlande les protestants de l'Ulster, groupés depuis longtemps en sociétés secrètes (*loges*), formaient un parti national anglais appelé parti *orangiste*, ils s'agitèrent violemment et créèrent une ligue contre le *Home rule*; ils ne se bornèrent pas à protester contre le projet du ministère, mais s'organisèrent militairement, annonçant l'intention de se battre plutôt que d'accepter le gouvernement d'un Parlement irlandais. 30 000 femmes de l'Ulster envoyèrent à la reine une pétition pour la supplier de refuser sa sanction à la loi. Après des discussions passionnées dans les journaux et à la Chambre, le projet fut rejeté par 341 voix contre 311, au milieu d'une excitation sans exemple parmi les députés et le public des galeries (7 juin 1886).

Gladstone fit dissoudre le Parlement pour en appeler au pays. L'élection se fit exclusivement sur la question de l'Irlande; ce fut une lutte non entre libéraux et conservateurs, mais entre *home rulers* et *unionistes*. Les électeurs libéraux, surpris par l'évolution rapide de Gladstone, n'avaient pas encore eu le temps de s'accoutumer à l'idée du *Home rule*; beaucoup s'abstinrent. Les conservateurs avaient l'avantage de rester unis et de se présenter comme partisans de l'unité nationale, avec l'appui des électeurs libéraux unionistes. L'élection de 1886 fut l'effondrement du parti de Gladstone; en Angleterre il n'eut que 125 sièges sur 455 (à Londres 11 sur 62); à la Chambre il n'y eut que 191 gladstoniens et 86 *home rulers*, contre 317 conservateurs et 75 libéraux *unionistes*.

Le groupement des partis fut bouleversé. Au lieu de deux grands partis alternant au pouvoir, il y eut deux coalitions hétérogènes : — la coalition du *home rule* formée des libéraux gladstoniens et des *nationalistes* irlandais, — la coalition *unioniste* formée des conservateurs et de deux tronçons libéraux, le groupe whig de Hartington, le groupe radical de Chamberlain.

Le gouvernement de la coalition unioniste (1886-92). — La coalition unioniste avait une majorité de 116 voix; elle garda le pouvoir pendant six ans. Le ministère (Salisbury) fut pris tout entier dans le personnel conservateur, mais gouverna avec l'appui des dissidents libéraux, qui lui firent adopter une réforme radicale, la décentralisation administrative.

La coalition s'était formée pour maintenir l'Irlande dans la dépendance du gouvernement central; le ministère fut occupé surtout par la lutte contre le parti *nationaliste* irlandais. A la Chambre la position des Irlandais avait changé : au lieu de rester isolés dans une opposition systématique, ils s'unirent au grand parti libéral qui acceptait de réclamer pour eux l'autonomie de l'Irlande. Ce parti se recrutait surtout dans les régions les plus démocratiques de l'Angleterre (le Nord) et dans les pays annexés, Écosse, pays de Galles. Il se mit à regarder l'autonomie non plus comme une mesure d'exception rendue nécessaire par la condition spéciale de l'Irlande, mais comme un régime normal applicable à toutes les parties du royaume; il commença donc à demander l'autonomie (et même un parlement spécial) pour l'Écosse, le pays de Galles, l'Angleterre (ou les différentes régions de l'Angleterre); l'empire britannique se transformerait ainsi en une fédération où l'on pourrait au besoin faire entrer les colonies. En adoptant ce programme, le parti du *Home rule* perdait son caractère exclusivement irlandais, pour devenir un parti

fédéraliste démocratique. Contre la majorité unioniste il ne pouvait rien à la Chambre; mais il travaillait dans le pays pour reconquérir la majorité aux élections prochaines.

En Irlande le gouvernement se déclara prêt à maintenir l'ordre, c'est-à-dire à soutenir les propriétaires qui refusaient d'abaisser leurs prix de location. La commission agraire, créée pour évaluer les fermages, n'avait pas de pouvoirs obligatoires; elle émettait un avis sur le prix auquel il lui paraîtrait juste d'abaisser le fermage, mais le propriétaire restait libre de n'en pas tenir compte. La Ligue agraire répondit à la politique du gouvernement par une nouvelle tactique qu'elle appela le « plan de campagne » (1886). Elle engagea les paysans, quand leur propriétaire refusait d'accepter le prix proposé par la commission, à ne plus payer leur fermage et à former entre paysans d'un même propriétaire un comité central auquel chacun verserait son fermage au taux fixé par la commission; ce Comité se chargerait de discuter avec le propriétaire et de l'obliger à accepter le paiement; ainsi les tenanciers de chaque *landlord* formaient une sorte de syndicat contre leur propriétaire. La Ligue le rendit obligatoire en pratique, en menaçant de sa vengeance ceux qui refuseraient d'y entrer. Le gouvernement fit un procès aux organisateurs et déclara le plan de campagne une coalition illégale.

Ce fut alors une lutte ouverte, les propriétaires congédiant les tenanciers, les tenanciers refusant de quitter leur maison, les propriétaires les faisant expulser par la police. Dans l'Ulster c'étaient des batailles entre orangistes et nationalistes: à Belfast on se tira des coups de fusil dans les rues. Quelques évêques catholiques prirent publiquement parti pour la ligue agraire. Le gouvernement essaya de se débarrasser des chefs du mouvement par des procès. Mais les jurys ne voulaient pas ou n'osaient pas condamner les accusés, les témoins cités refusaient de répondre. Le gouvernement présenta une loi criminelle d'exception pour l'Irlande qui donnait aux juges de paix le pouvoir de condamner souverainement, jusqu'à six mois de travaux forcés, pour intimidation et *boycottage*, et au gouvernement le pouvoir de faire juger les accusés hors d'Irlande. Le parti gladstonien essaya d'arrêter le projet par l'obstruction. Le gouvernement alors fit adopter à la Chambre une nouvelle procédure pour abréger les débats; la fin de la discussion fut fixée d'avance au 17 juin, puis tous les articles qui restaient à discuter furent mis aux voix sans discussion. Ce n'était plus seulement la *clôture*, c'était la « guillotine », telle qu'elle se pratique dans les chambres des États-Unis. Les députés gladstoniens protestèrent et sortirent de la

salle (1887). Chamberlain, chef de la fraction radicale unioniste, déclara renoncer à toute tentative de reconstituer l'ancien parti libéral. Les libéraux unionistes se fondirent définitivement avec le parti conservateur en un parti national *unioniste*, qui garda le personnel de gouvernement et les façons de procéder du parti conservateur, mais en adoptant des fragments du programme radical.

Pour satisfaire ses alliés libéraux, le ministère fit voter une loi agraire irlandaise destinée à permettre aux paysans de devenir propriétaires. Elle n'arrêta pas la lutte; le gouvernement déclara la ligue agraire dangereuse (août 1887), poursuivit les chefs irlandais, les fit condamner et les traita en prison comme des criminels de droit commun; — ce qui donna lieu dans la Chambre à des attaques violentes des gladstoniens et des Irlandais, et dans Londres à un meeting d'indignation contre le secrétaire pour l'Irlande, A. Balfour, partisan avoué du système de compression (1889).

L'acte le plus important du ministère unioniste fut la réforme administrative de 1888, faite pour satisfaire ses alliés radicaux. Le régime traditionnel remettait tout le pouvoir local aux juges de paix, c'est-à-dire à une aristocratie. La loi de 1888 créa des *conseils de comté* (*county councils*), élus pour trois ans par tous les contribuables, et formés, à l'image des conseils de ville, de conseillers, d'*aldermen* et d'un président. On leur transféra la plupart des pouvoirs non judiciaires des juges de paix (bâtiments publics, ponts, autorisations de fêtes, asiles d'aliénés, maisons de correction, épizooties, etc.), avec le droit de lever des taxes et de faire des emprunts. Ce fut un degré nouveau d'administration au-dessus des *unions* de paroisse. Sous le vieux nom de comté (*county*), on créa une division territoriale nouvelle, 60 comtés administratifs, 61 bourgs-comtés (*county-boroughs*) formés chacun d'une des villes au-dessus de 50 000 âmes, et le comté de Londres comprenant tout le territoire de la métropole. Le même régime fut étendu à l'Écosse en 1889.

Pour satisfaire les radicaux, on permit aux conseils de comtés d'acquérir des terres et de les distribuer par petits lots. Le but était de créer une classe de paysans propriétaires.

En Irlande la division se mit dans le parti nationaliste. D'abord le pape, par une encyclique, condamna le plan de campagne (1888), ce qui obligea les prêtres irlandais à se retirer de l'agitation agraire. Puis Parnell fut compromis[1] par un procès en adultère (1890); les

1. Les lettres publiées par le *Times* en 1888 pour prouver que Parnell avait connu et approuvé les attentats irlandais de 1882 furent démontrées fausses dans le célèbre procès de 1889; le faussaire Pigott se suicida.

dissidents anglais, électeurs du parti gladstonien, menacèrent de rompre toute alliance avec le parti irlandais s'il gardait pour chef un adultère. Gladstone rompit publiquement avec Parnell. Le groupe des députés irlandais se coupa en deux : la grande majorité, pour sauver l'alliance avec les partis anglais, élut un chef nouveau; la minorité seule resta fidèle à son ancien chef. Il se forma alors deux partis irlandais : le parti antiparnelliste, où le clergé catholique, hostile à Parnell, fit entrer la masse des électeurs; le parti parnelliste, laïque et révolutionnaire, formé des plus ardents nationalistes. Ces deux fractions se firent une guerre passionnée.

La mort de Parnell (1891) ne rétablit pas entièrement l'union, et le parti irlandais resta affaibli. Le ministère finit par proposer au Parlement une loi spéciale pour établir en Irlande une administration locale (1892), mais il ne la fit pas voter avant la dissolution.

Formation des partis socialistes (1884-92). — Pendant la lutte entre les unionistes et les nationalistes, un nouveau parti politique venait de se créer, le parti socialiste.

Longtemps il n'y avait eu en Angleterre d'autres socialistes que quelques doctrinaires isolés, sans action politique. Deux sociétés privées attaquaient le régime de la grande propriété anglaise qui concentrait les terres au pouvoir de quelques seigneurs (*landlords*) et réduisait les paysans d'Angleterre (et plus encore ceux d'Écosse et d'Irlande) à la condition de prolétaires salariés. — La *Ligue pour la nationalisation de la terre*, d'origine écossaise, fondée par le naturaliste Wallace (1880), demandait que les terres fussent reprises, moyennant indemnité, aux propriétaires, et devinssent propriété collective de la nation. — La *Ligue pour la restitution de la terre*, fondée par les disciples de Henry George, déclarait que la terre appartient à la nation, qui a le droit de la reprendre sans indemnité. Comme procédé pratique elle proposait une « taxe unique de 20 shillings par livre » (100 0/0), c'est-à-dire égale au revenu de la terre. Mais les deux ligues ne se recrutaient guère que dans la bourgeoisie. — La *Fédération sociale démocratique*, fondée en 1880 par un disciple de Marx, Hyndman, essayait de propager parmi les ouvriers la doctrine du parti socialiste allemand, mais réunissait à peine quelques milliers d'adhérents.

Le comité parlementaire des *trade unions*, qui représentait officiellement les syndicats ouvriers, restait fidèle au programme radical et rejetait les propositions socialistes émises par les congrès de délégués, le projet d'une nationalisation de la terre, en 1882, le projet d'une loi limitant à huit heures la durée du travail, en 1883.

La croyance s'était formée, en Angleterre et en Europe, que les ouvriers anglais, grâce à la forte organisation de leurs *trade unions* et à leur esprit pratique, étaient destinés à rester toujours rebelles à la propagande socialiste.

Peu à peu cependant l'idée d'une réforme sociale pénétrait parmi les ouvriers. La grande dépression des affaires depuis 1885 produisait une crise de chômage et d'abaissement des salaires. La *Fédération sociale démocratique* en profita pour organiser à Londres de grandes manifestations de gens sans travail (*unemployed*); des meetings monstres furent tenus à Hyde Park (1886, 1887), où l'on se battit avec la police. L'agitation socialiste prit deux nouvelles formes.

De la *Fédération* s'était détaché un petit groupe de jeunes gens cultivés et très actifs, qui avait fondé la *Fabian Society* en 1883; c'était une société d'études et de propagande, qui cherchait moins à attirer des adhérents qu'à trouver et à répandre des formules de solution pratiques. Sa tactique, comme l'indiquait son nom emprunté au souvenir classique de « Fabius le temporisateur », consistait à *temporiser*. Il s'agissait d'établir le socialisme peu à peu, par une série de mesures de détail, pour ménager la transition entre l'état présent et l'état idéal; la société anglaise n'étant pas prête encore à accepter le socialisme, il fallait renoncer à la convertir d'un coup et travailler à l'instruire en détail à propos de chaque question particulière; au lieu de constituer les socialistes en un parti distinct, il fallait *imprégner* (*permeate*) les partis politiques d'idées socialistes. La *Fabian Society* commença à répandre ses publications vers 1888; elle publia d'abord un exposé général de doctrine sous forme de *tracts* (petites brochures ou feuilles volantes), des conseils, des faits statistiques, des solutions pratiques, des listes de questions à adresser aux candidats aux élections législatives ou locales; son idéal était un socialisme municipal. Elle prit une influence visible sur le parti radical, surtout en matière de politique municipale; elle fit même élire quelques membres du nouveau conseil de comté de Londres.

Les deux ligues de socialisme agraire, la *Fédération sociale démocratique* et la *Fabian Society* ont créé toute une littérature de réforme sociale qui se distingue des écrits analogues du continent par son caractère pratique. Leur action est difficile à évaluer; mais elles ont créé un fort mouvement de propagande, attiré l'attention sur la situation des ouvriers et provoqué des enquêtes sur les conditions de la vie à Londres, qui ont révélé des faits inattendus. L'enquête sur le *sweating system* a montré l'exploitation en grand des

ouvrières en couture; l'enquête sur les garnis a montré l'entassement et les mauvaises conditions hygiéniques des logements de Londres; l'enquête organisée par un particulier, Ch. Booth, sur la misère, a prouvé que la cause habituelle de l'indigence était, non, comme on le croyait, l'inconduite et l'ivrognerie, mais la maladie ou la vieillesse.

En même temps les *trade unions* se transformaient. La plupart étaient jusque-là des syndicats des métiers techniques, ceux qui exigent un apprentissage (*skilled*); les ouvriers de ces métiers, mieux payés et plus instruits, étaient plus disposés à payer la cotisation élevée nécessaire pour alimenter une caisse de secours. Les manouvriers (*unskilled labourers*) et les ouvriers agricoles restaient hors des *unions*. Un mouvement nouveau commença après la grève générale des ouvriers des docks de Londres en 1889, dirigée par des ouvriers socialistes, Tom Mann et J. Burns ; le public avait pris parti pour les grévistes et fit réussir la grève. Alors se formèrent des *unions* des métiers non qualifiés (*unskilled*), ouvriers des docks, des ports, des chemins de fer, du gaz, marins et même journaliers agricoles (1889-90). Au contraire des anciennes *unions*, les nouvelles *unions* ne demandaient qu'une faible cotisation et renonçaient à opérer comme sociétés de secours mutuels. Elles travaillaient seulement à créer une organisation militante, pour agir sur l'opinion et devenir une force politique.

Dans les anciennes *unions* le nombre des membres augmenta rapidement (dans les dix grandes *unions* des ouvriers du bâtiment de 57 000 en 1888 à 94 000 en 1891) et la majorité adopta un nouveau programme. — Le principe des ouvriers, depuis l'échec des grandes agitations de 1834 à 1848, avait été d'accepter le régime de la liberté des contrats de travail et de s'associer pour obliger les patrons à maintenir les conditions de vie, salaire et durée du travail (le *standar of life*) à un niveau regardé comme suffisant, sans demander l'intervention de l'État. Ce principe, soutenu par les ouvriers des métiers les mieux payés (bâtiment, mécanique, métallurgie), et par les mineurs de l'extrême Nord, demeura la doctrine des chefs officiels du monde ouvrier, les secrétaires généraux et les membres du comité parlementaire qui formaient l'état-major des ouvriers. Mais les ouvriers moins rétribués, surtout les cotonniers et les mineurs, déclaraient l'association insuffisante pour tenir tête aux patrons et demandaient des lois pour fixer le minimum de salaire et le maximum d'heures de travail; ils obtinrent en 1878 la loi des dix heures pour les femmes et les enfants. Cette nouvelle doctrine

se répandit peu à peu dans tous les métiers. Le changement commença par une lutte sourde entre les partisans de l'ancienne et de la nouvelle politique; il aboutit à un désaccord entre le comité central, resté fidèle à la doctrine de non-intervention de l'État, et la masse des délégués aux congrès qui se mit à voter des résolutions socialistes. Le congrès finit par imposer sa politique; les délégués des *trade unions* se prononcèrent officiellement pour des mesures socialistes : en 1888 la nationalisation de la terre, en 1890 la journée de huit heures.

Un parti ouvrier socialiste (*labour party*) se forma en Écosse d'abord (1888), puis en Angleterre. Aux élections de 1892 deux socialistes furent élus; ce sont les premiers qui aient siégé dans une chambre anglaise.

Tentatives du ministère libéral (1892-95). — Le parti libéral avait peu à peu reconquis les électeurs, et il regagnait des sièges presque à toutes les élections complémentaires. Le ministère conservateur, se sentant en minorité, fit dissoudre la Chambre avant d'avoir fait passer le projet d'administration locale pour l'Irlande. Les libéraux se présentèrent avec un programme radical. Gladstone lui-même, dès 1891, proposait, outre le *Home rule* pour l'Irlande, la réforme électorale, l'indemnité parlementaire, la réforme de la Chambre des lords, le *disestablishment* de l'Église anglicane, la création de conseils de paroisse. Les libéraux unionistes votèrent avec le parti conservateur, qui venait de prendre l'ancien chef radical Chamberlain pour *leader* à la Chambre; la fusion fut complète dans le parti unioniste.

Les élections de juillet 1892 donnèrent au parti libéral une majorité plus faible qu'on ne s'y attendait : 355 pour Gladstone (275 libéraux, 80 *home rulers*), contre 315 (270 conservateurs et 45 *unionistes*). Les gladstoniens avaient surtout gagné sur les libéraux unionistes, qui perdaient 32 sièges. Mais ils n'avaient la majorité que par l'Irlande et l'Écosse; en Angleterre la coalition unioniste gardait encore une majorité de 71 députés.

Cette majorité unioniste anglaise mettait le nouveau ministère libéral (Gladstone) dans l'impuissance de faire passer aucune réforme importante. Elle donnait à la Chambre des lords, en grande majorité hostile aux réformes libérales, la force de résister au ministère. En refusant les projets votés par la Chambre des communes, les lords se présentaient comme les champions de l'opinion publique anglaise contre les adversaires de l'unité nationale.

Gladstone présenta un nouveau projet de *Home rule* qui donnait à

l'Irlande un Parlement local, mais en limitant ses pouvoirs et en réduisant le nombre des députés irlandais dans le Parlement anglais à 80. Le projet fut voté à la Chambre en 82 jours, après des scènes violentes, par 40 voix de majorité; il fut repoussé par 419 voix contre 41 à la Chambre des lords. Gladstone fatigué se retira, laissant sa place à un jeune lord, Rosebery. Le parti libéral n'eut plus de chef populaire. Il s'était affaibli auprès des électeurs anglais en subordonnant sa politique à la question de l'Irlande qui intéressait peu les Anglais. Pour satisfaire la masse de la population, il adopta une politique entièrement radicale. Le ministère proposa successivement plusieurs projets démocratiques : la responsabilité des patrons en cas d'accident (1893); — une indemnité parlementaire aux députés sans fortune (1893); — une réforme électorale pour fixer toutes les élections le même jour (et un dimanche), pour supprimer le droit de vote multiple (c'est la réforme désignée par la formule « un homme, un vote »), pour réduire à trois mois le temps de domicile électoral; — la séparation de l'Église et de l'État dans le pays de Galles; — le rétablissement des tenanciers évincés en Irlande; — une indemnité au fermier pour la valeur des améliorations faites par lui à la terre; — la journée de travail de huit heures pour les mineurs (1894); — une loi de protection des enfants dans les fabriques (1895).

La Chambre des lords rejeta tous ces projets ou les amenda de façon que le ministère préféra les retirer. Une seule réforme législative aboutit (par une concession de Gladstone) : la création de *conseils de paroisse* élus, analogues aux conseils municipaux du continent. La loi de 1894 établit dans toute paroisse au-dessus de 300 âmes un conseil élu par les contribuables. Pour la première fois en Angleterre fut accordé aux paysans le pouvoir d'administrer leurs affaires locales; c'était le complément de la réforme de 1888. Le *self government* dans le sens traditionnel anglais, c'est-à-dire l'administration par l'aristocratie locale, faisait place au *self government* dans le sens propre du mot, l'administration par les mandataires élus des habitants.

Le budget, suivant l'usage anglais, n'étant voté que par la Chambre basse, le ministère put y faire une réforme radicale : pour couvrir le déficit il fit créer un impôt *progressif* sur les héritages. C'est la première fois que dans un budget anglais fut inscrit le principe radical-socialiste de l'impôt progressif.

En arrêtant le *Home rule* et les réformes démocratiques, la Chambre des lords avait repris dans la vie politique de l'Angleterre le rôle d'un corps souverain, auquel depuis la réforme électorale de 1832 elle

semblait avoir renoncé. Depuis un demi-siècle elle n'essayait plus de lutter contre la Chambre représentative ; bien qu'on eût créé plus de 300 lords nouveaux sous la reine Victoria, la salle des séances restait d'ordinaire à peu près déserte. Ce qui a rendu aux Lords une puissance politique, c'est qu'ils ont pu agir, non comme lords, mais comme champions d'un parti populaire dans le pays. La lutte entre la majorité libérale et la minorité unioniste a pris la forme d'un conflit entre les deux Chambres.

Dès 1894 le parti libéral, trouvant la voie barrée par la Chambre haute, s'est mis à agiter contre elle. Comme condition des réformes démocratiques il a demandé une réforme constitutionnelle, résumée dans la formule populaire : *mend or end* (amender ou supprimer) les Lords. Les plus radicaux réclament l'abolition et le gouvernement par une Chambre unique (c'est le régime qui fonctionne dans quelques colonies anglaises). Le gros du parti se contenterait de remplacer la Chambre des lords par une assemblée élue, ou simplement de la conserver, mais en lui enlevant son pouvoir d'arrêter absolument toute loi votée par la Chambre basse. Rosebery déclara (1894) que pour faire passer le *Home rule* il fallait d'abord convertir l'Angleterre, puis il annonça le projet de faire voter par la Chambre une résolution pour demander une revision de la constitution. Une vive agitation contre les Lords se produisit dans des réunions politiques, mais elle n'aboutit à aucune proposition législative.

Pendant cette lutte les idées socialistes semblaient se propager parmi les ouvriers. Un « parti ouvrier indépendant » (*Independent labour party*) se constituait (janv. 1893) pour présenter des candidats en opposition aux autres partis, avec un programme doctrinal complet; il formulait son but : « une république industrielle basée sur la socialisation de la terre et du capital ». Le congrès des *trade unions* réuni à Belfast (sept. 1893) votait la création d'un fonds pour indemniser les « candidats du travail », en leur imposant pour programme l'appropriation collective des moyens de production et de distribution. Au Congrès de Norwich (1894) les socialistes obtinrent, par un compromis, le vote d'une résolution théorique en faveur de la nationalisation du sol et des instruments de production.

Retour au pouvoir des unionistes (1895.) — Le ministère libéral, réduit à l'impuissance par la résistance de la Chambre des lords, et mollement soutenu par l'opinion publique en Angleterre, maintenait avec peine à la Chambre sa faible majorité. Le parti libéral était une coalition hétérogène d'anciens libéraux, de radicaux à demi socialistes, d'Irlandais catholiques et de dissidents protestants anglais et

gallois. Pour satisfaire ses différentes fractions, il avait accepté un programme composite : pour les Irlandais le *Home rule* et l'indemnité aux tenanciers évincés; pour les radicaux ouvriers la journée de huit heures, l'indemnité parlementaire; pour les électeurs des campagnes la réforme agraire ; pour les dissidents gallois le *disestablishment* de l'Église anglicane du pays de Galles[1]; pour les dissidents anglais partisans de la tempérance obligatoire, le *local option bill* qui donnerait à chaque municipalité le droit d'interdire la vente des liqueurs fortes. Chaque fraction réclamait qu'on s'occupât d'abord de sa réforme.

Le ministère s'étant trouvé en minorité sur une question militaire (par l'absence de quelques députés) se retira (juin 1895). Le ministère conservateur (Salisbury) formé aussitôt fit la dissolution.

Aux élections de 1895 la coalition unioniste opéra de concert, la coalition libérale se rompit. Le parti socialiste indépendant présenta ses candidats et n'en fit passer aucun, il ne réunit que 30 000 voix[2]. Les dissidents firent la campagne sur la prohibition des liqueurs fortes, ce qui aliéna au parti les débitants de boissons. La coalition unioniste eut 411 députés (340 conservateurs, 71 libéraux); la coalition libérale n'en eut que 259 (177 libéraux ou radicaux, 82 Irlandais). Les libéraux unionistes regagnaient presque leur chiffre de 1886. L'Angleterre avait donné aux unionistes 349 sièges contre 116; et dans les autres pays les libéraux n'avaient plus que 6 voix de majorité en Écosse, 34 en Galles.

Le parti conservateur à lui seul avait la majorité, même sans les unionistes. Mais l'alliance était devenue si intime que le ministère resta composé d'hommes des deux fractions. L'ancien chef radical, Chamberlain, chef du groupe unioniste, est devenu l'homme d'action du gouvernement; de son ancien parti il a gardé la préoccupation des améliorations dans la condition matérielle des ouvriers et des paysans. Mais le ministère conservateur, suivant la tradition du parti, s'absorbe dans la politique extérieure, et ne semble pas disposé à entreprendre de grandes réformes intérieures. En 1896 il s'est occupé surtout à faire passer une loi destinée à mettre les écoles sous l'influence du clergé anglican; il n'a pu la faire accepter de ses alliés les libéraux unionistes et s'est décidé à la retirer.

1. Le pays de Galles, où l'ancienne langue celtique s'était conservée mieux qu'en Irlande, a reconstitué au XIX[e] siècle une nationalité galloise, marquée par la langue : la grande majorité est protestante dissidente.

2. Au Congrès des *trade unions* de 1895, à Cardiff, les propositions socialistes ont été rejetées.

L'évolution politique de l'Angleterre au XIXe siècle. — L'Angleterre est le seul État de l'Europe qui ait traversé le XIXe siècle sans aucune révolution. Elle a conservé intacte sa constitution traditionnelle et même le mécanisme de son gouvernement. Les étrangers, oubliant les révolutions du XVIIe siècle, en ont conclu que la stabilité politique était inhérente au caractère anglais.

Cependant, sous ces formes restées fixes, la pratique de la vie politique s'est transformée si profondément, du commencement à la fin du siècle, que l'Angleterre a fini par sortir de son ancien régime. En 1814 la nation était soumise encore à une aristocratie légalement maîtresse de la société, de l'administration locale et du gouvernement central. Le XIXe siècle a renouvelé la constitution sociale en établissant l'égalité devant la loi. — On a aboli les lois et les usages qui consacraient des infériorités légales, l'incapacité politique des dissidents, des catholiques et des juifs, la presse des matelots, la déchéance des indigents assistés, l'interdiction des associations entre ouvriers. — L'administration locale a été enlevée à l'aristocratie locale des *justices of peace* et donnée à des conseils élus par les habitants. — Le gouvernement central a conservé ses formes, mais la transformation des corps électoraux lui a donné une direction nouvelle; la Chambre des communes, qui était un corps législatif aristocratique, est devenue l'assemblée des représentants de la nation; elle a peu à peu écarté du gouvernement le roi et les Lords jusqu'à devenir presque une assemblée souveraine; du ministère, qui devait être le conseil du roi, elle a fait un comité exécutif de la Chambre. L'Angleterre a passé ainsi d'un régime constitutionnel à un régime parlementaire, et son régime parlementaire évolue vers le régime de la Convention, une république gouvernée par une assemblée élue démocratiquement.

Cette évolution de la société et du gouvernement dans un sens démocratique était en contradiction si évidente avec la constitution aristocratique de la société anglaise, qu'elle a longtemps passé inaperçue; elle était commencée depuis quarante ans que Taine (en 1870) ne s'en rendait pas compte. Et en effet elle ne s'est pas produite par une évolution intérieure de la société anglaise, elle lui a été imposée du dehors. Elle ne s'explique que par la composition disparate de l'État anglais.

Le *royaume uni de Grande-Bretagne et d'Irlande*, que nous appelons improprement l'Angleterre, n'est pas une nation comme la France : c'est une agglomération de nations anciennes (galloise, écossaise, irlandaise), passées sous le gouvernement d'une nation

dominante, mais qui en restent distinctes par leur organisation sociale et leur religion. On peut compter aussi comme une nation nouvelle la société industrielle née depuis la fin du XVIIIe siècle dans les régions désertes de l'Ouest et du Nord de l'Angleterre.

La « vieille Angleterre », l'Angleterre du Sud et de l'Est, celle qui avait organisé le gouvernement et l'Église, était aristocratique et anglicane, et *elle l'est encore*; docile à sa noblesse et à son clergé, elle est restée la forteresse du parti conservateur. Mais les autres nations du royaume n'étaient attachées ni à l'aristocratie ni à l'église anglicane : l'Écosse était presbytérienne et démocratique, l'Irlande catholique et hostile aux *landlords* anglais, le pays de Galles et la nouvelle Angleterre industrielle du Nord et de l'Ouest étaient peuplés de dissidents. Ces sociétés démocratiques et dissidentes étaient naturellement hostiles à un régime qui les écartait du pouvoir politique et traitait leur religion en inférieure. Ce sont elles qui ont recruté les partis d'opposition contre la noblesse anglaise et le clergé anglican. Ce sont les Écossais, les Irlandais, les Gallois, les Anglais du Nord et de l'Ouest qui ont formé et qui forment encore la masse du parti libéral et du parti radical. Ce sont eux qui ont imposé à la vieille Angleterre une transformation démocratique.

Mais la vieille Angleterre, en possession de la cour et du gouvernement, en a profité pour maintenir son ancien régime et sa domination sur ses sujets de Grande-Bretagne; et, en résistant aux innovations jusqu'à l'extrême limite de la patience de ses sujets, elle est parvenue à ralentir beaucoup l'évolution vers la démocratie. Ainsi s'explique la transformation si lente des institutions anglaises, en proportion des forces énormes mises en mouvement par l'opposition [1].

Dans aucun pays d'Europe le parti démocratique n'a commencé aussi tôt sa propagande. C'est en Angleterre qu'a été formulé pour la première fois au XIXe siècle, par les radicaux de 1819, le programme politique de tous les partis démocratiques d'Europe. Aucun autre parti démocratique n'a remué de masses aussi nombreuses que les radicaux, les Chartistes, les Irlandais d'O'Connell et les manifestants ouvriers de 1866; l'Angleterre a été le pays des agitations et des manifestations gigantesques. Mais ces masses démocratiques, respectueuses de la légalité, se sont arrêtées devant la résistance du gouvernement aristocratique qui, ayant en main la force, les a contenues sans grand'peine par des arrestations, des lois d'exception

1. L'évolution vers le régime démocratique s'est faite dans toutes les colonies anglaises; elle y a été plus rapide qu'en Angleterre et plus complète.

et des déploiements de troupes. Elles ont moins obtenu en un demi-siècle par des manifestations qu'une poignée de républicains français par un coup de force dans une seule journée. Encore, pour forcer l'aristocratie conservatrice à céder, ont-elles dû s'allier et se subordonner à l'aristocratie libérale; elles ont dû se contenter des réformes partielles que leurs alliés ont consenti à proposer; ainsi ont été établis, sous forme de compromis, le suffrage quasi universel, l'enseignement primaire quasi obligatoire, la quasi-égalité des cultes en Irlande, l'administration locale quasi élective et une législation ouvrière quasi démocratique.

Dans toutes ces réformes l'état-major libéral a dirigé; les masses démocratiques des ouvriers et des Irlandais ont donné au début la force d'impulsion pour lancer la réforme, et à la fin ont fait les manifestations décisives pour l'imposer, en intimidant le personnel conservateur. Les anciens radicaux ont demandé la réforme électorale totale et ont arraché les réformes électorales partielles de 1832 et 1867, qui ont été suivies chacune d'une série de réformes démocratiques et laïques. Les Irlandais ont réclamé et obtenu l'égalité politique des confessions.

Après s'être conquis, par le droit de suffrage, une part du pouvoir politique, les radicaux et les Irlandais ont peu à peu pénétré le parti libéral anglais et ont fini par lui imposer leur programme de *Home rule* et de réformes démocratiques, au point qu'il est devenu difficile de distinguer un libéral d'un radical ou d'un Irlandais. Le parti conservateur lui-même s'est laissé pénétrer par le groupe radical unioniste jusqu'à prendre l'initiative de mesures démocratiques.

Ainsi l'ancien régime, défendu par la majorité anglaise privilégiée, s'est détruit sous l'attaque de la majorité non anglaise, mais fragment par fragment. Le nouveau régime s'est établi de même, sans plan d'ensemble, en conservant la royauté et les lords héréditaires, l'Église d'État privilégiée, la gratuité des fonctions électives, les restrictions au droit de suffrage. Les débris des vieilles institutions se combinent avec les amorces des nouvelles dans un ensemble contradictoire où l'on ne peut prévoir sûrement ce qui va s'écrouler et ce qui restera debout. De là le caractère confus de la vie politique de l'Angleterre contemporaine.

BIBLIOGRAPHIE

Sources. Voir la bibliographie des chap. II et III.

Aux revues déjà indiquées ajouter : *National Review*, *Fortnightly Review*, *XIXth Century*, *Contemporary Review*, *Free Review*. (Les revues et l'*Annual Register* deviennent pour cette période les principales sources.)

Travaux. — Sur l'histoire d'ensemble : **Mac Carthy**, *England under Gladstone, 1880-1884*, 1884, continue l'histoire contemporaine du même auteur.

Sur la réforme électorale : **Franqueville** (voir la bibliogr. du chapitre II).

Sur les institutions de l'Angleterre contemporaine : *The english citizen*, 1881-1891, collection de monographies de différents auteurs, la plupart très claires et très précises : **Traill** (gouvernement central), **Walpole** (régime électoral et législatif), **Wilson** (finances), **Chalmers** (administration locale), **Maitland** (justice et police), **Elliot** (église), **Fowle** (assistance publique), **Jevons** (législation du travail), **Farrer** (commerce et industrie), **Craik** (enseignement).

Sur la question de l'obstruction : **Reynaert**, *Hist. de la discipline parlementaire*, 2 v., 1884.

Sur la politique de Disraeli : **Brandes**, *Lord Beaconsfield*, trad. all., 1879. — **Cucheval-Clarigny**, *Lord Beaconsfield et son temps*, 1880. — **Kebbel**, *History of toryism*, 1886.

Sur l'Irlande : voir dans la *National biography* la bibliographie de l'article *Parnell*.

Sur les partis socialistes : outre **S. Webb**, *Hist. of trade unionism*, voir deux bibliographies publiées par des groupes socialistes : 1° Fabian Society, *What to read*, 1893; 2° Clarion, *Catalogue of books of socialist literature* 1895. (On y trouvera la liste des publications des sociétés socialistes.) En français, **de Rousiers**, *Le trade-unionisme en Angleterre*, 1897.

LA FRANCE

CHAPITRE V

LA MONARCHIE CENSITAIRE

La Restauration des Bourbons. — Après la défaite définitive de Napoléon et la capitulation de Paris, il ne restait plus de gouvernement à la France; les Alliés lui en donnèrent un. Ils ne voulaient ni d'une république ni de Napoléon; trois solutions furent proposées[1] : 1° le fils de Napoléon (le roi de Rome), sous la régence de sa mère l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche; 2° un général français (le tsar pensait à Bernadotte); 3° l'ancienne famille royale de France, les Bourbons. — On écarta le roi de Rome, qui eût donné trop d'influence à l'Autriche. L'idée d'un général français était une fantaisie personnelle d'Alexandre, les autres alliés n'en voulaient pas. Restaient les Bourbons; Alexandre seul leur était hostile. A l'entrevue de Langres avec Metternich (janvier 1814), il proposa de convoquer les assemblées électorales de France pour envoyer à Paris des députés qui décideraient du sort du pays, les armées alliées intimideraient les agitateurs. Metternich refusa de se prêter à aucune « expérience avec le principe de la souveraineté du peuple ». « Ce serait, dit-il, une nouvelle édition de la Convention, un déchaînement de la Révolution... D'ailleurs, sur quel objet cette assemblée aurait-elle à délibérer? *Le roi légitime est là.* »

1. La discussion commença au camp de Bâle en janvier 1814, entre Metternich et Castlereagh, le tsar étant absent.

Le tsar finit par se rallier aux Bourbons. Mais la difficulté fut de les faire accepter à la France. Le gouvernement anglais avait fait admettre le principe que les Alliés devaient attendre de la nation française la restauration de la monarchie, afin de ne pas paraître se mêler directement aux affaires intérieures de la France; ils traiteraient avec le gouvernement reconnu par les Français. Or les Alliés avaient été très frappés sur leur passage de n'entendre personne parler des Bourbons : la nouvelle génération élevée sous la Révolution et l'Empire ne les connaissait plus. Metternich écrivait en mars : « L'invasion n'a montré dans l'immense majorité du peuple français qu'une absence de volonté sans exemple... Le peuple français ne prendra jamais l'initiative sur la question des Bourbons, les principes exprimés par les Alliés leur interdisent de la prendre. C'est aux princes de la maison de Bourbon à agir. » Il s'agissait donc d'obtenir une manifestation en faveur des Bourbons. Ce fut Talleyrand qui l'organisa. Il était à Paris, membre de la régence constituée par Napoléon en son absence; il envoya au camp des alliés un royaliste, de Vitrolles; le comte d'Artois en avait envoyé un autre. Les Alliés décidèrent (20 mars) de promettre leur appui au parti des Bourbons s'il se déclarait publiquement : ils permettraient à Monsieur (Charles, comte d'Artois) de s'établir dans les provinces envahies et donneraient tous les pays qui se prononceraient pour les Bourbons à administrer à ses partisans, en leur garantissant l'impunité dans tous les cas. Mais, en soutenant les Bourbons, les Alliés leur donnaient des conseils de prudence : le gouvernement anglais engageait Louis XVIII à ne pas se montrer en France, Metternich recommandait à Monsieur de ne donner aucune fonction à un émigré.

A leur entrée dans Paris (31 mars 1814), les Alliés étaient d'accord. Une affiche des préfets annonça que le tsar prenait Paris sous sa protection. Une affiche du général autrichien disait : « Les souverains cherchent une autorité bienfaisante en France qui puisse fonder la concorde de toutes les nations. A la ville de Paris il appartient de hâter la paix du monde. Qu'elle s'exprime, et l'armée qui est devant ses murs soutiendra sa décision. » Le matin quelques gentilshommes royalistes, s'étant montrés avec des cocardes blanches, avaient été reçus par les cris de « Vive l'Empereur! » Les affiches leur rendirent courage; ils parcoururent les rues avec des mouchoirs au bout de leurs cannes, criant « Vive le roi! » Puis, quand les souverains firent leur entrée (par la porte Saint-Martin), les royalistes marchèrent aux côtés du tsar en criant : « Vive Alexandre! Vivent les Bourbons! »

Le soir on délibéra chez Talleyrand; on était huit : le tsar et ses deux conseillers, le roi de Prusse, deux Autrichiens (Schwarzenberg et Lichtenstein) et deux grands dignitaires de Napoléon, Dalberg et Talleyrand. Les Alliés objectaient encore que la France ne désirait pas les Bourbons. Talleyrand se chargea de les faire appeler au trône par les autorités officielles et rédigea la déclaration des souverains : « Ils ne traiteront plus avec Napoléon Bonaparte ni aucun membre de sa famille; ils respecteront l'ancienne France telle qu'elle était sous ses rois légitimes; ils reconnaîtront et garantiront la constitution que la nation française se donnera. Ils invitent le Sénat à désigner un gouvernement provisoire qui s'occupera de l'administration et préparera une constitution. »

Le Sénat nomma un gouvernement provisoire de cinq membres et rédigea une constitution qui maintenait toutes les institutions impériales, ou plus exactement toutes les situations personnelles acquises sous le régime de Napoléon. Elle garantissait au *Sénat* et au *Corps législatif* leur durée comme une partie essentielle de la constitution; à l'*armée* sa solde, ses grades, ses distinctions; aux *créanciers* de l'État la reconnaissance de la Dette, aux *acquéreurs de biens nationaux* la propriété irrévocable. Elle promettait la liberté du culte et de la presse, la liberté d'exprimer les opinions politiques. — Ainsi l'Empire fut supprimé par les corps constitués du régime impérial, ou plutôt par les minorités de ces corps : le Sénat, par 63 membres sur 142, la Chambre, par 77 membres sur 303, déclarèrent Napoléon déchu du trône, «le droit d'hérédité établi dans sa famille » aboli, le peuple et l'armée déliés du serment de fidélité. Napoléon, sur le conseil de ses maréchaux, abdiqua à Fontainebleau.

Alors seulement le Sénat décréta : « Le peuple français appelle librement au trône Louis de France, frère du *dernier roi* », et ajouta que les sénateurs conserveraient leur dignité (6 avril). Les Alliés purent enfin traiter avec le gouvernement français. Ils conclurent d'abord avec le comte d'Artois un armistice pour faire revenir les troupes françaises dispersées dans les forteresses hors de France (23 avril), puis le traité de paix avec Louis XVIII (30 mai). Les Alliés avaient tenu à être très modérés; ils laissaient à la France son territoire de 1792 avec quelques agrandissements, renonçaient à toute indemnité, refusaient de faire rembourser à la Prusse les fournitures dues par Napoléon, « pour montrer leur désir d'effacer toutes les suites de ces temps de malheur », et même ils ne réclamaient pas les tableaux enlevés par Napoléon et placés dans les musées français.

Ils attendirent encore que Louis XVIII eût publié la Charte qui

garantissait à la France une monarchie libérale, puis ils sortirent du pays avec leurs armées.

Les institutions politiques de la Charte. — Les Alliés avaient exigé pour la France un régime constitutionnel. Le comte d'Artois ayant envoyé un projet de déclaration qui ne parlait pas de garanties, Metternich lui-même demanda que le roi s'obligeât à gouverner dans des formes constitutionnelles. Louis XVIII, arrivé en France, refusa de jurer la constitution rédigée par le Sénat; mais du moins, par la *déclaration de Saint-Ouen* (2 mai), il formula les principes sur lesquels serait établie la constitution libérale qu'il promettait de proposer au Sénat et au Corps législatif: gouvernement représentatif formé de deux corps, Sénat et Chambre, votant l'impôt, — ministres responsables, — juges inamovibles, — liberté des cultes, de la presse, des personnes, — garantie des grades, de la dette nationale, des biens nationaux, de la Légion d'honneur, — emplois ouverts à tous les Français.

La *Charte constitutionnelle* (juin 1814) organisa la monarchie. La restauration de la royauté ne fut pas du tout un rétablissement de l'ancien régime. La France conserva l'organisation *sociale* issue de la Révolution et l'organisation *administrative* établie par Napoléon.

La Révolution avait créé une société fondé sur l'égalité légale, sans classes reconnues officiellement, sans Église d'État, sans privilèges légaux, une société où aucun avantage social n'est héréditaire, excepté la propriété, et où la propriété elle-même est répartie entre un grand nombre des habitants. — L'Empire avait organisé un corps de fonctionnaires de profession, divisé en services nettement tranchés (armée, clergé, magistrature, administration, contributions directes et indirectes, ponts et chaussées, Université), tous fortement centralisés sous la direction de ministères tout-puissants établis à Paris, recrutés sans distinction de naissance par une sorte de cooptation, pratiquement inamovibles et pénétrés d'un fort esprit de corps, opérant sur tout le territoire suivant des règlements uniformes. — La nation en 1814 était déjà pourvue de son organisation sociale et administrative; elle resta — ce qu'elle est encore — une société *démocratique* dirigée par une *bureaucratie* centralisée. Mais le mécanisme du gouvernement central n'était pas constitué; la France a travaillé à l'établir; elle a passé le XIXe siècle à se faire une *constitution* politique.

Louis XVIII conservait toutes les institutions de l'Empire, magistrature, codes, administration, Église, Université, Légion d'honneur, Banque, même la noblesse impériale. Il déclara abolis seulement la *conscription* et les *droits réunis*, qui avaient rendu

Napoléon impopulaire [1]. Il ne lui restait qu'à organiser le gouvernement souverain. Alexandre et les Anglais lui conseillaient d'adopter un régime représentatif; le Sénat le demandait; Benjamin Constant l'opposait au despotisme de Napoléon; Louis XVIII accepta. Comme la constitution anglaise était revenue à la mode, on prit modèle sur l'Angleterre, où la monarchie constitutionnelle fonctionnait depuis plus d'un siècle, et on transplanta en France tout le mécanisme politique anglais. — Le gouvernement fut partagé entre trois pouvoirs, le *roi*, la Chambre des *pairs* désignés par le roi et héréditaires comme les lords anglais, la Chambre des *députés* élus, comme les députés anglais des Communes, par des électeurs censitaires. — Comme en Angleterre, la Chambre basse votait seule le budget; les lois devaient être votées par les deux Chambres; les ministres devaient être mis en accusation par la Chambre des députés devant les pairs; les membres des assemblées ne recevaient aucune indemnité. — Comme en Angleterre, le roi avait le pouvoir de nommer les ministres, de sanctionner les lois, de convoquer, d'ajourner et de dissoudre la Chambre élue; et les ministres étaient responsables, c'est-à-dire que les Chambres pouvaient les juger pour leurs actes politiques. — Les Chambres devaient être convoquées tous les ans, tout acte du roi devait être contresigné par un ministre, la presse devait être libre; c'étaient les garanties anglaises contre l'arbitraire. On introduisit même quelques usages anglais : le discours du trône à l'ouverture de la session, l'adresse de la Chambre en réponse. Comme en Angleterre, les institutions étaient établies avec un caractère perpétuel; on n'indiquait aucune procédure de revision.

Ce régime laissait à résoudre trois questions politiques.

1° Quels seraient les rapports entre le roi et la Chambre élue? La question n'était pas encore tranchée, même en Angleterre (voir p. 13). Le roi pouvait-il choisir ses ministres à son gré, suivant la théorie des tories? devait-il les prendre dans la majorité, suivant la théorie des whigs? C'était la question capitale; dans un pays administré exclusivement par des fonctionnaires et pourvu d'une armée permanente irrésistible, le pouvoir réel est le pouvoir exécutif qui commande aux fonctionnaires et à l'armée; celui qui dispose des ministres est le véritable souverain.

2° Comment serait composé le corps électoral? La Charte fixait le

1. On les remplaça bientôt par le *recrutement* et les *contributions indirectes*.

chiffre d'impôt exigé pour être électeur (300 fr.), mais ne réglait pas le mode d'élection.

3° Comment serait réglée la liberté de la presse?

Ces deux dernières questions devaient être réglées par des lois, qui, n'étant pas incorporées à la constitution, pouvaient toujours être remises en discussion.

Pouvoir de choisir les ministres, régime électoral, lois sur la presse, voilà les trois terrains sur lesquels les partis allaient se combattre et la vie politique se concentrer pendant toute la Restauration.

Conditions de la vie politique. — Pour comprendre cette histoire, il faut se représenter les conditions de la vie française en ce temps; ce qui exige un effort d'attention, les mêmes noms (électeurs, chambres, journaux) désignent des choses tout à fait différentes, tant la société a changé depuis 1814.

La vie économique de la France a été comprimée par les guerres de l'Empire qui ont isolé le pays et l'ont forcé à se passer des produits de l'industrie anglaise. Il s'est formé une aristocratie industrielle, de maîtres de forges et de fabricants de fils et de tissus, dans l'Est et en Normandie, qui a eu et qui veut garder le monopole du marché français. L'aristocratie foncière des grands propriétaires tient à maintenir le haut prix des blés. Ces deux aristocraties coalisées dominent les Chambres, elles maintiennent la frontière fermée par un système de douanes qui continue le blocus continental. L'*échelle mobile* sur les blés ne laisse entrer les blés que grevés d'un droit d'autant plus élevé que le prix est plus bas, de façon à assurer aux propriétaires français un prix minimum, c'est une imitation du régime anglais des *corn-laws*; le Tarif de protection sur les fers et les tissus est prohibitif, il fait de la France un marché fermé réservé aux industriels français. Les tentatives timides du gouvernement pour ouvrir la France au commerce étranger n'aboutiront, jusqu'en 1860, qu'à abaisser quelques articles du tarif.

Les ouvriers, depuis le régime établi par la Constituante, n'ont pas le droit de se concerter entre eux pour régler les conditions du travail; le Code pénal fait de la grève, et même de la coalition, un délit passible de prison. Ils restent donc isolés, sans autre lien que les débris des vieux *compagnonnages* conservés dans quelques métiers, soumis sans défense aux volontés des patrons, surveillés au moyen des livrets. Ils sont ignorants et dépendants, tenus à l'écart de toute vie politique; et pourtant ce sont eux qui fourniront les enthousiastes et les fanatiques qui recruteront les sociétés secrètes et feront les émeutes. — A la campagne les fermiers et les métayers,

qui forment une grande partie de la population, surtout dans l'Ouest et le Centre, restent dépendants des grands propriétaires. Ainsi, malgré l'égalité légale, la société française est encore divisée en classes, une aristocratie noble ou bourgeoise de grands propriétaires et de grands industriels, une bourgeoisie de moyens propriétaires et de fonctionnaires, un prolétariat pauvre et dépendant.

La bourgeoisie mène encore une vie simple et sédentaire, la vie de la petite ville, monotone, sans confort, sans distractions, sans activité intellectuelle, esclave de l'opinion. — Les communications sont encore très pénibles. On n'a que de vieilles routes mal tracées, mal entretenues, des routes pavées, défoncées par les charrois (le macadam ne commencera que sous Louis-Philippe). Les chemins de fer ne seront vraiment organisés qu'après 1848; on est encore réduit aux diligences. Les messageries, qui passent pour très rapides, mettent trois jours de Paris à Lyon. La poste repose sur le principe du port de lettre payé par le destinataire; le prix est élevé; il n'y a encore en 1829 que 1300 bureaux de poste et, sauf dans les villes, il n'y a pas de facteur pour porter les lettres à domicile.

Les longues guerres ont presque suspendu la vie intellectuelle; la tradition en est conservée par quelques survivants du XVIIIe siècle (les idéologues), mais les générations nouvelles n'ont pas reçu d'instruction régulière. Il se fait une restauration intellectuelle, on se remet à étudier et à enseigner. — Les Facultés restent organisées comme des écoles spéciales (on dit l'*École* de droit, l'*École* de médecine); les étudiants sont peu nombreux, mais le public, pressé de s'instruire, va aux cours publics, lit des ouvrages d'histoire et fait des réputations de grands savants à des professeurs et des vulgarisateurs (Cousin, Villemain, Guizot, Aug. Thierry, de Barante) — La littérature, où, sauf Chateaubriand et Béranger, il ne restait plus guère que des étrangers (Mme de Staël, Benj. Constant, les de Maistre), se renouvelle par l'imitation des littératures étrangères. — L'enseignement secondaire, resté soumis au monopole de l'Université, est partagé entre les collèges [1] de l'État et les petits séminaires de l'Église, qui reposent également sur l'internat et la discipline claustrale, sur la division en *classes* et l'uniformité des études, sur les langues mortes et les mathématiques, c'est-à-dire sur le régime scolaire des Jésuites. — L'enseignement primaire est très négligé, ni le gouvernement ni la bourgeoisie ne l'encouragent;

1. Le nom impérial de *lycée* a été remplacé pendant la monarchie censitaire par l'ancien nom de *collège*.

en 1821 il y a 25 000 communes sans école, et le budget n'est que de 50 000 francs; encore la Droite veut-elle le supprimer. C'est seulement après la loi de 1833 qu'on commencera à organiser les écoles primaires. Aussi la grande majorité des Français ne sait-elle pas lire; la vie intellectuelle dans le peuple est presque nulle.

La religion a été désorganisée; le clergé, peu nombreux, a perdu en partie son influence, la bourgeoisie ne va plus guère à l'église, il ne se publie presque plus d'écrits religieux. Dans l'Église protestante, les exercices religieux, arrêtés pendant un siècle de persécution, n'ont repris que superficiellement. — Il se produit une restauration religieuse dans l'Église catholique dirigée d'abord par la Congrégation, société privée fondée en 1816, puis par les maisons de Jésuites, et depuis 1830 par le parti catholique libéral (Lamennais, Montalembert, Lacordaire), qui parvient à remettre la religion à la mode. Dans l'Église protestante une restauration analogue, le *réveil*, se produit sous l'action des protestants étrangers. Mais jusque vers 1840 l'activité religieuse sera trop faible pour influer sur la vie publique.

Le caractère dominant de la vie politique en ce temps est de se restreindre à une très petite partie de la nation. Tous les travailleurs manuels, ouvriers, paysans, petits commerçants, presque tous les fonctionnaires, tout le bas clergé, une grande partie de la bourgeoisie en sont exclus. Le droit d'électeur semblait un pouvoir si dangereux qu'on ne devait le confier qu'à un petit nombre de Français; le suffrage universel rappelait la Convention et les plébiscites de Napoléon; on n'hésita pas à adopter, comme en Angleterre, pour base du droit électoral, la fortune constatée par l'impôt. Mais tandis qu'en Angleterre le chiffre traditionnel de la *franchise* était très bas, ce qui donnait à l'élection un caractère populaire, en France la Charte fixa un chiffre de *cens* très élevé qui donna à tout le régime un caractère ploutocratique. La nation fut divisée en deux classes, la grande majorité privée de tout droit politique, la petite minorité privilégiée des *électeurs* (jusqu'en 1830, avec le cens à 300 francs, de 88 000 à 110 000; après 1830, avec le cens à 200 francs, de 166 000 à 241 000). Ces électeurs, véritables personnages politiques, étaient convoqués ensemble au chef-lieu et formaient un *collège électoral* (analogue à nos collèges d'électeurs sénatoriaux); on y votait avec un bulletin manuscrit.

La presse politique avait ce même caractère de privilège ploutocratique. On imposait aux journaux politiques un fort *cautionnement* (régime créé en 1819) et, suivant le modèle anglais, un *timbre*, de

10 centimes par exemplaire, un droit de *poste* de 5 centimes. Les journaux ne se vendaient pas au numéro, ils n'avaient que des abonnés, et à un prix élevé, chaque numéro étant déjà grevé de 15 centimes de droits. Un abonnement était un luxe réservé aux bourgeois, qui souvent se mettaient à plusieurs pour se partager la dépense. Il y avait très peu de journaux, trois ou quatre pour chaque parti; et le tirage jusque vers 1830 ne dépassait guère 15 000. Un rapport secret de 1824 évaluait le nombre total des *exemplaires* de journaux politiques à 41 000 de l'opposition, 15 000 du gouvernement. En 1830 on regarda comme un grand succès les 23 000 abonnés du *Constitutionnel.* Ces journaux ne contenaient que des articles politiques et littéraires non signés, suivant l'usage anglais. On regarda comme une révolution l'exemple donné par la *Presse* en 1836 de publier des articles sur plusieurs espèces de sujets, et ce fut un grand scandale quand la *Presse*, pour couvrir ses frais, inséra des *annonces* payées. Les journaux de la Restauration, coûteux, vides et monotones, ne ressemblaient guère à la presse d'aujourd'hui. Mais ils avaient, par leur petit nombre même, une influence toute-puissante sur leurs abonnés; chacun, ne lisant qu'un seul journal, n'avait que l'opinion de son journal.

Par contre le gouvernement surveillait la presse avec une susceptibilité qui nous paraît inconcevable; il déférait aux tribunaux tout article d'opposition où il pouvait soupçonner une intention blessante. En 1818, sous un ministère libéral, les auteurs de la *Bibliothèque historique* sont condamnés à six mois de prison, parce que « sous prétexte de recueillir des matériaux pour l'histoire du temps, ils recherchent et admettent dans leur compilation des actes qui tendent presque toujours par les notes, observations et qualifications qui les accompagnent à jeter de la défaveur sur le gouvernement... ce qui dénote une malveillance constante et réfléchie ». La loi de 1819, la plus libérale des lois de la monarchie censitaire, reconnaît encore comme un délit l'offense envers la personne du roi, et on poursuit pour offense au roi un auteur qui a traité les Suisses de satellites et de janissaires.

Les Cent-Jours et la seconde Restauration. — Après le retour de Louis XVIII, on pensait que la France entrait dans le calme politique. Le roi avait gardé les fonctionnaires impériaux et même les ministres de Napoléon (Talleyrand, Fouché, le baron Louis). La plupart des pairs étaient d'anciens sénateurs de l'Empire. On n'avait pas fait d'élections; c'est la Chambre de l'Empire qui fut convoquée en 1814 pour discuter le budget. Louis XVIII semblait avoir accepté sincère-

ment la société issue de la Révolution, et la société, heureuse de la fin de la guerre, se ralliait aux Bourbons, « la famille incontestée » (disait Benjamin Constant). Pour marquer cette réconciliation, Beugnot avait fabriqué un mot historique attribué au comte d'Artois à son retour : « Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus. » Il ne s'était pas formé de parti politique; la Chambre ne s'occupait que des finances.

Cet accord dura peu. Le roi, son frère, son entourage, sans aucun acte politique important, froissèrent ou inquiétèrent la société française par des formes surannées. Le roi se fit appeler Louis XVIII et data de la dix-huitième année de son règne, comme pour indiquer qu'il ne reconnaissait pas la légitimité des régimes antérieurs; il se titra roi *par la grâce de Dieu*, sans mentionner la volonté de la nation; il appela la constitution d'un vieux nom renouvelé du moyen âge, *charte* constitutionnelle, et la promulgua avec la formule « faisons *concession et octroi* », comme une charte *octroyée* par grâce et à laquelle la nation n'avait point droit; on rétablit les mousquetaires rouges et les gardes du corps; la noblesse impériale fut traitée à la cour avec moins d'égards que l'ancienne noblesse. Le comte d'Artois, logé au pavillon de Marsan, s'entourait d'émigrés qui parlaient de reprendre les biens nationaux; on attribuait à cet entourage, surnommé « le ministère de l'entresol », une influence sur le gouvernement. En province on rétablissait les processions et le repos obligatoire du dimanche. Toutes ces mesures, sans grande portée, mais symboliques, donnèrent à la bourgeoisie l'impression que la cour voulait rétablir l'ancien régime. Le changement de drapeau confirmait cette impression. Le drapeau tricolore était celui de l'armée, le drapeau blanc celui des émigrés; le comte d'Artois était entré dans Paris avec une escorte portant les deux cocardes. Mais le roi avait fait remplacer définitivement la cocarde tricolore par la cocarde blanche. Ce changement humiliait les soldats comme le symbole d'une défaite. — Les officiers, revenus des pays occupés par les garnisons françaises, étaient trop nombreux pour l'armée réduite au pied de paix; ne pouvant les employer on les mit en congé avec demi-solde. — Pour ministre de la guerre on prit un général impopulaire, Dupont, celui qui avait capitulé à Baylen.

Par ces mesures le gouvernement avait irrité l'armée. Il se forma alors un parti impérialiste, surtout parmi les officiers. L'ancien ministre de la police de Napoléon, Fouché, s'entendit secrètement avec quelques généraux pour faire revenir l'Empereur. Napoléon, averti par un émissaire, débarqua en France. Il évita la vallée du

Rhône où les royalistes dominaient, passa par les montagnes du Dauphiné et arriva sur Lyon. L'armée se joignit à lui sans combat et reprit la cocarde tricolore, les Bourbons abandonnés s'enfuirent en Belgique. Napoléon, pour n'être pas isolé, voulut se concilier les libéraux et même les républicains. Il chargea Benjamin Constant de rédiger une constitution libérale; il la promulgua sous le nom d'*Acte additionnel aux constitutions de l'Empire* et la fit même ratifier par le suffrage universel, en invitant tout citoyen à s'inscrire sur des registres spéciaux. On recueillit 1 500 000 voix. Elle établissait le même régime que la Charte et d'ailleurs ne fut pas appliquée. Le sort de la France dépendait de la guerre. Les Alliés refusaient de reconnaître Napoléon; leurs armées étaient encore réunies. La campagne de Belgique décida la chute de l'Empire et le retour des Bourbons. Napoléon abdiqua et proclama son fils Napoléon II *empereur des Français*. Mais les Chambres formèrent un gouvernement provisoire de cinq membres qui évita de reconnaître formellement Napoléon II et gouverna *au nom du peuple français*; puis les Alliés arrivèrent, ramenant Louis XVIII et le drapeau blanc.

Conséquences des Cent-Jours. — L'épisode des Cent-Jours n'était qu'une révolte militaire, un *pronunciamiento* de l'armée de Napoléon. Mais en amenant l'intervention des Alliés, il produisit des conséquences incalculables :

1° Ce fut d'abord l'invasion, suivie cette fois d'une longue occupation. Les Alliés, revenus très irrités contre les Français, ne les ménagèrent plus comme en 1814; ils exigèrent une indemnité de guerre de 700 millions, payables en 5 ans, et le maintien d'une armée d'occupation de 150 000 hommes pendant une période de 3 à 5 ans.

2° Ce fut un nouveau règlement territorial plus désavantageux. Le traité de 1815 enlevait à la France, outre la Savoie, des lambeaux de son ancien territoire de 1790, en tout un demi-million d'habitants. Encore le tsar et l'Angleterre durent-ils s'opposer au démembrement demandé par la Prusse, l'Autriche et les princes allemands.

3° Ce fut enfin un changement profond dans les sentiments nationaux et politiques en France et en Europe. L'invasion de 1814, courte et faite avec ménagement, n'avait pas laissé de rancunes durables; les Alliés ne faisaient encore la guerre qu'à Napoléon; ils avaient respecté l'indépendance intérieure et l'ancien territoire de la France. Le retour de Napoléon brouilla la France avec l'Europe. Les Alliés, irrités contre les Français qui avaient abandonné si facilement leur souverain légitime, restèrent convaincus que l'Europe, dans l'intérêt de la paix, devait surveiller ce peuple incorri-

giblement révolutionnaire; ils se mirent à intervenir dans la politique intérieure de la France, s'informant de l'état des partis, menaçant le gouvernement français et s'entendant entre eux pour préparer une intervention armée en cas de révolution intérieure (traité secret du 20 nov. 1815). Cette défiance des gouvernements européens contre la France devint un sentiment national, du moins chez les peuples allemands.

4° De leur côté, les Français, atteints directement par l'invasion prolongée et blessés dans leur sentiment patriotique par la mutilation du territoire, regardèrent la conduite des Alliés en 1815 comme une insulte et un abus de la force; le patriotisme consista désormais à déclarer qu'il fallait effacer par une nouvelle guerre la honte des *traités de 1815*. Les patriotes ressentirent aussi la dépendance de la France envers les souverains étrangers, qui se permettaient d'intervenir dans la politique intérieure; ce sentiment s'exprima par la haine de la coalition, appelée d'un nom impropre la *Sainte-Alliance*, et l'on s'habitua à se représenter la France comme l'antagoniste de l'Europe.

5° Il se fit une division nouvelle des partis; la France se coupa en deux camps : ceux qui avaient pris parti pour Napoléon et le drapeau tricolore, ceux qui étaient restés fidèles aux Bourbons et au drapeau blanc. De chaque côté c'était une coalition sans véritable unité politique. — Le parti du drapeau tricolore était républicain impérialiste; les républicains, unis aux vieux soldats, cessèrent de détester Napoléon comme un tyran; alors se forma la légende de Napoléon, souverain patriote poursuivi par la haine des Alliés pour avoir trop aimé la France, et revenu en 1815 pour défendre les conquêtes de la Révolution contre les hommes de l'ancien régime. On réunit dans un culte commun la Révolution et l'Empire. Cette confusion se manifeste chez les écrivains du temps, P.-L. Courier, Casimir Delavigne et surtout le républicain Béranger, l'ancien adversaire de Napoléon devenu le poète de la gloire impériale; il en est resté des traces dans les œuvres des historiens (Thiers, Vaulabelle). Le parti se recrutait surtout parmi les officiers et les anciens admirateurs de l'Empereur, les bourgeois libéraux et patriotes et les ouvriers des grandes villes. C'était un parti militaire et patriotique; il faisait appel à la haine des étrangers et à l'honneur national; il reprochait aux Bourbons d'être « revenus dans les bagages des ennemis », d'être les protégés de l'étranger, de faire partie de la « Sainte-Alliance, meurtrière des peuples ». C'était un parti démocratique et laïque, qui faisait appel à la haine de l'ancien régime et accusait les

Bourbons de vouloir rétablir les dîmes, les corvées et les droits féodaux, les privilèges de la noblesse, l'inquisition et les lettres de cachet.

De même le parti du drapeau blanc ne se composait pas seulement des partisans de la Charte et de la monarchie constitutionnelle. — Les royalistes fougueux ne se contentaient plus de la demi-restauration de 1814; ils voulaient une restauration sociale, une *contre-révolution*, pour détruire l'œuvre de la Révolution, sans être d'accord sur la quantité d'ancien régime qu'on devait restaurer; ils s'attaquaient surtout aux biens nationaux et au Concordat. Ces royalistes « plus royalistes que le roi », surnommés les *ultras*, se recrutaient parmi les émigrés, les gentilshommes de campagne, surtout ceux de l'Ouest; ils regardaient comme leur chef non pas le roi mais le frère du roi, le futur Charles X.

La France resta désormais divisée en camps irréconciliables. Il n'y eut pas seulement, comme en Angleterre, des partis en lutte pour la direction générale de la politique et l'interprétation de la Constitution. Il y eut deux partis révolutionnaires qui n'acceptaient pas la Constitution : — les *ultras*, comme les Jacobites anglais du XVIIIe siècle, parce qu'elle sanctionnait la Révolution ; — les *libéraux* (ainsi s'appela la coalition républicaine impérialiste, parti sans analogue en Angleterre), parce que la monarchie repoussait le drapeau national et acceptait la surveillance de l'étranger.

La crise contre-révolutionnaire (1815-1816). — L'invasion de 1815 donna d'abord le pouvoir au parti de la contre-révolution. Les royalistes, soutenus par la présence des armées alliées, se vengèrent de la défection des Cent-Jours. La vengeance prit deux formes : les procès politiques et, dans le Midi, les massacres. L'amnistie accordée aux « Français égarés » ne s'étendait pas aux actes antérieurs au 23 mars. Les officiers supérieurs accusés d'avoir aidé le retour de Napoléon furent traduits devant les conseils de guerre (Ney devant la cour des pairs), plusieurs furent condamnés et fusillés. Puis on créa les *cours prévôtales* (20 déc. 1815), formées de cinq juges présidés par un militaire, pour juger sommairement tout individu accusé d'actes ou de cris séditieux. Les Chambres votèrent des lois qui donnaient au gouvernement le droit de détenir sans jugement tout prévenu de complot et prononçaient la peine des travaux forcés contre les écrits et discours séditieux. Elles votèrent une amnistie d'où étaient exceptés tous les hauts fonctionnaires des Cent-Jours et les *régicides*, c'est-à-dire les députés à la Convention qui avaient voté la mort de Louis XVI.

Dans le Midi, le peuple royaliste de quelques villes massacra des

généraux et des prisonniers, maltraita des fonctionnaires des Cent-Jours, des acquéreurs de biens nationaux, des libéraux et même des femmes; à Nîmes, où les protestants avaient pris parti pour l'Empereur, les violences prirent la forme d'une persécution religieuse. Cet ensemble d'exécutions, de massacres et de désordres, surnommé la *Terreur blanche*, acheva d'exaspérer les haines de partis.

La Chambre des députés, portée à 402 membres (par un décret), fut élue en août 1815, sous l'impression de l'invasion et de la Terreur, suivant le système électoral de l'Empire, par des collèges électoraux d'arrondissement et de département formés d'électeurs à vie; les collèges d'arrondissement proposaient des candidats entre lesquels le collège de département choisissait ; mais les préfets avaient eu le droit d'ajouter à la liste d'électeurs dix noms par arrondissement, vingt par département, et beaucoup d'électeurs impérialistes n'avaient pas osé prendre part au vote. Le parti du drapeau tricolore ne fut presque pas représenté. La Chambre se composa d'une grande majorité d'*ultras* et d'une minorité de royalistes partisans de la Charte et du ministère. Le roi, d'abord satisfait de cette unanimité royaliste inespérée, la surnomma la *Chambre introuvable.*

L'accord entre le roi et la Chambre dura tant qu'il s'agit de prendre des mesures contre les adversaires de la royauté. La Chambre vota les lois d'exception (écrits séditieux, cours prévôtales, exceptions à l'amnistie). Elle abolit le divorce sans discussion comme « déshonorant le code ». Elle proposa aussi d'abolir quelques-unes des institutions garanties par la Charte, l'Université, la dette nationale, l'inamovibilité des juges et même elle demanda la restitution des biens nationaux. Mais ces tentatives de restauration furent arrêtées par les pairs, anciens fonctionnaires impériaux, défenseurs naturels du régime établi par la Charte. Puis la Chambre finit par entrer en conflit avec le roi sur la question de leurs pouvoirs respectifs et sur l'organisation électorale.

Louis XVIII avait renvoyé les ministres impérialistes (Fouché, Talleyrand), mais il les avait remplacés presque tous par des royalistes du parti constitutionnel en minorité dans la Chambre, et avait donné la présidence au duc de Richelieu, l'ami personnel d'Alexandre Ier; ce qui assurait à la France la protection du tsar et facilitait les négociations pour le paiement de l'indemnité et l'évacuation du territoire. Trois ministres seulement appartenaient au parti des ultras, alors en majorité; c'étaient des amis du comte d'Artois; on les accusait de former avec lui un conseil occulte au pavillon Marsan, et leurs collègues les tenaient à l'écart. La majorité

de la Chambre protestait contre ce ministère, qui n'avait pas sa confiance, et demandait un ministère de majorité, suivant la théorie parlementaire. Le roi prétendait choisir librement ses ministres, et la minorité libérale constitutionnelle soutenait le roi contre la majorité. L'orateur de ce parti, Royer-Collard, formula nettement la théorie de la suprématie du roi : « Du jour où le gouvernement ne consisterait que dans la majorité des Chambres et où il serait établi en fait qu'elle peut renvoyer les ministres du roi, c'en serait fait non seulement de la Constitution mais de la royauté indépendante, de ce jour nous aurions la république » (1816).

Dès ce moment sont formulées les deux doctrines opposées qui reparaîtront au temps de Louis-Philippe sous le nom de *monarchie constitutionnelle* et de *gouvernement parlementaire*. — La doctrine constitutionnelle reconnaît au roi le droit de choisir à son gré les ministres, même contre la volonté de la Chambre, pourvu qu'ils ne gouvernent pas contrairement à la Constitution; elle le laisse maître du pouvoir exécutif, la seule force réelle, et par conséquent maître du pays; les Chambres n'ont sur lui d'autre prise que le droit illusoire de faire un procès aux ministres pour violation de la Constitution. — La doctrine parlementaire déclare le roi *obligé* de prendre ses ministres dans la majorité; elle met le pouvoir exécutif sous la domination du Parlement, qui par un vote de défiance peut le contraindre à se retirer; elle transfère indirectement la souveraineté à la Chambre. En 1816 les ultra-royalistes soutenaient la doctrine des droits du Parlement contre le roi, et les libéraux défendaient les prérogatives du roi contre les royalistes.

Sur la question électorale, les ultras demandaient l'élection à deux degrés, au canton et au département, et pour les électeurs de canton l'abaissement du cens à 50 francs, c'est-à-dire l'extension du suffrage à près de 2 millions d'électeurs; ils demandaient une chambre nombreuse et le renouvellement total de la Chambre au bout de cinq ans. Le roi et la minorité libérale voulaient conserver l'élection directe avec un corps électoral très restreint (moins de 100 000 électeurs), en exigeant pour être électeur un cens de 300 francs d'impôt; ils demandaient le renouvellement partiel et la réduction du nombre des députés. La loi électorale proposée par les *ultras* fut votée par la Chambre et rejetée par la Chambre des pairs (mars-avril 1816).

Les *ultras* voulaient aussi diminuer le pouvoir des préfets et donner l'administration locale aux propriétaires. Les libéraux défendaient la centralisation créée par l'Empire.

Les rôles semblaient donc renversés; c'était le parti de l'ancien

régime qui voulait affaiblir le roi au profit du Parlement, élargir le corps électoral et augmenter l'autonomie locale; c'était le parti libéral qui soutenait la suprématie du roi, le pouvoir des préfets et la limitation du suffrage. C'est que les partis regardaient le mécanisme politique seulement comme un instrument pour s'assurer le pouvoir et tenaient moins à la forme du gouvernement qu'à la direction donnée à la politique : les *ultras* voulaient faire passer le pouvoir à la noblesse des campagnes, qui eût été maîtresse de la Chambre, grâce aux électeurs à 50 francs, afin de rétablir un régime aristocratique; les libéraux tenaient à conserver la domination du roi, des préfets et des électeurs à 300 francs, parce qu'on les savait favorables au maintien du régime social né de la Révolution.

Louis XVIII, soutenu par les gouvernements étrangers, garda ses ministres et résista à la Chambre; il commença par clôturer sa session (avril 1816) et, sans l'avoir de nouveau convoquée, finit par la dissoudre (sept. 1816).

L'ordonnance de dissolution rétablissait pour la Chambre future le chiffre de 258 députés, comme en 1814. Le roi, par simple ordonnance, changeait la composition de la Chambre; c'était un coup d'État, analogue à celui de 1830. Pour s'assurer la Chambre des pairs, le roi créait de nouveaux pairs, anciens généraux et fonctionnaires de l'Empire.

Pendant cette lutte entre le roi et la Chambre, le parti du drapeau tricolore, réduit à neuf députés, n'avait eu aucune action directe. Les complots pour renverser la monarchie (Didier à Grenoble, les *patriotes* à Paris) ne furent que des essais isolés, ignorés ou désavoués par le parti.

Gouvernement du parti constitutionnel (1816-20). — La nouvelle Chambre, réunie en novembre 1816, se composait presque uniquement de royalistes constitutionnels partisans du ministère; les deux partis extrêmes, les *ultras* et les *libéraux*, étaient réduits à deux petits groupes. La politique du roi et du ministère consistait à maintenir leur pouvoir en rassurant les bourgeois intéressés au maintien de la Charte, surtout les acquéreurs de biens nationaux, que la Chambre introuvable avait inquiétés. Louis XVIII dit dans le discours du trône de 1816 : « Que les haines cessent, que les enfants d'une même patrie soient un peuple de frères. » Il disait en 1818 : « Le système que j'ai adopté repose sur le principe qu'on ne doit pas être roi de deux peuples; tous les efforts de mon gouvernement tendent à ce que de ces deux peuples, qui malheureusement vivent encore côte à côte, il se forme un seul peuple. »

Une vie politique régulière commença. La question fondamentale de la souveraineté du roi et de la Chambre ne se posait plus : la Chambre laissait au roi la liberté de choisir son ministère et de diriger la politique générale, elle-même s'occupait surtout de régler l'emploi des fonds. Sous l'Empire le budget n'avait guère été qu'un devis souvent dépassé par les ministres et rendu fictif par les virements; en 1817 le ministère de la guerre avait dépassé ses fonds de 36 millions; la vérification traînait pendant des années sans terme fixe pour la liquidation de chaque budget, ce qui permettait de reporter des crédits non dépensés sur une autre année; au lieu d'un budget unique on avait plusieurs budgets spéciaux; les frais de perception étaient défalqués du budget des recettes, ce qui compliquait la vérification. La Chambre vota les lois financières qui ont posé en France les règles pour l'établissement et la vérification du budget. La loi de 1818 obligea chaque ministre à présenter chaque année les comptes des opérations de l'année passée en comparant les dépenses arrêtées avec les ordonnances de fonds et avec les crédits ouverts par la Chambre; le ministre des finances devait y joindre le compte général des budgets, le compte du recouvrement des produits *bruts* des recettes, le compte de la Dette publique et le compte du Trésor. La Chambre connaissait ainsi les sommes perçues, dépensées et restant en caisse. Les budgets spéciaux furent supprimés peu à peu (de 1817 à 1829). Le régime fut complété par la suppression des virements d'un exercice sur un autre (1822).

La Chambre régla aussi les deux questions politiques dont la Charte avait seulement posé les principes, le régime électoral, le régime de la presse. — Elle adopta (1817) le renouvellement partiel de la Chambre par cinquième chaque année, et l'élection par un collège unique réuni au chef-lieu du département; il fallait pour être électeur trente ans et 300 francs d'impôt direct; pour être éligible quarante ans et 1000 francs; c'était le régime demandé par la haute bourgeoisie industrielle, qui faisait la force du parti libéral. — La loi sur la presse, longtemps attendue, fut votée (1819) sous l'influence du groupe des admirateurs de l'Angleterre tory, les *doctrinaires* (Guizot, Broglie, Royer-Collard). Ce fut une imitation du régime anglais : plus de censure, les procès de presse jugés par le jury, les journaux soumis au timbre; on y joignit le cautionnement. On avait voulu les journaux politiques libres, garantis par le jury contre les excès de pouvoir du gouvernement, mais seulement les journaux de la bourgeoisie; en exigeant pour fonder un journal un cautionnement énorme (200 000 francs), en imposant sur chaque exemplaire de

journal un droit de timbre, on faisait de la presse un luxe interdit au peuple.

Ce fut une période de réorganisation. Le territoire français fut évacué par les armées des Alliés. La dette fut consolidée et le budget mis en équilibre. Les cours prévôtales furent supprimées. L'armée permanente fut organisée avec le système du recrutement par le sort, le remplacement et le service de sept ans (régime qui devait durer jusqu'en 1871). L'Université conserva le monopole de l'enseignement supérieur et secondaire. Un parti catholique, surnommé improprement la *Congrégation* [1], s'était formé pour fortifier le pouvoir du clergé; il demanda l'abolition du Concordat conclu sous Napoléon. Le Pape et Louis XVIII étaient d'accord pour conclure un nouveau concordat; ce furent les Chambres qui refusèrent.

Pendant ce temps le parti libéral se fortifiait; chaque année, au renouvellement partiel, il gagnait des sièges; il eut 25 députés en 1817, 45 en 1818, 90 en 1819. Les gouvernements étrangers s'inquiétèrent et engagèrent Louis XVIII à prendre des mesures contre les libéraux ennemis des Bourbons; Louis XVIII laissa se retirer le duc de Richelieu, partisan de cette politique (déc. 1818), et garda les ministres partisans de la neutralité (ministère Dessoles-Decazes). Alors la majorité constitutionnelle qui avait soutenu le ministère Richelieu se coupa en deux. Le centre gauche continua à soutenir le ministère. Le centre droit lui reprochait de ne rien faire contre la révolution et proposait de modifier la loi électorale pour empêcher d'élire des libéraux: il finit par se liguer avec le parti des *ultras* contre le ministère. Decazes résista d'abord, il fit nommer 73 nouveaux pairs pour avoir la majorité dans la Chambre des pairs, et fit passer la loi libérale sur la presse. Mais il avait contre lui le comte d'Artois, la cour, le parti catholique et ne se maintenait que par l'appui personnel du roi. Il se décida enfin à satisfaire la droite en proposant une nouvelle loi électorale. Mais déjà affaibli par l'élection de l'ancien conventionnel l'abbé Grégoire en 1819, il ne put résister à la colère des royalistes excitée par l'assassinat du duc de Berry (1820). Le meurtrier avait agi isolément, mais on rendit le parti libéral responsable. Louis XVIII se résigna à abandonner Decazes et prit un ministère de droite (Richelieu), qui commença la lutte contre les libéraux.

1. La Congrégation était une association privée fondée à Paris; les membres se réunissaient pour faire en commun des exercices de piété; ils avaient le même idéal que le parti catholique, mais il n'est pas prouvé qu'ils en fussent les chefs.

Gouvernement de la droite (1820-27). — La droite pendant sept ans eut la majorité à la Chambre et garda le ministère, en se maintenant d'accord avec le roi, Louis XVIII d'abord, devenu infirme et sans résistance, et, depuis 1824, Charles X, l'ancien chef des *ultras*, personnellement favorable à la politique de la droite. Le président du ministère fut d'abord le duc de Richelieu; mais le vrai chef de la majorité et du gouvernement fut Villèle, un des orateurs du parti des *ultras* dans la Chambre introuvable.

Aussitôt arrivée au pouvoir, la droite défit l'œuvre politique des années précédentes, la loi électorale et la loi sur la presse. — Une ordonnance (1820) rétablit provisoirement la censure préalable et l'autorisation; il fallait l'autorisation du gouvernement pour fonder un journal, la permission des censeurs pour publier chaque numéro, et tout journal pouvait être suspendu sans jugement pendant six mois. — La loi électorale de 1820 remania la Chambre et les collèges électoraux. La Chambre était portée à 430 députés, élus et renouvelés tous à la fois, mais par deux systèmes différents : tous les électeurs censitaires réunis en *collèges d'arrondissement*, comme en 1815, élisaient 258 députés (le chiffre total ancien); les électeurs dont le cens atteignait le cens des éligibles (1000 fr.) se réunissaient ensuite au collège de département pour élire 172 députés; ils avaient ainsi un *double vote*.

La nouvelle Chambre élue suivant ce régime (nov. 1820) fut formée d'une majorité énorme de droite, qui assura définitivement le pouvoir au parti des *ultras*. La naissance d'un héritier posthume du duc de Berry (le comte de Chambord) acheva de consolider ce parti en assurant la durée de la branche aînée des Bourbons.

Le parti du drapeau tricolore, réduit à une minorité impuissante dans la Chambre, renonça à agir par des moyens légaux et recommença à préparer une révolution. C'était le temps des révolutions militaires d'Espagne et d'Italie. Sur le modèle des *carbonari* italiens fut créée une *charbonnerie* française, société secrète divisée en sections de vingt membres appelées comme en Italie *ventes*, et dirigée par un comité central, la *haute vente*. Le but indiqué dans l'acte de fondation est, « attendu que les Bourbons ont été ramenés par l'étranger, de rendre à la nation française le libre exercice du droit qu'elle a de choisir le gouvernement qui lui convient ». Il s'agissait de renverser les Bourbons; sur le régime qu'on mettrait à la place les opinions différaient, car les révolutionnaires étaient une coalition de républicains et d'impérialistes. Ils comptaient agir par l'insurrection (les *charbonniers* devaient avoir des armes prêtes) et surtout,

comme en Espagne et en Italie, en soulevant l'armée. Ils espéraient aussi l'aide des révolutionnaires des autres pays, avec lesquels ils étaient en rapport par l'*Alliance cosmopolite*. Il semble que les révolutionnaires étaient connus, sinon encouragés, par les chefs des libéraux à la Chambre, Lafayette et Manuel. Les francs-maçons se réorganisèrent vers le même temps pour lutter contre le clergé, mais il n'est pas prouvé qu'ils aient opéré de concert avec les sociétés secrètes politiques.

Plusieurs tentatives d'insurrection furent faites : à Belfort, à Colmar, à la Rochelle, à Toulon, à Saumur (1822); aucune ne réussit; partout les conjurés furent exécutés, « les quatre sergents de la Rochelle » affiliés à la charbonnerie furent mis à mort. Il y eut aussi des manifestations d'étudiants aux cris de « Vive la Charte! » C'était le mot d'ordre donné par les libéraux pour ne pas effrayer la bourgeoisie libérale. Celle des étudiants en droit de Paris amena une bagarre où il y eut quelques blessés.

La droite continuait à dominer la Chambre. Elle fit la loi sur la presse de 1822, qui maintenait l'autorisation préalable et le droit du gouvernement de suspendre les journaux, et donnait le jugement des procès de presse aux tribunaux ordinaires composés de magistrats dépendant du gouvernement. La censure était supprimée, mais le ministère pouvait la rétablir *par ordonnance*. (Il fut même question d'empêcher de fonder aucun nouveau journal, et d'acheter un à un les anciens.) En fait la presse était soumise à un régime de procès et de condamnations qui rendait l'opposition presque impossible. Même quand le gouvernement ne trouvait pas matière à poursuite, il pouvait faire au journal un *procès de tendance*, et le faire condamner pour une *série* d'articles dont aucun en particulier n'était punissable, mais qui rapprochés les uns des autres indiquaient une *tendance* subversive.

La droite fut assez forte pour obliger le roi à faire la guerre contre l'Espagne afin de rétablir l'absolutisme; Manuel, pour avoir rappelé l'exécution de Louis XVI, fut expulsé de la Chambre; les députés libéraux en sortirent aussi (mars 1823). Le ministere, pour profiter des dispositions royalistes des électeurs, fit voter la loi qui fixait à sept ans la durée de la Chambre. Puis il fit dissoudre la Chambre et ordonna ouvertement aux fonctionnaires de tout genre de soutenir les candidats du gouvernement. Le garde des sceaux posait le principe dans une circulaire : « Quiconque accepte un emploi contracte en même temps l'obligation de consacrer au service du gouvernement ses efforts, son talent, son influence. »

La chambre élue dans ces conditions (février 1824) fut composée

d'*ultras* en si grand nombre qu'on la surnomma la *Chambre retrouvée*; il n'y restait que 19 libéraux. L'idéal de cette majorité s'était exprimé pendant la période électorale. Le programme des journaux libéraux (*Constitutionnel* et *Courrier*) disait : « Électeurs, voulez-vous empêcher : 1° de donner l'état civil au clergé, de lui assurer un revenu indépendant et de lui confier l'instruction de la jeunesse; 2° de rétablir les jurandes et les maîtrises; 3° d'enlever aux patentés leur influence politique; 4° d'introduire dans la législation un moyen de fonder une aristocratie territoriale; 5° d'indemniser les émigrés; 6° de mettre des entraves législatives à la division des propriétés? » Le journal royaliste la *Quotidienne* répondit : « Si les libéraux vont aux élections pour que toutes ces choses ne se fassent pas, nous conseillons aux royalistes d'y aller pour qu'elles se fassent. »

La majorité acceptait le régime constitutionnel qui lui avait donné le pouvoir; mais elle voulait rétablir une aristocratie foncière et l'autorité du clergé. Louis XVIII mourut (1824), et son successeur fut l'ancien chef des *ultras*, Charles X. La Chambre, le ministère et le roi se trouvèrent d'accord pour entreprendre une œuvre de restauration. — Ne pouvant faire restituer les biens nationaux, garantis par la Charte aux acquéreurs, on accorda aux émigrés dépossédés autrefois une indemnité de un milliard. On se procura la somme par une création de rentes, et on allégea la dette par une conversion du 5 pour 100 en 3 pour 100 (1825). — On vota la *loi du sacrilège* (1826), qui punissait de mort le vol dans les églises et la profanation des objets sacrés et des hosties (la Chambre avait même voté la peine du parricide, que les pairs rejetèrent); c'était une loi symbolique destinée à montrer que la loi reconnaissait des crimes contre la religion. — On augmenta le nombre des diocèses. — Un évêque fut nommé grand maître de l'Université. — Les instituteurs furent mis sous la surveillance des évêques (1824). — Il y eut des journaux poursuivis et des fonctionnaires destitués.

Mais cette politique suscita contre le parti au pouvoir une opposition formée de mécontents de diverses espèces : les libéraux directement persécutés, les grands industriels menacés par l'aristocratie foncière, les *gallicans* inquiets de voir se fortifier le parti qu'on appelait *ultramontain*, c'est-à-dire favorable au pouvoir du Pape. Un vieux royaliste gallican, Montlosier, dans un livre qui fut beaucoup lu, dénonça la Congrégation et réclama l'expulsion des Jésuites, établis en France illégalement, le rétablissement de leur ordre n'ayant pas été accepté par le gouvernement français; il demanda qu'on enseignât les articles de l'église gallicane de 1682 (1826). Le

parti catholique se divisa. Une partie des évêques signa une déclaration contre les Jésuites; la cour d'appel de Paris déclara les principes des Jésuites incompatibles avec la Charte; à la Chambre les *gallicans* se séparèrent des catholiques et s'allièrent aux voltairiens contre les *ultramontains*. Le parti royaliste se divisa : le centre gauche, mécontent de la politique de la droite, se tourna contre le ministère et s'allia aux libéraux; un groupe de l'extrême droite passa à l'opposition pour des raisons personnelles (on l'appela la *défection*). La Chambre des pairs, indépendante des ministres, prit le rôle de défenseur des institutions libérales contre la Chambre. Elle rejeta la loi qui donnait une part d'héritage double au fils aîné des familles dont le cens était de 3000 francs. Elle arrêta la fameuse loi sur la presse (surnommée « loi vandale »), qui aurait obligé tout journal à déposer le manuscrit de chaque numéro cinq jours avant la publication. Elle vota une loi sur le jury, qui admettait comme jurés, outre les électeurs censitaires, les hommes des professions libérales.

Le ministère essaya d'écraser l'opposition. Il destitua les adversaires de la loi sur la presse. Il ferma l'École normale. Il proposa d'abolir le jury. La garde nationale de Paris, composée pourtant de bourgeois choisis, à une revue passée par le roi, cria : « Vive la Charte! A bas les ministres! » Elle fut dissoute. Enfin le ministère rétablit la censure de la presse par ordonnance (1827). Les opposants répondirent en fondant l'Association pour la défense de la Liberté de la presse. — Pour se faire une majorité dans la Chambre des pairs, Villèle créa 76 pairs nouveaux, la plupart pris parmi les députés. Mais, au lieu de garder la Chambre élue pour sept ans (jusqu'en 1831), il la fit dissoudre, comptant mener les élections comme en 1824. Pour ne pas laisser aux opposants le temps de s'organiser, il convoquait les électeurs dans un délai de quinze jours.

Le conflit entre le roi et la Chambre (1827-30). — Aux élections de novembre 1827, tous les adversaires du ministère se coalisèrent contre lui : libéraux, centre gauche et *défection*. Les électeurs étaient irrités des manifestations aristocratiques de la droite; les rentiers mécontents de la conversion du 5 pour 100 en 3 pour 100, opérée en 1825. La Chambre fut composée en grande majorité d'opposants, dont 190 de gauche. Le ministère Villèle se retira. Charles X se résigna à prendre un ministère, non dans la majorité, mais du moins dans le centre droit libéral, le ministère Martignac (janv. 1828). Ce fut un retour à la politique de conciliation de Decazes.

Le ministère Martignac rédigea un discours du trône conciliant, rouvrit les cours de Cousin et de Guizot, changea quelques préfets.

Il fit voter une loi contre les fraudes électorales qui ordonnait d'afficher la liste des électeurs dans chaque commune pour donner le temps de réclamer en cas d'oubli; une loi sur la presse qui abolissait la censure et l'autorisation préalable et le délit de tendance (1828). — Pour satisfaire les gallicans, le gouvernement, par ordonnance, interdit aux congrégations non autorisées de diriger des établissements d'enseignement. Pour maintenir le monopole de l'Université il défendit aux petits séminaires de recevoir des externes et limita à 20 000 le nombre de leurs élèves; ils ne devaient servir qu'à recruter le clergé. Les évêques refusèrent d'abord, le gouvernement obtint du Pape un blâme contre les évêques. — Pour satisfaire les libéraux, le ministère, dans le discours du trône de 1829, fit dire au roi : « La France sait comme vous sur quelles bases son bonheur repose, et ceux qui le chercheraient ailleurs que dans l'union sincère de l'autorité royale et des libertés que la *Charte* a consacrées, seraient hautement désavoués par elle. » Ce fut la gauche qui, pour la première fois, fut chargée de rédiger l'adresse.

Mais Charles X subissait malgré lui ce ministère; il se regardait comme libre de choisir ses ministres sans avoir besoin de l'approbation de la Chambre. « J'aimerais mieux scier du bois, disait-il, que d'être roi aux conditions du roi d'Angleterre. » La gauche elle-même soutenait faiblement le ministère Martignac où elle se plaignait de n'être pas représentée; elle vota avec l'extrême droite contre le projet de loi sur les conseils généraux et municipaux. Charles X considéra la tentative de conciliation comme avortée. Il dit à Martignac : « Je vous le disais bien, il n'y a pas moyen de s'entendre avec ces gens » (avril 1829). Il attendit le vote du budget et la clôture de la session, puis renvoya le ministère Martignac et forma un ministère d'*ultras* présidé par un de ses amis personnels, un émigré, Polignac.

Charles X exerçait la prérogative royale comme Louis XVIII en 1816, en gouvernant avec un ministère franchement hostile à la Chambre. Mais Louis XVIII avait eu pour lui l'opinion de la bourgeoisie et des villes contre la Chambre introuvable; Charles X l'eut contre lui. On commença à parler de résistance légale : la Chambre avait un moyen indirect de forcer le ministère à se retirer, c'était de refuser de voter les impôts; si le ministère essayait de les lever, les contribuables refuseraient de les payer. Le *Journal des Débats*, organe du centre gauche, disait (10 août 1829) : « La Charte a maintenant une autorité contre laquelle viendront se briser tous les efforts du despotisme. Le peuple paie un milliard à la loi; il ne paierait pas un million aux ordonnances d'un ministre. Avec les

taxes illégales naîtrait un Hampden pour les briser. » (On s'imaginait alors que la Révolution d'Angleterre avait commencé par le refus de Hampden de payer une taxe non votée par le Parlement. [1]) L'article se terminait par : « Malheureuse France! malheureux roi! » Il fut poursuivi, condamné, puis acquitté en appel. Les opposants organisèrent des associations pour refuser l'impôt, dans le cas où les ministres violeraient la Charte : ce fut d'abord la *Ligue de la résistance bretonne*, puis la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, où des royalistes constitutionnels (Guizot, Broglie) s'unirent à de jeunes républicains. Lafayette, considéré comme le représentant de la Révolution, fit dans le Midi une tournée politique; il fut reçu en triomphe par les libéraux et les francs-maçons.

Les adversaires des Bourbons profitèrent de l'irritation générale pour essayer de transformer la résistance aux ministres en une révolution contre la famille royale.

Il y avait déjà à Paris un petit parti républicain formé surtout d'étudiants et d'ouvriers, peu connu, car il n'avait ni député, ni journal, mais en relations avec Lafayette et prêt à combattre; il avait en 1827, à propos des élections, fait des barricades, les premières qu'on eût vues à Paris depuis la Fronde. (Les *journées* de la Révolution avaient consisté à envoyer des colonnes d'attaque, non à élever des barricades défensives.)

Il se forma un autre parti très peu nombreux, mais très actif, pour remplacer la branche aînée des Bourbons par la branche cadette des Orléans, issue de Philippe, frère de Louis XIV. Le duc d'Orléans, Louis-Philippe, fils de Philippe-Égalité, avait combattu dans l'armée française républicaine en 1792 [2]; revenu en 1814, il s'était tenu à l'écart de la cour, et s'était rendu populaire dans la bourgeoisie en faisant élever ses fils au collège et en professant des opinions libérales et voltairiennes. Le parti *orléaniste* s'organisa secrètement dans une réunion chez la nièce de Talleyrand entre deux anciens ministres impérialistes, Talleyrand et le baron Louis, et deux jeunes écrivains du Midi, Thiers et Mignet, tous deux admirateurs de la Révolution (1829). On décida de fonder un journal; ce fut le *National* d'Armand Carrel (3 janv. 1830), qui, suivant la mode des constitutionnels, prenant ses exemples dans l'histoire d'Angleterre, se mit

1. Cette interprétation traditionnelle de la Révolution d'Angleterre comme un conflit constitutionnel et fiscal était encore classique, même parmi les Anglais. Gardiner, *History of England*, a achevé de prouver que la révolution fut religieuse et eut son origine en Écosse.

2. Le public ignorait alors que sous l'Empire il avait cherché à prendre du service dans les armées étrangères; le fait ne fut divulgué qu'après 1840.

à faire l'éloge de la révolution de 1688 : la nation anglaise s'était délivrée d'un roi devenu oppressif, mais en évitant la république et en se bornant à remplacer une branche de la famille royale par une autre; l'allusion était évidente.

Le conflit entre la Chambre et le ministère devint officiel à l'ouverture de la session de 1830. Le discours du trône disait : « Si de coupables manœuvres suscitaient à mon pouvoir des obstacles que je ne dois pas, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique. » La Chambre répondit dans l'adresse votée par 221 députés : « La Charte consacre comme un droit l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics; elle a fait du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques... Ce concours n'existe pas » (mars 1830). Charles X aussitôt prorogea la Chambre, puis la déclara dissoute. « Ce n'est pas une question de ministère, dit-il, mais une question de monarchie. » Le roi, en vertu de son pouvoir royal, se croyait le droit, en cas de désaccord avec la Chambre, de faire prévaloir sa volonté; la Chambre, se posant en représentant du peuple (on ne lui reprochait pas encore de ne représenter que les riches), voulait obliger le roi à céder devant la volonté de la nation. Depuis 1814, on avait pu éviter de résoudre la question, la majorité de la Chambre n'ayant jamais résisté au roi (sauf la Chambre introuvable, que la nation ne soutenait pas). En 1830 se posaient nettement les deux théories inconciliables de la *souveraineté du roi* et de la *souveraineté du peuple*. D'après la maxime empruntée à l'Angleterre, le roi ne pouvait être responsable, les ministres seuls l'étaient; mais, en prenant parti pour ses ministres, Charles X avait rendu impossible la fiction de l'irresponsabilité, le conflit était désormais entre le roi et la Chambre.

Révolution de 1830. — Charles X remania son ministère et convoqua les électeurs. Dans la nouvelle Chambre, au lieu de 221 opposants, il y en eut 270. Charles X, malgré les avertissements des absolutistes (le tsar et Metternich), décida de briser l'opposition par un coup d'État. L'armée française venait de prendre Alger, le ministère préparait une alliance avec le tsar pour reconquérir la frontière du Rhin; on croyait donc pouvoir compter sur l'armée. Polignac avait eu une apparition de la Vierge qui lui ordonnait de délivrer la patrie de l'ennemi intérieur. L'archevêque de Paris, en célébrant un service d'actions de grâces pour la victoire d'Alger, donnait le même conseil.

Le ministère, se fondant sur l'article 14 de la Charte : « Le roi fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État », publia les *quatre ordonnances* du 26 juillet qui dissolvaient la Chambre nouvelle avant qu'elle eût été convoquée et changeaient l'organisation des deux institutions politiques, le corps électoral et la presse : on revenait pour les journaux au régime de l'autorisation préalable, pour la Chambre au chiffre de 258 membres renouvelables chaque année par cinquième, mais en réservant aux collèges de département le droit d'élire les députés et en ne comptant plus pour le chiffre du cens que l'impôt foncier, ce qui aboutissait à écarter les industriels, presque tous électeurs de l'opposition. Les ministres et Charles X croyaient rester dans la Constitution, Polignac écrivait dans un mémoire secret : « Les ministres veulent tout au plus la suspendre provisoirement pour la consolider. » Ils s'attendaient si peu à une résistance qu'ils n'avaient dans Paris que 14 000 hommes de troupes et que le roi restait en chasse à Rambouillet.

En fait, le parti constitutionnel, malgré sa majorité à la Chambre, n'était pas organisé pour la lutte. Les ordonnances attaquaient à la fois la Chambre et les journaux. Mais la Chambre n'était pas encore assemblée; les députés constitutionnels présents à Paris à la nouvelle des ordonnances, se réunirent et décidèrent la résistance *légale*, mais sans pouvoir s'entendre sur les mesures pratiques. — Les journalistes libéraux signèrent une protestation. « Le gouvernement a violé la légalité, nous sommes dispensés d'obéir. Nous essaierons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est imposée... Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance. » C'était un appel indirect à la révolte, mais la presse n'avait pas de moyens d'action. La Révolution de 1830 ne fut l'œuvre ni des députés ni des journalistes.

Il fallait une force armée à opposer aux troupes dans Paris; ce fut le parti du drapeau tricolore qui la fournit. Il y avait depuis quelques années à Paris un parti révolutionnaire formé de jeunes gens, étudiants et ouvriers; leur chef, Godefroy Cavaignac, fils d'un conventionnel, républicain dès son enfance, voulait rétablir la république de 1793; ses compagnons n'avaient pas tous des idées politiques précises, mais la haine des Bourbons et l'amour du drapeau tricolore les unissaient; ils étaient peu nombreux, de 8 à 10 000 combattants au plus; le gouvernement les ignorait. Ce fut ce parti

faible et obscur qui fit la révolution, en profitant d'une réunion de conditions exceptionnelles. 1° Le gouvernement était presque aussi mal armé que les insurgés, il n'avait dans Paris que 14 000 hommes de troupes (il n'existait pas de police parisienne), et en ce temps de fusils à pierre, les soldats n'avaient aucune supériorité d'armement sur les civils. 2° Le Paris de ce temps, surtout les quartiers de l'Est, où opéraient les insurgés, était un labyrinthe de ruelles étroites et tortueuses; on pouvait en quelques instants y construire, avec les pavés larges et lourds de ce temps, une barricade suffisante pour arrêter une troupe, et les officiers n'avaient encore aucune expérience de la guerre des rues. 3° Les soldats ne se battaient pas volontiers contre le peuple. 4° Les insurgés arborèrent le drapeau tricolore, resté le drapeau national pour les ouvriers et même pour les soldats.

Le combat dura trois jours. — Le 27 juillet, les républicains tirèrent quelques coups de fusil et commencèrent les barricades. — Le 28, les quartiers de l'Est étaient coupés de barricades, les insurgés prirent l'Hôtel de Ville et Notre-Dame abandonnés, et y plantèrent le drapeau tricolore. On ne criait plus « Vive la Charte! » On criait déjà « A bas les Bourbons! » Marmont, général de l'armée de Paris, envoya ses troupes en deux colonnes, l'une par les boulevards sur la Bastille, l'autre par le bord de la Seine, sur l'Hôtel de Ville, avec ordre de se rejoindre. Mais derrière leur passage les barricades se reformaient; les soldats, épuisés de fatigue et de chaleur, recevant du haut des fenêtres des coups de fusil, des pavés, des tuiles, des meubles, s'arrêtèrent devant les barricades de la rue Saint-Antoine et revinrent se concentrer près du Louvre, abandonnant l'Est de Paris. — Le 29, les insurgés prirent l'offensive dans les quartiers de l'Ouest, attaquèrent les troupes dans les casernes, les Suisses aux Tuileries. Une partie des soldats de ligne passa aux insurgés. Le reste de l'armée évacua Paris. Après le combat, quelques députés réunis chez Laffitte organisèrent une Commission exécutive pour « veiller à la sûreté des personnes et des propriétés ». Cette commission s'installa à l'Hôtel de Ville, rétablit la garde nationale et donna le pouvoir militaire à Lafayette. Charles X s'était décidé, le troisième jour seulement, à retirer les ordonnances et à négocier avec les insurgés; mais la Commission refusa de recevoir ses envoyés; on ne voulait plus des Bourbons.

Paris était au pouvoir de deux partis qui s'étaient coalisés pour combattre Charles X, les républicains et les royalistes libéraux; les républicains dominaient dans l'Est et à l'Hôtel de Ville; les royalistes

avaient les quartiers de l'Ouest et la Chambre, ils acceptaient le drapeau tricolore, mais ne voulaient pas de la république. Les partisans du duc d'Orléans en profitèrent pour faire adopter une solution mixte, la royauté de la branche cadette, avec le drapeau tricolore et la Charte. Ils ne dévoilèrent leur plan que graduellement. Ils affichèrent d'abord une proclamation rédigée par Thiers : « Charles X ne peut plus rentrer dans Paris, il a fait couler le sang du peuple. La République nous exposerait à d'affreuses divisions, elle nous brouillerait avec l'Europe. Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la Révolution... Il était à Jemmapes... C'est un roi-citoyen. Il a porté au feu les couleurs tricolores, il peut seul les porter encore. Il attend notre vœu. Proclamons ce vœu, et il acceptera la Charte, comme nous l'avons toujours voulue. C'est du peuple français qu'il tiendra sa couronne. » Puis Laffitte et Thiers allèrent chercher le duc qui attendait aux environs et l'amenèrent à Paris. Le duc vint s'établir au Palais-Royal et déclara qu'il acceptait d'être lieutenant général du royaume en attendant la réunion des Chambres, il ajoutait : « Une Charte sera désormais une vérité. » Une proclamation, rédigée par Guizot et signée de 91 députés, annonça sa résolution : « Le duc d'Orléans s'est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle... Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens » (30 juillet). La Chambre se réunit et nomma Louis-Philippe *lieutenant général du royaume.*

Mais il restait à l'Hôtel de Ville un gouvernement à demi républicain. Louis-Philippe fit alors la chevauchée fameuse à travers la ville encore en armes et se présenta à la Commission; là il fit lire la déclaration de la Chambre, embrassa Lafayette et fut acclamé par le peuple (31 juillet). Les républicains laissèrent faire, sachant que personne en France ne voulait la république. Cavaignac répondit aux remerciements de Duvergier : « Vous avez tort de nous remercier, nous n'avons cédé que parce que nous n'étions pas en forces. »

La révolution n'était faite encore qu'à Paris et Louis-Philippe n'était encore que lieutenant général; on avait évité de préciser au nom de qui. Charles X essaya de conserver la couronne dans sa famille en acceptant la révolution; il nomma le duc d'Orléans lieutenant général, puis lui et son fils abdiquèrent en faveur de l'héritier légitime, son petit-fils Henri V, et il confia à Louis-Philippe la régence Mais la Chambre déclara le trône vacant par 219 voix contre 33 (sur 430 députés, 252 seulement étaient présents) et proclama Louis-Philippe Ier roi des Français (7 août).

Charles X, retiré à Rambouillet avec sa cour et sa garde, pouvait

encore continuer la guerre. Les gardes nationaux parisiens marchèrent sur Rambouillet en désordre; mais Charles X n'essaya pas de résister, et partit pour l'Angleterre. En France la nouvelle de la révolution avait été apportée partout avec le drapeau tricolore; le peuple l'accueillit avec joie, heureux de revoir les couleurs nationales. Personne ne résista.

Le régime politique de Louis-Philippe. — La révolution avait été amenée par un conflit entre le peuple et le roi. Elle aboutit à proclamer officiellement la souveraineté du peuple. La déclaration de Thiers disait : « C'est du peuple français qu'il (Louis-Philippe) tiendra sa couronne. » Et celle de Guizot : « Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. » Louis-Philippe accepta cette doctrine. — Il se titra « roi des Français par la grâce de Dieu et *la volonte nationale* ». Avant de prendre possession du trône, on lui lut la Charte; il la signa et la jura, et il fut entendu que ce n'était plus une Charte *octroyée* par le roi comme en 1814, mais une Charte imposée par la nation et *consentie* par le roi. — Les Chambres se bornèrent à *reviser* la Charte, mais le rapport appela la Charte revisée un « établissement nouveau », et définit ainsi la position : « C'est une nation en pleine possession de ses droits qui dit au prince auquel il s'agit de déférer la couronne : A ces conditions écrites dans la loi, voulez-vous régner sur nous? » Ainsi la question des pouvoirs du roi était résolue dans le sens du peuple, c'est-à-dire de la Chambre. L'article 14, qui avait servi de motif au coup d'État de Charles X, fut modifié ainsi : « Le roi fait les ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, sans jamais pouvoir ni suspendre les lois, ni dispenser de leur exécution. »

La déclaration de Guizot avait annoncé des « garanties pour rendre la liberté forte et durable » : le rétablissement de la garde nationale, le jury pour les procès de presse, « la responsabilité légalement organisée des ministres, l'état des militaires assuré, l'intervention des citoyens dans la formation des administrations municipale et départementale ». On inscrivit dans la Charte revisée la promesse de lois sur le jury, la garde nationale, l'organisation départementale et municipale; on y inscrivit l'interdiction de la censure et la liberté de l'enseignement; enfin, pour indiquer l'égalité des cultes, on remplaça la formule « la religion catholique est la religion de la France », par : « la religion professée par la majorité des Français ».

La revision changea un peu le mécanisme des Chambres et des élections. La Chambre des députés eut le droit d'élire son président et l'initiative des lois (non pas encore individuelle pour chaque

député, mais collective); l'âge pour être éligible fut abaissé de quarante à trente ans.

La revision fut complétée par deux lois : l'une abaissa le cens électoral de 300 à 200 francs; l'autre rendit la qualité de pair viagère et non plus héréditaire (1831).

Ce nouveau régime, appelé la « Monarchie de juillet », parce qu'il était l'œuvre de la Révolution de juillet, différait peu par les institutions de celui de la Restauration. Le véritable changement consista à faire arriver au pouvoir un personnel politique nouveau. La famille royale des Bourbons, attachée par tradition à l'ancien régime, favorable au maintien de l'aristocratie et au pouvoir du clergé, fut remplacée par la famille des Orléans, à demi bourgeoise et voltairienne, obligée de s'appuyer sur la bourgeoisie libérale. La Chambre des pairs fut privée d'une moitié de ses anciens membres (175 pairs sur 364 refusèrent de prêter serment à Louis-Philippe), dépouillée du privilège d'hérédité, et perdit son influence sur le gouvernement. Le pouvoir politique se concentra dans la Chambre; la majorité appartint désormais à la bourgeoisie libérale, ennemie de la noblesse et du clergé, et qui donna à la politique une direction opposée à celle de la Restauration.

Une nouvelle force politique fut créée par la Révolution et reconnue par la Charte. « La Charte et tous les droits qu'elle consacre demeurent confiés au patriotisme et au courage des gardes nationales. » La garde nationale, réorganisée en 1831, se composait de tous les contribuables en état de se procurer à leurs frais leur uniforme; elle élisait ses sous-officiers et officiers jusqu'au grade de capitaine. La garde nationale de Paris remplaça la garde royale supprimée; elle fut la force armée chargée de défendre le gouvernement; mais elle fut aussi un organe politique : Louis-Philippe passait lui-même en revue les gardes nationaux, les cris qu'ils poussaient pendant la revue étaient la principale manifestation de l'opinion populaire. Ce rôle politique de la garde nationale fut le trait le plus original du régime de juillet.

Lutte des partis dans le gouvernement (1830-31). — Louis-Philippe, devenu roi par une insurrection de Parisiens, surnommé par les légitimistes « le roi des barricades », fut obligé d'abord de manifester aux insurgés sa reconnaissance. Une récompense nationale fut votée pour les « victimes de la Révolution de juillet », une colonne fut élevée sur la place de la Bastille « à la mémoire des citoyens morts en combattant pour la défense des libertés publiques ». Le roi reçut en audience « les condamnés pour délits politiques ». Le

roi sortait à pied avec un parapluie, serrait la main aux gardes nationaux, se laissait offrir des verres de vin par les ouvriers; manifestations démocratiques qui servaient de thème aux plaisanteries des salons et des journaux légitimistes; ils s'amusaient aussi de « l'insurrection des solliciteurs » venus pour demander des places au gouvernement, et racontaient que Lafayette avait apostillé 70 000 demandes.

Le gouvernement restait partagé entre les deux groupes qui avaient mené la Révolution : l'ancien parti révolutionnaire du drapeau tricolore, qui avait préparé le soulèvement contre les Bourbons et formé la commission exécutive de l'Hôtel de Ville (Lafayette, Laffitte, Dupont); le parti constitutionnel (Guizot, Broglie, Dupin), qui avait pris la direction de la Chambre et lui avait fait accepter le duc d'Orléans.

Louis-Philippe, en écartant les jeunes républicains, n'avait pas osé se débarrasser des chefs du parti du drapeau tricolore qui seul rendait le nouveau régime populaire à Paris. Il appela donc au gouvernement à la fois les hommes des deux partis; il donna sept ministères aux constitutionnels, — aux libéraux quatre ministères, le commandement des gardes nationales (Lafayette), la préfecture de la Seine (Odilon Barrot).

Ce fut alors dans le ministère une lutte continuelle sur la direction générale de la politique. Le *parti du mouvement* (Lafayette, Laffitte) voulait laisser se produire « les conséquences de juillet », comme on disait : à l'intérieur soutenir le parti démocratique et combattre le clergé, au dehors aider les peuples révoltés contre les gouvernements monarchiques. Le *parti de la résistance* (Guizot, Broglie, Casimir Perier) déclarait la « révolution terminée » et voulait à l'intérieur combattre les républicains et donner le pouvoir à la bourgeoisie, à l'extérieur maintenir la paix et réconcilier la France avec les monarchies.

Le parti du mouvement prit d'abord la direction; il avait l'avantage d'être soutenu par la garde nationale et les insurgés de Paris. Sa politique était de laisser le peuple parisien manifester sa volonté. — Le peuple voulut d'abord la mort des quatre ministres de Charles X qui avaient signé les ordonnances; pour les sauver, le parti de la résistance fit voter à la Chambre une adresse demandant l'abolition de la peine de mort politique. Le peuple ameuté attaqua le Palais-Royal et le fort de Vincennes, prison des ministres de Charles X. Les hommes de la résistance se retirèrent du ministère; Louis-Philippe, partisan lui-même de la résistance, abandonna le gouvernement aux

hommes du mouvement, afin de les user plus vite. Ce fut le ministère Laffitte (2 novembre 1830 — 13 mars 1831). Il protégea les ministres de Charles X et la Cour des pairs qui les jugeait en garnissant les rues de soldats, mais il laissa le peuple saccager l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois et l'Archevêché (fév. 1831). Le clergé ayant soutenu le gouvernement de Charles X, la Révolution de 1830 avait été une victoire des libéraux voltairiens sur le clergé légitimiste. En province on avait abattu des croix de mission, insulté des religieux et des prêtres. A Paris on saccagea Saint-Germain-l'Auxerrois où le parti légitimiste avait organisé un service en mémoire du duc de Berry; on démolit l'Archevêché en haine de l'archevêque, qui en 1830 avait conseillé à Charles X un coup d'État militaire. Louis-Philippe n'osait pas assister publiquement à la messe, il se faisait célébrer un service dans une chapelle intérieure et son couronnement se fit sans aucune forme religieuse.

Mais le parti du mouvement avait contre lui la bourgeoisie, effrayée de la perspective d'une guerre et mécontente de la crise du commerce. Les affaires s'étaient arrêtées; 150 000 personnes, disait-on, avaient quitté Paris; les ouvriers sans travail manifestaient; le 3 pour 100 était tombé à 52 francs, le 5 pour 100 à 82; Laffitte lui-même était forcé de liquider sa maison de banque. Louis-Philippe ne voulait pas de la guerre, il empêcha le ministère d'intervenir en Italie ou en Pologne. Alors le parti du mouvement se retira; le parti de la résistance prit le pouvoir : ce fut le ministère Casimir Perier (13 mars 1831).

Sa politique fut de consolider la royauté, d'assurer le gouvernement à la bourgeoisie en écrasant le parti démocratique, et de maintenir la paix extérieure en arrêtant toute politique d'intervention. La Chambre de 1830 fut dissoute, et la Chambre élue suivant le nouveau régime par les électeurs à 200 francs donna au ministère une majorité assurée. Casimir Perier indiqua sa politique par le discours du trône : « La France a voulu que la royauté fût nationale, elle n'a pas voulu que la royauté fût impuissante. » Il décida le roi à quitter le Palais-Royal, sa résidence de duc, pour s'installer aux Tuileries, le palais du roi. Il fit voter une loi contre les rassemblements armés. Il interdit à tous les fonctionnaires d'entrer dans l'*Association nationale* fondée pour combattre les Bourbons et l'étranger. « La France sera gouvernée », dit le *Journal des Débats*.

Lutte contre les insurrections (1831-34). — La monarchie de Louis-Philippe, devenue le gouvernement par la bourgeoisie, fut alors attaquée à la fois de deux côtés opposés : deux partis

organisèrent des insurrections pour renverser le gouvernement.

Les partisans de la branche aînée, appelés *carlistes* par leurs adversaires, et qui se nommaient eux-mêmes *légitimistes*, essayèrent à Paris d'enlever la famille royale (complot de la rue des Prouvaires, fév. 1832). Mais leur force était surtout dans l'Ouest, l'ancienne Vendée. C'est là que la duchesse de Berry, mère de Henri V, après une tentative manquée sur Marseille, souleva l'insurrection romanesque qui se termina par sa captivité (juin-nov. 1832). Le parti légitimiste renonça à la guerre et se réduisit à une opposition de presse.

Le parti républicain, qui reprochait aux orléanistes d'avoir « escamoté » la révolution de 1830, essaya de refaire une révolution républicaine par le procédé employé avec succès contre Charles X, une émeute et des barricades dans Paris. C'était, comme en 1830, un parti d'étudiants et d'ouvriers, organisés en sociétés secrètes et armés. Leur but était de rétablir la république de 1793, leur idéal était la Convention; leur tactique consistait à se réunir en armes, à se barricader dans les ruelles inextricables des quartiers Saint-Martin et Saint-Denis et à profiter d'une occasion pour marcher sur l'Hôtel de Ville ou les Tuileries et proclamer la république. Ce plan, devenu pour nous inconcevable, s'explique par des conditions qui ont disparu. La province n'avait pas de vie politique, elle acceptait docilement tout ordre venu de Paris; il suffisait d'être maître de Paris pour imposer un gouvernement à la France. Paris s'arrêtait alors aux barrières de l'octroi (les douze anciens arrondissements); la population bourgeoise des quartiers de l'ouest était clairsemée et passive; les quartiers de l'est, où se concentrait la population ouvrière, surtout sur la rive droite, formaient une place forte facile à défendre par des barricades et voisine des centres de la vie politique, l'Hôtel de Ville et les Tuileries. Le gouvernement n'était guère défendu que par la garde nationale, dont on pouvait espérer détacher une partie.

Le parti républicain était dirigé par des sociétés secrètes formées des membres les plus déterminés du parti; ils commençaient l'émeute, puis les mécontents, surtout des ouvriers et de jeunes garçons, venaient les aider à dresser les barricades et à combattre; ceux qui n'avaient pas d'armes entraient chez un bourgeois de la garde nationale et lui prenaient son fusil. Quand le gouvernement faisait dissoudre une société secrète, les républicains en reformaient une nouvelle sous un autre nom. Il y eut ainsi successivement : la société des *Amis du peuple*, dissoute en 1831, qui fit les émeutes des ministres

de Charles X et de Saint-Germain-l'Auxerrois, la Société des *Droits de l'homme*, la plus puissante, qui dirigea les deux grandes insurrections de 1832 et 1834; la société des *Familles* (1837), celle des *Saisons*, qui fit le soulèvement de 1839.

Les *Droits de l'homme* s'étaient organisés comme une armée, divisée en *sections* de vingt membres (pour échapper à la loi qui interdisait toute association de plus de vingt personnes), chaque section ayant un chef, un sous-chef; les sections étaient groupées en *séries* ayant leurs chefs. Les sociétés qui lui succédèrent à Paris imitèrent cette organisation. A Lyon, les émissaires des *Droits de l'homme* créèrent une organisation analogue. Ils trouvèrent les ouvriers lyonnais excités par l'insurrection de novembre 1831, qui avait été une simple émeute ouvrière sans but politique. Pendant la crise commerciale produite par la révolution de 1830, les fabricants de soieries avaient réduit le salaire; les ouvriers en soie de Lyon, tisseurs travaillant en chambre, obtinrent de la municipalité et du préfet une réunion de délégués des fabricants et des ouvriers, qui fixa un minimum de salaire; le préfet l'accepta, les fabricants le refusèrent et cessèrent le travail; les ouvriers descendirent de la Croix-Rousse avec un drapeau noir et l'inscription fameuse : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*. Après le combat les ouvriers restèrent dix jours maîtres de la ville. Ce soulèvement avait donné aux ouvriers de Lyon le sentiment de leur solidarité et de leur force; les républicains les organisèrent sous la forme d'une société de secours mutuel, les *Mutuellistes*, divisée en 122 loges de 20 membres chacune, avec une caisse et un journal.

Le parti républicain, sans compter les petites émeutes de Paris en 1830 et 1831 [1] et l'émeute de Grenoble (mars 1832), fit deux grandes insurrections.

1° En 1832, après la mort de Casimir Perier, pendant le soulèvement légitimiste de Vendée, à l'occasion des funérailles du général Lamarque, les républicains, renforcés de réfugiés polonais, italiens et allemands, réunis autour de l'estrade où était posé le cercueil, proposèrent de proclamer la république; ils commencèrent une insurrection qui dans la nuit fut maîtresse de tout l'Est de Paris, puis elle fut refoulée graduellement par la garde nationale et 25 000 soldats et cernée dans le quartier Saint-Martin, où elle se termina par le combat du cloître Saint-Merry (5-6 juin).

2° En 1834, l'insurrection commença à Lyon quand le gouverne-

1. Celle de la place Vendôme fut dispersée à l'aide de pompes à incendie.

ment, après une grève des ouvriers en soie, interdit la société des *Mutuellistes* et fit arrêter leurs chefs; le combat dura quatre jours. Le soulèvement que les républicains de Paris préparaient fut désorganisé par l'arrestation de leurs chefs, 150 membres des *Droits de l'homme*; il se réduisit à un combat dans le Marais, rendu célèbre par le « massacre de la rue Transnonain » (13-14 avril).

Dans la même période le parti républicain avait un journal polirique, la *Tribune*, qui attaquait le roi et le gouvernement de la bourgeoisie, et des journaux illustrés (le *Charivari* et la *Caricature*) qui faisaient la charge du roi; on le représentait escamotant des muscades (Révolution, Liberté) ou s'enfuyant après avoir égorgé la liberté (c'était une parodie du tableau de Prudhon), ou avec la figure en forme de poire. Dans cette société peu habituée à la liberté de la presse, ces attaques et ces caricatures paraissaient une insulte intolérable à l'autorité; les caricatures sur la poire furent poursuivies comme outrage au roi; la *Tribune* en quatre ans eut 111 procès; elle fut condamné 20 fois, à 49 ans de prison et 157 000 francs d'amende. Le rédacteur en chef fut même cité devant la Chambre des députés.

Écrasement du parti républicain (1834-35). — Pour lutter contre les républicains, la Chambre adopta un système de lois d'exception destinées, en restreignant la liberté politique, à empêcher la propagande et les manifestations républicaines. Elle avait commencé par des lois contre les offenses au roi et aux Chambres et contre les affiches séditieuses (1830) et une loi contre les attroupements (1831). Elle vota une loi contre les cris séditieux (févr. 1834), une loi pour interdire de garder à domicile des armes de guerre, une loi contre les associations. Après les troubles d'avril, il fallut juger les républicains arrêtés à Paris, à Lyon, et dans plusieurs autres villes. Le gouvernement, au lieu de les déférer au jury, les envoya devant la Chambre des pairs constituée en cour de justice pour juger les attentats contre la sûreté de l'État, et réunit tous les procès en un seul, un « procès monstre »; il y eut 164 accusés (sur deux mille arrêtés), 4000 témoins, 17 000 pièces au procès; les accusés refusèrent de reconnaître la juridiction des pairs, de se défendre, de répondre, et même de se présenter à l'audience; la Cour finit par les juger sans les entendre; les principaux s'étaient évadés de prison.

Le parti républicain, privé de presque tous ses chefs, ne fit plus d'insurrection; un dernier coup de main organisé par Blanqui et Barbès, avec la société des *Saisons* (900 membres), avorta après un petit combat (1839). Mais quelques républicains isolés tentèrent

d'assassiner le roi; il y eut six attentats contre lui, de 1835 à 1846; le premier et le plus frappant fut celui de Fieschi (juil. 1835). La Chambre répondit par les *lois de septembre.* — Pour faciliter les condamnations politiques, on donnait le droit de juger en l'absence des accusés quand ils refusaient de répondre, et on abaissait le chiffre des jurés nécessaires à la condamnation à sept (majorité), au lieu de huit (deux tiers). — La loi sur la presse frappait de prison et d'une amende jusqu'à 10 000 francs l'offense à la personne du roi et l'attaque contre le *principe du gouvernement*, l'*excitation* à des crimes contre la sûreté de l'État. Elle créait de nouveaux délits de presse : il était défendu de publier le compte rendu des procès en diffamation, ou les listes des jurés dans les procès, défendu d'ouvrir une souscription pour payer une amende encourue par un journal, défendu de mettre en question le *principe de la propriété.* La censure était établie pour les dessins, les caricatures et les pièces de théâtre. Cette loi, votée malgré le tiers parti, fut appliquée de façon à poursuivre tout article républicain sur les avantages de la république, tout article légitimiste où il était parlé de légitimité et d'usurpation. Les journaux légitimistes, plus riches, survécurent à ce régime; le parti républicain fut réduit à des journaux imprimés secrètement. Il ne subsista que le *National*, organe de la gauche parlementaire, qui avait rompu avec les révolutionnaires.

Formation du parti socialiste communiste. — Pendant la lutte contre la monarchie, les républicains s'étaient divisés. Leur but commun était de rétablir la République et le suffrage universel avec la Constitution de 1793. Cavaignac, au procès de 1831, rappelait le souvenir de son père, « un de ceux qui proclamèrent la République à la face de l'Europe »; la société directrice du parti prenait le nom de *Droits de l'homme* et reproduisait comme son programme la *Déclaration des droits* de 1793. Mais sur la portée de la révolution à faire, les opinions divergeaient. Fallait-il se borner à une révolution politique pour changer la forme du gouvernement, ou devait-on faire une révolution sociale pour améliorer la condition des pauvres? C'est sur la *Déclaration des droits* que la scission commença. Au lieu du texte adopté par la Convention, Cavaignac reprit le projet rédigé par Robespierre, qui en différait par une formule significative : « La propriété est le droit que tout citoyen a à la jouissance de cette partie des biens *qui lui est assurée par la loi* », c'est-à-dire la propriété n'est pas un droit naturel, elle est créée par la loi et peut être modifiée par elle. Armand Carrel, directeur du *National*, protesta contre ce manifeste. Le parti républicain se coupa en deux. Le parti

purement politique des républicains bourgeois conserva l'ancien programme, la République sans changement à l'organisation sociale, il resta pacifique, agissant surtout par son journal le *National* et par des discours à la Chambre. Le parti social, composé surtout d'ouvriers dirigés par quelques jeunes gens de la bourgeoisie, regarda la République comme un moyen pour arriver à la réforme sociale.

C'est ce parti social qui dirigeait les sociétés secrètes, et qui organisa les insurrections; il adopta le drapeau rouge, qui n'était qu'une tradition de l'ancienne république, mais qui devint le symbole de la révolution sociale, opposé au drapeau tricolore de la république bourgeoise. L'opposition entre les deux partis est bien marquée déjà dans un manifeste de 1832 : « Nous avons bien moins en vue un changement politique qu'une *refonte sociale*. L'extension des droits politiques, la réforme électorale, le suffrage universel peuvent être d'excellentes choses, mais comme *moyen* seulement, non comme but. Ce qui est notre but à nous, c'est la répartition égale des charges et des bénéfices de la société, c'est l'établissement complet du règne de l'égalité. » C'est ce programme que dans la langue du gouvernement et de la bourgeoisie d'alors on appelait la « loi agraire » ou le « partage des biens ».

Le parti se recrutait à Paris parmi les ouvriers des quartiers de l'Est (Maubert, Cité, Saint-Martin, Saint-Denis) et des faubourgs, — non pas les faubourgs étendus d'aujourd'hui, qui ont formé les nouveaux arrondissements (Belleville, la Villette, Montmartre, etc.), et qui n'étaient alors que des villages de banlieue sans population ouvrière, — mais seulement les anciens faubourgs (Saint-Antoine, Saint-Martin et Saint-Marcel). Ce n'étaient pas des ouvriers d'usine, mais plutôt des artisans, charpentiers, serruriers, chapeliers, tailleurs, cuisiniers. Ils n'avaient d'abord que des aspirations vagues, et pas de doctrine précise. Le procès monstre de 1834 contre les insurgés d'avril leur donna l'occasion de s'en faire une. Enfermés ensemble en prison pendant plus d'un an, les accusés firent leur éducation doctrinale; ils connurent un survivant du parti communiste de 1795, Buonarotti, l'auteur de l'*Histoire de la conspiration de Babeuf*. Son livre, publié en 1828 et resté presque inconnu, fut lu, étudié et fit des prosélytes. On trouve les formules babouvistes dans le journal secret du parti, *l'Homme libre*; en 1839, ce parti prend lui-même le nom de *communiste*. La société des *Saisons* se pose la question : « Devons-nous faire une réforme politique ou sociale? » et répond : « Une réforme sociale. » Le moyen de la réa-

liser est de créer « un pouvoir dictatorial avec mission de diriger le mouvement révolutionnaire ».

En même temps que se formait ce parti ouvrier révolutionnaire communiste, les écoles socialistes de Saint-Simon et de Fourier faisaient dans la bourgeoisie une propagande pacifique, pour une réforme sociale en dehors de la politique. Leurs idées ne se répandirent pas directement parmi les ouvriers. Mais Louis Blanc, rédacteur d'un journal démocrate, *le Bon Sens*, puis de la *Revue du progrès*, adoptant une formule des Saint-Simoniens, publia l'*Organisation du travail* (1839). Il proposait comme solution pratique de créer aux frais de l'État des *ateliers nationaux* où les ouvriers se dirigeraient eux-mêmes et partageraient les bénéfices. Ce n'était plus le vieux communisme de Babeuf; c'était une doctrine nouvelle, à la fois politique et sociale, qu'on commença à désigner sous le nom de *socialisme* (déjà employé depuis 1832). La formule de Louis Blanc fut vite adoptée par les ouvriers. En 1840, à l'occasion d'une grève, Arago parla à la Chambre des maux de la population manufacturière et dit qu'il fallait « organiser le travail », et une députation d'ouvriers alla le remercier à l'Observatoire (mai); puis les républicains firent une campagne de banquets pour le 14 juillet et Goudchaux y parla de « l'exploitation de l'homme par l'homme ». Un programme révolutionnaire saisi en 1840 dit : « Voici nos principes. Nous voulons la communauté des travailleurs, c'est-à-dire l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, établir des ateliers nationaux où le prix du travail soit réparti entre les travailleurs, où il n'y ait plus de maîtres ni de valets ».

Un Allemand, Stein, écrivait en 1842 : « Le temps des mouvements purement politiques en France est passé; la prochaine révolution ne peut déjà plus être qu'une révolution *sociale* ».

Luttes parlementaires (1836-40). — Pendant la lutte contre les partis républicains le gouvernement était resté au parti orléaniste constitutionnel, qui avait à la Chambre une forte majorité. Le ministère changea plusieurs fois de président, mais il resta formé surtout des hommes « de la résistance », Broglie, Guizot, ou de l'ancien agent orléaniste, Thiers; ils gouvernèrent de 1832 à 1836, sauf l'interruption surnommée *ministère des trois jours* (nov. 1834). Puis Thiers et Guizot, déjà rivaux, rompirent, et la majorité se coupa en deux groupes : le *centre droit* avec Guizot, le *centre gauche* avec Thiers; entre les deux, le petit groupe de Dupin, le *tiers parti*. Des deux côtés de ces groupes du centre se conservaient deux partis extrêmes : à droite les *légitimistes* partisans de Henri V; à gauche

l'ancien parti libéral qui, n'osant pas se déclarer républicain, s'appelait *gauche dynastique*.

Les deux centres se disputaient la possession du ministère. Chacun adopta une théorie sur le pouvoir du roi, et la question constitutionnelle qui avait agité les Chambres de la Restauration se posa de nouveau. — Guizot, ancien légitimiste, secrétaire de Louis XVIII en 1815, soutenait la doctrine *tory* que la prérogative du roi était de choisir ses ministres, en tenant compte des opinions de la Chambre, mais sans se lier strictement à la volonté de la majorité. — Thiers, ancien révolutionnaire, qui avait conspiré contre les Bourbons, admettait la théorie *whig* que le roi doit choisir ses ministres suivant la volonté du peuple exprimée par la majorité de la Chambre et laisser gouverner ses ministres sans intervenir personnellement ce qu'il résumait dans la formule : *Le roi règne et ne gouverne pas*. Louis-Philippe, sans rejeter ouvertement cette théorie, conforme évidemment à la doctrine admise en 1830 de la souveraineté de la nation, ne voulait pas de ce rôle de *roi constitutionnel*; il s'efforçait de diriger ses ministres et de gouverner sous leur nom; il tenait surtout à mener en personne la politique étrangère, qui lui semblait être le domaine propre du roi. La majorité ayant voté contre Guizot, il prit un ministère Thiers (fév. 1836); mais quand Thiers voulut l'engager dans une guerre en Espagne, il l'obligea à se retirer et prit pour premier ministre son ami personnel Molé (sept. 1836).

Les deux groupes rivaux s'unirent alors contre le ministère du roi; ce fut une lutte entre la Chambre, qui voulait maintenir sa souveraineté, et le roi, qui essayait d'établir son pouvoir personnel. La lutte s'engagea lentement et confusément. Molé avait détaché des deux centres beaucoup de députés prêts à voter pour tout ministère; quand il fut mis en minorité, le roi le chargea de former un nouveau ministère (avril 1837). Les vieux parlementaires, Royer-Collard, de Barante, se lamentaient sur l'indifférence politique; on reprochait au roi d'intervenir dans les affaires, au lieu de laisser gouverner les ministres, et d'intervenir pour faire accorder des dotations à sa famille; on commençait à parler de « gouvernement personnel », de « politique de cour ».

Enfin en 1838 se forma la *coalition* des opposants, gauche dynastique, centre gauche et partie du centre droit (*doctrinaires*), contre le « ministère de la cour ». La campagne fut organisée dans la presse par un ancien partisan de « la résistance », Duvergier de Hauranne, qui s'entendit avec les journaux de la gauche pour opérer en

commun. « Substitution du gouvernement *parlementaire* au gouvernement *personnel*, tel doit être notre mot d'ordre. » Il exposa sa théorie politique dans un livre : *Des Principes du gouvernement représentatif et de leur application* (1838). Il y marque nettement ce qui fait la différence entre le *gouvernement parlementaire* et la *monarchie constitutionnelle*; c'est que dans le gouvernement parlementaire « le Parlement est investi de la prépondérance et possède ce que les publicistes modernes ont appelé le *dernier mot* ». On l'avait vu dans le conflit de 1830. « La Chambre ne songeait point à détrôner Charles X, et Charles X ne voulait pas supprimer la Chambre. Mais Charles X croyait et disait que comme roi il devait avoir le dernier mot, la Chambre croyait et disait que le dernier mot appartenait au pays légalement consulté. » L'auteur ne concevait pas d'autre régime stable que la monarchie absolue ou le gouvernement parlementaire. « Du moment que les élections sont autre chose qu'un simulacre, il faut nécessairement donner à la nation légalement consultée la voix prépondérante. » Louis-Philippe, il est vrai, ne bravait pas ouvertement la Chambre, il ne violait pas directement la Constitution; mais le ministère, « par sa soumission absolue aux volontés de la couronne », cessait d'être un gouvernement parlementaire pour devenir l'instrument du pouvoir personnel du roi.

A la Chambre la *coalition* attaqua le ministère en proposant une adresse de blâme. La discussion dura douze jours, on prononça cent vingt-huit discours, ce fut le grand tournoi parlementaire du règne. La coalition réunit 208 voix, le ministère 221. Molé, trouvant sa majorité trop faible, fit dissoudre la Chambre. Dans la Chambre nouvelle il fut en minorité et se retira (8 mars 1839). Mais la *coalition* n'était qu'une majorité d'opposition, il n'y avait plus de majorité de gouvernement. On resta deux mois sans pouvoir former de ministère. La société secrète des *Saisons* (Blanqui et Barbès) profita de cet interrègne pour faire la dernière insurrection républicaine (12 mai). On se décida alors à former le ministère sous la présidence d'un militaire (Soult).

Le ministère Soult était encore sous la direction personnelle du roi, qui recommença à demander une dotation (en argent cette fois) pour son fils le duc de Nemours. A la Chambre, la commission la proposa, mais les oppositions réunies la firent rejeter sans l'avoir combattue, au scrutin secret (226 voix contre 220). Le ministère Soult se retira.

C'était le moment où la question d'Orient agitait l'opinion de la bourgeoisie; le gouvernement anglais se séparait de la France et

s'entendait avec les autres grands États contre le protégé français Méhémet Ali; les *alliés* de 1814 se retrouvaient donc ensemble contre la France. La gauche en profitait pour réveiller dans la bourgeoisie les rancunes contre la vieille ennemie de Napoléon et reprochait au roi ses complaisances pour l'Angleterre. Louis-Philippe essaya d'un ministère Thiers (mai 1840), pour satisfaire l'amour-propre national de la bourgeoisie. A la Chambre il n'y avait plus de majorité; Thiers ne s'appuyait que sur le centre gauche, son groupe à lui, et sur les débris du parti Molé, qu'on appelait les 221. Il avait contre lui la droite légitimiste et le centre droit, qui ne voulaient pas d'une politique belliqueuse; la gauche, qui demandait l'abolition des lois de septembre et une réforme électorale. Pour rassurer la droite il promit de ne faire aucune réforme. Il essaya de gagner la gauche par des attentions personnelles (ce qu'on appelait des « conquêtes individuelles ») et par des démonstrations patriotiques; il fit revenir de Sainte-Hélène les cendres de Napoléon, il rappela les soldats en congé, il déposa un projet de loi pour fortifier Paris. (On avait proposé deux systèmes, une enceinte continue, des forts détachés; la loi de 1841 les combina tous les deux.)

Cette politique d'équilibre parlementaire et de manifestations nationales rallia une majorité disparate (246 contre 160), mais se heurta à la question d'Orient. La bourgeoisie se plaisait à voir le ministère protester contre les traités de 1815 et prendre une attitude énergique devant l'étranger; mais elle ne voulait pas de la guerre. Quand Thiers proposa de demander un crédit pour 500 000 hommes, Louis-Philippe refusa et Thiers se retira. Le ministère Guizot se présenta comme le ministère de la paix (ses adversaires disaient *la paix à tout prix*) avec un discours du trône pacifique; la Chambre, par 247 voix contre 161, vota une adresse pacifique. « La paix, une paix honorable et sûre qui préserve de toute atteinte l'équilibre européen, c'est là notre premier vœu. » Le centre droit et le centre, de nouveau réunis, formaient une majorité contre la gauche.

C'est dans cette période de luttes parlementaires qu'on vit reparaître le parti bonapartiste. Depuis la mort du fils de Napoléon Ier, Napoléon II (1832), l'héritier était le fils du roi de Hollande, Louis-Napoléon. Il essaya de renverser le gouvernement par le même procédé que Napoléon Ier au retour de l'île d'Elbe, en se montrant en France et appelant à lui l'armée et le peuple, au nom des souvenirs glorieux de l'Empire et de la souveraineté nationale. Il fit deux tentatives : à Strasbourg (1836), où il entraîna un régiment d'artillerie, à Boulogne (1840), où il n'y eut même pas de combat.

Le ministère Guizot (1840-48). — Louis-Philippe avait eu dix ministères en dix ans jusqu'en 1840; il n'en eut plus qu'un en huit ans, le ministère Guizot. C'était en apparence un gouvernement parlementaire : le ministère eut toujours la majorité dans la Chambre, et la majorité augmenta à chaque élection (en 1842, en 1846). Le roi respectait donc la règle parlementaire de ne prendre qu'un ministère conforme à la volonté de la majorité. On ne pouvait plus, comme au temps de Molé, lui reprocher son gouvernement personnel, car il laissait gouverner Guizot, chef du cabinet. — En fait le roi avait réussi à diriger en maître le gouvernement sous le nom de Guizot, et d'accord avec lui, car sa politique personnelle était la même que celle de son ministre. Pour maintenir leur pouvoir, Louis-Philippe et Guizot employaient un procédé imité de Walpole; voulant paraître obéir à la volonté de la majorité, ils tâchaient d'obtenir une majorité qui n'eût pas d'autre volonté que de leur obéir, en faisant appel non à des convictions politiques, mais à des intérêts privés. Le système de Guizot consistait à faire élire une majorité ministérielle en gagnant individuellement les électeurs par des faveurs personnelles, fonctions, bourses, bureaux de tabac; c'est ce qu'on appela la *corruption électorale*. Pour maintenir les députés dans l'obéissance, le gouvernement leur donnait des places ou des intérêts dans les concessions de grands travaux qui commençaient; dans un temps où il n'existait pas d'indemnité parlementaire, il était difficile d'empêcher les députés de rechercher les fonctions lucratives : 200 députés environ, près de la moitié de la Chambre, étaient fonctionnaires; c'est ce qu'on appela la *corruption parlementaire*.

Le ministère, maître de la Chambre, suivit une politique d'ordre et de conservation : à l'intérieur, éviter les réformes pour maintenir la domination de la bourgeoisie; au dehors, assurer la paix et rapprocher la monarchie française des autres monarchies de l'Europe. Il fit des procès aux journaux qui dénonçaient son système. Le *National* fut poursuivi pour *allusion* au rôle du roi : « Le principal coupable nous savons bien quel il est, où il est; la France le sait bien aussi. » Il fut acquitté, mais Guizot continua à faire poursuivre les journaux et finit par obtenir des condamnations.

L'opposition à la Chambre se composait du petit groupe légitimiste et des groupes de gauche : le centre gauche (Thiers), la gauche dynastique (Odilon Barrot), la gauche radicale, très peu nombreuse (Arago). Elle reprochait au ministère sa politique de corruption et d'inaction à l'intérieur, et son attitude pacifique envers l'étranger, surtout l'Angleterre. Cette opposition s'exprima par quelques for-

mules célèbres. Lamartine disait déjà en 1839 : « La France est une *nation qui s'ennuie.* » Il disait aussi : « Pour faire cette politique, *une borne* suffirait » (1842). Un député, résumant l'œuvre du ministère, s'écria : « Qu'a-t-on fait depuis sept ans? *Rien*, *rien*, *rien!* » (1847). Après le procès de Teste et Cubières, anciens ministres condamnés pour avoir vendu leur influence, une interpellation fut adressée au gouvernement; la majorité se déclara « satisfaite » des explications du ministère. Les députés qui votèrent cet ordre du jour furent surnommés les *satisfaits.* — A ces attaques Guizot répondait qu'il lui suffisait « de bien faire les affaires du peuple », qu'il travaillait à satisfaire « la grande société saine et tranquille » plutôt que « la petite société maladive » atteinte d'un « prurit d'innovation ».

L'opposition se porta surtout sur deux questions : l'alliance anglaise et la réforme. La gauche, qui continuait l'ancien parti libéral de la Restauration, était restée ennemie de l'Angleterre; elle cherchait à exciter l'amour-propre national de la bourgeoisie contre le ministère en lui reprochant de sacrifier l'honneur de la France. Elle eut deux occasions de s'agiter à la Chambre : la convention sur le droit de visite destinée à empêcher la traite des noirs (1843), l'indemnité Pritchard accordée à un missionnaire anglais à Taïti (1844). Le vote de l'indemnité fut si impopulaire que l'adresse favorable au ministère ne passa que par 213 voix contre 205. Les journaux publièrent la liste des députés qui avaient voté l'indemnité et qu'on surnomma les *pritchardistes.* La politique étrangère fut de 1842 à 1846 le principal terrain de l'opposition; la gauche espérait entraîner contre le ministère même les députés adversaires des réformes, en leur faisant peur de l'opinion publique excitée contre les Anglais.

Dans la politique intérieure[1] la gauche n'avait cessé depuis 1830 de demander la réforme de la Chambre. Il s'agissait de deux mesures : la *réforme parlementaire*, destinée à empêcher la corruption parlementaire en interdisant aux députés d'exercer des fonctions; la *réforme électorale*, pour empêcher la corruption électorale en augmentant le nombre des électeurs. — La proposition Remilly, que les députés ne pourraient être promus à des fonctions salariées ni obtenir de l'avancement, fut « enterrée » par le ministère Thiers (1840). Un

1. On peut considérer comme un épisode dramatique sans importance politique la visite des députés légitimistes à Henri V alors à Londres (pèlerinage de Belgrave-Square), à laquelle Louis-Philippe répondit en faisant insérer dans l'Adresse la phrase fameuse : « La conscience publique *flétrit* de coupables manifestations », et qui amena la réponse célèbre de Guizot aux légitimistes (« la hauteur de mon dédain... »), 1844.

projet analogue faillit être discuté en 1842. — Pour la réforme électorale, la gauche émit des projets différents. La gauche dynastique demandait l'*abaissement du cens* et l'*adjonction des capacités* (jurés, fonctionnaires nommés par le roi, gradués des Facultés, notaires, officiers de la garde nationale, conseillers municipaux des villes); la gauche radicale proposait de faire électeurs tous les gardes nationaux; Arago et Ledru-Rollin réclamaient le suffrage universel. Le ministère repoussa toute réforme. Guizot répondait que les électeurs étaient assez nombreux et d'ailleurs augmentaient en nombre avec la richesse; il y en avait plus de 200 000. « *Enrichissez-vous* par le travail, dit-il, et vous deviendrez électeurs. » Quant au suffrage universel, il ne voulait même pas le discuter : « *Il n'y a pas de jour pour le suffrage universel*, ce système absurde qui appellerait toutes les créatures vivantes à l'exercice des droits politiques. »

Le centre gauche fut longtemps indifférent à la réforme. Enfin, en 1845, il se rapprocha de la gauche dynastique (Odilon Barrot) pour demander ensemble la réforme électorale; — une réforme limitée : l'abaissement du cens à 100 francs et l'adjonction des capacités.

Ces discussions à la Chambre ne passionnaient plus guère le pays; on en connaissait d'avance le résultat : le système du ministère était solide, sa majorité augmentait. La nation se partageait en deux : d'un côté le roi, les ministres, les députés, les électeurs (ce qu'on appelait le *pays légal*), qui gouvernaient sans contrôle et repoussaient toute innovation; de l'autre tout le reste de la nation, y compris les fils du roi, dégoûtés de la politique et mécontents du ministère. La garde nationale de Paris avait crié « Vive la réforme! » (1840) et depuis lors le roi cessait de la passer en revue.

Les partis d'opposition catholique et démocratique. — En dehors des Chambres se formaient deux partis presque inconnus du monde politique officiel et qui allaient bientôt se disputer la direction du gouvernement.

Le parti catholique avait commencé à s'organiser après 1830, quand le gouvernement avait rompu officiellement avec le clergé. Ce n'était plus le parti catholique à demi gallican et gouvernemental de 1814. Les gallicans s'étaient éteints, emportant avec eux l'antagonisme entre l'Église nationale et l'Église de Rome, entre le clergé séculier et les Jésuites; en France comme ailleurs les catholiques des nouvelles générations étaient ultramontains, dévoués au Pape et favorables aux Jésuites. Le sentiment politique aussi avait changé; le clergé recruté dans le peuple ne désirait plus rétablir une société aristocratique ni recouvrer les biens nationaux; son

pouvoir sur les fidèles suffisait à lui donner la direction de la société. La bourgeoisie voltairienne, à mesure qu'elle se consolidait dans sa supériorité sociale, se réhabituait à la religion revenue à la mode; elle faisait élever ses filles dans les couvents et commençait à confier ses garçons aux établissements religieux qui se reconstituaient. Les chefs du parti catholique, en opposition avec le gouvernement, formèrent un parti libéral; ils demandaient pour l'Église, non des privilèges, mais seulement la liberté.

La Charte de 1830 promettait la *liberté de l'enseignement*; les catholiques réclamèrent la liberté de créer des écoles catholiques et l'abolition du monopole de l'Université. Montalembert avait commencé la lutte en ouvrant lui-même une école primaire, ce qui obligea le gouvernement à lui faire un procès retentissant. Après les grands succès oratoires de Lacordaire, le parti catholique, devenu plus fort, fonda un journal catholique (*l'Univers*) qui attaqua la philosophie de l'Université comme impie; il proposa un projet de loi sur la liberté de l'enseignement (1841), qui fut discuté en 1844. Les évêques protestèrent contre la surveillance de l'Université imposée aux petits séminaires. Le roi personnellement se tint à l'écart de la lutte; il déclarait ne pas vouloir de la liberté d'enseignement, mais il disait : « Il ne faut jamais mettre le doigt dans les affaires de l'Église; il y reste », et « Ne me faites pas d'affaires avec cette bonne reine ». (La reine était très catholique; elle avait personnellement prié les pairs de rejeter la loi du divorce votée par la Chambre et qui en effet fut repoussée.) La Chambre maintint le monopole de l'Université, et quelques libéraux, effrayés de voir se reformer le parti catholique qu'ils avaient cru détruit, manifestèrent leur inquiétude par une campagne contre les Jésuites (1844); Quinet et Michelet les attaquèrent dans leurs cours au Collège de France, ce fut pour les étudiants une occasion de tumulte.

Le parti républicain révolutionnaire était réduit à la société secrète des *Saisons*, formée de conspirateurs d'habitude, n'ayant plus d'armes et ne remuant plus, ayant parmi ses chefs La Hodde, un agent de la police; deux autres sociétés, les *Communistes*, en rapport avec les communistes de Londres, les *Icariens* disciples de Cabet, ne se mêlaient pas à la politique. Mais il restait un groupe démocratique qui, sans organisation régulière, essayait de préparer une transformation sociale par une révolution politique. Ledru-Rollin, le seul député de ce parti, disait dans sa profession de foi (1841) : « Passer par la question politique pour arriver à l'amélioration sociale, telle est la marche qui caractérise le parti démocratique. »

Un groupe d'ennemis de la royauté, mécontents du *National*, qui cessait d'être républicain, fonda en 1843 *la Réforme*, qui fut l'organe du parti démocratique. Le programme, rédigé par Louis Blanc, prenait pour principe l'*égalité* et « l'*association*, qui en est la forme nécessaire ». « Le but final de l'association, dit-il, est d'arriver à la satisfaction des besoins intellectuels, moraux et matériels de tous. » Il réclamait le suffrage universel et l'indemnité parlementaire, l'éducation commune et gratuite, le service militaire obligatoire (sans remplacement) et « l'organisation du travail » pour « élever les travailleurs de la condition de salariés à celle d'associés ». Le parti démocratique adoptait dès sa formation un programme en partie socialiste et la rédaction de *la Réforme* se tenait en rapport avec les sociétés secrètes. Mais son action restait très restreinte; *la Réforme* n'arriva jamais à 2000 abonnés.

La propagande pour les réformes sociales continuait à se faire par les revues spéciales des écoles socialistes, par des pamphlets (Cabet, Proudhon, P. Leroux) et même par les romans de George Sand et d'Eug. Sue. Le mouvement devint assez apparent pour être signalé dans un rapport du préfet de police (1846). Ce rapport parle du « danger non des partis, mais des publications anarchiques » qui répandent « les idées de rénovation sociale ». « Les agitateurs, dit-il, désespérant d'obtenir auprès des masses par leurs prédications purement politiques les résultats qu'ils en attendaient, se sont mis à propager certaines doctrines bien autrement subversives qu'ils empruntent aux rêveries des utopistes. »

L'œuvre de la monarchie censitaire. — De 1814 à 1848 l'histoire intérieure de la France ne consiste guère que dans les luttes politiques. La cour, les hauts fonctionnaires, la bourgeoisie riche, qui seuls occupent le pouvoir, ignorent les besoins du peuple; et le peuple, exclu du droit de vote, n'a aucun moyen de les obliger à les connaître. Pendant la durée de la monarchie censitaire il ne s'est fait que trois réformes importantes :

1° Les conseils généraux et municipaux, réduits sous l'Empire et pendant la Restauration à un rôle consultatif illusoire, ont été réorganisés sous Louis-Philippe (la tentative de Martignac en 1828 n'ayant pas abouti); les conseils municipaux sont devenus électifs en 1831, les conseils généraux et d'arrondissement en 1833. Ils étaient élus par des corps électoraux très peu nombreux formés des *plus fort imposés* et des *capacités*. Le gouvernement continuait à nommer les maires et adjoints. Les pouvoirs des conseils généraux réglés par la loi de 1838 restaient d'ailleurs très minces.

2° La législation très dure du Code pénal a été un peu adoucie : la loi de 1832 a aboli la marque au fer rouge, le carcan, la mutilation des parricides et a établi le système des *circonstances atténuantes* qui a rendu les condamnations à mort moins fréquentes (le nombre des exécutions a diminué de moitié). La législation du Code de commerce a été adoucie par la loi de 1838 sur les faillites; mais la prison pour dettes a subsisté jusqu'à la Révolution de 1848.

3° L'État a commencé à s'occuper de l'instruction primaire. Guizot ordonna d'abord l'enquête de 1832 sur l'instruction primaire, qui révéla l'état lamentable des écoles. Beaucoup n'avaient même pas de pièce pour la classe; le maître d'école, réduit à la rétribution scolaire payée par les parents, faisait souvent un autre métier; il réunissait les enfants dans sa chambre et se bornait à les garder sans leur rien apprendre. La loi de 1833 obligea les communes à entretenir des écoles primaires et à assurer à l'instituteur un logement et une salle de classe, un traitement fixe et une retraite. La rétribution scolaire fut conservée, mais ne fut plus qu'une ressource accessoire; les frais de l'enseignement furent couverts par une taxe communale ajoutée à la contribution directe, et par une subvention du département et de l'État. Les instituteurs devaient être désignés par le conseil municipal, et pourvus d'un certificat. Le budget de l'instruction primaire finit par atteindre 3 millions en 1847, le chiffre des élèves monta de deux millions (1832) à trois millions et demi en 1848. Le principe était posé que l'enseignement primaire est un service public.

Les chemins de fer ne commencèrent à s'organiser que vers la fin de la monarchie, la Chambre hésita longtemps entre le régime belge des chemins de fer d'État et le régime anglais de l'industrie privée. Après une tentative manquée en 1838, elle se décida à un compromis, la loi de 1843, qui donna le monopole à de grandes compagnies sous la surveillance de l'État et avec retour des lignes à l'État au bout d'un siècle.

Le système fiscal et douanier de l'Empire fut à peine modifié. Le gouvernement de la Restauration essaya de mettre le budget en équilibre et y réussit à peu près; le déficit total en quinze ans ne fut que de 1 milliard 200 millions (le milliard des émigrés), la dépense moyenne annuelle resta au-dessous de 1 milliard. Le gouvernement de juillet accrut le déficit de 2 milliards 1/2, avec une moyenne de dépenses de 1200 millions. L'état normal du budget français sous la monarchie censitaire fut donc le déficit, mais un déficit faible. — La richesse générale du pays s'accrut beaucoup, grâce à la paix, plus vite que la population (30 460 000 en 1821, 34 230 000 en 1841).

BIBLIOGRAPHIE

Il n'existe pas encore de bibliographie de l'histoire contemporaine de la France. Le *Catalogue de l'Histoire de France* de la Bibliothèque nationale, t. III et IV, 1856-1857, et t. XI, supplément, 1879, in-4, donne une liste de tous les ouvrages possédés par la Bibliothèque sur l'histoire de France, jusqu'à 1878, liste beaucoup trop longue pour être d'un usage pratique comme bibliographie; on peut se servir aussi, pour les ouvrages parus de 1840 à 1890, de **Lorenz**, *Catalogue de la librairie française*, tables méthodiques, t. VII, VIII, XI et XIII.

Sources. Les principales sources peuvent se classer en 6 catégories :

1° Documents parlementaires. — Les comptes rendus des séances des Chambres et les *annexes* (enquêtes, rapports, budgets, documents, projets de lois) ont été jour par jour publiés dans le *Moniteur* et (depuis 1869) le *Journal officiel* (en févr.-mars 1871, *Moniteur de Bordeaux*). Ils ont été reproduits en partie dans une collection rétrospective : *Archives parlementaires*, « recueil complet des débats », qui doit comprendre la période de 1800 à 1860 (le t. LXXXV paru en 1893 arrive à 1834), et dans une collection annuelle qui se publie depuis 1861 sous le titre d'*Annales* (du Sénat, du Corps législatif, de l'Assemblée nationale, de la Chambre des députés). Le compte rendu des chambres est *in extenso* (sténographique), excepté pour la période 1852-1860, où il n'y a eu qu'un compte rendu analytique. Il existe une table analytique depuis 1831, divisée en 7 séries : pour la période antérieure à 1830 la table chronologique et alphabétique des *Archives parlementaires* (t. LXII) en tient lieu.

2° Documents législatifs. — Tous les actes officiels sont publiés dans le *Bulletin des lois* et dans **Duvergier**, *Recueil des lois*. Les Constitutions sont réunies dans **F.-A. Hélie**, *Les constitutions de la France*, 1879.

3° Documents judiciaires. — Les grands procès politiques devant la Chambre des pairs ont fait la matière de publications spéciales (voir *Catalogue de l'Histoire de France*). Les comptes rendus des procès sont donnés par deux journaux spéciaux : *Gazette des tribunaux*, depuis 1826; le *Droit*, depuis 1836.

4° Annuaires. — L'*Annuaire historique universel* donne le résumé des événements de chaque année de 1818 à 1860.

5° Journaux et Revues. — On les trouvera indiqués au *Catalogue de l'Hist. de France*, t. IV. Les principaux journaux pour la période 1814-1848 sont : *le Journal des Débats*, *le Constitutionnel* (libéraux); *la Quotidienne*, *le Drapeau blanc* (légitimistes); *le Courrier français*, *le Globe* (gauche) ; *le National*, *la Tribune* (républicains); *le Siècle*, *la Presse*. — Les revues sont beaucoup moins importantes qu'en Angleterre; ce sont, pour cette période, la *Revue britannique*, *le Correspondant* et la *Revue des Deux Mondes*.

6° Mémoires, correspondances, discours. Les plus importants [1] sont :

Pour la Restauration : **Vitrolles**, 1883. — **Duc de Broglie**, 1886. — **De Barante**, 1890. — **Pasquier**, 1893. — **Villèle**, 1890. — **Hyde de Neuville**, 1889.

Pour Louis-Philippe : **Guizot**, 1858-1867. — **H. Heine**, *Lutèce* (correspondance de journal de 1840 à 1843). — **S. Bérard**, 1834. **Broglie, Doudan, Tocqueville.** — **Giquel**, *Mémoires d'un préfet de police*, 1840 (détails sur les sociétés secrètes). — **Taschereau**, *Revue rétrospective*, 1848, recueil de documents secrets du gouvernement de Louis-Philippe.

Travaux. Les histoires d'ensemble : **Henri Martin**, *Histoire de France de 1789 à nos jours*, 8 v., 1878-1885; — **Dareste**, *Histoire de France*, n'ont pas de valeur scientifique.

1. Je me borne à mentionner le nom de l'auteur et la date de publication du premier volume.

Les histoires de périodes les plus importantes sont :

Pour la Restauration : **Viel-Castel**, *Histoire de la Restauration*, 20 vol., 1860-1878, surtout pour l'histoire extérieure. — **Duvergier de Hauranne**, *Histoire du gouvernement parlementaire en France, 1814-1848*, 10 v., depuis 1857 (l'ouvrage s'arrête à 1830), surtout pour l'histoire intérieure. — **Dulaure et Auguis**, *Histoire de la Révolution... depuis 1814 jusqu'à 1830*, 8 v., 1834-38, pour l'histoire des conspirations contre les Bourbons. (On ne peut guère se servir des autres histoires, Lubis, Nettement, Capefigue, Rittiez, Hamel, Petit, Rochau; Vaulabelle n'est instructif que pour la connaissance de la légende libérale.)

Pour le règne de Louis-Philippe : **K. Hillebrand**, *Geschichte Frankreichs*, 2 v., 1877-1879 (collection de Gotha), commence à 1830, interrompue par la mort de l'auteur à 1848; de beaucoup la meilleure histoire de cette période; dans un esprit très monarchique, mais scientifique. — **Thureau-Dangin**, *Histoire de la monarchie de juillet*, 7 v., 1887-92, très monarchique, ajoute quelques détails inédits. — **L. Blanc**, *Histoire de dix ans (1830-1840)*, 5 vol., 1841-44, socialiste, peu scientifique. (On ne peut s'y fier.)

Les monographies les plus importantes sont :

Sur la Terreur blanche : **E. Daudet**, *La Terreur blanche*, 1878.

Sur le parti catholique : outre **Montlosier**, *Mémoire à consulter*, 1826, (sur la polémique soulevée par ce livre, voir la bibliogr. au *Catalogue de l'Hist. de France*, t. III) : — **De Grandmaison**, *La Congrégation, 1801-1830*, 1889. — **A. Leroy-Beaulieu**, *Les catholiques libéraux... de 1830 à nos jours*, 1885. — **De Riancey**, *Histoire critique... de la liberté d'enseignement en France*, 2 v., 1844; *Compte rendu des élections de 1846*, 1846. — Tous dans un sens catholique.

Sur les partis socialistes : **L. Stein**, *Geschichte der sozialen Bewegung in Frankreich*, 3 v., 1850 (édition remaniée), reste l'ouvrage fondamental.

Sur les institutions parlementaires : **E. Pierre**, *Histoire des assemblées politiques en France*, 1877. — **G. Weil**, *Les élections législatives depuis 1789*, 1895.

Sur l'administration : **E. Aucoc**, *Conférences sur... le droit administratif*, 3 v., 1878.

Sur le régime fiscal : Bibliogr. dans **A. Wagner**, *Finanzwissenschaft*, t. III, 1888. — Voir surtout **D'Audiffret**, *Système financier de la France*, 2 v., 3e éd., 6 v., 1863-1870, pour les documents. — **R. Stourm**, *Le budget, son histoire et son mécanisme*, 3e édition 1896, exposé d'ensemble. — **L. Say**, *Dictionnaire des finances*, en cours de publ. depuis 1889.

Sur les ouvriers : **E. Levasseur**, *Histoire des classes ouvrières en France depuis 1789*, 2 v., 1867.

CHAPITRE VI

LA REPUBLIQUE ET L'EMPIRE DÉMOCRATIQUE

Révolution de 1848. — Le caractère dominant de la monarchie censitaire était de réserver tout le pouvoir politique à la classe peu nombreuse des censitaires; seuls ils formaient « le pays légal »; toute la vie politique se concentrait dans les collèges des électeurs à 200 francs, la Chambre, le ministère et le roi; tout le reste de la nation n'y avait aucune part. La Révolution de 1848 consista à étendre les droits politiques à tous les Français majeurs; d'un seul coup elle fit passer la France du régime censitaire au régime démocratique, et bouleversa toutes les conditions de la vie politique.

Ce fut une révolution brusque, inattendue même pour ceux qui la firent. En 1848, Louis-Philippe et le ministère Guizot, sûrs de la majorité de la Chambre, étaient maîtres incontestés du pouvoir. L'opposition à la Chambre se composait surtout de la gauche dynastique, qui demandait la réforme électorale, mais ne voulait ni d'une république ni du suffrage universel. Le parti républicain se réduisait à deux groupes : l'un, ayant pour organe le *National*, se bornait à préférer la république sans penser à renverser la monarchie; l'autre, représenté par un seul député, Ledru-Rollin, et par un journal très peu lu, *la Réforme*, conservait la tradition des émeutes révolutionnaires et demandait le suffrage universel comme moyen de réforme sociale, mais il n'avait d'autre force que de petites sociétés secrètes, peu nombreuses et déshabituées de combattre (d'après La Hodde 600 membres des *Saisons*, 500 de la société *communiste* et des dissidents, 400 *Icariens*).

La Révolution commença par une coalition de tous les mécontents unis seulement contre le ministère Guizot; elle se fit par une série de révolutions qui se succédèrent très rapidement, et aboutirent à un résultat inattendu de tous.

L'agitation se manifesta (1847) d'abord sous la forme d'une campagne de banquets pour demander *la réforme* (c'est-à-dire la réforme électorale). La gauche dynastique, qui l'avait organisée, ne réclamait qu'une réforme partielle, l'*abaissement du cens* et l'*adjonction des capacités*; elle voulait surtout exciter l'opinion pour renverser le ministère Guizot. Ces banquets n'étaient que des manifestations de la bourgeoisie libérale et royaliste; on y portait un toast au roi et à la réforme. Les républicains se mêlèrent au mouvement; au Château-Rouge, à Paris, on but « à l'amélioration du sort des classes laborieuses » (9 juillet), et dans quelques banquets de province on supprima le toast au roi. Le gouvernement répondit par la phrase du discours du trône contre l'agitation « que fomentent les passions ennemies ou aveugles » (28 déc.); le roi déclara qu'il ne céderait pas et la Chambre vota une adresse dans le même sens (12 févr. 1848).

Le gouvernement interdit le banquet du 12e arrondissement. Ce fut l'occasion de la révolution. Les députés de l'opposition protestèrent contre l'interdiction et promirent d'aller au banquet; la commission du banquet donna rendez-vous aux gardes nationaux et aux étudiants, le 22 février, à la Madeleine, pour recevoir les députés, qui de là se rendraient en cortège au banquet. Le gouvernement interdit les rassemblements et le cortège à travers les rues (21 févr.). Les députés, tout en protestant, renoncèrent à la manifestation, et les républicains d'action, réunis aux bureaux de *la Réforme*, décidèrent de s'abstenir, pour ne pas donner au pouvoir une occasion de les écraser.

Mais la manifestation annoncée se fit, même sans chefs. Une foule énorme d'ouvriers et d'étudiants se réunit dès le matin sur la place de la Concorde, criant « Vive la réforme! » On chanta la *Marseillaise*; la journée se passa en bousculades et en charges de police sans violence grave; on pilla une boutique d'armes; le soir, aux Tuileries, on fit un feu de joie avec des chaises. Les chefs des sociétés secrètes, venus dans la foule pour guetter une occasion, déclarèrent la révolution impossible (22 févr.).

La révolution commença le lendemain et se divisa en deux journées, 23 et 24 février. La première fut une émeute du parti de la réforme contre Guizot; la deuxième fut une révolte des partis républicains contre la monarchie. Le 23 au matin l'émeute commença, comme d'ordinaire, par des barricades dans les quartiers ouvriers

de l'Est (Saint-Martin, Saint-Denis); les ouvriers s'armèrent par le procédé habituel, avec les fusils des gardes nationaux. Le gouvernement fit battre le rappel; la garde nationale se réunit pour marcher contre l'émeute. Mais les gardes nationaux de Paris étaient hostiles à Guizot; quelques-uns parcoururent les rues insurgées en criant « Vive la réforme! A bas Guizot! » L'insurrection gagna les quartiers de l'Ouest. Louis-Philippe, habitué à regarder la garde nationale comme le représentant de l'opinion, perdit brusquement courage; il accepta la démission du ministère Guizot et promit un ministère Molé. C'était la victoire du parti de la réforme. La Révolution semblait terminée; le soir on illumina. Alors commença l'action des républicains; ils voulurent profiter de l'excitation des insurgés restés en armes et des barricades encore debout. Dans la soirée du 23, une bande, partie des quartiers de l'Est et renforcée d'un groupe qui manifestait devant le *National*, parcourut le boulevard en criant : « Des lampions! » Au boulevard des Capucines, devant le ministère des affaires étrangères, où demeurait Guizot, elle se heurta aux soldats rangés devant le ministère; les soldats firent feu sur la foule. Ce fut le fameux massacre qui servit aux républicains pour improviser une manifestation décisive : un tombereau rempli des victimes, éclairé par des torches, suivit le boulevard. Les assistants se répandirent dans Paris; on eut l'impression que le gouvernement avait trompé le peuple pour le faire massacrer par les soldats.

Dans la nuit du 23 au 24 tous les quartiers de l'Est furent garnis de barricades. La journée du 24 fut dirigée par les républicains. La veille, eux-mêmes ne criaient encore que « Vive la Réforme! » Le 24 on cria « Vive la République! » — La journée se divisa en quatre actes :

1° Louis-Philippe, n'ayant pu former un ministère Molé, s'était résigné à appeler dans la nuit les chefs de l'opposition parlementaire, Thiers du centre gauche, O. Barrot de la gauche dynastique. Le matin un ministère Thiers était formé; il donnait à Bugeaud le commandement de l'armée et de la garde nationale de Paris; Bugeaud envoya des troupes attaquer les insurgés dans leurs quartiers; mais les soldats, fatigués et démoralisés, s'arrêtèrent devant la foule sur le boulevard. — Le gouvernement renonça à attaquer, et fit replier les troupes pour couvrir les Tuileries. Puis il essaya de calmer les insurgés en envoyant O. Barrot annoncer les concessions arrachées au roi : ordre donné de cesser le feu, la Chambre dissoute, Lamoricière nommé général en chef de la garde nationale, un ministère Thiers-Barrot. — Les insurgés, déjà maîtres des quartiers de l'Est, refusèrent de recevoir les messagers du roi. Les gens de la *Réforme*

affichèrent : « Louis-Philippe nous fait massacrer comme Charles X : qu'il aille rejoindre Charles X. »

2° Vers dix heures les insurgés prirent l'offensive; une bande s'empara du Palais-Royal et attaqua un poste de soldats établi en face, au Château-d'Eau. Ce fut le seul véritable combat; il arrêta la foule qui marchait sur les Tuileries. Pendant le combat Louis-Philippe à cheval se montra dans la cour du Carrousel pour encourager les gardes nationaux. Il entendit crier « Vive la réforme! » vit les gardes nationaux mécontents et rentra aux Tuileries découragé. Là, sur le conseil de ses fils, il abdiqua; son petit-fils, le comte de Paris, devenait roi. La famille royale se retira aussitôt des Tuileries; la duchesse d'Orléans, avec le jeune roi, alla se réfugier à la Chambre des députés.

3° A quatre heures et demie la foule entra sans combat aux Tuileries et démolit le trône. A la Chambre, les députés réunis en séance reçurent la duchesse et son fils; on proclama le comte de Paris roi et sa mère régente et la séance fut levée. Mais la foule armée envahit la Chambre, criant : « A bas la royauté ! » Les députés républicains restés en séance proposèrent au milieu du tumulte de nommer un gouvernement provisoire formé de députés. La foule acclama une liste préparée par le *National*. — Pendant que les républicains parlementaires faisaient ainsi la révolution au Palais-Bourbon, dans l'Ouest de Paris, les républicains démocrates la faisaient dans l'Est à l'Hôtel de Ville. Les chefs des sociétés secrètes, réunis avec les rédacteurs de *la Réforme* au bureau du journal, avaient discuté la liste du *National*, y avaient ajouté trois des leurs, Flocon, L. Blanc, et un chef de la société des *Saisons*, l'ouvrier mécanicien Albert, et avaient attribué à deux autres la préfecture de police (Caussidière) et les postes (Arago). Puis ils étaient allés s'installer à l'Hôtel de Ville, où la république fut proclamée.

4° Comme en 1830, il y avait deux gouvernements dans Paris; comme en 1830, le gouvernement proclamé au Palais-Bourbon vint à travers les rues insurgées occuper l'Hôtel de Ville. Il s'y constitua et se partagea les ministères, mais il fut obligé de faire une place aux hommes installés par *la Réforme*. N'ayant plus de ministères à leur donner, on les nomma *secrétaires* du gouvernement provisoire, et le gouvernement resta à l'Hôtel de Ville. Le lendemain il décréta : « La République est le gouvernement de la France », le 5 mars il promit de convoquer une assemblée élue au suffrage universel pour donner une constitution. Comme en 1830, la révolution faite à Paris fut acceptée en province sans résistance.

J. Simon résume ainsi l'ensemble de la révolution : « L'agitation fut organisée par des libéraux au profit de la république, dont ils avaient peur, et au dernier moment le suffrage universel fut organisé par des républicains au profit du socialisme, dont ils avaient horreur. »

Luttes dans le gouvernement provisoire. — Le gouvernement provisoire était formé de deux groupes coalisés : les républicains parlementaires de la liste du *National* (Arago, Crémieux, Marie, Garnier-Pagès, Lamartine) et les républicains démocrates de la liste de *la Réforme* (Flocon, Marrast, L. Blanc, Albert); Ledru-Rollin était commun aux deux listes. Les deux partis s'étaient accordés pour faire la république, mais ils ne l'entendaient pas de même. Le parti du *National* voulait seulement une révolution politique pour établir la souveraineté du peuple sur le suffrage universel, ce qu'il appelait la *République démocratique*; il gardait le drapeau tricolore. Le parti de *la Réforme* demandait une révolution sociale pour améliorer le sort des ouvriers sans attendre l'avis du reste de la nation; c'est ce qu'il appelait la *République démocratique et sociale*; il adoptait le drapeau rouge.

Entre ces deux partis la lutte commença aussitôt et dura jusqu'à la fin. Le parti de la république démocratique semblait dominer; il se composait des membres les plus connus et des ministres. Mais le parti de la république sociale occupait les postes d'action, par Caussidière, préfet de police, et Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur; et surtout il tenait le gouvernement à l'Hôtel de Ville, à la discrétion des quartiers de l'Est. Ce fut donc le parti *social* qui eut d'abord l'avantage et domina le gouvernement.

Les ouvriers, armés par la Révolution, étaient restés armés; ils n'avaient pas de direction; ils s'organisèrent par deux procédés. 1° Le gouvernement décréta que tous les citoyens faisaient partie de la garde nationale; les ouvriers entrèrent dans les légions; au lieu de 56 000 gardes nationaux (1er février) il y en eut à Paris 190 000 (18 mars). 2° Les sociétés politiques n'étant plus interdites, il se fonda des *clubs* dont les ouvriers devinrent membres. Le club le plus actif, les *Droits de l'homme*, fut dirigé par les chefs des sociétés secrètes, Sobrier et Blanqui, l'ancien chef des *Saisons*. Dans ces clubs les anciens communistes firent de la propagande pour la révolution sociale. Les ouvriers, sans doctrine précise, mais socialistes d'instinct, devinrent une armée au service du parti qui parlait d'améliorer leur sort. Les chefs socialistes, par le moyen des clubs, donnaient un mot d'ordre aux ouvriers, les réunissaient en armes et les menaient

à l'Hôtel de Ville présenter leurs demandes au gouvernement provisoire; là le groupe socialiste obligeait ses collègues à céder. Le procédé fut employé trois fois avec succès.

1° Le 25 février une troupe armée entra dans la salle et demanda le *droit au travail* (c'était une formule adoptée par les socialistes). L. Blanc rédigea le décret : « Le gouvernement de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail et du travail à tous les citoyens. » Le lendemain on décréta « l'établissement immédiat d'*ateliers nationaux* »; c'était la formule même mise à la mode par L. Blanc. (Une bande voulut arborer à l'Hôtel de Ville le drapeau rouge, symbole de la République sociale, Lamartine la décida à conserver le drapeau tricolore.)

2° Le 28 février une manifestation arriva avec des drapeaux portant les mots *Organisation du travail* (vieille formule saint-simonienne adoptée par L. Blanc) et demanda la création d'un *ministère du Progrès*. L. Blanc appuya la demande; ses collègues refusèrent, et il se contenta de faire créer la « commission de gouvernement pour les travailleurs, avec mission expresse de s'occuper de leur sort ». L. Blanc et Albert furent nommés membres de cette commission et allèrent s'installer au Luxembourg. Là ils convoquèrent les délégués des ouvriers des différents métiers pour entendre leurs requêtes; les délégués demandèrent les réformes qui les touchaient le plus : la réduction des heures de travail, l'abolition du marchandage. Leurs demandes furent aussitôt converties en décrets; la journée fut réduite de onze heures à dix heures pour Paris, de douze à onze pour la province, attendu « qu'un travail manuel trop prolongé non seulement ruine la santé du travailleur, mais encore, en l'empêchant de cultiver son intelligence, porte atteinte à la dignité de l'homme ». Mais le gouvernement ne put faire appliquer son décret; les patrons n'en tinrent aucun compte. — La commission du Luxembourg proposa plusieurs mesures pratiques (ateliers sociaux, arbitrage entre patrons et ouvriers, comptoir d'escompte pour le petit commerce), mais elle n'avait ni argent ni moyens d'action; elle ne put que tenir des conférences où elle invita les économistes, et organiser un comité de délégués ouvriers. En tenant L. Blanc et Albert éloignés de l'Hôtel de Ville elle affaiblit le parti socialiste dans le gouvernement.

3° Le gouvernement ayant supprimé les compagnies d'élite de la garde nationale (voltigeurs et grenadiers), composées de bourgeois, les gardes nationaux des compagnies abolies vinrent faire devant l'Hôtel de Ville la « manifestation des bonnets à poil » (ils demandaient à conserver leur ancien uniforme). Les ouvriers crurent le

gouvernement menacé par les bourgeois; ils se réunirent au Champ de Mars et marchèrent en masse, dirigés par les clubs, sur l'Hôtel de Ville, où leurs chefs présentèrent leurs demandes. Il s'agissait cette fois d'une question politique : le gouvernement provisoire venait (5 mars) de convoquer les électeurs de toute la France au 9 avril pour élire l'assemblée à laquelle il allait remettre le pouvoir; le parti socialiste voulait attendre pour donner le temps aux républicains de convertir les électeurs. La manifestation du 17 mars demandait l'ajournement des élections, le gouvernement les ajourna au 23 avril.

Mais le parti de la république sociale, qui avait eu l'avantage de dominer le gouvernement sans défense, n'était qu'une petite minorité; il avait contre lui toute la France et la moitié de Paris. Ses adversaires, se sentant soutenus, reprirent la direction. Aux gardes nationaux ouvriers ils opposèrent les gardes nationaux bourgeois, et la garde mobile formée de jeunes engagés qui recevaient une solde. Le 16 avril fut la journée décisive. Les ouvriers convoqués par les clubs et la délégation du Luxembourg partaient du Champ de Mars et venaient à l'Hôtel de Ville, présenter une pétition pour « l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, et l'organisation du travail par l'association ». Mais Ledru-Rollin, resté jusque-là indécis entre les deux partis, se décida contre le parti socialiste : il fit battre le rappel. La garde nationale vint en armes devant l'Hôtel de Ville, et reçut les ouvriers aux cris de « A bas les communistes ! » Les manifestants se retirèrent sans avoir rien obtenu.

Le parti de la république sociale avait perdu toute action sur le gouvernement. Tout ce qu'il avait obtenu se réduisait à des promesses qui ne furent pas tenues et à deux institutions que le gouvernement rendit illusoires : la commission du Luxembourg et les ateliers nationaux. — La commission n'eut jamais de pouvoir effectif, toute son action pratique consista à créer un Comité de délégués en permanence au Luxembourg, qui devint un centre de direction pour les manifestations des ouvriers. — Les *ateliers nationaux* furent organisés par le ministre du commerce, Marie, adversaire de L. Blanc. La révolution de 1848 avait produit une crise, arrêté les affaires et la fabrication. Beaucoup d'ouvriers de toutes professions se trouvaient sans travail. Le gouvernement se chargea de les occuper; mais au lieu de les organiser en véritables ateliers de production où chacun aurait travaillé à son métier, il les employa tous sans distinction à faire des terrassements, avec un salaire uniforme (2 francs par jour). Leur nombre augmenta de 6000 (en mars) à 100 000 (en mai); on les réduisit à deux journées de travail par semaine et les autres jours à

1 franc (en tout 8 francs par semaine). Et n'ayant plus de terrassements à leur faire faire, on les laissa sans occupation. Le Champ de Mars, où ils étaient censés travailler, devint un centre de discussions et de propagande socialiste [1]. On distribua aux ouvriers sous cette forme de secours déguisés plus de 7 millions.

Le gouvernement provisoire abolit quelques impôts impopulaires : l'impôt du sel et le timbre des journaux, l'octroi de Paris. Mais n'ayant plus d'argent en caisse et n'ayant pu faire souscrire un emprunt, il établit un impôt extraordinaire de 45 centimes (c'est-à-dire 45 pour 100), ajouté aux contributions directes, qui porta non seulement sur les bourgeois, mais sur les paysans, et les rendit hostiles à la République.

Le gouvernement de l'Assemblée constituante. — L'Assemblée élue au scrutin de liste, par le suffrage universel, avec le vote au canton et à la majorité relative, se composait de 900 représentants, qui recevaient une indemnité parlementaire (25 francs par jour). Elle confia le gouvernement à une commission exécutive de cinq membres qui devait nommer les ministres. Ce fut une assemblée démocratique, profondément différente de la Chambre censitaire. La majorité approuvait la politique de la fraction bourgeoise du gouvernement provisoire; elle voulait la république démocratique sans révolution sociale. Le parti socialiste n'y avait que quelques représentants. Une forte minorité élue sous l'influence du clergé et des grands propriétaires désirait, sinon la monarchie, du moins une politique hostile à la révolution, qui portait le nom vague de *réaction*. Le parti républicain démocratique prit donc la direction du pouvoir et la conserva en luttant contre les deux partis extrêmes, les socialistes et la *réaction*.

Les socialistes, mécontents de l'Assemblée, essayèrent deux fois de refaire une révolution pour établir un gouvernement de réforme sociale. Ils se heurtèrent à une résistance armée et la lutte se termina par une guerre civile.

Le 15 mai fut un coup de main tenté par les clubs, l'ancien parti d'action (Blanqui, Barbès) et les réfugiés étrangers. Sous prétexte d'apporter une pétition en faveur de la Pologne ils envahirent l'Assemblée, la déclarèrent dissoute, et proclamèrent un gouvernement

1. Le directeur des ateliers nationaux, E. Thomas, élève de l'École centrale, raconte qu'il avait proposé de créer de véritables ateliers et que Marie refusa et lui répondit « que l'intention bien arrêtée du gouvernement avait été de laisser s'accomplir cette expérience, parce qu'elle démontrerait aux ouvriers eux-mêmes tout le vide et la fausseté de ces théories inapplicables ».

provisoire formé des chefs des partis socialistes (Barbès, Blanqui, L. Blanc, Albert, Cabet, Proudhon, Raspail, Ledru-Rollin). Mais la garde nationale les dispersa.

Les journées de juin furent une insurrection générale préparée par une entente entre les ouvriers des ateliers nationaux et les délégués du comité du Luxembourg. L'Assemblée, hostile aux ateliers nationaux, avait d'abord décidé de renvoyer les ouvriers venus des départements; puis elle décida la fermeture des ateliers; un arrêté invita les ouvriers à s'enrôler dans l'armée ou à se tenir prêts à partir pour la province, où on les emploierait à des terrassements (21 juin). Les ouvriers avaient protesté d'avance. « Ce n'est pas notre volonté qui manque au travail, mais un travail utile et approprié à nos professions qui manque à nos bras. Que fera-t-on des 110 000 travailleurs employés dans les ateliers nationaux? » (18 juin.) Une délégation alla trouver Marie pour réclamer. Il répondit que si les ouvriers ne voulaient pas partir, on les y contraindrait par la force. Les ouvriers étaient armés; ils étaient maîtres de tout l'Est de Paris; ils se barricadèrent dans leurs quartiers. Ils demandaient la dissolution de l'Assemblée et le rétablissement des ateliers nationaux.

L'Assemblée chargea le général Cavaignac de reconquérir les quartiers insurgés et lui donna tout le pouvoir exécutif. Ce fut la plus sanglante bataille de rues qu'on eût vue en France : d'un côté toute la population ouvrière des quartiers Est de l'ancien Paris; de l'autre la garde nationale des autres quartiers, la garde mobile, la garnison (20 000 hommes), puis les gardes nationaux de la banlieue (les arrondissements extérieurs actuels) et des villes voisines accourus pour exterminer les socialistes. Les insurgés combattirent sans chefs, mais avec acharnement. Leur centre de résistance était le faubourg Saint-Antoine; on mit trois jours pour les y forcer (24-26 juin). Les prisonniers furent fusillés sommairement ou jugés et déportés; le gouvernement supprima trente-deux journaux. Il ne resta plus de parti socialiste organisé. Seuls quelques chefs d'école, représentants du peuple, Proudhon, Considérant, Pierre Leroux, essayèrent isolément d'exposer leurs idées à l'Assemblée qui les accueillit avec des rires ou des huées d'indignation.

Cavaignac conserva le pouvoir exécutif et gouverna de concert avec l'Assemblée, dans le sens de la république démocratique.

L'Assemblée constituante s'occupa alors de l'œuvre pour laquelle elle était élue : elle fit la Constitution de 1848; ce fut l'expression du parti démocratique conservateur, qui formait la majorité.

On vota d'abord une déclaration théorique, suivant la tradition

de la Révolution. « En présence de Dieu et au nom du peuple... La France s'est constituée en République. La République française est démocratique... Elle a pour principes : Liberté, Égalité, Fraternité; pour bases la famille, la propriété, l'ordre public. » La Déclaration non seulement reconnaissait toutes les libertés individuelles et abolissait l'esclavage, la censure, la peine de mort politique, mais elle promettait même des réformes sociales, l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité de rapports entre patron et ouvrier, des institutions de prévoyance et de crédit. Le premier projet rédigé le 20 juin proposait aussi de « reconnaître le droit de tous les citoyens au travail et à l'assistance », le projet rédigé en août le supprima; on ne vota qu'une formule vague : « La République... doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler. » C'était la victoire de la république démocratique sur la république sociale; les droits individuels étaient proclamés, les réformes sociales annoncées, mais en évitant de les formuler comme un droit.

Le gouvernement fut organisé d'après deux principes théoriques : « Tous les pouvoirs publics émanent du peuple... La séparation des pouvoirs est la première condition d'un gouvernement libre. » Suivant la théorie, il y eut deux pouvoirs, tous deux *délégués* par le peuple français : le législatif à une *assemblée* unique de 750 représentants élus au suffrage universel; l'exécutif à un citoyen nommé *Président de la République*, pour quatre ans, probablement par imitation des États-Unis, avec le droit de choisir ses ministres. On ne voulut pas de deux chambres, parce qu'une seconde chambre semblait une institution aristocratique; on se borna à créer un *Conseil d'État* élu par l'Assemblée pour préparer les lois.

C'était le mécanisme américain transporté d'un gouvernement fédéral sans armée et sans fonctionnaires dans un gouvernement centralisé pourvu d'une armée irrésistible et d'un corps de fonctionnaires habitués à dominer. Toute la force pratique était remise au Président de la République. Le sort du régime dépendait donc d'une question pratique : Comment serait élu le Président? — Par l'Assemblée? C'était l'élection de Cavaignac, le pouvoir au parti républicain. — Par le peuple? C'était l'inconnu. Lamartine savait qu'il ne serait pas élu par l'Assemblée; il parla pour l'élection par le peuple : « Que Dieu et le peuple prononcent! Il faut laisser quelque chose à la Providence. » L'Assemblée, par 602 voix contre 211, admit cette solution.

On commençait pourtant à craindre Louis-Napoléon, que cinq départements venaient d'élire représentant; quelqu'un proposa d'écarter les membres des anciennes familles régnantes. La commission refusa parce qu' « une loi contre un homme n'est pas digne d'une grande Assemblée ».

L'élection du Président au suffrage universel (10 déc. 1848) décida du pouvoir. Les deux partis républicains en lutte depuis la Révolution de février avaient chacun son candidat, les socialistes Ledru-Rollin, les démocrates Cavaignac. Un parti bonapartiste, nouvellement formé, soutenait Louis-Napoléon, chef de la famille napoléonienne, qui affectait de se poser en citoyen, non en prétendant. Les anciens royalistes se rallièrent à lui. Les paysans n'avaient reçu aucune éducation politique; ils ne connaissaient qu'un nom, celui de l'Empereur Napoléon; ils votèrent pour ce nom. Louis-Napoléon eut 5 400 000 voix (Cavaignac 1 400 000, Ledru-Rollin 370 000). Il prit possession du pouvoir en jurant « de rester fidèle à la République démocratique et de défendre la Constitution », et choisit un ministère parlementaire formé surtout d'orléanistes libéraux et de catholiques. La Constituante continua à siéger à côté du Président, en désaccord avec lui; elle refusa de voter une loi pour interdire toute réunion politique et blâma l'ordre d'attaquer Rome donné aux troupes françaises par le Président. En province, les nouveaux préfets nommés par les ministres excitèrent des troubles en faisant enlever les arbres de liberté et les bonnets phrygiens.

Le gouvernement des partis monarchiques (1849-51). — Dans l'Assemblée législative (élue en mai 1849), la position des partis fut bouleversée. Sur 750 membres, 500 environ étaient monarchistes, élus sous l'influence du clergé et de la bourgeoisie royaliste; leur élection avait été préparée par le Comité de la rue de Poitiers, ligue des trois partis, orléaniste (Thiers), légitimiste (Berryer), catholique (Montalembert). Sur les 250 républicains, 70 seulement représentaient le parti qui avait eu la majorité dans la Constituante; le reste formait le parti de la *Montagne*, surnommé par ses adversaires parti des *rouges*. C'était une coalition de tous les républicains groupés pour sauver la République en faisant appel aux sentiments démocratiques. Il avait recueilli les débris des partis socialistes désorganisés par la perte de leurs chefs emprisonnés (Blanqui, Barbès), ou réfugiés à l'étranger (L. Blanc). Il s'était organisé pour les élections à la Législative, sous la direction de comités électoraux, les *Amis de la Constitution*, la *Solidarité républicaine* (dont le secrétaire était Jean Macé), le groupe des députés de la Montagne à la Constituante.

Les programmes de ces comités promettaient quelques réformes sociales; celui de la Montagne, rédigé par Félix Pyat, reconnaissait « le droit à la propriété par le droit au travail », et demandait « l'impôt progressif et proportionnel sur le revenu net, l'exploitation par l'État des chemins de fer, mines et canaux, assurances ». Ce furent les grandes villes et les départements de l'Est et du Midi qui élurent les représentants de la Montagne.

La majorité, d'accord avec le Président et son ministère, travailla à écraser le parti républicain, en lui enlevant ses moyens d'action et de propagande, les journaux, les sociétés politiques, les écoles laïques, le suffrage universel.

La lutte commença sur l'expédition de Rome. La Montagne demandait la mise en accusation des ministres pour avoir violé la Constitution[1] en faisant la guerre à la République romaine malgré la Constituante; la majorité refusa. Les comités démocratiques publièrent un appel aux gardes nationaux pour les convoquer à une manifestation; elle aboutit à la tentative des Arts-et-Métiers. L'Assemblée suspendit les journaux du parti et ordonna l'arrestation de 33 représentants. Ledru-Rollin s'enfuit à Londres (13 juin 1849). Puis une loi sur la presse établit le cautionnement de 24000 francs et donna le droit à l'administration d'interdire la vente des journaux (juillet 1849); une loi interdit les réunions publiques politiques. Toutes ces mesures étaient dirigées contre les partis républicains.

Après avoir écrasé la Montagne, ses ennemis commencèrent à se diviser. Le Président profita d'un désaccord avec ses ministres orléanistes sur la politique romaine pour se débarrasser d'eux et les remplacer par ses partisans personnels. Du parti monarchiste se détachait peu à peu un parti napoléonien, qui cherchait à se rendre populaire en combattant « les rouges ». Le préfet de police, Carlier, fonda une *ligue sociale* contre le socialisme, et fit abattre les arbres de liberté.

De nouveau en 1850 tous les partis monarchiques s'unirent pour la lutte contre la Montagne, surnommée « l'expédition de Rome à l'intérieur ». Elle consista en deux lois : loi sur l'enseignement (mars 1850), loi électorale du 31 mai 1850.

La loi sur l'enseignement fut l'œuvre du parti catholique. Le gouvernement républicain en 1848 avait proposé un projet d'instruction

1. L'article 5 : « La République française respecte les nationalités étrangères... et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

gratuite et obligatoire, mais la Législative ne voulut pas même du principe; elle se défiait des instituteurs laïques; le ministre les appelalt « officiers de la République démocratique et sociale »; Montalembert, « d'affreux petits rhéteurs », Lamartine, des « fauteurs de stupides doctrines antisociales ». La loi de 1850 rendit les instituteurs révocables sans appel et leur imposa l'obligation d'enseigner le catéchisme. Cette loi de 1850, votée au nom du principe de la liberté de l'enseignement, abolit le monopole de l'Université et donna le droit aux particuliers d'ouvrir des écoles libres, secondaires ou primaires. Ce furent les congrégations qui profitèrent presque seules de cette liberté, elles fondèrent dans toute la France des collèges et des écoles primaires ecclésiastiques. Les municipalités reçurent le droit de choisir pour leurs écoles primaires entre des laïques et des congréganistes; presque toutes les écoles de filles furent données à des religieuses.

Aux élections complémentaires de 1850, presque tous les élus furent des Montagnards. La majorité effrayée décida « l'épuration du suffrage universel ». La loi du 31 mai exigea pour être électeur un domicile de *trois ans* constaté par l'inscription à la taxe personnelle; elle ôta le droit de vote aux gens condamnés pour rébellion, outrage à l'autorité, participation à une société secrète ou un club. On avait voulu écarter de la vie politique les ouvriers et l'état-major démocratique; mais la loi atteignit aussi beaucoup de paysans et diminua de trois millions le nombre des électeurs.

Le conflit entre le Président et l'Assemblée. — Les partis monarchiques et le Président, après avoir opéré de concert contre les républicains, se divisèrent. Le Président augmentait son pouvoir personnel; il avait pris pour ministres ses partisans, il travaillait à s'attacher les officiers supérieurs, les fonctionnaires; il passait des revues de l'armée et faisait des tournées en province, qui servaient d'occasion à crier « Vive Napoléon! » quelquefois même « Vive l'Empereur! » (Ses adversaires accusaient les généraux et les ministres d'organiser ces manifestations.) A l'Assemblée, les conservateurs indécis se ralliaient à lui et commençaient à former un parti bonapartiste. Les partis monarchiques s'effrayèrent et entrèrent en lutte avec le Président.

Le conflit commença à propos de la revue de Satory (10 oct. 1850). La cavalerie cria « Vive Napoléon! » l'infanterie ne cria rien; le ministre de la guerre disgracia le général qui avait ordonné le silence; la commission de permanence siégeant en l'absence de l'Assemblée se plaignit. Le Président arrêta le conflit par un message conciliant.

Alors se posèrent les questions pratiques : la disposition de la force armée et la possession du pouvoir exécutif, qui sous des formes différentes remplirent l'année décisive de 1851.

1° Le pouvoir militaire que la Constitution confiait au Président et à son ministre de la guerre était, en pratique, partagé entre eux et le commandant en chef de l'armée et de la garde nationale de Paris, Changarnier, maintenu dans cette fonction depuis 1848, le général de confiance des partis monarchiques. Changarnier venait de rompre avec le Président en prenant parti pour le général révoqué. Le Président, n'ayant pu obtenir contre lui un blâme de l'Assemblée, le destitua (5 janv. 1851). L'Assemblée répondit par un ordre du jour de défiance contre le ministère, par 417 voix contre 286, grâce aux voix des républicains. L'Assemblée avait rompu définitivement avec le Président; mais l'ancienne majorité était dissoute; l'Assemblée était coupée en trois tronçons irréconciliables, le parti du Président, la coalition monarchique formée de légitimistes, d'orléanistes et de *fusionnistes* (partisans d'une fusion entre les deux branches royales), le parti républicain. Désormais il n'y eut plus que des majorités de coalition et l'Assemblée ne vota plus que des mesures négatives. Le Président, invoquant l'absence de majorité, prit un ministère d'affaires.

2° Le ministère demanda d'augmenter la *dotation* du Président de 1 800 000 francs. La proposition fut *rejetée* par une *coalition* des républicains et des légitimistes (396 contre 294, février 1851).

3° Les orléanistes demandèrent l'abrogation des lois d'exil contre les princes d'Orléans. Elle fut *repoussée* par une *coalition* des napoléoniens et des légitimistes.

4° Le parti napoléonien demanda la revision de la Constitution. Un article interdisait de réélire le Président sortant; Napoléon voulait se faire réélire. Un Comité organisa une agitation pour faire signer des pétitions; avec l'aide des fonctionnaires il obtint plus d'un million de signatures, et 80 conseils généraux sur 85 demandèrent la revision. Mais la Constitution de 1848 exigeait pour la revision une majorité des trois quarts de l'Assemblée. La coalition monarchique vota contre; la revision, votée seulement par 446 voix contre 278, fut *rejetée* (26 juillet).

Les vacances interrompirent la lutte; mais on commençait à prévoir l'emploi de la force. Le Président avait dit, à Dijon (1er juin) : « Quels que soient les devoirs que le pays m'impose, il me trouvera décidé à suivre sa volonté. » Les républicains avaient organisé des sociétés secrètes, surtout dans le Sud-Est et dans une partie du

Centre (Nièvre, Allier, Cher), qui semblent avoir été en rapport avec une direction centrale à Paris et à Lyon [1]. Quelques-unes avaient des cérémonies d'affiliation imitées des anciennes sociétés (serment sur un poignard), des emblèmes démocratiques (drapeau rouge, bonnet phrygien, niveau), un mot de passe (la mère Marianne); elles étaient en communication avec les révolutionnaires étrangers et les réfugiés de Londres et de Suisse. Les agents du gouvernement les accusaient d'avoir des dépôts d'armes, des listes de suspects et de préparer pour les élections de 1852 des coups de force sur les préfectures et la création de tribunaux révolutionnaires. Le message de rentrée du Président déclara : « Une vaste conspiration démagogique s'organise en France et en Europe. »

5° Le Président demanda l'abrogation de la loi électorale de 1850 comme incompatible avec le suffrage universel. L'urgence fut *repoussée*, puis le projet *rejeté* à six voix de majorité.

6° Le ministre de la guerre Saint-Arnaud fit enlever des casernes l'affiche du décret de 1848 qui donnait au président de l'Assemblée (la Constituante) le droit de requérir la force armée. Le parti monarchique, sentant l'Assemblée menacée par le pouvoir exécutif, présenta la « proposition des questeurs » qui conférait au président de la Législative le droit de requérir la force armée et toutes les autorités ». Mais les républicains avaient peur d'un coup d'État monarchique. La proposition fut *rejetée* (18 nov.) par une *coalition* des bonapartistes et des républicains (408 contre 300).

Établissement du pouvoir personnel (1851-52). — Le Président trancha le conflit par le coup d'État du 2 décembre 1851. Il publia un décret qui déclarait l'Assemblée dissoute, le suffrage universel rétabli, le peuple français convoqué dans ses comices. Une proclamation au peuple exposait les motifs du coup d'État et le projet de Constitution. Théoriquement il se fondait sur la souveraineté du peuple : « Mon devoir est de maintenir la République... en invoquant le jugement du seul souverain que je reconnaisse en France, le peuple. » En fait, c'était la révolte du pouvoir exécutif, c'est-à-dire de la force armée, contre les représentants théoriques de la nation; le coup d'État était préparé par les ministres et les généraux de l'armée de Paris; il commença par une proclamation aux soldats.

1. Cette organisation, très mal étudiée encore, est rendue très obscure par la division en groupes indépendants ou même hostiles les uns aux autres : le parti blanquiste (*Amis de l'égalité*), le *Comité central démocratique* (Ledru-Rollin), le parti socialiste de Louis Blanc, l'*Alliance communiste* de Karl Marx, l'*Union des communes*.

L'Assemblée était désorganisée ; le gouvernement avait eu soin de faire arrêter dans la nuit les principaux chefs des partis et de faire occuper par les soldats la salle des séances. Pourtant 217 représentants, presque tous des partis monarchiques, purent se réunir à la mairie du Xe arrondissement et s'y constituer en Assemblée. La Constitution avait prévu le cas : Si le Président dissout l'Assemblée, il est déchu de plein droit ; l'Assemblée hérite de son pouvoir et la haute cour se réunit d'office pour le juger. L'Assemblée vota donc la déchéance et nomma un commandant de l'armée ; elle fut arrêtée par les soldats et emprisonnée. La haute cour se réunit au Palais et rédigea l'arrêt ; elle fut dispersée.

La résistance au coup d'État ne s'organisa que lentement ; elle fut l'œuvre des républicains. — A Paris, les soldats parcoururent les boulevards et tirèrent sur la foule sans armes ; il n'y eut de combat véritable que dans les quartiers ouvriers de l'Est (Saint-Antoine, Saint-Martin). — Dans une quinzaine de départements du Sud-Est et du Centre, il y eut des insurrections locales de républicains qui essayèrent de s'emparer des chefs-lieux ; les insurgés, surtout dans le Sud-Est, étaient des paysans et des membres des sociétés secrètes. Le gouvernement en profita pour présenter le mouvement comme une *jacquerie* ou un soulèvement communiste et pour se poser en défenseur de la société. Le Président mit en état de siège 32 départements, s'attribua par décret (8 déc.) le droit de déporter tous les membres des sociétés secrètes, et créa des commissions mixtes (un général, un préfet, un procureur) avec pouvoir de juger sans appel.

D'après un document trouvé aux Tuileries en 1870, il y aurait eu 26 642 individus arrêtés, et 6500 seulement relâchés, 5108 soumis à la surveillance, 15 033 condamnés (dont 9530 déportés en Algérie, 239 à Cayenne après un long séjour sur les pontons, 2804 internés dans une ville française). 80 représentants, surtout républicains, furent bannis. Le parti républicain, privé de ses chefs et de ses membres les plus actifs, resta désorganisé et ne se reconstitua guère qu'après le retour des déportés et des proscrits, en 1859.

Le Président, délivré de l'Assemblée qui avait le pouvoir législatif et des républicains qui se préparaient à le ressaisir aux élections de 1852, se trouva maître absolu. Il organisa le gouvernement sur le modèle adopté par Napoléon Ier, la Constitution de l'an VIII, qui avait « déjà donné à la France le repos et la prospérité ».

Le Président, élu pour dix ans, a tout le pouvoir exécutif. Il est assisté de trois corps : un *Conseil d'État* nommé par lui qui prépare les lois, un *Corps législatif* élu au suffrage universel qui discute et

vote les lois et le budget, une « seconde assemblée » (on l'appela ensuite *Sénat*) nommée par le Président comme « gardienne du pacte fondamental et des libertés publiques ». Les ministres sont choisis par le Président et ne dépendent que de lui; ils ne sont plus responsables. Il ne reste qu'un seul homme responsable, c'est le Président, mais il n'est responsable devant aucun corps constitué; il ne l'est que devant le peuple. — Ce système concentre tous les pouvoirs théoriquement dans la nation souveraine, pratiquement dans le chef qui la représente; car la nation n'a d'autre moyen d'exprimer sa volonté que le vote des *plébiscites* par oui ou par non. Pourtant cette Constitution diffère de celle de Napoléon Ier en ce qu'elle admet une Chambre élue directement par les électeurs; c'est une concession au gouvernement représentatif et démocratique dans un régime de gouvernement personnel. La création de la Révolution de 48, le suffrage universel, est conservée et posée même comme le fondement légal de la Constitution.

Ce régime, proposé le 2 décembre, fut voté sous forme de plébiscite par 7 481 000 oui contre 647 002 non (dont 39 000 soldats). Puis il fut organisé par la Constitution de 1852. Elle définit les pouvoirs du Président : non seulement il nomme à tous les emplois, déclare la guerre, fait les traités (seul), et met en état de siège; mais il a *seul* l'initiative des lois, la Chambre ne peut discuter que sur ses projets. Le Sénat (composé de 150 membres viagers) doit expliquer le texte de la Constitution, il n'a pas à discuter de nouveau les lois votées par le Corps législatif, mais il a « le droit d'amender tout acte arbitraire et illégal ». Le Corps législatif est réduit à 251 députés qui doivent prêter serment au Président.

Napoléon se regardait comme le continuateur de son oncle; mais il interprétait à sa façon la politique de Napoléon Ier. Dans les *Idées napoléoniennes*, il appelle Napoléon « l'exécuteur testamentaire de la Révolution » qui a « accéléré le règne de la Liberté ». Il le montre préoccupé d'établir la démocratie et d'arriver à la paix par la guerre. Or « la nature de la démocratie est de se personnifier dans un homme ». Napoléon voulait, comme son oncle, incarner la démocratie, et promettait de donner la paix.

Il n'avait gardé que provisoirement le titre de Président. Dans sa tournée de 1852, il fut reçu comme un souverain; lui-même à Bordeaux annonça la restauration de l'Empire en disant : « L'Empire, c'est la paix. » Le Sénat nommé par lui vota un sénatus-consulte qui proclamait Napoléon III *empereur des Français*. Le peuple l'accepta par un plébiscite (10 déc. 1852). Ce fut une restauration du

premier Empire : le pouvoir fut héréditaire dans la *famille impériale* (les enfants du roi Jérôme); on créa une maison de l'Empereur.

L'Empire autoritaire (1852-60). — Pendant les premières années de l'Empire la vie politique de la France fut suspendue. Il restait des institutions politiques, une Chambre, des élections, des journaux; le gouvernement impérial avait eu l'art de les rendre illusoires en les réduisant à n'être qu'un décor pour masquer le pouvoir personnel de l'Empereur et de ses ministres. Cet art consistait en mesures de détail combinées de façon à paralyser toute vie politique.

La Chambre tenait à Paris une session annuelle de trois mois; elle avait le vote des lois et du budget, les députés recevaient une indemnité. Mais elle ne pouvait ni faire son règlement, ni élire son président, ni présenter une proposition de loi, pas même un amendement au projet du gouvernement. Ses séances étaient publiques, mais les débats ne pouvaient pas être publiés autrement que sous la forme du compte rendu analytique officiel et il suffisait d'une demande de cinq membres pour l'obliger à délibérer en secret; elle ne pouvait donc être un moyen de publicité pour l'opposition. Elle votait le budget, mais en bloc, tout un ministère à la fois, et le gouvernement, par des virements, pouvait rendre ce vote illusoire.

Les citoyens étaient tous électeurs; la Constitution reposait sur le suffrage universel et même on avait facilité le vote en remplaçant le vote au canton et le scrutin de liste « qui faussent le suffrage », disait la proclamation du 2 décembre, par le vote à la commune et le scrutin uninominal. Mais le gouvernement dirigeait les élections par plusieurs moyens. — Il présentait un *candidat officiel* du gouvernement recommandé aux électeurs par des affiches sur papier blanc, aux frais de l'État, et le faisait soutenir par tous ses agents; la théorie était que les citoyens avaient besoin d'être éclairés par le gouvernement. Le candidat de l'opposition avait le désavantage de se présenter en son nom privé, à ses frais, comme un adversaire du pouvoir; depuis 1858 on exigea en outre une déclaration écrite de fidélité à l'Empereur et à la Constitution. — Toute réunion électorale était interdite, comme portant atteinte à la liberté des électeurs; il ne fut même pas permis de distribuer des bulletins, la Cour de Cassation ayant décidé qu'un bulletin devait être comme un livre soumis à la loi sur le colportage et astreint à l'obligation du dépôt. — L'élection était dirigée par le maire; or, depuis 1852, c'était le gouvernement qui nommait tous les maires. Le scrutin durait deux jours; dans les campagnes, le soir du premier jour le maire empor-

tait l'urne chez lui ; la surveillance était impossible ; là où les paysans n'avaient pas pris l'habitude de venir voter, le maire improvisait les résultats du scrutin. — Les circonscriptions électorales étaient fixées non par une loi, mais par un simple règlement de gouvernement fait tous les cinq ans sans aucune règle ; on taillait les circonscriptions de la façon la plus avantageuse au candidat officiel, on coupait les villes en morceaux qu'on assemblait avec des cantons ruraux pour les mettre en minorité.

Les journaux politiques n'étaient pas supprimés, pas même comme en 1815 soumis à une censure préventive. Le cautionnement, bien que doublé depuis 1852 (50 000 francs à Paris), restait inférieur à celui de 1819. Mais le décret de 1852 avait enlevé à la presse toute garantie d'indépendance. — Il avait rétabli l'autorisation préalable ; le gouvernement ne laissait plus fonder de nouveau journal qu'avec sa permission et en désignait le rédacteur en chef. — Il avait enlevé les délits de presse au jury pour les donner aux tribunaux correctionnels ; à la seconde condamnation le journal était supprimé. — Il avait donné au gouvernement le droit de supprimer tout journal par mesure de sûreté générale. — Il avait interdit de rendre compte des procès de presse et des séances des Chambres, de publier de fausses nouvelles, c'est-à-dire des nouvelles désapprouvées par le gouvernement. — Il avait créé le système fameux de l'avertissement ; si un article avait déplu à l'administration, le journal recevait un *avertissement* du préfet ; au deuxième il pouvait être suspendu. Ces avertissements, les préfets les appliquaient à leur gré. L'*Observateur de la Corse* en reçut un pour avoir discuté la vaine pâture, « cette polémique pouvant exciter le mécontentement d'une classe de citoyens » ; le *Phare de la Loire* pour la phrase suivante : « L'Empereur a prononcé un discours qui, d'après l'agence Havas, a provoqué à plusieurs reprises les cris de Vive l'Empereur ! » attendu « que cette formule dubitative est inconvenante en présence de l'enthousiasme si éclatant que les paroles de l'Empereur ont excité[1]... »

Les particuliers même étaient surveillés par la police, et il suffisait d'une conversation politique pour être signalé comme suspect à l'administration qui, n'ayant à craindre aucune publicité, dispo-

1. La censure dramatique ne laissait rien passer qui pût prêter à l'allusion politique, même la plus détournée. Elle interdit un opéra sur la Fronde comme « imprégné d'un sentiment de révolte », et parce qu'elle trouvait dangereux « la mise en scène d'émeutes, les cris : Aux Armes ! » Elle interdit le *Lorenzaccio* de Musset, « la discussion du droit d'assassiner un souverain dont les crimes crient vengeance « étant un spectacle dangereux ».

sait arbitrairement de la liberté de tous; il dépendait du caprice d'un agent de faire arrêter et détenir quiconque lui semblait dangereux, ou, s'il ne l'arrêtait pas, il l'avertissait d'être plus prudent. L'acteur comique Grassot fut arrêté pour avoir dit dans un café où on le faisait attendre : « C'est donc ici comme à Sébastopol, on ne peut rien prendre. » Une femme fut arrêtée à Tours pour avoir dit que la maladie de la vigne allait recommencer; en la relâchant le préfet la menaça de l'enfermer pour toujours si elle répandait de mauvaises nouvelles.

La garde nationale n'avait pas été abolie; mais le décret de 1852 avait déclaré les gardes nationales dissoutes, ajoutant qu'elles seraient « réorganisées selon les circonstances ». Elles ne le furent pas.

L'Université subsistait, mais soumise à un régime calculé pour lui faire perdre ses tendances libérales; les professeurs devaient prêter serment de fidélité (plusieurs préférèrent donner leur démission); ils étaient révocables par arrêté, sans recours. L'enseignement tendait à se restreindre aux langues anciennes et aux sciences; on supprimait les professeurs de philosophie et d'histoire. Le ministère Fortoul (1851-56) est resté fameux; ce fut le temps où les exercices dans toutes les classes de France devaient se faire à la même heure; le temps où les professeurs recevaient l'ordre de raser leur moustache pour « faire disparaître du costume ainsi que des mœurs les derniers vestiges de l'anarchie ».

Le gouvernement s'appuyait sur l'armée, qui lui assurait la force, sur la bourgeoisie commerçante, satisfaite de n'être plus troublée dans ses affaires par la vie politique, et surtout sur le clergé, qui faisait voter les électeurs des campagnes pour les candidats officiels. (Le journal le plus répandu dans le clergé, *l'Univers*, après avoir soutenu la République s'était rallié à Napoléon.)

Sous ce régime la vie politique avait cessé. — Les républicains, privés de leurs chefs bannis ou déportés, maintenus sous la surveillance de la police, n'avaient plus aucun moyen de manifester leur opposition. Ils n'eurent même pas de députés jusqu'en 1857, et de 1857 à 1863 ils n'en eurent que cinq (*les Cinq*) élus par Paris et Lyon et qui avaient accepté de prêter serment. — Les monarchistes furent moins persécutés, le gouvernement espérait les gagner individuellement, mais le clergé, en se ralliant à l'Empire, leur avait enlevé leurs électeurs. L'opposition ne se manifestait plus guère que dans les salons et dans les journaux étrangers des pays libres (Angleterre, Belgique et Suisse); le gouvernement fit surveiller la frontière et

fouiller les voyageurs pour empêcher d'entrer les livres et les journaux hostiles à l'Empereur.

La vie publique se concentra dans les affaires. Les événements de ce temps furent la construction des chemins de fer, les créations de sociétés par actions, la fondation des grands établissements, *Crédit foncier*, *Crédit mobilier* (1852), les comices agricoles, l'*Exposition universelle* de 1855, la transformation de Paris entreprise systématiquement par Hausmann (1854). Napoléon considérait les grands travaux publics comme un procédé pour rallier les ouvriers à l'Empire en leur procurant de l'ouvrage. Les seuls événements politiques intérieurs furent le complot républicain de 1853 et trois attentats contre l'Empereur. Le plus important fut celui d'Orsini (1858). C'était un attentat purement italien, mais le gouvernement en profita pour se débarrasser des républicains. Il força la Chambre à voter la *loi de sûreté générale* qui donnait au gouvernement le pouvoir de détenir, exiler ou déporter *sans jugement* tout individu déjà condamné pour délit politique, et d'interner ou d'exiler quiconque le serait à l'avenir.

Un général, Espinasse, connu par son rôle dans le coup d'État, fut nommé ministre de l'intérieur pour appliquer cette loi. Il envoya l'ordre à chaque préfet d'arrêter un *chiffre* fixé d'individus, lui laissant le choix des personnes; d'après Blanchard le chiffre prescrit aurait varié de 20 à 41; il était « proportionné à l'esprit général du département ». Les préfets interprétèrent différemment; les uns s'en tinrent aux gens condamnés au temps de la République; d'autres prirent ceux qui leur paraissaient dangereux, surtout des ouvriers, des avocats, des médecins. Le but était d'intimider.

Relâchement du régime autoritaire (1860-66). — Sous le règne de Napoléon III les événements décisifs ont été les guerres étrangères. L'Empereur avait le pouvoir de décider la guerre *seul*, sans consulter la Chambre; il en a usé pour suivre au dehors sa politique personnelle; mais ses guerres et ses traités ont réagi sur son gouvernement intérieur; le sort de la nation a dépendu de la politique extérieure de l'Empereur.

Jusqu'en 1859 le gouvernement était l'allié du clergé contre les libéraux. La guerre d'Italie le brouilla avec le clergé; en laissant faire le royaume d'Italie et dépouiller le pape de la plus grande partie de ses États, l'Empereur avait soulevé contre lui une opposition catholique. Pour la contre-balancer il essaya de se rapprocher des libéraux. Il commença par l'amnistie générale de 1859, qui fit rentrer en France les exilés et les déportés de 1851. Le parti républi-

cain, renforcé par le retour de ses anciens chefs, ne se réconcilia pas, mais redevint assez fort pour recommencer l'opposition ouverte. Pour se concilier les libéraux parlementaires, Napoléon III relâcha le régime imposé à la Chambre; il lui donna le droit de voter une *adresse* en réponse au discours du trône, il permit d'imprimer les débats *in extenso* dans le journal officiel le *Moniteur* (novembre 1860). Le budget des ministères fut divisé en *sections* sur lesquelles la Chambre votait séparément (1861). C'était le retour à d'anciennes pratiques parlementaires. En même temps l'Empereur, sans consulter la Chambre, qu'on savait dominée par les protectionnistes, conclut avec l'Angleterre le traité de commerce de 1860 qui abolissait les prohibitions et abaissait les droits protecteurs : c'était l'entrée de la France dans le système du *libre-échange*.

La surveillance sur la presse se relâcha aussi. On toléra des journaux d'opposition modérée où la critique se dissimulait sous forme d'allusions, le *Journal des Débats* orléaniste, *le Siècle* républicain, *le Figaro*. La vie politique recommença.

Une coalition se forma entre les partis adversaires de l'Empire, républicains, orléanistes et même légitimistes; ce fut l'*opposition libérale*. Aux élections de 1863, il y eut 35 députés de l'opposition et 249 du gouvernement. Paris n'élut que des opposants.

En même temps Napoléon, reprenant la politique démocratique exposée dans ses *Idées napoléoniennes*, faisait voter la loi de 1864 qui donnait aux ouvriers la liberté de coalition.

Dans la Chambre élue en 1863 la vie parlementaire se réveilla. La minorité cherchait à exciter l'opinion par des discours contre le gouvernement; elle attaquait ses expéditions militaires (surtout celle du Mexique), — ses dépenses et ses emprunts (Berryer lui reprochait en 1865 d'avoir en douze ans créé un déficit égal à celui des autres gouvernements en cinquante ans), — son régime de police et de compression (Thiers réclamait les *libertés nécessaires*). — Le parti catholique, opérant séparément, attaquait la politique suivie en Italie. La lutte devint aiguë quand le gouvernement interdit la publication du *Syllabus*, comme « contenant des propositions contraires aux principes sur lesquels repose la Constitution de la France » (janvier 1865). Les évêques protestèrent; la protestation fut condamnée par le Conseil d'État. Le discours du trône promit de « maintenir les droits du pouvoir civil »; les évêques continuèrent à réclamer. Le parti catholique, devenu hostile au gouvernement, fit la guerre au ministre de l'instruction publique Duruy (depuis 1863); les évêques protestèrent contre la création de cours d'enseignement

secondaire pour les filles; ils présentèrent et soutinrent au Sénat des pétitions dénonçant l'enseignement de l'Université comme matérialiste (1868).

Peu à peu se formait un parti impérialiste libéral disposé à soutenir l'Empereur, mais mécontent du gouvernement de ses ministres; on leur reprochait d'agir chacun pour soi et arbitrairement. L'Empereur, qui commençait à souffrir de sa maladie de vessie, et qui d'ailleurs n'avait jamais aimé s'occuper des affaires intérieures, ne suffisait pas pour maintenir l'entente entre ses ministres et pour empêcher leurs abus de pouvoir. La Chambre, privée de tout moyen d'action sur les ministres, se réduisait à enregistrer des projets de loi et des budgets. Suivant la doctrine des libéraux constitutionnels on demandait un *ministère* cohérent, on voulait faire donner à la Chambre un pouvoir de contrôle sur le gouvernement et un moyen d'intervenir dans la politique générale. Un groupe de députés se constitua en un *tiers parti*, et proposa un amendement à l'adresse; c'était la seule occasion laissée à la Chambre de manifester une opinion sur la politique générale. L'amendement de l'opposition réunit 63 voix en 1865 et en 1866.

Le tiers parti demandait, non pas le régime parlementaire complet, mais ce qu'il appelait « le développement de la liberté politique », c'est-à-dire un ministère responsable, le droit commun pour la presse, la liberté de réunion (on venait d'avoir en 1865 le *procès des Treize* : treize hommes politiques condamnés au nom de la loi qui interdisait les réunions de plus de vingt personnes). La lutte du tiers parti contre le gouvernement prit la forme d'une rivalité d'influence personnelle auprès de Napoléon entre Rouher, le ministre dominant, partisan déclaré du régime autoritaire, et Ollivier, un des cinq députés républicains, entré en relations avec l'Empereur dès 1864. Elle se compliqua d'une opposition entre deux politiques étrangères; Rouher penchait pour la guerre ou du moins une attitude belliqueuse envers la Prusse et l'Italie, c'était aussi la tendance de l'Impératrice et du parti catholique naturellement dévoués au Pape et à l'Autriche; le tiers parti voulait la paix.

Après la guerre de 1866 et le désastre du Mexique, l'Empereur, se sentant isolé en Europe et désapprouvé même par ses députés officiels, se décida à s'appuyer sur le tiers parti. Il annonça son intention par la lettre du 19 janvier 1867.

Les concessions libérales (1867-69). — Le nouveau régime consista d'abord à donner à la Chambre le droit de questionner les ministres sur tout acte de politique intérieure ou extérieure (le vote

de l'adresse fut supprimé comme devenu inutile). Le rôle du Sénat fut précisé; il devait examiner toute loi votée à la Chambre pour l'annuler s'il la jugeait contraire à la Constitution. L'Empereur avait promis aussi une loi sur la presse et une loi sur les réunions. Mais il hésita, revint à la politique autoritaire de Rouher, puis à celle d'Ollivier, et en 1868 finit par se décider à faire voter les lois promises.

La loi sur la presse abolissait le pouvoir discrétionnaire du gouvernement, c'est-à-dire le régime des autorisations et des avertissements administratifs. On n'exigeait plus pour fonder un journal une autorisation; il suffisait d'une déclaration. Les journaux ne devaient plus être frappés que par une sentence judiciaire; mais les procès de presse restaient soumis aux tribunaux correctionnels, non au jury, et les délits de presse restaient frappés de peines énormes; il restait défendu de discuter la Constitution et de publier sur les débats des Chambres autre chose que le compte rendu officiel.

La loi sur les réunions permettait de tenir une réunion publique politique, mais seulement après une déclaration signée de sept citoyens, dans un local fermé et en présence d'un agent de l'autorité investi du pouvoir de la dissoudre. Le gouvernement conservait le droit d'ajourner ou d'interdire toute réunion.

Après 1866 le gouvernement chercha à obtenir de la Chambre une nouvelle organisation militaire. L'armée, formée en partie de rengagés ou de remplaçants, en partie de conscrits retenus pour sept ans, était une armée professionnelle, peu nombreuse. En appelant la *réserve*, créée en 1861, formée de conscrits servant seulement quelques mois, on n'arrivait qu'à un total de 600 000 hommes. L'obligation militaire pesait très inégalement, et seulement sur les pauvres. Au lieu du *remplacement* on avait établi en 1855 l'*exonération*; l'État n'exigeait plus de remplaçant, il se chargeait, moyennant une somme versée à la caisse de l'armée, de remplacer l'exonéré par un ancien soldat. Après la campagne de 1866, le ministre de la guerre Niel proposa le service universel à la façon prussienne, mais la Chambre n'y consentit pas. Il semblait encore impossible en France, comme dans tous les autres pays d'Europe, de soumettre au service militaire les jeunes gens de la bourgeoisie. Le parti républicain (Jules Simon) proposa d'adopter le système suisse : le service universel réduit à quelques semaines, le temps nécessaire pour apprendre le métier, l'armée transformée en une milice nationale défensive. Ce régime comportait une politique de paix; il fut à peine discuté.

La Chambre finit par un compromis. Elle concéda au gouvernement

le service de neuf ans divisé en deux périodes, cinq ans d'armée active, quatre ans de réserve (ce qui devait donner 800 000 hommes). Le gouvernement renonça à exiger un service réel de la *garde nationale mobile*, qui devait comprendre tous les exemptés et les remplacés; elle fut créée officiellement, mais resta sur le papier.

Le parti républicain profita de la demi-liberté laissée par les lois de 1868 pour faire une opposition ouverte à l'Empire dans les journaux et les réunions publiques. Ce fut le temps de la *Lanterne* (fondée en 1868, condamnée dès le troisième numéro), de la souscription en l'honneur du représentant Baudin tué en 1851, du procès contre les souscripteurs où Gambetta prononça le discours contre le coup d'État qui le rendit célèbre (nov. 1868).

A la Chambre, les députés autoritaires, mécontents des concessions libérales et de la politique de paix, constituèrent le groupe des *Arcadiens* (ils se réunissaient rue de l'Arcade). Leur programme était de pousser à la guerre pour rétablir l'honneur et l'influence de la France compromis par les victoires de la Prusse; une guerre victorieuse raffermirait la dynastie impériale et lui permettrait de revenir au régime autoritaire.

L'Empire libéral et le parti radical (1869-70). — Les élections générales de 1869 décidèrent définitivement Napoléon à adopter un nouveau régime. Royalistes et républicains s'étaient coalisés contre le gouvernement. L'opposition, opérant de concert, avait réuni un million et demi d'électeurs de plus qu'en 1863, les candidats officiels un million de moins. A la Chambre, le tiers parti devenait le groupe dominant; il rédigea un projet d'interpellation signé de 116 députés, pour demander un ministère responsable; uni aux 40 députés de la gauche il avait désormais la majorité. L'Empereur d'abord ne céda qu'à moitié; il promit d'augmenter les pouvoirs de la Chambre, mais sans parler du ministère (12 juillet). Puis il renvoya Rouher, changea trois ministres, et finit par accepter un projet qui devint le sénatus-consulte de septembre 1869.

Dans ce nouveau régime le Corps législatif devient une véritable assemblée parlementaire à l'anglaise; il élit son bureau et fait son règlement; il a l'initiative des lois, le droit d'interpeller et de voter un ordre du jour motivé, le droit de voter le budget et de discuter des amendements par chapitres. — Le Sénat devient lui aussi une chambre délibérante, avec séances publiques, droit d'interpeller et de faire son règlement; il a le pouvoir de s'opposer à toute loi votée par la Chambre qu'il déclare contraire à la Constitution. — Les ministres délibèrent en conseil; ils ne dépendent que de l'Empereur, mais ils

sont *responsables*, le Sénat peut les mettre en accusation. La responsabilité des ministres était ainsi à la fois proclamée et rendue illusoire.

Napoléon, affaibli par la maladie (on l'avait cru perdu en août), mit longtemps à réorganiser son gouvernement. Il admettait qu'à un régime nouveau il fallait des hommes nouveaux et il négociait avec Ollivier, chef du tiers parti, mais il voulait conserver quelques-uns de ses anciens ministres; en attendant, contrairement à la Constitution, il négligeait de convoquer la Chambre. Quand elle fut enfin réunie (fin nov. 1869), il lui annonça officiellement un régime « également éloigné de la réaction et des théories révolutionnaires », fondé à la fois sur l'ordre et la liberté. « L'ordre, j'en réponds; aidez-moi à sauver la liberté. » Alors commença l'*Empire libéral*. Ce n'était pas un vrai régime parlementaire; l'Empereur continuait à exercer le pouvoir exécutif par des ministres qui dépendaient de lui seul, le pouvoir constituant par le Sénat dont il nommait les membres.

Sur la tactique à suivre, le tiers parti se divisa. La grande majorité suivit Ollivier, qui se contentait du sénatus-consulte. Un groupe dirigé par d'anciens parlementaires (Buffet, Daru) fut d'avis de réclamer plus de pouvoir pour la Chambre élue, il se constitua en *Centre gauche*. Le reste du tiers parti devint le *Centre droit*. L'ancienne majorité autoritaire (les députés officiels) forma la *Droite*, les *Arcadiens* l'Extrême Droite. Après de longues négociations, Ollivier fut chargé par l'Empereur de « former un cabinet homogène représentant la majorité du Corps législatif ». Ce fut le ministère du 2 janvier, composé de quatre députés du Centre droit, quatre du Centre gauche, trois ministres antérieurs. Avec le tiers parti et les députés de la Droite, ministériels par profession, il disposait d'une énorme majorité à la Chambre pour faire l'expérience de l'Empire libéral. Il annonça des lois sur la presse, l'abolition de la loi de 1858, et permit la vente des journaux sur la voie publique.

La Gauche restait dans l'opposition; elle ne pardonnait pas à Napoléon le coup d'État, à Ollivier sa conversion à l'Empire. Impuissante à la Chambre, où elle réunissait à peine quarante voix, elle avait l'avantage de représenter la partie du pays la plus ardente en politique, toutes les grandes villes, les ouvriers, les étudiants. Le préfet de police le constatait dès 1867 : « Les masses... restent attachées à l'Empereur... La portion agissante de la société, celle qui s'occupe le plus de politique... accentue... son opposition radicale et systématique. » La Gauche combattait l'Empire au nom de la liberté et du régime parlementaire; mais elle était surtout composée de républicains.

Un parti ouvertement républicain s'était constitué pendant les élections de 1869, les *Irréconciliables*; formé des débris des républicains de 48 et de la jeune génération élevée à leur contact, il reprenait la tradition de la république démocratique de 1793 et de 1848. Le gros du parti, qu'on commençait à appeler *radical*, réclamait au nom de la souveraineté du peuple un régime analogue à celui de la Suisse et des États-Unis; la formule en fut donnée dans le *programme de Belleville* (programme électoral de Gambetta en 1869). Il demandait « l'application la plus radicale du suffrage universel » pour l'élection des conseillers municipaux et des députés, — « la liberté individuelle placée sous l'égide des lois », la liberté de la presse, de réunion, d'association et le jury pour tous les délits politiques, — « l'instruction primaire laïque, gratuite, obligatoire », le « concours... pour l'admission aux cours supérieurs », — la séparation de l'Église et de l'État, — « la suppression des armées permanentes », — la modification du système d'impôts, — « la responsabilité directe de tous les fonctionnaires » (il s'agissait d'abolir l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, resté en usage [1], qui empêche de poursuivre un fonctionnaire devant les tribunaux pour abus de pouvoir), — l'élection de tous les fonctionnaires.

Au parti radical étaient mélangés des socialistes, peu nombreux, sans organisation, sans programme commun, des disciples de Proudhon (*mutuellistes*) partisans de la réforme sociale par l'association entre ouvriers, des partisans de l'intervention de l'État, un groupe blanquiste révolutionnaire. Mais la lutte politique absorbait toute l'attention. Le programme de Belleville se borne à une allusion vague aux « réformes économiques qui touchent au problème social, dont la solution est presque subordonnée à la transformation politique ».

Le parti républicain excitait l'opinion par des manifestations contre l'Empire. La plus puissante fut celle des funérailles de Victor Noir (2 janv. 1870), tué par le prince Pierre Bonaparte. On évalua à 100 000 au moins le nombre des assistants et cette foule parut disposée à faire un coup de force. Depuis 1866, ce fut une série de grèves en province, de petites émeutes avec semblant de barricades à Paris. Mais le Paris de la fin de l'Empire n'était plus celui de 1848; il s'était agrandi de tous les faubourgs enfermés dans les fortifications (huit arrondissements nouveaux), peuplés d'ouvriers et devenus républicains. Les vieux quartiers à barricades

1. Il est encore en vigueur.

étaient démolis ou traversés par de larges boulevards sans pavés, ouverts à une charge de cavalerie ou à une décharge d'artillerie. Aucune insurrection ne pouvait plus lutter contre la garnison de Paris pourvue d'armes perfectionnées; la guerre de rues qui avait jadis fait le succès du parti républicain était devenue impraticable.

Dans l'intérieur même du ministère, le groupe centre gauche demandait l'abolition de deux débris du régime autoritaire : le droit du gouvernement de tailler les circonscriptions électorales et de présenter des candidats officiels, le pouvoir constituant du Sénat qui empêchait les représentants du pays de modifier la Constitution. La Gauche en profita pour démasquer la fausse position des ministres; J. Favre les appela « des sentinelles qui montaient la garde devant le gouvernement personnel pour faire croire à l'existence du régime parlementaire ». Puis elle entraîna Ollivier à se déclarer publiquement contre le système de la candidature officielle. Une partie de la Droite, irritée de cette déclaration, se détacha de la majorité pour former un groupe d'opposition impérialiste (26 fév.). Ollivier, engagé par ses promesses de réforme, finit par proposer au Sénat une revision de la Constitution.

La revision fut acceptée (20 avril), et la Constitution modifiée dans le sens du régime parlementaire. Le Sénat devenait, comme dans les autres pays, une chambre haute, partageant le *pouvoir législatif* avec la chambre élue; le *pouvoir constituant*, créé en 1852, lui était retiré et donné au peuple, c'est-à-dire qu'aucun changement à la Constitution ne pourrait plus se faire que par plébiscite.

Sur le conseil de Rouher, l'Empereur décida d'appliquer le principe nouveau en convoquant le peuple à voter sur cette question : « Le peuple français approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870 ». Le vote affirmatif signifierait à la fois que le peuple ratifiait les réformes libérales en adhérant à la transformation du régime impérial, « et qu'il désirait conserver l'Empereur et rendre plus facile la transmission de la couronne à son fils ». Le parti républicain déclara qu'il regardait le plébiscite comme un moyen de confisquer la volonté nationale et décida de voter *non*. Les impérialistes autoritaires et libéraux votèrent *oui*; le ministère ordonna aux fonctionnaires de déployer une « activité dévorante » pour faire voter *oui*. Le plébiscite du 8 mai donna plus de 7 millions de *oui* et 1 500 000 *non*.

L'Empire libéral semblait consolidé par cette énorme majorité. Mais les ministres du centre gauche qui désapprouvaient le plébiscite s'étaient retirés et Daru, partisan de la paix, fut remplacé aux

affaires étrangères par un ennemi de la Prusse et de l'Italie, le duc de Gramont. Ce fut lui qui engagea la France dans le conflit avec la Prusse. Le parti belliqueux et autoritaire reprit de l'influence sur le gouvernement; le ministère, formé sur un programme de paix, se laissa entraîner à faire déclarer la guerre au nom de l'honneur national. La Chambre l'approuva en refusant (par 159 voix contre 84) d'exiger la communication des documents diplomatiques et en votant un crédit de 500 millions pour la mobilisation. Mais elle comptait sur une victoire assurée; le ministre de la guerre disait : « Nous sommes *prêts*, *archiprêts* », et Ollivier : « Nous acceptons la responsabilité d'un *cœur léger.* »

A la nouvelle des premières défaites, le ministère fut abandonné par sa majorité; un ordre du jour de défiance fut voté par la Chambre, et l'impératrice, régente en l'absence de l'Empereur parti pour la frontière, chargea un général, Palikao, de former un ministère. Ce ministère, pris dans la Droite belliqueuse, fut le dernier de l'Empire.

BIBLIOGRAPHIE

Pour la bibliographie, voir chap. V.

Sources. Pour les documents parlementaires, législatifs, judiciaires, et les annuaires, voir chap. précédent. Parmi les documents parlementaires le plus important est l'Enquête sur le 15 mai et les journées de juin. Pour les journaux, très nombreux de 1848 à 1851, voir *Catalogue de l'Hist. de France*, t. IV. Les principaux pour la période de l'Empire sont : *Journal des Débats* (libéral), *le Siècle* (républicain), *le Temps* (depuis 1861), *le Pays* (impérialiste), *l'Univers* (catholique).

Dans la catégorie des mémoires et correspondances :

Sur la période 1848-51 : **Odilon Barrot**, 4 v., 1875. — **Tocqueville**, 1893. — **Proudhon**, 1849. — **Caussidière**, 2 v., 1849 (détails sur la préfecture de police). — **De la Hodde**, *La naissance de la République*, 1850 (l'auteur était un espion affilié aux sociétés secrètes). — **L. Blanc**, *Révolution de février au Luxembourg*, 1849. — **E. Thomas**, *Hist. des ateliers nationaux*, 1848. — On ne peut considérer que comme des souvenirs les histoires de la Révolution de **Lamartine**, 1849; **Garnier-Pagès**, 1861; **L. Blanc**, 1870.

Sur le coup d'état : **Pascal Duprat**, *Les tables de proscription de L. Bonaparte*, 2 v., 1852.

Sur la période 1851-70 : **De Maupas**, 2 v., 1884. — **H. de Viel-Castel**, 6 vol., 1881-84 (très suspect). — **Granier de Cassagnac**, 3 v., 1879. — **Hausmann**, 1890; **Persigny**, 1896 (tous deux peu instructifs). — **Darimon**, plusieurs ouvrages, chacun avec un titre, formant une série de souvenirs. — **Ollivier**, série sous des titres différents. — **Ebeling**, 1891. — **Beaumont-Vassy**, 1874. — **Ranc**, 1878. — Voir surtout **Senior** (Nassau-W.), *Conversations with Thiers, Guizot*, etc., 2 v., 1878, recueil d'interviews avec les personnages des différents partis de 1852 à 1860, détails sur le régime intérieur de la France dans la période où les journaux ne pouvaient écrire librement. — *La censure sous Napoléon III, 1852-66*, 1892; rapports sur la censure dramatique; — *Papiers et Correspondance de la famille*

impériale, 2 v., 1870-72, complété par **R. Halt**, *Papiers sauvés des Tuileries*, 1871, Recueil de pièces de tous genres trouvées aux Tuileries, publié par le gouvernement républicain.

Ouvrages. Pas d'histoire d'ensemble satisfaisante.

Sur la Révolution de 1848 : **Dan. Stern** (comtesse d'Agout), *Histoire de la Révolution de 1848*, 3 v., 1850 (républicain). — **V. Pierre**, *Hist. de la République de 1848*, 2 vol., 1873-78 (conservateur). — **L. Stein**, *Geschichte der sozialen Bewegun, in Frankreich*, 1850, reste l'ouvrage le plus scientifique sur la Révolution de 48.

Sur la République : **V. Pierre**, déjà cité. — **P. de la Gorce**, *Hist. de la 2e république française*, 2 v., 1887 (très conservateur). — **E. Spuller**, *Hist. parlement. de la 2e république*, 1891. — **Thirria**, *Napoléon III avant l'Empire*, t. II, 1895.

Sur l'Empire : **P. de la Gorce**, t. I et II, 1894-96, en cours de public. (conservateur). — **Taxile Delord**, *Histoire du 2e Empire*, 6 v., 1870 (républicain); reste encore l'ouvrage le plus complet. — **Bulle**, *Geschichte des zweiten Kaiserreichs und des Kœnigreichs Italien* (collection Oncken), vulgarisation scientifique.

Monographies sur des épisodes : **E. Ténot**, *La province en décembre 1851*, 1865. *Paris en décembre 1851*, 1868, histoire du Coup d'État (républicain). — **E. Ténot**. *Les suspects en 1858*, 1869.

Sur la fin de l'Empire : **D'Abrantès**, *Essai sur la régence de 1870*, 1879.

Sur les finances : **G. du Puynode**, *L'administration des finances en 1848-49*, 1849. — **De Nervo**, *Les finances de la France de 1852 à 1860*, 5 v., 1861.

CHAPITRE VII

LA RÉPUBLIQUE PARLEMENTAIRE

Gouvernement de la Défense nationale. — Le gouvernement impérial était défendu contre la population républicaine de Paris par son armée. Quand il l'eut perdue dans la guerre contre la Prusse, l'Empire tomba sans résistance. A la nouvelle de la capitulation de Sedan, la Gauche proposa au Corps législatif de voter la déchéance et de former une commission de gouvernement (3 sept.). Le ministère essaya de sauver la Régence en apportant un projet signé de l'impératrice instituant un conseil de cinq députés (4 sept. 1870); Thiers proposa une commission. Mais le Corps législatif n'eut pas le temps de voter, il fut envahi par la foule, aux cris de : « Déchéance! Vive la République! » La République fut proclamée au milieu du tumulte; les députés de Paris unis à Trochu, gouverneur militaire, constituèrent un *Gouvernement de la Défense nationale* qui refusa de négocier avec la Chambre et, suivant la tradition républicaine, s'installa à l'Hôtel de Ville. Comme en 1848, la République était sortie d'un mouvement insurrectionnel. Mais en 48 elle était imposée par une moitié à peine de Paris à tout le reste de la France, en 1870 elle fut réclamée par un parti nombreux qui dominait toutes les grandes villes et une partie du Midi et de l'Est. A Lyon, Bordeaux, Marseille on l'avait proclamée sans attendre les nouvelles de Paris.

Le gouvernement de la Défense nationale dura jusqu'à la fin de la guerre. Il s'était coupé en deux : la portion principale restait dans Paris assiégé; une *délégation* de 3 membres, renforcée de Gambetta venu en ballon (6 oct.), gouvernait le reste de la France (elle résida à Tours, puis à Bordeaux).

A Paris le gouvernement traversa une crise analogue à celle de 1848. Le parti républicain, comme en 48, se composait de démocrates et de socialistes; les démocrates seuls avaient pris le gouvernement. Mais en organisant la garde nationale on arma tous les hommes valides de Paris (plus de 300 000), ce qui mit le gouvernement à la discrétion de la garde nationale. Un parti révolutionnaire, groupé autour de l'éternel insurgé Blanqui, réclama la création d'une Commune de Paris élue au suffrage universel, comme en 1792; il reprit la *tactique blanquiste* d'un coup de main sur le siège du gouvernement et profita de la défiance contre Trochu qu'on accusait de défendre mollement Paris. A la nouvelle de la capitulation de Metz et de l'armistice (annoncé officiellement), les gardes nationaux de Belleville marchèrent sur l'Hôtel de Ville et l'occupèrent en criant : « Guerre à outrance! Commune! » Ils tenaient le gouvernement prisonnier (31 octobre). Le gouvernement fut dégagé par les gardes nationaux des autres quartiers. Puis, pour s'affermir, il organisa un plébiscite des habitants de Paris qui reconnut ses pouvoirs (357 000 *oui*, 62 000 *non*). Il n'y eut plus qu'une attaque contre l'Hôtel de Ville à la fin du siège; le gouvernement y répondit en fermant les clubs et créant deux conseils de guerre (22 janv.).

En province la Délégation fut dirigée par Gambetta, chargé de l'intérieur et de la guerre, qui exerça un pouvoir à peu près absolu; il remplaça les fonctionnaires de l'Empire par un personnel improvisé, nomma des délégués cantonaux investis de pouvoirs indéfinis, déclara dissous les conseils généraux (25 déc.), ordonna des levées d'hommes et des réquisitions, lança des proclamations; il opérait au nom du salut de la patrie, sans contrôle, suivant la tradition de 1793. Il n'y eut pas de résistance, rien qu'un coup de main à Lyon, où une troupe de francs-tireurs occupa la préfecture (22 sept.) et essaya d'établir une Commune. Les fédérations entre les départements qui se formèrent sous les noms de ligues (de l'Ouest à Rennes, du Midi à Toulouse, du Sud-Est à Marseille) n'existèrent guère que de nom.

Le gouvernement se qualifiait lui-même de *provisoire*; le gouvernement définitif de la France devait dépendre de deux décisions : Quel serait le gouvernement reconnu par les Allemands? Que serait l'assemblée souveraine élue par les Français? Il s'agissait de faire accepter la République au gouvernement allemand et de la faire ratifier par les électeurs.

Le gouvernement allemand hésita; Bismarck eut une entrevue avec le délégué de la Défense nationale, J. Favre, à Ferrières (19 sept.)

sans résultat. J. Favre ne proposait aucune cession de territoire et Bismarck exigeait un fort dominant Paris en échange de l'armistice. — Il restait dans Metz une armée impériale ; le général en chef, Bazaine, envoya demander au roi de Prusse de la laisser sortir pour aller rétablir dans Paris l'ordre et l'Empire; le roi accepta, à condition que l'armée se déclarerait prête à maintenir le pouvoir de l'impératrice régente, et que l'impératrice ferait un appel au peuple pour ratifier la paix et la cession des territoires exigés par la Prusse. L'impératrice, à Londres, sur l'avis de son conseil, déclara ne pouvoir accepter une mutilation de la France (23 oct.) et demanda un armistice pour l'armée de Metz; le roi refusa et l'armée capitula (27 oct.). Désormais le gouvernement allemand, renonçant à rétablir l'Empire, ne négocia plus qu'avec la Défense nationale, et chercha à faire convoquer les électeurs pour élire l'assemblée qui seule pouvait conclure la paix.

Le gouvernement de Paris hésitait, il croyait les électeurs disposés à élire une assemblée républicaine, mais il les savait avant tout décidés à la paix et tenait, pour l'honneur de la France, à continuer la guerre jusqu'au bout. La Délégation de Tours avait convoqué les électeurs pour le 16 octobre, le gouvernement de Paris annula le décret. Il envoya Thiers au camp allemand négocier un armistice (31 oct.). Bismarck exigea quelques-uns des forts de Paris, puis proposa de faire élire l'assemblée sans armistice; le gouvernement refusa. En province Gambetta parlait de la *guerre à outrance*. On laissa donc passer le moment de faire élire une assemblée républicaine; on laissa se former l'impression que l'élection des républicains signifierait la continuation de la guerre.

L'élection de l'Assemblée et la Commune. — En signant la capitulation de Paris le gouvernement accepta un armistice pour faire élire une Assemblée nationale. Il revint aux formes de 1848, fit voter les électeurs au canton et au scrutin de liste par département, à la majorité relative, pour élire 750 députés recevant la même indemnité qu'en 1848. Gambetta à Bordeaux ajouta, contrairement aux conditions de l'armistice, une clause qui déclarait inéligibles les anciens fonctionnaires et députés de l'Empire; il se mit ainsi en conflit avec le gouvernement de Paris qui annula son décret.

L'élection du 8 février 1871 se fit sans préparation. Les impérialistes que Gambetta avait voulu écarter n'osèrent pas se présenter; les électeurs eurent le choix, à Paris entre les partisans du gouvernement et les révolutionnaires, en province entre les listes républicaines soutenues par la délégation de Bordeaux et les listes d'opposition

à Gambetta, formées de royalistes et de républicains dissidents. Paris élut beaucoup de révolutionnaires; les départements envahis et le Sud-Est envoyèrent surtout des républicains. Mais dans presque tout le reste de la France les paysans ne voulurent pas de la liste républicaine considérée comme la « liste de la guerre » et firent passer la « liste de la paix », c'est-à-dire de l'opposition à Gambetta. Comme en 1849, la majorité de l'Assemblée fut formée d'hommes des anciens partis monarchiques (orléanistes et légitimistes), élus par les paysans; les républicains la surnommèrent « assemblée de ruraux ».

L'Assemblée réunie à Bordeaux refusa de proclamer la République et déclara réserver « la décision que la France prendrait sur la forme définitive du gouvernement ». Elle se borna à élire un *chef du pouvoir exécutif* (Thiers, l'homme populaire du moment), qui devait exercer son pouvoir sous la surveillance de l'Assemblée et avec l'aide de ministres choisis et présidés par lui. Ce fut le *pacte de Bordeaux* (17 févr.). Thiers prit pour ministres des républicains modérés et déclara n'avoir pas de programme, sinon de pacifier le pays, relever le crédit de la France, réorganiser le travail. L'Assemblée vota la paix et la déchéance de Napoléon, puis fixa sa résidence à Versailles (mars 1871).

La population de Paris, déjà affolée par un long siège, ne voulait pas obéir à l'Assemblée de Versailles soupçonnée de vouloir supprimer la République et « décapitaliser » Paris. Deux mesures pratiques achevèrent d'exaspérer les Parisiens. — Le gouvernement de la Défense nationale avait, pendant le siège, suspendu le paiement des loyers et des échéances dans Paris. L'Assemblée refusa de prolonger les délais. — En négociant avec les Allemands le désarmement de la garnison de Paris, J. Favre avait tenu à laisser leurs armes aux gardes nationaux, les Parisiens restaient donc armés; la solde de garde national (1 fr. 50 par jour) était l'unique moyen d'existence de beaucoup, en attendant la reprise du travail. L'Assemblée supprima la solde, sauf pour les gens pourvus d'un certificat d'indigence.

Il y avait dans Paris un parti révolutionnaire, à tendance vaguement socialiste, nombreux surtout dans les faubourgs de l'Est. Il créa une *Fédération républicaine de la garde nationale* chargée de défendre les intérêts de la garde nationale et de résister à toute tentative contre la République (3 mars); elle devait être dirigée par un *Comité central* de 60 délégués. Le Comité central, constitué le 15 mars, ne se composa en fait que d'une trentaine de délégués;

mais il agit comme le représentant de toute la garde nationale et prit le gouvernement de Paris insurgé.

Des canons avaient été amenés à Montmartre par les gardes nationaux; le comité central provisoire ayant refusé de les rendre (10 mars), le gouvernement envoya pour les reprendre des soldats qui furent repoussés; deux généraux furent pris et fusillés par les insurgés; le *Comité central* s'installa à l'Hôtel de Ville (18 mars). Ainsi commença l'insurrection.

Une partie seulement de Paris acceptait le gouvernement insurgé; les gardes nationaux des quartiers de l'Ouest restaient dans le « parti de l'ordre », c'est-à-dire du gouvernement légal de l'Assemblée; ils firent une manifestation pacifique (22 mars) qui aboutit à un massacre. Les maires de Paris négocièrent entre le Comité central et l'Assemblée, ils obtinrent pour apaiser les Parisiens la prolongation des échéances et des loyers, le droit pour la garde nationale d'élire ses officiers, et l'élection des membres du *Conseil* de la *Commune* de Paris au suffrage universel. L'élection (26 mars) donna une forte majorité aux partisans du Comité central, c'est-à-dire de l'insurrection; les élus du parti des maires, c'est-à-dire de la conciliation, refusèrent de siéger. La rupture fut définitive.

Le gouvernement français avait évacué sans résistance Paris et les forts (même le Mont Valérien qu'il fit réoccuper); il n'avait pas soutenu les gardes nationaux de son parti dans Paris et avait concentré toutes ses troupes sur Versailles pour défendre l'Assemblée; soit que Thiers ne se crût pas en forces pour disputer Paris aux insurgés, soit qu'il désirât une guerre pour se débarrasser du parti révolutionnaire. Paris fut donc en insurrection contre le reste de la France.

Le *Conseil général* de la Commune prit le gouvernement, mais le *Comité central* continua de siéger pour servir, disait-il, de « lien entre le Conseil et la garde nationale », et le pouvoir resta indivis entre les deux. C'est ce pouvoir confus qu'on appela la *Commune*.

Elle commença par désarmer les gardes nationaux de l'ordre, établir le service obligatoire pour tous les hommes valides et déclarer nuls tous les actes du « gouvernement de Versailles ». Elle se forma en 10 commissions, la principale fut la *Commission exécutive* de 7 membres, qui fut remplacée (20 avril) par 9 délégués, un de chaque commission, qui prirent chacun un ministère.

Elle adopta le calendrier républicain et le drapeau rouge, devenu l'emblème du parti socialiste. Mais elle était formée d'une coalition de révolutionnaires sans programme commun. Sur les 78 membres qui siégèrent au Conseil, une vingtaine seulement, membres de

l'Internationale, avaient des projets de réforme sociale (Varlin, Malon, Frankel); il y avait une vingtaine de *blanquistes*, partisans d'une révolution violente, sans but précis; les autres étaient des démocrates de la tradition de 1793, improprement appelés Jacobins (Vallès, Rigault) ou des Montagnards de 49 avec de vagues aspirations socialistes (Delescluze, F. Pyat) ou peut-être des sceptiques entrés dans la révolution pour jouir du pouvoir.

La Commune ne fut jamais qu'une assemblée insurrectionnelle regardée en France et à l'étranger comme un ramassis d'aventuriers sans caractère politique; ses partisans, qui s'appelaient eux-mêmes *Fédérés*, restèrent connus sous le surnom de *Communards*. Ils ne furent même pas reconnus comme belligérants; dès les premiers combats le gouvernement fit fusiller les prisonniers. La Commune répondit en emprisonnant les notables jugés « suspects d'entente avec Versailles », comme *otages* destinés à être fusillés en représailles.

Dans quelques grandes villes (Marseille, Toulouse, Saint-Étienne, Narbonne), un parti révolutionnaire essaya d'établir une Commune indépendante de l'Assemblée nationale; tous ces mouvements furent aussitôt réprimés. A Lyon seulement s'établit pacifiquement un gouvernement irrégulier qui conserva le drapeau rouge et finit par se disperser pacifiquement. La guerre civile se concentra sur Paris. Elle commença par une marche des insurgés sur Versailles et prit bientôt la forme d'un siège de Paris par l'armée française réorganisée et maîtresse du Mont Valérien.

La Commune, absorbée par la guerre, ne parvint à organiser ni un gouvernement ni même une police. Elle ne vota, en fait de réformes sociales, que quelques mesures de détail, proposées par les internationalistes, et l'égalité des enfants naturels; elle n'essaya même pas de prendre l'argent de la Banque de France. Son principal acte politique fut la proclamation du 19 avril, qui exposait sa théorie du gouvernement par « l'autonomie absolue de la Commune étendue à toutes les localités de France ».

Chaque commune devait exercer « les droits inhérents à la commune, vote du budget communal, fixation et répartition de l'impôt, — direction des services locaux, — organisation de la magistrature, de la police intérieure, de l'enseignement, — administration des biens communaux, — choix par élection ou concours avec droit permanent de révocation des fonctionnaires, — organisation de la garde nationale qui élit ses chefs et veille *seule* au maintien de l'ordre ». — « L'unité française » serait ainsi assurée par « l'asso-

ciation » des « communes adhérentes au contrat », chaque commune deviendrait souveraine, les communes s'uniraient par un lien fédéral. — C'était l'inverse du régime réclamé jusque-là par le parti révolutionnaire français suivant la tradition de la Convention : le gouvernement central tout-puissant, c'est-à-dire Paris gouvernant directement la France. Mais la théorie de l'autonomie communale, peut-être importée par Bakounine, s'accordait avec la situation actuelle de la Commune : insurgée contre le gouvernement central de la France, elle ne demandait qu'à être maîtresse de Paris, espérant diriger indirectement la France par l'exemple que Paris donnerait aux autres communes.

Ce régime se termina avec la prise de Paris. Les incendies et le massacre des otages furent improvisés pendant les combats dans les rues, le *Conseil* était déjà dispersé; mais on eut en France l'impression que les gens de la Commune avaient préparé la destruction systématique de Paris, et il sembla légitime de les traiter comme des malfaiteurs. Ce fut la guerre civile la plus acharnée et la répression la plus meurtrière du siècle. Beaucoup de fédérés pris en armes furent fusillés sans jugement; le chiffre *officiel* des morts ensevelis fut de 6500. (On ignore le chiffre véritable.) Les prisonniers furent jugés par des conseils de guerre; 7500 furent envoyés en Nouvelle-Calédonie, il y eut 13 000 condamnations. On dérogea à l'usage français qui distingue les crimes politiques des crimes de droit commun : on condamna sans règle précise, les uns à la peine politique de la déportation, les autres aux travaux forcés comme des malfaiteurs. Ceux qui s'échappèrent furent condamnés par contumace et restèrent à l'étranger. Les conseils de guerre continuèrent à opérer jusqu'en 1876; en 1876 ils prononcèrent encore 52 condamnations. Le parti révolutionnaire, épuisé par cette « saignée », ne put plus se reconstituer. Il ne resta en face que les deux partis républicain et monarchique.

Gouvernement de Thiers (1871-73). — L'Assemblée avait été élue sans durée limitée. Dès les élections complémentaires de juillet 1871, il fut évident qu'elle avait contre elle la majorité des électeurs, qui voulait le maintien de la République. Mais elle tenait le pouvoir souverain et il n'existait aucun moyen légal de l'obliger à s'en démettre; elle le conserva près de cinq ans (févr. 1871-janv. 1876) et se chargea de donner une constitution à la France, malgré les protestations de la Gauche qui lui déniait le pouvoir constituant, malgré les pétitions pour demander la dissolution.

Ce fut une période d'agitations parlementaires. L'Assemblée

n'avait pas de majorité compacte; elle se divisait en groupes; Extrême Droite légitimiste, — Droite royaliste, — Centre droit orléaniste parlementaire, — Centre gauche républicain, — Gauche républicaine, — Extrême Gauche, — outre le parti impérialiste qui s'accrut par les élections complémentaires. Quelques indépendants, entre les deux centres, formaient de tout petits groupes flottants.

Le gouvernement resta toujours strictement parlementaire; le ministère ne se maintenait que d'accord avec une majorité de l'Assemblée et se retirait dès qu'il était mis en minorité. La politique dépendit donc toujours du groupement des fractions nécessaires pour former une majorité et la question décisive fut : Le groupement se ferait-il par l'union des centres contre les extrêmes ou par la coalition de toutes les Droites contre toutes les Gauches? — Les deux Centres avaient à peu près le même idéal politique, un régime parlementaire libéral dirigé par la bourgeoisie et favorable au clergé; le Centre gauche se composait surtout d'anciens orléanistes comme Thiers, ralliés à la République et au suffrage universel; entre les deux Centres le désaccord ne portait guère que sur la forme du gouvernement.

Le groupement se fit d'abord par un accord des deux Centres contre les deux extrêmes. L'Assemblée, acceptant provisoirement la forme du gouvernement, vota la loi Rivet qui donna à Thiers le titre de *Président de la République* et les pouvoirs d'un roi parlementaire, mais en le déclarant responsable devant l'Assemblée (31 août 1871). L'Extrême Gauche vota contre, pour ne pas reconnaître à l'Assemblée le pouvoir constituant. L'accord entre les Centres dura près de deux ans; c'est dans ce temps que l'Assemblée fit son œuvre de réorganisation. Elle rappela les princes d'Orléans et leur rendit leurs domaines, émit les emprunts de 2 milliards (juin 1871) et de 3 milliards (juillet 1872) pour la libération du territoire, abolit le cours forcé des billets de banque, vota les lois municipale et départementale de 1871 et la loi militaire de 1872.

Dans l'administration départementale l'Assemblée établit la *décentralisation* réclamée sous l'Empire par l'opposition libérale : elle augmenta les pouvoirs du conseil général, lui donna deux sessions par an, rendit ses séances publiques et créa la *commission départementale* élue par le conseil, pour surveiller les affaires dans l'intervalle des sessions. Elle donna le droit d'élire les maires aux conseils municipaux des petites communes.

En matière militaire on commença par abolir la garde nationale (1871). « A quoi sert d'armer tout le monde? disait le rapport. Contre

qui? Contre tout le monde, puisque les perturbateurs ne sont pas distincts de la masse de la nation. » — L'armée fut transformée sur le modèle prussien, recrutée par le service obligatoire universel sans remplacement, divisée en quatre portions, comme en Prusse, *armée active*, *réserve*, *armée territoriale*, *réserve de la territoriale*, avec des périodes de manœuvres. On adopta pour les jeunes gens aisés le *volontariat d'un an* avec obligation de s'équiper, comme en Prusse, mais en évaluant l'équipement à une somme fixe (1500 fr.). On conserva l'exemption de service pour les ecclésiastiques et les membres de l'enseignement et pour les fils de veuves. — L'Assemblée désirait le service de trois ans dans l'armée active, comme en Prusse; mais Thiers, qui gardait sa préférence pour le service prolongé, l'obligea à accepter un compromis, le service de cinq ans; et comme on ne pouvait maintenir à la fois cinq classes sous les armes, il fallut en revenir au tirage au sort pour distinguer deux « portions du contingent », l'une faisant cinq ans, l'autre seulement six mois.

L'Assemblée augmenta les recettes par des impôts nouveaux (sur les allumettes, le papier, les cercles et billards, les quittances, les transports en chemin de fer), et mit le budget en équilibre, mais sans faire de réforme fiscale d'ensemble.

Le gouvernement était attaqué à la fois par la Droite royaliste qui voulait le rappel du roi et par l'Extrême Gauche mécontente de voir la République dirigée par un personnel d'anciens orléanistes.

L'opposition radicale n'avait guère de moyens d'action; le gouvernement, depuis la Commune, laissait en état de siège toutes les grandes villes, conservant ainsi le pouvoir de supprimer arbitrairement tout journal; aussi longtemps que dura l'Assemblée, *jusqu'en 1876*, la presse vécut à la merci du gouvernement. Les discours de Gambetta, chef de l'Extrême Gauche, furent le principal moyen d'agitation. Il faisait des tournées en province pour demander la dissolution de l'Assemblée au nom de la « souveraineté du peuple »; il annonça la « venue dans la politique d'une couche sociale nouvelle » (discours de Grenoble, sept. 1872). — Thiers, qui avait appelé sa politique une « politique de fou furieux », blâma officiellement cette agitation. Il déclara : « La République sera conservatrice ou elle ne sera pas » (nov. 1872).

La Droite manifestait son mécontentement par des interpellations et des réclamations en faveur du pouvoir temporel du pape, par des pèlerinages et par des protestations contre la République.

Pendant un an et demi le Centre droit accepta le gouvernement de Thiers et l'aida dans son œuvre de réorganisation. Il se borna à

faire échouer la réforme de l'enseignement proposée par J. Simon et à empêcher de présenter la loi sur la presse qui aurait rendu la liberté aux journaux. Mais peu à peu il se détachait de Thiers.

Le désaccord portait sur la politique intérieure, et la question de la Constitution. — Thiers voulait éviter de rompre avec les républicains. Le Centre droit reprochait à Thiers de ne pas s'opposer énergiquement à la propagande du parti radical, et de laisser se consolider la République; il demandait un « gouvernement de combat ». — Thiers voulait sortir du provisoire en faisant voter à l'Assemblée une Constitution qui fît de la République un gouvernement définitif; c'est, disait-il « le régime qui nous divise le moins », « le gouvernement légal du pays », tout autre serait « une nouvelle révolution ». Le Centre droit déclarait que le pacte de Bordeaux n'avait établi qu'un « gouvernement provisoire » et voulait réserver à l'Assemblée le pouvoir de choisir toute autre forme de gouvernement. — L'Assemblée consentit à élire une commission pour préparer un projet d'organisation; mais dans cette *commission des Trente*, la Droite eut la majorité et, au lieu de rédiger un projet de Constitution, elle limita les pouvoirs de Thiers. Il avait l'habitude de venir discuter dans l'Assemblée, où sa parole agissait sur les membres hésitants, la commission se prononça contre « l'intervention personnelle du chef du pouvoir exécutif dans les débats », et l'Assemblée imposa à Thiers, comme à un souverain parlementaire, la formalité de communiquer par un *message*, après lequel la séance devait être levée; il se soumit, en protestant contre cette « chinoiserie ».

La rupture fut annoncée (janv. 1873) par l'élection d'un membre du Centre droit, Buffet, à la présidence de l'Assemblée, à la place du républicain Grévy toujours réélu depuis 1871. Deux faits la rendirent définitive. — Le candidat radical (Barodet) fut élu député à Paris contre le candidat de Thiers, on en conclut l'impuissance de Thiers à empêcher la victoire des radicaux (27 avril 1873). — Le ministère proposa de sortir du provisoire, favorable, disait-il, à la propagande radicale; il déposa des projets de loi pour organiser les pouvoirs publics, avec deux Chambres et un Président.

La rupture se fit par un ordre du jour invitant le Président à « faire prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice »; il fut voté par 360 voix contre 344, grâce au petit groupe Target qui abandonna le gouvernement (24 mai 1873). Thiers, au lieu de changer seulement de ministère en conservant le pouvoir exécutif, ce qui eût amené une prompte dissolution, donna sa démission et abandonna le pouvoir aux ennemis de la République.

Le gouvernement des partis monarchiques (1873-75). — Le 24 mai décidait définitivement que le groupement des partis se ferait non par l'union des Centres, mais par l'union des extrêmes. La coalition de tous les groupes de droite prit le pouvoir et le garda jusqu'à la fin de l'Assemblée en février 1876. Elle élut Président le maréchal Mac-Mahon, choisi par les orléanistes pour préparer le retour à la monarchie (les Gauches s'abstinrent). Le ministère fut, comme la majorité, une coalition des trois partis, orléaniste, légitimiste, impérialiste, sous un chef orléaniste, le duc de Broglie. Ce fut un « gouvernement de combat » qui annonça l'intention de rétablir « l'ordre moral » ébranlé par les radicaux; on le surnomma l'*ordre moral*.

Sur trois questions essentielles, politique intérieure, Constitution, politique ecclésiastique, la coalition avait un programme commun, du moins un programme négatif : 1° ne pas laisser les républicains reprendre le pouvoir; 2° ne pas laisser rétablir officiellement la République; 3° ne pas contrarier l'action du clergé. Le gouvernement s'entendit donc sur les mesures négatives.

1° Dans toutes les fonctions révocables (préfets et sous-préfets, commissaires, juges de paix, procureurs de la République), il destitua les agents républicains et les remplaça par des monarchistes; l'ancien personnel de l'Empire en profita pour rentrer dans les fonctions. — Pour être complètement maître de l'administration, le gouvernement fit voter la loi de 1874 qui lui donnait le pouvoir de nommer les maires dans toutes les communes (la loi de 1871 n'avait conservé la nomination que dans les chefs-lieux de cantons). — Pour empêcher la propagande républicaine le gouvernement, utilisant l'état de siège, surveilla étroitement les journaux, et leur interdit la vente sur la voie publique; il utilisa la loi qui soumettait les débits de boissons à l'autorisation du préfet en menaçant de fermer tout débit où l'on faisait de la politique d'opposition. — Il rétablit (1874) la censure pour les théâtres. — Dans les élections partielles le ministère ordonna aux fonctionnaires de soutenir le candidat monarchique, et rétablit en pratique la candidature officielle.

2° En matière de constitution le gouvernement fit traîner en longueur la discussion des projets d'organisation définitive. En attendant il fit enlever dans les mairies le buste de la République; dans tous les actes officiels, et même les affiches, il évita avec affectation d'employer le mot *république*.

3° Le clergé et le parti catholique eurent toute liberté de manifester, par des réunions d'évêques, des articles de journaux, des

processions et des pèlerinages. Le grand pèlerinage de 1873 à Paray-le-Monial, sanctuaire du Sacré-Cœur dirigé par les Jésuites, fut une manifestation de tout le parti catholique pour le rétablissement du pouvoir temporel (on espérait restaurer à la fois le roi de France et le pape-roi de Rome). Le cantique officiel était « *Sauvez Rome et la France, au nom du Sacré-Cœur.* » — L'Assemblée vota une loi d'expropriation pour permettre de bâtir à Montmartre, au lieu où saint Ignace avait rassemblé ses premiers compagnons, l'église du Sacré-Cœur, symbole de la prise de possession de Paris par les Jésuites. — Pour faciliter aux soldats leurs devoirs religieux, elle créa les aumôniers militaires, organes de propagande catholique dans les régiments. — Les préfets contrarièrent les enterrements civils, le préfet de Lyon les interdit pendant le jour. — Le parti catholique tenait les écoles primaires dans les communes où il dominait le conseil municipal; il avait obtenu de l'Assemblée, en 1850, la liberté de l'enseignement secondaire, et il demandait la *liberté de l'enseignement supérieur*. L'Assemblée finit par lui accorder la loi de 1875 qui permit de fonder des universités libres et créa des jurys d'examen mixtes pour les étudiants de ces universités.

Contre la coalition monarchique les trois groupes de gauche s'unirent en un parti compact qui sur toutes les questions n'eut qu'un même vote. L'Extrême Gauche, dirigée par Gambetta, ajourna sa politique propre et se subordonna au Centre gauche qui jusqu'à la fin de l'Assemblée resta le groupe directeur. La coalition de gauche n'eut qu'une politique défensive : sauver la République en obtenant une constitution définitive et défendre les particuliers contre les abus de pouvoir du gouvernement de combat. La Droite déclarait protéger l'*ordre* et la *société* contre les radicaux, la Gauche fit également appel aux sentiments conservateurs en soutenant « le *gouvernement légal du peuple* », la République, qu'on ne pouvait supprimer que par une *révolution*.

La Droite disposa toujours d'une majorité peu nombreuse (20 a 30 voix), mais assurée, sur toutes les questions négatives. Mais elle ne put rien établir de positif, que par des compromis avec la Gauche.

1° D'abord elle voulut rétablir la monarchie. La vieille division en légitimistes et orléanistes fut supprimée par la *fusion*, tous reconnurent le roi du parti légitimiste, le comte de Chambord, Henri V, chef et dernier représentant de la branche aînée; son successeur devait être le roi du parti orléaniste, le comte de Paris, chef de la branche cadette. La fusion fut officiellement constatée par la visite du comte de Paris au comte de Chambord en Autriche (août 1873). — Pendant

les vacances de l'Assemblée les groupes de droite (les impérialistes restèrent à l'écart) formèrent une « commission des 9 » chargée de négocier avec le roi les conditions de la restauration. On s'entendit sur la question de fond : l'Assemblée devait non pas élire un roi, mais *déclarer* que Henri V était appelé au trône comme chef de la maison de France en vertu d'un droit héréditaire. La constitution serait, non pas imposée au roi, mais *présentée* par le roi et votée par l'Assemblée sous la sanction du roi; elle garantirait, comme la Charte de 1814, un régime constitutionnel (vote annuel du budget, libertés civiles et religieuses, égalité légale). Mais on ne put s'entendre sur une question de symbole. Le Centre droit voulait faire déclarer : « Le drapeau tricolore est maintenu. » Le comte de Chambord s'était déclaré (plusieurs fois depuis 1871) engagé d'honneur à conserver le drapeau blanc, « reçu comme un dépôt sacré du vieux roi son aïeul mourant en exil », et à repousser le tricolore, « symbole de la Révolution ». On décida d'ajourner la solution jusqu'au retour du roi. La Droite regardait la restauration comme certaine et on faisait déjà les préparatifs pour le vote et pour la rentrée du roi lorsqu'arriva la lettre du 27 septembre : le comte de Chambord, apprenant par les journaux qu'on regardait en France le drapeau tricolore comme définitivement accepté, déclarait formellement ne pouvoir sacrifier le drapeau blanc. — Le Centre droit avait fait du drapeau tricolore une condition nécessaire, il renonça à la restauration et voulut consolider son gouvernement en prolongeant les pouvoirs du Président. L'Assemblée donna à Mac-Mahon la présidence pour 7 ans (20 nov.) (le Centre droit avait proposé 10 ans, le Centre gauche 5). Cette loi du *septennat* mécontenta le groupe légitimiste qui espérait encore faire voter le rappel du roi (le comte de Chambord était venu lui-même à Versailles le 20 nov.). Ce fut le Centre gauche qui la fit passer, pour éviter la monarchie.

2° Le parti orléaniste, déjà maître du pouvoir exécutif par le Président, essaya de s'assurer les Chambres de l'avenir : il proposait de faire élire la Chambre suivant un système électoral analogue à la loi du 31 mai 1850, en exigeant trois ans de domicile pour être électeur, et de créer un grand conseil qui serait nommé par le Président de la République. L'Extrême Droite, craignant une restauration orléaniste, vota avec les Gauches, et mit le ministère en minorité (16 mai 1874).

3° Le nouveau ministère (Cissey) fut encore une coalition des trois partis monarchiques, mais dominée par les ministres bonapartistes, qui gouvernèrent de façon à fortifier leur parti. Les élections complémentaires grossirent le groupe de l'*appel au peuple*; on eut l'impres-

sion que le parti impérialiste se reconstituait, et qu'aux élections il ne resterait en présence que deux partis, républicain et impérialiste. (Sur 29 élections de mai 1873 à janvier 1875 les républicains en eurent 23, les impérialistes 6). L'Assemblée découvrit un *Comité de l'appel au peuple* organisé pour la propagande impérialiste et en rapport secret avec les ministres (1874). Quelques membres du Centre droit, hostiles avant tout à l'Empire, se rapprochèrent des Gauches et firent décider la discussion des lois constitutionnelles, restée en souffrance depuis un an et demi (juin 1875). Le ministère, renversé par une coalition de la Gauche et des légitimistes dès le 6 janvier 1875, était resté en fonction deux mois encore.

4° Sur l'organisation des pouvoirs l'accord se rompit entre la Droite et le Centre droit. Les légitimistes ne voulaient reconnaître qu'un pouvoir *personnel* à Mac-Mahon, de façon qu'il pût à tout moment, en se retirant, faire place au roi légitime. Le Centre droit déclarait le *septennat* indépendant de la personne du Président; ce devait être un régime à la fois inattaquable et provisoire; à l'expiration des sept ans, les Chambres reprendraient le droit de donner une Constitution (on espérait faire passer le pouvoir au duc d'Aumale). En se divisant, la coalition monarchique perdit le moyen d'imposer sa solution sur la forme du gouvernement. L'Assemblée rejeta le projet de la gauche : « Le gouvernement de la République consiste en deux Chambres et un Président »; mais, comme il fallait une solution, un petit groupe, se détachant du Centre droit, s'unit aux Gauches et fit voter à *1 voix de majorité* (par 353 voix) l'amendement Wallon, qui, en donnant au chef du pouvoir le titre de *Président de la République*, reconnaissait *implicitement* la République comme le gouvernement définitif de la France (30 janvier 1875).

5° Puis on organisa le futur Sénat. Le parti orléaniste ne put obtenir de faire nommer les membres par le Président : il parvint du moins à faire rejeter l'élection au suffrage universel proposée par les Gauches et fit décider que 75 sénateurs (le quart) seraient élus à vie par l'Assemblée. Le Centre gauche proposa au Centre droit de s'entendre sur les membres à élire; il ne demandait pour la gauche que 30 membres sur 75; le Centre droit ne voulut en concéder que 13. Mais le parti impérialiste, craignant la prépondérance des orléanistes, refusa de voter pour leurs candidats; puis le second jour du vote il s'entendit avec la Gauche; on détacha une quinzaine de *chevau-légers* (Extrême Droite légitimiste) nécessaires pour faire l'appoint de la majorité, en leur offrant individuellement des sièges de sénateurs. Cette coalition fit passer, sur 75 sénateurs, 58 de gauche et

9 légitimistes, contre 8 des Droites. Le ministère Buffet, formé le 10 mars 1875, par entente du Centre droit avec le Centre gauche, gouvernait encore contre les républicains.

La Constitution de 1875. — Le régime établi par l'Assemblée en 1875 et qui, sauf les modifications de 1884, régit encore la France, a été le résultat d'un compromis, aucune majorité n'ayant pu se former pour voter un projet d'ensemble. Il n'existe même pas à proprement parler une Constitution de 1875, analogue aux autres constitutions françaises (1791, 1793, 1795, 1800, 1848). On appelle de ce nom la loi du septennat de 1873, et la réunion des trois *lois constitutionnelles* votées en 1875 : « organisation du Sénat, organisation des pouvoirs publics, rapports des pouvoirs publics », complétées par deux lois organiques, élections des sénateurs, réorganisation du Conseil d'État. Encore est-on obligé de les interpréter au moyen des deux lois de 1871 et 1873 qui avaient organisé les pouvoirs de Thiers.

L'organisation d'ensemble est celle d'une monarchie parlementaire, sur le modèle de la Belgique. Le Président de la République, élu pour sept ans, tient la place d'un roi constitutionnel; il possède tous les mêmes pouvoirs, même le droit de grâce, et il est de même astreint à n'en exercer personnellement aucun; il ne peut faire aucun acte politique que par l'intermédiaire d'un ministre; il est irresponsable; il a le droit de dissoudre la Chambre (mais seulement d'accord avec le Sénat).

Les ministres, qui exercent le véritable pouvoir, forment, suivant la doctrine anglaise, un ministère *solidaire* et *responsable* devant *les Chambres* [1]; on a inscrit dans la Constitution comme une règle formelle ce qui en Angleterre n'est qu'un usage et on a créé officiellement la fonction de président du Conseil, qui en Angleterre n'existe que de fait. La responsabilité, comme dans tous les pays parlementaires, implique le pouvoir non seulement de juger les ministres, mais de les obliger à se retirer par un simple vote.

1. La loi ne dit pas si le mot « responsable » doit être pris dans son ancien ou son nouveau sens; au sens ancien il désigne la responsabilité effective sous forme *judiciaire* et signifierait que les ministres peuvent être *jugés* par *les* Chambres, c'est-à-dire accusés par *la* Chambre et condamnés par le Sénat; au sens nouveau il s'applique à la responsabilité *politique* et signifie que les ministres doivent donner leur démission dès que la Chambre, par un vote, leur signifie qu'ils n'ont plus sa confiance. L'Assemblée de 1875 admettait à la fois les deux responsabilités, judiciaire et politique; mais les désignant par un seul mot, elle les a confondues en une même phrase : « Les ministres sont responsables devant *les* Chambres », employant un pluriel qui s'applique bien au cas où les ministres seraient poursuivis par une Chambre devant l'autre, mais non au cas où ils sont seulement mis en minorité.

Comme ce pouvoir ne peut matériellement pas être exercé par deux Chambres à la fois, il est considéré comme réservé exclusivement à la Chambre basse; c'est l'interprétation qui a prévalu en France, même après le conflit de 1896. La souveraineté est ainsi exercée *indirectement* par la Chambre élue, maîtresse du sort des ministères.

C'est le Président qui nomme les ministres; la loi de 1871 dit même qu'il les *révoque*; mais l'usage parlementaire n'admet pas qu'il les nomme en dehors de la majorité ni qu'il use du droit de les révoquer; ils ne se retirent que par démission. Aucune procédure n'étant indiquée, les ministres restent juges des cas où ils doivent se retirer; en pratique, les ministres se sont montrés très respectueux de la Chambre, et se sont retirés dès qu'ils ont été mis en minorité, sans attendre un vote de défiance. Du régime provisoire organisé en 1871 pour Thiers s'est conservé un débris contraire à l'usage des pays parlementaires, le droit du Président de la République de présider le Conseil des ministres.

Le pouvoir législatif, dans le sens le plus étendu (avec droit de voter la paix, la guerre, les traités, droit d'interpeller les ministres, droit d'enquête, initiative pour chaque membre) appartient à la fois à deux assemblées : la *Chambre des députés* élue au suffrage universel, et renouvelée en totalité tous les quatre ans; le *Sénat* composé pour un quart de 75 membres élus à vie par l'Assemblée et renouvelés par le Sénat, pour trois quarts de membres élus pour neuf ans par les collèges sénatoriaux de département où dominent les délégués des conseils municipaux, un par commune. Le Centre droit, en renonçant à la nomination du Sénat par le Président, avait imposé l'égalité de représentation entre toutes les communes pour assurer la majorité aux petites communes rurales. — La loi attribue aux deux chambres exactement les mêmes pouvoirs, sauf que le budget doit être voté *d'abord* par la Chambre et que le Sénat a le droit de voter la dissolution de la Chambre sur la demande du Président. — Les chambres n'ont droit qu'à une session de cinq mois par an; le Président peut les ajourner le reste de l'année, et pendant les vacances il reste seul; on a renoncé à laisser près de lui une commission de permanence.

La réunion des deux assemblées forme le Congrès, qui seul est souverain. C'est lui qui élit le Président et qui vote les changements à la Constitution. Mais la revision ne peut être entreprise qu'après une décision *séparée* des deux chambres.

Le Conseil d'État n'est plus qu'un corps de fonctionnaires nommés par le gouvernement.

Du régime parlementaire anglais on a donc conservé les trois pouvoirs, le souverain irresponsable, le ministère responsable solidairement, le droit de dissolution, les deux Chambres. Mais on y a joint des innovations démocratiques : 1° Le souverain est électif et à temps; il n'a pas seul le droit de dissoudre. 2° La Chambre haute est élective et n'est pas réduite au vote des lois. 3° La Chambre basse est élue au suffrage universel. 4° Les membres des assemblées reçoivent une indemnité parlementaire, les électeurs sénatoriaux une indemnité de déplacement. C'est un compromis entre la monarchie parlementaire anglaise et le régime français de la Convention.

La pratique a incliné encore dans le sens démocratique. La Chambre élue par le suffrage universel est devenue le pouvoir prépondérant, parce qu'elle dispose du ministère qui tient le gouvernement. Le Président réduit son rôle à représenter le gouvernement dans les cérémonies, à désigner le chef de parti chargé de former le ministère, et à présider le Conseil des ministres. Le Sénat a fait peu d'usage de son droit d'initiative; il a rarement proposé des lois et s'est réduit à exercer un *veto* sur les projets votés par la Chambre; il a pris l'habitude de voter sans grande modification le budget préparé par la Chambre, en se bornant à empêcher les suppressions de fonctions par voie budgétaire.

Ainsi a été établie la constitution politique que la France n'avait pas réussi à se donner depuis 1789. Il y a maintenant en France des principes de droit politique qu'aucun parti ne conteste plus : la souveraineté de la nation exercée par la Chambre, le suffrage universel, la liberté de la presse, le jury, le droit de réunion publique. Sous cette constitution politique s'est conservée l'organisation sociale créée par la Révolution et l'organisation administrative œuvre de Napoléon.

Lutte entre le Président et la Chambre (1876-79). — Le Président Mac-Mahon, élu par la Droite monarchique, se croyait tenu d'honneur à gouverner dans le sens de la Droite. La Chambre, élue au suffrage universel, fut en grande majorité républicaine (360 contre 170). Le Sénat, élu, avant la Chambre, par les conseils municipaux des campagnes (janv. 1876), fut partagé presque également (grâce à la majorité républicaine des inamovibles élus par l'Assemblée), puis il s'y dessina une majorité de Droite de quelques voix. Le groupement des partis formé en 1873 sur la question de la République persistait, mais les partis changèrent d'attitude. Le parti *républicain*, divisé en trois groupes, Centre gauche, Gauche républicaine (le plus nombreux), Gauche radicale, prit l'offensive pour obliger le Président à

une politique républicaine. L'ancien parti monarchique devenu le parti *conservateur*, divisé en Droite, Centre droit, Appel au peuple (l'Extrême Droite avait disparu), fut rejeté sur la défensive; ne pouvant plus discuter la Constitution, il chercha, au nom des intérêts de la société, à maintenir le personnel conservateur dans les fonctions; c'est ce qu'on appelait « la République sans les républicains ».

La question de la Constitution étant définitivement résolue, la lutte se concentra sur la possession du pouvoir, les garanties des libertés publiques et la politique à l'égard du clergé.

La Gauche commença par exiger un ministère républicain. Mac-Mahon se résigna (mars 1876) à un ministère centre gauche (Dufaure, puis à la fin de 1876 J. Simon); mais il maintint hors de la règle parlementaire trois ministères considérés comme étrangers à la politique intérieure (guerre, marine, affaires étrangères). Dans les fonctions dépendant du gouvernement, la Gauche réclama l'*épuration*, c'est-à-dire la révocation des fonctionnaires ouvertement hostiles à la République; le ministère la fit incomplètement.

Pour établir les libertés politiques, la Chambre commença par condamner la candidature officielle, en invalidant systématiquement les députés élus avec l'aide des fonctionnaires ou du clergé. Elle rétablit la liberté de la presse et le droit de vendre les journaux. Elle vota la loi de 1876 qui rendit aux conseils municipaux (excepté ceux des chef-lieux de canton) le droit d'élire le maire.

Le clergé avait combattu les républicains; la Gauche se déclara hostile à l'influence du clergé. Le ministère prépara une loi pour établir l'instruction primaire laïque, une loi pour retirer aux universités catholiques le droit de faire passer les examens; la Chambre refusa le crédit pour les aumôniers militaires. Le parti catholique prépara une pétition au Président de la République, lui demandant de soutenir le Pape contre l'Italie; il s'agissait de rétablir le pouvoir temporel. La Chambre répondit par un ordre du jour contre « les manifestations des ultramontains » (4 mai 1877). Ce fut l'occasion de la rupture avec le Président.

Mac-Mahon, en subissant les ministres républicains, continuait à prendre conseil de ses amis politiques, ses anciens ministres, chefs du parti conservateur. Ils l'engagèrent à se débarrasser de la Chambre républicaine avant les élections municipales d'automne d'où dépendait le prochain renouvellement du Sénat. Mac-Mahon renvoya le ministère J. Simon (16 mai), prit un ministère conservateur (Broglie-Fourtou), ajourna la Chambre à un mois, puis la fit dissoudre par le Sénat.

Le *16 mai* fut le conflit entre les deux pouvoirs conservateurs, Président et Sénat, et le pouvoir républicain, la Chambre. La Constitution mettait la Chambre et le ministère à la discrétion du Président et du Sénat, le parti conservateur en profita pour reprendre le pouvoir. Pour le garder le plus longtemps possible, le ministère allongea de trois semaines les délais dans lesquels la Constitution l'obligeait à convoquer les électeurs et se donna ainsi cinq mois de gouvernement. Il employa ces cinq mois à préparer les élections : il changea d'un coup le personnel administratif, qu'il remplaça par des fonctionnaires de combat; il entrava par des défenses ou des procès la vente des journaux, les réunions politiques, la propagande républicaine; il suspendit les conseils municipaux républicains, les remplaçant par des commissions municipales. Aux élections il présenta des candidats officiels, recommandés par le Président de la République, et publia des manifestes du Président au peuple français où Mac-Mahon, sortant du rôle de souverain irresponsable, prit officiellement parti contre les républicains et annonça l'intention « d'aller jusqu'au bout », même malgré la volonté des électeurs. Le clergé soutint les candidats officiels et prêcha contre les républicains.

Les Gauches, de nouveau réduites à la défensive, se fondirent en un parti républicain unique. Tous les députés qui adhérèrent à l'ordre du jour contre le ministère du 16 mai se présentèrent avec un programme commun (les 363) ; un comité d'action commun fut formé par les sénateurs républicains. Leur tactique fut de se poser en conservateurs : ils défendaient la République contre la coalition révolutionnaire des partis monarchiques et du clergé, et la souveraineté du peuple contre le pouvoir personnel du Président. Gambetta lança deux phrases fameuses : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. » — « Quand le pays aura parlé, il faudra *se soumettre ou se démettre.* ». Les républicains utilisèrent aussi auprès des électeurs la crainte de la guerre contre l'Italie, demandée par les partisans catholiques du pouvoir temporel.

Les élections d'octobre 1877 envoyèrent une majorité républicaine (environ 330 républicains, 210 conservateurs). Le ministère se retira. Le parti conservateur hésita encore sur la conduite à tenir. Le Président essaya d'un « ministère d'affaires » (Rochebouet) pris en dehors des Chambres, mais dans le parti conservateur; la Chambre déclara refuser d'entrer en relations avec ce ministère (24 nov.). Le Sénat n'osait plus voter une seconde dissolution; le budget n'était pas voté, pour se passer de la Chambre il aurait fallu

lever l'impôt illégalement et, contre les citoyens qui résisteraient, se préparer à employer la force. Il se trouva encore des conservateurs pour accepter de former un ministère dans ces conditions, mais Mac-Mahon ne voulut pas d'un coup d'État et préféra se soumettre. Il forma un ministère centre gauche tout entier républicain (déc. 1877). Ce fut la défaite définitive du parti conservateur.

Le parti républicain reprit le pouvoir. Le ministère remit en fonctions le personnel républicain destitué par le 16 mai; la Chambre invalida toutes les élections faites sous la pression de l'administration ou du clergé (plus de 50), les réélections portèrent le chiffre des républicains à 370. Le parti républicain se tenait encore uni, l'Exposition de 1878 avait détourné l'attention de la politique. Gambetta recommandait aux radicaux l'union, la discipline, la patience, et disait qu'il fallait « sérier les questions » (déc. 1878). Enfin, au renouvellement du tiers des sénateurs, le parti républicain conquit une forte majorité au Sénat (178 contre 126). Mac-Mahon isolé, ne voulant pas signer des nominations de commandants de corps d'armée demandées par ses ministres républicains, donna sa démission et fut remplacé par un radical, Grévy (janv. 1879). Les républicains étaient et sont restés maîtres des trois pouvoirs.

Domination et transformations du parti républicain (1879-84). — Les républicains, unis pour se défendre, se divisèrent quand il s'agit de gouverner. Le Centre gauche avait eu le pouvoir parce qu'il pouvait se faire accepter de Mac-Mahon, mais il n'avait pas de force électorale; désormais il ne fut plus qu'un groupe insignifiant à la Chambre; son action se réduisit au Sénat, où, en s'unissant à la Droite, il forma (jusqu'en 1882) une majorité catholique qui arrêta les mesures de la Chambre contre le clergé. Dans la Chambre la majorité appartint aux deux groupes, la Gauche républicaine, et l'ancienne Extrême Gauche (parti de Gambetta) devenue l'Union républicaine. Mais il se forma une nouvelle Extrême Gauche radicale qui reprochait à Gambetta et à son parti d'abandonner les *principes* radicaux pour une politique d'opportunité (l'*opportunisme*).

La majorité de gauche commença par se débarrasser du ministère centre gauche (Dufaure), qui refusait de faire l'épuration complète. Le pouvoir passa à la Gauche, qui forma successivement plusieurs ministères, de plus en plus rapprochés de l'Extrême Gauche (Waddington, janv. 1880; Freycinet, déc. 1880; Ferry, 1881).

Le gouvernement fit voter le transfert des Chambres de Versailles à Paris (juin 1880) et la création de la fête nationale du 14 juillet. Il annonça toute une série de projets. Les uns devaient réaliser une

partie de l'ancien programme radical : la liberté de la presse et de réunion, — l'élection des maires par le conseil municipal dans toutes les communes, — le rachat des chemins de fer par l'État, — et surtout l'enseignement primaire *gratuit*, *obligatoire et laïque*. — Les autres étaient des mesures contre le parti catholique : retirer aux diocèses la personnalité civile, supprimer les cimetières confessionnels, supprimer les aumôniers militaires, enlever aux universités catholiques le titre d'université et la collation des grades. En présentant le projet de loi sur l'enseignement *supérieur*, le ministre de l'instruction Ferry y ajouta le fameux *article* 7 qui interdisait l'enseignement *secondaire* aux membres des congrégations non autorisées (il s'agissait de détruire les collèges des Jésuites).

Les mesures de politique positive rencontrèrent la résistance passive du Sénat, où le Centre gauche allié aux conservateurs arrêta les lois votées par la Chambre; il ne passa que la loi sur les universités, et sans l'article 7 (mars 1880). Le gouvernement répondit par les *décrets* qui, remettant en vigueur d'anciennes lois non abrogées, ordonnèrent aux congrégations non autorisées de se disperser; les congrégations n'obéissant pas, le gouvernement les fit expulser par la force. Ce fut la rupture entre la République et le clergé catholique.

La résistance de la Droite allait en faiblissant; les lois finirent par passer, quelques-unes par morceaux : en 1882 la loi sur l'élection des maires, en 1884 la loi qui rendait publiques les séances des conseils municipaux. — L'enseignement primaire fut organisé par une série de lois de 1881 à 1886 (1881 l'instruction gratuite, 1882 obligatoire et laïque); l'enseignement secondaire des filles en 1880. — La loi de 1881 établit la liberté de la presse complète, sans entraves (cautionnement, autorisation, impôt), avec le jury pour tous les délits de presse; c'était le régime réclamé par le parti radical. — On établit la liberté complète de réunion; mais non la liberté d'association. — En 1884 la loi sur les *syndicats* professionnels permit enfin aux ouvriers de créer des associations analogues aux *trade unions* anglaises.

En même temps le ministère luttait contre l'Extrême Gauche qui demandait l'épuration de la magistrature, l'amnistie pour la Commune, la revision de la Constitution. Mais de ce côté la force d'attaque allait en augmentant; la Gauche céda peu à peu. En 1880 elle vota l'amnistie (précédée de grâces individuelles) qui fit revenir en France les proscrits de la Commune et permit au parti socialiste révolutionnaire de se reconstituer. — En 1882 l'épuration de la magistrature se fit par une loi qui, suspendant l'inamovibilité des

juges, permit au gouvernement de mettre à la retraite les magistrats conservateurs. — Puis le gouvernement prit l'initiative d'une revision partielle, et le Sénat finit par y consentir (1884). Le quart élu par le Sénat fut attribué, à mesure des décès, aux collèges sénatoriaux de départements; on augmenta le nombre des délégués sénatoriaux en donnant aux conseils municipaux un nombre de délégués variant suivant leur importance (de 1 à 24, à Paris 30), de façon à diminuer un peu l'inégalité de représentation, mais en laissant subsister un privilège pour la campagne.

Après les élections de 1881 il y eut à la Chambre 457 républicains contre 88 conservateurs; au Sénat (après le renouvellement de 1882), 205 républicains (30 Centre gauche) contre 95 conservateurs. Le parti conservateur se retira de la lutte politique[1]. Le parti républicain se transforma, la majorité passait à l'Union républicaine. Gambetta, chef de la majorité, accepta de prendre le gouvernement et forma « le grand ministère » qu'on s'attendait à voir devenir l'incarnation du parti républicain (nov. 1881). Mais au lieu d'y faire entrer tous les chefs de la Gauche, il le composa exclusivement d'hommes de son groupe. Puis il proposa la revision pour inscrire dans la Constitution que la Chambre devait être élue au *scrutin de liste*; on avait jusque-là tenu le régime électoral en dehors de la Constitution afin de pouvoir le modifier par des lois. Le parti républicain se divisa. L'Extrême Gauche attaquait depuis longtemps Gambetta à cause de sa politique opportuniste (il avait fait dans sa circonscription de Belleville, pendant la période électorale de 1881, une scène violente contre ses adversaires). La Gauche lui reprochait ses allures de souverain (l'entrée triomphale dans sa ville natale, Cahors), son langage autoritaire (son « discours du trône » à la Chambre), sa tendance à s'entourer de ses partisans personnels. Les mécontents se coalisèrent contre lui et rejetèrent la revision à une grande majorité. Il se retira, ayant perdu en trois mois sa popularité (janv. 1882) et mourut (déc. 1882), sans l'avoir encore retrouvée.

On revint aux ministères de gauche gouvernant avec l'appui de l'Union républicaine : Freycinet, puis Duclerc, enfin Ferry, le plus long de tous les ministères de la République parlementaire (févr. 1883-mars 1884). Le parti radical arrivé au pouvoir avait renoncé aux grandes réformes; au lieu de l'élection de la magistrature

1. Depuis la mort du prince impérial (massacré par les Zoulous en 1879), le parti impérialiste s'était coupé en deux : parti de l'héritier direct, le prince Jérôme; parti de son fils, le prince Victor, soutenu par l'impératrice et les catholiques.

(votée en principe en 1882) il fit seulement l'épuration; au lieu du rachat des chemins de fer par l'État il fit les « conventions » avec les grandes compagnies (1883). Il abandonna l'impôt sur le revenu qu'il avait demandé en 1874. Il ne conserva de son ancien programme que l'organisation de l'instruction primaire (qui fut achevée en 1886), et la réforme du service militaire, que le Sénat arrêta. Il se concentra dans la politique coloniale; travaillant à refaire à la France un empire hors d'Europe (Tunisie, Soudan, Congo, Tonkin et Annam) pour ouvrir des débouchés au commerce français.

Scission du parti républicain et reconstitution du parti conservateur (1884-87). — Le parti républicain se rompit définitivement en deux fractions ennemies. La Gauche et l'Union républicaine formèrent le parti républicain de gouvernement (surnommé *opportuniste*); l'Extrême Gauche, reprenant l'ancien nom commun à tous, devint le parti *radical*. Les deux partis étaient divisés par des rivalités de personnes plutôt que par une différence de programme. Les radicaux étaient ceux qui, n'ayant pas fait partie de l'entourage personnel de Gambetta et ayant combattu la politique coloniale de Ferry, restaient exclus du gouvernement. Mais en reprenant les parties de l'ancien programme radical abandonnées par les républicains arrivés au pouvoir, ils se firent un programme de combat. Ils demandaient la revision de la constitution pour enlever au Sénat le pouvoir de voter le budget et de dissoudre la Chambre; la séparation de l'Église et de l'État et l'abolition du Concordat, défendu maintenant par les *opportunistes*; la réforme du régime fiscal par l'impôt sur le revenu; la guerre aux grandes compagnies. (On ne parlait plus ni de l'élection de la magistrature ni de la suppression des armées permanentes, inscrites au programme de Gambetta en 1869.) Les radicaux ajoutaient l'abandon des expéditions coloniales.

Les deux partis étaient d'accord sur le divorce (qui fut voté en 1884), sur le scrutin de liste avec vote au chef-lieu de la commune (qui fut voté en 1884) et sur le service militaire de trois ans avec abolition du tirage au sort, du volontariat, des dispenses aux instituteurs et aux ecclésiastiques; mais la loi militaire, retardée par le Sénat, ne fut votée qu'en 1889.

La lutte porta surtout sur le Tonkin. Ferry déclara la guerre aux radicaux en disant : « Le péril est à gauche. » Les radicaux profitèrent de la panique causée par la nouvelle exagérée d'une défaite au Tonkin pour entraîner la Chambre à voter contre le ministère Ferry (mai 1885). Ce fut le dernier ministère soutenu par une majorité compacte. Jusqu'en 1889 on n'eut plus que des ministères de coalition.

La Gauche, pendant son gouvernement, avait abandonné la politique financière du parti conservateur : équilibre du budget, amortissement graduel de la dette, économie dans les dépenses. Pour les chemins de fer nouveaux (plan Freycinet), pour les constructions d'écoles, pour les expéditions coloniales, elle avait engagé des dépenses qui augmentèrent la dette et produisirent un déficit. On s'était habitué à des plus-values sur les prévisions du budget; la crise des affaires qui commença en 1882 après le *krach* de *l'Union générale* amena des moins-values. Le mauvais état des finances fournit un argument de plus contre les « opportunistes ».

Dans la campagne électorale de 1885, le gouvernement eut contre lui deux oppositions : à gauche le parti radical, dont l'orateur était Clémenceau; à droite le parti conservateur et catholique, qui, évitant d'attaquer la République, s'appela l'*opposition constitutionnelle*. Depuis la mort du comte de Chambord en 1883 le parti légitimiste s'était fondu avec le parti orléaniste, sauf un petit groupe irréconciliable, qui transporta son hommage à la branche des Bourbons d'Espagne. Des deux côtés on reprochait aux *opportunistes* la guerre du Tonkin, le déficit, la crise des affaires.

C'est dans ces conditions que se firent les élections générales d'octobre 1885, les premières au scrutin de liste depuis 1871. Les candidats républicains se présentèrent sur deux listes rivales (républicaine et radicale) qui se partagèrent les voix des électeurs républicains, ce qui empêcha de former des majorités absolues. Les conservateurs se présentèrent unis sur une même liste. Le scrutin de liste par département était avantageux aux conservateurs, leurs électeurs étant répartis en groupes plus compacts; le parti du gouvernement perdit des sièges. Il passa au premier tour plus de conservateurs que de républicains; au second tour les républicains inquiets rétablirent « la discipline républicaine » en votant tous pour la liste de concentration formée des candidats des deux fractions républicaines qui avaient eu la majorité relative. La Chambre fut composée de 382 républicains et 202 conservateurs (que les invalidations réduisirent à 180). Une nouvelle génération de conservateurs venait d'entrer dans la vie politique, avec un programme négatif d'opposition libérale. La division était presque entièrement régionale; tout l'Est et tout le Midi avaient élu des républicains, tout l'Ouest et le Nord des conservateurs.

Le parti républicain, coupé en deux fractions presque égales, *opportunistes* et *radicaux*, n'avait plus de majorité. Pour gouverner, on essaya de deux tactiques : l'une consistait à réunir les deux fractions

du parti républicain contre la Droite; c'était la « politique de concentration républicaine », formulée avant même les élections par le ministère Brisson, qui avait remplacé Ferry, et adoptée par les premiers ministères après les élections (Freycinet, janvier 1886; Goblet, déc. 1886). L'autre consistait à faire soutenir les républicains de gouvernement par les conservateurs contre les radicaux; c'était « la politique d'apaisement », ainsi nommée parce qu'on cessait de faire la guerre aux conservateurs et au clergé : elle fut essayée par le ministère Rouvier (mai 1887) et abandonnée après la démission de Grévy (déc. 1887).

Le ministère de concentration demanda l'expulsion des prétendants; la Chambre l'avait repoussée en 1883; elle la vota en 1886, pour atteindre le comte de Paris, qu'on accusait, aux fêtes du mariage de sa fille, de s'être posé en souverain.

Les ministères, occupés à se maintenir, renoncèrent à toute politique de réformes positives; leur programme se borna à liquider les entreprises coloniales (les crédits du Tonkin ne furent votés qu'à quelques voix de majorité) et à rétablir l'équilibre du budget. La Chambre renversa le ministère Goblet pour n'avoir pas présenté des économies suffisantes (mai 1887).

La crise boulangiste (1887-89). — Les radicaux s'étaient alliés contre Ferry aux partisans de la guerre, les *patriotes*, mécontents des expéditions coloniales qui détournaient la France de la guerre de revanche contre l'Allemagne. Ils poussèrent au ministère le général Boulanger (janvier 1886), qui, devenu ministre de la guerre, se rendit fameux par ses déclarations démocratiques et républicaines. Le parti opportuniste, en revenant au pouvoir (mai 1887), écarta du ministère le général Boulanger; les radicaux le soutinrent. Son nom devint si célèbre qu'il se forma autour de lui un parti personnel; le noyau consistait dans la *Ligue des patriotes* et un petit groupe de députés radicaux.

Survint le scandale de l'affaire des décorations; on accusait Wilson, gendre de Grévy, de les avoir vendues. Grévy soutint son gendre. La Chambre vota contre le ministère et exigea la retraite du Président de la République. Grévy essaya un ministère radical, mais personne ne voulut former de ministère avec le général Boulanger et n'osa en former un sans lui. Grévy, ne trouvant pas de ministres, se résigna à donner sa démission (déc. 1887). Le parti *opportuniste*, qui avait la majorité dans le Congrès, grâce au Sénat, désirait élire Ferry Président de la République; le conseil municipal de Paris déclara qu'il ne répondait pas de l'ordre si Ferry était élu. Les

conservateurs, hostiles à Ferry en souvenir de l'article 7, égarèrent leurs voix sur le général Saussier; Ferry n'eut pas la majorité absolue au premier tour, et au second les radicaux firent passer un républicain modéré, Carnot.

Les ministres de Carnot (Tirard, déc. 1887, renversé sur la question de la revision; Floquet, radical, avril 1888) reprirent la politique de concentration républicaine, mais ils eurent à combattre le parti nouveau de Boulanger.

Le parti *boulangiste* n'attaquait plus seulement le parti *opportuniste*; il venait de rompre aussi avec les radicaux et voulait supprimer le régime parlementaire lui-même, l'accusant de corruption et d'impuissance. Le parti n'avait pas de politique positive; son programme se résumait dans la déclaration faite par Boulanger : *Dissolution*, *revision*, *constituante* : dissoudre la Chambre, puis élire une constituante qui ferait une constitution républicaine non parlementaire, avec une Chambre unique et un pouvoir exécutif indépendant de la Chambre (à peu près la constitution de 1848). Avant tout il fallait porter au pouvoir le général Boulanger, le reste viendrait tout seul. On faisait appel à tous les Français patriotes, y compris les conservateurs et les catholiques, pour organiser « la république ouverte ». Le parti s'appela officiellement *revisionniste* ou *national*. Il adopta une tactique nouvelle, calculée sur le scrutin de liste : dans les départements qui avaient à élire un député, le parti présentait le général Boulanger et faisait faire un petit plébiscite sur son nom. On avait commencé sans plan en février 1888, on continua méthodiquement.

Le parti conservateur catholique, jusque-là ennemi de Boulanger à cause de ses déclarations radicales, se coalisa avec le parti revisionniste pour détruire la Constitution; il employait Boulanger pour « faire la trouée » dans la République. La campagne électorale, dirigée par le *Comité républicain national* avec l'argent des conservateurs (le comte de Paris et la duchesse d'Uzès), était menée par des procédés de publicité analogues à ceux du commerce : des affiches en masse, des portraits et des biographies du général Boulanger, des chansons en l'honneur du général, des gens payés pour crier « Vive le général Boulanger! »

En face de cette coalition, toutes les fractions du parti républicain, y compris le parti socialiste, s'unirent pour combattre le « pouvoir personnel », la dictature. Boulanger, quand il parut à la Chambre, fut très mal reçu, et renonçant à opérer sur le terrain parlementaire n'agit plus que par des campagnes électorales. Il n'eut aucun succès

dans les départements anciennement républicains, de l'Est et du Midi. Il fut élu avec de fortes majorités dans les départements conservateurs ou douteux du Nord et du centre. Il fut élu par 242 000 voix contre 165 000 à Paris, où les électeurs radicaux votèrent pour lui par opposition au gouvernement (27 janvier 1889). Ce succès le perdit [1]. Sa tactique supposait le scrutin de liste qui permettait de transformer l'élection en un plébiscite sur son nom et qui, aux élections générales, rendrait possible de faire voter ensemble ses électeurs conservateurs et ses électeurs radicaux; il ne pouvait obtenir une majorité dans la prochaine Chambre que par une sorte de surprise, et il avait eu l'imprudence d'avertir ses adversaires. Le scrutin de liste était, il est vrai, une sorte de dogme commun aux *opportunistes* et aux radicaux; mais les républicains se résignèrent à le sacrifier et, malgré les conservateurs qui alors voulaient le maintenir, ils rétablirent le scrutin uninominal (février 1889). On poussa ensuite la précaution jusqu'à interdire de se présenter dans plus d'une circonscription (juin).

Le parti radical, affaibli par la scission des boulangistes et par le souvenir de son alliance avec eux, céda le pouvoir aux opportunistes qui avaient toujours combattu Boulanger. Le ministère Floquet, mis en minorité sur la question de la revision, fut remplacé par un ministère Tirard-Constans (février 1889) qui se débarrassa du général Boulanger en le faisant mettre en accusation devant le Sénat constitué en haute cour; Boulanger sortit de France et fut condamné par contumace pour complot contre la sûreté de l'État. Puis l'Exposition de 89 produisit une accalmie politique.

Aux élections générales (septembre-octobre 1889) la lutte s'engagea entre la coalition des républicains de toutes les fractions (*opportunistes*, radicaux, socialistes) et la coalition des ennemis de la république parlementaire. Le parti revisionniste voulait une république nationale et radicale, les partis conservateurs soutenus par le clergé parlaient presque ouvertement de détruire la République. Les républicains parlementaires firent une campagne défensive et conservatrice, pour le maintien de la Constitution contre les revisionnistes et les monarchistes, pour le maintien des lois scolaires et militaires contre le parti catholique.

La coalition parlementaire eut 366 députés, contre 172 conservateurs, et 38 revisionnistes. Les conservateurs venaient du Nord et

1. Je ne discute pas les chances que pouvait offrir un coup de force sur le gouvernement à Paris, où les troupes de police semblent avoir été favorables à Boulanger. Ce coup de force ne fut pas organisé.

de l'Ouest, les revisionnistes de la Seine et de quelques circonscriptions isolées. La coalition se rompit. Le parti revisionniste, battu aux élections du conseil municipal de Paris (avril 1890), acheva de se disloquer par le suicide du général Boulanger.

Transformation des partis extrêmes. — La majorité républicaine élue en 1889 sur un programme négatif n'eut guère qu'une politique de conservation : maintenir les lois scolaires et militaires attaquées par la Droite, laisser se reposer le pays fatigué des agitations. En quatre ans la Chambre ne vota que quelques lois d'affaires et les tarifs douaniers (1892) qui rétablirent le régime protecteur. Napoléon en 1860 avait inauguré le système des traités de commerce pour arriver à établir graduellement le libre-échange; la Chambre refusa de renouveler les traités expirés et revint au régime du tarif autonome qui réserve au pays le droit d'élever ou d'abaisser à sa volonté ses droits de douane. La coalition des grands industriels avec le groupe agricole qui demandait la protection des blés et du bétail fit voter un système compliqué de droits, quelques-uns très élevés, qui ont donné l'impression d'un régime quasi prohibitif. La loi établit deux tarifs : *tarif maximum* applicable aux produits des pays qui n'ont pas fait de convention spéciale avec la France, *tarif minimum* que la France accorde par convention spéciale. En fait presque tous les pays ont obtenu le tarif minimum, et même il a fallu pour renouer les relations avec la Suisse (1895) descendre au-dessous de ce minimum.

La lutte entre les deux fractions du parti républicain, interrompue par l'union pour la défense commune en 1889, ne recommença que sourdement; la politique officielle restait la concentration républicaine. En fait les républicains de gouvernement, appelés aussi *modérés*, avaient la majorité dans la Chambre, ils formaient les ministères et exerçaient le pouvoir. Les radicaux réduits à une petite minorité conservaient les débris de leur programme, revision, impôt sur le revenu, séparation de l'Église et de l'État, sans aucune chance d'en faire adopter aucun point.

Mais dans les partis extrêmes une transformation se préparait. Un petit parti socialiste ouvrier s'était reformé en France depuis 1879 avec les amnistiés de la Commune; mais il était resté une petite Église doctrinale sans action politique; d'ailleurs scindé depuis 1882 en deux fractions ennemies. Le groupe marxiste, le moins nombreux, recruté surtout dans le Nord (J. Guesde), conservait le programme collectiviste allemand avec une organisation centralisée dans un conseil de 5 membres. La « fédération Française des travailleurs

socialistes révolutionnaires » déclarait « vouloir fractionner son but jusqu'à le rendre *possible* » et elle conservait l'organisation fédérative, qui laissait à chaque fédération régionale son autonomie. Cette fraction, surnommée *possibiliste* par ses adversaires, se scinda elle-même sur une question d'organisation et de tactique, en deux groupes ennemis (1890) qu'on désigna par le nom de leurs chefs : le parti de Brousse acceptait l'alliance avec les radicaux et l'autonomie des groupes; le parti d'Allemane réclamait la direction du parti par l'organe central de la Fédération et déclarait ne prendre part aux élections que comme procédé d'agitation. Les débris du parti blanquiste-révolutionnaire formaient une autre fraction; ce qui faisait au moins quatre partis socialistes. Leur action était encore limitée à la propagande parmi les ouvriers des grandes villes et les mineurs, et leur effort se portait surtout sur les élections municipales de Paris. A la Chambre un petit groupe, intitulé *parti ouvrier*, se réduisait à quelques députés révolutionnaires sans programme précis. — En 1893, en vue des élections, toutes les fractions socialistes se coalisèrent et formèrent une « Ligue d'action révolutionnaire pour l'avènement de la république sociale », où entrèrent non seulement tous les socialistes doctrinaires, mais les mécontents radicaux qui avaient formé le gros du parti revisionniste. Pour gagner les paysans le Congrès socialiste de 1892 avait adopté un programme de réformes agraires, le parti renonçait à demander la suppression prochaine de la petite propriété rurale.

En même temps le parti conservateur se disloquait. Le comte de Paris, malgré les anciens orléanistes, avait demandé la revision (1888) et adopté la tactique de « l'action parallèle » avec le parti de Boulanger. Abandonnant le terrain de la royauté traditionnelle, il avait déclaré que la monarchie devait être rétablie par un appel au peuple, c'était le principe même du parti impérialiste. Tous les partis monarchiques étaient désormais ralliés au principe révolutionnaire de la souveraineté du peuple. Cette évolution mécontentait à la fois les anciens légitimistes et les anciens orléanistes, mais une nouvelle génération de conservateurs les remplaçait.

Le gros du parti conservateur, découragé par l'échec de 1889, renonça à rétablir la monarchie et revint à la politique de l'opposition constitutionnelle inaugurée en 1885; il n'attaquait plus la forme du gouvernement, tout en évitant de la reconnaître ouvertement; il combattait seulement le personnel républicain et sa politique. Une fraction du parti finit par adopter une autre tactique : se rallier officiellement à la République pour pouvoir agir sur les

électeurs républicains. L'évolution fut hâtée par le Pape qui engagea les catholiques à accepter définitivement la République pour essayer de la diriger dans l'intérêt de la religion. Cette politique, officiellement exposée en 1892, se résume en une formule attribuée à Léon XIII (dans une entrevue privée) : « accepter la Constitution pour modifier la législation » (il s'agit surtout de revenir sur les lois scolaires et militaires). — Ainsi se forma, par un démembrement du parti conservateur, le parti catholique des *ralliés*.

Cette évolution fit reparaître l'idée de la « politique d'apaisement », c'est-à-dire de conciliation entre la Droite conservatrice et le Centre républicain. En 1893, avant les élections générales d'août, le parti modéré laissa entrevoir un rapprochement avec les *ralliés* (discours de Constans et de Ch. Dupuy) et se déclara ennemi irréconciliable des socialistes en fermant la Bourse du travail de Paris. — L'apaisement était facile sur le terrain parlementaire ; la Droite résignée aux lois scolaires et militaires ne demandait qu'une politique de conservation, de ses candidats beaucoup se donnaient la qualification de *libéral* (ce nom devint synonyme de conservateur catholique). Mais l'alliance était difficile sur le terrain électoral, car les électeurs républicains restaient hostiles à l'ancien personnel conservateur qui en 1889 avait combattu la République.

Les conservateurs, pour préparer la campagne électorale de 1893, soulevèrent le scandale du Panama (fin 1892) qui, démesurément grossi par la presse, ouvrit une ère de dénonciations, de polémiques violentes, de procès en diffamation et de poursuites judiciaires. Le résultat fut de compromettre les chefs des deux partis républicains, modéré et radical, soupçonnés ou d'avoir pris part à des affaires financières ou d'avoir négligé de poursuivre les coupables. L'ancien personnel fut écarté et remplacé par une nouvelle génération.

Le classement nouveau des partis. — La Chambre élue en 1893 fit apparaître toutes ces transformations. Elle avait une moitié de députés nouveaux. — La manœuvre de la Droite n'avait pas réussi, une trentaine de *ralliés* seulement avait passé, il ne restait que 60 conservateurs non ralliés ; l'ancienne Droite tombait de 170 à 93 membres. — La majorité républicaine restait coupée en deux fractions, modérés et radicaux, le parti radical montait de 120 à 155. — A l'Extrême Gauche l'union socialiste, ramassant les électeurs de l'ancien parti revisionniste désorganisé, avait fait passer 55 radicaux-socialistes. Pour la première fois se formait un parti socialiste parlementaire assez nombreux pour agir sur la politique. Dans l'ensemble c'était un déplacement général vers la Gauche.

Le parti conservateur étant hors de combat, le parti républicain eut de nouveau à choisir entre deux solutions : *concentration*, c'est-à-dire union des deux Centres (modérés et radicaux) contre les partis extrêmes (conservateurs et socialistes), ou *ministère homogène*, c'est-à-dire gouvernement par une seule des fractions républicaines du Centre. La *concentration* assurait une majorité énorme, mais elle impliquait une politique passive, car le parti modéré avait épuisé son programme de réformes et n'acceptait aucune partie du programme radical. Le ministère *homogène* était demandé par les théoriciens du parti modéré comme conforme à la doctrine parlementaire; mais il ne semblait possible qu'avec un ministère modéré, encore restait-il douteux qu'il pût réunir une majorité sans l'appoint d'une partie de la Droite, ce qui lui eût fait perdre son caractère homogène et eût été un retour à la politique d'apaisement devenu difficile depuis les élections de 93.

Officiellement la politique de tous les gouvernements de 1889 à 1895 a été la *concentration*, c'est-à-dire le ministère composé en majorité de *modérés* (comme la Chambre) et faisant une politique de conservation accompagnée de déclarations démocratiques. Puis la vie politique normale a été bouleversée par l'épisode des attentats anarchistes. Les anarchistes ne formaient pas un parti régulier, ils étaient peu nombreux et s'abstenaient par principe de toute action parlementaire, refusant de formuler un programme positif; ils voulaient, disaient-ils, affranchir l'individu en détruisant la société. Mais en adoptant les procédés des terroristes russes, surtout les attentats par explosions, ils se donnèrent une action tout à fait disproportionnée à leur importance. La « propagande par le fait », déjà essayée en 1892, devint un événement politique quand les anarchistes s'attaquèrent aux pouvoirs de l'État, à la Chambre, puis au Président. Les pouvoirs publics se défendirent par deux séries de lois d'exception, l'une après l'explosion dans la Chambre (déc. 1893), l'autre après l'assassinat de Carnot (juin 1894), qui eurent vite fait de supprimer les journaux anarchistes, et d'arrêter la propagande et les attentats. Mais pendant cette crise la *concentration* s'était relâchée; le parti radical avait lutté contre le ministère modéré pour limiter la portée et la durée des lois d'exception, il lui reprochait de confondre dans la répression les socialistes avec les anarchistes. Pour l'élection du Président de la République chacun des deux partis avait présenté son candidat. Celui des modérés, Casimir Perier, fut élu à une forte majorité, contre le radical Brisson; il eut presque toutes les voix des sénateurs.

Une lutte personnelle s'engagea entre les socialistes et le nouveau Président Casimir Perier qui, par son nom et sa fortune, semblait symboliser la domination de la bourgeoisie. A la Chambre, entre les deux partis *modéré* et *radical* qui commençaient à s'opposer nettement, se formait une masse flottante d'une centaine de députés disposés à voter pour tout ministère, mais en évitant de déplaire à leurs électeurs par un vote impopulaire; elle suffisait pour déplacer la majorité. Ce groupe hésitant mit en minorité trois ministères modérés (Casimir Perier, avril 1894; Dupuy, janv. 1895; Ribot, oct. 1895), tous sur des questions de chemin de fer. — A la chute du second (janv. 1895) Casimir Perier donna sa démission de Président de la République. Il fut remplacé par le candidat des modérés et de la Droite coalisés (Félix Faure); mais la minorité pour Brisson avait augmenté, et le candidat qui représentait la politique de combat contre les radicaux (Waldeck-Rousseau) avait été écarté. — Le troisième ministère (Ribot) revint à la *concentration*, fit voter une amnistie pour effacer le souvenir de la lutte contre les socialistes, et même, pour la première fois, présenta une réforme fiscale fondée sur le principe radical de la progression (impôt progressif sur les successions). La masse flottante se portait vers le parti radical, elle avait fait élire le radical Brisson président de la Chambre.

A la chute du troisième ministère modéré, le chef du cabinet fut pour la première fois un radical, Léon Bourgeois. Il voulut former un ministère de concentration mais avec un programme de réformes et, n'ayant pu trouver de collègues parmi les modérés, il finit par former un ministère *homogène*, mais radical. De l'ancien programme radical il ne conservait qu'un point, la réforme fiscale par l'impôt progressif sur le revenu, et y joignait une série de réformes économiques démocratiques. Il promettait aussi de faire la lumière sur des affaires financières où le public soupçonnait l'ancien personnel modéré de gouvernement d'être compromis.

Sur ce programme s'est fait un nouveau groupement des partis par les deux extrémités. Le parti *modéré*, uni à la Droite pour combattre l'impôt sur le revenu, a formé un parti de conservation sociale appuyé sur la bourgeoisie, le clergé et les fonctionnaires. Le parti radical, uni au parti socialiste, est devenu un parti de réforme sociale, qui fait appel à la masse des électeurs. La division n'est pas nettement régionale, mais les conservateurs dominent dans l'Ouest, les radicaux dans le Midi.

En entraînant la masse des députés flottants, le parti radical a donné au ministère une majorité dans la Chambre, pour voter le

principe de l'impôt progressif (1896). Le Sénat, en attaquant le ministère, a soulevé un conflit entre les deux Chambres qui a fait renaître l'agitation pour la revision. Par un refus de crédits, il a obtenu la retraite du ministère Bourgeois, et la formation d'un ministère *homogène* modéré (avril 1896) qui a réuni une majorité grâce à l'appoint de la Droite, mais sans se déclarer officiellement pour la politique d'apaisement. Les deux partis restent en présence sans majorité ferme dans la Chambre. Mais, par un phénomène nouveau en France, dans les deux partis ce sont les Centres qui dirigent la politique; la Droite a renoncé provisoirement à revenir sur les lois défavorables au clergé et ne demande plus que la conservation sociale; le parti socialiste a changé son attitude doctrinaire et révolutionnaire, il accepte d'aider le parti radical à obtenir une réforme sociale partielle et de procéder légalement à la revision de la constitution. Pour la première fois depuis 1814, il n'y a plus en France que des partis constitutionnels.

L'évolution politique de la France au XIXe siècle. — Au premier abord l'histoire politique de la France depuis un siècle paraît une série incohérente de révolutions; de là est venue l'opinion générale à l'étranger que les Français sont un peuple capricieux en politique et ne savent pas ce qu'ils veulent. C'est exactement ce qu'on disait des Anglais à la fin du XVIIe siècle [1].

Voici pourtant un point de vue d'où ces révolutions inexplicables prennent l'aspect d'une évolution très intelligible. La nation française à la fin du XVIIIe siècle était encore monarchique, mais déjà démocratique et laïque, du moins dans les villes et les régions de l'Est et du Midi où la société est en fait plus démocratique, où les propriétaires paysans sont plus nombreux et les grands propriétaires moins influents. De cette masse monarchique et démocratique se détacha en 1792, par la lutte contre le roi et la cour, un petit parti révolutionnaire qui devint républicain presque à contre-cœur, parti très peu nombreux, mais décidé à prendre le pouvoir, au besoin par la force. — De 1792 à 1870 ce parti républicain a pris le pouvoir quatre fois, toujours par le même procédé, un coup de main à Paris sur le siège du gouvernement; mais, n'étant qu'une minorité, il ne parvenait pas à s'établir définivement. La majorité monarchique laissait se reformer un gouvernement monarchique qui dispersait le personnel républicain. Ainsi chaque révolution républicaine était suivie d'une

1. Nation dont « la légèreté » est connue; ils changent souvent d'idées, disait Torcy.

restauration monarchique qui durait jusqu'à ce qu'une nouvelle génération eût donné à l'ancien personnel républicain de nouvelles recrues pour faire une nouvelle révolution. Mais chaque révolution emportait un fragment de l'ancien régime qui ne pouvait plus être restauré. Quatre fois s'est produite cette oscillation.

1° Le parti révolutionnaire a pris le pouvoir à Paris au 10 août 1792, et l'a gardé en France jusqu'à la restauration monarchique impérialiste de Bonaparte, qui a décimé les débris du personnel républicain sans rétablir la monarchie traditionnelle. — La restauration de 1814, amenée par un accident de politique étrangère, n'a été qu'une restauration incomplète. Elle a conservé l'organisation sociale démocratique créée par la Révolution et l'organisation administrative centralisée laissée par Napoléon. A cette société démocratique et à cette administration bureaucratique elle a superposé un mécanisme politique monarchique d'importation anglaise.

La révolution des Cent-Jours n'a été qu'une tentative avortée, le dernier épisode de la lutte de Napoléon contre l'Europe, la première des révolutions militaires qui ont suivi la pacification générale de 1814. Elle a pourtant agi sur l'évolution politique en unissant aux débris du parti révolutionnaire les mécontents du parti impérialiste.

2° Un petit parti républicain, recruté dans la nouvelle génération, mais élevé dans la tradition de 1793, a fait la révolution de 1830 à Paris; trop faible pour l'imposer à la France il a cédé le pouvoir au parti monarchique libéral qui a fait la monarchie de juillet. Il a essayé de le lui reprendre par des révoltes armées dans Paris (de 1831 à 1834). Le gouvernement, appuyé sur la majorité, a résisté et par des combats, des procès et des lois, a désorganisé le personnel républicain. — Mais la monarchie de juillet est restée cependant une monarchie révolutionnaire fondée officiellement sur la souveraineté du peuple et compromise par le drapeau tricolore, symbole de la Révolution.

3° A la génération suivante, le parti républicain, réduit à quelques sociétés secrètes, s'est renforcé par les ouvriers socialistes et a fait à Paris la révolution de 1848 qu'il a imposée à la France. Cette fois il a établi la « République démocratique et sociale ». Mais il n'a pu se maintenir au pouvoir; la grande majorité de la nation était contre lui. L'Assemblée républicaine de 1848 l'a expulsé du gouvernement et, quand il a tenté d'y revenir par la force, l'a décimé (aux journées de juin). Reconstitué comme parti démocratique, il a été combattu par l'Assemblée monarchique de 1849 et, au moment où il commençait à gagner les régions démocratiques de l'Est et du Midi, il a été brusquement désorganisé par le coup d'État impérialiste et les

déportations de 1851. — Napoléon III a rétabli un mécanisme, monarchique par ses procédés, mais plus révolutionnaire encore par son principe que la monarchie précédente; de la révolution de 48 il a conservé non seulement le *pouvoir constituant* du peuple, mais le *suffrage universel*, fondement d'un nouveau régime démocratique.

4° Le personnel républicain, reconstitué après l'amnistie de 1859, s'est recruté dans la nouvelle génération, et avant la fin de l'Empire a formé dans les grandes villes et les régions démocratiques un parti radical assez nombreux pour commencer à lutter sur le terrain électoral. Il a fait la révolution de 1870 (qui a été comme celle de 1792 un accident de politique étrangère).

Mais les anciens partis royalistes, grâce au désarroi produit par la guerre, ont obtenu une majorité d'accident dans l'Assemblée souveraine qui a pris le pouvoir en 1871. Le parti républicain s'est coupé en deux. Le parti révolutionnaire socialiste de Paris a tenté de prendre le pouvoir par le vieux procédé républicain d'une révolution dans Paris, il a fait la Commune et a été exterminé; la France avait fait son éducation politique et n'acceptait plus la révolution de Paris. Le parti républicain pacifique de province a soutenu le gouvernement légal et dès 1871 a gagné la majorité des électeurs.

Encore une fois la révolution républicaine a été suivie d'une réaction monarchique, qui a failli aboutir encore à une restauration monarchique; elle a été sauvée par le symbole révolutionnaire, le drapeau tricolore, devenu si complètement un symbole national qu'une des fractions royalistes n'a pu se décider à le sacrifier. Le parti républicain, par un compromis avec les royalistes dissidents, a obtenu enfin une constitution républicaine, parlementaire comme la monarchie de juillet, démocratique comme la société française.

Peu à peu les générations monarchiques s'éteignaient, elles étaient remplacées par des générations républicaines. Dès 1869 le parti républicain dominait dans les villes; en 1876, il était définitivement maître des régions de l'Est et du Midi qui lui assuraient la majorité et par conséquent le pouvoir; il n'avait plus de motif désormais de faire une révolution, il lui suffisait de maintenir le régime légal pour gagner peu à peu l'Ouest et le Nord. Les révolutions ont cessé quand le parti républicain, le seul organisé pour les faire, n'en a plus eu besoin.

L'évolution politique du XIXe siècle a été une série d'oscillations ascendantes dans le sens républicain; elle se résume dans la conquête de la France par les coups de main renouvelés et la propagande de plus en plus efficace du parti républicain démocratique.

Mais les révolutions n'ont porté que sur le mécanisme du gouvernement central et sur la possession du pouvoir. En dehors de la lutte sont restés l'organisation sociale et le mécanisme administratif.

L'organisation sociale démocratique et laïque créée par la Révolution était acceptée par le parti républicain et assez populaire pour ne plus subir aucune attaque. Les gouvernements monarchiques ont essayé indirectement de relever l'influence des grands propriétaires, de la bourgeoisie riche ou du clergé; mais ils n'ont touché aucune des institutions sociales, petite propriété, partage égal des héritages, égalité civile, accès aux fonctions sans distinction de naissance, laïcité de tous les pouvoirs; la France a conservé le régime social de la Révolution.

Le mécanisme administratif de l'Empire centralisé et bureaucratique est aussi resté presque intact. Tous les partis l'ont déclaré oppressif dans l'opposition, et, arrivés au gouvernement, l'ont conservé comme instrument de pouvoir. De l'ancien régime impérial la France conserve encore :

L'administration centrale avec ses ministères, l'administration départementale avec ses préfets et sous-préfets, sa tutelle administrative des communes;

— L'organisation judiciaire avec le personnel des conseillers à la cour et des juges de tribunaux inamovibles, avec le ministère public formé d'avocats et de procureurs du gouvernement, avec la vieille procédure civile formaliste et la procédure criminelle secrète inquisitoriale, avec le code de 1800 à peine modifié (le divorce n'a été qu'un retour à une institution emportée par la réaction de 1815), avec la vénalité des charges d'avoué, notaire, greffier, huissier;

— La justice administrative des conseils de préfecture et du Conseil d'État, vivement attaquée par les libéraux sous Napoléon III, puis acceptée, y compris le fameux article 75 de la constitution de l'an VIII;

— L'organisation ecclésiastique établie par le Concordat et les articles organiques, — la Légion d'honneur avec ses titres imités des ordres nobiliaires;

— L'Université avec ses recteurs, ses inspecteurs, ses lycées à discipline militaire, son École normale et son système d'examens et de concours;

— Le régime fiscal avec les contributions directes, les impôts indirects en régie, les monopoles et les octrois, avec le personnel divisé en services spéciaux (on a créé quelques nouveaux impôts, élevé le taux des anciens, contracté des emprunts, de façon à augmenter les ressources, mais on n'a changé ni l'assiette ni le mode de perception);

— Le régime douanier, organisé pour protéger les fabricants de tissus et de fers par des droits quasi prohibitifs; ébranlé par Napoléon III, combattu par les régions agricoles du Midi et les commerçants des ports, et à peu près reconstitué depuis 1871.

Au régime impérial il n'a été fait en un siècle que quatre changements importants :

1° Les autorités municipales sont devenues électives; ce qui a créé une vie politique locale, et commencé la décentralisation; suivant l'ancien principe aristocratique ces fonctions restent gratuites, mais elles sont recherchées comme l'entrée dans la carrière politique élective où le principe de l'indemnité est établi;

2° L'organisation militaire a été transformée, à l'imitation de la Prusse, par le service universel à courte durée et l'abolition de la garde nationale (en conservant les vieilles écoles militaires);

3° L'enseignement public a été réorganisé par la création (depuis 1850) d'un enseignement secondaire ecclésiastique des garçons en concurrence avec l'enseignement de l'État, — par la réforme de l'enseignement supérieur sur le modèle des Universités allemandes, — par la création d'un enseignement primaire laïque, gratuit et obligatoire et d'un enseignement des filles, tous deux imités de l'Allemagne; création qui a eu pour conséquence de former un personnel laïque d'instruction en concurrence avec l'ancien personnel ecclésiastique des frères et des religieuses;

4° La condition des ouvriers a été modifiée par la liberté de coalition et par la création des syndicats copiés sur les *trade unions* anglaises.

Excepté la transformation des maires et des conseils locaux en autorités électives, — qui a été une application de la nouvelle politique démocratique, — l'évolution n'a guère consisté qu'à importer en France des institutions étrangères.

La France est donc *gouvernée* par un personnel politique organisé suivant le principe démocratique de l'élection; ses chefs politiques sont les députés mandataires directs des électeurs, les sénateurs et les ministres mandataires indirects, tous soumis au contrôle de la presse et de l'opinion. Elle est *administrée* par un personnel bureaucratique divisé en services spéciaux, organisés suivant une hiérarchie; ses chefs administratifs sont des fonctionnaires se cooptant et se contrôlant les uns les autres, obéissant à des règlements ou des usages spéciaux, et indépendants de l'opinion publique.

Ces deux personnels, tirant leur autorité de deux principes opposés, tendent à appliquer deux conceptions opposées du gouvernement. Le personnel politique, n'ayant qu'un pouvoir délégué d'en bas et

temporaire, tend surtout à satisfaire les *électeurs* dont il dépend, en obéissant à l'opinion de la majorité. Les fonctionnaires, exerçant un pouvoir conféré par en haut et pratiquement viager, tendent à voir dans les citoyens des *administrés* qu'il faut maintenir dans la soumission due aux règlements et à l'autorité.

Entre ces deux personnels, les gouvernements monarchiques empêchaient les conflits en donnant la prépondérance aux fonctionnaires; le régime démocratique a rendu le conflit permanent. Le personnel élu, devenu le souverain, ne s'est plus contenté d'exercer sur les fonctionnaires un contrôle indirect par le moyen du budget et une domination indirecte par le moyen des lois. La souveraineté abstraite du pouvoir législatif ne lui a plus suffi. Il a voulu partager avec les fonctionnaires la souveraineté pratique qui est le pouvoir exécutif. La Chambre a établi sa supériorité sur les fonctionnaires par l'intermédiaire des ministres, ses mandataires indirects, qui, en devenant chefs officiels des services, ont hérité de cette autorité absolue sur toute la hiérarchie exercée par les ministres des régimes monarchiques. Et comme les ministres, une fois entrés dans la hiérarchie, sont portés à faire corps avec leurs subordonnés et à reprendre la tradition autoritaire, la Chambre les maintient dans sa dépendance par la commission du budget et par les interpellations. — C'est ce qui fait de l'interpellation l'institution dominante du régime parlementaire français. — Les députés, seuls représentants directs des citoyens, sont amenés, par une conséquence logique du principe démocratique, à prendre le rôle de directeurs et de défenseurs des populations; individuellement ils entrent en contact personnel avec les ministres et les fonctionnaires pour hâter l'expédition des affaires courantes retardées par la lenteur des bureaux, pour empêcher ou faire réprimer les abus de pouvoir, pour désigner les candidats aux emplois; ou même pour assurer leur domination personnelle ou celle de leur parti. C'est ce qu'on appelle « l'ingérence des députés dans l'administration ». — La fréquence des interpellations et l'ingérence des députés dans l'administration sont condamnées par tous les théoriciens du droit public comme des empiétements du Législatif sur l'Exécutif, contraires à la doctrine de la séparation des pouvoirs; elles n'en sont pas moins devenues les coutumes fondamentales de la vie politique en France. Elles sont des expédients pratiques qui permettent de conserver ensemble deux systèmes contradictoires d'institutions, — un régime public démocratique, un régime administratif hiérarchique, — en forçant le corps des fonctionnaires à se soumettre aux élus du peuple.

BIBLIOGRAPHIE

Pour la bibliographie, voir chap. V. Sur la Commune, **A. Schulz**, *Bibliographie de la guerre franco-allemande et de la Commune*, 1886. On trouvera une bibliographie de A. Adler dans *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* au mot *Commune* (1891).

Sources. Voir la bibliogr. du chap. V. Parmi les documents parlementaires les plus importants sont : 1° l'*Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale*, rapports, dépositions de témoins, dépêches officielles (voir les réclamations et rectifications, *Annales de l'Assemblée*, t. XXV); 2° l'*Enquête sur l'insurrection du 18 mars*, à Paris et en province (voir les réclamations, *Annales*, t. XI).

Annuaire : **Daniel** (pseudon. d'A. Lebon), *L'Année politique*, depuis 1874.

Aux journaux indiqués chap. VI ajouter : *le Français* (royaliste libéral, important dans la période de l'Assemblée), pour la période 1871-78; *la République française*, organe de Gambetta, *le Soleil*, *le Gaulois*, *le Figaro*, *le XIXe Siècle*.

Aux revues ajouter : *Revue politique et littéraire*, dite *Revue bleue*, *Revue socialiste* [1].

Les mémoires, souvenirs et correspondances sont peu importants : **J. Simon**, *Souvenirs du 4 septembre 1874; Le gouvernement de M. Thiers*, 1879. — **Hérisson**, *Journal d'un officier d'ordonnance*, 1885. — **J. de Gastyne**, *Mémoires secrets... de la Commune*, 1871. — **H. Pessard**, *Mes petits papiers*, 2 séries, 1887-88. — **Jourde**, *Souvenirs d'un membre de la Commune*, 1877. — **Beslay**, *Mes souvenirs*, 1873.

Un recueil des affiches de 1870-1871 : **J. Claretie**, *Les murailles politiques de la France, 1870-71*, 1880, in-4. — *Documents pour... l'histoire de la Commune*, 1871, recueil des actes officiels de la Commune.

Travaux. Sur l'ensemble : **Zévort**, *Histoire de la 3e République*, t. I, 1896 (s'arrête au 24 mai 1873). — **Oncken**, *Das Zeitalter des Kaisers Wilhelm*, 2 vol., 1890-1892 (coll. Oncken).

Sur la Commune : il n'existe pas d'histoire scientifique; les principaux ouvrages sont : **Maxime Du Camp**, *Les convulsions de Paris*, 5 v., 1878-1879, conservateur. — **Arnould**, *Hist. de la Commune*, 3 v., 1878. — **Lissagaray**, *Hist. de la Commune*, édit. de 1896 (tous deux communalistes).

Sur la tentative de Restauration de 1873 : **Chesnelong**, *La campagne monarchique d'octobre 1873*, 1895. — **E. Daudet**, *Trois mois d'hist. contempor.*, 1873.

Sur le 16 mai : *Du 16 mai au 2 sept. 1877*, 1877 (publié par H. Monod).

Description des institutions de la France : **A. Lebon**, *Das Staatsrecht der französischen Republik*, 1886 (collection Marquardsen). — **Block**, *Dictionnaire de l'administration française*, 3e éd., 1891. — La collection en cours de publication *La vie nationale*, série d'ouvrages de vulgarisation, contient quelques renseignements.

Sur les finances : **Mathieu Bodet**, *Les finances françaises de 1870 à 1878*, 2 v., 1881. — **Amagat**, *Les finances françaises*, 1889. — **L. Say**, *Dictionnaire des finances*.

1. Pour l'histoire des partis socialistes en France il existe une collection très abondante au *Musée social* fondé par le Cte de Chambrun.

CHAPITRE VIII

LES PAYS-BAS (BELGIQUE ET HOLLANDE)

Formation du royaume des Pays-Bas. — Le royaume des Pays-Bas a été formé de pays conquis par la France, réduits en départements français, puis redevenus indépendants en 1814; c'était la réunion de trois morceaux séparés avant l'annexion à la France : les anciens Pays-Bas autrichiens, l'ancien évêché de Liège, les anciennes Provinces-Unies.

Pour ces pays l'occupation française a été, non un épisode sans conséquence, mais une transformation profonde; elle a déblayé le terrain sur lequel allait s'élever la construction politique du XIXe siècle. Il y avait aux Pays-Bas avant la Révolution des provinces très inégales d'importance, gouvernées suivant de vieilles coutumes disparates, quelques-unes dépourvues de droits politiques (les pays belges conquis par les Provinces-Unies); — une société séparée en classes inégales devant la loi; — tous les pouvoirs politiques concentrés sur quelques familles ou corps privilégiés, un gouvernement central faible, pas de liberté des cultes. La France a rasé tous les privilèges, toutes les coutumes, tous les corps politiques provinciaux; elle a établi à la place le régime français, l'égalité des citoyens, l'égalité des provinces, la division en départements réguliers, chacun pourvu d'un système complet de services publics L'ancien régime aristocratique et irrégulier a été détruit; il s'est créé une société démocratique avec une administration centralisée. C'est cette société nouvelle qui a fait les Pays-Bas du XIXe siècle.

Le régime français révolutionnaire s'est implanté définitivement dans les Pays-Bas. Mais la domination française n'a pas survécu à la

défaite de Napoléon; les habitants y tenaient peu, elle se présentait à eux sous la forme de la conscription et du blocus continental, la mort et la ruine. Dès que les armées françaises se retirèrent, l'administration française tomba. Le mouvement commença à l'arrivée de l'armée des Alliés à La Haye. Quelques membres de l'ancien gouvernement hollandais s'organisèrent en gouvernement provisoire, rappelèrent l'ancien souverain, Guillaume, et convoquèrent une réunion de notables pour organiser le pays. Le chef du gouvernement provisoire, Hogendorp, proposa de rétablir l'ancien régime, c'est-à-dire la confédération de provinces inégales en droit; le professeur Kemper, bien qu'ennemi des Français, montra que ce régime n'était plus viable, il décida l'assemblée à rompre avec le passé, à accepter l'œuvre de la Révolution et à fonder un nouveau royaume unitaire. Le prince prit le titre de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas.

Les provinces belges et l'évêché de Liège, n'ayant pas de dynastie légitime, furent traités comme domaine vacant[1]; les Alliés, bien disposés pour la famille d'Orange, les donnèrent au royaume des Pays-Bas pour le rendre plus fort et le « mettre en état de résister à une attaque jusqu'à ce que les puissances pussent arriver à son secours ». Le royaume des Pays-Bas devait servir de barrière contre la France. Les grandes puissances, suivant leur expression, pour maintenir « un juste équilibre en Europe », tenaient à ce « que la Hollande fût constituée dans des proportions qui la missent à même de soutenir son indépendance par ses propres moyens ».

L'opposition belge. — La réunion des Pays-Bas hollandais et belges semblait une combinaison avantageuse à tous. La Belgique pouvait fournir des produits agricoles et industriels, la Hollande avait sa marine et ses colonies, les deux pays se complétaient. La moitié au moins des Belges parlait flamand, c'est-à-dire hollandais.

Le traité de 1814 stipulait protection égale des deux cultes, représentation des Belges aux États-Généraux et disait : « La réunion doit être intime et complète. » Mais l'union se fit dans des conditions qui la rendirent odieuse aux Belges.

Le roi avait promis une constitution, il la fit rédiger par une commission royale opérant en Hollande. La *loi fondamentale* (c'est son titre officiel) établit une monarchie constitutionnelle à la façon de Louis XVIII et des *tories* anglais. Le roi partageait le pouvoir législatif avec les *États-Généraux* et exerçait le pouvoir exécutif au

1. Le nouveau royaume rétablit les anciennes provinces, mais en coupant en deux les plus grandes, Hollande et Flandre.

moyen des ministres, il avait le droit de paix et de guerre. Mais les ministres, nommés et révoqués par le roi, n'étaient pas responsables devant les Chambres; les États-Généraux n'avaient qu'une initiative très limitée et aucun droit d'amendement. Des deux chambres qui les composaient, l'une, la Chambre haute, était choisie par le roi; l'autre, la deuxième Chambre, la seule qui fût élective, était élue par les conseils provinciaux, c'est-à-dire par un suffrage censitaire à trois degrés. — On conservait l'administration française, gouverneurs des provinces et bourgmestres des communes nommés par le roi; on conservait les codes français et le système français des justices superposées; mais on supprimait le jury [1]. — On posait en principe les libertés de la personne, du domicile et de la presse, mais en établissant le timbre des journaux et laissant au gouvernement la faculté de suspendre toutes les libertés.

Cette constitution mécontentait les libéraux belges élevés à l'école de Benjamin Constant. Ils lui reprochaient de créer une représentation illusoire, soumise au pouvoir personnel du roi — et des libertés apparentes, laissées à la merci de l'administration.

La Constitution posait le principe de la liberté des religions et de la presse et par là elle déplaisait aux catholiques belges. Les évêques de Belgique la condamnèrent officiellement dans le *jugement doctrinal* (1815) qui interdisait aux fidèles de jurer la Constitution. « Nous avons jugé nécessaire de déclarer qu'aucun de nos diocésains ne peut, sans se rendre coupable d'un grand crime, prêter les différents serments prescrits par la Constitution. » Parmi les articles « opposés à l'esprit et aux maximes de la religion catholique », le jugement cite la liberté des opinions religieuses, l'égalité des droits civils et politiques, l'exercice public de tout culte, la liberté de la presse. « Jurer de maintenir la liberté des opinions religieuses et la protection égale accordée à tous les cultes, qu'est-ce autre chose que de jurer de maintenir et de protéger l'erreur comme la vérité, de favoriser le progrès des doctrines anticatholiques, de semer autant qu'il est en son pouvoir dans le champ du père de famille l'ivraie et le poison qui doivent infecter les générations présentes et futures?... L'Église catholique, qui a toujours repoussé de son sein l'erreur et l'hérésie, ne pourrait regarder comme ses vrais enfants ceux qui oseraient jurer de maintenir ce qu'elle n'a jamais cessé de condamner. Cette dangereuse nouveauté n'a été introduite pour la première fois dans un pays catholique que par les révolutionnaires de France, il y

1. Il n'a pas encore été rétabli dans le royaume des Pays-Bas.

a environ vingt-cinq ans, et alors le chef de l'Église la condamna hautement. — Jurer de maintenir l'observation d'une loi qui rend tous les sujets du roi, de quelque croyance religieuse qu'ils soient, habiles à posséder toutes les dignités et emplois, ce serait justifier d'avance les mesures prises pour confier les intérêts de notre sainte religion dans les provinces catholiques à des fonctionnaires protestants.... » Les évêques signalent aussi l'article « qui autorise la liberté de la presse et ouvre la porte à une infinité de désordres, à un déluge d'écrits antichrétiens ». — L'archevêque de Malines, auteur du *jugement doctrinal*, fut déféré aux tribunaux et condamné à la déportation par contumace. Mais le clergé belge refusa l'absolution aux notables qui avaient prêté le serment.

Cette constitution, mal vue des libéraux et des catholiques, fut établie d'une façon blessante pour tous les Belges. Le roi convoqua une assemblée de notables belges (environ 1600) pour l'approuver; elle se prononça contre la Constitution à une forte majorité (796 contre 527). Le gouvernement alors déclara que ceux qui l'avaient rejetée pour des raisons religieuses (126 catholiques belges) devaient être défalqués, et ajouta les abstentions (280) au chiffre des voix favorables. Ainsi fut déclarée adoptée la *loi fondamentale* du royaume des Pays-Bas.

Le gouvernement se rendit plus impopulaire encore que la Constitution auprès des Belges. Le siège du pouvoir était en Hollande; presque tous les membres du gouvernement, presque tous les fonctionnaires furent hollandais. En 1830 il y avait un ministre belge (sur 7), 11 fonctionnaires belges de l'intérieur (sur 117), 288 officiers belges sur 1967. Aux États-Généraux les Belges, pour une population de 3 millions et demi, les Hollandais pour une population de 2 millions et demi, avaient exactement le même chiffre de députés; il suffisait au gouvernement de détacher quelques députés belges pour avoir une majorité hollandaise. Tous les établissements publics, la Banque, les écoles militaires, étaient en Hollande. Les Hollandais apportaient au nouveau royaume une dette antérieure très lourde, qui augmentait les charges fiscales des Belges. Ils introduisirent leur système d'impôts, sur la farine (la mouture), sur la viande (l'abatage), impopulaires en Belgique. Les Belges eurent le sentiment d'être traités en peuple annexé et exploités par les Hollandais.

Le gouvernement semblait travailler à assimiler les Belges en les obligeant à changer leur langue. Depuis 1819 la connaissance du hollandais fut exigée de quiconque entrait dans un emploi public; en 1822, le hollandais devint obligatoire, excepté en pays wallon,

dans tous les actes officiels et judiciaires, or la langue du barreau, même en pays flamand, était le français. Par cette mesure le gouvernement s'aliénait les avocats. Il se rendit odieux aux journalistes en les poursuivant devant des tribunaux d'exception. Il acheva d'irriter le clergé en créant le *Collège philosophique* de Louvain (1825), où il obligeait les futurs ecclésiastiques à faire deux ans d'études.

Le royaume des Pays-Bas ne réalisait pas ce qu'avait annoncé le traité de 1814 : « la réunion intime et complète ».

La Révolution de 1830. — Les Belges étaient mécontents, mais n'avaient aucun moyen pratique de se délivrer de la domination hollandaise. Le roi leur était hostile, et le roi c'était le gouvernement. Aux États-Généraux les Hollandais ayant la moitié des voix disposaient de la majorité, grâce aux députés *orangistes* d'Anvers et de Gand. Les Belges n'étaient même pas unis entre eux, ils se divisaient en *catholiques* partisans de la tradition, et *libéraux* élèves de la Révolution française. Il sembla en 1827 que les catholiques, satisfaits du concordat conclu entre le roi et le Pape, allaient se rallier au gouvernement.

Mais, dans le parti catholique, quelques-uns des chefs politiques venaient d'adopter une nouvelle doctrine, inspirée surtout par la lecture de Lamennais. Au lieu de rejeter la liberté condamnée par le *jugement doctrinal* des évêques en 1815, ils la réclamaient comme favorable au triomphe de la vérité catholique. Ces *catholiques libéraux* ne furent peut-être pas très nombreux, mais ils prirent la direction du parti et décidèrent l'action commune avec les libéraux.

En 1828 les deux partis belges, catholique et libéral, formèrent l'*Union* contre l'ennemi commun, le gouvernement hollandais. Ils commencèrent par des pétitions au roi pour réclamer les libertés garanties par la Constitution. Puis ils demandèrent pour la Belgique une administration séparée. Le conflit aboutit à un soulèvement.

Ce fut la Révolution française de juillet 1830 qui donna aux Belges l'idée de la révolte. Aux fêtes pour l'anniversaire du roi (25 août 1830) on jouait à Bruxelles *La Muette*. L'opéra, avec ses appels à la liberté, excita les spectateurs, ils crièrent : « Faisons comme les Français! » La foule se jeta sur les bureaux de la police et du journal ministériel. — Ce n'était encore qu'une émeute bruxelloise; mais les bourgeois hissèrent le drapeau brabançon et ce fut une révolte du Brabant. Le prince Frédéric, fils aîné du roi, vint à Bruxelles avec des troupes et s'entendit avec les notables. On convint de demander au roi de convoquer les États-Généraux, pour leur poser la question de la séparation des deux pays avec l'union personnelle. Les États

furent convoqués, et le roi parla contre la séparation. A Bruxelles, le 23 septembre, l'armée du prince Frédéric (10 000 hommes) occupa la Ville haute et attaqua la Ville basse. Mais elle la trouva barricadée et gardée par les bourgeois en armes, et après trois jours de combat fut repoussée (24-27 sept.). Les insurgés avaient formé une commission administrative pour diriger la résistance; elle se transforma en un gouvernement provisoire et lança un décret pour rappeler les Belges, soldats dans l'armée hollandaise. « Le sang belge a coulé..., cette effusion d'un sang généreux a rompu tout lien. Les Belges sont déliés. » Le 29 septembre, les États-Généraux se prononcèrent pour la séparation par 50 voix contre 44; il était trop tard.

Toutes les provinces belges s'insurgèrent, il ne resta aux Hollandais que les places fortes de Maestricht et d'Anvers. Le gouvernement provisoire de Bruxelles décréta (4 oct.) : « Les provinces de la Belgique, violemment détachées de la Hollande, constitueront un État indépendant. » Il promit de rédiger « un projet de constitution belge » et de convoquer « un congrès national » pour décider la « constitution définitive exécutoire dans toute la Belgique ». Le roi Guillaume essaya d'empêcher la rupture, il envoya son fils à Anvers promettre une administration belge, composée de Belges. Le prince déclara même : « Belges, je vous reconnais comme nation indépendante, choisissez librement des députés pour le Congrès national. » Le gouvernement provisoire répondit : « C'est le peuple qui a chassé les Hollandais du sol de la Belgique; lui seul, non le prince d'Orange, est à la tête du mouvement qui lui a assuré son indépendance et établira sa nationalité. »

Fondation du royaume de Belgique. — Le Congrès chargé d'organiser la Belgique fut élu par les électeurs âgés de vingt-cinq ans et payant un cens, qui varia suivant les lieux de 13 à 150 florins, ou exerçant une profession libérale (44 000 en tout).

Il y avait quatre partis : les monarchistes orangistes, partisans du prince d'Orange (Gand et Anvers), — les républicains dont le chef, Potter, venait de mener la révolution, — les partisans de l'annexion à la France (Hainaut et pays de Liège) — et les partisans d'une monarchie nationale, de beaucoup les plus nombreux.

Le Congrès vota d'abord quatre principes : 1° Le peuple belge est indépendant (à l'unanimité, 188 voix). 2° Le peuple belge adopte pour forme de son gouvernement la monarchie représentative sous un chef héréditaire (174 voix, contre 13 républicains). « Ce n'était pas la peine, dit Potter, de verser tant de sang pour si peu de chose. »

3° Les membres de la famille d'Orange sont à perpétuité exclus de tout pouvoir en Belgique (161 voix, contre 28 orangistes). 4° C'est comme corps constituant que le Congrès a porté ses décrets.

Il fallut ensuite régler trois questions pratiques : 1° choisir le souverain, 2° rédiger la constitution, 3° faire reconnaître à l'Europe le nouveau royaume.

1° Pour le choix du roi, le Congrès hésita d'abord entre le prince de Leuchtenberg, fils de Beauharnais, l'archiduc autrichien Charles et le duc de Nemours, fils de Louis-Philippe. Au deuxième tour (févr. 1831) il élut Nemours (par 97 voix, 74 à Leuchtenberg, 21 à l'archiduc). Louis-Philippe refusa. Le Congrès nomma un régent, le baron Surlet de Chokier, qui prit le gouvernement en attendant un roi. Enfin les gouvernements anglais et français s'accordèrent à proposer Léopold de Cobourg; il fut élu par 152 voix contre 44.

2° Pendant ces négociations, qui furent longues, le Congrès vota la Constitution. Elle comprend deux parties : l'organisation du gouvernement, les principes généraux du droit public.

Le gouvernement est organisé avec le mécanisme du régime parlementaire anglais, mais suivant la théorie whig. Ce n'est pas le roi qui est le souverain, c'est le peuple. « Tous les pouvoirs émanent de la nation. Le roi n'a d'autres pouvoirs que ceux que lui attribuent formellement la Constitution et les lois particulières portées en vue de la Constitution même. » En signe de subordination à la nation, le roi ne peut prendre possession du trône qu'après avoir prêté le serment : « Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. » — Le roi a le pouvoir exécutif, mais il ne peut l'exercer que par les ministres; c'est lui qui choisit les ministres, mais ils sont *responsables* devant la Chambre, et dans la pratique on interprète cette responsabilité[1] à la façon des whigs : les ministres doivent se retirer quand ils n'ont plus pour eux la majorité de la Chambre. C'est donc la Chambre qui est le véritable pouvoir souverain. — La représentation nationale est formée de deux chambres : le Sénat et la Chambre des représentants, toutes deux élues par les mêmes électeurs et pourvues des mêmes pouvoirs en droit; mais les sénateurs ne peuvent être choisis que parmi les riches (payant 2000 florins d'impôt). Tout impôt ou levée de contingent militaire

1. La loi promise par la Constitution pour régler la responsabilité officielle des ministres et la procédure de mise en accusation n'a été votée qu'en 1870; elle est pratiquement inutile.

doit être voté d'abord par la Chambre des représentants. Toute loi doit être acceptée par la Chambre, le Sénat et le roi. Sénateurs et représentants reçoivent une indemnité. Les Chambres sont renouvelables par moitié ; le roi a le droit de les dissoudre. — Pour être électeur il faut payer un impôt qui varie suivant les pays, la Constitution fixe un minimum (20 florins, 42 fr.) qui semblait très bas à cette époque.

La Constitution décidait qu'il serait créé des conseils de commune et de province pour administrer les affaires locales. La loi de 1836 les organisa. Ils étaient élus par des électeurs censitaires, avec un cens un peu plus bas que pour les élections nationales, et avaient à peu près les attributions qu'ont en France depuis 1871 les conseils généraux et municipaux, mais leurs pouvoirs semblaient considérables en ce temps de centralisation. Le gouvernement continuait à nommer les *gouverneurs* (c'est-à-dire les préfets) et les *bourgmestres* (c'est-à-dire les maires); il eut même jusqu'en 1848 le droit de prendre le maire hors du conseil communal.

Les principes du droit public, établis par le Congrès, reposent sur la doctrine de l'entière liberté, admise à la fois par les chefs des deux partis, catholiques et libéraux. La Constitution garantit toutes les libertés : de la personne, du domicile, de la presse, de réunion, d'association, de culte, d'enseignement, de langue. Un catholique, Vilain XIV, protesta contre la restriction « sauf la responsabilité pour les écrits qui blesseraient les droits de la société ». « Avec ce membre de phrase, dit-il, l'abbé de Lamennais ne pourrait pas rendre au genre humain ses lettres d'affranchissement, ses titres de liberté qui étaient égarés. »

Quand il s'agit de régler la situation de l'Église, quelques libéraux proposèrent de la mettre sous le contrôle de l'État. Les catholiques libéraux protestèrent; Nothomb dit : « Nous sommes arrivés à une de ces époques qui ne reviennent pas deux fois dans la vie des peuples, sachons en profiter. Il dépend de nous d'exercer une glorieuse initiative et de consacrer sans réserve un des plus grands principes de la civilisation moderne. Depuis des siècles il y a deux pouvoirs aux prises, le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Ils se disputent la société comme si l'empire de l'un excluait celui de l'autre. C'est ce conflit que nous sommes appelés à faire cesser. Il y a deux mondes en présence, le monde civil et le monde religieux, ils coexistent sans se confondre, ils ne se touchent par aucun point. La loi civile et la loi religieuse sont distinctes, chacune a son domaine... Il n'y a pas plus de rapport entre l'État et la religion qu'entre l'État et la géométrie... Marquons notre passage

par un grand principe, proclamons la séparation des deux pouvoirs. » Cette séparation fut établie en Belgique suivant un système original. L'Église fut séparée de l'État en ce sens que la société laïque ne conserva aucun pouvoir sur le clergé; les évêques belges sont directement institués par le Pape et nomment les curés sans intervention du gouvernement. Mais l'Église garda les privilèges que l'État lui reconnaissait avant la séparation, le droit de recevoir un traitement de l'État (admis pour tous les cultes), l'exemption du service militaire pour les clercs, le droit aux honneurs militaires dans les cérémonies, la possession des cimetières, le droit de surveiller l'enseignement religieux dans les écoles. La séparation affranchit l'Église de ses charges en lui laissant ses privilèges.

3° La reconnaissance du royaume de Belgique fut une opération longue et délicate. Elle dépendait à la fois du roi Guillaume et des cinq grandes puissances qui avaient pris le royaume des Pays-Bas sous leur garantie. Le roi ne voulait pas renoncer à la Belgique, il se prépara à la reconquérir. La Belgique, sans armée régulière, n'aurait pu se défendre seule, même contre l'armée hollandaise; elle était à la merci des grandes puissances. Leur désunion la sauva; les trois puissances absolutistes de l'Est voulaient soutenir Guillaume pour maintenir les traités de 1815 et écraser la Révolution; les deux gouvernements libéraux de l'Ouest prirent le parti des Belges, le français pour détruire le traité impopulaire de 1815 et montrer sa force, l'anglais pour empêcher l'embouchure de l'Escaut de tomber au pouvoir de la France. Les deux puissances de l'Ouest étaient mieux placées pour agir et plus libres de leurs mouvements. Elles firent décider que chacun des cinq gouvernements enverrait un agent à la Conférence permanente de Londres pour régler la question belge.

C'est la Conférence de Londres qui a décidé du sort de la Belgique, le Congrès belge n'a eu qu'à se soumettre. Elle a réglé trois grosses questions : l'indépendance de la Belgique, les frontières entre Belgique et Pays-Bas, le partage de la dette entre les deux États, et plusieurs petites questions : navigation de l'Escaut, démolition des forteresses construites contre la France, indemnité à la Confédération germanique pour le Luxembourg. Elle s'est très vite prononcée pour l'indépendance : mais pour les autres questions ses décisions ont varié suivant des motifs diplomatiques. Elle a adopté successivement 3 solutions (le 20 janvier 1831, le 26 juin, le 15 octobre). La dernière (les 24 articles) a été la moins avantageuse pour la Belgique; elle l'obligeait à céder une partie du Luxembourg et du Limbourg.

Le Congrès a accepté la décision en gémissant, et les puissances ont reconnu le royaume en le déclarant neutre (février 1832).

Le roi Guillaume a refusé. A la fin de l'armistice de novembre 1830 que les puissances lui avaient imposé, il avait recommencé la guerre (août 1831) et mis en déroute les deux armées belges; Léopold avait appelé à son secours la France. Ce fut une armée française qui délivra la Belgique. Mais l'armée hollandaise, en se retirant, avait gardé Anvers. Ce fut encore une armée française qui en 1832 assiégea et prit Anvers; elle opéra sans déclaration de guerre, comme armée d'exécution chargée d'exécuter les décisions de la Conférence. Après la prise d'Anvers il ne resta aux Hollandais que deux forts sur l'Escaut, le roi s'obstina à ne pas les rendre. La Belgique, de son côté, garda les morceaux de Limbourg et de Luxembourg que la Conférence de Londres avait attribués à la Hollande. Lorsqu'enfin Guillaume se décida à demander l'échange (1839), la Chambre belge essaya d'abord de résister, mais devant les menaces des puissances elle céda en protestant.

Ainsi l'indépendance de la Belgique a été proclamée en principe par les Belges insurgés et établie en fait par la France, avec le consentement officiel des grands États de l'Europe.

LE ROYAUME DES PAYS-BAS DEPUIS 1830

La Constitution de 1848. — Le royaume des Pays-Bas, réduit aux anciennes Provinces-Unies, n'eut d'abord qu'une vie politique somnolente. Le gouvernement personnel du roi continua jusqu'en 1848. La politique se réduisait au conflit belge et aux difficultés de finances. La guerre et les dépenses personnelles du roi avaient augmenté la dette de 375 millions de florins en 10 ans. La presse restait soumise au régime de compression organisé contre les journaux belges.

Guillaume Ier, devenu très impopulaire, abdiqua en 1840 : il voulait épouser une catholique, dame d'honneur de la feue reine. Son fils Guillaume II renvoya les ministres de son père, mais conserva le même régime. Les mécontents formèrent dans la seconde Chambre un petit parti libéral. Leur chef, Thorbecke, professeur de droit public à Leyde, prit l'initiative de demander la revision de la Constitution, en 1844. Le roi d'abord refusa. Mais en 1847 l'agitation devint plus vive et en 1848 le roi, sans doute sous l'impression des révolutions

d'Europe, nomma en dehors de son ministère une commission chargée de préparer un projet de revision; Thorbecke et trois autres libéraux en étaient membres. Puis le roi convoqua des États généraux constituants avec un nombre double de députés. Ils adoptèrent la nouvelle loi fondamentale (promulguée en novembre 1848).

La revision de 1848 porta surtout sur le mode de recrutement des États généraux et sur leurs droits. — La première Chambre, au lieu d'être nommée par le roi, est élue par les États provinciaux; la seconde Chambre est élue au suffrage direct par des électeurs censitaires qui paient un impôt direct, variable suivant les lieux, de 160 à 20 florins. Les députés reçoivent une indemnité. — La seconde Chambre est élue pour quatre ans, et renouvelable par moitié, mais le roi peut la dissoudre tout entière. — Les pouvoirs de la seconde Chambre sont beaucoup augmentés; elle a le droit de proposer des lois et d'amender les projets du gouvernement. — Les ministres sont déclarés responsables devant les États généraux.

La loi fondamentale de 1848 reconnaît les droits des provinces et des communes. — Chacune des onze provinces [1] a ses États provinciaux, élus par les mêmes électeurs que la seconde Chambre, pour neuf ans mais renouvelables par tiers; les membres reçoivent une indemnité. Ils s'occupent surtout des routes et des canaux. — Chaque commune a son conseil élu pour six ans, renouvelable par tiers (le cens des électeurs communaux est la moitié de celui des électeurs politiques), ses échevins élus par le conseil communal et son bourgmestre nommé par le gouvernement. La police est leur principale attribution. Les décisions de toutes les autorités sont soumises au gouvernement qui peut les annuler. — La Constitution reconnaît aussi aux sociétés pour l'entretien des digues et écluses (*Waterschappen*) le droit de lever des contributions et de faire des règlements.

Les partis depuis 1848. — Avec la Constitution de 1848 commence la vie politique des Pays-Bas. La responsabilité des ministres devant les Chambres n'est pas interprétée aussi strictement qu'en Belgique; le roi conserve en pratique une part de pouvoir personnel. Il lui est arrivé même de prendre le ministère dans la minorité quand la majorité était faible et divisée. Mais devant une majorité nette il a toujours cédé. La pratique s'est rapprochée de plus en plus du régime parlementaire, où c'est le parti en majorité dans la Chambre qui gouverne.

1. Aux 7 anciennes Provinces unies se sont ajoutés trois anciens pays sujets, Drenthe, le Brabant, le Limbourg; et la Hollande a été divisée en deux.

Aux Pays-Bas les partis sont surtout religieux, ils se sont formés sur la question des écoles publiques. La Constitution de 48 avait posé le principe que l'État devait faire établir l'enseignement primaire public; elle reconnaissait la liberté de créer des écoles privées confessionnelles, mais les écoles publiques devaient rester neutres.

Les catholiques forment plus du tiers de la population totale des Pays-Bas et presque toute la population des provinces du Sud (Brabant et Limbourg). Habitués à suivre la direction de leur clergé, ils ont constitué un parti politique compact. — Les protestants se sont divisés en deux partis : les *orthodoxes* partisans de l'éducation confessionnelle calviniste; les *libéraux*, partisans de l'enseignement laïque. — Les orthodoxes ont été le noyau du parti *conservateur*; mais ils ont été renforcés par les partisans du régime antérieur à 1848, c'est-à-dire du gouvernement par le roi et l'aristocratie; puis ils se sont coalisés avec une fraction dissidente des libéraux, les *antirévolutionnaires*. La Chambre haute est dominée par les industriels et les capitalistes; la seconde Chambre est composée de bourgeois qui représentent l'opinion moyenne du petit commerce et des petits propriétaires, les ouvriers restant en dehors du suffrage.

Depuis 1848 le parti libéral, qui est celui des villes de Hollande, a eu presque toujours la majorité et a d'ordinaire occupé le ministère; mais à plusieurs reprises il a été assez affaibli par des divisions pour permettre au roi (Guillaume III, depuis 1849) de suivre ses préférences personnelles en prenant des ministres conservateurs.

Le parti catholique a commencé par opérer de concert avec les libéraux qui lui assuraient la liberté du culte, menacée par les orthodoxes. En 1853, quand le Pape a créé l'organisation officielle de l'Église des Pays-Bas (un archevêché à Utrecht et quatre évêchés, un en Hollande, deux en Brabant, un en Limbourg), les orthodoxes ont réclamé; c'est le ministère libéral qui a déclaré n'avoir aucun moyen d'empêcher les catholiques de s'organiser, et on s'est borné à une loi qui donne à l'État le droit de surveiller les paroisses. — Quand on s'est décidé à organiser enfin l'instruction primaire promise par la Constitution de 1848, les catholiques ont voté avec les libéraux la loi de 1857 qui oblige toute commune à entretenir des écoles publiques non confessionnelles. L'école publique ne doit donner aucun enseignement confessionnel, elle a pour but de « développer les facultés intellectuelles des enfants et de les élever dans toutes les vertus *chrétiennes* et sociales ». Le maître ne doit « rien faire ou permettre qui soit contraire au respect dû au sentiment religieux des gens d'une autre foi ». La commune fait les frais de l'école

publique et nomme les maîtres d'école; elle a le droit de lever une rétribution scolaire, l'enseignement n'est ni gratuit ni obligatoire. L'État rembourse une partie des frais et nomme les inspecteurs.

Les protestants orthodoxes et les catholiques, hostiles à l'enseignement neutre, ont créé des écoles confessionnelles privées (la statistique de 1890 indique 3000 écoles publiques environ avec 450 000 élèves, contre 1300 écoles privées avec 195 000 élèves). Le parti catholique a renforcé son organisation dans les pays catholiques; les conseils communaux y ont employé leur droit de choisir les instituteurs et de surveiller l'enseignement de façon à transformer les écoles publiques en écoles catholiques; la clause de la loi qui interdit de rien enseigner de contraire au respect des convictions a été interprétée parfois de manière à éliminer du programme d'histoire la Réforme et les guerres contre l'Espagne.

Devenu plus fort, le parti catholique s'est alors allié aux orthodoxes contre les libéraux pour abolir la loi de 1857 et établir l'école publique confessionnelle. La tentative commence en 1868. Un ministre conservateur rétablit les départements des affaires catholiques et des affaires évangéliques. Les évêques lancent un manifeste contre la loi scolaire, ils engagent les parents à laisser leurs enfants sans instruction plutôt que de les envoyer à l'école neutre. L'assaut contre la loi scolaire a recommencé plusieurs fois. Le parti libéral a répondu par la loi de 1878 qui maintient le principe de la neutralité dans la même forme qu'en 1857, augmente les traitements des instituteurs et met 30 pour 100 des frais à la charge de l'État.

Le parti libéral, uni pour soutenir l'école neutre, s'est divisé sur d'autres questions : la politique coloniale, la réforme de l'armée et l'extension du droit de suffrage.

1° Le régime imposé aux indigènes des Indes néerlandaises, surtout à Java, produisait des bénéfices pour la métropole; depuis 1850 le gouvernement s'était habitué à équilibrer le budget au moyen des excédents de recettes des colonies, et il avait amorti une partie de l'ancienne dette. En 1873 commença la guerre contre le peuple belliqueux d'Atjé, en Sumatra, qui dure encore et impose de lourdes dépenses militaires. Désormais le budget des colonies se solde non par un excédent, mais par un déficit qui, ajouté au déficit de la métropole, s'élève en moyenne de 4 à 6 millions de florins. On n'a pu se mettre d'accord sur les impôts à créer pour rétablir l'équilibre rompu. On a eu recours aux emprunts (1886, 1891). Les opérations de la guerre aux colonies et le déficit qui en résulte sont devenus un des terrains de combat de l'opposition.

2° L'armée était recrutée par l'enrôlement volontaire, auquel on a ajouté en 1861 la conscription avec le tirage au sort et le remplacement; on avait conservé la garde nationale (*schutterij*) dans les villes. Après 1870, sous l'impression du mouvement général de réforme des armées européennes et dans la crainte d'une invasion allemande, il s'est formé un parti pour demander l'abolition du tirage au sort et du remplacement et le service militaire universel à la prussienne, avec une réserve en place de la garde nationale. Mais le mouvement s'est heurté à une forte résistance du clergé et de la bourgeoisie maîtresse des États généraux, et le projet du ministère en 1891 a été rejeté en 1893. La Chambre a voté le principe du service personnel, mais les catholiques ont empêché de voter la loi et ont fait tomber le ministère conservateur qui l'avait proposée.

3° L'extension du suffrage était demandée dès 1872 par une partie des libéraux. Mais elle ne pouvait se faire que par une revision de la Constitution. Le gouvernement a attendu des années avant de présenter le projet; les États généraux ont été lents à le discuter[1]; la revision, proposée en 1884, n'a été votée qu'en 1887. Elle étend le suffrage à tous ceux « qui ont une capacité personnelle et une aisance économique »; cette formule vague adoptée à dessein a permis de porter le nombre des électeurs de 135 000 à 350 000. La seconde Chambre est fixée invariablement à 100 membres, elle se renouvelle en bloc tous les quatre ans.

Il s'était formé un parti socialiste peu nombreux dirigé par un chef très actif, un ancien pasteur, Domela-Nieuwenhuis; il se recrutait dans les grandes villes et en Frise, parmi les ouvriers ruraux, et demandait le suffrage universel et l'abolition de la Chambre haute (1886); il y eut même deux émeutes à Amsterdam.

Le parti libéral s'est divisé sur la question du suffrage; la majorité a soutenu le ministère Tak qui proposait d'étendre le suffrage à quiconque savait lire et écrire. Les dissidents (surnommés antitakkiens), unis aux conservateurs et aux catholiques, ont obtenu après la dissolution une majorité de coalition qui a pris le ministère en 1894. Ce ministère de coalition a fini par faire voter (1896) une loi électorale qui accorde le suffrage à la plupart des contribuables (on estime le chiffre des électeurs à plus de 600 000).

Le XIXe siècle a été un temps de prospérité pour les Pays-Bas. La population s'est élevée de 2 600 000 en 1829 à 4 600 000 en 1891.

1. Le roi Guillaume III étant mort en 1890 (après ses deux fils), le trône a passé à sa fille Wilhelmine, sous la régence de sa veuve.

Le Luxembourg. — Les grandes puissances, en créant le royaume des Pays-Bas, avaient fait au Luxembourg une situation spéciale et complexe. Tandis que toutes les autres provinces belges étaient cédées au roi des Pays-Bas « en accroissement de territoire », le Luxembourg lui était attribué comme *indemnité* pour les domaines allemands de la famille d'Orange-Nassau annexés à la Prusse. Il était érigé en grand-duché de Luxembourg, héréditaire dans la famille d'Orange-Nassau suivant l'ordre de succession masculine, et entrait dans la Confédération germanique. De la ville de Luxembourg on fit une forteresse fédérale, avec une garnison prussienne (pour les trois quarts, puis en totalité), le roi des Pays-Bas céda à la Prusse le droit de nommer le gouverneur militaire. Le grand-duché devint un État de la Confédération germanique, relié seulement aux Pays-Bas par une union personnelle.

Mais le roi des Pays-Bas, maître souverain du Luxembourg, le traita comme une province de son royaume, en lui appliquant la Constitution de 1815 et les lois des Pays-Bas. Des États provinciaux furent organisés suivant un système aristocratique en trois ordres : l'*ordre équestre*, l'*ordre des villes*, l'*ordre des campagnes* : élus indirectement par un suffrage censitaire, ils élisaient les députés aux États généraux ; ils n'avaient guère d'ailleurs qu'un rôle consultatif. Le pays était gouverné en fait par les fonctionnaires hollandais.

La révolution de 1830 coupa en deux le Luxembourg. La ville, occupée par la garnison prussienne, resta seule soumise au roi. Tout le reste du pays se souleva, s'unit à la Belgique, et fut incorporé au nouveau royaume. Une partie seulement est restée définitivement belge[1]. Une autre partie, la plus petite, fut rendue au roi des Pays-Bas en 1839 et réunie à la ville ; c'est le grand-duché de Luxembourg actuel. Le régime belge y avait introduit des habitudes d'autonomie et de liberté qui empêchèrent en pratique de revenir à l'ancien gouvernement, le roi donna donc au Luxembourg une administration séparée. En 1843 il le fit entrer dans l'union douanière allemande (*Zollverein*), malgré le vœu des habitants.

En 1848 le roi accorda au grand-duché une constitution spéciale imitée de la constitution belge, avec un gouvernement responsable et une chambre élue au suffrage direct par des électeurs censitaires (cens de 10 francs). Comme partie de la Confédération germanique, le Luxembourg envoya des députés au Parlement de Francfort.

1. En échange du morceau de Luxembourg enlevé à la Confédération germanique, le Limbourg fut érigé en duché et entra dans la Confédération.

Pendant la réaction générale contre la Révolution, le roi abolit la Constitution de 1848 comme contraire aux principes adoptés par les autres souverains de la Confédération et donna la Constitution de 1856 qui élevait le cens et enlevait à la Chambre presque tous ses pouvoirs, ne lui laissant que le droit de voter les lois et les impôts *nouveaux* proposés par le gouvernement.

Après la dissolution de la Confédération germanique, le roi aurait voulu vendre le Luxembourg à la France. Il en fut empêché par l'Allemagne. La Prusse retira sa garnison, et les grandes puissances réglèrent la condition du Luxembourg, par une convention internationale (1867). Il fut déclaré État souverain et neutre, sous la garantie des puissances; mais il lui fut interdit d'avoir ni armée ni forteresse. Le roi accorda la Constitution de 1868, fondée sur les mêmes principes libéraux que celle de 1848, mais qui pratiquement rend le gouvernement indépendant du vote de la chambre. — Il ne resta plus entre le Luxembourg et les Pays-Bas qu'une union personnelle.

En 1890, Guillaume III étant mort, sa fille hérita du royaume des Pays-Bas. Mais le grand-duché de Luxembourg, héréditaire seulement dans la ligne masculine, passa à son agnat le plus proche, le duc de Nassau (dépossédé depuis 1866 de son duché de Nassau par la Prusse).

La principale question politique, dans ce petit État, est la question des langues : le français est encore la langue officielle, mais la majorité des habitants parlent allemand et ont leurs relations de commerce avec l'Allemagne, et la famille souveraine est allemande.

LE ROYAUME DE BELGIQUE

Formation des partis. — En 1830 tous les Belges s'étaient unis contre la domination étrangère. Mais les partis coalisés pour lutter se séparèrent bientôt. Dès 1831 un groupe de libéraux fondait un journal, *l'Indépendance*, dont le mot d'ordre était : indépendance du pouvoir civil. Il protestait contre le système de liberté religieuse adopté par le Congrès : « La société religieuse catholique nous paraît envahissante par essence, nous la croyons dangereuse pour la société civile et continuellement hostile envers elle.... Nous croyons de notre devoir de surveiller sa marche et de combattre ses envahissements. » L'État avait deux Universités, Gand en pays flamand, Liège en pays wallon; les deux partis, profitant de la

liberté de l'enseignement supérieur, fondèrent chacun son Université libre, la catholique à Louvain, la libérale à Bruxelles (1834).

Pendant les premières années du royaume la divergence profonde entre catholiques et libéraux ne prit pas une forme politique nette, les partis se formèrent sur des questions pratiques. Tant que la paix ne fut pas conclue avec les Hollandais, on se classa en *verts*, partisans de la guerre, et *mûrs*, partisans de la paix; le parti de la guerre voulait garder le Luxembourg au mépris des grandes puissances. Les chambres furent occupées aussi d'organiser les administrations locales et de régler les finances; la Belgique se trouvait à la fois chargée d'une partie de la dette hollandaise et appauvrie par la rupture des relations avec la Hollande; elle traversa une crise terrible : en 1839 la Banque et la Caisse d'épargne firent faillite.

Le gouvernement cherchait à se maintenir en dehors des partis. Les ministères changèrent souvent (de 1831 à 1847 il y en eut 7). Mais le roi évitait systématiquement de former un ministère de parti, il prenait des hommes modérés, d'opinions intermédiaires, ou même réunissait des représentants des deux tendances (dans le ministère Nothomb 3 catholiques, 3 libéraux). On admettait alors la théorie anglaise du XVIIIe siècle que le souverain doit empêcher un parti de prendre seul le gouvernement, que le ministère doit être, non homogène mais impartial, sans programme. Un orateur disait à la Chambre, sans trouver de contradicteur : « Les programmes sont un germe d'impossibilité d'administration pour un gouvernement. S'il existe deux opinions qui soient incompatibles, qui soient condamnées à une lutte permanente et s'il y avait une seule de ces opinions au pouvoir, il est certain que le pouvoir serait dans un état d'hostilité continuelle avec l'autre opinion qui serait restée en dehors du gouvernement, mais qui se trouverait dans le public, la presse, les Chambres. Toutes les forces du pouvoir seraient absorbées dans le combat qui serait un combat à outrance... Les crises ministérielles deviendraient incessantes; il n'y aurait pas de marche possible pour le gouvernement, j'entends de marche utile. » Le ministre de la justice en 1840 protestait contre les « funestes divisions qu'entraînent toujours les classifications de partis » et condamnait « ces classifications en catholiques et libéraux qui n'ont aucun sens en présence des grands principes de liberté consacrés par notre constitution ».

Ces dispositions pacifiques cessèrent quand les catholiques, au nom de la liberté religieuse, firent voter la loi de 1842 sur l'instruction. Le chef du ministère, Nothomb, catholique libéral, en formulait ainsi le principe : « Pas d'enseignement primaire sans éducation

morale et religieuse. Nous rompons avec les doctrines philosophiques du XVIIIe siècle qui avaient prétendu séculariser complètement l'instruction et constituer la société sur des bases purement rationalistes. » L'enseignement religieux était déclaré obligatoire dans l'école publique, et confié à l'Église, l'État n'en avait que la surveillance. Ce partage fut regardé par les députés comme une transaction suffisante et la loi fut votée à l'unanimité moins 3 voix.

Les libéraux, mécontents de la nouvelle loi, cherchèrent à s'organiser pour lutter contre le clergé. Leur chef fut le grand maître de la maçonnerie belge, Defacqz. Dès 1841 il avait fondé avec les libéraux de toute nuance, depuis les orangistes jusqu'aux démocrates, une société politique, l'*Alliance*, ayant pour programme l'extension du suffrage et une série de réformes fiscales et judiciaires. Après le vote de la loi de 1842 les libéraux formèrent dans toute la Belgique des sociétés locales et en 1846 l'*Alliance* convoqua un congrès des sociétés libérales à l'Hôtel de Ville de Bruxelles; il y vint 320 délégués. Le congrès, présidé par Defacqz, décida de créer des associations libérales permanentes dans les cantons et adopta un projet de programme du parti libéral. Parmi les réformes demandées, deux surtout marquent la tendance du parti : « 1° la réforme électorale par l'abaissement successif du cens jusqu'à la limite de la Constitution »; 2° « l'organisation d'un enseignement public à tous les degrés sous la direction *exclusive* de l'autorité civile, en lui donnant les moyens constitutionnels de soutenir la concurrence contre les établissements privés et en repoussant l'intervention des ministres des cultes à titre d'autorité dans l'enseignement organisé par le pouvoir civil. » Le suffrage et l'enseignement étaient désormais et sont restés en Belgique les deux grandes questions politiques.

Le roi, n'ayant pu s'entendre avec les libéraux, venait de former (mars 1846) un ministère composé de catholiques. Ce ministère essaya en 1847 de faire voter une loi sur l'enseignement secondaire. Les libéraux protestèrent par des manifestations dans les grandes villes. Louis-Philippe conseillait à son gendre, Léopold, de « paralyser, frapper, anéantir cette audacieuse réunion (l'Alliance libérale) et de bien garder son ministère ». Léopold préféra céder à l'opinion publique manifestée par les villes, il prit un ministère tout entier formé de libéraux (août 1847).

Luttes entre catholiques et libéraux. — Depuis 1847 la pratique constante de la politique belge a été le ministère homogène pris dans le parti en majorité à la Chambre. Électeurs et députés se sont groupés en deux partis, *catholique* et *libéral*, dont l'opposition

est permanente. — Ils luttent dans les élections de tout genre, au Sénat, à la Chambre, aux conseils provinciaux, aux conseils communaux. — Ils luttent pour la possession du ministère et pour le vote des lois, sur toutes les questions qui touchent à l'autorité de l'Église, l'enseignement, l'assistance publique, les cimetières, le mariage civil, les relations diplomatiques avec le Pape; les catholiques au nom de « la liberté de l'Église », les libéraux au nom de « l'indépendance du pouvoir civil ». — Le parti catholique a pour lui tout le pays flamand habité par les paysans (les Flandres, Anvers, Limbourg, partie du Brabant). Le parti libéral a sa force dans le pays wallon industriel (Bruxelles, Hainaut, pays de Liège). Les deux partis se disputent les deux villes de commerce du pays flamand (Anvers et Gand), et le pays wallon agricole (Namur et Luxembourg). La victoire dans ces régions douteuses décide d'ordinaire du succès.

Depuis 1847 les deux partis ont alterné au pouvoir. Trois fois les libéraux l'ont occupé : 1° août 1847-mars 1855, — 2° novembre 1857-juillet 1870, — 3° juin 1878-juin 1884, en tout vingt-huit ans. Leur chef a été Frère Orban, député de Liège. Les catholiques ont été au pouvoir : 1° mars 1855-novembre 1857, — 2° juillet 1870-juin 1878, — 3° depuis 1884, vingt-trois ans jusqu'en 1896. Leur chef a été Malou, mort en 1886. Ce régime de bascule a l'apparence du régime parlementaire anglais; mais l'attitude réciproque des partis est toute différente. En Angleterre, whigs et tories, séparés par des différences secondaires, étaient d'accord pour maintenir la constitution, ce qui rendait possibles les rapports courtois. En Belgique entre catholiques et libéraux le désaccord porte sur la conception même de la société; c'est une lutte, non entre deux partis politiques, mais entre deux sociétés élevées côte à côte dans des principes opposés; elle déchaîne des passions religieuses ardentes et des polémiques haineuses dans les Chambres et les journaux, elle prend la forme de manifestations dans les rues qui parfois aboutissent à des bagarres. On a craint que la Constitution ne pût résister à ces agitations et que la liberté ne fût supprimée par le parti victorieux. En fait, grâce au sens pratique et à la tolérance naturelle des Belges, la lutte s'est maintenue dans les limites de la Constitution et de la liberté. Elle n'a pas empêché le pays d'accroître sa richesse et sa population dans des proportions inouïes [1].

Le parti catholique, uni et discipliné sous la direction du clergé,

	1831	1846	1890
1. Population..........	3 785 000	4 337 000	6 069 000
Commerce extérieur.	400 millions.	—	6 milliards.

n'a pas eu besoin de se créer une organisation spéciale, il a pour chefs politiques les évêques, pour cadres le clergé des paroisses, pour programme les décisions de l'Église. A mesure que s'est éteinte la génération des catholiques libéraux de 1830, il s'est écarté de la doctrine libérale formulée dans la Constitution, déjà condamnée par le pape Grégoire XVI en 1832 [1], condamnée en 1864 par l'encyclique de Pie IX. — Le parti libéral n'a jamais été qu'une coalition des adversaires du parti catholique; uni pour lutter contre le clergé, il était divisé sur les autres questions; quand il s'agissait de déloger du pouvoir les catholiques il se donnait une forte organisation, mais après la victoire il se disloquait et s'affaiblissait par la lutte entre les fractions. Il avait l'avantage de mettre en mouvement les habitants des grandes villes, les ouvriers, les Wallons, plus actifs et plus turbulents que les paysans flamands.

Le parti libéral a longtemps dominé. En vingt-trois ans (de 1847 à 1870) il a gouverné vingt ans. Le ministère libéral au pouvoir en 1848 maintint la Belgique en dehors du mouvement révolutionnaire (sauf une échauffourée insignifiante). Une loi de 1848 abaissa le cens dans tout le pays au minimum, exigé par la Constitution, de 20 florins (42 fr. 32) et déclara inéligibles tous les fonctionnaires. Puis le parti libéral organisa l'enseignement secondaire par la loi de 1850; il refusa de reconnaître au clergé un droit de surveillance sur cet enseignement. Mais les évêques, pour se le faire donner, employèrent le procédé connu sous le nom de *Convention d'Anvers* : l'enseignement religieux ne pouvant être donné que par des ecclésiastiques et avec la permission de l'évêque, il suffit, quand une ville demande un aumônier pour son collège, d'exiger en échange qu'elle s'engage à soumettre son enseignement à la surveillance de l'Église et à exclure de son collège les ministres des autres cultes.

Le parti libéral s'affaiblit en créant des impôts nouveaux et perdit la majorité. Le parti catholique arriva au ministère en 1855. Il voulut faire passer en 1857 une loi pour établir « la liberté de la charité », c'est-à-dire le droit de créer des fondations charitables qui pourraient être administrées par le clergé; le projet de loi disait : par « des titulaires destinés à occuper successivement des fonctions déterminées civiles ou ecclésiastiques ». Les libéraux s'agitèrent, insultèrent les catholiques, brisèrent des vitres. Le roi déclara d'abord qu'il soutiendrait le ministère de la majorité. Mais les élections communales ayant tourné en faveur des libéraux, le roi forma un ministère libéral qui

1. « Cette maxime absurde et erronée qu'il faut garantir à tous la liberté de conscience. »

fit dissoudre la Chambre et obtint une forte majorité (70 contre 38).

Le parti libéral garda le pouvoir treize ans, pendant lesquels il fit plusieurs réformes pratiques (suppression des octrois, 1860; revision des codes pénal et de commerce, liberté de coalition, réduction des tarifs de chemins de fer). Mais dans cette période il se divisa, surtout sur la question du suffrage. — Les *jeunes libéraux* (appelés plus tard *progressistes*) réclamaient l'extension du vote, les radicaux demandaient même le suffrage universel[1], les anciens membres du parti, surnommés *doctrinaires*, voulaient le maintien du régime censitaire. L'*Alliance libérale* se disloqua; les doctrinaires fondèrent la *Réunion libérale* qui soutint le ministère. — Il y avait désaccord aussi sur l'armée; les *doctrinaires* voulaient maintenir l'enrôlement et la conscription avec le remplacement; il se forma à Bruxelles en 1868 une *ligue antimilitariste* pour supprimer l'armée permanente et la remplacer par une milice. — A ces motifs généraux de désaccord s'ajoutèrent des oppositions locales : les Flamands demandaient l'égalité du flamand et du français dans les actes publics, les libéraux d'Anvers protestaient contre les fortifications nouvelles qu'ils appelaient « l'embastillement d'Anvers ». Aux élections de 1870 les mécontents *libéraux* (antimilitaristes, libéraux flamands) s'abstinrent; quelques radicaux votèrent même, dit-on, avec les catholiques.

Le parti catholique, arrivé au pouvoir avec l'aide des démocrates, résolut quelques-unes des questions qui divisaient les libéraux. Le flamand devint langue officielle en pays flamand, les correspondances avec les communes et les particuliers et la procédure criminelle durent être dans la langue du pays. Le cens électoral fut abaissé pour les élections aux conseils provinciaux à 20 francs, pour les élections aux conseils communaux à 10 francs.

C'était le temps de la lutte entre le pape et le royaume d'Italie, entre le clergé et le gouvernement allemands. Les catholiques belges manifestèrent en faveur du rétablissement du pouvoir temporel, signèrent des pétitions pour demander que le mariage religieux précédât le mariage civil, organisèrent des processions et des pèlerinages. Les évêques belges prirent parti contre les gouvernements

1. On a attribué ces idées nouvelles des jeunes générations belges à la propagande des républicains français réfugiés en Belgique après le coup d'État. On a attribué aussi à l'action des réfugiés la renaissance littéraire belge qui a abouti à une production si considérable pour une petite nation. C'est en effet dans la seconde moitié du siècle que Bruxelles a perdu le caractère d'une ville de province pour devenir une des capitales intellectuelles de l'Europe. Mais il est difficile de discerner si ce mouvement est dû à l'action des étrangers ou aux facultés exceptionnelles du peuple wallon et des Flamands des villes.

d'Italie et d'Allemagne; en 1876, au grand banquet catholique de Malines dirigé par l'archevêque-primat de Belgique, le toast au pape fut porté avant le toast au roi. Le ministère catholique, formé en partie d'anciens catholiques libéraux, se tint en dehors de ces manifestations, et même se déclara décidé à maintenir la Constitution; en 1877 il fit voter un ordre du jour de blâme contre une adresse envoyée par des zouaves pontificaux belges au nonce.

Pour lutter contre l'agitation catholique, les *doctrinaires* et les *progressistes* se rapprochèrent et réorganisèrent le parti libéral. En 1875 toutes les associations libérales s'entendirent pour former la *Fédération libérale* qui devait tenir des congrès réguliers. Les libéraux flamands fondèrent une revue, *la Flandre libérale*, reprirent le nom de *Gueux* porté jadis par les Belges révoltés contre l'Espagne et adoptèrent le *Gueuzenlied* (chanson des gueux).

La *Fédération libérale* se plaignit que le clergé forçât les électeurs à voter pour ses candidats en surveillant leur vote; elle demanda une enquête sur les moyens d'assurer aux électeurs ruraux le secret de leur vote (1876). Le ministère catholique se décida (1877) à proposer une loi sur le scrutin. Dans ce nouveau système, imité du *ballot* anglais, l'électeur reçoit un bulletin imprimé, et passe seul dans le couloir électoral, où il marque d'une croix le nom de son candidat.

En 1878 les libéraux reconquirent la majorité de la Chambre (70 contre 60) et le ministère.

La loi scolaire. — Le parti libéral resta au pouvoir six ans et les employa à établir un enseignement primaire laïque. D'abord il créa un ministère spécial de l'instruction publique. Puis il vota la loi sur les écoles primaires. Toute commune est tenue d'entretenir une école publique, gratuite pour les enfants pauvres (qui *peut* être payante pour les autres). La commune nomme les instituteurs, mais ils doivent avoir un certificat d'études; le gouvernement nomme les inspecteurs et approuve les livres scolaires. « L'enseignement de la religion est remis aux soins des familles et des ecclésiastiques des différentes confessions. Un local dans l'école sera mis à leur disposition pour donner aux enfants l'instruction religieuse (article 4). » Ainsi l'enseignement religieux cessait d'être obligatoire, mais l'école restait ouverte au clergé pour venir le donner aux enfants. Cette transaction ne suffisait pas au parti catholique, il demandait que l'instruction religieuse fît partie de l'enseignement primaire obligatoire.

Les évêques réunis à Malines condamnèrent officiellement la loi scolaire et décidèrent ensemble les mesures ecclésiastiques à prendre

contre les maîtres et les élèves des écoles laïques. Les enfants seraient provisoirement admis à la communion comme ayant agi sans discernement; mais l'absolution serait refusée aux élèves et aux professeurs des écoles normales, aux instituteurs primaires, et aux parents qui laisseraient leurs enfants fréquenter des « écoles où on ne peut empêcher la perte des âmes ». Les curés devraient travailler à fonder des écoles catholiques.

Dans toute la Belgique, commença alors une agitation pour établir des écoles catholiques privées et empêcher d'envoyer les enfants dans les écoles publiques. Le clergé y réussit, surtout en pays flamand. D'après les calculs du parti catholique il y aurait eu en novembre 1879 dans les écoles de l'État 240 000 élèves seulement et dans les écoles privées 379 000, et en 1881 dans les écoles privées 63 pour 100 de la population scolaire totale (en Flandre orientale 81, en Flandre occidentale 84).

Le gouvernement belge n'a pas de prise directe sur le clergé, les évêques belges sont choisis par le pape et sont maîtres des prêtres de leur diocèse. Le ministère s'adressa donc au Saint-Siège. Le nonce répondit d'abord que le pape avait recommandé la modération aux évêques et qu'en protestant contre la loi les évêques avaient agi sous leur responsabilité. Mais quand le ministère essaya de représenter l'attitude du pape comme un blâme à l'adresse du clergé belge, il reçut un démenti. Il accusa alors publiquement le Saint-Siège de « fourberie », retira l'ambassadeur de Belgique auprès du pape et renvoya le nonce (1880). La rupture entre le gouvernement et le clergé devint officielle. — La Chambre vota ensuite une enquête sur les écoles, et publia les rapports des enquêteurs qui racontaient les moyens de pression employés par le clergé contre les instituteurs et les parents, et concluaient à l'insuffisance de l'instruction donnée dans les écoles privées. — En 1883 la Chambre supprima les traitements de 400 vicaires ou chapelains qui n'avaient pas d'emploi réel et servaient d'instituteurs dans les écoles catholiques. — Elle abolit le privilège des séminaristes en matière militaire. Le parti libéral commença même à chercher le moyen d'entraver l'accroissement des couvents et des religieux. (De 642 couvents et 9917 religieux des deux sexes en 1846, le chiffre s'était élevé en 1880 à 1495 couvents et 18.907 membres, dont 3649 hommes.)

Mais le parti libéral s'était divisé de nouveau. Les *progressistes* demandaient l'extension du suffrage politique aux électeurs provinciaux (1881), les *doctrinaires* maîtres du ministère refusèrent; il se forma une *Ligue nationale* pour l'extension du suffrage. Les radicaux

demandèrent la revision de la Constitution pour établir le suffrage universel; elle fut rejetée par 113 voix contre 11. Le ministère n'accorda qu'un élargissement du suffrage provincial pour les gens qui passeraient un examen de capacité.

Le gouvernement avait fait aussi des mécontents par sa politique financière. Pour organiser les écoles d'État il avait augmenté le budget de l'instruction primaire d'année en année (jusqu'à 22 millions). Le déficit s'était accru (6 millions en 1881, 13 en 1882, 25 en 1883). Le gouvernement avait fait un emprunt et en 1883 proposa pour 22 millions d'impôts (sur l'alcool, le tabac) et d'augmentations de douanes.

Le mécontentement était si général qu'au renouvellement partiel de 1884, 3 députés libéraux seulement furent élus contre 66 catholiques. Le parti catholique, fortement organisé pour lutter contre la loi scolaire, obtint brusquement une majorité de 32 voix à la Chambre. Le ministère catholique [1], aussitôt installé, s'occupa de rétablir l'enseignement primaire confessionnel. La loi de 1884 autorisa les communes à entretenir, au lieu d'une école publique neutre, une école privée catholique. Pour obliger la commune à conserver une école publique il faut la signature de 20 pères de famille. La commune a le droit de mettre dans son programme l'enseignement de la religion et de la morale, en le plaçant au commencement ou à la fin de la classe de façon que les parents puissent en dispenser leurs enfants. Les instituteurs publics dont les écoles deviennent inutiles sont renvoyés avec un traitement de 750 fr. Par suite de cette loi, dans tous les pays où le clergé dominait, surtout dans les campagnes de Flandre, les écoles publiques furent supprimées et remplacées par des écoles catholiques dont les instituteurs, laïques ou congréganistes, n'ont besoin pour enseigner d'aucun certificat.

Établissement du suffrage universel. — Le parti catholique a depuis 1884 conservé toujours la majorité [2] et le ministère. Mais à côté de l'ancienne opposition libérale s'est formée une opposition démocratique, très active dans les pays industriels de Liège et du Hainaut et les villes de Bruxelles et de Gand. Elle est menée par des partis très différents unis seulement pour demander le suffrage universel — un parti socialiste affilié aux socialistes allemands, formé surtout d'ouvriers flamands, ayant pour centres le *Vooruit* de Gand et la *Maison*

1. Après les élections communales de 1884 le roi obligea les 3 membres les plus militants du ministère à se retirer.

2. Il l'a même augmentée : en 1886, 98 contre 40 (de 1886 à 1892 les libéraux ont regagné 24 sièges); en 1896 il y avait 111 catholiques contre 40.

du peuple de Bruxelles, — un parti révolutionnaire républicain formé surtout de Wallons, en rapport avec les républicains français, recruté parmi les mineurs et les ouvriers en métaux, — un parti radical hostile au régime censitaire et à la conscription.

Dès 1886, pendant la crise économique, les révolutionnaires firent à Liège et dans le bassin houiller des grèves et des manifestations qui aboutirent à un soulèvement; des usines furent incendiées, l'armée fut envoyée contre les grévistes et il y eut une centaine de morts. La commission chargée de l'enquête sur la condition des ouvriers signala comme légitime leur réclamation en faveur du service militaire obligatoire personnel. Le roi le désirait aussi comme moyen de fortifier l'armée; mais le parti catholique, qui l'avait fait écarter déjà en 1872, continuait à s'y opposer. En même temps que la campagne pour le suffrage universel les partis démocratiques en menèrent une pour l'abolition du remplacement militaire.

Les anciens partis libéraux essayèrent d'abord de reconstituer l'union; mais les négociations se rompirent (1887); l'*Association libérale* (progressistes) demandait l'extension du vote à quiconque saurait lire et écrire; la *Ligue libérale* (les doctrinaires) refusa. Les adversaires des catholiques restèrent donc divisés en trois fractions, en désaccord sur la question du suffrage. Les anciens libéraux (Frère-Orban) voulaient conserver un cens, les progressistes (Janson) adoptèrent officiellement, au Congrès de Bruxelles (1887), le suffrage pour tous ceux qui savaient écrire, les démocrates réclamaient le suffrage universel.

La vie politique belge a consisté dès lors moins dans les séances des Chambres où la majorité catholique était assurée que dans les manifestations et les réunions des partis démocratiques. Les progressistes se sont ralliés au programme radical, l'abolition du remplacement (1889), puis le suffrage universel. On s'est familiarisé avec l'idée que la Constitution de 1831, la plus libérale de toutes en son temps, ne répondait plus entièrement aux conditions de la vie politique soixante ans plus tard. Le roi lui-même en 1890 exprima le vœu que le gouvernement prît l'initiative de demander la revision de la Constitution.

Le parti catholique pour mettre fin aux troubles se décida en 1891 à accepter en principe la revision. Il n'y avait pas même 135 000 électeurs politiques pour une population de 6 millions d'âmes; on s'accordait à reconnaître qu'il fallait changer les conditions du suffrage. Mais on mit plus de deux ans à s'entendre sur le régime à établir.

Les catholiques proposaient le suffrage lié au logement comme

en Angleterre et en Hollande; les doctrinaires, le vote lié à un certain degré d'instruction; les progressistes, le suffrage universel. Après un an de débats et de négociations le Sénat et la Chambre se décidèrent à voter la revision (1892) et l'on fit des élections nouvelles. Le parti catholique eut encore la majorité (92 contre 66), mais non la majorité des deux tiers, exigée pour faire passer un changement à la Constitution. La Chambre rejeta tous les projets (fév. 1893). Les ouvriers, irrités de si longs délais, menacèrent de la grève générale, si on ne votait pas le suffrage universel, et les troubles recommencèrent à Bruxelles; les miliciens appelés sous les armes ne parurent pas disposés à marcher contre les ouvriers.

Les Chambres inquiètes se décidèrent à voter le projet Nyssens, qui combinait les systèmes des différents partis (1893). La loi électorale, dite du *vote plural*, établit le suffrage universel à partir de vingt-cinq ans ; mais elle donne 1 ou 2 suffrages en plus aux électeurs qui remplissent une ou deux des conditions suivantes : 1° être père de famille, 2° posséder un immeuble ou un livret de caisse d'épargne de 2000 fr., 3° avoir un certificat d'enseignement secondaire. Nul ne peut avoir plus de 3 voix. (Pour le Sénat 75 sénateurs sont élus par les électeurs au-dessus de 30 ans, 26 par les conseils provinciaux.) Le vote a été rendu obligatoire sous peine d'amende et de déchéance politique à la quatrième abstention. — Le gouvernement avait demandé la représentation proportionnelle, les catholiques l'ont rejetée.

Le régime nouveau créait 1 350 000 électeurs avec 2 066 000 suffrages. Aux élections de 1894 l'ancien parti libéral disparut, sauf quelques progressistes; les catholiques eurent une énorme majorité; le pays wallon élut surtout des socialistes. Le parti catholique profita de sa majorité pour voter en 1895 une loi sur les élections municipales qui favorise les paysans, et une loi scolaire qui donne aux ecclésiastiques l'enseignement religieux dans les écoles et aux écoles catholiques privées une part des subventions publiques.

L'équilibre des partis en Belgique a été bouleversé par le suffrage universel. Le parti doctrinaire n'existe plus; ses électeurs, par crainte du socialisme, se sont ralliés au parti catholique. Il ne reste plus guère en présence que les deux partis extrêmes, le parti catholique soutenu par les paysans du pays flamand, le parti socialiste recruté parmi les ouvriers du pays wallon. Entre les deux les progressistes, devenus de plus en plus semblables aux radicaux français, sont forcés pour lutter contre le gouvernement catholique de s'allier aux socialistes. C'est la lutte des républicains laïques contre les partisans de l'Église et de la Monarchie.

BIBLIOGRAPHIE

PAYS-BAS ET LUXEMBOURG

Bibliographie. Voir **Langlois**, *Manuel de bibliogr. hist.*, paragr. 66 et 133.

Travaux. Les principales histoires contemporaines du royaume des Pays-Bas sont : **Nuyens**, *Geschiedenis van het nederlandschen Volk van 1815*, 4 vol., 1883-86. — **F. de Bosch-Kemper**, *Geschied. van Nederland na 1830*, 5 vol., 1873-82 (tous deux conservateurs).

Sur la fondation du royaume : **Th. Juste**, *Le soulèvement de la Hollande et la fondation des Pays-Bas*, 1870.

Sur les institutions politiques : **De Hartog**, *Das Staatsrecht d. K. Niederlande*, 1886 (coll. Marquardsen), exposé juridique, avec une bibliographie.

Sur les partis religieux : **Chantepie de la Saussaye**, *La crise religieuse en Hollande*, 1860. — **Fr. Nippold**, *Römisch Kathol. Kirche im K. d. Niederlande*, 1877.

Pour le Luxembourg : **Eyschen**, *Das Staatsrecht d. Gr. H. Luxemburg*, 1890 (coll. Marquardsen), donne une bibliogr., une histoire, et un exposé des institutions.

BELGIQUE

Bibliographie. Voir **Langlois**, *Man. de bibliogr. hist.* — **Pirenne**, *Bibliogr. de l'hist. de Belgique*, 1893 (s'arrête à 1830). — **Lorenz**, *Catal. de la librairie franç.*, indique les ouvrages belges.

Sources. On peut les classer comme suit :

Documents parlementaires. — **Huyttens**, *Discuss. du Congrès nation. de Belgique*, 5 vol., 1845. Puis *Annales parlementaires de Belgique*, depuis l'origine des Chambres. Parmi les documents annexés, *Enquête scolaire*, 5 vol., 1881-84.

Souvenirs et papiers privés. — Parmi les souvenirs publiés par les hommes politiques ou sur leurs papiers : **L. de Potter**, *Souvenirs*, 2 v., 1839 (républicain). — **P. de Decker**, *15 ans, 1830-45*, 1845 (libéral). — **Discailles**, *Charles Rogier*, 4 vol., 1895 (libéral). — **Nothomb**, *Essai sur la révol. belge*, 2 vol., 4e éd., 1876 (cathol. libéral). — **Van de Weyer**, *Mémoires*, 2 vol., 1871.

Journaux et revues. — Les journaux les plus importants sont : *l'Indépendance belge* (libér.); *le Bien public* (cathol.). — Revues libérales : *Revue de Belgique*; *Flandre libérale*.

Travaux. Grandes histoires d'ensemble : Pour la période 1814-1830 : **De Gerlache**, *Hist. du roy. des Pays-Bas*, 3e éd., 3 vol., 1859 (cathol.), est une histoire de tout le royaume jusqu'à la séparation. — **Hymans**, *Hist. parlement. de la Belgique de 1814 à 1830*, 1869. — Pour la Belgique depuis 1830 : **J.-J. Thonissen**, *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, 4 vol., 1855-58 (conservateur). — **Hymans**, *Hist. parlem. de Belgique de 1830 à 1880*, 1877-80. (C'est l'histoire de Belgique la plus fortement documentée, elle consiste dans une analyse de tous les débats des Chambres.)

Sur la période de la Révolution : Les ouvrages de **Th. Juste**, *La révolut. belge*, 1870. — *Fondateurs de la monarchie belge*, 22 vol., 1866-78 (biographies des hommes politiques de 1830). — *Congrès national de Belgique*, 2 vol., 1880. — *Les frontières de la Belgique*, 1866.

Sur les luttes religieuses : **De Laveleye**, *Le parti clérical en Belgique*, 1874. — *La Belgique et le Vatican*, 3 vol., 1880-81, attribué à **Frère-Orban** (tous deux libéraux). — **Wœste**, *Vingt ans de polémique*, 3 vol., 1885 (cathol.).

Sur les institutions politiques : **Thonissen**, *Constitution belge*, 3e éd., 1879. — **A. Giron**, *Droit public de la Belgique*, 1884. — *Droit administr. de la B.*, 2 vol., 1881. — **Vauthier**, *Staatsrecht d. K. Belgien*, 1892 (Marquardsen). — **Hymans**, *La Belgique contemp.*, 1880, bon exposé historique de l'évolution politique.

Sur le développement social : *50 ans de liberté*, 4 vol., 1881. Recueil de monographies de plusieurs auteurs sur les progrès de la Belgique de 1830 à 1880 : Vie polit. (Goblet d'Alviella), Sciences, Arts, Lettres, Enseignement, Écon. politique.

CHAPITRE IX

LA SUISSE

Il ne faudrait pas mesurer l'intérêt de l'histoire de la Suisse à la taille de son territoire. Ce petit pays tient une très grande place dans l'histoire des institutions contemporaines de l'Europe. Chaque canton a été un champ d'expériences politiques, et comme chacun combinait d'une façon particulière des conditions différentes de langue, de religion, d'étendue territoriale, de vie économique, les expériences ont été très variées. Il n'est pas possible de décrire ici les agitations, les révolutions, les guerres, les discussions et les revisions de tous les cantons; mais à quiconque veut comprendre l'évolution des sociétés démocratiques modernes, on doit recommander cette histoire comme le recueil le plus instructif d'exemples pratiques de l'application du principe de la souveraineté du peuple.

La Suisse de 1814. — La Suisse contemporaine, comme la Belgique, comme les Pays-Bas, est un produit de la Révolution française. C'est la France qui a détruit en Suisse l'ancien régime aristocratique et a préparé l'établissement du nouveau régime démocratique.

Au XVIIIe siècle la Suisse n'était qu'une ligue permanente de petits États souverains, unis seulement par un serment perpétuel (*Eidgenossen*), celui de ne pas se faire la guerre et de se porter secours les uns aux autres. Ce n'était même pas une ligue unique, mais un assemblage de ligues formées à différentes époques, sous des conditions différentes. On y distinguait encore les anciens *confédérés* (13 cantons) et les simples *allies*, sans compter les pays *sujets* soumis

au pouvoir des cantons qui les avaient conquis autrefois [1]. Ces États ne reconnaissaient aucun pouvoir fédéral supérieur, la Diète n'était que la réunion de leurs ambassadeurs.

Ils se gouvernaient sans aucun principe commun, chacun suivant sa coutume fondée sur des privilèges historiques. Dans chacun de ces petits États le pouvoir absolu était réservé aux gens d'une ville ou d'une région, d'ordinaire même à quelques familles anciennes qui gouvernaient despotiquement tous les autres habitants. — Chaque gouvernement, ayant le pouvoir de régler ses rapports avec l'Église, imposait à tous ses sujets sa religion, ce qui partageait la population en petits groupes strictement confessionnels. — La ligue entre les États n'établissait aucun lien entre leurs habitants, les gens d'un autre canton étaient traités en étrangers, et les gouvernements devaient faire des conventions spéciales pour assurer à leurs sujets la permission de s'établir ou d'acquérir des biens dans les autres cantons. — Sous cette constitution traditionnelle, aristocratique, confessionnelle, sans unité nationale, sans liberté religieuse, sans égalité civile, le peuple suisse n'avait plus de vie politique; il ne lui restait donc aucun moyen de réformer lui-même son organisation. « Les Suisses, disait Gœthe, se sont délivrés d'un tyran et ont pu se croire libres, mais de la charogne de l'oppresseur le soleil leur a fait naître un essaim de petits tyrans. »

L'invasion française de 1798 détruisit ce régime. La *République helvétique*, fabriquée à l'image de la République française, établit l'égalité entre tous les habitants et un gouvernement central; ce fut la première expérience d'une nation suisse, ce fut aussi l'origine de guerres civiles qui durèrent cinq ans [2]. Le régime révolutionnaire de l'unité et de l'égalité ne fut guère défendu que par les Vaudois, sujets français de Berne; les Bernois et les montagnards des anciens cantons le combattirent avec passion.

Napoléon mit fin à la guerre en imposant aux Suisses un compromis. L'*Acte de médiation* de 1803 restaura la souveraineté des cantons en ne donnant à la Diète que les affaires diplomatiques et

1. A la ligue des 3 premiers cantons dits *forestiers* (Schwytz, Uri, Unterwalden) s'étaient joints au XIVe siècle 3 villes, Lucerne, Zurich, Berne, et deux petits pays, Zug et Glaris, — à la fin du XVe et au début du XVIe siècle, Soleure, Bâle, Fribourg, Schaffouse et Appenzell. C'étaient les *13 cantons*. Les *alliés* étaient Genève, Bienne, Neuchâtel, Saint-Gall, les deux ligues des Grisons et du Valais. Les pays sujets étaient Vaud, l'Argovie, la Thurgovie et le pays italien du Tessin.

2. Ces luttes et les tentatives très intéressantes de constitutions faites dans cette période ont été très clairement exposées par Hilty.

militaires et en déclarant les députés liés aux instructions de leur canton. Mais il établit l'égalité, en donnant le titre de canton aux anciens alliés et même aux pays sujets[1], et en obligeant les cantons à s'organiser suivant les principes français, égalité civile, liberté religieuse, liberté de commerce et de domicile. Les anciens petits cantons des montagnes conservèrent leur vieux gouvernement, où l'assemblée des citoyens (*Landsgemeinde*) réunie en plein air une fois par an décidait les affaires. Les grands cantons organisèrent un gouvernement moderne avec des conseils élus par des électeurs censitaires. — Cette nouvelle Suisse n'eut guère de vie politique, elle dépendait de Napoléon qui lui demandait avant tout des soldats (il en périt près de 10 000 dans la campagne de Russie); mais du moins les Suisses commencèrent l'apprentissage de la liberté et de l'égalité privées et du sentiment national.

La période de la Restauration (1814-1830). — Quand les armées des Alliés entrèrent en Suisse, les partisans de l'ancien régime se soulevèrent pour rétablir les anciens gouvernements des cantons et l'ancienne ligue. Ils réussirent à saisir le pouvoir, d'abord dans les cantons patriciens de Berne et de Soleure, puis dans les cantons catholiques, Fribourg, Lucerne, les trois vieux cantons et Zug. A Berne le gouvernement qui était en fonctions en 1798 fut restauré et déclara l'Acte de médiation annulé. La Diète fédérale en 1814 siégeait à Zurich (elle alternait chaque année entre les six principales villes). Les huit cantons partisans de la restauration retirèrent leurs délégués et formèrent leur Diète séparée à Lucerne. Là ils demandèrent le retour à la constitution traditionnelle. Berne et Uri réclamaient leurs anciens sujets. Schwytz et Unterwalden prétendaient faire recommencer l'histoire suisse : on aurait reformé les anciennes ligues d'abord entre les trois vieux cantons, puis avec Lucerne, puis avec les autres cantons, dans l'ordre où elles avaient été conclues.

La nouvelle constitution fut soutenue par les autres gouvernements, surtout ceux des nouveaux cantons menacés dans leur existence. La Suisse se trouva coupée en deux ligues hostiles, chacune représentée par une Diète, les huit cantons de restauration par la Diète séparative de Lucerne, les onze autres par la Diète constitutionnelle de Zurich. La guerre civile allait commencer. Ce furent les souverains alliés qui l'arrêtèrent et sauvèrent l'œuvre de Napoléon. Le tsar Alexandre avait eu pour amis deux Vaudois, Laharpe et Jomini,

1. Les 6 cantons nouveaux furent : Argovie, Thurgovie, Vaud, Tessin, Saint-Gall, Grisons.

il se prononça contre la restauration. Les gouvernements de l'ancien régime, trop faibles pour opérer seuls, se résignèrent à renoncer à leurs anciens sujets, moyennant une indemnité en argent; à Berne, les Alliés donnèrent en compensation le pays de Bienne et l'ancien évêché de Bâle, pays catholique qui avait formé le département français du Mont-Terrible et qui devint le Jura bernois.

Les huit cantons séparés revinrent à la Diète; il s'y joignit trois nouveaux cantons, repris sur l'empire français, Genève, Neuchâtel, Valais. Cette Diète des 22 cantons (surnommée la *longue Diète*) travailla 17 mois à faire une constitution. Ce fut le « Pacte fédéral » du 7 août 1815, conclu après des luttes très vives au sujet des anciens territoires sujets. Les grandes puissances le ratifièrent, déclarèrent la Suisse pays neutre et s'engagèrent à garantir sa neutralité, ce qui devait leur fournir un moyen d'intervenir dans son gouvernement intérieur.

Le régime établi en 1815 diffère peu de l'Acte de médiation. Les cantons sont souverains, ils conservent tous les pouvoirs qui ne sont pas délégués expressément à la Confédération; ils ont les postes, la monnaie, le droit de bourgeoisie, le droit de conclure des traités de commerce avec les États étrangers. Le pouvoir fédéral n'a que les affaires diplomatiques et militaires et l'arbitrage entre les cantons. La Diète n'est pas une assemblée de représentants du peuple, elle n'est qu'une réunion de délégués des *gouvernements* des cantons [1], siégeant alternativement dans l'un des trois cantons directeurs (*Vorort*), Berne, Zurich, Lucerne; c'est le Conseil exécutif du *Vorort* qui sert de gouvernement fédéral. — La Suisse n'est pas encore un *État fédératif*, elle reste une *fédération d'États*; sa constitution n'est qu'un « Pacte fédéral » entre des États souverains. Les habitants d'un canton ne sont même pas admis de droit à résider dans un autre canton, il faut des *concordats* spéciaux entre les gouvernements des cantons; sur ce point le pacte de 1815 revient à l'ancien régime.

Chaque canton règle en souverain sa constitution intérieure; chacun a son gouvernement différent. En négligeant les différences secondaires, on a classé ces régimes en cinq groupes.

1° Les petits cantons de montagnes, Schwytz, Uri, Unterwalden, les deux demi-cantons d'Appenzell, Zug, Glaris, conservaient le vieux gouvernement par la *Landsgemeinde*; l'assemblée des hommes

1. Les délégués sont liés à leurs instructions, ils ne prennent que des décisions provisoires, *ad referendum*, *ad instruendum* ou *ad ratificandum*; leurs séances sont secrètes.

du canton réunis en plein air, une fois par an, décidait les affaires et nommait les chefs du pouvoir.

2° Les anciennes ligues, Grisons, Valais, restaient des confédérations. — Les Grisons avaient un *Grand Conseil* central de 65 délégués (27 de la Ligue grise, 25 de la Ligue Cadée (maison de Dieu), 13 de la Ligue des Dix-Juridictions); mais ces délégués devaient prendre les instructions des juridictions, qui avaient chacune son assemblée presque souveraine. — Le Valais était divisé en 13 *dizains*, chacun avait son Conseil élu par les Conseils des communes; le pouvoir fédéral était une Diète formée de quatre délégués par dizain et des quatre voix de l'évêque de Sion.

3° Les vieux cantons aristocratiques, Berne, Lucerne, Zurich, Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffouse et Genève, avaient d'ordinaire un *Grand Conseil* chargé de décider les affaires souverainement, et un *Petit Conseil* exécutif, tous deux composés surtout de membres des anciennes familles.

4° Les nouveaux cantons, Saint-Gall, Argovie, Thurgovie, Vaud, Tessin, avaient des Conseils élus, mais élus suivant des systèmes censitaires.

5° Neuchâtel gardait son prince, le roi de Prusse, qui par la *Charte constitutionnelle* établit deux Conseils, le *Conseil d'état exécutif* de 20 membres, et l'*Audience générale* (10 conseillers d'État, 24 chefs de juridiction, 14 notables nommés par le roi, 30 membres élus à vie par un suffrage à deux degrés).

Sauf dans les cantons de montagnes, tous ces gouvernements établissaient systématiquement l'inégalité politique entre les habitants. Les gens du chef-lieu qui avaient fabriqué les constitutions, avaient, suivant une coutume très ancienne, réglé le recrutement des Conseils de façon à y conserver toujours la majorité contre le reste du canton. — A Berne, sur 299 membres du Grand Conseil, la ville en nommait 200, et sur ces 200 les deux tiers étaient des *patriciens*, pris dans 80 familles; encore était-ce une concession arrachée à Berne par la seconde ville du canton, Berthoud, et par les montagnards de l'Oberland; car la constitution primitive attribuait 256 membres à la ville et 43 au canton. — A Fribourg, le Grand Conseil se composait de 108 *patriciens* de la ville et 36 députés des campagnes, la noblesse des campagnes n'était pas représentée. — A Soleure, où le canton avait 28 fois plus d'habitants que la ville et supportait 9 fois plus d'impôts, les *patriciens* avaient pris le pouvoir par un coup de main avec l'aide des soldats autrichiens, écrasé le soulèvement de la seconde ville du canton, Olten, et fait une cons-

titution qui mettait dans le Grand Conseil 68 membres de la ville contre 33 du canton, dans le Petit Conseil 17 de la ville contre 4 du canton. — A Lucerne, le Grand Conseil composé de membres viagers, 50 pour la ville, 50 pour la campagne, élisait lui-même 40 des membres pour la ville et 28 des membres pour la campagne; le Petit Conseil se recrutait lui-même. — A Zurich, la grande majorité du Grand Conseil (130 membres sur 212) était choisie par le Conseil lui-même, les *métiers* (corporations) n'en n'élisaient que 82. — A Bâle, sur 154 membres le Grand Conseil en nommait 60 pour la ville, 30 pour la campagne; il n'en restait que 30 pour les 15 *métiers* de la ville, 34 pour ceux de la campagne. — A Schaffouse, les 12 *métiers* de la ville élisaient 48 membres; les 12 de la campagne, 24 seulement.

Les nouveaux cantons où les chefs-lieux n'avaient pas encore pris l'habitude de dominer établirent des Conseils élus, suivant une proportion à peu près égale entre les villes et les campagnes. Mais l'inégalité reposa sur la fortune; suivant la doctrine admise alors dans toute l'Europe, le droit d'élire fut réservé aux plus fort imposés. En outre, on chercha systématiquement à diminuer l'action des électeurs par plusieurs procédés : on donna aux pouvoirs des élus une très longue durée, de façon à rendre les élections très rares; on établit l'élection à deux degrés, en chargeant une commission électorale élue de désigner les membres du Grand Conseil; on compliqua à dessein les procédés de recrutement. Le Grand Conseil de Vaud se composait de 180 membres élus pour douze ans et renouvelables par tiers : 63 choisis par le Grand Conseil lui-même, sur une liste dressée par les *cercles* (districts), 36 par une commission électorale, 63 élus directement, 18 élus par les assemblées de cercles. La maxime des libéraux d'alors était : *Tout pour le peuple*, *rien par le peuple*.

Chaque canton réglait les questions d'Église et d'École souverainement. Plusieurs interdisaient l'exercice de tout culte autre que celui de l'État; le Valais n'admettait pas de culte protestant, Vaud pas de culte catholique. Même dans les cantons de tolérance religieuse, c'était le clergé qui tenait l'état civil.

Sous ces constitutions aristocratiques et confessionnelles l'activité publique fut faible jusque vers 1829. Quelques créations — l'École militaire fédérale de Thoune (1818), la Société suisse des sciences naturelles, l'Association des étudiants de Zofingen (1819), et les tirs fédéraux (le premier fut en 1824) — marquent pourtant le commencement d'un rapprochement entre citoyens des différents cantons. Mais la plus grosse affaire politique fut la surveillance des

réfugiés étrangers. La Suisse servait d'asile aux proscrits, il s'y imprimait des journaux hostiles aux gouvernements des États européens. Les grandes puissances réclamèrent, le gouvernement de Berne décida la Diète à voter le *conclusum* de 1823, qui ordonne aux cantons de « prohiber dans les journaux et écrits périodiques tout ce qui blesserait les égards dus à des puissances en relations amicales avec la Suisse » et d'empêcher que « des individus échappés d'un autre État, après y avoir commis des attentats contre la tranquillité publique, ne pénètrent et ne séjournent sur le territoire de la Confédération ». On devait exiger de tout étranger un certificat délivré par l'autorité de son lieu d'origine. Plusieurs cantons établirent même une censure. — Ce *conclusum*, voté pour un an, fut renouvelé chaque année jusqu'en 1829. Le seul acte fédéral important avait été une mesure de police absolutiste.

La régénération (1829-1837). — En 1829 commence une série d'agitations, de révolutions et de guerres civiles qui dure jusqu'à la guerre générale de 1847. Les Suisses l'ont surnommée la période de *régénération*.

Les Suisses, qui jusque-là avaient reçu leur mouvement politique de l'étranger, prennent l'initiative des réformes constitutionnelles. Dès 1829 apparaît un parti démocratique qui travaille à transformer les constitutions des cantons, puis la constitution de la Confédération. Il se recrute surtout dans les classes tenues à l'écart du gouvernement et prend bientôt le nom de *parti radical*, il demande la revision des constitutions cantonales.

Le mouvement, commencé dès 1829, fut activé par la révolution française de 1830. Dans presque tous les cantons, excepté ceux des montagnes, les habitants se rassemblèrent, rédigèrent des pétitions pour réclamer la revision de la constitution, et vinrent manifester auprès des gouvernements. Il n'y eut besoin ni de révolutions ni même d'émeutes, les gouvernements effrayés accordèrent la revision.

Le principal centre fut à Zurich; un professeur allemand réfugié, Snell, du Nassau, y fonda le journal *le Républicain suisse*, et rédigea le *Mémorial de Kussnach*, qui fut le programme du parti : souveraineté du peuple, suffrage universel, élection directe (1830).

Un à un, 11 cantons, les plus peuplés, firent la revision pacifiquement [1]. Le programme radical réclamait la souveraineté du peuple,

1. Tessin, juill. 1830. — Fribourg, Lucerne, Soleure, janv. 1831. — Zurich, St-Gall, mars 1831. — Thurgovie, Argovie, Schaffouse, Vaud, Berne, 1831. — A Neuchâtel et en Valais, le gouvernement résista par les armes à la revision et battit les radicaux.

le suffrage universel, l'égalité de droits, la séparation des pouvoirs judiciaires, la publicité des débats des Chambres, la liberté de presse, de pétition, de croyance, de domicile, d'industrie. Les constitutions revisées admirent presque tous ces principes :

1° Le peuple est souverain, la constitution et toutes les revisions de constitution dans l'avenir ne seront valables qu'après avoir été votées par les électeurs.

2° Tous les citoyens sont égaux en droits, sans différence de domicile ou de richesse [1].

3° Les Conseils sont élus au suffrage universel direct [2], ils sont renouvelés à des intervalles courts, ils délibèrent publiquement.

4° Le pouvoir judiciaire est séparé des autres pouvoirs; les Conseils, exécutif et législatif, cessent de juger.

5° Le canton garantit la liberté de presse, de pétition et de religion.

La Diète, renonçant à sauver le régime aristocratique, avait décidé (27 décembre 1830) « qu'elle n'interviendrait aucunement dans les changements de constitutions qui pourraient se produire dans les cantons ». Elle fut pourtant forcée d'intervenir, pour rétablir l'ordre, dans les cantons où la population se divisa en deux camps. — A Schwytz, les districts extérieurs n'ayant pu obtenir l'égalité s'étaient séparés, avaient rédigé une constitution en 1833 et prétendaient former un canton nouveau; ils essayèrent de surprendre la garnison du gouvernement : la Diète prit parti contre eux comme ayant rompu la paix et envoya des troupes fédérales qui rétablirent l'unité du canton. — A Bâle, le gouvernement formé des gens de la ville ayant rédigé un projet de constitution qui donnait une représentation plus forte à la ville, 46 communes de la campagne avaient voté contre; le gouvernement de Bâle s'était vengé en leur retirant le droit de s'administrer. Les communes répondirent en se déclarant souveraines et en rédigeant une constitution (1832) qui fut acceptée par 54 communes; la ville envoya des troupes, la Diète prit parti pour les campagnards attaqués et Bâle resta coupé en deux demi-cantons souverains, Bâle-ville, Bâle-campagne (1833).

Les cantons *régénérés* voulurent *régénérer* aussi la Confédération, c'est-à-dire reviser la constitution fédérale, pour fortifier le gouvernement fédéral et proclamer le principe de la souveraineté du peuple. Les cantons allemands, les plus actifs, formèrent en mars 1832 le

1. Lucerne, Zurich, Schaffouse gardent une représentation plus forte pour le chef-lieu.
2. Berne conserve le cens, Fribourg l'élection indirecte.

« Concordat des sept » (Lucerne, Zurich, Berne, Soleure, Saint-Gall, Argovie, Thurgovie). C'était une ligue de défense mutuelle entre les gouvernements contre les tentatives de restauration; ils s'engageaient à maintenir les droits et libertés du peuple, à soutenir les autorités réguilères, et à intervenir par les armes pour rétablir l'ordre et la constitution dans tout canton concordataire. Cette ligue devait travailler à la revision de la constitution fédérale, pour faire garantir les constitutions cantonales par l'autorité fédérale; le Concordat expirerait dès que la confédération se serait chargée de cette garantie.

Les cantons d'ancien régime répondirent par une contre-ligue formée à Sarnen (novembre 1832) entre Neuchâtel, Bâle, le Valais et les trois cantons forestiers. Ils s'engageaient à ne pas envoyer leurs députés à la Diète, de façon à empêcher la revision. La Diète, où les cantons *régénérés* avaient la majorité, déclara leur ligue dissoute et les força à envoyer leurs députés. Puis elle accepta le principe de la revision par 13 voix et demie. Un projet fut même rédigé (par Rossi, alors député de Genève); mais dans deux des cantons régénérés le peuple le repoussa (1833), ce qui suffisait pour le mettre en minorité. On ne parvint pas à en rédiger un nouveau et la revision fut abandonnée. Le mouvement avait du moins décidé la Diète à réformer son règlement et à rendre ses débats publics.

Après l'avortement de la revision, la vie politique des cantons suisses est remplie d'agitations confuses. On pourrait en distinguer trois espèces.

1° Dans les partis politiques il se fait un nouveau classement. Jusque-là on se divisait en conservateurs et libéraux; après la revision le parti libéral se scinde. Les plus ardents veulent continuer la révolution, et établir dans toute la Suisse l'égalité politique : ils forment le parti *radical*, qui s'appuie sur la masse des électeurs. Au contraire les hommes qui pendant le mouvement de revision de 1830 ont été portés au gouvernement, regardent la révolution comme terminée, et deviennent le parti du *juste milieu* [1], qui s'oppose à des changements nouveaux : c'est le parti de la bourgeoisie, des hommes d'État, des juristes, des gens instruits. Mais il cesse de se

1. Rohmers a exprimé les sentiments de ce parti dans une théorie ou plutôt une métaphore qu'un théoricien politique bien connu, Bluntschli, a introduite dans son traité *De l'État*. « Il y a, dit-il, quatre partis qui correspondent aux quatre âges de l'homme : deux extrêmes, le *radical* qui est l'enfant ignorant, l'*absolutiste* le vieillard décrépit, deux intermédiaires qui sont les partis de sagesse politique : le *libéral* est l'homme jeune, le *conservateur* l'homme mûr. »

recruter, il se tient en dehors des associations populaires et perd peu à peu l'influence sur la masse des électeurs. Le parti radical est dirigé par une association générale (*National Verein*), il se renforce des jeunes gens des nouvelles générations, il continue à agiter pour la revision.

2° Les réactions qui ont suivi en Europe les mouvements de 1830 ont rempli la Suisse de réfugiés politiques, que les gouvernements monarchiques accusent de conspirer. — Des réfugiés polonais ont fait une expédition armée contre Neuchâtel (1833), une expédition contre la Savoie (1834). — Les disciples de Mazzini ont fondé dans la Suisse romande une section de la Jeune Europe, la *Jeune Suisse*. — Des réfugiés allemands, dans une auberge des environs de Berne, ont déployé l'étendard de l'Empire et chanté des chansons patriotiques (1834). L'Autriche et la Bavière réclament leur extradition, Berne la refuse, elles rompent les relations diplomatiques. — Le gouvernement français réclame l'extradition de Conseil, qu'on prétend complice de l'attentat de Fieschi contre Louis-Philippe ; la police de Berne déclare que Conseil est un agent provocateur, le gouvernement français répond par le *blocus hermétique* (il ne laisse franchir la frontière française à personne venant de Suisse) et il force la Diète à faire des excuses (1836). En 1838, le gouvernement français réclame l'expulsion du prince Louis-Napoléon. — Dans ces conflits les radicaux soutiennent les réfugiés au nom de l'indépendance de la Suisse et des principes démocratiques ; les libéraux appuient les réclamations des gouvernements monarchiques et, unis aux conservateurs, font créer par la Diète, comme en 1823, une police centrale pour surveiller les réfugiés.

3° Il s'est fait une transformation dans les cantons catholiques. Un parti catholique s'est formé, qui fait passer la question de religion avant les questions politiques ; il s'appuie, non sur les conservateurs aristocrates, mais sur les paysans, et se présente comme un parti démocrate. Il travaille, avec l'aide des électeurs des campagnes, à enlever le gouvernement aux libéraux.

Les conflits locaux (1837-45). — Les conflits commencent à propos de l'organisation ecclésiastique. La Suisse allemande, jusqu'à 1815, avait fait partie du diocèse de Constance. Les gouvernements suisses, ne voulant pas être soumis à un évêque étranger, obtinrent, après de longues négociations, la création de six évêchés suisses directement soumis au Pape. Quelques gouvernements libéraux s'entendirent (1833) pour rédiger les « articles de Baden » (1834), qui réglaient les relations entre l'Église et l'État de façon à établir la souveraineté

du gouvernement laïque. Le pape les condamna comme contraires à la constitution de l'Église. Il y eut quelques émeutes des populations catholiques contre les ordres des gouvernements protestants, en Argovie, à Saint-Gall, dans le Jura bernois.

Dans plusieurs cantons les conflits allèrent jusqu'à la bataille. — On se battit à Schwytz (1838) à propos de la jouissance des pâturages communaux (*Allmende*); les propriétaires de gros bétail, surnommés *Hornen* (cornes), vinrent armés de gourdins à l'Assemblée générale; leurs adversaires les propriétaires de petit bétail, surnommés *Klauen* (pieds fourchus), n'étaient pas armés; on vota, le vote fut douteux, les *Hornen* dispersèrent à coups de bâtons les *Klauen*. — On se battit à coups de fusil dans le Tessin (1839) et les radicaux l'emportèrent. — Dans le Valais les radicaux, qui depuis longtemps réclamaient l'égalité de représentation pour le Bas-Valais, obtinrent la revision (1838), la Diète les soutint et fit élire au vote par têtes un Conseil qui rédigea une constitution. Le Haut-Valais, pour conserver ses privilèges, voulait se séparer, la Diète refusa. La nouvelle constitution fut soumise au vote du peuple, le Bas-Valais l'accepta par 8000 voix, le Haut-Valais vota contre et prétendit avoir réuni 10 770 voix; la fraude était évidente; les radicaux du Bas-Valais prirent les armes, entrèrent dans le Haut-Valais et le forcèrent à accepter la constitution (1840).

De toutes ces petites guerres la plus caractéristique est « l'échauffourée de Zurich » de 1839. A l'Université de Zurich (fondée en 1833), le gouvernement radical avait appelé un professeur allemand, le célèbre rationaliste Strauss, l'auteur de la *Vie de Jésus*. Les pasteurs irrités organisèrent un *Comité de la foi* qui demanda la révocation de Strauss; le gouvernement mit Strauss à la retraite, mais déclara ne pouvoir tolérer que le *Comité de la foi* organisât des assemblées communales. Le Comité protesta et tint une grande assemblée de 15 000 personnes, qui décida d'envoyer une pétition. Le 6 septembre 1839 de grand matin, 4 à 5000 hommes, réunis par les pasteurs à Pfäffikon, au bord du lac, marchent sur Zurich; en tête, 500 environ porteurs de fusils, les autres armés de faux et de fléaux et chantant des cantiques. Zurich était cette année-là comme *Vorort* le siège du Directoire fédéral. Pour défendre ce gouvernement il n'y avait dans la ville que 190 fantassins et 30 cavaliers. Une décharge suffit pour arrêter les insurgés, mais aussitôt on fit retirer les troupes dans la caserne, les bourgeois chargés de garder les arsenaux les livrèrent et les membres du Conseil donnèrent leur démission. Les insurgés, maîtres de Zurich, établirent un Conseil provisoire qui se

trouva investi du Directoire fédéral. Ainsi une petite insurrection cantonale avait suffi pour changer le directoire de la Confédération.

Au milieu de ces conflits, les partis intermédiaires, conservateurs et libéraux, perdaient peu à peu le gouvernement des cantons; le pouvoir passait aux deux partis extrêmes. Dans les cantons protestants, les radicaux prenaient la place des bourgeois des anciennes familles[1]. Dans les cantons catholiques, le parti démocrate catholique renversait les gouvernements partisans de la souveraineté du pouvoir laïque. Les Jésuites dirigeaient le mouvement et en profitaient pour fonder des collèges (1836 à Schwytz, 1837 à Fribourg, 1844 à Lucerne). Le parti conquit Fribourg en 1837, Lucerne en 1841. — Par 17 555 voix contre 1679 le peuple de Lucerne vota la Constitution démocratique catholique qui établissait l'égalité de représentation entre la ville et la campagne, abolissait les « articles de Baden » et supprimait toute surveillance laïque sur les écoles; le nouveau gouvernement soumit cette Constitution à l'approbation du pape. — En Valais, après un combat sanglant, les catholiques vainqueurs établissaient une constitution qui interdisait de célébrer publiquement tout culte autre que le catholique (1844).

Les forces politiques se groupaient peu à peu, sans distinction de cantons, en deux partis, les catholiques et leurs adversaires. — Le gouvernement protestant d'Argovie, après une émeute catholique contre la revision, supprimait les huit couvents du canton en 1841; les catholiques faisaient annuler le décret par la Diète comme contraire à la Constitution fédérale; Argovie accepta un compromis en 1843 (il rétablit les couvents de femmes), mais en 1844 il demanda à la Diète l'expulsion des Jésuites. — Contre le gouvernement catholique de Lucerne se formèrent des bataillons de volontaires qui s'armèrent dans les arsenaux fédéraux; l'avocat Ochsenbein qui les commandait devint plus tard le chef d'état-major fédéral. Deux fois ils marchèrent sur Lucerne et furent vaincus (1844-1845). Le gouvernement de Lucerne condamna ses sujets prisonniers à la réclusion comme criminels de droit commun.

Le Sonderbund et la guerre civile (1845-47). — La Suisse était coupée en deux partis extrêmes prêts à la guerre. Le parti

1. A Genève, le chef du parti radical, Fazy, ne parvint à enlever le gouvernement au patriciat de la ville qu'en faisant coaliser les radicaux de Saint-Gervais (le faubourg populaire) avec les catholiques des communes nouvelles de la campagne, annexées en 1815. Il fallut une émeute en 1841 pour obtenir une assemblée constituante qui fit la constitution démocratique de 1842; une révolution en 1846 pour expulser des conseils les chefs du patriciat et faire la constitution de 1847.

catholique donna une forme officielle à la scission en formant une « Ligue séparée » (*Sonderbund*) entre les sept cantons catholiques, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Lucerne, Fribourg, Valais (1845). Les sept cantons s'engageaient, « au cas où l'un ou plusieurs d'entre eux seraient *attaqués*, à repousser l'attaque en commun »; il s'agissait de « *défendre* leurs droits de souveraineté et territoriaux ». C'était donc une ligue défensive, conclue sur le modèle « des anciennes alliances ». On créait un Conseil de guerre de sept délégués, un par canton, « chargé de la direction supérieure de la guerre », qui devait « prendre les mesures nécessaires pour défendre les cantons ». Chaque canton contribuait aux dépenses suivant la matricule fédérale.

Le parti radical demanda à la Diète l'expulsion des Jésuites et la dissolution du *Sonderbund*. C'était la guerre. Plusieurs cantons hésitaient; pour obtenir la majorité à la Diète, les radicaux travaillèrent à renverser les gouvernements cantonaux qui voulaient rester neutres. Ils firent de l'expulsion des Jésuites la question dominante de la politique suisse et, en profitant de l'impopularité des Jésuites pour compromettre les gouvernements soupçonnés de les soutenir, ils obtinrent la revision et le pouvoir en Vaud (1845), Berne, Genève (1846), Saint-Gall (1847). Avec Saint-Gall ils acquéraient dans la Diète une majorité pour la guerre (12 voix et 2 demi-voix). La Diète déclara le *Sonderbund* dissous, puis invita les cantons à éloigner les Jésuites. Les cantons du *Sonderbund* décidèrent de résister, puis retirèrent leurs députés de la Diète.

La Diète donna la direction de la guerre au général Dufour, un conservateur; en novembre elle eut 100 000 hommes et 172 canons. Les cantons du *Sonderbund* n'avaient que 30 000 hommes et 74 canons. Mais ils comptaient sur l'impuissance de la Diète, sur la facilité de se défendre dans leurs montagnes et sur le secours des gouvernements de l'Europe. Les quatre grandes puissances continentales (Autriche, Prusse, Russie, France) promettaient d'intervenir pour maintenir le *Pacte* de 1815 et la souveraineté des cantons placés sous leur garantie. Le Conseil de guerre du *Sonderbund* avait reçu de l'Autriche 400 000 florins et 3000 fusils et des canons de Louis-Philippe. La Diète, prévenue secrètement par le gouvernement anglais que les grandes puissances allaient intervenir, ordonna de mener rapidement les opérations. Dufour, avec toutes ses forces réunies, marcha sur Fribourg qui se rendit sans combat (14 nov.), puis sur Zug, puis sur Lucerne; l'armée du *Sonderbund* se débanda, Lucerne fut prise (24 nov.). Les cantons forestiers n'eurent plus qu'à capituler. Alors on s'occupa de soumettre le Valais. La campagne n'avait

duré que trois semaines. L'offre de médiation des puissances européennes arriva quand tout était fini; la Diète répondit que l'intervention n'avait plus d'objet.

La guerre du *Sonderbund* avait été une guerre de principes entre le parti laïque centralisateur et le parti confessionnel cantonal. A mesure que l'armée fédérale occupait un canton, elle expulsait les Jésuites et les autres religieux; puis elle obligeait la population à établir un nouveau gouvernement formé de radicaux, qui déclarait se retirer du *Sonderbund* et faisait reviser la Constitution du canton. A Fribourg, le nouveau Conseil, pris dans la minorité radicale, fit la revision et gouverna le canton, contrairement au principe démocratique, sans demander aucun vote au peuple, qu'on savait hostile à la révolution.

Le parti radical, en battant le parti catholique, était devenu maître de la Suisse et il l'est resté.

La Constitution fédérale de 1848. — Le parti radical vainqueur réorganisa la Suisse d'après ses principes. La Diète chargea une commission de rédiger une constitution nouvelle. Ce fut la Constitution de 1848. A la place de la fédération d'États (*Staatenbund*) créée par l'acte de 1815, elle établit un État fédératif (*Bundesstaat*).

Elle conserve encore la formule : « Les peuples des 22 cantons *souverains* forment la *Confédération suisse* », et même elle copie dans la Constitution des États-Unis, la phrase : — « Les cantons sont souverains et exercent tous les droits qui ne sont pas conférés au pouvoir fédéral. » — Mais elle ordonne aux cantons de « demander à la Confédération la garantie de leurs constitutions » et règle les conditions auxquelles ils doivent se soumettre :

1° « Que ces constitutions ne renferment rien de contraire aux dispositions de la Constitution fédérale.

2° « Qu'elles assurent l'exercice des droits politiques d'après des formes républicaines (représentatives ou démocratiques).

3° « Qu'elles aient été acceptées par le peuple et qu'elles puissent être revisées lorsque la majorité absolue des citoyens le demande. »

Toute alliance politique est interdite entre les cantons.

Ainsi il y a des principes et des formes politiques obligatoires pour tous les Suisses, il y a un droit public fédéral supérieur qui donne à la Suisse l'unité de constitution politique. Ce droit est conforme à la doctrine radicale; il n'admet que des *républiques* (Neuchâtel se déclare indépendant du roi de Prusse), des républiques démocratiques avec suffrage universel, des républiques plébiscitaires où toute constitution doit être soumise au vote du peuple et

revisable dès que la majorité le demande. — La patrie n'est plus seulement le canton, c'est la Suisse : avant 1848 les gens exclus de leur canton d'origine devenaient *heimatlos* (sans patrie) ; tout Suisse jouit désormais des droits civils dans toute l'étendue de la Confédération. Le pouvoir fédéral lui garantit l'égalité de droits, la liberté de mariage, de commerce, d'industrie, de presse, d'association, de culte.

La Constitution partage les pouvoirs entre le canton et la Confédération. — Le canton conserve sa législation civile et pénale, la police, le culte, l'enseignement, les routes, le recrutement et l'équipement de l'armée, la nomination des officiers, les impôts; mais il est soumis aux lois fédérales. — La Confédération a le pouvoir de régler les relations étrangères, l'armée, les douanes, les postes, les monnaies. Désormais la Suisse a des institutions communes, une poste fédérale, une douane fédérale (toutes les douanes intérieures sont abolies), une monnaie fédérale, un système fédéral de poids et mesures (le système métrique français), une armée fédérale dirigée par un état-major centralisé. L'armée suisse, réorganisée par la revision de 1874, est une armée nationale, recrutée par un service universel obligatoire, mais un service de courte durée, 42 à 80 jours; c'est une école où les jeunes hommes ne passent que le temps nécessaire pour apprendre à manier les armes et à manœuvrer, sous le commandement d'officiers qui restent des citoyens.

La Constitution à la place de l'ancienne Diète crée un gouvernement fédéral composé de trois organes, investis des trois pouvoirs reconnus par la théorie en vogue à cette époque. L'*Assemblée fédérale* exerce « le pouvoir législatif ». Le *Conseil fédéral* de sept membres élus pour trois ans par l'Assemblée fédérale a « le pouvoir exécutif »; en fait chacun des sept membres prend la direction d'un département (politique, intérieur, justice et police, finances, commerce et agriculture, postes et chemins de fer). Le président élu pour un an n'est pas rééligible. Le Tribunal fédéral, élu par l'Assemblée, a « le pouvoir judiciaire », mais n'a pas le droit, comme en Amérique, de rejeter les lois qui lui semblent contraires à la Constitution.

L'Assemblée fédérale n'est pas une assemblée unique représentant le peuple suisse, comme le demandait l'école démocratique; elle a été, sur le modèle des États-Unis, composée de deux chambres : le *Conseil national*, élu directement par tous les citoyens à raison d'un député par 20 000 âmes, représente le peuple suisse; le *Conseil des États* (*Ständerath*), formé de deux députés par canton, représente la souveraineté des cantons. Une mesure ne peut être prise qu'à la

majorité dans les deux Conseils, mais les membres du pouvoir exécutif et du Tribunal fédéral sont élus par les deux Conseils réunis en une seule assemblée. Tous les députés reçoivent une indemnité. Le gouvernement est désormais fixé dans une résidence permanente, Berne, qui devient la capitale fédérale.

Par les ménagements pour les formes de la souveraineté cantonale et par le partage de l'Assemblée fédérale, la Constitution de 1848 est un compromis entre les habitudes d'autonomie des cantons et l'idéal de centralisation du parti radical. La Commission de revision le dit nettement dans son rapport : « Si la Suisse n'est plus dans l'état pour lequel fut créée l'alliance fédérale de 1815, elle n'est pas non plus dans l'état que supposerait un gouvernement unitaire, une nouvelle république helvétique... Quelques progrès qu'ait faits l'esprit national, l'esprit cantonal est encore fortement empreint en Suisse. On réussirait peut-être à introduire le système unitaire, mais non à le maintenir... La Suisse arrivera-t-elle plus tard au système unitaire ? Au lieu de cantons souverains n'y aura-t-il plus que des districts? C'est possible, mais ce temps ne nous semble pas encore venu. Le cantonalisme a des racines trop profondes pour accomplir une telle transformation sans amener une crise pour laquelle la Suisse n'est pas préparée. »

La Constitution, soumise au vote du peuple, fut déclarée adoptée par 15 cantons et demi. Dans ce compte sont comprises les voix de tous les électeurs de Fribourg, où le Conseil répondit à la place du peuple; dans quatre cantons [1] où la majorité des votants avait rejeté la Constitution, on se procura une majorité en ajoutant à la minorité des *oui*, les voix de ceux qui s'étaient abstenus.

De la Constitution de 1848 date la nation suisse. L'unité établie par le parti radical n'a plus été discutée; les guerres civiles ont cessé [2]; les Suisses de tous les cantons se sont habitués à se sentir compatriotes et à se gouverner suivant le même esprit démocratique. Coïncidant avec l'établissement des chemins de fer, la Constitution a ouvert une période de prospérité inouïe. Le peuple suisse, réputé jusque-là pour sa rusticité, s'est fait admirer depuis un demi-siècle par son industrie, par l'aisance répandue dans toute la Suisse, par

1. Schwytz, Zug, Valais, Lucerne. En y joignant Uri, Unterwalden, Tessin, Appenzell, Rhodes Intérieures, portés comme hostiles, on voit que tous les cantons catholiques avaient voté contre.

2. Il n'y a eu qu'une tentative des royalistes de Neuchâtel, en 1856, pour renverser le gouvernement, et quelques combats dans le canton italien du Tessin.

la perfection de ses écoles et par son expérience politique. (La population a augmenté de 2 190 000 âmes en 1837 à 2 390 000 en 1850, 2 907 000 en 1888.)

L'établissement du gouvernement direct. — Après 1848, l'histoire politique de la Suisse ne consiste plus en révolutions, en émeutes, guerres civiles; elle est remplie par les *revisions* de constitutions. De 1830 à 1873 on a compté 83 revisions, et le mouvement a continué. Toutes les constitutions de cantons ont été renouvelées. Il n'en reste plus aujourd'hui une seule antérieure à 1848; la plus ancienne, celle de Berne de 1846, a été revisée en 1893.

Ce qui fait l'intérêt de ce mouvement c'est un phénomène unique dans l'histoire, l'*expérience du gouvernement direct*. Elle a été faite sous les deux formes de l'*initiative* et de la *sanction*, appelée en Suisse *referendum*. L'initiative c'est le pouvoir, accordé à tout groupe de citoyens suffisamment nombreux, de présenter une proposition et d'*obliger* le gouvernement à la soumettre au vote souverain du peuple. La sanction c'est le pouvoir reconnu au peuple de décider par un vote régulier s'il accepte ou rejette une mesure prise par le gouvernement. Ces deux procédés aboutissent à faire collaborer le peuple à l'œuvre de ses assemblées représentatives, ils constituent une forme de gouvernement nouvelle en Europe. Dans le régime *représentatif* des États européens, les citoyens n'ont qu'un seul pouvoir politique, le droit de vote, ils sont seulement *électeurs*. En Suisse, dans tous les cantons, outre le droit de vote, les citoyens ont, depuis 1848, le pouvoir de collaborer à la Constitution, ils sont *constituants*. Et dans certains cantons ils ont acquis le droit de collaborer non seulement à la Constitution, mais aux lois, ils sont devenus *constituants* et *législateurs*.

Pour comprendre l'histoire très compliquée de cette innovation, il faut distinguer rigoureusement : 1° entre le *referendum* et l'*initiative*; 2° entre la *constitution* et la *loi*; 3° entre les institutions *fédérales* et *cantonales*. Il faudrait donc suivre séparément : 1° l'histoire du referendum et l'histoire de l'initiative constitutionnels dans la *Constitution fédérale*; — 2° l'histoire du referendum et de l'initiative constitutionnels dans la *constitution* de chaque *canton*; — 3° l'histoire du referendum *en matière législative* dans le gouvernement *fédéral* (l'initiative législative n'a pas été établie en matière fédérale); — 4° l'histoire du referendum et de l'initiative législatifs dans le gouvernement de chaque *canton*. Mais l'évolution de toutes ces institutions a été assez analogue pour qu'on puisse en présenter l'histoire par groupes.

Initiative et sanction constitutionnelles. — En matière de constitution, le parti radical dès 1830 posait en principe que le peuple seul a le droit d'établir sa constitution : une assemblée représentative ne doit pas exercer le pouvoir constituant, tout ce qu'elle peut faire c'est de rédiger un *projet* de constitution : mais ce projet n'est transformé en constitution qu'après avoir été accepté par un *vote* formel du peuple, et c'est ce vote seul qui lui donne le caractère obligatoire. Ce principe remontait à la République helvétique de 1798, qui elle-même le tenait des républicains français, c'est notre plébiscite de ratification. Toutes les constitutions de cantons revisées après 1830 ont déclaré la *sanction* du peuple obligatoire pour l'établissement ou la revision de la constitution [1].

Ce même principe de la souveraineté du peuple conduisit par une conséquence inévitable à reconnaître le droit d'*initiative* : c'est le droit de réclamer que le peuple soit appelé à voter pour décider s'il désire que la constitution soit revisée. Dans la plupart des grands cantons les constitutions revisées après 1830 n'admettaient pas encore ce droit, elles réservaient aux assemblées représentatives le pouvoir de proposer la revision. Quelques cantons seulement [2] établirent qu'il suffit d'une pétition d'un certain nombre de citoyens pour obliger le gouvernement à consulter le peuple. En outre, les hommes du juste milieu, partisans de la stabilité constitutionnelle, qui avaient rédigé presque toutes ces constitutions, y avaient introduit une clause pour interdire tout changement pendant un délai fixé. Le résultat fut de pousser le peuple à violer les constitutions en obligeant le gouvernement à les faire reviser avant la fin du délai. Le droit d'initiative s'établit ainsi à mesure que le parti radical l'emportait.

En 1848, la Constitution fédérale fit de la doctrine radicale le droit public suisse. Elle décidait que toute constitution doit être « acceptée par le peuple » (c'est la *sanction*) et doit pouvoir « être revisée lorsque la majorité absolue des citoyens le demande », c'est l'*initiative*. Quelques cantons ont plus tard rendu l'initiative plus facile à exercer, en admettant qu'il suffit d'un groupe de citoyens pour présenter la demande de revision.

Les principes posés pour les constitutions de cantons furent, par cette même Constitution de 1848, appliqués à la Constitution fédérale. La Constitution fédérale doit être soumise à la *sanction* du peuple et n'entre en vigueur qu'après avoir été votée par la majo-

1. Excepté Fribourg jusqu'en 1857.
2. Schaffouse, Argovie, Bâle-campagne.

rité du peuple et la majorité des cantons. — Elle peut être revisée en tout temps, sur l'initiative de 50 000 citoyens (en 1874 on a abaissé le chiffre à 30 000). On avait évité en 1848 de prévoir le cas d'une revision partielle; un amendement a été voté en 1891 qui établit l'*initiative populaire*, c'est-à-dire qui oblige le gouvernement fédéral à mettre aux voix toute demande présentée par 50 000 citoyens suisses. Ainsi un projet d'amendement constitutionnel *rédigé* par un particulier et revêtu ensuite de 50 000 signatures peut, malgré l'Assemblée fédérale, se frayer un passage jusqu'aux citoyens et, s'il réunit la majorité des électeurs et des cantons, devenir la constitution du pays.

Initiative et sanction législatives. — En matière de *lois*, l'intervention directe du peuple ne sembla pas d'abord la conséquence nécessaire de la souveraineté; on regardait l'assemblée représentative comme le pouvoir *législatif*, chargé seul de faire la loi. Aussi l'évolution fut-elle plus lente qu'en matière de constitution.

Le premier essai fut fait en 1831 par le Conseil constituant chargé de rédiger la constitution de Saint-Gall, et il fut fait au nom d'une théorie philosophique. Ce fut un disciple de Hegel, le major Diog, qui réclama pour le peuple le droit de ratifier les lois. « Il s'agit pour moi avant tout, dit-il, de quel principe doit partir notre œuvre. Je n'en connais qu'un, la souveraineté du peuple. Le souverain est le supérieur, sa volonté est loi. On me parle d'une souveraineté représentative, mais celui qui délègue n'est plus souverain. On a déclaré le peuple majeur; si on lui donne pour tuteur le Grand Conseil, il n'est plus majeur » Et comme on lui objectait les avantages du régime représentatif, il répondit : « On veut ici prendre comme fondement le bien du peuple. Mais il ne s'agit pas du bien, il s'agit du droit. Après tout on pourrait dire que le mieux est la monarchie constitutionnelle. » La discussion finit par un compromis. On décida que les lois faites par le Grand Conseil seraient soumises à l'approbation du peuple, mais seulement s'il le demandait dans un certain délai. Cette sanction facultative fut appelée *veto*, en souvenir des tribuns de Rome. Même sous cette forme timide la sanction législative n'eut pas grand succès à Saint-Gall : il y eut 9190 voix pour la constitution, 11 091 contre, 12 692 citoyens s'étaient abstenus. On additionna leurs voix aux oui et on déclara la constitution adoptée.

Le *veto*, introduit à Lucerne (1841), fut compromis aux yeux des radicaux par l'usage qu'en fit le parti catholique. Il reparut sous le nom de *referendum*. C'était un vieux mot qui changeait de sens. Dans l'ancienne Confédération suisse et dans les cantons des Grisons

et du Valais (qui étaient eux-mêmes des fédérations), les délégués, étant de simples procureurs, n'exerçaient pas souverainement le pouvoir législatif; ils discutaient dans l'assemblée fédérale, mais ne décidaient pas, ils venaient *ad audiendum et referendum*, pour entendre les propositions et en *référer* à leurs concitoyens. Dans l'usage populaire on appelait *referendum* la décision que le peuple souverain prenait ensuite sur les propositions rapportées par ses envoyés. Cet ancien referendum disparut, les Grisons qui le gardèrent jusqu'en 1853 furent même obligés par le gouvernement fédéral de l'abolir comme contraire à la Constitution de 48, parce que les votes étaient comptés par communes et non par têtes. Mais dès 1845 on avait adopté le mot *referendum* dans le sens de *sanction* législative, pour désigner le droit du peuple de rejeter les lois rédigées par ses représentants (Vaud 1845, Berne 1846).

Ce ne fut d'abord qu'un *referendum facultatif*. La loi établie par l'assemblée des représentants était obligatoire; le peuple avait seulement la *faculté* de demander qu'elle fût soumise à un vote et il ne pouvait que l'accepter ou la rejeter en bloc. Le referendum facultatif n'était encore que le *veto*.

Les anciens petits cantons des montagnes avaient de tout temps pratiqué le gouvernement direct par l'assemblée du peuple (*Landsgemeinde*). Une fois par an les citoyens s'assemblaient en plein air sur un vaste terrain consacré par la tradition; le gouvernement présentait ses projets de lois et l'assemblée les votait à mains levées; ainsi le peuple faisait directement les lois. — Le gouvernement n'avait pas même seul l'initiative; les citoyens pouvaient proposer un projet à l'assemblée et il suffisait d'un vote du peuple pour le transformer en loi; c'était l'initiative individuelle (à Uri on exigeait que le projet fût présenté par 7 citoyens de 7 familles différentes). Six cantons conservèrent jusqu'en 1848 ce système, appelé en Suisse *régime démocratique*[1]. Mais il n'était praticable qu'avec un corps de citoyens peu nombreux n'ayant à décider que des affaires très simples. Schwytz et Zug remplacèrent l'assemblée du peuple par une assemblée de représentants. L'assemblée du peuple s'est maintenue, même après les revisions récentes, dans deux cantons (Uri, Glaris) et quatre demi-cantons, les deux Unterwalden, les deux Appenzell.

Le referendum facultatif n'était guère en pratique qu'une fiction : on affirmait en principe le droit du peuple au pouvoir législatif, mais

1. La Constitution de 1848 ne comprend encore sous le nom de *régime démocratique* que le gouvernement par la *Landsgemeinde*, elle l'oppose au *régime représentatif* qui comporte déjà le pouvoir *constituant* des citoyens.

on attendait une manifestation spéciale pour le consulter; en fait l'assemblée des représentants continuait à faire les lois. Les petits cantons à *Landsgemeinde* étaient encore les seuls où l'assemblée du peuple votât directement tous les projets. On hésita longtemps dans les autres cantons avant de donner au peuple le moyen de se prononcer *réellement* sur tous les projets de loi, c'est-à-dire avant de rendre le referendum obligatoire. On commença timidement par un referendum restreint aux affaires de finances. A l'occasion d'un chemin de fer à construire, Neuchâtel établit le referendum obligatoire pour toute dépense de 500 000 francs (1858); le Valais l'adopta pour toute somme d'un million (1861). La première expérience complète du referendum obligatoire en matière de lois fut faite par le demi-canton de Bâle-campagne. La constitution de 1863 décide que deux fois par an le gouvernement doit soumettre au vote des citoyens toutes les lois et tous les décrets d'intérêt général.

Parallèlement à l'évolution qui aboutit au referendum obligatoire, le parti radical avait mené une agitation en faveur de l'*initiative* populaire. La conception apparut d'abord dans le canton de Vaud à propos de la revision de 1845; il y avait là, surtout parmi les ouvriers de Vevey, des révolutionnaires en rapport, disait-on, avec les sociétés secrètes françaises; leurs adversaires leur reprochaient de lire Buonarotti et d'avoir des opinions communistes. Ils proposèrent d'inscrire dans la constitution « l'organisation du travail ». Le Conseil constituant la rejeta, mais il trouva le *veto* législatif insuffisant, parce qu'il indique seulement ce que le peuple ne veut pas. Pour donner au peuple un moyen d'exprimer sa volonté on décida que toute demande présentée par 8000 citoyens devrait être examinée par le Grand Conseil et soumise aux assemblées des communes.

L'initiative fut adoptée en 1848 par les deux cantons qui abolirent leur assemblée du peuple (Schwytz et Zug), puis par Argovie (1852). Elle commença alors à être considérée comme le complément du referendum; la revision de Bâle-campagne en 1863 donna à 1500 citoyens le droit de présenter un projet de loi; le peuple avait ainsi non seulement la *sanction*, mais l'*initiative* des lois. Depuis lors les deux institutions furent d'ordinaire soutenues par le même parti et introduites ensemble dans les constitutions revisées. Toutes deux reposent sur la conception du gouvernement direct : le peuple n'est pas seulement le constituant, il est le vrai législateur, il propose les lois par l'initiative, il les adopte par le referendum.

Ce régime a peu à peu gagné tous les cantons, sous une forme parfois incomplète (referendum seulement facultatif ou réduit aux

finances). Le succès décisif fut la revision de Zurich (1869). Le comité fondé pour la réforme, en réclamant le referendum et l'initiative, avait posé nettement la question : « Il s'agit de transformer notre souveraineté apparente en une souveraineté du peuple sincère, de transférer le pouvoir dominant et la force, des mains de quelques-uns, sur les fortes épaules de la communauté. » Le peuple réclama la revision. Dans le Conseil constituant chargé de rédiger la nouvelle Constitution, un libéral, Suter, proposa de s'en tenir au veto. On lui répondit : « Dans le vaisseau de l'État tel que l'organise Suter, c'est le Grand Conseil qui tient la boussole et le gouvernail, tandis que le souverain, sur le quai, le regarde naviguer... C'est la méfiance contre le peuple, contre son aptitude à faire aller le vaisseau de l'État... Nous, au contraire, nous avons toute confiance dans le peuple... Le referendum et l'initiative sont des droits nouveaux... *En opposition au système représentatif a commencé une nouvelle période de législation démocratique directe par le peuple.* Et M. Suter vient nous dire : C'est le Grand Conseil qui est en première ligne porteur du pouvoir législatif, le peuple n'est que son auxiliaire. Nous disons au contraire : C'est dans le peuple que réside le pouvoir législatif, et pour l'exercer il se sert en partie du Grand Conseil. » La Constitution de 1869 supprima le titre de Grand Conseil et déclara que le peuple de Zurich exerce le pouvoir législatif « avec le concours » du Conseil cantonal. Le Conseil cantonal n'a d'autre rôle que de préparer les projets de loi. Tout projet présenté par l'initiative de 5000 citoyens ou soutenu par un tiers des membres du Conseil cantonal doit être soumis au peuple. Deux fois par an le peuple est réuni par communes et vote sur tous les projets; on les distingue en trois catégories : 1° amendements constitutionnels[1], lois, concordats; 2° décisions que le Conseil n'a pas le droit de prendre définitivement; 3° décisions que le Conseil pourrait prendre, mais qu'il préfère soumettre au peuple.

Ce régime fut bientôt adopté par la plupart des grands cantons allemands, Thurgovie, Soleure, Berne (sans initiative), Lucerne en 1869, Argovie en 1870. On calculait qu'en 1860 il y avait en Suisse 1 030 000 habitants sous des régimes purement représentatifs, et qu'en 1870 il n'en restait plus que 330 000[2].

1. Dans les cantons allemands, où les hommes d'État sont élevés dans le droit public allemand qui ignore la différence entre la constitution et la loi ordinaire, on tend à confondre sinon la constitution, du moins les amendements constitutionnels, avec de simples lois.

2. Zug, Tessin, Fribourg, Genève, Bâle-ville.

Le mouvement a continué plus lentement : en 1889 il ne restait plus qu'un canton, Fribourg, sans institution de gouvernement direct. Il y avait alors quatre cantons avec assemblée du peuple [1]; six cantons et demi avec referendum obligatoire et initiative [2], quatre et demi avec referendum facultatif et initiative [3], six avec institutions incomplètes.

Les revisions fédérales. — Le parti radical, en établissant le referendum législatif dans les constitutions de cantons, agitait pour l'introduire aussi dans la Constitution fédérale. Une première tentative de revision en 1865 n'aboutit pas; sur neuf amendements le peuple en rejeta huit. En 1869, une majorité revisionniste fut élue au Conseil national et décida de mettre la Constitution « en harmonie avec les besoins de l'époque ». Comme en 1848, le parti radical voulait augmenter le pouvoir du gouvernement fédéral. Le projet adopté par les deux Conseils en 1872 faisait entrer dans les attributions du pouvoir fédéral le droit civil, les chemins de fer, l'enseignement public, la liberté des cultes, les agences d'émigration, les assurances, etc. Il établissait le referendum et l'initiative.

Alors reparut l'opposition formée depuis 1798, mais recouverte par la lutte pour les institutions démocratiques, entre le parti unitaire et le parti cantonaliste. Le parti unitaire est formé surtout des cantons allemands protestants; étant radical et laïque, il tend à unifier les institutions dans toute la Suisse, à intervenir dans le gouvernement des cantons pour établir l'enseignement laïque. Le parti cantonaliste est une coalition de deux partis qui se défient du pouvoir fédéral pour des raisons différentes. Les cantons français protestants, radicaux et laïques, veulent maintenir leur autonomie administrative et leurs habitudes romanes qu'ils croient menacées par la majorité allemande. Les cantons catholiques, presque tous allemands [4], défendent le pouvoir du clergé sur les écoles contre les Allemands radicaux.

En 1872, la coalition des cantons français et des cantons catholiques fit échouer la revision. La Constitution fut rejetée par 260 000 voix contre 256 000 et 13 cantons contre 9. Le Conseil national en rédigea aussitôt une nouvelle. Pour concilier les cantons français

1. Uri, Glaris, les deux Unterwalden, les deux Appenzell.

2. J'indique, après le nom de chaque canton, le chiffre de citoyens nécessaire pour l'initiative : Zurich (5000), Schwytz (2000), Soleure (2000), Argovie (5000), Thurgovie (2500), Grisons (5000), Bâle-campagne (1500).

3. Zug (1000), Bâle-ville (1000), Schaffouse (1000), Vaud (6000), Neuchâtel (6000).

4. Excepté Valais, Tessin et la moitié de Fribourg.

on renonçait à unifier le droit privé, on laissait aux cantons la disposition de leurs troupes, mais on conservait le referendum et l'enseignement laïque. « Les cantons pourvoiront à l'instruction publique, qui doit être suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Elle est obligatoire et, dans les écoles publiques, gratuite. Les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions... La Confédération prendra des mesures contre les cantons qui ne satisferaient pas à ces obligations. » Cette fois les cantons français s'unirent aux cantons allemands protestants, les catholiques restèrent seuls. La Constitution de 1874 fut votée par 340 000 voix contre 198 000, et 14 cantons et demi contre 7 et demi. Il y avait eu 214 votants par 1000 habitants (proportion exceptionnelle). La Constitution établissait le referendum facultatif seulement, mais il suffisait de 30 000 citoyens pour obliger le gouvernement fédéral à soumettre une loi au vote du peuple.

Le referendum créé en 1874 a souvent fonctionné et a fait rejeter beaucoup de lois. Il a servi d'instrument de coalition aux deux partis de minorité, français et catholique, contre la majorité allemande, protestante et radicale. En 1882, l'assemblée fédérale ayant créé un secrétaire de l'enseignement pour faire appliquer l'article de la Constitution sur l'instruction obligatoire et gratuite, le referendum fut demandé par 188 000 signatures et la loi soumise au vote du peuple suisse fut rejetée par 316 000 voix contre 175 000.

La Constitution n'a plus été revisée dans son ensemble; mais elle a été modifiée par des revisions partielles, qui ont pris la forme d'amendements préparés par l'assemblée fédérale et *votés* par le peuple. De 1874 à 1891 ont été votés 5 amendements : 1° pour rendre aux cantons le droit de rétablir la peine de mort (1879) ; — 2° pour permettre d'établir le monopole fédéral de la fabrication et de la vente de l'alcool (1885); — 3° pour donner à la Confédération la protection de la propriété industrielle (1887); — 4° pour donner à la Confédération le monopole des billets de banque (1891). — Le 5e a donné le droit de réclamer la révision *partielle* de la Constitution; il suffit d'une demande de 50 000 citoyens pour obliger le gouver nement à faire voter un projet d'amendement.

L'amendement de 1891 a été une transformation profonde qui a augmenté beaucoup l'action directe des citoyens sur le gouvernement fédéral et aboutit en pratique, sous une forme déguisée, à établir l'initiative non seulement constitutionnelle, mais *législative*. Comme rien en pratique ne distingue un amendement constitutionnel d'une loi ordinaire, il suffit d'une demande de 50 000 citoyens pour

obliger le gouvernement fédéral à soumettre au vote toute espèce de mesure, et si le peuple l'adopte elle prend force de loi sous le nom d'amendement constitutionnel. Ainsi en 1893 l'initiative populaire, mise en mouvement par les antisémites, a fait inscrire dans la Constitution un amendement qui aboutit à interdire de saigner les bœufs suivant le rite juif. « Lorsqu'on a fait faire à la démocratie suisse ce saut dans l'inconnu, nul n'a songé à l'étendue illimitée du nouveau droit populaire. La réputation d'intelligence et de maturité démocratique du peuple suisse... va être mise à la plus rude épreuve. » (Borgeaud.)

Transformations des partis politiques depuis 1848. — La victoire définitive du parti radical en 1848 a fait entrer toutes les institutions politiques de la Suisse dans une évolution démocratique, marquée surtout depuis la revision de 1874, et qui, dès maintenant, a abouti au *gouvernement direct* par les citoyens consultés régulièrement. Aucun peuple civilisé n'est encore allé aussi loin dans cette voie. Mais le triomphe de la politique radicale n'a pas suffi pour assurer au personnel radical la possession constante du pouvoir dans tous les cantons. Sous les nouvelles institutions radicales les anciens partis sont parvenus à reprendre le gouvernement. Pour le disputer aux radicaux ils ont changé de tactique : acceptant les constitutions démocratiques votées par le peuple, sans essayer jamais de revenir au régime antérieur, ils ont fait appel à la majorité en attaquant non les principes des radicaux, mais leur administration.

Dans les années de réaction qui suivirent 1848, les conservateurs et les libéraux reprirent le pouvoir dans plusieurs cantons (Berne, Bâle-ville) et le parti catholique reconquit tous les cantons catholiques. Le parti radical a conservé d'ordinaire la majorité dans les assemblées fédérales et dans les cantons protestants. Mais il ne s'est maintenu que par une résistance continuelle contre les trois partis (conservateur, libéral, catholique), parfois coalisés. Ces luttes électorales pour la possession du pouvoir, combinées avec les luttes pour l'établissement du gouvernement direct, ont maintenu la Suisse contemporaine dans une vie politique ardente, mais qui (sauf dans le canton italien du Tessin) est toujours restée pacifique et s'est contenue dans les formes politiques acceptées de tous.

L'histoire de toutes ces luttes est compliquée encore par les coalitions et les changements de noms des partis. (A Genève, les anciens *conservateurs* sont devenus les *indépendants*, puis le parti *démocratique.*) Je me borne à indiquer ici l'évolution générale des partis.

Le parti conservateur protestant s'est affaibli[1] et ne compte plus guère. Dans les cantons protestants, la lutte s'est concentrée entre le parti radical et le parti libéral : les radicaux maintiennent leur pouvoir sur les cantons français, dans les cantons allemands il y a eu plutôt une oscillation entre les partis qu'une évolution dans un sens définitif.

Le parti catholique s'est reconstitué dans tous les pays catholiques, souvent sous un nom démocratique. La tactique a été de gagner la majorité en faisant appel au sentiment catholique et au patriotisme cantonal contre le gouvernement fédéral dominé par les protestants et les partisans du régime laïque. La constitution fédérale de 1848 avait aboli ce qui subsistait encore de l'ancien régime ecclésiastique dans les cantons, supprimé tout pouvoir du clergé et tout impôt d'église. Mais elle n'a pas imposé la séparation complète de l'Église et de l'État; chaque canton a conservé ses églises reconnues par l'État; c'est le gouvernement qui règle les rapports avec l'Église et surveille le clergé; c'est lui aussi qui dirige l'instruction primaire publique et surveille l'enseignement. C'est sur ces deux questions, le pouvoir du gouvernement en matière d'Église, l'organisation de l'école primaire, que le parti catholique a porté la lutte.

Il a cherché à faire voter des lois pour établir la liberté de l'Église, c'est-à-dire abolir la surveillance du gouvernement sur le clergé, ou du moins à faire élire membres du gouvernement des catholiques décidés à ne pas exercer de surveillance. Il a cherché à garder l'école primaire sous la dépendance du clergé et à y maintenir l'enseignement catholique, peut-être aussi à empêcher d'appliquer avec rigueur le principe radical de l'enseignement obligatoire; en fait la proportion des enfants allant à l'école est plus forte dans les cantons protestants (1 sur 5 hab.), et plus faible dans les catholiques (1 sur 9), intermédiaire dans les mixtes.

Le parti catholique a conservé le pouvoir dans tous les anciens cantons du Sonderbund (7 1/2); tous ont rejeté la revision de 1874. De tous les cantons catholiques le Tessin est le seul où le parti libéral-radical ait disputé le pouvoir au parti conservateur catholique. Dans les cantons mixtes[2], le parti des catholiques reste en minorité et en opposition sourde au gouvernement.

1. On a même fini, dans les cantons protestants, par imposer aux Églises protestantes une organisation démocratique libérale ; pasteurs et fidèles ne sont astreints à aucune profession de foi, et dans plusieurs cantons allemands tous les pasteurs sont élus pour une période limitée.

2. Genève, Berne, Soleure, Argovie, Thurgovie, St-Gall, Bâle-campagne (Appenzell est partagé en 2 demi-cantons, l'un catholique, l'autre protestant).

Après le concile de 1870 l'opposition prit, pendant quelques années, la forme d'une lutte ouverte. De la masse des fidèles restés en communion avec Rome s'étaient détachés les *vieux-catholiques*, qui rejetaient l'infaillibilité du pape. Les gouvernements protestants des cantons, tenant pour nuls les décrets du concile, reconnurent aux vieux-catholiques les mêmes droits qu'à la majorité des catholiques romains et prétendirent maintenir dans l'église les prêtres vieux-catholiques excommuniés par leur évêque. — Dans le canton de Genève, dépendant du diocèse de Fribourg, la querelle se compliqua d'un conflit de pouvoirs antérieur : le pape avait institué un vicaire général épiscopal pour le canton malgré le gouvernement. — A Saint-Gall, il s'agissait surtout d'une lutte contre les Jésuites.

Le conflit commença entre les gouvernements et les évêques. L'évêque de Soleure fut destitué et banni ; le pape, presque tout le clergé et la grande majorité des fidèles protestèrent. Alors se posa la question de souveraineté : le droit de régler l'organisation ecclésiastique appartenait-il à l'Église ou au pouvoir civil? Quelques gouvernements (Berne, Soleure, Argovie, Genève) en vinrent à faire voter par le peuple une sorte de constitution civile du clergé qui remaniait les circonscriptions sans consulter le pape et établissait l'élection des prêtres par les fidèles. Les mécontents catholiques demandèrent au gouvernement fédéral d'intervenir pour protéger leur liberté religieuse, le gouvernement fédéral déclara que les gouvernements des cantons n'avaient pas outrepassé leurs droits et on eut alors un conflit entre la Suisse et le Saint-Siège. Le pape blâma publiquement les cantons, le gouvernement renvoya le nonce, les catholiques refusèrent de voter pour l'élection du clergé (1873). Les vieux-catholiques constitués en une « Église catholique-chrétienne » en profitèrent pour devenir l'Église officielle. Le conflit aboutit à un schisme; dans le Jura bernois on envoya même des troupes pour réprimer les émeutes catholiques contre les prêtres schismatiques. Le conflit s'apaisa après l'avènement de Léon XIII.

La nouvelle génération qui a pris la direction du parti catholique dans ces dernières années n'a plus élevé de conflit sur la limite des pouvoirs de l'État et de l'Église. Il s'est même formé un parti catholique démocratique qui se sert du *referendum* pour combattre les mesures de centralisation proposées par les radicaux; ce parti commence même à demander des réformes sociales. Le congrès catholique de 1894 a décidé de s'organiser en « parti

catholique populaire » et il s'est fondé une société libre de « sociologues » suisses, formée de catholiques.

Dans le seul canton catholique où le pouvoir soit resté disputé au parti catholique, le Tessin, les luttes violentes entre les conservateurs (catholiques) et les radicaux-libéraux ont abouti à une guerre civile suivie d'une réforme, la *représentation proportionnelle*, qui semble devoir être le commencement d'une évolution nouvelle des institutions suisses. Les deux partis étaient à peu près d'égale force, mais le parti conservateur, pour se maintenir au pouvoir, avait établi un sectionnement arbitraire des circonscriptions qui lui assurait la majorité, et il refusa de faire voter le peuple sur la question de la revision (1890). Les libéraux s'insurgèrent, renversèrent le gouvernement et créèrent un gouvernement provisoire. Le pouvoir fédéral, obligé d'intervenir, décida les deux partis à accepter un nouveau système électoral proposé depuis longtemps [1] par les théoriciens, la *représentation proportionnelle*. Au lieu de donner tous les sièges de député au seul parti qui a la majorité, le nombre des élus est proportionné au chiffre des votants de chaque parti, ainsi la proportion des partis est la même dans l'assemblée des représentants que dans le corps électoral. La *représentation proportionnelle* adoptée d'abord en Tessin (1891) a été introduite à Neuchâtel et Genève (1893), en Zug (1895); les partisans de cette institution agitent pour la faire pénétrer dans toute la Suisse.

Il s'est aussi produit en Suisse, depuis la revision de 1874, une agitation socialiste. La Suisse est restée terre d'asile pour les réfugiés politiques : les proscrits allemands de 1849, les proscrits français de 1851, les exilés italiens, les libéraux et les révolutionnaires russes, les réfugiés de la Commune de Paris, les socialistes allemands. C'est en terre suisse que l'Internationale a tenu presque tous ses congrès, et que les socialistes d'Allemagne ont transféré le siège de leur journal et tenu leur premier congrès (1880) pendant la durée du régime d'exception. Les gouvernements radicaux des cantons et le gouvernement fédéral ont maintenu cette tradition, excepté contre les réclamations de l'Empire d'Allemagne; après avoir protesté contre les espions du gouvernement allemand (affaire Wohlgemuth), le Conseil fédéral lui a donné satisfaction en

1. Une Société pour la représentation des minorités avait été fondée dès 1864, et la question avait intéressé beaucoup les théoriciens du droit public. Mais les essais timides faits en Angleterre (1867-85), en Italie (1882), en Portugal, en Espagne (par le système du vote limité) n'avaient pas fait avancer l'application pratique du principe.

expulsant les rédacteurs du journal socialiste (1888-89). Ils n'ont pris de mesures que contre les réfugiés suspects de préparer des explosions, les terroristes russes qui ont été expulsés de Zurich (1889), de Berne (1893), et surtout les anarchistes (1878, 1885, 1886, 1893).

Mais toutes ces agitations ont été l'œuvre des étrangers; les citoyens suisses se sont tenus à l'écart des partis révolutionnaires. Une ligue des travailleurs, créée en 1873, s'est dissoute en 1880, sans avoir jamais prospéré et (après une tentative manquée en 1883) le « parti social démocratique suisse », constitué sur le modèle du parti allemand (1888-1889), n'a recruté encore que peu d'adhérents.

Le seul groupe suisse à tendance socialiste qui ait eu quelque action sur la vie politique est une vieille société démocratique, l'*Union du Grütli*, fondée dès 1838, formée surtout d'artisans suisses mais qui, peu à peu, au contact des socialistes étrangers, s'est imprégnée d'idées socialistes. Organisée de façon à réunir les signatures nécessaires pour mettre en branle le referendum et l'initiative fédérale, l'*Union du Grütli* a réclamé des réformes sociales. Elle a obtenu des lois sur la surveillance des fabriques et la responsabilité des patrons, la création d'un secrétariat du travail (le secrétaire a été un des chefs socialistes). Elle a même, dans son programme officiel (1892), remplacé les mots *démocratie libérale* par la formule allemande *Sozial Democratie*, elle a réclamé pour les ouvriers des garanties contre le renvoi arbitraire par le patron, et « l'organisation démocratique du travail dans les fabriques ». Elle a fait soumettre au vote du peuple un projet de loi fédérale pour garantir à tout citoyen suisse « le droit à un travail suffisamment rémunérateur »; le projet a été rejeté (1894) par 308 000 voix contre 75 000.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie. Voir **Ch.-V. Langlois**, *Manuel de bibliogr. historique* (1896).

Documents. On trouvera dans les bibliographies suisses le détail des collections de documents parlementaires des cantons. — Les documents constitutionnels sont réunis dans la collection officielle *Sammlung der Bundesverfassung und der... 1880 in Kraft bestehenden Kantonsverfassungen*, 1880; les documents législatifs fédéraux dans *Offizielle Sammlung der das schweizerische Staatsrecht betreffenden Aktenstücke.. seit.. 1848*, 20 v., 1849-87. — Voir depuis 1890, *Annuaire statistique de la Suisse* (publié par le Bureau de statistique).

Pour le récit des faits politiques : **Müller-Friedberg** et **Escher**, *Schweizerische Annalen*, depuis 1830; et depuis 1886, **K. Hilty**, *Politisches Jahrbuch der schweizerischen Eidgenossenschaft* (1 vol. par an), l'annuaire politique le plus scientifique peut-être de toute l'Europe.

Les mémoires, souvenirs, papiers privés, forment un groupe trop nombreux pour en donner le détail. Voir surtout *Ludwig Snells Leben und Wirken*, 1858, curieux pour l'origine du mouvement radical.

Travaux. La Suisse est de tous les pays d'Europe celui dont l'histoire politique contemporaine est la mieux connue et la plus commodément résumée dans quelques ouvrages d'ensemble ; pratiquement il suffit d'indiquer ces ouvrages où l'on trouvera le renvoi aux monographies et aux histoires spéciales des cantons.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES ÉVÉNEMENTS : **Henne am Rhyn**, *Geschichte des Schweizervolkes...*, t. III, 1878, patriote radical, récit très passionné des luttes politiques. — **Daendliker**, *Geschichte der Schweiz*, nouvelle éd., t. III, 1895, libéral; bibliographie commode, surtout pour l'histoire économique. — **Vuillemin**, *Hist. de la Confédération suisse..*, 2e éd., t. II, 1881.

HISTOIRES DE PÉRIODES : **Hilty**, *Œffentliche Vorlesungen über die Helvetik* (période de 1798 à 1803). — **Tillier**, *Geschichte der Eidgenossenschaft*, 2 séries, Restauration et période 1830-48. — **Van Muyden**, *La Suisse sous le pacte de 1815*, 1890 (bon exposé). — **Baumgartner**, *Die Schweiz und ihre Umgestaltungen 1830-50*, 1853-65. — **Feddersen**, *Geschichte der schweizerischen Regeneration*, 1867.

HISTOIRES D'ÉPISODES : **Dufour**, *Campagne du Sonderbund et événements de 1856*, 1875. (L'auteur était général en chef de l'armée fédérale dans la guerre du Sonderbund.) — **Crétineau-Joly**, *Histoire du Sonderbund*, 2 vol., 1850. — **Esseiva**, *Fribourg, la Suisse et le Sonderbund*, 1882 ; — tous deux du parti catholique.

SUR LE PARTI CATHOLIQUE : **Woeste**, *Hist. du Culturkampf en Suisse, 1871-86*, 1887 (l'auteur est catholique belge). — **Keller**, *In rei memoriam*, 1882, catholique. — **Gareis** et **Zorn**, *Staat und Kirche in der Schweiz*, 3 vol., 1877 et suiv. Traité sur les rapports de l'Église et de l'État; les auteurs sont partisans de la souveraineté de l'État laïque.

SUR LES PARTIS SOCIALISTES : **Berghoff-Ising**, *Die socialistische Arbeiterbewegung in der Schweiz*, 1895. L'exposé le plus complet et le plus scientifique.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS : Sur l'histoire des institutions fédérales, les excellents manuels scientifiques de **J. Meyer**, *Gesch. des schweizerischen Bundesrechtes*, t. II, 1878. — **Blumer**, traduit en français et revu par **Morel**, *Handbuch des schweizerischen Bundesstaatsrechts*, 3e éd., 1891-92. — **L. von Salis**, *Schweizerisches Bundesrecht*, 2 vol., 1891-92, trad. en français. Expose la pratique du droit fédéral et administratif depuis 1874. — **Hilty**, *Les constitutions fédérales de la Suisse*, 1891, exposé historique très solide. — L'exposé d'Orelli dans la collect. Marquardsen n'est qu'une œuvre de vulgarisation. — **Ch. Borgeaud**, *Établissement et revision des Constitutions*, 1893. Donne un aperçu très intelligent de l'évolution du droit fédéral constitutionnel.

Sur l'histoire du *referendum* et de l'*initiative*, **Curti**, *Geschichte der schweizerischen Volksgesetzgebung*, 2e édit., 1885. Très instructif. — **Stüssi**, *Referendum und Initiative in den schweiz. Kantonen*, 1894. — **A. Keller**, *Das Volksinitiativrecht nach den schweiz. Kantonsverfassungen*, 1889.

Les descriptions de la Suisse par des étrangers (H. Dixon, Tissot, Adams et Cunningham, Winchester) n'apprennent rien de plus que les ouvrages d'auteurs suisses.

CHAPITRE X

L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL

La presqu'île ibérique, au XVIIIe siècle, était restée partagée entre deux États : le grand royaume d'Espagne, le petit royaume de Portugal; tous deux régis suivant la même méthode, par un roi absolu qui laissait gouverner ses favoris sans contrôle, et par une Église d'État, propriétaire de domaines immenses, armée de l'Inquisition contre les hérétiques, de la censure sur tous les imprimés et de la surveillance sur toutes les écoles. — Tous deux au XIXe siècle ont subi la même série de révolutions, pour aboutir à s'organiser tous deux en monarchies constitutionnelles. Les deux évolutions sont parallèles, si bien qu'on pourrait mener de front les deux histoires. Cependant il sera plus clair d'examiner séparément l'Espagne, puis le Portugal.

L'ESPAGNE

L'Espagne à la fin des guerres de l'Empire. — L'Espagne jusqu'à l'invasion française était une monarchie absolutiste et ecclésiastique. Les anciens petits royaumes réunis pour former la monarchie espagnole existaient encore de nom (Castille, Léon, Galice, Asturies, Navarre, Aragon, Valence, royaumes d'Andalousie), mais ils n'étaient plus que des provinces régies directement par le gouvernement castillan. Les vieilles assemblées d'États (*Cortès*) n'étaient plus convoquées. Les descendants de l'aristocratie, les *grands* d'Espagne, étaient tenus à l'écart. Il ne restait plus qu'un seul pouvoir politique, le roi.

Le roi concentrait en lui toute l'autorité; mais il avait cessé de l'exercer lui-même, il l'abandonnait à son entourage. Et encore n'était-ce ni son conseil officiel, l'ancien *Conseil de Castille*, ni son conseil officieux, le cabinet des ministres, qui gouvernait à sa place. C'était l'entourage personnel du souverain, sa femme, son confesseur, son favori, ou le favori de sa femme, qui gouvernait l'Espagne au nom du roi (on appelait ce petit groupe la *camarilla*, petite chambre). Ainsi pendant le règne de Charles IV le véritable souverain avait été le favori de la reine, Godoy, créé prince de la Paix.

L'Église seule restait constituée avec ses privilèges et ses pouvoirs d'autrefois. Le clergé conservait ses domaines immenses à peu près exempts d'impôts, son droit d'acquérir des biens de mainmorte, ses couvents, sa justice ecclésiastique. Il gardait le tribunal d'Inquisition, l'état civil, le jugement des causes de mariage, — ce qui lui donnait autorité sur la vie privée de tous les laïques; — et la censure de toutes les publications, — ce qui le rendait maître de toute la vie intellectuelle de la nation.

Ainsi il n'y avait en Espagne que deux pouvoirs réels, la *camarilla* et le clergé. Les Espagnols subissaient ce double despotisme sans penser à le secouer, ou du moins sans en avoir la force. Ce sont les étrangers qui leur ont donné l'idée et les moyens de réformer leur régime. En Espagne, comme aux Pays-Bas et en Suisse, la régénération a commencé par l'invasion.

L'invasion française, en détruisant l'ancien régime espagnol, a obligé les Espagnols à en essayer un nouveau; elle est l'événement décisif de leur histoire. Napoléon, en installant à Madrid un roi français, a placé tous les Espagnols dans l'alternative de le reconnaître ou de le combattre. Ceux qui se sont ralliés au roi français, les *afrancesados*, ont fait connaissance avec un gouvernement absolutiste et militaire, mais dirigé par des fonctionnaires réguliers et soustrait au pouvoir du clergé. Les patriotes, soulevés contre la domination étrangère, ont continué à se déclarer les sujets du roi national, « Ferdinand l'Idolâtré »; mais comme leur roi était interné en France, il leur a fallu combattre et se gouverner sans lui. L'ancien régime a cessé de fonctionner; il n'y a plus eu ni *camarilla*, ni inquisition, ni censure. A la place du gouvernement disparu, les patriotes en ont improvisé un nouveau, en même temps qu'ils improvisaient des milices et des *guerillas*.

Le mouvement est parti des pays les plus éloignés de la cour (Asturies, Aragon, Catalogne, Valence, Andalousie). Les provinciaux ont recommencé à prendre part à la vie politique; ils ont formé

d'abord des *juntes* provinciales, puis une *junte* centrale, enfin les Cortès de 1811. Ces gouvernements et ces armées improvisés ont fait sortir de la vie privée les hommes d'action restés obscurs : à l'ouverture des Cortès, les Anglais furent étonnés, ils n'avaient pas cru que l'Espagne pût produire tant de gens de valeur. Ainsi pendant l'invasion s'est créé un personnel d'hommes politiques et d'officiers qui ont pris la direction des affaires. Ces hommes, élevés à l'espagnole, n'avaient pas d'instruction politique; mais les conversations et les lectures étant devenues libres, ils ont appris l'existence des choses qu'on leur avait cachées, ils ont lu les livres étrangers, causé avec les officiers français et anglais, connu la Révolution française et le régime parlementaire anglais. De cette instruction improvisée est née la Constitution de 1812, qui a été en Espagne la première formule donnée aux idées politiques modernes.

La Constitution de 1812 ne s'explique bien que par les conditions exceptionnelles où elle s'est produite. Les Cortès, convoquées brusquement sous la pression du peuple de Cadix, n'avaient de commun que le nom avec les Cortès traditionnelles où siégeaient des grands et des prélats; c'était une assemblée élue par une sorte de suffrage universel à trois degrés. Les provinces castillanes, occupées par les armées françaises, n'avaient pas envoyé leurs députés; la majorité fut formée par les députés des provinces maritimes, Catalogne, Cadix, Galice, plus démocratiques et moins attachées à l'absolutisme. Les Cortès eurent donc un caractère exceptionnellement démocratique. Elles ressemblèrent aux États généraux français de 89, adoptèrent les mêmes doctrines, délibérèrent comme eux au milieu des clameurs et des applaudissements du public des galeries, et votèrent les mêmes mesures.

L'assemblée s'était divisée en deux partis : partisans de l'ancien régime (*serviles*), partisans de la liberté (*liberales*); c'est par l'Espagne que ce mot est entré dans la langue politique. Les *liberales* prirent la majorité, déclarèrent les Cortès souveraines et indissolubles (comme la Constituante en 89) et votèrent l'abolition de l'ancien régime (censure des journaux, droits seigneuriaux, juridictions patrimoniales, privilèges des nobles).

La Constitution de 1812 fut rédigée dans le même esprit. Après un préambule en l'honneur des « vieilles lois fondamentales de cette monarchie », les Cortès proclamèrent le principe même de la Révolution française : « La *souveraineté* réside essentiellement *dans la nation*, par suite c'est à elle exclusivement que revient le droit de faire ses lois fondamentales. » (La fin de la phrase : « et d'accepter

la forme de gouvernement qui lui convient le mieux », fut rejetée par 87 voix contre 73.) Le gouvernement fut organisé à l'imitation de la Constitution française de 91, le pouvoir exécutif attribué au roi qui l'exerçait par les ministres, le pouvoir législatif aux Cortès avec la sanction du roi qui pouvait la refuser deux fois; un ministre ne pouvait être député et n'avait accès aux Cortès que s'il y était mandé. Les Cortès se composaient d'une assemblée unique élue au suffrage universel indirect, les députés étaient élus pour deux ans seulement et non rééligibles. — La Constitution établissait des règles pour l'organisation de la justice, de l'administration provinciale, de l'impôt, de l'armée et de l'instruction publique, et proclamait les principes de la liberté et de l'égalité légales. C'était l'abolition systématique de l'ancien régime.

Sur un point seulement les libéraux n'osèrent pas rompre avec la tradition, ils renoncèrent à la liberté religieuse : « La religion de la nation espagnole est ou sera toujours la catholique apostolique romaine, la seule vraie; la nation la protège par des lois sages et justes et interdit l'exercice de toute autre. » Du moins les Cortès refusèrent de rétablir l'Inquisition abolie par les Français, malgré les réclamations des moines postés dans les tribunes du public.

Ainsi l'insurrection nationale de 1808 en faveur du roi absolu contre les envahisseurs français avait abouti à créer un parti libéral et une constitution révolutionnaire à la façon des Français.

Restauration de 1814. — L'essai du gouvernement libéral tenté par les Cortès depuis 1811 fut arrêté brusquement. L'intervention française avait conduit à l'abolition de l'ancien régime, l'intervention anglaise produisit la Restauration.

L'armée anglaise ramena le roi absolu. L'absence du roi seule avait donné l'avantage au parti libéral. Dès son retour, la balance des partis se déplaça. Les *serviles* présentèrent à Ferdinand un manifeste contre les Cortès et la Constitution qu'ils disaient être une copie de la constitution de Bayonne, ils demandèrent la convocation des Cortès suivant les anciennes formes. Sur le passage du roi, les moines et le peuple le saluèrent des cris : « Vive le roi absolu! A bas les traîtres ! » Ferdinand prit parti pour les absolutistes; il signa le manifeste : « Ma volonté royale est non seulement de ne pas jurer la Constitution et de n'accepter aucun décret des Cortès, mais de déclarer cette Constitution et ces décrets nuls... Quiconque voudrait les maintenir... commettrait un attentat contre les prérogatives de ma souveraineté et le bien de la nation... Je le déclare coupable de lèse-majesté; il subira la peine de mort, qu'il

accomplisse ces actes par écrit ou en paroles. » Ordre fut donné de fermer la salle des Cortès et de mettre leurs papiers sous les scellés.

Puis on arrêta 33 notables du parti libéral. Le tribunal ne put relever aucun grief contre eux ; on les laissa en prison plus d'un an et demi. Enfin, en décembre 1815, le roi jugeant en personne, sans avoir lu les actes du procès, les condamna les uns à huit ans de *presidio* (bagne), d'autres à l'internement dans un couvent, d'autres à l'exil, en ajoutant qu'à l'expiration de leur peine ils resteraient à la discrétion du roi. Les membres du tribunal de Valence furent destitués pour avoir fait frapper une médaille avec l'inscription : Le Roi et la Constitution.

L'ancien régime fut restauré comme avant 1808, avec le Conseil de Castille, les privilèges, l'Inquisition et le gouvernement de la *camarilla*. Chaque soir, dit-on, les confesseurs du roi se réunissaient avec lui, rédigeaient les décrets, et ordonnaient les arrestations.

Mais le gouvernement ne retrouvait plus les choses au même état qu'avant l'invasion. 1° Cinq années de guerre avaient détruit les villes, les villages, les routes, les ponts, décimé et appauvri la population. Les ressources de l'État avaient diminué et les charges avaient augmenté. En 1816, les dépenses étaient évaluées à 1051 millions de réaux, les recettes à 597 millions. Il fallait réformer le système fiscal pour couvrir ce déficit. 2° Les colons d'Amérique, soulevés contre l'usurpateur français, étaient restés en révolte contre le roi légitime ; il fallait envoyer des armées pour les soumettre.

Le gouvernement restauré échoua dans ces deux entreprises. Ferdinand laissa d'abord son ministre Garay préparer un projet de budget pour 1817 qui réduisait les dépenses et faisait contribuer le clergé et les hauts fonctionnaires. Il soutint même Garay contre le clergé et la cour jusqu'en septembre 1818, puis il le renvoya brusquement sans qu'aucune réforme eût été réalisée. — Pour la guerre d'Amérique, Ferdinand avait compté sur l'aide du tsar Alexandre, aussi resta-t-il quelques années sous l'influence de l'ambassadeur de Russie qui employa son pouvoir à maintenir Garay aux affaires et à obtenir la réforme des finances. Enfin, en février 1818, arriva à Cadix la flotte russe envoyée au roi d'Espagne pour l'aider à reconquérir ses colonies, mais elle consistait en vieux navires incapables de reprendre la mer ; il fallut les renvoyer en Russie et payer les vivres pour le retour. L'armée préparée depuis 1816 contre Buenos-Aires attendait encore en 1820 d'être embarquée.

Révolution de 1820. — La guerre contre Napoléon avait formé en Espagne une force nouvelle, le corps des officiers. Ils avaient été les chefs de la nation insurgée, ils restèrent les représentants véritables de la nation en opposition à la cour. Ils se connaissaient, se maintenaient en relations d'un bout à l'autre de l'Espagne, et pouvaient se concerter pour opérer contre le gouvernement. Plusieurs même, affiliés à des loges maçonniques organisées pendant l'invasion soit par les Français, soit par les Anglais, se rencontraient avec les libéraux francs-maçons. Ce furent les officiers, peut-être aidés des francs-maçons, qui prirent l'initiative de la révolution au nom de la Constitution de 1812. Une révolte militaire essayée en 1815 avait avorté. Mais l'armée était restée mécontente. Ferdinand ne l'aimait pas, il tenait les officiers à l'écart; les soldats ne recevaient ni solde, ni vêtements, ni nourriture.

En 1820, la révolte commença au Sud, dans l'armée campée près de Cadix, qui attendait depuis 1816 le départ pour l'Amérique. Ce *pronunciamiento* ne réussit pas. Riego traversa toute l'Andalousie avec 1500 hommes sans être ni arrêté ni soutenu. Mais son exemple produisit au Nord un soulèvement décisif. Santiago, la vieille ville ecclésiastique de la Galice, avait une rivale, la Corogne, port de commerce, où s'était conservé un groupe de libéraux. Ils s'entendirent avec les officiers de la garnison et formèrent une junte insurrectionnelle qui proclama la Constitution de 1812. Les autres corps d'armée refusèrent de combattre ou même se prononcèrent pour les insurgés. Le roi effrayé se déclara prêt à jurer la Constitution.

Ainsi, dès cette première révolution, on voit en œuvre la *junte* provinciale insurrectionnelle et le *pronunciamiento* militaire. Créés d'abord contre l'envahisseur étranger, ces deux instruments vont désormais servir à faire les révolutions politiques. Ils correspondent aux deux éléments dans lesquels se concentre la vie politique espagnole, l'armée et la population des villes, surtout dans les provinces excentriques (Galice, Aragon, Catalogne, Valence, Murcie, Andalousie). La junte fournit à la révolte son motif, l'armée lui donne la force, c'est elle qui domine.

Les généraux, qui dans l'ancienne Espagne ne jouaient aucun rôle, sont devenus les véritables souverains de l'Espagne nouvelle. Alors a commencé le régime des *pronunciamientos* : un officier supérieur se soulève contre le gouvernement en lançant une proclamation pour expliquer sa conduite et faire appel aux mécontents; si le gouvernement n'est plus assez populaire pour être défendu par l'armée, les insurgés le renversent et le remplacent.

Cet appel à la force, si irrégulier qu'il soit, a été, dans un pays encore dépourvu d'éducation politique, le seul frein pratique au despotisme de la cour.

Dès cette première révolution aussi les partis se forment et les questions se posent. Le parti absolutiste est écarté des affaires. Le parti libéral s'organise. Il est d'abord dirigé à Madrid par un groupe privé, « la Société patriotique du café Lorencini national et constitutionnel » qui tient des séances publiques et publie l'*Aurora de España*. Dans les grandes villes de province des juntes provisoires prennent l'administration, à la place des fonctionnaires; quelques-unes même suppriment ou établissent des impôts. Le parti libéral tient le roi en son pouvoir, il gouverne sous son nom et en invoquant la Constitution. Les tables de la Constitution sont affichées dans chaque ville, on les porte en procession comme le Saint-Sacrement, on leur rend les mêmes honneurs. Le roi a juré solennellement d'observer la Constitution et signé un décret : « que tout Espagnol qui ne veut pas jurer la Constitution ou ne le fait qu'avec des protestations et des réserves est indigne d'être regardé comme Espagnol, perd sur-le-champ tout honneur, emploi, avantage conféré par l'État et doit être éloigné de la monarchie. » Les évêques reçoivent l'ordre de faire expliquer la Constitution en chaire par les curés.

Puis les Cortès sont élues suivant les formes de la Constitution. Et dès cette première élection on constate le fait qui va se reproduire pendant tout le siècle dans toutes les élections espagnoles : la grande majorité des élus sont les candidats agréables au gouvernement.

Dans les Cortès de 1820 les libéraux se divisent en deux partis : les *moderados* (modérés), partisans du ministère, cherchent à éviter le conflit avec le roi et le clergé; les *exaltados* (exaltés) cherchent à le provoquer. Les *modérés* ont une grosse majorité aux Cortès, les *exaltés* n'ont guère pour eux d'abord que les villes turbulentes d'Andalousie et, à Madrid, le club de la *Fontana de Oro*. Le ministère obtient des Cortès des lois pour limiter la liberté de la presse et interdire les sociétés politiques. Mais les modérés ne peuvent maintenir leur politique de conciliation avec les deux anciens pouvoirs. Le roi n'accepte pas sincèrement la Constitution, et on ne peut la modifier, car les Cortès de 1812, pour prévenir le rétablissement de l'absolutisme, ont établi une procédure de revision qui exige plusieurs années. Le clergé est d'avance hostile au régime libéral. Les finances sont dans un état désespéré, le déficit annuel est augmenté, car les Cortès ont abaissé l'impôt foncier devenu trop

impopulaire, et les impôts rentrent mal : on évalue la dette à 3 milliards et demi (11 milliards de réaux). Le ministère se décide à toucher aux domaines du clergé par une loi qui supprime les couvents; le clergé est désormais ennemi irréconciliable des modérés.

Les ennemis des modérés, absolutistes et *exaltés* opèrent de concert, le confesseur du roi excite secrètement les *exaltés* contre le ministère. En opposition contre les chefs des modérés francs-maçons se forme la nouvelle société secrète des *Communeros*, où l'on jure de « défendre les droits et libertés du genre humain et en particulier du peuple espagnol »; les adhérents sont surtout des jeunes gens et des sous-officiers.

Les modérés se maintinrent au pouvoir péniblement, au milieu des insurrections des *exaltés* et des intrigues des *serviles*, pendant deux ans, jusqu'à la fin des Cortès. Mais au renouvellement pour 1822, comme la Constitution interdisait de réélire un député sortant, les chefs des modérés s'étaient trouvés écartés et les élections, faites en désordre, avaient donné une majorité d'*exaltés*. Le roi forma encore un ministère de modérés; mais il conspirait lui-même contre son ministère. Des bandes absolutistes, formées de contrebandiers et de paysans conduits par des moines, se montrèrent dans les montagnes de Catalogne. La garde royale se souleva, chassa ses officiers libéraux et se battit dans Madrid (7 juillet 1822), contre l'armée. Les libéraux vainqueurs gardèrent à vue Ferdinand dans Madrid.

Un nouveau ministère formé d'*exaltés* fut imposé au roi par la majorité des Cortès; il s'appuya sur les *communeros* et le peuple des villes d'Andalousie, de Valence, d'Aragon, de Catalogne. Mais les insurgés absolutistes ayant pris une place forte en Catalogne, la Seu d'Urgel, y organisèrent une junte qui appela la nation aux armes pour délivrer le roi prisonnier des rebelles, déclara nuls tous les actes du gouvernement depuis 1820 et institua une régence. Ces insurgés se nommaient « l'armée apostolique » et se présentaient comme les défenseurs de la religion contre les constitutionnels francs-maçons (*les noirs*).

Restauration de 1823. — Le parti absolutiste était trop faible pour reconquérir l'Espagne. Ce fut l'étranger qui fit la restauration. Les gouvernements des quatre grandes monarchies continentales d'Europe avaient été dès l'origine hostiles à la Révolution de 1820; mais ils n'osaient risquer une invasion en Espagne. Le gouvernement français finit par s'en charger; l'armée française envahit l'Espagne, cette fois pour rétablir la monarchie absolue. Les gue-

rillas des frontières du Nord, qui sous Napoléon avaient combattu contre les Français, formèrent maintenant « l'armée de la foi » et marchèrent avec les envahisseurs.

Le gouvernement espagnol n'avait ni armée ni argent, il n'essaya pas d'arrêter les Français. Les Cortès l'obligèrent à se retirer à Séville d'abord, puis à Cadix, emmenant chaque fois le roi malgré lui. Au départ pour Séville, Ferdinand se disait malade, on répondit que le changement d'air le remettrait. Au départ pour Cadix, il refusa de partir; les Cortès ne voulant pas déposer le roi le déclarèrent « absolument irresponsable pour un moment » et instituèrent une régence. Les absolutistes, entrés à Madrid avec l'armée française, formèrent une régence qui rétablit tout au même état qu'en 1820. Dans tout le pays se formèrent des bandes de *volontaires royaux*, l'évêque d'Osma fonda même une société secrète absolutiste, *l'Ange exterminateur*. Les notables libéraux furent emprisonnés, rançonnés, leurs maisons pillées.

Le gouvernement, assiégé dans Cadix, capitula au bout de trois mois. Après la prise du Trocadéro, Ferdinand fut envoyé au camp français; en partant il promit d'accorder une amnistie « générale, pleine et entière ». Le lendemain, ayant rejoint l'armée française et les volontaires royaux qui l'acclamaient en criant : Vive le roi absolu! Ferdinand publia un manifeste annulant tous les actes du « gouvernement soi-disant constitutionnel » et ratifiant tous les actes de la junte et de la régence absolutistes. Puis il condamna à la potence les trois membres de la régence libérale.

Redevenu roi absolu, Ferdinand choisit pour premier ministre son confesseur. Il n'osa pas rétablir l'Inquisition, mais il essaya de la remplacer par des « juntes de la foi ». C'était la restauration de l'ancien régime. Mais de la révolution trois conséquences persistèrent :

1° Les colonies d'Amérique avaient profité des embarras de la métropole pour se séparer définitivement.

2° La dette et le déficit avaient augmenté.

3° Les absolutistes et le roi avaient amassé contre les libéraux une rancune qui fit durer pendant plusieurs années le régime de la persécution. Défense fut faite d'approcher à moins de 15 milles de la résidence du roi à quiconque avait rempli une fonction ou servi dans la garde nationale pendant le régime constitutionnel. Les notables libéraux furent arrêtés; Riego fut pendu. On créa des commissions d'épuration devant lesquelles tous les fonctionnaires et les officiers durent venir prouver que, pendant la période constitution-

nelle, ils n'avaient commis aucun délit contre la couronne ou l'Église. Pour encourager les dénonciateurs, le gouvernement leur assura d'abord le secret, puis les déclara irresponsables. L'enquête fut étendue aux professeurs, aux étudiants, enfin aux simples soldats.

Le régime commençait à se relâcher lorsqu'en 1824 les libéraux réfugiés à Gibraltar tentèrent un soulèvement; la persécution reprit. 112 accusés furent pendus ou fusillés. Sept francs-maçons, pour avoir tenu une séance, furent exécutés. On poursuivait quiconque était trouvé en possession d'un livre imprimé entre 1820 et 1823 en Espagne ou d'un livre étranger. Dans les Universités, les étudiants devaient jurer de ne pas reconnaître la souveraineté du peuple et de ne pas entrer dans une société secrète.

Jusqu'à la mort de Ferdinand en 1833 le gouvernement dépendit des intrigues de cour ou de l'influence des ambassadeurs étrangers. Les ministres dirigeants furent tous absolutistes, mais tous n'eurent pas la même politique envers le parti absolutiste. La plupart [1] voulurent rétablir le calme en accordant l'amnistie aux libéraux et en mettant les volontaires royaux sous le contrôle du gouvernement. Le parti apostolique mécontent se détacha alors de Ferdinand et se tourna vers son frère Carlos qu'on savait dévoué au clergé; il y eut même des insurrections royalistes contre le roi en 1824, en 1825, et surtout en 1827 en Catalogne; les insurgés demandaient la dissolution de l'armée, l'abolition des institutions nouvelles inconnues à la nation « telles que police, instruction publique », la réunion d'un concile national pour fixer les vrais principes religieux. Mais Carlos refusa de prendre parti contre le souverain légitime.

Le résultat fut d'éloigner Ferdinand de ses propres partisans; il laissa ses ministres essayer une timide réforme des finances. Mais, en 1831, une tentative des libéraux réfugiés en France le fit revenir au régime de la terreur. On rétablit les commissions militaires. On pendit un jeune homme à Madrid pour avoir crié : Vive la liberté! une jeune veuve, à Grenade, pour avoir brodé un drapeau avec l'inscription : Loi, Liberté, Égalité.

Le conflit de succession (1830-33). — Ce fut une querelle de succession dans la famille royale qui mit fin au régime absolutiste. De ses trois premières femmes Ferdinand n'avait aucun enfant, il devait avoir pour héritier son frère Carlos. Il épousa en quatrièmes noces une princesse de Naples, Christine, qui eut successivement deux filles. Depuis l'établissement des Bourbons la succession, en

1. Ufalia dès 1823, Zea en 1825, Burgos en 1827.

Espagne comme en France, était exclusivement masculine; Carlos restait donc l'héritier légitime. Mais en 1831, la reine étant enceinte, Ferdinand voulut, pour le cas où il lui naîtrait une fille, lui assurer sa succession. Il se servit de la *pragmatique* préparée en 1789 pour rétablir l'ancien ordre de succession féminine, et qui n'avait pas été promulguée; il la promulgua, mais sans avoir averti ni son frère ni le Conseil d'État.

De ce moment (3 avril 1830) jusqu'à la mort de Ferdinand, toute la politique espagnole dépendit de la lutte entre deux influences, celle de la reine, celle du parti apostolique. — La reine domina d'abord, soutint les ministres en charge, fit reconnaître Louis-Philippe, et, quand il lui naquit une fille, elle chercha à se faire des partisans parmi l'ancienne aristocratie depuis longtemps écartée de la cour, en nommant des chambellans et des dames d'honneur. — La tentative des libéraux en 1831 rejeta le roi du côté des apostoliques, pour dix-huit mois; en septembre 1832, le roi étant regardé comme mourant, la reine isolée se résigna à lui faire signer un codicille qui annulait la pragmatique. — Mais Ferdinand se rétablit, renvoya ses ministres, et confia le gouvernement à la reine. Un acte du roi déclara nul le codicille obtenu pendant sa maladie; et même on convoqua les Cortès de Castille dans l'ancienne forme (les *grands* et les *procureurs* des trente-huit villes), et on leur fit prêter le serment de reconnaître Isabelle pour reine (20 juin 1833). Mais le nouvel ordre de succession resta très discuté. Le roi fit demander à son frère s'il prêterait le serment. Carlos répondit en le priant de communiquer aux souverains sa protestation : « Je suis fermement convaincu des droits légitimes que j'ai à la couronne d'Espagne au cas où je survivrais à V. M. et qu'elle ne laissât pas de fils : je déclare que ni ma conscience ni mon honneur ne me permet de jurer d'autres droits. »

Carlos avait pour lui tous les moines, la plus grande partie du clergé, beaucoup d'officiers, tous les volontaires royaux (évalués officiellement à 10 000 fantassins et 4000 cavaliers armés et pourvus d'uniformes), toutes les villes de Castille et toutes les provinces des Pyrénées. Le parti de Christine ne comprenait que les fonctionnaires, les *grands* et une partie de l'armée; mais elle eut l'avantage décisif de tenir le gouvernement au moment où le roi mourut brusquement (29 sept. 1833). Elle fut reconnue régente jusqu'à la majorité de sa fille, la reine Isabelle.

Le ministre qui gouvernait sous le nom de Christine, Zea Bermudez, prétendait maintenir le régime absolutiste et gouverner à

la fois contre les carlistes et les libéraux. En 1832, il avait déclaré la reine « ennemie irréconciliable de toute innovation religieuse ou politique »; et après l'avènement d'Isabelle, il lui faisait dire : « Je maintiendrai la forme et les lois fondamentales de la monarchie sans admettre d'innovations périlleuses. » Mais Christine finit par comprendre que pour résister aux partisans de Carlos, elle n'avait pas trop de tous les ennemis de l'ancien régime, et elle se décida à s'appuyer sur les libéraux. Elle accorda l'amnistie, et ordonna de désarmer les volontaires royaux ; les libéraux prirent parti pour elle ouvertement. L'Espagne se groupa alors en deux partis : les *carlistes* et les *christinos*. Les États européens prirent parti aussi : les gouvernements constitutionnels, Angleterre et France, pour Christine, les monarchies absolues pour Carlos.

Le Statut de 1834 et la Constitution de 1837. — Le gouvernement essaya d'abord des réformes administratives; l'Espagne fut divisée en 49 provinces, chacune avec un gouverneur civil, suivant le modèle des départements français. C'est encore la division de l'Espagne contemporaine, elle a définitivement remplacé les anciennes provinces historiques. Puis, pour pouvoir faire la guerre contre les carlistes, la régente appela les libéraux au pouvoir.

Le ministère présidé par un martyr libéral, Martinez de la Rosa, décida d'accorder une constitution. Mais on affecta d'éviter les formes de 1812. La régente promulgua au nom de sa fille un *Statut royal*, annonçant qu'elle avait « résolu de convoquer les Cortès générales du royaume ». Ces Cortès tiendraient des séances publiques et auraient le pouvoir de voter les impôts et les lois. Mais les ministres n'étaient pas responsables devant elles ; le gouvernement gardait le droit de convoquer et dissoudre les Cortès et d'en nommer les présidents, il se réservait l'initiative des lois. Les Cortès étaient divisées en deux *États* (*estamentos*). Celui des *proceres* se composait de prélats, de *grands* héréditaires jouissant d'un revenu de 50 000 francs, de membres nommés à vie par la couronne ayant un revenu de 15 000 francs. Les *procuradores* qui formaient le deuxième État étaient des députés élus pour trois ans au suffrage à deux degrés par des électeurs censitaires, ils devaient avoir un revenu de 3000 francs et ne recevraient pas d'indemnité.

Sous de vieux noms espagnols c'était à peu près la charte française de Louis XVIII. L'Espagne devenait, par concession de la couronne, une monarchie constitutionnelle. Ce n'était pas encore un régime vraiment représentatif : le ministère restait indépendant des représentants du pays. Quand même il deviendrait responsable

devant la Chambre, ce ne serait qu'une apparence; s'il se trouve en conflit avec les Cortès, il lui suffit de les dissoudre et il est sûr de garder le dernier mot; car le gouvernement en Espagne exerce une action irrésistible sur les électeurs. Il y a eu bien souvent des élections depuis 1835, elles ont toujours donné la majorité au gouvernement. La Chambre élue n'était en 1844 et n'est guère encore aujourd'hui qu'un décor. — Et cependant le Statut de 1834 marque une période nouvelle dans la vie politique de l'Espagne ; désormais le pouvoir est exercé par les ministres (généraux ou hommes politiques); la *camarilla* est remplacée par le ministère.

Avec l'ouverture des Cortès en 1834 commence une vie parlementaire très agitée. Les anciens libéraux [1], revenus d'exil, apportent les doctrines et les formules des pays libéraux, la France et l'Angleterre. Une nouvelle génération d'orateurs apparaît et manifeste à la tribune l'aptitude dominante des Espagnols pour l'éloquence. Mais les discours des Cortès ont plus d'intérêt littéraire que d'importance politique. La possession du pouvoir dépend surtout des révoltes militaires, des intrigues de cour, de l'influence des gouvernements étrangers qui ont conclu la Quadruple Alliance. De toutes ces forces qui se contre-balancent résulte un équilibre très instable. Les ministères durent peu; en vingt-cinq ans (1833 à 1858) on a vu passer 47 présidents du conseil, 61 ministres de l'intérieur, 78 des finances, 96 de la guerre. Les députés ne recevant pas d'indemnité, les hommes politiques n'avaient d'autre ressource que de devenir ministres ou fonctionnaires. Aussi les ministères ont-ils été disputés âprement. Dans ce pays pauvre où les occasions de gagner sa vie sont rares, les candidats aux fonctions ont toujours été beaucoup plus nombreux que les fonctions. Cette concurrence entre les candidats aux emplois domine et explique les luttes parlementaires en Espagne. Mais les motifs personnels sont cachés par des oppositions de partis.

Les libéraux, comme après 1820, se divisèrent en deux partis : *modérés* et *progressistes* (ce nom remplaçait celui d'*exaltés*).

Les modérés acceptaient le Statut royal, c'est-à-dire la domination de la couronne sur les Chambres. Ils voulaient garder la Chambre haute héréditaire et viagère, un cens électoral élevé et la censure de la presse, et laisser les administrations locales (municipalités et députations provinciales) sous la main du gouvernement central. Ils désiraient éviter les réformes radicales mal vues du clergé et des grands propriétaires, et se borner à des réformes dans l'administra-

1. Olozaga, Madoz, Mendizabal, Lopez, Donoso Cortès, Gonzalès Bravo, Ferrer.

tion et les finances. Ils étaient soutenus par le gouvernement français. C'était un parti aristocratique, formé des fonctionnaires et des grands propriétaires, tous ceux qui n'étaient pas carlistes; il avait sa force dans les provinces du centre et du nord.

Les progressistes réclamaient la Constitution de 1812 qui rendait les Cortès supérieures au gouvernement. Ils demandaient des élections plus démocratiques et la liberté de la presse et du culte; ils voulaient dans les provinces et les villes des autorités locales élues; ils se déclaraient adversaires du clergé et de l'aristocratie. Ils s'appuyaient sur le gouvernement anglais. C'était un parti démocratique et provincial, nombreux surtout en Andalousie et dans les villes de l'ancienne couronne d'Aragon (Barcelone, Saragosse, Valence).

Les modérés appelés au ministère par la reine-régente eurent à diriger la guerre contre les carlistes; désespérant d'en venir à bout, ils demandèrent deux fois secours à la France qui deux fois refusa d'envoyer une armée. Les progressistes, irrités par les victoires des carlistes, s'étaient soulevés contre les moines; à Saragosse, le peuple saccagea les couvents et massacra quelques moines; à Barcelone, il brûla 6 couvents et fusilla 32 moines, d'autres furent assommés; à Madrid, 4 couvents furent brûlés. Des juntes insurrectionnelles proclamèrent la constitution de 1812, attaquèrent les fonctionnaires, levèrent les impôts. La reine, cédant à l'ambassadeur anglais, appela au ministère un banquier juif, Mendizabal, ami des progressistes et en relation d'affaires avec Londres, qui promettait de relever les finances (sept. 1835).

Le budget n'avait jamais cessé d'être en déficit; depuis 1823, on avait émis encore près de 3 milliards de réaux d'emprunts. Mendizabal, pour amortir la dette, comptait sur les biens des couvents; on les évaluait à 18 milliards de réaux (4 milliards 1/2). Il y avait 90 000 moines. Par une série de décrets (1836) il supprima tous les couvents, congrégations, maisons religieuses d'hommes, une partie des couvents de femmes, et déclara leurs biens meubles et immeubles affectés à la caisse d'amortissement de la dette. L'État n'y gagna guère : le papier d'État, au lieu de hausser, baissa de 16 à 12.

La reine reprit un ministère modéré (1836); de nouvelles élections lui donnèrent la majorité aux Cortès. Mais les progressistes s'insurgèrent en Andalousie, en Aragon, en Catalogne, à Madrid. La reine Christine était avec son favori Muñoz, garde du corps, en villégiature au château de la Granja. Un soir (12 août 1836), pendant que les officiers étaient au théâtre, les sous-officiers firent soulever la garnison, envahirent le château et forcèrent la reine à promulguer

la Constitution de 1812, puis à appeler un ministère progressiste. Les progressistes, maîtres du pouvoir, se décidèrent à faire reviser la Constitution de 1812 sans s'astreindre aux formes prescrites pour la revision, et firent voter aux Cortès la constitution de juin 1837. C'était un compromis entre la Constitution de 1812 et le Statut de 1834. Elle donnait aux Cortès l'initiative des lois, au roi le droit de refuser sa sanction et de dissoudre les Cortès. Les Cortès se divisaient en deux Chambres : le *Sénat* était formé de membres nommés à vie par la couronne sur une liste dressée par les électeurs; le *Congrès* se composait des députés élus au suffrage direct pour 3 ans, et rééligibles, au contraire du régime de 1812. Les ministres pouvaient être pris parmi les membres des Cortès. L'article sur la religion fut voté à dessein dans une forme vague : « La nation s'engage à entretenir le culte et les ministres de la religion catholique dont les Espagnols font profession. » On évitait de se prononcer entre le principe de l'intolérance religieuse admis en 1812 et le principe de la tolérance réclamé par les progressistes. L'administration locale et provinciale devait être laissée aux autorités élues.

Ce régime n'eut pas le temps de fonctionner régulièrement. Mais il y eut désormais en Espagne deux Constitutions, correspondant à chacun des deux partis : le Statut de 1834 (modérés), la Constitution de 1837 (progressistes).

La guerre carliste (1834-39). — Pendant toutes ces luttes politiques entre les deux fractions du parti libéral, la guerre civile continuait entre les armées du gouvernement (*christinos*) et les insurgés absolutistes (*carlistes*). Don Carlos n'avait pris aucune mesure pour organiser ses partisans. Dans toutes les provinces, excepté l'Andalousie, des bandes armées proclamèrent Carlos V et furent bientôt dispersées (1834). Carlos était en Portugal, auprès du prétendant absolutiste Miguel, comptant rentrer en Espagne avec une armée portugaise. Ce fut au contraire une armée espagnole qui entra en Portugal et força les deux prétendants à s'embarquer pour l'Angleterre.

Ce qui fit la force du parti carliste, c'est qu'il ne se composait pas seulement des absolutistes et du clergé; il avait pour lui les montagnards du pays basque et de la Navarre. Les trois provinces basques n'étaient pas incorporées à la monarchie espagnole; le roi n'y était que *seigneur*, il n'y avait ni armée, ni fonctionnaires. Les Basques se gouvernaient eux-mêmes, chaque province avait sa *señoria*, chaque village son assemblée des chefs de famille. Ils ne payaient pas d'impôt, ne faisaient pas le service militaire. Le pays était en dehors de la ligne des douanes espagnoles, ce qui procurait aux habitants le

double avantage de commercer librement du côté de la France et de faire le métier de contrebandiers du côté de l'Espagne. C'est cet ensemble de libertés qu'on appelait les *fueros*. La Navarre jouissait de privilèges analogues. Le pays basque ne souffrait pas des misères de l'Espagne, on n'y voyait ni mendiants, ni villages en ruines (*despoblados*) comme dans les autres provinces; les vallées étaient bien cultivées, les maisons bien tenues; il y avait beaucoup d'écoles, peu de couvents. C'était une société démocratique, formée de paysans propriétaires, et une société très catholique habituée à obéir à ses prêtres, enfants du pays.

Pour ces populations, l'ancien régime signifiait le maintien des *fueros*; la victoire des libéraux, c'était la centralisation, le droit commun, la perspective de descendre au niveau de l'Espagne. En prenant les armes pour le roi absolu les montagnards défendaient donc leur liberté privilégiée; ils défendaient aussi leur religion qu'ils croyaient menacée par les libéraux.

Un colonel de l'armée régulière, un Basque, Zumalacarregui, organisa la première armée carliste en Navarre; puis les insurgés des provinces basques se mirent sous son commandement. Chaque province formait ses bataillons; les hommes, vêtus à la mode du pays d'un costume de laine, coiffés du béret, chaussés d'espadrilles, chargés seulement d'une couverture de laine et d'un sac de toile, pouvaient opérer même dans les mauvais sentiers de montagne; ils faisaient des marches de 16 à 18 heures. La tactique carliste était celle des guerillas : éviter les batailles, tâcher de surprendre l'ennemi, devant des forces supérieures se retirer par la montagne et passer dans une autre vallée; on était assuré partout de l'aide des habitants. Les *christinos*, encombrés de bagages, ne pouvaient opérer que sur les routes des vallées, au milieu d'une population hostile qui refusait de les guider et renseignait les carlistes sur tous leurs mouvements. L'armée, en partie formée de nouvelles recrues, mal équipée, très souvent laissée sans solde par le gouvernement, s'épuisait en manœuvres sans résultat.

Cette guerre de toute l'Espagne contre les montagnards dura plus de cinq ans. Elle consista en petites opérations très nombreuses et très confuses, menées séparément dans deux régions : à l'Ouest la Navarre et les pays basques, à l'Est la Catalogne et l'Aragon. Dans tous ces pays les villes, gardées par les gardes nationales formées de libéraux, restèrent fidèles au gouvernement et résistèrent aux attaques des carlistes. Don Carlos, revenu d'Angleterre en juillet 1834, établit sa cour et son gouvernement en Navarre.

La guerre devint bientôt féroce. Les carlistes massacraient les prisonniers : ils n'auraient pu ni les garder ni les nourrir ; les généraux du gouvernement faisaient fusiller les officiers et les soldats insurgés. Des deux côtés on fusillait les notables du parti opposé ; on en vint à prendre des otages et à les exécuter. En Catalogne, le général carliste Cabrera ayant fait fusiller un alcade, le général Mina, un des héros du parti libéral, fit arrêter la mère de Cabrera, vieille femme inoffensive, et la fit fusiller « pour refréner, dit-il, par un juste système de représailles les excès du sanguinaire Cabrera ».

Les deux partis reçurent des secours de l'étranger. Les gouvernements constitutionnels prêtèrent au gouvernement espagnol une légion anglaise et une légion française : les monarchies absolutistes et les légitimistes français envoyèrent à Carlos de l'argent, des armes et des volontaires.

Les carlistes parurent plusieurs fois près de triompher ; mais don Carlos ne sut ou ne voulut pas profiter des occasions. Il n'était ni homme de guerre ni homme d'État, il comptait sur le secours miraculeux de la Vierge des Douleurs — qu'il nomma généralissime des armées royales en 1836 — et se laissait diriger par sa *camarilla* de confesseurs et de favoris qui contrecarrait les opérations de ses généraux. Trois fois il faillit vaincre :

1° En 1835, pendant les luttes entre modérés et progressistes, Zumalacarregui se préparait à marcher avec 28 000 hommes sur Madrid ; la *camarilla* l'envoya assiéger Bilbao où il fut tué.

2° En 1836, après le *pronunciamiento* de la Granja, les modérés semblaient prêts, en haine des progressistes, à se rallier à don Carlos ; mais, au lieu de promettre une amnistie, il ordonna des prières publiques pour l'extermination des incroyants.

3° En 1837 enfin, don Carlos se décida à marcher sur la Castille, mais il ne put emmener que 12 000 fantassins et 1200 cavaliers, sans provisions, sans argent, et se laissa détourner du côté de Valence. Au bout de quatre mois il arriva jusqu'en vue de Madrid, n'osa pas attaquer, se retira sans combat et revint dans les montagnes.

L'entourage de don Carlos finit par se diviser en deux partis, — les *apostoliques* (ministres et confesseurs du roi), — les *marotistes*, partisans du général en chef Maroto, c'est-à-dire l'armée et les montagnards. Maroto finit par faire arrêter et fusiller quatre généraux du parti apostolique ; don Carlos le déclara traître. Maroto, à la tête de son armée, força don Carlos à expulser ses conseillers et à déclarer qu'il approuvait les mesures prises par son général.

Les Basques étaient fatigués de la guerre. Un parti s'était formé

dès 1837 avec ce mot d'ordre : *Paz y fueros* (La paix et les *fueros*) : accepter la reine Isabelle à condition que le pays conservât ses privilèges. Le gouvernement libéral autorisa son général, Espartero, à traiter sur ces bases avec les insurgés. Les négociations, rompues puis reprises, aboutirent à la convention de Vergara (31 août 1839). L'armée carliste désarmait; chacun pouvait à son choix se retirer ou passer au service du gouvernement avec son grade et ses décorations; Espartero devait conseiller au gouvernement de s'engager à proposer aux Cortès la garantie des *fueros*. Don Carlos se réfugia en France avec 8000 hommes. Cabrera combattit encore en Catalogne, jusqu'en juillet 1840.

Les dictatures militaires d'Espartero et de Narvaez (1840-51). — Aussitôt la guerre carliste finie, les généraux deviennent les chefs politiques de l'Espagne ; ils se couvrent du nom d'un parti, mais en réalité ils luttent entre eux à qui restera maître du pouvoir.

Espartero, créé duc de la Victoire, célèbre pour avoir terminé la guerre carliste, fut le premier dictateur militaire. Mécontent de la reine Christine, qui soutenait les modérés, il prit parti pour les progressistes. L'occasion de la révolte fut la loi municipale de 1840 établie par les modérés alors au pouvoir; elle retirait aux municipalités le droit d'élire les alcades et le donnait au gouvernement, contrairement à la constitution de 1837. Les progressistes s'insurgèrent à Barcelone, puis à Madrid; Espartero les soutint. Christine abandonnée de l'armée se retira en France (1840). Espartero se fit nommer régent. Pendant trois ans il régna en maître, il vainquit les généraux modérés insurgés à Pampelune (1840), fit bombarder Barcelone où un parti républicain s'était formé et avec l'aide des officiers avait proclamé la république (1842). Après avoir deux fois en cinq mois dissous les Cortès il fut renversé par une coalition de tous les partis, modérés, progressistes et républicains, et forcé de quitter l'Espagne. La reine Isabelle fut déclarée majeure (1843).

La coalition se rompit. Les modérés, soutenus par les généraux, renversèrent le ministère progressiste et rappelèrent la reine Christine, qui épousa Muñoz créé duc de Rianzarès. Un des généraux modérés, Narvaez, prit le pouvoir (mai 1844) et gouverna, avec quelques interruptions, jusqu'en 1851. La constitution progressiste de 1837 fut abolie et remplacée par la Constitution de 1845, qui rétablissait à peu près le Statut de 1834. La couronne, le ministère et un Conseil d'État exerçaient tout le pouvoir réel et nommaient les autorités municipales et provinciales. C'était un régime centralisé imité

de la France. Les journaux étaient surveillés, ils ne pouvaient imprimer un article qu'après l'avoir soumis au gouvernement.

Pour se concilier le clergé on lui rendit les biens qui n'avaient pas encore été vendus. Sous la domination des modérés fut réglée, après de longues négociations, l'affaire des mariages espagnols qui occupa si longtemps les journaux de France et d'Angleterre. Il s'agissait de marier la reine Isabelle et sa sœur Louise. Les gouvernements français et anglais s'engagèrent à renoncer chacun à son candidat préféré, le duc de Montpensier et Léopold de Cobourg, et à marier la reine à un de ses cousins, un Bourbon. L'engagement fut rompu; la reine épousa son cousin François, mais le duc de Montpensier épousa l'infante Louise (1846). Ces mariages, qui avaient tant agité l'opinion en Europe, ne changèrent pas la vie politique de l'Espagne. Le prince époux, débile de corps et d'esprit, ne prit aucune part au gouvernement. La reine mère Christine resta le personnage dominant à la cour.

Sous ce régime de dictature, le gouvernement, quel qu'il fût, progressiste ou modéré, ne procéda jamais suivant les formes prescrites par les constitutions. Il prenait sous forme de simple décret des décisions qui auraient dû être votées sous forme de loi. Il suspendait par décret les garanties constitutionnelles des libertés individuelles ou déclarait l'état de siège : ce qui lui permettait d'arrêter ses adversaires, de suspendre les journaux, d'interdire les réunions. Quant aux impôts, que toutes les constitutions ordonnaient de faire voter aux Cortès avant de les lever, ils ne furent pas une seule fois régulièrement établis de 1834 à 1850; le ministère dressait le budget, et levait les impôts avec une autorisation préalable des Cortès.

Le parti modéré, une fois consolidé au pouvoir (il eut encore à réprimer les soulèvements républicains de 1848), s'occupa surtout de régler les finances. On organisa un système uniforme d'impôts directs, de consommation et d'enregistrement; la dette fut consolidée, fixée officiellement à trois milliards, et le budget fut mis presque en équilibre. Le tarif douanier de 1849 supprima beaucoup de prohibitions, abaissa et unifia les droits sur les articles étrangers.

Le concordat de 1851 et la dislocation des partis. — La royauté d'Isabelle s'étant affermie, les absolutistes abandonnèrent peu à peu le parti carliste pour se rallier au gouvernement. Le parti modéré, transformé par ces nouvelles recrues, devint de plus en plus semblable à l'ancien parti absolutiste. La *camarilla* se reforma autour de Christine d'abord, plus tard autour de la reine Isabelle, et gouverna soit contre les ministres, soit avec eux. En janvier 1851, Christine se

débarrassa de Narvaez et appela au ministère ses partisans personnels.

Le parti modéré se disloqua (de 1851 à 1854); les libéraux s'en détachèrent; les modérés, restés au pouvoir avec l'appui de Christine, adoptèrent une politique absolutiste pour satisfaire l'aristocratie et le clergé ralliés à la couronne : il s'agissait de renforcer l'autorité de l'Église et de la monarchie. C'était le moment de la réaction générale en Europe [1].

On commença par l'Église. Le gouvernement, en dehors des Cortès, signa avec le pape le concordat de mars 1851, d'après lequel toutes les affaires ecclésiastiques devaient être réglées suivant la forme canonique. « La religion catholique est la religion de l'État, toute autre est interdite. L'enseignement dans les écoles doit être d'accord avec la religion. » Les évêques ont le pouvoir de surveiller la pureté de la foi et l'éducation religieuse de la jeunesse. « Le gouvernement prêtera son appui aux évêques quand ils le demanderont pour s'opposer à toute entreprise de nature à pervertir l'esprit des fidèles et à corrompre leurs mœurs ou pour empêcher la publication, l'introduction et la circulation de mauvais livres. » Ainsi le gouvernement livrait au clergé l'enseignement et la censure des livres, et se mettait au service de l'autorité ecclésiastique. — En échange, le pape consentait à l'abolition des juridictions d'Église et reconnaissait la vente des biens du clergé; mais le gouvernement s'engageait à respecter les biens non vendus et autorisait l'Église à en acquérir de nouveaux.

En matière politique le ministère (déc. 1852) rédigea une série de projets de réformes de la Constitution; il voulait mettre la Constitution d'accord avec la pratique en reconnaissant officiellement au gouvernement le droit de se passer des Cortès. Le budget aurait été permanent, les lois auraient été faites par la couronne et le Conseil d'État, les relations avec l'Église réglées par la couronne et le pape. Les Cortès auraient perdu la publicité des séances; le Sénat serait devenu héréditaire; le nombre des députés aurait été abaissé de 349 à 171 et leur cens élevé. — Contre la presse un décret avait créé un régime spécial : les délits contre l'ordre public et la société étaient jugés par un jury formé des plus fort imposés; en province le gouverneur (préfet) pouvait prononcer une amende par voie administrative. Le gouvernement pouvait suspendre ou supprimer « tout

1. Ce mouvement se marque en Espagne par la philosophie de Balmès et les écrits de Donoso Cortès, auxquels le parti catholique a fait une réputation européenne.

journal à tendances dangereuses pour les principes fondamentaux de la société ».

L'Union libérale et la révolution de 1854. — Ce régime aboutit à une révolution. Les modérés restés hors du ministère se coalisèrent avec les progressistes en prenant Narvaez pour chef. Ce furent les généraux qui menèrent l'opposition. Dans le Sénat, elle se manifesta par des allusions au mari de Christine, qu'on accusait de faire obtenir des concessions de chemin de fer. Le gouvernement répondit en suspendant les Cortès. Les généraux commencèrent les insurrections militaires; le ministère en réprima deux et fut vaincu par la troisième. Un général *modéré*, O'Donnel, l'organisa à Madrid, d'accord avec le directeur général de la cavalerie; Espartero, redevenu chef des progressistes, s'y rallia en Aragon. Cette fois le peuple de Madrid éleva des barricades, se battit pendant trois jours, saccagea les maisons des ministres et massacra les agents de police. Christine fut obligée de s'enfuir, laissant Isabelle au pouvoir des insurgés. La *révolution* de juillet 1854 fut la victoire des généraux et des démocrates des grandes villes sur la cour et le clergé. L'armée en tira son profit ; tous les officiers avancèrent d'un grade.

O'Donnel et Espartero, devenus maîtres du pouvoir, gouvernèrent ensemble de 1854 à 1856. Espartero, président du Conseil, était soutenu par les progressistes; O'Donnel, ministre de la guerre, avait créé un parti nouveau, l'*Union libérale*, formé d'hommes des anciens partis, les désillusionnés (*desengannados*), partisans d'une monarchie constitutionnelle libérale qui tiendrait le milieu entre l'absolutisme des anciens modérés et l'anarchie des progressistes.

Dans ce gouvernement de coalition les progressistes dominèrent d'abord. Ils armèrent la milice (garde nationale) et convoquèrent des Cortès constituantes où la majorité fut progressiste. Les fonctionnaires progressistes révoqués en 1843 furent réintégrés, les années écoulées depuis leur révocation devaient leur compter comme années de service. On supprima le Conseil d'État. On abolit l'impôt de consommation. On rétablit la loi administrative de 1821. On vota la constitution de 1855, qui rendait le Sénat électif. Mais avant que la constitution fût promulguée, le pouvoir échappa aux progressistes.

Il s'était formé, surtout dans les provinces du Nord-Est, un parti républicain qui demandait le suffrage universel, la liberté des réunions publiques, l'abolition du recrutement. A Barcelone, les ouvriers organisés en sociétés secrètes se soulevèrent, massacrèrent quelques patrons et s'emparèrent de la ville. Les carlistes s'insurgèrent pour

la défense « de la religion ». Les progressistes au pouvoir, pour combattre ces soulèvements, suspendirent les garanties de liberté, ce qui les mit en conflit avec les démocrates.

En voulant toucher aux biens du clergé, les progressistes rompirent avec la reine Isabelle. La loi de *désamortissement* votée par les Cortès ordonnait de mettre en vente tous les biens de mainmorte (ceux de l'État, des communes, des établissements de bienfaisance et du clergé) ; l'État devait les rembourser en donnant au clergé des inscriptions de rente 3 0/0. Isabelle refusa de sanctionner cette loi et menaça d'abdiquer ; elle montrerait, disait-elle, « qu'une reine sait faire des sacrifices pour sa foi ».

Dans le ministère, O'Donnel était déjà en conflit ouvert avec les progressistes; la reine prit parti pour lui et le chargea de former un ministère. Les députés progressistes protestèrent. La milice de Madrid s'insurgea. Ce fut l'occasion d'une victoire pour O'Donnel. Après quoi il supprima la milice, renvoya les Cortès constituantes et rétablit la constitution de 1845, en y joignant l'*Acte additionnel* qui garantissait aux Cortès une session de 4 mois par an et la présentation du budget dès l'ouverture de la session.

Mais l'ancien parti modéré, fortifié par la défaite des progressistes, reprenait son influence sur la reine. Elle renvoya O'Donnel et forma le ministère Narvaez, entièrement *modéré* (12 octobre 1856). On abolit ce qui restait de la révolution de 1854 : l'Acte additionnel, la loi de désamortissement, la loi administrative; on revint au régime antérieur et même on aggrava la loi sur la presse. Cette réaction dura deux ans sous trois ministères.

En 1858, Isabelle rappela O'Donnel. Il garda le pouvoir cinq ans, sans interruption, et les Cortès atteignirent le terme de leur mandat sans avoir été dissoutes, ce qui ne s'était pas encore vu. L'Union libérale soutenait le gouvernement comme « le seul moyen d'échapper à l'anarchie d'un côté, au despotisme de l'autre ». Elle était un tiers parti entre les deux anciens partis extrêmes. La politique de O'Donnel consistait à éviter tout conflit aigu à l'intérieur en ne prenant aucune mesure décisive, et à détourner l'attention sur la politique extérieure. Il rétablit la loi de désamortissement, mais par un accord avec le Saint-Siège, en reconnaissant à l'Église le droit d'acquérir des biens. Il promit une loi libérale sur la presse, mais ne la fit pas voter. Par contre il lança l'Espagne dans la guerre du Maroc, la conquête de Saint-Domingue, l'expédition du Mexique et le conflit avec le Pérou. Au déficit des budgets ordinaires se joignit un déficit du budget extraordinaire évalué à 1 milliard de réaux.

L'Union libérale perdit peu à peu ses partisans; la reine dès 1863 revint aux modérés; en 1864 elle reprit Narvaez.

Révolution de 1868. — Le retour au pouvoir des modérés commença à rendre apparente la transformation des partis et de l'opinion publique en Espagne. Les absolutistes, abandonnant peu à peu le parti carliste, s'étaient ralliés à Isabelle; le parti modéré, ainsi renforcé, cessa d'être constitutionnel et libéral pour devenir absolutiste et catholique. Isabelle, ne se sentant plus obligée de s'appuyer sur les libéraux, revint à la tradition de l'absolutisme catholique et du gouvernement par la *camarilla*; dans son entourage, les personnages les plus influents étaient le favori Marfori, le Père Cirile, franciscain devenu archevêque de Tolède, le père Claret, ancien soldat devenu évêque, et la sœur Patrocinio, condamnée par les tribunaux pour avoir simulé les stigmates de la Passion. Le roi, ouvertement en mauvais rapports avec la reine, n'avait presque aucune influence. La *camarilla*, hostile à O'Donnel, poussait la reine à des manifestations catholiques; jusqu'en 1864 elle refusa de reconnaître le royaume d'Italie, et il fallut les remontrances des diplomates pour la décider à gracier les protestants espagnols condamnés aux galères.

Les partis libéraux, en haine de la *camarilla*, devinrent révolutionnaires. Le parti progressiste déclara par un manifeste ne plus vouloir prendre part aux élections et depuis 1863 s'abstint de présenter des candidats, ne comptant plus que sur une révolution. Un parti démocrate, partisan du suffrage universel et de la république, se constitua dans les provinces maritimes (Catalogne, Valence, Andalousie) et à Madrid. L'opposition ne se bornait plus au ministère, elle attaquait la dynastie elle-même, en excitant l'opinion contre les scandales de la cour.

Le ministère modéré répondit en frappant les journalistes et les professeurs. Tout article, avant d'être imprimé, devait être communiqué à l'autorité qui pouvait l'interdire, et le journal pouvait être suspendu au troisième avertissement infligé pour ces articles non parus; les gouverneurs et les alcades pouvaient mettre à l'amende un journal par décision administrative. Un professeur démocrate de l'université de Madrid, Castelar, fut exclu; le recteur fut révoqué; les étudiants voulurent lui donner une sérénade, le gouvernement l'autorisa, puis l'interdit; il y eut une bagarre, une centaine de blessés et des morts. Le gouvernement ordonna de dissoudre tous les cercles où l'on parlait politique.

Les progressistes travaillèrent à soulever l'armée contre la dynas-

tie; le général Prim réfugié à l'étranger organisait les insurrections. Les premières échouèrent. Celle de Madrid (juin 1866) était l'œuvre des sergents d'artillerie, mécontents de servir dans une arme aristocratique où toutes les places d'officiers étaient réservées aux élèves de l'École spéciale; elle aboutit à de nombreuses exécutions. Le gouvernement devint une dictature militaire à doctrine absolutiste : le ministre de l'intérieur, Gonzalez Bravo, disait dans le décret de dissolution des Cortès : « L'heure est venue pour les Espagnols d'être gouvernés selon l'esprit de leur histoire et la nature des sentiments qui forment leur caractère essentiel. » L'Union libérale protesta contre ce régime militaire; le gouvernement fit dissoudre les Cortès, arrêter les chefs du parti et expulser de Madrid le maréchal Serrano, président du Sénat (décembre 1866). Les notables de l'Union libérale s'enfuirent en France.

Le ministère absolutiste se maintint, malgré le mécontentement général, aussi longtemps que vécut Narvaez; il réprima les soulèvements et, ayant fait élire des Cortès, leur fit approuver ses mesures et voter une loi qui donnait à l'autorité le droit d'expulser de son domicile, puis d'interner tout citoyen regardé comme *suspect*. Le discours du trône annonça des réformes dans l'administration et l'enseignement pour « fortifier la politique de résistance résolue contre la Révolution » et maintenir « la tradition d'action en commun de l'Église et de l'État ». Le pape envoya à la reine Isabelle la rose d'or.

Narvaez mort (23 avril 1868), Gonzalès Bravo voulut continuer ce régime. Mais il sentait que l'armée lui échappait; il fit arrêter et interner plusieurs généraux (juillet) et expulser d'Espagne le duc de Montpensier. Alors les chefs des trois partis persécutés, Union libérale, progressistes, démocrates, après de longues négociations, s'entendirent pour faire en commun la révolution. On profita du moment où la reine était à la frontière de France occupée à négocier avec Napoléon III (il s'agissait de remplacer les troupes françaises de Rome par des troupes espagnoles).

La Révolution commença par le *pronunciamiento* de l'amiral Topète, chef de la flotte de Cadix; suivi d'un *pronunciamiento* signé des principaux généraux de l'opposition (Prim et Serrano). Le *cri* était : « A bas les Bourbons! Vive la souveraineté nationale! »; le but déclaré : un gouvernement provisoire et le suffrage universel comme « fondement de la régénération politique et sociale ». Ce fut l'Andalousie qui se prononça d'abord pour la Révolution. Il n'y eut qu'un petit combat, à Alcolea près de Cordoue (29 septembre).

Après quoi Madrid, puis l'Espagne se rallièrent aux insurgés. Isabelle abandonnée se réfugia en France.

La Constitution de 1869. — Le gouvernement provisoire fut constitué à Madrid et reconnu par toutes les juntes insurrectionnelles des 48 provinces; il se composait des chefs des partis coalisés : 5 progressistes, 4 unionistes, 1 démocrate. Les généraux Prim et Serrano étaient les véritables maîtres. Dans une circulaire aux États étrangers et dans un manifeste au peuple, ils proclamèrent les principes du nouveau régime : souveraineté du peuple, liberté de religion et d'enseignement, liberté de la presse. Ces principes étaient reconnus par tous les partisans de la Révolution; tous se disaient ennemis de l'absolutisme de la cour et du clergé « en opposition avec l'esprit du siècle ».

Sur la forme à donner au gouvernement ils se divisèrent. Les progressistes et l'Union libérale voulaient une monarchie « entourée d'institutions démocratiques », avec une dynastie nouvelle choisie par la nation.

Le parti des démocrates se coupa en deux : ceux de Madrid acceptèrent la monarchie centralisée; ceux de Catalogne, Aragon et Valence se déclarèrent pour une république fédérative. Le gouvernement provisoire déclara que la décision serait réservée aux Cortès constituantes.

Les Cortès de 1869, élues au suffrage universel (1 député par 45 000 âmes), furent en grande majorité formées de partisans de la coalition. Elles votèrent la monarchie (par 214 voix contre 71), avec une constitution démocratique libérale : les Cortès formées de deux Chambres, un Congrès élu pour trois ans au suffrage universel, un Sénat élu pour douze ans par des électeurs spéciaux, tous les cultes déclarés libres; pour la première fois en Espagne on osait inscrire dans une constitution la liberté des cultes.

Les républicains répondirent par le « Pacte de Tortosa » entre les 11 provinces de l'ancienne couronne d'Aragon; ils demandèrent la république fédérale et organisèrent des comités du parti.

Les carlistes avaient déjà lancé un manifeste en 1868; ils se déclaraient pour « la royauté nationale » contre une monarchie étrangère, pour « l'unité de la foi » contre la liberté des cultes. Leur prétendant était don Carlos VII, petit-fils du plus jeune frère de l'ancien don Carlos V.

En attendant qu'on trouvât un roi, les Cortès donnèrent la régence au maréchal Serrano (par 193 voix contre 45). Aussitôt les carlistes s'insurgèrent, dirigés par les curés. Serrano suspendit les

garanties de liberté et réprima le soulèvement. Puis il demanda aux évêques les noms des curés qui avaient quitté leur église pour combattre et leur ordonna d'inviter les fidèles à obéir au gouvernement.

Irrité par la liberté des cultes, qui semblait une insulte à la vieille foi, le clergé combattit le parti constitutionnel. Le gouvernement voulut l'obliger à prêter serment à la Constitution; tous les évêques refusèrent, sauf un. Le gouvernement cessa de payer les traitements ecclésiastiques; les Cortès votèrent le mariage civil. Ce fut la guerre ouverte entre le clergé et la Révolution.

En même temps la coalition constitutionnelle se rompit quand il s'agit de choisir le roi. L'Union libérale proposait le duc de Montpensier, les progressistes et les démocrates voulaient un prince étranger. Les unionistes sortirent du ministère. Prim, au nom des progressistes, gouverna jusqu'à sa mort. Ce fut lui qui pendant un an chercha le futur roi d'Espagne. Il proposa la couronne au fils du roi de Portugal, au duc de Gênes, fils du roi d'Italie, au prince catholique de Hohenzollern-Sigmaringen (qui fut l'occasion de la guerre entre la France et l'Allemagne). Tous refusèrent.

Enfin le duc d'Aoste Amédée, fils de Victor-Emmanuel, consentit à accepter; les Cortès l'élurent (par 191 voix contre 115). Mais quand il arriva en Espagne, Prim venait d'être assassiné (fin de décembre 1870). Le nouveau roi était combattu ouvertement par un parti républicain et deux partis monarchiques: les, carlistes et les unionistes. Il avait contre lui les patriotes fanatiques qui l'appelaient l'*étranger*, les nobles mécontents de voir les démocrates au palais (à l'Opéra les grands mettaient leur chapeau à l'entrée du roi), le clergé ennemi du roi constitutionnel. Son pouvoir était si faible qu'aux élections de mars 1871 ses partisans eurent à peine la majorité. Il y eut dans l'opposition 185 députés (dont 60 républicains et 65 carlistes).

Amédée voulut gouverner en roi parlementaire, prendre le ministère dans la majorité formée des progressistes et des démocrates, débris de la coalition qui avait fait la révolution de 1868. Mais cette coalition, sans chef reconnu depuis la mort de Prim, se rompit en deux partis hostiles, les progressistes avec Sagasta, les radicaux avec Ruy Zorilla, deux chefs civils. Il n'y avait plus de majorité. Le ministère donna sa démission. Le roi protesta contre ces changements « qui ne sont que le produit d'intrigues de partis ou de groupes »; mais il ne réussit pas à former un ministère de conciliation. Il appela alternativement les deux partis : un ministère

radical (juillet 1871) qui l'envoya faire un voyage dans les provinces républicaines du Nord-Est; deux ministères progressistes (octobre et décembre 1871); puis il se décida à dissoudre les Cortès. Le ministère progressiste fit les élections et obtint une forte majorité (229 contre 137; 18 douteux). Les carlistes alors se soulevèrent; la majorité se préparait à établir la dictature militaire, suivant l'usage espagnol en cas de troubles, mais on ne put décider le roi à signer le décret; le ministère progressiste se retira (juin 1872).

Les deux anciens partis monarchistes, les modérés et l'Union libérale, après s'être rapprochés, se fondirent. Isabelle avait abdiqué en faveur de son fils Alfonse encore mineur; Montpensier se rallia à lui comme au représentant légitime de la monarchie constitutionnelle héréditaire. Les modérés et unionistes fusionnés formèrent le parti *alfonsiste*, qui se déclara pour Alfonse avec Montpensier pour régent (juin 1872).

Le ministère radical (Cordova-Zorilla) se déclara décidé à « ramener la paix sans moyens extraordinaires » en observant la Constitution. Il fit élire des Cortès nouvelles, les carlistes s'abstinrent, la majorité fut radicale. Le ministère proposa de grandes réformes : le service militaire obligatoire, l'entretien du culte mis à la charge des provinces et des communes, le clergé exclu des fonctions politiques et administratives. Les évêques protestèrent. Puis vint le conflit avec les officiers d'artillerie; ils avaient mis en quarantaine un des leurs, Hidalgo, pour avoir favorisé l'insurrection républicaine des sergents en 1866; le ministère le nomma capitaine général des provinces basques, les officiers protestèrent, demandèrent sa révocation, puis démissionnèrent en masse. C'était la guerre ouverte entre le gouvernement radical et les deux corps les plus puissants de l'Espagne, le clergé et les officiers.

La république (1873-74). — Amédée en avait assez de cette royauté démocratique et de l'isolement où l'aristocratie le laissait, lui et sa cour. (Les grands s'étaient, contrairement à l'usage, abstenus d'assister à la naissance de son enfant.) Il abdiqua et quitta l'Espagne; les Cortès (12 février 1873) proclamèrent la république (par 256 voix contre 32) et élurent un ministère.

Les républicains se divisèrent bientôt. Les radicaux ralliés à la République voulaient conserver un régime centralisé et garder les Cortès élues en 1872, où ils avaient la majorité. Les anciens républicains, élus par les provinces d'Aragon et d'Andalousie, réclamaient une république fédérale et l'élection de Cortès constituantes pour voter une constitution nouvelle. Les radicaux s'appuyaient sur

les Cortès, les fédéralistes sur le ministère où les Cortès elles-mêmes, sous la pression de l'opinion, avaient fait entrer les anciens chefs républicains fédéralistes : un Andalou, Castelar, un Catalan, Pi y Margall. Le conflit finit par un coup d'État. Les Cortès, en s'ajournant en mars, avaient laissé une commission permanente composée d'une majorité de radicaux et d'alfonsistes. Les généraux lui offrirent de la débarrasser du ministère fédéraliste; le ministère prit les devants; il expulsa la commission et fit élire des Cortès constituantes (mai 1873).

Elles furent fédéralistes et élurent un ministère fédéraliste, qui proposa une constitution fédérative imitée des États-Unis : l'Espagne divisée en États autonomes, la séparation de l'Église et de l'État. Mais les fédéralistes ne s'entendaient que sur le principe; ils différaient sur la taille à donner au territoire des États. Chaque État devait-il être formé d'une des anciennes provinces historiques, ou d'une des 48 provinces nouvelles, ou d'une subdivision plus petite encore, d'un *canton*? Fallait-il faire un État unique d'Andalousie ou un État de Séville, de Cadix, de Cordoue? Le président élu d'abord, Pi y Margall, traducteur et disciple de Proudhon, inclinait vers l'autonomie des cantons. Les *cantonalistes* en profitèrent pour s'insurger à Séville, Malaga, Cadix, Alcoy; ils s'appelaient *intransigents*, se déclaraient socialistes et partisans de l'Internationale. A Alcoy, les insurgés massacrèrent quelques patrons et incendièrent les usines avec du pétrole. Ils prirent le port de guerre de Carthagène, et, avec l'aide des forçats, s'y défendirent jusqu'en janvier 1874.

Les Cortès, trouvant Pi trop cantonaliste, donnèrent le pouvoir à Salmeron, professeur à l'université de Madrid, adversaire déclaré de la peine de mort (juillet 1873). Puis, pour combattre les carlistes et les cantonalistes, elles votèrent le rétablissement de la loi martiale, qui permettait de fusiller les insurgés. Salmeron se retira (septembre 1873).

Les Cortès donnèrent le pouvoir au chef de la fraction républicaine modérée, l'orateur Castelar, et s'ajournèrent jusqu'à la fin de l'année pour lui laisser le temps de rétablir l'ordre. Castelar, renonçant provisoirement au fédéralisme et au gouvernement libéral, retourna au procédé traditionnel de l'Espagne, la dictature militaire centralisée. Il suspendit par décret les garanties constitutionnelles, défendit à tout Espagnol de quitter son domicile sans autorisation, à tout journal d'exciter à l'insurrection ou d'approuver un acte insurrectionnel, et rétablit le régime des avertissements et des suspensions de journaux.

Quand les Cortès revinrent, Castelar leur demanda un vote de remerciement, elles refusèrent. Le général Pavia, gouverneur de Madrid, ami de Prim, avait offert à Castelar de le débarrasser des Cortès. Castelar refusa et se retira (2 janvier 1874). Pavia fit seul son coup d'État; sans laisser aux Cortès le temps d'élire un nouveau gouvernement, il envahit la salle avec des troupes et expulsa les députés (3 janvier). Puis il remit le pouvoir à un comité de progressistes et de radicaux monarchistes dominé par les généraux. L'armée redevenait maîtresse du gouvernement.

Le nouveau ministère annonça qu'il conserverait la république avec la constitution de 1869 et promit de convoquer des Cortès dès que l'ordre serait rétabli. En attendant, ce fut la dictature militaire; le gouvernement suspendit les garanties, supprima les journaux carlistes et cantonalistes, déclara dissoutes toutes les sociétés politiques « qui conspiraient par actes ou paroles contre la sûreté publique et l'intégrité du pays ». Le maréchal Serrano fut nommé président du pouvoir exécutif.

Pendant toutes ces luttes l'insurrection carliste continuait. Ce fut une répétition de la première guerre carliste. Les insurgés opéraient à la fois à l'Ouest, dans les provinces basques et la Navarre, avec une armée de montagnards presque régulière qui s'éleva jusqu'à 30 000 hommes, — à l'Est, en Catalogne et dans le Maestrazgo, avec des bandes mal disciplinées. La capitale de don Carlos fut Estella, en Navarre. — Comme autrefois, les paysans, excités par les prêtres, combattaient avec eux ou les aidaient secrètement; les villes leur résistaient. Ils assiégèrent Pampelune et Bilbao sans pouvoir les prendre. — Comme autrefois ce fut une guerre sauvage; souvent on massacra les prisonniers; il arriva même aux carlistes de fusiller le correspondant d'un journal allemand. Ils coupèrent les chemins de fer, tirèrent sur les trains ou les arrêtèrent, et même, en Catalogne, défendirent à tout employé de chemin de fer de s'approcher de la voie sous peine d'être fusillé.

La Restauration de 1874. — La dictature militaire de Serrano ne satisfaisait ni les républicains ni les monarchistes. Les généraux ne voulaient plus de la république; ils se rallièrent au parti alfonsiste. Alfonse, en devenant majeur (28 novembre 1874), se déclara pour la monarchie constitutionnelle : « Je ne cesserai jamais d'être un bon Espagnol, un bon catholique comme tous mes prédécesseurs et, comme homme du siècle, un vrai libéral. »

La restauration était attendue. Martinez Campos la proclama par le *pronunciamiento* de Murviedro (29 décembre 1874); les autres

généraux s'y rallièrent. Serrano ne résista pas. Alfonse XII fut reconnu roi d'Espagne. Le pouvoir passa à la coalition alfonsiste des modérés et des unionistes; le chef était un ancien partisan de O'Donnel, un civil, Canovas del Castillo.

Le ministère gouverna pendant deux ans sous forme de dictature. Il s'occupa d'abord de combattre les carlistes et de se concilier le clergé. Les carlistes résistèrent longtemps. Enfin les deux armées qui opéraient contre eux les forcèrent à se réfugier en France (février 1876).

Le clergé avait soutenu les carlistes; le pape avait déclaré Carlos VII roi légitime. Pour se les concilier, le gouvernement éleva le budget du clergé de 3 à 91 millions et promit de régler les traitements arriérés des ecclésiastiques autant que le permettraient les besoins de la guerre. Il fit fermer les chapelles et les écoles protestantes créées depuis la révolution, abolit le mariage civil, et déclara que l'État réglerait les rapports avec l'Église d'accord avec le Saint-Siège. Le pape consentit alors à reconnaître Alfonse; mais le règlement fut difficile. Le nonce réclamait le retour au concordat de 1851 et à l'unité de foi. La commission formée pour rédiger un projet de constitution se divisa en deux partis : les modérés voulaient rétablir la constitution de 1845, les unionistes et les progressistes ralliés, coalisés sous le nom de *constitutionnels*, soutenaient la constitution de 1869; on se mit d'accord sur un projet mixte qui admettait la tolérance religieuse.

Les Cortès, élues enfin en janvier 1876 et composées de députés ministériels, votèrent la Constitution y compris l'article 1er : « La religion catholique apostolique romaine est la religion de l'État; la nation s'oblige à entretenir le culte et ses serviteurs. Nul ne pourra être inquiété pour ses opinions religieuses ni pour l'exercice de son culte, sous réserve du respect dû à la morale chrétienne. Sont interdites les manifestations et cérémonies publiques d'une religion autre que celle de l'État [1]. » Le pape protesta contre « la tolérance des cultes non catholiques comme une atteinte à la vérité et aux droits de l'Église ».

Puis le gouvernement régla la condition des provinces basques. Il

1. Les restrictions à la liberté de culte ont fait naître une jurisprudence qui interdit aux non catholiques tout acte de culte dans la rue, toute affiche, tout insigne sur les murs extérieurs. — Le « respect dû à la morale chrétienne » a été interprété de façon à condamner celui qui refuse de se découvrir devant une procession ou devant le viatique, et à considérer comme un délit la moquerie publique contre un dogme catholique.

posa en principe « l'unité constitutionnelle de l'Espagne », c'est-à-dire l'abolition des *fueros*, malgré les protestations des délégués basques, et ordonna aux autorités locales de déclarer qu'elles se soumettaient en principe aux lois espagnoles (1876). Par contre il fit la concession de n'appliquer que graduellement les lois et de conserver les administrations locales. Mais il commença les opérations du recrutement militaire en faisant occuper le pays par une armée pour éviter les troubles (1877) ; il leva aussi l'impôt direct et révoqua les conseils qui avaient protesté. Ainsi la seconde guerre carliste aboutit à l'unification complète de l'Espagne [1].

La dictature fut déclarée terminée et les garanties constitutionnelles rétablies (fin de 1876) ; mais les décrets qui avaient organisé la dictature restèrent en vigueur ; le gouvernement tenait à sa merci la presse et les réunions publiques.

La monarchie constitutionnelle. — La constitution de 1876 établissait la monarchie constitutionnelle libérale : le roi inviolable, les ministres responsables, les Cortès formées de deux Chambres : le *Congrès* élu par des électeurs censitaires, le *Sénat* formé de dignitaires, de membres viagers et de membres élus par les conseils provinciaux. En fait, comme avant la Révolution, les Cortès sont toujours de l'avis du ministère et le choix du ministère dépend de la volonté personnelle du roi. C'est donc le roi qui est le maître du gouvernement.

Alfonse XII avait reçu à l'étranger une éducation militaire ; il s'occupa surtout de l'armée, travailla à l'organiser sur le modèle allemand et à rétablir la discipline dans le corps des officiers ; il refusa de rendre leurs grades aux officiers révoltés. Il abandonna les affaires civiles au chef du ministère. Ainsi se forma un régime régulier de gouvernement, d'apparence parlementaire, qui fonctionne encore aujourd'hui. Le gouvernement paraît s'appuyer sur la majorité des Cortès ; il se produit même des crises ministérielles, amenées en apparence par des questions politiques, en réalité par les rivalités personnelles de quelques chefs de parti entre lesquels le souverain fait son choix pour des motifs variables.

Les partis se sont réorganisés sous des noms nouveaux. Il y a deux partis monarchiques constitutionnels entre lesquels alterne le pouvoir. Les *conservateurs* veulent maintenir le régime établi par la Restauration et n'acceptent de réformes que dans les finances et

1. L'insurrection de Cuba, commencée vers 1868, n'a été réprimée qu'en 1878. Martinez Campos, envoyé à Cuba, a rétabli la paix en traitant avec les insurgés.

l'armée ; ils s'appuient sur le clergé et l'aristocratie. Les *libéraux*, appelés aussi *constitutionnels*, puis *gauche dynastique* (1883), ont déclaré accepter la constitution de 1869; ils réclamaient le retour au mariage civil, à la liberté de la presse et des associations, au jury, et demandaient l'élargissement du suffrage, en attendant le suffrage universel. Ce parti, formé d'anciens progressistes, s'est grossi de quelques unionistes et d'une fraction des démocrates. — Les deux partis ont pour chefs reconnus deux vétérans de la Révolution : les conservateurs, Canovas del Castillo ; les libéraux, Sagasta. En dehors de la Constitution sont restés le parti carliste du Nord, très affaibli, et le parti républicain, nombreux surtout dans les provinces maritimes de l'Est. Les républicains d'abord unis se sont (vers 1883) divisés en fractions qui ont essayé parfois d'opérer de concert, fédéralistes socialistes [1] (Pi y Margall), progressistes démocrates partisans d'une révolution (Zorilla, Salmeron), possibilistes (Castelar, qui a fini par se rallier à la royauté).

Le parti conservateur qui avait fait la Restauration a dominé longtemps. Mais Canovas, affaibli par sa rivalité avec le général de la Restauration, Martinez Campos (depuis 1879), a été abandonné par le roi à propos de la conversion de la dette (1881). Alors a commencé la série des ministères libéraux dirigés par la coalition de Sagasta et Martinez Campos, jusqu'en 1884. Puis Canovas, revenu au pouvoir, a combattu la presse républicaine.

A la mort d'Alfonse XII (25 novembre 1885), sa veuve, Marie-Christine, princesse d'Autriche, a pris la régence au nom de l'enfant à naître, qui a été Alfonse XIII. Puis elle a gouverné au nom de son fils. Elle a semblé d'abord appeler de préférence au ministère les libéraux. En 1890, ils ont rétabli le suffrage universel, avec le consentement du parti conservateur. Le suffrage universel paraît ne pas avoir modifié beaucoup les conditions pratiques de la vie politique, le ministère continue à avoir toujours la majorité. — Dans ces dernières années, la régente s'est plutôt appuyée sur le parti conservateur. — Un ministère Canovas s'est maintenu (juill. 1890-déc. 1892) malgré les manifestations des républicains; il s'est retiré devant une excitation produite à Madrid par l'administration de la municipalité conservatrice. — Mais le ministère Sagasta, revenu au pouvoir, n'a pas osé maintenir le système de compression organisé par Canovas contre les républicains, et s'est affaibli en annonçant l'intention de

1. La société secrète, la *Main Noire*, découverte en 1883 parmi les paysans d'Andalousie, paraît n'avoir eu qu'une action locale; on lui attribuait le projet de supprimer l'inégalité de fortune.

faire des économies pour diminuer le déficit devenu inquiétant. L'opposition a été si forte qu'elle a pu faire élire environ 120 députés (60 conservateurs, 50 républicains, et même une dizaine de carlistes); le ministère n'a pu détacher du parti républicain qu'un petit groupe « possibiliste » qui s'est rallié à la monarchie, et il a été vivement combattu aux Cortès. Les impôts nouveaux ont soulevé des émeutes en pays basque et en Catalogne. Martinez Campos, gouverneur de Catalogne, ayant réprimé durement une émeute, les anarchistes de Barcelone ont exécuté deux attentats par explosion, l'un contre lui (Pallas), l'autre contre sa famille (au théâtre de Barcelone). Le ministère libéral a répondu par des exécutions, des lois d'exception et des poursuites contre les anarchistes suspects (qui l'ont accusé d'avoir employé pour obtenir des aveux des procédés d'instruction analogues à la torture). En même temps le ministère était poussé par l'opinion dans une petite guerre au Maroc. — Enfin, après deux reconstitutions (mars et nov. 1894), la révolte de Cuba (1895), devenue de plus en plus menaçante, a ramené le ministère Canovas (déc. 1895). La guerre de Cuba et, depuis 1896, la guerre contre les insurgés des Philippines, ont coûté beaucoup d'hommes et d'argent et absorbé toute l'activité politique de l'Espagne.

Les soulèvements sont devenus plus rares, les *pronunciamientos* ont cessé. L'Espagne a semblé s'habituer à un gouvernement civil; quelques généraux, en 1889, se sont même plaints aux Cortès que l'armée ne jouait plus dans la politique le rôle auquel elle avait droit, et que les cabinets n'étaient plus présidés par des généraux. Les officiers se sont indignés aussi des articles de journaux contre l'armée; en 1889, ils ont réclamé pour la presse la juridiction des conseils de guerre; en 1895, à Madrid, des groupes d'officiers ont envahi les bureaux de quelques journaux d'opposition.

LE PORTUGAL

La Constitution de 1826. — Le Portugal, à la fin du XVIII[e] siècle, était, comme l'Espagne, soumis au gouvernement de la *camarilla* et du clergé : le roi absolu laissait le pouvoir à son entourage; les Cortès n'étaient plus réunies, les grands étaient tenus à l'écart; le catholicisme était obligatoire, l'Église avait la censure des livres, l'enseignement et l'Inquisition.

Comme en Espagne, la régénération a commencé par l'occupation étrangère. L'armée anglaise envoyée pour repousser les Français a

occupé le pays et organisé l'armée portugaise. La famille royale s'était enfuie au Brésil devant l'invasion française (1809); elle y resta même après la Restauration. Le Portugal fut gouverné despotiquement par le général en chef anglais, Beresford, nommé *régent* et assisté d'une *junte de régence*. Le gouvernement persécutait surtout les sociétés secrètes. Un décret de 1818 fit un crime de lèse-majesté d'y entrer. « Quiconque vend, donne, prête ou laisse sortir de ses mains une médaille, sceau, symbole, gravure, livre, catéchisme, instruction ayant rapport à ces sociétés maudites sera puni de quatre à dix ans de déportation. »

Comme en Espagne, ce fut l'armée qui renversa ce régime. Elle était mécontente de ne pas recevoir sa solde et d'obéir à des chefs étrangers; beaucoup d'officiers, que la lecture des livres étrangers ou le contact avec les Anglais avaient rendus libéraux, sinon francs-maçons, désiraient une constitution. Un complot pour chasser les Anglais en 1817 avait été réprimé cruellement. Mais en 1820, à la nouvelle de l'insurrection d'Espagne, l'armée portugaise se souleva aussi; dans le Nord d'abord, à Oporto. Beresford était absent, au Brésil, occupé à prévenir le roi du danger qu'il courait si l'armée ne recevait pas sa solde. Les insurgés formèrent un gouvernement provisoire qui bannit Beresford et fit demander au roi de revenir; on se plaignait que le Portugal fût gouverné comme une colonie du Brésil. Le roi Jean VI convoqua des Cortès constituantes; elles firent la Constitution de 1822, copie de la Constitution espagnole de 1812; le roi l'accepta.

Il se forma deux partis : *constitutionnels* et *absolutistes*. Les constitutionnels, divisés eux-mêmes en deux comme en Espagne, gouvernèrent d'abord. Mais la Restauration de 1823 en Espagne encouragea le parti absolutiste; le roi lui donna le pouvoir et rétablit la vieille constitution historique, la prétendue charte de Lamego.

Comme en Espagne, ce fut un conflit de succession qui établit définitivement le régime constitutionnel. Jean mourut (1826), laissant deux fils. L'aîné, Pedro, resta au Brésil où il venait de se faire proclamer empereur. L'autre, Miguel, revenu avec son père en Portugal, s'était fait le chef du parti absolutiste ; mais en 1824, ayant tenté une insurrection contre son père, il avait été expulsé. Pedro, ne voulant pas venir régner en Portugal, céda ses droits à sa fille, Maria da Gloria, âgée de sept ans, et promulgua la *Charte constitutionnelle* de 1826. C'était une charte octroyée qui établissait une monarchie constitutionnelle analogue à celle de Louis XVIII.

Les Cortès étaient formées de deux Chambres, la *Chambre des pairs*

héréditaire, la *Chambre des députés* élue pour quatre ans par des électeurs censitaires avec une élection à deux degrés. Les Cortès avaient le pouvoir législatif (vote du budget et des lois), sous la sanction du roi. — Le pouvoir exécutif appartenait au roi qui l'exerçait par les ministres. — La constitution attribuait en outre au roi le *pouvoir modérateur* imaginé par Benjamin Constant; c'était le droit de convoquer et dissoudre la Chambre, de nommer des pairs, de choisir et renvoyer les ministres, tous droits exercés par tous les souverains constitutionnels à cette époque; il n'y avait là de nouveau qu'une formule. La constitution garantissait en principe aux citoyens toutes les libertés (individuelles, de propriété, de domicile, de presse, de pétition), excepté celle de culte; le catholicisme restait religion du royaume, encore était-il admis que « nul ne doit être inquiété à cause de sa religion ». Mais toutes ces garanties pouvaient être suspendues par une loi ou même par un décret du roi.

Pedro avait désigné son frère Miguel comme tuteur de sa fille et régent, à condition de reconnaître la Constitution et de se fiancer à la jeune reine; en attendant, il confiait la régence à sa sœur. Le parti absolutiste se souleva, réclamant Miguel comme roi; la régente parvint à se maintenir grâce à une armée anglaise (fin 1826). Mais le gouvernement anglais ayant changé de politique, Miguel revint en Portugal (1828).

Il déclara accepter la Constitution, et reconnut la reine Maria; mais il donna le pouvoir aux absolutistes et au clergé et renvoya les Chambres. Puis il convoqua les Cortès suivant la vieille constitution de Lamego et se fit proclamer roi (1829). Il avait pour lui l'armée et le clergé. Alors commença la persécution contre les libéraux. D'après la tradition libérale, il y aurait eu en six ans 17 000 individus exécutés, 16 000 déportés, 26 000 mis en prison. Miguel fit même arrêter des Anglais et des Français; une flotte anglaise, puis une flotte française vinrent le forcer à donner satisfaction (1831).

Pour lutter contre Miguel, les partisans de Maria s'unirent aux libéraux. Les îles Açores étaient restées fidèles à la reine Maria. Il s'y forma, avec l'aide des Anglais, une expédition pour reconquérir le Portugal; Pedro, ayant abdiqué l'empire du Brésil, était revenu en Europe (1831) et dirigeait les opérations. La guerre fut longue. En 1832, Pedro avait occupé Oporto, centre libéral, mais ne pouvait avancer; ce fut une armée envoyée par mer à l'extrême sud qui força Miguel à évacuer Lisbonne. Il continua la guerre dans l'intérieur avec l'aide de don Carlos. Il fallut la Quadruple Alliance et l'entrée d'une armée espagnole pour chasser Miguel du royaume (1834). La

constitution de 1826 fut remise en vigueur; Maria devenue majeure épousa un prince de Cobourg, parent du roi des Belges; les couvents furent supprimés.

Luttes entre chartistes et septembristes (1834-52). — Miguel vaincu s'était engagé, moyennant un traitement annuel, à renoncer à la couronne et à ne jamais revenir en Portugal (1834); le parti absolutiste cessa de jouer un rôle. Comme en Espagne, les libéraux se divisèrent en deux partis. Les *chartistes* voulaient maintenir la charte de 1826 qui donnait au roi tout le pouvoir véritable; les *septembristes* voulaient la constitution de 1822, qui établissait la souveraineté du peuple.

Comme en Espagne, les luttes politiques cachaient des rivalités de personnes. Comme en Espagne, les partis se combattaient par des insurrections militaires; les officiers mécontents de ne pas avancer, les soldats mécontents de ne pas recevoir leur solde, décidaient quel parti serait maître du ministère. Comme en Espagne, les élections donnaient toujours la majorité au parti au pouvoir. Mais en Portugal les révolutions ont été moins violentes, les répressions moins cruelles, et les luttes de tribune moins dramatiques. Les Anglais, maîtres du commerce des vins, sont souvent intervenus pour produire ou pour modérer les révolutions politiques. Le clergé a joué un rôle beaucoup moins actif; on dit même que les francs-maçons ont eu sur la politique une influence plus continue.

Comme les modérés en Espagne, les chartistes ont été le parti préféré de la cour, celui qui a le plus souvent occupé le ministère. La masse de la population est restée indifférente à la vie politique. Les mouvements sont toujours partis ou de Lisbonne, la capitale, ou d'Oporto, la ville du Nord, centre du commerce des vins, ou de Coïmbre, la ville de l'Université. Dans ces trois villes s'est recruté le parti d'opposition correspondant aux progressistes d'Espagne; mais il n'a jamais été puissant et n'a guère agi qu'avec l'aide des généraux ou des grands seigneurs mécontents.

En 1836, à la nouvelle que les progressistes d'Espagne venaient de rétablir la constitution de 1812, le parti portugais d'opposition fit une insurrection militaire et força la reine à rétablir aussi la constitution de 1822. Ce fut la révolution de septembre (1836); elle fit donner au parti le nom de *septembriste*. Les septembristes arrivés au pouvoir réformèrent leur constitution comme les progressistes d'Espagne et firent la constitution de 1838, qui donnait à la couronne la sanction des lois et établissait deux Chambres.

Les *septembristes* furent chassés du ministère par une révolution

militaire (1842). Les chartistes rétablirent la charte de 1826 et gardèrent le pouvoir malgré les insurrections de 1844, 46, 47, 51; leur chef, Costa Cabral, gouverna à la façon de Narvaez. Le parti fit alors une évolution vers l'absolutisme, moins marquée pourtant que celle des modérés en Espagne.

Le parti régénérateur et le déficit. — Comme en Espagne, une opposition de coalition se forma, analogue à l'Union libérale, une coalition entre les septembristes et les mécontents chartistes. Elle prit pour chef le vieux maréchal Saldanha, ministre chartiste qui voulait se venger de Cabral. Le parti se donna le nom de *regenerador*; il s'agissait de régénérer le Portugal.

La révolution de 1852 força la reine à donner le ministère au parti *régénérateur.* Il réforma la Charte par l'*Acte additionnel* de 1852 qui établit le suffrage direct, et abaissa le cens. Depuis 1852 le cens fut si bas qu'il y eut près d'un demi-million d'électeurs.

Le parti ne resta pas longtemps uni. Saldanha gouvernait en dictateur; les anciens septembristes mécontents se détachèrent et formèrent la gauche *historique* (c'est-à-dire conforme à la tradition *septembriste*), qui eut pour chef un grand seigneur franc-maçon, le marquis de Loulé. Puis se forma le parti *réformiste.* Ils se sont fondus en 1877 sous le nom de *progressistes.*

On a diminué le nombre des circonscriptions (1869), on a aboli l'hérédité de la pairie (1885), établi pour l'élection des députés la représentation des minorités (revision de 1884-85), aboli l'indemnité parlementaire. On a fini par voter les codes civil (1868) et de procédure (1877) promis par la charte de 1826.

La principale difficulté est restée le vote des budgets. Le Portugal est chargé d'une dette trop lourde pour ses ressources, augmentée encore de l'emprunt étranger fait par Miguel à un taux usuraire, mais que le gouvernement constitutionnel a accepté. Le déficit, devenu chronique, n'a pu être comblé que par des emprunts, et par suite la dette est allée toujours en augmentant.

Pour parer au déficit on a essayé plusieurs procédés : on a réduit le nombre des officiers généraux de 142 à 32 (pour une armée de 30 000 hommes); on a retenu une partie des traitements des fonctionnaires; on a établi des impôts de consommation. Pereira, ministre de 1871 à 1877, a prétendu supprimer le déficit en augmentant le commerce et l'industrie.

Mais la dette grossit toujours. De 39 millions de milreis en 1853, elle est montée en 1873 à 233; en 1890 à 428. En quarante ans (1853-92) elle a augmenté en moyenne par an de 8 millions de mil-

reis (48 millions)[1]. On s'est décidé en 1892 à suspendre le paiement des intérêts des 2/3 de la dette. Les embarras financiers, les conflits avec le clergé au sujet des excommunications de francs-maçons (1882-84), avec le gouvernement anglais à propos des colonies d'Afrique (1889-92), ont fait au Portugal une vie politique agitée[2].

Peu à peu les partis se sont déplacés. L'ancien parti *chartiste* a été remplacé par le parti *régénérateur* qui forme la Droite ; le parti *progressiste* forme la Gauche constitutionnelle. En dehors de la Constitution s'est formé dans les grandes villes et parmi les étudiants un parti républicain qui a organisé des clubs et des manifestations dès 1881. Ce parti, encouragé par la chute du régime monarchique au Brésil (1889), a commencé une agitation constitutionnelle et même des insurrections. Le gouvernement a répondu par des mesures d'exception et même le roi[3] a modifié la Constitution par décret.

Le Portugal est rentré dans une période de crises politiques.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie[4]. Voir Ch.-V. **Langlois**, *Manuel de bibliographie*, 1896. Il n'existe pas encore de bibliographie historique pour l'Espagne ni le Portugal. Pour les institutions en Espagne, **Torres Campos**, *Bibliogr. españ. contempor. del derecho y de la politica*, 1883.

ESPAGNE

Documents. Pour les événements jusqu'à 1840 on trouvera les récits contemporains cités dans **Baumgarten** (v. plus bas); les plus importants sont **Miraflores**, *Memorias para... la hist. contemp. de... Isabel II*, 1843. — **Burgos**, *Annales del reinado de Isabel II*, 1850; tous deux conservateurs.— Pour la suite, les récits les plus sûrs se trouvent dans les Annuaires étrangers : *Annual register*; — *Annuaire des Deux Mondes*, jusqu'à 1870; — **Schulthess**, *Europ. Geschichtskalender*, depuis 1860. Voir aussi les articles politiques de la *Revista de España*[5].

Pour les actes du gouvernement et les documents des Cortès, voir **Torres Campos** *Staatsrecht d. K. Spanien*, 1889.

Travaux. Histoires d'ensemble : La grande histoire générale d'Espagne, **M. de Lafuente**, *Hist. general de España*, 28 vol. (plusieurs édit.), s'arrête à la mort

1. Le milreis vaut environ 6 fr.

2. Plusieurs fois, depuis la révolution d'Espagne de 1854, on a parlé de l'*Union ibérique*, union entre l'Espagne et le Portugal. L'idée, adoptée par les républicains espagnols, n'a jamais été populaire en Portugal.

3. Il y a eu plusieurs souverains, depuis la mort de Maria en 1853 : Pedro V (1853), Luis I (1861), Carlos I (1889).

4. Il ne m'a pas été possible, avec les ressources dont on dispose à Paris, de dresser une bibliographie satisfaisante des ouvrages en espagnol et en portugais.

5. Je renonce à citer les nombreuses descriptions de l'Espagne et du Portugal dans le genre de De Amicis, où l'on trouve des anecdotes politiques et des traits de mœurs sans contrôle possible.

de Ferdinand. Elle est continuée par **Pirala**, *Hist. de la guerra civile*, 2e éd., 1868. — *Historia contemporanea* (de 1843 à 1875), 6 vol., 1875. Les défauts communs sont la prolixité et le manque de critique. — Pour la période antérieure à 1839, il vaut mieux recourir à **Baumgarten**, *Geschichte Spaniens*, 3 vol., 1865-71 (coll. *Staatengesch.*). — En français, **Hubbard**, *Hist. contemp. de l'Espagne*, 4 vol., 1882-84, intéressant surtout pour l'histoire des mœurs politiques. — **Reynald**, *Hist. de l'Espagne jusqu'en 1873*, est un médiocre abrégé.

Épisodes : **H. Brück**, *Die geheimen Gesellschaften in Spanien*, 1881 (catholique, peu de critique). — **De Mazade**, *Révolutions de l'Esp. contemp.* (1854 à 1868), 1869 (rien de plus que dans l'*Annuaire des Deux Mondes*). — **W. Lauser**, *Gesch. Spaniens von dem Sturz Isabella's*, 2 vol., 1877, assez bonne histoire de la période révolutionnaire de 1868 à 1875, beaucoup plus précis que **Cherbuliez**, *L'Espagne politique, 1868-73*, 1874. — Sur la guerre carliste : de **Valras**, *Don Carlos VII et l'Espagne carliste*, 2 vol., 1876 (carliste). — **Wedel**, *Die carlistische Armee u. Kriegsführung*, 1876, détails précis sur la façon de combattre.

Institutions. Pour l'ensemble : **Torres Campos**, *Das Staatsrecht d. K. Spanien*, 1889 (coll. Marquardsen), tableau de l'organisation actuelle, avec quelques détails historiques sur le xixe siècle. — Sur les Cortès : **Borrego**, *Hist. de las Cortes de España durante el siglo XIX*, 2 vol., 1885. — Pour l'administration : **Colmeiro**, *Derecho admin. de España*, 4e édit.. 3 vol., 1876-80.

PORTUGAL

Documents. Sur la période de formation de la constitution : *Documentos para a historia das cortes geraes da naçâo portuguesa*, 1820-28, 4 vol., 1883-87. Pour la période suivante voir les Annuaires (l'*Annuaire des Deux Mondes* donne beaucoup de renseignements).

Travaux. Je ne connais pas d'histoire d'ensemble. **Schœfer**, *Geschichte von Portugal*, t. V, 1854 (collect. de Gotha), s'arrête à 1820. — **Arriaga**, *Hist. da revoluçâo portuguesa de 1820*, 4 vol., 1886-89, est très diffus et déclamatoire.

Institutions politiques : **Tavares de Medeiros**, *D. Staatsrecht d. K. Portugal*, 1892 (coll. Marquardsen), donne un bon exposé historique et une bibliographie.

CHAPITRE XI

L'ITALIE

La restauration en Italie. — L'Italie, conquise par les armées françaises, avait été pendant quinze ans partagée en trois morceaux, tous soumis à des gouvernements français : 1° le royaume d'Italie (Milanais, Vénétie) sous Beauharnais, beau-fils de Napoléon; 2° le royaume de Naples sous Murat, beau-frère de Napoléon; 3° les parties annexées à l'empire français (Piémont, Gênes, Toscane, Parme, Rome). Les deux dynasties italiennes étaient réfugiées dans les îles, la cour de Turin en Sardaigne, les Bourbons de Naples en Sicile.

Le régime français ne donnait pas aux Italiens l'indépendance nationale et leur imposait de terribles charges militaires; Napoléon emmena en Russie 27 000 hommes du royaume d'Italie et n'en ramena que 1000. Mais du moins l'administration à la française introduisait en Italie les habitudes modernes, l'égalité légale, la liberté privée, la liberté de religion, l'unité de lois (le code Napoléon était devenu le droit italien). Les domaines des couvents avaient été sécularisés. Ainsi le terrain était préparé pour l'unité politique, et déjà quelques patriotes conspiraient contre Napoléon pour l'indépendance de la nation italienne.

La victoire des Alliés empira la position de l'Italie. Ils restaurèrent partout l'état politique antérieur à la Révolution, sauf les deux républiques de Venise et de Gênes, qui ne furent pas rétablies. Les autres provinces furent rendues à leurs anciens maîtres et l'Italie fut de nouveau morcelée en petits États : le royaume de Sardaigne agrandi de l'ancien territoire de Gênes; — les duchés de Toscane et de Modène, rendus à deux archiducs autrichiens; — le duché de Parme,

donné à l'ex-impératrice Marie-Louise ; — la principauté de Lucques, — les États de l'Église, — le royaume de Naples. Murat, d'abord épargné, puis expulsé, fut pris par trahison et fusillé (1815). L'Autriche reprit son ancienne province du Milanais, y joignit la Vénétie et en forma le *royaume lombard-vénitien*[1].

Tous ces États étaient monarchiques et, dans tous, le prince restauré se retrouvait souverain absolu, maître de restaurer à sa façon l'ancien régime.

Le roi de Sardaigne rétablit officiellement l'autorité ecclésiastique, rendit l'état civil au clergé, remit en vigueur les lois qui punissaient de mort la profanation d'hosties, abolit la liberté de religion, rétablit la censure ecclésiastique des livres et reconstitua un domaine d'Église. L'Université fut donnée à une commission de surveillance ; à la bibliothèque, on enfermait les livres dangereux, tels que Montesquieu. En haine de la France le roi expulsa par décret plusieurs milliers de Français et fit détruire le jardin botanique de Turin, comme œuvre des envahisseurs. Le conseil municipal, pour sauver le pont sur le Pô, menacé par le même motif, y fit bâtir une église votive.

Le duc de Modène rétablit les anciennes lois de 1771 et persécuta les Juifs. — Le duc de Toscane, en rétablissant les couvents, se contenta de leur constituer une dotation; les anciens domaines ecclésiastiques ne furent pas enlevés à leurs possesseurs laïques. La Toscane ayant été réformée au XVIIIe siècle par Léopold, l'ancien régime n'y différait pas notablement du régime français.

Dans les États de l'Église la restauration fut radicale. L'administration civile fut remplacée par l'autorité ecclésiastique. Le pape rétablit l'Inquisition et tous les couvents (1824 couvents d'hommes, 612 de religieuses). Le pays fut divisé en 18 légations, chacune gouvernée par un cardinal légat. Les fonctionnaires laïques furent destitués, le code Napoléon aboli. La vaccine et l'éclairage des rues de Rome furent supprimés comme institutions françaises. Le gouvernement ecclésiastique s'occupa de poursuivre les sociétés secrètes, surtout les francs-maçons. Mais il était trop faible pour supprimer les brigands, qui, descendus des montagnes, venaient piller jusqu'aux villas des environs de Rome.

Dans le royaume de Naples, le roi conserva les plus importantes institutions françaises : l'abolition des privilèges des nobles, le droit

1. Ces arrangements, commencés en 1814, modifiés par le retour de Napoléon en 1815, ne furent terminés qu'en 1817.

civil et le droit pénal français, l'administration des communes par les fonctionnaires de l'État (*intendants*), les règlements des finances et même la conscription; c'est-à-dire l'organisation sociale et administrative nouvelle. Il manifesta sa haine des Français en refusant de passer dans la rue du Pausilippe, construite sous leur régime, et en faisant arrêter les fouilles de Pompéi, poussées activement « pendant l'occupation étrangère ». — Avec l'Église il fit un compromis : il ne rendit pas les domaines sécularisés, ne rétablit pas tous les couvents [1], ni tous les évêchés. En 1806, il y avait 132 évêchés pour une population de 5 millions d'âmes, Murat les avait réduits à 43; le concordat fait avec le Pape (1818) admit 19 archevêchés et 66 évêchés. On reprochait au gouvernement restauré d'appliquer les lois capricieusement; le roi graciait volontiers les brigands qui avaient combattu en son nom contre l'usurpateur Murat. Une bande de brigands à cheval devint si redoutable que le gouvernement, en 1817, la prit à sa solde pour faire la guerre aux brigands, puis il la fit massacrer dans un guet-apens.

En Italie comme en Allemagne, les souverains restaurés ne restaurèrent pas entièrement l'ancien régime. De la Révolution ils acceptèrent l'abolition des privilèges de la noblesse (majorats, exemptions d'impôts, justices seigneuriales), la sécularisation des terres des couvents et les règlements d'administration et de finances. Ce qui fut restauré, ce fut surtout l'autorité du clergé et la police politique; le régime restauré consista dans le gouvernement absolu par la cour, la police et le clergé [2]. Il mécontenta les libéraux, devenus assez nombreux dans la bourgeoisie italienne, surtout à Milan, à Naples et en Romagne, et qui souhaitaient un gouvernement constitutionnel, laïque et libéral.

Les arrangements du Congrès de Vienne blessaient aussi le sentiment national italien. Metternich avait refusé au Congrès de laisser créer une commission pour les affaires d'Italie comme on en créait une pour les affaires d'Allemagne : il fit observer que l'Allemagne formait un corps d'État, l'Italie au contraire « ne représente qu'une union d'États indépendants, réunis seulement sous la même expression géographique ». Ainsi la condition officielle de l'Italie était le

1. On donne, sans preuve suffisante, les chiffres suivants :

1806 :	47 008 prêtres,	25 000 moines,	26 000 religieuses
1837 :	26 000 —	11 400 —	9 590 —

2. Stendhal, qui avait vu de près ce régime, en donne une description dans son célèbre roman *la Chartreuse de Parme*.

démembrement. Et dans cette Italie démembrée c'étaient les étrangers qui dominaient. Un étranger, l'empereur d'Autriche, possédait le royaume lombard-vénitien et envoyait à Milan, pour gouverner à sa place, un archiduc autrichien; les trois souverains de Toscane, Modène, Parme étaient des Autrichiens.

Même sur les souverains italiens l'Autriche avait une influence presque irrésistible. Elle fit promettre au roi de Naples de ne pas introduire dans ses États d'institutions inconciliables avec celles du royaume lombard-vénitien. Metternich essaya même de former entre tous les souverains italiens une confédération que l'Autriche aurait dominée. Le roi de Sardaigne, soutenu par le tsar Alexandre, refusa et fit avorter ce projet.

L'état politique de l'Italie après 1815 peut se définir par trois traits : morcellement, absolutisme, dépendance de l'Autriche. Les Italiens patriotes et libéraux réclamaient l'unité nationale, le régime constitutionnel, l'expulsion des étrangers. Mais ils ont attendu trente ans l'occasion d'opérer en commun, et n'ont agi d'abord que par des révolutions locales.

Les révolutions militaires de 1820 et 1821. — Les premiers mouvements furent l'œuvre des sociétés secrètes et des officiers. Il y avait déjà des sociétés secrètes en Italie sous la domination française. La plus active, la *Carbonara*, s'était probablement formée vers 1807 dans les montagnes du royaume de Naples et recrutée parmi les charbonniers de Calabre. Elle travaillait à expulser les Français. L'origine en est légendaire, mais l'organisation est connue : les *carbonari* se formaient en sections (*ventes*); les membres, admis après une cérémonie d'initiation, juraient d'obéir aux ordres des chefs; les *ventes* étaient fédérées sous la direction de la *Haute Vente*. La *Carbonara* conserva son principal centre dans le royaume de Naples; on dit qu'il y entra jusqu'à 60 000 membres après 1816, et dans le nombre beaucoup de bandits qui la déconsidérèrent par leurs crimes. Les *carbonari* étaient nombreux aussi dans les États du pape (surtout en Romagne) et dans l'Italie autrichienne (surtout en Lombardie). Depuis la Restauration leur but changea : il s'agissait maintenant de chasser les Autrichiens, d'établir l'unité de l'Italie et le régime constitutionnel; les Français n'étaient plus des ennemis, ils devenaient des alliés.

En même temps que la *Carbonara*, la franc-maçonnerie se répandait en Italie. Ces deux sociétés secrètes différaient de caractères : les *carbonari* étaient des conspirateurs prêts à faire la révolution par les armes, les francs-maçons n'avaient qu'un but humanitaire. Mais

toutes deux se recrutaient dans les mêmes classes, parmi les bourgeois libéraux hostiles au pouvoir du clergé et les officiers mécontents de la Restauration; toutes deux étaient organisées de même sous la forme de fédération. Peut-être étaient-elles en rapports secrets par quelques-uns des chefs supérieurs, à la fois *carbonari* et francs-maçons [1]; toutes deux furent poursuivies par les gouvernements et condamnées par le pape. Les absolutistes essayèrent de leur opposer des contre-sociétés absolutistes : les *calderari* réorganisés en 1816 par le ministre de police de Naples, les *sanfédistes* dans les États de l'Église. On se combattait par des dénonciations et des meurtres, dont il est impossible de faire l'histoire exacte.

En fait les révolutionnaires d'Italie ne parvinrent à organiser aucun mouvement original; ils ne firent que des révolutions d'imitation, provoquées par l'exemple de l'étranger; ils les firent avec des programmes et des procédés copiés sur l'étranger.

Ce fut la révolution d'Espagne de 1820 qui fournit le modèle pour les révolutions italiennes; elles furent militaires comme leur modèle, à Naples en 1820, au Piémont en 1821.

A Naples, beaucoup d'officiers avaient servi dans l'armée de Murat; ces « muratistes » reprochaient au gouvernement de leur refuser l'avancement et désiraient une constitution. Bien que beaucoup d'officiers fussent *carbonari*, il n'y eut pas de conspiration en forme : les chefs n'osaient pas risquer un soulèvement. La révolution commença par deux sous-lieutenants de cavalerie qui au cri de : « Vive le Roi et la Constitution! » emmenèrent leurs hommes vers Naples. Les *carbonari* les suivirent; les soldats ne les arrêtèrent pas. Le roi effrayé annonça qu'il accordait librement une constitution. On ne prit pas le temps d'en rédiger une, on promulgua la « Constitution d'Espagne ». Le roi la jura en ajoutant une invocation de son cru à Dieu : « Si je mens ou romps mon serment, lance sur ma tête la foudre de ta vengeance. » C'était une constitution démocratique imitée de la Constitution française de 1791, qui donnait le pouvoir à une Chambre unique. Le roi se réservait de la faire modifier par l'assemblée. L'assemblée fut élue et se réunit à Naples; la majorité était prête à voter les modifications qui pouvaient faire accepter la Constitution par le gouvernement français. Mais les *carbonari* avaient créé des sections dans tous les régiments et

1. Les documents cités pour prouver cette relation (Deschamps, *Les sociétés secrètes et la société*) sont rédigés trop longtemps après les événements ou par des témoins trop suspects pour permettre une affirmation catégorique.

réuni à Naples une assemblée générale de délégués de toutes les provinces; ils dominaient le gouvernement, faisaient la police, dirigeaient les opérations du recrutement. Leurs partisans dans les tribunes empêchèrent l'assemblée de discuter la Constitution.

En Sicile, les insurgés de Palerme avaient d'abord réclamé un gouvernement indépendant, avec un prince royal, de façon à ne laisser subsister qu'une union personnelle. Mais les Siciliens avaient envoyé leurs représentants à l'assemblée de Naples, et les habitants de Palerme, effrayés par le massacre et les pillages, finirent par reconnaître le gouvernement des Napolitains.

Ce fut le gouvernement autrichien qui se chargea d'écraser la révolution de Naples. Il avait refusé de reconnaître la Constitution, en rappelant au roi son engagement pris en 1815 de n'établir dans son royaume aucune institution en contradiction avec celles des États autrichiens. Il se prépara à envoyer une armée à Naples pour rétablir l'ancien régime. Le tsar et le gouvernement français, après quelques hésitations, prirent parti contre la Constitution, et Metternich profita de l'occasion pour faire formuler la théorie de l'intervention dans les pays troublés par la Révolution. Les délégués des grandes puissances réunis à Troppau se transportèrent à Laybach et invitèrent le roi de Naples à y venir pour régler les affaires de son royaume d'après les traités.

Ferdinand partit, après avoir juré à l'assemblée de parler en faveur de la Constitution; il revint avec une armée autrichienne de 50 000 hommes envoyée au nom des puissances d'Europe pour occuper le royaume de Naples et mettre fin à un gouvernement imposé par la Révolution.

Le gouvernement de Naples réunit deux petites armées, mais dès la première rencontre, à Rieti, les soldats se débandèrent et les Autrichiens occupèrent tout le royaume sans résistance. Le parti absolutiste revenu au pouvoir défendit sous peine de mort de conserver des armes ou de porter les couleurs des *carbonari*. Alors commença une longue période de dénonciations et de procès. Beaucoup de libéraux furent condamnés à mort ou aux galères, d'autres furent tués dans la campagne ou s'enfuirent à l'étranger. Pour empêcher une nouvelle révolution militaire, le roi, par une capitulation conclue pour trente ans avec les Cantons suisses, en 1826, prit à sa solde quatre régiments suisses.

Dans le royaume de Sardaigne, l'insurrection commença par les officiers de la garnison d'Alexandrie (10 mars 1821). Elle ne fut pas libérale seulement, mais *nationale*. Les insurgés jurèrent la Consti-

tution espagnole, comme à Naples; mais en outre ils arborèrent le drapeau tricolore italien (vert-blanc-rouge) et proclamèrent le rétablissement du royaume d'Italie et son extension sur toute la nation. Le principal chef de la révolte, le comte de Santa Rosa, annonça qu'on allait délivrer le roi et le pays des Autrichiens et empêcher d'écraser la liberté de Naples. Les conjurés comptaient sur le prince Charles-Albert de Carignan, qu'on disait affilié aux *carbonari* et qui avait connu le complot. — La garnison de Turin suivit l'exemple et menaça de bombarder la ville si le roi n'acceptait pas la Constitution.

Le roi Victor-Emmanuel préféra abdiquer en faveur de son frère, alors à Modène. En attendant l'arrivée de son successeur, il nomma régent le prince de Carignan, qui proclama la Constitution, la jura et donna le pouvoir à un Conseil d'état extraordinaire, en attendant l'élection de l'assemblée; Santa Rosa y fut ministre de la guerre. Mais le nouveau roi, Charles-Félix, absolutiste et ennemi du prince de Carignan, désavoua formellement l'acceptation de la Constitution, invita les sujets restés fidèles à résister et demanda secours au tsar. Alexandre ordonna de mettre en marche 100 000 hommes. L'armée autrichienne était déjà sur la frontière. Santa Rosa, sommé au nom du roi de donner sa démission, déclara le roi prisonnier des Autrichiens et essaya d'entraîner l'armée et les étudiants sur la Lombardie. La troupe des libéraux rencontra les Autrichiens devant Novare, et après un petit combat se dispersa. Les chefs se réfugièrent à Gênes, puis à l'étranger; une commission spéciale condamna 178 accusés à mort, 220 officiers furent destitués; les deux Universités furent fermées pour un an. Metternich essaya de punir le prince de Carignan en le faisant déclarer déchu de ses droits à la couronne de Sardaigne, pour le remplacer par le duc autrichien de Modène. Mais le gouvernement français soutint le prince; on se borna à lui faire faire pénitence en l'envoyant avec l'armée française combattre les libéraux d'Espagne; puis on lui fit promettre de ne jamais accorder de constitution. En 1831, la branche aînée s'étant éteinte avec Charles-Félix, le prince de Carignan devint le roi Charles-Albert.

Il y avait eu aussi un complot à Milan, contre les Autrichiens. Le royaume lombard-vénitien était gouverné par un vice-roi (l'archiduc autrichien Rainier) et une administration en partie composée d'Italiens, assistés de conseils formés de notables italiens (les deux *congrégations* de Lombardie et de Vénétie et les dix-sept *congrégations* provinciales). Metternich lui-même, en 1817, recommandait de choisir des Italiens pour montrer qu'on ne voulait pas traiter le

royaume comme une province allemande. Mais les libéraux supportaient mal la législation autrichienne qui avait aboli le jury et la procédure publique, — la police secrète, qui ouvrait les lettres et faisait surveiller les suspects par des espions, — la censure, qui avait supprimé en 1819 le journal libéral *Conciliatore*. Quelques libéraux, des jeunes gens de la bourgeoisie, conspirèrent à Milan (1820). On en arrêta 13, qui furent condamnés à mort, graciés et enfermés dans la forteresse du Spielberg; l'un d'eux était Silvio Pellico, qui devint plus tard célèbre par le récit de sa captivité. — Un autre complot, en 1821, aboutit à d'autres condamnations.

Dans le duché de Modène, où les libéraux avaient conspiré avec ceux de Naples, une commission extraordinaire jugea 47 accusés.

La révolution de 1831. — Après l'avortement des révolutions militaires, tout mouvement politique cessa en Italie (sauf un soulèvement de *carbonari* dans le royaume de Naples en 1827). Dans les États de l'Église, le pape Pie VII et son ministre Consalvi, partisans d'une politique pacifique, étant morts en 1823 et 1824, le pape Léon XII (1824-1829) suivit une politique de restauration absolutiste. Il rétablit la juridiction ecclésiastique en matière civile et l'emploi du latin dans les tribunaux, donna aux Jésuites la direction de l'enseignement et ordonna des poursuites contre les *carbonari*. On les condamna à la prison ou au bannissement ou au *precetto politico*, c'est-à-dire à l'internement dans une ville avec défense de sortir la nuit et obligation de se présenter à la police tous les quinze jours et de se confesser tous les mois. Ordre était donné à tous les sujets de dénoncer tout membre d'une société secrète, sous peine des galères.

Un nouveau mouvement de révolution se produisit à la fin de 1830, dans les États qui n'avaient pas eu de révolution et contre les gouvernements les plus faibles, à Modène, à Parme et dans les États de l'Église. Cette fois le modèle était la Révolution française; c'étaient les gens des villes qui se soulevaient pour obtenir comme en France une constitution, la garde nationale et la liberté de la presse.

Le comité des réfugiés italiens préparait un soulèvement dans les États du Pape, pour profiter de l'interrègne ouvert par la mort du pape Pie VIII, mort en 1830; le but était incertain, on parlait de proclamer Jérôme Bonaparte roi de Rome (Louis-Napoléon était du complot) ou un fils d'Eugène Beauharnais, avant tout de se délivrer du gouvernement des prêtres et des *sanfédistes*. Le duc de Modène, averti, fit arrêter les conjurés dans la maison de leur chef, Menotti, et fit mander le bourreau.

Aussitôt les conjurés des États de l'Église se soulevèrent, à Bologne, puis dans toutes les autres villes de Romagne, en Ombrie, dans les Marches, partout, excepté dans le patrimoine de Saint-Pierre; ils formèrent des gardes nationales; puis ils établirent des gouvernements provisoires formés de nobles, de médecins, d'avocats. Il n'y eut pas de combat : tous les laïques, même les soldats, s'entendaient pour se débarrasser des fonctionnaires ecclésiastiques. Les députés réunis à Bologne déclarèrent sans discussion « l'affranchissement complet de la domination temporelle du Pape et l'union complète en un seul gouvernement », puis ils publièrent un manifeste contre l'administration du Pape et organisèrent un gouvernement central formé d'un président et de sept ministres.

Un gouvernement provisoire fut installé sans résistance dans le duché de Parme, à Modène : ce fut un dictateur assisté de trois consuls.

Les insurgés espéraient être soutenus par la France, mais Louis-Philippe ne voulait pas de guerre. L'armée autrichienne occupa la Romagne; les insurgés traitèrent avec un cardinal et se soumirent sur la promesse d'une amnistie (mars 1831). Le duc de Modène fut aussi ramené par les Autrichiens. — Les envoyés des puissances européennes, réunis en conférence, présentèrent au Pape un *memorandum* qui lui recommandait des réformes pour éviter une nouvelle révolution. Ils posaient en principe : 1° qu'il fallait faire des réformes non seulement dans les provinces soulevées, mais à Rome; 2° que les laïques devaient être admis dans toutes les fonctions de juges et d'administrateurs; les communes devaient avoir des conseils municipaux élus, et on pourrait créer un Conseil d'état laïque pour remettre l'ordre dans les finances. — Ce *memorandum* répondait aux plaintes des habitants, irrités surtout d'être gouvernés par des ecclésiastiques. Le pape Grégoire XVI fit préparer un projet de réforme; mais les cardinaux ne voulaient pas partager le gouvernement avec des laïques; ils furent d'accord pour repousser l'élection des conseillers et la création d'un conseil laïque. On créa seulement des conseillers municipaux nommés par le Pape et des conseillers provinciaux qui n'eurent même pas le droit de pétition. Les finances restèrent soumises à des congrégations ecclésiastiques; le pays resta gouverné par des prélats, les quatre cardinaux *légats* dans les quatre grandes provinces, les *délégats Monsignori* dans les 17 autres.

Quand l'armée autrichienne se retira, les libéraux réorganisèrent les gardes nationales; les soldats du pape, mal disciplinés, pillèrent les habitants paisibles; le légat rappela les Autrichiens, qui cette fois furent acclamés comme libérateurs. Le gouvernement français

avait déclaré que si les Autrichiens intervenaient encore, il occuperait un des ports en garantie; il envoya une garnison française à Ancône (1832). Ce fut une pure démonstration; le Pape reprit la ville et la garnison fut confinée dans la citadelle jusqu'en 1838.

Pour se défendre contre les mécontents, le gouvernement pontifical prit à sa solde deux régiments suisses pour vingt ans et encouragea les sociétés *sanfédistes* à s'organiser en volontaires (*militi centurioni*); dès 1832 il y en eut 30 000 sous 30 commandants : ils juraient de sacrifier leur sang et leur bien pour l'Église et son chef, se chargeaient de faire la police et de surveiller les libéraux. Le pape Grégoire XVI, plus théologien que souverain, laissait gouverner le secrétaire d'État, Lambruschini, un Génois absolutiste.

La Toscane n'eut pas de révolution, c'était le moins despotique des États italiens; elle donna même asile aux réfugiés. Quelques jeunes gens en 1831 firent le complot de venir dans le théâtre de Florence demander au grand-duc une constitution, mais ils n'osèrent pas. Le pays resta sous un absolutisme paternel. En 1836, sur une population de 1 780 000 âmes il y avait 10 000 prêtres séculiers, 3234 religieux, 4172 religieuses.

Mazzini et le parti républicain. — Jusqu'en 1831 les mécontents avaient opéré par soulèvements locaux organisés sur place, sans programme commun. Alors commencent les tentatives pour grouper les Italiens dans une action commune.

La plus ancienne est celle de Mazzini. C'était un avocat de Gênes, ennemi de son souverain le roi de Sardaigne (les Génois ne s'étaient pas résignés à devenir sujets d'un Piémontais). Né en 1808, réfugié en France dès 1831, il changea la tactique révolutionnaire. Il transporta la direction du mouvement à l'étranger et lui donna pour but d'établir l'unité de l'Italie et la république. Dès 1831 il fonda la *Jeune Italie*, société secrète où il n'admit que des hommes au-dessous de quarante ans. Puis il élargit encore son programme et fonda la *Jeune Europe*, pour délivrer les peuples des gouvernements monarchiques, et établir partout la république et la démocratie; chaque peuple devait former une république unie aux autres par la fraternité. Dans la Jeune Europe chaque pays formait une section (en 1844 il y eut une Jeune Italie, une Jeune Pologne, une Jeune Allemagne, puis une Jeune Suisse, une Jeune France, une Jeune Espagne); l'ensemble était dirigé par un comité central.

Mazzini était ennemi de l'Église, mais déiste et mystique. Sa devise fut : « Liberté, égalité, humanité, un Dieu, un souverain, la loi de Dieu. » La Jeune Italie se recrutait surtout dans les classes aisées :

juristes, médecins, professeurs, officiers; ce fut un parti républicain révolutionnaire; il était hostile aux *carbonari*, mais il employait les mêmes procédés, les soulèvements partiels et le meurtre des princes et des traîtres. Il n'aboutit [1] qu'à une suite de complots avortés, au Piémont 1834, à Naples 1844.

Le « Risorgimento. » — Un mouvement pacifique vers l'unité commença dans le monde des lettrés. Peut-être fut-il préparé par les congrès de naturalistes organisés à l'imitation de l'Allemagne et tenus, depuis 1839, chaque année dans une ville différente (Pise, Turin, Florence, Padoue). Il devint brusquement apparent par la publication de quelques ouvrages politiques qui furent lus dans toute l'Italie et produisirent l'impression de manifestes.

En 1843, Gioberti, prêtre et théologien, réfugié en France en 1831, publia : *Primato morale e civile degli Italiani*. En voici l'idée essentielle : L'Italie, destinée par la Providence à servir de centre à l'humanité, a en elle les forces suffisantes pour reprendre cette mission; il lui suffit de ressaisir son unité sous la direction du pape, qui sera à la fois le chef de l'Italie et du monde. Depuis Machiavel, les Italiens voyaient dans le pape l'obstacle à l'unité; Gioberti fait de la Papauté le centre de la nation. Mais il accuse les Jésuites d'avoir compromis la situation du pape. (Il écrivit contre eux *le Jésuite moderne*.)

Le comte Balbo, dans *Speranze d'Italia* (1844), indiqua aux Italiens les vices dont ils devaient se corriger pour arriver à l'indépendance.

Le poète M. d'Azeglio, dans *Degli ultimi casi di Romagna* (1846), raconta les luttes et les persécutions des libéraux de Romagne en 1845, et exposa leurs réclamations contre le régime ecclésiastique présentées dans le « manifeste des populations de l'État de l'Église aux princes et peuples d'Europe ». Tout en reconnaissant le courage des révoltés, il leur reprochait d'oublier le but suprême, la délivrance de la patrie italienne.

Chose nouvelle en Italie, ces trois écrivains étaient Piémontais, et tous trois désignaient leur souverain, le roi de Sardaigne, comme le principal champion de l'indépendance.

Ainsi commença la période appelée *Risorgimento* (résurrection). L'idée du relèvement de l'Italie se répandit rapidement parmi les hommes cultivés. Ce fut un sentiment commun plutôt qu'un parti.

1. Les massacres de Sicile en 1837, pendant le choléra, ne furent pas des actes politiques : le peuple se croyait empoisonné et massacrait tous les suspects. Le gouvernement de Naples en profita pour déclarer les Siciliens incapables de s'administrer, et révoqua les ordonnances de 1816 qui réservaient aux Siciliens les fonctions civiles et ecclésiastiques. Désormais il n'y eut plus de différence entre Napolitains et Siciliens.

Il n'y eut pas d'organisation, pas même de but précis. On désirait des réformes, un régime libéral et l'union de tous les Italiens; mais comme on ne voulait pas de révolution pour exproprier les princes qui empêchaient l'unité, on ne pouvait penser qu'à une fédération entre les souverains, et tous ne se la représentaient pas de même. Y aurait-il trois royaumes ou seulement deux? et quel serait le rôle du pape? Ces aspirations étaient confuses, mais on s'accordait sur deux points : 1° l'Italie devait se débarrasser des étrangers; 2° elle était assez forte pour faire elle-même son unité. La formule fut donnée par le roi Charles-Albert; un ministre lui demandant comment l'Italie opérerait, il répondit : *Italia fara da se* (l'Italie agira seule).

A partir de 1846, trois souverains encouragèrent le mouvement national : le pape, le grand-duc de Toscane, le roi de Sardaigne. A la mort de Grégoire XVI (1846), le conclave, réuni rapidement avant l'arrivée des cardinaux étrangers, repoussa le cardinal Lambruschini, candidat du parti absolutiste et autrichien, et élut le candidat du parti romain, Mastaï, évêque d'Imola, surnommé le Bon, qui prit le nom de Pie IX. Élu en opposition à l'Autriche et soutenu par la France, Pie IX passa aussitôt pour le pape libéral qui allait réaliser le rêve national de Gioberti. Il fut adoré des libéraux, l'hymne « *Vive Pie IX!* » devint un chant national dans toute l'Italie.

Pie IX accorda à ses sujets plusieurs réformes libérales : l'amnistie de tous les condamnés politiques (juillet 1846), l'ouverture d'un cabinet de lecture, une loi de censure plus douce (mars 1847), une *Consulta di Stato*, formée de laïques, un par province, choisis par le gouvernement pour deux ans (avril 1847), puis une garde nationale (juillet). Aussitôt on commença la chasse aux *sanfédistes*, accusés de conspirer pour massacrer les libéraux; quelques-uns furent tués, d'autres arrêtés, les volontaires *sanfédistes* furent désarmés. Pourtant, en recevant les membres de la *Consulta*, le pape leur déclara qu'il était résolu à conserver toute son autorité. Mais déjà se formait un club politique, le *Cercle populaire* : le peuple de Rome commençait à obéir à ses chefs de quartier, la foule allait féliciter le consul suisse de la défaite du Sonderbund et criait : « Mort aux Jésuites! » (30 novembre 1847.) Mazzini écrivait au pape de se mettre à la tête du mouvement national.

Le grand-duc de Toscane suivit l'exemple du pape. Il y fut poussé par une agitation qui fut révolutionnaire à Livourne, le port et la grande ville de commerce du pays, libérale à Florence, la capitale, et à Pise, la ville d'Université. Le 5 mai 1847, Pise et Livourne manifestèrent en l'honneur de Pie IX (7 mai) contre les Autrichiens et

les Jésuites. Le grand-duc accorda l'adoucissement de la censure, puis une *Consulta* analogue à celle du pape, enfin une garde civique (3 sept.). A Pise et à Livourne, on prit les insignes tricolores. Le duc de Lucques abdiqua et céda ses États à la Toscane. On abolit l'institution toscane des *sbires*, agents de police secrets sans uniforme et devenus presque héréditaires.

Le roi de Sardaigne Charles-Albert avait longtemps hésité. Devenu suspect à la fois aux absolutistes et aux libéraux par sa conduite en 1821, il s'était efforcé de rassurer les gouvernements européens en maintenant le régime absolutiste, se bornant à faire reviser les codes (1837, 1840) et à créer des conseils consultatifs de provinces (1843). Il avait travaillé surtout à renforcer son armée; en gardant le soldat deux ans seulement au corps et huit ans en congé, il porta son infanterie à 22 800 hommes en temps de paix, 61 400 en temps de guerre. Mais il se savait surveillé par le gouvernement autrichien, qui s'entendait, dit-on, avec son propre ministre de la police, et laissait un nonce du pape s'établir à Turin; il n'osait rompre ni avec ses ministres absolutistes ni avec les Jésuites; les libéraux l'avaient surnommé *Re Tentenna*, roi hésitant.

Le mouvement du *Risorgimento* lui donna enfin le courage, en 1846, d'entrer en conflit avec l'Autriche sur une question de douane. Le parti autrichien distribua des pamphlets contre lui; par contre les Génois firent une grande fête pour le centenaire de l'expulsion des Autrichiens (déc. 1846). Le gouvernement anglais, en rivalité avec l'Autriche, expédia un envoyé spécial pour promettre à Charles-Albert son appui et l'engagea à conclure une union douanière avec le pape et la Toscane. Le roi hésita encore, malgré le congrès de naturalistes de 1847, devenu une assemblée politique où l'on discutait les réformes, malgré les manifestations anti-autrichiennes de Gênes et Turin. Enfin il publia des lois de réformes qui abolissaient les tribunaux privilégiés, enlevaient la police aux gouverneurs militaires, augmentaient les pouvoirs des conseils municipaux, et adoucissaient la censure.

A ce mouvement d'indépendance le gouvernement autrichien répondit en mettant garnison dans Ferrare et en s'alliant avec les ducs de Modène (1846) et de Parme (déc. 1847).

Les révolutions de 1848. — L'excitation était si vive que les Italiens n'attendirent pas l'exemple de l'étranger.

Dès les premiers jours de janvier 1848, il y eut des émeutes dans le royaume lombard-vénitien. Les habitants n'avaient jamais accepté la domination étrangère et tenaient les garnisons autrichiennes

en quarantaine, les dames italiennes refusaient de se rencontrer avec les officiers allemands. Les Lombardo-Vénitiens se plaignaient de la censure autrichienne qui ne laissait publier aucune discussion politique, de l'administration où les députés indigènes n'avaient aucun pouvoir, de la police secrète qui avait ses espions dans toutes les communes, et surtout du système fiscal autrichien, l'octroi des villes, l'impôt sur les débits de boissons, les boucheries et les boulangeries et le monopole du tabac. On calculait que l'empereur tirait de ses sujets italiens le quart de son revenu total, tandis qu'ils ne formaient pas le huitième de la population de l'empire.

Pour atteindre le gouvernement dans ses finances, les patriotes italiens décidèrent de ne plus consommer de cigares. Le dimanche 2 janvier, à Milan, quiconque se montrait dans la rue avec un cigare était insulté, ou même on lui faisait sauter le cigare de la bouche. Les soldats autrichiens se promenaient en fumant avec ostentation, on leur jeta des pierres. Les dragons chargèrent, il y eut quelques tués. Mêmes scènes à Padoue entre étudiants et soldats.

La révolution commença en Sicile. Les libéraux, ayant en vain pétitionné auprès du roi, affichèrent des appels aux armes dans Palerme. Le gouvernement fit arrêter dix notables. Au jour désigné (12 janv.) le peuple s'assembla, quelques insurgés firent des barricades; on se battit confusément, avec plusieurs journées d'intervalle, du 12 au 27; les troupes bombardèrent la ville, puis se retirèrent. Le comité général, formé de gens de la haute noblesse, se distribua les ministères; il ne s'agissait pas de renverser le roi, les insurgés ne demandaient que le rétablissement de la constitution de Sicile de 1812.

A Naples, la foule vint crier devant le palais : « Vive le roi et la constitution! » Ferdinand, informé qu'il ne pouvait compter sur l'armée, promulgua une constitution (29 janv.) sur le modèle de la charte française. Puis il forma un ministère présidé par un ancien proscrit muratiste et *carbonaro*, Bozzelli.

Cette révolution, la première de toutes en 1848, mit en mouvement les libéraux dans toute l'Italie. — Dans le royaume de Sardaigne, les Génois avaient commencé par demander l'expulsion des Jésuites et une garde nationale, et décidé les journalistes de Turin à tenir une réunion pour discuter les réformes. Cavour proposa de demander une constitution (6 janv.). Après la révolution de Naples, le conseil de ville de Turin, composé surtout de nobles, vota une pétition pour demander la Constitution et la garde nationale. Le roi se décida enfin et accorda le *Statut constitutionnel* (8 févr.), qui est devenu plus tard la Constitution du royaume d'Italie. — En Toscane, le grand-

duc accorda une constitution, également sur le modèle de la charte française.

A Rome, le pape, en donnant sa bénédiction à la foule assemblée sous son balcon (il demeurait alors au Quirinal), ajouta : « Je vous invite à ne plus faire certaines réclamations contraires à la sainteté de l'Église, que je ne puis, ne dois, ni ne veux admettre. » Mais il nomma trois ministres laïques et après la révolution française, cédant aux prières de ses sujets, il promulgua le *Statut fondamental pour le gouvernement temporel de l'État de l'Église* (14 mars). Il y aurait deux Conseils, l'un de cent députés élus par des censitaires, l'autre de pairs nommés par le Pape, un conseil d'État laïque et un ministère. Mais le Collège des cardinaux restait le pouvoir suprême, chargé d'approuver ou rejeter les lois, et malgré la liberté de la presse la censure des livres de religion subsistait.

Dans les pays italiens occupés par les Autrichiens, la révolution de 1848 fut la conséquence de la révolution de Vienne. (Voir chapitre XIII.) Le gouvernement autrichien désorganisé, menacé de tous côtés par les révoltes nationales, abandonna ses provinces italiennes. — Les Milanais s'insurgèrent; le général en chef autrichien, Radetzky, craignant d'être coupé de ses communications, se retira avec son armée dans le quadrilatère, sorte de camp retranché formé par quatre places fortes, entre la Lombardie et la Vénétie. Les Lombards formèrent alors un gouvernement provisoire qui essaya d'organiser une armée. — A Venise, un avocat républicain, Manin, nommé président du gouvernement provisoire, proclama la révolution sous la forme : « Vive la République et saint Marc! » — Les Autrichiens abandonnèrent Modène, qui fit sa révolution, et Parme, où le duc donna une constitution (mars 1848).

Les libéraux du Piémont voulaient profiter de l'occasion pour expulser les Autrichiens; Cavour écrivait le 23 mars dans le *Risorgimento*, journal modéré : « Nous, gens de froide raison, habitués à écouter plutôt les commandements de la raison que les mouvements du cœur, nous le disons hautement : il n'y a qu'une voie ouverte pour la nation, le gouvernement, le roi : la guerre, la guerre tout de suite. » Le roi se décida à mobiliser l'armée et l'envoya en Lombardie. Les armées de Toscane, du pape et de Naples se mirent en marche pour se joindre à l'armée piémontaise.

Jusque-là la révolution était libérale, monarchique et nationale. Dans les différents États, on avait arboré le drapeau tricolore, symbole de l'unité italienne, et les princes avaient paru disposés à s'allier ensemble contre l'étranger.

Les discordes intérieures. — Il y avait dans cette révolution deux causes de faiblesse. 1° Les Italiens n'avaient pas assez de forces militaires pour expulser seuls les étrangers; l'armée sarde, la seule prête à la guerre, n'avait que 60 000 hommes, les deux tiers formés de soldats de la réserve. 2° Ils n'étaient pas d'accord sur la forme du gouvernement à adopter; les absolutistes désiraient le retour de l'ancien régime; les libéraux, après avoir opéré ensemble, se divisaient en deux partis ennemis, les constitutionnels monarchiques, les radicaux républicains; chacun des deux avait sa solution de la question nationale. Le parti monarchique désirait établir l'unité par une fédération entre les princes, il avait pour chefs les notables libéraux et s'appuyait sur les gouvernements. Le parti républicain, dirigé par Mazzini et ses amis, voulait convoquer un parlement général pour régler le sort de l'Italie; il se recrutait dans le peuple des grandes villes, surtout Gênes, Milan, Rome, Livourne, Naples et espérait l'appui des républicains français.

Les trois partis se combattirent. Les constitutionnels l'emportèrent dans l'Italie du nord, les républicains dans l'Italie du centre, les absolutistes dans le sud. — C'est par le sud que la réaction commença. La Chambre, élue dans le royaume de Naples suivant la nouvelle Constitution, était formée de libéraux constitutionnels; avant qu'elle eût le temps de siéger, le roi profita d'une émeute républicaine à Naples pour la dissoudre (15 mai); puis il supprima les journaux et rappela l'armée envoyée au secours des Piémontais. Les Calabrais se soulevèrent et furent soumis. — Une nouvelle Chambre, élue par des élections incomplètes, se réunit en juillet; elle exprima le regret qu'on eût rappelé les troupes, car « la résurrection de Naples ne peut s'accomplir sans l'indépendance et l'établissement de la nationalité italienne », elle demanda que les élections fussent complétées et réclama le dépôt du budget. Mais le ministère absolutiste, encouragé par la victoire des Autrichiens, ajourna la Chambre (5 sept.) et supprima les journaux libéraux. Puis il envoya l'armée conquérir la Sicile. — Le parlement sicilien, réuni dès le 25 mars, avait demandé d'abord que la Sicile fût unie à Naples seulement par une union personnelle, puis, sur le refus du roi, avait déclaré le trône vacant et la dynastie déchue (13 avril). Mais pour le choix du nouveau roi de Sicile il avait hésité entre un prince toscan soutenu par le pape et un prince piémontais; il avait choisi le piémontais, le duc de Gênes, second fils du roi Charles-Albert, mais le roi avait refusé (août). On en vint à une guerre en règle. L'armée napolitaine débarqua en Sicile, bombarda Messine,

la prit et la pilla (sept. 1848). Ferdinand fut surnommé *Re Bomba* (le roi Bombe). Les gouvernements français et anglais imposèrent un armistice; la guerre s'arrêta jusqu'en mars 1849. — En 1849, le parlement sicilien rejeta l'*ultimatum* de Ferdinand, décréta que tous les citoyens de dix-huit à trente ans seraient soldats et donna le commandement à un polonais républicain, Mieroslawski; mais il n'avait presque pas de troupes régulières. La guerre se réduisit à un combat dans les rues de Catane; les soldats napolitains n'osaient pas avancer, ce fut un régiment suisse (bernois) qui força les barricades. Les chefs libéraux émigrèrent, le gouvernement déposa ses pouvoirs dans les mains du conseil municipal de Palerme; les villes siciliennes se soumirent. Ferdinand leur promit une constitution, une amnistie, un vice-roi, une garde nationale, la reconnaissance de la dette du gouvernement révolutionnaire, et ne tint aucune de ses promesses. La Sicile se retrouva sous un gouvernement absolutiste (mai 1849). — Dans le royaume de Naples, la restauration absolutiste était déjà faite; le roi avait dissous la Chambre (13 mars). Alors commencèrent les procès politiques; sur 114 députés les deux tiers furent condamnés à mort, à la prison ou au bannissement. Gladstone, dans le parlement anglais, accusa le gouvernement de traiter les condamnés politiques comme des criminels.

Dans l'Italie du centre, le parti républicain profita d'abord de l'indignation contre le roi de Naples. Le pape avait refusé le rôle de président d'une fédération de princes italiens et de chef du parti démocratique. Déjà, dans l'allocution du 29 avril 1848, il protestait contre l'accusation d'avoir été la cause des révolutions d'Italie; il déclarait avoir toujours exhorté les sujets à l'obéissance et n'avoir aucune intention de déclarer la guerre à l'Autriche. Il entra en conflit avec son ministère laïque, effaça des discours d'ouverture des Chambres un passage sur les nationalités [1], promulgua une loi sur la presse rédigée par des Dominicains (4 juin). Il refusa aux Chambres de séparer les pouvoirs de chef de l'Église et de souverain de l'État et de déclarer les ministres responsables devant les Chambres. Puis il forma un ministère nouveau. Le chef, Rossi, ancien ambassadeur de France, essaya de résister à la fois au parti républicain et au parti de la restauration ecclésiastique. Le jour de la réouverture des Chambres il fut massacré dans Rome

1. « Dieu a ici-bas, avec la différence des langues, du sol, des races et des mœurs, établi les nations pour qu'elles eussent leur vie propre... et Dieu a donné à l'Italie tous ces caractères ineffaçables. »

(15 novembre). Le parti républicain demandait une constituante, la foule se porta sur le Quirinal. Le pape fit constater aux ambassadeurs européens qu'il cédait à la violence, puis il s'enfuit dans le royaume de Naples (24 novembre), en laissant le pouvoir à quelques prélats et laïques conservateurs qui ne purent entrer en fonctions. — Les libéraux formèrent alors un gouvernement provisoire qui essaya d'empêcher la rupture; mais le pape menaça d'excommunication quiconque prendrait part à l'élection. La Constituante, élue malgré cette défense, déclara le pape déchu de son pouvoir temporel et proclama la République romaine (9 février 1849). Le gouvernement fut donné à un triumvirat dont Mazzini fut le chef. Il invita tous les Italiens à élire des députés à une constituante générale pour faire l'unité italienne.

En Toscane, le gouvernement avait interdit les clubs et les réunions politiques, mais il ne put faire exécuter cet ordre; à Livourne, les républicains repoussèrent les soldats (2 septembre) et leur chef, le poète Guerazzi, devenu maître de Livourne, obligea le roi à l'appeler au ministère. Le parti républicain, au nom de la souveraineté nationale, réclamait une constituante élue au suffrage universel. La Chambre censitaire, effrayée par les républicains des tribunes, vota une Constituante (janvier 1849). Le grand-duc s'enfuit. Une bande de républicains envahit la Chambre, et donna le gouvernement provisoire à un triumvirat (9 février), puis, sur le conseil de Mazzini, on proclama la république.

En Lombardie, le gouvernement provisoire libéral monarchique, pour couper court à l'agitation républicaine commencée à Milan par Mazzini, avait décidé la *fusion* avec le royaume de Sardaigne. Pour appliquer le principe même des républicains, la décision fut remise au peuple souverain. Les Lombards furent appelés à prononcer par le suffrage universel « si l'annexion de la Lombardie au Piémont constitutionnel devait avoir lieu aussitôt ou être ajournée ». Il y eut 561 000 oui contre 681 non (28 mai 1848). En Vénétie, ce fut une assemblée de notables qui vota la fusion, par 127 voix contre 6 (2 juillet). Toute l'Italie du nord fut ainsi réunie en un seul royaume constitutionnel.

La réaction. — Comme en 1821 et 1831, ce furent les armées étrangères qui firent la restauration. L'armée autrichienne, en un seul combat (à Custozza, 24 juillet), mit en désordre l'armée sarde, deux fois moins nombreuse, et reconquit toute la Lombardie. Radetzky, investi d'un pouvoir illimité, leva une contribution extraordinaire sur tous ceux qui avaient pris part à la révolution, et

gouverna militairement. La Vénétie isolée revint à la république, l'assemblée donna la dictature à Manin sous forme d'un triumvirat (13 août 1848).

Le royaume de Sardaigne n'avait conclu avec l'Autriche qu'un armistice; l'Angleterre et la France offrirent leur médiation, mais on ne put s'entendre sur la constitution à donner à la Lombardie. En mars 1849, le roi de Sardaigne, soutenu par la Chambre, recommença la guerre nationale; c'était le moment où l'Autriche était occupée contre la Hongrie. L'armée sarde avait été portée à 85 000 hommes, mais elle était formée de recrues et démoralisée. Une seule défaite (Novare, 23 mars) rendit la résistance impossible; Charles-Albert, pour faciliter la paix, abdiqua. Son fils Victor-Emmanuel obtint la paix moyennant une indemnité de guerre. Venise se rendit après un long siège (22 août). La Lombardie resta jusqu'en 1851 soumise à la justice sommaire (*Standrecht*). Le général autrichien Haynau, qui avait pris d'assaut Brescia, fut surnommé la « hyène de Brescia »; on lui reprochait d'avoir fait battre des femmes. Ce qui paraissait le plus odieux, c'était la peine des coups (la *schlague*) que les Autrichiens avaient conservée pour les soldats et qu'ils appliquaient aux Italiens. Le gouvernement accorda une amnistie, mais il en excepta 86 notables, et plus tard il séquestra les domaines des Lombards réfugiés en Piémont.

Les duchés de Modène et de Parme, qui s'étaient unis au Piémont, furent occupés par les Autrichiens. Les ducs rétablis restaurèrent le gouvernement absolutiste, persécutèrent les libéraux et les ecclésiastiques partisans de l'unité nationale, et conclurent avec l'Autriche une union douanière.

En Toscane, les libéraux essayèrent d'écarter les Autrichiens en formant à Florence un gouvernement provisoire qui rappela le grand-duc; le parti républicain ne conserva que Livourne. Mais l'armée autrichienne occupa la Toscane, où elle resta jusqu'en 1859, et le grand-duc, sous la pression du gouvernement autrichien, finit (1852) par retirer la constitution de 1848 et remettre la presse sous la censure. La Toscane fut moins libre qu'avant la révolution.

Contre la république romaine quatre puissances catholiques, France, Espagne, Autriche, Naples, offrirent au pape leur armée. Les Napolitains entrés du côté du sud furent repoussés par l'armée républicaine; d'Espagne il ne vint que deux navires. Les Autrichiens n'occupèrent que la partie nord des États de l'Église, la Romagne, où ils restèrent jusqu'en 1859.

Ce fut l'expédition française qui se chargea de reprendre Rome.

Le chef du gouvernement républicain (établi en mars), le principal triumvir, Mazzini, le général le plus populaire, Garibaldi, étaient tous deux des Italiens du Nord : Mazzini de Gênes, Garibaldi de Nice. On avait formé une armée de volontaires, ceux de Garibaldi portaient la chemise rouge (d'abord bleue) et le chapeau calabrais à plume ; on avait créé une commission des barricades. Le gouvernement français n'envoya d'abord qu'une petite armée ; on espérait entrer dans Rome sans combat, avec l'aide du parti monarchique libéral ; il s'agissait seulement de rétablir le pape en conservant des institutions libérales ; on comptait sur une proclamation libérale du pape qu'on n'obtint pas. Le corps d'armée français tenta une surprise et fut repoussé par les Romains.

Le sort de Rome dépendait de la lutte entre les partis politiques en France ; le Président et la droite catholique de l'Assemblée décidèrent la guerre malgré le parti républicain. L'expédition de Rome se termina par le siège et la prise de la ville (30 juin 1849). Le pape accorda une amnistie, mais avec 283 exceptions. Il rétablit le gouvernement des cardinaux, et le cardinal Antonelli, devenu secrétaire d'État, rejeta les réformes proposées par la France, comme contraires à la souveraineté du pape ; on se borna à créer une *consulta* de laïques nommés par le pape et sans aucun pouvoir.

Le royaume constitutionnel de Sardaigne (1849-58). — La révolution de 1848 avait avorté. Il n'en restait que des souvenirs, des misères, des déceptions, chez les sujets ; chez les gouvernements, une défiance encore plus grande contre la presse, les idées libérales et la bourgeoisie, — le déficit dans les finances, — des garnisons étrangères dans toute l'Italie centrale (les Autrichiens dans les duchés et en Romagne, les Français à Rome). Le drapeau tricolore national, un moment adopté par tous les États, était abandonné. L'Italie se retrouvait, comme avant 1848, morcelée et dépendante de l'étranger.

Un seul État évitait la restauration et sortait transformé de la crise. Le royaume de Sardaigne conservait la Constitution libérale de 1848 et le drapeau tricolore national ; il devint le centre où se prépara l'unité italienne. C'était un assez médiocre État, peuplé de moins de 5 millions d'âmes, composé de quatre morceaux disparates : l'île de Sardaigne, pays fiévreux, pauvre, resté au moyen âge, sans aucune vie politique ; — la côte de Gênes, pays de marins, nouveaux venus dans l'État, mal disposés pour la dynastie, centre du parti républicain démocratique ; — la Savoie, pays français rural, dominé par les nobles et le clergé ; — le Piémont, pays de campagnards sans industrie, avec une seule grande ville, Turin, résidence de la cour.

C'était une société aristocratique, les classes y étaient tranchées plus nettement qu'en Italie. Les nobles se tenaient à part des bourgeois; conservant la tradition de la vie militaire, ils devenaient d'ordinaire officiers. Les paysans continuaient à obéir au clergé. Les bourgeois, médiocrement aisés, restaient dépendants du gouvernement. Ce peuple parlait un dialecte très différent de l'italien littéraire, le *piémontais*, considéré comme un patois; aux autres Italiens il paraissait inculte, grossier, arriéré, à demi italien seulement. Mais il avait un avantage politique sur tous les autres peuples d'Italie : il possédait une dynastie nationale indépendante de l'étranger et une armée capable de combattre.

Le roi de Sardaigne Charles-Albert avait été odieux aux libéraux; ils ne lui pardonnaient pas de les avoir abandonnés en 1821 et d'avoir conservé le régime absolutiste; encore après 1848 ils étaient restés en défiance ou même le soupçonnaient de trahison. Or les partisans de l'unité étaient tous des libéraux; pour faire du Piémont le centre du mouvement national, il fallait d'abord le réconcilier avec l'opinion libérale. Ce fut l'œuvre de Victor-Emmanuel et de Cavour.

Au moment de la réaction générale de 1849, Victor-Emmanuel resta fidèle au régime libéral. L'Autriche lui offrait d'adoucir les conditions de la paix s'il renonçait au *Statut constitutionnel* de 1848; il refusa. Il n'abandonna ni le drapeau tricolore national ni la liberté de la presse, et il recueillit les libéraux fugitifs des autres pays. Son royaume devint le seul État national et libéral en Italie.

Le *Statut constitutionnel* de 1848 était une combinaison de la charte française et de la constitution de Belgique. Il établissait un mécanisme parlementaire formé d'un ministère responsable devant les Chambres, d'un Sénat viager nommé par le roi dans deux catégories spéciales, et d'une Chambre des députés élue par des électeurs censitaires. C'était un régime plus démocratique qu'en France (le cens était de 40 francs ou de 20 francs suivant les pays), mais moins libéral qu'en Belgique. Le *Statut* ne proclamait ni la souveraineté du peuple ni les droits des individus, il n'était qu'une constitution octroyée, sans procédure de revision; il ne reconnaissait pas la liberté des cultes et déclarait la religion catholique religion de l'État; il n'accordait pas d'indemnité aux députés; il laissait des doutes sur le sens de la responsabilité ministérielle.

En fait le régime a fonctionné suivant la pratique parlementaire anglaise; le *Statut* a été modifié souvent (et plus facilement qu'une constitution revisable) au moyen de lois votées dans la forme ordi-

naire; le roi n'a pris que des ministères acceptés par la majorité de la Chambre. Mais la masse des électeurs étant restée docile au gouvernement, la dissolution suffit d'ordinaire pour amener une majorité favorable au ministère soutenu par le roi. Le roi reste ainsi l'arbitre entre les partis, le directeur véritable de la vie politique. C'est, sous une apparence parlementaire, le gouvernement personnel du roi, comme en France sous Louis-Philippe.

Pendant la guerre contre l'Autriche, les électeurs, excités par le mouvement national, avaient élu une majorité démocratique qui avait obligé le roi à prendre un ministère Gioberti et prétendait faire l'unité par la fédération entre les États italiens. Après la défaite de 1849, la Chambre ne voulait pas se résigner à la paix; or la Constitution exigeait que le traité avec l'Autriche fût ratifié par la Chambre. Il y eut trois Chambres élues cette année-là (janvier, dissoute le 30 mars; juillet, dissoute le 20 novembre; décembre). Le roi publia un appel aux électeurs et obtint une Chambre qui vota la paix par 112 voix contre 17 (janvier 1850).

Puis il fallut, pour appliquer l'article du *Statut* qui faisait dériver toute justice du roi, abolir tous les tribunaux d'Église. Le gouvernement, n'ayant pu obtenir du Saint-Siège de les abolir par concordat, se décida à faire voter par les Chambres les fameuses « lois de Siccardi » (Siccardi était ministre de la justice) qui supprimaient le droit d'asile dans les couvents, le privilège des clercs de n'être pas cités en justice laïque, les pénalités contre le travail des jours de fêtes ordinaires, et défendaient d'acquérir des biens de mainmorte sans le consentement de l'État. Ce fut la rupture entre le gouvernement et le haut clergé; l'archevêque de Turin défendit d'obéir à ces lois et fut condamné à un mois de prison. Un ministre étant mort sans avoir exprimé son repentir, le clergé refusa de l'ensevelir, et ses funérailles furent l'occasion d'une manifestation.

Dans cette lutte, les partis achevèrent de se grouper. Il y eut une extrême droite absolutiste et ecclésiastique opposée à la Constitution, une extrême gauche démocratique (recrutée surtout à Gênes), hostile à la dynastie; — entre les deux la grande masse constitutionnelle dynastique divisée en deux groupes : la *droite*, parti conservateur rallié à la constitution, le *centre gauche*, détaché du parti démocratique et devenu un parti de bourgeoisie libérale anticléricale.

La politique de Cavour. — Dans ce gouvernement constitutionnel, où le roi, avant tout chasseur et officier, s'occupait peu de la politique, ce fut un ministre, Cavour, qui prit la direction de l'État. Benzo de Cavour était un gentilhomme à peine italien, blond, à la peau

blanche, ne parlant guère que le français ou le patois piémontais. D'abord officier d'artillerie, disgracié pour avoir approuvé la révolution de 1830, puis retiré dans ses domaines, il avait voyagé en France où il fréquenta le salon de Broglie et adopta la doctrine libérale de la bourgeoisie française, en Allemagne où il prit des idées de réformes économiques. En 1847, il fut un des fondateurs du *Risorgimento* de Turin, journal monarchique libéral; pendant la révolution il lutta contre le parti démocratique au point de se rendre impopulaire. Mais pendant la réaction il défendit la Constitution et la liberté de la presse. Dans la discussion sur les lois ecclésiastiques, il se sépara du parti conservateur et commença à former un *centre droit*, qui se rapprocha du centre gauche dirigé par Ratazzi. Cavour entra d'abord (1850) dans le ministère conservateur d'Azeglio comme ministre spécial (agriculture, commerce, marine). En 1852, il rompit avec les conservateurs et forma le ministère Cavour-Ratazzi, soutenu par les deux centres, qui dura jusqu'en 1859.

Cavour travailla désormais à préparer la lutte contre l'Autriche, en augmentant les forces du pays et en lui cherchant des alliés au dehors.

Pour accroître la richesse du pays, il chercha par des traités de commerce à relever la marine de Gênes et à développer l'exportation des produits agricoles. Ses réformes économiques ranimèrent le conflit avec le clergé. Il proposa de mettre un impôt sur les domaines d'Église, de séculariser les domaines des ordres devenus inutiles et de créer une caisse d'Église pour égaliser les traitements des prêtres. Il ne touchait ni aux 41 évêques (1 par 149 000 âmes) ni au clergé séculier; mais son projet de suppression des couvents suffit à le poser en ennemi de l'Église. Le pape menaça le gouvernement d'excommunication; puis Victor-Emmanuel ayant perdu en un mois sa mère, sa femme et son frère, le pape lui envoya une lettre qui lui présentait ces morts comme un avertissement de Dieu. Le roi hésita, mais se décida pourtant à sanctionner la loi qui supprimait 334 couvents avec 4280 religieux et 1200 religieuses; il en resta 264. — L'armée, dirigée par La Marmora, fut réorganisée sur le modèle prussien.

Pour agir au dehors, Cavour se mit en rapport avec les partisans de l'unité de l'Italie. Il y avait déjà dans le royaume beaucoup de réfugiés italiens, surtout des Lombards. Quelques-uns des républicains de 1848, désespérant de l'unité par la république, se tournèrent vers la maison de Savoie. La conversion la plus célèbre fut celle de Manin, l'ancien dictateur de Venise. Il écrivit publique-

ment (dans le *Siècle*, 15 septembre 1855) que sa devise était « Indépendance et unification », et s'adressant au roi de Sardaigne : « Faites l'Italie et je suis et tous les républicains patriotes sont pour vous et avec vous; sinon, non. » D'autres patriotes se joignirent à lui. En août 1857, ils fondèrent l'*Union nationale*, société publique en Piémont, société secrète dans les États absolutistes. Elle eut des adhérents surtout dans la bourgeoisie cultivée, surtout dans l'Italie du nord et en Sicile (le secrétaire était un Sicilien, La Farina)[1]. Elle opérait par la propagande pacifique et réprouvait les conspirations et les émeutes. Elle fut en conflit avec l'ancien parti républicain, avec Mazzini, qui fonda une société secrète à Gênes contre la monarchie, et excita des troubles à Gênes, à Naples, à Livourne. Les journaux piémontais commencèrent à attaquer ouvertement le gouvernement autrichien; une souscription fut ouverte dans toute l'Italie pour acheter des canons qui devaient garnir la forteresse d'Alexandrie en Piémont, une autre pour un monument en l'honneur de l'armée d'Italie.

Cavour ne croyait pas, comme les patriotes de 1848, l'Italie assez forte pour agir seule; devenu ministre des affaires étrangères, il avait cherché des alliances. Admirateur de la constitution anglaise, il avait entretenu les relations d'amitié anciennes entre le Piémont et l'Angleterre; mais il lui fallait un allié pourvu d'une armée. Il songea de bonne heure à Napoléon III. Pour lui plaire, il avait fait voter, malgré la gauche, la loi contre les insultes aux souverains étrangers; dans la guerre de Crimée, il fit alliance avec la France et l'Angleterre contre la Russie, malgré les Génois qui perdaient leur commerce avec Odessa; il envoya en Crimée une armée sarde aux frais de l'État, sans accepter de subsides anglais. Le royaume ne retira de cette guerre aucun profit direct, mais ce fut pour Cavour une occasion de prendre part au Congrès de 1856. Il en profita pour se faire demander par Napoléon III un mémoire sur l'état de l'Italie, et le remercier ensuite au nom de tous les Italiens. Il en profita, à la fin du Congrès, pour présenter une note sur l'agitation entretenue dans les États du pape par l'occupation autrichienne.

Le succès dépendait de la volonté personnelle de Napoléon. Il avait dans sa jeunesse juré de travailler à l'unité italienne. Il semble qu'il fut décidé à agir par l'attentat d'Orsini, et surtout par la lettre où Orsini le conjurait de rendre la liberté à l'Italie.

1. La Farina raconte qu'il s'était mis secrètement en rapport avec Cavour; ils avaient des entrevues de grand matin, et Cavour lui disait : « Faites ce que vous pouvez. Devant le monde je vous renierai comme Pierre a renié le Sauveur. »

Il envoya son médecin inviter Cavour à une entrevue personnelle à Plombières; c'est là que l'entente fut conclue. C'était un marché : Napoléon promettait de délivrer tout le royaume lombard-vénitien jusqu'à l'Adriatique, Cavour en échange promettait la Savoie et Nice.

Formation du royaume d'Italie (1859-60). — L'unification de l'Italie a été faite par tous les partisans italiens de l'unité, royalistes et républicains, agissant de concert avec le gouvernement piémontais aidé d'une grande puissance européenne, la France d'abord, puis la Prusse. Elle a duré onze ans et s'est faite en cinq annexions successives : Lombardie, 1859; — Toscane, Modène et Parme, Romagne, janvier 1860; — royaume de Naples, Marches et Ombrie, fin 1860; — Vénétie, 1866; — Rome, 1870. — Les trois premières opérations forment une série continue qui aboutit à la création du royaume d'Italie.

La guerre contre l'Autriche avait été décidée à Plombières; mais il fallut attendre un motif pour la déclarer. L'Angleterre, qui tenait à la paix, proposa un congrès; Napoléon y consentit. Cavour désespéré parlait déjà de se brûler la cervelle. Mais le gouvernement autrichien, au lieu d'accepter le congrès, envoya un ultimatum à la Sardaigne. La guerre fut déclarée.

Ce ne fut pas une guerre seulement entre des États, mais entre des partis. L'Autriche représentait le régime absolutiste, la domination de l'Église et le pouvoir temporel du pape; les partis conservateurs et le clergé dans toute l'Europe faisaient des vœux pour elle contre la *Révolution* (on réunissait sous ce nom toutes les tentatives constitutionnelles et nationales); même en France les ministres et les salons désapprouvaient la guerre. Le gouvernement de Sardaigne représentait l'unité nationale et le régime libéral; il avait pour lui tous les patriotes italiens, les francs-maçons et même les républicains en Italie, et en Europe tous les partis libéraux, démocratiques ou laïques. Pour laisser le roi maître de ses mouvements, la chambre de Sardaigne lui conféra la dictature. L'*Union nationale* se déclara dissoute; il n'y eut ni clubs ni journaux. Garibaldi avec ses volontaires attaqua les Autrichiens en flanc, de concert avec l'armée régulière. — Après la bataille de Magenta, les Autrichiens évacuèrent toute la Lombardie, et en venant la reprendre ils furent arrêtés à Solférino. Mais le « quadrilatère » couvrait la Vénétie; Napoléon, voyant son armée très éprouvée, menacée par la Prusse qui mobilisait, se décida à conclure la paix. L'Autriche ne céda que la Lombardie; elle fut annexée au royaume de Sardaigne sans plébiscite, comme si elle n'avait pas cessé d'en faire

partie depuis 1848. Ce fut une cruelle déception pour les Italiens; ils reprochèrent à Napoléon d'avoir manqué au pacte de Plombières (l'Italie libre jusqu'à l'Adriatique). Cavour refusa d'abord la paix, puis, désespéré, donna sa démission.

Mais, pendant la guerre, Victor-Emmanuel avait appelé les Italiens aux armes. A son appel, dans les trois duchés d'Italie centrale et dans les provinces pontificales les plus éloignées de Rome, les Légations (Romagne), les partisans de l'unité, aussitôt après le départ des soldats autrichiens, avaient formé des gouvernements provisoires. Le mouvement était concerté d'avance avec le gouvernement sarde; ces gouvernements provisoires donnaient le pouvoir à un dictateur membre de l'*Union nationale*, parfois à un fonctionnaire sarde. — En Toscane les deux partis démocratique et aristocratique réunis réclamèrent l'abdication du grand-duc et la guerre à l'Autriche; le grand-duc refusa et partit. Un gouvernement provisoire formé aussitôt (27 avril) offrit la dictature à Victor-Emmanuel; le roi n'accepta que la direction militaire, mais envoya un commissaire auquel fut remis le pouvoir. La guerre finie, le commissaire sarde partit; la *Consulta* convoqua une assemblée de députés qui vota la déchéance de la dynastie et l'annexion à la Sardaigne (16 août 1859). — Les dictateurs de Modène et de Parme firent voter par les habitants la réunion au Piémont; à Modène, par 90 000 voix, à Parme, par 63 000 (août 1859). — En Romagne, on élut une assemblée constituante qui déclara à l'unanimité au nom du peuple « ne plus vouloir de gouvernement temporel du pape », puis « vouloir l'annexion au royaume de Sardaigne » (sept. 1859).

Il fut plus difficile de faire accepter cette « révolution » aux puissances européennes, véritables arbitres du sort de l'Italie. Napoléon et l'empereur d'Autriche avaient décidé ensemble que l'Italie centrale resterait divisée en petits États, réunis seulement par une confédération; c'était la tradition de la politique française de maintenir l'Italie divisée comme l'Allemagne; en Toscane, Napoléon aurait voulu établir son cousin Jérôme. En outre, le pape réclamait contre la révolution de Romagne et le gouvernement français n'osait prendre parti contre le pape. Pendant huit mois, l'Italie centrale vécut dans l'incertitude, à la merci des intrigues diplomatiques. En attendant, Modène, Parme et la Romagne adoptèrent la constitution de Sardaigne, supprimèrent les douanes du côté de la Sardaigne, remirent les bureaux de poste aux employés sardes et s'unirent sous le nom de *provinces royales de l'Émilie*. Elles formèrent ensuite une ligue militaire avec la Toscane.

La politique des Italiens fut de mettre Napoléon en présence d'un fait accompli; ils l'empêchaient d'intervenir en le traitant comme un libérateur et en l'invoquant au nom de ses propres principes, la nationalité et le droit du suffrage universel. Napoléon voulait régler la situation par un congrès. Ce congrès fut convoqué, mais n'eut pas lieu, le pape n'y consentit pas. — En Piémont, le parti républicain, irrité de ces lenteurs, voulait recommencer la guerre; il fonda une société, la *Nazione armata*, pour révolutionner l'Italie. La coalition des centres, qui gouvernait depuis 1852, se rompit; le centre gauche et le ministère Ratazzi encourageaient le mouvement; le centre droit et le roi ne voulaient pas agir contre Napoléon. Ratazzi se retira, Cavour reprit le ministère (20 janv. 1860) et décida Napoléon à permettre l'annexion de l'Italie centrale, moyennant le prix convenu à Plombières : la Savoie et le comté de Nice. On évita la forme d'un traité de cession; toutes ces annexions furent seulement soumises au suffrage universel (mars 1860) et votées presque à l'unanimité[1]. Les nouvelles provinces élurent alors des députés à la Chambre de Turin, qui prit le nom de *Parlement national.*

Les royalistes avaient gagné l'Italie centrale, les républicains se chargèrent de l'Italie du sud.

Le gouvernement de Naples était défendu surtout par les régiments suisses. Or, en 1859, Pérouse révoltée contre le pape ayant été reprise par un régiment suisse, l'irritation des patriotes se tourna contre les commerçants suisses établis dans les villes d'Italie, qui, menacés dans leur commerce, réclamèrent auprès du gouvernement fédéral. Le gouvernement suisse ordonna de retirer des drapeaux les insignes nationaux de la Suisse; les régiments suisses au service de Naples s'ameutèrent, ne voulant pas servir sous un autre drapeau, et la plupart des soldats se retirèrent. Il ne resta guère au roi de Naples que les soldats napolitains, mal disposés à le défendre. Victor-Emmanuel lui offrit son alliance et l'engagea à donner une constitution (1859); Ferdinand refusa (mars 1860). Des comités de révolution se formèrent en Sicile, et les insurrections commencèrent avec l'appui des Italiens du nord.

Garibaldi, aidé en secret par le gouvernement sarde[2], débarqua

1. Emilie, 426 000 contre 756. — Toscane, 366 571 contre 14 925 (*pour le royaume séparé*). — La Savoie, 130 000 contre 2000. — Nice, 25 000 contre 160.

2. Garibaldi, après la guerre, avait été nommé général en Toscane, puis chargé par Victor-Emmanuel d'organiser la garde nationale de Lombardie. Mécontent du gouvernement sarde qui l'avait empêché en Toscane d'attaquer les États de l'Église (nov. 1859), mécontent de la politique pacifique de l'*Union nationale* (il donna sa démission de président d'honneur, déc. 1859); plus mécontent

en Sicile avec un millier de volontaires, surtout des Lombards (les fameux *Mille de Marsala*). Un petit combat (Calatafimi, 17 mai), une marche de nuit des Garibaldiens sur Palerme (26 mai), un armistice (30 mai), et l'armée napolitaine, démoralisée, se retira. Garibaldi, bientôt maître de la Sicile, se prépara à passer sur le continent. Ferdinand demanda secours à Napoléon, qui répondit : « Les Italiens sont fins, ils sentent très bien qu'après avoir donné le sang de mes enfants pour la cause de leur nationalité, je ne tirerai jamais le canon contre elle. » Alors Ferdinand se décida à rétablir la Constitution de 1848 et le drapeau tricolore, à prendre un ministère libéral, à convoquer les chambres. Mais il n'inspirait plus confiance. Il se sentit abandonné et, quand l'armée de Garibaldi envahit le royaume de Naples, il n'osa pas résister et s'enfuit à Gaëte. Il voulait emmener sa flotte, mais les officiers napolitains avaient fait vider les chaudières et détraquer les gouvernails, et la flotte resta. Garibaldi fut reçu à Naples en triomphe. Il ne resta au roi que deux places, Capoue et Gaëte, qui furent prises plus tard.

Les Garibaldiens alors envahirent les États de l'Église. Le pape, pour remplacer les Suisses, avait enrôlé une petite armée (20 000 hommes environ) de volontaires, surtout étrangers, Autrichiens, Irlandais, Belges, Français, sous un général français, Lamoricière; en outre, Rome, depuis 1849, gardait sa garnison française. La guerre commença entre les républicains italiens et l'armée catholique du pape. Cavour se décida à intervenir, il somma le gouvernement pontifical de licencier ses soldats étrangers, « qui insultaient le sentiment national et empêchaient le peuple de manifester ses vœux ». A Napoléon il écrivit : « Nous sommes forcés d'agir. » Napoléon laissa faire[1]. L'armée piémontaise occupa rapidement les provinces des Marches et d'Ombrie. La petite armée du Pape, en se repliant sur Ancône,

encore de la cession de Nice, sa patrie, il s'était retiré. — On a dit qu'il fut poussé contre la Sicile par Cavour lui-même qui lui avait écrit : « Nice ou la Sicile. » La lettre est contestée. — On dit que le gouvernement sarde laissa prendre à Garibaldi les fusils de l'arsenal de Modène, lui fournit de l'argent, et donna l'ordre au gouverneur de Gênes de fermer les yeux sur ses préparatifs. Une fois l'expédition en mer, Cavour écrivit officiellement aux puissances européennes pour exprimer ses regrets, mais l'amiral Persano, commandant de la flotte, a raconté qu'il reçut de Cavour ce billet : « Cherchez à vous placer entre Garibaldi et les croiseurs napolitains; j'espère que vous m'avez compris. » Persano aurait répondu : « Monsieur le comte, je crois vous avoir compris. Au besoin envoyez-moi à Fenestrelle en forteresse. »

1. Deux envoyés devaient porter une lettre de Victor-Emmanuel à Napoléon, à Chambéry; d'après l'un d'eux, Cialdini, Napoléon aurait répondu : « Bonne chance et faites vite. » — Cette réponse a pris la forme légendaire : « Faites, mais faites vite. »

fut arrêtée et dispersée (Castelfidardo, 18 sept.); le reste fut pris dans Ancône. Les commissaires du gouvernement sarde firent voter au suffrage universel[1] l'annexion de l'Ombrie et des Marches à la monarchie constitutionnelle de Victor-Emmanuel (nov. 1860).

Dans les pays conquis par les républicains il y eut une lutte sourde (août-oct. 1860). Garibaldi « dictateur de Sicile », puis « dictateur des Deux Siciles », obéissait au parti républicain, dirigé par le Sicilien Crispi; il refusait l'annexion au royaume d'Italie. Le parti monarchique libéral, dirigé par les prodictateurs de Sicile et de Naples (Depretis, Pallavicino), la demandait. Le peuple de Naples alors fit la manifestation des *si*; tous les habitants mirent à leur chapeau, à leurs fenêtres, à leurs portes un papier avec le mot *si* (oui). Garibaldi enfin se décida à poser la question de l'annexion. Elle fut votée en Naples par 1 302 074 voix contre 10 132; en Sicile, par 432 053 voix contre 667.

Le Parlement, formé de 413 députés et 214 sénateurs, proclama Victor-Emmanuel roi d'Italie, « roi par la grâce de Dieu et par le peuple » (février-mars 1861). Son royaume avait passé de 5 à 22 millions d'âmes.

La question romaine (1860-66). — Il manquait encore au royaume d'Italie la Vénétie et la province de Rome. Les Italiens n'étaient pas assez forts pour enlever la Vénétie aux Autrichiens ni Rome aux défenseurs du pape. L'unification s'arrêta, la politique italienne fut dominée par *la question romaine*.

Cette question s'était posée dès 1859 quand les sujets du pape en Romagne avaient rejeté le pouvoir temporel. Quel serait le sort des États de l'Église? Quatre partis s'étaient formés, chacun avec sa solution.

1° Le pape et son ministre Antonelli déclaraient ne pouvoir renoncer au pouvoir temporel sur aucune partie des États de l'Église; le pape se regardait comme lié par son serment d'avènement, tenu à les transmettre intacts à son successeur. Il excommunia donc ses sujets révoltés, il excommunia le roi et le gouvernement sardes pour avoir accepté l'annexion. Il refusa de reconnaître le royaume d'Italie, « création de la Révolution. » Son général, Lamoricière, disait à ses soldats : « L'Europe est menacée aujourd'hui par la Révolution comme autrefois par l'islam, et aujourd'hui comme autrefois la cause de la papauté et de la civilisation est celle de la liberté du monde. » Il écrivait : « Partout où la Révolution montre le bout

1. Marches, 133 775 voix contre 1212. — Ombrie, 97 040 contre 380.

de l'oreille ou du nez, il faut l'assommer comme un chien enragé. »

2° Le parti républicain italien préparait en effet la révolution, Garibaldi et Mazzini demandaient la guerre ouverte pour délivrer les sujets du pape de la « tyrannie des prêtres ». Ils voulaient employer les volontaires comme ils avaient fait contre le roi de Naples.

Entre ces deux partis extrêmes, la restauration pontificale et la révolution républicaine, deux partis cherchaient une solution intermédiaire.

3° Napoléon III, obligé de ne pas trop irriter le parti catholique très puissant en France, aurait préféré ne pas toucher au pouvoir temporel ; il ne demandait qu'une constitution donnée par le pape comme en 1848. Après le soulèvement de la Romagne, il conseilla au pape de sacrifier une partie des États de l'Église pour conserver le reste. La brochure anonyme *le Pape et le Congrès*, qu'il fit publier en décembre 1859, expose que la restauration en Romagne est impossible : le pape a besoin d'un pouvoir temporel pour exercer librement son pouvoir spirituel, mais il ne peut gouverner un État un peu grand; les puissances catholiques ne doivent lui garantir que Rome et le patrimoine de Saint-Pierre. Le pape déclara cette brochure « un monument d'hypocrisie », et refusa d'envoyer au congrès si elle n'était pas démentie. — Napoléon laissa enlever aussi au pape les Marches et l'Ombrie, et dans une nouvelle brochure fit dire que l'Italie et le pape devaient se réconcilier; en attendant, il maintint la garnison française dans Rome pour conserver le pouvoir temporel, dans l'intérêt de la religion.

4° Le gouvernement italien se trouva dans une position fausse, ne voulant pas rompre avec le pape, chef des catholiques, ne pouvant pas encourager ouvertement les révolutionnaires par crainte de l'Europe, ni attaquer Rome par crainte de la France, et n'osant pas combattre les révolutionnaires ni renoncer à Rome, par crainte de l'opinion italienne. Le roi, bon catholique, continuait à écrire au pape en termes respectueux. Cavour, officiellement, à la Chambre, déclara laisser la question en suspens (28 mars 1861) : « Rome doit être la capitale de l'Italie. Sans Rome capitale, l'Italie ne peut se constituer définitivement. » Mais il ajoutait qu'il fallait deux conditions : l'accord avec la France, le maintien de la souveraineté spirituelle du pape. Sa formule était : « l'Église libre dans l'État libre », c'est-à-dire le clergé gouvernant les fidèles dans le domaine spirituel sans intervention de l'État. La Chambre vota un ordre du jour embrouillé dans le même sens.

Alors commença une période d'attente et d'intrigues sourdes. Le parti catholique ne se résignait pas à la spoliation du pape, les partis nationaux ne renonçaient pas à Rome. Mais la décision dépendait de l'étranger, surtout de la France. Garibaldi essaya de recommencer son expédition de 1860; le ministère Ratazzi le laissa débarquer en Sicile et l'arrêta, en Calabre seulement (à Aspromonte), puis déclara ne pouvoir plus répondre de l'ordre en Italie si on empêchait le gouvernement de donner à la nation sa capitale (1862). Mais le résultat fut de rejeter Napoléon du côté du parti du pape et d'obliger le ministère Ratazzi à se retirer.

Le gouvernement italien se décida alors à ajourner la solution; il offrit à Napoléon de transporter sa capitale à Florence et de prendre le rôle de défenseur du pape; c'était le projet de Cavour. Napoléon accepta pour se débarrasser des conflits entre les généraux français et la cour de Rome. Ainsi fut conclue la *convention de septembre* (1864). L'Italie s'engageait à ne pas attaquer le territoire du pape, à le défendre contre toute attaque du dehors et à laisser le pape enrôler une armée de volontaires. La France promettait de retirer ses troupes en deux ans. Le gouvernement italien quitta Turin et se transporta à Florence; l'armée française acheva d'évacuer Rome en 1866. La solution de la question romaine était ajournée.

Annexion de la Vénétie et de Rome (1866-70). — Comme toujours la solution vint de l'étranger. Le gouvernement prussien, pour faire la guerre à l'Autriche, avait besoin de l'Italie. Il avait fait des ouvertures dès 1862; mais les deux gouvernements se défiaient l'un de l'autre, se soupçonnant mutuellement de vouloir se servir de leur allié pour obtenir de meilleures conditions de l'Autriche. L'Italie espérait acquérir la Vénétie sans combat, contre une indemnité ou avec l'appui de Napoléon, en échange de la Roumanie. Enfin une alliance offensive entre la Prusse et l'Italie fut conclue avec la permission de Napoléon, pour trois mois seulement (avril 1866). L'armée italienne attaqua le quadrilatère et fut arrêtée à Custozza. Elle recommença à envahir la Vénétie, pendant que la flotte italienne était à moitié détruite à Lissa. Ce fut la victoire des Prussiens à Sadowa qui décida l'Autriche à la paix. Elle accepta la médiation de Napoléon et lui céda la Vénétie qu'il donna à l'Italie, à condition que l'annexion fût votée au suffrage universel (il y eut 647 246 oui, 69 non).

Restait Rome, défendue seulement par les volontaires du pape. Garibaldi, pour la troisième fois, profitant d'un ministère Ratazzi, attaqua le territoire romain. Le gouvernement italien eut beau prier

Napoléon de le laisser seul protéger le pape, Napoléon, ne se fiant pas à l'intervention italienne, envoya une expédition française qui accompagna les troupes du pape contre les Garibaldiens. Ce fut le fameux combat de Mentana; les Garibaldiens y furent tués ou pris en présence de l'armée italienne entrée aussi sur le territoire du pape et obligée de rester neutre (3 novembre 1867). Les Français se servaient pour la première fois du nouveau fusil Chassepot; le général français télégraphia : « Les chassepots ont fait merveille. » Le mot resta dans l'imagination des Italiens comme une insulte. A Paris, le président du ministère français, Rouher, déclara formellement à la Chambre : « L'Italie n'entrera pas dans Rome. Jamais! » Une garnison française fut laissée à Rome (5 décembre). Le pape se sentit alors assez en sécurité pour réunir le concile œcuménique du Vatican (décembre 1869).

Encore une fois la solution vint du dehors. La guerre entre la France et l'Allemagne enleva au pape son défenseur. Après les premières défaites de la France, le gouvernement rappela les troupes françaises de Rome (août 1870). Après Sedan, l'armée italienne envahit le territoire pontifical et arriva devant Rome. Pie IX déclara ne vouloir céder qu'à la force et attendit qu'une brèche fût faite dans le rempart pour ordonner à ses troupes de se retirer (20 sept.). Les Italiens occupèrent Rome sans combat. L'annexion des États du pape, proposée au suffrage universel, fut votée par 130 000 voix contre 1500.

Le royaume italien était définitivement constitué sous la dynastie nationale de Piémont, par le concours des deux partis nationaux, constitutionnel et républicain, mais surtout avec l'aide de deux puissances étrangères, la France et la Prusse.

Formation des partis et difficultés intérieures (1861-70). — La création brusque du royaume d'Italie avait bouleversé les conditions de la vie publique. La constitution du royaume de Sardaigne avait été étendue aux nouvelles provinces, on avait dû régler à nouveau l'administration, les rapports avec l'Église, les finances, l'armée, et de nouveaux partis s'étaient formés.

Les partis extrêmes, absolutiste et républicain, avaient été très affaiblis par les succès de la monarchie constitutionnelle; à la Chambre ils n'étaient presque pas représentés. Le pape ayant donné aux catholiques le mot d'ordre *Ni électeurs ni élus*, le parti absolutiste catholique avait presque disparu. Les républicains avaient pris la forme d'un parti radical, peu nombreux. La Chambre ne se composait donc guère que des deux partis constitutionnels, droite

(Minghetti et Ricasoli), centre gauche (Ratazzi). Cavour était mort en 1861.

Le ministère alternait entre les deux partis, surtout pour des raisons de politique étrangère. Ratazzi, arrivé au ministère comme ami de Napoléon (1862), tomba devant les protestations du gouvernement français après Aspromonte ; il sombra pour la même raison en 1867, après Mentana.

Les groupes se formaient surtout suivant les régions. Les Piémontais (l'ancien royaume), soutenus par les députés de l'Italie centrale, gardaient presque toujours le pouvoir; les Italiens du sud, avec une partie des Lombards, leur faisaient opposition, d'ordinaire dans le sens du parti radical.

On commença par organiser l'administration. Minghetti proposait de donner aux provinces quelque autonomie. La grande majorité préféra le régime centralisateur à la française, avec des préfets et des maires nommés par le gouvernement central; on divisa le royaume en 59 provinces, correspondant non aux anciennes provinces historiques, mais à des départements [1]. On espérait ainsi fortifier l'unité menacée par l'esprit particulariste, et surtout on craignit, en faisant des capitales de provinces, d'exciter la jalousie des autres villes.

Dans le royaume de Naples, les brigands et les montagnards sans travail, opérant au nom du roi Ferdinand, avec l'aide des absolutistes, terrorisaient les habitants, leur interdisant de payer l'impôt, enlevant ou massacrant les libéraux. L'armée italienne leur fit pendant plusieurs années une véritable guerre dans les montagnes. Mais il semble qu'on n'est parvenu à détruire ni la *Camorra* du pays de Naples ni la *Maffia* de Sicile, sociétés secrètes de brigands qui exploitent les habitants en leur faisant payer des redevances sous peine d'être dévalisés ou assassinés.

Les affaires d'Église se compliquaient d'une façon inextricable. La droite, qui d'ordinaire occupait le pouvoir, était formée de catholiques libéraux fidèles au programme de Cavour : « l'Église libre dans l'État libre. » Ils renonçaient volontiers aux pouvoirs des anciens gouvernements italiens sur les évêques en matière religieuse et même laissaient au pape le droit de nommer les évêques. Ils désiraient l'entente avec le Saint-Siège pour réorganiser l'Église dans les provinces nouvelles où le clergé était trop nombreux. Mais le

1. Il y en a 69 depuis l'annexion de la Vénétie et de Rome ; elles portent de noms de villes.

pape, refusant de reconnaître le nouveau royaume, rendait impossible de conclure un règlement nouveau et même d'expédier les affaires ordinaires; les évêchés restaient donc vacants, le pape instituant des évêques qui refusaient de se faire installer par le gouvernement. On espéra aboutir en 1866; la négociation avorta parce que le pape ne voulait reconnaître aucun droit à l'État, et la question des évêques à nommer resta en suspens.

Le gouvernement alors se résigna à faire seul la réforme; il ne toucha pas aux évêchés, mais il prit une mesure fiscale. Il supprima les couvents et les bénéfices sans charge d'âme regardés comme inutiles, et déclara leurs domaines propriété de l'État; les séminaires furent réduits de 288 à 21 (1867). Les domaines sécularisés devaient être vendus au profit de l'État, qui en échange se chargeait de l'entretien du clergé.

L'armée italienne resta l'ancienne armée piémontaise, dans laquelle on fit entrer les recrues de l'Italie. On conserva le même système d'armée active et de réserve; et on ne voulut pas du recrutement régional, comme dangereux pour l'unité. L'armée fut regardée comme une école de sentiment national où les soldats de toutes les provinces devaient apprendre à se traiter en compatriotes; elle fut aussi une école primaire pour les conscrits qui arrivaient sans savoir lire (64 0/0 en 1866).

De toutes les difficultés, la plus grosse fut l'organisation des finances. L'armée, maintenue à un effectif élevé pour être toujours prête à la guerre prochaine, la marine nouvellement créée, exigeaient des dépenses disproportionnées à la richesse du pays. Voici, d'après un calcul publié en 1863 [1], la différence entre les budgets des États séparés en 1859 et le budget du royaume en 1863 :

	Recettes	Déficit	Dette
1859.....	575 millions	50 millions	2 milliards.
1863.....	900 —	350 —	4 —

En 1864, la caisse était vide, la ville de Brescia donna l'exemple patriotique de payer les impôts d'avance. La moitié des recettes était absorbée par les intérêts de la dette; le déficit annuel n'était couvert que par de nouveaux emprunts.

1. Plebano et Musso, *Les finances du royaume d'Italie*, 1863. Tous les chiffres ne sont qu'approximatifs.

La Consorteria (1861-76). — Pendant une quinzaine d'années (1861-76) la politique intérieure en Italie fut subordonnée aux nécessités militaires et économiques. Ce fut le temps des ministères d'affaires, de couleur politique indécise. Les principaux ministres étaient de la droite constitutionnelle, Italiens du nord ou du centre : Minghetti piémontais, Sella lombard, Ricasoli toscan, Fanti romagnol. On les surnomma la *Consorteria* (association). Sous différentes combinaisons ils occupèrent presque toujours le ministère; Ratazzi réussit à les déloger deux fois en formant une coalition du centre gauche, des radicaux et des mécontents piémontais, mais ses ministères furent courts (mars-octobre 1862, avril-octobre 1867). — Les Piémontais, mécontents d'avoir perdu la capitale, transférée de Turin à Florence, formèrent pendant quelques années un parti (les *permanents*), mais en 1869 ils se réconcilièrent avec le ministère de droite (Menabrea-Minghetti).

La *Consorteria* gouverna pendant la période critique du déficit et du conflit aigu avec le Pape. Ce fut le ministre des finances Sella qui décida la Chambre à une mesure héroïque. Le déficit avait atteint 630 millions[1]; en 1868, on rétablit l'impôt sur les farines (la *mouture*) aboli en 1859 comme trop impopulaire, et on créa de nouveaux impôts pour une somme de 150 millions environ. La vente des biens du clergé sécularisés procura plus de 500 millions (de 1868 à 1876). En 1873, on donna cours forcé aux billets de banque.

Ce fut la *Consorteria* qui eut aussi à régler les relations avec le pape après la prise de Rome. Le gouvernement italien fut transféré à Rome, capitale définitive du royaume; le roi s'établit dans le palais du Quirinal. La situation du pape fut réglée par la *loi de garantie* (1871). Le pape, reconnu souverain indépendant, conservait dans son palais du Vatican les pouvoirs souverains, le droit de recevoir des agents diplomatiques, sa juridiction, sa garde, ses archives ; l'Italie s'engageait à lui servir une liste civile de trois millions un quart. En échange de son pouvoir temporel, l'État lui abandonnait ses pouvoirs sur le clergé italien, lui reconnaissait le droit de nommer les évêques, abolissait le serment des évêques au roi, le *placet*, l'*exequatur*. Mais Pie IX excommunia les envahisseurs, se déclara « moralement prisonnier » et se fit une règle de ne plus

1. D'après les calculs de Sella, les dépenses totales de 1861 à 1870 auraient été de 10 499 millions, les recettes de 10 054 millions, dont 3607 millions de recettes extraordinaires, c'est-à-dire surtout d'emprunts. Pour emprunter 2691 millions, l'État avait contracté une dette nominale de 3852 millions et payé 1219 millions d'intérêts.

jamais sortir du Vatican; il refusa d'entrer en relations avec le gouvernement italien et même de recevoir la liste civile. Le ministère, qui ne cessait de protester de son respect pour le Saint-Père, se trouva vis-à-vis de l'Europe et des Italiens dans une situation délicate.

Le pape persistant dans son refus de reconnaître le royaume d'Italie, l'occupation de Rome restait une possession de fait, non reconnue par les catholiques, exposée aux chances d'une restauration. Le parti catholique, surtout en France, protestait contre la captivité du Saint-Père et parlait de rétablir le pouvoir temporel par les armes, comme en 1849. Depuis l'arrivée au pouvoir en France du parti catholique monarchique jusqu'à l'échec du 16 mai (1873-77), le gouvernement italien se crut menacé d'une expédition française. Or la *Consorteria* avait été le parti français, le parti de l'alliance avec Napoléon, attaqué par les républicains et les radicaux; en 1870, ses sympathies étaient pour la France. En 1871, les relations devinrent si froides avec le gouvernement français que le ministère décida d'augmenter l'armée pour résister, dit-il, « au parti clérical qui pouvait se produire comme parti national dans d'autres pays ».

L'attitude du pape rendait impossible de régler par un concordat la question des couvents de Rome et de pourvoir régulièrement les évêchés devenus vacants (89 en 1871). Le gouvernement sécularisa les couvents de Rome par une loi, leurs biens furent adjugés à l'État (1873). Il déposa une loi pour rendre le mariage civil obligatoire (1873), mais en retarda la discussion pour ne pas aggraver le conflit. Le pape continuait à nommer aux évêchés vacants, les évêques entraient en fonctions sans demander l'assentiment du gouvernement, se bornant à faire afficher la bulle de nomination dans la sacristie; et le gouvernement s'en contentait. Le parti catholique essaya de rentrer dans la vie politique; un congrès de sociétés catholiques (1874) décida de voter partout aux élections communales pour établir des municipalités favorables aux écoles chrétiennes; les catholiques n'avaient encore voté qu'à Naples (1872); ils échouèrent d'abord, mais réussirent dans plusieurs villes en 1875.

Ce fut aussi un ministère de droite qui fit voter le service militaire obligatoire à la prussienne avec le volontariat d'un an.

La politique des ministères de droite resta défensive; Minghetti résumait son programme en deux points : équilibre du budget, indépendance de l'Église.

Avènement de la gauche (1876). — Peu à peu la proportion des partis avait changé dans la Chambre. La gauche augmentait. Ce

parti, appelé *radical*, s'était rallié à la royauté; au vingt-cinquième anniversaire de l'avènement du roi (1874), le parti déclara « qu'en fait d'attachement au roi et à la maison de Savoie la gauche ne reste pas d'un cheveu en arrière de la droite ». A l'élection de 1874, il ne passa que 288 ministériels contre 220 opposants. Pour la première fois, la division des partis fut entièrement géographique : l'Italie du nord vota pour la droite et le ministère, l'Italie du sud pour la gauche.

Les Toscans, mécontents d'avoir fait des frais pour installer le gouvernement à Florence, où il n'était resté que six ans, formèrent un parti qui se coalisa avec la gauche; le ministère fut mis en minorité sur l'impôt de la mouture par 242 voix contre 181. Un Sicilien, Depretis, ancien agent de Garibaldi, forma le premier ministère de gauche, où les Italiens du sud dominèrent (mars 1876). Il changea un grand nombre de préfets, puis il fit la dissolution. La Chambre fut en partie renouvelée; sur 508 députés il n'en revint que 332. La Sicile et Naples, au lieu de 147 députés de gauche contre 45 de droite, en envoyèrent 184 de gauche. Il y avait 385 ministériels, 94 députés de droite, 20 républicains. Depuis 1876 la droite proprement dite n'a plus reconquis la majorité à la Chambre.

Pour comprendre les luttes politiques de ces vingt dernières années en Italie, il faut se rendre compte des conditions pratiques de la vie électorale et parlementaire. D'après la Constitution de 1848 le droit de suffrage était restreint aux censitaires à 40 francs d'impôt; or dans une grande partie de l'Italie la terre appartient aux grands propriétaires, les paysans ne sont que tenanciers; le nombre des électeurs dépassait à peine 600 000; même après la réforme de 1882 il ne dépasse guère deux millions. Même dans ce corps électoral restreint, la grande majorité reste indifférente à la politique; le chiffre des votants est rarement de la moitié des inscrits, et encore parmi les votants une forte proportion vote pour le candidat agréable à l'administration. Le ministère est presque sûr de faire élire une majorité de députés ministériels.

La Chambre elle-même a peu d'activité politique. Les députés, ne recevant pas d'indemnité, ne peuvent pas rester à leurs frais pendant toute la session, beaucoup sont absents ou ne reviennent que pour voter. Depuis que la capitale est à Rome, les Italiens du nord, plus éloignés du centre (et peut-être plus occupés), ont laissé la place aux députés siciliens et napolitains. La direction de l'Italie s'est déplacée, elle a passé des gens du nord aux gens du sud. Or le nord seul avait des habitudes d'administration régulière et de monarchie libérale; le Midi, où la vie politique avait toujours pris

la forme de révolution, n'était fortement attaché ni à la Constitution ni à la monarchie venues du nord; il a fourni la grande masse et tous les chefs des députés radicaux. Ainsi s'est établie la domination à la fois du Midi et du parti radical. Les catholiques, en obéissant à l'ordre du Saint-Siège de s'abstenir dans les élections législatives, ont diminué le nombre des électeurs conservateurs et affaibli d'autant la droite.

La gauche, arrivée au pouvoir par l'influence personnelle des méridionaux et l'abstention des catholiques, apportait un programme démocratique et hostile à l'Église : l'élargissement du droit de suffrage, l'abolition de l'impôt de mouture, l'instruction primaire obligatoire, la réforme de l'administration et de la justice, la « liberté de conscience », c'est-à-dire des mesures contre les abus d'influence du clergé, l'administration des revenus de l'Église par l'État. Mais le parti, uni dans la lutte, se divisa au pouvoir; il se coupa en groupes personnels formés autour de chefs rivaux.

La division prit d'abord la forme d'une différence de politique. Le ministère du 25 mars 1876, présidé par un ancien allié de Ratazzi, le Sicilien Depretis, se présentait avec un programme de gauche modérée; il ajournait l'abolition de l'impôt de mouture, en se fondant sur le déficit, et même interdisait une réunion publique sur cette question. Un des chefs radicaux qui avaient soutenu le ministère, Cairoli, se coalisa alors avec les chefs restés dans l'opposition et s'unit à la droite; le ministère se disloqua, et deux mois après la mort de Victor-Emmanuel (9 janvier 1878) fut formé le ministère Cairoli (23 mars), qui prit pour programme la diminution des impôts. Le budget, déséquilibré par cette réforme, resta d'abord en déficit. Mais les années de prospérité qui suivirent amenèrent l'équilibre et même un léger excédent jusque vers 1889.

La réforme électorale, longtemps discutée, aboutit à la loi de 1882. La gauche ne voulut pas du suffrage universel, qui eût mis les votes des paysans ignorants et misérables à la merci des grands propriétaires. On se borna à abaisser le cens à 19 fr. 80 d'impôts ou à la possession d'une ferme de 500 fr., et à adjoindre les capacités, mais en étendant la capacité à quiconque prouve qu'il sait lire ou écrire. Cette réforme portait le chiffre des électeurs de 627 000 à 2 049 000 (dont 710 000 censitaires, 1 338 000 capacitaires. La réforme des circonscriptions électorales [1] établit le scrutin de liste par province (28 à 1 seul député, 3 à 2, 61 à 3, 36 à 4).

1. Dans 35 collèges à 5 députés, les électeurs ne devaient voter que pour 4 noms. Cet essai de représentation des minorités fut aboli en 1890.

La Triple Alliance et les rivalités personnelles. — Depuis l'arrivée au pouvoir de la gauche, l'histoire politique de l'Italie est une série de luttes personnelles, d'intrigues parlementaires, de négociations secrètes, de coalitions et de ruptures entre les partis, de revirements brusques. Les véritables raisons des faits sont difficiles à pénétrer pour un étranger, et les Italiens mêmes ne sont pas d'accord sur la façon de les interpréter. Mais les caractères saillants de cette période sont les rivalités de personnes et la prédominance de la politique étrangère.

La gauche se fractionnait en groupes de députés attachés par des liens d'amitié ou de clientèle à un chef. Les principaux étaient deux Siciliens : Depretis, l'ancien prodictateur de 1860; Crispi, l'ancien ministre de Garibaldi, républicain rallié à la monarchie; trois Napolitains, Cairoli, Nicotera, Zanardelli. Ne pouvant s'entendre pour occuper tous à la fois le ministère, ils se disputaient à qui l'aurait. Les groupes des chefs au pouvoir formaient le parti ministériel, les groupes des chefs exclus des ministères formaient l'opposition. Le ministère ne se constituait que par la coalition de plusieurs chefs, et il lui fallait se maintenir contre l'opposition de gauche. La droite, ou se coalisait avec l'opposition pour faire tomber le ministère, ou soutenait le ministère contre la majorité de la gauche. Les ministères ne reposaient donc que sur des alliances passagères entre des groupes rivaux; les combinaisons variaient suivant les relations personnelles entre les chefs, et parfois elles étaient bouleversées par des hasards qui compromettaient un des chefs (Nicotera, 1877, après les révélations sur son passé; Crispi, en 1878, à la suite d'une accusation de bigamie).

Toutes ces rivalités augmentaient l'action personnelle du roi; investi du pouvoir de décider entre les rivaux, il parvenait, en conservant la forme extérieure du régime parlementaire, à choisir les ministres suivant ses préférences personnelles. Il semble qu'il les ait pris suivant les besoins de sa politique extérieure; en sorte que la politique intérieure a continué, comme avant l'unité, à être dominée par les relations avec les États étrangers.

Le parti de l'alliance française avait été la droite, les Italiens du nord, délivrés de l'Autriche par les Français; encore aujourd'hui Milan est resté le centre de l'opinion favorable à la France. La gauche, Siciliens, Napolitains et Romains, était l'ennemie naturelle de la France catholique qui avait défendu le pape contre le royaume d'Italie; elle tendait donc à s'appuyer sur l'Allemagne. L'arrivée au pouvoir de la gauche, coïncidant avec la campagne du parti catho-

lique français pour rétablir le pouvoir temporel (1877), décida le gouvernement italien à sortir de la politique d'isolement et à négocier avec l'Allemagne (1878).

Mais l'Allemagne était l'alliée de l'Autriche, la vieille ennemie des républicains italiens, et la France, après la victoire du parti républicain, cessait de menacer Rome. Le gouvernement italien oscilla quelques années entre les États allemands et la France.

Le ministère Depretis avait penché vers l'Allemagne, Cairoli pencha vers la France. Pour combattre la coalition Depretis-Nicotera-Crispi, il s'appuya à la fois sur les deux extrêmes, la droite et les républicains; il laissa liberté entière de réunion et de parole, déclarant que la monarchie n'avait rien à craindre de la liberté.

Le parti républicain, peu nombreux à la Chambre, mais très actif dans les grandes villes (surtout Milan et Rome), reprit la politique du parti radical; il se mit à agiter au nom du sentiment national. Quelques patriotes déclaraient l'Italie incomplète et réclamaient le retour à la patrie italienne des pays de langue italienne occupés par les étrangers : Tyrol et Trieste par l'Autriche, Nice et la Corse par la France, Malte par l'Angleterre; c'était *l'Italia irredenta* (l'Italie non affranchie). Le parti *irrédentiste* menaçait surtout l'Autriche en envoyant aux mécontents du Tyrol et de Trieste des émissaires et des appels à la révolte. Le ministère Cairoli laissa se produire librement les manifestations des républicains *irrédentistes*. L'excitation augmenta; un cuisinier, Passanante, essaya d'assassiner le roi à Naples (nov. 1878); il se forma des *cercles Barsanti* en l'honneur du sous-officier Barsanti fusillé pour refus d'obéissance, plus tard des cercles Oberdank (Oberdank était un jeune étudiant de Trieste condamné à mort en 1882 pour avoir préparé une bombe contre l'empereur d'Autriche). — Les gouvernements allemands soupçonnaient, comme au temps de Cavour, le gouvernement italien d'encourager secrètement l'agitation des républicains pour la délivrance des territoires occupés par les étrangers. L'Autriche fit avancer des troupes vers la frontière et resta en relations très froides avec l'Italie. Ce fut la période des ministères de Cairoli[1] (1878-81). — Mais quand la France occupa Tunis malgré les réclamations des Italiens, l'opinion tourna brusquement contre la France, et Cairoli, l'ami des Français,

1. 18 déc. 1878, ministère Depretis, sans programme, sans majorité, renversé par Cairoli allié à Nicotera. — 12 juillet 1879, ministère Cairoli, sans majorité, reconstruit le 24 nov. par une coalition Cairoli-Depretis, renversé par une coalition Crispi-Nicotera-Zanardelli en avril 1880; resté en place grâce à une dissolution, renversé le 7 avril 1881, mais rétabli; — 28 mai 1881, ministère Depretis.

tomba définitivement. Les partisans de l'Allemagne, Depretis et Crispi, arrivés au ministère, conclurent la Triple Alliance et réprimèrent toutes les manifestations irrédentistes et républicaines.

Depretis, bientôt brouillé avec ses alliés de gauche, se soutint avec l'appui du roi. Il déclara que la gauche ayant épuisé son programme de 1876, sa politique consisterait à maintenir la Constitution et la monarchie nationale, c'est-à-dire à combattre les républicains; il fit appel aux gens de la droite qui voudraient se rallier, c'est ce qu'il appela le *transformismo* (sept. 1882). Depretis gouverna (1882-87) avec une coalition des centres contre les autres chefs de la gauche. Son système consistait à abandonner les ministres trop fortement attaqués et à reconstruire un ministère nouveau avec les débris de l'ancien (il constitua huit ministères). Les cinq autres chefs de la gauche déclarèrent ce procédé inconstitutionnel et formèrent (nov. 1883) une coalition générale des députés du Midi, qu'on surnomma la *pentarchie* (Cairoli, Crispi, Nicotera, Zanardelli, Baccharini). Aux élections de 1886 commença à apparaître un parti socialiste, surtout en Lombardie et en Romagne; le ministère le combattit, en dissolvant toutes les associations d'ouvriers.

Ce fut la politique coloniale qui amena la fin de ce régime. Les *pentarques* profitèrent des dépenses et des échecs de l'expédition en Abyssinie (commencée en 1885) pour forcer Depretis à admettre au ministère deux d'entre eux, Crispi et Zanardelli (avril 1887). Depretis mourut en juillet [1].

Le gouvernement de Crispi (1887-96). — Crispi remplaça Depretis dans la confiance du roi et reprit la politique de Depretis, la Triple Alliance, la guerre aux républicains. Lui aussi demanda un classement nouveau des partis, déclara que les mots gauche et droite avaient perdu leur sens, qu'il fallait en Italie deux grands partis constitutionnels. Il assura que son ministère serait strictement parlementaire, qu'il aimait la liberté et voulait la paix extérieure et intérieure; il n'annonça pas de grandes réformes, mais seulement l'intention d'améliorer la justice, l'enseignement, l'armée, l'industrie et le commerce. Il s'appuyait sur la gauche, qui lui assurait une forte majorité. Son gouvernement a consisté surtout à combattre les adversaires de la monarchie, le pape, les républicains, les *irrédentistes*, les socialistes.

Sur la question de l'Église, Depretis avait cherché la conciliation avec le pape; le roi disait en 1887 que les relations allaient se

1. Ministères Depretis successifs : 28 mai 1882; août 1883; 1884; 1885; 1887.

détendre. Mais Léon XIII refusa de renoncer au pouvoir temporel; Crispi recommença la lutte. Le nouveau Code pénal (1889) punit de réclusion toute tentative pour détruire l'unité de l'État, et d'un an de détention tout serviteur du culte qui, dans ses fonctions, blâmerait les lois ou les actes du gouvernement.

Contre l'agitation républicaine et *irrédentiste*, Crispi prit des mesures de police. Il réprima les manifestations des ouvriers sans travail à Rome (fév. 1888), fit dissoudre le comité pour Trieste et Trente, comme attaquant l'alliance avec l'Autriche, qui est « le fondement de la paix européenne et la garantie de l'indépendance et de l'unité italiennes », interdit la fête en l'honneur d'Oberdank (1889), la fête en mémoire de la république romaine de 1849, le congrès démocratique de Catane, déclara dissous les cercles Barsanti et Oberdank (août 1890). Il fit même *révoquer* par le roi le ministre des finances, son collègue, pour avoir assisté sans protester, à un discours *irrédentiste*, dans un banquet.

Il se déclara énergiquement partisan de la Triple Alliance (17 mars 1888); et malgré les charges du budget protesta contre toute tentative de désarmement (fév. 1889). « L'Italie, dit-il, en désarmant seule, commettrait un crime » (nov. 1890). Il continua la tentative sur la mer Rouge, qui aboutit à la création d'une colonie d'Érythrée et au protectorat sur l'empire d'Abyssinie.

Les frais de cette politique coloniale et la crise commerciale détruisirent l'équilibre du budget. L'Italie rentra dès 1887 dans une période de déficit chronique, et la rente italienne recommença à tomber. L'opposition de droite à la Chambre, le parti républicain dans le pays attaquèrent le gouvernement sur sa politique financière, demandant la réduction des dépenses militaires. Mais Crispi avait pour lui le roi, avant tout chef d'armée, et, comme il dirigeait les élections, il disposait à la Chambre d'une majorité dévouée. La Chambre élue en nov. 1890, après une dissolution, se composait pour les quatre cinquièmes de ministériels. L'Italie, comme la France sous le ministère Guizot, était, sous des formes parlementaires, gouvernée par l'accord du roi et de son premier ministre. Mais de son passé républicain Crispi avait conservé l'habitude de tenir compte de l'opinion publique et de chercher à se la concilier. Contre les réclamations des républicains, il fit appel au sentiment national, présentant la monarchie militaire et la Triple Alliance comme les garanties nécessaires de l'unité italienne, menacée par le pape et la France, soutenant les expéditions sur la mer Rouge au nom de l'honneur des armes italiennes. Les attaques violentes des journaux français

servaient sa politique; en reprochant à Crispi sa *mégalomanie*, ils blessaient les patriotes italiens, désireux de voir leur patrie devenir aussi une puissance coloniale. Autant qu'on peut se rendre compte de l'opinion italienne, il semble que Crispi eût donné, du moins aux classes moyennes, l'impression d'être le ministre nécessaire à l'honneur de l'Italie.

Il tomba brusquement (janv. 1891) sur un incident de séance, pour avoir blessé les députés de la droite [1], et il resta près de deux ans hors du ministère. Mais ce ne fut qu'un intermède.

On eut d'abord un ministère de droite, di Rudini, renforcé d'un des chefs de la gauche, Nicotera (9 fév. 1891), qui se déclara pour une politique d'économie et pour la « fidélité aux alliances »; la seule réforme fut la suppression du scrutin de liste. Il chercha à se réconcilier avec le pape, à obtenir qu'il reconnût la loi de garantie de 1871; le pape répondit (allocution du 14 déc. 1891) en se plaignant des deux partis, celui qui « veut donner le coup de mort à la papauté » (Crispi), et celui qui « veut soumettre l'Église à l'État » (droite), tous deux gênant la liberté de communication avec les croyants; il réclamait la pleine indépendance de Rome.

Puis on essaya d'un ministère de gauche Giolitti, sans Crispi (15 mai 1892), qui, en dissolvant la Chambre, se fit une grosse majorité. Mais il fut compromis par le scandale de la Banque romaine; on découvrit qu'elle avait émis 65 millions de billets illégalement (janv. 1893); la commission d'enquête parlementaire présenta un rapport « déplorant » et « désapprouvant » les irrégularités, et nommant les députés coupables d'indélicatesse, dans le nombre un ami de Giolitti et un ministre, et établissant que les ministres connaissaient la situation depuis 1889. Le ministère Giolitti se retira (nov. 1893).

Crispi revint alors au pouvoir et il y est resté jusqu'en 1896 [2]. La gauche semblait avoir rompu la coalition monarchique avec la droite, pour revenir à son ancien programme démocratique. Crispi demandait un Sénat élu, une indemnité pour les députés, la diminution de l'armée permanente (discours à Palerme, nov. 1892). Il se déclarait « l'apôtre de la paix, non de la guerre », et comme Mazzini et Garibaldi, ses modèles, partisan de la fédération des peuples (discours du monument de Garibaldi, oct. 1893). Mais revenu

1. Au cours d'une discussion, Crispi parla de la politique étrangère suivie par les ministères jusqu'à 1876 (la droite). On lui reprocha d'avoir dit que leur politique avait été « servile envers l'étranger ».

2. Le ministère a été reconstruit une fois (juin 1894).

au ministère, il s'est présenté comme un gouvernement de salut public contre les attaques des républicains et des socialistes. Il a, comme auparavant, fait appel à tous les partis constitutionnels pour défendre la monarchie et rétablir le crédit ébranlé et les finances troublées par le déficit. « La situation de la patrie est plus grave que jamais... Nous avons besoin du concours des Chambres sans différence de partis; je vous invite à conclure une trêve de Dieu... Jusqu'à 1890 nous avons travaillé à assurer l'unité matérielle de la patrie; maintenant nous avons à affermir l'unité morale » (déclaration du 20 déc. 1893). « Serrons-nous étroitement autour du roi, qui est le symbole de l'unité » (mai 1894).

Depuis lors la vie politique de l'Italie s'est concentrée dans la lutte entre Crispi et les adversaires de la monarchie. Les socialistes ont organisé des sociétés ouvrières, surtout en Lombardie, à Carrare et en Romagne. En Sicile, ils ont profité de la misère des simples tenanciers à la merci des grands propriétaires, pour les grouper en *ligues de travailleurs* (*fasci*); les *fasci* siciliens ont soulevé des émeutes de misère (1893). Le gouvernement en a pris occasion pour mettre l'île en état de siège (janv. 1894), envoyer des troupes, faire condamner les chefs socialistes par des tribunaux militaires[1], supprimer dans toute l'Italie la liberté de réunion et suspendre la liberté de la presse. Pour parer au déficit, il a établi par décret des augmentations d'impôts et de droits de douane. Le ministère s'est fait donner par les Chambres des pouvoirs exceptionnels. Crispi, ministre de confiance du roi, a gouverné en dictateur; l'ancienne gauche démocratique, devenue un parti de gouvernement, a repris les anciens procédés absolutistes pour arrêter le mouvement de la démocratie nouvelle. Il semble même qu'elle ait renoncé à lutter contre son adversaire traditionnel et tenté de se réconcilier avec le pape pour se renforcer du parti catholique.

Le parti républicain s'est organisé pour la lutte: il attaque à la Chambre toute la politique du ministère, les mesures de répression comme contraires à la liberté garantie par la Constitution, les expéditions coloniales et les armements comme les causes de la crise économique et financière, la Triple Alliance comme la cause des armements. Il réclame la liberté de presse, de réunion et d'asso-

1. Molinari, avocat, chef du parti socialiste des ouvriers des carrières de marbre de Carrare, condamné à vingt-trois ans de détention pour avoir fondé une association contre la famille et la propriété; de Felice, député, membre du comité central des *fasci* de Sicile, condamné à dix-huit ans de travaux forcés pour avoir signé un manifeste.

ciation, le désarmement ou la diminution des dépenses militaires, la neutralité entre l'Allemagne et la France. Le gouvernement ayant par décret dissous toutes les associations socialistes ou ouvrières (22 oct. 1894), les républicains ont fondé la « Ligue pour la protection de la liberté ».

Crispi, ne se trouvant pas assez énergiquement soutenu par la Chambre, la fit ajourner, puis dissoudre (mai 1895); dans un discours-manifeste il déclara que les électeurs devaient choisir entre « la monarchie nationale » et « l'anarchie sociale, morale et politique » et invita « tous les bons citoyens à se serrer autour du roi »; il assurait que la crise des finances était terminée. Comme d'ordinaire en Italie, il y eut dans la nouvelle Chambre une grosse majorité ministérielle (355 contre 172), qui approuva les impôts établis par le gouvernement. Mais les radicaux et les socialistes avaient gagné des sièges; les séances de la Chambre devinrent plus agitées; on se battit entre députés à propos de l'amnistie, et Cavallotti publia un pamphlet violent contre Crispi. Une amnistie partielle des condamnés politiques ne suffit pas à réconcilier les partis révolutionnaires. Les deux oppositions de droite et de gauche s'entendaient contre Crispi; le chef de la droite, di Rudini, lui reprocha d'étouffer la liberté de la presse, de confondre les socialistes avec les anarchistes et de compromettre la richesse du pays (déc. 1895).

Comme toujours en Italie, ce fut la politique étrangère qui décida du gouvernement intérieur. Le désastre de l'armée italienne en Abyssinie obligea Crispi à se retirer (mars 1896). Le ministère conservateur (di Rudini), que le roi consentit à appeler, s'est maintenu au pouvoir, sans avoir besoin de dissoudre la Chambre, en suivant une politique de conciliation, de paix et d'économie. Il a accordé l'amnistie politique, renoncé à la conquête de l'Abyssinie et diminué les dépenses coloniales. Mais il paraît ne se maintenir que dans un équilibre instable.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie. Sur la bibliographie compliquée de l'histoire d'Italie, voir **Ch.-V. Langlois**, *Manuel de bibliogr. histor.*, 1896 (p. 51, 120, 157, 167). Il n'y a pas encore de bibliographie italienne d'ensemble de l'histoire contemporaine; la bibliographie du *Risorgimento* a plutôt le caractère d'un catalogue de librairie. La *Rivista storica italiana* donne une bonne bibliographie périodique des livres parus depuis 1884.

Documents. Pour les documents législatifs, voir **Brusa**, *Staatsrecht d. K. Italien.* — Pour les documents parlementaires (Sardaigne, puis royaume d'Italie),

voir **Mühlbrecht**, *Wegweiser durch die Literatur der Rechts-und Staatswissenschaften*, 1893.

La catégorie la plus abondante est celle des mémoires, souvenirs, correspondances. Voici les plus importants : **Pepe**, *Mémoires*, etc., 3 vol., 1847 (révolution de Naples). — **D'Azeglio**, *Souvenirs*, 2 vol., 1867 (trad. fr. de 1876); *Lettere*, 1883 (révolution de 1848). — **La Farina**, *Epistolario*, 1869. — **Manin**, *Lettere*, 1859 (révol. de Venise). — **Garibaldi**, *Autobiography* (en angl.), 3 vol., 1889. — **Ricasoli**, *Lettere e documenti*, 10 vol., 1888-95 (Toscane et fondation du royaume). — **Cavour**, *Discorsi*, 12 vol., 1863-72; *Lettere*, 6 vol., 1883-87; *Nouvelles lettres*, 1889. — **Persano**, *Diario*, 1870, trad. fr. sous le nom de **Garnier**, *Journal de bord de P.*, 1870. — **Mazzini** (il y a une bibliogr. spéciale de ses écrits par **G. Canestrelli**, 1892).

Les principaux recueils de documents politiques sont : *Carte segrete et atti uffiziali della politica austriaca in Italia, 1814-48*, 3 vol., 1851, publication contre le gouvernement autrichien, et surtout **Bianchi**, *Storia documentata della diplomazia europea in Italia*, 8 vol., 1865-72, documents sur les relations de l'Italie avec les gouvernements d'Europe.

Pour la période récente, voir *Annual register* et *Geschichtskalender* et les biographies semi-panégyriques indiquées dans la *Rivista storica*. — Sur les mœurs politiques, **Laveleye**, *Lettres d'Italie*, 1880; *Nouvelles lettres*, 1884.

Les principales revues politiques ont été *Antologia italiana*, t. I, 1846; puis *Rivista contemporanea*, 1853 à 1870, puis *Nuova Antologia*, depuis 1866; *Revue internationale* (en franç.), depuis 1883.

Travaux. HISTOIRES D'ENSEMBLE : Il existe plusieurs histoires générales en italien, toutes un peu prolixes et pas très critiques. — **Cantu**, *Storia di cente anni*, 3 vol. (s'arrête à 1850); continué par *Della indep. italiana cronistoria*, 3 vol., 1872-77. L'*Hist. des Italiens*, trad. fr., 1862, s'arrête à 1861. Cantu est catholique et patriote. — **Muratori**, *Annali d'Italia*, histoire du XVIIIe siècle continuée jusqu'en 1870, recueil chronologique. — La seule histoire critique est **Reuchlin**, *Geschichte Italiens*, 4 vol., 1859-73 (collect. *Staatengeschichte*), qui va jusqu'à 1870 (l'auteur est légèrement gallophobe). — En français, **Sorin**, *Hist. de l'Italie*, 1888. — **Zeller**, *Pie IX et Victor-Emmanuel*, 1879; ouvrages de vulgarisation.

HISTOIRES DE PÉRIODES : **Nisco**, *Storia d'Italia*, 3 vol., 1881-85, jusqu'à 1830. — **Tivaroni**, *Storia critica del risorgimento*, 9 vol., 1891-96. — **Costa de Beauregard**, *Dernières années du roi Charles-Albert*, 1890. — **Perrens**, *Deux ans de révolution en Italie (1848-49)*, 1857. — **Chiala**, *Dal Congresso di Plombieres al Congresso di Berlino*, 1892. — **Bersezio**, *Il regno di Vittorio Emmanuele*, 8 vol., 1878-95. — **Mistrali**, *Da Novara a Roma*, 5 vol., 1870-79 (période 1849-70). — **Petrucelli della Gattina**, *Storia d'Italia*, 1882 (période 1866-80). — **Treitschke**, *Histor. und polit. Aufsätze*, t. II, 5e éd., 1886, décrit d'une façon très vivante la formation de l'unité italienne et l'œuvre de Cavour.

HISTOIRES D'ÉTATS : **Brofferio**, *Storia di Piemonte*, 3 vol., 1849-52. — **Farini**, *Lo Stato romano*, 4 vol., 1850-53. — **Nisco**, *Ferdinand II...* 1884 (royaume de Naples).

INSTITUTIONS : **Brusa**, *Staatsrecht d. K. Italien*, 1890 (collect. Marquardsen), donne, outre l'étude du régime actuel, une notice historique très détaillée et l'indication des ouvrages spéciaux. — Le plus important est **L. Palma**, *Corso di diritto costituzionale*, 3 vol., 1884-86. — Sur les finances, **J. Sachs**, *L'Italie, ses finances... 1859-84*, 1885; beaucoup de renseignements, mal classés.

CHAPITRE XII

L'ALLEMAGNE AVANT L'UNITÉ

L'Allemagne en 1814. — L'Allemagne conservait encore au XVIII[e] siècle la vieille organisation confuse du Saint-Empire romain germanique. Elle était en apparence un État fédéral avec un souverain électif (l'Empereur) et une assemblée fédérale (la Diète). Mais les organes de ce gouvernement fédéral n'avaient aucun pouvoir réel; chacun des États particuliers, théoriquement sujet de l'Empereur, était pratiquement souverain. Dans ces États organisés suivant les formes les plus différentes, le pouvoir appartenait à des souverains de toute sorte, roi, duc, prince, comte, évêque ou abbé, chevalier ou corps de ville; le régime intérieur était des plus variés, avec un seul trait commun : tous ces petits gouvernements étaient absolutistes. Cet empire si confus n'avait même pas de limite précise; plusieurs souverains possédaient à la fois dans l'Empire et au dehors (Autriche, Prusse, Danemark, Suède) et leurs provinces d'Empire se distinguaient mal de leurs provinces étrangères.

Les guerres contre la France diminuèrent cette confusion. En Allemagne, comme aux Pays-Bas, en Suisse, en Espagne et en Italie, c'est l'invasion française qui a balayé les vieilles institutions et préparé le terrain à la nation moderne. Mais le déblaiement n'a pas été complet. — L'Empereur et la Diète ont disparu, mais il est resté un empereur d'Autriche. — Napoléon a détruit les États les plus petits et les moins viables, les chevaliers d'Empire, les États ecclésiastiques les villes libres (excepté quatre); de 300 environ, le nombre des souverains est descendu à 38 et il n'est resté que des

princes laïques. Mais ce travail de simplification ne s'est fait que dans le Sud, où les territoires morcelés ont été réunis en quatre États. Dans le Nord les petits princes ont été conservés (Saxe, Anhalt, Lippe, Reuss); la région morcelée a été non plus l'Allemagne du Sud, mais l'Allemagne du Nord. — Plusieurs princes ont pris des titres nouveaux, il y a eu cinq rois (Hanovre, Prusse, Saxe, Wurtemberg, Bavière). Mais leur royauté n'est pas devenue entièrement indépendante. — Dans la région qui avait été directement soumise à la France (sur la rive gauche du Rhin) est resté établi le régime français, l'égalité civile, la liberté privée et l'administration régulière et uniforme. Les princes de l'Allemagne du Sud ont imité ce régime dans leurs États. Mais dans les autres pays l'ancien régime a été maintenu. — La Suède et la France sont sorties de l'Empire, mais il est resté encore cinq souverains possessionnés au dehors : deux Allemands (Autriche et Prusse), trois étrangers (roi de Danemark pour le Holstein, roi d'Angleterre pour le Hanovre, roi des Pays-Bas pour le Luxembourg).

L'Allemagne est donc encore, en 1814, soumise au régime du morcellement en petits États à souveraineté incomplète, de l'absolutisme et de l'immixtion des souverains étrangers : elle n'est qu'en partie modernisée et traversera une longue crise avant de se débarrasser des débris de son ancien régime.

Formation de la Confédération germanique (1815). — Après l'expulsion des Français, les Allemands sentirent le besoin de constituer un État plus fort que l'ancien Empire pour résister aux attaques de la France. Mais ils n'avaient aucune idée précise sur la forme à donner à cet État.

Beaucoup de patriotes, élevés au temps du Saint-Empire, restaient attachés à cette forme vénérable sous laquelle l'Allemagne avait eu au moyen âge sa période de grandeur. Le baron de Stein, ancien seigneur médiatisé, ayant été sujet immédiat de l'Empereur, ne pouvait pas concevoir l'Allemagne sous une autre forme que l'Empire. Dans cette conception, l'Empereur ne pouvait être qu'un Habsbourg, l'empereur d'Autriche; il aurait formé avec les principaux princes un *Directorium* pour diriger les affaires communes. Ce projet de restauration se heurta à des résistances invincibles. L'empereur d'Autriche n'avait plus intérêt à établir une Allemagne où le roi de Prusse aurait été aussi puissant que lui; il refusa de reprendre la couronne impériale, aimant mieux rester empereur d'Autriche et se contenter d'une influence diplomatique sur les gouvernements des petits États d'Allemagne. Les princes allemands ne voulurent pas se

soumettre à un gouvernement central qui en pratique eût été formé de l'Empereur et du roi de Prusse; ils tenaient beaucoup à garder leur souveraineté, qu'ils possédaient depuis la dissolution de l'Empire en 1806. Un gouvernement fédéral souverain était inconciliable avec des souverains locaux; pour l'établir il eût fallu détruire les petits souverains. Or, en 1813, les Alliés avaient préféré les détacher de Napoléon en leur garantissant par traités leur territoire et leur souveraineté; le roi de Saxe, qui seul n'avait pas de traité, avait été sauvé par les plénipotentiaires du congrès de Vienne. (Voir p. 8.) Il ne fut donc pas question de restaurer l'Empire, pas même d'établir un État fédératif.

L'Autriche et la Prusse préparèrent un règlement. Les petits princes, ne voulant pas laisser les grandes puissances allemandes régler seules l'organisation de l'Allemagne, s'entendirent pour signer la note des 32 « moins puissants » (2 février 1815), qui réclamait un congrès général de tous les États allemands. Les grands États se mirent d'accord, puis convoquèrent à leurs conférences, pour la forme, les délégués de tous les souverains. Dans l'*Acte de confédération* (18 juin) « les princes souverains et villes libres » déclarèrent s'unir par une alliance permanente qui devait s'appeler *Confédération germanique* (*Teutscher Bund*).

Le but était défini « maintien de la sécurité extérieure et intérieure et de l'indépendance et intégrité des États particuliers », mais on évitait de préciser les attributions du pouvoir fédéral.

La Confédération n'avait qu'un seul organe, l'*Assemblée fédérale* (*Bundesversammlung*), conférence permanente des plénipotentiaires de chaque gouvernement siégeant à Francfort sous la présidence du délégué autrichien. Ce n'étaient pas des députés votant librement, mais des fonctionnaires envoyés par leur gouvernement avec des instructions précises, et obligés de lui demander des ordres pour chaque décision. Pour les affaires ordinaires, les grands États avaient chacun une voix, les autres se réunissaient en groupes pour former une voix collective (il y avait 17 voix en tout). Pour le vote des lois et des décisions organiques, l'assemblée se formait en *plenum* et les États avaient un nombre de voix différent suivant leur importance, en tout 69 (l'Autriche, la Prusse et les quatre royaumes chacun 4). Mais pour toutes les affaires importantes aucune décision ne pouvait être prise à la majorité; il fallait l'unanimité.

L'assemblée devait rédiger les lois fondamentales et les institutions organiques de la Confédération par rapport à ses affaires étrangères, militaires et intérieures; mais chaque État particulier

gardait sa diplomatie, son armée et son gouvernement. On ne créa pas de tribunal fédéral, pas de représentants de la Confédération auprès des États étrangers. En pratique les princes restèrent souverains et l'assemblée ne fut que le congrès de leurs ambassadeurs.

L'assemblée devait s'ouvrir le 1er septembre 1815, mais elle attendit la fin des règlements de frontières entre États; elle se réunit l'été suivant et ne s'ouvrit que le 5 novembre 1816; l'opinion commençait à s'en désintéresser. Dans les premiers temps quelques délégués essayèrent de présenter des projets, mais bientôt on s'aperçut que l'assemblée était organisée de façon à n'aboutir à aucune décision. Sur chaque affaire il fallait attendre l'assentiment de chaque gouvernement; le gouvernement qui ne voulait pas laisser régler une question n'avait même pas besoin de refuser, il lui suffisait de s'abstenir d'envoyer sa réponse. Les États moyens surtout, jaloux de leur souveraineté, entravaient toute opération. La lenteur de l'assemblée devint proverbiale; quelques exemples sont restés fameux. Les avocats et procureurs de l'ancien tribunal d'Empire réclamaient leurs arriérés de 1806 depuis 1816, ils les reçurent en 1831; les créanciers de la caisse d'opérations pour les dettes contractées dans les guerres de 1792 à 1801 furent payés en 1843; la liquidation des dettes de la guerre de Trente Ans fut terminée au bout de deux siècles, en 1850. L'affaire la plus pressante était l'organisation de la défense militaire : or le règlement de l'armée ne fut rédigé qu'en 1821 et appliqué qu'en 1840; les corps d'armée fournis par les États furent organisés en 1831, 35, 36 et ne furent jamais réunis; les forteresses fédérales dont la France avait payé les frais en 1815 n'étaient pas encore construites en 1825, on attendait que la Confédération eût choisi entre Ulm et Rastadt.

L'assemblée tenait beaucoup de séances, elle nommait beaucoup de commissions (il y en eut jusqu'à trente à la fois), elle procédait avec solennité, comme l'ancienne Diète; mais elle n'avait aucun pouvoir : elle devint la risée de l'Allemagne et de l'Europe.

Les gouvernements particuliers et les constitutions. — Chaque prince, étant souverain, réglait à sa guise le gouvernement de son État. Les rédacteurs du projet de constitution avaient songé à donner quelques garanties aux sujets par l'article 13 : « Il doit y avoir dans le délai d'un an un régime d'assemblées d'États. » Mais dans l'acte définitif on supprima le délai et on remplaça la forme « *Il doit* » (*Es soll*) par « *Il y aura* » un régime d'assemblées d'États (*Es wird*). Les libéraux tournèrent en dérision cette formule : ce n'est plus une loi, disait-on, c'est une prophétie.

On avait employé à dessein une expression ancienne : *Landständische Verfassung* (organisation par assemblée d'États), pour éviter le mot révolutionnaire *Constitution*. Le principe admis universellement c'est que le prince seul avait la souveraineté, mais qu'il avait le droit de faire participer ses sujets au gouvernement. Le régime de chaque État dépendait ainsi de la volonté personnelle du prince. L'Allemagne se partagea entre trois régimes.

1° Dans le régime absolutiste pur, le prince gouvernait seul avec ses ministres et ses fonctionnaires, sans aucun contrôle, sans aucune assemblée de sujets. — C'était le régime des deux grandes puissances, Autriche et Prusse; quelques princes du Nord les imitèrent. — Le plus fameux fut l'électeur de Hesse, le seul qui portât le vieux titre d'*Électeur*, désormais privé de sens. Il avait d'abord convoqué une assemblée, mais il la renvoya en 1816 et gouverna seul. Expulsé de ses États en 1806, il prétendait ne reconnaître rien de ce qui s'était fait depuis son départ; il rétablissait les vieilles lois, les corvées, les corporations; il faisait revenir les fonctionnaires dans leur ancien poste, les officiers à leur ancien grade; ordonnait aux soldats de porter la queue de cheveux (*Zopf*) comme autrefois, et reprenait les domaines princiers vendus comme biens nationaux. La Confédération lui fit des remontrances, car les acheteurs de biens nationaux étaient garantis par les traités; il fit répondre qu'il n'admettait pas d'intervention dans l'administration de son État.

2° La plupart des princes de l'Allemagne du Nord [1] adoptèrent le régime des assemblées d'États (*Landstände*). Ils ne prenaient aucun engagement envers leurs sujets, mais ils convoquaient l'assemblée traditionnelle des notables du pays, formée surtout des nobles, et lui demandaient, suivant l'usage ancien, de voter l'impôt et de garantir les emprunts. L'assemblée en profitait pour présenter ses réclamations; c'était une satisfaction donnée à l'opinion publique, non un contrôle véritable sur l'administration. — En Hanovre, le gouvernement ne put s'entendre avec les nobles pour fusionner les deux caisses du domaine et de l'impôt, et fit la réforme par ordonnance. Il finit, en 1819, par transformer l'assemblée en la divisant en deux Chambres, nobles et non nobles. Il interdit de publier les séances; il ne laissait imprimer que des extraits du procès-verbal, si peu intéressants qu'on ne trouvait pas d'acheteurs. — En Mecklembourg, les États consistaient en représentants des nobles et des municipalités privilégiées; les nobles y dominaient, ils remplissaient

1. Hanovre, Mecklembourg, Saxe, plus tard Oldenbourg.

tous les emplois et maintenaient leur pouvoir absolu sur les paysans. Tout propriétaire de domaine noble était maître sur sa terre; il avait la justice et la police, le droit de permettre ou de refuser le domicile. — En Saxe, le roi, préoccupé de tenir son rang, ne sortait jamais à pied dans la rue, ne parlait à personne au-dessous du rang de colonel. Le gouvernement refusa aux États les renseignements sur les finances et interdit la publicité de leurs séances. — En Oldenbourg, le grand-duc déclara qu'avant d'organiser les États il conviendrait de voir ce que l'institution donnerait dans les autres pays.

3° Quelques princes, surtout dans le Sud, se décidèrent à octroyer une constitution écrite, à l'imitation de la France, avec un corps de représentants élus investi du pouvoir de voter les lois et les impôts présentés par le gouvernement. Il ne s'agissait pas d'établir un régime parlementaire; le prince restait souverain, il choisissait ses ministres sans tenir compte de la majorité, et même gardait seul l'initiative des lois. Ce n'était qu'une monarchie constitutionnelle suivant la doctrine tory, comme sous Louis XVIII.

L'exemple fut donné par le plus libéral des princes allemands, le protecteur des savants, le grand-duc de Saxe-Weimar. Il accorda à ses sujets une constitution et la mit sous la garantie de la Confédération, en reconnaissant le droit au pouvoir fédéral, si l'un des deux, lui ou son peuple, manquait à ses engagements, d'employer tous les moyens pour l'y contraindre. Il créait une assemblée de députés des chevaliers, des villes et des paysans réunis en une Chambre unique et qualifiés *représentants du peuple*, avec le pouvoir d'examiner le budget, de voter les lois et les impôts et de réclamer contre les abus. Il garantissait la liberté de la presse affranchie de la censure.

Les autres princes hésitèrent longtemps avant d'adopter un régime mal vu par les gouvernements des deux grands États. Mais tous ceux de l'Allemagne du Sud finirent par se décider et accordèrent des constitutions écrites qui établissaient une représentation, avec droit de voter les lois et l'impôt, et garantissaient les libertés individuelles et l'égalité légale [1] : Bavière (mai 1818), Bade (août 1818),

1. L'exposé de motifs joint à la constitution de Bavière définit comme il suit les droits garantis aux sujets : « Liberté des consciences, avec distinction scrupuleuse entre ce qui appartient à l'État et ce qui est à l'Église. — Liberté des opinions avec des restrictions légales contre l'abus. — Droit égal de tous les indigènes à tous les grades du service public. — Devoir égal de servir l'État dans l'honorable carrière des armes. — Égalité des lois et des citoyens devant la loi. — Impartialité dans l'administration de la justice. — Égalité dans la distribution et le paiement des impôts. — Restitution aux corporations muni-

Wurtemberg (1819), Hesse-Darmstadt (1820)[1]. En Wurtemberg, le roi avait donné dès 1815 une *constitution représentative*, mais les États, qui se défiaient de lui, réclamèrent l'ancienne constitution; il s'en suivit un conflit qui continua sous son successeur jusqu'en 1819.

Les partis en Allemagne. — Dans tous ces pays, la masse de la nation allemande, habituée aux régimes absolutistes, restait indifférente aux affaires publiques, et même parmi les hommes cultivés un petit nombre osait exprimer un avis. Ceux qui s'occupaient de politique se groupaient en trois partis correspondant aux trois formes de gouvernement établies en Allemagne.

Le parti absolutiste n'admettait d'autre pouvoir que le prince et ses fonctionnaires; il condamnait toute constitution comme une innovation révolutionnaire, toute assemblée de représentants comme une institution de désordre, tout contrôle comme une insulte au souverain. La théorie avait été formulée avec une rigueur logique par un Suisse converti à l'absolutisme, L. de Haller, dans sa *Restauration de la science politique* (1816), sorte de réfutation du *Contrat social* de Rousseau. Haller rejetait le droit naturel, le contrat social et la souveraineté du peuple comme contraires à l'histoire. Historiquement, dit-il, l'origine de l'État en Europe a été la propriété; tout pays appartenait à un prince, une église ou une corporation, le peuple n'était qu'une réunion de tenanciers établis sur un domaine. Quand même le peuple disparaîtrait, l'État persisterait; le prince n'aurait qu'à se procurer de nouveaux sujets pour garnir son territoire. L'État étant un domaine privé, le prince est « un propriétaire pleinement indépendant »; il charge ses domestiques personnels de gouverner le peuple de son domaine; il charge ses soldats de le défendre; il couvre les dépenses avec son revenu personnel. Le but de l'État, c'est le prince et sa famille. Les sujets ne sont pas des citoyens; ils n'ont aucun droit à s'occuper des affaires de l'État; ils n'ont qu'à obéir ou à s'en aller. — Ce livre fut reçu avec enthousiasme par le prince de Prusse. La doctrine absolutiste fut celle des nobles de Prusse, d'Autriche, de la plupart des princes allemands,

cipales de leurs droits à l'administration des affaires qui les intéressent directement. — Rétablissement des États formés de toutes les classes de citoyens domiciliés; États investis du droit de conseiller, de voter la loi, d'accorder les impôts, d'exposer leurs vœux et de faire des remontrances dans le cas de violation des droits constitutionnels. »

1. Il y eut aussi des constitutions en Nassau, en Brunswick et dans quelques petits duchés de Saxe.

des ministres et des clergés. Les absolutistes furent naturellement hostiles à la presse et à l'enseignement des universités, qu'ils accusaient de répandre des idées de résistance et de contrôle.

Le parti des droits historiques ne contestait pas la souveraineté du prince; il méprisait les constitutions écrites comme contraires à la tradition et ne reconnaissait que les droits établis sur la coutume; mais, à ce titre, il réclamait le rétablissement des anciennes assemblées d'États, qui votaient les impôts et contrôlaient l'administration provinciale. C'était un parti libéral aristocratique, admirateur du gouvernement tory. Ses principaux représentants étaient des Allemands du Nord, professeurs d'université : Niebuhr, professeur à Bonn, l'ennemi de la Révolution française; Dahlmann, professeur à Kiel, secrétaire de la noblesse de Holstein en lutte contre son souverain, le roi de Danemark. (Voir chap. XVIII.) Le parti des droits historiques, celui que les historiens allemands traitent aujourd'hui avec le plus de respect, était alors très peu nombreux, très disséminé, peu populaire et sans action sur la masse de la nation.

Le parti constitutionnel, au contraire, invoquait le droit naturel et la souveraineté du peuple; il réclamait une constitution qui dans chaque État garantît aux citoyens la liberté contre les abus de pouvoir des fonctionnaires et du clergé, et l'égalité légale contre les prétentions des aristocraties; il voulait un gouvernement contrôlé par les représentants de la nation, maîtres de la législation et de l'impôt. C'était un parti démocratique, libéral, admirateur de la Révolution française. Il se recrutait surtout dans l'Allemagne du Sud ou de l'Ouest, qui avaient passé par la domination ou l'influence de la France. Les historiens allemands d'aujourd'hui, avec une pitié méprisante, lui reprochent d'avoir été la dupe d'utopies révolutionnaires en contradiction avec l'histoire. Mais à ce parti devenu ridicule ont appartenu presque tous les Allemands cultivés et même les écrivains de cette génération. Ses représentants les plus populaires furent Rotteck, professeur à l'Université de Fribourg, et Welcker, auteurs d'une *Histoire universelle*. Rotteck (*Idées sur les assemblées d'États*, 1819) déclare que le peuple possède la souveraineté en raison du *droit naturel*; le gouvernement n'est que son délégué, les assemblées d'États représentent le peuple et doivent exercer les pouvoirs que le peuple s'est réservés.

L'opinion constitutionnelle eut assez de force pour décider les princes de l'Allemagne du Sud à donner des constitutions écrites et à introduire le régime constitutionnel dans leurs États. Il fallut alors improviser un personnel de députés, sans indemnité parlementaire.

Le pays était trop pauvre pour les fournir; il y avait peu de grands propriétaires, peu d'industriels, peu d'avocats. Les fonctionnaires du gouvernement formaient presque seuls à cette époque la classe des hommes cultivés, les électeurs prirent parmi eux une partie des représentants du peuple. Ces fonctionnaires-députés se trouvèrent dans une situation contradictoire, pris entre le devoir d'obéir à leur gouvernement et le devoir de défendre les intérêts de leurs mandataires. On admit qu'un fonctionnaire élu député pouvait garder sa liberté d'opinion et se dédoubler, obéir en tant que fonctionnaire, en tant que député voter contre le gouvernement, et l'opposition fut formée ou du moins dirigée par des fonctionnaires. Le gouvernement en profita souvent pour intimider les opposants par des menaces, ou même il employait un procédé plus direct, il refusait de leur donner congé pour venir siéger à la Chambre.

Entre les absolutistes et les constitutionnels l'opposition était tranchée et irréconciliable. Les absolutistes comptaient sur Metternich, ennemi déclaré de tout changement, de toute constitution, de toute représentation du peuple; naturellement ils prenaient parti pour l'Autriche. Les libéraux auraient voulu s'appuyer sur la Prusse, rivale de l'Autriche; mais le roi de Prusse était absolutiste, et même ayant promis à son peuple une constitution, il ne l'avait pas donnée. (Voir chap. XIV.) Les libéraux en vinrent à détester la Prusse plus encore que l'Autriche. Heine disait que Metternich du moins était un ennemi loyal, et le roi de Prusse un ennemi hypocrite. Il ne resta aux constitutionnels d'autre appui que les princes de l'Allemagne du Sud et les étrangers; ils devinrent donc particularistes et admirateurs des Français (ce qui leur a attiré le mépris des historiens allemands).

Les Allemands cultivés se trouvaient pris entre des désirs contradictoires : ils voulaient une Allemagne une et libérale; or les seuls États assez forts pour faire l'unité étaient hostiles à la liberté; le régime libéral ne pouvait s'établir que dans les petits États. Les Allemands, unitaires en tant que patriotes, étaient particularistes en tant que libéraux. Le mouvement national ne s'accordait pas avec le mouvement libéral. Aussi la vie politique en Allemagne fut-elle très confuse jusqu'en 1848, faite de conflits à la fois entre les sujets et leur gouvernement particulier, entre les sujets et le gouvernement fédéral, entre les gouvernements particuliers et le gouvernement fédéral. Cette période n'est remplie que de petits événements sans grande conséquence, intéressants pour l'histoire des idées et de la littérature plus que pour l'histoire politique. On y distingue

surtout trois tentatives de réformes, toutes réprimées par les gouvernements.

La persécution des universités (1818-20). — La « guerre de délivrance » contre les Français avait produit un mouvement patriotique parmi les étudiants. Beaucoup s'étaient enrôlés dans les armées allemandes. Après la victoire ils espéraient vaguement voir rétablir l'unité de la vieille Allemagne, sous des formes libérales. L'absolutisme et le morcellement en petits États furent une déception pour les jeunes patriotes. Leur mécontentement et leur désir d'unité nationale produisirent des manifestations différentes : la gymnastique, la *Burschenschaft*, les sociétés secrètes, toutes manifestations enfantines sans portée pratique, mais dont les gouvernements qui les combattirent ont exagéré l'importance à dessein, pour effrayer l'opinion. De là la place disproportionnée qu'elles ont prise dans l'attention des contemporains et qu'elles tiennent encore dans les histoires d'Allemagne.

1° La gymnastique fut une forme du patriotisme : on voulait préparer des générations robustes capables de défendre la patrie. Cette conception s'incarna dans un personnage regardé avec un mélange de moquerie et de respect, Iahn, un paysan prussien enrôlé dans les chasseurs de Lützow et qui après la guerre ouvrit à Berlin une école de gymnastique. Il était allé à Paris avec un bâton noueux, les cheveux longs et le cou nu, car « la cravate de toile ne convenait pas au libre Allemand ». Il tutoyait ses élèves, leur donnait des gifles (pour éveiller leur pensée) et les faisait manœuvrer en jaquettes de toile écrue, le cou nu, les cheveux longs. En vacances, il les emmenait au loin, une hache sur l'épaule, les faisait bivouaquer la nuit, les nourrissait de pain et de lait. Si l'on rencontrait un élégant à la mode française ou une inscription en français, on faisait cercle autour et on les montrait du doigt en grognant. Car Iahn avait l'horreur de la France; il aurait désiré la séparer de l'Allemagne par une vaste forêt peuplée d'aurochs. Il évitait tout mot d'origine française, ne se servait que de mots germaniques. Ses disciples formèrent une « Société pour la langue allemande » qui remplaçait les mots français par des équivalents germaniques : *Universität* devenait *Vernunftturnplatz* (gymnase de la raison). Iahn n'avait d'ailleurs pas d'idées politiques et ne recrutait guère ses élèves que parmi les jeunes garçons de l'enseignement secondaire.

2° La *Burschenschaft* fut une association d'étudiants destinée à entretenir chez ses membres le sentiment religieux, la pratique de la vertu et le dévouement patriotique. Les *Burschen* (compagnons)

portaient un costume sombre avec un grand col, « le vêtement chrétien-germanique »; ils avaient adopté les couleurs des volontaires de 1813, rouge-noir-or; ils se réunissaient pour chanter des chansons patriotiques. Ils s'étaient organisés sur un principe nouveau dans les universités allemandes. Les associations anciennes [1] (*corps*), comme l'indique leur nom officiel (*Landmannschaft*), n'étaient que de petits groupes d'étudiants de la même province (*Saxonia*, *Bavaria*, *Thuringia*) réunis pour s'amuser, boire ensemble, se battre en duel, sans aucune pensée générale. La *Burschenschaft* devait devenir une association générale de tous les étudiants allemands et contribuer à former un sentiment national. Elle fut fondée après 1815 dans une petite ville, à Iéna, et surtout par des étudiants des petits États de l'Allemagne centrale. Le grand-duché de Saxe-Weimar était devenu le centre du mouvement national et libéral, depuis que le grand-duc avait accordé à ses États une constitution et la liberté de la presse; les principaux journaux politiques y étaient publiés : la *Nemesis* de Luden, l'*Isis* de Oken, l'*Oppositionsblatt*. Iéna, l'université du grand-duché, Weimar, la résidence du grand-duc, furent alors les foyers de la vie politique intellectuelle de l'Allemagne.

Les professeurs et les journalistes libéraux du grand-duché organisèrent une fête à la Wartbourg, le 17 octobre 1817, pour célébrer à la fois l'anniversaire religieux de la Réforme et l'anniversaire patriotique de la bataille de Leipzig. Ce fut une fête officielle des délégués des universités, autorisée par le gouvernement de Weimar; on chanta le cantique de Luther, les professeurs firent des discours à peine politiques. Mais, le soir, les étudiants ayant allumé un feu de joie, quelques élèves de Iahn jetèrent au feu des vieux livres en leur donnant à haute voix les titres des ouvrages les plus odieux à leur maître, les œuvres de Kotzebue et de Haller, le code Napoléon, le code prussien de la gendarmerie. Ils y joignirent, comme symbole du militarisme, un ceinturon de garde prussien, une queue de cheveux hessoise, un bâton de caporal autrichien, et les brûlèrent en chantant : « *Pere*, *Pereat*! » [2].

Cet enfantillage fut raconté par toute l'Allemagne, et dans le silence politique général il prit l'allure d'une révolte des étudiants contre l'autorité. Metternich le représenta comme un produit de la Révolution; un seigneur roumain, Stourdza, dénonça au tsar les universités comme des foyers de conspiration. Le grand-duc de Weimar

1. Il en existe encore dans toutes les universités d'Allemagne.
2. Refrain d'étudiants qui correspond à « Conspuez ».

fut obligé de supprimer la liberté de la presse et d'instituer une censure dans son État.

3° Les sociétés secrètes étaient à la mode dans toute l'Europe. La plus ancienne en Allemagne, le légendaire *Tugendbund*, formée en Prusse vers 1809 pour combattre les Français, avait été interdite par le gouvernement prussien, mais Metternich continuait à en parler comme d'une association puissante; il voulait compromettre la Prusse en la faisant passer pour un nid de révolutionnaires. Après 1815, les sociétés secrètes en Allemagne furent rares, très peu nombreuses, et de très courte durée (les francs-maçons même y eurent peu d'action). La seule qui semble avoir été nettement politique avait son centre à Giessen, ville d'université d'un petit État, la Hesse-Darmstadt; elle avait rédigé le projet d'une constitution fondée sur la souveraineté du peuple. Un membre de cette société, l'étudiant Sand, un aliéné mélancolique, poignarda Kotzebue, conseiller du tsar. Un élève en pharmacie de Nassau essaya d'assassiner le chef du gouvernement de Nassau [1] (1819).

Ces attentats isolés servirent à Metternich pour effrayer les gouvernements en leur faisant croire à un complot, et pour les décider à concerter des mesures d'ensemble. Les délégués des principaux gouvernements tinrent des conférences à Carlsbad et prirent des décisions que l'assemblée fédérale ratifia en quatre jours; ce furent les décrets de Carlsbad (1819). Les princes allemands, qui avaient refusé de s'entendre sur les intérêts communs de leurs peuples, acceptèrent sans discuter une action commune contre les ennemis de la monarchie, les universités, la presse, les libéraux. — Les décrets ordonnaient à tous les princes de dissoudre la *Burschenschaft* et les sociétés de gymnastique, de créer dans chaque université des *curateurs* pour surveiller les étudiants et les professeurs, d'établir une censure pour examiner tout journal et toute brochure avant de les laisser imprimer. On nommait une commission fédérale de sept membres qui devait siéger à Mayence pour faire une enquête « sur l'origine et les ramifications des menées révolutionnaires et des associations démagogiques ».

Ce régime fut complété par la conférence de Vienne (1820). Metternich aurait désiré même abolir les constitutions libérales des États du Sud comme contraires à l'Acte de confédération. Il n'osa pas le proposer; mais il obtint un règlement des droits réciproques

1. Treitschke s'est laissé tromper par le récit falsifié de Münch et a cru à une conspiration révolutionnaire.

des États de la Confédération avec cette clause : « Comme la Confédération consiste en princes souverains, l'ensemble du pouvoir de l'État doit rester concentré dans le chef de l'État et le souverain ne peut par une constitution d'État être lié à la collaboration des États que dans l'exercice de droits déterminés. » On n'osa pas interdire la publicité des débats des Chambres, mais on décida que « les bornes légales du droit de s'exprimer librement ne devaient être franchies ni dans les débats ni dans l'impression de façon à mettre en danger le repos de l'État particulier ou de l'Allemagne. » Il s'agissait de détruire ou d'annuler le dernier organe de vie politique, l'assemblée des représentants.

La commission d'enquête ne découvrit aucun complot, ni même aucun acte délictueux, sauf un petit pamphlet. Mais les gouvernements, surtout en Prusse, emprisonnèrent et condamnèrent à la forteresse des étudiants pour avoir chanté des chansons patriotiques ou porté des insignes noir-rouge-or, et même un collégien pour avoir dessiné un diable mangeant un roi.

L'opposition des États constitutionnels du Sud. — Dès la conférence de Vienne les gouvernements des États du Sud avaient protesté contre le projet de supprimer les constitutions. Ils se présentèrent comme les défenseurs de la liberté politique contre les deux grands États absolutistes, l'Autriche et la Prusse. Le mouvement était dirigé par Wangenheim, délégué du roi de Wurtemberg à la Diète. On considéra comme le manifeste de ce parti le *Manuscrit de l'Allemagne du Sud* publié en 1820 par ordre du roi de Wurtemberg. L'idée capitale c'est que la véritable Allemagne c'est l'Allemagne du moyen âge, celle des vieux duchés à l'Ouest de l'Elbe; l'Autriche et la Prusse ne sont que des colonies à demi allemandes. La Confédération a le tort d'assurer la domination de ces deux puissances à demi étrangères et absolutistes sur les véritables Allemands libéraux, elle devrait donner un pouvoir égal à la vieille Allemagne.

La lutte entre les gouvernements libéraux du Sud-Ouest et les grands États de l'Est se passa dans l'assemblée fédérale. D'abord les États du Sud firent adopter le règlement militaire de 1821 qui divisait l'armée allemande en corps indépendants, malgré la Prusse, qui demandait à commander les contingents du Nord. Puis le délégué de Wurtemberg protesta ouvertement contre la commission d'enquête de Mayence, contre les décisions du Congrès de Vérone, contre l'Électeur absolutiste de Hesse. Les gouvernements des grands États, fatigués de cette opposition, finirent par retirer leurs envoyés de la cour de Wurtemberg; le roi effrayé rappela Wangenheim. L'oppo-

sition cessa. Les gouvernements réorganisèrent la Diète fédérale et décidèrent que les procès-verbaux ne seraient plus publiés. Puis les délégués des princes allemands réunis à Johannisberg, dans le château de Metternich, rédigèrent des résolutions que la Diète vota en août 1824. Non seulement ils renouvelèrent les décrets de 1819 contre la presse et les universités, mais ils s'engagèrent à surveiller les assemblées d'États pour les empêcher de « porter atteinte au principe monarchique ».

La Diète n'eut plus ensuite que de rares séances jusqu'en 1830. Il fut interdit aux journaux de s'occuper de la vie publique; on n'osait plus parler politique. L'intérêt des Allemands, détourné des affaires allemandes, se reporta sur les pays étrangers, sur les insurgés de Grèce et les libéraux de France.

Les mouvements de 1830. — De 1815 à 1830 l'opinion des Allemands cultivés s'était transformée : ils avaient perdu l'horreur de la France et de Napoléon; ils détestaient les puissances absolutistes, l'Autriche et la Prusse, et se prenaient d'enthousiasme pour les peuples qui défendaient leur liberté, surtout les Français et les Polonais. Rotteck disait qu'en cas de conflit entre la France constitutionnelle et les États allemands absolutistes, tout Allemand libéral devrait prendre parti pour la France. Ils s'intéressaient moins à l'unité allemande et davantage à la liberté politique. Ils réclamaient surtout les institutions des pays libres, Chambres législatives avec vote du budget, liberté de la presse, jury, garde nationale, destinées à mettre la force au pouvoir de la nation. Il y avait même des républicains comme Börne et Heine, tous deux admirateurs de la France et ennemis de la Prusse.

La Révolution de 1830 donna du courage aux libéraux allemands; dans les petits États les plus mal gouvernés ils firent des manifestations, et les princes effrayés accordèrent des constitutions, en Brunswick, Hesse-Cassel (1831), Saxe, Hanovre, dans deux duchés saxons. Dans les États constitutionnels du Sud, surtout en Bade et en Bavière, la vie politique se ranima, la censure se relâcha; il parut même des journaux démocrates amis des Polonais révoltés contre le tsar.

Cette liberté dura tant que les gouvernements se crurent menacés. En 1832, après l'écrasement de l'insurrection polonaise, ils se sentirent rassurés; la Diète réclama contre les abus de la presse et supprima quelques journaux libéraux. Les démocrates, pour résister à la coalition des princes, fondèrent une *Union de la presse* destinée à indemniser les journalistes persécutés et à propager dans

le public l'idée d'une entente pour arriver à établir un empire allemand à constitution démocratique. Le centre du mouvement fut un pays voisin de la France, le Palatinat bavarois. L'Union distribua des brochures, tint des assemblées et organisa la fête du « mai allemand » au château de Hambach (27 mai 1832). Il y vint une grande foule, quelques Polonais et quelques Français; on planta sur la grande tour un étendard noir-rouge-or (le drapeau de la *Burschenschaft* devenu le symbole de l'Allemagne unifiée), sur une tourelle le drapeau polonais. On chanta, on lut des adresses, on fit des discours, on porta des toasts en l'honneur de la patrie, de la souveraineté du peuple, des États-Unis d'Allemagne, de l'Europe républicaine. La fête de Hambach, comme autrefois celle de la Wartbourg, servit à Metternich d'épouvantail, pour faire voter à la Diète les décrets de 1832. Cette fois il obtint ce qu'on avait refusé jusque-là : une commission fédérale fut chargée de surveiller toutes les Chambres de députés; la Diète déclara nul d'avance tout projet de constitution portant atteinte au principe monarchique et promit d'intervenir par les armes dans tout État où les sujets refuseraient l'impôt. Puis elle interdit les sociétés et les réunions politiques, les arbres de liberté, les cocardes et insignes; elle renouvela les décrets de 1819 et 1824. Elle annula la loi sur la presse du grand-duché de Bade comme contraire aux décisions fédérales. Le gouvernement de Bade essaya de se défendre; il demanda secours à Louis-Philippe qui refusa, et finit par changer sa loi sur la presse. En Wurtemberg, Hesse, Nassau, les Chambres furent dissoutes et les journaux libéraux suspendus.

Le parti libéral se divisa sur la conduite à tenir. Les modérés voulaient continuer l'opposition par les moyens légaux. Les radicaux travaillèrent à renverser les gouvernements absolutistes avec l'aide des révolutionnaires français et polonais; il se forma des sociétés secrètes où entrèrent des étudiants et des sous-officiers. Les conjurés comptaient sur les réfugiés polonais de Besançon et la garde nationale d'Alsace. Une cinquantaine essayèrent de s'emparer de Francfort, siège de la Diète fédérale (avril 1833), et furent pris ou dispersés.

Ce fut l'occasion d'une nouvelle persécution. La Diète créa une commission centrale, qui dura jusqu'en 1842, pour surveiller les enquêtes contre les révolutionnaires, interdit la publication des procès politiques, ordonna de ne laisser personne entrer en Allemagne ou en Suisse sans passeport. Metternich déclara que la cause du mal était « la faction qui cherchait à introduire sous les formes du système représentatif l'idée moderne de la souveraineté du peuple ».

Il aurait voulu créer une police fédérale; les gouvernements particuliers trouvèrent leur police suffisante.

En Prusse, trente-neuf étudiants furent condamnés à mort, graciés et enfermés en forteresse[1]. En Hesse, le chef des libéraux de la Chambre, Jordan, fut arrêté et tenu six ans en prison sans jugement, puis jugé et acquitté. En Bade, Rotteck et Welcker furent mis à la retraite. En Bavière, un journaliste, après quatre ans de prison préventive, fut condamné à l'amende honorable devant le portrait du roi et à la réclusion illimitée, pour avoir reproduit un article d'un autre journal.

Ces persécutions écrasèrent le mouvement libéral et la vie politique en Allemagne. De 1833 à 1847 il n'y eut plus d'événement politique, sinon en 1837 l'affaire des « sept ». Le roi de Hanovre avait supprimé la Constitution de 1833 qui le gênait pour payer ses dettes en s'appropriant les domaines de l'État; sept professeurs de Gœttingue se déclarèrent liés à la Constitution par leur serment; le roi les destitua; une société se fonda à Leipzig et recueillit des souscriptions dans toute l'Allemagne pour les indemniser.

Le mouvement national depuis 1840. — La seule institution commune à toute l'Allemagne, la Diète, n'avait manifesté son activité que par des persécutions et n'avait créé qu'une police politique; elle devint odieuse aux Allemands éclairés. L'idée de la remplacer par un véritable gouvernement national avait été exprimée par plusieurs écrivains isolés : un Hessois, Gagern, délégué à la Diète en 1815; un Badois, Welcker; un Wurtembergeois, Pfizer. Leurs sentiments et leurs vœux se résumaient en ces deux formules : « La nationalité est la première condition de l'humanité comme le corps est la condition de l'âme » (Pfizer). La « confédération d'États » (*Staatenbund*) unis par un lien trop lâche doit faire place à un « État fédératif » (*Bundesstaat*) fortement uni[2]. Pfizer ajoutait que ce nouvel at devrait être dirigé par le roi de Prusse assisté d'un parlement élu. Ce rêve d'unité nationale se rencontrait avec le désir des fonctionnaires prussiens d'accroître le pouvoir de la Prusse (exprimé par le ministre Bernstorff dans un mémoire au roi de 1831).

En 1840, un épisode de politique européenne fut l'occasion d'une manifestation du sentiment national allemand. Les quatre grandes

1. Un de ces condamnés, Fritz Reuter, a raconté sa captivité en dialecte bas-allemand dans un roman devenu célèbre.

2. Déjà en 1818 l'envoyé français Reinhard, dans un rapport à son gouvernement, disait : « Il importe à l'Europe que l'Allemagne soit fédérée par un lien qui puisse résister aux convenances du moment. Cela ne me paraît possible que lorsque la fédération d'États de l'Allemagne sera devenue un État fédératif. »

puissances, les anciens « Alliés » de 1814, pour régler la question d'Orient, venaient de se coaliser contre la France. A la Chambre française, on parlait de rompre les traités de 1815 et même de reconquérir la frontière du Rhin. Un mouvement d'opinion se produisit en Allemagne contre la France, sous la forme de chants patriotiques; alors furent composés le *Rhin allemand* de Becker (« Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand »), chanté aussitôt dans toute l'Allemagne, et la *Wacht am Rhein*, qui passa inaperçue, mais devint trente ans plus tard le chant national allemand dans la guerre de 1870. Le mouvement patriotique gagna même les princes; Becker reçut une pension du roi de Prusse, une coupe d'honneur du roi de Bavière. La Diète se décida à rédiger le règlement de l'armée fédérale. En 1842, la pose de la première pierre pour l'achèvement de la cathédrale de Cologne fut une fête nationale des princes présidée par le roi de Prusse; le roi de Wurtemberg porta un toast « à la patrie commune ».

Chez les professeurs des universités la vie publique prit la forme de l'aspiration vers l'unité. Le congrès des germanistes tenu en 1846 à Francfort fut à la fois une réunion de savants (philologues, historiens, juristes) et une assemblée de patriotes; on y parla des questions nationales et d'un parlement allemand. Ce fut aussi un professeur, Gervinus, qui fonda en 1847, à Heidelberg, la *Deutsche Zeitung* (Gazette allemande), journal politique libéral et national destiné à toute l'Allemagne.

La réunion du Landtag prussien en 1847 donna enfin au plus grand des États allemands un moyen de prendre part à la vie politique. (Voir chap. XIV.) Les Chambres des États du Sud, engourdies depuis les décrets de 1834, se ranimèrent. Les libéraux du Sud se mirent en relations avec les libéraux de Prusse. Mais sur la conduite à tenir ils se divisèrent, comme en 1832.

Les radicaux démocrates qui avaient leur centre à Mannheim, dans le pays de Bade, tinrent une assemblée (12 septembre 1847) à Offenburg et adoptèrent pour programme la liberté de la presse et d'association, le jury, la garde nationale, l'impôt progressif, le serment des militaires à la Constitution et une assemblée de représentants du peuple auprès de la Diète.

Les modérés, réunis le 10 octobre à Heppenheim, décidèrent seulement de présenter aux chambres des États particuliers des résolutions pour demander la création d'un parlement allemand.

La révolution de 1848 en Allemagne. — Le mouvement national devint brusquement une révolution par l'exemple de la

France [1]. A la nouvelle de la révolution de Paris, les libéraux s'agitèrent, réunirent des assemblées populaires et réclamèrent la liberté de la presse, le régime parlementaire, un parlement allemand. Les gouvernements, frappés de stupeur, n'osèrent pas leur résister.

Les partisans de l'unité profitèrent de ce désarroi pour transformer l'Allemagne en État fédéral. Le mouvement, comme d'ordinaire, partit du Sud, du pays de Bade; 51 libéraux réunis à Heidelberg (5 mars) décidèrent de convoquer une assemblée pour préparer la réforme, et nommèrent une commission de sept membres.

La commission des sept convoqua à Francfort le « Parlement préparatoire » (*Vorparlement*), composé de tous les hommes qui avaient siégé comme députés dans une Chambre allemande; il en vint de cinq à six cents environ, la plupart Allemands du Sud (puisque les Chambres étaient surtout dans les États du Sud), quelques Prussiens seulement et peu d'Autrichiens.

La Diète continuait de siéger, mais les gouvernements avaient remplacé leurs délégués à la Diète par des hommes populaires qui aidèrent le mouvement des libéraux. Elle adopta les insignes du parti national : l'étendard noir-rouge-or de la *Burschenschaft* devint le drapeau officiel de l'Allemagne (9 mars). Elle accepta toutes les propositions du « Parlement préparatoire » et les transforma en décisions que les gouvernements exécutèrent. Elle convoqua un véritable parlement qui devait être élu, à raison de 1 député par 50 000 habitants, par tous les pays allemands, non seulement ceux qui formaient la Confédération, mais même les provinces allemandes de la Prusse et de l'Autriche hors de la Confédération (Silésie, Prusse occidentale, Prusse orientale, districts allemands de Posnanie, Bohême). Malgré son nom anglais, le parlement était une constituante à l'imitation de la France, élue au suffrage universel et convoquée expressément pour voter la constitution de l'Allemagne.

Le parlement de Francfort. — Les électeurs choisirent les chefs des anciennes oppositions libérale et nationale, beaucoup de professeurs et d'écrivains. Le parlement se réunit à Francfort, siège de la Diète, et tint ses séances dans l'église Saint-Paul. Il devait avoir 605 membres; mais les Tchèques de Bohême avaient refusé d'envoyer des députés à une assemblée allemande; il n'y eut que 586 députés. Les provinces de Prusse, au contraire, avaient envoyé les leurs.

1. Il y eut en Bavière une petite révolution locale dans les premiers jours de février 1848. Ce fut une émeute de Munich qui obligea le roi Louis à renvoyer sa favorite, la danseuse Lola Montès, qu'il avait faite comtesse de Landsfeld.

Ce fut une assemblée tumultueuse; les députés n'avaient pas l'expérience de la discussion; ils voulaient tous présenter des projets; le président Gagern, vieux champion de l'unité, ne savait pas faire observer le règlement; lui-même se levait et faisait des discours. On laissait les assistants des tribunes applaudir ou protester bruyamment.

Le parlement se trouvait dans une situation sans exemple : réuni pour organiser souverainement le gouvernement de l'Allemagne au nom du peuple allemand, il n'avait qu'une autorité morale; les anciens gouvernements, restés tous debout, conservaient la force. Cette contradiction entre ses fonctions et ses moyens d'action le réduisait à l'impuissance; il ressemblait à un congrès de savants discutant théoriquement une constitution; il pouvait proposer des projets, mais les gouvernements seuls devaient décider.

Il commença par organiser un gouvernement fédéral provisoire pour remplacer la Diète, devenue irrémédiablement impopulaire. La discussion fut orageuse, il y avait neuf projets, 189 orateurs inscrits. On rejeta le projet de la commission de créer un directoire de trois membres nommés par les gouvernements, le projet des républicains de faire élire un comité exécutif par l'assemblée; le projet de quelques députés prussiens de donner le gouvernement provisoire au roi de Prusse, accueilli par une « hilarité générale », ne fut même pas discuté. Après six jours de discussion, le président proposa de choisir un prince; le parlement créa un « Administrateur d'empire » et élut (29 juin) le plus populaire des princes allemands, l'archiduc autrichien Jean, par 436 voix sur 548 membres. La Diète lui remit ses pouvoirs et fut dissoute.

L'archiduc Jean forma un ministère d'empire (justice, intérieur, affaires étrangères, guerre, finances, commerce), qui se mit à gouverner suivant les usages du régime parlementaire. Les partis dans le parlement se classèrent peu à peu, et ils s'organisèrent en groupes désignés par les noms des locaux où ils tenaient leurs réunions. On en compta jusqu'à onze. Les partis les plus nombreux étaient les deux centres — le centre droit, 120 membres environ, parti du ministère, formé surtout d'Allemands du Nord, divisé en Casino et Landsberg; — le centre gauche, formé plutôt d'Allemands du Sud, divisé en Hôtel de Wurtemberg, Hôtel d'Augsbourg.

Les 200 députés républicains formèrent deux partis : la gauche modérée, divisée en Westendhall et Hôtel de Nuremberg; — la gauche radicale, divisée en Maison allemande et Donnersberg.

La droite était coupée en trois groupes : Allemands du Nord, pro-

testants, au Café Milani; Allemands du Sud, catholiques, à la Maison de pierre; Autrichiens.

Les deux centres unis aux membres restés hors des groupes (*Wilde*, sauvages) avaient une petite majorité.

Le parlement, chargé d'organiser l'État fédéral allemand, se mit à discuter la constitution. Il avait à résoudre trois questions pratiques générales : 1° Quelle forme aurait le gouvernement fédéral? 2° Quels pays entreraient dans l'État fédéral? 3° A quel prince serait donné le pouvoir fédéral? Il n'y avait de majorité que sur la première question; on s'accorda à la résoudre [1] d'abord en commençant par les « droits fondamentaux » (*Grundrechte*) des citoyens allemands. Les libéraux dominaient; ils firent adopter les principes de la constitution belge, le modèle des constitutions libérales en ce temps : égalité devant la loi, indépendance de la justice, autonomie des communes, représentation du peuple dans chaque État, liberté de la presse, d'association, de culte, d'enseignement. Après trois mois de discussion, le projet fut voté en première lecture (octobre 1848).

Pendant ce temps, le ministère ordonna aux soldats de l'armée fédérale de prêter serment à l'Administrateur d'empire, le 6 août; la plupart des gouvernements n'obéirent pas. Le parlement, par 238 voix contre 221, décida d'intervenir contre le Danemark en faveur des Allemands du Holstein (5 sept.), ce qui amena la démission du ministère, puis il prit une décision inverse par 258 contre 226 (16 sept.), ce qui amena le retour du ministère. Quelques députés républicains voulurent alors profiter de l'indignation contre les 258 « traîtres » pour proclamer la République et dissoudre le parlement. Mais le ministère fit venir des troupes prussiennes et autrichiennes et le soulèvement républicain de Francfort n'aboutit qu'à massacrer deux députés de la droite.

Le parlement avait décidé de remplacer la Confédération à principes absolutistes par un État fédératif à constitution libérale; il avait commencé par faire le plan de la nouvelle Allemagne avant d'en fixer les limites et d'en désigner le chef. Restaient les deux autres questions : Quel serait le territoire? Qui exercerait le pouvoir central? Il ne s'agissait plus ici de définitions théoriques de droits, il fallait prendre deux décisions pratiques; et l'on n'en pouvait prendre aucune sans heurter une des deux grandes puissances en possession de la force, l'Autriche ou la Prusse. Les centres du par-

1. Le parlement eut à s'occuper aussi d'une question fédérale particulière, l'affaire des duchés de Schleswig-Holstein. (Voir chap. XVIII.)

lement, après avoir opéré ensemble sur la question de la constitution, se divisèrent quand il fallut choisir entre l'Autriche et la Prusse; il se fit un nouveau groupement des partis.

La question des limites était insoluble. L'Autriche et la Prusse n'étaient ni l'une ni l'autre exclusivement allemandes. Le parlement décida que les provinces étrangères ne pouvaient entrer dans l'État fédéral allemand; elles ne pouvaient être liées à des États allemands que par une union personnelle (27 oct.). Cette décision, sans satisfaire les Autrichiens, irritait les Prussiens à cause de la province de Posen. Mais la difficulté insoluble vint de l'Autriche, qui n'avait d'allemande qu'une minorité de sa population. Le gouvernement autrichien ne voulait pas démembrer l'empire d'Autriche en séparant les provinces allemandes des pays magyars, slaves et italiens. Il voulait faire entrer dans l'État nouveau toutes ses possessions; il demanda donc au parlement de « laisser en suspens » les relations de l'Autriche avec l'Allemagne jusqu'à ce que l'Autriche eût réglé son avenir, c'est-à-dire d'attendre pour faire la constitution d'ensemble que l'empereur d'Autriche eût donné la sienne dans ses États. Le parlement dut choisir entre deux solutions : ou admettre l'empire d'Autriche tout entier dans la Confédération, ce qui était renoncer à l'unité fédérale, en se contentant d'un lien assez lâche pour pouvoir l'étendre aux populations non allemandes; ou organiser un État fédéral fortement uni, en laissant en dehors les provinces allemandes de l'Autriche, c'est-à-dire renoncer à l'unité de l'Allemagne.

Le parlement et les Allemands se divisèrent en deux partis. — Le parti de la Grande Allemagne (*Grossdeutsche*), pour conserver l'unité allemande, se résignait à l'union avec l'Autriche, c'était le sentiment traditionnel exprimé dans le célèbre chant patriotique de Arndt : « Quelle est la patrie de l'Allemand?... Aussi loin que résonne la langue allemande. » On ne concevait pas une patrie allemande d'où seraient exclus les Tyroliens et les Autrichiens; — Le parti de la Petite Allemagne (*Klein deutsche*), pour créer un véritable État fédératif, se résignait à diminuer son territoire en excluant l'Autriche. — Cette question de limites se liait à la question du pouvoir central. Si la Confédération allemande admettait l'Autriche, on ne pouvait lui donner d'autre chef que l'empereur d'Autriche, supérieur par son titre, ses droits traditionnels, l'importance de ses États; si l'État fédéral se constituait sans l'Autriche, le roi de Prusse seul pouvait en être le chef. Ainsi le parti de la Grande Allemagne servait la politique autrichienne, le parti de la Petite Allemagne était un parti prussien.

Après des luttes très vives, le parti prussien l'emporta. Le parlement, par 261 voix contre 224, autorisa le ministère d'empire à entrer en relations diplomatiques avec l'Autriche, déclarant ainsi qu'il considérait l'Autriche comme un État étranger. Les centres avaient voté pour la Petite Allemagne, les extrêmes républicains et la droite pour la Grande Allemagne (13 janv. 1849).

Cette décision entraînait la réponse à la dernière question, celle du pouvoir central. Le parlement vota par 258 voix contre 211 : « La dignité de chef suprême de l'empire sera confiée à un des princes allemands régnants », et à une majorité de 9 voix seulement : « Ce chef portera le titre d'*empereur des Allemands.* » Deux mois après, le gouvernement autrichien proposait de faire entrer dans la Confédération l'empire d'Autriche tout entier, « l'empire de 70 millions d'habitants », avec 38 voix pour l'Autriche contre 32 pour tout le reste de l'Allemagne. Quelques députés, indignés de cette prétention, se détachèrent du parti autrichien; le parlement déclara l'empire héréditaire et par 290 voix élut empereur d'Allemagne le roi de Prusse (28 mars).

Mais l'exécution des décisions du parlement dépendait des gouvernements particuliers. Le roi de Prusse désirait la couronne d'empereur, mais il voulait la recevoir des princes « ses pareils » et non d'une assemblée de sujets. Celle que le Parlement lui offrait, il l'appelait « une couronne de boue et de bois » et disait : « Si l'on doit encore décerner la couronne de la nation allemande, c'est moi et mes pareils qui la donnerons ». Il déclara officiellement ne pouvoir accepter qu'après entente avec les princes et examen de la Constitution. Le parlement eut à choisir entre la Constitution et le roi de Prusse; la majorité décida de maintenir la Constitution. Le roi demanda aux autres gouvernements leur avis. Vingt-huit États acceptèrent la Constitution, l'empire héréditaire et l'élection; les quatre rois (Bavière, Wurtemberg, Saxe, Hanovre) la rejetèrent, ne voulant pas placer au-dessus d'eux le roi de Prusse qu'ils regardaient seulement comme leur égal. L'Autriche rompit ouvertement avec le parlement et rappela ses députés. Le roi de Prusse effrayé refusa définitivement l'empire (28 avril 1849).

Le parlement, abandonné par la Prusse, décida (par 190 voix contre 188) de mettre en vigueur la Constitution malgré les princes et de convoquer les électeurs pour le 15 juillet. Ce furent alors les républicains qui devinrent les défenseurs de la Constitution et essayèrent de forcer les gouvernements à la reconnaître. Il y avait eu déjà deux insurrections républicaines dans le grand-duché de

Bade en 1848. En mai 1849, il y eut des soulèvements dans le royaume de Prusse (province du Rhin, Breslau, Kœnigsberg), le royaume de Saxe (Dresde), le grand-duché de Bade et le Palatinat bavarois. Le roi de Saxe et le grand-duc de Bade s'enfuirent et demandèrent secours au roi de Prusse. La garde prussienne prit Dresde après deux jours de combat. Les gouvernements rappelèrent de Francfort les députés; les impérialistes se retirèrent; il n'y resta que les républicains déterminés.

Le Parlement, réduit à 105 membres, presque tous Allemands du Sud, se transporta à Stuttgart (6 juin) et élut une régence d'empire de 5 membres. Mais il fut bientôt en conflit avec le gouvernement de Wurtemberg, qui fit fermer la salle et disperser les députés. Les insurgés badois avaient formé un gouvernement provisoire qui dominait le pays de Bade et le Palatinat; ils avaient avec eux des régiments révoltés. Une armée prussienne arriva; ce fut une guerre en règle; les insurgés furent vaincus et dispersés; les conseils de guerre firent fusiller une partie des prisonniers. Beaucoup de républicains s'enfuirent en Suisse, en France, en Amérique. Cette répression eut des conséquences durables : le parti républicain, très nombreux dans l'Allemagne du Sud, fut exterminé, et ne s'est jamais reformé entièrement[1].

L'Union prussienne. — La tentative d'établir un État fédératif allemand par une assemblée nationale avait avorté; le gouvernement prussien essaya de la reprendre par une entente avec les gouvernements. Il avait le prestige aux yeux des princes d'avoir combattu et écrasé la révolution. Il était délivré de l'Autriche, absorbée par les guerres d'Italie et de Hongrie. Il proposa d'organiser un gouvernement provisoire et de reviser la Constitution votée par le parlement pour l'épurer en supprimant les clauses trop démocratiques. On négocia à la conférence de Berlin (17 mai 1849). Mais on se heurta à la même question que le parlement : Quelle position donner à l'empire d'Autriche dans le nouvel État? La Prusse proposa de créer un État fédératif avec le roi de Prusse pour chef, qui conclurait ensuite une alliance moins étroite avec l'Autriche. Le gouvernement autrichien se retira aussitôt.

Les deux rois de l'Allemagne du Nord, Hanovre et Saxe, n'osant pas refuser ouvertement, conclurent avec le roi de Prusse une alliance d'un an. Le projet prussien de constitution établissait un gouvernement avec deux Chambres : *Chambre des états*, formée de 160 délégués

1. Sur les partis socialistes en Allemagne de 1848 à 1850, voir chap. XXIV.

des gouvernements; *Chambre du peuple*, formée de députés élus. 17 États allemands acceptèrent le traité, mais les deux rois de Wurtemberg et Bavière refusèrent d'y accéder. Le parti national prussien eut pourtant quelque espoir de voir réaliser l'unité. 150 anciens membres des centres du parlement de Francfort se réunirent à Gotha pour s'entendre sur les moyens d'aider la Prusse, en sacrifiant la constitution votée en 1849.

Mais le roi de Prusse personnellement hésitait à s'appuyer sur une assemblée élue; il refusa de convoquer un parlement en 1849 et perdit le temps à négocier avec les gouvernements. L'Autriche en profita pour terminer ses guerres en Italie et en Hongrie, et quand le roi de Prusse se décida à convoquer les électeurs, les deux rois de Saxe et de Hanovre, encouragés par l'Autriche, protestèrent; puis ils se retirèrent.

Le roi de Prusse essaya d'organiser une *Union* avec les petits États. Un parlement élu par les habitants de ces États (janv. 1850) se réunit à Erfurt en mars; composé de partisans de l'Union, il vota la constitution que lui présenta le gouvernement prussien. Pendant ce temps les royaumes opposés à l'Union proposaient une organisation où l'Autriche devait entrer avec un directoire de sept membres et un parlement à nombre égal de députés autrichiens, prussiens et allemands. L'Autriche accepta, la Prusse refusa (février-mars 1850).

Le gouvernement autrichien convoqua les États allemands à Francfort pour réorganiser l'ancienne Diète. Le gouvernement prussien répondit en convoquant à Berlin un congrès des États de l'Union. Pendant quelque temps les États allemands furent groupés en deux ligues opposées : celle de Berlin, favorable au parti de la Prusse et de la Petite Allemagne; celle de Francfort, favorable au parti de l'Autriche et de la Grande Allemagne. Mais un à un les États se détachèrent de la Prusse, et se rallièrent à la conférence de Francfort. Le roi de Prusse, menacé d'une guerre avec l'Autriche, hésita, puis céda. Le gouvernement autrichien exigea la dissolution formelle de l'Union; le roi de Prusse réunit ses alliés et déclara abolie la constitution de l'Union (15 nov. 1850). Schwarzenberg dit ouvertement qu'il fallait « avilir la Prusse, puis la démolir[1] ».

La réaction en Allemagne. — La Prusse étant forcée de renoncer au rôle de directeur, l'Autriche proposa aux États allemands le régime de « l'empire de 70 millions d'âmes », c'est-à-dire de faire entrer tout l'empire autrichien dans la Confédération. La

1. Sur le rôle de la Russie et la conférence d'Olmütz, voir chap. XXVI.

conférence de Dresde fit semblant de discuter le projet; mais les princes allemands n'en voulaient pas et l'Autriche n'y tenait guère. On finit par rétablir l'ancienne Confédération comme avant 1848, et la Diète, réunie comme autrefois à Francfort (mai 1851), chargea une commission d'étudier les moyens d'affermir la paix intérieure de l'Allemagne. Cette « commission de réaction » (c'est ainsi qu'on la surnomma) recommanda de reviser les constitutions nouvelles pour en éliminer les dispositions révolutionnaires : suffrage universel, serment des soldats à la Constitution.

Dans la période révolutionnaire de 1848 plusieurs gouvernements avaient adopté des constitutions démocratiques, étendu le droit de vote parfois jusqu'au suffrage universel, établi le jury, la garde nationale, la liberté de la presse. La Diète déclara abolis les « droits fondamentaux » votés par le parlement en 1849. Puis les gouvernements dans chaque État travaillèrent systématiquement à restaurer le régime antérieur à 1848 [1], en réprimant les habitudes de liberté en tout genre pris par leurs sujets pendant la révolution. Cette réaction consista surtout en procès de presse, espionnage des fonctionnaires et des particuliers suspects, dissolution des Chambres, pression des gouvernements sur les électeurs et les Chambres, tracasseries à la frontière, passeports, visites domiciliaires, suppression du jury, tribunaux d'exception, dénonciations, agents provocateurs. Les gouvernements cherchèrent des alliés dans les Églises, favorisèrent les professeurs de théologie et les pasteurs orthodoxes et mirent les écoles sous la direction du clergé.

La Diète, comme avant 1848, était dirigée par l'Autriche. Mais le gouvernement autrichien avait changé d'attitude envers la Prusse. Le nouvel envoyé prussien, Bismarck, résuma les expériences de son séjour à Francfort (1851-58) dans un mémoire devenu célèbre (*Mémoire sur la nécessité d'inaugurer une politique prussienne-allemande indépendante*, mars 1858). Avant 1848, dit-il, l'Autriche et la Prusse opéraient de concert à la Diète et « réduisaient son action à un petit nombre d'affaires peu importantes..., les affaires sur lesquelles elles n'étaient pas d'accord ne venaient pas en délibération... Depuis 1851 les délibérations de la Diète présentent un tout autre aspect. Schwarzenberg adopta le plan de faire acquérir à l'Autriche l'hégémonie sur l'Allemagne par les moyens que lui offrait la Constitution de la Confédération. » Bismarck explique ensuite les moyens

1. Ce régime est souvent appelé *Vormärzische Zustände*, régime antérieur à mars (1848).

d'action de l'Autriche sur les princes allemands, sur les industriels et les financiers, montre comment elle s'assure une majorité certaine à la Diète et travaille à « élargir le cercle d'action de l'instrument à son service » en augmentant le nombre des affaires où la décision peut être prise à la majorité.

Ainsi la Diète restaurée servait à l'Autriche d'instrument pour maintenir le régime absolutiste contre les libéraux et la Confédération contre le gouvernement prussien.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie. Pour l'histoire de tous les pays allemands (Allemagne, Prusse, Autriche), on peut en toute sécurité se reporter à **Dahlmann-Waitz**, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, 6e édit., revue par **Steindorff**, 1894, — la meilleure de toutes les bibliographies historiques nationales. Pour les ouvrages parus depuis 1893, voir la bibliographie périodique publiée en appendice par la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft* [1].

Documents. Les documents officiels de la Diète ont été publiés par **Kluber**, 1830-33, — **G. von Meyer**, 1821-1827, — **Zöpfl**, 1858-69; les Constitutions des États particuliers par **Pœlitz** et **Bülau** (1832-47) et **Zachariæ** (1855-62). — Pour les actes parlementaires de 1848 et 1849, voir *Quellenkunde*, numéros 6066 à 6073. — Pour les opérations de la Diète après 1850, le recueil de documents de **Poschinger** (rapports de Bismarck, envoyé prussien).

Parmi les correspondances et mémoires, les plus importants sont **Gentz** (au service du gouvernement autrichien, confident de Metternich), — **Varnhagen von Ense** (libéral).

Travaux. L'histoire la plus détaillée est **Treitschke**, *Deutsche Geschichte im XIXten Jahrhundert*, 5 vol., dernière édition, 1886-95 (arrêtée par la mort de l'auteur à 1848); très partial, très violent (prussien et conservateur), mais bien informé et agréable à lire. — Le résumé le plus sûr est **C. Bulle**, *Gesch. der neuesten Zeit*, 2e édit., 1886-87. — Le volume de la collection Oncken (**C. Flathe**, *Zeitalter der Restauration und der Revolution* (1883), est médiocre. — L'*Allgemeine deutsche Biographie*, qui se publie depuis 1875 et va être terminée (40 vol.), se compose d'articles *signés*, véritables biographies d'une valeur scientifique. — En français : — **Gervinus**, *Hist. du XIXe siècle* (trad. de l'allem.), arrêté à 1830; n'est plus au courant. — **Van Deventer**, *Cinquante années de l'hist. fédérale de l'Allemagne*, 1870, belge, vulgarisation.

Sur la Diète : **K. Fischer**, *Die Nation und der Bundestag*, 1880, bon exposé des vices de l'organisation fédérale.

Sur les mouvements après 1830 : **J.-R. Mucke**, *Die politischen Bewegungen in Deutschland von 1830 bis 1835*, 2 vol., 1875.

Sur la Révolution de 1848 : **Haym**, *Die deutsche Nationalversammlung*, 3 vol., 1848-50. — **S.-R. Taillandier**, *Etude sur la révol. en Allemagne*, 2 vol., 1853.

Sur la Réaction : **A. Bernstein**, *Revolutions-und Reaktions-Geschichte*, etc., 3 vol., 1882-84.

Sur le mouvement vers l'unité : **F. Jastrow**, *Gesch. des deutschen Einheitstraumes*... 4e édit., 1891. — **Lévy-Bruhl**, *L'Allemagne depuis Leibnitz*, 1890.

1. L'excellence de ces recueils m'a engagé à réduire les renseignements bibliographiques pour tous les pays allemands aux documents fondamentaux et aux ouvrages d'ensemble les plus commodes. Encore ai-je cru pouvoir me borner à une indication sommaire du nom de l'auteur; pour le détail du titre, il suffit de se reporter à la *Quellenkunde*.

CHAPITRE XIII

L'EMPIRE D'AUTRICHE SOUS LE RÉGIME ABSOLUTISTE

L'empire autrichien en 1814. — L'Autriche a été peu modifiée par la Révolution française. — Son gouvernement a lutté contre Napoléon sans essayer de réformer l'organisation intérieure, il s'est contenté de faire une banqueroute, la Déclaration de 1811, qui réduisait la valeur du papier-monnaie. — Son territoire n'a pas été bouleversé comme ceux des États allemands ; l'Autriche a seulement, en échange de provinces éloignées (le Brisgau et la Belgique), reçu des provinces contiguës, l'archevêché de Salzbourg et les domaines de Venise, c'est-à-dire la côte de l'Adriatique.

Depuis la destruction de l'empire d'Allemagne, l'empereur a pris le titre nouveau d'empereur d'Autriche (1806) ; tous ses États sont pour la première fois unis sous un nom collectif. Mais cet empire ne forme pas une nation, il reste un conglomérat de peuples juxtaposés sous un même souverain. Pour comprendre l'histoire de l'Autriche il faut donc se représenter les peuples disparates dont elle est composée. Ce sont d'anciennes nations ou débris de nations qui avant d'être unis sous une domination commune ont eu leur vie distincte et qui en ont conservé la marque dans leur langue et leur administration. Historiquement on peut distinguer quatre groupes, sans compter les Italiens du royaume lombard-vénitien[1] :

1° Les *pays héréditaires*, de la région des Alpes, groupés autour de l'archiduché d'Autriche sous des titres différents (dix provinces) ;

1. Pour l'histoire de ce royaume italien, voir le chapitre XI.

2° Les pays de la *couronne de Bohême*, formés de trois provinces anciennes : Bohême, Moravie, Silésie [1];

3° Le royaume polonais de Galicie avec son annexe, la Bukovine, pays roumain enlevé à la Moldavie;

4° Les pays de la *couronne de saint Étienne*, formés de quatre États : le royaume de Hongrie, la principauté de Transylvanie, les royaumes croates de Croatie et Esclavonie, la province de Serbie. (Le royaume de Dalmatie, ancien domaine de Venise, fait partie d'une même région et d'un même peuple que le groupe croate, mais administrativement il a été rattaché aux pays héréditaires.)

Ces groupes n'étaient eux-mêmes que des formations historiques, des conglomérats de nations sans unité. De là vient la complexité de la vie politique en Autriche.

Le groupe des pays héréditaires était surtout *allemand*; Vienne, l'archiduché d'Autriche et les provinces du Nord sont de langue allemande. Mais une population slave (*Slovènes*) occupait le Sud, la Carniole, un morceau de la Styrie et de la Carinthie, Gœrtz et Gradisca et l'Istrie; mais dans ces deux dernières provinces et à Trieste, l'*italien* est la langue des villes.

Le groupe de Bohême était surtout slave (*Tchèques*); mais il y avait un grand nombre de colons allemands, surtout dans les villes, et la région nord-ouest de la Bohême qui touche à l'Allemagne avait été presque entièrement germanisée.

Le groupe de Galicie était slave, mais de deux races différentes. Les *Polonais* catholiques peuplaient seuls l'Ouest; dans l'Est conquis jadis sur les Russes, ils ne formaient que l'aristocratie. Le fond de la population de l'Est était composé de *Ruthènes*, anciennement orthodoxes, devenus *grecs-unis* et rattachés au catholicisme, mais en conservant leur rite slavon et leurs prêtres mariés. La Bukovine avait une population *roumaine*.

Le groupe de la couronne de saint Étienne était le plus hétérogène de tous. — L'État dominant, le royaume de Hongrie, était *magyar*, mais avec des colonies allemandes très nombreuses disséminées dans la plaine, surtout à l'Ouest; et une population slave (*Slovaques*) presque compacte dans la région du Nord-Ouest qui touche à la Moravie. — La Transylvanie était formée d'un peuple de paysans *roumains* orthodoxes soumis à deux peuples dominants : les *Magyars* venus de Hongrie, les colons *allemands* protestants (*Saxons*) établis depuis plusieurs siècles au centre du pays. — La Croatie, l'Escla-

1. C'est le petit morceau de Silésie resté à l'Autriche (pays de Troppau).

vonie et la Dalmatie avaient une population slave (*Croate*) catholique. Mais les *Italiens* dominaient alors dans les villes de la côte et la région de l'Esté tait peuplée de *Serbes* réfugiés, restés orthodoxes.

Les langues et les religions n'étaient pas alors en rivalité aussi ouverte qu'aujourd'hui; mais elles suffisaient pour empêcher tout sentiment de solidarité entre les habitants de l'empire et même entre voisins dans chaque région. Le gouvernement avait renoncé à les fondre sous une administration commune. Metternich rejetait le « système de fusion pure » essayé par Joseph II. La couronne de saint Étienne avait conservé son gouvernement distinct de la monarchie; le *dualisme* était la loi fondamentale de l'empire. Les autres groupes (États héréditaires, Bohême, Galicie) étaient soumis directement au gouvernement de Vienne, mais avec des débris d'administration distincte.

Dans l'empire les Slaves formaient la majorité de la population, mais une majorité soumise et sans unité. Ils étaient coupés en deux tronçons, au nord et au sud, séparés par les Allemands et les Magyars de la vallée du Danube et divisés en six groupes nationaux : 1° Tchèques et Slovaques, 2° Polonais, 3° Ruthènes au nord, — 4° Slovènes, 5° Croates, 6° Serbes au sud. Ils étaient dominés par une aristocratie et un gouvernement formés d'une minorité plus civilisée ou plus fortement organisée, les Allemands dans l'Ouest, les Magyars dans l'Est.

Les Allemands avaient la prépondérance : la capitale Vienne était une ville allemande, la famille impériale et la cour étaient allemandes; l'allemand était la langue du gouvernement et de l'armée. Ce régime était l'œuvre d'une politique de famille, en un temps où l'on ne pensait guère aux nationalités; la naissance du sentiment national devait le rendre impraticable.

Le système de Metternich. — Le gouvernement intérieur restait organisé comme avant la Révolution. L'empereur exerçait le pouvoir absolu, avec l'aide des ministres et des conseils. Son principal ministre, Metternich, d'une famille seigneuriale de l'Ouest de l'Allemagne, avant tout diplomate, était chargé des affaires étrangères; mais, par son influence personnelle, il dirigeait aussi la politique intérieure.

François Ier, malgré l'aspect familier que lui donnaient ses manières simples et son parler viennois, était tout pénétré de son pouvoir absolu, très dur pour toute tentative de résistance, avant tout conservateur par « indifférence, indécision, crainte des ennuis »; c'est ainsi que son oncle Joseph II décrivait son caractère. Il avait

horreur de toute réforme, comparant son empire à une vieille maison qui s'écroulerait si on essayait de la réparer. Metternich, homme de salon, causeur brillant, sceptique, lettré, souriant et affable, avait érigé en théorie ses sentiments conservateurs; il parlait sans cesse de combattre la Révolution, ce qui signifiait en pratique empêcher tout changement et écarter tout contrôle. Il combattait la Révolution en Europe en maintenant les gouvernements absolus; il la combattit en Autriche en conservant l'ancien régime.

Le gouvernement centralisé resté à Vienne était un pêle-mêle de ministres chefs de service et de Conseils supérieurs, sortes de ministères collectifs, ayant pouvoir les uns sur toute la monarchie, les autres sur un groupe de provinces. L'ancien Conseil principal, la *Haus-Hof-Staatskanzlei*, avait les affaires étrangères, la police et les finances; mais il y avait des chancelleries spéciales pour la Bohême et la Galicie, l'Autriche et l'Illyrie, le royaume lombard-vénitien; et l'on conservait les Conseils spéciaux (*Hofstelle*) de Hongrie, de Transylvanie, le Conseil aulique de guerre, la Chambre aulique, le Directoire général des comptes. Pour faire marcher d'accord tous ces rouages, l'empereur, en 1814, avait ordonné des « conférences » entre les chefs de service et quelques conseillers de confiance. Mais ce ne fut que plus tard, sous son successeur, qu'on acheva d'organiser la *Conférence*, c'est-à-dire une sorte de conseil des ministres. Le *Conseil d'État* réorganisé en 1814 fut réduit à un rôle consultatif.

Tous ces corps, s'entravant les uns les autres, habitués à ne rien décider que dans des formes solennelles et après des écritures sans fin, menaient les affaires avec une lenteur proverbiale, laissant à l'empereur la responsabilité de décider les moindres détails. Et tous ces contrôles de fonctionnaires ne contrôlaient rien. Le gouvernement, n'ayant ni comptes à rendre, ni opinion publique à ménager, opérait en secret et arbitrairement. Personne ne pouvait voir clair dans le budget. Depuis 1814 il fut toujours en déficit, mais ce déficit ne fut pas avoué; on le couvrit toujours avec les reliquats des emprunts faits pour subvenir aux dépenses extraordinaires.

Cette administration paperassière et formaliste redoutait toute décision. On se renvoyait les actes des uns aux autres sans oser rien résoudre. Quand Stadion, gouverneur de Dalmatie, eut besoin d'un règlement pour les communes de sa province, il lui fallut prendre sur lui de le mettre en vigueur; ce qui lui valut la réputation d'une tête brûlée.

La société resta officiellement aristocratique. Les nobles étaient exempts du service militaire et des tribunaux ordinaires; ils avaient

seuls le droit d'acquérir des biens nobles et seuls arrivaient aux fonctions élevées. Ils gardaient dans leur domaine les pouvoirs seigneuriaux de police, de justice, de règlement des industries. Les paysans étaient soumis à la justice du seigneur, aux redevances et à la corvée sur les terres du seigneur. L'administration provinciale restait partagée entre les fonctionnaires du gouvernement et les États provinciaux chargés de répartir les impôts et les levées de recrues; on rétablit même les États dans les provinces où ils étaient tombés en désuétude. Mais ces vieux États ne représentaient pas le pays et n'avaient aucun pouvoir. Sauf en Tyrol, ils se composaient presque uniquement de nobles, quelques villes seulement y députaient, 4 en Bohême, 1 en Galicie. Les États d'ailleurs n'étaient convoqués que pour entendre et approuver les propositions d'impôts. Le décret qui rétablissait les États de Galicie en 1817 recommandait « d'éviter tout ce qui pourrait leur donner l'illusion que l'impôt dépend de leur consentement ». La session se réduisait à une séance solennelle et muette, suivie d'un banquet; souvent elle ne durait qu'un jour.

On citait pourtant un exemple d'une concession accordée à des États provinciaux : ceux de Bohême en 1825 décidèrent le gouvernement, qui demandait une réforme de l'impôt foncier, à maintenir l'inégalité d'impôt en faveur des nobles; ce fut, dit-on, une compensation donnée au prince Windischgraetz pour s'être laissé insulter au Congrès de Vérone par le grand-duc russe Constantin.

Le principe de ce régime étant d'empêcher toute agitation, le gouvernement prenait des mesures pour ôter aux sujets toute tentation de s'occuper des affaires publiques, d'en parler et même d'y penser. C'était la tâche de la censure et de la police secrète. — La censure, dépendance de la police, s'appliquait non seulement aux pièces de théâtre, mais aux journaux et aux livres : n'étant réglée par aucune loi, elle rendait le censeur omnipotent. Aucun livre politique n'était imprimé en Autriche. On interdisait l'entrée de tous les livres étrangers où pouvait se trouver une idée libérale, Hallam, Aug. Thierry, Sismondi, même les livres de médecine de Broussais. — La police surveillait individuellement les étrangers, les professeurs, les étudiants, même les fonctionnaires; elle avait des espions dans les salles de cours, et se faisait remettre par les bibliothécaires la note des livres empruntés par chaque professeur. Toute association était sévèrement interdite. Des jeunes gens suisses, la plupart précepteurs, avaient fondé en 1817 une société historico-pédagogique qu'ils avaient bientôt dissoute : en 1819, ils furent arrêtés, tenus en

prison dix mois et expulsés; le rapport de police disait que leurs statuts ressemblaient à ceux des francs-maçons. En 1825, on arrêta les membres d'une société comique, écrivains, peintres, musiciens, qui s'amusaient à rédiger des passeports en charge avec des noms grotesques. — La poste était organisée de façon à décacheter les lettres privées. — Les sujets autrichiens ne pouvaient sortir de l'Empire qu'avec un passeport, et le gouvernement l'accordait rarement.

L'Église catholique était encore Église d'État. Le clergé restait très étroitement dépendant du gouvernement; Metternich et l'empereur tenaient au *Joséfinisme*, c'est-à-dire à la suprématie du souverain laïque. Mais pour les sujets la religion restait obligatoire; les étudiants étaient astreints à aller à la messe et à communier; plusieurs achetaient les billets de confession à des camarades; ces billets avaient un cours variable comme une valeur de bourse. Les écoles étaient surveillées par le clergé. Les non-catholiques étaient tolérés (depuis Joseph II), mais légalement exclus des charges publiques; il leur fallait une dispense pour acquérir des immeubles, le droit de bourgeoisie, la maîtrise, les grades universitaires. C'est cet ensemble de mesures qu'on a appelé le *système de Metternich*. Ce nom définit mal un régime d'oppression paternelle, sans raideur, très négligent, comme les fonctionnaires viennois chargés de l'appliquer; ce fut une tendance plutôt qu'un système.

Le gouvernement défendait toute pensée publique à ses sujets, mais il les laissait volontiers s'amuser. Vienne acquit la réputation d'une capitale du plaisir.

L'opposition nationale en Hongrie. — Du *dualisme* reconnu par Marie-Thérèse un débris subsistait, c'était la Constitution du royaume de Hongrie. L'empereur restait *roi* en Hongrie et astreint à conserver la Constitution. Joseph II ayant amené un soulèvement en voulant la réformer, on l'avait rétablie en 1791; François en fit publiquement l'éloge. En 1820, étant venu assister à Pesth à des manœuvres militaires, il prononça un discours en latin, la langue officielle du gouvernement hongrois. « *Totus mundus stultisat et relictis antiquis suis legibus, constitutiones imaginarias quærit. Vos constitutionem a majoribus acceptam illæsam habetis; amatis illam et ego illam amo et conservabo et ad heredes transmittam.* »

Mais tout en faisant profession de l'aimer, cette Constitution traditionnelle, l'empereur ne se souciait pas de l'appliquer. Imposée aux rois dès le moyen âge par l'aristocratie magyare, la Constitution de Hongrie établissait une assemblée centrale, la Diète, pour gouverner le royaume de concert avec le roi et 55 assemblées locales, une dans

chaque *comitat*, pour administrer les *comitats*. Cette organisation ressemblait au parlement et aux assemblées de comtés d'Angleterre.

La Diète devait être réunie au moins tous les trois ans; mais depuis 1812 le gouvernement cessa de la convoquer. En l'absence de la Diète ce furent les *comitats* qui résistèrent au gouvernement absolu au nom de la Constitution. — En 1815, le gouvernement s'étant adressé directement à eux pour leur ordonner de lever des subsides et des recrues, les *comitats* décrétèrent qu'ils ne pouvaient agir qu'après un vote de la Diète, et défendirent aux fonctionnaires d'opérer la levée; l'empereur cassa ces décrets comme un attentat à ses droits royaux. Cette fois les *comitats* cédèrent. — Mais après 1820, quand le gouvernement ordonna de lever des recrues et de payer les impôts en monnaie (au lieu de papier), les *comitats* refusèrent encore et demandèrent la réunion de la Diète. Le gouvernement envoya des administrateurs et des commissaires pour asseoir l'impôt foncier et des soldats pour le lever. Les fonctionnaires des *comitats* ne firent qu'une résistance passive : ils cessèrent d'opérer; mais les commissaires royaux, ne trouvant ni les procès-verbaux, ni les sceaux, ni les clefs des archives, ne purent lever les impôts faute de renseignements. L'empereur finit par céder; sous prétexte de faire couronner sa femme en Hongrie, il convoqua la Diète à Presbourg en 1825.

Après 1830, une agitation politique commença en Hongrie, et des partis de réforme se montrèrent dans la Diète et dans les *comitats*. Ce fut un mouvement à la fois national et libéral. La Diète réunie en 1832 demanda un gouvernement plus complètement hongrois : des séjours plus fréquents de l'empereur-roi en Hongrie, — la Diète tenue non plus à Presbourg, ville allemande, sur la frontière, mais à Pesth, capitale magyare, au cœur du pays, — le magyar comme langue officielle à la place du latin. Sur la politique nationale tous les Magyars étaient d'accord. Sur les réformes libérales ils se divisèrent. Il se forma un parti libéral qui proposa de réformer la Constitution et la société, un parti conservateur qui voulait maintenir l'ancien régime avec un gouvernement exclusivement magyar.

La société de Hongrie était restée organisée comme au moyen âge, divisée en deux classes officiellement inégales : les nobles, seuls citoyens, exempts de tout impôt, ne devant d'autre service militaire que la levée en masse (*insurrectio*), — les paysans, tenanciers des nobles, chargés de redevances et de corvées envers leur seigneur, payant seuls l'impôt, fournissant seuls les recrues pour l'armée et privés de tout droit politique. Les nobles formaient seuls la nation

politique, mais ils étaient en grand nombre; beaucoup vivaient à la campagne, aussi pauvres et aussi incultes que les paysans.

L'administration du *comitat* appartenait aux nobles. A des époques périodiques, tous les nobles du *comitat* se réunissaient en *congregatio* pour faire la *reparatio*, c'est-à-dire pour élire les fonctionnaires, juges, administrateurs, employés de finances; c'étaient des élections tumultueuses, avec banquets, buveries, batailles entre partisans des concurrents, vote par acclamation et les élus portés en triomphe[1].

La Diète du royaume se composait de deux *Tables* : *Table des magnats*, formée de seigneurs siégeant en vertu d'un droit héréditaire; *Table des États*, composée de députés élus, 110 nobles (2 pour chaque *comitat*) et 2 représentants en tout pour toutes les villes, et des délégués de la Diète du royaume de Croatie.

C'était un mécanisme semblable aux lords et aux députés des comtés d'Angleterre. Mais il fonctionnait en désordre. Dans la même salle siégeaient pêle-mêle les députés des *comitats* et des villes, les délégués de la Diète de Croatie, les protonotaires, les représentants des chapitres et des couvents, les procureurs des *magnats* absents, sans compter les spectateurs et même des dames; les uns n'ayant pas de voix, les députés d'un *comitat* n'ayant à eux deux qu'une voix collective. Il n'y avait pas de vote régulier; on appliquait la vieille maxime du moyen âge : *Vota non numerantur sed ponderantur*. Il n'y avait même pas de vote véritable, car les députés, étant liés aux instructions rédigées par leurs électeurs, ne pouvaient donner que des réponses provisoires.

La Diète n'était pas un vrai parlement, et ne se trouvait pas en face d'un vrai ministère centralisé. La politique se décidait d'un côté à Vienne sous l'influence de la cour, de l'autre dans les assemblées de *comitats*, dominées par les préjugés des nobles de campagne. Le parti libéral voulait à la fois réformer la société en abolissant la corvée, la redevance et l'inégalité d'impôt, et établir un régime vraiment représentatif en étendant le droit de suffrage aux employés, instituteurs, avocats, notaires, médecins, ecclésiastiques, marchands, industriels, et en donnant à chaque député une voix individuelle.

La Diète de réforme dura quarante mois (1832-36) et tint 470 séances. Les libéraux présentèrent leurs griefs et demandèrent la liberté de la presse, mais les *magnats*, d'accord avec le gouvernement, rejetèrent presque tous les projets de réforme. On adopta pourtant

1. Une description très vivante d'une élection est donnée par un des chefs libéraux, Eötvös, dans un roman de mœurs traduit en allemand, *Der Dorfnotar*.

une mesure qui fut regardée comme un précédent important : le pont suspendu qu'on construisait sur le Danube, à Pesth, devait être un pont à péage; il fut décidé que les nobles paieraient pour traverser comme les non-nobles, ce qui passa pour une première atteinte au privilège de la noblesse de ne payer aucun impôt.

En même temps, en Transylvanie, les Magyars s'agitaient pour obtenir la réunion de la Transylvanie à la Hongrie. Les États convoqués en 1834 (pour la première fois depuis 1809) luttaient contre le gouvernement, refusaient de reconnaître les membres du *gubernium*, comme n'étant pas élus, se constituaient en dehors d'eux, se déclaraient responsables envers leurs électeurs et faisaient lithographier leurs procès-verbaux malgré l'interdiction de les publier. Le gouvernement les fit dissoudre et établit un gouvernement militaire.

La vie politique était désormais éveillée en Hongrie. Un jeune avocat, secrétaire d'un député, Kossuth, fonda le premier journal politique magyar. Il fut arrêté, gardé deux ans en prison préventive, puis condamné, mais amnistié. Sa réputation était faite; il devint un des chefs de l'opposition. Il demandait une Diète élue pour trois ans siégeant annuellement à Pesth, et l'abolition des droits seigneuriaux. Il y eut une Diète en 1839, une Diète de 1842 à 1844; les *magnats* rejetèrent encore les réformes et les *comitats* donnèrent à leurs députés des instructions pour maintenir l'exemption d'impôt des nobles.

Le gouvernement avait du moins cédé sur la question de la langue; le magyar avait été déclaré langue des lois en 1836, de l'administration en 1840, du gouvernement et de l'enseignement en 1844. Sur les réformes le parti libéral se divisa. — Kossuth, devenu très populaire comme orateur, parlant d'une voix forte et sonore, avec des gestes vifs, forma un parti démocratique et provincial qui proposait d'abolir les privilèges et de créer un gouvernement magyar sans diminuer le pouvoir des assemblées de *comitats*. — Les libéraux centralisateurs jugeaient nécessaire de diminuer l'action des *comitats*, partisans des privilèges, et d'augmenter le pouvoir de la Diète. Leur programme de 1847, rédigé par Deák, réclamait la réforme de l'impôt et le vote de l'impôt par la Diète. « Nous trouvons injuste que les intérêts de la Hongrie soient subordonnés à ceux des États héréditaires et ne supporterons jamais qu'on sacrifie nos droits à l'unité de l'administration, qu'on regarde trop volontiers comme synonyme de l'unité de la monarchie. »

L'opposition nationale slave. — Dans les pays slaves, moins fortement organisés que les hongrois, l'opposition nationale fut plus

faible et plus dispersée. Elle se produisit séparément chez trois peuples : Polonais, Tchèques, Croates.

1° Le mouvement polonais eut son centre hors de l'empire, à Cracovie, organisée en république aristocratique depuis 1815; là se formèrent les conspirations pour rétablir l'ancienne Pologne. En 1831, le gouvernement autrichien fit occuper Cracovie, puis il l'évacua. Ces complots visaient moins la Galicie autrichienne que la Pologne prussienne et russe.

2° Le mouvement tchèque partit de Prague et fut surtout littéraire. Depuis l'écrasement de la nation tchèque en 1620, l'allemand était devenu la langue non seulement du gouvernement, mais de l'université et de toute la société cultivée, la seule langue littéraire et scientifique; le tchèque n'était plus guère traité que comme un patois bon pour les paysans et les illettrés. En 1819, des patriotes tchèques découvrirent dans un couvent de Kœniginhof un manuscrit des chants nationaux tchèques de la fin du XIIIe siècle (ils sont considérés aujourd'hui comme une falsification). Un petit groupe de lettrés et d'érudits tchèques travailla dès lors à réveiller l'amour-propre national en rappelant aux Tchèques qu'ils avaient eu jadis une littérature et qu'ils avaient été une grande nation; ils fondèrent des revues et des sociétés tchèques, l'historien patriote Palacky écrivit l'histoire de Bohême.

Ce mouvement tchèque, au contraire des autres mouvements nationaux d'Autriche, ne resta pas exclusivement local. Les patriotes tchèques s'intéressaient surtout aux questions de langues; ils furent frappés de la multitude des peuples de langue slave et se mirent à considérer les Slaves comme une race supérieure, la plus nombreuse et la mieux douée, qui dominerait le monde si elle sortait du morcellement et prenait conscience de sa force. Ils désirèrent la voir unie en un seul corps; les Tchèques, étant les plus civilisés, dirigeraient le mouvement de rapprochement de tous les frères slaves. Ainsi se forma le *panslavisme*. C'était une idée vague; les Tchèques, en cherchant à la préciser, songèrent à s'appuyer sur la seule nation slave organisée en État indépendant, sur l'empire russe. L'opposition littéraire tourna à l'hostilité contre la race allemande et le gouvernement autrichien. Elle se manifesta surtout par des protestations contre les fonctionnaires allemands en Bohême et contre l'emploi de l'allemand dans les administrations et les écoles; faute de moyens d'action, elle n'aboutit pas à une réforme pratique.

3° Chez les Slaves du Sud, l'opposition fut menée par le seul peuple slave qui eût conservé un reste d'une organisation nationale, les

Croates; il eut son centre à Agram et fut à la fois littéraire et politique. Les patriotes se mirent à étudier les antiquités croates et travaillèrent à constituer une littérature croate. Gaj fonda en 1836 la *Gazette nationale illyrienne*. Les Croates désiraient, comme les Tchèques, prendre la direction de leurs frères slaves; ils rêvaient l'union des Slaves du Sud de langue croate en un royaume *illyrien* formé de la Croatie, l'Esclavonie, la Dalmatie. La Croatie avait déjà son administration nationale, son gouverneur (le *ban* de Croatie), ses États provinciaux d'Agram qui élisaient des délégués à la Diète de Hongrie. Mais elle était soumise à la fois à deux gouvernements, celui de Hongrie, celui de l'empire. Le parti national croate se heurta donc à la fois à la résistance du gouvernement autrichien et au mouvement national magyar. La Diète de Hongrie, en 1843, adopta le magyar à la place du latin; les députés croates voulurent continuer à parler latin; mais dès qu'un Croate commençait par la formule, jusque-là en usage, *Excellentissime domine*, une clameur générale dominait sa voix. Les Magyars l'emportèrent; le gouvernement autrichien reconnut le magyar comme seule langue de la Diète, et ordonna à la *Gazette illyrienne* de changer son titre en *croate-slavonne-dalmate*. Les Croates répondirent (1845) en déclarant le croate seule langue des États provinciaux d'Agram et en retirant le droit de prendre part aux États aux Turopoles, paysans nobles magyars établis en Croatie.

L'opposition libérale allemande. — Dans les provinces allemandes, où le gouvernement était allemand, l'opposition ne fut pas nationale, mais seulement libérale. Les nobles, les bourgeois, les étudiants désiraient un régime constitutionnel avec la liberté de la presse. L'idée leur en était venue par la lecture des journaux et des livres politiques étrangers, surtout français et allemands du Sud. Ces écrits étaient interdits et auraient dû être arrêtés à la frontière. Mais la surveillance s'était relâchée. François Ier, mort en 1835, avait eu pour successeur son fils Ferdinand, débile mental, incapable de s'occuper des affaires. Metternich en vieillissant devenait de plus en plus sourd et indolent. La machine absolutiste subsistait, mais fonctionnait mal, faute d'un chef; on maintenait les interdictions, mais les agents du gouvernement, devenus plus tolérants, laissaient faire ce qu'ils étaient chargés d'interdire. Le directeur de police de Prague, ayant reçu la consigne de ne pas permettre de bals en temps de carême ou d'avent, tournait le dos aux danseurs pour ne pas les voir. La police laissait imprimer et circuler des pamphlets contre le régime et colporter les livres défendus. Les

libraires vendaient les journaux défendus en les mettant comme enveloppes à des livres de messe ou de cuisine.

De même, en matière de commerce, on maintenait des droits de douane presque prohibitifs; mais les douaniers laissaient entrer en contrebande les marchandises étrangères. Jusqu'en 1844 les sommes versées à la douane furent dérisoires; d'après la statistique officielle, il serait entré un vêtement de soie tous les trois ans.

L'enseignement restait fermé à toutes les études modernes; dans les collèges tenus par des ecclésiastiques on n'apprenait qu'un peu de latin; dans les universités on ne faisait guère que du droit. Mais beaucoup d'Autrichiens s'improvisèrent par contrebande une instruction moderne, instruction incohérente, incomplète et superficielle, dont les traces sont restées visibles jusqu'à la génération actuelle. L'opposition autrichienne, née du contact des idées étrangères, fut une imitation des oppositions libérales de France et d'Allemagne.

La révolution de 1848. — Le gouvernement avait des adversaires de deux sortes : les libéraux, qui lui reprochaient d'être arbitraire; et les partis nationaux, irrités qu'il leur imposât une administration et une langue étrangères. Les mécontents profitèrent du mouvement général de 1848 pour faire une révolution libérale et nationale comme en Allemagne; mais tandis qu'en Allemagne la révolution nationale consistait à réunir les petits États en une grande nation, en Autriche elle tendit à démembrer le grand État en petites nations.

Un premier soulèvement isolé éclata dès 1846 en Galicie. Les nobles polonais essayèrent de rétablir la Pologne indépendante. Le gouvernement ne prit pas même la peine de les combattre, il n'eut qu'à lâcher contre eux leurs propres paysans, les Ruthènes; les paysans arrêtèrent les conjurés polonais et les amenèrent à l'autorité autrichienne. Puis le gouvernement profita de l'occasion pour occuper la république de Cracovie et l'annexa à la Galicie avec le consentement de la Prusse et de la Russie (1847). Il ne resta plus aucun État polonais indépendant.

Le mouvement général se produisit en mars 1848 à la fois dans les deux nations dominantes, allemande et hongroise, et presque aussitôt dans les pays slaves.

En Autriche, la nouvelle de la révolution de France suffit à désorganiser le gouvernement. L'archiduchesse Sophie, effrayée, demanda le renvoi de Metternich, l'homme impopulaire; les archiducs et les ministres l'approuvèrent. Les libéraux de Vienne commencèrent à

manifester. En l'absence de tout corps politique pour transmettre des vœux au gouvernement, l'initiative fut prise par des groupes de tout genre : les libraires, la Société industrielle, le Cercle de lecture juridico-politique, les étudiants; on présenta des pétitions pour demander la liberté d'enseignement, de religion, de parole, de la presse, la publicité du budget, une représentation périodique. La censure et la police cessèrent de fonctionner. La Conférence des ministres prit peur et se déclara prête à convoquer une délégation des États des différentes provinces pour s'entendre avec une commission du gouvernement.

La révolution se fit brusquement, par une simple manifestation; le gouvernement, démoralisé, ne se défendit pas. Les États de Basse-Autriche venaient de se réunir. Le 14 mars, les étudiants se réunirent dans la cour devant la salle des États; un jeune médecin juif monta sur le toit du puits et cria « Vive la liberté! » Les membres des États essayèrent de parlementer par la fenêtre, puis ils admirent une délégation de douze membres. Le bruit se répandit alors que les soldats étaient en marche; et la foule envahit la salle. Les États allèrent au palais impérial transmettre les demandes; pendant qu'ils y étaient, les soldats firent feu. On cria « A bas Metternich! A bas les militaires! » Metternich se moqua de cette émeute; c'était, disait-il, un coup monté par quelques Juifs, Polonais et Français. Mais les autres membres de la Conférence, effrayés, voulurent calmer la foule et finirent par obliger Metternich à donner sa démission.

La révolution était l'œuvre des étudiants et des bourgeois de Vienne; ce furent eux qui prirent le pouvoir. Ils s'armèrent et formèrent la *Légion académique* et la garde nationale qui au mois de mai organisèrent le « Comité central pour la défense des droits du peuple ». Ce comité gouverna Vienne. Le gouvernement impérial n'osait plus rien refuser; il déclara la presse libre, convoqua les députés (15 mars) et promulgua une constitution sur le modèle belge (25 avril). Il essaya ensuite de dissoudre le Comité central. Mais la foule le força à convoquer une assemblée constituante élue au suffrage universel (15 mai). Puis l'empereur s'enfuit en Tyrol avec sa famille. Les ministres restèrent à Vienne sans troupes (on avait envoyé les soldats en Italie); ils voulurent dissoudre la Légion académique; les étudiants et les ouvriers firent des barricades, il se forma une « commission de citoyens » pour maintenir l'ordre et les droits du peuple. Les ministres effrayés se résignèrent à conserver la Légion et à charger la commission de la police de la ville : elle

devint la « Commission de sûreté ». Puis l'archiduc Jean, envoyé à Vienne pour tenir la place de l'empereur, forma un ministère nouveau où les libéraux avaient la majorité.

La Constituante, élue au suffrage universel, composée de députés de tout l'empire, excepté la Hongrie, se réunit à Vienne le 22 juillet. Il s'y trouvait 92 députés paysans. On y parla en plusieurs langues et il fallut faire traduire les projets à voter. Les Allemands formèrent la gauche, les Tchèques la droite. Un fils de paysans proposa de déclarer abolis tous les droits seigneuriaux. Après un mois de discussions (73 amendements, 159 questions), la Constituante à l'unanimité vota l'abolition des corvées, redevances et justices seigneuriales et supprima toute différence entre terres nobles et non nobles. Ce fut le résultat principal de la révolution de 1848.

La révolution en Hongrie. — En Hongrie, dès le 3 mars, la Diète, sur un discours de Kossuth, avait envoyé une adresse à l'empereur demandant une constitution, et bientôt il se forma des clubs et un Comité de sûreté auxquels la Diète ne pouvait résister. Elle se mit donc à voter les réformes réclamées par le parti libéral : liberté de la presse, égalité d'impôts, abolition des droits seigneuriaux. Le gouvernement de Vienne, n'ayant aucun moyen de lutter, accorda aux Magyars tout ce qu'ils demandèrent : d'abord un ministère hongrois qui fut formé des chefs des trois partis, conservateur, libéral et démocrate (22 mars); puis le transfert de la Diète de Presbourg à Pesth, la tenue annuelle de la Diète, l'abolition de la censure. Enfin il permit au palatin de Hongrie d'exercer tous les pouvoirs du roi. Le ministère hongrois se transporta à Pesth le 26 juin; l'assemblée constituante pour la Hongrie, élue suivant une nouvelle loi électorale, s'y réunit le 2 juillet; et désormais le gouvernement de Hongrie se conduisit comme un souverain indépendant du reste de l'empire. Il défendit aux officiers de recevoir des ordres de Vienne, créa une armée hongroise aux couleurs nationales de la Hongrie, un papier-monnaie et un emprunt hongrois; il envoya des diplomates hongrois et déclara qu'il n'aiderait pas l'Autriche dans une guerre contre l'unité allemande (3 août).

La Révolution en pays slaves. — Dans les pays slaves, quatre mouvements nationaux indépendants se produisirent.

En Galicie, un petit soulèvement polonais à Cracovie (26 avril) fut arrêté par une canonnade sur la ville.

En Bohême, les patriotes tchèques de Prague commencèrent par une adresse à l'empereur pour lui demander l'égalité des Tchèques avec les Allemands et la fusion des assemblées provinciales des

trois anciennes provinces de la couronne (Bohême, Moravie, Silésie). Ils obtinrent la convocation d'États provinciaux constituants (8 avril) et formèrent un comité national pour préparer les élections aux États. L'agitation s'accrut ; les gardes nationaux tchèques se séparèrent des Allemands pour former une milice slave ; on se mit à porter l'ancien costume national; on se battit dans les rues avec les Allemands. Puis, sous prétexte que le ministère de Vienne était dominé par les révolutionnaires, on décida le gouverneur de Bohême à former un gouvernement provisoire avec les chefs du parti tchèque (30 mai). Pour commencer à réaliser l'idée du *panslavisme*, les Tchèques convoquèrent à Prague un congrès général de tous les Slaves. Palacky l'ouvrit le 2 juin; 340 membres, dont 237 Tchèques, y assistaient. Des Slaves étrangers à l'empire, le Russe Bakounine, le Polonais Liébelt, le Serbe Zach, y firent l'éloge de la race slave dans des langues différentes; on s'y comprenait à peine. Le congrès préparait un manifeste aux peuples de l'Europe quand il fut interrompu par le gouvernement.

Chez les Slaves du Sud, le mouvement national se tourna contre les Magyars. Les Croates demandèrent d'abord à l'empereur de nommer *ban* (gouverneur) de Croatie, un colonel croate, Jellachich, et ils l'obtinrent. Le gouvernement hongrois vota sa destitution. Jellachich répondit en convoquant à Agram les États du royaume triple, croate-slavon-dalmate, suivant le vœu des patriotes croates. Mais les Dalmates envoyèrent leurs députés à Vienne, les Slavons à Pesth ; les députés croates vinrent seuls ; ils demandèrent un royaume slave du Sud avec un ministère séparé. Le gouvernement, mécontent, envoya l'ordre à Jellachich de venir auprès de l'empereur à Innsbruck justifier sa conduite. Jellachich, à Innsbruck, regagna la confiance du gouvernement en adressant aux Slaves du Sud qui combattaient dans l'armée d'Italie un manifeste pour les engager à servir fidèlement leur empereur. Le gouvernement évita dès lors de soutenir les Magyars contre les Croates.

Les Serbes se soulevèrent contre le gouvernement hongrois. Dès le mois de mai leur chef religieux, le métropolite, avait convoqué à Carlowitz une assemblée qui décida de créer un gouvernement national et de s'unir aux Croates. Puis ils formèrent un comité national, commencèrent la guerre et repoussèrent les Hongrois.

Les Roumains eux-mêmes, paysans sans vie politique, s'agitèrent en Transylvanie contre leurs maîtres magyars et allemands, tinrent une grande réunion (de 40 000 hommes, disait-on) et demandèrent l'égalité avec les autres nations. Contre ce mouvement des paysans

roumains, les Allemands firent cause commune avec les Magyars et les États provinciaux votèrent l'*union* de la Transylvanie et de la Hongrie (30 mai).

En même temps, les provinces italiennes de l'empire se révoltaient et s'unissaient au royaume de Sardaigne. (Voir p. 321).

La guerre civile et la répression. — Le gouvernement autrichien, mal informé, incapable de décision ferme et rapide, s'était laissé affoler par la Révolution; il avait abandonné le pouvoir aux partis libéraux et nationaux, dont il ignorait la faiblesse. Quand il finit par entrevoir la réalité, il se mit à ressaisir le pouvoir par la force. Il y employa l'armée, hostile aux révolutionnaires, et les nations slaves, ennemies des Allemands et des Magyars. Deux généraux dirigèrent la répression; Radetzky, commandant de l'armée d'Italie, le prince Windischgrætz, chef de toutes les autres armées de l'Autriche. Le gouvernement central leur donna une sorte de dictature pour reconquérir les pays sur les gouvernements révolutionnaires locaux; les révolutionnaires résistèrent par les armes, la révolution aboutit à des guerres civiles. Ce fut l'occasion pour le gouvernement d'écraser les partis libéraux et nationaux et de rétablir l'absolutisme. Les Slaves l'aidèrent par haine des nations dominantes, Allemands et Magyars, qui formaient les partis révolutionnaires.

La conquête commença par la Bohême. Les Tchèques détestaient le commandant en chef de l'armée de Bohême, Windischgrætz, comme aristocrate et absolutiste; une réunion populaire envoya demander à Vienne son rappel; puis les miliciens tchèques de Prague vinrent manifester devant sa maison; on tira sur sa fenêtre, sa femme fut tuée (12 juin). On se battit dans les rues de Prague; Windischgrætz se retira d'abord sur la demande du gouvernement de Vienne, puis revint, fit bombarder la ville et écrasa le soulèvement tchèque (17 juin). Le congrès panslave se dispersa, les États provinciaux ne se réunirent pas. La Bohême fut soumise au régime militaire. Windischgrætz, vainqueur de la révolution, devint l'homme de confiance de la cour, qui le nomma secrètement commandant en chef de toutes les troupes de l'Empire.

En Italie, Radetzky, vainqueur des Sardes, reconquérait la Lombardie (juillet 1848).

Le gouvernement se sentit assez fort pour rompre avec les révolutionnaires de Hongrie. Il retira au palatin ses pleins pouvoirs, refusa de sanctionner les lois d'emprunt et d'armée votées par la Diète, ordonna de cesser les hostilités contre les Serbes et déclara

que les concessions faites aux Hongrois ne seraient valables qu'après le consentement des autres pays de l'empire. Dans le manifeste du 10 juin, l'empereur avait juré de protéger l'intégrité de la couronne de Hongrie. Le parti national magyar réclama que ce serment fût tenu, et la Diète envoya une délégation de cent membres prier l'empereur de venir s'établir à Pesth. Mais le gouvernement autrichien s'était décidé à employer les Slaves contre les Magyars; Jellachich, rétabli dans ses dignités, marchait sur Pesth avec 40 000 Croates. Le palatin vint trouver Jellachich au bord du lac Balaton et lui proposa une entrevue sur son bateau à vapeur. Jellachich refusa, parce que « la machine du bateau pourrait, malgré le prince, être plus forte que sa parole d'honneur ». Le palatin déposa ses pouvoirs (24 sept.) et quitta la Hongrie. En même temps, à Pesth, le parti démocratique prenait le dessus et la Diète nommait un comité de défense du pays (22 sept.); Kossuth, un des six membres du comité, devenait le véritable chef du gouvernement hongrois.

Le gouvernement de Vienne, prenant parti ouvertement contre les Magyars, défendit aux troupes hongroises d'attaquer Jellachich et envoya un général autrichien, Lambert, prendre le commandement de toutes les troupes de Hongrie; sa nomination n'était contresignée par aucun ministre hongrois, ce qui la rendait nulle suivant la nouvelle Constitution. La Diète de Pesth le déclara coupable de haute trahison s'il acceptait cette nomination illégale. Lambert vint à Pesth pour demander la signature du président du ministère, le manqua, fut surpris par la foule et massacré (28 septembre). Jellachich, en se retirant, perdit 10 000 hommes qui furent cernés et pris par l'armée magyare.

Ce fut la rupture. Le gouvernement de Vienne nomma lieutenant du roi en Hongrie l'ennemi des Magyars, Jellachich, déclara la Hongrie en état de guerre et la Diète hongroise dissoute (3 octobre). Puis il ordonna aux troupes de Vienne de marcher sur la Hongrie.

La guerre contre les Magyars amena la guerre civile en pays allemand. Il y avait déjà conflit entre les députés allemands et les députés slaves, en majorité dans la Constituante; conflit entre le ministère et le parti démocratique. La Commission de sûreté s'était dissoute (3 août), mais l'agitation continuait dans les rues et les clubs; il se forma un comité central des sociétés démocratiques. La défiance des libéraux viennois contre les aristocrates magyars se dissipa lorsque Kossuth et les démocrates dominèrent en Hongrie.

Les Allemands et les Magyars, jusque-là rivaux, se rapprochèrent contre leurs ennemis communs, le gouvernement et les Slaves.

Un régiment viennois reçut l'ordre de partir contre les Hongrois et refusa d'obéir; le ministre de la guerre Latour, pour le forcer à marcher, envoya un régiment slave de Galicie; on se battit entre soldats; les ouvriers des faubourgs prirent parti pour les révoltés, qui restèrent vainqueurs. La foule envahit la maison de Latour, où les ministres étaient réunis, l'assomma et pendit son cadavre (6 octobre). L'empereur s'enfuit dans la nuit et se retira en pays slave, à Olmütz en Moravie; de là un manifeste impérial appela les peuples autrichiens aux armes contre la Révolution.

Alors commença la guerre à la fois contre les démocrates allemands de Vienne et les Magyars de la Hongrie. La campagne contre Vienne fut courte. Jellachich arriva de l'Est avec son armée croate, Windischgrætz du Nord avec l'armée de Bohême (26 octobre); les sociétés démocratiques, devenues le seul pouvoir, essayèrent de défendre Vienne avec les gardes mobiles; mais le 30, sur le conseil du commandant en chef, le conseil municipal se décida à négocier la capitulation. A ce moment l'armée hongroise, venue au secours de Vienne, arrivait en vue de la ville et attaquait Jellachich; les défenseurs de Vienne recommencèrent le combat. Mais les Hongrois furent repoussés : Windischgrætz fit tirer sur la ville, et y entra en armes. Il déclara Vienne en état de siège; les conseils de guerre firent fusiller les chefs démocrates et avec eux Blum, un des députés allemands envoyés par le parlement de Francfort pour féliciter les libéraux. Vienne resta soumise à un régime de terreur militaire et de dénonciations.

La Constituante autrichienne fut tranférée en pays slave, à Kremsier près d'Olmütz, et rouverte le 22 novembre. Le gouvernement reprit le pouvoir absolu; le nouveau ministère du 21 novembre, présidé par le prince Schwarzenberg, homme du monde, conservateur, occupa l'assemblée à discuter les principes généraux d'une constitution qui ne fut jamais votée.

La guerre de Hongrie. — La campagne contre la Hongrie fut beaucoup plus longue. Les Hongrois formaient une nation organisée; ce fut une vraie guerre entre deux gouvernements et deux armées.

Le gouvernement autrichien cassa les décrets de la Diète, déclara Kossuth et ses complices coupables de haute trahison et conféra à Windischgrætz l'autorité sur toute la Hongrie (novembre). Puis, se sentant gêné par le serment de l'empereur de respecter la Constitution de Hongrie, il s'en débarrassa par un expédient : le serment

fut considéré comme prêté personnellement par Ferdinand; on le fit abdiquer (2 décembre); son neveu François-Joseph lui succéda. Le nouvel empereur, n'ayant rien juré, put se croire libre de violer la Constitution. En décembre 1848, ses armées envahirent la Hongrie par la Galicie, la Moravie, le Danube et la Styrie. La Diète et le comité de défense, menacés dans Pesth, se retirèrent à Debreczin derrière les marais de la Theiss (4 janvier 1849). Les armées hongroises, après deux mois de manœuvres, réunies sous le commandement d'un Polonais, Dembinski, furent rejetées derrière la Theiss.

Les Hongrois furent dégagés par une diversion ; un Polonais, Bem, un des défenseurs de Vienne, ramassa une armée en Transylvanie et reconquit le pays sur les milices roumaines. Les Serbes, mécontents de la constitution du 4 mars 1849, cessèrent la guerre contre les Hongrois.

L'armée hongroise, portée à 50000 hommes, reprit l'offensive, passa la Theiss, repoussa l'armée de Windischgrætz et dégagea presque toute la Hongrie. Alors la Diète, entraînée par Kossuth, déclara la Hongrie séparée de la monarchie autrichienne; puis elle proclama la République hongroise et élut Kossuth président.

L'empereur, n'ayant pu réduire les Hongrois avec les Slaves de l'Autriche, s'adressa aux Slaves étrangers. Il demanda secours au tsar de Russie « contre le parti de la Révolution européenne ». Nicolas, par haine de la Révolution, consentit, et ce fut une armée russe qui fut chargée de reconquérir la Hongrie. Paskiéwitch entra avec 80000 hommes par les Karpathes (14 juin). Les armées hongroises reculèrent jusqu'à Arad; l'armée principale (23000 hommes) aima mieux se rendre aux Russes qu'aux Autrichiens; elle capitula à Vilagos (13 août). Kossuth et ceux qui purent s'échapper se réfugièrent en Turquie. La répression fut sanglante. Les conseils de guerre firent pendre des officiers, fusiller le président du ministère. Beaucoup de patriotes furent emprisonnés, incorporés dans l'armée autrichienne ou exilés.

La restauration absolutiste de 1849. — La révolution de 1848 avait été démocratique, constitutionnelle et nationale. Le gouvernement vainqueur rétablit un régime absolutiste et centralisé.

En Autriche, la Constituante, reléguée à Kremsier, s'était divisée en une gauche libérale allemande et une droite tchèque ministérielle; elle allait délibérer sur le projet de constitution libérale déposé par une commission le 2 mars. Mais tous les anciens pouvoirs, la cour, les nobles, les officiers, le clergé, demandaient au ministère de mettre fin à ce qu'ils appelaient « un jeu parlementaire ». Le mi-

nistère, brusquement, présenta un projet de constitution octroyée que la droite même trouva trop conservateur (6 mars). Le lendemain les députés trouvèrent leur salle occupée et dans les rues un manifeste impérial déclarant la Diète dissoute « pour s'être mise en contradiction avec les conditions réelles de la monarchie ». On publia alors une constitution octroyée datée du 4 mars, commune à tout l'empire; elle déclarait toutes les nations de la monarchie égales entre elles et établissait un régime constitutionnel avec une Diète de députés de toutes les provinces, et des ministres responsables. Cette constitution du 4 mars 1849 ne fut jamais appliquée, et le 31 décembre 1851 un décret impérial la déclara abrogée au nom « de l'unité de l'empire et du principe monarchique ».

En Hongrie, le gouvernement déclara que la nation, par le fait de sa révolte, avait perdu son ancienne constitution et devait être soumise à la constitution commune du 4 mars 1849. En fait il ne tint compte ni de l'une ni de l'autre; il établit un régime absolutiste et centralisé. Toutes les annexes du royaume, Transylvanie, Croatie, pays serbe, furent détachées et organisées sous des administrations spéciales; le royaume lui-même fut découpé en cinq gouvernements. Il n'y eut plus ni Diète ni assemblée de *comitats*; la Hongrie fut administrée par des fonctionnaires envoyés de Vienne, des Allemands et beaucoup de Tchèques.

La réaction de 1849 ne fut pas une simple restauration du régime antérieur à 1848; une partie du régime détruit par la révolution ne put être rétablie et une partie fut transformée pour mieux résister aux mouvements révolutionnaires.

Ce qui resta détruit, ce fut le régime aristocratique. On ne rétablit ni les droits seigneuriaux, ni l'inégalité d'impôts, ni l'administration provinciale nobiliaire. Quand on discuta sur la réorganisation du gouvernement, Windischgrætz écrivit : « Une monarchie ne peut subsister sans une noblesse; chercher d'autres éléments pour appuyer le principe monarchique est une illusion. » — Schwarzenberg lui répondit : « Combien il serait désirable de faire dominer l'élément aristocratique dans la nouvelle forme de notre État, nul ne le sent mieux que moi. Mais comme les formes ne peuvent prendre vie et force que par des individus, je ne vois aucune chance de réaliser ce désir. Je ne connais pas dans notre classe une douzaine d'hommes d'intelligence politique suffisante et pourvus des connaissances nécessaires pour leur confier une part importante du pouvoir sans craindre qu'ils ne la perdent bientôt... Il faut combattre la démocratie... mais le gouvernement seul le peut; car un

allié aussi faible qu'est par malheur notre aristocratie fait plus de tort à la cause qu'il ne la sert. » A défaut de l'aristocratie, le pouvoir fut donné aux fonctionnaires.

Le despotisme paternel et négligent du temps de Metternich n'avait ni prévu ni empêché la révolution. Le gouvernement restauré devint absolutiste avec méthode. Les ministres concentrèrent tous les pouvoirs et gouvernèrent directement. Les lois votées par les assemblées de 1848 furent abolies, les mesures d'exception prises pendant la guerre civile par le gouvernement restèrent en vigueur; l'Autriche fut soumise à un « régime provisoire » pendant dix ans.

Les nationalités avaient pris part à la révolution; le gouvernement les comprima systématiquement. Le manifeste impérial annonça l'intention de « réunir en un grand corps d'état tous les pays et toutes les races de la monarchie ». On voulait à la place de l'ancien dualisme créer un régime militaire centralisé; les royaumes, en particulier la Hongrie, deviendraient des provinces sous une administration unique. Le centre étant à Vienne, en pays allemand, la centralisation aboutit à faire de l'allemand la langue universelle de l'empire et à donner l'administration à des fonctionnaires allemands. Les Tchèques, alliés du gouvernement contre la révolution, eurent aussi leur part du pouvoir.

Le concordat de 1855. — Schwarzenberg étant mort (1852), le principal ministre fut le baron Bach, ancien libéral de 1848 converti à l'absolutisme. Il s'appuya sur les ennemis de la Révolution, les officiers et le clergé.

Jusqu'en 1848 l'Autriche avait conservé le *joséfinisme*; depuis Joseph II l'Église restait subordonnée à l'État; les prélats étaient nommés par le gouvernement et surveillés comme des fonctionnaires. La cour était pieuse, mais la dévotion n'était pas un moyen d'avancer pour les employés ou les officiers. Bach vit dans le clergé un allié naturel contre la révolution libérale et nationale. L'assemblée générale des 35 évêques autrichiens réunis à Vienne avait condamné la liberté politique comme « impie » et déclaré que les nationalités étaient un reste du paganisme, car la différence des langues remontait à la tour de Babel.

Le gouvernement absolutiste fit alliance avec le clergé. Il rendit au catholicisme son privilège de religion d'État et reconnut aux évêques un pouvoir officiel sur les fidèles. Pour rendre ce régime définitif, le gouvernement signa avec le pape le concordat de 1855. Ce fut la rupture officielle avec le *joséfinisme*.

L'organisation ecclésiastique antérieure reposait sur le droit de

l'État de régler ses rapports avec l'Église souverainement, suivant le droit laïque. Le concordat posa le principe inverse : « La religion catholique, apostolique et romaine exercera toujours dans tout l'empire les droits et prérogatives dont elle doit jouir d'après l'institution divine et le droit canon » (art. 1er). C'était reconnaître à l'Église le droit de régler ses rapports avec l'État suivant le droit ecclésiastique, les situations étaient interverties.

En conséquence le gouvernement reconnaissait aux évêques non seulement la liberté de communiquer directement avec le Saint-Siège et de publier les actes du pouvoir ecclésiastique, sans autorisation de l'État, mais le pouvoir de surveiller les écoles [1], d'exercer la censure sur les livres [2], de régler les affaires de mariage et de requérir le pouvoir séculier pour appliquer les peines disciplinaires de l'Église. Le Saint-Siège consentait, par tolérance, « en tenant compte des temps », à reconnaître la juridiction civile et criminelle des tribunaux sur les ecclésiastiques, mais les clercs devaient toujours subir leur peine « dans des locaux séparés des laïques ». L'Église avait le droit d'acquérir des domaines, dont la propriété était déclarée inviolable.

Les mesures prises à la suite des conférences entre les évêques et les délégués du gouvernement (1856) donnèrent aux évêques pleine autorité sur leur clergé, les fidèles, les écoles et les biens de l'Église.

Ainsi fut complété le régime centralisé, absolutiste et ecclésiastique qui dura jusqu'en 1859. Toute vie politique cessa en Autriche pendant dix ans. Les finances restèrent en désordre; de 1847 à 1857 la dette grossit de un milliard de florins, elle s'éleva à 2 400 000. Malgré l'augmentation des impôts, le déficit annuel s'accrut; en 1859, il monta à 280 millions de florins.

1. « Toute l'instruction de la jeunesse catholique dans toutes les écoles, tant publiques que privées, sera conforme à la doctrine du catholicisme. Les évêques, en vertu du droit propre de leur fonction, dirigeront l'éducation de la jeunesse dans tous les lieux d'instruction, publics et privés, et veilleront à ce que dans toutes les branches de l'enseignement il n'y ait rien de contraire à la religion catholique et à la morale. »

2. Les évêques « exerceront librement leur autorité propre de soumettre à la censure les livres dangereux pour la religion et les mœurs et détourneront les fidèles de les lire; mais le gouvernement prendra des mesures propres à empêcher la publication de ces livres ».

BIBLIOGRAPHIE [1]

Bibliographie. Outre **Waitz**, *Quellenkunde*, citée au chap. XII : — **Krones**, *Grundriss der Œsterreichischen Geschichte*, 1882, donne une bibliographie détaillée des ouvrages publiés avant 1881.

Documents. Les principaux documents officiels sont les fragments publiés dans **Metternich**, *Nachgelassene Papiere*, 8 vol., 1880-84 (il y a une édition française); les procès-verbaux de la commission du Reichstag de 1848-49 publiés par **Springer**, 1885.

Parmi les correspondances et mémoires, voir surtout : **Metternich**, — **Gentz**; — **L. von Wirkner**, *Meine Erlebnisse* (*1825-52*), 1879. — **Prokesch von Osten** *Aus den Briefen* (*1849-55*), 1896 (lettres des ministres de la période de réaction).

Ouvrages. La meilleure histoire d'ensemble est encore **A. Springer**, *Gesch. Œsterreichs*, 2 vol., 1865 (Coll. des *Staatengesch. der neuesten Zeit.*), allemand libéral. — **Krones**, *Grundriss der œsterr. Gesch.*, 1882, et *Gesch. der Neuzeit Œsterreichs*. 1879; est exact, mais sec. — En français, **L. Leger**, *Hist. de l'Autriche-Hongrie*, 4e édit. (1895) fédéraliste et slavophile (collect. Duruy), une des meilleures histoires de cette collection (on y trouvera une bibliographie choisie). — **Wurzbach**, *Biographisches Lexicon des K. Œsterreichs*, 60 vol., 1856-91; est inférieur à l'*Allg. deutsche Biographie.*

Sur la révolution de 48 : **G.-A. von Helfert**, *Gesch. Œsterreichs*, etc., 4 vol., 1869-86 (très conservateur). — **Iranyi** et **Chassin**, *Hist. polit. de la révol. de Hongrie*, 2 vol., 1859 (très magyar).

Sur la période de réaction : **W. Rogge**, *Œsterreich von Vilagos bis zur Gegenwart*, t. I, 1872 (œuvre de journaliste).

Sur les finances : **Beer**, *Gesch. der œsterr. Finanzen im XIXten Jahrh.*, 1877.

Sur l'émancipation des paysans : voir *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, au mot *Bauernbefreiung*.

1. Sur le caractère donné à cette bibliographie voir la note de la bibliogr. du chap. XII.

CHAPITRE XIV

LE ROYAUME DE PRUSSE AVANT GUILLAUME Ier

Bien que le royaume de Prusse eût presque tout son territoire dans la Confédération germanique, il a eu son évolution assez distincte pour qu'on ait besoin de l'étudier à part des autres États allemands, et il a joué un rôle si important qu'il faut raconter séparément son histoire.

Réformes de la Prusse pendant les guerres de Napoléon. — La Prusse n'avait pas comme le reste de l'Allemagne passé sous la domination ou l'influence française. Vaincue, mutilée, forcée de payer une contribution de guerre, occupée par les armées de Napoléon, elle était restée un État indépendant. Le roi Frédéric-Guillaume III avait refusé d'entrer dans la Confédération du Rhin, et avait gardé intact son pouvoir souverain. Pourtant son royaume sortait bouleversé de cette crise. Pour lutter contre Napoléon il avait lui-même transformé tout le régime intérieur de la Prusse.

L'État prussien, tel que l'avaient fait ses fondateurs (Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II), était une monarchie absolue militaire, aristocratique et bureaucratique, gouvernée par des *collèges* de directeurs, sortes de ministres collectifs, administrée par des fonctionnaires, sans aucun contrôle des sujets sur le gouvernement. — La société restait officiellement partagée en trois classes héréditaires, nobles, bourgeois, paysans; le code des lois prussiennes, le *Landrecht*, promulgué en 1794, consacrait cette division. Aux nobles étaient réservés les fonctions du gouvernement et les grades de l'armée. Les paysans étaient soumis à l'autorité des seigneurs

propriétaires de la terre; chaque seigneur avait droit de police et de justice sur les habitants de son domaine.

Le désastre de 1806, qu'à tort ou à raison on attribua à cette organisation, amena le roi à laisser faire l'expérience d'un nouveau régime. Les novateurs qui le lui proposèrent n'étaient pas sujets prussiens; c'étaient des Allemands venus des pays soumis aux Français, deux Hanovriens (Scharnhorst et Hardenberg), un baron d'Empire (Stein); les vieux fonctionnaires prussiens les regardaient avec défiance, et même les traitaient de Jacobins. Le roi lui-même ne les laissa opérer qu'avec des hésitations, des restrictions et des retours en arrière (Stein renvoyé en janvier 1807, repris en octobre 1807, fut renvoyé définitivement en novembre 1808; Hardenberg ne prit la direction qu'en juin 1810). Excepté dans l'armée les réformes, contrariées par les nobles et les fonctionnaires, restèrent incomplètes. Elles suffirent cependant pour faire sortir la Prusse de son ancien régime.

Les novateurs [1], bien qu'on les traitât en Prusse de révolutionnaires, opéraient au nom de principes tout autres que les hommes de la Révolution française. En France, on avait commencé par la proclamation de la souveraineté du peuple et la déclaration des droits des citoyens; et on avait voulu organiser un régime où les Français seraient libres et égaux parce qu'ils en avaient le *droit*. En Prusse, le roi garda toute sa souveraineté, et il fit les réformes de sa seule autorité, par voie d'ordonnances, ne parlant à ses sujets qu'au nom de leur *devoir*; il s'agissait, non d'améliorer la condition des sujets, mais de leur demander un nouvel effort pour relever l'État ruiné par l'invasion française. Cependant ces deux mouvements, partis de principes opposés, faisaient appel au même sentiment, le dévouement à la patrie, et ils aboutirent en pratique à des réformes analogues. Pour rendre les sujets plus capables de contribuer aux besoins de l'État, le roi se décida à lever les entraves à leur travail en leur donnant la liberté et l'égalité privées; et pour les intéresser à la vie publique, il fut amené à les y faire prendre part. Ce fut, suivant les expressions de Hardenberg, une « révolution dans le bon sens », venue d'en haut, une « nuit du 4 août monarchique », un « gouvernement monarchique avec des principes démocratiques ».

La direction générale du gouvernement, jusque-là partagée confusément entre des directoires collectifs, fut réorganisée (en 1810)

1. Je n'examine pas à qui Stein et Hardenberg avaient emprunté leurs *idées*; il est presque certain que Hardenberg n'eut aucune pensée originale.

sur le modèle anglais et français; il y eut cinq ministres, chacun chef d'un service (intérieur, finances, affaires étrangères, guerre, justice), et un *chancelier d'État*, premier ministre et président du conseil. Le chancelier, les ministres, et quelques chefs militaires réunis en conseil de *cabinet* devaient discuter les affaires générales; le roi gardait le pouvoir de décider souverainement.

Les sujets, jusque-là tenus à l'écart des affaires, furent appelés à prendre part, sinon au gouvernement, du moins à l'administration. Dans chaque ville on créa (1808) un conseil des « députés de la ville » *élus* par tous les habitants possesseurs d'un immeuble ou d'un petit revenu, et un comité exécutif (*Magistrat*), dont quelques membres étaient élus pour une longue période et salariés. Ce conseil avait le pouvoir de dresser le budget municipal et de lever les taxes; la surveillance de l'État était restreinte à examiner les comptes et confirmer les règlements. En ce temps de domination exclusive des fonctionnaires, cette autonomie accordée aux villes de Prusse les fit surnommer « de petites républiques ».

Stein proposait de réformer de même l'administration provinciale en y appelant des représentants élus; il ne parvint pas à y décider le roi. La « Chambre de guerre et des domaines », qui dans chaque district centralisait l'autorité administrative, fut même remplacée par un directoire (*Regierung*), plus régulièrement organisé (divisé en deux sections, l'une administrative, l'autre économique), mais d'ailleurs composé comme autrefois de fonctionnaires, sans collaboration d'élus de la population.

Hardenberg, qui continua la réforme, se borna à copier les institutions françaises. Il créa (1812) une « gendarmerie » dont les officiers supérieurs devaient aider les fonctionnaires administratifs. La réforme des « directoires de cercles » (administrations d'arrondissement) fut promulguée (1812), mais non exécutée.

Hardenberg imita aussi les procédés fiscaux de la France. Il copia l'impôt des patentes et l'impôt personnel, sécularisa les biens d'Église, vendit des domaines d'État, mit des impôts sur le luxe (chevaux, voitures, laquais).

La réforme la plus profonde fut l'abolition de l'organisation officielle de la société en classes. Le principe en fut posé par l'édit de 1807, qui autorisait tout noble à exercer une profession bourgeoise, tout bourgeois ou paysan à sortir de son état (*Stand*). La conséquence fut la liberté de travail et de domicile promise dès 1808. « Nul ne doit être limité dans la jouissance de sa propriété, ses droits civils et sa liberté plus qu'il n'est nécessaire au *bien*

général de l'État, et la législation et l'administration n'ont d'autre mission que de déblayer tous les obstacles au libre développement des facultés et des forces des citoyens. »

La liberté d'industrie fut établie par une mesure fiscale; en créant l'impôt nouveau sur l'industrie, on abolit tout droit exclusif des corps de métier ou des villes; quiconque payerait l'impôt serait libre d'exercer tout métier en tout lieu (1810).

L'émancipation des paysans, opération plus compliquée, fut promise et commencée, mais resta incomplète. Il y avait deux espèces de paysans : ceux des domaines de l'État, ceux des domaines des nobles; tous étaient seulement tenanciers et en principe « sujets », c'est-à-dire attachés à la terre qu'ils ne pouvaient quitter, astreints à faire le service de domestiques chez le propriétaire. En fait les paysans des domaines de l'État étaient devenus presque partout, dès la fin du XVIIIe siècle, de véritables possesseurs héréditaires, affranchis des obligations de la « sujétion ». Les paysans des domaines nobles étaient restés dans leur condition antérieure, liés à la terre et soumis envers leur seigneur à la corvée et à l'obligation du service de domestique. Le roi n'osait pas les affranchir, pour ne pas léser le droit de propriété des nobles. — Ce fut l'administration française du nouveau grand-duché de Varsovie créé en 1807, qui, en affranchissant les paysans de Pologne, obligea la Prusse à émanciper les siens. Le gouvernement prussien n'avait pensé d'abord qu'à affranchir ceux des provinces voisines de la Pologne; le roi, sur le conseil de Stein, étendit la mesure à tout son royaume. Il abolit la « sujétion héréditaire » (*Erbunterthänigkeit*), et déclara libres tous les sujets (1807). Mais les paysans restèrent encore soumis à la police et à la justice correctionnelle du seigneur, le règlement de 1810 sur les domestiques permettait au maître « de légères voies de fait » sur les gens de sa maison. — Après avoir affranchi les paysans, il fallut régler leur condition. Sur les domaines de l'État, les paysans devinrent propriétaires moyennant une annuité de rachat. Pour les domaines des nobles, le *principe* fut posé par le règlement de 1811 et il fut défavorable aux paysans; il les obligeait à racheter leur liberté en cédant au seigneur une partie de la terre.

Dans cette période de tentatives à demi avortées, il ne se fit qu'une réforme complète, celle de l'armée. Ce fut l'œuvre de la « Commission de réorganisation militaire » présidée par Scharnhorst, fils de soldat devenu général. Il fit poser officiellement le principe du service universel : « Tous les habitants de l'État sont ses défenseurs-nés. » Tous les hommes en état de porter les armes devaient

être soldats; comme le traité avec Napoléon limitait l'armée prussienne à 42 000 hommes, on fut amené à faire de cette petite armée une école où les recrues ne passaient que le temps nécessaire pour leur apprentissage et laissaient la place à d'autres. Ainsi le service de courte durée entrait dans la pratique militaire; les vieux soldats de carrière étaient remplacés par des jeunes gens qui traversaient l'armée avant de commencer la vie, prêts à y rentrer en cas de guerre; les cadres seuls restaient formés de militaires de profession. C'était une milice nationale encadrée dans une armée permanente. Cette réforme n'était pas empruntée à la France; on n'avait imité ni la réquisition révolutionnaire ni la conscription napoléonienne; on reprenait l'idée et le mot du moyen âge, *Landwehr*, défense du pays. Mais l'application aboutit à une révolution démocratique. Au lieu de laisser les jeunes gens cultivés, nobles et bourgeois, s'exempter ou se faire remplacer — suivant l'usage général du temps, — on tint à les faire passer dans le service, pour relever le niveau moral de l'armée (la plupart y entrèrent comme volontaires ou apprentis officiers); et, comme on n'osa pas leur appliquer la vieille discipline des armées du XVIIIe siècle, on abolit les verges et les coups (qui subsistèrent dans les armées autrichienne et russe). — On déclara que les grades d'officiers ne devaient plus être donnés qu'après un examen. En fait les nobles continuèrent à être préférés, mais on exigea d'eux une instruction prouvée par des examens.

Conditions de la vie politique. — Au sortir de la « guerre de délivrance » commence une nouvelle série de réformes. Le royaume réorganisé depuis 1807 se réduisait à quatre provinces (Brandebourg, Silésie, Poméranie, Prusse); le Congrès de Vienne lui en donna quatre nouvelles (Westphalie, province du Rhin, Saxe, Posnanie) et compléta la Poméranie. Les hommes d'État prussiens auraient préféré annexer le royaume de Saxe, qui eût formé avec la Prusse un territoire compact (voir p. 5). Tel qu'il sortit des délibérations du Congrès, le royaume restait composé de morceaux hétérogènes qui ne formaient même pas un territoire continu; il se composait de deux groupes : à l'est l'ancien royaume grossi de la Posnanie et de la province de Saxe, elle-même toute morcelée et coupée d'enclaves; à l'ouest les provinces du Rhin et de Westphalie. Ces deux groupes non seulement étaient séparés par toute l'étendue du Hanovre, mais différaient par la constitution sociale et les institutions administratives.

L'Est était resté aristocratique et rural; le pays était divisé en

grands domaines nobles [1], 15 000 environ, et en petites communes, 25 000 environ, formées chacune d'un misérable village de paysans, de 200 âmes à peine en moyenne dans les provinces les plus orientales. Excepté dans les villes où les habitants s'administraient eux-mêmes, le pays obéissait encore aux nobles, qui avaient une autorité officielle sur les paysans, la police, le droit de prononcer des peines légères, qui gardaient sur l'église le droit du patron.

L'Ouest, révolutionné par la domination française, était devenu démocratique; tout privilège légal avait disparu; dans la province du Rhin il ne restait même presque plus de nobles, l'influence sociale y appartenait comme en France à la bourgeoisie riche, industriels, commerçants, propriétaires, avocats. C'était aussi le régime municipal de la France : pas de différence d'administration entre les villes et les campagnes; les communes (4500 environ) beaucoup plus grosses que dans l'Est, plus capables de subvenir à leurs besoins, chacune ayant à sa tête un maire (*bürgermeister*) nommé par le gouvernement parmi les notables. La province du Rhin avait en outre le droit français, le droit civil du Code Napoléon, la procédure publique et le jury en matière criminelle.

Ce royaume morcelé et disparate avait en tout moins de 12 millions d'habitants, et un territoire naturellement pauvre (sauf dans l'Ouest). Pour le maintenir au rang de grande puissance, il fallait un effort continu et une économie stricte.

Le travail de réorganisation, arrêté pendant les guerres (de 1812 à 1815), ne recommença qu'après la campagne de Waterloo. Les réformes adoptées pendant la crise étaient provisoires, incomplètes et limitées à l'ancienne Prusse. Il s'agissait de décider celles qui seraient conservées, comment elles seraient complétées, si elles seraient étendues aux provinces nouvelles. La décision dépendait du roi, par conséquent des influences auxquelles le roi céderait.

Comme il n'y avait en Prusse ni représentation ni presse politique, toute la vie politique se concentrait dans la cour et les hauts fonctionnaires qui entouraient le roi. Or cet entourage était très divisé. Un parti d'ancien régime prétendait remettre en question les réformes qu'il appelait révolutionnaires; les uns voulaient rétablir le pouvoir sans contrôle des fonctionnaires, les autres l'autorité des nobles dans les campagnes. En hostilité ouverte avec ce groupe absolutiste aristocratique était le groupe des partisans des réformes, mais divisé lui-même, car les uns désiraient un régime constitu-

1. L'expression allemande est *Rittergut* (domaine de chevalier).

tionnel libéral à la façon des *tories* ou de Louis XVIII (Humboldt, Schön, Vincke); les autres (Stein, Niebuhr, Gneisenau) voulaient un régime fondé sur les droits historiques. Hardenberg, vieux et indolent, hésitait.

Le roi, tiraillé entre toutes ces influences, oscillait d'un parti à l'autre; il prenait des décisions contradictoires, ou se résignait à des compromis, ou le plus souvent renvoyait l'affaire de commission en commission sans parvenir à se décider. Le travail de réorganisation se fit donc avec une extrême lenteur; l'ordonnance sur l'administration des villes fut publiée en 1831, le règlement sur la liberté du travail en 1845; le règlement des indemnités pour l'émancipation des paysans n'était pas terminé en 1850; la revision de l'impôt foncier n'a abouti qu'en 1861; l'administration locale des arrondissements et des municipalités de campagne n'a été organisée qu'en 1872 et 1891; la revision de l'ancien Code (*Landrecht*), confiée à une commission qui y travaillait encore en 1847, n'a jamais abouti. — Le gros du travail se fit entre 1815 et 1823; l'histoire en est si compliquée que je ne puis qu'en exposer les résultats.

La réorganisation absolutiste (1814-23). — Le centre du gouvernement resta la nouvelle création, le *ministère* formé des ministres, chacun chef d'un service, se réunissant ensemble pour discuter les mesures d'intérêt général et rendre compte de leurs gestions. A côté se conserva le *Conseil d'État*, corps délibérant formé des princes royaux, des ministres, des hauts dignitaires; d'après l'ordonnance de 1817 il devait donner son avis sur les projets de lois et de règlements, sur les conflits entre ministres et sur tous les cas que le roi lui soumettrait. Il parut d'abord devenir le grand conseil du gouvernement, mais après 1827 le roi cessa presque de le consulter. Après la mort de Hardenberg (1822) il n'y eut plus de chancelier. En pratique les ministres, fonctionnaires de carrière, hommes de confiance du roi, choisis par lui à sa volonté, travaillaient avec lui et préparaient ses décisions. C'était le gouvernement par le cabinet du roi.

Pour l'administration, on divisa le royaume en dix provinces, bientôt réduites à huit; à la tête de chacune on mit un *Oberpræsident*, sorte de gouverneur civil. — Au-dessous on créa 25 *Bezirke* (départements), et dans chacun un directoire collectif (*Regierung*). — Au-dessous on conserva la division en *cercles* (petits arrondissements); il y en eut plus de 300 (en 1865, 336). Chacun avait son *Landrath*, fonctionnaire salarié, obligé de passer un examen, mais choisi parmi les propriétaires du pays sur une liste de notables dressée par l'assemblée du

cercle (*Kreistag*). L'organisation promise dès 1815, mais tenue en suspens par le conflit entre les nobles et les fonctionnaires, n'aboutit (en 1825) qu'à faire des assemblées de cercles des conseils purement consultatifs, sans autre pouvoir réel que de présenter les candidats au poste de *Landrath*; elles restaient aristocratiques, composées de 10000 propriétaires nobles, et seulement de 979 députés des villes, 975 députés des paysans. — Les communes ne furent pas réorganisées; chaque province conserva son régime spécial.

Le *règlement* de 1810 sur le rachat des droits seigneuriaux dans les provinces de l'Est fut interprété et modifié par la *déclaration* de 1816 d'une façon encore plus défavorable aux paysans. On les divisa en deux classes : ceux qui avaient droit à se racheter, ceux qui restaient dans leur condition antérieure.

Dans la première classe on mit seulement les paysans aisés, dont la tenure était suffisante pour entretenir un attelage (encore exigea-t-on que leur possession fût ancienne et constatée par le cadastre). Ceux-là seuls eurent le droit de racheter les redevances et corvées qu'ils devaient à leur seigneur, et encore à condition de lui payer une indemnité équivalente. De la terre qu'ils *possédaient* jusque-là, comme *tenanciers* grevés de charges, ils gardèrent une partie dont ils devinrent *propriétaires*; mais en échange ils cédèrent au seigneur le reste, un tiers si leur tenure avait été héréditaire, une moitié si elle ne l'était pas. Chacun des deux, paysan et seigneur, avait droit de réclamer le règlement. En fait l'opération n'était pas terminée en 1848.

Tous les autres paysans — la grande majorité — étaient exclus du droit à réclamer le règlement. Le gouvernement leur avait donné la liberté personnelle, mais ne voulait pas en faire de petits propriétaires indépendants; ils devaient rester à la disposition des grands propriétaires nobles qui en avaient besoin pour cultiver leurs domaines. La masse des paysans de l'Est resta donc composée de petits tenanciers logés soit dans les villages, soit sur les grands domaines, cultivant (souvent de père en fils) une parcelle de terre que le propriétaire leur abandonnait en échange de corvées de manouvriers, vivant, misérablement d'ailleurs, en partie des produits de cette terre, en partie du salaire en argent ou en nature qu'ils recevaient comme journaliers du grand propriétaire. Mais au XVIIIe siècle les rois de Prusse avaient obligé les seigneurs à maintenir le nombre des tenures (*Bauernstelle*); depuis 1816 on renonça à l'institution du *Bauernschutz* (protection des paysans). Le grand propriétaire fut dégagé de l'obligation de secourir ses paysans, de réparer leurs logements, de les

laisser prendre du bois et mener pâturer dans ses forêts; et surtout il eut le droit de reprendre aux paysans les terres qu'ils possédaient à titre précaire ou à terme. Le résultat fut d'augmenter les grands domaines aux dépens des petites tenures et de transformer la plupart des tenanciers en simples journaliers. Lorsqu'en 1850 on fit une loi pour régler les droits des tenanciers sans attelage, il n'en restait plus qu'un petit nombre.

Voilà comment la société est restée aristocratique dans tout l'ancien royaume de Prusse. Les grands propriétaires nobles ont beaucoup agrandi leur domaine; une minorité seulement des paysans est devenue propriétaire, et encore en perdant une partie de ses terres; les autres ne sont plus que des journaliers agricoles, au service des grands propriétaires et dans leur dépendance.

En Posnanie, où le gouvernement ne tenait pas à ménager les grands propriétaires, nobles polonais, il fut interdit (1819) aux propriétaires de supprimer les tenures, on exigea des paysans une indemnité moindre (1823), et l'opération se fit beaucoup plus vite. Mais là aussi les petits paysans en furent exclus.

Dans les provinces de l'Ouest, la réforme était déjà faite, les paysans étaient devenus propriétaires et la société rurale était démocratique (surtout dans la province du Rhin).

La réorganisation financière du royaume se fit de 1815 à 1820. La guerre avait laissé une dette flottante et un déficit annuel évalué à 10 millions de thalers. Un emprunt de 5 0/0 fut négocié au cours de 72 (1817)[1]. Le roi se décida, pour ne pas compromettre le crédit de l'Etat, à régler la dette secrètement; elle fut arrêtée à 180 millions de thalers et organisée avec un amortissement obligatoire de façon à l'éteindre. Le roi s'engagea à ne plus contracter de nouvel emprunt « qu'avec le concours et sous la garantie de la future assemblée des États du royaume » (1820).

Pour rétablir l'équilibre on revisa les dépenses avec une économie si stricte que le budget fut abaissé à 50 millions de thalers environ; le roi réduisait ses dépenses personnelles au revenu d'un fonds spécial. Il annonçait que le budget serait publié tous les trois ans pour que chacun pût se convaincre qu'on n'exigeait que les contributions indispensables. En fait on ne le publia qu'en 1829 et avec des chiffres inexacts. — Il fallut pourtant créer de nouveaux impôts; dans les villes ce fut un impôt de consommation (mouture et abatage) comme en Hollande, dans le reste du pays un impôt personnel par

1. Le *thaler* prussien vaut 3 fr. 75.

classes (transformé en 1851 en un impôt sur le revenu). — La réorganisation des douanes fut l'origine du *Zollverein* (voir p. 428).

La réorganisation des lois et de la procédure fut annoncée et n'aboutit pas. En attendant on introduisit l'ancien code prussien de 1794 dans les provinces nouvelles. Le gouvernement voulut même à deux reprises (1818, 1828) l'imposer à la province du Rhin pour remplacer le droit français « révolutionnaire » et le jugement par jury. Les habitants supplièrent le roi de le leur laisser et obtinrent, non sans peine, de le conserver *provisoirement*.

L'enseignement primaire, déjà rendu obligatoire au XVIIIe siècle, conserva son organisation ancienne. La réforme annoncée en 1817 et préparée en 1819 avorta; on se borna (1825) à étendre aux nouvelles provinces le régime du code de 1794. Les parents sont obligés d'envoyer leurs enfants à l'école primaire; l'école est entretenue en partie à leurs frais, soumise directement au pasteur ou au curé, l'enseignement religieux y est obligatoire.

La réorganisation de l'armée fut l'acte décisif dans l'histoire de la Prusse. Le régime improvisé pendant la crise était attaqué par les militaires de profession qui trouvaient le service trop court pour faire des soldats, mal vu de la bourgeoisie qui le trouvait trop dur pour des jeunes gens de bonne famille. Le roi tint au principe du service universel et refusa de rétablir le remplacement, bien qu'il fût admis par tous les autres pays d'Europe; le conseil de Berlin ayant demandé l'exemption, il le menaça de publier les noms des pétitionnaires. Le service resta donc universel, mais on autorisa les jeunes gens pourvus d'un certificat d'instruction secondaire à ne faire qu'un an de service, à condition de s'équiper *à leurs frais*. Ce furent les *volontaires d'un an*. Pour les autres recrues, le service fut fixé à trois ans *en principe*. Ce terme, qui en ce temps-là semblait très court, fut adopté pour permettre de faire passer tout le contingent par l'armée sans trop augmenter les dépenses. L'armée active permanente se réduisait au chiffre très bas de 115 000 hommes; les soldats libérés restaient dans la *réserve* jusqu'à 25 ans.

Le roi hésita davantage à conserver l'institution « révolutionnaire » de la *Landwehr*; on la trouvait insuffisante pour la guerre, dangereuse en cas d'émeute. Les libéraux patriotes l'avaient compromise en l'exaltant au détriment de l'armée active (une légende qui dura longtemps en Europe représentait les victoires prussiennes de 1813 comme l'œuvre de la *Landwehr*). Le roi se décida pourtant à la conserver, mais en augmentant la durée des exercices et en l'appelant aux manœuvres avec l'armée active. Ainsi, avec une petite

armée permanente proportionnée à son maigre budget, la Prusse eut en temps de guerre une force disponible composée de tous les hommes valides et naturellement divisée en trois bans : l'armée active, la réserve, la *Landwehr* subdivisée en deux portions.

Ce régime, adopté plus tard par toute l'Europe, fut le trait le plus original de la Prusse. L'armée devint à l'intérieur l'école où se forma le sentiment national prussien; au dehors elle donna à un État de second ordre la force militaire et le rang d'une grande puissance.

Création des États provinciaux (1815-25). — Pendant ce travail de réorganisation, la lutte fut continue dans l'entourage du roi sur la question fondamentale de la forme du gouvernement. Jusqu'à la crise de 1806 la Prusse avait été une monarchie absolutiste où le roi était le seul pouvoir souverain, même en matière de lois et de budget. Les novateurs avaient engagé le roi à s'adjoindre une assemblée de représentants. Le roi avait accepté dès 1810 le principe de « donner une représentation à la nation ». En 1815, avant Waterloo, il promit (par la fameuse ordonnance du 28 mai) de « donner à la nation prussienne » une « Constitution du royaume prussien » au « moyen d'un *acte écrit* ». L'article Ier disait : « Il *doit* être formé une *représentation du peuple.* » Elle devait être élue par les États provinciaux. Mais, la guerre finie, le roi hésita sur la façon d'appliquer ce principe. Il nomma successivement cinq commissions et mit huit ans (1815-23) à se décider.

Un fort parti à la cour condamnait toute constitution comme révolutionnaire. Le prince royal (qui fut plus tard Frédéric-Guillaume IV), admirateur de Haller (voir p. 359), n'admettait que les droits traditionnels et avait horreur de toute constitution écrite. — Le parti libéral invoquait la parole royale, formellement engagée en 1815, mais il se divisait sur la forme à donner à la représentation. Le roi envoya une commission étudier les vœux des notables des provinces. En attendant il recevait de Metternich des avis sur le danger des constitutions et peu à peu il s'éloignait du parti constitutionnel. — L'agitation parmi les étudiants lui fit peur, il donna l'ordre de surveiller les universités et la presse. Puis commença la persécution contre les « démagogues » (1819) : Jahn fut arrêté, Arndt destitué. Elle recommença en 1823 : 120 étudiants furent enfermés en forteresse, où ils attendirent trois ans leur jugement (voir p. 365). La censure des imprimés subsistait encore en Prusse, mais d'ordinaire appliquée avec modération; elle devint rigoureuse, le « Collège supérieur de censure » interdit la réédition des *Discours à la nation allemande* de Fichte.

Les révolutions de 1820-21 en Espagne et en Italie achevèrent de rendre odieux au roi le régime constitutionnel [1]. Il rejeta le projet de Hardenberg (1821), et se décida à n'établir que des assemblées provinciales. La cinquième et dernière commission de constitution, présidée par le prince royal, rédigea enfin le projet de représentation qui fut transformé en loi (1823). Le roi ne retira pas formellement sa promesse de 1815, mais il ne la tint pas. Au lieu d'une représentation générale du royaume, il n'accorda que des « États provinciaux ».

Ces États, accommodés au goût du prince royal, furent non pas nationaux, mais provinciaux, non pas représentatifs, mais corporatifs, non pas délibératifs, mais consultatifs. Il y en eut huit, un dans chaque province. Et pour marquer leur caractère particulariste, ils furent établis par huit constitutions distinctes, d'ailleurs à peu près identiques. Ils étaient divisés en trois États au moins, nobles, villes, paysans; dans 4 provinces (Saxe, Silésie, Westphalie, Rhin), la noblesse se subdivisait en seigneurs et chevaliers. Les seigneurs siégeaient personnellement; les chevaliers, comme les villes et les paysans, étaient représentés par des députés élus pour six ans; les électeurs pour les villes et les paysans étaient des censitaires. Le total pour la monarchie était de : 278 nobles, 182 bourgeois, 124 paysans. Les États d'une province se réunissaient en une seule assemblée qui délibérait secrètement. — Leur pouvoir se réduisait à donner leur avis sur les lois qui intéressaient leur province et à régler les affaires communales (routes, assistance publique); ils n'étaient même pas en contact direct avec les ministres; leurs demandes passaient par une commission spéciale, et le roi ne répondait qu'après avoir reçu les demandes des huit provinces (c'est-à-dire souvent après un an).

Ces assemblées que le roi déclarait créées « dans l'esprit de l'ancienne constitution allemande » n'avaient pu être organisées qu'en fabriquant des institutions nouvelles; les trois ou quatre *États* qu'elles devaient représenter n'existaient plus ni légalement ni socialement, et même dans les provinces de l'Ouest il fallut pour recruter l'État de la noblesse y admettre des propriétaires bourgeois.

Fin du règne de Frédéric-Guillaume III. — Le régime établi de 1815 à 1823 dura sans changement profond jusqu'à la Révolution de 1848. La Prusse était une monarchie absolutiste et bureaucratique

1. Je ne puis entrer dans le détail, bien connu aujourd'hui, des luttes intérieures dans le gouvernement : Hardenberg, avant de proposer son projet timide de constitution, s'était allié aux absolutistes contre les libéraux et avait fait renvoyer Humboldt.

comme l'Autriche, avec des États provinciaux aristocratiques; toute la vie publique se concentrait dans la famille royale et le corps des fonctionnaires et des officiers. Mais la société, surtout dans l'Ouest, était légalement démocratique comme dans les États occidentaux; les nobles avaient l'accès plus facile aux grades et aux fonctions, mais les non-nobles n'en étaient pas écartés. C'était le règne des fonctionnaires. On cita longtemps comme caractéristique de ce régime la réponse du ministre de l'intérieur à une réclamation du conseil de la ville d'Elbing : que les mesures du gouvernement étaient au-dessus de « l'intelligence limitée des sujets ». Mais ce corps autoritaire était maintenu dans le devoir par des règles strictes. Les fonctionnaires prussiens, recrutés régulièrement par des examens, avançaient lentement, travaillaient beaucoup et, se sentant garantis contre l'arbitraire, acquéraient un esprit de corps qui parfois leur donnait assez d'indépendance pour soutenir leur droit ou accomplir un devoir; ils étaient réputés en Allemagne pour leur conscience pédantesque et leur force de travail.

La vie publique ne consistait guère que dans l'administration. Jusqu'à la mort de Frédéric-Guillaume III, en 1840, la vie politique fut presque nulle en Prusse. Les historiens allemands expliquent que le peuple prussien aimait son vieux roi en souvenir des mauvais jours de l'invasion française, et craignait de troubler son repos en lui demandant des réformes. En fait, le peuple n'avait aucun moyen pratique d'exprimer ses désirs; le roi, en vieillissant, devenait plus hostile à tout changement et s'en tenait à expédier les affaires courantes. Dans les quinze dernières années de son règne (1825-40), les seuls événements intérieurs furent la persécution contre les révolutionnaires de 1834 (elle aboutit à la condamnation à mort de 39 étudiants qui furent graciés et détenus en forteresse) et les conflits ecclésiastiques.

Le conflit avec l'Église luthérienne eut pour cause une tentative de conciliation. Le roi avait exprimé le désir de faire l'*Union* entre les deux Églises calviniste et luthérienne, il l'avait fait accepter par les calvinistes et la plupart des luthériens (1817). Mais, après 1830, quelques pasteurs orthodoxes, surtout en Silésie, protestèrent contre l'Union; ils furent destitués et même emprisonnés (1832-35), et finirent par fonder une Église séparée (1841).

Avec l'Église catholique le conflit s'engagea dans les nouvelles provinces catholiques du Rhin et de Westphalie où il se forma une opposition contre les fonctionnaires protestants. L'institution « révolutionnaire » de l'état civil n'étant pas admise en Prusse, le clergé

tenait les registres de naissance et de décès et faisait les mariages. En cas de mariage mixte, les canons obligeaient le clergé à ne marier que les couples qui s'engageaient à faire élever leurs enfants comme catholiques; or une loi prussienne décidait que les enfants devaient suivre la religion du père. Quand cette loi fut étendue à la province du Rhin (1825), les évêques consultèrent le pape qui, par un bref de 1830, maintint le principe canonique, mais laissa les évêques s'entendre avec le gouvernement sur un compromis (1834) : le prêtre, sans bénir le mariage mixte, devait le rendre possible par son *assistance passive* (c'était un procédé employé dans l'ancienne province prussienne de Juliers). Cet arrangement, d'abord accepté, fut condamné par le nouvel archevêque de Cologne, puis par l'archevêque polonais de Posen. Le pape les soutint, le roi irrité les fit emprisonner et même fit destituer l'archevêque de Posen (1837-39).

Tentatives de Frédéric-Guillaume IV (1840-47). — Le prince royal devenu enfin, à quarante-cinq ans, le roi Frédéric-Guillaume IV, était déjà célèbre en Allemagne comme orateur et protecteur des savants; le public cultivé attendait de lui de grandes réformes.

Il commença son règne par des cérémonies solennelles de couronnement (à Kœnigsberg, puis à Berlin), des déclarations éloquentes et des manifestations de bienveillance. Il amnistia les condamnés politiques, rappela Jahn, rendit sa chaire à Arndt, abolit la commission chargée de s'enquérir des idées politiques des candidats aux emplois. Il relâcha et rétablit dans leur charge les prélats emprisonnés. Mais, en parlant beaucoup et avec passion, en formant sans cesse des plans, il ne parvenait pas à prendre de décision définitive.

Il se trouvait partagé entre son idéal personnel et les désirs de ses sujets. Son idéal, il l'avait indiqué dans ses discours d'avènement. A Kœnigsberg, il jurait d'être « un juste juge, un prince fidèle, consciencieux et clément, un roi chrétien »; ajoutant : « Chez nous existe l'unité du chef et des membres, des princes et du peuple. » A Berlin, il dit : « Je sais que je tiens ma couronne en fief du Dieu tout-puissant et que je lui dois compte de chaque heure de mon gouvernement. A quiconque exige une garantie pour l'avenir, je donne cette parole... Elle est de plus de poids et lie plus fortement que tous les serments de couronnement et toutes les assurances sur parchemin. » Puis, s'adressant directement au peuple massé en plein air sur la place devant le château, il demanda : « Voulez-vous m'aider

à déployer toujours plus brillamment[1] les qualités par lesquelles la Prusse, avec ses quatorze millions d'âmes, est au rang des grandes puissances de la terre : honneur, fidélité, effort vers la lumière, le droit et la vérité, marche en avant à la fois avec la sagesse de l'âge et la force héroïque de la jeunesse? Voulez-vous... m'assister fidèlement dans les bons comme les mauvais jours? Oh! alors, répondez-moi avec le son le plus beau de la langue maternelle, le plus clair, répondez-moi un *Ia* (oui)[2]. » Aux acclamations de la foule, le roi reprit : « Ce *Ia* était pour moi, il est mon bien propre..., il nous lie indissolublement en amour et fidélité réciproques. »

Comme ses amis de l'école historique et romantique (Niebuhr, Savigny, Ranke), Frédéric-Guillaume haïssait la Révolution française rationaliste et démocratique, la souveraineté du peuple et les « constitutions sur papier ». Son idéal était l'État germanique chrétien du moyen âge, tel que le concevaient les romantiques : le roi responsable envers Dieu seul, gouvernant suivant la coutume avec l'aide de ses sujets groupés en classes sociales traditionnelles, personnellement aimé et respecté de tous, répandant sur tous sa bonté paternelle et les dirigeant sous l'inspiration de Dieu.

La bourgeoisie et une partie de la noblesse désiraient un régime constitutionnel. Les États provinciaux de Prusse, dès 1840, prièrent le roi « d'assurer à son peuple la création d'une assemblée de représentants du pays ». La province du Rhin, voisine du royaume parlementaire de Belgique, souhaitait un régime analogue. La question de la représentation du royaume devint la préoccupation dominante dans la presse, les corps provinciaux et le gouvernement.

Le roi commença par promettre un « développement des États provinciaux » (1840); il leur accorda la périodicité (de deux ans) et le droit de publier le procès-verbal de leurs délibérations. Puis il se décida — lentement — à convoquer à Berlin des commissions élues par les États de toutes les provinces, pour les consulter sur la question d'un emprunt. Le règlement de 1820, en déclarant la dette close, avait ajouté qu'un nouvel emprunt ne devrait être fait que d'accord avec la future assemblée des États du royaume. Or on avait besoin d'argent pour construire les grandes lignes de chemins de fer. Les « commissions réunies », formées de 46 délégués des nobles, 32 des villes, 20 des paysans, approuvèrent la construction, mais

1. Je dois avertir qu'il est impossible de rendre exactement en français la plupart des phrases de Frédéric-Guillaume IV, tant elles sont pleines de formes romantiques exclusivement allemandes.

2. A ce *oui* le roi donne une épithèthe intraduisible : *ehrenfest*.

n'osèrent pas s'arroger le droit d'engager le pays, et le roi renvoya les délégués en prenant soin de leur rappeler qu'ils devaient se considérer comme investis des droits propres à leur *État*, « non comme les représentants du vent de l'opinion et des doctrines du jour ». Ensuite il créa une commission pour étudier un projet de constitution.

En Prusse, le public se lassait d'attendre. Le roi avait ordonné d'adoucir la censure (déc. 1841), puis l'avait supprimée sur les gravures et sur les livres (1842). Les mécontents en profitèrent pour se moquer du gouvernement dans les journaux, surtout à Berlin et à Cologne. Alors parut la caricature fameuse, le roi tenant d'une main un *Ordre*, de l'autre un *Contre-ordre* et sur son front *Désordre*. (Frédéric-Guillaume IV, qui mourut aliéné, manifestait déjà dans ses paroles et ses gestes une agitation anormale.) — Les journalistes étaient d'ordinaire des jeunes gens ardents, démocrates, ennemis des traditions aristocratiques ou chrétiennes (beaucoup étaient juifs). Frédéric-Guillaume, offensé dans ses croyances, ne supporta pas longtemps la liberté de la presse; il fit poursuivre un Juif de Kœnigsberg, Jacoby (qui fut acquitté), supprima deux journaux pour « tendances subversives » (1843), et créa un « tribunal de censure ». Il obligea même l'Université de Berlin à interdire le cours d'un *privat-docent*, et dans une lettre d'indignation contre l'Université qui laissait ce « révolutionnaire patenté mettre en danger le bon esprit des étudiants », il déclara : « Il faut enfin procéder dans mon esprit. » Le ministre des cultes destituait les instituteurs soupçonnés d'être rationalistes ou libéraux; il enleva (1847) au célèbre rationaliste Diesterweg la direction de l'École normale primaire de Berlin.

L'opinion des lettrés allemands se tourna contre Frédéric-Guillaume; les poètes (Heine, Herwegh, Freiligrath) l'attaquèrent ou se moquèrent de lui. Le roi s'exaspérait contre cette « clique » qui, « par des paroles, écrits et gravures, mettait la hache à la racine de l'existence (*Wesen*) allemande », qui voulait « non la superposition libre des classes » (*Stände*), mais « le sale mélange (*Zusammensudeln*) de toutes les classes ». (Lettre à Bunsen.)

Le Landtag réuni (1847). — Le roi avait fait étudier l'organisation d'une assemblée d'États généraux pour tout le royaume, d'abord par ses hommes de confiance, puis (1845) par une commission spéciale. Puis il remania le projet et le discuta solennellement en conseil des ministres. Le travail dura de 1844 à 1847, et aboutit enfin à la *patente* du 3 février 1847.

Ce n'était pas la constitution qu'on attendait, le roi l'avait signée *seul* pour « éviter toute ressemblance avec une loi fondamentale ». La

patente créait un *Landtag réuni* qui n'était pas non plus la « représentation du peuple » promise en 1815, mais seulement la réunion à Berlin de tous les États provinciaux en une assemblée unique. Il se composait non de représentants du peuple, mais de députés des *États*; ils devaient siéger ensemble pour les questions de finances, pour les autres questions ils se séparaient en deux curies qui délibéraient à part, la *curie des seigneurs* formée des princes et des seigneurs (80), et la curie des trois États inférieurs. — Le pouvoir du *Landtag* se réduisait à voter les impôts *nouveaux* et à présenter des pétitions; le roi se réservait de le *consulter* sur les lois, quand il lui plairait. — Ce n'était même pas une institution définitive; le roi avait refusé de s'engager à réunir le *Landtag* périodiquement; il promettait seulement de convoquer tous les quatre ans les « Commissions réunies » pour les *consulter* sur les lois, et chaque année une délégation de huit membres, un par province, pour recevoir les comptes de la dette.

Ce fut une déception générale; tous les partis s'accordaient à demander au moins la convocation périodique du *Landtag*. A la séance d'ouverture du *Landtag* à Berlin (11 avril 1847) le roi prit soin d'avertir par une « déclaration solennelle qu'aucune puissance de la terre ne réussirait jamais à le décider à changer la relation naturelle... entre prince et peuple en une conventionnelle, constitutionnelle ». « Je ne supporterai jamais qu'entre Notre Seigneur Dieu dans le ciel et notre pays s'insinue une feuille de papier écrit comme une seconde Providence pour nous régir par ses paragraphes et les mettre à la place de la vieille fidélité... Vous, Messieurs, vous êtes des *États* (*Stände*) allemands dans le vieux sens traditionnel, c'est-à-dire avant tout les représentants [1] et garants de vos droits propres, des droits des États... Ensuite vous avez à exercer les droits que la couronne vous a reconnus. Votre mission n'est pas de représenter des opinions, de faire prévaloir des opinions d'époque et d'école. Cela est absolument non allemand (*undeutsch*) et en outre non pratique pour le bien de l'ensemble, car cela mène à des difficultés insolubles avec la couronne qui, suivant la loi de Dieu et du pays, doit régner d'après sa libre décision, non d'après la volonté des majorités. » Puis il adjura ses fidèles *États* de l'aider dans le combat contre l'esprit de révolution et d'incrédulité. Et se levant tout d'un coup, il prononça la phrase fameuse. « Moi et ma maison nous voulons servir le Seigneur. Oui! en vérité. »

1. *Représentant* est le seul mot français équivalent à *Vertreter*, que Frédéric-Guillaume employait pour éviter la forme française *Repræsentant*.

Le conflit entre Frédéric-Guillaume et le *Landtag* commença aussitôt sous des formes respectueuses. L'assemblée vota une adresse de remerciement, mais en déclarant par 484 voix contre 107 « *réserver* les droits des États », c'est-à-dire le droit à la représentation du peuple promise en 1815. Le roi répondit qu'en convoquant le *Landtag* il avait agi de sa pleine puissance royale, et accordé au delà même des promesses de son père, qu'il refusait donc de reconnaître au *Landtag* aucun autre droit que ceux qu'il lui avait accordés, il déclara la loi de 1847 « inattaquable dans ses fondements ».

Le gouvernement demanda de garantir l'emprunt pour les chemins de fer, le *Landtag* refusa. Le *Landtag* vota une pétition pour la liberté de la presse et demanda le contrôle sur le budget et surtout la promesse d'une convocation périodique, le roi refusa. Le *Landtag* se sépara sans avoir rien obtenu ni rien accordé (juin 1847).

Les « Commissions réunies », assemblées à Berlin pour donner un avis sur le projet de code pénal (janvier 1848), siégeaient encore quand le roi, inquiet de l'agitation, se décida à leur annoncer la périodicité du *Landtag* (8 mars 1848). Cette concession tardive n'arrêta pas le mouvement.

Révolution de 1848. — La révolution en Prusse fut une imitation de la révolution de France, elle se fit dans la capitale par une émeute. Il n'y avait à Berlin ni parti politique ni chefs reconnus, pas même de société secrète organisée, mais une population révolutionnaire de jeunes gens et d'ouvriers, mélangée d'étrangers, surtout de Polonais, peut-être grossie par la cherté qui suivit la mauvaise récolte de 1847. Ce monde, déjà animé contre le roi, la noblesse, les officiers, d'une vague irritation démocratique, fut tout d'un coup excité par les nouvelles de la révolution de Paris et de l'agitation dans plusieurs États d'Allemagne. En Prusse même, dans les villes industrielles de la province du Rhin et de Silésie, de grandes assemblées populaires se réunissaient pour rédiger des adresses au roi. A Berlin, des réunions s'improvisaient dans les cafés où arrivaient les journaux. Puis une assemblée tenue dans le Parc (7 mars) décida de présenter une pétition pour demander la réunion du *Landtag*.

Alors commencèrent les « journées de mars ». Ce fut un conflit violent entre les deux partis pourvus d'une force matérielle dans Berlin, les révolutionnaires et les officiers; la bourgeoisie se tint à l'écart. Les officiers affectaient de mépriser la foule, parlaient de balayer la canaille; la foule s'irritait, s'inquiétait des mesures de précautions militaires, les troupes dans le Château du roi, les canons,

les patrouilles, la cavalerie postée à l'entrée de la ville; il y eut des escarmouches et quelques blessés. La colère se concentra sur le frère du roi, le prince royal (celui qui fut l'empereur Guillaume), impopulaire comme chef du parti militaire et absolutiste. A la nouvelle de la révolution de Vienne, la foule manifesta devant son château (15 mars); on la fit charger, mais avec ménagement.

Le roi commençait à céder au mouvement; comme les aut es princes allemands, il paraît s'être exagéré la puissance des révolutionnaires. Le 14 mars, il convoqua le *Landtag* pour la fin d'avril : « pour aider aux mesures à prendre pour le bien de la patrie allemandes », promettant de travailler à « une véritable régénération de la Confédération ». Le 18, ayant reçu les députations des provinces du Rhin, de Prusse, de Silésie, il avança la convocation au 2 avril, en déclarant « reconnaître que la réorganisation de la Constitution fédérale ne pouvait se faire que par l'accord des princes avec le peuple » et qu'elle « nécessitait une *organisation constitutionnelle* de tous les pays allemands ». Il avait sacrifié sa doctrine favorite.

La proclamation fut publiée le 18 mars au matin. Dans la journée la foule vint devant le Château acclamer le roi, qui la remercia de son balcon. Mais au lieu de se disperser, elle resta sur la place, malgré la sommation de l'officier de garde. Alors, entre la foule et l'armée déjà en conflit depuis quelques jours, brusquement la bataille commença. Deux coups de fusil partirent par hasard, la foule s'enfuit criant à la trahison; plusieurs manifestants furent tués; il y eut une sortie des troupes postées dans le Château, une salve d'infanterie, une charge de dragons. La foule alors pilla les armuriers pour avoir des fusils, des ouvriers arrivèrent armés de barres de fer; on se battit près du Château, on barricada les rues à la façon de Paris. Cette guerre de rues était dirigée par des journalistes, des étudiants, des révolutionnaires étrangers. On se battit jusqu'après minuit.

L'armée avait refoulé peu à peu les insurgés et se préparait à les écraser le lendemain; ce fut le roi qui brusquement recula devant la guerre civile. Le 19 au matin parut la proclamation « A mes chers Berlinois! » Il adjurait ses Berlinois, au nom de la reine malade, de ne pas se laisser séduire par une horde de malfaiteurs (les révolutionnaires) et de détruire les barricades, promettant de retirer ses troupes. Les insurgés exigèrent que le roi fît d'abord retirer l'armée. Sur le conseil des bourgeois royalistes, le roi céda; il fit évacuer les rues par les soldats, permit aux bourgeois de s'armer, et changea de ministère. La garde bourgeoise fut maîtresse de Berlin et du gouvernement. Le prince Guillaume, surnommé le *Prince mitraille*, reçut du

roi l'ordre de quitter Berlin et s'en alla en Angleterre. Le roi, par horreur du sang versé, avait donné la victoire au peuple sur l'armée.

Frédéric-Guillaume, renonçant brusquement à ses doctrines, et adoptant même le vocabulaire révolutionnaire, se conduisit en prince constitutionnel, chef du mouvement national. Le 21 mars, par la proclamation : « Au peuple prussien et à la nation allemande », il se prononça pour « de vraies institutions constitutionnelles avec responsabilité des ministres, procédure orale et publique, jury criminel, égalité de droits civils et politiques ». Puis, revêtu des couleurs de l'Empire (le noir-rouge-or des étudiants), il traversa Berlin à cheval en faisant des discours à la foule, et le soir il dit : « Mon peuple ne m'abandonnera pas et l'Allemagne confiante s'unira à moi ; la Prusse s'absorbe désormais dans l'Allemagne. » D'un seul coup le roi accepta toutes les institutions « révolutionnaires » de laFrance : une *constitution* écrite, une *assemblée nationale unique* élue au *suffrage universel*, et les fit voter par le *Landtag*, réuni pour la dernière fois [1].

L'Assemblée nationale. — L'*Assemblée nationale*, de 402 membres, fut élue par une élection à deux degrés, à raison d'un électeur par 500 âmes, et d'un député par cercle. (Pour être électeur primaire il suffisait d'avoir 24 ans et six mois de domicile.) Elle se composait surtout de juristes, de professeurs, de pasteurs (les hommes les plus marquants avaient été députés au Parlement de l'Allemagne), et d'une centaine de paysans ou d'artisans. Convoquée non pour décider souverainement, mais pour discuter avec le roi une constitution, elle fut en conflit continuel avec les anciens pouvoirs, le roi, les officiers, les fonctionnaires. Elle ne dura que sept mois, mais cette courte période fut décisive pour la vie politique de la Prusse. C'est alors que se formèrent les partis politiques prussiens.

La gauche, recrutée surtout dans les pays démocratiques de l'Ouest et les grandes villes, fut un parti radical démocratique, analogue aux républicains français. Elle voulait établir la souveraineté du peuple à la façon de la France ; elle proposa à l'Assemblée de se déclarer souveraine et de voter que les combattants de mars avaient bien mérité de la patrie. — Elle réclamait la laïcisation de l'école et de l'état civil et la réforme radicale de l'administration. — Elle s'entendait avec la gauche du Parlement de Francfort pour demander un gouvernement fédéral de l'Allemagne, supérieur aux gouvernements particuliers.

1. Dans la province de Posen, où les révolutionnaires polonais avaient tenté dès 1846 un coup de main, il y eut une insurrection polonaise réprimée par une véritable guerre (avril-mai).

En opposition au parti de la révolution et de l'unité allemande se constitua un parti conservateur particulariste, recruté surtout parmi les grands propriétaires de l'Est, qui réclamait le maintien des privilèges de l'aristocratie, du pouvoir du clergé protestant et de l'indépendance de la Prusse. On l'appela le *parti féodal* ou, du nom du journal qu'il venait de fonder, le parti de la *Gazette de la Croix* (*Kreuzzeitung*).

Entre ces deux partis extrêmes, le centre (subdivisé en droit et gauche) formait un parti de conciliation libéral, royaliste et national; il désirait une constitution libérale pour la Prusse et une union fédérale de l'Allemagne, mais en conservant la souveraineté du roi et l'indépendance du gouvernement prussien.

Le centre dominait dans l'Assemblée nationale, il fit rejeter les propositions de la gauche et fit préparer par une commission une constitution qu'il commença à voter. C'était une constitution très libérale copiée sur celle de la Belgique, le pays modèle pour les libéraux de la province du Rhin. Elle établissait l'égalité légale et toutes les libertés belges (de personne, de domicile, de propriété, de religion, d'enseignement, de la presse, de réunion, d'association, de pétition); elle abolissait les restes de l'autorité seigneuriale, police, justice, redevances. Le gouvernement était organisé comme en Belgique : deux Chambres élues, convoquées et dissoutes par le roi, votant le budget et les lois; — le roi chef du pouvoir exécutif prêtant serment à la Constitution, le ministère responsable, — les juges indépendants, l'administration locale remise à des conseils élus. Mais au lieu du régime censitaire belge on admettait le suffrage universel indirect. Ce devait être une constitution *consentie* par le roi, comme en Belgique.

Pas plus que le Parlement allemand de Francfort, l'Assemblée nationale de Prusse n'avait la force d'imposer ses décisions. Elle délibérait à peu près librement à Berlin où la garde bourgeoise la défendait (elle la défendit même contre une émeute démocratique, le 10 juin.) Mais le roi, à mesure qu'il se rassurait, inclinait davantage vers le parti féodal, et il avait l'armée à sa disposition. Dans les villes de Prusse c'étaient des querelles continuelles entre la garde bourgeoise et les officiers nobles habitués à traiter les civils en inférieurs; plusieurs civils furent tués. Après l'affaire de Schweidnitz (31 juillet) où il y avait eu quatorze morts, l'Assemblée demanda un décret pour ordonner aux officiers d'éviter les conflits avec les citoyens. Le roi le refusa, comme une usurpation sur son pouvoir militaire. L'Assemblée, par 219 voix contre 143, l'exigea (7 septembre).

Ce fut la rupture. Le roi, qui avait pris successivement (mars et juin) deux ministères dans l'ancienne opposition libérale, forma un ministère de fonctionnaires et prit pour commandant militaire de la province de Brandebourg le général Wrangel, partisan de la répression par les armes. L'Assemblée menacée donna la majorité à la gauche, elle refusa les mots « par la grâce de Dieu », et vota l'invitation au gouvernement fédéral de défendre la liberté de Vienne. (Voir p. 396.)

Le peuple de Berlin avait fait la révolution à l'exemple de la France, le roi fit la réaction à l'exemple de l'Autriche. Quand l'armée autrichienne eut écrasé la révolution dans Vienne, Frédéric-Guillaume se décida à employer l'armée prussienne contre l'Assemblée de Berlin. Il forma un ministère de combat, présidé par son oncle le comte de Brandebourg, et ordonna à l'Assemblée nationale de se transporter dans la petite ville de Brandebourg. L'Assemblée refusa, resta à Berlin et continua à siéger. Alors l'armée entra dans Berlin, occupa la salle des séances, et désarma la garde bourgeoise. Berlin fut mis en état de siège, toute réunion de plus de vingt personnes fut interdite (10-12 novembre). L'Assemblée protesta, vota même le refus de l'impôt. Mais entre l'armée et l'Assemblée la partie était trop inégale : l'Assemblée fut dispersée.

Le roi n'ayant pu réunir à Brandebourg qu'une minorité de députés, insuffisante pour délibérer valablement, déclara l'Assemblée dissoute (5 décembre). En même temps, en vertu de son autorité souveraine, il promulgua une constitution *octroyée*, en ajoutant qu'elle serait soumise à « une revision par voie législative », et il convoqua les Chambres à Berlin. La Constitution du 6 décembre reproduisait à peu près celle de l'Assemblée, mais elle était *octroyée* par le roi sans l'avis des représentants de la nation, et l'article 105 donnait au roi le droit, en l'absence des chambres, d'émettre des ordonnances ayant force de loi. C'était l'article de la Charte au nom duquel Charles X avait fait le coup d'État de 1830. On s'en servit aussitôt pour fabriquer la loi électorale qui devait servir aux élections des Chambres, et même pour faire des réformes libérales (jury, abolition des juridictions privilégiées, rachat des redevances seigneuriales).

Le roi, resté maître de l'armée, avait ressaisi son pouvoir souverain aussitôt qu'il l'avait voulu; mais il n'osait plus rompre avec les formes constitutionnelles « désirées par son peuple », et lui-même introduisait définitivement en Prusse toutes les institutions révolutionnaires contraires à son propre idéal, la constitution écrite, la représentation du peuple et même le suffrage universel.

La Constitution de 1850. — Les deux Chambres convoquées pour la revision de la Constitution n'eurent pas le temps d'achever leur travail. Elles entrèrent en conflit avec le roi, d'abord sur la question de l'unité allemande, en suppliant Frédéric-Guillaume d'accepter la couronne d'empereur que lui offrait le Parlement de Francfort et en déclarant valable la constitution allemande votée par le Parlement (voir p. 374), puis en demandant la levée de l'état de siège à Berlin. Le roi déclara la Chambre dissoute (27 avril). Pour se procurer des Chambres dociles il fit, par voie d'ordonnance, une nouvelle loi électorale qui rendait le régime beaucoup moins démocratique.

1° Le suffrage restait universel au premier degré; mais il devenait inégal; dans chaque district (de 750 à 1500 âmes), les électeurs primaires étaient partagés en trois *classes*, formées en additionnant le chiffre total de leurs impôts directs et en divisant par trois, de façon que chaque classe représentât un tiers de l'impôt. Comme chaque classe élisait le même nombre d'électeurs secondaires, les plus fort imposés, qui formaient la première classe, étaient beaucoup moins nombreux, et par suite plus fortement représentés, que les électeurs de la troisième classe formée des moins imposés et des gens qui ne payaient pas d'impôt. Ce « système des trois classes », établi *provisoirement*, subsiste encore en Prusse.

2° Le scrutin aux deux degrés devait se faire par une déclaration *orale* inscrite au procès-verbal. La loi donnait pour raison « que rien n'est si indispensable à un peuple libre que le courage personnel d'exprimer publiquement sa conviction ».

La deuxième Chambre, élue suivant cette loi et dans un moment de réaction générale, comptait 200 fonctionnaires environ (sur 350 membres); elle ne pouvait résister au gouvernement. Elle accepta donc la Constitution avec les modifications qu'il plut au roi d'y faire : la loi électorale des trois classes, le rétablissement du timbre et du cautionnement sur les journaux, l'abolition du serment des militaires à la Constitution, la création d'un tribunal exceptionnel pour les crimes politiques; et même l'article 109 par lequel les impôts existants continuent à être perçus jusqu'à ce qu'ils soient changés par une loi, ce qui réduit la Chambre au pouvoir de voter les impôts nouveaux. — Sur la composition de la première Chambre on ne put s'entendre; la Chambre voulait conserver l'élection, le roi voulait avoir la nomination; on décida d'ajourner la solution jusqu'en 1852.

Le roi consentit alors à promulguer la Constitution (31 jan-

vier 1850), puis il la jura, mais en prononçant un discours pour expliquer que s'il lui donnait sa sanction c'est qu'on l'avait améliorée. « La condition de vie c'est que le gouvernement me soit rendu possible; car en Prusse il faut que le roi gouverne et je gouverne... parce que c'est l'ordre de Dieu. » On revenait ainsi à la doctrine du droit divin et du pouvoir souverain du roi. Et pourtant la Constitution de 1850, en consacrant les « droits des Prussiens » à la liberté et à l'égalité, établissait un régime officiellement démocratique et libéral (plus démocratique même qu'en Belgique); elle faisait entrer la Prusse dans la vie politique contemporaine.

La réaction (1850-59). — La réaction contre la Révolution de 1848 n'aboutit pas en Prusse à une restauration. Frédéric-Guillaume refusa d'imiter les coups d'État du gouvernement autrichien et de Napoléon. Il se laissa présenter un plan pour réduire la Constitution à une charte et rétablir l'élection par *États* (1852); mais il n'osa pas violer son serment et garda la Constitution.

La contradiction entre la tradition absolutiste du gouvernement prussien et la Constitution de 1850 fut résolue dans la pratique par des procédés qui rappellent ceux de Napoléon III. (Voir p. 159.)

La deuxième Chambre restait une assemblée représentative; mais elle dépendait du gouvernement; l'administration, comme en France, taillait à son gré les circonscriptions électorales; elle recommandait aux électeurs les candidats agréables au roi, souvent des fonctionnaires, et faisait élire toujours une grosse majorité ministérielle. La Chambre de 1855 fut surnommée, la Chambre des « *Landräthe* » (sous-préfets), il y en avait 72.

Cette représentation si docile n'était même pas nécessaire. L'usage s'établit de ne présenter le budget à la Chambre qu'*après* l'avoir dépensé; la Chambre le votait en bloc, elle ne le discutait pas, elle se bornait à le ratifier.

La deuxième Chambre n'était d'ailleurs qu'une moitié du pouvoir législatif; la première Chambre suffisait pour la tenir en échec. Or le roi n'avait plus voulu de la première Chambre élue créée par la Constitution sur le modèle belge. Il tenait à une Chambre aristocratique comme dans les autres monarchies. Il obligea les Chambres à lui conférer le pouvoir de régler l'organisation de la première Chambre par une ordonnance royale (1853). Le règlement définitif (1854) créa une Chambre des seigneurs (*Herrenhaus*), formée de membres, les uns héréditaires, les autres viagers, pris dans trois catégories : 1° les princes royaux, 2° les seigneurs héréditaires qui formaient la curie des seigneurs dans le *Landtag* de 1847,

3° les membres viagers choisis par le roi à sa volonté ou sur la présentation des familles nobles, des grands propriétaires, des Universités et des villes. Le nombre des membres n'était pas limité, il a varié de 200 à plus de 400; mais les nobles ont toujours dominé et ils ont soutenu le roi contre la Chambre élue.

Cette transformation si profonde de la Constitution, contraire aux termes mêmes de la Constitution et faite par une simple ordonnance, ne fut jamais ratifiée par une loi régulière; aussi plusieurs théoriciens du droit public prussien regardent-ils la Chambre des seigneurs comme inconstitutionnelle. Elle n'en est pas moins restée une partie du corps législatif, égale en pouvoir à la Chambre élue. Le Parlement prussien n'avait pas reçu de nom d'ensemble dans la Constitution de 1850; le roi proposa le vieux nom historique de *Landtag*, la deuxième Chambre le rejeta (1855); mais le roi ne voulait pas du nom français de Chambre (*Kammer*) et le ministère adopta dans la pratique le nom de *Landtag* qui est resté en usage.

La presse, que la Constitution déclarait libre, fut paralysée par les procès ou les menaces de poursuites. Un député fut poursuivi pour avoir excité le peuple contre les hobereaux (*Iunker*); la *Gazette des électeurs* fut confisquée jusqu'à trois fois par semaine.

La liberté de réunion politique fut suspendue; on interdit même les réunions de culte des dissidents protestants. Les associations politiques étaient dissoutes et l'administration empêchait de tenir des réunions en retirant l'autorisation de débit aux débitants de boisson qui prêtaient un local. Des démocrates accusés de complot furent gardés dix-huit mois en prison préventive.

Ce régime reposait sur une alliance de la cour, des grands propriétaires, des officiers et du parti orthodoxe. Le roi, les ministres et la *Gazette de la Croix*, devenue le journal officieux de la cour, déclaraient qu'il fallait rétablir l'autorité royale, l'influence de l'aristocratie et le règne de la religion.

Le roi, recevant une députation en Silésie, reprocha aux habitants d'avoir « suivi l'exemple des capitales » et les menaça de sa disgrâce s'ils recommençaient. « Il y a dans les villes un mauvais esprit. » — A Elbing (1853), il blâma « les autorités municipales qui, suivant les tendances démoralisantes et déchristianisantes, adorent encore les conquêtes sales et malsaines d'une époque honteuse ». Le recteur de l'Université de Berlin, Stahl, dans un toast fameux déclara : « La science a besoin de faire volte-face »; il lui reprocha d'avoir été « en lutte contre l'état de choses et en particulier contre les existences dominantes ».

Les nobles obtinrent un changement à la Constitution qui avait aboli leurs privilèges. On rétablit les fidéicommis qui permettaient de maintenir un domaine inaliénable (1852), on rendit aux propriétaires la police de leurs domaines (1856). Surtout la réorganisation de l'administration des provinces, des *cercles* et des communes, inscrite dans la Constitution, fut arrêtée, et même les lois de 1850 qui l'avaient commencée furent abrogées. On restaura les États provinciaux, les assemblées de cercles et l'administration des communes par les seigneurs comme avant 1848.

La Prusse se retrouva sous l'administration des fonctionnaires et des grands propriétaires nobles, et sous le gouvernement personnel du roi et des ministres, masqué par un régime représentatif démocratique, comme en France à la même époque.

Ce régime dura jusqu'à ce que Frédéric-Guillaume IV, devenu aliéné au point de ne plus pouvoir s'occuper des affaires, laissât le gouvernement à son frère comme *lieutenant* (oct. 1858), puis comme *régent*. Guillaume prêta serment à la Constitution (1858) et prit des ministres partisans des réformes; mais il prit soin de déclarer officiellement qu'il ne fallait pas s'attendre à un changement de régime. « Ce qui est promis sera tenu, ce qui ne l'est pas sera empêché. »

Tentatives de la Prusse en Allemagne. — Pendant toute cette période, depuis 1814, la Prusse avait travaillé à étendre son pouvoir sur le reste de l'Allemagne. Comme l'Autriche, elle était à la fois grande puissance européenne et membre de la Confédération pour une partie de ses provinces. Mais l'Autriche n'avait qu'une petite minorité de populations allemandes (8 millions sur 36) et ses pays allemands ne touchaient le reste de l'Allemagne que par un coin (au sud-est); tandis que la Prusse, peuplée presque uniquement d'Allemands, se composait de provinces éparses dans toute la Confédération, contiguës à vingt-huit États allemands et mêlées intimement à la vie économique des autres pays d'Allemagne. La Prusse, beaucoup plus allemande que l'Autriche, pouvait ainsi se fondre dans l'Allemagne pour en prendre la direction. Elle essaya de trois procédés, militaire, politique, commercial.

Elle avait la meilleure armée d'Allemagne, la garde de la moitié de la frontière de l'Ouest qu'on croyait menacée par la France, des garnisons dans les forteresses féodales. Elle demandait dès 1815 que la Diète lui conférât le commandement en chef des troupes des autres États allemands, du moins des États de l'Allemagne du Nord (l'Autriche aurait eu le commandement de l'Allemagne du Sud). Mais, excepté dans les années de crise où la peur d'une inva-

sion française donna à la Prusse une influence passagère sur les États menacés (1830, 1840, 1848), les gouvernements s'opposèrent toujours à une réforme qui eût établi la direction militaire de la Prusse, et l'armée fédérale resta décentralisée.

Quant à la direction politique, le roi de Prusse la laissa à l'Autriche jusqu'en 1848, et quand le Parlement révolutionnaire de Francfort la lui offrit, sous forme de la couronne d'Empereur d'Allemagne, Frédéric-Guillaume la refusa, ne voulant la recevoir que « de ses pareils » (voir p. 374). Or les princes allemands, surtout ceux qui portaient le titre de roi, ne consentaient pas à se subordonner au roi de Prusse, leur égal, qu'ils accusaient de vouloir s'agrandir à leurs dépens; ils préféraient soutenir l'Empereur, leur supérieur en dignité, qui ne pouvait désirer ni annexion pour lui ni unité pour l'Allemagne.

Le Zollverein. — Ce ne fut ni par l'armée ni par la politique, ce fut par le commerce que commença l'unité de l'Allemagne sous l'hégémonie prussienne. La première forme d'unité fut l'Union douanière (*Zollverein*) créée et dirigée par la Prusse. Elle s'organisa lentement (commencée en 1818 elle ne fut complète qu'en 1853), malgré les résistances, générales d'abord, qui faiblirent peu à peu à mesure que les gouvernements des États allemands constatèrent les bénéfices matériels qu'ils en tiraient.

L'origine fut l'état économique exceptionnellement mauvais de la Prusse après 1815, qui l'obligea à une réforme douanière radicale. Les provinces prussiennes n'avaient jamais formé une unité douanière, chacune avait son régime spécial, on appliquait en Prusse 67 tarifs de douane différents. Le territoire prussien, coupé en deux tronçons, formé de fragments et parsemé d'enclaves, était difficile à entourer d'une ligne de douanes; la complication et la longueur de ses frontières (plus de 7000 kilomètres) l'ouvraient à la contrebande.

Le fonctionnaire chargé d'organiser la douane, Maassen, parvint pourtant à établir une ligne de douanes générale avec une administration unique et un tarif commun pour tout le royaume (1818). Ne pouvant empêcher directement la contrebande, il prit le parti de la décourager en n'imposant que des droits d'entrée très faibles : 10 p. 0/0 sur les produits manufacturés qui pouvaient entrer par la frontière de terre trop étendue pour être gardée, 20 p. 0/0 sur les denrées coloniales qui arrivaient dans les ports plus faciles à surveiller. Pour éviter les contestations sur l'évaluation des droits, qui auraient pu donner la tentation d'éviter les bureaux de douane, on adopta, au lieu de droits spécifiques, le procédé plus grossier mais plus com-

mode à appliquer de taxer d'après le poids, la mesure ou le nombre d'objets. La Prusse était ainsi contrainte, par ses frontières défectueuses, à adopter la politique commerciale la plus libérale de toute l'Europe; aucun autre grand État, en ce temps de régime prohibitif, n'avait un tarif aussi voisin du libre-échange.

En établissant sa ligne de douanes la Prusse fut amenée à y enfermer les territoires enclavés qui appartenaient aux petits princes de la Thuringe. Elle offrit à ces princes de partager les produits à raison du nombre d'habitants enclavés; ils protestèrent d'abord contre la tyrannie de la Prusse, réclamèrent à la Diète, puis finirent par accepter. Le premier traité, avec Schwarzburg-Sondershausen (1819), servit de modèle pour les conventions douanières avec les États qui possédaient des enclaves en territoire prussien. L'enclave entrait pour toujours dans le système douanier prussien, soumise aux tarifs et aux fonctionnaires de la Prusse; l'État contractant n'avait aucune part à la direction, mais il partageait les produits des douanes prussiennes, en proportion du nombre d'habitants enclavés, ce qui était pour lui un règlement financièrement avantageux.

Le gouvernement prussien chercha à négocier avec les États du centre et du Sud; mais longtemps les princes repoussèrent toute proposition de la Prusse comme une atteinte à leur souveraineté; ils préféraient s'entendre entre eux pour former des unions douanières régionales. De 1820 à 1828, il y eut des négociations entre les États de la Thuringe, entre les États des bords du Rhin, entre les deux royaumes du Sud. Le gouvernement autrichien, qui tenait à son système prohibitif, ne voulait ni admettre les États allemands dans une union avec l'Autriche, ni les laisser entrer dans l'union prussienne.

Enfin, après des années d'intrigues, la Prusse n'ayant pu décider ses plus proches voisins, traita directement avec le grand-duché de Hesse-Darmstadt, coupé en deux tronçons et qui se sentait isolé dans l'Ouest. C'était pour la Prusse une mauvaise opération financière : la Hesse-Darmstadt, pour un territoire de 150 milles [1] carrés seulement, lui apportait une ligne de frontières de 110 milles. Mais le gouvernement avait accepté par un motif politique [2] pour créer

1. Le mille allemand est de 7 kilom. environ.

2. L'histoire véritable des origines du *Zollverein* fut longtemps inconnue, même en Allemagne; on en attribuait la fondation non aux fonctionnaires prussiens alors obscurs (Maassen et Motz), mais aux écrivains économistes de l'Allemagne du Sud, Nebenius, de Bade, et surtout List, du Wurtemberg, qui s'était rendu célèbre en agitant pour une ligue douanière de toute l'Allemagne.

un précédent. Le traité avec la Hesse-Darmstadt de 1828 devint en effet le modèle des conventions douanières avec les États allemands. Pour ménager la souveraineté de l'État contractant, on lui donna l'apparence d'un traité d'union douanière (*Zollverein*) conclu sur le pied d'égalité. Les deux États devaient partager également les produits des douanes, chacun surveillait sa propre frontière avec ses propres douaniers, chacun envoyait un agent pour contrôler l'administration douanière de l'autre; le traité n'était conclu que pour six ans, au bout de ce terme chacun reprenait sa liberté. Mais la Prusse faisait accepter à son allié son tarif, son système d'impôt de consommation sur le tabac et ses traités de commerce avec l'étranger: en fait elle prenait la direction du *Zollverein*.

En concurrence à l'Union prussienne qui dominait le Nord, il se forma une ligue douanière du Sud (Bavière et Wurtemberg), et une Union commerciale de l'Allemagne du centre (1828). Mais les ligues du Sud et du Nord, menacées d'être séparées, négocièrent ensemble contre l'ennemi commun, l'Union du centre, et détachèrent de cette Union deux petits États, de façon à percer la ligne qui devait les séparer. L'Union du centre se disloqua; la Hesse-Cassel adhéra au *Zollverein* (1831), les États du Sud suivirent, dès 1833, puis la plupart des autres. En 1836, la plus grande partie de l'Allemagne était entrée dans le *Zollverein* prussien, au moyen de conventions particulières entre la Prusse et chacun des États, qui gardaient la forme de traités de commerce provisoires. Il ne restait en dehors que le Mecklembourg, les villes libres de la Hanse, et les États du Nord-Ouest (Hanovre, Brunswick, Oldenburg) qui formaient une Union séparée avec des tarifs de douane plus bas. Le *Zollverein* réunissait 25 millions d'âmes et sa frontière était moins étendue qu'au temps où la Prusse était seule.

L'arrangement donna des bénéfices si évidents que, malgré la défiance des gouvernements envers la Prusse, les traités à l'expiration furent renouvelés pour 12 ans (jusqu'en 1853).

En 1850, après la tentative manquée d'Union politique et la défaite diplomatique de la Prusse, les princes allemands essayèrent de sortir de l'Union douanière prussienne pour former une union avec l'Autriche sur le principe d'un tarif plus élevé; ils ne trouvaient pas le tarif prussien assez protectionniste. La Prusse ne voulait pas admettre l'Autriche; elle se tourna vers les États du Nord-Ouest, restés en debors du *Zollverein* parce qu'ils trouvaient son tarif trop haut pour leurs relations avec l'Angleterre, et conclut avec eux une union en abaissant ses droits de douane. L'ancien *Zollverein* était

détruit (1852). Mais les anciens membres, après avoir en vain négocié avec l'Autriche, finirent par y revenir (1853) pour 12 ans.

Le *Zollverein*, par une série de traités particuliers et temporaires, avait réalisé presque l'unité commerciale que la Diète n'avait pu établir. Tous les États allemands formaient un groupe sous la direction de la Prusse et en dehors de l'Autriche.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie. **Dahlmann-Waitz**, *Quellenkunde der deutschen Gesch.*, éd. 1894 [1].

Documents. Les principaux documents officiels sont les *Procès-verbaux* des assemblées de 1848 (voir Dahlman-Waitz, éd. de 1894, numéros 6081-82) et la *Gesetzsammlung* (collection officielle des lois prussiennes).

Parmi les correspondances et souvenirs, les plus instructifs sont : **Hardenberg**, 5 vol., 1877. — **Friedrich Wilhelm IV**, 1873, correspondance avec son ami Bunsen. (Extraits dans **S.-R. Taillandier**, *Dix ans de l'hist. d'Allemagne*, 1875.) — **Th. von Bernhardi**, t. I, II, 1893.

Travaux. La principale histoire d'ensemble est **Treitschke**, *Deutsche Geschichte*, 5 vol., 1886-95, arrêtée à 1848 (voir chap. XII, bibliogr.); il raconte d'après les documents des archives de Prusse l'histoire secrète du gouvernement; très prussien, très partial pour Frédéric-Guillaume III. — Résumé dans **Bulle**, voir chap. XII. — Articles excellents dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*.

En français : — **Véron**, *Hist. de la Prusse* (vulgarisation).

Sur les réformes de 1807 à 1814, voir les monographies sur les réformateurs : **Pertz**, *Leben des... Fr. v. Stein*, 6 vol., 1849-55, exagère le rôle de son héros. — **Seeley**, *Life and times of Stein...* 3 vol., 1880. — (Résumés dans **Cavaignac**, *Formation de la Prusse contemp.*, 1891.) — **Lehmann**, *Scharnhorst*, 2 vol., 1886-87. — **Oncken**, *Zeitalter der Revolution*, t. II, 1887 (coll. Oncken).

Sur l'histoire des institutions : **Von Rönne**, *Staatsrecht der preussischen Monarchie*, 4 vol., 1re éd., 1856-63, 4e, 1881; description à la fois juridique et historique de toutes les institutions de la Prusse, le plus complet des travaux de ce genre; prendre de préférence la première édition, où est décrit le régime avant les transformations de 1867. — **Bornhak**, *Gesch. des preussischen Verwaltungsrechts*, 4 vol., 1884-92.

Sur la vie sociale et politique : **v. Bülow-Cummerow**, *Preussen, seine Verfassung...*, 2 vol., 1842-43 (aristocratique). — **F. Fischer**, *Preussen am Abschlusse der ersten Hälfte des XIXten Jarhunderts*, 1876 (libéral). — **K. Hillebrand**, *La Prusse contemp. et ses institutions*, 1867.

Sur l'émancipation des paysans : **J.-F. Knapp**, *Die Bauernbefreiung... Preussens*, 2 vol., 1887, étudie avec précision la condition des paysans.

Sur le Zollverein : **W. Weber**, *Der deutsche Zollverein*, 1869. — Bibliogr. dans *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*.

1. Sur cet ouvrage et le caractère donné à la bibliographie de ce chapitre, voir p. 378, note 1.

CHAPITRE XV

FORMATION DE L'UNITÉ ALLEMANDE

L'Allemagne, maintenue à l'état de confédération par la rivalité entre la Prusse et l'Autriche, est devenue une nation par la victoire de la Prusse. La création du nouvel Empire d'Allemagne a été préparée par une série de luttes et de transformations. Mais pendant cette période de formation de l'unité allemande (1859-71), l'histoire de la Prusse est déjà si étroitement liée à l'histoire des autres États d'Allemagne qu'il est préférable de les exposer ensemble.

La réforme de l'armée prussienne (1859-62). — Le prince royal de Prusse Guillaume, régent depuis 1858, devint enfin, à l'âge de soixante-trois ans, le roi Guillaume Ier (janv. 1861). Très impopulaire auprès des libéraux de Prusse et d'Allemagne comme chef du « parti militaire » prussien, il s'était toujours spécialement occupé de l'armée. Dès qu'il fut maître du pouvoir il se mit à réorganiser le système militaire prussien.

La loi de 1814 avait établi en principe le service universel de trois ans dans l'armée active; mais tandis que la population en Prusse avait augmenté de plus de moitié (de 12 millions à 18), les cadres de l'armée n'avaient presque pas changé; au lieu de 40 000 recrues environ, il y en avait maintenant 63 000 par an, et l'armée active, de 130 000 hommes environ, ne suffisait plus à encadrer tout le contingent. On en était venu à ne plus lever qu'une partie des jeunes gens et à ne plus les garder que deux ans dans l'active; c'est-à-dire que dans la pratique on avait abandonné les deux principes du service universel et du service de trois ans.

Comme la réserve ne durait que deux ans, elle ne suffisait pas pour mettre l'armée active sur pied de guerre; pour avoir 400 000 hommes il fallait appeler la *Landwehr* jusqu'à trente-deux ans, c'est-à-dire faire partir des pères de famille. Or la *Landwehr* ne valait pas les troupes de ligne et elle imposait des sacrifices plus pénibles à la population.

Guillaume fit deux réformes. 1° Il réorganisa l'armée en revenant au service universel de trois ans. Tout le contingent de 63 000 recrues était levé et gardé trois ans, ce qui portait l'armée active à près de 200 000 hommes. 2° La durée de la réserve était portée de deux à quatre années, et par contre la *Landwehr* était abrégée, on en sortait non plus à l'âge de 40 ans, mais à 32. — Les trois années de l'armée active et les quatre années de la réserve, formées de jeunes gens de 20 à 27 ans, devaient suffire pour mettre sur pied 440 000 hommes sans faire appel à la *Landwehr*; ce qui rendait l'armée à la fois plus jeune et plus exercée. Mais pour cette réforme il fallait créer des cadres et augmenter les dépenses militaires.

Guillaume profita de la mobilisation de l'armée prussienne faite en 1859 pendant la guerre d'Italie; des bataillons de la *Landwehr* appelés à ce moment il licencia les hommes et conserva les cadres. Mais l'argent nécessaire à ces cadres n'avait été voté que pour un an. Guillaume proposa aux Chambres une loi de réorganisation de l'armée et une augmentation de l'impôt foncier pour couvrir les dépenses. La réorganisation de l'armée déplut à la Chambre des députés, qui voulait conserver le service de deux ans; l'impôt foncier déplut à la Chambre des seigneurs. Le gouvernement se contenta d'un compromis; le *Landtag* renouvela pour un an le crédit supplémentaire (9 millions de thalers) pour maintenir provisoirement (*einstweilig*) et compléter les mesures nécessaires au pied de guerre actuel et à l'accroissement de puissance de l'armée (mai 1860).

Malgré le mot *einstweilig* voté par un amendement de la Chambre, le gouvernement se conduisit comme si la réorganisation était définitive; il transforma les bataillons provisoires en régiments réguliers avec un numéro et un drapeau. La Chambre continua à voter le crédit supplémentaire en continuant à le déclarer provisoire.

La Chambre des députés en Prusse n'avait pas le même pouvoir pratique que dans des États parlementaires de l'Europe occidentale. Créée récemment dans un mouvement révolutionnaire, elle avait été réduite par la réaction absolutiste au rôle d'un moyen de consultation et d'enregistrement. Son droit, inscrit dans la Constitution, de voter les lois et les impôts se réduisait à repousser les lois nouvelles et

les impôts nouveaux; elle n'avait aucun moyen d'action réel sur les ministres et leurs fonctionnaires, restés les vrais maîtres du pouvoir.

En prenant le gouvernement, Guillaume avait accepté la Constitution; mais il l'interprétait suivant la tradition royaliste comme une règle qui établissait une procédure pour les opérations publiques, non comme un contrat entre le peuple et le roi. Il regardait encore le roi comme investi d'un pouvoir supérieur d'origine divine, qui lui donnait le droit et le devoir de diriger le gouvernement et en particulier les instruments nécessaires au salut de l'État, l'armée et la diplomatie. C'était à peu près la doctrine *tory* de la *prérogative*, mais renforcée par la tradition des Hohenzollern qui faisait du roi le chef héréditaire de l'armée (*Kriegsherr*).

Cependant la conduite de Guillaume avait suffi pour rassurer les libéraux, il avait écarté le parti féodal qui entourait Frédéric-Guillaume IV et pris des ministres partisans de la Constitution. La réaction de 1850 était finie, la Constitution était définitivement acquise; une « nouvelle ère » commençait. Elle se marqua par les élections de 1858 qui envoyèrent à la Chambre une forte majorité de Constitutionnels libéraux. Cette majorité chercha à opérer d'accord avec le ministère de la *nouvelle ère*, qui de son côté présenta une réforme libérale, le mariage civil facultatif (la Chambre des seigneurs le rejeta). Elle évita le conflit sur la réorganisation de l'armée en votant encore le crédit, mais en 1861 elle ne le vota qu'à onze voix de majorité, et le réduisit en signe de mécontentement.

Guillaume, devenu roi, fit deux manifestations qui commencèrent à marquer le désaccord entre lui et les libéraux. La proclamation « à son peuple » (7 janv. 1861) reproduisait avec éloge le mot de son prédécesseur en 1847 : « Moi et ma maison nous voulons servir le Seigneur. » Au couronnement solennel à Kœnigsberg, rétabli suivant la tradition à la place de la cérémonie de l'hommage, le roi convoqua les Chambres du *Landtag*, mais il eut soin de leur exposer sa doctrine du droit divin : « Les souverains de Prusse reçoivent leur couronne de Dieu. Je prendrai donc demain la couronne sur la table du Seigneur et la poserai sur ma tête. » En effet il prit la couronne sur l'autel et déclara encore : « Je suis le premier roi qui monte sur le trône depuis qu'il a été entouré d'institutions modernes; mais n'oubliant pas que la couronne ne vient que de Dieu, j'ai manifesté... que je l'ai reçue de ses mains » (oct. 1861).

Formation du parti progressiste (1861-62). — Entre Guillaume Ier roi de droit divin et le parti libéral en majorité dans la Chambre commença un conflit qui dura quatre ans à l'état aigu

(1862-66). Pour les élections de 1861 se forma le nouveau « *parti progressiste allemand en Prusse* ». Son manifeste électoral (juin 1861) se déclarait en opposition nette avec le ministère à la fois sur la politique intérieure et sur la politique de la Prusse en Allemagne : dans l'intérieur de la Prusse le parti demandait la « réalisation de l'État [1] constitutionnel », la responsabilité des fonctionnaires, c'est-à-dire le droit de les poursuivre devant les tribunaux (c'était alors une des réclamations favorites de tous les partis libéraux en Europe), — la loi sur la responsabilité des ministres, inscrite dans la constitution de 1850 et non encore réglementée, — la réforme de l'administration locale et provinciale de façon à abolir les privilèges des grands propriétaires, — la réforme de l'enseignement primaire de façon à le rendre indépendant du clergé, — le mariage civil, — le jury pour les procès de presse, — le service militaire de deux ans, de façon à réduire les dépenses de l'armée. Et pour rendre possibles ces mesures, le parti demandait « avant tout, comme le commencement de toutes les réformes », une « réforme profonde de la Chambre des seigneurs hostile à tous les progrès ». — Dans la politique allemande le parti réclamait« l'unification ferme de l'Allemagne » avec un « fort pouvoir central aux mains de la Prusse » et une « représentation du peuple commune à toute l'Allemagne », c'est-à-dire le retour au programme de 1849. — Le parti progressiste (*Fortschrittspartei*) se mettait en lutte à la fois contre les fonctionnaires, l'aristocratie et le clergé.

Le parti féodal répondit par un manifeste purement négatif qui repoussait toutes les demandes des progressistes. — La majorité libérale des députés sortants se borna à recommander d'éviter la précipitation.

Dans la Chambre élue en 1861 le parti progressiste prit la direction; il se recrutait dans les grandes villes et les provinces industrielles du Rhin, de Silésie, de Saxe. — L'ancien parti libéral fut réduit à une petite minorité. — Entre les deux était le centre gauche, qui suivit le parti progressiste dans le conflit.

La chambre prit envers les ministres une allure plus décidée; elle refusa de continuer le provisoire, elle réclama un budget en règle avec des articles plus détaillés et en demandant de supprimer les virements. Le ministère offrit sa démission; le roi préféra dis-

1. *Rechtsstaat*, c'était le terme juridique employé par les théoriciens du droit public en Allemagne pour désigner un État où tous les actes sont réglés par des lois, en opposition au *Polizeistaat* où les fonctionnaires décident par voie administrative.

soudre la Chambre et prit un ministère de combat (Hohenlohe), en mars 1862.

Le conflit constitutionnel (1862-66). — Le conflit était ouvert entre la Chambre des députés qui représentait le peuple, et le roi soutenu par les ministres et la Chambre des seigneurs. Il portait avant tout sur une question pratique. — Les électeurs voulaient conserver le service de deux ans qui fonctionnait depuis une vingtaine d'années et paraissait suffire pour la défense du pays; il leur déplaisait d'augmenter leurs impôts pour rendre plus lourdes les charges militaires. Leur volonté était si ferme qu'ils résistèrent même au roi; aucune dissolution, aucun manifeste royal ne put les ébranler; deux fois (1862, 1863), ils réélurent les progressistes. — Le roi tenait énergiquement à la réforme de l'armée, il la jugeait nécessaire et se regardait comme le juge souverain en matière militaire. Il déniait à la Chambre le droit de lui refuser l'argent nécessaire pour remplir son devoir de chef d'armée, il se sentait obligé à maintenir sa réforme. Il songea à abdiquer, mais jamais à accepter le service de deux ans.

Ce conflit pratique soulevait un conflit de doctrines nouveau dans l'histoire de Prusse. Jusque-là, le roi avait toujours décidé souverainement l'organisation de l'armée; s'il déclarait une réforme militaire indispensable, la Chambre avait-elle le droit de lui en refuser les moyens pécuniaires? Guillaume avait implicitement tranché la question en créant *définitivement* des régiments pour lesquels la Chambre ne lui avait accordé qu'un crédit *provisoire*. — Mais d'autre part si la Chambre était obligée de voter tout crédit demandé par le roi comme nécessaire, elle perdait le seul droit effectif que la Constitution lui reconnût, le droit de voter les impôts; elle tombait au rang d'un conseil consultatif.

Le ministère présenta le conflit (mars 1862) comme une lutte pour la possession du pouvoir; il s'agissait de décider « si le pouvoir du gouvernement devait rester à la couronne... ou passer à la Chambre des députés »; la circulaire aux fonctionnaires pour leur ordonner d'agir sur les électeurs parlait de « l'opposition tranchée » entre le gouvernement royal et le « parti démocratique » qui travaillait à établir « le soi-disant gouvernement parlementaire » en « transférant le centre de gravité du pouvoir public de la couronne à la représentation du peuple ». — Le parti progressiste se défendit de « toucher aux droits constitutionnels de la couronne »; il s'agissait de décider « si à côté du grand pouvoir du gouvernement le droit constitutionnel de la représentation devait avoir un sens ou non ».

La question n'était donc pas nettement posée, comme en France au temps de Charles X, sous forme d'un conflit entre le régime constitutionnel et le régime parlementaire. On ne se demandait pas qui, du roi ou de la Chambre, devait en général avoir le dernier mot. Les deux partis ne s'entendaient même pas sur la façon de poser la question. Le roi déclarait maintenir le régime constitutionnel contre une tentative de régime parlementaire, la Chambre disait qu'elle défendait le régime constitutionnel contre une prétention absolutiste. Ce qui embrouillait la question, c'est que la Chambre tirait ses pouvoirs de la Constitution de 1850, copie d'une constitution étrangère, fondée sur la souveraineté du peuple, et que le roi tenait les siens d'une tradition de monarchie militaire absolue. Entre ces deux pouvoirs d'origine contradictoire, s'il s'élevait un conflit, ni la Constitution ni la tradition n'indiquaient de procédé pour le terminer.

Le roi commença par dissoudre la Chambre (1862); mais le parti progressiste fut réélu, et en nombre suffisant pour avoir à lui seul la majorité. L'ancien parti libéral ministériel se fondit.

Le ministère essaya de se concilier la majorité par des concessions de politique extérieure (il reconnut le royaume d'Italie, et intervint en Hesse-Cassel) et par des promesses vagues sur l'armée. Mais après de longues négociations la Chambre, pour affirmer son droit (par 308 voix contre 10), refusa le crédit pour la réorganisation de l'armée voté les années précédentes (sept. 1862).

Le roi hésita, faillit abdiquer, prépara même son acte d'abdication, puis fit venir Bismarck, et le chargea de former un ministère de combat. Bismarck, gentilhomme du Brandebourg, s'était signalé dès 1847 par sa haine du régime parlementaire et de la Révolution et son dévouement à la monarchie absolue. Il avait en 1849 protesté contre l'introduction dans la Prusse monarchique des institutions constitutionnelles de l'Occident, surtout contre le vote du budget par la Chambre. Il prit la présidence en promettant au roi de ne pas céder.

Bismarck arrivait au pouvoir avec une politique déjà arrêtée qu'il exprima[1] sous des formes symboliques : « Nous aimons à porter une armure trop large pour notre mince corps, nous devrions aussi l'utiliser. » Il disait aussi : « Ce n'est pas au libéralisme de la Prusse que l'Allemagne regarde, mais à sa force. » — « L'unité de l'Allemagne sera réalisée, non par des discours ni des décisions de majorité, mais *par le fer et le sang.* » Délégué de la Prusse à la Diète, il avait appris à mépriser la Confédération, où la Prusse était toujours

1. Dans des conversations avec les membres de la commission du budget (sept. 1862).

en minorité; il désirait la voir détruire, il attendait une guerre avec l'Autriche, et pour cette guerre qui déciderait du sort de l'Allemagne, il voulait une armée prussienne solide et capable de manœuvrer rapidement. Il tenait donc autant que le roi à la réorganisation militaire.

En confiant le gouvernement à un représentant aussi notoire du « parti des hobereaux » (*Iunker*), le roi rompait définitivement avec la Chambre. Quand Bismarck se présenta à la commission du budget avec une branche d'olivier, cueillie par lui à Avignon, ce symbole de conciliation parut une dérision. La Chambre posa la question constitutionnelle; elle rompit avec la pratique de laisser continuer provisoirement les dépenses de l'année précédente avant de les avoir votées, et déclara « contraire à la Constitution que le gouvernement disposât d'une dépense rejetée par la Chambre ». Le ministère répondit en portant son budget à la Chambre des seigneurs, qui le vota à une énorme majorité. La Chambre déclara cette décision nulle comme contraire à la Constitution, le budget devant d'abord être voté par la Chambre (oct. 1862).

La Chambre se fondait sur des textes formels [1] pour déclarer la Constitution violée par les ministres. Bismarck répondit par la théorie de la lacune constitutionnelle. Il reconnut que le ministère allait être « forcé de conduire les budgets de l'État sans le fondement prescrit par la Constitution »; mais qu'il était obligé de « couvrir les dépenses nécessaire au maintien des institutions de l'État et au bien du pays » (1862). La Constitution ne contenait aucune disposition pour ce cas. Cette lacune ne pouvait se combler qu'en recourant au droit antérieur à la Constitution de 1850. Or, en Prusse, le droit ancien admettait le pouvoir illimité du roi; le roi devait donc avoir le pouvoir de régler le budget. La Constitution de 1850 avait établi trois pouvoirs législatifs, le roi, la Chambre des députés, la Chambre des seigneurs, et leur avait donné à tous trois un pouvoir égal, même en fait de budget. Aucun des trois n'avait le droit de forcer les autres à céder. En cas de désaccord la Constitution n'indiquait aucune solution; elle supposait l'entente par des compromis. « Si le compromis est rendu inutile parce qu'un des pouvoirs veut imposer ses solutions avec un absolutisme doctrinaire, alors... au lieu des compromis arrivent les conflits, et comme la vie

1. « Toutes les recettes et dépenses de l'État doivent chaque année être évaluées d'avance et inscrites au budget de l'État; le budget est fixé annuellement par une loi » (Art. 99). « Les impôts et redevances pour la caisse de l'État ne peuvent être levés qu'autant qu'ils sont inscrits dans le budget ou ordonnés par des lois spéciales. » (Art. 100.)

de l'État ne peut s'arrêter, les conflits deviennent des questions de force. Celui qui a la force en main va de l'avant dans son sens » (1863). Ce mot, déformé par les adversaires de Bismarck, devint la célèbre formule : « La force prime le droit. »

Le conflit devint une lutte de forces. Or la Chambre n'avait qu'une force morale d'opinion et le droit théorique de voter le budget. Le ministère, soutenu par le roi, avait la force matérielle de l'armée et les moyens pratiques de lever les impôts. Le ministère alla « de l'avant dans son sens ». Il resta en fonctions trois ans, avec un budget inconstitutionnel, voté irrégulièrement par la Chambre des seigneurs. Il fit dissoudre la Chambre des députés (1863). Elle fut réélue avec une majorité progressiste encore plus forte. Le ministère n'en fut pas ébranlé; il se borna à ne plus présenter le budget à la Chambre et à écourter le plus possible les sessions du *Landtag*. — Contre ses adversaires il introduisit en Prusse les procédés du régime impérial de Napoléon III. (Voir p. 159-160.)

La candidature officielle, déjà essayée en 1862 sous forme de circulaire aux fonctionnaires, fut établie ouvertement. Un ordre du roi déclara que le serment de fidélité et obéissance prêté par les fonctionnaires leur prescrivait « comme électeurs la voie indiquée par le roi où ses fonctionnaires devaient le suivre ».

Contre les journaux, le gouvernement, par une *ordonnance*, suspendit la liberté de la presse inscrite dans la Constitution et établit le régime des *avertissements*. Il donnait à l'administration le pouvoir d'*avertir* tout journal dangereux pour « le bien public », et de le supprimer après deux avertissements; et il expliquait qu'il fallait interdire toute critique des actes du gouvernement. Les principaux journaux libéraux furent supprimés ou réduits au silence. — Contre les municipalités élues le gouvernement procéda en refusant d'installer les élus et en nommant à leur place des commissaires choisis par lui, ce qui ne s'était jamais fait en Prusse depuis la création des municipalités.

A cette pression du gouvernement le peuple et ses représentants ne purent opposer que des manifestations d'opinion. La Chambre vota des adresses que le roi refusa de recevoir, une protestation contre l'ordonnance sur la presse comme contraire à la Constitution, une enquête sur la pression électorale que le ministère empêcha de faire, un projet de loi sur la responsabilité des ministres (1863). Les conseils de ville présentèrent des pétitions que le ministère punit par des amendes; les villes organisèrent des réunions que le gouvernement interdit; elles refusèrent de célébrer la fête du roi.

En même temps, la Chambre protestait contre la politique extérieure de Bismarck, la convention avec le gouvernement russe pour l'extradition des insurgés polonais réfugiés en Prusse (1863), l'expédition en Schleswig-Holstein (1864), la guerre contre l'Autriche (1866).

L'agitation nationale et libérale en Allemagne (1859-64). — Dans les États allemands la vie politique s'était ranimée comme en Prusse avec la guerre d'Italie. Dès 1859, l'Allemagne sortit de la réaction absolutiste et particulariste et entra dans une période d'agitations à la fois nationales et libérales. Ce fut un temps de confusion et de conflits. Les gouvernements particuliers voulaient maintenir le régime absolutiste, leurs sujets libéraux demandaient le retour au régime constitutionnel de 48. Les gouvernements tenaient à conserver leur souveraineté, les partis nationaux réclamaient l'unité de l'Allemagne. Presque partout c'était un parti national et libéral qui luttait contre un parti particulariste et absolutiste. Mais le parti de l'unité se divisait entre les partisans des deux grandes puissances, l'Autriche et la Prusse. Il y avait donc à la fois conflit dans l'intérieur de chaque État sur la politique intérieure et sur la question nationale, conflit dans la Confédération entre les deux grandes puissances, conflit en Allemagne entre leurs partisans.

A l'intérieur des États, c'était la Chambre élue qui luttait contre les fonctionnaires au nom de la Constitution ou de la liberté. Le plus célèbre de ces conflits se livrait en Hesse-Cassel, autour de la Constitution de 1831, illégalement supprimée en 1849; l'Électeur fut forcé de la rétablir, sous la menace des autres souverains.

Sur la question nationale, depuis qu'on craignait une attaque de Napoléon III contre l'Allemagne, on s'accordait à déclarer nécessaire une réforme de la Confédération pour la rendre capable de résister à l'étranger. Mais sur la réforme à faire on se retrouvait dans le même désaccord qu'en 1848, en présence de deux questions restées insolubles : 1° Qui aurait la direction? Le roi de Prusse ne voulait entrer que dans une fédération où il serait le chef; les autres rois ne voulaient pas du roi de Prusse. 2° Quels pays entreraient dans la confédération? L'Autriche ne voulait y entrer qu'avec tout son empire, les Allemands ne voulaient pas l'y admettre. On vit donc reparaître les deux partis de 1848, parti prussien des *Kleindeutsche* (petite Allemagne), parti autrichien des *Grossdeutsche* (grande Allemagne).

Deux sociétés privées de propagande politique agitaient chacune

en faveur d'un de ces deux partis. L'*Union nationale*, fondée dès 1859, à l'image de l'Union italienne, pour travailler à l'unité de l'Allemagne, proposait une fédération étroite, avec une assemblée de représentants sous la direction de la Prusse, suivant le plan d'union projeté en 1850. Elle était dirigée par d'anciens membres de la réunion de Gotha, surtout des professeurs (voir p. 376), et se recrutai dans l'Allemagne du Nord. L'*Union de réforme*, créée en 1862, demandait au contraire une fédération plus lâche avec un *directoire* collectif et une Chambre de délégués des Landtags, de façon à y faire entrer l'Autriche. Elle se recruta parmi les Allemands du Sud, surtout en Bavière.

La propagande de ces *Unions*, dans ces années de renaissance de la vie publique (1859-63), pleines de fêtes patriotiques et de congrès scientifiques, attira vivement l'attention du public cultivé et même inquiéta les gouvernements des États (plusieurs interdirent à leurs sujets d'entrer dans l'*Union nationale*). Mais la décision réelle fut l'œuvre des deux grandes puissances allemandes.

Le gouvernement autrichien, qui venait d'établir en 1861 un régime constitutionnel dans son empire, avait pour lui la plupart des princes allemands, ennemis du roi de Prusse. Ils se réunirent dès 1859 en conférence (à Wurzbourg) et proposèrent une réforme de la Confédération; on la discuta lentement, pendant plus de trois ans. La Prusse la refusa (1860). L'Autriche accepta le principe (1861), et après de longues négociations finit par réunir le Congrès des princes à Francfort (août 1863), qui adopta le projet de réforme autrichien : un directoire de six membres (Autriche, Prusse, Bavière, les trois autres alternant entre les autres princes); — un conseil fédéral de 21 voix, qui ne pouvait voter la guerre qu'à la majorité des deux tiers; — une assemblée de 302 délégués des Landtags des différents États; — un tribunal fédéral. Vingt-quatre princes avaient adhéré. Mais la réforme ne pouvait se faire sans l'adhésion de la Prusse, et la Prusse refusa.

Bismarck ne voulait plus de la Confédération dont l'Autriche faisait partie et où elle était sûre de tenir la Prusse en échec; il voulait la remplacer par une union entre les États, à l'exclusion de l'Autriche et sous la direction de la Prusse. Dès 1862, il déclarait à l'ambassadeur autrichien que l'Autriche devrait renoncer à l'Allemagne et « transférer son centre de gravité à Ofen », c'est-à-dire en Hongrie. En communiquant le refus de la Prusse de prendre part au Congrès des princes, deux fois (janv.-août 1863) il exposa son projet : au lieu d'une confédération, une *union*, avec des obligations

militaires et financières; — au lieu d'un directoire, une tête unique (*Spitze*), le roi de Prusse; — au lieu d'une réunion de délégués, une assemblée de *représentants* du peuple élus directement en proportion de la population, « le seul organe légitime de la nation allemande », nécessaire pour triompher des résistances particularistes des gouvernements. C'était l'ancien projet révolutionnaire de 1849.

Une réunion de députés libéraux des Landtags des différents États et une assemblée générale de l'Union nationale venaient (sept.-oct. 1862) de se déclarer pour la constitution de 1849. Il semblait donc que le parti national devait soutenir la Prusse, qui reprenait son ancien programme. En 1861, l'Union nationale, dans son manifeste, avait déclaré que l'Allemagne avait besoin de l'État prussien et qu'il fallait « *pousser* le gouvernement prussien dans la bonne voie ». Mais les patriotes allemands étaient aussi des libéraux. Le conflit entre le gouvernement prussien et les libéraux prussiens les fit désespérer de la Prusse, et quand Bismarck publia son programme de réforme, ils ne le crurent pas sincère : on le croyait, comme son parti, absolutiste et particulariste prussien. Une partie des libéraux allemands se tourna vers l'Autriche, gouvernée alors par un ministère allemand libéral; l'empereur, quand il vint au Congrès des princes (1863), fut acclamé dans les villes du Sud.

Quant aux princes allemands, la plupart et les plus puissants restaient hostiles à la Prusse. Elle n'avait guère pour elle que les petits princes du Nord, ses voisins, et dans le Sud le gouvernement de Bade. Dans la crise qui s'ouvrit, la grande majorité de l'Allemagne, gouvernements et sujets, allait prendre parti contre la Prusse.

Crise des duchés (1864-66). — Bismarck annonçait que la question de l'unité ne serait décidée que par la force. Il préparait donc la guerre par les armes et par la diplomatie. — Il lui fallait une armée capable de vaincre rapidement, et il maintenait la réorganisation de l'armée prussienne, au prix d'un conflit avec toute la nation. — Il lui fallait l'appui ou la neutralité des grandes puissances européennes, car dans le système de l'équilibre européen l'Allemagne était traitée comme un domaine sans maître où toute l'Europe avait le droit d'intervenir. La diplomatie était la condition capitale du succès; Bismarck fut avant tout un diplomate, un diplomate d'une école nouvelle qui, rompant avec les formes courtoises et les mensonges conventionnels de politesse, procédait en annonçant ouvertement ce qu'il allait faire[1]. Il manœuvrait de façon à isoler l'Autriche; il

1. Les négociations diplomatiques et la marche générale des guerres sont exposées au chapitre XXVII.

gagna la Russie en l'aidant contre les Polonais, la France en laissant croire à Napoléon qu'il l'aiderait à une annexion, l'Italie en lui promettant la Vénétie. Quant à l'Angleterre, il comprenait que pour une guerre continentale on pouvait se passer de son consentement.

L'unité de l'Allemagne se fit, comme il l'avait annoncé, « par le fer et le sang », en trois guerres, contre le Danemark (1864), contre l'Autriche (1866), contre la France (1870-71).

La guerre contre le Danemark naquit d'une querelle de succession, pour les duchés de Schleswig et de Holstein[1], entre le nouveau roi de Danemark, Christian, et un prince allemand, Frédéric, duc d'Augustenburg. Le règlement imposé en 1852 par les grandes puissances d'Europe en faveur de Christian n'avait été accepté ni par la Diète, ni par les assemblées d'États qui représentaient les habitants des deux duchés, ni par l'héritier du duc d'Augustenburg. Seules en Allemagne l'Autriche et la Prusse s'étaient engagées. Quand la succession s'ouvrit par la mort du roi de Danemark Frédéric VII, les assemblées des duchés proclamèrent le duc d'Augustenburg Frédéric VIII; le Holstein où toute la population était allemande, le Schleswig en grande majorité allemand (sauf le Nord) se séparèrent du Danemark pour s'unir à l'Allemagne. La question des duchés devenait ainsi une question nationale. Les patriotes allemands prirent parti pour les États allemands de Schleswig-Holstein et pour le prince allemand Frédéric VIII contre les étrangers danois.

Ce fut d'abord un mouvement patriotique dans le public. Les deux Unions ouvrirent des souscriptions, enrôlèrent des volontaires pour repousser les Danois; puis, opérant de concert (déc. 1863), elles convoquèrent un congrès de députés des Landtags, qui nomma une commission de 36 membres pour diriger l'action en faveur de l'indépendance des duchés. Les Chambres des différents États allemands entraînèrent en effet leurs gouvernements; elles les obligèrent à reconnaître officiellement Frédéric VIII, puis à faire voter par la Diète l'envoi d'une armée d'exécution qui occupa le Holstein (déc. 1863), où se forma un gouvernement au nom de Frédéric VIII.

La Prusse et l'Autriche restèrent hostiles à ce mouvement, malgré les réclamations de leurs Chambres élues. Elles demandèrent de rejeter l'appel du duc d'Augustenburg et même de dissoudre la commission des 36. Les autres États refusèrent. L'Allemagne se

1. Pour l'histoire du Schleswig-Holstein, voir le chapitre XVIII, *Pays scandinaves*.

partagea en deux partis : d'un côté les gouvernements des deux grandes puissances qui reconnaissaient pour héritier Christian, à condition de n'établir entre le Danemark et les duchés qu'une union personnelle, de l'autre côté tous les autres gouvernements et tous les libéraux, y compris ceux de la Prusse et de l'Autriche.

Bismarck, sans s'inquiéter de l'opinion, décida l'Autriche à intervenir en opposition avec la Diète. L'Autriche et la Prusse sommèrent le Danemark de donner au Schleswig un gouvernement indépendant, et sur son refus entrèrent en guerre (janv. 1864). Ce fut une guerre indépendante des opérations de la Diète. Les armées prussienne et autrichienne occupèrent les deux duchés sans combat, expulsant du Holstein l'armée allemande d'exécution. La guerre se décida en territoire danois. Pendant cette guerre la Prusse et l'Autriche déclarèrent (mai 1864) que la seule solution légitime serait la reconnaissance de Frédéric d'Augustenburg. Mais au traité de paix (août 1864), elles obligèrent Christian à céder tous ses droits sur les duchés, non au duc, mais au roi de Prusse et à l'empereur d'Autriche. Elles gardèrent les duchés en y installant une administration *provisoire* dirigée en commun par deux commissaires, l'un prussien, l'autre autrichien.

Sur le règlement définitif les deux gouvernements se divisèrent. Ils n'osaient pas encore repousser les réclamations du duc d'Augustenburg, acceptées par eux-mêmes (en mai 1864) et soutenues par l'opinion publique en Allemagne et dans les duchés. Mais, *avant* de laisser le duc entrer en possession, la Prusse exigea l'entrée des duchés dans le *Zollverein*, un traité militaire par lequel la future armée des duchés serait devenue une partie de l'armée prussienne, la cession du port de Kiel, de plusieurs points fortifiés et de routes militaires, de façon à entourer le pays de forces prussiennes (fév. 1865). Le duc hésita et posa pour condition du traité le consentement des représentants du pays. Or la population des duchés, par plusieurs manifestations (une réunion de 60 000 personnes, un Congrès des délégués des Unions patriotiques, la décision du comité de ce Congrès) avait marqué son aversion pour le gouvernement prussien.

Bismarck proposa l'annexion à la Prusse. L'Autriche refusa. Dans les duchés le commissaire prussien, par sa façon de traiter les autorités locales, s'était mis en conflit avec son collègue autrichien. On crut à la guerre entre l'Autriche et la Prusse; Bismarck la désirait, il savait que l'Autriche n'était pas prête. Une bataille, dit-il au ministre de Bavière, suffirait à la Prusse pour dicter ses conditions. Mais le roi Guillaume préféra la paix. Par la convention de Gastein

(août 1865) les deux puissances se partagèrent la *possession* des duchés, l'Autriche eut le Holstein, la Prusse le Schleswig.

Une assemblée des députés des Landtags allemands, convoquée à Francfort (1[er] oct.), déclara la convention de Gastein une « violation du droit ». Au nom du droit du peuple du Schleswig-Holstein de décider de son sort, elle invita la « population des duchés à persister » et le « peuple allemand tout entier » à la soutenir. La Prusse et l'Autriche répondirent par des dépêches de menaces au gouvernement de Francfort, l'avertissant qu'elles ne voulaient plus supporter ces « manœuvres subversives » et regardaient la commission des 36 comme un « organe permanent du parti révolutionnaire allemand ». A la Diète les États allemands, intimidés, n'osèrent prendre aucune décision. En Schleswig, le gouverneur prussien persécuta systématiquement les partisans de l'indépendance, menaça le duc de l'arrêter s'il venait dans le duché, confisqua les journaux qui l'appelaient duc de Schleswig, se vengea d'une ville qui avait accueilli le duc en lui imposant une garnison prussienne, supprima toutes les sociétés patriotiques, destitua les fonctionnaires du parti de l'indépendance et même les remplaça par des agents du régime danois. La Prusse n'avait pour elle dans les duchés que des Danois et quelques nobles; sa politique en Schleswig l'avait brouillée avec les patriotes des duchés et avec tous les libéraux d'Allemagne. Mais leurs protestations n'avaient aucune prise sur l'armée prussienne qui faisait la force du gouvernement prussien.

Dissolution de la Confédération (1866). — En faisant la guerre de 1864 malgré la Diète, l'Autriche et la Prusse avaient moralement détruit la Confédération formée par elles en 1815 avec les autres États allemands. En rompant l'une avec l'autre, elles la détruisirent effectivement, et il ne leur resta plus après la guerre qu'à en reconnaître officiellement la dissolution.

La rupture entre la Prusse et l'Autriche, retardée par la convention de Gastein, se fit à l'occasion des duchés. Le gouverneur autrichien du Holstein, suivant une politique opposée à celle des Prussiens en Schleswig, soutint les partisans de l'indépendance et du duc Frédéric, il laissa tenir une assemblée qui réclama la convocation des représentants réguliers des duchés (janv. 1866). Bismarck reprocha au gouvernement autrichien d'aider les révolutionnaires et le somma de dire s'il ne voulait plus marcher d'accord avec la Prusse. L'empereur répondit qu'il n'avait pas de comptes à rendre, qu'il avait fait assez de sacrifices en s'exposant à altérer ses relations avec les États allemands (févr. 1866).

Dès lors la Prusse prépara la guerre en négociant avec l'Italie. Elle envoya à la Diète un projet de réforme radicale de la Confédération, avec un parlement élu au suffrage universel (avril). L'Autriche se rapprocha des autres États allemands, elle profita de l'indignation des libéraux et des patriotes contre la Prusse; la plupart des Landtags prirent parti pour elle et votèrent des fonds pour l'armée. Des deux côtés on arma[1]. L'Autriche convoqua les États du Holstein.

Ce fut la Prusse qui prit l'offensive; elle fit entrer ses troupes du Schleswig dans le Holstein, que les troupes autrichiennes évacuèrent. L'Autriche demanda à la Diète d'intervenir en mobilisant les troupes fédérales. La rupture officielle se fit par le vote sur cette question (14 juin). Il y eut 9 voix fédérales contre 6 (la Prusse s'abstint et les deux autres voix qui firent la majorité furent des voix collectives de petits États où la majorité fut douteuse). La Prusse déclara aussitôt qu'elle regardait le contrat fédéral comme rompu, mais en annonçant qu'elle « tenait à l'unité de la nation allemande » et travaillerait à la rétablir sous une forme plus solide; elle publia son projet de constitution fédérale avec un parlement élu.

Les États qui avaient refusé de voter (Oldenburg, Mecklemburg, Luxembourg) restèrent neutres, ceux qui avaient voté avec l'Autriche s'allièrent à elle contre la Prusse. Ce fut une guerre de la Prusse seule contre l'Autriche et les principaux États allemands, les quatre royaumes (Bavière, Wurtemberg, Saxe, Hanovre), les deux Hesse, le Nassau, Bade. Mais, outre l'alliance avec l'Italie qui retint une partie des forces de l'Autriche, la Prusse eut l'avantage d'une armée mieux préparée et d'une mobilisation plus rapide. Elle fit la guerre séparément dans trois régions de l'Allemagne et partout elle prit l'offensive.

1° Dans l'Allemagne du Nord, elle envahit le Hanovre, la Hesse-Cassel, le Nassau (après un ultimatum qui leur offrait la neutralité à condition de désarmer et d'accepter la réforme fédérale prussienne); occupa tout le pays, surprit l'armée hanovrienne en retraite sur la Saxe, et malgré une défaite, la fit capituler (25 juin).

2° Du côté du sud-est elle occupa la Saxe sans combat, puis avec trois armées envahit la Bohême, où la guerre fut décidée[2] à Sadowa en une seule bataille (4 juillet).

3° Au sud-ouest les deux corps d'armée (Bavière et autres Alle-

1. Sur les tentatives de pacification faites par l'Europe, voir le chapitre XXVII.
2. Sur cette guerre qui a un caractère international, voir le chapitre XXVII.

mands du Sud), retardés par des opérations confuses, n'eurent pas même le temps de se joindre avant Sadowa. Une armée prussienne les attaqua séparément, les repoussa et occupa Francfort qui fut durement traitée; le général fit arrêter plusieurs sénateurs, supprima les journaux et imposa une contribution de guerre de 6 millions de florins; son successeur réclama 25 millions de thalers en menaçant de brûler et d'incendier la ville; le bourgmestre, désespéré, se pendit. — Les États du Sud, abandonnés par l'Autriche, demandèrent la paix.

Le résultat immédiat de la guerre fut la destruction officielle de la Confédération. L'Autriche déclara « reconnaître la dissolution de la Confédération » et « donner son assentiment à une nouvelle organisation de l'Allemagne » en dehors de l'Autriche. La Prusse restait seule, maîtresse de créer une fédération nouvelle suivant son programme et d'y faire entrer tous les États de l'Allemagne au nord de la « ligne du Main ». Il ne restait en dehors que quatre États, Bavière, Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt. La « ligne du Main » était établie à la demande des puissances étrangères (surtout la France), qui espéraient limiter l'unité de l'Allemagne et opposer à la Confédération du Nord une Confédération du Sud. Mais les États du Sud avaient déjà conclu avec la Prusse des traités d'alliance défensive et offensive, et la Confédération du Sud ne fut jamais réalisée.

La victoire de la Prusse avait mis fin à la rivalité entre les deux grandes puissances, qui maintenait le morcellement de l'Allemagne et le dualisme, mais en expulsant de l'Allemagne 8 millions d'Allemands sujets de l'Autriche. C'était l'abandon définitif de la solution de la *Grande-Allemagne*, le triomphe du parti de la *Petite-Allemagne*.

Agrandissements de la Prusse (1866). — La Prusse profita aussitôt de sa puissance irrésistible pour arrondir son territoire.

Les duchés de Schleswig et de Holstein [1], sur lesquels l'Autriche venait de lui céder ses droits, furent annexés sans consulter la population, même celle du Nord, malgré la clause du traité de Prague « que les populations des districts du nord du Schleswig, si elles manifestent par un libre vote leur désir d'être réunies au Danemark, doivent être cédées au Danemark ». Bismarck invoqua seulement le « droit de conquête ».

La Prusse annexa aussi les trois États qui séparaient ses provinces de l'Ouest du reste du royaume (le Hanovre, la Hesse-Cassel,

1. Le Lauenbourg avait été annexé avant la guerre moyennant une indemnité à l'Autriche.

le Nassau) et la ville libre de Francfort. Le message du roi qui annonça ces annexions, invoqua le *jugement de Dieu* et les devoirs de la Prusse. « Les gouvernements de ces États... en refusant la neutralité offerte par la Prusse... ont appelé sur eux et leur pays la décision de la guerre. Cette décision, d'après le décret de Dieu, s'est tournée contre eux. La nécessité politique nous force à ne pas leur rendre le pouvoir dont ils ont été dépouillés par les victoires de nos armées. Ces pays, s'ils gardaient leur indépendance, pourraient, en raison de leur situation géographique, préparer à la politique prussienne... des obstacles qui dépasseraient beaucoup la mesure de leur puissance réelle. » — Le projet de loi d'annexion expliqua que la Prusse ne devait plus être obligée pendant la guerre « d'employer une partie importante de ses forces à occuper les pays qui la menaçaient dans le dos ». Il ajoutait que les gouvernements des pays annexés, « par leur refus obstiné de la réforme de la Confédération », avaient rendu leur durée impossible en montrant qu'elle est inconciliable avec la réalisation d'une organisation satisfaisante de la nation allemande.

La commission de la Chambre demanda un autre titre d'acquisition que la conquête. « La force toute nue ne suffit plus aujourd'hui pour fonder les droits et les États; aucun professeur de droit international ne reconnaît plus ce fondement. » Bismarck répondit : « Notre droit, c'est le droit de la nation allemande d'exister, de respirer, de s'unir, c'est le droit et le devoir de la Prusse de donner à la nation allemande la base nécessaire à son existence. »

Au contraire de l'Italie et de la France qui faisaient précéder toute annexion d'un plébiscite, la Prusse ne consulta aucune des populations annexées. Le message royal avoua « qu'une partie seulement des habitants partageait la conviction de la nécessité » de l'annexion, mais il exprimait la « confiance que la participation vivante au développement continu de la communauté nationale... leur faciliterait le passage... dans une communauté nouvelle et plus grande ». Les habitants de la Hesse-Cassel et du Nassau acceptèrent sans résistance le régime prussien; ceux des duchés, excepté les Danois du Schleswig, s'y résignèrent, tout en entrant dans l'opposition libérale. Dans le Hanovre, il resta une masse de mécontents qui espéra quelques années encore le retour de la dynastie légitime et constitua un parti « welfe » assez fort pour envoyer des députés au parlement. A Francfort, beaucoup de jeunes bourgeois se firent naturaliser Suisses; mais le gouvernement prussien déclara regarder comme sujets prussiens tous ceux qui n'émigraient pas.

Par ces annexions la Prusse porta sa population à 25 millions d'âmes et elle donna à son territoire la cohésion qui lui avait toujours manqué. Mais par ses appels à l'ancien droit de conquête, son parti pris de ne pas reconnaître le droit des populations à voter sur le principe de l'annexion, par le langage de Bismarck si différent des formes atténuées de la diplomatie, par les procédés de compression des généraux prussiens en Schleswig et à Francfort, elle se donna en Europe la réputation d'une puissance barbare avide de conquêtes, et fit naître des préventions que vingt-cinq années d'une politique pacifique ont à peine suffi à dissiper.

Formation de la Confédération de l'Allemagne du Nord (1866-67). — La Confédération de l'Allemagne du Nord, annoncée dans le traité de paix, fut organisée par un accord entre les gouvernements des États et le roi de Prusse (1866). Puis le projet de constitution fut discuté et accepté par une assemblée élue au suffrage universel (1867).

La Confédération (*Norddeutscher Bund*) comprenait toute l'Allemagne excepté les quatre États du Sud (et même la Hesse-Darmstadt y entrait pour son tronçon du Nord). Bien qu'elle portât encore le nom ancien de *Bund*[1], elle différait profondément du *Bund* de 1815. Suivant la formule théorique c'était, non plus une « fédération d'États » (*Staatenbund*), mais un « État fédératif » (*Bundesstaat*). Les États particuliers conservaient chacun son gouvernement, mais ils se soumettaient à un gouvernement fédéral supérieur et armé de la force.

Ce gouvernement fédéral fut organisé suivant le projet exposé officiellement en 1865 et 1866 par Bismarck, et qui reproduisait le programme de l'*Union* de 1849. Il se composait d'une présidence (*Præsidium*) prussienne, d'un Conseil fédéral (*Bundesrath*) qui représentait les gouvernements, d'une assemblée élue (*Reichstag*) qui représentait les populations. On faisait donc une part à chacune des trois forces qui s'étaient disputé la direction de l'Allemagne (le roi de Prusse, les princes souverains, le parlement élu), mais une part inégale. Le gouvernement prussien, vainqueur des autres gouvernements et de l'opposition parlementaire, s'attribuait le pouvoir de diriger la nouvelle Allemagne.

La *Présidence* appartenait au roi de Prusse, représenté par un *chancelier* choisi à sa volonté. Il avait tous les pouvoirs militaires et diplomatiques, le droit de faire la guerre et la paix et de conclure

1. La traduction française *Confédération* rend mal le sens de *Bund* (qui signifie faisceau).

les traités, le droit de nommer et recevoir les ambassadeurs, la qualité de « chef de l'armée fédérale » (*Bundesfeldherr*) avec le droit de commander toutes les troupes, de nommer tous les chefs de corps et de garnison, de régler l'organisation de l'armée, d'édicter des règlements et d'en surveiller l'exécution. Il était aussi le souverain politique à l'intérieur, chef du gouvernement fédéral dont il nommait les fonctionnaires, avec le pouvoir de contraindre les membres de la Confédération par voie d'exécution militaire.

Le *Conseil fédéral* (*Bundesrath*) se composait de délégués des États particuliers, fonctionnaires de leur gouvernement, liés à leurs instructions, comme dans l'ancienne Diète, laissant en leur absence des commissions permanentes. Les votes étaient répartis entre les États comme dans l'ancienne Diète, il y en avait 43 en tout, dont 17 à la Prusse (avec ses annexions), 4 à la Saxe. Le pouvoir du *Conseil* se réduisait à voter les lois. Pour tout changement à la Constitution, il fallait une majorité des deux tiers.

Le *Reichstag* se composait de 297 députés élus au suffrage universel, à raison d'un par 100 000 âmes, et ne recevant pas d'indemnité. Il n'avait que le pouvoir de voter les lois et le budget.

Cette organisation consistait donc en une combinaison de l'ancienne Diète avec la Constitution prussienne, mais interprétée à la façon de Bismarck dans le sens de la prépondérance irrésistible du roi. Le roi de Prusse *président* avait non seulement la force militaire, mais la direction des autres pouvoirs : il convoquait et dissolvait le *Reichstag*, son chancelier présidait le *Bundesrath*. Les deux assemblées réunies n'avaient même pas pleinement le pouvoir législatif; elles le partageaient avec le roi, qui gardait la sanction. On avait évité toutes les formes du régime parlementaire. Bismarck avait refusé de créer un ministère fédéral responsable; le *chancelier* seul représentait le gouvernement auprès du Reichstag, les fonctionnaires d'Empire n'étaient que ses commis, les décrets de la *présidence* étaient contresignés de lui seul; il « en prenait par là la responsabilité », disait la Constitution, mais il n'était responsable que *moralement*. Le *Reichstag* n'avait aucune prise sur le chancelier et par conséquent sur le gouvernement; il ne lui restait que le pouvoir négatif de *refuser* des lois nouvelles.

Les deux assemblées étaient d'origine si différente que le gouvernement ne risquait pas de les trouver unies contre lui. Au contraire Bismarck comptait les opposer l'une à l'autre, employer le *Bundesrath*, naturellement aristocratique et monarchique, pour arrêter les réclamations démocratiques et parlementaires des repré-

sentants élus ; se servir du *Reichstag*, organe de l'opinion publique nationale, pour vaincre les résistances des gouvernements particularistes. Aussi exigea-t-il une assemblée élue au suffrage universel comme garantie contre le sentiment particulariste (c'était le temps où le suffrage universel en France donnait des majorités énormes au gouvernement impérial).

En formant entre eux une confédération, les États allemands conservaient leur existence et leur organisation particulières. On partagea les pouvoirs entre le nouveau gouvernement fédéral et les anciens gouvernements locaux. Le principe posé par Bismarck fut « de trouver le minimum de concession que les existences séparées (les États particuliers) devaient faire à la généralité pour qu'elle fût viable » et de « ne demander aux autres gouvernements que les sacrifices... indispensables pour la conduite d'une communauté nationale ».

En conséquence on donna au gouvernement fédéral tous les pouvoirs nécessaires pour établir l'unité nationale et économique : 1° les forces militaires, l'armée, la marine de guerre; 2° les relations internationales, ambassades, consulats et traités; 3° le commerce et les transports, douanes, postes et télégraphes, monnaie, poids et mesures, règlement général des chemins de fer, banques, passeports, police des étrangers; 4° l'organisation sanitaire; 5° une partie de la législation, droit commercial, droit maritime, droit pénal, procédure.

L'armée fut organisée dans tous les États suivant le régime prussien : service universel, trois ans dans l'armée active, quatre dans la réserve. Le recrutement régional, qui était le système de la Prusse, permit de laisser chaque contingent dans son pays (la Saxe forma un corps d'armée), mais le tout fut équipé, armé, exercé à la prussienne, sous la surveillance d'officiers prussiens. Le nouveau drapeau national, noir-blanc-rouge, fut le symbole de l'hégémonie de la Prusse, dont le drapeau est noir-blanc.

Pour les besoins fédéraux, on créa un budget fédéral. Les recettes étaient de deux sortes : 1° les revenus des douanes, des impôts indirects de consommation et des postes et télégraphes; 2° les contributions payées par chaque État suivant une proportion fixée (*Matrikel*), de façon à combler le déficit. Le gouvernement exigea pour les dépenses de l'armée que le *Reichstag* renonçât au droit de vote annuel; elles furent fixées pour cinq ans (jusqu'à la fin de 1871, à raison de 225 thalers par homme).

Les États particuliers conservèrent tous les autres pouvoirs, jus-

tice, droit civil, cultes, enseignement, travaux publics, avec leur administration et leurs finances indépendantes, leurs Landtags et leur pouvoir législatif. Ils ne furent plus souverains, mais ils restèrent *autonomes*, beaucoup plus indépendants que les cantons suisses.

C'était un compromis entre l'unité nationale et les habitudes particularistes, ou plutôt entre le roi de Prusse et les autres princes. « On s'est souvenu, dit Bismarck, des forces de résistance qui ont fait échouer les essais de Francfort et d'Erfurt et on a cherché à les provoquer le moins possible. » Il avait hâte de réaliser l'État national. « Travaillons vite, messieurs, mettons l'Allemagne en selle, elle saura bien chevaucher. »

Transformation des partis (1866-70). — Entre les deux grandes guerres de 1866 et 1870, l'Allemagne traversa une période de transformation profonde. La Confédération devint une nation, et la lutte pour ou contre l'unité nationale, qui domina toute la vie publique, produisit une nouvelle formation des partis et un changement de politique du gouvernement prussien.

La victoire de 1866 termina le conflit constitutionnel en Prusse. Le parti progressiste, qui avait dirigé le conflit, fut abandonné par les électeurs; dans le Landtag élu en juin 1866, il n'eut guère que 70 membres, presque tous de l'Ouest ou de la province de Prusse; les conservateurs montèrent à près de 100. La question théorique ne fut pas résolue, et même le ministère reconnut le droit du *Landtag* à voter le budget, car il lui demanda d'être relevé de la responsabilité qu'il avait encourue en gouvernant sans budget régulier. Mais cette *loi d'indemnité*, votée par 230 voix contre 75 (sept. 1866), consacrait la victoire de fait du gouvernement. Le ministère restait en place et le roi déclarait « qu'il agirait toujours ainsi si des conditions semblables se renouvelaient ». Un parti nouveau se fonda sous le nom de *national-libéral*, il déclara vouloir « soutenir pleinement le gouvernement dans sa politique étrangère », en conservant « dans l'administration intérieure le rôle d'une opposition vigilante et loyale ».

Puis un *Reichstag* provisoire fut élu dans tous les États de la Confédération pour discuter la Constitution (fév. 1867). La majorité y fut formée de libéraux ralliés à Bismarck. D'ailleurs il ne pouvait guère que ratifier le projet rédigé par les gouvernements, il n'y fit que des amendements de détail. Sur les questions où la majorité se déclara en désaccord avec Bismarck, ce fut elle qui céda; elle n'obtint, malgré un vote formel, ni un ministère fédéral responsable, ni une indemnité pour les députés.

Aux élections du *Reichstag* régulier (31 août 1867) et du *Landtag* prussien, les partis achevèrent de se classer.

Le parti *national-libéral* se renforça d'une fraction des progressistes, des débris du parti des « vieux libéraux », des députés de l'opposition libérale des provinces annexées (Hanovre, Hesse, Nassau). Uni aux conservateurs libéraux détachés de l'ancien parti conservateur, il forma une majorité de gouvernement. Il voulait l'unité de la Prusse par l'assimilation des provinces annexées, l'unité de l'Allemagne par l'entrée des États du Sud dans la Confédération. Il acceptait donc la direction générale de Bismarck et se bornait à lui demander des réformes libérales : la réforme de l'administration locale pour abolir les débris des pouvoirs de la noblesse, la réforme de l'école primaire pour la soustraire au pouvoir du clergé, la réforme du régime électoral prussien, qu'il proposait de remplacer par le suffrage universel; il voulait aussi des réformes économiques, la liberté d'industrie et de commerce. C'était un parti de bourgeoisie impérialiste, hostile aux puissances qui avaient jusque-là dominé la vie en Prusse, les nobles, le clergé, les fonctionnaires. Il se recrutait surtout dans le centre de l'ancien royaume et dans les provinces annexées (son chef Bennigsen était le chef de l'ancienne opposition libérale du Hanovre), parmi les industriels, les commerçants, les professeurs d'universités; les Juifs y étaient nombreux.

La fraction des *Freiconservativen* (40 dans le *Reichstag* de 1867) consistait en grands propriétaires des provinces du centre, surtout la Silésie, ministériels avant tout, et prêts à accepter les réformes que demanderait le gouvernement.

Le gros du parti conservateur, qui dans le *Reichstag* se qualifia de *conservateur allemand*, était l'ancien parti aristocratique de la *Kreuzzeitung*, celui qui avait soutenu Bismarck et le roi pendant le conflit. Il se recrutait surtout parmi les grands propriétaires des provinces de l'Est et demandait le maintien du pouvoir de la noblesse et du clergé. Il avait sa force dans le *Landtag* de Prusse, où il composait presque seul la Chambre des seigneurs, et formait une forte minorité des députés. Ses adversaires l'accusaient de particularisme prussien.

Le parti *progressiste*, très affaibli par le triomphe de son adversaire Bismarck, tomba à 20 membres dans le *Reichstag*; il ne lui restait que les grandes villes et une partie du Schleswig-Holstein. Il continuait l'opposition libérale, en acceptant l'unité.

Dès ce moment apparurent de nouveaux partis d'opposition radicale. Dans les nouvelles provinces ce furent des partis de protestation contre l'annexion. — En Schleswig, les Danois réclamaient le

plébiscite promis au traité de Prague (il y en eut 2 dans le *Reichstag* provisoire; le gouvernement, par un sectionnement nouveau des circonscriptions, les réduisit à 1 dans le *Reichstag*, 2 dans le *Landtag*). — En Hanovre, le parti des *Welfes* (7 dans le *Reichstag*, 3 au *Landtag*) fut une coalition des partisans de l'ancien roi et des patriotes particularistes mécontents du régime prussien. — Dans l'ancienne province prussienne de Posen, qui appartenait à la monarchie prussienne mais était restée en dehors de la Confédération germanique, les députés polonais protestèrent contre l'incorporation du grand-duché de Posen dans la Confédération du Nord, comme contraire aux traités et « contre tout acte qui donnerait aux Polonais de l'État prussien le caractère allemand et détruirait leur existence nationale ». Le parti polonais (13 dans le *Reichstag*, une vingtaine au *Landtag*) se composait de nobles catholiques.

A côté de ces trois partis de protestations nationales apparut un parti de protestation sociale, le parti socialiste [1]. Il y avait eu déjà en Allemagne, en 1848, des socialistes à la française. Mais le parti, dispersé par les persécutions, ne reparut qu'en 1863, d'abord parmi les ouvriers des provinces prussiennes de l'Ouest. Il se forma sous l'action d'un orateur juif, d'un socialiste de 1848, Lassalle, au nom d'une doctrine empruntée aux anciens socialistes français, et avec l'ancien programme de L. Blanc, les ateliers nationaux dirigés par les ouvriers aux frais de l'État. Il reprit aussi l'ancien nom français *social-démocrate* (ce fut le titre du journal fondé en 1865). C'était le temps du conflit. Lassalle, adversaire des bourgeois progressistes, fut en relations avec Bismarck, à qui l'on reprocha plus tard d'avoir encouragé les socialistes. Le parti se recruta d'abord dans les sociétés coopératives créées par un libéral, Schulze-Delitsch; il entra dans la vie politique avec l'établissement du suffrage universel. Lassalle, tué en duel en 1864, avait laissé le parti organisé sous une dictature monarchique; son second successeur, Schweitzer, fut élu au *Reichstag* de 1867.

En opposition à ce parti socialiste prussien des disciples de Lassalle, se forma un parti internationaliste des disciples de Marx. Il se recruta d'abord hors de Prusse, en Saxe, dans les « sociétés d'éducation » (*Arbeiterbildungsvereine*) organisées par les bourgeois progressistes. Le fondateur fut Liebknecht, un journaliste révolutionnaire de 1848, réfugié à Londres, où il devint disciple de Marx; il

1. La formation de la doctrine et de l'organisation socialistes est exposée au chapitre XXIV.

convertit l'orateur favori des ouvriers de Saxe, Bebel, un ouvrier tourneur, catholique démocrate, qui peu à peu (de 1867 à 1868) passa au socialisme avec ses compagnons. Le congrès des sociétés d'éducation tenu à Nuremberg (sept. 1868) adhéra à l'Internationale par les deux tiers des voix. Puis fut fondé le « parti ouvrier social-démocratique » (août 1869); son programme (rédigé à Eisenach) combinait les réclamations politiques du parti radical suisse (gouvernement démocratique et libertés politiques) avec les doctrines économiques de Marx [1]. Ses deux chefs, Liebknecht et Bebel, siégeaient au *Reichstag* dès 1867.

Les deux partis socialistes, après des négociations avortées (1868-1869), restèrent en concurrence jusqu'en 1874.

En présence de cette formation nouvelle des partis, Bismarck modifia sa politique. Il cessa de s'appuyer exclusivement sur les conservateurs et peu à peu se rapprocha des nationaux-libéraux. En Prusse, il garda le ministère du conflit bien que la majorité libérale du *Landtag* protestât contre le ministre de l'enseignement, Mühler, qui maintenait les écoles sous la direction du clergé; il ne prit deux ministres nationaux-libéraux qu'en décembre 1869. Mais dès 1868 les conservateurs du *Landtag* lui ayant refusé la création d'un fonds provincial pour le Hanovre (même en menaçant de sa démission il n'obtint que 198 voix contre 192), il commença à s'unir aux nationaux-libéraux en acceptant leurs réformes administratives et économiques. La réforme des administrations locales traîna jusqu'en 1872. Mais les réformes économiques se firent vite (1868-1869), surtout par des lois fédérales votées au *Reichstag* : liberté du taux de l'intérêt, liberté d'établissement (1867), liberté de mariage (1868), liberté d'industrie, abolition de la contrainte par corps, liberté de coalition. Puis on organisa le tribunal suprême de commerce et le nouveau code pénal fédéral.

Sur les réformes pratiques Bismarck s'accorda avec les nationaux-libéraux. Mais il continua à repousser avec hauteur et ironie leurs demandes de ministère responsable et d'indemnité aux députés.

Cette crise de réorganisation semble avoir fait beaucoup de mécontents, surtout dans les populations restées jusque-là en dehors du régime prussien. Le service militaire universel à la prussienne, établi tout d'un coup, parut très dur; il augmenta beaucoup les dépenses, produisit des déficits dans tous les États, même en Prusse, et obligea à élever les impôts. Le nouveau régime de liberté

1. Sur les programmes des partis socialistes, voir chap. XXIV.

économique dérangea les habitudes des grands propriétaires et des artisans.

Parmi les pays annexés ce fut le Hanovre qui manifesta le plus directement son hostilité. Le roi de Hanovre refusa l'indemnité en argent offerte par le gouvernement prussien (les autres souverains dépossédés l'acceptèrent); il continua à réclamer son royaume, négocia avec les ennemis de la Prusse et forma en France, avec des volontaires hanovriens, une *légion welfe*. Bismarck en profita pour mettre sous séquestre l'indemnité hanovrienne (fonds welfe) et se faire autoriser à en toucher les intérêts. Il les employa d'abord à payer une police secrète pour surveiller les agents welfes, c'est ce qu'il appela « poursuivre ces reptiles malfaisants jusque dans leurs trous pour regarder ce qu'ils font » (1868). Mais peu à peu le « fonds des reptiles », comme on le surnomma alors, devint un fonds secret qui servit à acheter les journaux allemands et le nom de « reptiles » passa aux journalistes ministériels.

L'Allemagne du Sud. — En Allemagne du Sud, les quatre États indépendants restèrent tiraillés entre deux politiques contradictoires. Déjà unis à la Prusse par le *Zollverein* et par les traités d'alliance de 1866, ils ne pouvaient se maintenir étrangers à la Confédération du Nord. Le grand-duc et le *Landtag* de Bade auraient accepté d'y entrer; ils s'en abstinrent de crainte de complications européennes. Mais dans les deux royaumes, Bavière et Wurtemberg, on ne voulait pas d'une union plus étroite avec le Nord, les gouvernements par amour de leur souveraineté, les populations par aversion des Prussiens et de leur service militaire. Les gouvernements ne voulaient même pas de la Confédération du Sud, rêvée par Napoléon III, de peur d'être entraînés à l'unité avec l'Allemagne du Nord.

Les États du Sud restèrent donc isolés. Bismarck essaya de les attirer au moyen du *Zollverein*; il obtint que les tarifs douaniers, au lieu d'être établis par des traités entre gouvernements, fussent votés en forme de loi par un *Parlement douanier*, formé du *Reichstag* renforcé par des députés du Sud élus au suffrage universel (1868). Mais les ennemis de la Prusse dominaient dans le Sud, le parti démocratique en Wurtemberg, le parti catholique (*patriotes*) en Bavière; les nationaux-libéraux n'avaient la majorité qu'en Bade. Sur 85 députés élus au parlement douanier, 24 seulement furent partisans de l'unité (8 contre 6 en Bade, 4 contre 2 en Hesse); 46 étaient hostiles à la Prusse, les autres suivaient leur gouvernement. Unis aux conservateurs et aux adversaires du gouvernement dans le Nord, ils for-

mèrent une majorité contre l'union. Le Parlement douanier rejeta une adresse en faveur de l'unité (par 186 contre 150), puis refusa l'impôt sur le pétrole (1868). Il dura jusqu'en 1870, mais en se renfermant dans les affaires de douanes.

Dans l'Allemagne du Sud, l'opposition à la Prusse augmenta. En Wurtemberg, le parti démocratique proposa au *Landtag* l'organisation militaire suisse (en 1868), puis la diminution des dépenses militaires (1870); le ministère donna sa démission. — En Bavière, la Chambre dissoute, puis réélue (1869), eut une majorité *patriote* (catholique) qui força le roi à changer de ministère et demanda la réduction du service militaire à huit mois. — Même en Bade le parti national s'affaiblit en luttant contre le ministère.

Fondation de l'Empire (1870-1871). — L'unité allemande en 1870 semblait moins avancée qu'en 1866. La guerre de France l'établit définitivement. Tous les États de l'Allemagne marchèrent sans hésiter avec la Confédération. Puis les victoires remportées ensemble exaltèrent le sentiment de la solidarité allemande.

Avant la fin de la guerre, pendant le siège de Paris, les princes des États du Sud, offrirent leur accession à la Confédération, et sur la proposition du roi de Bavière il fut décidé de rétablir les vieux noms historiques d'Empire (*Reich*) et Empereur (*Kaiser*). Ce ne fut qu'une extension de territoire et un changement de nom. Il n'y eut pas de constitution nouvelle. Ce fut par des traités particuliers que les quatre gouvernements du Sud entrèrent dans le *Bund*, qui désormais s'appela *Reich*; les plus grands stipulèrent des conditions spéciales, même en matière militaire (la Bavière garda ses postes et son uniforme).

L'Empire fut inauguré par une cérémonie entre les princes. Le roi de Prusse fut couronné Empereur à Versailles, en présence des souverains (janv. 1871). Alors seulement les traités entre les gouvernements furent présentés aux Chambres des États particuliers pour les ratifier. — En Bavière, la majorité « patriote » anti-prussienne se divisa : une partie se joignit à la minorité nationale libérale de façon à donner la majorité des deux tiers (102 contre 48); le reste, formé des députés des provinces rurales les plus catholiques, protesta au nom de l'indépendance du pays (janv. 1871). — Dans les trois autres États du Sud, les conventions avaient été ratifiées dès 1870 presque sans opposition. — Le *Reichstag*, en ratifiant les traités entre les gouvernements (avril 1871), les transforma officiellement en Constitution de l'Empire.

Le territoire enlevé à la France fut annexé non à la Prusse, comme

le demandaient les nationaux-libéraux, mais à l'Empire. Il devint le « pays d'Empire (*Reichsland*) Alsace-Lorraine », placé dans une condition exceptionnelle. Étant entré dans la fédération non par contrat, mais par conquête, il n'eut ni gouvernement autonome ni délégués au *Bundesrath*. Il fut mis sous le pouvoir direct du gouvernement d'Empire, c'est-à-dire en fait gouverné par le chancelier assisté d'un bureau spécial. Comme en 1866, l'annexion se fit sans consulter les habitants.

L'Empire ainsi constitué était une formation sans précédent, que les théoriciens du droit public avaient peine à définir, un État fédératif formé de petites monarchies autonomes, mais soumises à un souverain supérieur, un *Bund* (fédération) devenu *Reich* (empire) sans cesser d'être *Bund*. L'acte officiel disait : « Ce *Bund* portera le nom de *Reich*. » Cette fédération n'avait pas de gouvernement fédéral extérieur et supérieur à tous les gouvernements fédérés. C'était l'un de ses membres, le roi de Prusse, qui, pourvu d'un pouvoir militaire irrésistible, investi de la dignité supérieure d'Empereur, commandait en supérieur à tous les autres; les princes n'étaient plus ses égaux, mais ses sujets.

Les États particuliers non seulement devenaient subordonnés à l'Empire dans les affaires communes (affaires étrangères, militaires, commerciales), mais dans leurs affaires propres ils se soumettaient aux lois qui seraient adoptées par le gouvernement impérial. Ils étaient engagés par des traités perpétuels, mais non garantis pour l'avenir. Aucune limite n'étant fixée au pouvoir du gouvernement fédéral d'amender la Constitution, il peut changer l'organisation par des lois de façon à restreindre indéfiniment les droits autonomes des États, et même il pourrait transformer l'Empire et lui enlever le caractère d'État fédératif à la seule condition d'avoir la majorité des deux tiers dans le Conseil fédéral. Même les droits spéciaux réservés par les traités à quelques-uns des États peuvent être abandonnés par le gouvernement de l'État sans le consentement du *Landtag*.

Le gouvernement fédéral lui-même a été construit de façon à donner à l'empereur dans l'empire le même pouvoir prépondérant qu'il avait en Prusse comme roi. Aucune décision ne peut être prise malgré lui. Il gouverne souverainement, comme dans une monarchie constitutionnelle, par son chancelier qui ne dépend que de lui, supérieur à l'assemblée des représentants élus de la nation. La souveraineté appartient à l'empereur, non au peuple allemand.

Les « droits fondamentaux » des individus, expressément garantis

en 1848, n'ont pas été mentionnés en 1871. La « Constitution de l'empire allemand » ne consiste que dans un règlement pratique des pouvoirs [1] : elle est réaliste comme le fondateur de l'empire, Bismarck.

L'empire n'a pas même été fondé exactement sur une nationalité. C'est le territoire du royaume de Prusse agrandi des États entrés dans le *Zollverein* et des pays conquis par la Prusse. Il ne comprend pas toute la nation allemande (les Allemands d'Autriche restent en dehors); il englobe des populations étrangères annexées par conquête et qui continuent à protester : les Polonais de Posnanie et de Prusse, les Danois du Schleswig, les Français d'Alsace-Lorraine.

BIBLIOGRAPHIE [2]

Bibliographie. Voir **Waitz**, *Quellenkunde*, édit. de 1894.

Documents. Les principaux recueils sont : les Comptes rendus des Chambres. — *Die Innere Politik der preussischen Regierung*, 1866; recueil des actes du gouvernement pendant le conflit constitutionnel. — **L. Hahn**, *Fürst Bismarck*, 5 vol., 1878-91; recueil de tous les discours et déclarations de Bismarck. — **H. Kohl**, *Die politischen Reden des Fürsten Bismarck*, 9 vol., 1892-94. Il y a une édition française des discours de Bismarck.

Pratiquement on trouvera tous les documents importants et le récit détaillé des faits dans **Schulthess**, *Europ. Geschichtskalender*, 1 vol. par an depuis 1860. — Les principales revues politiques pour cette période sont les *Grenzboten* et les *Preussische Jahrbücher*.

Travaux. En matière de livres allemands on n'a que l'embarras du choix. On trouvera un exposé suivi dans **Sybel**, *Die Begründung des deutschen Reiches*, 4e éd., 7 v., 1893-94, impérialiste, officieux, pas assez de références. — **Oncken**, *Zeitalter Wilhelms I*, t. I, 1890 (coll. Oncken), vulgarisation scientifique.

En français : **E. Simon**, *L'Empereur Guillaume*, 1886; *Hist. du prince de Bismarck*, 1887.

Pour les institutions, **Roenne** (voir chap. XIV), et **Laband**, *Das Staatsrecht des deutschen Reiches*, 3 vol., 1876-82. — **Mohl**, *Das deutsche Reichsstaatsrecht*.

1. Elle a 14 chapitres : Territoire, Législation, Bundesrath, Présidence, Reichstag, Régime douanier et commercial, Chemins de fer, Postes et télégraphes, Marine, Consulats, Guerre, Finances, Règlement des contestations et pénalités, Dispositions générales.

2. Sur le caractère de cette bibliographie, voir chap. XII.

CHAPITRE XVI

L'EMPIRE ALLEMAND

Les partis dans l'Empire. — La réunion de tous les États en un seul empire acheva la transformation politique commencée en 1866. Le *Reichstag* établi au-dessus des Landtags des États particuliers attira la plus grande part de l'activité politique, et les partis se formèrent sur les questions de politique nationale.

Le groupement resta à peu près le même qu'au temps de la Confédération du Nord, mais avec des proportions différentes. Comme avant 1870, le *Reichstag* est resté fractionné en une dizaine de partis dont aucun n'a jamais eu à lui seul la majorité. Il est difficile de les classer d'après leur attitude envers le gouvernement, car plusieurs en ont changé selon la politique du gouvernement. Mais pourtant on peut distinguer les partis d'opposition systématique, hostiles à la Constitution même de l'empire et les partis d'opposition constitutionnelle intermittente.

L'opposition systématique consistait en groupes très disparates. Il y avait trois partis de *protestation* nationale formés des députés des populations non allemandes aux trois extrémités de l'Empire : Danois du Schleswig (1 député); — Polonais de Posnanie et Prusse (variant de 13 à 19 suivant le résultat des élections dans les districts de population mélangée), parti aristocratique et catholique, réconcilié depuis 1890; — Alsaciens-Lorrains depuis 1874 (15 députés) [1], parti démocratique en majorité catholique. Tous trois protestaient contre

1. Sur les variations de ce parti, voir le paragr. spécial à la fin du chapitre.

l'incorporation de leur pays à l'Empire. — Il y avait un parti de *protestation dynastique*, les Welfes du Hanovre, adversaires de la Prusse; le noyau permanent consistait dans les partisans de l'aristocratie et du clergé luthérien restés fidèles au roi légitime, auxquels se sont ralliés les électeurs mécontents du gouvernement prussien, de sorte que le parti s'est accru de 4 à 11 députés.

Le parti de *protestation sociale*, d'abord divisé en deux tronçons, se fondit en un seul après les élections de 1874, le parti *ouvrier socialiste* [1], organisé par le congrès de Gotha (1875). C'était un parti radical, en opposition systématique contre le gouvernement monarchique, l'organisation sociale, l'influence du clergé; et bien qu'il ne lui fût pas permis de prendre le nom de républicain, il se déclarait ouvertement hostile à tout le régime monarchique. Les élections et le *Reichstag* ne furent d'abord pour les socialistes qu'un procédé de propagande; ils présentaient des candidats même dans les endroits où ils savaient n'avoir aucune chance de les faire élire, afin de rallier partout des partisans. Ils tenaient plus au chiffre total des voix données à leurs candidats dans tout l'Empire qu'au nombre de députés élus. Au *Reichstag*, le parti se tenait en dehors des affaires courantes, mais toujours prêt à saisir les occasions d'attaquer le régime existant et toujours votant contre le gouvernement. Ce n'est guère qu'après 1890 qu'il a commencé à prendre une part positive au travail du *Reichstag*. Depuis la fusion de 1875 il a toujours gardé ses anciens chefs de la fraction marxiste, Liebknecht et Bebel. Il s'est recruté dans les grandes villes et les régions industrielles, dans les provinces prussiennes du Rhin, de Saxe, de Silésie, à Berlin, à Hambourg, dans le royaume de Saxe. Le chiffre de ses électeurs a monté par une progression presque croissante de 300 000 à 1 700 000, le nombre de ses députés a varié de 2 à 44.

Les autres partis ont accepté l'Empire et sa Constitution; ils se classent d'après la direction qu'ils essaient de faire suivre au gouvernement. Les principales questions qui les divisent sont les affaires directement soumises au Reichstag, le budget fédéral, l'armée, les douanes et les impôts indirects, l'organisation des pouvoirs d'Empire (ministère et *Reichstag*), le règlement du droit et de la procédure. Mais ils ne s'y enferment pas strictement; ils se combinent avec les partis du *Landtag* prussien formés sur les questions d'Église et d'écoles. Presque tous ont leur origine et leur principale force en Prusse.

1. Sur l'organisation et la tactique de ce parti, voir chap. XXIV.

Le parti *conservateur* (officiellement *Deutschconservativ*) continuait l'ancien parti aristocratique et orthodoxe protestant de Prusse. Il se recrutait de même dans les régions agricoles de l'Est de la Prusse, se composait de même de grands propriétaires nobles et avait le même organe, la *Kreuzzeitung*. Son programme consistait à conserver les institutions établies, le pouvoir du roi, l'organisation de l'armée, l'autorité de l'aristocratie sur les paysans et du clergé sur les écoles. Sans combattre ouvertement la nouvelle Constitution de l'Empire, il protestait contre la tendance des libéraux à « absorber la Prusse dans l'Allemagne »; il tenait à empêcher l'assimilation pour maintenir le régime spécial de la vieille Prusse aristocratique de l'Est. Il passait pour un parti particulariste prussien ennemi de l'unité, et de fait il n'avait presque pas de partisans hors de Prusse. En soutenant le roi et son ministère pendant le conflit, il avait pris une grande influence sur Guillaume, il resta le parti de la cour et de la noblesse. Maître incontesté de la Chambre des seigneurs, il eut au *Reichstag* un nombre de députés très variable (de 21 à 76) suivant qu'il se présenta pour ou contre le ministère.

Le parti *conservateur libéral*, ou *parti d'empire* (*Reichspartei*), formé de grands industriels, de grands propriétaires (surtout de la Silésie), de fonctionnaires, avait toujours suivi le ministère dans son évolution libérale et resta ministériel.

Le parti *national-libéral*, recruté dans tout l'Empire, surtout à l'ouest de l'Elbe, resta ce qu'il était depuis sa naissance, un parti de bourgeoisie impérialiste et laïque. Son programme était de soutenir Bismarck pour organiser fortement l'Empire et d'obtenir de lui en échange un régime constitutionnel, laïque et libre-échangiste. Il demandait un ministère d'Empire responsable et une indemnité aux députés du *Reichstag*, la liberté complète de l'industrie et du commerce, y compris le libre-échange et l'abaissement des impôts indirects de consommation. En Prusse, il réclamait la liberté de la presse, la réforme de l'administration locale pour enlever aux nobles l'autorité sur les paysans, et l'indépendance de l'école pour enlever au clergé la direction de l'enseignement.

Le *parti du progrès* (*Fortschritt*; depuis 1884, *Freisinnig* : ce mot intraduisible exactement équivaut au français *libéral*) a toujours conservé son programme d'origine. Il était, comme le parti national-libéral, un parti de bourgeoisie laïque, mais un parti d'opposition, adversaire du régime militaire et bureaucratique; il demandait la réduction du service et des dépenses de l'armée et inclinait vers le régime parlementaire. Il professait la doctrine de l'école anglaise de

Manchester sur la supériorité du libre-échange ; quand le parti national-libéral s'en écarta pour suivre l'évolution de Bismarck, la fraction de la « sécession » restée libre-échangiste s'en détacha (1881) et finit par se fondre dans le parti *freisinnig*. Ce parti se recrutait surtout dans les grandes villes, le Holstein et la province de Prusse, la Hesse et le royaume de Saxe.

Le *parti démocratique* (*Volkspartei*), spécial à l'Allemagne du Sud, recruté surtout en Wurtemberg, était radical, laïque et anti-prussien. Très affaibli par la fondation de l'Empire, il semble s'être renforcé depuis 1890 par opposition à la politique ecclésiastique du gouvernement.

Le *centre* était le parti catholique, constitué d'abord en Prusse. Il y avait toujours eu dans le *Landtag* prussien un petit « groupe catholique », mais presque confondu avec les conservateurs. Après le concile du Vatican et la prise de Rome s'organisa dans le *Landtag* élu en 1870 un parti nettement séparé, exclusivement formé de catholiques (56), qui prit sa place au centre. Il se présentait comme conservateur monarchique, mais avec des revendications catholiques. Son premier acte officiel fut une adresse au roi pour le prier d'aider le pape à recouvrer son pouvoir temporel (févr. 1871). Le parti se constitua ensuite dans le *Reichstag* de 1871, et prit le nom de *centre*. Son programme officiel demandait seulement le maintien du caractère fédératif de l'Empire et la liberté de l'Église. Mais il était déjà et il est toujours resté un parti exclusivement catholique, recruté exclusivement dans les provinces catholiques de la Prusse, de la Bavière et de Bade. Il n'a eu d'autre politique que de défendre la religion catholique et le Saint-Siège, de maintenir ou d'accroître le pouvoir du clergé et de combattre les partis de laïcisation. C'est un parti conservateur catholique; mais par une défiance naturelle contre le gouvernement protestant de l'Empire, il a pris une attitude fédéraliste qui lui a donné un caractère de parti d'opposition; recruté en partie parmi les populations démocratiques de l'Ouest, il a gardé une clientèle populaire qui l'a mis en contact avec les partis démocratiques.

Conditions de la vie politique. — Pour comprendre la tactique de ces partis allemands, il faut se rappeler l'organisation des pouvoirs en Allemagne. L'Empire, créé à l'image de la Prusse, est une monarchie strictement *constitutionnelle*, comme la France de Louis XVIII. L'empereur et le chancelier dans l'Empire, le roi et ses ministres en Prusse, gouvernent souverainement au moyen de fonctionnaires qui dépendent d'eux seuls. Les représentants du peuple n'ont aucun

moyen d'action sur le gouvernement, pas même un pouvoir législatif indépendant. Le *Reichstag* a l'initiative; sur la demande de 15 députés il peut discuter et voter une proposition (*Antrag*); mais elle ne devient une loi qu'avec le consentement de l'empereur et des princes du *Bundesrath*. Pratiquement, le pouvoir des assemblées élues est purement négatif; il consiste à *refuser* les *lois nouvelles* et les *impôts nouveaux* que demande le gouvernement.

En fait, le pouvoir dirigeant est resté à Bismarck, chancelier de l'Empire, président du ministère prussien [1], l'homme de confiance du souverain jusqu'à 1890, qui, suivant sa doctrine de 1862, a systématiquement empêché l'Allemagne d'évoluer vers le régime parlementaire. Habitué à être obéi, il n'a supporté aucun contrôle par les représentants du peuple, pas même une divergence partielle d'opinions chez ses collègues du ministère ou ses partisans dans les assemblées. Il a refusé même de laisser organiser un ministère d'Empire régulier; il a réduit le gouvernement fédéral au bureau du chancelier, formé de quelques fonctionnaires, recevant le travail préparé par le ministère prussien. L'Allemagne, comme la Prusse, a vécu sous un régime bureaucratique libéral, sous le gouvernement personnel de l'empereur et du chancelier. La vie politique y a été dominée par les décisions de Bismarck, puis de Guillaume II, et par leur attitude à l'égard des partis.

Ce gouvernement, maître de toute l'administration, n'avait à demander au *Reichstag* que des impôts nouveaux et parfois une loi, d'ordinaire une loi de répression. Les partis, se sachant dépourvus de tout autre moyen d'action, ont adopté une tactique défensive : opposer au gouvernement une résistance passive, ne lui céder que pas à pas, quand ils risquent de n'être plus compris de leurs électeurs, marchander avec lui pour lui faire rabattre le plus possible de ses demandes, éviter les votes de crédits ou de lois définitifs qui laisseraient le *Reichstag* désarmé pour l'avenir, tâcher d'obtenir des concessions en échange de leurs votes.

Le gouvernement, de son côté, n'ayant pas besoin d'une majorité durable pour gouverner, comme dans les États parlementaires, a profité du fractionnement des partis pour obtenir les majorités de coalition qu'il lui suffit d'avoir le jour du vote. Parmi les partis constitutionnels (conservateur, national-libéral, centre, progressiste), il a choisi ceux qu'il pouvait au meilleur marché gagner à sa politique, et a obtenu leurs voix moyennant quelques concessions à

1. L'essai d'un président du ministère distinct du Chancelier (1873) n'a pas duré.

leur programme particulier; puis, quand il a changé de politique, il s'est tourné vers d'autres partis. Comme il est naturel dans un pays monarchique, soumis à des fonctionnaires très puissants, le parti, pendant son alliance temporaire avec le gouvernement, a été plus nombreux que dans l'opposition. Cette fluctuation a été surtout marquée dans les partis les plus gouvernementaux : le *conservateur*, qui a varié de 21 (1874) à 80, — le *Reichspartei* de 57 à 21, — le *national-libéral* de 152 (1874) à 50 (1884), puis de 99 (1887) à 42 (1890).

Voici les chiffres approximatifs des partis dans le *Reichstag* depuis la fondation de l'Empire. Les députés hors des groupes (*Wilde*) ne sont pas comptés.

	1871	1874	1877	1878	1881	1884	1887	1890	1893
Conservateurs......	56	21	40	59	51	76	80	71	70
Conservat. libéraux (*Reichspartei*).....	39	36	38	57	27	28	41	21	27
Nationaux-libéraux.	120	152	127	98	Sécession 42 / 44	50	99	42	52
Progressistes (*Fortschritt*; depuis 1884, *Freisinnige*)........	46	49	36	25	61	65	32	67	23
Volkspartei.	2	1	3	3	9	7	0	10	11
Socialistes..........	2	9	12	9	12	9	11	24	44
Centre.	63	91	92	94	97	100	98	107	99
Welfes.	4	4	5	10	10	11	4	11	7
Polonais............	14	14	14	14	18	16	13	16	19
Alsaciens-Lorrains [1].	»	15	10	15	15	13	15	10	8
Danois.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Antisémites.........	»	»	»	»	»	»	»	4	18

Il ne faut pas se représenter l'Empire d'Allemagne comme un État centralisé où toute vie politique serait concentrée dans le gouvernement impérial et le *Reichstag*. Les Landtags particuliers, non seulement en Prusse, mais dans les autres États, ne sont pas tombés au rang de conseils provinciaux d'administration comme les anciens États provinciaux de Prusse; ils sont restés des assemblées politiques qui discutent les questions vitales d'enseignement, d'Église, de régime fiscal, et la division en partis politiques y est restée vivante.

Les victoires de la Prusse ont renforcé partout le parti favorable

1. Dans les statistiques allemandes, les députés ecclésiastiques d'Alsace-Lorraine sont parfois classés dans le Centre.

à l'unité allemande sous la direction de la Prusse, le parti national-libéral. — Il a dominé en Bade et en Hesse contre la minorité catholique. — En Wurtemberg, il s'est allié au parti du gouvernement contre le parti *démocrate* antimilitaire et antiprussien. — En Bavière, il a formé le noyau du parti libéral (recruté dans le Palatinat du Rhin et les parties protestantes de la Franconie), qui soutient le ministère contre la majorité catholique. Grâce au régime électoral bavarois, il balance presque dans le *Landtag* le parti *patriote* (catholique), qui a pour lui la grande majorité des électeurs. — En Saxe, il a presque contre-balancé l'ancien parti conservateur luthérien jusqu'au moment où tous deux se sont unis pour lutter contre les socialistes, qui commençaient à faire entrer des députés au *Landtag*. — En Mecklembourg, où il a eu dès 1871 l'énorme majorité des électeurs au *Reichstag*, il a été tenu en échec par les députés de la noblesse, la *Ritterschaft*, qui dominait les États organisés encore suivant la constitution du XVIIIe siècle. Plusieurs fois le *Reichstag* a protesté contre ces vieux États comme contraires à la Constitution de l'Empire, mais les tentatives de réforme faites par le grand-duc se sont heurtées à la résistance insurmontable de la noblesse. — Dans les petits États, la majorité s'est partagée d'ordinaire entre les nationaux-libéraux et les progressistes.

Les États allemands, de même que la Prusse, de même que l'Empire, sont gouvernés par les souverains, les ministres, les fonctionnaires. Le régime y est parfois libéral, il n'y est jamais parlementaire ; le *Landtag* élu n'a qu'un pouvoir négatif, il peut gêner les ministres, il ne les renverse pas; en Bavière, le ministère Lutz s'est toujours maintenu malgré la majorité catholique. L'Allemagne tout entière vit encore sous le régime monarchique bureaucratique.

Le « Culturkampf » et l'organisation de l'empire (1871-77). » — Pendant les premières années de l'empire, Bismarck, continuant son évolution de 1867, s'allia aux nationaux-libéraux pour organiser les institutions nécessaires à l'unité. Son adversaire était alors le *centre* catholique.

La Constitution prussienne de 1850, rédigée sur le modèle de la Constitution belge (voir p. 220), avait rendu l'Église catholique presque indépendante de l'État. « L'Église évangélique et la catholique, comme toute autre association religieuse, règle et administre ses affaires de façon indépendante. » En conséquence le gouvernement avait abandonné ses pouvoirs sur le clergé, « droit de proposition, de nomination, d'élection, de ratification » des évêques et des prêtres, surveillance sur la publication des actes ecclésiastiques

et la correspondance avec l'étranger, et il avait chargé le clergé de diriger l'enseignement religieux à l'école primaire. Mais il lui avait laissé sa dotation, son pouvoir sur l'état civil, son droit à des honneurs publics, et la protection officielle de l'autorité ecclésiastique par l'État. C'était la séparation de l'Église et de l'État comme en Belgique : le clergé affranchi du gouvernement laïque et restant lui-même un pouvoir public. Les évêques, devenus seuls maîtres de leur clergé, avaient acquis sur les fidèles une influence politique qui se manifesta brusquement par la formation du parti du centre.

Cette révélation inattendue de la puissance morale du clergé catholique effraya et irrita le personnel politique; il devint de mode de traiter les « ultramontains » d' « ennemis de l'Empire » et de les comparer aux Welfes ou aux socialistes. Alors commença la lutte très confuse entre le centre et le gouvernement, surnommée par les libéraux *Culturkampf* (combat pour la civilisation). Ce fut une longue suite de manifestations du pape ou du clergé allemand et de mesures de répression du gouvernement en réponse les unes aux autres, de plus en plus violentes à mesure que la lutte se prolongea. La bataille se livra à la fois dans le *Reichstag* d'Empire et le *Landtag* de Prusse.

Le centre prit position dans le *Landtag* en demandant le rétablissement du pouvoir temporel du pape (fév. 1871); dans le *Reichstag* en proposant d'introduire dans la Constitution d'Empire les articles de la Constitution prussienne sur les *droits fondamentaux*, qui garantissaient la liberté religieuse. Bismarck prit en aversion ce parti, qui avait pour orateur un Welfe de Hanovre, Windthorst, et qui soutenait les Polonais catholiques de Posnanie en favorisant l'enseignement du polonais dans les écoles primaires.

Le conflit commença à propos des vieux-catholiques, professeurs de théologie des universités et professeurs de religion des gymnases, qui se déclarèrent contre l'infaillibilité; les évêques leur interdirent d'enseigner, puis les excommunièrent. Le gouvernement, n'ayant pas accepté les décrets du concile, refusa de les destituer. Les évêques protestèrent par une adresse collective à l'empereur (sept. 1871). C'était un conflit sur les limites des pouvoirs de l'Église.

Le conflit s'étendit peu à peu. Des prêtres, surtout en Bavière, parlèrent en chaire soit contre les vieux-catholiques, soit contre le gouvernement qui les protégeait. Le ministère bavarois demanda et le *Reichstag* vota un paragraphe additionnel au code pénal d'Empire, punissant de détention la polémique politique et les insultes en chaire (déc. 1871). — En Prusse, le clergé usa de son droit de sur-

veillance sur les écoles primaires pour écarter les vieux-catholiques, de son pouvoir sur l'état civil pour refuser de marier les vieux-catholiques. Le gouvernement se décida à restreindre les pouvoirs du clergé. Il présenta au *Landtag* des projets de loi sur l'état civil et l'inspection des écoles. Le parti conservateur et l'empereur lui-même, qui tenaient à l'influence du clergé protestant sur les écoles et au caractère religieux du mariage, n'acceptèrent qu'à regret et graduellement cette politique contraire à la tradition établie depuis 1840. Il ne passa d'abord que la loi qui transférait l'inspection des écoles primaires à des inspecteurs laïques (fév. 1872). Le ministre des cultes, partisan du clergé, abandonné par Bismarck, se retira et fut remplacé par Falk, partisan du pouvoir de l'État. Les évêques protestèrent, celui de Posen refusa d'appliquer la loi.

Bismarck essaya de négocier avec la cour de Rome, mais il ne put décider le pape à agréer pour ambassadeur son candidat le cardinal Hohenlohe. Il se plaignit alors au *Reichstag*, où il prononça le mot fameux; « Nous n'irons pas à Canossa » (mai 1872). — Le Pape répondit en dénonçant dans une allocution la persécution contre l'église d'Allemagne. — Le gouvernement répliqua en faisant voter au *Reichstag* une loi qui expulsait de l'empire tous les Jésuites et les ordres affiliés. — A une nouvelle allocution du pape contre la persécution hypocrite, Bismarck répondit en retirant l'ambassade du Vatican (déc. 1872). Ce fut la rupture entre l'Empire et le Saint-Siège.

Le clergé, forcé de choisir entre son souverain spirituel, le pape, et son souverain temporel, le gouvernement, prit parti tout entier pour le pape; il protesta contre les ordres et contre les lois du pouvoir civil. Le gouvernement, surtout après qu'un ouvrier catholique eut tenté d'assassiner Bismarck (juil. 1874), traita le clergé en rebelle. Il fit des procès aux évêques, commença par saisir leur temporel, puis les destitua et finit par les mettre en prison. En même temps, pour mettre le clergé de Prusse sous la direction de l'État, il faisait voter les trois séries de « lois de mai » 1873, 1874, 1875. On travailla d'abord à transformer les évêques et les prêtres en fonctionnaires d'État, en exigeant de tout candidat à la prêtrise un séjour de trois ans à l'Université et un examen de « culture générale » (philosophie, histoire), en obligeant l'évêque à déclarer à l'administration toute nomination d'ecclésiastique et à pourvoir toutes les places vacantes, en donnant à l'État la surveillance de tous les séminaires. — Pour ôter au clergé son pouvoir officiel, l'empereur se décida enfin à accepter le mariage civil en Prusse (1874), puis une loi d'Empire établit l'état

civil et le mariage civil obligatoires dans tout l'Empire (1875). Le pape, par une encyclique aux évêques prussiens, déclara officiellement ces lois nulles, comme contraires à la constitution de l'Église (févr. 1875), et félicita les évêques condamnés. Ce conflit aboutissait à une lutte de principes entre les deux pouvoirs.

Le gouvernement exigea une déclaration de soumission aux lois nouvelles et retint les traitements des évêques et des curés qui la refusèrent. Il fit voter au *Landtag* de Prusse l'abolition des articles de la Constitution de 1850 sur l'indépendance de l'Église et la dissolution de tous les couvents d'hommes (1875). Alors Bismarck déclara que « l'armure était complète » et que l'État se tiendrait sur la défensive. Le conflit consista dès lors en manifestations et protestations de la part des catholiques, en procès ou condamnations de protestataires et en destitutions d'ecclésiastiques de la part du gouvernement. Une partie des évêchés et des cures restèrent vacants; mais le centre, revenu plus nombreux en 1874, devint un parti d'opposition systématique.

Ce conflit avait entraîné Bismarck hors de son ancienne politique. Pour combattre le centre catholique, il s'était rapproché des partis libéraux laïques dirigés par les libres penseurs et les Juifs. Les nationaux-libéraux, surnommés le « parti de Bismarck », élus en grand nombre comme candidats du gouvernement, faisaient la majorité du *Reichstag* et de la Chambre élue du *Landtag* en s'unissant aux progressistes. Les ministres conservateurs du temps du conflit avaient été peu à peu remplacés par des nationaux-libéraux. Le pouvoir réel était exercé par une coalition de Bismarck et des libéraux.

C'était encore Bismarck qui dominait. Il n'accorda à ses alliés rien de ce qui aurait pu fortifier le *Reichstag* et il repoussa avec hauteur toutes leurs demandes politiques : le ministère d'Empire, l'indemnité aux députés (ils n'eurent que la gratuité sur les chemins de fer). Il leur imposa d'abord le maintien de l'armée par un arrangement provisoire, puis en 1874 il exigea l'augmentation jusqu'à 401 000 hommes sur le pied de paix; il voulait même la faire voter définitivement, et n'accepta qu'à grand'peine un compromis. Le *Reichstag* vota le chiffre de 401 000 hommes pour sept ans (ce fut le *septennat* militaire). — Il imposa de même le code pénal militaire que le *Reichstag* trouvait trop dur (1873), — une série d'articles supplémentaires au code pénal destinés à atteindre les différentes espèces d'adversaires du gouvernement (l'un d'eux, très extensif, fut surnommé le *paragraphe en caoutchouc*), — une loi sur la presse qui supprima le

timbre et le cautionnement, mais établit des peines sévères pour les attaques contre le gouvernement (1874).

Les partis libéraux n'obtinrent que des réformes administratives, judiciaires et économiques. En Prusse, outre l'inspection laïque des écoles et l'état civil laïque, conséquences du *Culturkampf*, on eut enfin la réforme de l'administration locale dans les provinces de l'Est, promise avant 1814. La Chambre des seigneurs l'avait toujours repoussée; elle la rejeta encore en 1872, mais Bismarck décida Guillaume à nommer 25 membres nouveaux et la loi passa (1872). Elle abolissait les pouvoirs de justice et de police des propriétaires sur leurs domaines, et transformait l'assemblée de cercle (*Kreistag*) en un corps de représentants élus, pourvu du pouvoir de lever des taxes.

Dans l'Empire, le *Reichstag* et le gouvernement travaillèrent de concert à établir l'unité économique et judiciaire. L'indemnité de 5 milliards payée par la France rendit faciles les arrangements économiques. — On créa plusieurs fonds spéciaux (invalides, trésor de guerre, forteresses, marine). — On établit l'unité de monnaie (1872) sur la base du *mark* (1 fr. 25), adoptée pour faciliter la conversion de la monnaie prussienne (le *thaler* vaut 3 marks). — On remplaça les anciens papiers des États par des bons du trésor d'Empire. — On créa une Banque d'Empire. — On abolit presque entièrement les droits de douane sur les fers (1873).

Pour la justice, les gouvernements particuliers commencèrent par faire rejeter dans le *Bundesrath* le projet d'unification voté par le *Reichstag*. Il fallut quatre ans pour arriver à un compromis. Ce fut une conférence des ministres à Berlin, puis une commission de juristes, puis une commission du *Reichstag* qui le firent aboutir. On adopta un code commun de procédure civile et de faillites, des principes communs de droit civil, de procédure criminelle et d'organisation des tribunaux.

Les milliards français, distribués en indemnités ou dépensés en travaux d'État, produisirent d'abord une hausse des prix et des salaires et de nombreuses entreprises par actions, surtout pour les chemins de fer et les constructions de maisons à Berlin. Ce fut la période des « fondateurs » (*Gründer*) et des spéculations de bourse. Elle aboutit brusquement à une crise et à une dépression (1874).

Le parti conservateur, mécontent de la réforme administrative, du libre-échange, de la laïcisation de l'école et de l'état civil, avait peu à peu passé à l'opposition. Il reprochait à Bismarck de « germaniser » la Prusse et d'ébranler la religion et la société. L'empereur Guil-

laume, resté personnellement dévoué à l'Église et à l'aristocratie, laissait faire son chancelier, mais avouait à ses confidents qu'il avait « le cœur gros ». Il semble qu'une partie des conservateurs ait espéré faire tomber Bismarck en disgrâce et le remplacer par le comte d'Arnim, ambassadeur en France, bien en cour, soutenu par l'impératrice. La lutte sourde entre Bismarck et Arnim aboutit à un scandale, le rappel d'Arnim, son arrestation, la première condamnation pour détournement de papiers (1875), la seconde condamnation pour avoir publié un pamphlet anonyme contre le chancelier (1876). Les conservateurs répliquèrent par une campagne de presse contre Bismarck; ils l'accusèrent de s'être laissé acheter par les spéculateurs juifs, surtout par Bleichrœder, lui reprochèrent d'avoir ouvert « l'ère Bleichrœder »; d'où nouveaux procès.

Lutte contre les socialistes (1878). — Dès la fondation de l'Empire le gouvernement avait combattu les socialistes par des procès. Il avait fait condamner (1872) à la détention leurs deux chefs pour haute trahison, et poursuivi leurs journaux à Berlin (1873). Mais les socialistes, peut-être à cause de la dépression économique qui suivit la crise de 1873, gagnaient rapidement les ouvriers, surtout en Saxe, Holstein, Thuringe et à Berlin. Aux élections de 1874 ils recueillirent 340 000 voix, se fondirent alors en un parti unique (1875) sous une direction centralisée, avec un journal officiel, une caisse et des congrès annuels.

Bismarck voulut empêcher leur propagande par des lois contre la presse; mais le *Reichstag*, inquiet pour la liberté de la presse, rejeta les projets (1874, 1876). En 1877, les socialistes atteignirent 480 000 voix.

Les deux attentats contre l'empereur (mai, juin 1878) donnèrent enfin au gouvernement le moyen de vaincre la répugnance des partis libéraux. Les auteurs des attentats avaient agi isolément et le parti les désavouait, mais ils étaient socialistes. Bismarck profita de l'excitation causée par le deuxième attentat pour dissoudre le *Reichstag*, déjà en conflit avec lui sur la politique économique. Les partis libéraux perdirent la majorité. Le nouveau *Reichstag* vota la loi demandée par le gouvernement.

C'était une loi d'exception, dirigée expressément « contre les efforts subversifs de la démocratie sociale ». Elle interdisait toute association, toute réunion, toute publication « ayant pour but la subversion (*Umsturz*) de l'ordre social », ou « dans laquelle apparaissaient des tendances socialistes, de façon à mettre en danger la paix publique et en particulier l'accord entre les classes de la

population ». Elle conférait à la police le pouvoir de saisir les publications socialistes et d'interdire ou de dissoudre les réunions socialistes. Elle conférait aux gouvernements le droit d'établir pendant un an dans toute ville menacée un régime d'exception, le *petit état de siège*, qui donnait à l'administration le pouvoir de défendre toute réunion, d'expulser tout individu suspect et de lui interdire le séjour de la ville. La loi était valable pour quatre ans; prolongée deux fois, elle dura douze ans (jusqu'en 1890). Elle détruisit l'organisation officielle du parti socialiste, ses associations, ses journaux. D'après une statistique approximative dressée par le parti en 1890, la loi aurait en douze ans fait supprimer 1400 publications, expulser 900 personnes et condamner 1500 à la prison. Mais les socialistes se réorganisèrent sous forme de sociétés locales, en apparence étrangères à la politique, sociétés chorales, cercles de fumeurs, sociétés ouvrières (depuis 1881). Ils continuèrent la propagande par conversations privées, par feuilles volantes imprimées secrètement. Ils transportèrent à l'étranger leur organe officiel et leurs congrès. Le *Sozialdemokrat* s'imprimait à Zurich et s'introduisait en contrebande dans toute l'Allemagne. Les congrès se tinrent en Suisse (Wyden, 1880; Saint-Gall, 1887), à Copenhague (1883).

Ce régime parut d'abord ralentir la propagande socialiste; aux élections de 1881, le parti ne réunit que 310 000 voix (12 députés); mais dès 1884 le chiffre remonta à 550 000 (24 députés); il atteignit 763 000 en 1887, 1 427 000 en 1890.

Politique économique et politique sociale de Bismarck (1878-86). — Pour combattre les catholiques, Bismarck s'était allié aux nationaux-libéraux et avait accepté leur politique économique, conforme à la doctrine de l'école de Manchester : un régime douanier voisin du libre-échange, les dépenses de l'Empire couvertes par des impôts directs, pas d'intervention de l'État dans les rapports entre les ouvriers et les patrons.

Peu à peu Bismarck se dégoûta de ce régime, en même temps qu'il se lassait de la lutte contre le clergé. Il suivit alors de nouveaux courants d'opinion qui venaient de se manifester en Allemagne.

Quelques professeurs d'économie politique (Wagner, Schmoller), partisans de l'intervention de l'État dans les questions économiques, avaient créé une société d'études (*Verein für Socialpolitik*), constituée à Eisenach (1872), qui avait organisé des enquêtes sur la situation réelle des travailleurs, et proposait des réformes économiques à faire par l'État (lois sur le travail, inspection des fabriques, assurances, logements). Leurs adversaires les surnommèrent « socialistes de la

chaire ». — Les protectionnistes, renforcés par la crise de 1874, avaient créé un parti de « réforme de l'impôt et du régime économique » (*Steuer-und Wirtschaftsreform*, 1875), et remis en question l'abolition du droit sur les fers. Bismarck devint protectionniste d'abord, puis socialiste d'État.

Il commença par réclamer un nouveau système d'impôts (dès 1877); puis il se convertit à la doctrine de l'intervention de l'État sous le nom de *politique sociale* (vers 1881).

Dès 1877, le budget d'Empire étant en déficit, Bismarck proposa d'augmenter les impôts indirects sur les cartes et le tabac. Le parti national-libéral réclamait en échange la création d'un ministère d'Empire. Bismarck refusa, prit un congé et revint de sa retraite à la campagne avec un projet d'ensemble qui constituait une révolution fiscale. Jusque-là l'Empire avait eu un régime de douanes à droits peu élevés, voisin du libre-échange, et des impôts de consommation faibles. Les recettes des douanes ne suffisant pas aux dépenses de l'Empire, on couvrait le déficit avec des « contributions matriculaires », c'est-à-dire les sommes payées par les États suivant une proportion fixée. Ces sommes, variables suivant le déficit (82 millions de *marks* en 1872, 70 en 1878), étaient votées chaque année et levées par impôt direct. Bismarck voulait élever les droits de douane à l'exemple des autres grands États (Autriche, Russie, France) pour protéger les industries; il augmentait ainsi les recettes d'Empire de façon à abolir les contributions matriculaires. Dans l'intérieur de l'Empire il voulait établir le monopole du tabac comme en France et élever les impôts indirects. Le budget de l'Empire se solderait alors par un gros excédent, qui serait distribué aux États et leur permettrait de diminuer leurs impôts directs. Cette réforme devait assurer des revenus indépendants à l'Empire; il n'aurait plus besoin de « mendier devant la porte des États ».

Le projet fut repoussé par les nationaux-libéraux, non seulement comme contraire au libre-échange, mais parce qu'en créant une source de revenus soustraite au vote annuel, il enlevait au *Reichstag* son principal moyen d'action sur le gouvernement. Bismarck alors, abandonnant les libéraux, chercha une majorité du côté opposé en s'entendant avec les deux partis conservateurs qu'il venait de combattre, le parti conservateur prussien et le centre catholique. Il profita des attentats pour dissoudre le *Reichstag* élu en 1877, où la majorité libérale venait de lui refuser à la fois le monopole du tabac et une loi d'exception contre les socialistes. Dans le *Reichstag* élu en 1878, les partis libéraux, devenus adversaires de Bismarck, per-

dirent la majorité. Il se constitua avec les conservateurs et le centre une nouvelle majorité de coalition prête à accepter une partie au moins du programme économique de Bismarck. Elle prit d'abord la forme d'un « groupe économique » (204 membres) qui se déclara pour un régime protectionniste (1878).

Bismarck fit voter par cette coalition la réforme du tarif douanier, qui fut rendu plus protectionniste, sans pourtant élever les droits sur les blés étrangers autant que le demandaient les propriétaires fonciers. Il obtint aussi quelques fragments de son programme. L'opération se fit lentement, par un compromis; le *Reichstag* vota d'abord les impôts sur le tabac, le pétrole, le café, mais avec la clause que le produit des douanes et des impôts d'Empire au-dessus de 130 millions serait distribué aux États et que quelques-uns de ces impôts devraient être votés chaque année sous forme de loi, ce qui maintenait au *Reichstag* son pouvoir financier (1879).

En échange, Bismarck accorda à ses nouveaux alliés un changement de politique intérieure en Prusse. — Il rompit avec les ministres libéraux; Falk, le ministre du *Culturkampf*, fut remplacé par un conservateur. Il laissa arrêter la réforme de l'administration des provinces et des villes qui déplaisait au parti conservateur. — Avec le centre la réconciliation fut lente. Elle commença par des négociations avec le nouveau pape, Léon XIII, qui n'aboutirent pas; il s'agissait de pourvoir aux évêchés et aux cures (600) vacantes par suite des morts et des destitutions; les *lois de mai* exigeaient des déclarations que les ecclésiastiques ne pouvaient accepter. On se tira du conflit par un expédient : le gouvernement se fit donner par le *Landtag* le pouvoir de dispenser des lois (1880). Ainsi finit le *Culturkampf*. Puis les mesures adoptées pendant la lutte furent retirées une à une (de 1880 à 1893). Il n'en est resté que l'état civil et l'abolition des articles de la Constitution de 1850. Le clergé catholique passe en Allemagne pour être sorti vainqueur de sa lutte contre le gouvernement.

La coalition des conservateurs et du centre vota aussi la réforme des chemins de fer prussiens. Sur 20 000 kilomètres, 6000 appartenaient à l'État; Bismarck voulait faire passer tous les chemins de fer à l'État; il obtint de les racheter graduellement (depuis 1879).

Dans ce changement de politique, le parti national-libéral se disloqua; un groupe, avant tout dévoué à Bismarck, le suivit et se détacha à droite (1879); un autre groupe, attaché au libre-échange et aux « lois de mai », se détacha à gauche (1880) et forma la *sécession* (28 membres), qui finit par s'unir au parti progressiste en 1884.

Cette crise fut accompagnée de manifestations de mauvaise humeur de Bismarck contre ses anciens alliés et ses collègues du ministère, de déclarations ironiques contre le *Reichstag* et le régime parlementaire; il alla jusqu'à proposer de réduire le *Reichstag* à une session tous les deux ans et de faire voter le budget pour deux ans (1881). Aux élections de 1881, les partis libéraux se plaignirent de la pression du gouvernement sur les électeurs.

Pour arrêter la propagande socialiste, Bismarck entreprit de rendre populaire l'Empire en lui faisant créer une institution d'assurances destinée à améliorer la condition matérielle des travailleurs; c'est ce qu'on surnomma la *politique sociale.*

Elle commença par la création d'un « Conseil d'économie politique » prussien de 75 membres (nov. 1880). Puis vint un projet de loi sur les assurances en cas d'accident, annoncé comme le premier d'une série. La manifestation principale fut le fameux message de l'empereur (nov. 1881) qui posa le principe du devoir de l'État envers « ses membres dans le besoin », non comme un « simple devoir d'humanité et de christianisme », mais comme « une tâche de politique conservatrice » (*staatserhaltend*). Il s'agit « d'entretenir même dans les classes sans fortune, qui sont les plus nombreuses et les moins instruites, la conception que l'État est une institution non seulement nécessaire, mais bienfaisante ». C'était le développement de l'idée moderne de l'État issu de la morale chrétienne, qu' « outre le devoir de défense incombe à l'État la tâche... d'aider d'une façon positive au bien-être de tous ses membres, en particulier des faibles. » Cette doctrine, que Bismarck présenta comme la tradition ancienne des rois de Prusse depuis le XVIIIe siècle, était celle des théoriciens du « socialisme d'État » (*Verein für Sozialpolitik*) et du nouveau parti *socialiste chrétien* que venait de fonder le prédicateur de la cour, Stœcker.

L'application du principe se fit lentement, par fragments, sous forme de lois de détail arrachées péniblement au *Reichstag*. Elles créaient un fonds administré par le gouvernement d'Empire pour donner des pensions à des classes de plus en plus étendues de travailleurs, dans des cas de plus en plus nombreux : accidents (1884, 85, 86, 87), maladie (1883, 85, 86, 92), vieillesse ou incapacité de travail (1889). Cette institution fut saluée par les économistes allemands des universités comme une révolution sociale qui sauvait de la misère et intéressait au maintien de la société des millions de travailleurs. Les socialistes la traitèrent comme un expédient politique destiné à détourner les travailleurs d'une réforme véri-

table. En fait elle ne semble pas avoir agi sur les électeurs pour les rapprocher du gouvernement.

Dans le *Reichstag* élu en 1881, l'opposition libérale arrivait rénforcée (progressistes 58, sécession 47). Bismarck s'allia plus étroitement à la coalition des conservateurs et du centre; il en obtint des lois qui réalisaient par fragments sa politique fiscale et sociale (mais pas le monopole du tabac), et une loi contre les anarchistes.

En même temps il s'engageait dans une politique coloniale qui, commencée par des encouragements à des particuliers et des compagnies (1880), aboutissait à créer des colonies d'Empire avec des subventions votées par le *Reichstag*. Ce fut un nouveau terrain pour les partis d'opposition. Le *Reichstag* élu en 1884 combattit la politique coloniale.

La loi militaire et le Cartel (1886-88). — La coalition des conservateurs et du centre se rompit à l'occasion des colonies. Le centre, se détachant de l'alliance avec Bismarck, s'unit aux progressistes et aux ennemis de l'Empire pour refuser les crédits. La rupture fut définitive quand le gouvernement prussien, ayant expulsé les Polonais des provinces orientales de Prusse, refusa de répondre à une interpellation sur ce point comme portant atteinte à ses droits. Il se forma une coalition d'opposition contre Bismarck, dirigée par les deux chefs du centre et des progressistes, qui réunit la majorité dans le *Reichstag* et arrêta les projets de réforme fiscale.

Mais la politique intérieure fut troublée par les complications extérieures. C'était le temps en France du ministère Boulanger et de l'agitation de la Ligue des patriotes; le bruit courut que l'Allemagne était menacée d'une guerre avec la France et peut-être la Russie. Bismarck profita de ces craintes (que les journaux officieux semblent avoir aidé à répandre dans le public allemand) pour se débarrasser de ses adversaires du *Reichstag*. Il demanda le renouvellement de la loi militaire (le septennat), bien qu'elle n'expirât qu'en 1888, et une augmentation de 41 000 hommes. Les progressistes et le centre votèrent l'augmentation, se bornant à réduire la durée de la loi à trois ans. Bismarck fit dissoudre le *Reichstag* (janv. 1887).

Aux élections de 1887, il se forma une coalition de tous les partis alliés à Bismarck contre les adversaires du septennat. Les trois partis, conservateur, parti d'Empire, national-libéral, conclurent un arrangement formel (*cartel*) par lequel ils s'engageaient à se soutenir mutuellement au scrutin de ballottage. (Dans le système allemand, le ballottage consiste seulement à choisir entre les deux candidats qui ont eu le plus de voix au premier tour.) Les élections, faites

sur la question militaire, affaiblirent les partis de gauche, surtout les progressistes et les démocrates, et donnèrent une forte majorité au *Cartel* : 220 contre 175 opposants.

Avec cette nouvelle coalition Bismarck domina le *Reichstag*. Il lui fit voter la loi militaire (1888), la prolongation de la loi contre les socialistes, et un changement dans la durée du *Reichstag*, qui était de trois ans et fut portée à cinq. — Il s'entendit directement avec le pape, obtint de lui un blâme contre le centre pour avoir refusé le septennat, et en échange fit voter au *Landtag* prussien une loi qui permettait le rétablissement des congrégations religieuses. — Enfin il acheva de faire passer ses lois de politique sociale.

Guillaume II et la politique chrétienne. — Bismarck gouvernait la Prusse depuis 1862, l'Empire depuis sa fondation, comme ministre de confiance de Guillaume Ier. Dans tous les conflits avec le *Landtag*, avec le *Reichstag*, avec les ministres prussiens, avec le Conseil fédéral, son maître l'avait toujours soutenu; plusieurs fois, en offrant sa démission, que Guillaume ne voulut jamais accepter, il avait brisé les résistances à sa politique. On s'était habitué à le regarder comme le chef nécessaire du gouvernement.

Guillaume Ier, mort à quatre-vingt-onze ans (9 mars 1888), eut pour successeur son fils Frédéric III, déjà atteint mortellement d'un cancer au larynx et privé de la voix par une opération. Bismarck avait toujours été en désaccord avec le nouvel empereur, et surtout avec sa femme Victoria, fille de la reine d'Angleterre, partisans d'un régime parlementaire libéral à l'anglaise. Le nouveau règne fut trop court pour changer la politique du gouvernement (Frédéric mourut le 15 juin). Mais il excita contre Bismarck l'entourage de l'impératrice, et la lutte aboutit à la publication posthume du journal de Frédéric en 1870-71. Bismarck se vengea par un procès en falsification qui se termina par un acquittement (1889).

L'empereur Guillaume II, successeur de Frédéric, était connu comme un admirateur de son grand-père Guillaume et de Bismarck, passionné pour l'armée et l'Église. Ses premières manifestations montrèrent un prince élevé dans la tradition militaire et chrétienne des rois de Prusse; pénétré de son droit divin de gouverner, de sa mission divine de diriger ses sujets suivant la religion et la tradition monarchique, ennemi déclaré des socialistes et des libres penseurs.

Sa première proclamation fut pour l'armée et la marine. — Dans sa proclamation au peuple, il déclara avoir pris le gouvernement « en présence du Roi des rois et promis à Dieu d'être un prince

juste et clément, de cultiver la piété et la crainte de Dieu ». — En ouvrant le *Reichstag*, il annonça l'intention de « continuer l'œuvre législative de son grand-père, en particulier dans le sens du message du 17 nov. 1881, protection de la population des travailleurs... suivant les principes de la morale chrétienne » (1888).

Puis il prit l'habitude d'épancher ses impressions personnelles sur la politique dans des toasts, des discours improvisés, des réponses à des adresses, des allocutions aux recrues de l'armée et de la marine. Au lieu de la vie sédentaire et réglée des rois de Prusse, il eut une vie de mouvement incessant : voyages dans tous les États monarchiques de l'Europe, tournées dans tous les pays de l'Empire, excursions en yacht sur toutes les côtes de la mer du Nord. (A Berlin, on le surnomma Guillaume l'Extérieur.) Il continuait à s'intéresser passionnément à l'armée, dirigeait les exercices, assistait aux revues et aux manœuvres dans tout l'Empire.

Ses manifestations politiques montraient surtout son respect de la religion, sa haine de la révolution sociale, son admiration du gouvernement personnel par le souverain et de la discipline militaire. Ce fut surtout après le succès des socialistes aux élections de 1890 que les allusions à la lutte contre les « éléments subversifs » devinrent menaçantes. — En Silésie, il souhaite que « les citoyens se réveillent enfin du sommeil où ils se bercent et ne laissent pas à l'État et à ses organes le soin de combattre seuls les éléments révolutionnaires »; il espère qu'on réussira à « rétablir le respect de l'Église, le respect de la loi, l'obéissance sans condition à la couronne ». — Au banquet des États provinciaux de Brandebourg (1890), il dit : « L'esprit de désobéissance se glisse dans le pays. Il se sert d'un océan d'encre d'imprimerie et de papier pour voiler les voies qui sont et doivent être claires pour quiconque connaît moi et mes principes » (févr. 1891). — A Munich, dans le livre des étrangers, il écrit la devise : *Suprema lex regis voluntas esto* (Que la volonté du roi soit la loi suprême). — A la délégation du synode protestant, il déclare que « les puissances des ténèbres ne peuvent être vaincues sans l'aide du synode ». — Dans un banquet des membres du parlement, il dit qu'il n'y a que deux partis, celui qui conserve l'État (*staatserhaltend*) et le parti opposé. — Aux recrues qui ont prêté le serment militaire (à Potsdam), puis à Berlin (nov. 1891), il fait deux allocutions sur leur devoir en cas d'émeute[1].

1. Le texte n'est connu que par des récits insérés dans les journaux. L'empereur aurait dit à Potsdam : « Vous êtes mes soldats, vous vous êtes donnés à moi corps et âme; il n'y a pour vous qu'un ennemi, c'est mon

En même temps il intervient personnellement dans les questions spéciales. Il convoque une conférence internationale pour étudier la législation du travail. — Il assiste à la « conférence scolaire » pour la réforme de l'enseignement secondaire, réclame que le mot français *Schulenquête* soit remplacé par un mot allemand (*Schulfrage*), donne son avis sur la réforme, réclame une plus large place pour les matières modernes et même esquisse un plan d'enseignement de l'histoire en commençant par les événements contemporains (1890). — A propos d'un crime commis à Berlin par un souteneur, il publie dans le journal officiel un manifeste à son ministère contre l'industrie des souteneurs (*Zuhalterthum*) devenue « un danger général pour l'État et la société » et demande aux « classes morales (*gesittete Kreise*) de son peuple » d'aider le gouvernement. Il explique son intervention parce que « la justice est rendue en son nom » et qu'il est « pénétré de la conscience des devoirs qui lui incombent comme gardien suprême du droit et de l'ordre » (oct. 1891).

Guillaume II avait commencé par laisser gouverner Bismarck. Mais bientôt le changement de souverain amena un changement dans le groupement des partis, puis dans le personnel du gouvernement.

Le parti conservateur, se sentant en communion de sentiment religieux avec l'empereur, se sépara du parti national-libéral, parti laïque suspect d'indifférence religieuse. La rupture commença en Prusse à propos d'une loi destinée à rendre l'école primaire gratuite; les conservateurs, unis au centre catholique, la firent avorter (1888). Puis l'organe conservateur, la *Kreuzzeitung*, prit l'offensive en attaquant le *Cartel* comme « antichrétien » (1888), comme un alliage de l'or des principes conservateurs de la vieille Prusse avec le métal ignoble du libéralisme » (sept. 1889).

Le parti conservateur avait pour chefs à Berlin deux chefs des nouveaux mouvements socialistes conservateurs, l'économiste Wagner, un des représentants du socialisme d'État, et le pasteur de la cour Stœcker, l'organisateur du parti *chrétien social*. Ce parti, fondé dès 1878 comme parti ouvrier, déclarait « se placer sur le terrain de la foi chrétienne et de l'amour du roi et de la patrie, rejeter la social-démocratie comme impraticable, antichrétienne, antipatriotique ». C'était donc un parti monarchique

ennemi. En ce temps d'intrigues socialistes, il peut arriver que je vous ordonne de tirer sur vos frères et vos parents, Dieu nous en préserve! mais en ce cas vous devez obéir sans murmurer. » Ou : « Si je devais vous appeler à tirer sur vos frères ou vos parents, souvenez-vous de votre serment. » — A Berlin, il aurait dit : « Peut-être de sérieux combats à l'intérieur vous attendent. »

et ecclésiastique; mais il demandait à l'État de profondes réformes sociales : corporations obligatoires avec subvention d'État, législation du travail, surveillance des fabriques, réglementation de la durée du travail, caisses d'assurance, impôt progressif sur le revenu et l'héritage. Il opposait son programme à celui de tous les anciens libéraux, partisans de la liberté de l'industrie et du commerce, et se déclarait ennemi de l'école de Manchester et des Juifs. Stœcker, bien que son parti restât peu nombreux, avait, par ses discours et sa campagne continue d'agitation, pris une influence sur le parti conservateur.

Guillaume intervint pour maintenir la coalition entre conservateurs et nationaux-libéraux. Il arrêta la campagne politique de Stœcker, blâma la *Kreuzzeitung* et fit dire dans le journal officiel qu'il regardait le *Cartel* comme « une formation politique conforme aux principes de son gouvernement (oct. 1889); le Cartel fut renouvelé pour les élections de 1890, mais sans programme commun. La campagne électorale se fit contre l'enchérissement des denrées alimentaires par les nouveaux impôts et les tendances de la majorité à une réaction religieuse. Elle aboutit à une défaite complète des partis de gouvernement; ils perdirent plus du tiers de leurs voix de 1887 et n'eurent plus dans le *Reichstag* que 135 membres (au lieu de 220), tandis que les partis de gauche et le centre revenaient plus forts même qu'avant le *Cartel* (progressistes 67, socialistes 36, *Volkspartei* 10).

La « nouvelle route ». — Le gouvernement avait perdu sa majorité. Bismarck proposa d'en construire une nouvelle par une coalition des conservateurs et du centre. Guillaume refusa. Déjà un conflit latent d'influences avait commencé en 1889 entre Bismarck et l'entourage personnel de l'empereur, surtout le comte de Waldersee, chef de l'état-major. Les relations s'étaient tendues entre Guillaume et Bismarck qui désapprouvait la conférence internationale sur le travail; elles se rompirent, après le refus de l'empereur de s'entendre avec le centre, quand Bismarck refusa de renoncer à un règlement de 1852 qui interdisait à tout ministre prussien de communiquer avec le roi sans passer par le président du ministère.

La rupture fut brusque et éclatante. Guillaume fit demander à Bismarck sa démission de chancelier de l'empire et de ministre des affaires étrangères et installa aussitôt son successeur, le général Caprivi (mars 1890). Par une dépêche en termes de marine [1], il

1. L'empereur Guillaume semble avoir rapporté de ses excursions sur mer le goût de la langue maritime.

annonça à la fois le changement de personnel et l'intention de ne rien changer à la politique. « Je souffre autant que si j'avais de nouveau perdu mon grand-père, mais ce que Dieu nous impose, on doit le supporter quand même on devrait en périr. Le poste de l'officier de quart sur le navire de l'État m'est échu; la route reste la même (*der Kurs bleibt der alte*). En avant à toute vapeur! »

En fait, après le départ de Bismarck la politique prit une direction un peu différente qu'on surnomma « la nouvelle route » (*der neue Kurs*). Ce fut d'abord un changement dans les relations personnelles des députés au *Reichstag* avec le chancelier ; très aigres avec Bismarck, que la moindre contradiction irritait, les discussions devinrent plus calmes avec Caprivi, qui se déclara prêt à accepter « les idées auxquelles faisait obstacle la personnalité trop puissante de Bismarck » et laissa plus de liberté à la presse et aux réunions. Même les partis les plus opposés à sa politique (progressistes et socialistes) lui firent une opposition moins agressive. La loi d'exception contre les socialistes, qui expirait en 1890, ne fut pas renouvelée. Le parti socialiste se réorganisa ouvertement, avec ses journaux, sa caisse alimentée par les contributions de ses membres, ses congrès tenus en Allemagne et son gouvernement officiel, la « direction du parti » [1]. Mais il prit une allure moins révolutionnaire. Le nouveau gouvernement bénéficia de la satisfaction des partis, soulagés du sentiment de compression que leur faisait éprouver le caractère autoritaire de Bismarck.

Dans la politique commerciale, sans revenir au libre-échange, le gouvernement adopta un régime de traités de commerce d'abord avec les alliés politiques de l'Empire, l'Autriche-Hongrie et l'Italie (1891), puis avec les autres États d'Europe, Suisse, Belgique, Serbie, Espagne (1893), Russie (1894). Le but était d'ouvrir un marché aux produits de l'industrie allemande et de préserver des crises produites par les changements brusques de tarifs le commerce avec les pays qui ne sont pas liés par un traité.

Ce changement de système commercial se liait à un changement de politique étrangère. Le gouvernement renonçait à rechercher l'alliance de la Russie et se rapprochait ostensiblement des Polonais. En Prusse il arrêtait l'entreprise de germanisation de la province de Posen. Bismarck avait essayé d'y créer une population allemande en établissant un fonds qui servait à acheter des grands domaines aux nobles polonais et à les distribuer en parcelles à des colons alle-

1. Sur les divisions et la tactique du parti socialiste, voir le chap. XXIV.

mands; il avait essayé d'extirper des écoles primaires la langue polonaise. Mais on constatait que le polonais, au lieu de reculer, avait gagné du terrain depuis 1860 : la population polonaise catholique ne se germanisait pas, une partie des Allemands se polonisait. Le gouvernement se réconcilia avec les Polonais, donna la direction du clergé à un archevêque polonais, accueillit avec faveur les nobles polonais à la cour de Berlin. Les Polonais, peut-être en haine du gouvernement russe, se rallièrent au gouvernement prussien. Au *Landtag* et au *Reichstag*, le parti polonais, jusque là dans l'opposition systématique, devint (depuis 1891) un parti ministériel qui vota toujours avec le ministère.

Cependant la politique de coalition avec le centre catholique, que Bismarck avait conseillée, finit par s'imposer au gouvernement. Le parti conservateur refusait de voter la réforme communale; les nationaux-libéraux étaient mécontents des lois sur le travail et de l'augmentation des crédits pour l'armée. Caprivi accepta l'appui du centre. Il lui accorda (1890) une loi qui abolissait le service militaire des étudiants en théologie catholique (les étudiants protestants demandèrent à n'être pas compris dans cette disposition). Le centre vota les deux réformes, attendues depuis longtemps en Prusse, de l'impôt sur le revenu et de l'administration des communes (1891). — Pour remédier aux évaluations trop basses des revenus industriels, on adopta le régime de la taxation sur déclaration, et l'impôt fut rendu légèrement progressif au-dessus de 30 000 *marks*; le surplus servit à dégrever les contribuables communaux. — La réforme communale, qui complétait enfin la réforme commencée en 1808, créa dans les provinces de l'Est, non des communes comme en France (les villages étaient trop petits et trop pauvres), mais des unions spéciales (*Verbände*) sur le modèle anglais (voir p. 42-43) pour un objet déterminé, routes, écoles, assistance publique.

Sur le projet de réforme scolaire en Prusse la coalition se fit entre les deux partis confessionnels, conservateurs protestants et centre catholique. Le gouvernement proposait de supprimer les écoles primaires mixtes et de rendre toutes les écoles confessionnelles; l'instituteur y donnerait l'enseignement religieux, mais avec un certificat de l'autorité ecclésiastique, qu'elle pourrait lui faire retirer. Tous les autres partis, même les *conservateurs libéraux*, se coalisèrent contre le projet. Dans la discussion le ministre et le chancelier Caprivi s'emportèrent et déclarèrent qu'il s'agissait de la lutte entre le christianisme et l'athéisme. Un mouvement de protestation se fit dans les universités et les conseils de ville. L'empereur déclara qu'il

ne voulait pas d'une loi votée malgré les partis moyens. Il en résulta une crise ministérielle; Caprivi faillit se retirer et céda la présidence du ministère prussien (mars 1892).

Les conservateurs, mécontents de l'empereur, se rapprochèrent du parti antisémite, qui, sous le nom de parti de la *réforme sociale*, gagnait des voix dans la petite bourgeoisie. Une réunion du parti conservateur adopta un programme qui déclarait « l'Église et l'État des institutions de Dieu entre lesquelles l'entente est nécessaire pour la guérison de la vie populaire », et ajouta : « Nous combattons l'influence juive qui s'impose à notre vie populaire et la dissout. » — Bismarck, retiré dans ses terres, faisait à son successeur une petite guerre d'articles de journaux et d'interviews; il lui reprochait d'avoir compromis la situation de l'Empire en s'aliénant la Russie, les intérêts des producteurs allemands en abandonnant la protection. Son voyage à Vienne (1892) fut l'occasion d'ovations à demi hostiles au gouvernement; il fut interdit aux fonctionnaires d'y prendre part.

Contre la politique commerciale du gouvernement se forma un nouveau parti économique; il se recruta surtout dans les provinces de l'Est parmi les conservateurs prussiens, mécontents de la baisse du prix des blés en 1892, et s'organisa sous la forme d'une « Ligue des agriculteurs » (févr. 1893). C'était un parti purement agraire. Le promoteur du mouvement, un fermier obscur de Silésie, avait dit dans son manifeste : « Nous devons cesser d'être libéraux, ultramontains, ou conservateurs; nous devons nous réunir en un seul grand parti agraire pour tâcher d'acquérir plus d'influence sur les parlements et la législation. » Le parti s'organisa avec des sections locales, un bureau central et une contribution payée par les membres, à raison de 3 pour 100 de leur impôt foncier. Son programme demandait un tarif protecteur pour les produits agricoles, le double étalon monétaire, la création de Chambres d'agriculture, la surveillance de la Bourse du commerce. La Ligue des agriculteurs combattit le traité de commerce avec la Russie, qui fut voté en 1894; elle demanda que l'importation des blés fût transformée en un monopole d'État (1894).

Le gouvernement, attaqué du côté des conservateurs, fut soutenu, mollement d'ailleurs, par la gauche progressiste et le centre. L'accord cessa même sur la réforme de l'armée. Comme autrefois, en 1860, la population ayant augmenté, l'armée ne suffisait plus à encadrer tout le contingent; il restait 60 000 recrues de trop. Le gouvernement demandait un crédit nouveau pour 100 000 hommes de plus; mais, au contraire de 1860, il renonçait au service de trois ans et proposait

pour l'infanterie le service de deux ans, à titre provisoire. Les progressistes refusèrent pour ne pas accroître les charges, ou du moins demandèrent que le service de deux ans fût déclaré définitif; le centre voulait des concessions ecclésiastiques. Le projet fut rejeté (mai 1893) et le *Reichstag* dissous.

Aux élections de 1893 le parti progressiste se coupa en deux : une fraction de droite favorable à la loi, une fraction de gauche qui essaya de se fondre avec le parti démocrate de l'Allemagne du Sud; il revint très affaibli. Les autres partis gagnèrent tous quelques sièges, ce qui permit de faire voter la loi par le nouveau *Reichstag* (à 11 voix de majorité).

Le grand succès avait été pour les socialistes : à compter le nombre total des voix, aucun parti n'était aussi nombreux dans l'Empire (1 786 000 voix au lieu de 1 427 000 en 1890); le parti le plus nombreux après eux, les conservateurs, n'en avait que 1 038 000. S'ils n'avaient que 44 députés, c'est que la répartition des circonscriptions leur est défavorable. Elle a été réglée d'après la population au temps de la création du *Reichstag* (1867-71) par une loi que le gouvernement n'a plus voulu modifier, et donne ainsi une représentation plus faible aux grandes villes et aux régions industrielles, où la population a beaucoup augmenté.

La lutte contre les socialistes devint la préoccupation de l'empereur. Il l'annonça dans un discours solennel, à Königsberg : « Messieurs, à vous s'adresse mon cri d'appel : Debout, au combat pour la religion, la morale et l'ordre contre les partis de la subversion ! » (sept. 1894). Le gouvernement prépara un projet de « loi contre la subversion »; ce fut l'occasion d'un conflit entre le chancelier Caprivi et le président du ministère prussien Eulenburg, qui aboutit à la retraite de tous deux (oct. 1894). Le nouveau chancelier, Hohenlohe, présenta enfin un projet de loi qui créait des peines nouvelles contre quiconque exciterait un militaire à la désobéissance ou « attaquerait par des expressions insultantes la religion, la monarchie, le mariage, la famille, ou la propriété ». Les partis confessionnels, conservateurs et centre, acceptaient le principe; mais la discussion au *Reichstag* fut l'occasion d'attaques contre les universités et les socialistes de la chaire, qui inquiétèrent les conservateurs-libéraux. Puis la commission du *Reichstag* remania le projet dans un sens catholique. Tous les autres partis s'unirent alors et le rejetèrent (mai 1895).

Le parti conservateur, déjà transformé par la création du parti agraire et par l'entente avec le « parti de réforme allemand »

(antisémites), a été troublé par une scission dans le parti chrétien-social. En opposition à l'aristocratie, le pasteur Naumann a entraîné la grande masse du parti dans une politique démocratique formulée ainsi : « Aider le quatrième état à s'organiser et à atteindre l'égalité sur une base chrétienne ». En demandant le droit de coalition pour les journaliers agricoles, il a amené la rupture avec les grands propriétaires conservateurs et la *Kreuzzeitung*, qui l'a dénoncé comme allié des socialistes. — L'empereur s'est prononcé formellement contre le parti chrétien-social : « Des pasteurs politiques, a-t-il dit, sont une monstruosité. Quiconque est chrétien est aussi social » (mai 1896). — Le parti antisémite s'était déjà, après son succès aux élections, déclaré « parti populaire », hostile aux « hobereaux » et aux « paysans en manchettes » (oct. 1893). Il semble donc que le parti conservateur soit entraîné dans une évolution démocratique.

L'Alsace-Lorraine. — Le pays enlevé à la France en 1871 a vécu depuis dans une condition exceptionnelle qui oblige à en faire séparément l'histoire. Il se compose de trois régions correspondant à peu près aux trois départements français, la Haute-Alsace (Haut-Rhin), industrielle et en majorité catholique; la Basse-Alsace (Bas-Rhin), agricole et en majorité protestante; la Lorraine (Moselle), agricole et toute catholique. La plus grande partie de la Lorraine parle français et ignore l'allemand; le reste parle un dialecte allemand[1] très difficile (inintelligible en Haute-Alsace) pour un Allemand du Nord.

Suivant la coutume prussienne, le pays avait été annexé sans consulter les habitants. Bismarck semble avoir espéré les concilier facilement. Il disait au *Reichstag* (1871), en avouant la répugnance des Alsaciens-Lorrains : « C'est notre devoir de la surmonter par notre patience... Je me sens appelé à être leur avocat dans le nouvel État où ils entrent. » Pour garder le pays sous sa main, Bismarck le fit ériger en une « terre d'Empire » (*Reichsland*), gouvernée directement par le chancelier d'Empire, représentée au *Reichstag* par des députés élus, non représentée au *Reichsrath*, puisqu'elle n'avait pas de gouvernement propre, soumise aux lois de l'Empire, mais conservant ses lois particulières (les lois françaises antérieures à l'annexion).

Provisoirement, l'Alsace-Lorraine resta sous le régime de la « dictature », gouvernée souverainement par les agents du chance-

1. Le recensement allemand de 1880 donne pour l'Alsace, sur 855 communes, 44 parlant français; pour la Lorraine, sur 752 communes, 341 parlant français, 370 allemand.

lier. L'administration resta à peu près organisée à la française, avec un *President* (préfet) par *Bezirk* (département), un *Kreisdirektor* (sous-préfet) par *Kreis*, un *Bürgermeister* (maire) par commune, des conseils de communes, de cercles, de *Bezirk*. Mais au lieu de 12 arrondissements on fit 22 *Kreise*. Tous les fonctionnaires nommés par le chancelier furent des Allemands.

Le conflit commença aussitôt entre les habitants et l'administration à propos de la langue et des manifestations françaises. L'administration travailla méthodiquement à extirper le français, des écoles, des actes publics, des établissements publics (y compris les chemins de fer, devenus propriétés d'État), elle l'interdit même sur les enseignes. Elle réprima par des condamnations à l'amende ou à la prison les manifestations de sympathie pour la France sous toutes les formes (drapeaux, chansons, déclarations). Elle supprima les journaux à tendances françaises et les journaux venant de France. La population se plaignait que les fonctionnaires allemands, habitués à un régime d'administration méticuleux et patriarcal, faisaient sentir lourdement leur tutelle à leurs administrés; les fonctionnaires reprochaient aux habitants de les tenir en quarantaine et de refuser d'entrer en relations personnelles avec eux.

Puis vint le conflit sur l'option. Le traité de Francfort accordait aux habitants des pays annexés le droit d'opter pour la nationalité française; à l'expiration du délai (octobre 1872) le nombre des optants s'éleva à 164 000. Mais le gouvernement déclara ne reconnaître pour valable que l'option accompagnée d'émigration et traita comme sujets allemands les optants qui restèrent dans leur pays.

Le service militaire allemand introduit en 1872 amena d'autres conflits; beaucoup de jeunes Alsaciens-Lorrains, ne voulant pas servir en Allemagne, se réfugiaient en France, et, ne pouvant en qualité d'étrangers entrer dans l'armée française, s'enrôlaient dans la légion étrangère. Le gouvernement allemand rendait responsables les familles des réfractaires.

Le conflit se combina avec la lutte générale du gouvernement allemand contre l'Église, le *Culturkampf* (voir p. 467). Le clergé alsacien chercha à conserver le français dans les écoles catholiques; il se fonda une société pour la défense des intérêts catholiques, en relations avec la France; le gouvernement expulsa le vicaire général de Strasbourg.

La dictature prolongée jusqu'à 1874 avait abouti à organiser en Alsace-Lorraine une administration allemande, sans parvenir à la

faire accepter par les habitants. Le gouvernement se décida enfin à faire entrer le « pays d'Empire », dans le droit commun. L'Alsace-Lorraine fut soumise au pouvoir législatif de l'Empire exercé par le *Reichstag*, le *Bundesrath* et l'Empereur; elle fut représentée au *Reichstag* par 15 députés.

La première députation, élue en 1874, fut tout entière formée de *protestataires*; ils vinrent au *Reichstag* déposer une protestation collective contre l'annexion de leur pays à l'Empire et réclamèrent que la population fût appelée à décider elle-même de son sort; après quoi ils se retirèrent.

Puis se forma en Alsace-Lorraine un parti qui, au lieu de protester contre le gouvernement allemand, essaya de s'entendre avec lui pour adoucir le régime de conquête : il se donnait pour but d'obtenir l'*autonomie* de l'Alsace-Lorraine, c'est-à-dire le pouvoir pour le pays de régler ses affaires intérieures et d'avoir sa représentation élue et son budget comme les États allemands membres de l'Empire. Ce *parti autonomiste* se recruta surtout dans la Basse-Alsace protestante. Il commença par les conseils de départements, où les protestataires refusaient de siéger pour ne pas prêter le serment à l'Empereur, qu'on avait conservé de la législation de Napoléon III. En 1874, sur 94 conseillers, 49 refusèrent (15 cantons n'avaient même pas fait d'élections). Mais les autonomistes acceptèrent, ce qui permit au gouvernement d'ouvrir un des trois conseils, celui de Basse-Alsace. Pour fortifier ce parti, le gouvernement créa une « commission régionale » (*Landesausschuss*), formée de 30 délégués, 10 par département, avec voix *consultative* pour les lois et le budget; c'était l'embryon d'un futur *Landtag* d'Alsace-Lorraine.

Le parti autonomiste, ouvertement soutenu par l'administration allemande, prit la direction du *Landesausschuss*, où les protestataires refusaient de siéger, et entra en relations régulières avec le gouvernement; il se mit à discuter les affaires pratiques en écartant les questions de politique nationale. Il devint assez fort pour faire élire en 1877 au *Reichstag* 5 députés (tous ceux de Basse-Alsace). Le gouvernement allemand, croyant la réconciliation commencée entre les populations annexées et l'Empire, se décida à adopter un nouveau régime (le troisième depuis 1871).

Le *Landesausschuss* reçut le pouvoir de voter les lois et le budget. Le gouvernement avait désormais le choix de faire voter les lois relatives à l'Alsace-Lorraine soit par le *Reichstag* de l'Empire, soit le *Landesausschuss* (1877). — Puis l'administration fut transférée de Berlin à Strasbourg; on créa un lieutenant (*Statthalter*) de l'Empe-

reur, assisté d'un *secrétaire d'État* et d'un *conseil d'État* formé des hauts fonctionnaires et d'une dizaine de notables choisis par le gouvernement, qui devait être l'embryon d'une Chambre haute (1879). Le pays fut même représenté dans le Conseil fédéral d'Empire par un délégué, avec voix consultative seulement. Les autonomistes commençaient à demander l'égalité complète avec les autres États de l'Empire : l'Alsace-Lorraine aurait été transformée en un « pays d'Empereur » (*Kaiserland*), où l'empereur aurait joué le rôle de souverain local.

Le premier *Statthalter* (Manteuffel) arrivait avec un programme de réconciliation : « L'Empereur, dit-il, m'a envoyé dans le pays pour guérir des blessures, non pour en faire. Je dois ménager des sentiments bien naturels après la séparation d'avec un État comme la France. Je dois faciliter ce passage par une administration juste et avantageuse aux intérêts intellectuels et matériels. » Il chercha en effet, par des mesures de bienveillance et par une administration qu'il croyait paternelle, à réconcilier la population, surtout les notables et le clergé, avec le gouvernement. Mais l'existence du parti autonomiste reposait sur un malentendu; les autonomistes n'avaient pu se faire élire qu'en se bornant à accepter de fait la domination allemande, sans la reconnaître expressément comme légitime. Aux élections de 1881, Manteuffel leur demanda « la reconnaissance loyale et ouverte de l'union de l'Alsace-Lorraine avec l'Allemagne ». Le parti s'effondra, les électeurs ne votèrent que pour les protestataires.

Le gouvernement allemand, sans changer les institutions, revint à la méthode des premières années, le pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires et la répression des manifestations. Le conflit permanent continua avec la population. L'administration, pour détacher les Alsaciens-Lorrains de la France, empêchait d'enseigner le français aux enfants, confisquait les journaux français, interdisait ou réduisait à quelques jours le séjour dans le pays des Français ou même des Alsaciens naturalisés (il y en avait 15000 en 1884).

L'élection de 1887 au *Reichstag* manifesta les sentiments de la population [1]. Elle se fit sur la question de la loi militaire; le gouvernement donna à entendre que voter contre les candidats partisans de la loi ce serait favoriser l'arrivée de l'armée française. Les électeurs eurent l'impression d'une sorte de plébiscite entre l'Alle-

1. L'état d'esprit des Alsaciens a été bien analysé par un Alsacien (sous le pseudonyme Heimweh) : *La question d'Alsace*, 1889.

magne et la France et votèrent en masse (233 000 au lieu de 165 000 en 1884) pour les protestataires. Le gouvernement répondit par des mesures de compression; il expulsa les Français — et même un député de Metz au *Reichstag* (Antoine), — confisqua les journaux, déclara dissoutes toutes les sociétés suspectes de sympathies françaises, poursuivit les porteurs d'objets tricolores et fit aux membres de la *Ligue des patriotes* un procès en haute trahison. Puis (1888) pour entraver les relations avec la France, il rétablit le vieil usage du passeport; remettant en vigueur des lois d'exception françaises (1795 et 1814) tombées en désuétude, il exigea un passeport des voyageurs entrant par la frontière française. Le chancelier Caprivi expliqua (1890) que la tentative pour donner au pays des sentiments allemands » ay ant échoué, « il ne restait qu'à rendre plus profond le fossé de frontière qui sépare l'Alsace-Lorraine de la France ». Le passeport a été supprimé en 1891, mais le pouvoir discrétionnaire du *Statthalter* suffit pour maintenir le régime d'exception.

Dans le *Reichstag* de 1893, la protestation a pris de nouvelles formes; il y a eu un socialiste, et les députés ecclésiastiques d'Alsace-Lorraine, sans cesser de protester, se sont joints au centre.

L'évolution politique de l'Allemagne au XIXe siècle. — La population de l'Allemagne, au sortir de l'invasion française, était assez uniforme de langue et de mœurs pour se sentir une seule nation et pour désirer l'unité politique. Mais elle n'était pas toute au même degré de civilisation politique et elle restait soumise à des gouvernements ennemis de l'unité. — L'Ouest, révolutionné par la France, avait une société démocratique et laïque et une administration régulière, auxquelles il ne restait qu'à superposer des institutions représentatives. — L'Est, resté au XVIIIe siècle, conservait le pouvoir officiel de la noblesse et du clergé, avec des coutumes et une administration traditionnelles qui ne se prêtaient guère qu'à une monarchie absolutiste aristocratique. — Or les deux gouvernements dominants d'Autriche et de Prusse, ayant tous deux leur centre politique dans l'Est, arrêtaient par leur régime absolutiste aristocratique l'évolution de l'Allemagne vers le régime libéral, et par leur rivalité son évolution vers l'unité politique. Cette double opposition entre l'Ouest démocratique et l'Est aristocratique, entre l'Autriche et la Prusse, explique les agitations confuses et contradictoires et l'évolution saccadée de la vie politique allemande au XIXe siècle.

Pendant plus de trente ans (1814-48), la vie politique se concentra dans l'Ouest; il s'y forma, à l'imitation de la France, de petites

monarchies constitutionnelles libérales dont l'évolution naturelle semblait devoir aboutir à une fédération de petits États parlementaires semblables à la Belgique. Pendant ce temps la Prusse, en organisant son armée sur un principe démocratique et en créant son Union douanière, préparait les instruments d'une domination militaire et économique de l'Allemagne.

La Révolution de 1848 consista en deux émeutes démocratiques à la française dans les deux capitales absolutistes, et en une tentative de toute l'Allemagne libérale pour établir l'unité par une assemblée fédérale démocratique. Les deux émeutes imposèrent aux gouvernements de Vienne et de Berlin des constitutions démocratiques libérales; l'assemblée fédérale en vota une pour l'Allemagne. — Mais les souverains absolutistes balayèrent avec leurs armées le régime démocratique libéral, et se débarrassèrent de leurs constitutions par des coups d'État; l'empereur d'Autriche abolit la sienne, le roi de Prusse la mutila au point de la réduire presque à une forme de procédure gouvernementale. La constitution démocratique fédérale fut balayée par l'armée prussienne, qui du même coup détruisit le parti républicain dans l'Ouest. De cette expérience avortée il resta en Prusse un débris de constitution démocratique et l'indépendance de l'Église catholique; il resta aussi un plan d'unité allemande, élaboré par le « parti de la Petite-Allemagne » en 1849, un empire fédératif d'où l'Autriche serait exclue, gouverné par le roi de Prusse avec une assemblée démocratique des représentants de toute l'Allemagne.

Quand la réaction absolutiste et particulariste s'arrêta (1859), la vie politique recommença par deux évolutions parallèles, l'une vers le régime libéral parlementaire, l'autre vers l'unité de toute l'Allemagne, y compris l'Autriche. Les deux évolutions furent brusquement arrêtées par l'action personnelle de Bismarck. Appuyé sur le roi de Prusse et l'armée prussienne, il imposa à la Prusse la solution monarchique parlementaire du conflit, à l'Allemagne la solution prussienne de l'unité allemande formulée en 1849. Toutes deux furent des compromis entre les désirs de la nation allemande et la puissance du roi de Prusse, mais des compromis dictés par le roi de Prusse, qui se réserva la plus grosse part du pouvoir.

L'Empire d'Allemagne, compromis entre une fédération de la nation allemande et l'annexion de l'Allemagne à la Prusse, fut formé des États allemands, à l'exception des provinces autrichiennes, et des conquêtes anciennes et nouvelles de la Prusse, habitées en partie par des étrangers (Polonais, Danois, Alsaciens-Lorrains); il fut mis

sous le gouvernement du roi de Prusse. *Germania*, disait-on, est fille de *Borussia* (la Prusse) non de *Teutonia* (la vieille Allemagne). — Le régime constitutionnel en Prusse et dans l'Empire, compromis entre la démocratie libérale de 1848 et la monarchie absolutiste prussienne, fut un gouvernement monarchique personnel, qui garda tout son appareil bureaucratique et militairė, contrôlé seulement par une assemblée représentative démocratique.

Dans ce régime impérialiste démocratique les partis n'ont pu se constituer suivant la même gradation que dans les autres grands États. La chaîne continue qui ailleurs va depuis l'extrême droite catholique jusqu'à l'extrême gauche socialiste, est interrompue en Allemagne par l'absence du parti républicain radical exterminé en 1849, et réduit à un débris (*Volkspartei*). Les éléments normaux du parti radical sont donc obligés d'aller au parti socialiste, qui acquiert ainsi une force exceptionnelle. — Par contre la droite est double, car le prétendu « centre » est politiquement une droite catholique, pendant de la droite protestante conservatrice, toutes deux partisans d'une monarchie alliée au pouvoir ecclésiastique.

La société allemande depuis la fondation de l'Empire semble entraînée par deux évolutions en sens opposés. L'une est une évolution monarchique, bureaucratique, militaire, qui, partant du gouvernement prussien, tend à façonner toute l'Allemagne sur le modèle de la Prusse, en y reconstituant sous une forme régulière l'ancien régime du droit divin et de l'autorité ecclésiastique. — L'autre est une évolution démocratique qui part des populations nouvelles des grandes villes et des régions industrielles [1], mais qui commence à s'étendre aux campagnes et pénètre même les partis conservateurs (par les agitations agraire, antisémite, chrétienne-sociale). — Entre ces deux évolutions, l'une monarchique, ecclésiastique et militaire incarnée dans Guillaume II, l'autre démocratique, laïque et industrielle, la contradiction est si évidente qu'elle fait peser sur toute la vie politique de l'Allemagne un malaise confus, mais incontestable.

1. L'Empire allemand depuis 1871 est devenu la seconde nation d'Europe par l'industrie et le commerce et commence à entrer en concurrence avec l'Angleterre pour les charbons, les fers, les tissus. La population totale a monté de 42 millions (en 1875) à 52 (en 1895), et la population urbaine totale a passé de 36 p. 100 à 47 p. 100. La population de Berlin a triplé en trente ans (500 000 en 1860).

BIBLIOGRAPHIE[1]

Bibliographie. — Voir **Waitz**, *Quellenkunde*, jusqu'à 1894; pour les ouvrages tout récents, la bibliographie périodique de la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*.

Documents. — Pour les recueils, même bibliogr. qu'au chap. xv. — Les principaux documents sont les comptes rendus parlementaires, **Hahn**, **Kohl**; en outre **Poschinger**, *Dokumente zur Geschichte der Wirthschaftspolitik in Preussen und im deutschen Reich*, 5 v., 1889-91, recueil pour l'histoire des idées et de la politique économique de Bismarck.

Pratiquement, on trouvera les documents importants dans **Schulthess**, *Geschichtskalender*, édité par **Delbrück** de 1885 à 1894. — Aux revues indiquées (*Grenzboten*, *Preuss. Jahrbücher*), ajouter *Deutsche Rundschau* (depuis 1874), libérale; *Deutsche Revue* (depuis 1877); *Die Neue Zeit* (depuis 1883), socialiste.

Travaux. — Les histoires d'ensemble ne dépassent pas 1890. — **Oncken**, *Zeitalter des K. Wilhelm*, t. II, 1892 (coll. Oncken), vulgarisation scientifique, s'arrête à 1888. — **H. Blum**, *Das deutsche Reich zur Zeit Bismarcks*, 1893, va jusqu'à 1890; Blum est un familier de Bismarck. — Le *Geschichtskalender* donne à la fin de chaque volume une revue politique de l'année, dans un esprit national-libéral.

Sur Bismarck voir **Busch**, *Unser Reichskanzler* v., 1884; et la série des études signées *** (**Waitz**, *Quellenkunde*, n° 6461). — Les biographies de Guillaume Ier (**W. Müller**, 1888; **L. Hahn**, 1888) sont officieuses et hagiographiques. En français : **E. Simon**, *L'empereur Guillaume*, 1886. — **Lavisse**, *Trois empereurs d'Allemagne* (1888).

Sur le Culturkampf : **L. Hahn**, *Gesch. des Kulturkampfes in Preussen*, 1881, recueil de documents, protestant et gouvernemental. — **F.-X. Schulte**, *Gesch. des Kulturk. in Preussen*, 1882, catholique. — **Majunke**, *Gesch. des Kulturk. in Preussen Deutschland*, 1876-88, catholique.

Sur les institutions : **Marquardsen**, *Handbuch des œffentlichen Rechts der Gegenwart*, t. II et III, description détaillée du gouvernement et de l'administration de l'Empire et de chacun des États. — Pour la Prusse, **Bornhak**, *Gesch. der preussischen Verwaltungsrechts*, suppl. 1892. — **Rönne**, *Staatsrecht der preussischen Monarchie*, 4 v., dern. édit., et le supplément de **Schœn**, *Recht der Kommunalverbände in Preussen* (1897), pour les dernières réformes.

Sur la législation sociale : Articles détaillés et bibliographies spéciales dans *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*.

Sur le parti socialiste : Voir la bibliographie du chap. xxiv.

1. Sur le caractère de cette bibliographie, voir chap. xii.

CHAPITRE XVII

LE RÉGIME CONSTITUTIONNEL EN AUTRICHE

Après la guerre d'Italie, l'Autriche sort du régime absolutiste, mais, avant de devenir l'Empire dualiste constitutionnel d'Autriche-Hongrie, elle traverse de 1859 à 1867 une crise de formation pendant laquelle la constitution même de la monarchie reste dans un état provisoire et précaire, plusieurs fois transformée et toujours contestée par quelques-unes des nations sujettes de l'empereur. C'est dans l'histoire d'Autriche une période courte, mais nettement caractérisée et décisive, entre l'ancien régime unitaire absolutiste et l'Autriche-Hongrie contemporaine.

FORMATION DE L'AUTRICHE-HONGRIE

La Constitution d'octobre 1860. — Le régime absolutiste restauré en 1849 s'effondra dans le désastre de la guerre d'Italie de 1859, et ce fut le gouvernement lui-même qui dut reconnaître la nécessité d'y renoncer. Depuis longtemps il vivait avec un déficit chronique qu'il comblait par des emprunts. Après sa défaite, quand il voulut réorganiser l'armée, il trouva son crédit épuisé (en 1860, sur une émission d'emprunt de 200 millions de florins, 75 seulement furent souscrits). Évidemment les sujets s'étaient désintéressés des affaires de l'État, dont on les avait tenus entièrement écartés. Pour ranimer la vie publique, il fallait leur y faire prendre part.

L'empereur, dès la fin de la guerre, reconnaissait dans un manifeste (août 1859) les « abus héréditaires » qui avaient causé la

défaite, et avant d'émettre l'emprunt de 1860 il se décidait à s'adresser directement à ses sujets pour leur demander leur aide en échange de réformes libérales. Il annonça qu'il allait donner des représentations aux diverses provinces de la monarchie. En attendant il convoqua un « Conseil d'État renforcé » (*verstärkter Reichsrath*), formé des membres ordinaires du Conseil d'État, de quelques dignitaires et de 38 notables (dont plusieurs grands seigneurs) pris dans les différents pays de façon à les représenter tous.

Ce Conseil, où les fonctionnaires et l'aristocratie dominaient, devait donner son avis surtout sur les affaires financières et les lois les plus importantes, mais il n'avait aucun droit d'initiative. On ne le regarda en Autriche que comme un acompte sur les réformes promises. Les notables convoqués s'y rendirent, même les seigneurs hongrois, mais seulement pour marquer leur bonne volonté; encore avait-il fallu, pour les décider à venir, rétablir un gouverneur unique, et promettre le rétablissement des « congrégations » (assemblées) de *comitats* comme avant la réaction de 1849.

Dans le « Conseil renforcé », les Hongrois déclarèrent « qu'ils ne se regardaient pas comme représentants des Hongrois, qu'ils réservaient les *droits historiques* de la Hongrie et comptaient sur l'empereur pour trouver un moyen de sortir du régime d'exception ». Puis on nomma une commission pour examiner le budget. Elle fut unanime à condamner le « système d'organisation intérieure de la monarchie » et à demander que « les différents pays eussent part à l'administration de leurs affaires », comme le seul moyen de réaliser des économies et surtout de combattre « cet engourdissement de l'esprit public qui paralyse la force morale de l'État ».

Mais sur la façon d'organiser cette administration par les pays la commission se divisa, et dès cette première assemblée, si restreinte et si peu représentative pourtant, apparut le groupement en deux partis, unitaire et fédéraliste, dont la lutte va désormais dominer toute la vie politique de la monarchie autrichienne.

Le parti unitaire avait sa principale force dans la bourgeoisie des provinces allemandes, car « le maintien de l'unité de la monarchie » signifiait le gouvernement par l'administration allemande établie à Vienne; c'était le parti des villes et des régions industrielles, qui avait besoin d'un gouvernement central fort pour faire des réformes libérales malgré l'aristocratie et pour rétablir un régime laïque malgré le clergé. Il avait pour alliés les représentants des petites nations, qui avaient besoin du gouvernement central pour les protéger contre les grandes nations voisines; en 1860 il n'y avait de petites

nations représentées que celles de Hongrie : les Serbes, les Saxons de Transylvanie; mais les autres, à mesure qu'elles allaient entrer dans les assemblées, devaient suivre la même politique.

Le parti fédéraliste se composait surtout des nations assez fortes pour espérer obtenir un gouvernement national indépendant du centre : Magyars, Croates, Tchèques, Polonais et Slovènes (en 1860 les Italiens de Vénétie). Il réclamait les *droits historiques*, c'est-à-dire l'indépendance ancienne de la nation avant sa réunion à la monarchie, il voulait affaiblir ou même supprimer l'administration commune et réduire la monarchie à une fédération de nations. Comme la société dans tous ces pays était restée aristocratique, la nation n'était guère représentée que par ses nobles et son haut clergé. Aussi le parti fédéraliste était-il un parti d'ancien régime, il invoquait le droit historique pour revenir à l'ancien gouvernement aristocratique de la nation, il voulait maintenir la domination de la noblesse et du clergé. Il avait pour alliés dans les provinces allemandes les partisans de l'ancien régime, les seigneurs adversaires de la bourgeoisie, le clergé ennemi du régime laïque.

La commission se scinda en une majorité et une minorité; chacune présenta son rapport, où déjà elle employa les formules[1] qui allaient devenir classiques en Autriche. — La majorité fédéraliste (25 voix dont 13 de seigneurs, 3 d'évêques), demanda « la reconnaissance des *individualités historico-politiques* des pays particuliers », « *l'égalité* de tous les pays de la monarchie », et pour chacun, « *l'autonomie* dans l'administration et la législation intérieures »; elle conseilla de rattacher le plus possible la réforme aux « institutions antérieures ». — La minorité unitaire (13 voix) demanda de ne pas faire l'autonomie « aux dépens de *l'unité de l'Empire* et d'un fort pouvoir unitaire (*einheitlich*) d'Empire », et en l'accordant, de « réserver à l'État d'ensemble (*Gesammstaat*) et au gouvernement d'Empire les droits sans lesquels une unité réelle de l'Empire ne peut se concevoir »; elle conseillait à l'empereur d'établir ces institutions « en vertu de sa pleine puissance propre », par conséquent de les présenter comme octroyées, en opposition à la théorie du droit historique qui les réclamait comme le rétablissement d'un ancien droit national. Elle laissait dans le vague les institutions à créer, n'osant pas employer le mot « constitution », regardé alors comme révolutionnaire.

L'empereur suivit d'abord l'avis de la majorité. Par le *diplôme* du

1. La plupart de ces formules, rédigées dans la langue de la philosophie du droit politique allemand, ne se laissent pas traduire en français correct.

20 octobre 1860 il accorda une « loi fondamentale d'État permanente et irrévocable ». Elle reconnaissait aux Landtags des divers pays le pouvoir de voter les lois, en opérant suivant les formes historiques, « dans les pays de la couronne de Hongrie dans le sens de leurs constitutions antérieures », dans les autres conformément à leurs ordonnances régionales. Pour les lois communes à tout l'Empire, et surtout pour les affaires de finances (impôts, emprunt, budget et comptes), on créait un Conseil d'Empire de 100 membres qui devaient être délégués par les *Landtags*. L'empereur abolissait les ministères communs de l'intérieur, de la justice, des cultes (instruction) et rétablissait les chancelleries de Hongrie et Transylvanie. Il déclarait que les institutions devaient « répondre à la conscience du droit historique » de ses « royaumes et pays ». C'était la reconnaissance officielle de la théorie fédéraliste.

La Constitution de 1861. — Cette première constitution fédéraliste dura quatre mois. Les Hongrois, remis en possession de leur constitution, déclarèrent nuls tous les actes faits par le gouvernement sans le consentement de leur Diète, depuis 1848, c'est-à-dire depuis la rupture entre le gouvernement de Hongrie et la cour de Vienne (voir p. 397), y compris l'abdication de Ferdinand et l'avènement de François-Joseph. Ils ne reconnaissaient d'autre constitution que celle de 48, d'autres lois que celles de 48, les seules établies légalement par le concours de la Diète et du roi. Or le régime de 1848 faisait de la Hongrie un État entièrement indépendant, relié à l'Autriche par une simple *union personnelle*. L'empereur ne voulait pas aller si loin, puisqu'il créait une assemblée législative commune à tous ses États, y compris la Hongrie; mais en rendant aux Hongrois leur constitution il avait négligé de fixer les limites de ce qu'il leur rendait.

Les Hongrois se conduisirent aussitôt comme si la constitution de 48 était remise en vigueur. Les *comitats* s'organisèrent, opérèrent et réglèrent les élections suivant les lois de 1848, malgré les circulaires du gouvernement (chancellerie) qu'ils reçurent et mirent de côté « avec déférence ». On cessa de payer les impôts (parce qu'ils n'étaient pas votés par la Diète), et d'obéir aux tribunaux autrichiens. Contre ce mouvement général le gouvernement impérial et les gouverneurs de comitats n'avaient aucun moyen d'action. L'empereur se plaignit et menaça de ne plus convoquer la Diète. Les *comitats* répondirent par une adresse qui réclamait le rétablissement complet des lois de 48 et l'amnistie complète pour les faits de la Révolution (janv. 1861).

Le nouveau ministre de l'intérieur Schmerling (déc. 1860) venait de promettre aux autres pays de la monarchie des Landtags élus par une élection directe, avec des séances publiques et le droit de présenter des lois, c'est-à-dire un gouvernement constitutionnel pour chaque pays. Mais la bourgeoisie libérale désirait un gouvernement analogue pour l'ensemble de la monarchie. Le ministre des finances ayant consulté les chambres de commerce sur la façon de relever le cours du papier-monnaie tombé très bas, elles répondirent toutes qu'une « véritable constitution » était le seul moyen de guérir les « abus héréditaires ».

L'empereur, ne voulant pas céder aux Hongrois et inquiet de l'état des finances, se convertit à l'avis de la minorité unitaire et promulgua une nouvelle Constitution, la « patente » du 26 février 1861, qui, sous couleur de compléter le « diplôme » de 1860, le remplaçait par un régime tout différent. — Chaque pays gardait son *Landtag*, organisé par une ordonnance spéciale; on réservait la Vénétie et les pays de la couronne de Hongrie. Dans les autres pays le *Landtag* serait élu, suivant une division en classes, par trois corps d'électeurs analogues à ceux des Landtags prussiens avant 1848, grands propriétaires, villes, campagnes, de façon à donner une forte représentation à l'aristocratie foncière. Mais le *Conseil d'Empire* devenait un véritable Parlement annuel de la monarchie, formé de deux Chambres. La *Chambre des seigneurs* se composait de quelques dignitaires et des seigneurs héréditaires désignés par l'empereur. La *Chambre des représentants* devait avoir 343 membres élus par les Landtags (Hongrie 85, Transylvanie 20, Croatie 9, Bohême 54, Moravie 22, Galicie 38), en réservant au gouvernement le droit de les faire élire directement au besoin par les corps électoraux; on prévoyait le cas où un Landtag refuserait d'élire.

L'empereur promulguait « tout cet ensemble de lois fondamentales comme la *Constitution* de son empire » et s'engageait, lui et ses successeurs, à « la maintenir inviolablement » et à la jurer à chaque avènement par un manifeste spécial. Par cette constitution octroyée l'Autriche devenait une monarchie constitutionnelle suivant la conception tory : l'empereur choisissait ses ministres à son gré et restait maître du gouvernement; le Conseil n'avait que le pouvoir de voter les lois et le budget, comme les Chambres de Louis XVIII.

Tentative de gouvernement unitaire (1861-65). — La Constitution de 1861 répondait au désir du parti unitaire, elle fut soutenue par les Allemands libéraux et les petites nations, Serbes et Rou-

mains dans les pays de la couronne de Hongrie, Ruthènes de Galicie et Croates de Dalmatie. Elle blessait le parti fédéraliste aristocrate, les nations fortement constituées, en les soumettant à une assemblée commune de tout l'Empire, les partisans de l'ancien régime en établissant un régime constitutionnel libéral.

Mais la coalition qui avait formé la majorité de 1860 se rompit. — Les nations les plus indépendantes déclarèrent la Constitution contraire à leurs droits historiques; en conséquence elles refusèrent d'élire les délégués au *Reichsrath;* les Magyars, les Italiens de Vénétie, les Croates ne firent pas d'élections et ne furent pas représentés. — Mais les autres nations fédéralistes n'osèrent pas adopter d'abord une politique si radicale; les Polonais, les Tchèques, les Slovènes envoyèrent leurs députés en se bornant à réserver leurs droits historiques. (En Istrie et en Transylvanie, le *Landtag* avait commencé par refuser; le gouvernement, en dissolvant le *Landtag* et en changeant la loi électorale, obtint une majorité pour faire l'élection). Le Tyrol, où dominait le parti du clergé, protesta contre l'égalité des confessions et demanda l'interdiction du culte protestant, mais il envoya ses délégués. — Ce qui fut décisif, ce fut l'attitude des grands propriétaires, très fortement représentés dans les Landtags. Ils abandonnèrent leurs alliés fédéralistes pour obéir au gouvernement. Le *Reichsrath* ne fut pas complet; il lui manqua 140 députés, mais il fut assez nombreux pour opérer légalement d'abord comme « conseil étroit » pour la partie non hongroise de l'Empire. Puis, en 1863, le gouvernement ayant organisé la Diète de Transylvanie, les Saxons opposés aux Magyars envoyèrent leurs députés au *Reichsrath* et l'empereur le déclara constitué en « conseil large », compétent pour les affaires de toute la monarchie.

Le régime constitutionnel commença à s'organiser sous un ministère allemand dirigé par Schmerling, ancien ministre de l'Empire en 1848, vieux libéral et patriote allemand. Sa politique se marqua surtout par des déclarations libérales et allemandes. C'était le temps des négociations avec les États allemands (1863) (voir p. 441). La Chambre des députés du *Reichsrath*, où la majorité était allemande, approuvait cette politique, elle vota une adresse pour prier l'empereur de resserrer les liens avec les États allemands.

Ce régime se heurta d'abord aux résistances fédéralistes des nations qui ne voulaient pas être gouvernées par des Allemands, puis à l'opposition des Allemands eux-mêmes, qui ne trouvèrent pas le gouvernement assez libéral.

La résistance nationale commença en Vénétie et en Hongrie. —

La *congrégation centrale* (assemblée provinciale) de Vénétie refusa d'envoyer ses délégués (1861). La Diète de Hongrie convoquée par le gouvernement à Ofen (en face de Pesth), consentit à se réunir. Mais aussitôt, sur la réponse à faire à l'empereur, elle se divisa en deux partis, presque égaux. L'un voulait répondre par une *décision* de la Diète pour indiquer que les Hongrois ne consentaient même pas à discuter et exigeaient le rétablissement de la constitution de 48. L'autre, dirigé par les anciens libéraux, Deak et Eötvös, proposait d'adopter la forme plus conciliante d'une *adresse* au roi pour réclamer contre la constitution nouvelle. Après trois semaines de discussions, le « parti de l'adresse » l'emporta sur le « parti de la décision » (155 voix contre 152). Mais l'adresse fut rédigée dans le sens de la décision; au lieu de s'adresser au *roi* (suivant l'usage de Hongrie), la Diète employa le terme « Très sérénissime *seigneur*, » pour indiquer qu'elle ne reconnaissait pas légalement l'abdication de Ferdinand et l'avènement de François-Joseph. — L'empereur refusa de recevoir l'adresse. — La Diète consentit à prendre la forme de 1790, mais en déclarant que « le roi de Hongrie ne devient légalement roi que par le couronnement », et que le couronnement était lié à des conditions *préalables* : 1° la réunion des pays de la couronne de Hongrie (Croatie et Transylvanie) dont les députés devaient siéger à la Diète de Hongrie; 2° le « rétablissement complet des lois fondamentales », c'est-à-dire de la constitution de 1848; 3° le « rétablissement du régime parlementaire et du ministère responsable ». — Quant à la Constitution d'ensemble, qui faisait de la Hongrie « une province autrichienne », en soumettant la nation à « un corps en majorité étranger », la Diète la repoussait comme contraire au « contrat conclu entre la nation et la dynastie régnante ». Elle déclarait qu'elle « ne sacrifierait l'indépendance constitutionnelle... du pays à aucune espèce de considérations ou d'intérêts » (juillet 1861); qu'elle « ne pouvait rendre le gouvernement de la Hongrie dépendant de personne autre que du roi de Hongrie »; qu'elle ne voulait prendre part à aucune représentation d'ensemble de la monarchie, et consentait seulement à négocier pour chaque cas, avec les peuples des pays héréditaires, comme une nation indépendante avec d'autres nations indépendantes.

Chacun des deux partis ne voulait négocier *qu'après* avoir obtenu de l'autre la reconnaissance formelle de son droit, les Hongrois leur constitution historique, l'empereur sa constitution octroyée; les deux droits étant contradictoires, les négociations aboutirent à une rupture officielle. Le gouvernement revint à la politique de compression comme régime *provisoire*, pour lasser la patience des Hongrois.

Mais les Hongrois ne cédèrent pas et le régime dura jusqu'en 1866. — Les Croates refusèrent aussi de déléguer au *Reichsrath*, tant que le gouvernement leur refusait la réunion de la Dalmatie.

Les nations moins fortement organisées, Polonais et Tchèques, qui avaient commencé par prendre part au *Reichsrath*, changèrent peu à peu de politique. Il leur parut plus avantageux d'imiter les Hongrois. Les Polonais se retirèrent du *Reichsrath*; les Tchèques, ayant conquis la majorité au *Landtag* de Bohême, refusèrent d'envoyer leurs délégués. Il ne resta plus que les Allemands et les députés des petites nations.

Pendant ce temps le ministère entrait en conflit même avec le parti allemand du *Reichsrath*, surtout sur sa politique financière; le déficit continuait, la dette augmentait et le ministère était forcé d'avouer qu'il avait couvert le déficit par des virements irréguliers. Le parti libéral allemand reprochait au ministère d'avoir réduit le régime constitutionnel à un procédé fiscal, pour obtenir de l'argent. La Chambre demanda d'abord l'équilibre dans le budget (1864), puis elle exigea des suppressions de dépenses (1865) et finit par refuser un emprunt.

Suspension de la Constitution (1865-67). — L'empereur avait accepté la constitution de 1861 pour maintenir l'unité de ses États et pour aider son gouvernement à fonctionner. Or, elle restait restreinte à une partie de la monarchie; dans l'autre la population la repoussait et on n'y pouvait même plus convoquer l'assemblée des représentants du pays. Le *Reichsrath*, au lieu d'aider les ministres, les gênait en leur demandant des comptes. L'empereur, dégoûté de cette expérience manquée, revint à la tradition autrichienne, au *dualisme*. Il y avait en Hongrie une nation distincte trop indépendante pour entrer dans une monarchie centralisée, l'empereur se résigna à la détacher du reste de la monarchie pour s'en faire une alliée.

Alors commencèrent les négociations avec les Hongrois, pour concilier les *droits historiques* de la Hongrie avec l'*unité* de l'Empire. Pour n'être pas gêné pendant ces négociations, l'empereur se débarrassa du *Reichsrath*, du ministère allemand libéral (27 juillet) et enfin de la Constitution. Il déclara (20 septembre), qu'ayant « décidé de s'entendre avec les représentants légaux de ses peuples des parties orientales » il se voyait « obligé de suspendre » (*sistiren*) la Constitution. La *suspension* était annoncée comme provisoire. Mais le nouveau ministère (Belcredi) se composait de seigneurs du parti aristocrate. Aussi la suspension fut-elle blâmée, comme un coup d'État par les Allemands libéraux et accueillie avec joie par

les fédéralistes de Pologne, de Bohême et le parti catholique du Tyrol. Les Diètes de Hongrie et de Croatie furent convoquées pour discuter les conditions de l'entente; l'empereur reconnut *en principe* les lois de 1848, à condition que la Diète les reviserait dans le sens de l'unité. Les négociations commencées en décembre 1865, interrompues par la guerre de 1866, n'aboutirent qu'en 1867.

Il fallait choisir entre deux systèmes : le dualisme, qui partagerait l'empire entre deux nations seulement (la couronne de saint Étienne aux Magyars, le reste aux Allemands), et le fédéralisme, qui le morcèlerait en un nombre indéfini d'États. Le ministère se décida d'abord pour les fédéralistes et convoqua un *Reichsrath* extraordinaire où la majorité fut fédéraliste. Mais les élus des pays allemands refusèrent d'y siéger, le *Reichsrath* ne se trouva plus en nombre pour discuter le compromis conclu avec la Hongrie.

Ce fut l'ancien premier ministre de Saxe, Beust, entré au service de l'Autriche après la guerre de 1866, qui décida l'empereur à renoncer au fédéralisme. Le ministère Beust (fév. 1867) mit fin à la *suspension* en établissant le dualisme et le régime constitutionnel.

Le compromis avec la Hongrie. — Le fondement du régime nouveau fut le *compromis* (*Ausgleich*) de 1867. Il coupait l'Empire en deux États, strictement égaux en droits, tous deux soumis au même souverain, mais sous deux titres différents, *empereur* d'Autriche, *roi apostolique* de Hongrie, avec un même drapeau (l'aigle impérial). La monarchie prenait officiellement le titre double d'Autriche-Hongrie. Le partage se faisait suivant la tradition historique : l'État de Hongrie se composait des anciens pays de la couronne de saint Étienne[1], l'État d'Autriche comprenait tous les autres (17 provinces). On désignait les deux groupes par des noms déjà anciens, *Cisleithanie* (l'Autriche), *Transleithanie* (la Hongrie), expressions géographiques exactes appliquées à la *province* d'Autriche et au *royaume* de Hongrie qui sont séparés par la rivière de Leitha, mais devenues purement conventionnelles en s'étendant à tous les pays rattachés à l'Autriche, dont plusieurs (Galicie, Bukovine) sont à l'est de la Leitha. — Chacun des deux États se composait d'une nation dominante qui donnait au gouvernement son caractère national, allemand en Cisleithanie, magyar en Transleithanie, et de plusieurs petits peuples, la plupart slaves, moins fortement organisés et moins civilisés. On raconte que Beust avait dit au ministre hongrois : « Gardez vos hordes, nous garderons les nôtres ».

1. Hongrie, Croatie, Slavonie, Transylvanie, Serbie, Confins militaires.

Les deux États étaient liés, non par une simple union personnelle, comme en 1848, mais par un gouvernement commun, chargé des affaires communes. Ces affaires étaient divisées en deux classes.

1° Les « affaires *communes* aux pays représentés dans le *Reichsrath* et aux pays de la couronne de Hongrie » se réduisaient à trois : relations extérieures, guerre et marine (sauf le vote des contingents et de la législation sur le service militaire), finances pour les dépenses communes. Elles étaient données à des *ministres d'Empire* responsables à la fois devant les parlements des deux États.

2° Les « affaires traitées d'après des principes communs à concerter (*vereinbaren*) de temps en temps » (commerce, douanes, monnaie, système militaire, législation industrielle), et la quote-part de chacun des deux États dans les dépenses communes, étaient réglées par les *délégations* des deux parlements. Les délégués, 60 par État (les deux tiers dans chaque État élus par la Chambre des députés), étaient convoqués chaque année alternativement dans les deux capitales, Vienne et Pesth. Ce n'était pas un parlement commun, c'étaient deux congrès de délégués envoyés avec des instructions pour voter, non pour discuter. Les deux *délégations* siégeaient séparément, délibéraient chacune dans sa langue, ne communiquaient que par des messages écrits; si elles ne parvenaient pas à se mettre d'accord, elles se réunissaient, mais pour voter seulement, sans débat. — Les *délégations* ne votaient qu'un arrangement temporaire, sous forme d'un contrat conclu pour dix ans; puis chacun des parlements votait séparément les décisions, sous forme de deux séries de lois *identiques* dans les deux États.

Le premier contrat établit un régime de douanes commun, une banque, un système commun de monnaies (avec deux empreintes différentes) et de poids et mesures. Il partagea la dette antérieure et les dépenses pour l'avenir; la Hongrie n'en prit que 30 pour 100.

Ce régime était une création sans précédent, que les théoriciens ne surent comment définir. Ce n'était pas un État fédéraliste comme l'Allemagne du Nord. — Toute la vie économique restait en dehors du règlement perpétuel; la communauté économique entre les deux États, établie par un accord temporaire à courte échéance, devait être remise en question périodiquement; il dépendait de chacun des deux parlements de rompre l'union douanière, de détruire la banque, l'unité de législation économique et même l'unité de mesures. — Il n'y avait de permanente que l'union diplomatique et militaire. Encore n'est-elle pas perpétuelle. L'union a été conclue non entre les deux États, mais entre chacun d'eux et la

dynastie actuelle; si la famille de Lorraine s'éteignait, l'union cesserait, la Hongrie redeviendrait un royaume électif.

Les Constitutions libérales de 1867. — Dans chacun des deux États le compromis fut accompagné d'un rétablissement de la Constitution et de la représentation élective.

La Hongrie revint à la constitution de 1848, révisée selon la demande du *roi*, qui reçut le droit de choisir tous les ministres. C'était une constitution très libérale, analogue à la constitution belge et jurée par le roi. Elle garantissait toutes les libertés privées et politiques. Elle donnait le pouvoir exécutif à un ministère responsable, le pouvoir législatif à la Diète formée de deux Chambres. La Chambre des *magnats* restait aristocratique, composée surtout de seigneurs héréditaires (plus de 800 membres. La Chambre des députés qui devenait en fait l'assemblée principale, se composait de députés élus au scrutin public par un système de suffrage très large, avec un cens bas et des capacités très étendues.

En Autriche, la constitution de 1861 modifiée par les « lois fondamentales d'État » de 1867 devint aussi une constitution libérale et parlementaire. La loi « sur les droits généraux des citoyens » proclama l'égalité, suivant la formule révolutionnaire : « Tous les citoyens sont égaux devant la loi; les emplois publics sont également accessibles à tous. » Elle reconnut les libertés privées et politiques suivant les formules libérales. Pour rassurer les nations non allemandes on proclama l'égalité [1] des langues et des nationalités.

Le *Reichsrath* resta organisé, avec une Chambre des seigneurs, une Chambre des députés (203) élue par les Landtags des 17 provinces [2]. Mais le ministère fut déclaré *responsable* devant le *Reichsrath* et le droit d'initiative fut reconnu au *Reichsrath*.

Les pouvoirs furent partagés entre le *Reichsrath* commun et les Landtags particuliers, de façon à donner au *Reichsrath* tout ce qui parut nécessaire au maintien de l'unité, non seulement les pouvoirs conférés en Allemagne au *Reichstag* (budget commun, service mili-

1. « Toutes les races de l'État sont égales en droit et chacune a un droit inviolable à la conservation de sa nationalité et de sa langue. L'égalité de droits (*Gleichberechtigung*) de toutes les langues usuelles est reconnue par l'État dans l'école, les fonctions et la vie publique. Dans les pays habités par plusieurs races, les établissements publics d'instruction doivent être organisés de façon que, sans recourir à la contrainte pour faire apprendre une seconde langue, chacune de ces races reçoive les moyens nécessaires de culture dans sa langue. »

2. Bohême 54, Moravie 22, Silésie 6, Galicie 38, Bukovine 5, Dalmatie 5, Basse Autriche 18, Haute Autriche 10, Salzbourg 3, Styrie 13, Carinthie 5, Carniole 6, Tyrol 10, Vorarlberg 2, Istrie 2, Goerz-Gradisca 2, Trieste 2.

taire, commerce, mesures, crédit, transports, hygiène, naturalisation), mais encore le réglement des libertés de la presse, de réunion, d'association, les « rapports confessionnels », les « *principes* de l'enseignement », la justice criminelle, le droit civil et commercial, l'organisation des tribunaux et de l'administration. — Aux Landtags on laissait « tous les autres objets de législation non réservés expressément au *Reichsrath* ». Pour changer la Constitution il fallait dans le *Reichsrath* une majorité des deux tiers.

L'Autriche devenait une monarchie libérale constitutionnelle, presque parlementaire, avec un système de représentation à trois étages : — dans chacune des 17 provinces un *Landtag* votant les lois et le budget de la province; — pour l'Autriche le *Reichsrath*; — pour l'ensemble de la monarchie austro-hongroise les *Délégations*.

L'AUTRICHE-HONGRIE

La Hongrie et l'Autriche sont depuis 1867 deux États distincts; chacune a sa vie politique intérieure propre. Mais la communauté de souverain et de politique extérieure maintient entre elles une solidarité qui réagit même sur leur politique intérieure. J'expose donc parallèlement leurs histoires, divisées en deux périodes par un événement de l'histoire extérieure de la monarchie, l'occupation de la Bosnie (1878), qui a modifié l'évolution intérieure des deux États.

Conditions de la vie politique en Autriche. — La Cisleithanie restait encore un conglomérat fort hétérogène de peuples. La vie politique, après 1867, continua à y être dominée par les luttes entre nations; les partis furent surtout nationaux; on se groupa en centralistes partisans du gouvernement commun dirigé par les Allemands, et fédéralistes partisans des gouvernements locaux dirigés par les Slaves (Tchèques, Polonais, Slovènes, Croates). — Les Allemands, en outre, se groupaient en partis *politiques* : parti de l'ancien régime aristocratique et catholique (*conservateurs*), partis démocratiques et laïques (*libéraux*).

Ce qui compliquait la vie politique, c'est que les nations ne correspondaient plus à des peuples nettement distincts. Les « races » en Autriche-Hongrie ne se distinguent en pratique que par la langue; la nationalité d'un homme consiste dans sa langue usuelle; une partie des Allemands sont des Slaves germanisés [1]. Aussi

1. Je n'ai pas ici à rechercher s'il y a en Europe des races au sens ethnologique, c'est-à-dire des variétés d'hommes avec des caractères anthropologiques fixes et transmissibles, ou s'il n'y a que des différences de langue et d'éducation.

dans chaque province les nations (c'est-à-dire les gens qui parlent la même langue), sont-elles non pas juxtaposées, mais emmêlées et superposées. Dans presque tous les pays où dominait le slave, l'allemand était resté la langue des villes, des grands propriétaires, des hommes cultivés; car il était la langue du commerce, de la cour, de la science et de la littérature. L'italien jouait le même rôle sur la côte de l'Adriatique. — Il y avait des pays entièrement allemands, c'est-à-dire germanisés, exempts de luttes nationales; mais dans tous les autres la différence des langues créait une hostilité entre les habitants d'une même région, souvent d'une même ville. La lutte ne se passait donc pas seulement au centre, dans le *Reichsrath*, au sujet de la politique générale de la monarchie, mais aussi dans le *Landtag* de chaque province, à propos des droits de chaque nation, c'est-à-dire en pratique à propos de l'emploi des langues.

La Constitution, en proclamant le principe de l' « égalité de droits » entre les nations et entre les langues « dans l'école, les fonctions et la vie publique », avait posé la question de la langue sans la résoudre. En pratique on pouvait avoir des écoles primaires pour chaque langue (non sans peine, d'ailleurs, dans les villages de langues mixtes et dans les villes où quelques familles d'une langue spéciale vivaient disséminées). — Mais l'enseignement secondaire devait-il être donné dans la langue locale suivant le principe de l'égalité? Ou fallait-il, dans l'intérêt même des élèves, conserver comme langue de l'enseignement l'allemand, qui leur ouvrait l'accès de la science moderne? — Même embarras pour appliquer le principe de l'égalité des langues aux « fonctions et à la vie publique ». L'unité de la monarchie exigeait une langue de l'État pour les opérations communes. L'allemand était de tout temps en Autriche la langue du souverain, du gouvernement et de l'armée, et d'ailleurs la seule dans laquelle les autres nations elles-mêmes pouvaient s'entendre entre elles [1]. Il fallut bien lui laisser ce privilège et restreindre l'égalité à l'administration locale et aux tribunaux. Mais là encore, comment l'établir en pratique? Il ne suffisait pas de rédiger les règlements et les avis en plusieurs langues; il fallait donner à chaque

1. Voici, d'après le recensement officiel, la proportion des langues en 1869 et en 1890; les chiffres sont exprimés en millions :

	1869	1890		1869	1890
Allemand	7,1	8,5	Slovène	1,19	1,20
Tchèque	4,7	5,5	Croate	0,52	0,65
Polonais	2,44	3,8	Italien	0,58	0,67
Ruthène	2,58	3,0	Roumain	0,20	0,20

habitant le droit de parler aux autorités et de recevoir leur réponse, de présenter des actes et d'être jugé dans sa propre langue. Mais pouvait-on exiger que tout fonctionnaire parlât couramment toutes les langues de la province? — Les écoles primaires mixtes, l'enseignement secondaire et supérieur, le règlement des langues dans les tribunaux et l'administration, ont été ainsi les principaux terrains de conflit.

Dans ces conflits, la position des partis était dominée par l'organisation électorale. La constitution de 1867 avait conservé le régime de 1861 qui reposait, non sur le droit abstrait de suffrage, regardé comme révolutionnaire, mais sur la « représentation des intérêts ». On avait créé quatre curies d'électeurs d'après des qualifications économiques : grands propriétaires, chambres de commerce, villes, communes rurales; chacune votait séparément et élisait ses députés; dans les communes le vote était à deux degrés. — Le suffrage non seulement était restreint, car il y avait un cens (variable suivant les provinces) même pour les électeurs des villes et des communes; mais il était très inégalement réparti, car dans les curies très peu nombreuses des grands propriétaires et des chambres de commerce il avait beaucoup plus de poids que dans la curie des villes, et dans celle-ci plus que dans la curie des communes. Comme la plupart des grands propriétaires, des commerçants et des industriels, étaient Allemands ou germanisés, cette inégalité de représentation assurait la majorité aux Allemands dans presque tous les Landtags, même en pays slaves (Bohême, Moravie, Silésie), où la population indigène n'était représentée que par les communes rurales. Les majorités allemandes des Landtags assuraient une majorité allemande au *Reichsrath*.

Les partis politiques et nationaux. — Les provinces allemandes du centre se divisaient non en partis nationaux, mais en partis politiques, semblables à ceux de l'Europe civilisée, libéraux et catholiques. — Les libéraux dominaient dans les provinces industrielles de l'Est, la Basse-Autriche (où est Vienne); la Styrie, pays de l'industrie métallurgique; la Carinthie. — Les catholiques avaient leur force dans les montagnes de l'Ouest, où les paysans restaient dociles au clergé : ils gardèrent toujours la majorité en Tyrol, et la conquirent dans le Vorarlberg et le Salzbourg. Dans la Haute-Autriche, la majorité dépendait des grands propriétaires, qui suivaient le gouvernement.

La province slovène de Carniole devint le centre du parti national slovène, qui obtint l'égalité des Slovènes en Carniole et la réclama pour les provinces où les Slovènes restaient soumis aux

Allemands (Carinthie, Styrie), ou aux Italiens (Istrie, Gœrz, Trieste).

Dans les provinces du Sud les Italiens dominèrent d'abord; puis ils reculèrent peu à peu devant la population slave des campagnes, les Slovènes en Istrie, Gœrz-Gradisca, Trieste, les Croates en Dalmatie. La défection des grands propriétaires leur fit perdre le *Landtag* de Dalmatie; la majorité croate fit du croate la langue de la province. — En Tyrol persista la division régionale en nations, Allemands au nord, Italiens au sud; la minorité italienne réclama une administration distincte pour les districts italiens.

Les provinces du Nord, où les nations slaves étaient plus fortes, se divisèrent surtout en partis nationaux.

La Bohême fut le centre du parti tchèque. Il dominait les campagnes et avait les deux tiers au moins du royaume; mais les grands propriétaires assurèrent une grosse majorité au parti allemand dans le *Landtag* jusqu'au temps où le gouvernement, devenu l'allié des Tchèques, fit passer la majorité de leur côté (1879). Dans les anciennes provinces unies au royaume de Bohême (Moravie et Silésie), où la masse de la population était tchèque, les Allemands grâce aux villes et aux grands propriétaires gardèrent la majorité.

En Galicie dominait le parti polonais dirigé par l'aristocratie catholique à laquelle la masse de la population polonaise est restée docile. Les Ruthènes n'ont jamais eu une puissance politique proportionnée à leur nombre; ils sont restés une classe rurale inférieure socialement, et même dans la région ruthène une partie des députés sont encore des Polonais. Le *Landtag* de Galicie a toujours appartenu à une majorité de nobles polonais; la minorité ruthène se borne à demander l'autonomie de ses écoles et de son Église (Grecs unis).

La Bukovine, où la population est roumaine, n'a eu qu'une vie politique faible; au *Reichsrath* elle a envoyé d'abord des députés ministériels. Puis le parti national roumain a fini par y prendre la majorité.

Ainsi, au moment où commençait le régime constitutionnel, il existait déjà en Autriche deux partis politiques allemands, libéraux et conservateurs (qui allaient se subdiviser en groupes), et sept partis nationaux (Tchèques, Polonais, Ruthènes, Slovènes, Italiens, Croates, Roumains), dont la politique consistait avant tout à obtenir du gouvernement central des concessions pour leur langue et leur autonomie nationales. Ces partis, dans le *Reichsrath*, étaient organisés en réunions extra-parlementaires appelées *clubs*. Chacun ne formait qu'une petite minorité. Aussi n'y a-t-il jamais eu dans le *Reichsrath* une majorité homogène formée d'un parti unique. La majorité a toujours été une coalition entre des partis.

En matière de politique intérieure la question capitale était le règlement des rapports avec le clergé. Fallait-il conserver le pouvoir officiel de l'Église établi par le concordat de 1855 (voir p. 400), l'interdiction des cultes publics non catholiques, la domination du clergé sur les écoles? Ou adopter le régime laïque comme en Allemagne? — Le parti libéral, parti de bourgeoisie impérialiste et laïque, analogue aux nationaux-libéraux d'Allemagne, demandait surtout la réforme ecclésiastique et scolaire. Il se subdivisait en deux *clubs*, progressiste et libéral. — Le parti conservateur réclamait le maintien de l'ancien régime ecclésiastique et économique, il se composait des deux espèces d'adversaires des libéraux, les catholiques allemands et les conservateurs des petites nations (Slovènes et Croates).

En matière nationale, la question se posait à la fois sur la langue et les droits des Landtags. Les Allemands voulaient maintenir l'allemand comme langue d'État dominante dans les tribunaux, l'administration, l'enseignement secondaire. Les autres nations, suivant leur puissance, demandaient ou seulement l'administration de leurs écoles et de leurs églises particulières, ou l'autonomie administrative, ou l'égalité complète de leur langue, ou l'indépendance de leur *Landtag*.

En politique étrangère, les Allemands libéraux étaient favorables à l'Allemagne et à l'Italie, les catholiques leur étaient hostiles. Parmi les nations slaves, les Tchèques, en qualité de panslavistes, étaient partisans ardents de la Russie et ennemis de l'Allemagne, les Polonais restaient ennemis irréconciliables de la Russie; les Slovènes, les Croates, les Ruthènes avaient des sympathies russes.

Dans cet entrecroisement de politiques contradictoires, qui semblait ne permettre que des combinaisons temporaires, les partis ont pourtant été en Autriche unis par des coalitions plus durables qu'en Allemagne. Une affinité sociale rapprochait les *clubs* polonais et tchèques aristocratiques des *clubs* allemands conservateurs : une hostilité commune unissait contre la nouvelle constitution centraliste et libérale les partis nationaux des « droits historiques » aux partis d'ancien régime. Il y avait coalition naturelle entre les Slaves, les aristocrates et les catholiques.

Depuis 1867 l'empereur ne cessa plus de gouverner en souverain constitutionnel, et même il parut adopter les pratiques du régime parlementaire, car le ministère eut toujours la majorité dans la Chambre des députés. Mais, au contraire du régime parlementaire, l'empereur ne prit pas ses ministères dans la majorité de la Chambre; il choisit, suivant sa politique personnelle, des ministères

qui se firent une majorité dans la Chambre. — Le système électoral des curies créait entre les députés une division sociale qui empêchait de se former une majorité indépendante du gouvernement. En fait les députés des grands propriétaires suivaient toujours le ministère, et leurs voix suffisaient pour donner la majorité à l'une ou l'autre des deux coalitions. (Dans la Chambre des seigneurs le ministère pouvait déplacer directement la balance des partis en nommant de nouveaux membres viagers). Ainsi la majorité dépendait des grands propriétaires, les grands propriétaires du ministère, le ministère de l'empereur. C'était donc l'empereur qui choisissait les partis avec lesquels il voulait gouverner. Mais entre les deux coalitions il n'a jamais pu faire un choix définitif. En tant qu'Allemand et intéressé à l'unité de son empire, il penchait vers la coalition centraliste allemande; comme aristocrate et catholique, il préférait personnellement la coalition aristocrate fédéraliste. Ses oscillations de l'une à l'autre ont dominé l'histoire politique de l'Autriche.

Le ministère libéral (1867-70). — L'empereur commença par donner le ministère et la majorité au parti allemand libéral, qui acceptait sans réserve sa nouvelle constitution de 1867. Le ministère Auersperg fut occupé surtout par la lutte ecclésiastique. L'autorité officielle du clergé catholique formellement reconnue par le concordat de 1855 (voir p. 400), se trouvait en contradiction insoluble avec la constitution de 1867 qui garantissait la liberté complète de religion. Le ministère, sans dénoncer le concordat, fit voter des lois qui pratiquement l'abrogeaient. — 1° La juridiction des affaires de mariage fut rendue aux tribunaux laïques et une forme de mariage civil fut créée pour les cas où l'ecclésiastique refuserait de marier. — 2° La loi sur « les rapports de l'école avec l'Église » posa le principe : « La direction supérieure et la surveillance sur l'enseignement appartiennent à l'État et sont exercées par les organes qu'il y appelle. » En conséquence, toutes les écoles publiques étaient ouvertes « à tous les citoyens sans différence de confession » et les emplois d'enseignement déclarés « également accessibles à tous les citoyens »; les églises et sociétés religieuses de toutes les confessions avaient le droit d'entretenir des écoles privées. — 3° La loi sur les « rapports interconfessionnels » établissait l'égalité des religions, elle reconnaissait le droit de choisir sa religion et celle de ses enfants, d'être enterré dans le cimetière communal, de n'être astreint à aucun exercice religieux.

Ces lois, votées avec peine par la Chambre des seigneurs (1868),

supprimaient d'un coup l'autorité obligatoire du clergé; elles établissaient la liberté de religion et la laïcité de l'enseignement. Ce fut le principal terrain de l'opposition. Le concordat avait été un traité entre l'empereur et le pape : le parti catholique déclara qu'il ne pouvait être abrogé que par un nouveau traité avec le pape. Le gouvernement, au contraire, au nom de la souveraineté de l'État, réclamait le pouvoir de régler souverainement ses affaires intérieures. C'était le conflit théorique entre les deux autorités, l'État et l'Église. Le pape, dans une allocution (juin 1868), appela la constitution de 1867 *infanda sane* (vraiment déplorable), et les lois de 1868 *abominabiles*. « En vertu de son autorité apostolique », il « rejeta et condamna ces lois » et les déclara « nulles pour le présent et l'avenir ». En conséquence quelques évêques refusèrent de livrer les actes des procès matrimoniaux; l'archevêque de Linz, qui résista par la force, fut même condamné (1869) et grâcié.

Le ministère eut à réorganiser l'armée et les finances. Il adopta le service militaire universel de trois ans à la prussienne, mais avec une garde mobile à la française. Le contingent se divisa en deux portions, l'une faisant le service effectif (trois ans dans l'active, sept dans la réserve, deux dans la *Landwehr*), l'autre restant douze ans dans la *Landwehr*. En posant la question de cabinet, le ministère obtint que le chiffre de l'effectif fût soustrait, comme en Allemagne, à la discussion annuelle; il fut fixé pour dix ans. En finances, le ministère renonça au système du déficit chronique et des emprunts : il rétablit l'équilibre par des impôts et une banqueroute partielle sous forme d'impôt sur la rente. — Le ministère fut toujours suivi par la majorité de la Chambre du *Reichsrath* formée des Allemands libéraux et des grands propriétaires. Mais les partis nationaux slaves lui firent une résistance contre laquelle il finit par se briser.

Le parti tchèque refusa de siéger dans le *Landtag* de Bohême. La *déclaration* d'août 1868 exposa la théorie et les réclamations de la nation tchèque : Entre l'empereur roi héréditaire et la « nation politique bohémienne » existe un contrat renouvelé à chaque avènement par le serment de couronnement du roi et le serment d'hommage des représentants. — Le royaume de Bohême n'est lié à l'Autriche que par une union dynastique (qui expirerait avec la dynastie); il conserve son « individualité historique et de droit public ». — Ce rapport juridique ne peut être changé régulièrement que « par un contrat nouveau entre le roi de Bohême et la nation... représentée légalement ». — Aucun corps représentatif étranger, pas même le *Reichsrath*, n'a le droit d'imposer à la Bohême une

dette ou des impôts. — Le compromis avec la Hongrie a enlevé toute valeur à la constitution de 1860-61. — La Bohême ne peut plus reconnaître le *Reichsrath*, qui ne représente plus qu' « un groupe de hasard sans fondement historique ». Le conflit constitutionnel ne peut être réglé que par une entente entre le roi et la nation.

La nation tchèque reprenait envers l'empereur exactement la même attitude que la nation hongroise avant 1867. Elle aussi réclamait au nom du « droit historique » et de « l'union personnelle » la position de nation indépendante. Elle aussi demandait la reconstitution du royaume du moyen âge par la réunion des trois « pays de la couronne de Wenceslas » (Bohême, Moravie, Silésie). C'était la même théorie historique; c'était la même tactique : reconnaître l'empereur seulement à titre de *roi* et refuser d'entrer en relation avec les autres pays de l'Empire. Mais la situation réelle n'était pas la même. — La nation magyare s'était toujours gouvernée elle-même; l'essai de régime absolutiste après 1849 avait été trop court pour la désorganiser; elle s'était retrouvée intacte, avec son aristocratie restée nationale, décidée unanimement à repousser tout gouvernement étranger. — La nation tchèque avait eu sa réaction en 1620, la centralisation y datait déjà de deux siècles et demi; la moitié de l'aristocratie, un tiers de la population étaient des étrangers, habitués à traiter les Tchèques en inférieurs et prêts à défendre le gouvernement de Vienne. En Moravie et en Silésie les étrangers étaient les maîtres du pays. — A la déclaration tchèque les Allemands répondirent par la théorie que la Bohême n'avait aucun droit historique spécial, et par conséquent pas d'autre droit public que la constitution octroyée par l'empereur.

Le parti polonais exposa sa théorie dans la *résolution* votée par la majorité polonaise du *Landtag* de Galicie. Ne pouvant invoquer, comme les Magyars et les Tchèques, le droit à former un État indépendant, il se borna à demander « l'autonomie nationale ». Il reprochait à la constitution de 1867 de « ne pas accorder la quantité d'indépendance législative et administrative » qui revenait au pays. Il demandait donc que « la *délégation* de Galicie ne prît part aux délibérations du *Reichsrath* que pour les affaires communes à ce royaume et aux autres pays ». Il voulait réserver au *Landtag* la législation en matière de commerce, de crédit, d'enseignement, d'hygiène, de droit pénal, d'organisation judiciaire et administrative.

Tentative de constitution fédéraliste (1870-71). — L'opposition, adoptant la tactique d'abstention qui avait réussi aux Magyars, refusa de siéger au *Reichsrath*. La Constitution donnait bien au gouverne-

ment un moyen d'action contre un *Landtag* qui refusait *en masse* de choisir des délégués au *Reichsrath*, c'était le droit de faire élire directement par les électeurs au *Landtag*. Mais contre les délégués d'un *Landtag* qui *individuellement* refusaient de venir siéger, le gouvernement était désarmé. La majorité du ministère proposa d'établir le suffrage direct pour le *Reichsrath*. En même temps, à Vienne, les ouvriers, organisés par des socialistes allemands, venaient faire devant la Chambre une manifestation monstre et présenter une pétition pour le suffrage universel, la liberté de réunion, d'association, de presse (déc. 1869)[1]. — L'empereur commença par renvoyer la minorité aristocratique du ministère (déc. 1869). Mais tous les partis d'opposition se retirèrent du *Reichsrath*, catholiques du Tyrol, Galiciens, Slovènes, Italiens de Trieste et d'Istrie, Roumains de Bukovine; il n'y resta guère que des Allemands, juste en nombre pour délibérer. — Les ministres centralistes demandèrent de dissoudre les Landtags. L'empereur refusa. Changeant de système, il se décida à négocier avec les aristocraties nationales slaves, comme en 1865 avec l'aristocratie magyare. En attendant il prit un ministère de transition (avril 1870) présidé par un Polonais (Potocki).

L'incertitude causée par la guerre entre la France et l'Allemagne arrêta l'empereur. Mais, la guerre finie, il appela un ministère fédéraliste avec un président aristocrate (Hohenwart) et deux Tchèques (févr. 1871). Les partis se classèrent en deux groupes : *constitutionnel* (*Verfassungstreu*), qui voulait conserver la constitution centraliste de 1871; *fédéraliste*, qui demandait d'augmenter les pouvoirs des Landtags. Le ministère fédéraliste fit dissoudre les Landtags allemands à majorité constitutionnelle; et les grands propriétaires, toujours ministériels, firent pencher la balance du côté des fédéralistes.

Les Tchèques n'entraient dans la coalition qu'à condition d'obtenir l'indépendance de la Bohême. Leurs chefs négocièrent personnellement avec l'empereur, qui annonça l'entente par un message (12 sept. 1871). Il déclarait « reconnaître volontiers les droits de ce royaume » et être prêt à renouveler le serment de couronnement. Le *Landtag* répondit par les 18 articles fondamentaux qui établissaient pour la Bohême le même régime d'union que pour la Hongrie,

Ce fut alors dans tous les pays allemands une agitation violente : protestations des Landtags, articles menaçants des journaux, manifestations contre les ministres. Ce qui eut plus d'action sur l'empereur,

1. La loi militaire amena dans le sud de la Dalmatie un soulèvement des montagnards slaves; le gouvernement ne le réduisit qu'en renonçant à introduire la *Landwehr* dans ce pays (1869-70).

c'est que le chancelier Beust et les ministres de Hongrie, inquiets du panslavisme des Tchèques, prirent parti contre les fédéralistes. Un conseil tenu entre les principaux ministres (oct. 1871) décida l'empereur à revenir à la constitution de 1867. Le ministère Hohenwart se retira. Puis Beust, son principal adversaire, tomba brusquement en disgrâce et fut remplacé aux affaires étrangères d'Autriche-Hongrie par un Hongrois, Andrassy. (Le titre de chancelier fut supprimé.)

Réforme électorale et ministères constitutionnels (1871-78). — En revenant à la Constitution, l'empereur reprit un ministère allemand (Auersperg); une nouvelle dissolution des Landtags rendit la majorité au parti allemand constitutionnel dans le *Reichsrath*. A leur tour les Tchèques, les Slaves et les catholiques refusèrent d'y siéger. Mais le ministère avait gagné les Polonais et les Croates de Dalmatie. Il reprit le projet d'élection au suffrage direct.

La réforme électorale, décidée en principe, mit plus d'un an à aboutir. On était d'accord pour augmenter le nombre de députés; mais les libéraux proposaient de faire porter l'augmentation sur les curies les moins représentées; le ministère ne voulait pas sacrifier le privilège des grands propriétaires, dont il avait besoin pour faire la majorité des deux tiers nécessaire à un changement de Constitution.

La loi électorale de 1873, votée à la Chambre par 120 voix contre 2 (sur 203 députés) se borna à remplacer l'élection au *Landtag* par le suffrage direct, mais sans changer la division en curies [1]. On porta le nombre des députés à 353 : 85 aux propriétaires, 137 aux villes et chambres de commerce, 131 aux communes rurales (au scrutin indirect). On conservait une inégalité énorme de représentation; (en 1890, 1 député par 63 électeurs dans la curie des propriétaires, — 1 par 27 dans les chambres de commerce, — 1 par 2918 dans les villes, — 1 par 11 600 dans les campagnes.) La majorité restait aux Allemands. (Jusqu'en 1878 il y eut environ à la Chambre des députés 220 Allemands, contre 115 Slaves, 15 Italiens.)

1. Voici la répartition des sièges entre les curies et les provinces :

	Communes rurales.	Villes.	Chambres de commerce.	Grands propriétaires.		Communes.	Villes et chambres de commerce.	Grands propriétaires.
Bohême	30	32	7	23	Dalmatie	6	2	1
Moravie	11	13	3	9	Istrie	2	1	1
Galicie	27	13	3	20	Goerz	2	1	1
Basse-Autriche	10	17	2	8	Carniole	5	3	2
Haute-Autriche	7	6	1	3	Salzburg	2	2	1
Styrie	9	8	2	4	Tyrol	8	5	5
Carinthie	4	3	1	1	Vorarlberg	2	2	»
Bukovine	3	2	1	3	Silésie	3	4	3

Trieste : 4 (élus par 3 corps électoraux et 1 chambre de commerce.)

Le ministère, soutenu par la majorité constitutionnelle allemande, reprit la politique laïque. Les « lois de mai » (1874), ainsi nommées à l'imitation des lois allemandes du *Culturkampf* (voir p. 467), abolirent formellement le régime du concordat; elles obligèrent les évêques à déclarer à l'autorité civile les vacances d'emplois et les nominations, et reconnurent aux non-catholiques le droit de fonder des sociétés religieuses. Le pape protesta; il écrivit à l'empereur, qui répondit en se retranchant derrière le droit du *Reichsrath*.

Sous ce ministère, il y eut à Vienne une fièvre de « fondations » analogue à celle des *Gründer* de Berlin (voir p. 470). Les valeurs fictives créées par les sociétés de banques et les compagnies de chemins de fer et de construction s'effondrèrent d'un coup, dans le fameux *krach* de Vienne (9 mai 1873), faillite gigantesque de la Bourse, qui fut suivie d'une longue dépression des affaires.

Au *Reichsrath* le parti constitutionnel s'était organisé en *clubs* distincts, mais alliés pour soutenir le ministère : la *gauche unie*, surnommée « les Jeunes » (65 députés environ), divisée en *démocrates* et *nationaux allemands*, — le *club* libéral (100 environ) surnommé « les Anciens », — la Droite centraliste (près de 60), groupe de grands propriétaires qui comprenait le *club* Coronini, formé surtout d'Italiens. — L'opposition consistait dans le *club* polonais (de 40 à 45), — les catholiques non encore organisés, — le *club* Hohenwart (*Rechtspartei*) formé de fédéralistes des petites nations. — Les Tchèques (plus de 40), depuis la rupture de 1871 refusaient de venir au *Reichsrath*.

Les partis et la vie politique en Hongrie (1867-78). — Dans le royaume de Hongrie, le compromis de 1867 fut suivi d'une période de calme politique. Comme en Autriche, le compromis avait donné le gouvernement à une nation politiquement dominante, quoique en minorité numérique. Sur une population de 16 millions d'âmes, les Magyars n'étaient guère alors plus de 6 millions. Mais leur force relative était beaucoup plus grande que celle des Allemands d'Autriche. Ils constituaient une nation compacte composée d'une aristocratie patriote, habituée à gouverner, très bien en cour auprès de l'empereur, et d'une population rurale inerte et docile. La bourgeoisie commerçante, formée surtout d'Allemands et de Juifs, était sans force politique. Les autres nations consistaient surtout en des masses de paysans sans vie politique, et d'ailleurs cantonnées aux extrémités du royaume, les Slovaques au nord-ouest, les Roumains à l'est, en Transylvanie, les Serbes au sud-est. Les colonies allemandes disséminées dans la plaine hongroise, les Allemands et les

Juifs établis individuellement dans les villes, sans cohésion, sans organisation nationale, ne formaient pas un parti. Deux groupes seulement avaient une organisation nationale : le royaume de Croatie-Esclavonie au sud-ouest, et la petite nation des *Saxons* de Transylvanie (200 000 âmes), colonie allemande, restée très allemande, mais où les familles se réduisaient d'ordinaire à deux enfants.

Des paysans slovaques le gouvernement magyar n'eut pas d'abord à s'occuper ; ils ne votaient pas ou votaient pour les nobles magyars. — Les Serbes avaient leur patriarche orthodoxe, leurs églises et leurs écoles et tenaient surtout à leur autonomie religieuse. — La Transylvanie, où le gouvernement de Vienne avait opposé les Saxons aux Magyars, en organisant un *Landtag* indépendant (1849, puis 1863), fut *incorporée* au royaume de Hongrie. Elle perdit son *Landtag*, son administration distincte, et fut divisée en 75 circonscriptions directement représentées à la Diète de Hongrie. Les Saxons s'allièrent aux Magyars, par crainte des paysans roumains orthodoxes qui formaient le fond de la population : le régime électoral censitaire donna à ces deux aristocraties presque tous les sièges de députés du pays.

Seule la nation croate, anciennement constituée et représentée par une aristocratie, avait pu sauver son autonomie en profitant de la rivalité entre l'Autriche et la Hongrie. Le *compromis* conclu entre les deux Diètes hongroise et croate (1868) laissa au royaume uni de Croatie-Esclavonie son gouverneur (*ban*), sa capitale d'Agram, et sa Diète formée de 75 députés élus par un suffrage censitaire et 25 membres de droit (magnats et dignitaires). C'était un État autonome, avec des armoiries nationales, une langue nationale officielle (le croate), une justice, un enseignement, des cultes et un pouvoir législatif exercé par la Diète. Mais il restait uni à la Hongrie par des « affaires communes » très étendues qui comprenaient, outre les affaires communes aux deux États de Hongrie et d'Autriche, toutes les questions de commerce et de communications. Pour ces affaires la Croatie était représentée dans le gouvernement par un ministre croate, à la Diète de Hongrie par 29 délégués de la Diète d'Agram, à la Délégation d'Empire par 4 délégués. — Un règlement financier conclu pour dix ans partageait le produit des impôts de Croatie entre les deux pays, en attribuant 45 pour 100 aux dépenses propres de la Croatie, mais en fixant un minimum que la Hongrie devait parfaire en cas de déficit. C'était le gouvernement hongrois de Pesth qui nommait le *Ban* ; c'était lui qui avait imposé en 1868 un régime électoral calculé de façon à donner la majorité aux partisans du compromis.

Dans les deux Chambres de Hongrie les nations secondaires n'avaient ainsi que d'infimes minorités. La Diète ne se composait guère que de Magyars, et les partis ne s'y formaient que sur des questions politiques. — C'étaient les mêmes presque qu'en 1848. La *droite*, ou *opposition modérée*, parti conservateur, nombreux surtout dans la Chambre des magnats, resté en faveur à la cour de Vienne, cherchait à maintenir le plus possible du régime aristocratique et catholique. — Le « parti de l'adresse », organisé en un « club de Deák », avait accepté le compromis de 1867 et l'entente avec l'Autriche; il voulait établir en Hongrie un régime parlementaire libéral, en conservant l'administration par la noblesse. — La *gauche*, ancien parti de la constitution de 48, hostile à l'Autriche, réclamait l'union personnelle, et protestait contre le compromis de 1867 comme contraire à l'indépendance nationale. — L'*extrême gauche* se composait de démocrates, fidèles au culte de Kossuth, de proscrits de 1848, ennemis irréconciliables du gouvernement autrichien. (Kossuth, retiré en Italie, refusa jusqu'à sa mort (1894) de retourner dans sa patrie et de reconnaître François-Joseph.)

Le gouvernement resta toujours strictement parlementaire, le roi ne prenant que des ministères soutenus par la majorité de la Chambre. Mais en Hongrie, comme en Italie, le ministère a jusqu'ici toujours obtenu des élections dans son sens.

Le parti de Deák eut d'abord une forte majorité et devint le parti ministériel libéral. Le ministère libéral conclut les arrangements avec l'Autriche et fit reviser les lois de 1848. Puis il eut à réorganiser l'armée, l'administration et les finances. — L'armée active resta commune aux deux États de l'Empire et garda l'allemand pour langue du commandement. Mais les *Honveds*, correspondant à la *Landwehr*, devinrent une armée exclusivement hongroise. — L'administration des *comitats* resta autonome, dirigée par une commission formée à moitié de délégués élus, à moitié des plus fort imposés; on n'osa pas faire une réforme complète, de peur d'irriter la noblesse. — Le parti libéral avait aussi dans son programme la laïcisation de l'État (liberté complète de religion, mariage civil, abolition de toute confession de foi). Mais il retarda longtemps la discussion de ces réformes, de peur de pousser le parti catholique à se coaliser avec la gauche.

La principale affaire fut de fonder l'unité nationale du pays en le magyarisant. Le gouvernement, aidé par tous les partis, travailla à faire du magyar ce qu'était l'allemand en Cisleithanie, la langue de l'État et de la civilisation; il en fit la langue non seulement du

gouvernement et de l'Université, mais de l'administration, des tribunaux, des services fiscaux et de l'enseignement secondaire public. Puis on l'introduisit dans le conseil municipal de Budapesth (1872) [1] et dans les chemins de fer, où il fallut l'enseigner aux employés. Les Allemands disséminés se magyarisaient vite, beaucoup prenaient même des noms magyars [2].

La réorganisation des finances fut si pénible qu'elle produisit une crise dans les partis. Le déficit augmentait, le crédit diminuait, le parti ministériel s'affaiblissait peu à peu : aux élections de 1869 il avait perdu 50 voix; depuis 1872 il cherchait à gagner la droite. La fraction principale de la gauche (*centre gauche*), dirigée par Tisza, déclara renoncer à l'union personnelle et se rallia au parti Deák (1875) pour travailler à remettre l'ordre dans les finances. — Le parti libéral ainsi refondu eut 329 sièges contre 88 opposants (gauche 37, droite 18, nationaux 24). Il a toujours conservé la majorité et a gouverné la Hongrie sans interruption. — Après l'élection d'août 1875, Tisza prit le ministère, qu'il devait garder plus de quinze ans.

En Croatie le parti *unioniste* qui avait fait le compromis de 1868 fut accusé d'être vendu aux Magyars et de monopoliser toutes les fonctions. Le parti *national* dès 1872 conquit la majorité dans la Diète d'Agram, et obligea le gouvernement hongrois à nommer *ban* le président de la Diète.

Crise de l'occupation de Bosnie (1877-78). — Le compromis conclu pour dix ans entre l'Autriche et la Hongrie fut renouvelé après deux ans et demi de négociations pénibles entre les *Délégations*. Les deux ministères n'obtinrent le vote qu'en s'entendant pour poser à la fois aux deux parlements la question de cabinet.

La crise de la politique étrangère acheva la rupture entre l'empereur et le parti constitutionnel. Au règlement du congrès de Berlin, l'Autriche accepta l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine, au nom du sultan, pour y rétablir l'ordre. L'armée autrichienne occupa le pays sans combat. Mais aussitôt les musulmans s'insurgèrent dans les montagnes; il fallut une véritable guerre et une armée de 200 000 hommes pour les réduire. L'expédition fut coû-

1. La nouvelle commune de Budapesth, créée pour faire une capitale à la Hongrie, fut formée par la réunion de Pesth, de la vieille ville allemande d'Ofen (Buda), sur l'autre rive du Danube, et de quelques faubourgs.

2. On raconte que Mommsen, venu à Pesth, déclara avoir vu dans sa journée trois personnages de type vraiment magyar : Erdy, Matraï, Toldy; on lui révéla que ses trois Magyars s'appelaient de leurs noms, Lutzenbacher, Rothcrebs, Schædel. — Le célèbre peintre Munkaczy est né de père et mère allemands.

teuse et, même après la pacification, le pays se trouva trop barbare pour subvenir à ses dépenses. L'occupation se soldait par une augmentation de charges. — En outre elle compliquait la lutte entre les nationalités. Les provinces occupées avaient une population de langue croate, divisée en trois religions : musulmans, orthodoxes, catholiques. Le parti national croate s'exalta à l'idée d'un État de Grande-Croatie où entreraient tous les pays de langue croate (Croatie, Slavonie, Dalmatie, Bosnie). Ce fut une agitation slave inquiétante à la fois pour les deux États, Hongrie et Autriche.

Dans les deux États les parlements s'irritèrent contre les ministères qui avaient occupé la Bosnie et engagé des dépenses avant de les consulter; ils réclamèrent le traité de Berlin pour le discuter. Dans les deux États les ministères faillirent se retirer et posèrent la question de confiance. En Hongrie l'adresse favorable au gouvernement, malgré l'énorme majorité ministérielle, ne fut votée qu'à 22 voix de majorité. En Autriche elle ne passa qu'avec l'appui des adversaires du ministère, Polonais et droite (1878).

Les *Délégations* réduisirent les crédits supplémentaires pour l'expédition de Bosnie (1878). Le désaccord continua sur la question de l'occupation. La gauche voulait évacuer la Bosnie, le gouvernement voulait organiser l'occupation définitive — jusqu'à ce que le pays occupé pût rembourser à l'Autriche les frais de l'occupation. On essaya quelque temps encore de replâtrer le ministère constitutionnel; puis on se rabattit sur un ministère provisoire (février 1879).

L'empereur, qui tenait avant tout à sa politique étrangère, fit alors un nouveau revirement. Il abandonna le parti constitutionnel et revint à la coalition fédéraliste aristocrate. Il fallut donc négocier avec les Tchèques ; cette fois ils n'exigèrent pas l'indépendance du royaume de Bohême et consentirent à venir siéger au *Reichsrath*, se bornant à déclarer qu'ils « réservaient la situation de droit public du royaume bohémien et de la couronne de Bohême » (1879).

Aux élections de 1879 les grands propriétaires renversèrent de nouveau l'équilibre des partis. Mais la majorité de la coalition fédéraliste était encore très faible. On comptait 145 constitutionnels en deux *clubs*, libéral 91, progressiste 51; et 168 fédéralistes en trois *clubs*, Tchèques 54, Polonais 57, *club* Hohenwart (féodaux allemands, Slovènes, Croates de Dalmatie) 57. Il restait en dehors des groupes 40 députés, surtout des grands propriétaires. Le ministre de l'intérieur, Taaffe, annonçait l'intention de les grouper en un tiers parti qui tiendrait la balance entre les deux partis opposés. L'empereur le chargea de former un ministère.

La politique fédéraliste du ministère Taaffe (1879-93). — Le ministère Taaffe, qui devait durer quatorze ans, se présenta d'abord comme un ministère de conciliation, formé de membres des deux partis. En fait, dès l'origine, il inclina vers la coalition fédéraliste aristocrate catholique, et dès 1880 il n'y resta que des fédéralistes.

La gauche allemande lui fit opposition sur la loi militaire. On ne voulait plus la voter que pour trois ans, et avec une réduction d'effectif; le ministère la demandait pour dix ans et avec le même effectif. Comme il fallait la majorité des deux tiers, la loi ne passa qu'après deux refus, par la défection d'une moitié du *club* libéral (déc. 1879). — La coalition fédéraliste, devenue le parti du ministère, accepta en fait la constitution de 1869 en profitant de l'appui du gouvernement pour obtenir des concessions en faveur des nations slaves et du clergé catholique. Par un travail lent, mais continu, les aristocraties nationales et le clergé augmentèrent leur action aux dépens des fonctionnaires allemands et du pouvoir laïque.

Les deux partis tchèques (Vieux et Jeunes) réunis contre les Allemands obtinrent le partage de l'université de Prague en deux universités, une allemande, une tchèque (1882), puis une ordonnance du ministère de la justice Prazak (1886) qui imposait aux fonctionnaires l'obligation de répondre au public dans celle des deux langues, allemand ou tchèque, où la demande était présentée; c'était un moyen d'écarter les fonctionnaires allemands qui ignoraient le tchèque. La Bohême continua d'être la province la plus agitée de tout l'Empire, agitée par les manifestations tchèques, par les rixes entre étudiants tchèques et étudiants allemands à Prague, par les luttes dans le *Landtag*, où les Tchèques avaient enfin (1883) pris la majorité, par les querelles pour les écoles. Les Allemands, se sentant débordés, demandèrent d'abord la séparation de la Bohême en deux groupes nationaux, chacun avec sa langue; puis, adoptant l'ancienne tactique des Tchèques, ils refusèrent de siéger au *Landtag*.

Le parti aristocratique polonais était déjà maître en Galicie, où depuis 1877 il avait réduit les Ruthènes à une infime minorité dans le *Landtag* (une dizaine sur 150). Le gouvernement lui abandonna la Galicie, se bornant à empêcher les manifestations officielles contre la Russie qui auraient pu gêner sa politique extérieure.

Le parti slovène ayant repris la majorité au *Landtag* (qu'il avait perdue de 1877 à 1883) acheva de slaviser la Carniole.

Les conservateurs obtinrent l'abolition de la liberté d'industrie. La loi de 1883 rétablit des corporations obligatoires pour une partie des professions de l'industrie et du commerce; on ne put y être

admis qu'après examen, avec un certificat de capacité. — Ils firent voter une réforme électorale qui abaissa le cens dans les curies inférieures, donnant le suffrage aux « hommes à 5 florins, » favorables d'ordinaire au parti catholique (1882).

En face de cette coalition devenue irrésistible par son alliance avec l'empereur, les libéraux allemands hésitèrent sur la tactique à suivre. D'abord ils se divisèrent. Le *club* progressiste, mécontent d'avoir été abandonné dans la lutte contre la loi militaire, se sépara de la coalition libérale (1879). — Puis ils se rapprochèrent en une « gauche réunie » (1881) qui prit un caractère national allemand avec le mot d'ordre « solidarité de tous les Allemands d'Autriche ». — Puis cette gauche se coupa en deux, *club allemand*, *club allemand-autrichien* (1885). — Enfin du *club* allemand se détacha la « réunion des *nationaux* allemands », qui refusa de rompre avec les antisémites (1887). — D'ailleurs la gauche recula à chaque élection au *Reichsrath*. Elle perdit la majorité à la *délégation* (1882). Elle descendit en 1885 à 132 membres; en 1891 à 110. — La Chambre des seigneurs, où le parti allemand dominait, retarda le vote de la loi scolaire; mais le ministère, par des nominations de membres, finit par y acquérir la majorité.

En dehors du *Reichsrath* le parti socialiste fut longtemps paralysé par la dépression qui suivit le *Krach*, puis par la lutte entre socialistes et anarchistes. Les anarchistes, recrutés surtout parmi les Slaves, essayèrent du terrorisme par les attentats (1882-83). Le gouvernement répondit par l'état de siège et des lois d'exception (1884-85).

La coalition fédéraliste du ministère Taaffe fut disloquée par l'évolution démocratique de la nation tchèque. Le parti démocratique des Jeunes-Tchèques, formé dès 1867, avait toujours conservé son programme politique opposé à celui des Vieux-Tchèques : suffrage universel, liberté de presse et de réunion, école laïque. Mais il avait consenti à opérer contre les Allemands d'accord avec le parti aristocratique des Vieux-Tchèques. En 1887 il rompit violemment sur la question nationale. Gregr, chef des Jeunes-Tchèques, reprocha au vieux Rieger, orateur des Vieux-Tchèques, d'avoir dit : « Nous devons ramasser les miettes de notre droit sous la table. » Ce qui était en cause, c'était l'accord avec le ministère et l'empereur. Les Vieux-Tchèques, en acceptant la constitution de 1867 et la Triple Alliance, avaient sacrifié l'ancien programme national : indépendance de la couronne de Bohême, alliance avec la Russie et lutte contre l'Allemagne. Les Jeunes-Tchèques, reprenant ce programme combiné avec leurs réclamations démocratiques, engagèrent une cam-

pagne ardente de protestations, de réunions monstres, de manifestations pour la France et pour la Russie [1], qui en quelques années (1887-91) leur donna la majorité dans les villes et les campagnes de Bohême. Les Vieux-Tchèques effrayés décidèrent les Allemands de Bohême à revenir au *Landtag*. Le pacte fut conclu (1890), mais une fraction des Vieux-Tchèques, les « réalistes », intimidés par l'agitation nationale des Jeunes-Tchèques, n'osèrent pas le voter. Au *Reichsrath* élu en 1891, le parti jeune-tchèque eut 36 députés (contre une douzaine de Vieux-Tchèques). Il apportait un programme doublement révolutionnaire : en matière nationale la Bohême tchèque et indépendante, l'égalité complète entre Prague et Vienne, la décentralisation des chemins de fer; en politique le suffrage universel, l'égalité des classes ouvrières, la diminution de l'armée. Il le soutint par des discours violents et des scènes bruyantes dans le *Reichsrath*, où il introduisit ses procédés d'agitation nationale populaire [2].

En même temps, dans les villes et les régions industrielles allemandes, commençait un mouvement démocratique. — Le « parti ouvrier social démocratique », organisé sur le modèle allemand (1888), devenait assez fort pour faire de grandes manifestations, fêtes du 1er mai en faveur de la journée de huit heures (1890-92), pétitions pour le suffrage universel. — A Vienne, où la population, de plus en plus hétérogène, se composait d'Allemands, de commerçants juifs et d'ouvriers tchèques, se forma un parti antisémite, coalition de révolutionnaires et de catholiques, qui finit par conquérir le conseil municipal de Vienne et le *Landtag* de Basse-Autriche. Le mouvement antisémite se manifesta aussi par des déclarations à la Chambre et dans les journaux et des bagarres dans les rues.

1. 1887 : manifestations d'étudiants pour Gregr contre Rieger; une réunion de 20 000 assistants, où Gregr parle contre l'alliance féodale-cléricale, vote une résolution que la nation tchèque ne veut pas devenir une nation à deux langues, qu'elle veut le tchèque langue dominante, et ne renoncera pas au droit de l'État bohémien. — 1888 : scène dans le *Landtag* (janv.). Réunion populaire, programme : l'État tchèque avec le tchèque langue d'État, couronnement du roi en Bohême. — 1889 : le cercle de lecture de Prague envoie des délégués à Paris; adresse à l'Association des étudiants : « Nous adorons la France ». Les Jeunes-Tchèques demandent que le nom de Jean Huss soit inscrit sur le musée de Prague; les Vieux-Tchèques refusent comme insulte à l'Église catholique. — 1892 : délégation aux fêtes de Nancy.

2. 1891 : Gregr compare la Bohême à un citron pressé par l'État autrichien, les Tchèques se sentent dans la captivité de Babylone ; tout peuple slave est étouffé par la centralisation autrichienne comme dans les bras d'un vampire. — 1892 (18 nov.) : discours de Masaryk contre la germanisation ; Mayer répond que les Allemands regardent comme haute trahison de parler de l'État bohémien ; les clameurs des députés tchèques et slovènes couvrent sa voix.

Coalition allemande-polonaise et réforme électorale de 1896. — L'empereur s'alarma des progrès de ces partis révolutionnaires qui menaçaient à la fois sa politique intérieure par des revendications démocratiques et sa politique extérieure par des manifestations contre l'alliance allemande. Le ministère Taaffe oscilla, négocia d'abord avec la gauche allemande (1892), puis avec les Tchèques (1893), puis mit Prague en état de siège, y suspendit le jury et la liberté de la presse, et finit par un projet de réforme électorale radicale. Dans les deux curies des villes et des communes (qui élisaient 268 députés sur 353), il proposait d'étendre le suffrage à quiconque aurait six mois de domicile et saurait lire et écrire, ce qui aurait élevé de 1 1/2 million à 4 1/2 le chiffre des électeurs.

Les partis conservateurs et allemands se coalisèrent contre ce projet. L'empereur s'entendit avec eux et forma le ministère Windischgrætz (nov. 1893), soutenu par la coalition la plus hétérogène qu'on eût vue encore en Autriche : les partis allemands (gauche, libéraux et catholiques), le *club* Hohenwart, le *club* polonais hostile aux Jeunes-Tchèques amis de la Russie. — Pour calmer l'agitation en faveur de la réforme électorale, le ministère proposa de créer une nouvelle curie de 43 députés élus par un suffrage universel (1894). Mais les partis coalisés ne s'entendirent pas sur la façon de la former, et la coalition se disloqua à propos d'une subvention à une école secondaire slovène en Styrie. La gauche allemande refusa la subvention et déclara sortir de la coalition, le ministère se retira.

Après un ministère d'affaires provisoire (juin 1895), fut formé (oct. 1895) un ministère (Badeni) appuyé sur la coalition des partis conservateurs, *club* polonais, *club* Hohenwart, parti libéral, parti catholique, avec un programme de conciliation conservatrice : tenir compte à la fois des réclamations nationales et de la « position traditionnelle » et de la « culture » plus avancée du peuple allemand, « empêcher le bouleversement de l'ordre social, cultiver les sentiments religieux et l'éducation religieuse de la jeunesse ».

Le parti polonais aristocratique avait rompu avec la nation tchèque devenue démocratique; il sortait de la coalition slave pour entrer dans la coalition des partis allemands anti-démocratiques dont il a pris la direction. Le premier ministre Badeni, le ministre commun des affaires étrangères Goluchowski, sont Polonais. Le conflit était maintenant entre la coalition aristocratique soutenue par l'empereur et les nouveaux partis démocratiques, les Jeunes-Tchèques de Bohême, les socialistes et les antisémites d'Autriche.

Le gouvernement, sous la pression de l'opinion, a fait une réforme

électorale (1896) qui, sans toucher aux anciennes curies, crée une cinquième curie de 72 députés élus par circonscriptions au suffrage universel (direct dans six grandes villes, indirect ailleurs).

Luttes politiques en Hongrie depuis 1878. — En Hongrie le parti libéral ministériel garda une majorité suffisante pour gouverner. Il continua à magyariser les écoles et fit — sans se presser — quelques réformes. La Chambre des magnats fut diminuée (1886); le mandat de la Chambre des députés fut porté de trois ans à cinq (on rejeta l'extension du suffrage et le vote secret demandés par la gauche). L'État acquit les chemins de fer et adopta le fameux tarif par zones (1889). Le règlement décennal avec l'Autriche fut renouvelé sans difficulté pour 1888-98. Les luttes politiques entre Magyars ne portaient plus que sur des questions secondaires. — La gauche a lutté contre le ministère, en empêchant la réforme des *comitats* (1891) et surtout en faisant de grandes manifestations en l'honneur de Kossuth (1890 et 1894). — La droite s'est opposée à la réforme du régime ecclésiastique. Le ministère s'était enfin décidé (1893) à présenter des lois pour établir le mariage civil, la liberté de culte, l'égalité légale des Juifs. Ces lois, votées à la Chambre à la fois par la gauche et le parti ministériel, étaient rejetées par les magnats, qui disaient avoir l'assentiment secret du roi. Contre la loi du mariage civil le clergé avait organisé une agitation dans tout le pays. Elle passa enfin quand le ministère eut obtenu du roi la permission de créer des magnats nouveaux pour déplacer la majorité (1894). — Ces deux crises amenèrent la chute du premier ministre. L'agitation pour Kossuth fit partir Tisza (1890); l'agitation contre le mariage civil (1894) fit se retirer Wekerle (remplacé par Banffy).

La lutte a été plus intense entre les Magyars et les petites nations.

En Croatie surtout, le parti national, excité par l'occupation des nouvelles provinces de langue croate (Bosnie-Herzégovine), a repris le projet d'un royaume de Grande-Croatie indépendant de la Hongrie et relié à la monarchie par une union personnelle. La Diète d'Agram vota une adresse à l'empereur (1878) pour demander la réunion de la Dalmatie et de la Bosnie. En renouvelant le compromis avec la Hongrie elle exigea l'annexion des *Confins militaires* à la Croatie. Cette province peuplée de soldats croates, restée depuis l'abolition de son régime spécial (1866) dans une situation provisoire, fut enfin incorporée à la Croatie, et représentée par des députés à la Diète d'Agram. La Diète réclama aussi le port de Fiume (1881), mais la Hongrie y a maintenu son gouverneur provisoire.

La Croatie renforcée continua contre le gouvernement hongrois

une opposition nationale sourde, entrecoupée de manifestations violentes. A côté du parti national ministériel s'était formé un parti radical qui réclamait l'union personnelle. — En 1883 le ministre des finances hongrois ayant fait mettre sur les locaux des administrations financières à Agram des écussons avec des inscriptions en deux langues (magyar et croate), la foule les arracha et le *ban* refusa de les rétablir. Le gouvernement hongrois envoya des soldats pour les remettre, remplaça le *ban* et ajourna la Diète; puis il se résigna à mettre des écussons sans inscription (1883). Mais l'agitation patriotique croate avait été si vive qu'en 1884 le parti radical monta de 17 à 24 députés. — Le gouvernement hongrois fit transporter les archives d'Agram à Budapest (1885); ce fut l'occasion de scènes violentes dans la Diète; deux députés radicaux furent condamnés à la prison. — La majorité gouvernementale qui tient à maintenir l'union avec la Hongrie est restée assez forte pour contenir le parti de la Grande-Croatie; mais l'agitation a continué par des manifestations : pendant la visite de l'empereur à Agram un drapeau magyar a été brûlé par les étudiants (1895).

Les autres nations, privées d'organisation politique, n'ont guère pu agir que par des protestations. Les Slovaques du Nord-Ouest ont tenté de se rapprocher des Tchèques de Bohême et Moravie, leurs voisins et leurs congénères de langue. Le gouvernement magyar et le clergé luthérien ont répondu en interdisant à tout pasteur et instituteur en pays slovaque de prendre part à la propagande slave (1884).

Chez les Serbes du Sud un petit parti séparatiste, dirigé par une société secrète, la *Omladina*, travaillait dès 1872 à faire l'unité de toute la nation serbe en la réunissant à l'État de Serbie. Le parti national, formé par la majorité de la nation, se contentait de réclamer l'autonomie. Il protesta contre le gouvernement magyar en réclamant (1884) les droits, reconnus aux Serbes en 1790, 1848, 1868, d'élire leur métropolite, et de régler leurs affaires d'église et d'écoles. — En Croatie, où les Serbes ne diffèrent des Croates que par leur religion (orthodoxe) et leur écriture (slavonne), le « parti serbe indépendant de Croatie » formé après l'annexion des *Confins militaires*, demanda l'égalité de l'écriture cyrillique avec l'alphabet latin et la revision de la loi scolaire (1887).

Les Roumains, exclus presque de la représentation par le régime électoral, s'étaient bornés longtemps à une protestation passive. Ils commencèrent (1881) à demander un gouvernement distinct pour la Transylvanie. Enfin (1892) ils envoyèrent une députation à « l'*empereur* » à Vienne, avec un mémorandum. Le gouvernement hongrois fit

condamner les chefs à la prison (1895). Un parti séparatiste, en relation avec le parti irrédentiste en Roumanie, a commencé à parler de la « Romania irredenta » et à rêver la séparation des Roumains de Hongrie et leur union au royaume de Roumanie.

Contre l'agitation roumaine les *Saxons* ont achevé de se solidariser avec les Magyars [1]. Par contre les petites nations ont essayé de se coaliser contre leurs maîtres magyars. Un congrès de Roumains, Slovaques et Serbes a formé une alliance pour la défense des autonomies nationales en maintenant l'intégrité du royaume (1895).

Évolution politique de l'Autriche-Hongrie au xixe siècle. — L'Autriche était un aggrégat hétérogène de nations, mélangées elles-mêmes d'éléments hétérogènes et soumises à une monarchie absolutiste et aristocratique. Le gouvernement maintenait l'unité politique et réduisait l'opposition nationale à quelques réclamations dans la Diète de Hongrie, ailleurs à de simples protestations littéraires. Mais ce régime, praticable dans un état bureaucratique, ne se conciliait pas avec des assemblées de représentants animés de passions nationales; il devint impossible aussitôt qu'on adopta des institutions représentatives. — La révolution de 1848 révéla brusquement les antagonismes nationaux; elle établit le dualisme, c'est-à-dire le partage de la monarchie entre les deux nations dominantes, Allemands et Magyars. Mais toutes deux ayant pris parti pour le régime parlementaire démocratique, le gouvernement monarchique les écrasa avec l'aide des nations slaves restées sujettes et rétablit le régime absolutiste, en le complétant par la domination du clergé.

Les défaites militaires de 1859 et 1866 et la ruine du crédit décidèrent le gouvernement allemand à adopter un régime constitutionnel libéral. Il commença par essayer de maintenir l'unité de tout l'empire, puis, reculant devant la résistance unanime de la nation magyare, il fit la part du feu en abandonnant aux Magyars tous les pays de la couronne de saint Étienne. Là s'organisa un État magyar avec un gouvernement parlementaire libéral semi-aristocratique, assez fort pour s'imposer aux petites nations, mais qui fut obligé de laisser la nation croate se constituer en État autonome.

Avec le reste de l'empire, le gouvernement allemand recommença

1. On peut rattacher aux luttes nationales l'agitation antisémite. Elle s'est manifestée violemment par le procès contre les Juifs de Tisza-Eslar accusés du meurtre rituel d'une jeune fille (1882-83), et par la formation d'un parti antisémite (17 à la Diète de 1884). — L'agitation socialiste, limitée à la capitale, n'a pas pris d'importance politique.

à organiser un régime unitaire constitutionnel. Il parvint, par un système électoral favorable aux Allemands et aux grands propriétaires, à faire fonctionner ce régime en coalisant tantôt les Allemands libéraux avec l'aristocratie (1867-78), tantôt l'aristocratie allemande avec les aristocraties des nations slaves (1879-93). Mais à la coalition des aristocraties slave et allemande il a dû sacrifier une partie du régime libéral et laïque (établi après 1867) et une partie de l'ancienne prépondérance de la langue allemande; il a laissé l'Autriche reculer vers l'ancien régime sous l'autorité de la noblesse et du clergé. Puis un nouveau parti démocratique ayant, par un appel au sentiment national, conquis la nation tchèque, le gouvernement, inquiet des progrès de la démocratie, a compensé la perte du parti tchèque par l'adjonction du parti libéral allemand et il s'appuie sur une coalition anti-démocratique, dirigée par les Polonais.

BIBLIOGRAPHIE[1]

Bibliographie. — On trouvera des bibliographies dans les ouvrages indiqués au chapitre XIII, **Waitz**, **Krones**, **Leger**.

Documents. — Les comptes rendus parlementaires et les recueils de lois, sont indiqués dans **Mühlbrecht**, *Wegweiser zur Literatur der Staatswissenschaften*. Pratiquement on trouvera tous les documents et les faits importants dans **Schulthess**, *Europäischer Geschichtskalender*, 1 vol. par an depuis 1860; l'Autriche-Hongrie y est une des parties les mieux traitées (dans un sens très hostile aux Slaves et aux Magyars). Voir aussi l'*Annuaire des Deux Mondes*, jusqu'à 1870, et l'*Annual Register*.

Pour l'histoire des partis voir les revues, les *Grenzboten*, les *Preussische Jahrbücher*, la *Deutsche Rundschau* depuis 1874, la *Deutsche Revue*, depuis 1877, *Unsere Zeit*, et la *Revue politique et parlementaire* depuis 1894.

Travaux. — Pour les histoires générales, **Krones**, **Leger**, voir chap. XIII. — **W. Rogge**, *Œsterreich von Vilagos bis zur Gegenwart*, 3 v., 1872-73; *Œsterreich seit der Katastrophe Hohenwart-Beust*, 2 v., 1879; s'arrête à la crise d'Orient; œuvre de journaliste, très partial pour les Allemands.

Sur les nations[2] : il existe une collection de monographies descriptives, *Die Völker Oesterreichs-Ungarn*.

Sur les institutions : voir la bibliogr. dans **Ulbrich**, *Œsterreichisches Staatsrecht*, 1892 (collect. Marquardsen). — **Jellinek**, *Ungarisches Staatsrecht* (même collection) est annoncé. — Les principaux traités sont **Ulbrich**, *Lehrbuch des Œsterr. Staatsrechts*, 1883; *Handbuch der Œsterr. politischen Verwaltung*, 2 v. e 1 suppl., 1888-92. — Il se publie depuis 1895 un dictionnaire sous la direction de **Mischler** et **Ulbrich**, *Œsterreichisches Staatswörterbuch*.

1. L'ignorance où je suis du magyar et des langues slaves ne me permet pas de dresser une bibliographie vraiment scientifique. Je me borne aux ouvrages en allemand et en français, qui pratiquement suffisent pour étudier cette histoire.

2. Je renonce à citer les écrits de polémique nationaliste, tchèques, magyars, allemands, polonais, dans le genre de **Rieger**, *Le royaume de Bohême*, 1867, **Heinze**, *Hungarica*, 1882, très nombreux et de peu de valeur historique.

CHAPITRE XVIII

LES PAYS SCANDINAVES

Formation des États scandinaves. — Les trois pays scandinaves, Suède, Norvège, Danemark, sont d'anciens États formés dès le haut moyen âge; les trois peuples se ressemblent par leurs origines, leur langue, leur religion, leurs conditions de vie; ils ont passé par des évolutions analogues et leurs histoires au XIXe siècle restent parallèles.

La situation politique des trois pays a été bouleversée par les guerres de l'Empire. Pour la Scandinavie (comme pour la Suisse, les Pays-Bas, l'Italie, la péninsule ibérique, l'Allemagne) la vie politique contemporaine a été produite par l'intervention de la France.

Les Suédois, pendant l'alliance de Napoléon Ier avec le tsar, sont vaincus par les Russes, qui détachent du royaume le grand-duché de Finlande. Irrités de l'incapacité de leur roi, ils se révoltent et lui imposent une espèce de constitution (la *forme de gouvernement* de 1809) qui remplace la royauté absolue par un gouvernement aristocratique.

Un général français, Bernadotte, chargé d'occuper la Poméranie suédoise, se concilie l'aristocratie de Suède; le roi, qui n'a pas d'enfant, l'adopte pour héritier; Bernadotte, devenu prince royal, gouverne à la place du roi et s'allie à la coalition de la Russie et de l'Angleterre contre Napoléon. — Le roi de Danemark, souverain absolu des deux royaumes de Danemark et de Norvège, reste l'allié de Napoléon; les Alliés promettent à Bernadotte la Norvège. — Après la défaite de Napoléon, le roi de Danemark est forcé de céder la Norvège au roi de Suède (paix de Kiel, janvier 1814) et ne conserve que le Danemark et les duchés de Schleswig-Holstein.

La Norvège, traitée depuis quatre siècles comme une province lointaine par le gouvernement danois, avait perdu toute vie politique. Les Norvégiens, parlant danois et n'ayant pas de littérature autre que la littérature danoise, ne se sentaient pas nettement une nation distincte. Le parti patriote norvégien apparaît en 1810 seulement; il fonde la « Société pour le bien public norvégien », puis organise des souscriptions pour l'Université norvégienne (1811).

Le sentiment national s'était très vite formé; quand arriva la nouvelle de la cession de la Norvège, à la Suède, les Norvégiens décidèrent de ne pas s'y soumettre. Le prince danois qui, sous le titre de vice-roi, gouvernait la Norvège, voulut profiter de ce mouvement pour se faire reconnaître roi de Norvège. Mais, au lieu de se déclarer roi absolu, comme il y avait songé d'abord, il prit le parti, sur le conseil du professeur Sverdrup, de faire appel à la nation. Il convoqua une assemblée de notables, puis une Diète de 112 membres, formée de représentants élus et de fonctionnaires. La Diète déclara que la couronne de Norvège avait fait retour au peuple par la renonciation du roi de Danemark, et élut roi le prince Christian-Frédéric (17 mai 1814). Puis elle vota une constitution analogue à la constitution française de 1791, fondée sur la souveraineté du peuple représenté par une assemblée élue indissoluble.

Bernadotte arriva pour prendre possession du pays et offrit aux Norvégiens un vice-roi et une constitution. Les Norvégiens refusèrent. La guerre commença; les Suédois furent repoussés. Mais il était impossible à la Norvège de résister à l'ordre formel des grandes puissances européennes. Christian convoqua donc l'assemblée des représentants et lui fit accepter sa renonciation à la couronne. Mais l'assemblée, en se soumettant au roi de Suède, maintint le principe de la souveraineté du peuple : elle *élut* Charles XIII roi de Norvège, à condition par lui de reconnaître la constitution de 1814.

Une convention conclue avec le gouvernement suédois régla les rapports entre les deux pays (1815). Il devait y avoir un roi de Suède et de Norvège, souverain commun pour toutes les relations extérieures (guerre et diplomatie); mais les deux peuples conservaient chacun sa Constitution et son gouvernement; la Norvège avait son Conseil d'État faisant fonctions de ministère, son assemblée, sa Cour suprême, sa capitale à Christiania, sa banque à Drontheim.

Il y a eu désormais trois États scandinaves distincts. La Norvège a le même roi que la Suède et la même langue que le Danemark Tous trois ont une Église d'État luthérienne. Tous trois ont eu au XIXe siècle une renaissance économique, politique et littéraire; tous

trois ont adopté la liberté religieuse. Leur évolution a été parallèle, mais pour en comprendre le détail il vaut mieux examiner séparément les trois pays.

LA SUÈDE

Transformation de la Constitution suédoise. — La société en Suède est restée aristocratique jusqu'au XIXe siècle. Le Sud (la Scanie) était un pays de grande propriété; le reste, où le sol est moins fertile, n'a qu'une population clairsemée de paysans et de pêcheurs, avec quelques groupes de mineurs, et peu de villes. La cour, les nobles, les officiers, les fonctionnaires, le clergé luthérien, forment la partie active de la nation et dominent le peuple; la vie politique est concentrée à Stockholm autour du roi.

La Suède avait conservé toutes ses vieilles institutions : le Conseil d'État tenant lieu de ministère, — la Diète divisée en quatre ordres (nobles, clergé, bourgeois, paysans) votant séparément, — l'Église d'État luthérienne et l'interdiction de pratiquer un autre culte, — l'armée (*indelta*) entretenue au moyen d'une assignation sur des terres. Depuis 1809 le roi ne pouvait décider aucune affaire que dans le Conseil d'État, formé de deux ministres, quatre secrétaires d'État, un chancelier, six conseillers collectivement responsables; le gouvernement ne pouvait faire de lois qu'avec la Diète.

La première réforme fut celle du gouvernement. Le Conseil d'État en 1840 prit la forme moderne d'un ministère divisé en sept départements, chacun formant un service dirigé par un conseiller d'État, (affaires étrangères, défense, marine, justice, intérieur, finances, cultes). Les affaires sont examinées par chaque chef de service, puis en conseil; le roi signe la décision, qui doit être contresignée par le chef du département compétent (excepté en matière militaire).

Puis on établit la liberté de culte. L'ordonnance de 1826 sur les conventicules, qui interdisait aux laïques les réunions publiques de religion, fut abrogée en 1858. La tolérance religieuse s'introduisit dans la pratique; on abolit la loi qui réservait toutes les fonctions aux adhérents de « la pure doctrine évangélique ». Malgré les protestations du Synode et de la Cour suprême de justice, une loi spéciale reconnut aux dissidents le droit de faire de la propagande religieuse, en réservant l'exercice du culte public aux associations religieuses reconnues. Il fut permis aux Juifs, jusque-là parqués dans quatre villes, de s'établir dans tout le royaume (1873).

La distribution de la représentation, n'ayant pas été remaniée, était devenue grossièrement disproportionnée aux conditions réelles. On calculait en 1858 que sur 3 600 000 habitants, possédant 537 millions de rixdales, il y en avait 1 194 000, possédant 245 millions, écartés de la représentation, et que, grâce au système du vote par ordre, il suffisait de 27 000 âmes, possédant 52 millions de rixdales, pour contre-balancer le vote de 2 478 000, possédant 340 millions.

La grande réforme constitutionnelle fut la transformation de la Diète. Il se forma un *comité de réforme* qui organisa une campagne de pétitions. Les deux ordres inférieurs, bourgeois et paysans, prièrent le roi de présenter un projet de réforme; les deux ordres privilégiés, nobles et clergé, votèrent contre (1862). Le roi prit alors parti pour la réforme. On commença par les assemblées locales (*Landsting*); elles durent être élues au suffrage censitaire, sans distinction d'ordres. Puis le gouvernement déposa un projet de remaniement complet de la Diète (1863).

Enfin en 1865 [1] les deux ordres privilégiés se résignèrent à voter le projet du roi (la noblesse par 361 voix contre 294). Ce fut une réforme radicale. La vieille Diète par États généraux à sessions courtes et irrégulières fut transformée en un parlement de type moderne à session annuelle de quatre mois. La Diète se composa de deux Chambres. La « première Chambre » était aristocratique, formée de représentants des vingt-cinq assemblées locales et de ceux des villes à raison de 1 par 30 000 âmes, élus pour neuf ans, avec un cens d'éligibilité élevé et pas d'indemnité parlementaire. La « deuxième Chambre » était formée de députés élus pour trois ans par des électeurs censitaires et recevant une indemnité parlementaire. La proportion des députés était de 1 par district dans la campagne jusqu'à 40 000 âmes, 1 par 10 000 âmes dans les villes, ce qui donnait un avantage électoral aux villes. Les deux Chambres avaient les mêmes pouvoirs, elles devaient faire les lois et le budget. En matière de finances, s'il y avait désaccord entre les deux, elles se réunissaient, et le vote se faisait à la majorité (c'est là un usage scandinave).

Les partis en Suède. — En Suède, comme dans les autres États scandinaves, la formation des partis s'est faite à l'inverse des pays d'Europe. Les villes, où dominaient la cour et les fonctionnaires, formèrent le parti conservateur aristocratique (droite), disposé à soutenir le ministère choisi par le roi. Ce furent les campagnes qui

1. La date légale de la nouvelle Constitution est 1866.

formèrent le parti démocratique (gauche), celui qui vote contre les projets du ministère.

La droite s'est appelée le « parti de *l'intelligence* »; elle se recrute dans les classes cultivées; la gauche, composée surtout de paysans, a pris le nom de « parti des campagnards ». Comme dans les autres pays scandinaves, la lutte a porté sur le budget des dépenses, surtout militaires (armée et marine). Le roi et son ministère, continuant la tradition militaire suédoise, peut-être aussi à l'exemple des monarchies allemandes, voulaient réorganiser l'armée sur le modèle prussien, en faire une armée permanente et dépenser de grosses sommes pour reconstituer une marine de guerre. La gauche, avant tout préoccupée d'économie, repoussait ces dépenses comme inutiles pour un peuple qu'aucun ennemi ne menace; elle demandait que l'armée fût réorganisée sur le modèle suisse, en forme de milice nationale.

Les rapports entre le ministère et la deuxième Chambre étant restés réglés suivant les usages de la monarchie constitutionnelle, le roi a évité d'établir le régime parlementaire; il a continué à choisir ses ministres en dehors de la majorité. La Chambre, dépourvue de moyens de contrainte, ne peut pas se saisir du gouvernement; elle n'a qu'un pouvoir de résistance aux projets du ministère.

Le conflit a commencé dès 1871 sur la réforme de l'armée : la gauche demandait l'abolition du « système suranné » de l'*indelta*; le projet du gouvernement voté par la première Chambre fut rejeté par la deuxième Chambre (105 contre 79).

Le ministère conservait la majorité dans la Diète (les deux Chambres votant ensemble), grâce aux voix de la Chambre haute, aristocratique et ministérielle. Mais dès 1875 la gauche avait la majorité même dans la Diète (155 contre 141). Le ministère a continué à présenter ses projets, la Diète a continué à les rejeter; la réforme de l'armée n'a pas abouti. Mais le conflit n'est pas devenu aigu comme dans les autres pays scandinaves. Le roi a fait entrer au ministère les chefs de la fraction modérée du parti campagnard.

Puis le classement des partis a changé. Il s'est formé dans les villes un nouveau parti démocratique, plus radical que les campagnards. En 1884 le parti conservateur a perdu Stockholm. En même temps la question du régime douanier disloquait les anciens partis. Les prix des céréales ayant beaucoup baissé, un parti s'était formé vers 1880 pour demander l'élévation des droits de douane sur les blés. Le ministère, resté partisan du libre-échange, a longtemps résisté. Dès 1886 les protectionnistes avaient une petite majorité à

la Chambre basse, insuffisante encore pour contre-balancer la grosse majorité libre-échangiste de la Chambre haute. En 1887, le ministère ayant fait appel au pays par une dissolution (la première depuis la réforme de la Diète), le parti ministériel libre-échangiste n'eut que 100 voix sur 222. La majorité dépendait de l'élection de Stockholm, où avaient passé 22 démocrates; elle fut annulée parce qu'*un* des élus n'avait pas le cens légal; et la liste protectionniste fut déclarée élue. Le ministère se retira et les droits protecteurs furent établis. Mais dès 1892 les libre-échangistes reprenaient la majorité (142 contre 86) dans la deuxième Chambre (128 contre 102, en 1896).

Le parti socialiste venait de s'organiser (1889) sur le modèle du parti allemand, en groupant des sociétés politiques et des syndicats ouvriers; il commençait l'agitation par une campagne de presse et une manifestation pour la journée de huit heures (1890). Le gouvernement répondit par des procès de presse, pour lèse-majesté ou blasphème, et fit condamner à la prison tous les rédacteurs du journal socialiste. Le parti socialiste, impuissant à faire élire ses candidats par les électeurs censitaires, se coalisa avec le parti démocratique pour demander le suffrage universel. Les deux partis réunis organisèrent une élection pour une « Diète du peuple ». Cette Diète privée, tenue en 1893, présenta au roi une adresse en faveur du suffrage universel. — Sur cette question le parti campagnard s'est divisé (1893); une partie s'est unie à la droite pour rejeter la réforme électorale (la première Chambre l'a encore rejetée en 1896). Le gouvernement, inquiet de l'agitation dans la population urbaine, a fait voter une loi qui, en réduisant le nombre des députés à 230, diminue la proportion de députés des villes (1894). Puis la vie politique a été dominée par le conflit avec la Norvège (voir p. 538).

LA NORVÈGE

Le parti démocratique. — La Norvège avait, dès l'union avec la Suède, la constitution sociale et politique la plus démocratique d'Europe. La séparation avec le Danemark avait fait disparaître les classes dirigeantes danoises; il ne restait presque pas de noblesse norvégienne; les fonctionnaires, peu nombreux, étaient concentrés dans Christiania, capitale sans cour. La société se réduisait aux paysans, presque tous propriétaires, aux marchands, aux marins et aux pasteurs. Elle eut toujours un caractère démocratique.

Le gouvernement était monarchique de forme; mais le roi,

étranger et presque toujours absent, ne venant en Norvège que pour les sessions de l'Assemblée, n'eut jamais qu'une faible influence personnelle. La constitution de 1814, établie comme la constitution française de 1791 sur la doctrine de la séparation des pouvoirs, était calculée de façon à rendre l'Assemblée entièrement indépendante du roi. Au contraire des autres États monarchiques, elle ne pouvait être dissoute et elle pouvait faire des lois malgré la volonté du roi, — à vrai dire, par une procédure lente, car pour qu'une mesure repoussée par le roi acquît force de loi, il fallait qu'elle fût votée par trois Assemblées successives, avec un intervalle de trois ans entre chaque vote.

L'Assemblée (*Storthing*) était élue pour un terme court (trois ans), au suffrage à deux degrés, par un corps électoral très démocratique pour l'époque, car il comprenait tout propriétaire de terre, tout bourgeois d'une ville et tout possesseur d'un revenu de 500 krones à la campagne, 800 dans les villes. L'Assemblée se coupait en deux Chambres, qui délibéraient séparément. Mais la Chambre haute (*Lagthing*) n'était qu'un fragment du *Storthing*, formée d'un quart des membres élus par l'ensemble. Les trois autres quarts constituaient l'*Odelsthing*, seul chargé de l'inspection des comptes. En cas de désaccord sur un projet de loi, les deux chambres votaient ensemble et le projet devait réunir en ce cas les deux tiers des voix.

Le roi choisissait le Conseil d'État chargé du pouvoir exécutif. Ce conseil, formé de deux ministres et neuf conseillers, se coupait en deux sections : un ministre et deux conseillers formaient la délégation auprès du roi à Stockholm; les autres restaient à Christiania et formaient le ministère. Suivant la doctrine de la séparation des pouvoirs les membres du Conseil d'État ne pouvaient être députés ni même entrer dans la salle du *Storthing*.

La vie politique fut d'abord peu intense. Le *Storthing* ne tenait qu'une seule session de deux mois tous les trois ans. Cependant il se divisa en deux partis sur le même principe qu'en Suède. Le parti démocratique, formé des représentants des paysans, s'opposait aux dépenses demandées par le gouvernement; la droite, favorable au ministère, était soutenue par les députés de la capitale. Mais dès l'origine, la gauche eut la majorité; elle avait l'avantage de se présenter comme le parti patriote norvégien, en opposition avec les hommes du gouvernement représentants d'un roi étranger.

Charles XIV (Bernadotte) passa tout son règne (1818-1844) en conflit avec les Norvégiens : conflit sur la liste civile, — conflit sur l'abolition de la noblesse, que le *Storthing* imposa par trois votes

successifs; — conflit sur la réforme de la Constitution (le roi voulait se faire donner les mêmes pouvoirs que dans les autres monarchies : veto, droit de dissolution, nomination des présidents; le *Storthing* rejeta tous ses amendements en 1824); — conflit en 1829, avec les étudiants qui célébraient l'anniversaire de la Constitution norvégienne au lieu de l'anniversaire de l'union avec la Suède (le roi envoya des troupes pour les disperser); — conflit sur le choix du vice-roi de Norvège. Cette fois le roi alla (1836) jusqu'à dissoudre le *Storthing* qui répondit en mettant en accusation le ministre pour avoir conseillé au roi de violer la Constitution; le ministre fut condamné à l'amende et Bernadotte céda; il prit pour vice-roi un Norvégien.

Les deux rois suivants, Oscar Ier (1844-59), Charles XV (1859-72), vécurent en paix avec le *Storthing*. Oscar reconnut à la Norvège un drapeau national et renonça à nommer un vice-roi (la charge fut abolie en 1873). — La liberté religieuse, oubliée dans la Constitution, fut établie par des lois. La loi sur les dissidents (1845) donna le droit à toutes les sectes *chrétiennes* de fonder des communautés et d'exercer leur culte (la liberté religieuse générale fut accordée en 1878); les Juifs furent assimilés en 1851. Mais la religion luthérienne resta obligatoire pour les fonctionnaires. La session du *Storthing* fut rendue annuelle (1869), ce qui augmenta l'activité politique de la Norvège.

La prospérité s'accroissait rapidement. Jamais la Norvège n'avait été si peuplée ni si riche. — La population avait passé de moins de 1 200 000 âmes en 1835 à 1 800 000 en 1875 (2 millions en 1891); la population des villes, de 135 000 en 1832 à 332 000 en 1875. — La dette, très lourde en 1815, était remboursée en 1850. Les douanes, devenues de plus en plus productives, suffisaient presque aux dépenses de l'État. — Le petit peuple norvégien avait la quatrième marine marchande d'Europe, en 1875 : 56 000 marins et 7 800 navires, sans compter les pêcheurs (évalués en 1890 à 120 000). — La terre était partagée entre un grand nombre de paysans. Le nombre des propriétaires avait augmenté de 45 000 en 1814 à 105 000 en 1835. Il ne restait plus de grande propriété.

Le conflit constitutionnel. — Avec Oscar II (1872) commença le grand conflit pour la réforme de la Constitution. Jusque-là le parti démocratique, restant dans les termes de la constitution de 1814, avait cherché seulement à limiter l'action du gouvernement en réduisant le budget. Il avait même d'abord refusé de changer la loi qui interdisait aux membres du Conseil d'État d'assister aux séances des assemblées, de peur qu'ils ne prissent une influence personnelle sur les députés. C'était l'ancienne doctrine, celle de la

Constituante française de 1791. Puis il avait proposé (1851) une loi qui permettait d'autoriser les conseillers d'État à assister aux séances du *Storthing*; le roi l'avait refusée.

En 1872, le parti démocratique changea de tactique; il travailla à prendre la place du Conseil d'état; il s'agissait d'obliger le roi à choisir ses ministres dans la majorité du *Storthing*, c'est-à-dire de remplacer le régime de la séparation par le régime parlementaire à l'anglaise. La Constitution interdisait aux ministres de siéger dans le *Storthing*; le parti démocratique vota une loi pour le leur permettre. Là-dessus le conflit s'engagea entre le *Storthing* et le roi. — Le roi déclarait que le *Storthing* n'avait pas le pouvoir de changer la Constitution sans l'accord des deux pouvoirs, roi et *Storthing*; la Constitution n'ayant établi aucune procédure de revision, le changement ne pouvait se faire qu'à l'amiable. Il voulait bien consentir à l'innovation, mais en échange il réclamait le droit de dissoudre l'Assemblée, comme dans les monarchies parlementaires. — La majorité du *Storthing* posait la question autrement. Elle déclarait que, la Constitution n'ayant pas fait de différence entre les lois et les amendements constitutionnels, il suffisait d'une loi pour changer l'organisation. Elle vota donc la loi qui donnait aux ministres l'entrée dans le *Storthing*; le roi refusa sa sanction; mais, suivant la procédure norvégienne, le *Storthing* la vota trois fois (1872-77-80) et émit plusieurs votes officiels de défiance contre le ministère.

Le roi refusa de reconnaître la loi, même après le troisième vote, et prit des ministres de combat décidés à résister (1880). Le *Storthing* n'avait aucun moyen d'action régulier; suivant la doctrine de la séparation des pouvoirs, le roi, dans le choix de ses ministres, n'avait aucun compte à tenir des votes de l'Assemblée. Le conflit s'aggrava. Les deux pouvoirs, roi et *Storthing*, se refusaient mutuellement leurs demandes. Le *Storthing* remplaçait la formule « Très Gracieuse Majesté » par ces mots « Au roi ». Le roi se faisait donner par la Faculté de droit de Christiania une consultation favorable à sa théorie. En Suède on parlait d'employer la force; en Norvège il se fondait une société pour armer des volontaires. Il ne restait qu'un procédé, c'était de mettre en accusation le Conseil d'État; mais l'issue du jugement était douteuse. D'après la Constitution, les ministres mis en accusation doivent être jugés par un tribunal formé de 9 juges de la Haute Cour de justice et de 22 membres du *Lagthing*, et les accusés ont le droit d'en récuser un tiers. Il n'y avait rien à attendre des juges, fonctionnaires du gouvernement; seul le *Lagthing* pouvait trancher le conflit.

Les élections de novembre 1882 furent décisives. La gauche avait 83 élus, les conservateurs 31. La gauche profita de sa majorité pour élire un *Lagthing* décidé à condamner les ministres. Le procès fut très long. L'*Odelthing* accusa les ministres d'avoir agi contre l'intérêt du pays en conseillant au roi de refuser sa sanction à l'amendement de la Constitution; la Cour déclara les ministres coupables et les condamna à être destitués (1884).

Cette fois le roi céda, il accepta le jugement. Il essaya cependant de former un ministère conservateur; mais personne n'osait plus accepter. Le roi se résigna enfin à charger Sverdrup, chef de la gauche, de former un ministère (1884). Ce fut un changement radical; la Norvège passa brusquement de la monarchie constitutionnelle au régime parlementaire. Le Conseil d'État devint un ministère responsable politiquement devant le *Storthing*. Le pouvoir, exercé jusque-là par le roi, les fonctionnaires de Christiania et le parti conservateur, passa à l'assemblée des représentants du peuple norvégien dominée par le parti démocratique des paysans.

Le conflit national. — La conquête du pouvoir par le chef de la gauche n'a pas fait cesser le conflit, elle l'a déplacé. Le parti qui avait vaincu le roi était une coalition d'opposition sans unité; à côté de l'ancienne gauche des paysans, restée monarchique et luthérienne intolérante, s'était formé, depuis une génération, un groupe plus radical, recruté en partie dans les villes et les ports, indifférent ou hostile à l'Église, dirigé par le romancier Björnstern Björnson.

Pendant la lutte contre le roi, Sverdrup avait exposé un programme de réformes démocratiques : extension du droit de suffrage, établissement du jury, réorganisation de l'armée, développement de l'enseignement (1882). Sur ces réformes la gauche était d'accord. Mais l'entente se rompit sur la politique ecclésiastique. Sverdrup, dominé par son neveu Jean, pasteur orthodoxe, fit refuser la pension demandée pour l'écrivain Kielland, parce qu'il avait exprimé des idées anti-chrétiennes (1885). Il présenta un projet de loi sur les conseils de paroisse (1886) qui donnait au conseil le droit de rayer de la liste des électeurs quiconque avait rompu avec l'Église ou menait une conduite immorale. (En Norvège la paroisse se confond avec la commune civile; c'était donner aux orthodoxes un pouvoir discrétionnaire sur les élections.) Le parti démocratique se coupa en deux; la *vieille gauche* soutenant Sverdrup, la *nouvelle gauche*, dirigée par Björnson, l'attaquant (1886) [1].

1. Ses adversaires la surnommèrent la « gauche littéraire » ou *européenne*, parce qu'elle introduisait en Norvège des idées étrangères.

Les deux fractions continuèrent à voter ensemble pour la loi électorale (1884), l'introduction du jury et la réorganisation de l'armée sous forme de milice (1887). Mais la nouvelle gauche demanda la destitution de Jean Sverdrup et fit rejeter par le *Storthing* la loi sur les paroisses (par 84 voix contre 1). Sverdrup, quoique mis en minorité, refusa de se retirer, en invoquant la théorie anti-parlementaire qu'il avait combattue toute sa vie. Puis, pour se maintenir, il se coalisa avec la droite, ce qui lui permit de faire repousser un vote de défiance par 61 voix (dont 30 conservatrices) contre 51 (1888). Il parla même de la nécessité d'obtenir la confiance de « celui qui est le maître du ministère » (le roi). La grande masse du parti démocratique suivit la nouvelle gauche. La délégation des associations démocratiques réunie à Drontheim (juillet 1887) adopta pour programme le suffrage universel, l'application du régime parlementaire (c'est-à-dire la démission du ministère mis en minorité) et la création de consuls spéciaux pour la Norvège. Par ce dernier article la nouvelle gauche faisait appel à la passion patriotique contre le gouvernement suédois et rouvrait le conflit avec le roi de Suède.

Il y avait désormais trois partis : conservateur, ministériel, radical. Aux élections de 1889, la coalition des ministériels et des conservateurs garda la majorité; 22 ministériels, 54 conservateurs, 38 radicaux. Mais le parti ministériel ainsi réduit ne pouvait se maintenir. Les conservateurs, devenus le parti le plus nombreux relativement, renversèrent Sverdrup, et le roi prit un ministère conservateur de combat, présidé par Stang (1889).

Alors recommença l'agitation démocratique et patriotique contre le roi de Suède. La grande industrie, introduite en Norvège, avait créé une classe ouvrière. Un parti socialiste ouvrier venait de se former (1887) et d'obtenir l'adhésion du congrès des associations ouvrières (1889). Un autre parti ouvrier radical, représenté par l'Union des ligues des travailleurs norvégiens, réclamait le suffrage pour les femmes, un impôt progressif sur le revenu et les héritages, la journée de huit heures, et une législation ouvrière.

Quand le ministère conservateur présenta une loi pour régler les relations entre la Suède et la Norvège, les deux fractions de la gauche se réunirent contre lui et le mirent en minorité (février 1891). Le roi se décida à appeler un des chefs du parti radical, Steen. Le ministère Steen n'avait pas la majorité au *Storthing*, les élections de 1891 la lui donnèrent. Le parti avait pris pour programme le suffrage universel, l'impôt direct, et surtout la création d'un ministère norvégien des affaires étrangères et de consuls norvégiens. L'élec-

tion fut très animée; la gauche radicale gagna 18 500 voix. Elle eut 65 députés, le parti Sverdrup 14, le parti conservateur 35.

Le conflit commença aussitôt avec le roi de Suède sur la question des consuls norvégiens. Le *Storthing* déclara que la création d'un corps consulaire était une affaire exclusivement norvégienne, à régler par les corps législatifs de Norvège. Le roi répondit qu'il se réservait de régler la question suivant les lois établies pour l'union entre les deux pays (mars 1892). Le *Storthing* décida de créer les consuls; le roi refusa sa sanction; le ministère offrit sa démission, mais le roi fut obligé de le garder (1892). Comme au temps du premier conflit, on se heurtait à une question de procédure : le *Storthing* prétendait, comme représentant du peuple souverain de Norvège, décider souverainement; le roi prétendait qu'un changement des relations établies par l'Union ne pouvait se faire qu'après entente entre les deux gouvernements. La Diète de Suède prit parti pour le roi (avril 1893); en Norvège la droite le soutenait. — Le roi reprit un ministère conservateur (Stang, avril 1893), et le conserva, malgré le vote de défiance du *Storthing*. — Le *Storthing* répondit en refusant les fonds pour les affaires étrangères, la liste civile, les ministres (1893), et décida la séparation des consulats de Norvège. La gauche ayant conservé la majorité aux élections de 1894, le conflit est resté ouvert. Le *Storthing* a continué à voter des mesures de défiance, la séparation des consulats, puis (1896) un pavillon norvégien sans symbole d'union. Le roi a continué de refuser sa sanction aux décisions du *Storthing* (1894) et a maintenu le ministère conservateur, même après qu'il a eu donné sa démission (1895).

Le conflit a provoqué un contre-mouvement national en Suède, et a pris la forme d'un conflit entre les deux peuples, norvégien et suédois. Dans les deux pays, les Chambres ont manifesté la défiance réciproque en votant des crédits militaires exceptionnels (1895). Le gouvernement suédois a proposé la revision du pacte d'Union; mais le *Storthing* de Norvège exigeait que les négociations fussent conduites par un ministère d'accord avec la majorité norvégienne; le roi a formé un ministère d'affaires et le conflit continue.

LE DANEMARK ET LES DUCHÉS

La monarchie danoise avant la séparation des duchés. — Depuis la cession de la Norvège, la monarchie danoise était réduite au royaume de Danemark (formé du Jutland et des îles), à l'Islande et aux duchés de Schleswig, de Holstein et de Lauenbourg.

La population était surtout agricole, mais il restait une noblesse nombreuse qui dominait à la cour et occupait les fonctions. Les paysans, affranchis seulement en 1788 d'une dépendance envers les nobles voisine du servage, n'avaient pas encore de vie politique. Copenhague, la seule ville importante, était le centre de la vie de cour. Le roi conservait la tradition du « despotisme éclairé » du XVIII[e] siècle : tolérance religieuse, administration patriarcale, gouvernement absolu, secret et sans contrôle.

Frédéric VI (1808-1839) se borna à promettre de publier le budget (1813), ce qui ne fut pas fait avant 1835; puis à créer comme en Prusse des assemblées d'États provinciaux, purement consultatives, pour les lois et les questions de finances (1831-34). Il y en eut quatre (Iles, Jutland, Schleswig, Holstein). La seule affaire publique fut le règlement des lourdes charges financières laissées par les guerres de l'Empire. En 1813 le papier-monnaie était tombé au quart de sa valeur, l'État avait fait une banqueroute partielle; la dette resta énorme et ne commença à diminuer qu'en 1841.

Il se forma dans les classes cultivées de Copenhague un petit parti libéral aristocratique qui désirait une constitution et espérait l'obtenir du prince héritier. Mais Christian VIII (1839-1848), devenu roi, devint absolutiste. Il fut d'ailleurs absorbé par la lutte contre ses sujets allemands du Holstein, et mourut en ne laissant qu'un *projet* de constitution (janvier 1848).

Tout le règne de Frédéric VII (1848-63) fut rempli par les intrigues, les négociations et les guerres pour l'affaire du Schleswig-Holstein, et pendant tout ce temps la vie politique du peuple danois fut dominée, entravée ou déviée par les querelles des duchés.

Le parti libéral était en même temps un parti national danois, qui voulait l'unification des duchés, ou tout au moins du Schleswig, avec une constitution unique pour toute la monarchie. Frédéric VII s'appuya sur ce parti et forma un ministère libéral (mars 1848) qui abrogea les lois contre la liberté de la presse. Puis il accorda une constitution (loi fondamentale de juin 1849) qui établissait une Diète annuelle formée de deux Chambres élues par des suffrages censitaires, les libertés de la presse, de religion, de réunion.

Cette constitution, restreinte au royaume de Danemark, ne dura guère. Le roi proposa un projet de constitution pour toute la monarchie, y compris les duchés; mais ce projet, rédigé au moment de la réaction générale contre le régime représentatif, diminuait les pouvoirs de la Diète. La Diète protesta; le gouvernement répondit par des procès de presse, et le roi, de son autorité, promulgua la consti-

tution de juillet 1854, qui réduisait la Diète à une assemblée consultative n'ayant voix délibérative que pour voter les impôts *nouveaux*. La Diète vota la mise en accusation du ministère. Elle fut dissoute, mais réélue (1854), et le roi changea de ministère. — Le conflit se termina par un compromis; ce fut la constitution du 2 octobre 1855 qui conserva à la Diète ses pouvoirs et créa un *Conseil d'État* commun pour toute la monarchie, où le royaume de Danemark avait 47 représentants (35 élus, 12 nommés par le roi), les duchés 33 (8 nommés par le roi). Cette constitution, déclarée nulle par les États provinciaux des duchés, garda un caractère précaire.

Les duchés de Schleswig-Holstein. — Le roi de Danemark possédait les deux duchés de Holstein et de Schleswig, outre le duché de Lauenbourg (reçu en 1815 en indemnité pour la Poméranie). Ces duchés, distincts du royaume de Danemark, appartenaient au roi comme *duc*. Ils avaient eu chacun une existence séparée, chacun avec son administration distincte et son assemblée d'États, tout en étant réunis sous un même souverain, et déclarés *indissolublement unis*. Mais en 1815, quand on avait formé la Confédération germanique, le Holstein et le Lauenbourg seuls y étaient entrés, le Schleswig était resté en dehors. — La population était allemande dans tout le Holstein et le Lauenbourg et la partie sud du Schleswig, mais danoise dans le nord du Schleswig. Ainsi, par une combinaison contradictoire dans les termes, les duchés et le Danemark faisaient partie d'une même monarchie sans former une même nation; le Holstein, quoique soumis au gouvernement danois, était membre d'une confédération étrangère où n'entrait pas le Schleswig, quoique indissolublement uni au Holstein, et les limites de la nationalité danoise ne coïncidaient avec les limites d'aucune province. Ces contradictions rendaient impossible une solution rationnelle.

Cependant la « question des duchés » ne se posa que lentement, le sentiment national n'était pas encore éveillé. Les Allemands du Holstein s'étaient habitués à regarder le Danemark comme leur patrie; ils chantaient même les chansons patriotiques danoises.

L'agitation commença contre Frédéric, qui gouvernait en souverain absolu, sans tenir compte des privilèges historiques des chevaliers de Holstein; l'historien Dahlmann, professeur à Kiel, présenta leurs réclamations au nom du droit historique. En 1830 un agitateur plus radical, Uwe Lornsen, demanda une seule constitution pour les deux duchés et la séparation d'avec le Danemark. « Nous n'avons de commun avec les Danois, disait-il, que le roi et l'ennemi. » Il fut arrêté, et le roi créa deux assemblées d'États, l'une pour le

Schleswig, l'autre pour le Holstein. Mais les Allemands du Holstein commençaient à ne plus vouloir être danois; l'université de Kiel devenait un centre de propagande germanique.

Le conflit s'engagea alors entre les patriotes allemands qui voulaient une administration distincte des duchés, et les patriotes danois qui voulaient maintenir l'unité de la monarchie. Entre les deux partis extrêmes se formèrent deux partis moyens : un parti allemand en Holstein, qui renonçait au Schleswig; un parti danois qui renonçait au Holstein. Mais bientôt tous les Allemands se réunirent pour soutenir l'indissolubilité des duchés.

Après la mort de Frédéric VI (1839), il ne restait plus que deux princes sans héritiers (ce furent les deux rois Christian VIII et Frédéric VII); la question de succession se posait pour l'avenir. Or le droit de succession n'était pas le même dans toutes les parties de la monarchie : en Danemark la succession se faisait par les femmes, en Holstein par les hommes; pour le Schleswig et le Lauenbourg la question était discutée. Mais le gouvernement danois prétendait conserver intacte la monarchie, y compris le Holstein, et le parti allemand voulait en détacher à la fois le Holstein et le Schleswig comme étant inséparables.

Les deux partis déclarèrent officiellement leurs prétentions. — Les États de Holstein, par la pétition de 1844, établirent trois points : les duchés sont des États 1° *indépendants*, 2° *unis à perpétuité*, 3° héréditaires en *ligne masculine*. — Le roi répondit que le Schleswig suivait la succession féminine comme le Danemark, que pour le Holstein la question était douteuse, mais qu'il s'efforcerait d'assurer le maintien de la monarchie danoise (1846). Le parti allemand répliqua par des réunions populaires, une protestation des États de Holstein au roi, qui refusa de la recevoir, et une réclamation à la Diète. Alors apparut le chant patriotique des duchés, *Schleswig-Holstein meerumschlungen.*

Le conflit des duchés (1848-64). — La révolution de 1848, en surexcitant les partis nationaux, poussa le conflit jusqu'à la guerre. Le parti national libéral danois, appelé au ministère par le roi de Danemark, avait adopté la solution mixte : renoncer au Holstein, pays allemand, partie de la Confédération ; conserver le pays au nord de l'Eider, c'est-à-dire le Schleswig, et le fondre en une seule nation avec le Danemark; c'est ce qu'on appela le parti des « Danois de l'Eider » (*Eiderdänen*). Cette solution impliquait la rupture de l'union entre le Schleswig et le Holstein, une constitution commune au Schleswig et au Danemark, et pour l'avenir la succession féminine

du Schleswig. — Le parti allemand des duchés, au nom de l'union indissoluble, réclama l'admission du Schleswig dans la Confédération germanique et une constitution commune aux duchés ; sur le refus du roi, il s'insurgea et forma un gouvernement provisoire qui se prononça pour l'union indissoluble, la succession masculine, l'entrée du Schleswig dans la Confédération.

Dès ce moment les trois questions étaient posées. 1° Le Schleswig devait-il rester uni au Holstein et entrer dans la Confédération, ou rester étranger à la Confédération et être uni au Danemark? 2° La constitution serait-elle commune aux duchés, ou au Schleswig et au Danemark? 3° La succession serait-elle masculine ou féminine?

La guerre commença (août 1848) et dura jusqu'en 1850, coupée par des trêves en trois guerres. Le parti allemand avait son centre à Kiel et opérait avec l'aide de volontaires ou de troupes régulières venues d'Allemagne. Le parti danois opérait avec l'armée danoise et l'aide de la diplomatie européenne.

1° Dans la première guerre l'armée danoise rejeta derrière l'Eider les Allemands du Schleswig-Holstein et les volontaires allemands; les troupes prussiennes la forcèrent à évacuer les duchés. Les États européens imposèrent une trêve (août 1848), qui établit dans les duchés un gouvernement provisoire mi-parti prussien et danois. Le Parlement de Francfort refusa la trêve par 238 voix contre 221, puis l'accepta par 258 contre 238. On ne put s'entendre sur un arrangement définitif, les Danois voulant le Schleswig inséparable de la monarchie, les Allemands refusant.

2° La trêve finie, l'armée allemande du Holstein envahit le Jutland, mais fut surprise et mise en déroute. Nouvelle trêve; puis le Schleswig, évacué par l'armée du Holstein, fut occupé par les troupes prussiennes et gouverné par deux fonctionnaires, un Danois, un Prussien (avril-juillet 1849).

3° Après l'avortement de l'unité allemande, les gouvernements européens (Angleterre, France, Russie) à la conférence de Londres décidèrent de maintenir l'intégrité de la monarchie danoise comme nécessaire à l'équilibre européen. Le roi de Prusse isolé retira ses troupes. L'armée du Holstein, abandonnée par les États allemands, fut écrasée par l'armée danoise (juillet 1850).

Le roi de Danemark reprit possession des duchés. Il déclara leur union dissoute par un décret (janvier 1852). — Il leur imposa une constitution commune avec le Danemark. — La succession fut réglée par les puissances européennes sous la forme du protocole de Londres (mai 1852), qui déclara le prince de Glucksbourg, mari de la

nièce du roi, héritier de toute la monarchie, y compris les duchés. L'intervention des puissances avait tranché les trois questions dans le sens danois. Mais la solution ne fut acceptée ni par les États de Schleswig-Holstein, ni par la Confédération germanique, ni par les héritiers masculins des duchés (on n'avait obtenu que la renonciation du plus proche héritier, l'héritier suivant refusa). Les États de Schleswig et de Holstein refusèrent de reconnaître la succession féminine, protestèrent contre la constitution de 1855, et refusèrent d'élire des députés au Conseil d'État, où la majorité était danoise.

Le gouvernement danois, considérant ses adversaires comme des rebelles, destitua des fonctionnaires, des pasteurs, des instituteurs du parti allemand, même des professeurs de l'université de Kiel, et dans quelques parties du Schleswig interdit l'usage de l'allemand dans les écoles. En Allemagne la domination danoise sur la population allemande des duchés devint un des griefs du parti national.

En Danemark même, le parti national désapprouvait la politique du roi. Il tenait à conserver, malgré les réclamations des Allemands, le Schleswig, qu'on pouvait espérer annexer au Danemark; mais il ne voulait plus du Holstein, dont la population allemande, par son opposition systématique, aurait empêché de fonctionner une constitution vraiment nationale. Ce parti finit par entraîner le roi. Une société patriotique, l'*Union du Danemark*, se fonda en 1861, « pour résister à toute tentative d'intervention de l'étranger dans les affaires intérieures du Danemark, pour maintenir la nationalité danoise en Schleswig et faire introduire dans ce pays une liberté d'accord avec la constitution de 1849 ». Le roi promulga un règlement qui créait un régime spécial pour le Holstein (mars 1862). — La majorité allemande des États du Schleswig protesta en démissionnant; la Diète allemande de Francfort vota l'*exécution* par la force de ses décisions de 1858, 1860, 1861 et 1863. — Le gouvernement danois répondit en présentant une constitution commune.

La séparation des duchés. — Au milieu du conflit, le roi Frédéric VII mourut brusquement et sa succession s'ouvrit. L'héritier du Danemark, Christian IX de Glucksbourg, se fondant sur le protocole de Londres, se fit reconnaître roi à la fois dans le Danemark et les duchés. Il hésitait à accepter la nouvelle constitution commune au Danemark et au Schleswig, et contraire au protocole de Londres; mais la population de Copenhague, où dominait le parti patriote, se porta en masse sur le palais, et Christian signa la constitution de 1863. — Dans les duchés, au contraire, les États reconnurent pour souverain l'héritier en ligne masculine, Frédéric d'Augustenbourg.

Les trois questions se posaient à la fois; union du Schleswig, constitution commune, succession.

La solution dépendait non des Danois ou des habitants des duchés, mais des puissances étrangères. Les Allemands des duchés s'appuyaient sur la Diète germanique, qui avait déjà décidé l'envoi d'une armée fédérale; les Danois comptaient sur les États européens qui avaient garanti en 1852 l'intégrité de la monarchie danoise. Mais les deux partis furent déçus. Les deux grands États allemands, l'Autriche et la Prusse, se déclarant liés par le protocole de Londres, commencèrent par reconnaître Christian. Frédéric ne fut soutenu que par les petits États d'Allemagne (voir p. 443). La Prusse et l'Autriche acceptèrent la succession, mais non la constitution de 1863; elles envoyèrent au Danemark l'ordre de l'abroger; sur le refus du roi elles firent entrer leurs troupes en Schleswig (février 1864). Le gouvernement danois attendait l'intervention des États européens. Mais la reine d'Angleterre ne voulait pas d'une guerre, et Napoléon parlait de faire décider la question par un vote des habitants des duchés, suivant le principe des nationalités.

L'armée danoise (35000 hommes) avait reçu l'ordre de ne pas risquer d'action décisive; son rôle était de donner le temps à l'intervention européenne de se produire. Elle évacua le Schleswig presque sans combat et se retira derrière les retranchements de Düppel, qui couvraient le Jutland; là elle résista six semaines. La position fut prise d'assaut (18 avril). Le 25 avril s'ouvrit la conférence entre les États européens. L'Angleterre proposa de partager le Schleswig; Napoléon, consulté directement par le Danemark, accepta le principe, mais en proposant de prendre pour ligne de partage la frontière des langues. La Prusse et l'Autriche exigèrent la séparation complète des duchés, qui formeraient un seul État. La conférence fut rompue (25 juin). Les armées de l'Autriche et de la Prusse occupèrent tout le Jutland et menacèrent les îles. Le Danemark, définitivement abandonné par l'Europe, se résigna à signer la paix en cédant les trois duchés (août 1864).

L'Autriche et la Prusse gardèrent leur conquête. En 1866 l'Autriche vaincue céda ses droits sur les duchés, la Prusse se les annexa. Un article du traité promettait que « les populations des districts Nord du Schleswig, si par un libre vote elles donnaient à connaître le désir d'être unies au Danemark, seraient cédées au Danemark ». Mais le gouvernement prussien ne consulta jamais la population, et en 1878 l'Autriche renonça à cette clause. La partie danoise du Schleswig resta sous la domination de la Prusse; les habitants

n'ont cessé de manifester leur mécontentement en élisant toujours un député protestataire. Le gouvernement prussien a répondu en persécutant les patriotes danois et en interdisant la langue danoise. En 1885 seize jeunes filles furent condamnées à l'amende pour avoir chanté au piano des chants patriotiques danois, un libraire pour avoir exposé un livre avec une couverture aux couleurs danoises.

La constitution de 1866. — Après la séparation des duchés la vie politique du Danemark se transforme. Un parti nouveau, les *Amis des paysans*, parti démocratique, réclame l'abrogation de la Constitution et le retour à la constitution de 1849.

Le gouvernement présenta un projet qui rétablissait le régime de 1849, mais avec un changement capital. Des deux Chambres de la Diète, l'une (*Folkething*) restait une véritable assemblée représentative, élue par un suffrage très étendu; mais la Chambre haute (*Landthing*) devait être composée de 66 membres, 12 *nommés* par le roi, les autres *élus* par des électeurs censitaires de 2 000 écus de revenu. La Chambre basse du Conseil d'État repoussa ce projet anti-démocratique ; elle fut dissoute, réélue (1865), et après un long conflit le projet du gouvernement devint la constitution de 1866. C'est celle qui régit aujourd'hui le Danemark.

Dans les premières années, le ministère gouverna presque sans opposition ; il s'occupa à réorganiser l'armée, la flotte et le service militaire. Mais une transformation profonde se préparait dans l'opinion. Le parti « libéral », arrivé au ministère pendant la crise des duchés, était surtout un parti patriotique belliqueux; son programme avait consisté surtout à défendre le Schleswig. Après la perte du Schleswig, il devenait un parti conservateur, formé de fonctionnaires et de propriétaires, le parti de la cour et de la bourgeoisie; il avait sa force dans la capitale (Copenhague) et les environs. Mais le reste du pays passait rapidement à l'opposition. Elle se divisait en deux groupes : la gauche modérée formée surtout de députés du nord des îles et du Jutland; la gauche démocratique (amis des paysans), recrutée surtout dans le sud des îles et du Jutland.

Comme en Norvège, la lutte portait sur le budget; la droite soutenait le roi et le gouvernement, qui réclamaient de l'argent pour les fonctionnaires et les dépenses de guerre; la gauche voulait réduire les dépenses et les impôts. Comme en Norvège, c'étaient les paysans qui formaient le parti démocratique, la capitale qui élisait les conservateurs.

A chaque élection l'opposition gagnait des sièges dans la Chambre basse. En 1870 les groupes de gauche coalisés rejetaient le budget

et le ministère donnait sa démission. Les ministères suivants n'obtinrent le budget qu'avec quelques voix de majorité. En 1873, la gauche coalisée avait 49 membres, la droite (nationale-libérale) n'en avait plus que 15; en dehors restaient le tiers parti (15 membres) et le « groupe de transition » (9 membres). Elle demanda l'extension du suffrage, le choix des pasteurs par les fidèles, rejeta le budget et vota un ordre du jour de défiance contre le ministère par 55 voix contre 34. La Chambre fut dissoute, mais la gauche fut réélue.

Le conflit constitutionnel (1873-94). — Le conflit sur le vote du budget aboutit à un conflit constitutionnel. La déclaration de la Chambre basse en 1873 posait ainsi la question : « C'est une condition nécessaire de la monarchie constitutionnelle que le gouvernement soit d'accord avec la Chambre issue du suffrage général. » Le roi doit choisir un « ministère en harmonie avec la représentation du peuple ». C'était la théorie du régime parlementaire tel qu'il se pratique en Angleterre, en Belgique, en France. — Le roi répondit que la Chambre méconnaissait les conditions de la Constitution (1873); il se croyait en droit de conserver un ministère soutenu par l'une des deux Chambres; il déclara (1883) que « l'entente n'était possible que par des négociations entre les *deux Chambres* ». C'était la théorie de l'accord des trois pouvoirs et de l'égalité des deux Chambres, telle que Bismarck l'avait imposée en Prusse (voir p. 438).

Le conflit suspendu par un ministère de compromis (1874) devint continu depuis le ministère de combat (Estrup) formé en 1875. La gauche, malgré les dissolutions [1], garda toujours une forte majorité au *Folkething*; après la dissolution de 1876, elle eut les trois quarts des voix. Mais le ministère refusait de se retirer et la Chambre ne pouvait s'en débarrasser en le mettant en accusation, car le *Landthing* qui aurait été chargé de le juger était, depuis la constitution de 1866, dominé par le parti de la cour.

Le *Folkething* se mit à refuser le budget, non seulement comme présenté par un ministère qui n'avait pas la confiance du pays, mais parce que le ministère, suivant la tradition belliqueuse du parti national-libéral, demandait de grosses sommes pour la flotte et les fortifications de Copenhague. Le parti démocratique soutenait que le Danemark, n'étant pas menacé par l'Allemagne, n'avait pas besoin de ces armements coûteux. Mais le *Landthing* soutenait le ministère. Chaque année le *Folkething* refusait le budget, chaque année le *Landthing* le votait, et le ministère le levait sous forme d'une *loi*

1. 1876, 1878, mai 1881, juillet 1881.

provisoire de finances. Cet expédient, employé depuis 1877, se fondait sur l'article 25 de la Constitution. « Le roi peut, *en cas d'urgence*, quand la Diète n'est pas assemblée, décréter des lois provisoires... Ces lois seront toujours présentées à la Diète dans la session suivante. » Cette interprétation, analogue à celle de la Charte française par Charles X, ne dispensait pas le ministère de l'obligation de faire approuver son budget provisoire pour l'année suivante. Mais la gauche ne se mit pas d'accord sur la tactique. Le groupe modéré, pour éviter la rupture avec le ministère, consentit à voter un budget de compromis qui rejeta les dépenses pour les fortifications de Copenhague (1882) et laissa prendre l'habitude des lois provisoires de finances.

La gauche démocratique (Berg), opposée à toute conciliation, finit par acquérir la majorité au *Folkething* en 1884. Pour la première fois Copenhague échappait en partie aux conservateurs; le parti socialiste y faisait passer 3 députés (sur 9). Alors le conflit devint aigu. Le *Folkething* déclara que « toute discussion sur une réforme avec le ministère actuel serait du temps perdu » et refusa d'examiner aucun projet. C'était la guerre déclarée entre la nation démocratique représentée par sa Chambre élue et le roi maître du ministère et soutenu par l'aristocratie, — un conflit analogue à celui de la Prusse de 1862 à 1866 (voir p. 436).

Comme en Prusse, le ministère, en possession du pouvoir exécutif, c'est-à-dire de la force, en fut quitte pour gouverner en dehors des formes légales, au nom de l'intérêt de l'État. Non seulement il continua à lever le budget *ancien* sans le consentement de la Chambre basse; mais il introduisit des crédits *nouveaux* pour les dépenses militaires, les fit voter par la Chambre haute et les inscrivit au budget provisoire. Désormais il n'y eut plus en Danemark de budget légal. Pour réprimer les manifestations de mécontentement, le ministère fit voter au *Landthing* d'autres *lois provisoires* qui augmentaient la police et la gendarmerie et limitaient la liberté de la presse et de réunion (1885); il fit condamner à la prison le chef du parti démocratique, Berg, accusé d'avoir dans une réunion publique « encouragé la rébellion ». Le Danemark vécut sous un régime de lois d'exception analogue à un état de siège.

Le ministère, armé de la force en face d'une nation désarmée, a fini par décourager la résistance. Le parti démocratique, troublé par des rivalités de personnes, s'est disloqué. Dès 1884, de la « gauche danoise », dirigée par Berg, l'ancien parti des paysans, se détachait la « gauche littéraire » dirigée par des écrivains (Hörup, Brandès), analogue à la « gauche européenne » norvégienne, parti plutôt urbain

qui demandait le suffrage universel et des réformes sociales. Il opérait de concert avec le parti socialiste, organisé en 1878 comme parti ouvrier, puis recruté aussi dans les campagnes, surtout en Jutland.

En 1888 la gauche, coupée en quatre fractions, se divisait sur la tactique. Berg voulait continuer la politique d'obstruction. Un congrès des partis d'opposition décida de négocier avec le ministère et obtint l'amnistie et l'abolition des lois d'exception de 1885. Enfin Berg étant mort (1891), Hörup n'ayant pas été réélu, la gauche démocratique perdit la majorité. Dans le *Folkething* de 1892 elle n'eut que 29 membres contre 38 de la gauche modérée, 32 ministériels. La gauche modérée vota le budget et les lois militaires (1894); alors seulement Estrup se retira, avec les remerciements du roi. Le conflit se terminait par la victoire du roi et du ministère [1].

Comme le peuple norvégien, le peuple danois, au milieu des conflits politiques, a produit sa plus brillante génération d'écrivains, des romanciers à réputation européenne; il a atteint un degré inconnu de prospérité. — La population, qui avait doublé au moins entre 1800 et 1870, a augmenté encore (de 1 794 000 en 1870 à 2 185 000 en 1890). — La marine marchande, de 1870 à 1890, s'est accrue de 700 navires et de 85 000 tonnes. La dette, accrue par les guerres jusqu'à 380 millions en 1866, a été ramenée en 1891 à 250 millions, et le budget a presque toujours été en excédent.

L'Islande. — En même temps que le conflit en Danemark, le gouvernement danois engageait un conflit avec l'Islande. En 1874, l'île, gouvernée jusque-là d'une façon patriarcale, avait reçu une constitution. Une chambre (*Althing*) de 36 membres, 6 nommés par le roi, 30 élus au suffrage universel, avait le pouvoir législatif; le pouvoir exécutif appartenait au gouverneur résidant en Islande et à un ministre pour l'Islande en Danemark. L'opposition, en majorité à l'*Althing*, réclamait un ministre pour l'Islande indépendant de la politique danoise, et la séparation complète des finances.

Enfin la constitution de 1893 a donné à l'Islande une administration autonome. L'île ne contribue plus aux dépenses de la monarchie; le secrétaire pour l'Islande réside à Copenhague, et est responsable du maintien de la Constitution. L'*Althing* se compose de deux Chambres : la Chambre haute est formée de 6 membres nommés par le roi, 6 élus par la Chambre basse; il a le droit de se plaindre du gouverneur; le roi se réserve de décider.

1. Aux élections de 1895 la gauche a repris la majorité (54 contre 24 de la droite, 27 du tiers parti). Les socialistes ont passé de 2 à 8.

BIBLIOGRAPHIE [1]

Bibliographie. — Pour les bibliographies périodiques d'histoire scandinave, voir Ch.-V. **Langlois**, *Manuel de bibliogr. histor.*, p. 157. — La bibliographie de l'histoire des institutions est donnée dans les monographies de la collection Marquardsen.

Documents. — Les documents officiels sont indiqués dans les bibliogr. de la collection Marquardsen (les textes des constitutions sont dans **Dareste**, *Les Constitutions.*) On trouvera la reproduction et l'analyse des principaux, ainsi que le récit des faits, dans les trois annuaires : *Annuaire des Deux Mondes* jusqu'à 1870, **Schulthess**, *Europ. Geschichtskalender* depuis 1860 (les pays scandinaves y sont insuffisamment traités), et surtout l'*Annual Register*, le mieux renseigné des trois pour les pays scandinaves.

Travaux. — Histoires d'ensemble : **Allen**, *Hist. de Danemark*, tr. fr. 1878, s'arrête à 1866. — **Thorsaë**, *Den danske Statspolitiske Historie*, 2 v., 1872-78, va de 1800 à 1848. — **H. Weitmeyer**, *Le Danemark, hist. et géogr.*, 1889, vulgarisation sommaire. — **Boyesen**, *The history of Norway*, 1886 ; bon exposé sommaire. — **Säve**, *Sveriges historia under den nyaste tiden*, 1890, vulgarisation.

Sur les duchés de Schleswig-Holstein : Voir **Waitz**, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, édit. de 1894 ; numéros 6174 à 6203 et 6272 à 6286 ; bibliogr. des ouvrages en toutes les langues.

On trouve des renseignements sur la vie politique des États scandinaves dans les revues allemandes et anglaises (voir bibl. des chap. II-IV et XV-XVI).

Histoire des institutions : **Aschehoug**, *Staatsrecht d. K. Schweden-Norwegen*, 1886. — **Goos** et **Hansen**, *Staatsrecht Dänemarks*, 1889, tous deux dans la collection Marquardsen. — **Berencreutz**, *Droit constitutionnel du royaume de Suède*, 1886, Stockholm.

1. Ignorant les langues scandinaves, je n'ai pu dresser qu'une bibliographie sommaire, qui ne donne aucune idée de l'activité de production littéraire des pays scandinaves.

CHAPITRE XIX

L'EMPIRE RUSSE ET LA POLOGNE

L'empire russe en 1814. — L'Empire du tsar en Europe avait, dès 1814, son territoire formé complètement. C'était, même sans tenir compte des possessions d'Asie, de beaucoup le plus vaste des États européens ; la population totale était en 1815 évaluée à 45 millions d'âmes. Il se composait de plusieurs groupes de populations réunies par une série de conquêtes sous la même domination, mais qui conservaient leurs coutumes, leur langue, leur religion distinctes, et restaient juxtaposées sans se fondre. La lutte du gouvernement russe contre ces nationalités étant l'un des faits dominants de l'histoire de la Russie au XIXe siècle [1], il est nécessaire de se représenter exactement les morceaux disparates agglomérés dans l'Empire russe.

1° La Grande-Russie, le centre primitif et la partie la plus importante de l'Empire, avait une population russe de langue russe (dialecte *grand-russien*) et de religion grecque orthodoxe. Les dissidents (*Vieux croyants*), séparés de l'Église officielle depuis la réforme de

1. Il serait difficile, dans une histoire politique, de donner à l'Empire russe une étendue proportionnée à son importance. Cet empire, par sa constitution autocratique, est soustrait aux agitations publiques qui forment la vie politique contemporaine. Sauf pendant la période libérale d'Alexandre II, son histoire politique est surtout celle de la cour et du gouvernement, comme pour les monarchies absolues du XVIIIe siècle ; et cette histoire est pour nous en partie une histoire secrète ; elle n'est guère connue que par des récits d'adversaires du gouvernement publiés à l'étranger et qu'il est impossible de contrôler, ou par des actes officiels et des articles de journaux officieux. Aussi l'histoire intérieure de la Russie tient-elle moins de place dans ce chapitre que les luttes du gouvernement contre ses adversaires polonais, socialistes et dissidents.

la liturgie au XVIIe siècle, formaient des sectes nombreuses, mais interdites par la loi.

2° La Petite-Russie (Kiev, Oukraine) pays russe en partie soumis à la Pologne, puis reconquis, avait aussi une population de langue russe et de religion orthodoxe. Mais le dialecte *petit-russien* est pratiquement une langue assez différente du russe littéraire pour avoir sa littérature populaire distincte, et la religion orthodoxe n'était pas la seule reconnue; car, sans parler des colonies allemandes protestantes, une population de Juifs polonais s'était établie dans les villes et même les villages, et une partie des orthodoxes était entrée dans l'église catholique sous la forme de *Grecs unis*, en conservant son clergé marié et sa liturgie slave.

3° Les pays à l'est du Volga, anciennes monarchies tartares, étaient habités par un mélange de Russes et de peuples jaunes asiatiques, en majorité orthodoxes, mais en partie musulmans.

4° La Russie méridionale, formée des territoires enlevés à l'Empire ottoman, était peuplée de colons russes, de Cosaques, de tribus d'origine asiatique, et parsemée de colonies allemandes établies avec la promesse de conserver leur nationalité. La Bessarabie, détachée de la Moldavie en 1812, avait une population roumaine de religion orthodoxe, entremêlée de Juifs polonais. Cette région méridionale n'avait aucune unité de race, de langue, ni de religion.

5° Le Caucase, qu'Alexandre Ier avait commencé à annexer, était un conglomérat de petits peuples, les uns chrétiens (Arméniens), les autres musulmans (Circassiens), la plupart belliqueux, dont la soumission n'a été complète qu'en 1864, et qui ont conservé leur vie nationale séparée; seules quelques familles princières, surtout de Géorgie, se sont fondues avec l'aristocratie russe. Ce pays était et est resté une frontière militaire de l'Empire, occupée par des armées et des colons soldats et gouvernée militairement.

6° La Russie occidentale, l'ancien grand-duché de Lithuanie, annexé par Catherine II, se composait d'anciens pays russes (*Russie blanche*) à population de langue russe et de religion orthodoxe, soumis autrefois par les Lithuaniens — et d'un pays lithuanien où une partie de la population conservait les coutumes et la langue lithuaniennes, tandis qu'une partie, l'aristocratie surtout, avait adopté le polonais et se considérait comme de nation polonaise. La Russie blanche était orthodoxe, mais avec des nobles catholiques; la Lithuanie propre était catholique, mais avec une forte population de Juifs.

7° Les provinces baltiques (Esthonie, Livonie, Courlande) avaient deux populations superposées. Les habitants primitifs, les uns

finnois, les autres lithuaniens, restés à l'état de paysans, formaient une classe inférieure et conservaient leurs langues nationales. Toutes les classes supérieures, noblesse, clergé et bourgeoisie des villes, issues de colons allemands, parlaient allemand et vivaient à l'allemande. Le tsar, en recevant leur soumission, avait promis de respecter leurs usages et leurs privilèges. Tous les habitants étaient luthériens. — Le gouvernement de Saint-Pétersbourg (l'ancienne Ingrie) détaché des provinces baltiques, avait perdu tout caractère spécial; c'était un mélange de toutes les langues et de toutes les religions de l'Empire, la résidence de la cour et des fonctionnaires.

La Sibérie et plus tard l'Asie russe ressemblaient plutôt à des colonies qu'à des provinces. — Le duché de Finlande et le royaume de Pologne nouvellement acquis par Alexandre restaient des États distincts où le tsar était grand-duc ou roi.

L'Empire russe était donc comme l'Empire autrichien un conglomérat de peuples; un seul lien les unissait, la soumission au pouvoir du tsar *autocrate*, c'est-à-dire souverain absolu sans contrôle. Le régime politique et social était resté ce que l'avaient fait Pierre le Grand et Catherine. La société consistait en deux classes superposées : — les paysans, en grande majorité serfs de la couronne ou serfs des nobles, soumis au fouet, à la capitation, au recrutement militaire, payaient les impôts à l'État, les redevances aux nobles et fournissaient les soldats (le service militaire durait vingt-cinq ans); — les nobles propriétaires (environ 100 000 familles) exempts du fouet, de la capitation, du recrutement, étaient nourris par les paysans et fournissaient les fonctionnaires et les officiers. — Les classes intermédiaires ne tenaient presque aucune place. — Le clergé séculier (*blanc*) c'est-à-dire les *popes*, marié, ignorant, misérable, écarté des hautes fonctions, n'avait guère d'autre rôle que de célébrer les cérémonies; le clergé régulier (*noir*), les moines, qui seul recrutait les évêques et les abbés, restait étranger à la société. — Les marchands, bien qu'organisés en corporations et reconnus officiellement comme classe, ne s'élevaient presque pas au-dessus des paysans et n'avaient ni instruction ni vie politique; sauf les résidences du gouvernement, les villes russes n'étaient que d'énormes villages.

Il y avait ainsi deux sociétés superposées : au-dessous, celle des paysans, des marchands, des popes et des moines, restée orientale, orthodoxe, étrangère à toute culture et à toute vie politique; au-dessus, celle des nobles et du gouvernement, devenue occidentale, sceptique, disposée à adopter toutes les idées politiques de l'Europe

comme ses modes et sa langue. Entre ces deux sociétés aucune entente, elles n'avaient même pas la même langue. La haute aristocratie ne parlait guère que français; une partie des fonctionnaires étaient des Allemands des provinces baltiques.

Le gouvernement avait ce même caractère disparate. Dans son fond il restait, comme le peuple, oriental et patriarcal, c'est-à-dire despotique : un seul pouvoir, le tsar *autocrate*, maître absolu, pas d'autre centre de gouvernement que sa résidence, pas d'autre loi que ses décrets (*oukases*), pas d'autre autorité publique que ses fonctionnaires, pas d'autres institutions que celles qu'il lui plaisait d'établir. Mais il avait plu aux tsars d'établir des institutions européennes; et la Russie avait une capitale européenne (Saint-Pétersbourg), une diplomatie européenne, une armée organisée à l'allemande, un gouvernement central à l'européenne, avec des conseils et des bureaux, des tribunaux à l'européenne avec une procédure écrite et secrète, une police européenne, des impôts et des monopoles copiés sur l'Europe, une division en *gubernies* (gouvernements) et en *districts*, des assemblées de nobles présidées par un *maréchal* de la noblesse à la façon allemande. Même l'Église orthodoxe, la seule institution nationale, était soumise à un collège ecclésiastique, le *Saint-Synode*, et à un fonctionnaire laïque d'imitation européenne, l'*Ober-Procureur* du Saint-Synode, qui proposait les nominations de prélats et les mesures ecclésiastiques.

C'était le « despotisme éclairé » du XVIIIe siècle, sans aucune liberté politique pour les sujets. Le gouvernement n'admettait ni liberté de presse, de réunion ou d'association, ni assemblées délibérantes, ni manifestation publique sans autorisation, ni contrôle sur les actes des fonctionnaires, ni garantie contre leurs abus de pouvoir. La liberté de religion même était limitée par l'Église d'État. Tous les cultes antérieurs des populations annexées étaient protégés par des promesses spéciales des tsars; tout sujet protestant, catholique, juif, musulman, restait libre de pratiquer sa religion. Mais aucun sujet orthodoxe ne pouvait sortir de l'Église officielle; toute conversion d'un orthodoxe à une autre religion était interdite sous une peine sévère, et les sectes dissidentes (*raskol*) détachées de l'ancienne Église étaient poursuivies comme criminelles. C'était une tolérance restreinte aux religions étrangères.

Ce régime n'avait jamais été appliqué qu'imparfaitement. Les fonctionnaires russes, habitués à l'indolence et à l'arbitraire des pays d'Orient, laissaient traîner en longueur les affaires, les décidaient par caprice ou se faisaient acheter. Ils se perdaient dans la

complication européenne des bureaux et dans la masse énorme des oukases, parfois contradictoires.

Le gouvernement d'Alexandre Ier. — Alexandre Ier, élevé par un Vaudois, Laharpe, imbu de doctrines libérales et humanitaires, avait essayé de mettre de l'ordre dans le gouvernement central, en réglant le travail des ministres [1]; ils devaient se réunir en comité pour décider ensemble les affaires courantes, mais il ne se forma pas de *ministère*, et la direction générale de la politique continua à dépendre des influences personnelles qui s'exerçaient sur le tsar. L'ancien Sénat de Pierre le Grand fut réduit aux fonctions de cour de justice. Le Conseil d'État créé en 1810 ne fut qu'une assemblée consultative, chargée de donner son avis sur les projets de lois.

Alexandre Ier, suivant les conseils de Speranski, fils de pope, fonctionnaire de carrière, partisan de réformes à l'européenne, avait essayé d'émanciper les serfs, d'organiser l'enseignement, de codifier les lois, de réorganiser les finances; ces réformes n'aboutirent qu'en partie. Après sa rupture avec la France (1811), il tomba sous l'influence du parti patriote anti-français, orthodoxe et absolutiste, et de son aide de camp Araktchéieff. Après 1815, circonvenu par Metternich qui lui représentait les dangers de la Révolution, il renonça à toute réforme et laissa le personnel du gouvernement reprendre les allures du XVIIIe siècle. La vie politique russe se retira dans les sociétés secrètes et les loges de francs-maçons, qui se recrutaient surtout parmi les hauts fonctionnaires et les officiers.

Alexandre resta tsar autocrate dans son empire de Russie, mais il voulut être souverain libéral dans ses nouveaux États européens.

La Finlande et le royaume constitutionnel de Pologne. — Au grand-duché de Finlande Alexandre avait promis de laisser sa constitution. Comme dans les provinces baltiques, la population était tout entière luthérienne, mais formée de deux sociétés superposées. Le peuple des campagnes, descendant de l'ancienne population finnoise, conservait la langue et les coutumes finnoises; toutes les classes privilégiées, nobles, pasteurs, bourgeois, étaient suédoises; le suédois était la langue du gouvernement. La Finlande, passée sous la domination du tsar, conserva sa Diète formée de quatre États suivant le système suédois (jusqu'à 1863 on s'abstint de la convoquer). Elle garda son autonomie complète, ses lois, ses tribu-

1. En 1802 on en avait créé 8 : guerre, marine, affaires étrangères, finances, commerce, justice, instruction, intérieur. On ajouta en 1811, police, chemins et canaux, cultes étrangers, contrôle. Après divers remaniements, il y avait, en 1896, 12 ministres, en comptant le Procureur du Saint-Synode.

naux, sa monnaie, ses postes, même ses douanes. Le gouvernement civil resta confié au Sénat résidant en Finlande, divisé en deux sections (justice et finances), aux fonctionnaires indigènes et aux municipalités, c'est-à-dire à la noblesse et à la bourgeoisie suédoises. Le suédois resta la langue de l'administration.

Le nouveau royaume de Pologne, créé en 1815 avec l'ancien grand-duché de Varsovie, ne comprenait qu'un morceau de l'ancienne Pologne[1], la part de la Prusse dans le dernier partage (1795); mais c'était le pays de Varsovie, le cœur de la nationalité polonaise dans les temps modernes. Alexandre, disposé par son amitié avec les princes Czartoryski à respecter la nation polonaise, fit de la Pologne un État indépendant, uni à la Russie seulement par une union personnelle. Le tsar n'y portait que le titre de roi. Le royaume de Pologne garda toutes ses institutions distinctes, son église catholique avec ses donations et ses privilèges, ses écoles de langue polonaise, sa monnaie, ses postes, ses douanes, son administration, même son armée. Les fonctionnaires, le clergé, les officiers étaient tous polonais; les fonctions étaient réservées aux indigènes. Les seuls étrangers étaient le vice-roi, représentant du tsar, et le commissaire impérial.

Alexandre avait tenu, malgré les conseils des absolutistes, à faire de son royaume une monarchie constitutionnelle. La charte de décembre 1815 garantit au royaume une administration indigène et créa une Diète composée d'un Sénat de 30 membres nommés par le roi et d'une députation de 60 nonces élus par les nobles et les villes. La Diète n'était convoquée que tous les deux ans et pour une courte session; elle délibérait sous la direction d'un commissaire impérial. Son pouvoir se réduisait à voter les lois et les impôts nouveaux; elle n'avait aucune prise sur le ministère, qui n'était responsable qu'envers le roi; elle n'avait même pas le droit de blâmer les actes du gouvernement. A la session de 1818, Alexandre lui rappela qu'elle « n'était réunie que pour donner son opinion sur les objets que le gouvernement jugeait nécessaire de soumettre à son examen ».

C'était donc une liberté constitutionnelle très imparfaite, avec une liberté de la presse très limitée par la censure des journaux. Mais en ce temps d'absolutisme, aucun autre peuple de l'Europe centrale n'avait autant de liberté politique que les Polonais.

La société restait aristocratique. Les paysans, affranchis du ser-

1. La partie dominante avait été d'abord (XI-XII[e] siècles) la province de Posen, annexée à la Prusse en 1793, puis jusqu'à la fin du moyen âge la Petite-Pologne (Galicie), annexée à l'Autriche.

vage depuis 1807, mais sans avoir reçu de terres, restaient dans la condition de journaliers ou de tenanciers, à la merci des nobles propriétaires. La population des villes, en partie formée de Juifs, n'avait presque pas de part à la vie publique. La haute noblesse et le clergé gardaient la direction du pays.

Le ministère, formé d'anciens partisans de Napoléon, fut dominé d'abord par Lubecki, catholique lithuanien, peu favorable au régime constitutionnel et occupé surtout des intérêts matériels du royaume. Il fit créer la banque polonaise et la société de prêts sur hypothèque, régla la dette. La prospérité matérielle augmenta. De 1815 à 1830 la population s'accrut d'un million et demi d'habitants. Il se fonda à Lodz de grandes fabriques de drap. Le papier d'état polonais se releva; les finances devinrent assez ordonnées pour que le royaume pût avancer au gouvernement russe l'impôt d'une année.

Mais ce régime ne devint pas populaire en Pologne : il froissait à la fois le sentiment national et le sentiment libéral. Les patriotes n'acceptaient pas un royaume de Pologne réduit aux dimensions du grand-duché de Varsovie; ils réclamaient au moins les anciennes provinces de Lithuanie que le tsar avait laissées en dehors. Les libéraux accusaient le gouvernement de violer la Charte de 1815 en destituant des juges inamovibles, en faisant arrêter les membres de la Diète, en soumettant les livres à la censure, en fermant les écoles primaires. On se plaignait du commissaire impérial Novosiltzow, et plus encore du vice-roi Constantin, frère du tsar, aliéné capricieux qui interdisait les chapeaux à larges bords et, de sa propre main, coupait les bords des chapeaux en contravention.

La Diète essaya d'avertir le tsar. Il répondit que ses sujets devaient avoir une confiance illimitée dans ses principes de moralité chrétienne (1820); puis déclara que la Pologne était « menacée dans son existence si elle ne se montrait pas capable de se maintenir dans le régime dont elle avait été gratifiée ». Des sociétés secrètes, imitées de l'Europe, s'étaient formées parmi les jeunes gens. L'une d'elles, la *Société patriotique*, faisait jurer à ses membres de « se consacrer à rétablir la malheureuse et bien-aimée patrie ». La police russe de Paris la découvrit; une cour martiale condamna aux travaux forcés Lukazinski (1824) pour le seul fait d'avoir été membre d'une société secrète.

Alexandre finit par interdire à la Diète de publier ses délibérations (1825) et fit arrêter le chef de l'opposition, qui fut enfermé dans son domaine sous la surveillance continuelle d'un gendarme.

Le soulèvement de décembre 1825. — Alexandre, devenu à la fin de sa vie un tsar absolutiste, mourut sans laisser de fils. Son héritier le plus proche, son frère Constantin, avait d'avance renoncé à la couronne, préférant rester vice-roi de Pologne (il avait épousé une Polonaise). Le frère cadet, Nicolas, resté en Russie, était désigné comme successeur; mais, à la mort d'Alexandre, il commença par reconnaître Constantin et faire prêter serment à son nom, et il attendit une renonciation nouvelle avant de se faire proclamer tsar.

Les mécontents de Russie essayèrent de profiter de cet interrègne pour faire une révolution libérale. Il y avait alors trois sociétés secrètes russes, imitées des sociétés d'Europe, surtout des *carbonari*; elles se recrutaient, comme en Espagne et en Italie, dans la partie la plus active alors de la population, parmi les officiers. Leurs idées politiques étaient confuses : elles désiraient introduire en Russie les institutions de l'Occident civilisé, mais il semble qu'elles différaient sur le modèle à suivre; la *Société du Nord*, établie à Pétersbourg, désirait une monarchie constitutionnelle; la *Société du Midi*, recrutée dans les garnisons de la Petite-Russie, préférait la république; les *Slaves unis* inclinaient pour la fédération. Les chefs avaient concerté un soulèvement militaire pour le 1er janvier 1826. La mort d'Alexandre les décida à l'avancer de quelques jours; les officiers conjurés en profitèrent pour entraîner les soldats en leur faisant croire que le vrai tsar était Constantin. Deux régiments, à Pétersbourg, se soulevèrent au cri de « Vive Constantin et la Constitution! » (Pour les soldats cette Constitution était la femme de Constantin). Après un moment de surprise, le soulèvement fut réprimé, les soldats révoltés se dénoncèrent eux-mêmes. — Dans le Midi les conjurés furent arrêtés avant d'avoir agi (décembre 1825).

Le soulèvement des *décabristes* (décembre) se termina par un énorme procès : il y eut 321 accusés, presque tous nobles, 5 condamnés à mort. L'exécution dramatique de Pestel et de Riléief fut un événement célèbre dans toute l'Europe. Cette révolte fit une impression profonde sur le nouveau tsar Nicolas, et le confirma dans son aversion pour le libéralisme européen. Pour surveiller les suspects, on créa sous le nom de *troisième section de la chancellerie* un ministère de la police politique (1826).

L'insurrection de Pologne (1830-1832). — Nicolas avait accepté d'être couronné roi en Pologne, et de porter l'uniforme polonais. Mais il cessa de convoquer la Diète et laissa gouverner la Pologne par des absolutistes qui parlaient de révoquer la charte de 1815; l'un d'eux déclara : « Il ne s'agit plus de discuter, mais d'obéir ».

Ce régime irritait tous les Polonais, mais sur la conduite à tenir ils se divisaient en deux partis. — Les grands propriétaires, les hauts fonctionnaires, le clergé, aimaient mieux encore se soumettre au despotisme de Nicolas que d'exposer la nation polonaise à la destruction complète : la Pologne attendrait la mort de Nicolas pour reprendre sa vie constitutionnelle, mais elle conserverait son indépendance. C'était le parti de la prudence, le parti de l'aristocratie, surnommé les *blancs*. — Les jeunes gens, les étudiants de Varsovie, admirateurs de la France et de la Révolution, voulaient la lutte ouverte contre le tsar pour défendre la liberté et aussi pour rétablir la Pologne dans ses anciennes frontières. C'était un parti patriote et démocrate, surnommé les *rouges*, dirigé par des sociétés secrètes en rapport avec les *carbonari*. En 1825 les chefs avaient eu des entrevues avec les *décabristes* de Russie, mais n'avaient pu s'entendre sur la question des limites de la Pologne ; ils furent poursuivis devant le Sénat, qui les acquitta.

Jusqu'en 1830 le parti *blanc* contint le parti *rouge*. Mais la Révolution française de 1830, si facilement victorieuse, excita le parti de la lutte. Le tsar rassembla l'armée polonaise pour l'envoyer combattre la Révolution en France et en Belgique. Les révolutionnaires profitèrent de ce moment où l'armée nationale était prête à marcher contre la Révolution, pour l'employer contre le tsar russe. Les élèves de l'école militaire surprirent dans la nuit le palais de Varsovie. Constantin effrayé s'enfuit à demi-vêtu ; puis, perdant la tête, il se retira hors du royaume, emmenant les troupes russes et les fonctionnaires (novembre-décembre 1830).

Les Polonais, abandonnés par le gouvernement russe, envoyèrent des délégués à Constantin pour le prier de revenir ; il refusa. Le parti *blanc*, qui voulait avant tout éviter la guerre, se décida à former un gouvernement provisoire pour maintenir l'autorité du tsar. Chlopicki consentit à prendre le commandement des troupes pour les empêcher de suivre les chefs révolutionnaires ; il prit la dictature « au nom du roi » et écrivit à Nicolas pour faire appel à sa grandeur d'âme en donnant pour excuse aux Polonais « un concours inouï de circonstances ». Il demandait le retrait de l'armée russe. Le tsar répondit par un manifeste qui exigeait la soumission ou la mort. Aux envoyés polonais il refusa de retirer ce manifeste et de prendre aucun engagement. Les Polonais, disait-il, devaient se fier à la parole de leur souverain, et il ajouta : « Le premier coup de canon sera la ruine de la Pologne ».

Le parti de la conciliation (*blancs*) se retira du gouvernement

provisoire; le parti de la guerre (*rouges*) prit la direction. La Diète proclama la déchéance de la dynastie des Romanoff et l'union indissoluble de la Pologne et de la Lithuanie (janvier 1831). Des envoyés officiels allèrent demander du secours aux grandes puissances garantes des traités de Vienne. En Angleterre, Palmerston ne voulut répondre qu'officieusement, et déclara que le Congrès de Vienne n'avait pas garanti la Constitution de Pologne. En France, malgré les manifestations du public, le gouvernement refusa de s'engager dans une guerre; les Polonais restèrent abandonnés.

L'armée polonaise, déjà mobilisée, avait l'avance; elle entra en Lithuanie. Mais, quand Dibitsch arriva avec sa grande armée (120 000 hommes contre 45 000), les Polonais se replièrent sur la Vistule. Ils résistèrent héroïquement dans cinq batailles (février-mai 1831). Le choléra ralentit les opérations. L'armée russe, renouvelée par des renforts, arriva enfin devant Varsovie. Le général offrit l'amnistie et la Constitution; les généraux polonais conseillaient d'accepter. Mais le parti démocrate dominait dans Varsovie; il venait de massacrer les suspects enfermés dans les prisons; il refusa de traiter avec les Russes. Varsovie fut bombardée et capitula (sept. 1831). La Diète se retira; les restes de l'armée polonaise passèrent en Russie et en Autriche. Une forte émigration polonaise, composée surtout de nobles, vint s'établir en France.

La Pologne resta sous une dictature militaire. Nicolas lui enleva son indépendance par un oukase : « La Pologne fait désormais partie de l'Empire et ne doit former avec la Russie qu'une seule nation ». Il abolit la charte de 1815, qu'il remplaça par le *Statut organique* de février 1832. Il supprima la Diète et l'armée polonaises, et donna le pouvoir au gouverneur russe, à des fonctionnaires russes et à une section du Conseil de Saint-Pétersbourg. — Il promettait encore de laisser au peuple son Église, sa langue et son administration distincte; mais cette promesse, que rien ne garantissait, ne fut pas tenue.

Paskiewitch, devenu vice-roi de Pologne, conserva jusqu'à sa mort (pendant vingt-cinq ans) un pouvoir absolu; il s'entoura de fonctionnaires et d'officiers russes et maintint le royaume sous un régime de terreur militaire. Ordre fut donné d'illuminer en l'honneur du Statut organique. 286 émigrés furent condamnés à mort; leurs domaines furent confisqués et distribués à des généraux russes orthodoxes. Le gouvernement supprima l'Université de Varsovie, et ferma la plupart des établissements d'instruction. Il interdit toutes les associations, même les sociétés de lecture, ne laissant

subsister que la Société hypothécaire. Il défendit toutes les réunions, excepté les soirées privées, à condition de limiter le nombre des invités et de recevoir des agents de surveillance. Il soumit les livres et même la musique à une censure qui ne laissait pénétrer aucun livre étranger; il rendit la langue russe obligatoire pour tous les fonctionnaires. Il fit juger par des commissions militaires tous les procès politiques, et même d'autres. En 1835 Nicolas prononça à Varsovie un discours célèbre : « Si vous vous obstinez à conserver vos rêves de nationalité distincte, de Pologne indépendante, et toutes ces chimères, vous attirerez sur vous de grands malheurs. J'ai fait élever une citadelle, et je vous déclare qu'à la moindre émeute je ferai foudroyer la ville ».

Le régime de Nicolas (1825-35). — Depuis Pierre le Grand les tsars avaient conservé le régime absolutiste, mais, indifférents en religion, ils admiraient les monarchies de l'Europe civilisée et cherchaient à les imiter. Nicolas n'eut pas seulement l'horreur des constitutions et du régime libéral; il eut le mépris de la vie européenne. Orthodoxe convaincu, il considéra comme un devoir religieux d'écarter de la « Sainte Russie » les idées des hérétiques d'Occident. Son règne, qui fut long (1825-1855), se distingua des précédents par une tentative pour rompre avec la civilisation occidentale et ramener la Russie à l'ancien régime russe.

Les communications avec l'Europe furent rendues difficiles; les étrangers (ceux qu'on laissait entrer en Russie) étaient surveillés par la police; tous les livres et journaux étaient arrêtés à la frontière par la censure. La loi russe ne reconnaissait pas (et ne reconnaît pas maintenant encore) aux sujets du tsar le droit de sortir de l'Empire; sous Nicolas, il fallait une autorisation personnelle du tsar; il la donnait rarement et pour cinq ans au plus; émigrer était (et est encore) un crime passible de déportation et de confiscation.

Les Russes, isolés du reste du monde, se replièrent sur eux-mêmes. La littérature, jusque-là imitée de l'Occident, prit un caractère russe; elle commença à exprimer un sentiment patriotique d'admiration pour la vieille Russie. Sous Nicolas parurent les premiers romanciers russes originaux. Alors fut composé l'hymne officiel *Dieu protège le tsar*! et l'opéra national *La vie pour le tsar*.

Nicolas semble s'être dévoué à l'œuvre de reconstituer la vieille Russie orthodoxe. Mais, comme les fonctionnaires n'étaient contrôlés que par d'autres fonctionnaires, le contrôle restait illusoire. La vénalité des employés de tout genre, leur négligence à expédier les affaires, leur insolence à l'égard des administrés, leur servilité envers les

supérieurs, devinrent si notoires que le tsar lui-même approuva Gogol de les avoir mis en scène dans la comédie de *l'Inspecteur*. Les sujets n'avaient même aucun moyen de protester, il était interdit aux journaux de discuter aucun acte de l'autorité, défendu aux particuliers de s'occuper d'une question politique. En 1848, à Pétersbourg, des jeunes gens, officiers, employés, professeurs, avaient pris l'habitude de se réunir le soir pour lire et discuter les publications venues d'Europe. La police en arrêta trente-trois (1849); ils furent condamnés à mort, graciés au moment de l'exécution et envoyés aux travaux forcés; l'un d'eux était Dostoïevsky, qui plus tard a raconté ses souvenirs du bagne.

Il y eut aussi sous Nicolas quelques persécutions religieuses, contre la secte des *Vieux-Croyants*. Contre la conversion des orthodoxes à une autre religion, on adopta les lois pénales qui sont encore en vigueur. L'abjuration est punie de confiscation et de 8 à 15 ans de travaux forcés; la tentative de convertir un orthodoxe par un sermon ou un écrit, de 8 à 16 mois de prison, et, à la troisième fois, de la Sibérie; celui qui n'empêche pas la conversion est passible de prison. Tout mariage mixte doit être célébré devant un pope, l'enfant doit être élevé dans l'orthodoxie; tout pasteur qui célébrerait le mariage serait poursuivi. (Cette mesure, abolie en 1865, a été rétablie en 1885.)

Sous ce règne commença la tentative de *russifier* par la force les sujets des provinces occidentales. Dans les provinces polonaises de Lithuanie, les paysans uniates (catholiques grecs) reçurent l'ordre de se convertir à l'orthodoxie; puis une assemblée des évêques grecs unis déclara l'Église uniate affranchie du clergé romain et rendue à l'orthodoxie (1839). — Dans le royaume de Pologne, malgré la promesse du tsar, le gouvernement persécuta les catholiques, fermant les églises ou les couvents sous des prétextes légaux, interdisant les sermons non autorisés par la censure, défendant d'avoir des précepteurs catholiques. Il travailla à supprimer les restes de l'autonomie polonaise, soumit les écoles au ministère de l'instruction russe (1839), transféra au Sénat de Pétersbourg les fonctions du Conseil d'État et de la Cour de cassation (1841), et étendit à la Pologne le code pénal russe.

A la fin du règne, on s'attaqua même à l'allemand, langue officielle des provinces baltiques. Un oukase (1850) ordonna de rédiger la correspondance du gouvernement en russe et de nommer des fonctionnaires parlant russe. Mais il ne fut pas appliqué.

Le « régime de Nicolas » fut dénoncé par toute l'Europe libérale

comme une forme achevée du despotisme oriental; la littérature de ce temps est remplie de malédictions contre « l'autocrate » et son gouvernement. Nicolas symbolisait l'absolutisme en lutte contre la Révolution libérale, lui-même aimait à s'attribuer ce rôle. Souverain militaire avant tout, toujours vêtu de l'uniforme, occupé à faire passer des revues et à surveiller ses troupes, il croyait avoir la meilleure armée de son temps, et dans la période qui suivit 1848 il sembla l'arbitre de l'Europe et le conquérant futur de l'Empire ottoman. La guerre de Crimée montra qu'il manquait à cette armée une direction, un matériel, une intendance, tout ce qui exige des habitudes d'ordre et de contrôle. Vaincu par les Occidentaux qu'il méprisait, Nicolas mourut désespéré et son régime s'écroula (1855).

Réaction libérale contre le régime de Nicolas. — Alexandre II parlait de son père avec respect et garda le personnel qui lui avait servi; mais, en souverain humain et instruit, il répugnait à conserver le régime de compression et d'isolement; il revint donc à l'imitation des sociétés civilisées d'Europe. Sans vouloir s'engager par une constitution, il annonça l'intention de faire des réformes, et fit appel aux nobles pour le seconder.

Aussitôt apparut une opinion publique, jusque-là restée cachée; elle se manifesta chez les nobles instruits et les étudiants, ce qu'on appelle en Russie l'*intelliguenzia* (la partie intelligente de la nation). La guerre de Crimée avait brusquement changé le ton de la société : les *tchinovniks* (fonctionnaires), responsables des malversations et des négligences que la défaite venait de révéler, avaient perdu leur assurance, et n'osaient plus empêcher de critiquer leurs actes. La censure n'était pas supprimée, mais ne se sentant plus soutenue elle se relâchait. Aucun journal publié en Russie ne pouvait encore parler librement, mais un réfugié, Herzen, faisait paraître à Londres un journal le *Kolokol* (la Cloche) dont les numéros, quoique prohibés, pénétraient par milliers en Russie; Alexandre II lui-même le lisait pour être informé des abus de pouvoir. (On dit qu'un fonctionnaire dénoncé dans un numéro fit parvenir au tsar un numéro falsifié où l'article était supprimé; quelque temps après le tsar reçut de Londres une lettre qui contenait l'article, avec une explication.)

L'*intelliguenzia* était d'accord pour demander des réformes; mais sur la nature des réformes elle se partageait en deux camps. La grande majorité désirait des institutions libérales à la façon de l'Europe, des assemblées représentatives, une constitution, des garanties de liberté : c'étaient les *occidentaux*, parti libéral, dominant à Pétersbourg. Quelques-uns, au contraire, voulaient revenir en

arrière jusqu'avant Pierre le Grand, supprimer les importations européennes du XVIII[e] siècle et restaurer les véritables institutions du peuple russe dans sa pureté, l'orthodoxie et l'aristocratie patriarcale; c'étaient les *nationaux*, parti patriote formé, pendant le régime d'isolement, à Moscou, la vieille capitale dépossédée depuis Pierre le Grand. Cette école historique, très russe, était pourtant aussi une imitation de l'Occident, une forme russe du romantisme; la vieille Russie qu'elle voulait restaurer était une Russie imaginaire à la façon du moyen âge des romantiques; les *boïars* étaient travestis en assemblée nationale, le *mir* en libre commune primitive.

Les deux partis commencèrent par opérer ensemble contre les fonctionnaires ennemis de toute réforme; ils demandaient plus de liberté de presse et d'enseignement, un contrôle sur les fonctionnaires et surtout l'émancipation des serfs. Alexandre suivit leurs conseils : il rappela une partie des proscrits, diminua la censure, permit de voyager et de séjourner à l'étranger, il prépara l'émancipation des serfs. Sans changer le personnel ni les institutions officielles, il laissa à ses sujets une liberté sans précédent.

L'émancipation des serfs (1858-63). — L'acte le plus important du règne fut la réforme de la propriété unie à l'affranchissement des paysans. Si l'on excepte les deux régions extrêmes, — le Nord habité par des paysans propriétaires, le Midi parsemé de colonies étrangères ou peuplé de Cosaques, — presque toute la Russie historique (Grande-Russie, Petite-Russie, Lithuanie) était organisée avec la grande propriété et le servage. Ce régime reposait sur trois institutions.

1° La terre formait de grands domaines, les uns appartenant au tsar (domaines de la couronne), ou à la famille impériale (apanages), les autres aux nobles propriétaires (environ 100 000 familles). Les grands domaines absorbaient les neuf dixièmes des terres arables de l'empire. Le territoire du domaine était divisé en deux portions, l'une exploitée directement par le propriétaire, l'autre abandonnée moyennant redevance à un village de paysans.

2° Les paysans étaient fixés à la terre par la loi (depuis la fin du XVI[e] siècle) et n'avaient plus le droit de la quitter. Par suite ils se trouvaient liés au propriétaire de la terre, lui payaient des redevances, lui faisaient des corvées, lui obéissaient comme à leur maître. Leur condition était celle des serfs du moyen âge (le mot russe qui les désignait était traduit par *serf*). Mais les propriétaires ne se contentaient pas de se conduire en *seigneurs*, dans le sens du moyen âge; ils usaient de leur pouvoir, pratiquement illimité, pour se transformer en *maîtres* dans le sens antique. Souvent ils détachaient

le paysan de la terre et l'employaient à leur fantaisie. Ils envoyaient des serfs s'établir dans les villes comme artisans ou marchands, en recevaient une redevance périodique, l'*obrok*, et se réservaient de les rappeler à leur gré. Deux millions de serfs environ étaient employés dans la maison du maître à son service personnel; leur condition était celle des *esclaves* antiques. Dans la société russe du XIXe siècle reparaissaient tous les traits de l'esclavage romain : la brutalité sans frein des maîtres, la soumission servile des sujets, les femmes serves livrées à la fantaisie du maître, les hommes serfs dressés par force à tous les métiers, se vengeant par le meurtre et l'incendie (70 au moins par an en moyenne), battus, mutilés, mis à mort. Le tableau est le même dans toutes les descriptions de la vie russe [1].

3° La partie du domaine cultivée par les paysans n'était pas partagée en tenures fixes comme celles des serfs du moyen âge; le serf russe ne possédait individuellement que sa maison; c'était le village tout entier, le *mir*, qui collectivement possédait le sol. Les bois, les pâturages, les eaux restaient en commun; les prés et les terres arables étaient distribuées en lots, mais pour un temps seulement (variant de deux à quinze ans suivant les lieux); puis remises en commun et redistribuées. — Les Russes connaissaient si mal leur pays que cette coutume n'avait été signalée que récemment, et par un étranger, Haxthausen; mais, aussitôt connu, le *mir* était devenu une des institutions favorites du parti national, une relique vénérable de la vieille Russie, une survivance de la propriété collective qu'on croyait avoir été le régime primitif de l'humanité [2].

Cette organisation originale rendait la réforme plus difficile. Alexandre commença par consulter les nobles des provinces; il désirait leur voir prendre l'initiative, mais les nobles voulaient garder leurs serfs. Le tsar tint bon; il réunit un « comité pour les affaires des paysans » qui prépara un projet. Puis la question fut posée officiellement par un rescrit au gouverneur de Wilna : le tsar, parlant comme si les nobles lithuaniens acceptaient la réforme, les autorisa à former des comités pour « améliorer le sort des paysans » (novembre 1857); il le fit savoir aux nobles des autres provinces et les obligea à former aussi des comités pour discuter son projet.

1. Le plus frappant est celui de Tourguenef, *Souvenirs d'un chasseur*.

2. Il est probable que le *mir* est une institution récente, créée, comme toutes les autres institutions russes, par l'ordre du tsar, pour faciliter la perception de l'impôt en rendant le village responsable collectivement; il ne paraît pas nettement dans les documents avant le XVIe siècle, et il n'était pas organisé anciennement en Petite-Russie. (Voir Keussler.)

Une déclaration (1858) posa les principes de la réforme : les paysans rachèteraient au seigneur leurs maisons avec les jardins et une étendue de terres suffisante pour vivre; l'État les aiderait à payer cette indemnité. Le tsar donna l'exemple en affranchissant les serfs des apanages, qui devinrent ensuite propriétaires de leurs terres moyennant une annuité payable pendant quarante-neuf ans (règlement de 1863) [1]. Pour les serfs des propriétaires, l'opération, entravée par la résistance passive de la noblesse, dura plus de trois ans. Elle se termina par l'oukase du 19 février 1861 qui abolissait définitivement le servage.

Les serfs détachés de la terre (domestiques et serfs à l'*obrok*) furent déclarés libres, sans propriété; ils entraient dans la condition des prolétaires d'Europe. La situation des paysans, beaucoup plus difficile à régler, avait obligé à résoudre trois questions.

1° *Droit du paysan sur la terre*. Les nobles, propriétaires légaux du sol, auraient voulu garder toute la terre. Les paysans se regardaient comme légitimes possesseurs de cette terre qu'ils cultivaient de génération en génération et dont ils ne pouvaient pas être expulsés. Les serfs d'un village répondaient à leur maître qui leur offrait la liberté à condition de reprendre la terre : « Nous sommes à toi, mais la terre est à nous. » — L'affranchissement dans le grand-duché de Varsovie (1807) et les provinces baltiques (1816-20) avait consisté à déclarer les serfs libres et le seigneur seul propriétaire des terres, et il avait abouti à transformer les paysans en journaliers indigents ou en tenanciers congédiables à volonté. Pour éviter la création d'un prolétariat agricole semblable en Russie, on adopta une transaction. La terre possédée par les paysans fut divisée en deux parts; le propriétaire en garda une, l'autre fut destinée aux paysans; ils reçurent le droit de la racheter avec leur maison et leur jardin, mais avec le consentement du propriétaire et moyennant une indemnité calculée assez haut pour compenser la terre qu'ils recevaient et les services dont ils étaient affranchis. L'État avança les quatre cinquièmes de la somme aux paysans sous forme de bons d'indemnité payés aux nobles (2 milliards et demi en tout), les paysans devaient rembourser l'État par une annuité de 6 pour 100 pendant quarante-neuf ans. La part attribuée à chaque paysan et l'indemnité variaient d'après la valeur du terrain [2].

1. Les paysans des domaines de la couronne, traités déjà non en serfs, mais en fermiers attachés au sol, furent transformés en fermiers libres à long bail, avec droit de racheter leur terre (1866).

2. Il y eut 4 règlements régionaux différents : 1° Grande-Russie, Sud-Est et

2° *Régime de propriété des paysans.* Fallait-il établir la propriété individuelle? La mode était alors de parler des dangers que le prolétariat faisait courir aux sociétés occidentales; on espéra les éviter en maintenant la communauté du *mir*. Sous l'influence de Miliutine, on décida qu'en principe la terre serait donnée non au paysan individuellement, mais collectivement à la commune, en donnant le droit à la commune (par une décision prise aux deux tiers des voix) de la distribuer en propriété individuelle à ses membres.

3° *Droits des nobles sur le paysan.* Les nobles désiraient conserver la police de leurs paysans comme dans les provinces baltiques. Le tsar préféra enlever toute autorité légale aux anciens maîtres et donner la police à des assemblées de paysans. Le *mir*, formé des chefs de famille, présidé par un ancien du village, décide l'admission de membres nouveaux dans la commune, règle le partage des terres et répartit les taxes; il peut infliger des peines corporelles et même exclure de la communauté (peine très grave, car le paysan exclu est exilé au loin, souvent en Sibérie). — Le *volost*, réunion d'un groupe de villages, a une assemblée de délégués, un chef élu et des collecteurs, un secrétaire chargé de la répartition des charges, des routes, des écoles, de l'assistance publique; et un tribunal élu qui juge les petits procès d'après le droit coutumier et peut condamner à la prison ou aux coups.

L'oukase de 1861 posait d'un seul coup les principes de la réforme, mais en donnant du temps pour les appliquer et en créant des tribunaux spéciaux pour les partages et les indemnités. On comptait que le rachat serait terminé en vingt ans. L'opération fut plus lente que les prévisions; en 1882 il restait encore un million et demi de paysans qui n'avaient pas racheté. — Le résultat économique ne répondit pas d'abord à l'attente. Les nobles avaient fait évaluer trop haut leur indemnité et trop bas la quantité de terre nécessaire à la subsistance d'un paysan. L'indemnité, de 8 à 10 roubles annuellement par lot, dépassait la valeur de la terre; dans les gouvernements du centre les lots étaient inférieurs à cinq hectares; un tiers des paysans avaient moins de trois hectares. Les habitants, ne pouvant vivre sur leur terre, émigraient ou allaient au loin louer leur travail. Ainsi se formait le prolétariat agricole. On avait cru l'éviter par le régime du *mir*. Mais le *mir* tend à se dissoudre de lui-même, à mesure que la population augmente, car la terre manque

partie de la Russie Blanche, divisés en trois zones (terres du nord, terre noire, steppe); 2° Petite-Russie; 3° Gouvernements du Sud-Ouest; 4° Gouvernements du Nord-Ouest (Lithuanie).

pour les nouveaux venus, les anciens possesseurs conservant chacun son lot; en 1882 on évaluait à 10 pour 100 le nombre des familles sans terre dans le gouvernement de Moscou. — Les indemnités payées aux nobles (700 millions de roubles en 1890) n'avaient pas servi à améliorer la culture; les nobles avaient continué à vendre leurs terres aux marchands qui les achetaient pour couper les forêts.

Cependant l'émancipation des serfs a transformé la société russe. En donnant à la masse de la population la liberté légale et l'administration de ses affaires communales, elle a fait de la nation russe une nation moderne. Elle l'a préparée à se délivrer des habitudes d'arbitraire, de servilité et de paresse produites par une longue pratique de l'esclavage, et lui a assuré les conditions légales d'une activité privée et d'une administration publique régulière. Le progrès économique s'est marqué après la mort d'Alexandre II par l'augmentation de l'étendue des terres cultivées, du prix des terres, du rendement des impôts, de la valeur des exportations, et par l'amélioration du genre de vie des paysans.

Réformes libérales d'Alexandre II. — Après cette grande réforme sociale, les libéraux espéraient une constitution. Alexandre refusa. L'assemblée de la noblesse de Tver ayant demandé la « convocation d'une assemblée nationale de députés de tout l'Empire », 13 membres furent arrêtés. Le tsar s'en tint à une série de réformes partielles qui devaient suffire pour réaliser ce qui semble avoir été son plan : abolir les privilèges et les distinctions de classes, de façon à fondre tous ses sujets en une nation sur le principe d'égalité.

1° La justice était rendue par des fonctionnaires administratifs avec une procédure secrète et écrite, à la façon du XVIIIe siècle. On la mit à la mode du XIXe. Le tsar déclara (1862) le pouvoir judiciaire indépendant de l'administration, suivant la théorie de la séparation des pouvoirs, et le réserva à des tribunaux réguliers organisés en une série d'instances à la mode d'Europe : juges de paix, assemblée des juges de paix (comme en Angleterre), tribunal de district, cour de justice, Sénat faisant fonction de Cour de cassation (comme en France). — Comme en Europe, on créait des procureurs du gouvernement auprès de la cour, un barreau d'avocats, on établissait le jury pour les procès criminels, la publicité des séances de tous les tribunaux et l'inamovibilité des juges. Ces réformes avaient une portée politique; elles établissaient une justice égale pour tous entourée de garanties contre l'arbitraire; elles faisaient des juges de paix des représentants locaux, car ils devaient être élus par les conseils municipaux des villes et par les *zemstvos*.

2° Pour compenser le refus de consulter les sujets en matière de gouvernement, on les appela à collaborer à l'administration locale. La mode en Europe était alors au *self government*, représenté comme le seul fondement solide des libertés politiques. On créa donc (1864) des « assemblées du pays » (*zemstvos*), une assemblée provinciale dans chaque gouvernement, une assemblée de district par district. — Le *zemstvo* de district se composait de députés des trois classes officielles (nobles, villes, paysans) élus par les propriétaires et les bourgeois au suffrage direct censitaire, par les paysans au suffrage à deux degrés. — Le *zemstvo* de gouvernement était élu par les *zemstvos* de district. L'assemblée ne tenait qu'une courte session annuelle et élisait pour trois ans une commission permanente. Les *zemstvos* devaient s'occuper des « affaires relatives aux intérêts et besoins économiques », routes, ponts, bâtiments, constructions d'églises et d'écoles, assistance publique, prisons, hygiène. Ils avaient le droit d'établir des taxes locales.

3° La censure préventive des livres et des journaux fut abolie dans les deux capitales, Pétersbourg et Moscou (1865), et remplacée par le régime établi en France sous Napoléon III, l'avertissement donné par l'administration, et, en cas de récidive, la suspension. Dans les autres villes on conserva la vieille censure.

4° L'enseignement fut réorganisé à l'européenne. A côté de l'ancien gymnase classique on créa, sur le modèle de la *Realsschule* allemande, un enseignement moderne par les sciences.

5° L'armée fut réformée sur le modèle prussien; le service de vingt-cinq ans fut d'abord réduit en pratique (1865), puis remplacé par le service obligatoire universel, avec un volontariat d'une durée variable suivant le degré d'instruction (1873).

L'insurrection polonaise de 1863. — Le régime de Nicolas n'avait pas détruit la nation polonaise. Les nobles, retirés à la campagne au milieu de leurs paysans, les femmes, le clergé avaient maintenu le sentiment patriotique dans les générations nouvelles. Les émigrés polonais attendaient que l'Europe intervînt pour rétablir la Pologne; les aristocrates groupés autour du prince Czartoriski, à Paris, comptaient sur les gouvernements catholiques; les jeunes gens, entrés dans les partis démocratiques, comptaient sur la Révolution européenne. Les sentiments étaient les mêmes dans les provinces polonaises de Lithuanie annexées à l'Empire russe (qu'on appelait officiellement les gouvernements du Nord-Ouest).

Alexandre II ne voulait pas d'une Pologne indépendante. Il dit aux députés de la noblesse à Varsovie (1856) : « Point de rêveries.

Soyez unis à la Russie et abandonnez ces rêves d'indépendance, impossibles désormais à réaliser. Tout ce que mon père a fait est bien fait; mon règne sera la continuation du sien. » Mais, en fait, le nouveau gouverneur Gortschakof relâcha le régime de compression.

Les nobles polonais étaient restés maîtres des campagnes. Chacun dans son domaine avait la propriété des terres (les paysans n'étaient que tenanciers), la police et l'administration du village, le droit de présenter le curé de la paroisse. La *Société agronomique*, fondée en 1855, leur servit de centre de ralliement; elle eut plus de 5 000 adhérents; une commission centrale à Varsovie la dirigeait.

On attendait d'Alexandre II des réformes libérales en Pologne; un des chefs du parti aristocratique, le marquis Wielopolski, sur sa demande, lui remettait des mémoires; mais le gouvernement de Pétersbourg ne fit rien. Les Polonais, lassés d'attendre, commencèrent à manifester (1860-61). Ce furent d'abord des manifestations en masse, passives et silencieuses, pour des anniversaires de la Révolution de 1830, le 29 novembre (soulèvement de Varsovie), le 25 février (bataille de Grochov), le 27 février, devant la Société agronomique, où la foule se laissa charger par les soldats russes, puis l'enterrement des victimes du 27 février. La Société agronomique envoya au tsar une adresse pour réclamer « des institutions émanées de l'esprit national, de ses traditions, de son histoire ».

Alexandre, tiraillé entre deux partis, oscilla entre deux politiques : faire des concessions libérales pour apaiser les Polonais, réprimer les manifestations par la force. — En mars 1861 il accorda à la Pologne une direction particulière de l'instruction et des cultes, qu'il confia à un Polonais, Wielopolski, un Conseil d'État, des assemblées provinciales élues. — En avril il supprima la *Societé agronomique*; une manifestation pour en demander le rétablissement aboutit à un massacre. — De mai 1861 à juin 1862 le tsar changea cinq fois de gouverneur, nommant tantôt un ami, tantôt un ennemi des Polonais. Les manifestations continuèrent, pour l'anniversaire de l'union avec la Lithuanie et de la mort de Kosciusko; la foule réfugiée dans les églises en fut arrachée par les soldats, le clergé ferma les églises. Les électeurs des assemblées provinciales refusèrent de voter, réclamant une « représentation élue avec libre discussion ».

Comme en 1830, les mécontents se divisaient en deux partis, les *blancs*, parti des grands propriétaires, réunis dans la *Société agronomique*; les *rouges*, parti démocrate, recruté d'étudiants, d'officiers et de jeunes gens de Varsovie, dirigé par un comité central secret. Alexandre se décida à donner le gouvernement au]marquis Wielo-

polski, qui acceptait la domination russe pour essayer de sauver l'autonomie polonaise; le grand-duc Constantin, ami des libéraux, fut nommé vice-roi. Mais les patriotes polonais voulaient l'indépendance de leur patrie. Les *rouges* regardaient Wielopolski comme un traître; ils essayèrent de l'assassiner (juillet-août 1862). Les *blancs* refusèrent de le soutenir. En réponse à une proclamation de Constantin énumérant les réformes à opérer, une réunion de la noblesse déclara ne pouvoir soutenir le gouvernement que « s'il était national polonais, et si toutes les provinces de la patrie étaient unies par des lois libres ». La noblesse de Podolie et de Lithuanie vota des adresses pour demander la réunion avec le royaume de Pologne.

Pour se débarrasser du parti démocratique, Wielopolski imagina de se servir du recrutement militaire. Il ordonna secrètement de prendre les recrues, non parmi les paysans, suivant l'usage, mais dans les villes, sans excepter comme d'ordinaire les étudiants, et en choisissant de préférence les gens « mal notés depuis les derniers troubles ». A Varsovie, les jeunes gens désignés furent arrêtés dans la nuit et enfermés dans la citadelle. Mais la plupart, prévenus à temps, s'étaient sauvés dans les bois (janv. 1863). Ainsi commença le soulèvement de 1863.

Ce fut une insurrection toute différente de celle de 1830, une insurrection occulte. Les insurgés n'eurent jamais ni armée, ni gouvernement, ni résidence; ils ne furent maîtres d'aucune ville, le pays resta tout entier au pouvoir des soldats et des fonctionnaires russes. Mais des bandes armées se formaient dans les forêts, apparaissaient brusquement, livraient de petits combats et finissaient par se réfugier sur le territoire autrichien en Galicie. Le comité central secret, établi à Varsovie, imprimait et affichait des proclamations, donnait des ordres, levait des contributions, se comportait comme un gouvernement, et les Polonais lui obéissaient sans que la police russe parvînt à le découvrir (il se réunissait dans les bâtiments de l'Université). Ce comité se déclara d'abord gouvernement provisoire et lança une proclamation contre « le gouvernement étranger de brigands », promettant aux paysans la propriété de leurs terres, aux propriétaires une indemnité aux frais de l'État, à tous les combattants un lot de terre (janv. 1863). Aux Polonais sujets de l'Autriche et de la Prusse il enjoignit de ne faire aucune révolte dans leurs provinces et de « concentrer toutes les forces nationales contre l'ennemi le plus terrible, le tsar russe », en envoyant aux Polonais de Russie des hommes, des armes et de l'argent (mars 1863). Il nomma successivement deux dictateurs, puis se proclama « gouvernement national ». — Un autre comité secret formé à Wilna s'intitula

« gouvernement national » en Lithuanie et déclara le pays partie inséparable de la Pologne (31 mars). — Puis les provinces du Sud-Ouest (Volhynie, Podolie, Ukraine) s'insurgèrent (mai 1863).

Le gouvernement secret de Varsovie se mit à publier des journaux et à donner des ordres officiels marqués d'un sceau. Il défendit de payer les impôts aux Russes, d'accepter l'amnistie partielle, d'aller au théâtre, de chanter dans les églises et de sonner les cloches; il ordonna de prendre le deuil, établit un emprunt forcé et une contribution. On lui obéit. — Il créa dans chaque cercle un tribunal révolutionnaire de trois membres pour juger les actes nuisibles à la cause nationale; le tribunal de Varsovie condamna et fit exécuter, c'est-à-dire assassiner, une dizaine d'agents russes.

Les Polonais ne comptaient pas délivrer leur pays avec leurs propres forces, ils espéraient une intervention des puissances d'Europe. Mais Bismarck, qui gouvernait la Prusse, aida le gouvernement russe en signant une convention secrète fermant la frontière prussienne aux insurgés; le *Landtag* l'accusa même de livrer les réfugiés. Les trois autres grands États, France, Autriche, Angleterre, s'entendirent pour faire des observations au gouvernement sous la forme de notes identiques. Ils demandaient « six points » : 1° l'amnistie; 2° une représentation nationale législative; 3° une administration nationale formée de fonctionnaires polonais; 4° liberté complète de religion; 5° le polonais comme langue officielle; 6° un système régulier de recrutement. Trois fois les gouvernements européens firent cette démarche collective en faveur de la Pologne (avril, juin, août 1863). Mais ils ne tenaient pas assez à leurs réclamations pour les appuyer par des actes. Le gouvernement russe se borna à répondre qu'il n'était pas lié par les traités de 1815 dans le gouvernement de la Pologne et que l'insurrection, œuvre du « parti du désordre », n'était soutenue que par l'espoir d'une intervention.

Répression du mouvement national polonais. — En Russie, les libéraux avaient d'abord été favorables aux Polonais qui réclamaient comme eux la liberté politique; Herzen prit parti pour eux, les étudiants de Pétersbourg assistèrent à un service funèbre pour les victimes de Varsovie, Bakounine forma un corps de volontaires. Mais le petit parti national russe de Moscou se déclara pour le gouvernement contre les insurgés. Katkoff, rédacteur de la *Gazette de Moscou*, l'ennemi des Européens, attaqua les Polonais comme de faux frères slaves, qui combattaient le seul État capable de faire triompher l'idée slave, comme des aristocrates et des ennemis de la religion orthodoxe. La prétention des Polonais de reprendre la Lithuanie,

pays en partie russe et orthodoxe, lui servit à exciter le patriotisme russe. Un mouvement d'opinion, manifesté par des adresses au tsar, poussa le gouvernement à une croisade patriotique et religieuse contre les Polonais. La répression prit un caractère russe et orthodoxe et fut plus systématique qu'en 1832.

Elle commença par les provinces de Lithuanie. Mouravief, nommé gouverneur général des quatre gouvernements lithuaniens (mai 1863), soumit le pays à une « administration civile militaire ». Dans chaque district un officier, appelé préfet de guerre, investi d'un pouvoir absolu, fut chargé de surveiller toutes les autorités, tout le clergé et tous les propriétaires; il devait destituer tout fonctionnaire, arrêter et envoyer au conseil de guerre tout individu suspect d'avoir aidé les insurgés ou même de ne pas les avoir dénoncés, mettre sous séquestre les domaines de quiconque aiderait les insurgés ou essayerait de renverser le gouvernement. Mouravief écrasa systématiquement l'aristocratie polonaise; il imposa une taxe de 10 pour 100 du revenu sur les domaines des nobles, payable en huit jours sous peine de vente mobilière. Contre les propriétaires polonais catholiques il employa leurs paysans orthodoxes; tandis qu'il désarmait toute la population, il créa des corps armés de paysans et les envoya à la poursuite des insurgés, leur promettant une prime par prisonnier. Il distribua les biens des nobles insurgés aux paysans, de préférence à ceux qui s'étaient signalés dans la répression. Tous les insurgés pris en armes étaient exécutés dans les vingt-quatre heures et il était interdit de porter leur deuil. Ordre fut donné aux propriétaires de rester dans leur domaine, ils furent rendus responsables de tout acte d'insurrection sur leurs terres.

Le soulèvement écrasé, Mouravief se mit à unifier la Lithuanie. Il déclara le russe seule langue de l'administration (février 1864); puis il ferma les librairies et imprimeries polonaises, interdit de bâtir ou réparer des églises catholiques sans autorisation spéciale. Il fut plus tard ordonné de donner l'instruction religieuse catholique en russe. Puis on interdit la langue polonaise et les lettres latines, même dans la vie privée; ce fut un délit pour un marchand de répondre à un client en polonais. Mouravief fut surnommé par les Polonais le « bourreau de Wilna »; mais les patriotes russes l'acclamèrent et une fête annuelle fut créée, en souvenir de la délivrance de la Lithuanie de la domination de la noblesse polonaise.

Dans les provinces du Sud-Ouest, les gouverneurs russes réprimèrent par des procédés analogues le mouvement polonais, arrêtèrent les nobles patriotes, les envoyèrent en Sibérie et rempla-

cèrent les fonctionnaires indigènes par des Russes orthodoxes. L'Église des Grecs-Unis fut ramenée à l'Église orthodoxe.

Dans le royaume de Pologne, le gouverneur investi de la dictature militaire fit cerner Varsovie et fouiller toutes les maisons sans découvrir le comité central (septembre 1863). Il se vengea en imposant une contribution extraordinaire et en faisant arrêter des centaines de suspects. Les Polonais, ne se sentant pas soutenus par l'Europe, cessèrent alors de combattre (février 1864). Enfin on arrêta les membres du comité et on les pendit (août 1864).

Les patriotes polonais, suspects de sympathie pour l'insurrection, furent arrêtés dans tous les pays polonais et déportés en masse en Sibérie, comme transportés libres ou comme condamnés aux travaux forcés dans les mines. Une « commission de gouvernement », investie du pouvoir absolu, fut chargée de réorganiser la Pologne; le directeur se donna pour rôle « de déraciner la civilisation latine pour la remplacer par une civilisation vraiment slave ». On détruisit toutes les institutions propres à la Pologne, puis on la divisa en 10 gouvernements et 85 districts comme le reste de l'Empire et avec le même système d'administration (1867). Les directions furent transportées de Varsovie à Pétersbourg.

Le patriotisme polonais s'était montré surtout chez les nobles, les étudiants et le clergé; il était maintenu par la langue polonaise et la religion catholique qui donnaient aux Polonais le sentiment d'appartenir à une nation différente des Russes. Le gouvernement russe voulut extirper le polonais, il fit du russe la langue de l'enseignement à l'Université de Varsovie, dans les collèges secondaires, dans les écoles primaires; il interdit le polonais dans tous les actes d'administration, puis dans la justice (1876), puis dans les églises, les enseignes, les affiches.

Pour affaiblir le clergé on supprima la plupart des couvents (1864). Sur 155 couvents d'hommes avec 1635 membres il en resta 25 avec 360; de 42 couvents de femmes avec 549 religieuses, 10 avec 140 religieuses. Ne pouvant détruire le clergé séculier, on le soumit à une surveillance politique et on sécularisa ses domaines qu'on remplaça par un traitement d'État (1865). Le Concordat avec le Pape fut abrogé (1866) malgré les réclamations de Pie IX, et l'administration de l'Église catholique remise au collège ecclésiastique de Pétersbourg. Ordre fut donné au clergé grec-uni d'employer la langue russe et de supprimer tout rite catholique romain. Puis l'Église uniate de Pologne fut détachée de Rome et ramenée à l'Église orthodoxe.

Pour détruire le pouvoir des nobles dans les campagnes, on se

décida à une réforme agraire radicale (mars 1864). Les paysans des domaines de la couronne, du clergé et des nobles, furent déclarés *propriétaires* de leur maison, leur bétail et leur terre dont ils n'étaient que tenanciers. Toutes les redevances et corvées furent abolies et remplacées par une taxe annuelle calculée très bas (2/3 de la valeur pour les corvées, 4/5 pour les redevances). L'État recevait la taxe et indemnisait les propriétaires par une annuité de 5 p. 0/0 pendant 42 ans. Le village devenait une commune, administrée par l'assemblée des paysans, un maire, des adjoints et un tribunal sommaire, tous élus; le curé et le noble étaient exclus de l'assemblée. Ainsi les nobles perdaient la moitié environ de leur revenu et tout droit sur leurs anciens paysans. Les paysans non seulement devenaient d'un seul coup indépendants du seigneur et maîtres de leurs affaires, mais ils recevaient plus de terres et avec moins de charges que les paysans de Russie. — Une autre mesure de russification fut d'interdire aux Polonais d'acquérir des terres en Pologne.

Il ne semble pas que le gouvernement ait réussi à russifier le peuple polonais. Mais il n'a pas rétabli les anciennes institutions, et la Pologne est restée sous un régime d'état de siège, administrée sans contrôle par les généraux et les fonctionnaires russes.

Retour à l'absolutisme en Russie. — Les mesures libérales d'Alexandre II n'avaient jamais été acceptées sincèrement par les fonctionnaires habitués à administrer sans publicité ni contrôle. Le tsar lui-même avait hésité, les fonctionnaires en avaient profité pour revenir par moments au régime antérieur. Dans les règlements pour l'émancipation des serfs ils avaient fait fixer pour l'étendue des lots de terre et l'indemnité de rachat des chiffres désavantageux aux paysans, et ils retardaient les opérations du rachat. En 1862 un « comité central de révolution » ayant publié une proclamation contre la famille impériale, et plusieurs incendies ayant éclaté à Pétersbourg, le gouvernement fit fermer les cercles et les cabinets de lectures, suspendre quelques journaux et arrêter Tschernyschewski, écrivain démocrate, l'auteur du célèbre roman *Que faire?* qui fut condamné à quatorze ans de travaux forcés. De jeunes démocrates avaient organisé des écoles du dimanche pour instruire les enfants pauvres, le gouvernement les fit fermer.

Après le soulèvement polonais, le parti national se mit à maudire les institutions européennes et à déclarer le régime autocratique nécessaire pour faire l'unité de la Russie. Quand l'assemblée de Moscou pria le tsar d'accorder une constitution représentative, Alexandre répondit : « Le droit d'initiative m'appartient exclusive-

ment et est lié inséparablement au pouvoir autocratique que Dieu m'a confié... Personne n'a qualité pour me présenter des requêtes sur les intérêts et les besoins généraux de l'État. » Les *zemstvos* essayèrent de s'occuper des affaires locales, de contrôler les fonctionnaires, et même d'émettre des vœux politiques. Mais le gouvernement s'en défiait, il ne laissait publier leurs délibérations que revues par le gouverneur, il interdisait les vœux politiques et suspendait ou fermait leurs sessions. Il donnait au gouverneur le pouvoir de suspendre toutes leurs décisions quand il les jugeait contraires au bien de l'État. Ainsi entravé, le *zemstvo* ne devint pas une institution de *self government* comme on l'avait espéré, il resta sous la domination des fonctionnaires.

La réforme de la justice devait donner aux sujets des garanties contre l'arbitraire et faire disparaître les tribunaux exceptionnels et secrets. Mais à la première occasion que le gouvernement eut d'appliquer le nouveau régime à un crime politique, il recula. Un exalté, Karakosof, membre d'une société secrète, avait tiré sur le tsar; au lieu de l'envoyer devant le tribunal ordinaire, on le fit juger secrètement par une commission spéciale, suivant l'ancien usage. Ce précédent tourna en coutume; dans les procès politiques on continua d'employer des commissions exceptionnelles jugeant secrètement sans garantie pour l'accusé. Ce procédé fut réglementé (1871); dans toute affaire politique le ministre de la justice décidait si l'on devait procéder par voie judiciaire devant le jury ou par voie extraordinaire devant une commission secrète; presque toujours on évitait le jury. Pour les accusés politiques il n'y avait ni publicité ni garantie, la police les enlevait et ils restaient en prison préventive indéfiniment, dans des prisons semblables à celles du XVIIIe siècle, sombres, humides et infectes, livrées à l'arbitraire des geôliers. Les fonctionnaires pouvaient même se passer de formalités judiciaires; la loi russe ne garantit pas le libre choix du domicile, elle donne aux fonctionnaires le pouvoir d'assigner aux sujets du tsar leur résidence dans un lieu quelconque de son Empire (y compris la Sibérie). Les fonctionnaires russes font enlever et transporter en Sibérie *par voie administrative* les individus d'opinions suspectes, parfois même les accusés jugés et acquittés. Le transport se fait d'ordinaire par *kibitka* (carriole sans ressorts) — d'où le nom populaire de « justice de *kibitka* » — et les familles ignorent souvent où le suspect a été interné [1].

1. Ce régime de transportation et d'internement par autorité administrative est décrit par le journaliste américain Kennan, qui l'a vu fonctionner. Son

La liberté de la presse dans les deux capitales fut rendue illusoire par les avertissements et les suspensions. Les journaux ne purent publier que ce qu'il plaisait aux fonctionnaires de laisser passer; il ne resta que des journaux politiques officieux et l'organe de Katkoff, chef du parti autocratique, la *Gazette de Moscou*.

L'enseignement fut mis sous la direction d'un nouveau ministre de l'instruction, un absolutiste, le comte Tolstoï [1]. Il bouleversa les études secondaires, supprimant les sciences, considérées comme révolutionnaires, et les remplaçant par les langues anciennes. Dans les universités il empêcha les étudiants de former des associations, et, quand ils se réunirent pour réclamer, les traita comme des révoltés (1869). On finit par créer des inspecteurs exprès pour les surveiller.

Les partis d'opposition. — Le retour graduel au régime absolutiste fut une vive déception pour l'*intelliguenzia*. L'enthousiasme des premières années du règne fut suivi d'un mécontentement profond. Il se forma, surtout parmi les jeunes gens, une opposition qui peu à peu devint révolutionnaire. Cette évolution, commencée dès 1861, peut se diviser en trois phases : le mécontentement critique libéral jusque vers 1869, le mouvement socialiste jusqu'en 1875, enfin le terrorisme révolutionnaire.

Dans les années qui suivirent la réforme de 1861 les mécontents étaient surtout les admirateurs de l'Europe, des nobles aristocrates libéraux, des jeunes gens, des étudiants démocrates humanitaires. Ils auraient voulu des réformes plus profondes, une constitution européenne, une assemblée de représentants (les nobles la demandèrent *officiellement* dans plusieurs provinces), la liberté complète de la presse, la liberté de religion. Ils se plaignirent ensuite que les réformes décrétées n'étaient pas appliquées. Le mécontentement fut d'abord théorique et vague, une sorte de découragement général. — Puis, la réforme ayant avorté, les Russes cultivés, réfléchissant sur l'état social de leur pays, le trouvèrent désespéré et désespérèrent de tout. Ils ne formaient pas un parti d'action (les sociétés secrètes étaient paralysées par les poursuites de 1862 à 1864); ils se bornaient à une critique pessimiste de la société en général. La mode était alors aux sciences naturelles et aux philosophes positivistes et matérialistes; on disséquait des grenouilles, on

livre *Sibérie*, dont la presse française a peu parlé, a eu une grande publicité aux États-Unis et en Europe.

1. Il ne faut pas le confondre avec Léon Tolstoï (comte aussi), le grand romancier, d'opinions libérales et évangéliques.

lisait Buckle, Darwin, Büchner. Tourguene décrivit cet état d'esprit dans son roman *Pères et Enfants* (1862). A ces pessimistes cyniques il donna le surnom de *nihilistes* [1]. Le nom devint célèbre dans toute l'Europe et l'on a continué en France à l'appliquer abusivement aux *révolutionnaires* russes. Les mécontents de cette génération faisaient de la critique très destructive, méprisaient la religion, la famille, le gouvernement; mais ils agissaient peu. L'attentat de Karakosof contre le tsar (1866) produisit une impression profonde, c'était le premier tenté par un *Russe*. Le gouvernement répondit par un rescrit contre les doctrines dangereuses qui attaquent toutes les choses sacrées, ruinent les fondements de la famille et de la propriété, de l'obéissance à la loi et du respect des autorités. De ce rescrit date le retour définitif au régime absolutiste. Les mécontents menacés se réfugièrent à l'étranger.

2° A l'étranger les réfugiés adoptèrent les idées socialistes. Elles commencèrent à entrer en Russie sous deux formes : le socialisme marxiste représenté surtout par Lavroff, l'anarchisme de Proudhon adopté par Bakounine. Mais Bakounine, transformant la doctrine de Proudhon à la mode russe, voulait faire passer la propriété du sol à la commune (*mir*) et déclarait que pour préparer la révolution il fallait réveiller le peuple par des actes violents, des émeutes et des attentats. Un révolutionnaire, Netchajew, créa une société dirigée par un comité secret, en faisant croire aux membres que la Russie était couverte de sociétés prêtes à agir; ses héros étaient les brigands nationaux, Razin et Pougatchef. La société ayant assassiné un espion (1868) fut découverte et écrasée. Mais la propagande continua. Le mot d'ordre donné par Bakounine fut : « aller dans le peuple », c'est-à-dire se mêler aux gens du peuple pour les exciter à la révolte. Lavroff recommandait aussi de préparer le peuple à faire pacifiquement la révolution économique en faisant son éducation. Une proclamation invita l'*intelliguenzia* à descendre dans le peuple. Plusieurs groupes se formèrent, recrutés surtout d'étudiants et de jeunes filles. Alors commença une période de dévouements obscurs; pour se mêler au peuple, les jeunes gens se faisaient ouvriers ou paysans; pour n'être pas trahis par leur peau blanche ils s'exposaient la figure au soleil, se noircissaient les mains avec du goudron; ils parlaient avec leurs compagnons de travail, imprimaient secrètement et distribuaient des écrits de propagande. Tourguenef décrivit dans son roman *Terres vierges* cette « nouvelle

1. Le mot lui-même n'était pas nouveau, on l'employait en France avant 1848.

génération » de mécontents, si différente des *nihilistes*. Ces socialistes, répandus dans plusieurs provinces, n'avaient ni organisation commune ni tactique uniforme, et n'obtinrent aucun résultat important. Le gouvernement, averti en 1874 par une dénonciation, ordonna une poursuite contre 770 personnes, 265 suspects furent maintenus en prison (1875). Les sociétés secrètes, reconnaissant l'inutilité de la propagande pacifique, cherchèrent à agir sur les paysans en leur annonçant un partage des terres plus équitable; il y eut quelques émeutes locales de paysans mécontents d'avoir reçu une trop petite portion de la terre du village. Les arrestations et les procès politiques continuèrent, celui d'Odessa (1877) comprenait 193 accusés. Les détenus politiques se plaignaient d'être brutalisés dans les prisons. Une jeune fille, Vera Sassulitch, tira sur le chef de la police qu'on accusait d'avoir fait battre des prisonniers; son procès fut porté devant le jury qui l'acquitta (1878).

3° Alors le mouvement change de caractère, les socialistes violents prennent la direction. Il ne s'agit plus de propager des idées ni même de préparer une révolution sociale; l'expérience a montré que la propagande n'est pas possible sous le régime absolutiste et qu'il n'y a pas en Russie de classe de prolétaires pour aider à une révolution; les mécontents veulent d'abord détruire le régime absolutiste et forcer le gouvernement à accorder une représentation nationale et la liberté de la presse, la révolution sociale viendra plus tard. Les révolutionnaires russes abandonnent provisoirement l'agitation sociale pour revenir à l'ancien programme des libéraux; ils réclament la liberté politique. Mais ils emploient d'autres procédés d'action; à la terreur gouvernementale ils veulent opposer une *terreur* révolutionnaire. Les débris des sociétés secrètes de Pétersbourg et de la Russie méridionale se sont réunis en une société secrète, fortement centralisée à Pétersbourg sous un comité directeur qui décide et prépare des attentats contre les autorités; chaque membre s'engage à exécuter les décrets (mai 1878). Le parti est très peu nombreux, formé de quelques jeunes gens obscurs, étudiants, ouvriers, jeunes femmes, mais fortement organisé pour l'action, avec des imprimeries secrètes, des laboratoires et de l'argent qu'il se procure par des dons volontaires ou par la terreur. Il commence par le meurtre de quelques espions. Puis il s'attaque aux fonctionnaires de police et d'administration qui font arrêter ou maltraitent les gens du parti. Le chef de la 3e section (police politique) qui a maltraité les détenus est poignardé en plein jour. C'est un duel entre les *terroristes* et le gouvernement. De 1878 à 1882 il y

eut 6 attentats contre de hauts fonctionnaires, 4 contre les chefs de la police, 9 espions tués; 31 révolutionnaires furent exécutés, 8 périrent, 3 se suicidèrent. Le tsar publia un appel à la société russe pour lui demander son aide contre la « bande » révolutionnaire (août 1878). Quelques *zemstvos* répondirent à cet appel en signalant les vices de l'administration et en priant le tsar d'accorder à ses sujets « les mêmes libertés qu'aux Bulgares ».

Les terroristes décidèrent de tuer le tsar. Il y eut quatre attentats contre lui, un coup de feu, une mine sous la voie du chemin de fer où devait passer le train impérial, une explosion de dynamite dans le palais d'hiver, enfin des bombes contre sa voiture (mars 1881). Pour lutter contre les terroristes, Alexandre divisa le pays entre 6 gouverneurs généraux investis de pouvoirs discrétionnaires (1879), puis il créa une commission pour le maintien de l'ordre dans l'État dont le chef, Loris Melikoff, eut une sorte de dictature (1880). Loris Melikoff essaya de gagner l'opinion libérale en graciant des condamnés, en ordonnant une enquête sur les prisons, en interdisant aux gouverneurs les déportations par voie administrative. Alexandre II sembla prêt à revenir au régime libéral; il renvoya le comte Tolstoï, supprima la 3e section et allait signer un projet de création d'assemblées délibérantes au moment où il fut assassiné. Le *Comité exécutif* terroriste fit savoir alors que la sentence de mort prononcée contre le tsar le 9 septembre 1879 venait d'être exécutée, et engagea son successeur Alexandre III à donner à la Russie un régime libéral.

Le régime d'Alexandre III. — Alexandre III ne renvoya pas tout d'abord Loris Melikoff, il sembla même approuver la création d'une commission de réforme. Mais il n'avait pas comme son père de sympathie pour l'Europe; il était, comme Nicolas, russe, orthodoxe, ennemi des idées occidentales. Il prit bientôt pour conseillers les ennemis des occidentaux, le chef du parti nationaliste, Katkoff, le procureur du Saint-Synode de l'Église russe, Pobiédonostsef, et le général Ignatieff. Il proclama sa « foi en la force et la vérité du pouvoir autocratique », qu'il se déclara « appelé à affermir et à défendre contre toute attaque pour le bien du peuple » (manifeste du 11 mai). Et en effet, Alexandre III, pendant tout son règne, a maintenu le régime autocratique comme son aïeul Nicolas. Mais, au contraire de Nicolas, il a tenu à conserver la paix au dehors; Ignatieff, partisan d'une politique agressive en Europe, a été écarté dès 1882 et le tsar n'a gardé que des absolutistes, Katkoff, Pobiédonostsef; il a rappelé le comte Tolstoï qui s'était rendu fameux par sa

lutte contre la science moderne. Alexandre III s'étant déclaré autocrate, les terroristes recommencèrent la guerre. Ils préparèrent un attentat pour le jour du couronnement à Moscou, mais la police le découvrit. Le personnel terroriste était peu nombreux; il finit par être tout entier exterminé (vers 1884). Depuis ce temps on a appris par les journaux étrangers que la police a continué à veiller de près sur le tsar, qu'il y a eu plusieurs attentats manqués et des arrestations, quelques-unes, dit-on, parmi les officiers; mais on ignore si le parti révolutionnaire est resté organisé; le gouvernement, s'il le sait, a fait le silence.

Le gouvernement russe revint à la politique de Nicolas Ier et travailla à détruire l'œuvre d'Alexandre II. Il surveilla étroitement toutes les institutions par lesquelles l'esprit européen risquait de pénétrer en Russie, la presse, l'enseignement, les assemblées locales. La censure préventive des journaux de province fut appliquée de façon à empêcher de publier non seulement les critiques, mais même les informations désagréables aux fonctionnaires (incendies, vols, famines). Quant aux journaux des capitales, le système des avertissements les réduisit à n'être plus guère que des organes officieux. On ne laissa plus parler librement que les journaux du parti autocratique, de façon que l'opinion russe à l'étranger parût représentée exclusivement par Katkoff, l'ennemi des occidentaux et en particulier de la France républicaine.

Une censure spéciale examinait les journaux et les livres étrangers et les repoussait ou ne les laissait entrer dans l'Empire qu'après avoir noirci les passages jugés dangereux pour des lecteurs russes. (L'opération, faite au moyen d'un rouleau garni d'encre d'imprimerie, s'appelle familièrement *passer au caviar*.)

Le gouvernement essaya de développer l'éducation religieuse en créant des écoles primaires dirigées par les popes; d'extirper les religions dissidentes de l'Ouest en convertissant à l'orthodoxie les paysans luthériens des pays baltiques et les paysans catholiques des pays polonais; il poursuivit la secte évangélique des *Stundistes*.

Dans les universités quelques professeurs libéraux furent destitués ou déplacés, les étudiants, toujours suspects d'idées révolutionnaires, furent soumis à une surveillance continuelle qui semble avoir eu pour effet d'exciter des troubles fréquents (1884, 1887, 1890). En Russie, les universités sont, comme dans l'Europe du moyen âge, fréquentées surtout par les jeunes gens sans ressources, fils de popes, de petits fonctionnaires, de petits marchands juifs. Ce prolétariat intellectuel inquiétait le gouvernement. Le rapport

fait sur l'attentat de 1887 signalait parmi les gens compromis des professeurs et des étudiants non nobles. Une circulaire ordonna de ne plus recevoir dans les écoles secondaires et les universités les enfants des ouvriers et des domestiques.

Les juges de paix élus, créés par Alexandre II, furent supprimés; dans les campagnes on les remplaça par des fonctionnaires nouveaux, les chefs de cantons (1889) nommés par l'État et seulement parmi les *nobles*; chargés non seulement de rendre la justice, mais de nommer et révoquer les chefs des villages et de surveiller les conseils de village. On a voulu mettre ainsi les paysans sous le gouvernement des nobles.

L'opposition ne pouvait plus se produire sous aucune forme légale; mais les journaux étrangers ont annoncé plusieurs fois la découverte de complots, d'imprimeries secrètes, de sociétés politiques; ils ont reproduit des proclamations lancées par les révolutionnaires, des pétitions adressées au tsar pour lui signaler les abus de pouvoir des fonctionnaires, des protestations contre les traitements infligés aux condamnés politiques.

Le règne d'Alexandre III a été une période de transformation économique. Les finances étaient restées embarrassées par les dépenses de la guerre de 1877, la liquidation des opérations de rachat des terres, la crise des blés. Le budget se soldait avec de gros déficits; le papier-monnaie, qui remplaçait l'or passé à l'étranger, était tombé à moitié de sa valeur nominale. Le déficit avoué dura jusqu'en 1887. Un nouveau ministre des finances, Vichnegradzky, protégé de Katkoff, remplaça le déficit par des excédents. Il fit adopter contre les industries allemandes un tarif protecteur presque prohibitif. Il remboursa la dette russe placée en partie en Allemagne, au moyen d'une série d'emprunts nouveaux faits en France (depuis 1888) : on estime de 5 à 7 milliards le total des capitaux français prêtés au gouvernement russe. D'après les statistiques officielles, les recettes auraient augmenté entre 1881 et 1891 de 650 à 891 millions de roubles, le trafic des chemins de fer de 42 millions de tonnes en 1885 à 67 millions en 1890.

La russification. — La tentative de « russifier » par la contrainte les provinces occidentales avait commencé sous Nicolas Ier. Alexandre II se limita d'abord aux pays polonais qui menaçaient de former une nation indépendante et sembla décidé à respecter la langue et la religion des peuples qui demandaient seulement à rester autonomes. Dans les provinces baltiques il arrêta la tentative de russification de Nicolas. En Finlande il convoqua (pour la

première fois depuis la conquête) la Diète formée des quatre États pour lui faire voter un nouveau régime d'impôt (1863). On y parlait en quatre langues, le gouverneur russe en russe, la noblesse et le clergé en français, les bourgeois en suédois, les paysans en finnois. Mais le parti slave devenu tout-puissant finit par entraîner le tsar dans la lutte contre les langues et les religions étrangères[1]. Dès 1867, dans les provinces baltiques, on ordonna de mettre en vigueur l'oukase de 1850 qui rendait le russe obligatoire. Les assemblées des trois provinces protestèrent en invoquant la promesse des tsars de maintenir leurs droits, parmi lesquels « l'usage de l'allemand dans les bureaux du gouvernement et des villes et dans les tribunaux ». On répondit que les tsars en confirmant les droits des provinces baltiques ajoutaient la clause « en tant qu'ils répondent aux institutions générales et aux lois de notre empire », et que l'usage d'une langue séparée était contraire aux « principes de l'unité » (1867-1870). En fait, la mesure ne fut pas appliquée.

Sous Alexandre III, le gouvernement reprit la tentative de russification. En 1885 ordre fut donné aux trois gouvernements baltiques de rédiger leur correspondance en russe; les conseils de ville de Riga et Revel refusèrent, ils furent poursuivis. Ordre aux gymnases de donner au russe la première place dans l'enseignement. La poste exigea les adresses en russe. En même temps recommençaient les mesures contre la religion luthérienne. L'enfant né d'un mariage mixte devait être élevé comme orthodoxe. Les paysans luthériens qui s'étaient laissé convertir à l'orthodoxie par les promesses du gouvernement et voulaient revenir à leur religion primitive étaient arrêtés, les pasteurs qui faisaient pour eux un acte de culte étaient poursuivis pour tentative de conversion d'un orthodoxe. A la protestation du clergé luthérien Pobiedonostsef répondit : « Le premier devoir de la Russie est de protéger la foi orthodoxe contre les doutes intérieurs et les attaques extérieures... Les religions de l'Ouest ne sont pas encore en Russie dégagées... d'attaques à l'intégrité de l'Empire. La Russie ne peut leur permettre de tenter ses fils orthodoxes. » Enfin vinrent les mesures radicales : ordre aux écoles allemandes d'adopter le russe, ordre de remplacer les enseignes allemandes par des enseignes russes, ordre de n'employer que le russe dans tous les actes publics (1889). Des juges russes

1. La persécution s'étendit jusqu'aux dialectes russes. Une littérature populaire en dialecte petit-russien s'était formée en Ukraine. Le gouvernement russe défendit d'imprimer aucun ouvrage original en petit-russien, de jouer, de déclamer ou chanter aucune pièce en petit-russien (1876).

remplacèrent les juges allemands. L'Université de Dorpat, centre de la vie intellectuelle des provinces baltiques, fut russifiée, elle reçut l'ordre de faire les cours en russe (1890).

En même temps le gouvernement travaillait à expulser les Juifs. Il y en avait près de cinq millions, la plupart dans les provinces de l'Ouest (l'ancien royaume de Pologne), qui conservaient, avec leur religion, restée très formaliste, leur costume, leurs usages et leur langue, un jargon allemand mêlé d'hébraïsmes. On commença par leur interdire le commerce des boissons et l'acquisition des terres (1882). La population, excitée contre les Juifs, pilla et incendia leurs maisons. Pour écarter les Juifs des professions libérales on fixa (1885-87) la proportion maxima d'Israélites qui pourraient être admis dans les gymnases ou les universités (de 10 à 3 p. 100). Puis on en vint à une mesure d'ensemble. Tous les Juifs restés dans l'intérieur de la Russie durent émigrer dans les provinces de l'Ouest et dans les pays où on les concentrait, il leur fut interdit de posséder ou d'affermer des terres, on les forçait à rester dans les villes où toutes les professions libérales leur étaient fermées (1890). Les ouvriers juifs de Moscou furent arrêtés et reconduits par des soldats (1891). Il y eut des émeutes de paysans contre les Juifs, une émigration juive évaluée à 300 000 âmes.

Le grand-duché de Finlande fut le dernier pays atteint par la russification. Alexandre II avait continué à convoquer la Diète tous les cinq ans (Alexandre III tous les trois ans). Elle fut en conflit avec le gouvernement à propos de la loi établissant la censure sur la presse, qu'elle refusa et qu'il imposa par voie administrative (1867), à propos de la réforme des écoles et du budget.

Mais la Finlande garda son administration suédoise, et réorganisa sa banque (1867), ses tribunaux (1868), son Église (1869), ses chemins de fer, ses écoles (1872), son régime communal (1873), sa milice (1878), son droit de bourgeoisie, son assistance publique. Il se forma un parti *finnois* qui obtint du gouvernement de faire du finnois une langue officielle, l'égale du suédois. En 1890, l'autonomie économique de la Finlande (monnaie, douanes et transports) parut menacée; on avait rédigé aussi un projet de code pénal finlandais réformé sur le modèle russe. La Diète de 1891 réclama contre cette politique et le tsar laissa à la Finlande son autonomie.

Le tsar Nicolas II. — La mort d'Alexandre III (nov. 1894) n'a pas changé le régime intérieur de la Russie. Son fils Nicolas II a déclaré plusieurs fois vouloir continuer la politique de son père. Aux députations de la noblesse et des villes (janv. 1895), il a dit :

« Que chacun sache qu'avec autant de fermeté que mon inoubliable père je maintiendrai l'autocratie. » Il a traité de « rêve absurde » l'idée que les « *zemstvos* pourraient prendre part aux affaires de l'État ». Une pétition d'écrivains et de journalistes pour l'adoucissement des lois sur la presse a été rejetée. Le personnel directeur du gouvernement est resté le même, Pobiedonostsef a gardé son influence, et on dit que l'argument décisif en matière d'administration est : « C'est ainsi qu'on faisait du temps du feu tsar. »

La principale affaire paraît avoir été la série d'opérations financières destinée à procurer à la Russie la quantité d'or nécessaire pour relever le cours du rouble. — Le seul événement intérieur a été la cérémonie du couronnement à Moscou (1896), où plusieurs milliers d'assistants ont péri écrasés, par la négligence de la police. Les messes en mémoire des victimes de cette catastrophe ont servi d'occasion à une grande manifestation des étudiants de Moscou, suivie d'une répression. Le rapport au gouvernement sur cet incident semble indiquer un mouvement libéral étendu.

Malgré les déclarations officielles et les actes du gouvernement, c'est une impression générale que le régime est près de changer. La tsarine, qui jusqu'ici s'est tenue en dehors des affaires publiques, est une princesse allemande habituée à la vie occidentale, et les propos qu'on prête au tsar lui-même indiqueraient qu'il ne croit pas à la durée du régime autocratique.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie. — On trouvera une bibliographie choisie dans **Rambaud**, *Hist. de la Russie*, éd. de 1894.

Documents [1]. — On trouvera les principaux documents officiels et le récit des faits dans les annuaires des trois langues : *Annual register*, — *Annuaire de Lesur*, puis *Annuaire des Deux Mondes*, — *Geschichtskalender* depuis 1860.

Principaux ouvrages.— Histoires d'ensemble: La seule bonne, **Bernhardy**, *Geschichte Russlands u. der europæischen Politik*, 4 vol., 1863, (collect. *Staatengesch. d. n. Z.*), s'arrête à 1831. – **Créhange**, *Hist. de la Russie jusqu'à nos jours*, éd. de 1896, vulgarisation sommaire (n'est guère à utiliser que pour la Pologne).

Épisodes : Renseignements importants dans les œuvres d'anonymes bien informés : *Von Nicolaus I zu Alexander III* (1881), sur les affaires de 1848; — *Aus der Petersburger Gesellschaft*, 1882; *Russische Wandlungen*, 1882, sur le règne d'Alexandre II. — Sur Nicolas II, **Fr. Schütz**, *Das heutige Russland*, 1897.

1. Ne sachant pas le russe, je m'abstiens de citer les documents russes et me renferme dans les ouvrages français, allemands et anglais; me bornant d'ailleurs à indiquer les principaux, ceux qui suffisent pour connaître les faits et où on trouvera le renvoi aux écrits de circonstance et aux monographies. J'écarte la littérature du martyrologe polonais, les écrits politiques des révolutionnaires, les pamphlets et les œuvres de polémique (Herzen, Dolgoroukov, I. Golovine).

Descriptions de la Russie : Ces ouvrages, très instructifs pour la Russie, où les habitudes tiennent dans la vie politique plus de place que les événements, peuvent se classer en trois périodes.

1° Période de Nicolas Ier : **Nic. Turguenieff** [1], *La Russie et les Russes*, 3 vol., 1847, œuvre d'un Russe. — **Schnitzler**, *L'empire des tsars*, 4 vol., 1862-69, officieux. — **Haxthausen**, *Étude sur les institutions nationales de la Russie*, trad. de l'allem., 3 vol., 1847-53, célèbre par la description du *mir* russe.

2° Période libérale d'Alexandre II : **Wallace**, *Russia*, 2 vol., 1879, trad. en fr., observations d'un Anglais sur le fonctionnement des nouvelles institutions. — **Anat. Leroy-Beaulieu**, *L'empire des tsars*, 3 vol., 1881-89.

3° Période de réaction : **Tikhomirov**, *Russie politique et sociale*, 1886; beaucoup de faits, l'auteur est un révolutionnaire, rallié depuis. — **Stepniak**, *La Russie souterraine*, 1885, *La Russie sous les tsars*, 2 vol., 1885, *The russian peasantry*, 1888; l'auteur, de son vrai nom Kraftchewsky, était un révolutionnaire réfugié [2].

Sur le mouvement révolutionnaire : **A. Thun**, *Gesch. der revolutionären Bewegungen in Russland*, 1883, intelligent et bien renseigné, bonne bibliographie. — **Oldenberg**, *Der russische Nihilismus*, 1888; pour la fin. — Bibliographie dans *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* (*Anarchismus*, *Sozialismus*), 1890-93.

Sur l'émancipation des paysans : **Anat. Leroy-Beaulieu**, *Un homme d'État russe*, 1884; étude sur Miliutine et la rédaction du projet d'émancipation. — **Keussler**, *Zur Gesch. u. Kritik des bauerlichen Grundbesitzes in Russland*, 3 vol., 1876-82; la principale étude d'ensemble renvoie aux travaux antérieurs.

Sur la russification : **J. v. Dorneth**, *Die Russificierung der Ostseeprovinzen*, 1887, et un écrit anonyme bien renseigné, *Deutschprotestantische Kämpfe in den baltischen Provinzen Russlands*, 1888, tous deux dans un sens allemand. — Pour la persécution contre les Juifs, le journal *Darkest Russia*, et **Frederic**, *The new Exodus*, 1892.

Sur la déportation en Sibérie : **G. Kennan**, *Siberia and the exile system*, nouv. éd., 2 vol., 1891 (partiellement trad. en franç.), récit d'un témoin oculaire américain.

Sur les institutions : **Engelmann**, *Staatsrecht d. K. Russland*, 1889 (coll. Marquardsen), description des institutions officielles; bibliogr. — **Lehr**, *Législation pénale de la Russie*, 1879. — **De Clercq**, *Les finances de l'Emp. de Russie*, 1886.

Sur la Finlande : **Schybergson**, *Gesch. Finnlands*, 1896, tr. du suédois (coll. de Gotha), va jusqu'à 1894, bon pour les faits officiels. — **Mechelin**, *Staatsrecht Finnlands*, 1889 (coll. Marquardsen); *Précis du droit public de Finlande*, 1886.

Sur la Pologne : Bibliographie des ouvrages en français dans **Lorenz**, *Catal. de la libr. fr.* (Tables analyt., t. VIII et XI.) — **Chodzko**, *Hist. popul. de la Pologne*, 14e éd., 1864. — **Lisicki**, *Le marquis Wielopolski*, 2 vol., 1880, polonais conservateur, très bien renseigné sur la révolution de 1863. — **Ratsch**, *La Russie lithuanienne*, 1869, pour l'insurrection de 1863. — **Leliwa**, *Russie et Pologne*, 1896 (pour l'état actuel de la Pologne).

1. Ne pas confondre avec le romancier célèbre Ivan Tourguenef.

2. Les romans les plus instructifs sur la vie russe sont : **Gogol**, *Les âmes mortes*; **I. Tourguenef**, *Souvenirs d'un chasseur* (condition des serfs); *Pères et Enfants*, 1862 (nihilistes); *Terres vierges*, 1876 (socialistes).

CHAPITRE XX

L'EMPIRE OTTOMAN[1]

L'empire ottoman en 1814. — L'empire ottoman, vieille création de la famille des sultans ottomans (dont il porte le nom), était une monarchie militaire absolutiste et musulmane, fondée en Asie, étendue par la conquête sur toute une région de l'Europe.

Son territoire, même après les pertes du XVIIIe siècle, était encore très grand; il comprenait toute l'Asie Mineure jusqu'à la Perse, la Syrie, l'Égypte, et en Europe toute la péninsule des Balkans jusqu'à l'Autriche et à la Russie. Mais son régime restait un despotisme oriental et musulman, qui le rendait de plus en plus étranger dans l'Europe chrétienne en évolution vers le régime libéral. Aussi le gouvernement ottoman a-t-il vécu pendant tout le siècle dans une alternative constante de crises et de tentatives de réformes.

En tant qu'État oriental despotique, l'empire n'avait plus aucune institution fonctionnant régulièrement. Le gouvernement central était dirigé par une combinaison confuse des volontés personnelles du sultan ou de ses favoris, des ordres de son lieutenant le *grand visir* et des décisions du *divan*, conseil des hauts dignitaires. — L'armée consistait surtout dans les *janissaires*, installés dans des casernes

1. Ce chapitre est court : les provinces asiatiques sont en dehors du cadre d'une histoire d'Europe, l'intervention des puissances européennes dans la question d'Orient rentre dans les chapitres des relations entre États, l'histoire de l'indépendance des peuples chrétiens des Balkans m'a paru mieux placée dans le chapitre sur ces peuples; il ne reste donc ici que l'histoire du gouvernement des sultans en Europe et de leurs tentatives de réforme.

à Constantinople ou aux environs, soldats héréditaires qui se battaient mal, n'obéissaient plus et même se révoltaient contre leur maître (ils venaient de déposer deux sultans, 1807-8). — Les finances étaient grossièrement organisées, sans budget (le sultan puisait à volonté dans le trésor), sans comptabilité ni contrôle (les papiers étaient conservés dans des sacs), sans assiette ni levées régulières de l'impôt. La taxe de capitation (*Kharadj*) sur tous les sujets mâles non musulmans, les redevances sur les domaines et les taxes de transit, étaient affermées à des entrepreneurs qui exigeaient plus que leur dû. — L'administration des provinces n'était guère qu'une exploitation; les gouverneurs prenaient la province à l'enchère, et les fonctionnaires, ne recevant pas de solde, d'ailleurs laissés sans surveillance, tyrannisaient et pressuraient les habitants.

En tant qu'État musulman, l'Empire rencontrait en Europe des difficultés spéciales. Le sultan était khalife, chef des croyants; le Coran était la loi, non seulement religieuse, mais civile et politique, pour tous les musulmans. C'était la confusion de l'Église et de l'État et l'Église faisant la loi à l'État. Le pouvoir civil interdisait à tout musulman, sous peine de mort, de se convertir à une autre religion. Le vrai peuple ottoman ne se composait que de musulmans. Ce n'était pas une nation au sens ethnographique, pas même un groupe réuni par la communauté de langue ou de coutumes comme les nationalités de l'Europe. Les nations converties à l'islam devenaient les égales des vainqueurs, quand même elles gardaient leur langue et leur costume national. Les expressions populaires, Turquie, Empire turc, ne sont exactes ni politiquement, car tous les musulmans sont *ottomans*, ni ethnographiquement, car dans la *Turquie d'Europe*, sauf la région de Constantinople, la population musulmane n'est pas turque[1]. Ce sont des Croates en Bosnie, des Albanais en Epire, des Bulgares (*Pomaks*) dans la Macédoine, des Grecs dans les îles. Entre tous ces musulmans le gouvernement ne faisait aucune différence ni légale ni même pratique, tous avaient un égal accès à tous les grades et à toutes les fonctions. L'empire musulman était une monarchie vraiment démocratique.

Mais, comme les musulmans, au contraire des chrétiens du moyen âge, supportaient la présence de non-musulmans en les réduisant à une condition inférieure, la population, dans presque toutes les provinces d'Europe, se trouvait formée de deux couches

1. Même en Turquie d'Asie elle est un mélange des Turcs et des populations converties, Arméniens, Grecs, Syriens.

superposées. — Les anciens habitants restés chrétiens, devenus des *raïas* (troupeaux), étrangers dans l'État ottoman, ne pouvaient (en principe) entrer ni dans l'armée ni dans les fonctions; l'État les tolérait, mais en les écartant de la vie politique et les exploitant par le *Kharadj*. — Les Musulmans formaient une démocratie entre eux, mais une aristocratie à l'égard des *raïas*. La société ottomane, démocratique par son régime social, était devenue aristocratique par sa religion. Elle se composait de deux classes, l'une exclue de tout droit politique, l'autre en possession exclusive du pouvoir, classes forcément inégales et hostiles et qu'on ne pouvait fondre puisqu'elles étaient séparées par des haines de religion. L'inégalité politique avait produit l'inégalité sociale; partout les musulmans étaient propriétaires et seigneurs, les chrétiens tenanciers et sujets.

Pour se défendre contre les musulmans, les chrétiens avaient obtenu des sultans des promesses de garantie pour leur religion, c'est-à-dire leur clergé et leurs églises. Chaque confession chrétienne (et les Juifs aussi) avait formé une communauté religieuse assez fortement constituée pour devenir une véritable commune administrative; le gouvernement ottoman favorisait cette organisation qui lui facilitait les communications avec ses sujets. Dans chaque communauté les chefs du clergé, patriarche, métropolites, évêques [1], représentants officiels de leurs troupeaux et responsables envers le gouvernement, étaient devenus les autorités civiles, qui jugeaient, administraient et parfois tyrannisaient leurs fidèles [2].

Pour les chrétiens étrangers venus d'Europe, quelques États avaient obtenu d'abord des consuls comme chefs politiques de leurs nationaux. Puis le sultan avait laissé la protection des consuls étrangers s'étendre sur une partie de ses sujets chrétiens. La France avait acquis le droit officiel de protéger les catholiques (nombreux surtout en Asie), la Russie obtint le droit de protéger les orthodoxes, c'est-à-dire presque tous les chrétiens d'Europe. Ainsi deux gouvernements européens pouvaient intervenir dans les affaires intérieures de l'empire.

En tant que musulman, le sultan restait un étranger pour la famille des souverains chrétiens d'Europe; ses États restaient en dehors du droit international chrétien; établi en intrus, par la force, il risquait d'être expulsé par la force.

1. Dans l'ancien empire byzantin où chaque ville a son évêque, le métropolite, dont le titre correspond à l'archevêque d'Occident, n'a qu'une petite province.

2. Sur les nations chrétiennes d'Europe, Grecs, Serbes, Roumains, Bulgares, voir chap. XXI.

Ainsi l'empire n'était pas seulement affaibli par la désorganisation de ses forces militaires, sa faiblesse tenait surtout à sa constitution religieuse. Il régnait non sur une nation, mais sur deux groupes de nations, superposés et irréconciliables, le plus nombreux hostile au principe même de l'État, la religion musulmane. Les chrétiens, adversaires naturels de l'État, restaient organisés en corps de nations prêts à la révolte; ils étaient protégés officiellement par un grand État européen hostile à l'empire, et qui n'était pas retenu par le droit international.

L'empire, menacé au XVIIIe siècle par la coalition de la Russie et de l'Autriche qui déjà se l'étaient partagé, fut sauvé par les guerres entre les États d'Europe qui détournèrent ses ennemis du côté de l'Occident, et par l'établissement des Anglais dans l'Inde, qui donna à l'Angleterre un intérêt direct à écarter du chemin de l'Inde les autres puissances. En 1814 le sultan avait pour défenseur, outre son ancienne alliée la France, l'Angleterre devenue son alliée pendant la campagne d'Égypte, l'Autriche occupée en Italie et en Allemagne. Seule la Russie restait hostile, et encore avait-elle renoncé à la conquête rêvée par Catherine.

Crise de l'insurrection grecque (1820-27). — Quand la paix fut rétablie en Europe, on commença à se poser la *question d'Orient* (le mot apparaît vers ce temps), c'est-à-dire : Que deviendra l'empire ottoman? La question se subdivisait en deux : 1° L'empire sera-t-il maintenu ou démembré? 2° Les chrétiens soumis au sultan resteront-ils des *raïas* ou s'organiseront-ils en nation? — De ces deux questions, les diplomates, habitués à ne tenir compte que des souverains, n'apercevaient guère que la première. La seconde s'est posée lentement, malgré les diplomates. Les Grecs et les Serbes l'avaient déjà posée au congrès de Vienne en demandant une administration nationale; on les avait repoussés.

L'empire ottoman, après 1814, a vécu dans une agitation presque continuelle, faite d'insurrections de sujets, de révoltes de pachas, d'invasions, de négociations avec les États d'Europe, sans compter les intrigues de sérail. — La première grande crise fut produite par l'insurrection grecque (1820). Mais, comme il y avait des Grecs disséminés dans tout l'Empire, ils ne surent pas d'abord nettement quels pays il fallait soulever et ils essayèrent à la fois en Épire, en Roumanie, en Grèce. (Voir p. 619.)

En Roumanie le soulèvement fut l'œuvre d'une société secrète, une *hétairie* créée à Odessa, opérant suivant les rites des sociétés secrètes de ce temps, avec des chefs inconnus, plusieurs degrés

d'initiation, une correspondance en chiffres, un drapeau symbolique noir avec un phénix ; il s'agissait de restaurer l'empire grec avec l'aide du tsar Alexandre. Les chefs avaient décidé de soulever la Morée; mais Ypsilanti, qui avait des amis en Moldavie, préféra lancer sa proclamation à Jassy [1]. Les Roumains s'intéressaient peu à une insurrection grecque, ils laissèrent Ypsilanti seul avec son « bataillon sacré » qui fut rejeté en Autriche (1821). Karavias surprit la ville de Galacz, pilla les mosquées, massacra la garnison et les musulmans.

Dans les pays grecs le soulèvement fut général et accompagné de massacres (voir p. 619). Il excita une irritation si vive chez les musulmans que le sultan fit pendre le patriarche grec de Constantinople avec trois archevêques, en vêtements sacerdotaux, à la porte de l'église grecque, le jour de Pâques. — Puis les Grecs de Samos ayant essayé de soulever les gens de Chio, une expédition turque débarqua dans l'île de Chio, promit une amnistie et massacra ou emmena en esclavage cette population pacifique [2] (1823). Cette pendaison et ce massacre décidèrent l'opinion en Europe contre les Turcs. Mais l'intervention des gouvernements fut lente à se produire.

Contre les Grecs insurgés, le sultan demanda l'aide du pacha d'Égypte, Méhémet-Ali, officiellement son fonctionnaire, qui lui envoya une armée commandée par son fils Ibrahim. La Grèce, envahie et reconquise, fut sauvée par l'intervention des puissances d'Europe qui envoyèrent leur flotte en Morée (1827) pour obliger Ibrahim à repartir, et surtout par l'invasion russe dans l'empire ottoman (1828-29). L'entrée de l'armée russe dans Andrinople décida le sultan à demander la paix. Il reconnut l'indépendance du nouveau royaume de Grèce (1829). — Depuis 1820 il avait laissé un Serbe chrétien, Miloch, devenir prince héréditaire des Serbes de la province de Belgrade (voir p. 626). C'était un premier démembrement de l'empire ottoman.

Par la paix avec le tsar (sept. 1829) le sultan promettait d'ouvrir aux navires étrangers les détroits qui donnent accès à la mer Noire (Bosphore et Dardanelles); il s'obligeait à raser toutes ses forte-

1. Cette proclamation est pleine de souvenirs classiques : « Plaçons-nous entre Marathon et les Thermopyles... Le sang des tyrans sera une expiation agréable aux mânes d'Epaminondas, de Thrasybule, de Miltiade, de Léonidas. Les Turcs, ces descendants efféminés de Darius et Xerxès, seront bien plus faciles à vaincre que les Perses de jadis. »

2. Je passe rapidement sur ces faits très pittoresques, très épiques, très dramatiques, chantés par les plus grands poètes du siècle, mais de peu de portée politique. Pour l'indépendance de la Grèce, voir p. 620; pour l'intervention de l'Europe, voir chap. xxv.

resses sur la rive gauche du Danube, ce qui équivalait en pratique à abandonner militairement toute la Roumanie; il s'engageait à payer à la Russie les frais de la guerre, ce qui le mettait dans la dépendance du gouvernement russe, car l'argent lui manquait et il allait être amené à remplacer les paiements par des concessions politiques.

Réformes de Mahmoud (1826-38). — Mahmoud, sultan depuis 1808, voulait, comme Pierre le Grand, réformer son empire sur le modèle européen. L'admiration de l'Europe lui avait été, dit-on, communiquée par son oncle le sultan Sélim (1788-1807), qui en fut victime, car il fut déposé pour avoir voulu réformer les janissaires.

Mahmoud commença par l'armée. Pendant la guerre de Grèce il annonça (mai 1826) la formation d'une troupe dont les instructeurs seraient arabes; d'ailleurs il se posait non en novateur, mais en restaurateur de l'ancienne tradition ottomane (le règlement de Soliman), indûment abandonnée. Il ordonna aux janissaires de fournir 150 hommes par *orta* pour cette nouvelle armée. Les janissaires se mirent en révolte. Mahmoud, soutenu par les autres corps, fit tirer à coups de canon sur les casernes des janissaires, en faisant, dit-on, ouvrir les portes de derrière pour les laisser s'échapper. Les plus indociles furent massacrés; le sultan déclara aboli le corps des janissaires (1826), puis les autres corps anciens des spahis et des armuriers.

On forma alors une nouvelle armée, habillée et disciplinée à l'européenne, qui atteignit le chiffre de 70 000 hommes. Un officier prussien, qui devint plus tard le célèbre de Moltke, travailla à cette organisation, dont il a donné une description satirique dans ses *Lettres* [1].

Mahmoud prétendit aussi, comme Pierre le Grand, réformer les habitudes sur le modèle européen. Il buvait du vin, malgré le Coran, et aimait à voir les hauts fonctionnaires se griser. Il s'habillait à l'égyptienne, en vêtements courts, avec la barbe courte, et régla la coupe et l'étoffe des vêtements des particuliers. Il fit même (1837) une ordonnance sur la longueur de la moustache et ordonna de couper la barbe à deux doigts sous le menton, contrairement à la coutume.

Mahmoud brisa l'espèce d'aristocratie de fonctionnaires qui, à la cour et dans les provinces, commençaient à former des familles

1. « La réforme a consisté surtout en choses extérieures, en noms et en projets. On a fait une armée sur modèle européen, avec des tuniques russes, un règlement français, des fusils belges, des turbans turcs, des selles hongroises, des sabres anglais, des instructeurs de toutes nations, une armée formée de *timariotes*, de soldats à vie, de landwehr à service indéterminé, où les chefs étaient des recrues, les recrues des ennemis de la veille. »

héréditaires. Il désorganisa le Divan en introduisant l'usage de décider les affaires avec chaque ministre en particulier. Il intimida le corps des *ulémas* (à la fois théologiens et juristes) et l'empêcha de faire une opposition ouverte à ses réformes. — Mais pour reconstruire des institutions régulières, il ne trouva pas d'auxiliaires assez instruits parmi les musulmans [1] et il ne put se servir des Européens, trop méprisés en qualité de chrétiens. Il ne parvint pas à réformer le régime fiscal. Son imitation de l'Europe resta superficielle et ne produisit d'effet que dans l'armée.

Crise du conflit égyptien (1833-40). — Pendant ces réformes, l'empire ottoman traversait une nouvelle crise. Méhémet-Ali, gouverneur d'Égypte, après avoir aidé le sultan contre les Grecs, s'était brouillé avec le gouvernement ottoman, dirigé par le grand-vizir Chosrew-pacha, son ennemi personnel.

Méhémet réclama d'abord le gouvernement de Syrie que le sultan lui avait promis en récompense de son aide. Après trois ans d'attente il se décida à l'occuper par la force (1831), sans cesser d'ailleurs de se reconnaître le sujet du sultan, auquel il offrit une forte somme et demanda l'investiture. Mais ses ennemis, en faveur à la cour, décidèrent Mahmoud à le déclarer rebelle. Alors son armée, maîtresse de la Syrie, envahit l'Asie Mineure et marcha sur Constantinople. Mahmoud effrayé demanda secours au tsar qui, se posant en protecteur de l'empire ottoman contre l'invasion égyptienne, envoya 15 000 Russes camper en face de Constantinople pour la défendre. En échange, il obtint le traité de Unkiar-Skelessi (1833), qui sous forme d'alliance établissait un protectorat russe; la Russie s'engageait à porter secours au sultan, qui en retour ouvrait les Détroits à la flotte de guerre russe. La France, qui protégeait Méhémet-Ali, obtint pour lui le gouvernement de Syrie.

Méhémet se présenta toujours comme un serviteur fidèle du sultan [2], qui voulait non pas détruire l'Empire ottoman, mais le con-

1. « Il est presque impossible aux Européens, dit de Moltke, de se représenter l'état de l'intelligence en Orient... Un Turc qui sait lire et écrire se qualifie de *savant*. » Il raconte qu'un des dignitaires les plus instruits ne pouvait pas croire que la terre fût ronde. Personne, sauf les renégats chrétiens, ne parle une langue étrangère. Du reste de Moltke reconnaît le progrès dans les mœurs: « Que le sultan ait osé destituer un homme comme Chosrew, qui a élevé 32 de ses esclaves au rang de pacha, sans lui faire déposer la tête sous le bras, c'est la preuve d'un progrès en Turquie, car cela eût jadis été impossible » (1836). C'était aussi un progrès que, la fille du sultan ayant mis au monde un fils, on ne l'eût pas étranglé; on annonça seulement qu'il était mort de mort naturelle, comme depuis tous les fils de fille du sultan.

2. D'après Prokesch-Osten, diplomate autrichien, Méhémet aurait dès 1829

solider en renversant de mauvais ministres, et en les remplaçant dans la faveur du maître. (En Orient, comme autrefois en Europe, le fait de résister aux agents du souverain ne semble pas une révolte contre le souverain.) Mais les gouvernements européens posèrent autrement la question; ils regardaient Méhémet comme un souverain indépendant, rival du sultan et ennemi de l'empire ottoman; ils se préparèrent à l'arrêter.

Après la mort de Mahmoud, Chosrew, revenant d'une expédition contre les Kurdes, se crut assez fort pour reprendre la Syrie à Méhémet, mais son armée fut mise en déroute (1839). Ce fut la répétition de la guerre de 1833; l'armée égyptienne traversa l'Asie Mineure et marcha sur Constantinople. Mais cette fois le gouvernement anglais intervint et décida les autres puissances, malgré la France, à imposer à Méhémet la paix et même l'abandon de la Syrie (1840). Puis, pour enlever à la Russie le monopole de la protection du sultan, il obtint la *Convention des Détroits* (1841) qui ferma les deux détroits à tout navire de guerre européen. (Voir chap. XXVI.)

La crise avait abouti à consolider l'empire ottoman.

Réformes de Reschid pacha (1838-1850). — Avant la fin de la crise égyptienne Mahmoud était mort (1838). Son successeur, Abdul-Medjid, laissa gouverner ses ministres. Le principal, Reschid pacha, ancien ambassadeur à Londres, avait appris en Europe la force de l'opinion publique; il essaya d'introduire des institutions européennes et, pour se concilier l'opinion européenne, il les fit annoncer par un acte solennel imité des chartes d'Europe.

Le *hatti-shérif* du 3 novembre 1839 fut promulgué à Guhlane (un jardin du sultan), en présence des grands dignitaires, des députés des nations *raïas* (Grecs, Arméniens, catholiques, juifs) et du corps diplomatique européen, avec un cérémonial solennel (101 coups de canon, une prière, un astrologue observant le moment propice pour la lecture). C'était une sorte de charte constitutionnelle, donnée par le sultan à ses sujets, à tous ses sujets sans distinction de religion. Le sultan louait les anciens usages, déclarait que le mal était venu de les avoir abandonnés, et en conséquence annonçait des institu-

répondu à un agent anglais venu pour lui offrir de se rendre indépendant : « Vous êtes un étranger, vous ignorez la façon de penser d'un musulman... Savez-vous quelle conséquence aurait pour moi le démembrement de l'empire? Tout musulman s'écarterait de moi avec horreur, mon fils serait le premier à m'abandonner. Le sultan est un fou, mais Dieu nous l'a donné pour nos péchés. » En 1833 il aurait dit à des Européens d'Alexandrie : « Je veux rester serviteur du sultan... Ibrahim, s'il arrivait jusqu'au Bosphore, se mettrait aux pieds du sultan pour lui demander son pardon et la permission de revenir en Egypte. »

tions nouvelles. (C'était la contradiction inhérente à la situation d'un réformateur dans un peuple attaché à une tradition religieuse.) Ces institutions nationales devaient garantir aux sujets de toute religion la sécurité dans leur vie, leur honneur et leur fortune; le sultan promettait d'abolir la ferme de l'impôt, la confiscation, les monopoles.

C'était une révolution de reconnaître aux *raïas* les mêmes droits privés qu'aux musulmans. Mais le *hatti-shérif* se bornait à des promesses. Reschid travailla à les faire passer dans la pratique. Déjà on avait adopté quelques institutions européennes, des phares sur le Bosphore, un hôpital, une quarantaine; pour rendre le gouvernement central plus régulier, on avait créé un conseil des ministres. Reschid essaya de réformer le régime financier. Par des traités de commerce il obtint la renonciation des États européens au tarif maximum stipulé autrefois et, en échange, abolit le système compliqué des droits de transit intérieur variables, qu'il remplaça par un tarif unique de 9 0/0 de droit d'entrée sur les marchandises étrangères; ce qui facilita le commerce avec l'Europe. Dans l'empire, il abolit la ferme des impôts et ordonna que la capitation fût répartie et levée par les communes et versée à des receveurs.

Ces réformes irritèrent les musulmans fidèles à l'ancien régime, le parti des « Vieux-Turcs », qui chercha à détacher le sultan de son ministre. Abdul-Medjid oscilla entre les Vieux-Turcs et les réformateurs. Ce conflit se compliqua d'une lutte d'influence entre les deux puissances européennes rivales, l'Angleterre et la Russie, qui avaient chacune son parti dans l'entourage du sultan; Reschid était l'homme de l'influence anglaise, Riza l'homme de la Russie. Plusieurs fois Reschid fut disgracié, puis rappelé. Riza essaya aussi quelques réformes. Pendant leurs périodes de disgrâce les fonctionnaires, rendus à leurs habitudes, rétablissaient l'ancien régime, la ferme de l'impôt, la perception par les gouverneurs militaires.

Reschid tenait à l'opinion de l'Europe, surtout de l'Angleterre. « Je conviens, disait-il en 1846, que nous ne gouvernons pas encore bien. Mais nous empêchons de gouverner plus mal. » Abdul-Medjid lui-même parut s'intéresser aux réformes, il lut publiquement un décret écrit de sa main, où il se déclarait très affligé que ses projets n'eussent pas produit le résultat attendu et annonçait la création d'écoles pour donner à ses sujets les principes de la science et de l'industrie (1845).

Ces réformes confuses, entrecoupées de réactions, ces créations, la plupart restées à l'état de promesse, n'aboutirent pas à une réorganisation profonde de l'empire. Une seule institution fut

durable, ce fut l'armée formée par une conscription imitée de l'Europe. Elle fut divisée en deux portions, l'armée active (*Nizam*) avec un service de cinq ans, la réserve (*Redif*) d'une durée de sept ans, organisée en cinq corps d'armée régionaux et armée à l'européenne; comme par le passé elle continua à ne se recruter que de musulmans. Ce fut une armée de bons soldats, braves et résistants, commandés par des officiers incapables.

Reschid fit décréter une réorganisation complète de l'administration; on partagea le pouvoir, jusque-là universel, du gouverneur de province entre trois fonctionnaires distincts, un gouverneur militaire, un administrateur civil (*vali*), un receveur des finances; de façon à créer trois services aboutissant chacun à un ministre comme en Europe. Reschid avait cherché à faire du *vali* le principal personnage en mettant la police sous ses ordres, il essaya de le contrôler en créant des conseils provinciaux de notables; mais ces conseils gênèrent la réforme. La réorganisation de la justice se borna à quelques tribunaux mixtes formés d'une moitié d'Européens, jugeant sur procédure écrite. — La réforme fiscale fut abandonnée faute d'agents honnêtes, on revint à la ferme de l'impôt et des douanes. — Les écoles d'État annoncées ne furent pas créées. — La banque que Reschid avait essayé de créer fut remplacée par la *Banque ottomane*, avec un personnel d'agents européens.

Pourtant ce fut une période de prospérité et de paix relatives (sauf un soulèvement des chrétiens de Crète en 1841). Le régime s'adoucit, la torture et la confiscation disparurent.

Crise de la guerre de Crimée (1852-59). — La tentative de réorganisation sur le modèle européen avait donné aux gouvernements européens l'espoir de résoudre la question d'Orient par la transformation de l'empire ottoman en un État moderne. Mais le tsar Nicolas n'acceptait pas cette solution. Dès 1844, à son voyage en Angleterre, il disait : « Il y a dans mon cabinet deux opinions sur la Turquie : ou elle est en train de mourir, ou elle est morte; en tout cas on n'empêchera pas sa mort prochaine. » En 1852 il dit à l'ambassadeur anglais qu'il fallait « s'entendre sur l'enterrement ». Le gouvernement anglais, dirigé par Palmerston, préféra maintenir l'empire ottoman en arrêtant le tsar et parvint à former une ligue avec Napoléon III et le roi de Sardaigne. (Voir chap. XXVII.)

Le conflit se compliqua de la querelle entre les religieux catholiques protégés de la France et les grecs protégés de la Russie, qui se disputaient la possession des clefs des *lieux saints* de Palestine (Bethléem, le Saint Sépulcre). Après de longues négociations le tsar

fit entrer son armée en Moldavie, déclarant qu'il venait protéger l'Église orthodoxe. Ainsi commença la guerre [1]; mais les armées européennes défendirent l'empire ottoman et reportèrent la guerre sur le territoire russe, en Crimée.

Au Congrès de Paris (1856), les gouvernements européens, considérant l'empire comme nécessaire à l'équilibre européen, déclarèrent garantir l'intégrité du territoire ottoman; mais en échange ils imposèrent au sultan des concessions.

Napoléon obtint l'autonomie de la Moldavie et de la Valachie (voir p. 611). Ce fut un second démembrement de l'empire.

A l'intérieur même de l'empire les puissances qui avaient jusque-là fait crédit au gouvernement ottoman exigèrent qu'il s'engageât à faire les réformes qu'il promettait depuis longtemps. Pour ne pas attenter à son pouvoir souverain, on imagina une forme détournée d'engagement. Le sultan promulgua un édit de réforme (*hatti-humayoun*, fév. 1856) et le communiqua aux autres gouvernements, qui répondirent : « Les puissances contractantes constatent la haute valeur de cette communication. Il est bien entendu qu'elle ne saurait en aucun cas donner le droit aux dites puissances de s'immiscer soit collectivement, soit séparément, dans les rapports de S. H. le Sultan avec ses sujets ni dans l'administration intérieure de l'empire. »

Le *hatti-humayoun* proclamait le principe non plus seulement de la sécurité, comme en 1839, mais de la liberté et de l'égalité légales de tous les sujets ottomans, sans distinction de religion. Toute différence légale entre musulmans et chrétiens était supprimée; les chrétiens seraient admis à tous les grades militaires et à tous les emplois, ils ne paieraient plus la capitation, ils seraient représentés dans les conseils provinciaux. C'était promettre d'ôter à l'empire ottoman son caractère confessionnel. Mais on n'avait pu obtenir la promesse complète. Le gouvernement anglais voulait faire abolir la peine de mort contre le musulman qui se convertit à une autre religion. (On s'était ému du cas d'un jeune homme chrétien devenu musulman dans un moment de colère et mis à mort pour être revenu à sa religion.) Le gouvernement ottoman répondit qu'il pouvait assurer que la peine ne serait plus prononcée, mais que le proclamer dans un acte public ce serait provoquer une explosion de fanatisme. On se contenta d'un article ambigu. « Tous les cultes devant être librement pratiqués, aucun sujet ottoman ne sera gêné ni inquiété dans l'exercice de sa religion et ne pourra être contraint d'en changer. »

1. Sur la guerre de Crimée, voir chap. XXVII.

Essais de réformes, Fuad et Ali (1859-71). — Le *hatti-humayoun* promettait une réforme radicale, un État laïque où les chrétiens seraient protégés par la loi; mais, comme le régime musulman ne les protégeait pas, il aurait fallu pour imposer aux musulmans l'égalité avec les infidèles une lutte que le gouvernement ottoman n'était pas de force à soutenir. D'autre part les États européens avaient pris acte de cette promesse et surveillaient le gouvernement pour l'obliger à la tenir. Le sultan se trouvait pris entre ses sujets qui ne voulaient pas de la réforme et les étrangers qui la réclamaient.

Les sujets chrétiens eux-mêmes se défiaient de la réforme; leurs chefs, patriarches et évêques, craignaient de perdre leur pouvoir sur les fidèles, car le gouvernement, ayant déclaré égaux tous ses sujets, en avait tiré la conclusion qu'il fallait abolir (ou du moins reviser) les privilèges des communautés religieuses. Les chrétiens tenaient à leurs privilèges; le droit commun ne leur représentait que l'absence de protection spéciale, ce qui signifiait être livrés sans défense aux musulmans. Ils ne voulaient pas servir dans l'armée et préféraient payer; la capitation se rétablissait sous forme de taxe d'exemption du service militaire.

Les musulmans, habitués à mépriser les infidèles, ne voulaient leur obéir, ni comme officiers, ni comme fonctionnaires. Le gouvernement annonça une réforme judiciaire, la justice séparée de l'administration, rendue par des tribunaux mixtes élus par des notables, où les chrétiens seraient admis à témoigner comme les égaux des musulmans, où l'on jugerait suivant des codes modernes, avec la publicité des séances et une procédure régulière. Tout le monde en Turquie savait cette réforme inapplicable. Elle ne fut pas appliquée, et les montagnards chrétiens de l'Herzégovine, soutenus par leurs voisins du Montenegro, finirent par s'insurger [1]; il fallut envoyer une armée pour les soumettre (1860-1861).

Les gouvernements d'Europe exprimèrent officiellement le regret que l'empire ottoman « ne procédât pas à une application graduelle et soutenue des réformes » (1859), et la Russie proposa une enquête sur la situation des chrétiens. Mais l'attention fut détournée par les affaires d'Italie ou absorbée par les massacres des chrétiens dans

1. La pétition des chrétiens aux consuls européens de Mostar indique leurs griefs habituels : « Nous voulons qu'il nous soit permis de bâtir des églises, d'y installer et sonner des cloches, qu'un évêque national dirige notre culte, qu'on nous accorde des écoles, — que les *zaptiés* ne soient plus logés dans nos maisons, — que tous les impôts soient établis à une somme fixe par maison. »

le Liban. Puis Abdul-Medjid mourut (1861) et le nouveau sultan, Abdul-Aziz, laissa gouverner deux amis partisans des réformes, Fuad et Ali, non sans quelques intermittences. (On disait qu'un jour il avait offert le gouvernement à un derviche-tourneur.)

La principale réforme fut une tentative pour tenir la promesse de 1856 en séparant la justice de l'administration (1864). Dans chacune des subdivisions administratives, *vilayet* (gouvernement), *sandjak* (département), *kaza* (district), on créa un tribunal et un conseil de notables, naturellement en majorité musulmans, car les listes étaient dressées par des musulmans.

En Crète, où la majorité de la population est grecque et chrétienne et se compose en partie de montagnards armés, le mécontentement prit la forme d'une insurrection générale (il y en avait eu déjà une en 1841). Les patriotes grecs du royaume de Grèce travaillaient à faire rentrer la Crète dans l'unité hellénique; un comité crétois établi à Athènes se tenait en rapport avec la population de l'île. En 1866 les chrétiens formèrent une commission qui présenta une pétition au sultan pour dénoncer les abus de pouvoir des gouverneurs et des musulmans et réclamer la sécurité des personnes et des propriétés. Le gouvernement ayant refusé d'y faire droit, toute la population chrétienne s'insurgea (mai 1866), l'assemblée générale des Crétois décréta la domination ottomane abolie et la Crète « réunie indissolublement à la Grèce sa mère » (sept.). Les insurgés occupèrent toute l'île, excepté les places fortes du Nord, où s'étaient réfugiés les musulmans. De Grèce il leur vint des armes et des volontaires, mais les États européens dont ils invoquaient le secours refusèrent d'intervenir. Quand l'armée turque (30 000 hommes au moins) prit l'offensive (oct. 1866), les insurgés furent bientôt refoulés dans les montagnes où les gens de Sphakia se défendirent jusqu'en 1868. Un soulèvement tenté par les Grecs en Épire et en Thessalie avorta.

L'enquête faite par les gouvernements européens (1867) constata que l'égalité promise en 1856 n'avait pas été réalisée. L'admission des chrétiens aux emplois était illusoire, on ne les acceptait que dans les emplois subalternes. D'ailleurs ils manquaient de dignité et étaient détestés des chrétiens des autres confessions. — Les tribunaux mixtes étaient trop rares, d'ailleurs les chrétiens n'avaient pas le courage d'y siéger; un chrétien ne pouvait obtenir justice contre un musulman, son témoignage n'était pas écouté; le seul procédé pour se faire rendre justice était d'acheter deux témoins musulmans. — Dans l'armée les chrétiens ne voulaient pas servir avec

les musulmans, les musulmans ne voulaient pas obéir à des infidèles, l'armée restait musulmane. — La procédure publique dans les tribunaux restait illusoire, la police gardait les abords de la salle; les prisons étaient horribles, les gendarmes (*zaptiés*) se recrutaient parmi les malfaiteurs. — La ferme des impôts, qu'on avait voulu abolir, avait été rétablie, le budget était illusoire, le contrôle de la Cour des comptes insuffisant, les concussionnaires n'étaient pas poursuivis, le Conseil suprême de justice ne s'était réuni qu'une fois. — Les seules institutions respectées étaient les privilèges des communautés religieuses et les pouvoirs des patriarches, y compris leurs abus de pouvoir, parce que c'étaient des institutions anciennes.

En conséquence l'Europe protesta contre l'inexécution du *hatti humayoun* de 1856. Sur les réformes à faire une lutte d'influences s'engagea entre la France et la Russie. La France proposait la *fusion* des races, c'est-à-dire de supprimer toute « distinction entre les diverses nationalités », d'établir l'égalité de droits et l'uniformité d'administration comme en France, de façon à former une nation ottomane unique. — La Russie s'était déjà prononcée contre « une fusion incohérente des races ottomanes », elle demandait pour chacune « des garanties spéciales en partant des institutions religieuses et communales adaptées au principe national ». — « L'égalité devant la loi restera une chimère en Turquie tant que les Turcs seront Turcs, c'est-à-dire n'auront pas renoncé à la doctrine du Coran, qui trace une ligne de démarcation infranchissable entre eux et les chrétiens. » La Russie conseillait de « séparer les intérêts des chrétiens de ceux des musulmans en conciliant le développement parallèle et progressif des nationalités et des cultes divers placés sous l'autorité du sultan avec les exigences de l'équilibre européen », ce qui voulait dire faire de chaque nation chrétienne un petit peuple autonome. — La France donnait un conseil d'ami, bienveillant mais impraticable; la Russie indiquait une solution pratique, mais dangereuse, car l'autonomie de nations hostiles équivalait à un démembrement.

Le gouvernement ottoman suivit d'abord le conseil de la France; il essaya de la fusion et chercha à améliorer son personnel d'administration en donnant aux jeunes gens une instruction européenne; alors fut fondé le lycée français de Galata (faubourg de Constantinople). Mais les deux ministres réformateurs moururent, Fuad en 1869, Ali en 1871. La défaite de la France ruina l'influence française auprès du sultan et détruisit le concert européen qui protégeait l'empire ottoman contre la Russie.

La crise financière et la Jeune Turquie (1871-76). — Après 1871 le désordre augmenta. Le déficit devint si fort (112 millions en 1875) et l'argent si rare que le gouvernement en vint à une banqueroute partielle; il déclara ne plus payer qu'une moitié des intérêts de la Dette. Les impôts devinrent plus lourds et le mécontentement s'accrut. Enfin les chrétiens serbes d'Herzégovine, excités par leurs voisins du Montenegro, et peut-être par des émissaires de Serbie et de Russie, refusèrent de faire les corvées et s'insurgèrent (1875). Les gouvernements européens, d'ailleurs très occupés de leurs affaires intérieures, se désintéressaient de l'empire ottoman.

Le gouvernement turc, pour calmer les mécontents, publia un nouvel édit de réforme (1875), qui annonçait encore l'admission de tous les sujets aux emplois, l'abolition de la ferme des impôts, la réorganisation de la justice, un conseil pour veiller à l'exécution des réformes. Mais les États européens avaient cessé de croire aux promesses de réformes. Ils répondirent par une note collective, la dépêche d'Andrassy, ministre d'Autriche (30 déc. 1875) : « Les puissances estiment qu'il existe une solidarité étroite entre les intérêts de l'Europe et de la Turquie et ceux des populations insurgées; elles entendent qu'il soit mis un terme à une lutte ruineuse et sanglante au moyen de réformes. » Il faut donc que la « religion chrétienne soit mise en droit et en fait sur le même pied que l'Islam... il faut abolir à tout jamais le fermage des impôts... » Il ne faut pas « que l'exécution des réformes soit abandonnée à la discrétion des pachas, il y a lieu d'établir un *contrôle* confié à une commission de chrétiens et de musulmans ». Cette fois les protecteurs de l'empire ne se contentaient plus de promesses, ils exigeaient des garanties et un contrôle. Le gouvernement turc refusa.

L'insurrection d'Herzégovine devint une véritable guerre. Puis les paysans bulgares, excités par un comité, essayèrent un petit soulèvement (mai 1876). En même temps, à Salonique, la foule musulmane massacrait les consuls de France et d'Allemagne.

Alors se produisit une crise d'une espèce nouvelle en Turquie. Depuis quelques années le mécontentement augmentait contre le sultan Abdul-Aziz et ses prodigalités, on le disait fou. Parmi les musulmans, surtout ceux des nouvelles générations, s'était formé un parti, la *Jeune Turquie*, qui demandait une constitution. Dès 1868 Kereddin, au nom de la tradition de Soliman, attribuait aux ulémas et aux ministres le droit de faire des remontrances au sultan, et s'il persiste à violer la loi et à suivre ses caprices, le droit de le déposer. Le manifeste des patriotes musulmans aux puissances

étrangères (mars 1876) disait : « Si au lieu d'un despote la Turquie possédait un monarque sage s'appuyant sur une Chambre consultative, composée des représentants de toutes les races et religions, elle serait sauvée. Voilà la vraie solution, elle n'est pas contraire au Coran ; le gouvernement turc est électif. »

La *Jeune Turquie* profita de l'excitation produite par le soulèvement de Bulgarie. Les étudiants en théologie (*softas*) vinrent en masse manifester devant le palais. Le sultan leur envoya demander ce qu'ils voulaient : « Nous ne voulons rien, dirent-ils, mais le gouvernement actuel ne vaut rien ». Le sultan effrayé destitua aussitôt le grand-vizir (18 mai), puis il prit comme ministre un des chefs de la *Jeune Turquie*, Midhat-pacha (19 mai). Ce furent les ministres qui s'entendirent avec le chef du culte, le *Scheik-ul-islam*, pour lui faire rendre une décision qui déclarait le sultan incapable de gouverner. Abdul-Aziz fut déposé (30 mars 1876) et bientôt on annonça qu'il s'était tué. Son neveu, Mourad V, proclamé à sa place, devint fou presque aussitôt; il fut déposé et remplacé par Abdul-Hamid (31 août 1876). C'était Midhat qui gouvernait au nom du sultan.

Le gouvernement eut à répondre aux réclamations des puissances qui demandaient pour les chrétiens d'Herzégovine une commission de réforme sous la surveillance des consuls européens. Puis il eut à combattre les insurgés bulgares. Comme l'armée régulière était occupée en Herzégovine, on lâcha sur la Bulgarie des bandes d'irréguliers (*Bachi-bouzouks*) à demi brigands qui s'amusèrent à brûler les villages, à massacrer tous les hommes, à violer toutes les femmes[1], à ouvrir le ventre des femmes enceintes. Ce fut un soulèvement d'indignation en Europe. Le massacre des consuls à Salonique et les *horreurs de Bulgarie*, comme les appela Gladstone, achevèrent de tourner l'opinion contre les Turcs; les gouvernements n'osèrent plus intervenir en faveur de l'empire ottoman.

La Serbie, soutenue par la Russie, entra en guerre officiellement (juillet 1876) en invoquant « l'idée du slavisme ». — Le gouvernement ne pouvait pas payer les intérêts même de la moitié de la dette à laquelle il avait réduit les créanciers. Les États européens commençaient à regarder l'empire ottoman comme un mineur incapable de se diriger lui-même; ils se décidèrent à le prendre en tutelle. Ils lui imposèrent d'abord un armistice avec les Serbes

1. D'après le consul américain il y aurait eu 100 villages détruits, de 25 000 à 40 000 habitants massacrés, 12 000 femmes emmenées; le consul anglais réduisait les chiffres à 68 villages et 12 à 15 000 habitants.

vaincus; puis ils délibérèrent à la conférence de Constantinople et finirent par rédiger un projet de réformes[1] *à imposer* au sultan.

Pour éviter cette tutelle de l'Europe, la *Jeune Turquie* avait imaginé de transformer l'empire absolutiste en une monarchie constitutionnelle. La nation ottomane, mettant fin au gouvernement arbitraire du sultan, devait prendre la direction de ses affaires; elle pourrait à la fois réorganiser le pays et rendre inutile l'intervention des États étrangers. Il est difficile de démêler si les auteurs de ce plan croyaient le régime constitutionnel un véritable remède capable d'arrêter la dissolution de l'empire ottoman, ou s'ils jouaient seulement une comédie pour l'Europe, afin de se débarrasser de l'intervention étrangère.

La Constitution, préparée secrètement par une commission de fonctionnaires et d'*ulémas*, fut promulguée à l'improviste, mais solennellement (déc. 1876). C'était une constitution à l'instar de l'Europe, avec un *conseil de ministres* responsable, une *Assemblée générale* formée de deux Chambres, un *Sénat*, une *Chambre des députés* élue, la liberté de la presse et de réunion, les juges inamovibles et même l'enseignement primaire obligatoire. L'Islam restait religion d'État. En communiquant la Constitution aux États européens, on eut soin de leur faire observer qu'elle n'avait aucun caractère théocratique, « qu'elle fondait dans l'empire le règne de la liberté, de la justice, de l'égalité, le triomphe de la civilisation », et surtout que la « Constitution n'était pas une promesse, mais un acte réel et formel qui est devenu la propriété de tous les Ottomans ». En conséquence, quand les puissances présentèrent leur ultimatum de réformes, un grand conseil, formé des hauts fonctionnaires, répondit que ces demandes étaient contraires à la Constitution (janv. 1877).

Crise de l'invasion russe et démembrement (1877-78). — Le règne de la *Jeune Turquie* fut court; Midhat-pacha, grand-vizir et chef du gouvernement, fut brusquement disgracié (fév. 1877). La Chambre, formée surtout de musulmans créatures des gouverneurs[2], ne servit qu'à rejeter les demandes de l'Europe.

Les États européens avaient cessé de croire aux réformes faites par les musulmans; tous, même l'Angleterre, se ralliaient au système proposé par la Russie, l'autonomie des nations chrétiennes et la sur-

1. Au *memorandum* de Berlin (mai 1876) il avait manqué l'assentiment de l'Angleterre.

2. On appliqua aux députés un sobriquet déjà ancien en Orient: *Evet Effendim*, Oui, Monsieur.

veillance par les agents européens. La conférence de Constantinople déclara (21 mars 1877) que « les puissances se proposaient de veiller par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs et de leurs agents locaux à la façon dont les promesses du gouvernement seraient exécutées », et que « si leur espoir était encore déçu, elles aviseraient en commun ». L'Europe abandonnait l'empire ottoman.

La Russie recommença l'entreprise arrêtée en 1854 par l'Europe. Le tsar déclara la guerre en invoquant non plus la religion (comme en 1854), mais les *intérêts* de la Russie et de l'Europe troublés par les agitations des chrétiens opprimés. Ce fut la répétition de la guerre de 1828-29. L'armée russe, aidée de l'armée roumaine, finit par arriver à Andrinople et imposa au sultan la paix (San Stefano, 1878) aux conditions dictées par la Russie [1].

La Russie exigea la séparation de tous les pays chrétiens, excepté les pays habités par les Grecs (Thessalie, Crète), auxquels elle ne s'intéressait pas. Le sultan renonçait à sa souveraineté sur tous les États chrétiens restés vassaux (Roumanie, Serbie, Montenegro) et leur cédait des territoires. Il reconnaissait un État chrétien nouveau, la Bulgarie, formée du pays des deux côtés des Balkans et de la Macédoine. C'était un démembrement. L'empire ne gardait en Europe que trois tronçons séparés : 1° la Roumélie; 2° la presqu'île de Salonique, la Thessalie, l'Épire et l'Albanie; 3° la Bosnie et l'Herzégovine, où les chrétiens devaient avoir une administration autonome.

Les autres États de l'Europe trouvèrent ce démembrement trop favorable à la Russie, et le Congrès de Berlin en adopta un autre. Les trois États chrétiens, Roumanie, Serbie, Montenegro, devinrent des États souverains, avec des agrandissements de territoire. Mais on rogna la part des deux États spécialement protégés par la Russie, le Montenegro et surtout la Bulgarie (voir p. 633). Par contre on chargea l'Autriche d'*occuper* la Bosnie et l'Herzégovine pour y rétablir l'ordre, sans fixer la durée de l'occupation. La France et l'Italie obtinrent pour la Grèce la promesse d'un agrandissement, mais seulement par un traité spécial avec le sultan; il fallut de longues négociations pour arracher au gouvernement ottoman la Thessalie et un fragment de l'Épire (1881).

Il ne restait plus à l'empire en Europe que les pays musulmans de Roumélie (vilayets de Constantinople et d'Andrinople), d'Albanie et d'Épire et le pays chrétien de la Macédoine.

1. Sur la guerre russo-turque, voir le chapitre XXVIII.

Le gouvernement personnel d'Abdul-Hamid. — La crise de 1878 laissa à l'empire ottoman de lourdes affaires à liquider. — Il fallut régler avec la Russie l'évacuation et l'indemnité de guerre; l'empire, à court d'argent, resta débiteur des Russes. — Il fallut régler avec l'Autriche la situation de la Bosnie; officiellement le sultan en resta souverain; mais il reconnut à l'Autriche le droit de l'organiser à son gré, avec la promesse de respecter la liberté de religion. En fait la Bosnie fut occupée par l'armée autrichienne, administrée, sous la direction du ministre des finances commun de l'Autriche-Hongrie, par un gouverneur résidant en Bosnie et par un « gouvernement » formé de fonctionnaires autrichiens. — Il fallut négocier avec les créanciers de l'empire; on réduisit leur créance et on leur donna en gage la perception des douanes, qui fut administrée par une commission européenne (1881).

Les Albanais musulmans des territoires cédés aux chrétiens résistèrent en armes aux ordres du sultan. Il se forma même une « ligue de la Haute-Albanie » (1878) qui fit la guerre au Montenegro et qu'il fallut soumettre par la force (1881).

Le sultan Abdul-Hamid oscilla d'abord entre des influences contradictoires. — Il accepta pour grand-vizir un protégé de la France, Khereddin, ancien ministre de Tunis, qui annonça quelques réformes; et le renvoya quand il demanda le droit de choisir les ministres (1879). — Il se laissa proposer par l'Angleterre un plan de réformes qui n'aboutit pas (1880). — Puis il prit lui-même le gouvernement par-dessus la tête de ses ministres. Le Divan officiel subsista, mais la direction réelle de la politique passa au palais, où le sultan s'habitua à traiter les affaires personnellement avec ses favoris. — Enfin, soupçonnant partout des complots, Abdul-Hamid s'enferma dans son « kiosque », s'entoura d'une garde nombreuse, les *hamidiés*, formée de Kurdes, de Syriens et d'Albanais, et ne se montra plus que rarement à ses sujets. L'empire ottoman fut soumis au gouvernement personnel d'un souverain laborieux et mal informé.

Abdul-Hamid sembla vouloir prendre le rôle de chef religieux de tous les musulmans; il fréquentait les personnages sacrés et encourageait les prédications des *hadjis* (pèlerins de la Mecque). On lui attribua même la pensée d'un *panislamisme* qui aurait consisté à réunir tous les fidèles de l'Islam sous la direction du sultan. Il avait disgracié les partisans des institutions européennes, auteurs de la révolution de 1876, et fait condamner Midhat-pacha, accusé du meurtre d'Abdul-Aziz. La *Jeune Turquie* réfugiée à l'étranger devint

un parti d'opposition révolutionnaire qui a fini par demander à l'Europe la déposition d'Abdul-Hamid.

Cependant Abdul-Hamid se laissa guider par l'Angleterre dans le choix des fonctionnaires et, à défaut de réformes, laissa établir dans les provinces d'Asie une administration passable. De l'Allemagne il reçut des généraux prussiens (1883) qui voulurent réorganiser l'armée en étendant le service militaire aux chrétiens (1886), et un financier allemand qui essaya de dresser un budget exact (1883). Sauf l'agitation chronique en Crète[1] et quelques mouvements des Albanais (1884, 1887), la paix se rétablit à peu près dans l'empire. Cette période de calme profita aux Arméniens, chrétiens de la secte grégorienne, montagnards laborieux et pacifiques; ils formaient dans toute l'Asie Mineure et à Constantinople une partie notable des commerçants, des ouvriers et aussi des fonctionnaires dans les emplois où il fallait un travail effectif. L'Europe les protégeait comme chrétiens et agents de civilisation.

Vers 1890 Abdul-Hamid parut changer de politique. Échappant à l'influence anglaise et allemande, il se tourna vers la Russie et la France. Sa politique envers les Arméniens changea vers le même temps. Alors commencèrent les émeutes contre les Arméniens à Constantinople (1890), en Asie Mineure les querelles entre les Arméniens et les Kurdes soutenus par les autorités musulmanes (1893). Il se forma un petit parti national arménien dirigé par des comités révolutionnaires recrutés en partie parmi les Arméniens sujets de la Russie; il demandait non pas la séparation, mais seulement l'autonomie des Arméniens et des garanties de sécurité. Le gouvernement répondit par des condamnations de révolutionnaires vrais ou prétendus (1893), puis des massacres (1894-95) dirigés par les autorités musulmanes, exécutés par des soldats ou des massacreurs à gages, mais qui officiellement furent présentés à l'Europe comme des révoltes d'Arméniens.

Enfin, pour forcer l'attention de l'Europe, quelques révolution-

1. Le Statut organique de 1868 donné à la Crète après l'insurrection créait une « assemblée nationale » élue où les chrétiens avaient la majorité. Ce fut un conflit permanent entre l'assemblée et le gouverneur musulman. Les chrétiens réclamaient surtout des fonctionnaires chrétiens et indigènes et une part des douanes et des impôts de l'île pour les dépenses de l'île. Un parti (radical) continuait à préparer la séparation, d'accord avec un comité grec à Athènes. Les soulèvements continuèrent pendant la guerre de 1877, en 1885, 1887, 1889, 1895, 1896. Le gouvernement turc promit des réformes par ordonnances (1878, 1887, 1896); mais les chrétiens ont continué à se plaindre de l'arbitraire des fonctionnaires musulmans et ont fini par obliger l'Europe à intervenir.

naires arméniens firent un coup de main sur la Banque ottomane. Le gouvernement aussitôt fit massacrer les Arméniens de Constantinople (août 1896). Malgré le silence des journaux favorables au gouvernement ottoman, les informations venues de toutes parts et les rapports des consuls européens ont fini par soulever en Europe un mouvement d'opinion contre le sultan et par obliger les gouvernements européens à se concerter pour réclamer des réformes et des garanties.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie. — Pour les ouvrages en français : **Lorenz**, *Catal. de la librairie franç.* (tables analyt.).

Documents. — On trouvera les documents officiels et le récit des faits dans les annuaires : *Annual Register*, — *Annuaire Lesur* et *Ann. des Deux Mondes*, — *Geschichtskalender*, — les documents officiels depuis 1861 dans le *Staatsarchiv*. — Parmi les nombreux récits d'impressions, voir surtout **De Moltke**, *Lettres sur la Turquie*, trad. de l'allem., 1877 (Séjour de 1835 à 1837); parmi les manifestes politiques, **Midhat-pacha**, *La Turquie, son passé, son avenir*, 1878.

Ouvrages. — La meilleure histoire d'ensemble est **E. Engelhardt**, *La Turquie et le Tanzimat. Histoire des réformes depuis 1826*, 2 vol., 1882-83, intelligent et très précis. — **Rosen**, *Gesch. der Türkei*, 2 vol., 1866-67 (Collect. *Staateng. d. n. Z.*), va de 1826 à 1856. — **Juchereau de Saint Denys**, *Hist. de l'empire ottoman*, 4 vol., 1844, s'arrête à 1844. — **De la Jonquière**, *Hist. de l'empire ottoman*, 1881; vulgarisation, un peu confus, donne une bibliogr.

Pour les crises, qui ont toutes un caractère européen, voir les ouvrages indiqués chap. XXV à XXVIII. Pour les pays grecs et la Crète, on trouvera la bibliogr. dans **Hertzberg**; voir la bibliogr. du chap. XXI.

Pour le règne d'Abdul-Hamid, **F. Charmes**, *L'avenir de la Turquie*, 1883; **Georgiadès**, *La Turquie actuelle*, 1892, et surtout **V. Bérard**, *La Turquie et l'hellénisme contemporain*, 1893, *La politique du Sultan*, 1897 (pour les affaires arméniennes).

Pour la Bosnie, *Die Occupation Bosniens*, 1879-80, public. officielle autrichienne. — *Bosnien unter œsterreichischer-ungarischer Verwaltung*, 1886, anonyme officieux.

CHAPITRE XXI

LES NATIONS CHRÉTIENNES DES BALKANS

Nations chrétiennes de l'empire ottoman en 1814. — La région européenne de l'empire ottoman qu'à défaut d'un nom commun on désigne par les deux termes conventionnels de *Turquie d'Europe* ou *péninsule des Balkans*, a toujours eu, depuis le moyen âge, une population hétérogène, formée de plusieurs peuples nettement distincts, séparés par la langue, les coutumes et le sentiment national. C'étaient des nations constituées anciennement, que la conquête ottomane du XVe siècle avait recouvertes et conservées intactes; les Turcs n'avaient peuplé que la région voisine de Constantinople (Roumélie).

Il y avait (et il y a encore) dans la péninsule des Balkans, sans compter les Tziganes et les Juifs, cinq nations antérieures à l'arrivée des Ottomans, différentes par la race [1] ou au moins par la langue : au nord-ouest les Serbes, — à l'ouest les Albanais, — au sud les Hellènes dans les îles et sur les côtes, — au nord, des deux côtés des Balkans, les Bulgares, — au nord du Danube les Roumains.

Les Albanais, peuple de montagnards, tout en conservant leur costume, leurs usages nationaux et même leur vieille langue, le *schkipétar*, étaient en majorité devenus musulmans et par consé-

1. Il ne semble pas qu'il y ait là de véritables *races* au sens anthropologique, c'est-à-dire des variétés d'hommes constituées par des caractères physiques précis et héréditaires; cela est évident pour les Hellènes qui ont absorbé tant d'Albanais, sans compter les Slaves.

quent entrés dans la nation ottomane. Ils fournissaient une bonne partie des fonctionnaires et surtout des soldats et des officiers de l'empire. — Des Serbes une portion s'était convertie et formait en Bosnie une aristocratie musulmane, qui conservait la langue slave et le costume national, mais ne se sentait plus solidaire de la majorité de la nation restée chrétienne.

Les nations chrétiennes n'avaient de commun que la religion, car les deux peuples slaves, Serbes et Bulgares, diffèrent par la langue et les coutumes. Excepté les catholiques de Bosnie, tous les chrétiens de la Turquie d'Europe étaient *orthodoxes*[1], en communion avec l'Église grecque de Constantinople. Leur clergé se composait de prêtres mariés, peu instruits et vivant misérablement sans revenu régulier, et de moines astreints au célibat. Les évêques, recrutés parmi les moines, étaient non seulement chefs du clergé, mais des communautés. Suivant l'usage général de l'Église orthodoxe, la religion consistait surtout en pratiques (cérémonies, jeûnes, pèlerinages); le clergé prêchait peu, s'occupait peu d'instruction religieuse et n'avait pas d'action sur la vie intellectuelle des laïques.

Chacune de ces nations chrétiennes formait un groupe compact sur une portion de territoire qui allait redevenir le centre d'un État chrétien. Mais chacune avait aussi une partie de ses nationaux établis en dehors de son territoire principal. De là devaient naître des complications de deux sortes.

1° A la frontière de chaque territoire et dans les régions intermédiaires entre les centres nationaux, la population se composait de petits groupes nationaux entremêlés, ce qui devait amener des conflits entre les différentes nations chrétiennes pour la possession de ces territoires indécis. La complication était surtout inextricable dans la province de Macédoine, où dans une population en majorité slave (bulgare ou serbe), s'étaient introduites des colonies albanaises, des bandes de bergers valaques (Roumains), et sur les côtes et dans les villes toute une population hellène ou hellénisée. La frontière des pays serbes et bulgares et des pays grecs était non seulement indécise, mais flottante; elle variait avec le mouvement de la population, rapide dans un pays de forte natalité, et avec les progrès de l'hellénisation, car les Hellènes ont conservé la faculté de rendre Grecs (*helléniser*) les étrangers avec lesquels ils entrent en contact.

1. Les sectes hérétiques, Grégoriens (Arméniens), Nestoriens (Chaldée et Syrie), et les sectes ralliées à Rome, étaient à peine représentées en Europe, en dehors de Constantinople.

2° Chacune de ces nations avait hors de son territoire des nationaux sujets d'un des grands empires voisins, mais qui conservaient leur religion, leur langue et un vague sentiment de solidarité nationale. De là devaient naître, avec le désir d'établir l'unité de toute la nation, des conflits avec les grands États ennemis de toute tentative séparatiste. — Il y avait des Roumains dans le royaume de Hongrie (Transylvanie), en Autriche (Bukovine), dans l'Empire de Russie (Bessarabie), — des Serbes en Hongrie, en Albanie et en Herzégovine, — des Grecs dans les îles et sur la côte d'Asie.

En 1814 toutes ces nations chrétiennes étaient sujettes du sultan. Elles sont devenues indépendantes pendant le XIX[e] siècle. La question d'Orient n'a été résolue ni par la conquête russe ni par la réforme de l'empire ottoman, mais par la séparation des peuples chrétiens qui se sont organisés en États sur le modèle européen.

La séparation s'est faite par degrés; excepté la Grèce, tous les États chrétiens sont restés officiellement partie de l'empire ottoman jusqu'en 1878, et le dernier-né, la Bulgarie, est encore dans cette condition. Mais pour en comprendre l'histoire, il est préférable, sans s'arrêter aux formes officielles, de les étudier séparément en remontant pour chacun à l'époque où commence sa vie politique.

LA ROUMANIE

Les principautés de Moldavie et Valachie jusqu'à 1856. — De toutes les nations chrétiennes sujettes du sultan, la Roumanie avait été la moins atteinte par la domination ottomane. Les deux principautés, la *Valachie* (la plaine entre le Danube et les Karpathes), la *Moldavie* (la plaine entre les Karpathes et la mer), étaient seulement devenues tributaires du sultan. Il n'était pas venu de conquérants musulmans se superposer au peuple chrétien; les principautés avaient conservé toute leur organisation sociale et politique, leur aristocratie chrétienne de propriétaires fonciers et de dignitaires (*boïars*), leur prince (*hospodar*) élu par l'aristocratie, leur clergé orthodoxe.

Mais au XVIII[e] siècle le gouvernement ottoman, se défiant des hospodars roumains en relations avec le tsar, avait pris l'habitude d'envoyer pour hospodars des chrétiens étrangers au pays. Il choisissait d'ordinaire des Grecs du Phanar (quartier grec de Constantinople), assez riches pour acheter leur nomination, et ne les laissait pas longtemps en place (de 1716 à 1821 on compta 37 hospodars

en Valachie, 33 en Moldavie). Depuis 1774 le tsar, se posant en protecteur des chrétiens, avait obligé le sultan à s'engager à fixer le tribut et à nommer les hospodars pour sept ans.

Pendant les guerres entre la Russie et le sultan, le premier acte des Russes fut toujours d'occuper les principautés et d'y organiser une administration provisoire qui dura jusqu'à leur départ (1808-12, 1828-34, 1853-54). — En 1812 la Russie garda un morceau de la Moldavie, la Bessarabie, à gauche du Danube. — En 1834 elle se retira en imposant des hospodars roumains de son choix et en laissant le *règlement organique* de 1831, rédigé sous la direction des autorités russes par deux assemblées de boïars et d'évêques, une par principauté.

Dans les deux principautés la vie politique était encore rudimentaire. Il n'y avait d'autres villes que les deux résidences des hospodars, Iassy en Moldavie, Bucharest en Valachie, et les ports de commerce du Danube et du Pruth. La population ne se composait guère que de paysans, établis dans les grandes plaines (la montagne couverte de forêts était presque déserte). La terre était partagée en grands domaines (de 400 à 8000 hectares) appartenant aux nobles, qui la plupart, surtout en Valachie, ne résidaient pas sur leurs terres et les laissaient administrer par des intendants. Les paysans n'étaient donc que des tenanciers, cultivant héréditairement un lot que le seigneur leur abandonnait à charge de fournir les corvées pour la partie du domaine qu'il s'était réservée. (La corvée fixée officiellement en 1831 à 12 jours par an atteignait souvent le triple en pratique.) Ils vivaient misérablement dans des cabanes groupées en villages, ne possédant presque aucun objet mobilier, car ils n'auraient rien pu sauver du pillage dans ce pays ouvert, sans cesse traversé par les armées russes ou turques[1]. Toute la vie publique se concentrait dans les capitales, où les nobles venaient à la cour du hospodar dépenser leurs revenus. Bucharest avait déjà 100 000 âmes, des palais, des théâtres, des journaux et des équipages. C'était dans un pays barbare, au milieu du monde slave et oriental, un îlot de civilisation française; car les Roumains, nation de langue romane, étaient attirés vers la France; leurs nobles apprenaient le français et faisaient venir de Paris leur luxe et leur littérature. La vie politique

1. De Moltke, qui vit la Valachie en 1835, la décrit comme une plaine déserte, où l'on n'aperçoit ni châteaux, ni ponts, ni moulins, ni auberges, ni jardins, ni arbres, pas même les villages, car ils sont cachés et formés de cabanes basses. Le peuple n'a pas d'armes et s'incline devant tout homme bien vêtu. Dans les maisons il n'y a ni vaisselle, ni meubles, ni provisions; le Valaque porte sur lui son couteau, sa pipe, son tabac, et ne laisse rien à la maison.

consistait surtout dans les plaintes des boïars contre l'arbitraire des hospodars, accusés de gouverner despotiquement.

Ce fut la Révolution française de 1848 qui éveilla la vie politique dans les principautés. Les nobles roumains, admirateurs de la France, suivirent l'exemple de Paris. — Ceux de Moldavie demandèrent une constitution au hospodar Stourdza, qui répondit en les expulsant du pays (août); on essaya de l'assassiner. — En Valachie les mécontents, aidés du peuple de Bucharest, forcèrent le hospodar Bibesco à signer une constitution, puis, quand il se fut enfui, ils installèrent un gouvernement provisoire. Mais le tsar intervint pour soutenir les hospodars ses protégés et pour écraser la Révolution. Une armée russe occupa la Moldavie (juillet), puis la Valachie, où une armée turque avait déjà pris Bucharest. Le tsar et le sultan s'entendirent au traité de Balta-Liman (mai 1849), pour remplacer les deux hospodars par des successeurs nommés seulement pour sept ans, et pour rétablir le *règlement organique* de 1831, en promettant de le faire reviser.

La guerre entre le tsar et le sultan bouleversa cette combinaison. Quand l'armée russe évacua les principautés (1854), les Autrichiens les occupèrent jusqu'à la paix (1856).

Formation de l'État de Roumanie (1856-66). — L'État roumain fut une création des gouvernements européens. Le Congrès de Paris, pour enlever à la Russie le monopole de la protection des Roumains, mit les deux principautés sous la garantie collective des puissances. — Le sultan s'engagea à leur laisser une indépendance complète dans l'administration intérieure; comme il avait déjà renoncé (en 1829) à y entretenir des forteresses et des garnisons, sa souveraineté se réduisait en pratique au paiement du tribut et à l'interdiction d'avoir une diplomatie indépendante. — La Moldavie recouvra une partie de la Bessarabie, qu'on reprit à la Russie pour l'écarter du Danube. — Une commission européenne fut chargée d'organiser les deux pays avec l'aide de deux *divans* élus par les habitants.

Sur l'organisation définitive deux partis se formèrent. Napoléon III voulait l'unité de la nation roumaine, suivant le vœu de la grande majorité des Roumains. Les gouvernements ottoman et autrichien préféraient maintenir la séparation en deux principautés; ce régime avait quelques partisans dans la Moldavie, par crainte de la prépondérance de Bucharest. Les gouverneurs provisoires nommés par le sultan dirigèrent les élections de façon à faire élire en Moldavie des adversaires de l'unité. Mais la France intervint et obligea le sultan à casser l'élection; les partisans de l'unité furent élus.

Les deux *divans* de Moldavie et de Valachie demandèrent l'union en une seule principauté de Roumanie avec un prince étranger (oct. 1857). Le sultan refusa et déclara les *divans* dissous; Napoléon soutint les Roumains. Enfin, à la conférence de Paris, on fit un compromis : les principautés conservèrent deux gouvernements, deux hospodars élus, deux assemblées de représentants; mais elles devinrent les *principautés-unies* de Moldavie et Valachie, avec une Commission commune de 16 membres pour les affaires communes et une Cour de justice commune (1858).

L'unité complète fut établie par un expédient. Les deux assemblées s'entendirent pour élire le même hospodar, un boïar moldave, Couza (1859), qui fut proclamé sous le titre d'Alexandre Ier « prince de Roumanie »; le sultan finit par le reconnaître à titre viager (1861). Couza annonça alors par une proclamation : « La nation roumaine est fondée. » Les deux ministères se retirèrent et furent remplacés par un ministère unique. Les deux assemblées se fondirent en une Assemblée nationale unique à Bucharest (1862). L'État roumain avait désormais un gouvernement et une capitale.

La formation de l'unité fut accompagnée d'agitations politiques violentes et d'un conflit permanent entre le prince et l'Assemblée. Le régime constitutionnel officiellement établi ne fonctionnait pas. Le prince gouvernait arbitrairement, sans budget régulier, changeant de ministres pour des motifs personnels (en sept ans il passa vingt ministères). L'Assemblée vota une adresse pour réclamer le régime constitutionnel, puis refusa de voter le budget jusqu'à ce que le ministère reconnût son droit de le voter. — Le prince ferma l'Assemblée et se nomma lui-même commandant en chef (1863). — L'Assemblée émit un vote de défiance contre le ministère, puis refusa de discuter le budget. — Le prince fit un coup d'État, imité de Napoléon III; il déclara l'Assemblée dissoute, fit occuper la salle, suspendit la loi sur la presse et promulgua un statut qui établissait le suffrage universel, un Sénat et une Chambre. Il le fit ratifier par un plébiscite au suffrage universel (682000 oui contre 1307 non); il exigea même des fonctionnaires l'approbation du nouveau régime ou leur démission. Puis, sous prétexte de complot, il fit arrêter les chefs du parti constitutionnel (1864). Il gouverna dès lors en maître, décrétant le budget, faisant élire ses candidats officiels, réduisant les Chambres à enregistrer ses décisions. Il se fit nommer prince héréditaire et, n'ayant pas d'enfant, se désigna un successeur (1865).

Dans ce conflit l'Assemblée représentait non pas la nation entière,

mais la noblesse roumaine, la seule partie de la nation assez cultivée pour avoir une vie politique; la masse des paysans restait passive. Alexandre essaya, comme Napoléon III, de se poser en souverain démocratique. La Convention de Paris imposait aux Roumains l'obligation d'abolir tous les privilèges des classes et de « procéder sans retard à la revision de la loi qui réglait les rapports des propriétaires du sol avec les cultivateurs en vue d'améliorer l'état des paysans ». L'Assemblée n'avait pu s'entendre sur la réforme, le prince la fit par décret (août 1864). Les paysans reçurent en propriété les terres qu'ils possédaient seulement comme tenanciers et furent affranchis de la corvée, moyennant une indemnité aux seigneurs propriétaires. L'État se chargea de l'opération, il expropria les propriétaires en leur laissant au minimum un tiers de la terre, et leur donna une indemnité. Il distribua aux paysans des lots de terre proportionnés au bétail possédé par chacun, moyennant une annuité payable pendant quinze ans. 400 000 familles devinrent propriétaires.

Alexandre était détesté par la population de Bucharest. Les nobles roumains en profitèrent pour se débarrasser de lui par un complot. Les conjurés le surprirent dans sa chambre à coucher, le forcèrent à abdiquer et formèrent un gouvernement provisoire qui convoqua les Chambres pour élire un nouveau prince. Les Roumains s'étaient convaincus que leur pays ne pouvait être gouverné par un prince roumain, les grandes familles ne supportaient pas d'obéir à un de leurs égaux. Ils s'accordèrent donc à demander un prince étranger. Les Chambres élurent d'abord un prince belge qui refusa. Ce fut un prince allemand de la branche catholique des Hohenzollern qui devint Charles Ier de Roumanie.

La monarchie constitutionnelle. — Avec l'avènement du prince Charles a commencé la vie politique régulière. La Constitution de 1866 établit en Roumanie un régime libéral sur le modèle belge (jury, garde nationale, libertés de réunion et de la presse) et l'appareil de gouvernement des monarchies constitutionnelles, un ministère *responsable* choisi par le roi, un parlement législatif formé de deux Chambres, toutes deux élues par des électeurs divisés en collèges suivant un système analogue aux *classes* de Prusse : un *Sénat* (de 120 membres), dont 110 élus parmi les propriétaires par deux collèges de censitaires, une *Chambre des députés* (178 membres) élus par un suffrage presque universel, mais inégal (quatre collèges, dont le dernier comprenait tous les contribuables). — Le pays était organisé à la française en départements et arrondissements, administrés par des préfets et sous-préfets; avec des services centra-

lisés, une Cour des comptes et des codes de droit imités de la France.

Les anciens partis commencèrent à se disputer le pouvoir. Les différences portaient surtout sur la politique étrangère et les tendances sociales. — Le parti *blanc* ou *conservateur*, formé des grands propriétaires et appelé « parti des boïars », était le parti de la Russie, hostile au prince étranger et mal disposé pour les réformes. — Le parti *rouge* ou *libéral* voulait le gouvernement par la bourgeoisie et l'alliance avec l'Allemagne et l'Autriche. Le chef du parti, Jean Bratiano, se faisait surnommer le Bismarck roumain. — Entre les deux, par suite de rivalités personnelles, se forma une « jeune droite », tiers parti qui attaqua surtout l'administration de Bratiano. — Du parti libéral se détacha un groupe de dissidents, dont le chef fut le frère même de J. Bratiano, un autre dirigé par Rosetti, partisan du suffrage universel. Les luttes et les coalitions entre ces groupes ont rendu la vie parlementaire animée et compliquée.

Charles Ier, officier dans l'armée prussienne jusqu'au moment où il est devenu prince, s'est occupé surtout de l'armée et de la politique étrangère. Il a toujours observé à peu près le principe parlementaire, gouvernant avec des ministères soutenus par la majorité des Chambres. Mais il semble bien qu'en Roumanie le ministère a sur les élections une influence si forte qu'il dépend souvent du souverain de faire la majorité, en appelant au ministère le parti qu'il préfère. Charles Ier, naturellement porté à s'appuyer de préférence sur les libéraux partisans de l'alliance allemande, commença à s'installer avec un ministère libéral Bratiano et maintint d'ordinaire au ministère le parti libéral, excepté quand les oppositions coalisées devenaient trop fortes.

Une des grandes difficultés fut d'organiser les finances ; le pays avait déjà une lourde dette (près de 800 millions), et un déficit chronique qui a continué pendant vingt ans. On organisa la vente des terres d'État, on introduisit le monopole du tabac, on fit la réforme de la monnaie en adoptant le système décimal. Bratiano avait pour programme de développer les ressources économiques du pays en établissant des chemins de fer et créant des écoles. Mais le parti libéral était encore trop faible pour se maintenir au pouvoir. Les sympathies du peuple roumain pour la France rendirent très difficile la position d'un prince de la famille des Hohenzollern, aussi longtemps que dura le conflit aigu entre la France et la Prusse. Le parti conservateur prit la majorité dans les Chambres. Charles Ier, se sentant impopulaire, se résigna à prendre des ministères conser-

vateurs, tout en essayant de revenir à Bratiano jusqu'à 1868. La Roumanie traversa une période de luttes sourdes entrecoupées d'émeutes. La Chambre exprima officiellement sa sympathie pour la France (1870), le prince parla d'abdiquer [1]; une manifestation en l'honneur de la victoire des Allemands souleva une émeute à Bucharest (mars 1871). Enfin par une dissolution on obtint une Chambre suffisante pour soutenir un ministère conservateur de compromis (Catargi) qui consentit à gouverner d'accord avec le prince (1871). L'ordre se rétablit, le ministère Catargi dura jusqu'en 1876. Pour la première fois une Chambre arriva au terme de son mandat.

Charles Ier travailla à créer une armée sur le modèle prussien. Il fit adopter le service obligatoire de trois ans; mais, comme le budget n'aurait pas suffi à encadrer tout le contingent, on divisa celui-ci en deux portions, une armée permanente de trois ans et une réserve (*dorobanze*) appelée pendant les périodes d'exercice. Il forma ainsi une armée de près de 150 000 hommes en temps de guerre, pourvue d'une artillerie moderne fabriquée en Allemagne. Cette armée roumaine allait jouer un rôle décisif dans la guerre contre les Turcs.

La situation du prince s'affermit. Quand la crise de l'empire ottoman commença, Charles Ier se trouva assez fort pour suivre une politique nationale. Il s'agissait de délivrer la Roumanie de la souveraineté du sultan qui se faisait encore sentir par des formes blessantes; la Porte refusait d'appeler le pays Roumanie, de reconnaître les agents diplomatiques roumains en Turquie et de les laisser juger les affaires des sujets roumains. Charles Ier se débarrassa alors du parti conservateur et, après une tentative de ministère mixte, prit un ministère libéral Bratiano (1876), qui, sauf un court intermède (1881), reconstruit plusieurs fois, dura jusqu'en 1888.

La Roumanie, entrée en guerre contre le sultan, s'allia à la Russie qui lui promit l'intégrité de son territoire. Mais à la paix la Russie garda la Bessarabie roumaine dont elle avait besoin pour atteindre la rive gauche du Danube; en échange elle fit céder par le sultan la Dobroudja, pays fertile mais malsain et désert. La Roumanie réclama auprès du Congrès, mais n'obtint qu'un petit agrandissement.

La guerre fit de la Roumanie un État souverain. L'indépendance, proclamée par les Chambres roumaines dès 1877, fut reconnue officiellement par le sultan et le Congrès, mais à condition de donner l'égalité de droits sans distinction de religion; il s'agissait des Juifs

1. Dans une lettre privée (1871), il se plaignait de l'inexpérience du peuple roumain « passé sans transition d'un régime despotique à la constitution la plus libérale » et qui « n'avait pas les vertus nécessaires pour une forme quasi républicaine ».

de Moldavie (près de 300 000) jusque-là exclus des droits politiques. Puis le titre de prince fut remplacé par celui de roi (1881).

Le *royaume de Roumanie* était pourtant encore loin de comprendre toute la nation roumaine. Sans compter les bergers *valaques* et les groupes roumains disséminés en Bulgarie, Serbie, Macédoine, il restait en dehors 1/2 million de Roumains en Bessarabie, 2 millions 1/2 en Hongrie et Transylvanie, 200 000 en Bukovine. Un parti national s'est formé pour réclamer la « Romania irredenta », il s'est mis en rapports avec les Roumains du dehors, surtout en Hongrie, et a fait (1894-96) des manifestations contre lesquelles le gouvernement hongrois a protesté officiellement.

Par contre une propagande russe orthodoxe s'est faite dans le clergé par les ecclésiastiques élevés au séminaire russe de Kiev, auprès des paysans par les popes et les colporteurs d'images patriotiques russes. L'Église de Roumanie, déjà autonome, gouvernée par un synode formé des évêques, sous la direction de fonctionnaires laïques, fut déclarée entièrement indépendante du patriarche grec de Constantinople (1885). Ce fut l'occasion d'une agitation orthodoxe, dirigée en réalité contre le roi à qui l'on reprochait sa religion catholique. Pour calmer les mécontents, le roi fit venir en Roumanie le prince héritier Ferdinand (son neveu), qui est resté catholique, mais a fait baptiser son fils orthodoxe (1893).

Le ministère libéral continua à créer des chemins de fer et des écoles et à soutenir l'œuvre militaire du roi qui fit de Bucharest un grand camp retranché. Le ministère essaya une réforme agraire; il fit voter une revision de la Constitution (1884) qui consista surtout à abolir la garde nationale et à rendre le suffrage plus démocratique en supprimant le collège des électeurs à 3000 francs. Il se forma un petit parti socialiste qui eut son centre à Bucharest et chercha à se recruter parmi les paysans mécontents de n'avoir pas reçu de terres.

Le parti libéral, affaibli par les divisions entre ses chefs, ne résista pas à l'excitation que produisit le rapprochement entre la France et la Russie. Le parti conservateur lui reprochait d'avoir fait de l'armée roumaine une partie de l'armée allemande et de s'allier aux ennemis de la France. Il prit la majorité à la Chambre, et même vota la mise en accusation du ministère Bratiano (1889).

Après une tentative de ministère de coalisation (dissidents libéraux et jeunes conservateurs), le roi revint à des ministères conservateurs Catargi (1889) mélangés de conservateurs libéraux (1889) qui ont duré jusqu'en 1895. Puis, Bratiano étant mort, le parti libéral a repris la majorité et le ministère (Stourdza 1895, Aurelian 1896).

Les progrès matériels ont continué ; si la dette a augmenté, c'est pour construire des chemins de fer d'État; mais le crédit de la Roumanie s'est affermi et les fonds roumains ont monté.

LA GRÈCE

La nation grecque avant 1820. — La Grèce, conquise par les Ottomans, soumise à des gouverneurs musulmans, occupée par des garnisons musulmanes, n'avait conservé aucune organisation d'ensemble. Les Grecs, depuis le moyen âge, ne formaient plus une nation; il ne restait plus qu'une église grecque commune à tous les orthodoxes au point que les étrangers ne distinguaient plus les Grecs des Slaves. Mais la langue grecque se conservait, et, jointe au souvenir de la Grèce antique, elle suffit à reconstituer une nation hellénique. Tous les chrétiens qui parlaient grec, non seulement les descendants des Hellènes, mais les Albanais et les Slaves *hellénisés*, se sentaient membres d'un même peuple et d'un peuple illustre, auquel il était glorieux d'appartenir.

La renaissance de la nation hellénique devint manifeste à la fin du XVIIIe siècle. Sous le sultan Sélim, favorable à ses sujets chrétiens, les Grecs avaient gagné en nombre, en richesse, en civilisation. Ils avaient créé des industries de soie, de coton (le fil turc), surtout en Thessalie. Ils avaient profité des guerres entre Européens pour créer une marine de commerce sous le pavillon turc resté neutre, ils faisaient presque toute l'exportation des blés russes par Odessa et une bonne partie du commerce européen dans le Levant; bons marins, hardis, naviguant vite et à peu de frais (l'équipage était formé des parents de l'armateur, intéressés aux bénéfices), ils avaient, dit-on (en 1816), jusqu'à 600 navires et 17 000 matelots. Il s'était formé des colonies de commerçants grecs dans les grands ports de la Méditerranée (Marseille, Livourne, Trieste, Odessa), même à Londres et Liverpool.

Au contact des pays civilisés les Grecs se cultivèrent; des commerçants enrichis fondèrent des écoles grecques pour instruire les jeunes Grecs, à Bucharest, Corfou, Constantinople. La langue grecque, altérée par des siècles de barbarie, se reconstitua ; ce fut l'œuvre de Coraï, qui trouva un moyen terme pratique entre la langue vulgaire et le grec classique.

En s'instruisant les Grecs prirent conscience de leur nationalité.

La Révolution française les excita [1]. Puis la destruction de la république de Venise créa un centre hellénique indépendant du sultan, les îles Ioniennes, dont la France fit la République des Sept îles et que l'Angleterre organisa avec une administration sous la direction d'un gouverneur anglais (1815).

Les Grecs étaient dispersés dans tout l'empire ottoman, sur les côtes et dans les grandes villes. Mais une population grecque compacte occupait, au sud de la Turquie d'Europe, la Morée, la Romaïe (Grèce centrale), la Thessalie et les îles, mélangée à des chrétiens albanais et slaves qui s'hellénisaient rapidement. Dans ces régions il y avait des groupes helléniques organisés assez fortement pour tenter d'atteindre une indépendance nationale.

Dans la Morée, où les musulmans étaient peu nombreux, chaque commune chrétienne s'administrait elle-même par ses notables; pour l'ensemble du pays l'assemblée des *primats* élus par les délégués des communes se réunissait chaque année auprès du pacha musulman établi à Tripolitza. Dans le Magne (l'ancienne Laconie), les montagnards, les Maniotes, restaient armés sous des chefs retranchés dans des châteaux forts et guerroyant les uns contre les autres.

Dans les montagnes de la Grèce centrale et de l'Épire les chrétiens, Hellènes et Albanais, formaient une milice irrégulière, les *Pallicares*, qui gardaient leur costume national et leurs chefs nationaux, les *Armatoles*. Mais depuis que le gouvernement turc, se défiant des armatoles chrétiens, leur avait opposé des Albanais musulmans, les pallicares retirés dans les montagnes s'étaient faits *klephtes* (brigands), et les *klephtes*, ennemis des autorités turques, étaient devenus les héros nationaux des Hellènes; ils se battaient par petites bandes, d'ordinaire à coups de fusil, en se cachant derrière les rochers. Il n'y avait alors de marins que dans les îles où la population grecque se gouvernait elle-même, à condition de payer l'impôt, et presque toute la population maritime se concentrait sur trois rochers nus et stériles, les *îles Nautiques*, dans le golfe d'Argolide. La plus grande, Hydra, encore albanaise (les habitants y portaient le costume grec, mais y parlaient albanais), avait une population de 40 000 âmes entassée dans 3000 maisons de pierre accrochées au flanc d'un rocher abrupt; la société y était aristocratique, seuls les primats propriétaires élisaient les 12 *démogérontes*

1. Rhigas, le patriote hellène de Thessalie, avait composé un chant national : « Allez, enfants des Hellènes, le moment de la gloire est arrivé. » La police autrichienne le livra au pacha de Belgrade, qui le fit noyer (1798).

(anciens du peuple) qui gouvernaient l'île. — Spætza, albanaise mais à demi hellénisée, moins peuplée, moins riche, était moins aristocratique, avec des primats plus nombreux, des grandes familles moins puissantes. — Psara, la plus petite, était complètement grecque et démocratique. — Toutes trois vivaient comme de petites républiques à condition d'envoyer des cadeaux aux dignitaires de la marine turque. Leurs navires, armés de canons pour se défendre contre les pirates barbaresques, montés par des marins à demi guerriers, formaient une véritable marine de guerre. La paix générale, en mettant fin à la situation privilégiée du pavillon turc, avait réduit les marins des îles Nautiques à l'inaction et les disposait à se jeter dans les aventures.

Formation du royaume de Grèce (1820-29). — Il y avait en 1820 des guerriers grecs, les montagnards de Morée et les pallicares, des marins grecs, les gens des îles Nautiques, armés et prêts à combattre. Ce fut la révolte d'un gouverneur musulman, Ali, pacha de Janina, qui leur donna l'exemple de l'insurrection (1820). Les Grecs se soulevèrent à la fois en Épire, en Morée et dans les îles.

En Morée, les primats, mandés à Tripolitza par le pacha, jugèrent plus prudent de s'insurger, les Maniotes descendirent de leurs montagnes, l'archevêque de Patras appela les fidèles aux armes. En trois semaines, il ne resta plus aux Musulmans que la capitale, Tripolitza. Les insurgés chrétiens, conduits par un klephte, Kolokrotoni, les y bloquèrent et finirent par les massacrer (1821). Ce fut dès l'origine une guerre de race et de religion, une guerre d'extermination où des deux parts on massacrait les prisonniers et même les femmes et les enfants. Elle fut longue, très dispersée, pleine d'épisodes dramatiques chantés par les poètes et devenus célèbres dans toute l'Europe. C'était un temps de compression dans tous les pays européens; les journaux, réduits au silence sur la politique intérieure, étaient pleins des exploits des héros grecs.

En fait le sort de la Grèce ne dépendait pas des insurgés, trop peu nombreux pour résister à toutes les forces de l'empire ottoman, il dépendait des puissances chrétiennes d'Europe. Mais la résistance des insurgés servit à donner à l'opinion publique le temps d'obliger les gouvernements à intervenir, et il y fallut six ans.

L'insurrection fut entièrement écrasée en Épire, en Thessalie, en Crète (1823-24), après des massacres. Elle se concentra dans les trois régions qui devaient former le royaume de Grèce : Morée, Iles, Grèce centrale. Les Grecs s'y défendirent quatre ans (1821-25); ils repoussèrent une armée turque en Morée (1823), détruisirent une flotte

turque (1824); ils faisaient surtout la guerre en partisans, sur terre par des embuscades, sur mer avec des brûlots.

Les Grecs avaient d'abord obéi à un jeune noble venu du dehors, Démétrius Ypsilanti, avec son *hétairie*, et son drapeau noir orné d'un phénix (voir p. 590); on le nomma *archistratège*. Une assemblée nationale réunie dans un bois près d'Épidaure proclama l'indépendance. Il se forma des gouvernements de notables (*gérousies*), deux pour la Grèce centrale, un pour la Morée, avec un gouvernement général commun. Mais les Grecs, blessés d'obéir à des étrangers, se débarrassèrent bientôt de l'*hétairie* et du phénix. Alors ils se coupèrent en deux partis, — d'un côté les primats de Morée et les gens des îles Nautiques, partisans de la civilisation européenne, dirigés par Maurokordato, qui portait un habit noir et un lorgnon, — de l'autre les guerriers de Morée qui obéissaient au klephte Kolokotroni. Les klephtes chassèrent d'abord l'assemblée législative, et chacun des partis eut son gouvernement, puis on se battit et les civilisés restèrent les maîtres. — Après quoi ils se divisèrent en primats et Nautiques, et se battirent (1823).

Enfin, en 1825, deux armées musulmanes à la fois envahirent la Grèce. L'une, venant du nord par terre, fit le siège de Missolonghi, terminé par l'assaut et le massacre fameux (1826). L'autre, celle d'Ibrahim, venue d'Égypte par mer, débarqua au sud et reprit la Morée. La lutte continuait entre le parti des primats, amis de l'Angleterre, et le parti des guerriers amis de la Russie. Chacun avait son assemblée. Elles se décidèrent à se fondre en une seule, qui fit la constitution de Trézène et élut pour sept ans un chef du gouvernement (*kybernétès*), qui fut Capodistria, Ionien, agent de la Russie, avec un amiralissime et un généralissime anglais. Après la prise de l'Acropole par les Turcs (juin 1827), il ne restait plus aux insurgés que quelques forts, sans munitions, ni pain, ni argent.

La Grèce, déjà reconquise par les Musulmans, fut délivrée par les puissances d'Europe [1]. Les gouvernements d'Angleterre, de Russie et de France s'étaient enfin décidés à intervenir. Ils voulaient seulement intimider le sultan pour l'obliger à donner aux Grecs une administration autonome; leurs flottes ne venaient en Grèce que pour faire partir l'armée d'Ibrahim (1827). Mais la bataille de Navarin, survenue contre la volonté des gouvernements, les obligea à intervenir activement. Une armée française reprit aux Turcs la Morée (1828), une armée russe força le sultan à accepter les déci-

1. Sur ces négociations et la guerre qui suivit, voir chap. xxv.

sions des puissances (1829). La Conférence de Londres créa un royaume de Grèce indépendant (elle avait conservé un tribut au sultan, qu'elle supprima). Mais elle ne voulut pas faire une véritable nation grecque. Le territoire du royaume fut formé, non de tous les pays à population grecque, mais seulement de ceux qui restaient insurgés en 1825, la Morée, la Grèce centrale et les îles d'Europe. Le roi devait être un prince européen; on le chercha longtemps. (Léopold de Cobourg, plus tard roi de Belgique, faillit accepter en 1830.)

Le régime absolutiste (1829-43). — En attendant, Capodistria gouvernait despotiquement et insultait les Grecs. « Vous êtes tous, disait-il, des klephtes et des menteurs. » Les gens d'Hydra se révoltèrent, saisirent les navires grecs et les brûlèrent. Les Mauromichalis, la principale famille des Maniotes, s'insurgèrent, Capodistria fit emprisonner le chef de la famille et fut assassiné (oct. 1831). Son frère essaya de lui succéder; mais les mécontents formèrent un gouvernement qui lui fit la guerre et le força à s'enfuir. Enfin on trouva un prince étranger à toutes les grandes puissances rivales, Otton, fils du roi de Bavière, Louis, admirateur de la Grèce (1832).

La Grèce telle que l'avaient faite la guerre et la diplomatie était un royaume tout petit (750 000 âmes) et misérable. Il lui manquait la région grecque la plus riche, la Thessalie, et la principale île grecque, la Crète. Le pays qu'on lui laissait était dévasté, ruiné, dépeuplé par une guerre d'extermination prolongée pendant dix ans, plein encore de bandes armées (les pallicares à demi brigands), sans ressources et chargé déjà d'une dette usuraire contractée en 1824-25. La nation grecque a employé tout le siècle à repeupler et à remettre en valeur son sol, à se débarrasser des brigands, à essayer d'agrandir son territoire et de rétablir ses finances en équilibre. Elle n'a pu accomplir que lentement et en partie une tâche si disproportionnée à ses ressources. Le public européen, mal informé, s'attendait à une brillante renaissance de la Grèce antique; sa déception, venant après l'enthousiasme philhellène, produisit un sentiment de défiance moqueuse que les progrès évidents de la Grèce n'ont pas encore entièrement dissipé.

Les Grecs étaient un peuple de paysans, de marins et de guerriers, avec des mœurs démocratiques, mais habitués à se grouper autour de chefs populaires; dans ce pays montagneux, sans routes et presque dépourvu de villes, la seule vie publique était la vie municipale. A ce peuple encore à demi barbare on superposa un gouvernement à l'européenne. Le roi Otton, encore mineur, amena de Bavière un régent bavarois qui gouverna jusqu'à sa majorité, un

ministère et des fonctionnaires bavarois, une petite armée de volontaires bavarois; lui-même, resté catholique et allemand, apporta les habitudes du gouvernement personnel. La vie politique commença par l'hostilité des Grecs orthodoxes contre les étrangers catholiques; mécontentement des pallicares grecs incorporés dans une armée avec l'uniforme allemand, ravages des pallicares licenciés qui se firent klephtes, soulèvement des Maniotes (1835), irritation du clergé contre l'organisation de l'Église grecque sous la forme russe d'un synode de cinq prélats et d'un procureur laïque. Le gouvernement parvint pourtant à organiser quelques-unes des institutions d'un État civilisé : — une capitale à Athènes (au lieu de Nauplie, 1834), — une gendarmerie (1833), — une administration à la française, 10 *nomes* avec des préfets, 42 *éparchies* avec des sous-préfets, des communes avec un *démarque* en pratique nommé par le gouvernement, — un *Conseil d'État* (1835) formé des principaux Grecs, — l'Université d'Athènes (1837) qui devint un centre d'instruction et de sentiment national pour tout le monde hellénique, — une banque nationale (1841).

Toute la vie politique grecque restait dominée par la dépendance envers les trois puissances européennes qui avaient créé le royaume et lui avaient avancé l'argent nécessaire pour s'organiser, sous la forme d'un emprunt de 60 millions garanti par toutes trois. Chacune avait son parti. La Russie soutenait les *napistes*, ancien parti des Capodistria, parti orthodoxe, recruté surtout en Morée et dans le clergé; la France, le parti de Coletti, qui avait sa force en Grèce centrale; l'Angleterre, le parti de Maurokordato et Tricoupis, formé surtout des gens des îles. Tous trois, en lutte contre la cour et le gouvernement bavarois, s'entendirent pour faire une révolution; le parti russe voulait expulser le roi catholique et le remplacer par un orthodoxe, les deux autres désiraient lui imposer une constitution. Ils profitèrent des embarras financiers du gouvernement. L'Angleterre et la Russie, en exigeant les intérêts de l'emprunt et la réduction des dépenses (1843), forcèrent le roi à licencier ses soldats bavarois. Les soldats grecs firent alors une révolution militaire; le roi, sans défense, renvoya ses ministres, convoqua une assemblée nationale (1843) et accepta la constitution de 1844. Ce fut une constitution européenne libérale avec un ministère *responsable* et deux Chambres, un Sénat nommé par le roi, une Chambre des députés élus au suffrage universel pour trois ans et recevant une indemnité.

La Grèce sous le régime constitutionnel. — Le roi, désormais isolé, fut obligé d'appliquer réellement le régime parlementaire. La

Grèce, seule parmi les États nouveaux des Balkans, a été gouvernée par des ministères *réellement* soumis à la règle de la majorité, se retirant devant un vote hostile de la Chambre et des électeurs.

Cette société toute démocratique, sans passions religieuses, où le clergé a peu d'influence, n'avait pas de divisions assez profondes pour former de véritables partis. Mais comme les moyens d'existence sont rares, les emplois très recherchés et l'instruction supérieure très répandue, les hommes politiques et les candidats aux fonctions sont trop nombreux pour un pays si pauvre; de là une concurrence âpre dans les élections autour des sièges de députés, et dans la Chambre pour la possession des ministères. La Grèce s'est signalée par l'intensité des passions politiques, qui se manifestent dans les luttes électorales par la pression administrative, les fraudes et les rixes autour du scrutin, dans les luttes parlementaires par la violence des journaux et des discours.

Le pouvoir fut d'abord disputé entre les anciens partis. L'avantage resta aux partis anglais et français qui avaient établi une constitution occidentale et gardé le roi catholique, malgré le parti russe. — Puis le parti français prit le ministère (1844) et le garda. De là le conflit avec le gouvernement anglais. A propos de Pacifico, Juif portugais protégé anglais, dont la maison avait été pillée dans une émeute, l'Angleterre envoya une flotte bloquer les côtes de Grèce (1850).

La guerre de Crimée bouleversa la politique grecque. Les Grecs espérèrent profiter de la guerre pour compléter leur territoire; ils envoyèrent des volontaires et des armes aux insurgés grecs de Thessalie (1854). Mais l'Angleterre et la France ne voulaient pas laisser toucher à l'empire ottoman : un corps français vint occuper le Pirée (1854-57). On imposa à la Grèce la paix avec le sultan, un ministère et l'obligation d'amortir la dette. La Russie ne fit rien pour la Grèce, elle préférait protéger les peuples slaves.

La conduite des anciens protecteurs de la Grèce ruina les partis français, anglais et russe, et acheva de rendre Otton impopulaire; on lui reprochait de n'avoir pas résisté à l'Europe. La division fut alors entre le parti de la cour et le parti démocratique. Le ministère de la cour (Miaoulis, 1857-62), qui se maintint par la pression élecrale, devint si impopulaire que l'armée finit par prendre parti contre le roi. Les soldats, soulevés pendant un voyage du roi, pillèrent le château royal. Un gouvernement provisoire formé des démocrates convoqua l'assemblée nationale qui vota la déchéance d'Otton (1862).

Les Grecs profitèrent de cette révolution pour obtenir enfin un accroissement de territoire. Les îles Ioniennes, administrées depuis

1815 par des gouverneurs anglais, avaient une population grecque qui n'avait cessé de réclamer l'annexion au royaume, et même avait essayé des soulèvements (1848-49). L'Angleterre se décida (1862) à les céder à la Grèce à condition que le nouveau roi lui fût agréable. Les Grecs s'empressèrent d'élire roi le prince Alfred, qui refusa, puis le candidat anglais, un fils de Christian de Glucksbourg, héritier du Danemark. Ce fut le roi Georges Ier (1863). Les îles Ioniennes furent annexées, l'Université de Corfou se fondit avec celle d'Athènes.

La constitution de 1864 établit la liberté de la presse et abolit le Sénat. Tout le pouvoir parlementaire fut concentré dans la *Boulé* élue au suffrage universel, portée à 192 membres et quatre ans de durée. Les partis politiques ne furent plus guère que des coteries personnelles (*kommata*) désignées par le nom de leur chef et d'ordinaire recrutées dans sa région. Les principaux chefs étaient Komoundouros (Magne), Delyannis (Morée), Bulgaris (Nautiques), Zaïmis (Nord de la Morée), Deligeorgis (Missolonghi), Lombardos (îles Ioniennes). Les compétitions étaient ardentes et les ministères duraient peu. L'habitude se prit, comme aux États-Unis, que chaque parti en arrivant au pouvoir changeât tous les fonctionnaires, ce qui acheva de donner aux luttes politiques l'aspect de querelles d'intérêt privé. Cependant derrière ces concurrences paraît se marquer une opposition entre deux tendances, une tendance nationale hostile à la civilisation européenne, représentée surtout par les Moraïtes et Delyannis, une tendance européenne représentée par Tricoupis et ses tentatives de travaux publics et de créations d'écoles.

Depuis quinze ans le ministère a alterné entre Tricoupis (1882-85, 1886-90, 1892, 1893-95) et Delyannis (1885-86, 1890-92 et depuis 1895). Les préoccupations de la politique grecque sont encore de compléter le territoire et de payer les intérêts de la dette; toutes deux maintiennent les Grecs dans une dépendance étroite des gouvernements et des capitalistes européens. A chaque crise de l'empire ottoman la Grèce a essayé de reprendre un lambeau de pays grec; mais toujours les puissances sont intervenues pour l'arrêter : — après le secours aux insurgés de Crète (1868) par la Conférence de Paris (1869), — pendant l'invasion russe en 1878, — en 1886 à propos de la Crète. La France et l'Italie ont obtenu seulement pour la Grèce une promesse, qui après de longues négociations a abouti à l'annexion de la Thessalie (1881). — Les finances n'ont pu être rétablies. Le déficit continue, aggravé par les armements pour les tentatives de guerres contre la Turquie, et par les chemins de fer et les canaux. La dette, augmentée des intérêts et de nouveaux emprunts (1864),

a dépassé un demi-milliard; on a fini par suspendre les paiements (1893).

Cependant le pays se repeuple (la population a monté à 2 200 000 âmes) et se relève; la richesse augmente par l'agriculture et le commerce; l'instruction primaire est devenue générale. En même temps la force d'assimilation des Hellènes continue à augmenter le nombre des Hellènes dans l'empire ottoman. (On évalue à 8 millions le chiffre total des gens parlant grec.) Le royaume de Grèce est le centre national pour les Hellènes dispersés, les commerçants grecs des grandes villes européennes, les médecins grecs des pays musulmans. C'est à ces *Homogènes* (gens de même race), enrichis au loin mais restés patriotes grecs, que le royaume et surtout la capitale (Athènes) doivent les legs et les fondations qui permettent à la Grèce de tenir sa place dans l'Europe civilisée.

SERBIE ET MONTÉNÉGRO

Formation de la principauté de Serbie. — La nation serbe, soumise par une conquête effective, avait perdu son aristocratie nationale. Il n'était resté qu'un peuple de paysans de langue serbe et de religion orthodoxe, qui ne savaient ni lire ni écrire, vivaient de blé, de maïs et des troupeaux de porcs nourris dans les forêts de chênes. Des guerriers musulmans, établis dans le pays, tenaient la place d'une aristocratie. Mais les Serbes étaient en relations avec l'Autriche, beaucoup s'engageaient dans les armées autrichiennes, d'où quelques-uns revenaient sous-officiers; ces sous-officiers et les marchands de porcs étaient les notables de cette nation de paysans.

Les Serbes chrétiens profitèrent d'une guerre civile entre les guerriers musulmans, pour s'insurger d'abord au nom du sultan, puis contre les Musulmans; ils prirent Belgrade et la pillèrent (1805). Les porchers de la Schoumadia, habitués à vivre libres et armés dans la forêt, les brigands (*heiduques*), héros populaires comme en Grèce, formèrent les forces de l'insurrection. Le chef Georges, surnommé en turc *Kara* (le Noir), était un sous-officier autrichien devenu marchand de porcs. Le tsar, en guerre avec le sultan (1806-1812), soutint les Serbes insurgés, qui le reconnurent pour protecteur. Mais, après la paix, les insurgés, abandonnés par la Russie, ne purent plus résister, et s'enfuirent en Autriche. De la Serbie de Kara-Georges il ne resta qu'un souvenir et des chansons épiques. Les

Turcs rétablirent des collecteurs, ils recommencèrent à imposer des corvées, à décapiter et à empaler les chrétiens [1].

Un chef local (*voiwode*), ennemi de Kara-Georges, le marchand de porcs Miloch Obrenowitch, reprit l'œuvre d'émancipation, mais par des procédés opposés. Il se posa non en héros national, mais en serviteur du sultan. En protestant de la soumission des Serbes, il obtint le pouvoir de lever les redevances et le droit de garder les armes. Kara-Georges revint en Serbie, il fut assassiné, par ordre de Miloch, dit-on (1818).

Miloch, s'étant enrichi en levant l'impôt et en s'attribuant le monopole du commerce des porcs, se fit donner par le gouvernement ottoman le titre de « Prince des Serbes du Pachalik de Belgrade » (1820). Pendant les guerres du sultan contre les Grecs, puis contre les Russes, Miloch resta neutre. Le sultan le récompensa en le nommant prince héréditaire (1830), en retirant les garnisons turques du pays (excepté de Belgrade), puis en lui donnant une partie des districts habités par des Serbes en dehors du pachalik. Ainsi commença obscurément la principauté de Serbie, sous la forme d'une province autonome de l'empire ottoman, gouvernée au nom du sultan par un prince indigène héréditaire.

Miloch, établi dans l'intérieur, à Kragujevatch, gouvernait en souverain absolu [2], se bornant dans les grandes occasions à réunir la *Skouptchina*, assemblée générale des chefs de famille, qui n'essayait pas de lui résister. Mais il avait mécontenté la Russie, alors toute-puissante auprès du gouvernement turc, et s'était fait des ennemis parmi ses propres partisans. Un parti dirigé par son frère Jephrem l'obligea à accepter une constitution (1835); mais elle fut repoussée par les gouvernements russe et turc, et les opposants s'enfuirent de Serbie. Enfin (1837), le sultan et la Russie lui imposèrent une constitution qui lui adjoignait trois ministres, et donnait à un Sénat viager (de 17 membres) le pouvoir législatif. Le Sénat, formé de ses adversaires, lui demanda des comptes. Miloch essaya de se défaire du Sénat par une révolte de paysans, puis abdiqua (1839) en faveur de son fils Milan, phtisique, qui mourut bientôt, laissant pour successeur Michel, âgé de seize ans.

Michel régna avec une régence formée des notables qui avaient

1. L'histoire du peuple serbe avant l'indépendance et jusqu'en 1820 n'est guère connue que par la tradition orale et les chants nationaux serbes.

2. D'après la tradition, il s'appropriait tout ce qui lui plaisait, indemnisant à sa fantaisie; celui qui avait l'imprudence de se plaindre était assassiné et les agents déclaraient que le meurtre avait été commis par un brigand turc; il forçait des marchands des villes du Danube à venir faucher et moissonner sur ses terres.

vaincu Miloch. Mais les régents se divisèrent. Un fort parti appuyé sur les Turcs s'insurgea; il expulsa Michel, et fit élire prince par la *Skouptchina* le fils du héros national, Kara-Georges, Alexandre Karageorgewitch (1842), que le sultan accepta. Alexandre fut un prince pacifique; établi à Belgrade près de la garnison musulmane, il resta soumis au sultan et à l'Autriche; on lui reprochait de recevoir coiffé du fez à la mode orientale et de se laisser malmener par le consul autrichien, qui lui soufflait, dit-on, la fumée de son cigare dans la figure. Le peuple serbe, orthodoxe, ne s'attacha pas à un prince ami des catholiques et des musulmans, et qui d'ailleurs évitait de convoquer la *Skouptchina*. Les sénateurs conspirèrent contre lui (1857). Il les fit arrêter et destituer; le gouvernement turc le força à les rétablir. Ses ministres, d'accord avec la Russie, firent élire une *Skouptchina* qui lui demanda d'abdiquer, puis, sur son refus, le déposa, et rappela le vieux Miloch (1858).

Michel, qui succéda à Miloch (1860), paraît avoir eu le projet de réunir en un seul État tous les pays peuplés de Serbes orthodoxes, en annexant à la Serbie la Bosnie, l'Herzégovine et le Monténégro. Cette politique nationale exigeait une force militaire en Serbie et une entente avec les Serbes du dehors. On commença à créer une armée serbe; elle se composa d'un tout petit corps permanent (2 bataillons), destiné seulement à servir de cadre, et d'une milice nationale qui devait comprendre tous les hommes valides (80 000 hommes). — Au dehors les Serbes excitèrent et soutinrent les insurgés chrétiens d'Herzégovine (1862). — L'excitation nationale amena des conflits à Belgrade entre les habitants chrétiens et la garnison turque. Les Turcs tirèrent sur la ville. Les puissances européennes intervinrent et obligèrent le sultan à faire évacuer Belgrade (1862). Il restait encore des garnisons turques dans quelques forteresses; par un accord direct avec le gouvernement turc, Michel obtint de les faire retirer (1867), en conservant à côté du drapeau serbe le drapeau du sultan, dernier reste de la domination ottomane en Serbie. Il allait obtenir mieux encore, le gouvernement de la Bosnie, moyennant un tribut, c'est-à-dire la fondation de la Grande-Serbie. Mais la rivalité entre les familles des deux héros de l'indépendance, les Karageorgewitch et les Obrenowitch, durait toujours. Les Karageorgewitch, soutenus par l'Autriche, conspirèrent et assassinèrent Michel (1868).

La Serbie sous le régime constitutionnel. — Michel n'avait pas d'enfant, mais les Obrenowitch étaient devenus la dynastie nationale populaire; la *Skouptchina* proclama prince le petit-neveu

de Michel, Milan, alors âgé de 14 ans et élevé dans un lycée de Paris. Le conseil de régence qui gouverna en son nom jusqu'à sa majorité (1872), fut dirigé par le chef du parti *libéral*, Ristitch. Il essaya d'organiser le gouvernement à l'européenne, par la constitution de 1869.

Le Sénat fut transformé en un Conseil d'État de 11 à 15 membres nommés par le gouvernement, sur le modèle français, chargé des projets de lois, du contentieux administratif et en outre du contrôle du budget. — La *Skouptchina* devint une assemblée représentative, élue régulièrement (1 député par 10 000 âmes). Dans cette société de paysans propriétaires presque égaux, on ne pouvait établir ni régime censitaire ni seconde Chambre aristocratique; le suffrage fut presque universel, tout contribuable fut électeur, les députés eurent droit à une indemnité. La *Skouptchina* resta assemblée unique, mais, pour remplacer l'aristocratie absente, on donna au prince le droit d'ajouter à l'assemblée élue un quart en sus de membres nommés par lui. — Les changements de constitution, de territoire, ou de gouvernement devaient être votés par une *Skouptchina* extraordinaire, en nombre quadruple.

La vie politique commença alors en Serbie. Il s'y forma des partis avec des noms européens : conservateur, progressiste, libéral, radical. Certains de ces noms couvraient surtout des rivalités personnelles entre les chefs de partis. Cependant il semble bien que la vie politique en Serbie soit réellement dominée par l'opposition, sinon entre deux partis, du moins entre deux tendances.

La masse du peuple serbe, avant tout paysanne et orthodoxe, tient à n'être pas gênée par les fonctionnaires et les impôts. Sa politique intérieure a consisté surtout à obtenir l'autonomie des communes, à demander des économies et à refuser les impôts nouveaux. Dans la politique étrangère, par sympathie religieuse elle réclame l'alliance avec la Russie orthodoxe, la réunion des Serbes orthodoxes à la Serbie. Le parti *radical*, qui a pris la direction de ce mouvement, est surtout un parti populaire, peu favorable à la civilisation occidentale; son moyen d'action a été la *Skouptchina* où les élections, en dehors de la pression du gouvernement, donnent une majorité radicale. Il a eu d'abord son centre à Kragujevatch, la capitale ancienne détrônée par Belgrade.

Les hommes du gouvernement tendaient au contraire à introduire en Serbie les institutions de l'Europe monarchique, et à relier le pays à la vie économique du monde civilisé en créant des chemins de fer et en développant le commerce avec l'Autriche, débouché naturel des produits agricoles de la Serbie. Il leur fallait se procurer de l'argent par des impôts et des emprunts et se rapprocher des

puissances occidentales, surtout de l'Autriche. Leur politique intérieure consistait donc à maintenir la domination du gouvernement central malgré la *Skouptchina*, à étendre le pouvoir des fonctionnaires aux dépens des communes, à augmenter l'armée permanente et les impôts; leur politique extérieure était l'alliance avec l'Autriche. Les partisans de cette politique compensaient leur petit nombre par l'avantage capital d'avoir pour eux tous les pouvoirs permanents du pays, le prince, les ministres, le Conseil d'État, les fonctionnaires, les officiers. Les partis personnels entre lesquels ils se partageaient différaient surtout, ce semble, par la quantité d'arbitraire et de procédés illégaux que chacun employait pour contenir le mouvement radical.

Le parti *libéral* (Ristitch) gouverna pendant la régence (1868-72). Le prince Milan devenu majeur (1872) prit un ministère *conservateur* (1873), puis un ministère *progressiste*. Mais le soulèvement des chrétiens serbes en Herzégovine excita la passion nationale de la *Skouptchina* au point qu'elle obligea Milan à prendre un ministère radical national (Grouitch et Ristitch) décidé à la guerre contre les Turcs avec l'aide de la Russie.

Ce fut la Serbie qui commença la guerre (juil. 1876). Vaincue et envahie, elle fut sauvée par l'intervention de l'Europe qui imposa au sultan un armistice, puis la paix. Après l'invasion russe elle recommença la guerre. A la paix elle obtint un agrandissement de territoire et l'indépendance complète (1878). Mais la guerre avait laissé une lourde dette et un mécontentement national contre l'établissement des Autrichiens dans le pays serbe d'Herzégovine, qui rendait impossible la création de l'État de Grande-Serbie. Le parti radical national, voulant continuer une politique russe, négociait avec les Bulgares pour essayer de reprendre la Bosnie avec l'aide de la Russie; en attendant il protestait contre le projet d'un chemin de fer relié au réseau autrichien, et refusait le traité de commerce avec l'Autriche.

Le gouvernement autrichien, par une note menaçante, décida la démission du ministère. Le parti de l'influence autrichienne prit le pouvoir (oct. 1880), et sous différents ministères, d'ordinaire *progressistes* (Garaschanine), le garda jusqu'en 1887. Le prince obtint de l'Autriche et ses alliés l'autorisation de prendre le titre de *roi* de Serbie (1882). Le parti radical protesta contre le traité conclu avec l'*Union générale* (Bontoux) en faillite (1882), et demanda la revision de la Constitution (1883). Le gouvernement se délivra de l'opposition d'abord en annulant les élections des radicaux (1882), puis par un coup d'État. Les radicaux avaient repris la majorité (1883); le roi ajourna la *Skouptchina*, suspendit les garanties des libertés, mit le

pays en état de siège et ordonna de livrer les armes. Les radicaux s'insurgèrent, l'insurrection se termina par des fusillades, un procès monstre (819 accusés) et l'établissement du pouvoir absolu (1883); la *Skouptchina*, élue sous la pression des fonctionnaires, ne fut plus qu'un instrument à voter les projets du gouvernement. A la place de la capitation on établit un nouveau système d'impôts sur les terres, les maisons, les capitaux, le revenu (1884), et le monopole du tabac; on détruisit l'autonomie des communes en leur enlevant le droit de lever les impôts et de rendre la justice. La Serbie passa sous une administration centralisée à l'européenne; elle commençait à avoir une armée permanente à l'européenne (25 000 hommes d'infanterie), avec service de trois ans, et aussi une dette européenne formée depuis la guerre de 1876 et qui grossissait avec le déficit (25 millions en 1878, 277 en 1887).

La guerre contre la Bulgarie, qui aboutit à la défaite et à l'invasion (1885), rendit le gouvernement et le roi si impopulaires, qu'après plusieurs crises ministérielles et des reconstitutions du ministère Garaschanine, le parti autrichien progressiste se reconnut impuissant à gouverner. Milan appela au ministère l'opposition nationale, parti de l'influence russe, coalition des radicaux et des libéraux, d'abord un libéral, Ristitch (1887), et bientôt (janv. 1888) un radical, Grouitch [1].

Le parti radical fit la constitution de 1888, qui transformait la *Skouptchina* en une assemblée purement représentative (en supprimant le quart nommé par le roi) et augmentait beaucoup ses pouvoirs. Milan abdiqua (1889), déclarant qu'il ne voulait pas être « un roi qui signe des actes ». Son fils Alexandre étant encore mineur, il nomma une régence dirigée par Ristitch, qui promit de conserver la même politique étrangère. La Serbie semblait entrée dans le régime parlementaire sous la direction des radicaux et des libéraux coalisés.

Mais Milan profita des discordes entre les radicaux et les libéraux de la régence pour reprendre la direction occulte du jeune roi. Alexandre Ier, conseillé par son père, fit successivement deux coups d'État. 1° Il se déclara majeur, fit arrêter les régents, donna le ministère à son précepteur (Dokitsch), qui s'appuya sur le parti radical (1893). Il fit

1. Les querelles domestiques de la famille royale, qui ont tant occupé les journaux d'Europe, n'ont été que des épisodes. — En 1888, Milan, brouillé avec la reine Nathalie, fille d'un colonel russe, faisait prononcer son divorce par le métropolite et faisait reprendre le prince héritier que la reine avait emmené en Allemagne. — Nathalie revint à Belgrade (1889). Le gouvernement la pria de partir et finit par l'expulser. Le peuple s'était ameuté pour la défendre; on l'enleva de nuit (1891). — Puis les deux époux se réconcilièrent et firent annuler leur divorce (1893).

revenir son père en Serbie, et, pour réduire au silence les journaux qui l'attaquaient, lui rendit par décret la qualité de membre de la famille royale. — 2° Rompant avec les radicaux, il abolit par décret la constitution de 1888 et les lois qui garantissaient la liberté de la presse et les élections communales, et rétablit la constitution de 1869. Puis il appela au pouvoir le parti autrichien, qui sous des ministères de noms différents, libéral (Christitch) ou progressiste (Garaschanine), a conservé le pouvoir et gouverné en s'appuyant sur les fonctionnaires et les officiers, levant le budget par oukase, arrêtant ou destituant les chefs radicaux et libéraux, faisant élire une *Skouptchina* ministérielle. Les négociations entre le roi et le parti radical pour l'établissement d'une constitution (1896) ayant avorté, la Serbie est restée sous un régime provisoire.

Le Monténégro. — La Tchernagora (en italien, Monténégro), petit pays presque inaccessible dans le massif de montagnes qui dominent l'Adriatique, était restée une enclave pratiquement indépendante dans l'empire ottoman. Les habitants, Serbes orthodoxes, nominalement sujets du sultan, formaient un petit peuple de montagnards armés, gouvernés par une famille de chefs nationaux religieux qui se succédaient d'oncle en neveu, avec le titre de *Vladika* (prince-évêque). C'était une démocratie guerrière; les femmes cultivaient la terre, les hommes se battaient. Le voisinage de l'Herzégovine donna un rôle politique au Monténégro; les *Vladikas* devinrent les alliés du tsar, qui se servit des Monténégrins pour soulever les chrétiens serbes d'Herzégovine et faire des incursions contre les Turcs.

En 1851, l'héritier du *Vladika*, Danilo, quittant le titre de *Vladika*, se maria et fonda la dynastie des princes du Monténégro. Le sultan envoya contre lui une armée, que le tsar le força à rappeler (1852). Puis, en récompense de son attitude pendant la guerre de Crimée, le prince de Monténégro reçut du tsar un subside annuel. Danilo, tué par un ennemi privé (1860), eut pour successeur son neveu Nikita.

La vie publique du Monténégro ne consista guère que dans la lutte presque continuelle contre les Musulmans, qui alla jusqu'à la guerre ouverte pendant les insurrections d'Herzégovine (1862 et 1876). La Russie récompensa le Monténégro des services qu'il rendit dans la campagne de 1877, en lui faisant céder par le sultan un territoire plus grand et plus peuplé que toute la principauté, avec un port qui lui assurait les communications avec l'Europe (1878). Mais les musulmans albanais qui occupaient le pays refusèrent de le livrer; et le Monténégro ne put en prendre possession (1881) qu'après une longue guerre et la fameuse démonstration des flottes européennes devant Dulcigno.

La vie politique intérieure est restée presque nulle. Le prince, devenu officiellement indépendant du sultan, est resté souverain absolu, propriétaire du budget, investi de tous les pouvoirs, nommant les ecclésiastiques. Mais il a recouvert le régime patriarcal de formes européennes. Le *statut administratif* de 1879 a créé un *Conseil d'État* législatif de huit membres, la moitié nommée par le prince, la moitié élue par les habitants. On a adopté un code à la française. L'organisation est restée guerrière, le peuple partagé en tribus, chacune avec ses anciens élus et son chef de guerre. Mais la famille princière de Monténégro, par des mariages avec la famille du tsar (1889) et du roi d'Italie (1896), est entrée dans le monde des dynasties européennes.

LA BULGARIE

Le peuple bulgare avant l'union de 1885. — La Bulgarie, comme la Serbie, avait une population slave chrétienne orthodoxe soumise à une aristocratie musulmane. Le peuple bulgare ne consistait plus qu'en paysans tenanciers des propriétaires musulmans. Mais tandis que les autres nations chrétiennes gardaient du moins leur clergé national, le clergé bulgare, soumis à l'Église grecque de Constantinople avait été désorganisé. Les évêques grecs avaient travaillé à *helléniser* les orthodoxes bulgares, en remplaçant les livres de religion bulgare par des livres grecs, la liturgie slavonne par la liturgie grecque, et en créant des écoles grecques. Dans l'empire ottoman, où toute nation était représentée par son Église nationale, les Bulgares soumis à des évêques grecs avaient cessé de former une nation. On les comptait avec les Grecs sous la désignation d'orthodoxes grecs. Le monde avait oublié le peuple bulgare. Les Russes, quand ils occupèrent le pays en 1828, furent surpris d'y trouver un peuple slave, qui parlait une langue voisine du russe.

Avec l'occupation russe commença la renaissance de la nation bulgare. Quelques patriotes prirent conscience de leur nationalité, et entrèrent en lutte avec les Grecs. Le haut clergé grec, soutenu par le gouvernement turc, persécuta les patriotes, suspects de servir d'agents de propagande à la Russie. — Pour échapper au clergé grec, les Bulgares, sur les conseils des agents de propagande catholique autrichiens, commencèrent (vers 1859) à former des églises de Grecs-Unis, qui entraient dans la communion catholique en se sou-

mettant au Pape, à condition de conserver leur rite slave et leurs prêtres mariés; la conséquence était de les transformer en protégés des puissances catholiques, France et Autriche. La Russie finit par s'inquiéter d'un mouvement qui lui enlevait ses protégés. Elle obtint du sultan la création d'une Église bulgare indépendante, avec un chef suprême, l'*exarque des Bulgares*, établi à Constantinople (1870); le patriarche grec excommunia le clergé bulgare.

Les Bulgares n'étaient encore qu'une nation de *raïas* soumis aux fonctionnaires musulmans. Un soulèvement, organisé par un comité établi en Roumanie, amena les fameux massacres de 1876 (voir p. 601), puis l'occupation russe. L'État bulgare fut créé par la Russie après la guerre. La principauté de Bulgarie, telle que la Russie l'avait faite par le traité avec le sultan, devait comprendre toute la nation bulgare, y compris la Macédoine, habitée par un mélange de peuples, Bulgares, Serbes, Grecs, Valaques, Albanais. Le nouvel État semblait destiné à rester sous la main de la Russie.

Le Congrès de Berlin, par crainte de l'influence russe, coupa en trois l'État bulgare. Il rendit la Macédoine au sultan en pleine possession. De la région bulgare au sud des Balkans il fit la Roumélie orientale, province autonome sous une administration mixte. Il ne laissa que la région du Nord à la Bulgarie, qui devint un État tributaire du sultan dans la même condition que la Roumanie avant 1878, avec un prince élu par le pays et confirmé par le sultan.

La principauté de Bulgarie fut organisée par les Russes qui occupaient le pays et qui en se retirant y laissèrent des officiers. La constitution de 1879 fut présentée par le gouverneur russe à une assemblée nationale élue, qui l'adopta. Comme en Serbie, elle créait un ministère et une assemblée unique, la *Sobranié*, élue au suffrage universel, avec un quart des membres nommés par le prince et un nombre double pour les changements à la Constitution ; elle proclamait toutes les libertés modernes. En Bulgarie comme en Serbie, la société était démocratique, formée de paysans, de popes et de maîtres d'école. Le prince élu par l'assemblée fut Alexandre de Battenberg, désigné par le tsar. Les milices bulgares furent organisées et commandées par des officiers russes, avec un matériel laissé par l'armée russe. En fait, la Bulgarie fut d'abord gouvernée par les Russes, l'assemblée nationale reconnut aux Russes qui avaient fait la guerre de libération de la Bulgarie tous les droits des citoyens bulgares, par conséquent l'accès à tous les emplois.

Il se forma aussitôt dans l'assemblée bulgare des partis politiques qui étonnèrent les étrangers par leur sens pratique; les principaux

chefs étaient des instituteurs instruits hors du pays. La division s'était faite sur la question nationale. Le parti *conservateur* (Grékoff) pour éviter le conflit avec l'Europe se résignait à la séparation de la Roumélie. Le parti national, qui réclamait l'union au risque d'une guerre, se composait de deux groupes, *libéral* (Zankoff), *radical* (Karaveloff); ces divisions correspondaient à des rivalités personnelles. Le prince Alexandre forma un ministère conservateur partisan de l'alliance avec l'Autriche. Le parti radical et libéral, soutenu alors par le gouverneur russe, était populaire auprès de la masse des paysans; il eut la majorité dans la *Sobranié* (1879). La vie politique commença par un conflit entre le prince et l'assemblée. La *Sobranié* dissoute (1879) fut réélue (1880). Alexandre essaya d'un ministère national (1880), puis fit un coup d'État. Il renvoya le ministère, convoqua une assemblée, supprima la Constitution et se fit accorder des pouvoirs extraordinaires (1881). Il forma un ministère conservateur dirigé par deux généraux russes [1], qui finirent (1883) par écarter les conservateurs et gouverner seuls.

Les chefs de tous les partis bulgares, mécontents de ce gouvernement étranger, s'entendirent secrètement entre eux, puis avec le prince pour se délivrer des Russes. La *Sobranié* présenta à l'improviste au prince une adresse pour le prier de rétablir la constitution de 1879, en indiquant les parties à reviser. Les généraux russes surpris sortirent furieux de l'assemblée [2] et donnèrent leur démission. Le prince forma un ministère de coalition conservateur et libéral (1883), puis exclusivement libéral. La Constitution revisée créa une seconde Chambre. Mais les officiers russes continuaient à commander l'armée bulgare; l'agent diplomatique russe excitait contre le ministère le parti radical, qui prit la majorité dans la *Sobranié* élue en 1884 et arriva au ministère.

Pendant ce temps la Roumélie orientale avait été organisée en province autonome avec une milice nationale commandée par des officiers européens, une assemblée provinciale élue, un gouverneur chrétien nommé par le sultan pour cinq ans, et un directoire faisant fonction de ministère. Le premier gouverneur fut un Grec, Vogoridès, qui s'entoura de Bulgares; le second, nommé sous la pression

1. Un des deux ministres russes, Sobolew, raconte qu'Alexandre a attribué le coup d'État de 1881 aux Russes pour les rendre impopulaires, mais qu'en réalité il l'a fait sous l'inspiration de l'Autriche; le parti conservateur n'était, dit-il, qu'une coterie de 200 individus ennemis de la Russie. Mais il se sentit si impopulaire qu'il fit demander au tsar des ministres russes.

2. D'après un récit de source autrichienne, Kaulbars sortit de la salle en criant : « Cochons, canaille, menteurs! » les Bulgares répondirent par des hourrahs.

de la Russie, fut un des membres du directoire, un Bulgare (Krestowitch), qui prit le nom de Gavril-pacha. L'assemblée provinciale désirait l'union avec la Bulgarie; les fonctionnaires et les officiers travaillaient à la préparer. Ce fut une conspiration générale. Un jour (18 sept. 1885) un bataillon de milice arrêta le gouverneur et le général en chef; un gouvernement provisoire s'installa, fut reconnu par toutes les autorités locales et demanda secours au prince de Bulgarie. Le tsar, mécontent des Bulgares depuis 1883, ne voulait pas de l'union. Alexandre le savait[1]; mais il n'avait le choix qu'entre rompre avec la Russie ou rompre avec ses sujets en combattant les Bulgares de Roumélie. Il accepta l'union, prit le titre de « Prince des deux Bulgaries » et vint avec son armée prendre possession de la Roumélie, où il fut reconnu par le suffrage universel.

La Bulgarie depuis l'union de 1885. — L'union bouleversa la vie politique de la Bulgarie. D'abord les grands États, craignant un soulèvement général, prirent parti contre les Bulgares. Le tsar rappela les officiers russes qui commandaient l'armée bulgare; les ambassadeurs européens à Constantinople déclarèrent « condamner la révolution » et sommèrent les Bulgares de désarmer et de dissoudre l'union. Puis l'armée serbe envahit la Bulgarie, dégarnie du côté de l'ouest. Alexandre revint de Roumélie. L'armée, où les officiers bulgares avaient remplacé les Russes, prit l'offensive, força les Serbes à repasser les défilés et les poursuivit en Serbie. L'Europe imposa la paix.

La victoire des Bulgares rendait impraticable la séparation de la Roumélie. Les grandes puissances continuèrent pourtant à réclamer l'exécution du traité de Berlin et à refuser de reconnaître le nouvel État formé par la fusion des deux Bulgaries; mais elles se bornèrent à protester. Le gouvernement turc finit par accepter un compromis : Alexandre fut nommé gouverneur de Roumélie (1886).

La Russie resta irréconciliable. Le résultat fut de faire du parti radical, décidé à maintenir l'union, un parti national, opposé à l'intervention étrangère. Il garda le ministère et eut une majorité énorme dans la *Sobranié* renforcée des députés de la Roumélie. Le chef du parti libéral, Zankoff, devint un agitateur au service de la Russie contre le gouvernement. Mais il restait un fort parti russe dans

1. Il en avait été averti dans une entrevue avec le ministre de Russie, Giers, et avait répondu que les populations désiraient l'union, mais ne semblaient pas prêtes à un mouvement. Il fut prévenu trois jours, dit-on, avant la révolution, par des délégués du comité révolutionnaire, et les dissuada; mais les délégués à leur retour trouvèrent la révolution faite.

l'armée et le clergé orthodoxe. Les officiers des armes spéciales et les élèves de l'École militaire de Sofia firent un coup d'État militaire. Alexandre, surpris par les conjurés, fut forcé d'abdiquer et emmené hors du pays; une proclamation de Zankoff expliqua qu'on le déposait pour avoir suivi une politique contraire à la race slave (août 1886). Une contre-révolution suivit aussitôt; on arrêta les conjurés, on rappela Alexandre, qui fut reçu avec acclamations. Mais le tsar refusa d'approuver son retour. Alexandre abdiqua et une régence de trois membres prit le pouvoir, en attendant l'élection d'un prince.

Un des régents, Stambouloff, président de la *Sobranié*, prit alors la direction de la Bulgarie. Il gouverna de concert avec le commandant de la milice de Roumélie, Moutkouroff; mais il se brouilla avec le troisième régent, l'ancien chef du parti radical, Karaveloff.

Toute la vie politique bulgare consista à faire accepter l'union à l'Europe et à lutter contre le parti russe. La Russie refusait de reconnaître la *Sobranié* où siègeaient les députés de la Roumélie. Elle exigea d'abord (1886) la levée de l'état de siège et de nouvelles élections; puis (1887) un général russe pour régent, et pour prince un prince de Mingrélie, sujet russe. La *Sobranié* refusa au nom de l'indépendance nationale. Mais on eut beaucoup de peine à trouver un prince. Waldemar de Danemark, élu en 1886, n'accepta pas. Le gouvernement bulgare, renonçant à apaiser le tsar, se décida à s'appuyer sur l'Autriche. Il fit élire un prince catholique, Ferdinand de Cobourg, officier dans l'armée hongroise (juillet 1887), qui prit un ministère Stambouloff. Les puissances refusèrent de le reconnaître.

Le parti russe en Bulgarie, par des intrigues, des complots militaires, des soulèvements (février 1887, novembre 1887, 1888), des tentatives de meurtre (1887, 1891), travailla à renverser Stambouloff et à replacer le pays sous le gouvernement de la Russie. Stambouloff se défendit par des procès, des exécutions, des suppressions de journaux et un régime de terreur; on l'accusa d'avoir fait torturer des accusés et condamner des innocents (procès du major Paniza, 1890). Le parti libéral protesta contre la violation des libertés garanties par la Constitution. Mais le gouvernement se consolida; Ferdinand fut reconnu par le sultan et fit faire une revision de la Constitution qui diminua de moitié le nombre des députés et porta leur mandat de trois à cinq ans. Le métropolite, ayant fait un sermon contre le prince catholique, fut condamné à la prison.

Puis Ferdinand, las d'obéir à Stambouloff, prit un ministère conservateur, rappela les anciens chefs, le radical Karaveloff, le libéral Zankoff, et se rapprocha du parti russe orthodoxe (1894). Stambou-

loff fut assassiné (1895) et ses meurtriers sont restés impunis. Ferdinand a fait baptiser orthodoxe son fils, le prince héritier Boris (1896), avec le tsar pour parrain. La Bulgarie s'est réconciliée avec la Russie en gardant son indépendance et son unité nationales.

L'agitation continue pour essayer de réunir la Macédoine. Des bandes d'insurgés bulgares ont livré de petits combats (1896). Mais l'agitation bulgare se heurte en Macédoine à d'autres agitations nationales, car la population y est très mélangée et on discute même si la majorité slave est formée de Bulgares ou de Serbes.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie. — **Lavisse et Rambaud**, *Histoire générale*, t. IX, p. 737 (indique les histoires d'ensemble). — Voir **Lorenz**, *Catalogue de la librairie franç.*, pour les livres écrits en français; pour la Grèce, **Hertzberg**, *Gesch. Griechenlands* (qui peut servir de bibliogr.); pour la Roumanie, **Bergner**, *Rumänien*, 1887, **J. Bengesco**, *Bibliogr. franco-roumaine du XIXe s.*, 1895. — Pour les travaux récents voir les *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft* (depuis 1878).

Documents. — La plupart des documents et des renseignements se trouvent dans les trois *Annuaires* et le *Staatsarchiv* (voir Préf., p. VIII), ou dans les revues publiées en Allemagne, en France, en Angleterre (citées dans la bibliogr. de ces pays). Pour la Roumanie, **Petrescu et Stourdza**, *Actes et documents relatifs à l'histoire de la régénération de la Roumanie*, 7 vol., 1889-92.

Travaux. — Histoires d'ensemble : **Bamberg**, *Gesch. der oriental. Frage* (coll. Oncken), période 1856-78. — **Oncken**, *Zeitalter d. K. Wilhelm* (coll. Oncken).

Descriptions des moeurs politiques : **E. de Laveleye**, *La péninsule des Balkans*, 1886, récit d'un voyage rapide. — **Sp. Gopcevic**, *Der turko-montenegrinische Krieg, 1876-78*, 3 vol., 1879; *Serbien und die Serben*, 1881; *Oberalbanien und seine Liga*, 1881; *Bulgarien und Ostrumelien, 1876-86*, 1886; *Makedonien und Alt-Serbien*, 1889; œuvres de journaliste, partiales, mais pleines de détails intéressants.

Roumanie : **Prince Bibesco**, *Roumanie, 1829-49*, 2 vol., 1893-94. — **Samuelson**, *Roumania*, 1882 (en anglais). — **R. Bergner**, *Rumänien*, 1887. — **Blaramberg**, *Essai sur les institutions de la Roumanie*, 1885.

Grèce : **Mendelsohn-Bartholdy**, *Geschichte Griechenlands*, 2 vol., 1870-74 (coll. *Staatengesch. d. n. Zeit.*). — **Hertzberg**, *Gesch. Griechenlands*, t. III et IV, 1879 (coll. de Gotha), s'arrête à 1878, tous deux scientifiques et critiques.

Outre les travaux antérieurs à 1878 cités dans **Hertzberg**, voir **Thouvenel**, *La Grèce du roi Othon*, 1890 (lettres privées d'un diplomate).

Serbie : **Ranke**, *Serbien und die Serben*, 1879, principale histoire de l'indépendance.

Bulgarie : **Jirecek**, *Das Fürstenthum Bulgarien*, 1891 (principal ouvrage d'ensemble). — **Kanitz**, *Donau-Bulgarien*, 3 vol., 1877-80, pour la période turque. — Pour le règne d'Alexandre : **A. Koch**, *Prinz Alexander of Battenberg*, 1887; l'auteur était chapelain du prince. — **A. v. Huhn**, *Der Kampf der Bulgaren um ihre Nationaleinheit*, 1886; *Aus bulgarischer Sturmzeit*, 1886, dans le sens allemand. — **Sobolew**, *Der erste Fürst v. Bulgarien*, 1886, trad. du russe. — **Draudar**... *Le prince Alexandre de Battenberg*, 1884.

CHAPITRE XXII

TRANSFORMATION DES CONDITIONS MATÉRIELLES DE LA VIE POLITIQUE

Les inventions matérielles. — A aucun moment de l'histoire de l'humanité les conditions matérielles de la vie n'ont été transformées si profondément et si rapidement qu'en Europe au XIXe siècle. Les arts pratiques, perfectionnés seulement depuis l'antiquité par des progrès lents de détail, ont été bouleversés par une révolution radicale, si bien que la distance est beaucoup plus grande entre les procédés techniques du XVIIIe siècle et l'industrie contemporaine qu'entre les procédés du XVIIIe siècle et les arts de l'antiquité, même égyptienne [1].

Cette révolution est le résultat d'inventions techniques faites soit empiriquement, soit par l'application méthodique des sciences théoriques. Beaucoup remontent au dernier tiers du XVIIIe siècle; mais les effets pratiques ne s'en sont pas fait sentir dans la masse des populations de l'Europe avant la fin des guerres de l'Empire. La transformation de la vie matérielle ne commence guère qu'après 1814. Elle est le plus grand événement contemporain, un événement international, car les inventions ont été faites par les savants et les inventeurs de toutes nations, unis dans une collaboration internationale si étroite qu'il n'est même pas toujours possible de déterminer quel pays a eu l'initiative de chacune d'elles; et elles ont passé d'une nation à l'autre, profitant indistinctement à toutes.

1. Pour avoir l'impression de cette différence énorme de rapidité dans l'évolution il suffit de comparer les peintures des tombeaux égyptiens qui représentent des métiers, les gravures de l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle, et les figures de quelque ouvrage de vulgarisation scientifique contemporaine.

Nous sommes déjà si habitués aux nouvelles conditions de la vie matérielle que nous avons peine à nous représenter l'Europe de 1814, si près de nous dans le temps, et si différente par le genre de vie. Il n'est donc pas inutile de rappeler les principales inventions qui en trois quarts de siècle ont mis tant de distance entre nos ancêtres et nous. Je n'essaie pas d'en raconter l'histoire, presque toutes se sont faites en plusieurs moments par une série de tâtonnements et de perfectionnements successifs [1] qui rendent difficile même de les classer par ordre chronologique. Il ne s'agit ici que de les énumérer en les groupant d'après les connaissances dont elles sont l'application.

Les inventions mécaniques, presque toutes faites en Angleterre au XVIII[e] siècle, ont été d'abord les machines à la main, machines à filer le coton, à filer la laine, à coudre la laine, à tisser le coton, à tisser la laine, à coudre les étoffes de laine, à fabriquer les bas (la machine à coudre n'est venue qu'au XIX[e] siècle). Puis on a appliqué la force naturelle des chutes d'eau pour actionner les machines à filer et à tisser (de 1790 à 1815 en Angleterre). La vapeur n'a été employée que plus tard. — A la mécanique se rattachent les machines agricoles dont l'emploi a été tardif, et les machines à fabriquer le papier. — La mécanique a révolutionné les voies de communication par le macadam (1820) et les tracés en pente douce et en corniche — qui ont remplacé les chaussées de pierre coûteuses et mal commodes et les routes en ligne droite à pente raide, — par les ponts suspendus, les viaducs et les tunnels de chemins de fer.

La mécanique, en transformant les industries d'extraction, a procuré en quantités énormes les matériaux nécessaires aux autres industries, la houille, les métaux, le pétrole. L'industrie métallurgique, transformée par l'emploi de la houille, la création des hauts fourneaux, des marteaux-pilons, a fourni le fer, la fonte et l'acier, devenus la matière première des instruments de l'industrie moderne : outils, armes, rails, machines, charpentes, ponts.

Les mines d'or et d'argent, exploitées par les machines et les procédés chimiques nouveaux ont doublé la quantité de numéraire [2].

1. Par exemple le télégraphe électrique et les bateaux à vapeur.

2. Voici pour les matières où l'évaluation est possible quelques chiffres approximatifs sur l'augmentation de la production annuelle en millions de tonnes :

		Angleterre.	France.	Allemagne.	Belgique.
Houille............	1850	64	4	5	6
	1887	162	20	60	18
Fer...............	1850	2,2	0,4	0,2	
	1887	7,5	1,5	4	

La production totale de l'or est évaluée pour la période de 1800 à 1848 à 3 milliards; pour la période de 1848 à 1890, à 25 milliards.

La physique a fourni les deux forces les plus caractéristiques de la civilisation contemporaine, la vapeur et l'électricité. — La vapeur a eu trois grandes applications : la machine à vapeur, employée d'abord dans les mines et qui tend à remplacer les forces animales ou naturelles dans toutes les grandes industries (filatures, tissages), et même l'agriculture (batteuse, moissonneuse) ; — le navire à vapeur, qui a activé le transit par eau ; — la locomotive et le chemin de fer qui ont accru dans une proportion énorme la puissance et la vitesse des transports par terre[1]. — L'électricité, plus récente, a déjà donné le télégraphe électrique, terrestre et sous-marin, le téléphone, la lumière électrique, la galvanoplastie et le phonographe[2].

De la chimie dérivent le plus grand nombre des inventions secondaires : — les allumettes chimiques au phosphore qui ont remplacé le briquet, lent et difficile à manier, — les engrais chimiques, qui commencent à révolutionner l'agriculture, — le sucre de betterave, — le gaz, devenu le grand moyen d'éclairage des lieux publics, — les couleurs extraites de la houille, la benzine et la créosote ; — la photographie et l'héliogravure ; — les nouvelles matières explosives ; — les médicaments chimiques, — la blanchisserie au chlore, la tannerie, — les conserves alimentaires, l'extraction de l'aluminium, le papier de bois, etc.

Les sciences biologiques, moins avancées, ont donné surtout les anesthésiques, qui rendent la chirurgie plus facile, et les antiseptiques qui ont transformé la médecine. Il faut ajouter l'amélioration des semences et des races d'animaux domestiques, résultat d'un empirisme méthodique apparenté aux sciences naturelles.

Cette revue sommaire des principales inventions suffit pour rappeler la grandeur du changement qui s'est opéré dans la vie. Il ne s'agit ici que de montrer comment cette transformation matérielle a réagi sur la vie politique en Europe, directement en changeant les conditions pratiques du gouvernement, indirectement en transformant la composition de la société.

Nouveaux moyens de destruction. — Jusqu'au milieu du siècle on en était resté aux vieilles substances explosives de la fin du moyen âge. Les armées de 1814 n'avaient encore que la poudre et les fusils à pierre ; les canons, un peu perfectionnés, se chargeaient

1. On a calculé en Allemagne que le prix de transport a été abaissé par le chemin de fer dans la proportion de 20 à 1.

2. A la physique se rattachent les instruments optiques, le microscope et les lentilles des phares. (Ni les aérostats, ni la cloche à plongeur n'ont changé jusqu'ici les conditions de la vie.)

encore par la gueule. C'étaient des armes à faible portée qui se chargeaient lentement et tiraient mal; elles agissaient surtout par effet moral; elles n'empêchaient pas une troupe disciplinée de se maintenir en masse profonde, d'arriver jusqu'à l'ennemi et de l'aborder à la baïonnette. Pour s'insurger en ce temps, il suffisait d'avoir un fusil de chasse, de la poudre et des balles; la différence d'armement était presque nulle entre le soldat et l'insurgé, et même, dans une guerre de rues, l'insurgé, tirant à l'abri, avait l'avantage.

Les nouvelles substances explosives ont mis à la disposition des gouvernements une force de destruction qui a renouvelé l'art de la répression. Ce fut d'abord le fulminate de mercure, qui amena l'invention des capsules; puis vint la découverte beaucoup plus importante des propriétés explosives des composés nitriques, d'abord la *nitroglycérine* (1847), qui, mélangée à des matières inertes, devint la *dynamite* (1864). Les nouveaux explosifs *brisants*, fournis par les composés nitriques dont l'explosion est produite par une combinaison chimique instantanée, ont une force de destruction très supérieure à la poudre, dont l'explosion, produite par la chaleur, est beaucoup plus lente. — La poudre de mine fut remplacée par la dynamite (non seulement pour les mines de guerre et les torpilles marines, mais dans la plupart des travaux de construction des voies). — La poudre de guerre, qui s'était maintenue, fut remplacée pour les fusils par les nouvelles poudres sans fumée, inventées en 1870, séparément dans les différents pays, — pour l'artillerie par des composés de l'acide nitrique ou de l'acide picrique (*mélinite*, *roburite*, etc.).

En même temps se faisait une révolution dans la disposition des armes. On inventait les fusils à percussion centrale, avec une cartouche toute prête s'introduisant par la culasse, ce qui augmentait beaucoup la rapidité et un peu la précision du tir. La première application en fut le *fusil à aiguille* (Dreyse), adopté pour l'infanterie prussienne dès 1847, mais que les autres pays ne se hâtèrent pas d'imiter; la France en resta au fusil de chasse (Lefaucheux). Ce fut seulement après les victoires de la Prusse en 1866 que le fusil se chargeant par la culasse devint sous des formes différentes (Chassepot, Mauser, Martini) l'arme de guerre de toute l'Europe. — Une évolution parallèle dans l'artillerie produisit, après les canons rayés, les canons se chargeant par la culasse (Armstrong dès 1854), perfectionnés en Allemagne (Krupp), puis les canons en acier et les obusiers lançant des obus à la mélinite. Cette révolution dans les armes se combina avec les découvertes chimiques. — La poudre sans fumée, en augmentant la force d'explosion, permit de rendre

le fusil plus léger, la balle plus petite et la portée plus grande ; ce fut le fusil improprement appelé *fusil Lebel.*

Tous ces nouveaux engins de destruction, beaucoup plus efficaces que les anciens, ont bouleversé les conditions de la guerre. Les anciennes villes fortes, incapables de résister, ont perdu leur rôle militaire pour la défense des frontières ; on ne compte plus que sur les camps retranchés, centres d'approvisionnement défendus par une ceinture de forts détachés. La tactique des masses profondes, rendue impossible par les fusils à tir rapide et les obus, a fait place à la manœuvre des tirailleurs isolés qui s'abritent derrière les accidents de terrain.

Aucune expérience n'a permis de se rendre compte des effets de cette révolution dans l'art militaire [1]; les hommes du métier eux-mêmes ne se représentent pas ce que serait une guerre entre deux grandes nations européennes. Mais l'image qu'on s'en fait est si effrayante qu'elle suffit à empêcher tous les gouvernements d'en prendre la responsabilité. Le progrès de l'art de la guerre a rendu la guerre si odieuse que personne n'ose plus la faire. La chimie des explosifs aboutit à consolider la paix.

Dans la politique intérieure les nouvelles armes ont assuré aux gouvernements une force irrésistible. Une insurrection ne peut plus s'improviser avec des armes de rencontre ou en pillant des armuriers; un combat n'est plus possible entre des fusils de chasse et des fusils de guerre; aucune barricade ne résisterait aux nouveaux canons. Ce n'est sûrement pas une simple coïncidence que les révolutions et les insurrections, si fréquentes en Europe jusqu'en 1848, aient entièrement cessé depuis la transformation des armes. Un socialiste allemand, Bebel, en a donné la raison (1890) : « J'ai déjà dit ce qu'il adviendrait d'une révolution faite au maximum par 200 000 individus, en ce temps de fusils à répétition et de canons Maxim; nous serions fusillés misérablement comme des moineaux. »

Il n'y a plus aucun moyen de renverser un gouvernement légal, ni même de défendre la constitution contre le pouvoir exécutif; la population civile a perdu le seul procédé effectif de résistance aux abus de pouvoir du gouvernement.

L'art des attentats révolutionnaires a été transformé aussi par les explosifs. La vieille machine infernale, employée encore contre

1. La transformation commençait seulement au temps de la guerre franco-allemande de 1870. Les guerres russo-turque de 1877 et serbo-bulgare de 1885 n'ont mis aux prises que des armées à demi européennes, mal dressées et mal équipées.

Louis-Philippe, a été remplacée par les bombes (Orsini en 1858), la dynamite et les engins à renversement. Ces procédés terrifiants ont donné à quelques individus isolés le moyen de forcer l'attention publique et de prendre les apparences d'un parti; ils n'ont pas accru la puissance réelle des partis révolutionnaires et l'ont probablement diminuée, en excitant contre eux l'indignation par les explosions dont l'imagination troublée du public les a rendus solidaires.

Nouveaux moyens de communication. — La révolution des procédés de communication a transformé directement la vie politique par trois voies : le télégraphe, les chemins de fer et la presse.

Une des difficultés politiques du gouvernement avait été de tout temps la lenteur des communications; pour faire parvenir un ordre du pouvoir central, pour recevoir un renseignement des agents locaux, les anciens moyens de transport, courriers ou navires, mettaient un temps souvent assez long pour qu'un ordre ne pût arriver à temps, ce qui ralentissait l'action du pouvoir central ou même la rendait impossible : il fallait laisser aux agents locaux un pouvoir mal limité, et même aux agents diplomatiques dans les pays éloignés un pouvoir presque discrétionnaire; il fallait renoncer à recevoir des informations sur la conduite des agents assez vite pour exercer sur eux un contrôle immédiat.

On avait regardé comme un grand progrès la télégraphie aérienne de Chappe, mais elle ne pouvait transmettre que de rares dépêches, et par les temps clairs. La télégraphie électrique, établie après 1850, donna au gouvernement le moyen de s'informer et d'agir instantanément à toutes les distances. La conséquence s'en fit sentir bientôt dans la diplomatie politique où le gouvernement, informé des moindres épisodes, prit la direction de toutes les affaires et réduisit les agents au rôle d'instrument de transmission. En politique intérieure le télégraphe a activé les relations entre le gouvernement et ses agents, bien qu'il subsiste dans les administrations beaucoup de survivances de la période antérieure au télégraphe, sous forme d'écritures devenues inutiles qu'on a oublié de supprimer. Le télégraphe, en renforçant l'action du pouvoir central, a augmenté la centralisation.

Les chemins de fer ont révolutionné la poste, institution ancienne mais limitée par la faiblesse des moyens de traction, en mettant à sa disposition une force de transport qui a permis d'augmenter le nombre et d'abaisser le prix des envois dans des proportions inconcevables. Il y avait en 1890, en Europe, d'après la statistique du service postal international, 90 000 bureaux de postes et ils avaient fait dix milliards d'envois. — Les chemins de fer, les routes et les postes,

en rendant beaucoup plus facile le mouvement des personnes et des lettres, ont activé fortement tous les services publics et la vie politique. Ils ont permis d'établir une administration qui, par une action régulière et continue, atteint les habitants des campagnes les plus reculées. Ils ont fait disparaître les îlots de barbarie qui se conservaient en Europe au milieu des pays les plus civilisés. La police, organisée partout sur le modèle de la gendarmerie française, est enfin parvenue, grâce au réseau des routes, à supprimer en Europe les brigands, même dans les forêts et les montagnes.

Tous les habitants sont entrés dans la vie publique par des relations régulières avec les agents de la justice, de l'impôt, du recrutement militaire, de l'administration. Les nouveaux procédés de communication ont *rapproché* des autorités publiques les justiciables, les contribuables, les administrés, et par là rendu les relations à la fois plus efficaces et moins onéreuses. Ils ont profité aussi aux partis politiques en rendant plus faciles la propagande et les réunions.

La presse a été révolutionnée par les machines, la presse à vapeur créée dès 1814 pour le journal anglais le *Times*, la machine à composer, puis la presse rotative, qui, en diminuant le temps nécessaire au tirage, ont réduit la main-d'œuvre et permis de produire en un temps très court et à très peu de frais un chiffre énorme d'exemplaires [1]. Le journal quotidien politique, qui était un luxe réservé aux *abonnés* de la bourgeoisie (voir p. 101), a pénétré dans la masse populaire des *acheteurs* au numéro. Les gouvernements ont essayé systématiquement d'empêcher les journaux d'atteindre la masse de la population, d'abord par le *timbre* (imaginé en Angleterre dès le XVIIIe siècle), puis par le *cautionnement* (inventé en France en 1819), ou par l'impôt sur le papier; — sans parler des procès de presse et de la suppression par voie administrative (qui pendant la réaction contre la révolution de 1848 ont produit une diminution très sensible dans le débit des journaux). Mais la presse à bon marché, malgré l'hostilité des gouvernements, a fini par entrer définitivement dans les mœurs de toute l'Europe [2].

Or, le journal quotidien, par sa force de pénétration incomparable, est dans les sociétés modernes l'instrument de publicité non

1. Pour mesurer cette réduction de temps un Américain a calculé qu'on tire aujourd'hui en une heure ce qui aurait exigé autrefois 100 jours (72 000 feuilles).

2. Les chiffres complets manquent pour calculer exactement cette progression; mais le nombre des *exemplaires* annuels des journaux qui dans les grands pays se chiffrait par millions, se chiffre par centaines de millions; la production a plus que centuplé.

seulement du commerce, mais de la politique. — Pour les actes du gouvernement (lois, décrets, actes judiciaires), les procédés anciens de publicité (promulgation, annonce, prône) ont été remplacés par l'insertion dans les journaux. Le journal a rendu illusoire l'interdiction de publier les actes des autorités ecclésiastiques, inutile le droit de pétition jadis rangé parmi les libertés fondamentales. — Mais surtout le journal agit sur l'*opinion* publique par deux moyens : il fait connaître et discute les actes non seulement du gouvernement, mais de ses agents, fournissant ainsi le seul moyen efficace de contrôle contre les abus de pouvoir; il expose et propage les opinions, condition nécessaire pour la formation de partis politiques.

Aussi longtemps que le journal est resté un luxe des classes riches, la bourgeoisie a eu le monopole de la vie politique, du contrôle et de l'opposition; le reste de la population n'intervenait dans la vie publique que par des émeutes. La presse à bon marché a fait pénétrer dans cette masse inerte un courant de propagande et d'opposition, qui a commencé l'éducation politique du peuple et l'évolution de la vie politique vers la démocratie.

En joignant aux transformations directes de la vie politique les menus services rendus à la police par l'éclairage des rues et la photographie, on aurait, je crois, la liste complète des changements directs dans les conditions de la vie publique. Les transformations indirectes sont plus nombreuses, mais moins évidentes; il n'est guère possible ici que d'indiquer les plus importantes et les moins contestables.

Transformation de la population. — Le progrès des arts de la vie matérielle a produit un accroissement des moyens de subsistance qui a contribué certainement à l'accroissement rapide et continu de la population dans toute l'Europe. Les recensements à peu près exacts organisés par les gouvernements permettent d'en mesurer l'importance. La population de l'Europe, évaluée en 1800 à 180 millions environ, dépasse aujourd'hui 350 millions[1]. (L'accroissement a porté surtout sur les pays du Nord.) L'augmentation du nombre des habitants n'agit pas nécessairement par elle-même sur la vie politique. Il y a en Orient, et il y a eu peut-être au moyen âge, des masses de population très denses et très inertes; les États-Unis, avec une densité de 7 habitants, ont une vie politique bien

1. Voici quelques densités comparées au kilom. carré en 1820 et 1890.

Allemagne...	50	91	Angleterre et Galles.	80	192
Autriche.....	47	79 Cisleithanie.	France..............	56	71
		54 Transleith.	Italie...............	64	107
Belgique.....	138 (en 1840), 206.				

plus intense que l'Inde anglaise avec sa densité de 88. L'importance politique de l'accroissement de la population au XIXe siècle tient à ce qu'elle a porté surtout sur les habitants des villes.

Les villes n'étaient guère encore en 1814 que des centres d'approvisionnement et d'administration pour les propriétaires et les paysans de la région; la plupart se réduisaient à de petits groupes de fonctionnaires, d'artisans et de commerçants établis de loin en loin au milieu d'une population rurale (très peu dépassaient 50 000 âmes). Les industries nouvelles, en réunissant des ouvriers par milliers, les transports par la vapeur en créant un énorme commerce international avec toutes les parties du monde, ont fait naître une population nouvelle d'ouvriers et d'employés de commerce. Les anciennes villes se sont agrandies avec une rapidité sans précédent [1], des villages industriels sont devenus de grandes villes. Dans quelques régions industrielles (surtout en Angleterre, en Allemagne, en Belgique), les agglomérations se sont étendues au point de couvrir presque tous les pays. La proportion de la population urbaine à la population totale a passé en France de 24 0/0 en 1846 à 36 0/0 en 1886. L'Angleterre, le premier pays entré dans cette évolution, avait déjà 51 0/0 de population urbaine en 1851, et 79 0/0 en 1890.

Or, l'histoire du XIXe siècle montre que les grandes villes et les régions industrielles ont été dans toute l'Europe les centres de révolution et d'opposition au gouvernement et au clergé; ce sont elles surtout qui ont recruté les partis démocratiques. L'augmentation de la population des villes a été certainement une des conditions matérielles de l'évolution générale de l'Europe vers la démocratie.

Accroissement de la richesse. — Les machines, en mettant au service de l'industrie des forces naturelles illimitées, ont permis de produire un beaucoup plus grand nombre d'objets dans un temps plus court, par conséquent de les vendre à un prix beaucoup plus bas [2]. — Les transports à la vapeur ont permis d'importer en Europe à très bas prix les matières premières et les produits agricoles du

1. On comptait vers 1880, en Europe, 4 villes au-dessus d'un million d'âmes, 6 entre 1 million et 1/2 million, 25 entre 500 000 et 200 000, 40 entre 200 000 et 100 000 (en tout 178 au-dessus de 50 000). La population totale des grandes villes au-dessus d'un demi-million était de 11 millions; en 1890 elle dépassait 14.

2. L'économie de travail et de temps varie beaucoup suivant les industries. En prenant pour mesure le nombre d'ouvriers qui eût été nécessaire autrefois pour fabriquer la quantité produite aujourd'hui par un seul ouvrier, voici quelques évaluations qui donnent une idée de la différence :

Chaussures......	5 (pour 1)	Filature.........	1100 (pour 1)
Chapeaux........	6 —	Imprimerie.....	1000 environ —
Tissage..........	30 —		

monde entier (en même temps qu'en Europe l'agriculture devenait plus productive par les défrichements, les assolements, les engrais chimiques et la culture intensive). — L'accroissement parallèle de la production de l'or et de l'argent a arrêté longtemps la baisse apparente des prix. Mais l'accroissement de la production et l'accroissement du numéraire ont opéré dans le même sens, augmentant l'abondance des objets utiles et la facilité à se les procurer, ce qui s'est marqué de deux façons : l'accroissement de la consommation, l'accumulation des capitaux.

L'accroissement de la consommation a été si rapide et a transformé si profondément les habitudes qu'il nous faut un effort d'imagination pour nous représenter la vie simple du commencement du siècle. L'abondance pour les riches est arrivée jusqu'à l'encombrement. Mais, surtout, elle a pénétré jusqu'au peuple et a relevé sa condition. Une partie du luxe d'autrefois est devenu objet de consommation générale : le sucre, le café, le chocolat, le linge, les étoffes de coton et de soie, les papiers peints, les vêtements confectionnés, les meubles, les vitres, la vaisselle, les bougies, les lampes, les livres, les journaux, la musique, le théâtre, les portraits.

Par une évolution parallèle, la saleté, universelle au XVIIIe siècle dans tous les pays et dans toutes les classes, a commencé à faire scandale chez les peuples civilisés et ne subsiste plus en Europe que dans les pays du Midi et de l'Orient ou dans les parties misérables de la population. La propreté du corps, du linge, des maisons, de la nourriture tend à devenir une obligation morale et commence à se répandre par l'école jusqu'au fond des campagnes. La propreté publique est née avec la propreté privée; le balayage des rues, les égouts, les services de vidanges, presque inconnus en 1814, sont aujourd'hui dans toutes les villes des institutions devenues indispensables. Un sentiment public de dégoût et de honte a obligé à raser les bouges et les ruelles infectes où l'on avait laissé s'entasser la population pauvre des grandes villes.

Le travailleur manuel d'aujourd'hui a autant de moyens matériels de jouissance et de culture intellectuelle, autant de raffinement dans la tenue que le bourgeois de 1814. Aussi a-t-on pu le faire entrer dans la vie politique sans produire la réaction de barbarie prédite par les hommes d'expérience et qui semblait un argument invincible contre le suffrage universel.

De l'abondance produite par l'industrie nouvelle une partie seulement a passé dans la consommation, l'autre a servi à former l'épargne. Il est impossible d'exprimer par un chiffre l'épargne

accumulée depuis 1814, même dans un seul pays [1], les évaluations reposent sur des appréciations personnelles trop variables. Mais il est certain qu'elle représente un capital au moins double de la somme des capitaux laissés par tous les siècles passés. De ce capital nouveau une partie a servi à créer le nouvel outillage de l'industrie et du commerce et est représentée par les usines et les chemins de fer; le reste a été prêté aux gouvernements, qui l'ont surtout employé à la guerre et aux armements, il est représenté par les fonds d'État [2]. Cette masse énorme de capitaux disponibles a bouleversé les conditions financières du gouvernement; elle a permis d'augmenter les impôts, les budgets et les dettes dans des proportions qui auraient paru intolérables autrefois. Elle a aussi donné la facilité d'entreprendre la guerre à crédit et d'en faire supporter les frais aux générations à venir. Ainsi se sont accrus le pouvoir économique du gouvernement et l'action des assemblées représentatives investies de la direction de ces énormes budgets.

Transformation de la vie économique. — La création de la richesse mobilière a produit une révolution dans la direction de la vie économique des peuples civilisés. Autrefois, les travailleurs ne produisaient guère que pour leur propre consommation ou pour un marché local; les paysans vendaient peu et n'achetaient presque rien; les artisans travaillaient pour des clients locaux. L'industrie en grand et le commerce lointain se réduisaient presque aux objets de luxe fabriqués dans quelques *manufactures*, et aux denrées *coloniales* venues d'outre-mer. — Au XIXe siècle, par une évolution déjà commencée en Angleterre entre 1789 et 1814, les producteurs, même les cultivateurs, sont arrivés à ne plus travailler pour eux-mêmes ou pour des clients connus, mais seulement pour le marché, et non plus pour le marché local, mais pour le marché universel.

Le système des sociétés anonymes par actions s'est développé rapidement en s'appliquant aux entreprises de la grande industrie, pendant que les fonds publics d'État augmentaient par l'accroissement rapide des emprunts. Ainsi s'est créée une quantité énorme de nouvelles valeurs mobilières soumises à la spéculation.

1. Mulhall évaluait l'épargne totale de l'Angleterre, de 1815 à 1880, à 85 milliards (de francs), l'épargne annuelle totale du monde à environ 12 milliards.

2. La dette de l'Angleterre était déjà formée en 1814, elle était de 21 milliards de francs en 1820 et a diminué. Mais pour l'ensemble de l'Europe elle a monté de 34 milliards en 1820, à 102 milliards en 1881. Les dépenses annuelles du gouvernement central, pour l'ensemble de l'Europe, ont passé de 5 milliards en 1830, à 15 milliards en 1881.

La direction de la production a passé alors au pouvoir des groupes de spéculateurs qui dirigent le marché du monde, règlent les prix, donnent les commandes à l'industrie, et déterminent la valeur des actions et des papiers d'État. La Bourse du commerce et surtout la Bourse des valeurs sont devenues les centres directeurs de la vie économique des nations [1].

Cette puissance nouvelle a profondément transformé les conditions de la vie politique. La nouvelle aristocratie de richesse mobilière (banquiers, grands industriels, grands commerçants), tenue à l'écart par la vieille aristocratie foncière, s'est fait une place dans la politique en fournissant les cadres des partis libéraux, où est entrée la masse démocratique de la nation. Les entreprises lucratives d'industrie et les grandes spéculations dépendaient directement de l'État par les lois de douane, les emprunts, les concessions de travaux publics; elles dépendaient indirectement de la presse par la publicité; l'aristocratie financière a donc travaillé à mettre sous sa dépendance le gouvernement, les chambres et les journaux. En quelle mesure elle y a réussi dans les différents pays d'Europe, c'est une histoire encore secrète que je n'ai pas essayé de raconter. Mais la puissance de la spéculation sur la direction politique des États a été certainement un des caractères de la vie politique du XIX[e] siècle.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie. — Voir *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, 1890-94, et supplém., 1895, aux mots *Börse*, *Eisenbahnen*, *Eisen*, *Gold*, *Anleihen*, *Staatsschulden*, *Silber*, *Telegraphie*, etc. (on y trouvera la bibliographie de chaque question). — Voir aussi **W. Cunningham**, *The growth of english industry and commerce...*

Travaux. — Je ne connais pas d'histoire d'ensemble *scientifique* des inventions contemporaines. On trouvera beaucoup de détails dans les ouvrages de vulgarisation, en français : **Figuier**, *Les merveilles de la science*; *L'année scientifique* (annuel depuis 1855); en allemand, *Das neue Buch der Erfindungen...* 6 vol., 1864-67.

Pour la statistique comparée de la richesse et de la population : **Kolb**, *Handbuch der vergleichenden Statistik*, 1[re] édit., 1857, 8[e] édit., 1879 (trad. anglaise, *Condition of nations*, 1880), le plus sûr des travaux de ce genre. — **Mulhall**, *Dictionary of statistics*, nouvelle éd., 1886; commode, mais suspect.

C. D. Wright, *The industrial evolution of the United States*, 1895, esquisse intelligente de l'histoire industrielle du monde à propos des États-Unis.

Pour l'évolution en France : **Rambaud**, *Hist. de la civilisation contemp. en France*, 1888. Pour l'Angleterre : **W. Cunningham**, *The growth of english industry and commerce...*, 1892, très instructif, indique les histoires spéciales du commerce (**Levi**, **Yeats**) et des différents métiers (**Baines**, coton; **Bischoff**, laine, etc.).

1. L'importance prise par la Bourse se marque par le nombre des valeurs de tout genre cotées à la Bourse :

1815.	Londres.... 30	Paris..... 15	Berlin.... 11
1877.	— ... 1307	— 553	— 613

CHAPITRE XXIII

L'ÉGLISE ET LES PARTIS CATHOLIQUES

L'Église avant la Révolution. — L'histoire politique de l'Église catholique au XIXe siècle est l'histoire des relations entre l'autorité ecclésiastique et les autorités laïques[1]. Pour comprendre les conflits qui ont rempli le siècle, il faut savoir comment la question se posait entre les gouvernements et le clergé, et quels pouvoirs ils se disputaient. Mais il n'est guère possible de se représenter la position du clergé dans les sociétés contemporaines, qu'en remontant à l'organisation de l'Église avant la Révolution.

Le principe de tous les pays catholiques depuis le moyen âge était que toute société chrétienne doit obéir à la fois à deux autorités; le souverain laïque gouverne les corps, le souverain ecclésiastique gouverne les âmes; ils se partagent le pouvoir et se soutiennent mutuellement. Le droit de gouverner les âmes implique, pour se faire obéir, un pouvoir matériel; aussi l'Église réclamait-elle une part de l'autorité publique.

1. Le terme technique pour désigner ces relations est *rapports de l'Église et de l'État.* Dans une histoire de l'Église il y aurait lieu d'étudier les rapports des différentes Églises avec l'État dans les différents pays d'Europe. Mais les églises protestantes et orthodoxes grecques, étant toutes des églises nationales subordonnées au souverain laïque, n'ont pas d'histoire politique commune. Il peut y avoir d'un pays à l'autre des relations personnelles et des sympathies entre les membres des églises d'une même confession; il n'y a pas de *parti* protestant ou orthodoxe international, parce qu'il n'y a pas d'organisation générale des églises protestantes ou orthodoxes. Seule l'Église catholique, étant universelle, forme un corps international dirigé par un chef unique indépendant de tous les gouvernements. Ses fidèles, unis entre eux par-dessus les frontières des États, se groupent en partis catholiques internationaux.

L'Église avait besoin d'une pleine indépendance pour remplir sa mission divine. Elle devait donc former, comme l'État, un corps capable de se suffire à lui-même, ce qu'on appelait une « société complète » (*societas perfecta*). Elle avait son organisation parallèle à celle de l'État : son pouvoir souverain (le Pape et les conciles), ses fonctionnaires (le clergé organisé en un corps hiérarchique), ses lois et son droit qu'elle édictait elle-même (les canons et le droit canon), ses tribunaux (les cours d'Église), sa procédure et ses prisons, ses domaines (les biens d'Église), ses impôts (les dîmes); elle avait le pouvoir de donner des ordres et d'infliger des peines à ses sujets.

Tous les laïques étaient membres de l'Église et sujets du clergé dans les choses religieuses. Le clergé réglait la foi, le culte, la morale; il ordonnait aux laïques ce qu'ils devaient croire, dire et pratiquer, et ses ordres étaient obligatoires. Il dispensait souverainement les sacrements, dont l'un, le mariage, constituait un des actes capitaux de la vie privée. Il avait la tenue des actes de l'état civil. Il dirigeait les écoles et l'enseignement, les hôpitaux et l'assistance publique. Il surveillait les paroles et les écrits et soumettait les imprimés à sa censure.

La pratique de la religion, étant une obligation d'intérêt public, devait être imposée à tous les laïques, même par la force, comme on leur imposait le respect de l'ordre matériel. L'Église n'ayant pas de moyen physique de contrainte, l'État lui prêtait les siens. Le clergé décrétait les devoirs religieux à imposer aux fidèles, dénonçait les manquements et prononçait les condamnations. Le gouvernement se mettait à son service pour appliquer ses décisions; il forçait les moines et les religieuses à accomplir leurs vœux; il forçait les laïques à obéir au clergé, à pratiquer régulièrement le culte, à assister aux offices, à jeûner, à se confesser, à se faire marier et enterrer par le clergé, à faire instruire leurs enfants dans la religion. Il interdisait les livres condamnés par la censure ecclésiastique, il exécutait les jugements des cours d'Église.

En tout pays catholique existait un pacte entre l'État et l'Église, à trois conditions : 1° organisation indépendante du clergé; 2° pouvoir du clergé de donner des ordres à tous les laïques; 3° aide du gouvernement laïque pour maintenir l'autorité ecclésiastique. Dans ce régime les membres du clergé étaient affranchis de l'autorité des laïques; le gouvernement ne devait imposer aux clercs aucune charge temporelle, ni impôt, ni service militaire, pas même l'obligation de comparaître devant ses tribunaux. Au contraire, les membres du gouvernement, en tant que fidèles, étaient soumis à l'autorité reli-

gieuse du clergé; ils devaient se mettre à son service pour exécuter ses ordres. Le partage du pouvoir en *spirituel* et *temporel* n'assurait même pas au pouvoir laïque une part de souveraineté indépendante, car le clergé seul traçait les limites des deux domaines et décidait quelles affaires lui appartenaient. Ainsi le clergé donnait des ordres et n'en recevait pas. C'était la théorie formulée par Boniface VIII dans la bulle *Unam sanctam* : le Christ a institué deux glaives, l'un spirituel appartenant à l'Église, l'autre temporel appartenant aux princes, mais les princes doivent manier leur glaive suivant la volonté du Pape; c'est une hérésie manichéenne de reconnaître un pouvoir laïque indépendant à côté du pouvoir ecclésiastique, car toute créature humaine est soumise au pontife. L'Église était supérieure à l'État.

Mais dans la pratique les laïques avaient imposé à l'Église un régime inverse. Le gouvernement, même dans les États restés catholiques [1], avait subordonné l'Église à l'État. Le clergé ne formait plus un corps indépendant, il était soumis aux impôts et aux tribunaux laïques : il n'avait plus son organisation autonome, les prélats, chefs du clergé, étaient choisis par le gouvernement laïque. Il ne lui restait même pas la souveraineté en matière religieuse; le gouvernement lui avait imposé une surveillance qui s'exprimait par des formes analogues dans tous les grands États catholiques : — le *placet*, autorisation du gouvernement exigée avant de publier aucune décision de l'autorité ecclésiastique, — l'*exequatur*, confirmation, du gouvernement nécessaire pour exécuter tout ordre, — le *recursus ab abusu*, droit du tribunal laïque de casser une sentence ecclésiastique.

Ce régime ne supprimait pas l'autorité ecclésiastique obligatoire; l'État continuait à forcer ses sujets à pratiquer tous la religion et à obéir au clergé. Mais dans plusieurs États les luttes de religion qui suivirent la Réforme avait conduit à des compromis contraires au principe fondamental de l'Église catholique, l'unité de foi. Le gouvernement permettait aux laïques de ne plus pratiquer la religion catholique et d'en pratiquer une autre; les fidèles catholiques res-

1. Dans les États protestants comme dans les États orthodoxes, le prince est devenu officiellement chef suprême de l'Église, c'est le *césaropapisme*. La Réforme n'a pas établi la liberté de conscience; mais en fragmentant l'Église elle a créé de petites églises trop faibles pour maintenir leur autorité, des églises où le clerge est devenu le serviteur du souverain laïque. Le gouvernement, soumis à la seule volonté du souverain laïque, est devenu peu à peu indifférent à la religion et a fini par aboutir à l'État laïque. En ce sens la Réforme a préparé la Révolution.

taient soumis à l'autorité du clergé, mais les non-catholiques lui étaient soustraits. Ce régime prenait deux formes. La *tolérance* ou « exercice privé de la religion » maintenait la supériorité de l'Église d'État et se bornait à *tolérer* les autres religions dans une condition inférieure; ce fut le régime de l'Autriche depuis Joseph II, de la France depuis Louis XVI. La *parité*, pratiquée dans les États allemands et en Hongrie, consistait à maintenir côte à côte plusieurs Églises d'État, également soutenues par le gouvernement et obligatoires chacune pour ses fidèles (ce régime se combinait avec la tolérance pour les cultes non reconnus). — Seuls les États d'Espagne et d'Italie conservaient l'unité catholique et l'intolérance d'État [1]. Les autres étaient passés au régime de la tolérance et de la supériorité du pouvoir laïque.

En même temps le gouvernement, pour rendre le clergé catholique plus dépendant du souverain laïque, avait diminué l'autorité du souverain ecclésiastique, le Pape. Dans quelques États catholiques on cherchait même à créer une Église nationale, reliée à l'Église universelle par la communauté de foi, mais avec une organisation nationale distincte et des usages particuliers de liturgie; c'était en France l'Église *gallicane*, en Allemagne la doctrine de Febronius, en Autriche le *joséphinisme*.

Ainsi, du temps du « despotisme éclairé » l'Église conservait ses privilèges, domaines et dotations, exemptions du service militaire des clercs, régime spécial d'impôt, et sa prééminence marquée par des honneurs et des préséances dans les cérémonies; elle gardait même une autorité effective, la surveillance de la conduite des laïques, la censure des livres, la possession de l'état civil et des cimetières. C'était encore un régime de collaboration entre le gouvernement et le clergé. Mais les ecclésiastiques étaient descendus au rang de fonctionnaires du souverain laïque. Seul le Pape, à la fois chef de l'Église et prince temporel, restait un souverain indépendant et maintenait dans l'Église catholique une autorité spirituelle indépendante, au moins en matière de foi et de culte; mais son action politique s'était affaiblie.

La Révolution dans l'Église. — L'ancien régime ecclésiastique, très ébranlé depuis la Réforme, fut renversé par la Révolution. Le

1. Les pays protestants se partageaient de même entre ces trois régimes : l'Angleterre et les Pays-Bas avaient la tolérance, la Prusse la parité, les États scandinaves l'intolérance d'État luthérienne. Les pays orthodoxes gardaient en principe la religion obligatoire et l'unité d'Église; mais dans l'Empire ottoman le Sultan imposait les cultes qu'il lui plaisait de reconnaître, et dans l'Empire russe le tsar avait garanti le maintien des Églises des pays annexés.

parti républicain qui domina la Convention et le Directoire adopta une solution radicale déjà expérimentée aux États-Unis. Il établit la domination exclusive du pouvoir laïque dans la société, et détruisit systématiquement tout ce qui restait des institutions ecclésiastiques officielles, tous les pouvoirs du clergé sur les fidèles en matière de conduite, d'enseignement, d'état civil, ses tribunaux, ses dîmes, ses domaines, tous ses privilèges honorifiques et même les vœux des religieux. La religion devint une affaire purement privée, affranchie de toute autorité extérieure; le clergé fut privé de tout moyen de contrainte matérielle, même sur ses membres. Toutes les institutions publiques, état civil, enseignement, assistance, enterrements, furent laïcisées; il ne resta plus que des pouvoirs laïques. Ce fut la séparation complète de l'Église et de l'État, l'indifférence complète du gouvernement en matière de religion, la liberté et l'égalité absolues de tous les cultes, c'est-à-dire un régime exactement opposé à celui du moyen âge.

Napoléon Ier revint au régime du « despotisme éclairé » et de l'Église gallicane. Par le Concordat avec le Pape, il reconnut l'Église comme institution officielle; il rétablit officiellement la hiérarchie du clergé et lui accorda des honneurs officiels, un traitement payé par l'État, l'exemption du service militaire et le droit d'avoir des séminaires. Mais à ce clergé restauré il ne rendit aucune autorité sur les laïques, ni état civil, ni censure, ni surveillance des écoles, aucun pouvoir matériel sur ses membres, ni vœux obligatoires, ni moyens de coercition. Il ne lui laissa pas même la liberté intérieure reconnue à toute association privée sous le régime de la séparation de l'Église et de l'État. Il le soumit à l'État laïque, comme un corps de fonctionnaires, et reprit les anciens pouvoirs du roi sur l'Église gallicane. Ce fut l'Église gallicane avec toute sa sujétion au souverain laïque, mais dépouillée de toute son autorité sur les particuliers.

De l'ancien régime ecclésiastique Napoléon n'avait restauré que des formes et le pouvoir du gouvernement laïque sur l'Église. De la Révolution il conservait le principe fondamental, l'abolition de toute autorité publique du clergé, la liberté et l'égalité religieuses. Pour le gouvernement, c'était le régimedu « des potisme éclairé »; pour les particuliers, c'était le régime de la Révolution. La forme du Concordat masquait ce caractère révolutionnaire en reconnaissant à l'Église le pouvoir de traiter avec l'État. Mais à ce Concordat, conclu dans la forme d'un traité de puissance à puissance, Napoléon ajouta les *articles organiques*, simples lois, œuvre exclusive du pou-

voir laïque, qui, malgré les protestations du Pape, réglaient en sens contraire du droit canonique les « rapports généraux de l'Église avec les droits et la police de l'État », imposant à l'Église les anciennes formes de suprématie laïque : recours au Conseil d'État en cas d'abus, autorisation du gouvernement pour la publication des actes du Pape, l'envoi des nonces, la tenue des conciles, l'établissement des fêtes, la création des cures.

Le Concordat ou un régime analogue fut étendu à tous les États soumis à la domination ou à l'influence de Napoléon, c'est-à-dire à tous les pays catholiques, excepté l'Autriche et le Portugal. Il bouleversa l'organisation de l'Église catholique en Europe et simplifia les rapports de l'Église et de l'État. Dans tous ces pays, l'Église, tout en conservant le caractère d'une institution officielle d'État, fut dépouillée de tout moyen de contrainte et traitée comme une dépendance du gouvernement. Elle fut affaiblie en même temps par les sécularisations systématiques qui abolirent les anciens ordres religieux et les domaines d'Église; en Allemagne les princes laïques détruisirent les États des princes ecclésiastiques (plus de 3 millions d'âmes), et se les partagèrent; Napoléon annexa même à son empire les États du Pape.

La restauration de l'Église. — Les Alliés vainqueurs de Napoléon rendirent au Pape ses États (excepté Avignon). Mais ce fut le seul État ecclésiastique restauré. L'Église, ayant fait partie de l'ancien régime, avait été bouleversée par la Révolution, elle fut rétablie par la Restauration. Les souverains laïques restaurés restaurèrent l'organisation ecclésiastique. C'était pour eux un devoir de conscience de relever l'Église légitime en même temps que la monarchie légitime, et un acte de politique conservatrice de rétablir l'autorité du clergé naturellement conservateur. Le parti légitimiste réclamait « l'union du trône et de l'autel », c'est-à-dire l'alliance du gouvernement et du clergé; ce fut la théorie de l'école légitimiste (Chateaubriand, de Maistre, Haller, Schlegel); ce fut la pratique des gouvernements; les deux pouvoirs menacés par la Révolution se sentirent solidaires et s'unirent pour combattre l'ennemi commun.

Mais les rapports entre les deux pouvoirs furent réglés de façons différentes. Le Pape dans ses États fit la restauration complète; il rétablit les couvents supprimés depuis la Révolution, et même, revenant sur une destruction imposée par les anciennes monarchies, il restaura la Société de Jésus par une bulle solennelle [1] (avril 1814),

1. La Société, abolie par le pape en 1773, s'était perpétuée en fait soit dans les

sans consulter les gouvernements. — Les monarchies absolutistes d'Espagne et de Portugal et celles d'Italie (excepté les provinces autrichiennes et la Toscane) revinrent aussi à l'ancien régime ecclésiastique. Elles rétablirent l'unité de la foi (la religion catholique obligatoire), la justice, les dîmes et les domaines d'Église, l'état civil ecclésiastique, et les ordres religieux.

Les deux grandes monarchies catholiques gardèrent la domination de l'État sur l'Église et la liberté de religion. L'Autriche conserva le *joséphinisme* avec la tolérance, la France le Concordat de Napoléon avec l'égalité des cultes. Elles ne rétablirent ni l'unité obligatoire de la foi, ni l'indépendance de l'Église; la France ne restaura même pas les ordres religieux et les domaines d'Église détruits par la Révolution. Le Pape protesta contre la Charte [1], document exclusivement laïque où « la religion catholique était passée sous silence », où « il n'était même pas fait mention de Dieu »; — contre l'article 22 qui établissait « la liberté des cultes et de conscience » et « promettait protection aux ministres de ce qu'on nomme *les cultes* », mettant « sur un même rang avec les sectes hérétiques et même la perfidie judaïque l'Épouse sainte et immaculée du Christ, l'Église hors de laquelle il ne peut y avoir de salut »; contre l'article 23, sur la presse, « liberté qui menace les mœurs et la foi ».

En Allemagne, l'Église antérieure à la Révolution ne fut pas restaurée; non seulement les principautés ecclésiastiques, mais les couvents restèrent supprimés. Le projet d'un règlement unique pour toute la Confédération avorta. Une Église nouvelle avec des circonscriptions nouvelles fut établie par des accords particuliers entre le Pape et les gouvernements de chaque État. La Bavière seule donna à cet accord la forme d'un concordat (1817); elle reconnut à l'Église les « droits et privilèges qui lui reviennent d'après l'ordre divin et le droit canonique », mais le concordat fut promulgué avec un édit analogue aux articles organiques de Napoléon, qui garantissait la liberté de religion (1818), malgré les réclamations du Pape. Dans les autres États allemands, l'Église fut organisée par une série de bulles du Pape concertées avec les gouvernements. Partout le gouvernement conserva le pouvoir sur l'Église, et même il continua,

États non catholiques (Russie, Prusse), soit sous d'autres noms (Pères de la foi), dans les États catholiques. Elle était déjà rétablie dans le royaume de Sicile.

1. Il s'agissait de la Constitution rédigée par le Sénat, mais les articles incriminés ont passé dans la Charte. Voir p. 213 une protestation analogue contre la constitution du royaume des Pays-Bas.

comme au XVIII[e] siècle, à s'immiscer dans le règlement purement ecclésiastique des détails de la liturgie, des fêtes, des pèlerinages.

La Restauration ne rétablit qu'une Église appauvrie et subordonnée.

Le parti ultramontain. — De la crise de la Révolution l'Église sortait transformée malgré elle; on la croyait affaiblie, elle se trouva fortifiée. Le clergé du XVIII[e] siècle, avec sa constitution aristocratique et imparfaitement centralisée, avait beaucoup de privilèges et d'autorité apparente, mais peu d'activité et peu d'influence sur la société; les classes cultivées ne lui obéissaient pas, et sur la masse du peuple son action restait locale, sans unité de direction. Chaque grand État avait son Église nationale, pratiquement presque indépendante du Pape et soumise au gouvernement.

Les évêques, princes temporels recrutés dans la noblesse, les anciens ordres religieux propriétaires de grands domaines, instruments d'aristocratie et de décentralisation, furent emportés par la crise. A leur place des évêques d'origine démocratique sortis des séminaires devinrent les chefs du clergé; les ordres religieux d'origine romaine dévoués au Pape, surtout les Jésuites, prirent la direction de la prédication et des études. Les séminaires furent réorganisés suivant les décrets du concile de Trente; le dogme de la suprématie du Pape, enseigné aux nouvelles générations, redevint la doctrine fondamentale sur l'organisation de l'Église.

Les Églises nationales, établies depuis l'affaiblissement de la Papauté au XIV[e] siècle et maintenues malgré la restauration du concile de Trente, avaient encore des partisans qui essayèrent de résister à cette nouvelle restauration du pouvoir pontifical; les gouvernements les soutinrent par défiance du Pape. Le conflit qui divisa les catholiques en deux partis, national et pontifical, fut surtout vif en France. L'Église nationale y prenait la forme d'une doctrine, les « maximes de l'Église gallicane » de 1682; Napoléon les avait déclarées obligatoires (les *articles organiques*, parmi les « cas d'abus », énumèrent « l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Église gallicane »). La vieille lutte recommença entre *gallicans* et *ultramontains*. Les gallicans s'appuyaient sur le pouvoir laïque. Même après la Restauration, le roi, les ministres, le personnel du gouvernement et des Chambres restèrent gallicans; on donnait les postes de direction à des gallicans, le grand maître de l'Université Frayssinous, le supérieur de Saint-Sulpice, les archevêques de Paris; on expulsait les Jésuites, partisans de la souveraineté du Pape, et on continuait de traiter leur ordre comme aboli

malgré la bulle de 1814 (voir p. 114). Mais les ultramontains gagnaient peu à peu la masse du clergé et des fidèles. Un conflit et une évolution analogues, mais moins marqués, se produisaient en Allemagne. Le résultat fut de remplacer l'ancien clergé aristocratique, national, à demi fonctionnaire de l'État laïque, par un clergé démocratique soumis à une monarchie internationale ecclésiastique, la Papauté; le gouvernement du monde catholique fut définitivement centralisé à Rome. L'Église avait perdu en richesse et en autorité officielle, elle gagnait en force de concentration. — En même temps se créaient de nouveaux ordres et de nouveaux couvents, surtout de femmes, qui, par des legs et des donations, commençaient à reconstituer un domaine ecclésiastique.

A Rome le Pape luttait contre ses adversaires spirituels et temporels. Pie VII condamnait les sociétés bibliques qui répandaient des traductions de la Bible. Léon XII (1823-29) poursuivit surtout les sociétés secrètes, les *Carbonari*, qui travaillaient à établir l'unité de l'Italie, par conséquent à détruire le pouvoir temporel du Pape, les *francs-maçons* qui attaquaient l'unité de la foi en demandant la liberté de religion. Alors commença cette lutte ardente entre le Saint-Siège et les francs-maçons, qui allait remplir le XIXe siècle de polémiques.

Le parti catholique libéral. — La tendance constante du clergé catholique avait été de s'appuyer sur l'autorité pour rendre obligatoire la vraie religion et maintenir l'*unité de foi*; la doctrine du Pape, formulée dans ses déclarations, condamnait la liberté de religion et de presse. Mais les catholiques furent entraînés dans le mouvement vers le régime libéral qui aboutit aux réformes et aux révolutions d'Angleterre, de Suisse, de France, de Belgique. Vers 1828 apparut un nouveau parti *catholique libéral*, qui essaya de concilier les nouvelles doctrines libérales avec le pouvoir traditionnel de l'Église. Au lieu de réclamer des privilèges pour le clergé et l'aide de l'État contre les adversaires de la religion, il se bornait à demander pour l'Église la liberté de droit commun, celle que le régime libéral reconnaissait aux simples particuliers, le droit de s'associer, d'acquérir des biens, de fonder des établissements d'instruction et de bienfaisance. L'Église, en possession de la vérité, n'avait pas besoin de la contrainte, la liberté lui suffisait pour prendre la direction de la société par l'enseignement, la prédication, la manifestation de ses vertus et de sa supériorité morale.

Le mouvement commença dans trois pays, Irlande, Belgique, France, dont le gouvernement, protestant ou gallican, laissait au

clergé catholique moins de liberté d'action que la doctrine libérale n'en reconnaissait aux associations privées, et où la simple liberté représentait pour l'Église un accroissement de pouvoir. Les catholiques libéraux menèrent la campagne parallèlement dans les trois pays; leurs chefs étaient en relations personnelles.

En Irlande O'Connell, au nom de la liberté, demanda et obtint (1829) l'abolition du *test* et l'égalité des catholiques (voir p. 32). — En Belgique les catholiques libéraux, au nom de la liberté, aidèrent à faire la révolution et obtinrent la constitution de 1831, qui accordait au clergé la liberté complète comme en Amérique, en lui laissant ses privilèges comme en Europe (voir p. 218). — En France le parti se réduisait à un groupe de jeunes gens. Leur chef, l'abbé Lamennais, avait protesté contre l'expulsion des Jésuites (1829) : « Nous demandons pour l'Église catholique la liberté promise par la Charte à toutes les religions, la liberté dont jouissent les protestants et les juifs... Nous demandons la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté de l'éducation, et c'est là ce que demandent comme nous les Belges. » Lacordaire réclamait la liberté américaine. Le parti, peu nombreux, n'eut pas d'action sur le gouvernement, mais il agita l'opinion par son journal *l'Avenir*, fondé en août 1830, et par les déclarations de Montalembert, pair de France. Il réclamait la liberté de l'enseignement, c'est-à-dire le droit de fonder des écoles catholiques. Puis il en vint à rejeter le Concordat, qui donnait le choix des évêques aux ennemis de la religion, et à demander la séparation de l'Église et de l'État.

Les catholiques libéraux, en acceptant la liberté, ne renonçaient pas à la direction de la morale, de l'enseignement, de l'assistance; mais ils déclaraient que ces choses, n'étant pas du domaine de l'État, devaient être réglées par les particuliers qui avaient le droit d'en remettre la direction au clergé. Dans l'Église ils reconnaissaient le pouvoir suprême et absolu du Pape; ils étaient *ultramontains*, adversaires des églises nationales, bien que le public français, mal informé, fît souvent de *libéral* le synonyme de *gallican* et l'opposé d'*ultramontain*. Mais la doctrine même de la liberté, contraire à l'unité de la foi, ne fut jamais acceptée par la cour de Rome. Grégoire XVI (1830-46) condamna la constitution belge comme Pie VII avait condamné la Charte, parce qu'elle reconnaissait la liberté des cultes et de la presse; il condamna les catholiques libéraux de France par l'encyclique *Mirari vos* (août 1832)[1].

1. Elle signale parmi les « causes des maux qui affligent l'Eglise » « l'*indifférentisme* ou cette opinion perverse répandue partout par la fourberie des

Malgré la condamnation, le parti libéral prit la direction du mouvement catholique dans les États constitutionnels, et continua à réclamer les libertés nécessaires à l'Église [1]. L'établissement de la monarchie constitutionnelle en Portugal et en Espagne détruisit dans ces États l'unité pratique de la foi en y introduisant la tolérance de fait, sécularisa presque tous les domaines d'Église et supprima presque tous les couvents d'hommes (voir p. 281 et 303).

Le mouvement libéral se produisit plus tard en Italie, avec le *risorgimento* (voir p. 317); il prit surtout la forme des *sociétés clérico-libérales*, formées par des prêtres, pour établir à la fois la liberté et l'unité nationale. Un des écrivains du *risorgimento*, Gioberti, était un prêtre. Pie IX, élu contre le candidat du parti autrichien, passa pour le pape des libéraux et son élection parut d'abord le triomphe définitif du parti catholique libéral (1846).

La démocratie catholique et la Révolution de 1848. — Les catholiques commençaient à ressentir les effets d'un nouveau mouvement politique, le mouvement vers la démocratie, qui aboutit aux révolutions de 1848. Comme il s'était formé avant 1830 dans les États libéraux un parti libéral catholique, il se forma avant 1848 un parti démocratique catholique dans les pays démocratiques. Il commença là où s'était faite d'abord la révolution démocratique, dans les cantons catholiques de Suisse. Ce fut un parti ultramontain convaincu de la souveraineté du pape; à Fribourg, il appela les Jésuites; à

méchants qu'on peut obtenir le salut éternel de l'âme par une profession de foi quelconque, pourvu qu'on ait des mœurs conformes à la justice et à l'honnêteté.... De cette source fétide de l'indifférentisme découle cette opinion absurde et erronée, ou plutôt cette folie, qu'on doit procurer et garantir à chacun la *liberté de conscience*, erreur... à laquelle aplanit la voie cette liberté complète et immodérée d'opinions... dont quelques-uns, par un excès d'imprudence, prétendent qu'il peut en sortir quelque bien pour la religion... A cela se rattache cette liberté de la presse, la pire, qu'on ne pourra jamais assez exécrer et maudire... Il y a pourtant des hommes emportés par l'imprudence au point d'affirmer opiniâtrément que le déluge d'erreurs qui sort de là est assez compensé par quelque livre publié... pour défendre la religion et la vérité... Est-ce qu'un homme de sens pourrait dire qu'on doit... vendre publiquement les poisons... parce qu'il y a des remèdes qui peuvent arracher à la mort? » L'Encyclique rappelle les services rendus par l'*Index* et condamne « la doctrine de ceux qui non seulement rejettent la censure des livres... mais vont jusqu'à déclarer qu'elle est contraire aux principes de la justice et à oser refuser à l'Église le droit de la décréter et de l'exercer ». Puis, rappelant les révolutions désastreuses produites par les hérétiques, elle ajoute : « Nous ne pourrions attendre des résultats plus heureux pour la religion et le pouvoir laïque des désirs de ceux qui veulent séparer l'Église de l'État et rompre l'union du sacerdoce avec l'empire, car il est établi que les amateurs de la liberté effrénée redoutent cette union, qui a toujours été salutaire et pour l'Église et pour l'État. »

1. Voir pour l'Irlande, p. 50, pour la Belgique, p. 227, pour la France, p. 137.

Lucerne, quand il eut pris le pouvoir, il soumit la nouvelle constitution du canton à l'approbation de Grégoire XVI. Ce fut un parti d'unité de la foi, hostile à la doctrine de la liberté des cultes. Mais, en conservant les anciennes doctrines, il apporta des procédés nouveaux qui changèrent, en pratique, les rapports du clergé avec la société politique laïque. L'Église, sans condamner théoriquement aucune forme de gouvernement, ne s'était guère alliée en fait qu'avec des princes ou des aristocraties; sa propre organisation est une hiérarchie monarchique où toute autorité descend d'en haut, en vertu d'un droit mystique, et s'exerce sans contrôle sur un peuple de sujets. Dans les républiques démocratiques de Suisse, fondées sur la souveraineté du peuple et le gouvernement par ses élus, l'autorité était au contraire déléguée par en bas. Entre ces deux régimes inverses le parti catholique trouva un accommodement pratique. Les représentants du peuple souverain, maîtres par l'élection du pouvoir laïque souverain, se soumettaient volontairement, en tant que catholiques, au pouvoir spirituel souverain du Pape et le laissaient juge des limites entre les deux pouvoirs. Dans ce régime d'origine révolutionnaire, l'Église recouvrait indirectement une autorité plus haute que dans les monarchies, car le Pape, au lieu d'avoir à traiter avec un souverain héréditaire habitué à commander, ne trouvait que des fils soumis de l'Église, habitués à lui obéir; il redevenait le juge suprême du règlement des rapports entre l'Église et l'État.

Mais pour acquérir ce nouveau pouvoir, les anciens moyens d'action ecclésiatiques ne suffisaient plus, il fallut adopter les procédés démocratiques, l'organisation électorale et parlementaire et la presse; il se créa des partis catholiques parlementaires, des comités catholiques, des journaux catholiques. Alors aussi commencèrent des difficultés nouvelles. La plupart des élus et des journalistes catholiques étaient des laïques. C'était dans la direction des intérêts catholiques une puissance nouvelle; entre eux et les chefs officiels de l'Église, évêques et prêtres, les rivalités d'influence et les divergences d'opinion soulevaient des conflits d'une espèce nouvelle. Le Pape, appelé à les terminer par son autorité souveraine, allait être amené à intervenir de plus en plus dans la politique courante des pays catholiques et à prendre le rôle d'un chef de parti politique.

Cette évolution démocratique fut brusquement activée par les révolutions de 1848. Ce furent des révolutions laïques et démocratiques, faites au nom de la souveraineté laïque du peuple et de la liberté absolue, d'ordinaire avec un sentiment de bienveillance pour

le clergé. Elles ne détruisirent pas les institutions de l'Église, mais elles proclamèrent le principe de la liberté complète de culte et tendirent à laïciser les institutions publiques. — En France, où la laïcisation était déjà complète, l'organisation officielle de l'Église resta la même, mais le suffrage universel donna une influence politique au clergé qui devint la force la plus active du parti conservateur. — En Italie, les gouvernements se contentèrent de poser le principe de la liberté religieuse, le catholicisme resta la religion d'État privilégiée. — Dans les pays allemands la Révolution introduisit le régime belge de la liberté de l'Église. Le Parlement de Francfort adopta un article qui passa ensuite dans la Constitution de Prusse. « Toute société religieuse règle et administre ses affaires d'une façon indépendante, mais reste... soumise aux lois de l'État. » Les évêques allemands réunis à Wurzbourg (oct. 1848) réclamèrent l'abolition de la tutelle imposée à l'Église (*placet*, interdiction de correspondre avec le Saint-Siège, appel comme d'abus). La révolution eut pour résultat en Prusse et en Autriche d'abolir le placet et la surveillance de l'État. (Dans les autres États allemands le règlement ne se fit que lentement, au milieu de conflits compliqués.)

La réaction dans l'Église. — La Révolution de 1848 fit une impression profonde sur Pie IX: il consentait à une liberté octroyée sous un gouvernement paternel, ses sujets voulurent lui imposer une liberté constitutionnelle et limiter légalement son pouvoir; il rompit avec le parti libéral. Chassé de Rome par les révolutionnaires, il y revint partisan du régime absolutiste, décidé à combattre la Révolution avec l'aide des gouvernements, et convaincu que le pouvoir temporel du Pape était la digue nécessaire contre la Révolution [1].

1. L'Encyclique *Nostis et nobiscum* aux évêques d'Italie (8 déc. 1849), après avoir condamné le *socialisme* et le *communisme*, déclare que « le successeur de Pierre, le pontife romain, possède l'autorité suprême (*primatum*) sur le monde entier, il est le vrai vicaire du Christ, chef de toute l'Église, père et docteur de tous les chrétiens. La voie la plus courte pour maintenir les peuples dans la profession de la vérité catholique est de les conserver dans la communion et l'obéissance envers le Pape. Aussi les ennemis modernes de Dieu et de la société humaine n'omettent-ils rien pour arracher les peuples italiens à notre obéissance. » Quant aux princes « ils voient que la diminution de l'autorité des évêques et le mépris croissant pour les préceptes divins et ecclésiastiques violés impunément ont diminué également l'obéissance du peuple au pouvoir laïque et ouvert aux ennemis modernes de la paix publique une voie plus facile pour exciter des séditions contre le prince. Ils voient aussi qu'en prenant, en arrachant et en vendant publiquement les biens temporels appartenant à l'Église par droit légitime de propriété, on a affaibli chez les peuples le respect pour les propriétés consacrées par une destination religieuse et qu'on les a disposés à prêter plus facilement l'oreille aux partisans du *socialisme* et du

Dans tous les États, la Révolution fut suivie d'une réaction; les gouvernements laïques, comme après la Restauration, s'allièrent à l'autorité ecclésiastique, et par une alliance plus méthodique qu'en 1814. Le mouvement socialiste de 1848, en effrayant la bourgeoisie, l'avait décidée à faire appel au pouvoir conservateur du clergé [1]. L'irréligion, passée de mode dans la noblesse après la Révolution de 1793, passa de mode dans la bourgeoisie depuis la Révolution de 1848; dans tous les pays catholiques [2] la religion devint et est restée une obligation mondaine, une partie de la bonne éducation et du ton de la bonne société. Le parti catholique profita de ces dispositions pour augmenter le pouvoir du clergé. — En France il obtint la liberté de l'enseignement secondaire et l'école primaire confessionnelle (1850), puis, sous Napoléon III, la faveur du gouvernement. — En Prusse, l'État abandonna aux évêques le pouvoir sur leur clergé et leurs séminaires (voir p. 466). — Dans les petits États allemands, une série de négociations longues et compliquées aboutit à établir un régime analogue. — En Autriche, le Saint-Siège obtint l'abandon du *joséphinisme* (1850), puis le Concordat de 1855 (voir p. 399), le premier où le gouvernement d'un grand État reconnut que l'Église tenait ses droits non d'une concession du pouvoir laïque, mais « de l'institution divine et du droit canonique »; la juridiction criminelle de l'État sur les clercs n'y était présentée que comme une concession du Pape « par égard aux conditions du temps ». — Un concordat analogue avait été conclu en Espagne, en 1851 (voir p. 287). — En même temps le Pape obtenait le droit de créer officiellement des évêchés et des circonscriptions ecclésiastiques dans les pays protestants d'Angleterre (1850) et des Pays-Bas (1853). Dans toute l'Europe, la période de réaction (1849-59) fut employée à augmenter la force des partis catholiques dans presque tous les pays. Seul le royaume de Sardaigne entreprit dès 1850 la laïcisation des institutions et entra en conflit ouvert avec le Saint-Siège (voir p. 328).

Au-dessus de ces restaurations partielles, Pie IX travaillait à une

communisme qui menacent de prendre et de partager ou de mettre en commun les autres propriétés. »

1. Louis Veuillot, directeur du journal catholique *l'Univers*, formulait ainsi la politique de Thiers, chef de la coalition orléaniste-catholique : « Il voudrait aujourd'hui fortifier le parti des révolutionnaires contents et repus, dont il est le chef, d'un corps de gendarmes en soutane, à cause de l'insuffisance manifeste des autres. »

2. Une évolution analogue s'est produite dans les pays protestants, surtout en Angleterre. Dans les pays orthodoxes l'indifférence religieuse est restée l'usage de la société cultivée.

restauration générale de la société catholique, suivant le plan indiqué dans ses actes officiels et commenté par son organe officieux, la *Civilta catolica* (civilisation catholique), fondé en 1850. Il commença par un acte de souveraineté doctrinale en proclamant l'Immaculée Conception de la Vierge, doctrine favorite des Franciscains et des Jésuites, rejetée par les Dominicains. Après avoir demandé les avis des évêques et reçu 576 réponses, presque toutes affirmatives, il promulgua le dogme solennellement dans la chapelle Sixtine, un jour (8 déc.) choisi pour une raison mystique et consacré depuis aux grands actes de son pontificat. Il le promulgua sans réunir de concile, en vertu de son autorité pontificale, affirmant ainsi le droit du Pape de définir à lui seul la foi de l'Église catholique (1854).

Puis il réunit une congrégation pour préparer une exposition d'ensemble de sa doctrine sur le rôle de l'Église dans la société moderne et dresser le catalogue des erreurs contemporaines; elle travailla cinq ans et rédigea le projet qui servit à la manifestation doctrinale de 1864.

Pendant que Pie IX préparait son exposé de doctrine, le gouvernement sarde fondait le royaume d'Italie, enlevait au Pape une partie de ses États et annonçait l'intention de lui prendre Rome pour en faire la capitale du nouveau royaume. Pie IX traita l'annexion des États de l'Église comme un brigandage. La destruction du pouvoir temporel, même accomplie par une monarchie, était la forme la plus éclatante de la *Révolution*; il se croyait revenu à 1848, d'autant plus que le gouvernement monarchique italien opérait de concert avec les révolutionnaires de 1848, avec Garibaldi, un des triumvirs de la république romaine. Pie IX condamna donc la nouvelle *Révolution* et excommunia tous ceux qui avaient « pris part à l'invasion criminelle » de ses provinces [1].

1. La Lettre apostolique du 26 mars 1860 expose la doctrine du pouvoir temporel. « L'Église catholique fondée par le Christ... a obtenu en vertu de son institution divine la forme d'une société parfaite, elle doit donc jouir d'une liberté telle que dans l'exercice de son ministère sacré elle ne soit jamais soumise à aucun pouvoir laïque. C'est donc par un décret spécial de la Providence que le Pape, établi par le Christ chef et centre de toute son Église, a acquis le pouvoir temporel. La divine sagesse a voulu que dans une telle foule de princes temporels, le souverain pontife jouît de cette liberté politique qui est si nécessaire pour exercer son pouvoir spirituel, son autorité et sa juridiction. Il convenait que le monde catholique n'eût aucune occasion de soupçonner que ce siège pût être, dans les affaires universelles, mené par l'impulsion des pouvoirs temporels ou entraîné par les partis. » — Une lettre de 1863 condamne les ecclésiastiques qui « attaquent le pouvoir temporel du Saint-Siège » et « osent établir des sociétés tout à fait condamnables appelées *clerico-liberali, Di mutuo soccorso, Emancipatrice del clero italiano* ».

L'Encyclique « Quanta cura » et le Syllabus (1864). — Quand la France, par la convention de septembre, consentit à retirer les troupes qui défendaient le Pape à Rome (voir p. 337), Pie IX, indigné, se décida à publier son plan de reconstruction de la société (8 déc. 1864). Il lui donna la forme d'une encyclique à la chrétienté, suivie d'un « catalogue (*syllabus*) des erreurs modernes » qu'il avait condamnées antérieurement.

L'Encyclique *Quanta cura* expose sous une forme positive la conception fondamentale du Pape, déjà expliquée dans la *Civilta catolica* : la civilisation catholique, prospère au moyen âge, a été affaiblie successivement par le luthéranisme, le jansénisme, le voltairianisme, le socialisme; la société a été organisée dans un esprit hétérodoxe, il faut la reconstruire depuis la base sur l'autorité légitime.

L'Encyclique commence par rappeler que la fonction du Pape est de préserver les fidèles des hérésies et des erreurs; Pie IX a déjà condamné « les principales erreurs de notre triste époque » (*tristissimæ nostræ ætatis*) et « les monstrueuses opinions qui dominent surtout de notre temps... et desquelles presque toutes les autres erreurs tirent leurs origines ».



L'erreur fondamentale c'est le « naturalisme » (*naturalismus*), l'idée « que la meilleure organisation du gouvernement et le progrès civil exigent absolument que la société humaine soit constituée et gouvernée sans tenir plus de compte de la religion que si elle n'existait pas ou du moins sans faire de différence entre la vraie religion et les fausses », et « que le meilleur régime est celui où l'on ne reconnaît pas au gouvernement (*imperio*) le devoir de réprimer par des peines les violateurs de la religion catholique sauf en tant que la paix publique le demande ». — (L'idée que le gouvernement doit être fondé sur des raisons naturelles et rester étranger à la religion est en effet historiquement le fondement du régime constitutionnel anglais et de l'État laïque moderne; elle a abouti à enlever tout moyen de contrainte matérielle au clergé et à ne lui laisser qu'une autorité morale. Elle est contraire à l'*unité de la foi*, doctrine fondamentale de l'Église. Elle suppose l'arrière-pensée que les différentes [1] religions sont de valeur assez semblable pour qu'on puisse laisser chacun choisir l'une ou l'autre à sa guise.)

1. Les erreurs de l'*indifférentisme* et du *latitudinarisme* sont mentionnées dans le *Syllabus* en ces termes : « Les hommes peuvent dans le culte de n'importe quelle religion trouver le chemin du salut éternel et obtenir le salut éternel. — Il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'il aura crue vraie, conduit par la lumière de la raison. »

« De cette idée absolument fausse du gouvernement social » découle l'erreur « qualifiée de *folie* par Grégoire XVI » que « la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme, qui doit être proclamé et admis dans toute société bien constituée, et que les citoyens ont droit à la liberté complète de manifester et publier leurs opinions par la presse ou autrement sans qu'elle soit limitée par aucune autorité ecclésiastique ou civile » : or c'est « une liberté de perdition », car « s'il est toujours permis aux opinions humaines de discuter, il ne manquera jamais de gens qui oseront résister à la vérité ». — (La liberté de conscience et de la presse est en effet inconciliable avec l'unité de la foi; historiquement elle a été établie d'abord dans des pays bouleversés par des révolutions religieuses.)

Quand on a « écarté la religion de la société civile », on perd « la notion de la justice et du droit humain »; on en vient à dire que « la volonté du peuple manifestée par l'opinion publique ou tout autre moyen constitue la loi suprême indépendante de tout droit divin et humain et que dans l'ordre politique les faits accomplis... ont force de droit ». C'est ainsi qu'on arrive à abolir les ordres religieux. Après avoir chassé la religion de la société on veut l'exclure de la famille, on en arrive au mariage civil et à l'instruction laïque. — (En effet la souveraineté du peuple n'a été admise historiquement que dans les pays qui ne reconnaissaient plus la souveraineté de l'Église, elle a conduit à l'état civil et à la neutralité de l'école publique.)

En matière politique l'erreur est de « dire que la suprême autorité confiée par le Christ à l'Église et au Saint-Siège est soumise à l'autorité civile et de nier tous les droits de l'Église et du Saint-Siège sur les choses qui appartiennent à l'ordre extérieur », en déclarant que « les actes et décrets des papes relatifs à la religion et à l'Église ont besoin du consentement du pouvoir civil et que l'Église n'a pas le droit de réprimer les violateurs de ses lois par des peines temporelles ». — (Ce que l'Encyclique condamne ici c'est l'État laïque à la façon du despotisme éclairé, avec la suprématie du pouvoir civil et la tolérance [1].) — Ce régime repose sur « les principes des hérétiques » que « le pouvoir ecclésiastique n'est pas, de droit divin, distinct et indépendant du pouvoir civil ». — (C'est en effet le

1. La fin de l'Encyclique recommande aux évêques d'enseigner aux laïques « que la puissance royale n'est pas uniquement conférée pour le gouvernement du monde, mais surtout pour la protection de l'Église », et ordonne des prières pour obtenir le secours de Dieu « dans de si grandes calamités de l'Église et de la société civile, une telle conspiration d'ennemis et un si grand amas d'erreurs contre la société catholique et le Saint-Siège ».

principe des États protestants et du *césaropapisme*.) — Le « dogme catholique » est au contraire « le plein pouvoir conféré divinement par le Christ au Pape de paître, régir et gouverner l'Église universelle », il a pour conséquence que « l'Église doit former une société indépendante ».

Ainsi à l'État laïque fondé sur la liberté de religion et la supériorité du pouvoir civil, l'Encyclique oppose l'idéal de l'État catholique fondé sur l'indépendance complète du pouvoir ecclésiastique et l'unité de la foi obligatoire.

Le *Syllabus* (catalogue) « des principales erreurs de notre temps signalées dans les allocutions consistoriales, encycliques et autres lettres apostoliques de N. T. S. P. le Pape Pie IX » reproduit sous une forme négative sommaire toutes les doctrines condamnées par Pie IX. Elles sont numérotées (de 1 à 80) et groupées dans un ordre logique, en commençant par les erreurs théoriques, sous les titres suivants : I. *Panthéisme*, *naturalisme et rationalisme absolu*. — II. *Rationalisme modéré*. Ce sont des opinions philosophiques. — III. *Indifférentisme*, *latitudinarisme*. C'est la théorie de la liberté de conscience (voir p. 665). — IV. *Socialisme*, *communisme*, *sociétés bibliques*, *clérico-libérales*. — V. *Erreurs sur l'Église et ses droits*. C'est la théorie de la subordination du clergé au pouvoir laïque [1] et de la tolérance. — VI. *Erreurs sur la société civile considérée soit en elle-même*, *soit dans ses rapports avec l'Église*. C'est la théorie du droit d'intervention de l'État dans les affaires ecclésiastiques (exequatur, appel comme d'abus, séminaires, vœux religieux, congrégations) [2] et

1. « 19. L'Église n'est pas une société vraie et complète pleinement libre, elle ne jouit pas de droits à elle propres et constants, conférés par son divin fondateur, mais il appartient au pouvoir civil de définir les droits de l'Église et les limites de ces droits. — 20. Le pouvoir ecclésiastique ne doit pas exercer son autorité sans la permission du gouvernement civil. — 24. L'Église n'a pas le pouvoir d'employer la force, elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect. — 26. L'Église n'a pas le droit natif et légitime d'acquérir et de posséder. — 30. L'immunité de l'Église et des personnes ecclésiastiques a tiré son origine du droit civil. — 31. La justice ecclésiastique pour les procès temporels des clercs au civil ou au criminel doit être absolument abolie, même sans consulter le Saint-Siège. — 32. L'immunité personnelle qui exempte les clercs du service militaire peut être abrogée sans aucune violation du droit naturel et de l'équité. »

2. « 42. En cas de conflit des lois entre les deux pouvoirs, c'est le droit civil qui prévaut. — 49. L'autorité civile peut empêcher les évêques de communiquer avec le pape et entre eux. — 50. L'autorité laïque a par elle-même le droit de présenter les évêques et peut exiger d'eux qu'ils prennent l'administration des diocèses avant d'avoir reçu du Saint-Siège l'institution canonique. — 52. Le gouvernement peut de son droit changer l'âge prescrit par l'Église pour la profession religieuse... et ordonner aux communautés religieuses de n'admettre

la théorie de l'enseignement laïque [1]. — VII. *Erreurs sur la morale naturelle et chrétienne.* C'est la théorie de la morale laïque, la valeur du fait accompli, le principe de *non-intervention.* — VIII. *Erreurs sur le mariage chrétien.* C'est le mariage civil [2] et le divorce. — IX. *Erreurs sur le pouvoir temporel du Pape.* C'est la destruction du pouvoir temporel. — X. *Erreurs qui se rapportent au libéralisme moderne.*

Le *Syllabus* ne condamne donc pas seulement les ennemis de l'Église qui veulent la détruire, les indifférents qui veulent lui enlever ses privilèges officiels en la réduisant à la condition d'une association privée, les partisans de la liberté des cultes et de la neutralité confessionnelle qui demandent l'état civil laïque, le mariage laïque, l'école laïque. — Il condamne aussi les alliés conditionnels de l'Église qui ont lutté avec elle contre la Révolution, les gouvernements monarchiques partisans de la souveraineté laïque qui ont aboli les justices d'Église et les vœux obligatoires et maintiennent le clergé en tutelle par l'*exequatur*, l'*appel comme d'abus*, l'autorisation. — On y a joint les gallicans, les adversaires du pouvoir temporel et même les catholiques libéraux qui admettent la liberté religieuse [3]. Pour mieux marquer l'opposition entre la société catholique idéale et la société moderne, le *Syllabus* en terminant condamne cette proposition : « Le Pape peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne ».

Le *Syllabus*, par sa forme abrégée et négative, est d'une interprétation difficile ; il ne suffit pas de retourner chacune des propositions formulées en sens négatif pour trouver la vraie pensée de l'auteur ; en outre c'est un document théologique où il faut distinguer entre la *thèse* et l'*hypothèse*, une proposition condamnée en principe peut être

personne à prononcer les vœux solennels sans sa permission. — 53. Le gouvernement civil peut prêter secours à tous ceux qui veulent quitter la vie religieuse et enfreindre leurs vœux. — 55. L'Église doit être séparée de l'État et l'État de l'Église. »

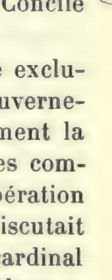
1. « 47. La meilleure forme de société civile demande que les écoles populaires ouvertes à tous les enfants... et en général les établissements publics... d'instruction supérieure... soient affranchis de toute autorité de l'Église... et soumis à la direction de l'autorité civile et politique. »

2. « 66. Le sacrement du mariage n'est qu'un accessoire du contrat et peut en être séparé. — 67. De droit naturel le lien du mariage n'est pas indissoluble et dans différents cas le divorce proprement dit peut être sanctionné par l'autorité civile. — 68. L'Église n'a pas le pouvoir d'apporter des empêchements dirimants au mariage, ce pouvoir appartient à l'autorité civile. — 74. Les causes de mariage et de fiançailles par leur nature relèvent de la justice civile. »

3. « 77. A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit tenue pour l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes. — 78. Aussi a-t-on bien fait dans quelques pays catholiques de pourvoir par la loi à ce que les étrangers qui y vont aient l'exercice public de leur culte. »

tolérée en fait dans des conditions données. Deux interprétations opposées [1] en furent publiées, approuvées toutes deux par Pie IX. Rapproché de l'Encyclique, le *Syllabus* montrait du moins que le Pape, même s'il ne condamnait pas l'État laïque contemporain, avait un idéal tout différent et préférait le régime du moyen âge. En fait le *Syllabus* fut accueilli avec joie par les ennemis de l'Église qui le représentèrent comme une déclaration de guerre du Pape à la société moderne, avec ennui par les gouvernements qui essayèrent d'empêcher de le publier, avec un embarras visible par les catholiques libéraux.

Le Concile du Vatican (1869-70). — Pour donner à la reconstruction doctrinale de la société catholique son couronnement, Pie IX décida de faire reconnaître solennellement le pouvoir monarchique absolu du Pape dans l'Église, même en matière de doctrine, sous la forme du dogme de l'infaillibilité du Pape. Il chargea (1867) une congrégation de six cardinaux de préparer un projet de décrets. Puis (juin 1868) il convoqua au Vatican un Concile œcuménique, le premier depuis trois siècles.



Le Concile, réuni le 8 décembre 1869, fut une assemblée exclusivement ecclésiastique (environ 780 membres) [2]. Aucun gouvernement n'y fut représenté. Le Pape avait réglé souverainement la procédure de délibération; les projets étaient rédigés par des commissions qu'il avait choisies, rien ne pouvait venir en délibération qu'avec son autorisation, le Pape avait seul l'initiative. On discutait d'abord en *congrégation générale* sous la présidence d'un cardinal (désigné par le Pape) qui accordait la permission de parler; le projet, s'il n'était pas adopté à l'unanimité, allait à une *députation* de 24 membres élus au scrutin secret, qui discutait et présentait un rapport imprimé. De là il revenait à la congrégation générale où chaque membre votait oralement : *Placet* (Oui), *Non placet* (Non),

1. En France, Dupanloup, évêque d'Orléans, un des chefs du parti catholique libéral, présenta le *Syllabus* comme une réponse à la Convention de septembre, destinée à condamner seulement la Révolution et les abus de la liberté moderne (L'*Encyclique et la Convention de septembre*, 1864); son interprétation recueillit l'adhésion de 630 évêques. (Voir une explication analogue dans A. Bossebœuf, *Le Syllabus sans parti pris*, 1885.) — Schrader, jésuite autrichien, membre de la congrégation chargée de préparer le *Syllabus*, prend au contraire les textes dans leur sens littéral comme une condamnation de la société moderne, *Der Papst und die modernen Ideen*, 1865.

2. Suivant les dignités : 48 cardinaux, 10 patriarches, 4 primats, 137 archevêques, 527 évêques, 16 abbés mitrés, 35 généraux (ou vicaires généraux) d'ordres. — Suivant les nations : 224 Italiens, — 81 Français, — 40 Espagnols, — 43 Autrichiens, — 16 Allemands, — 27 Anglais, — 19 Irlandais, — 40 Américains des Etats-Unis, — 9 Canadiens, — 30 Américains latins, — 19 Européens des petits États, — 42 Orientaux, — 119 évêques *in partibus*, etc..

Placet juxta modum (oui avec amendement). On parlait en latin, les séances étaient secrètes, et tous ceux qui y prenaient part devaient garder le secret. Les séances publiques n'étaient que des cérémonies de publication. Le Pape disposait d'une majorité assurée, formée des Italiens, des 42 Orientaux et des 119 évêques *in partibus*.

L'opposition avait commencé avant la réunion du Concile, par des publications[1]; au Concile elle se manifesta d'abord par la protestation de Strossmayer, évêque croate (déc. 1869) contre le règlement imposé à l'assemblée par le Pape, puis par une pétition des évêques allemands et autrichiens dans le même sens (janv. 1870). — Les opposants étaient de deux sortes. Les uns, les *anti-infaillibilistes*, rejetaient le dogme de l'infaillibilité en lui-même comme contraire à la tradition de l'Église; Döllinger le qualifiait de « révolution ecclésiastique ». Les autres (la plupart, ce semble) admettaient le dogme, mais trouvaient le moment *inopportun* pour le promulguer, ils craignaient d'irriter les gouvernements et d'accroître les préventions contre l'Église produites par le *Syllabus*, en donnant l'impression que le Pape aspirait à la domination universelle; on les appela *inopportunistes*, c'était le parti des catholiques libéraux.

Les opposants se plaignirent du règlement imposé au Concile, de l'attitude des cardinaux présidents qui empêchaient, disaient-ils, les orateurs de l'opposition de parler librement, de l'acoustique défectueuse du local (une portion d'une église), de l'absence de compte rendu des séances, des articles envoyés par les journalistes du parti infaillibiliste (les évêques français rédigèrent contre Veuillot les *Postulata a pluribus Galliarum episcopis*, le Pape adressa à Veuillot un bref d'éloge). Ils reprochaient à leurs adversaires de brusquer le vote, et calculaient que les évêques de la minorité représentaient à eux seuls un plus grand nombre de catholiques que la majorité, formée surtout d'Italiens (24 millions d'âmes), d'Orientaux (1 million) et d'évêques sans diocèses. — Le Pape se plaignit de la violation du secret des délibérations; les « Lettres du concile » dans la *Gazette d'Ausbourg* (janvier 1870) révélèrent au public les discussions qui auraient dû rester secrètes. Il s'offensa qu'on prétendît lui opposer la tradition : « La tradition, c'est moi », dit-il. — Le public se représenta la lutte comme un conflit entre le Pape, dirigé par les Jésuites

1. En Allemagne, Döllinger, professeur de théologie à Munich, le plus célèbre théologien catholique d'Allemagne, publia des articles dans la *Gazette d'Augsbourg* (mars 1869), qu'il réunit en livre sous un pseudonyme : Janus, *Le Pape et le Concile*. — En France, Mgr Maret, professeur à la Faculté de théologie de Paris, publia *Le Concile et les intérêts religieux* (septembre 1869).

absolutistes, et les évêques libéraux ou nationaux. Il n'est guère encore possible aujourd'hui d'établir historiquement quelle place cette rivalité a tenue dans les divisions du Concile.

Le Concile avait à délibérer sur des sujets variés, partagés entre 4 *députations* (foi, discipline, ordres religieux, rite oriental). L'essentiel était la définition des articles de foi. On avait rédigé un projet complet de condamnation des erreurs, analogue au *Syllabus*, mais le dogme de l'infaillibilité n'était pas inscrit dans le projet. Les partisans de la promulgation de l'infaillibilité adressèrent une pétition au Pape, signée de 400 membres, pour le prier de la présenter. Ce fut le terrain du conflit; la majorité, soutenue par le pape, pressait le vote; la minorité (46 Allemands et Autrichiens, 30 Français, 20 Italiens) présenta d'abord une adresse priant le Pape de « ne pas imposer la nécessité de cette délibération » (janvier 1870). Le Pape promulgua un nouveau règlement d'après lequel les décrets seraient votés, non à l'unanimité, mais à la majorité (20 février); la minorité répondit par une « représentation » (mars). Le Pape fit alors déposer un article nouveau à intercaler dans le projet, « sur l'Église du Christ », c'était la déclaration formelle de l'infaillibilité; la majorité demanda qu'on lui donnât la priorité sur les autres discussions.

Après avoir voté à l'unanimité une partie du projet « sur la foi », on passa au dogme de l'infaillibilité, malgré une adresse de 77 membres qui protestèrent contre le changement de l'ordre des délibérations (24 avril). Le rapporteur Mgr Pie, de Poitiers, conclut à la promulgation; il apportait un argument nouveau : saint Pierre a été crucifié la tête en bas, sa tête portait le poids de tout le corps, de même le Pape porte toute l'Église; or c'est celui qui porte qui est infaillible, non celui qui est porté. On présentait 139 amendements au projet; mais le séjour de Rome devenait de plus en plus malsain et pénible; la majorité, pressée d'en finir, n'attendit pas la fin des discours annoncés et vota la clôture; il restait encore 40 orateurs. Le chapitre « sur le Pape », avec l'article de l'infaillibilité, fut voté en congrégation générale par 371 *placet* contre 88 *non placet*, 61 *placet juxta modum* (13 juillet). La minorité (115 membres) quitta Rome avant la séance publique où la *Constitutio de Ecclesia* fut votée par 547 voix contre 2 (18 juillet). La France venait de déclarer la guerre à la Prusse, Rome allait être évacuée par la garnison française et livrée sans défense aux Italiens. Le Pape suspendit le Concile, puis l'ajourna indéfiniment (20 octobre).

Le Concile du Vatican prit fin avant d'avoir achevé l'œuvre pour

laquelle il était convoqué; il n'avait voté que les chapitres « sur la foi » et 4 chapitres « sur le Pape ». Son rôle se réduisit à consacrer le dogme de l'infaillibilité, qui reconnaissait au Pape l'autorité exclusive en matière de foi[1]. Cette mesure ne produisit pas les désastres redoutés par les adversaires de la promulgation. Tous les évêques se soumirent. Il ne resta pour rejeter l'infaillibilité admise par le Concile que des théologiens et des prêtres allemands; ils refusèrent de signer la déclaration exigée par leurs évêques et fondèrent une église (1871); mais le schisme des *vieux-catholiques* resta limité à l'Allemagne et à la Suisse, et même là se réduisit à une petite minorité de théologiens et de bourgeois; il ne pénétra pas dans la masse des fidèles. — Les gouvernements exprimèrent leur désapprobation; mais ils pensèrent que le moment était passé pour les laïques d'intervenir dans des matières de foi; seule l'Autriche interdit de publier les décrets du Concile; quelques États allemands leur refusèrent le *placet*.

Conflits entre l'Église et l'État. — Depuis la fin de la réaction les conflits avaient recommencé entre l'Église catholique et les gouvernements laïques. Le plus violent était le conflit italien, au sujet du pouvoir temporel et de la possession de Rome (voir p. 341). Le Pape déclarant le pouvoir temporel une condition indispensable de l'exercice de son autorité spirituelle, la lutte politique devenait une question de religion; les catholiques dans tous les pays réclamaient l'intervention de leurs gouvernements pour le *rétablissement du pouvoir temporel*. Le Pape, refusant de reconnaître le royaume d'Italie, continua dans ses allocutions à protester contre le brigandage du « gouvernement piémontais », et interdit aux catholiques de prendre part aux élections. Le gouvernement italien avait adopté, depuis Cavour, la formule des catholiques libéraux, *l'Église libre dans l'État libre*; il travailla à introduire en Italie le régime belge. D'une part il supprima tout ce qui restait de l'ancienne autorité ecclésiastique obligatoire, tribunaux d'Église, dîmes (1866), de façon à établir la liberté complète de religion (plus tard le mariage civil);

1. La bulle *Pastor Æternus* (18 juillet) le définit ainsi : « Le Pape, lorsqu'il parle du haut de la chaire (*ex cathedra*), c'est-à-dire lorsque, exerçant la fonction de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de son autorité apostolique, il définit une doctrine sur la foi ou les mœurs qui doit être tenue par toute l'Église, possède, en vertu de l'assistance divine promise à lui en la personne de saint Pierre, cette *infaillibilité* dont le divin Sauveur a voulu investir son Église dans la définition de la doctrine sur la foi ou les mœurs; en conséquence les définitions du Pape dans ces conditions sont *irréformables par elles-mêmes* et non par le consentement de l'Église ».

il détruisit la plupart des couvents, sécularisa les domaines d'Église et les remplaça par un traitement au clergé séculier. D'autre part il abolit les anciennes sujétions de l'Église à l'État, laissant au Pape la liberté de nommer les évêques, et il conserva au clergé ses privilèges honorifiques. Mais comme le Pape refusait de négocier, cette organisation resta un état de fait non reconnu par l'Église.

L'occupation de Rome (sept. 1870) aggrava beaucoup le conflit. Le gouvernement, par la *loi des garanties*, s'engagea à laisser au Pape la situation personnelle d'un souverain dans son palais du Vatican, à lui verser une indemnité annuelle, à lui garantir l'indépendance absolue dans ses fonctions de chef de l'Église, et il abolit toute autorité du pouvoir civil en matière ecclésiastique. Mais Pie IX, se déclarant moralement *prisonnier*, se refusa à toute négociation et s'enferma au Vatican; il ne pouvait plus sortir dans Rome, où il était exposé, disait-il, à rencontrer des ennemis de la religion, révolutionnaires ou protestants, manifestant impunément leurs opinions. Le conflit passa à l'état chronique et n'a plus cessé depuis.

En Autriche, la constitution de 1867 qui garantissait la liberté de culte, contrairement au concordat, ouvrit le conflit avec le Pape (voir p. 509). Le gouvernement commença par faire voter des lois contraires au concordat; le Pape les déclara *nulles*, en vertu de son autorité apostolique, affirmant ainsi la supériorité du pouvoir ecclésiastique investi du droit d'annuler les actes du pouvoir laïque. Le gouvernement autrichien maintint ses lois, affirmant le droit du pouvoir laïque de modifier par sa seule autorité même un règlement arrêté en commun avec l'autorité ecclésiastique. Puis il profita de la promulgation de l'infaillibilité pour se débarrasser du concordat (qu'il avait déjà violé); il déclara que la doctrine proclamée par le Concile établissait les rapports de l'Église et de l'État sur une base toute nouvelle en élargissant la compétence du Pape et concentrant tous les pouvoirs en sa personne; un des deux contractants ayant changé sa situation, le contrat devenait nul. Le conflit continua par les lois de 1873 (voir p. 514), et l'Autriche revint au régime de Joseph II, mais sans rétablir les vieilles formes de tutelle de l'État. L'Église s'y trouva à peu près dans la même situation qu'en France, sauf qu'elle conserva l'état civil.

En France jusqu'à la fin de l'Empire, le conflit resta limité à des questions secondaires, la publication du *Syllabus* (1864), la lutte des évêques (Dupanloup) contre les réformes de Duruy dans l'Université, contre la création d'un enseignement laïque des filles, contre les doctrines matérialistes des professeurs. L'effort principal du

parti catholique porta sur la question romaine pour décider le gouvernement à défendre le pouvoir temporel. Ce fut un temps de vives polémiques entre les catholiques libéraux (Dupanloup) et le parti infaillibiliste (Veuillot et *l'Univers*). La lutte s'arrêta pendant la guerre. Pendant l'Assemblée nationale le parti catholique essaya de décider l'intervention en faveur du pouvoir temporel (voir p. 183), il ne parvint qu'à obtenir la création des Universités catholiques. Puis vint la réaction « anti-cléricale », qui amena le parti républicain à expulser les ordres religieux non autorisés (1880), enleva au clergé les écoles primaires publiques qui, depuis la loi de 1850, dépendaient des conseils municipaux, et le réduisit aux écoles privées; on lui ôta même (1889) l'exemption du service militaire qu'il conservait dans tous les autres États catholiques.

En Espagne le conflit fut violent après la Révolution de 1868; pour la première fois en Espagne l'unité de foi fut abolie officiellement (voir p. 292); la constitution de 1869 proclama la liberté publique des cultes non catholiques; puis, le clergé ayant combattu le gouvernement, les Cortès établirent le mariage civil. Pie IX prit parti ouvertement pour le roi légitime Don Carlos, et la rupture fut complète entre le Saint-Siège et le gouvernement espagnol jusqu'à la restauration de 1874. Le pape consentit à reconnaître le gouvernement d'Alphonse XII; mais il n'obtint pas la restauration complète de l'unité de la foi, et protesta contre la constitution de 1876 qui accordait la *tolérance* du culte privé aux non catholiques (voir p. 297).

Le gouvernement russe avait rompu les relations officielles avec Pie IX depuis 1866, à propos des mesures de russification contre l'Église catholique de Pologne, en retirant son ambassadeur de Rome et en interdisant au clergé polonais toute communication avec le Pape.

En Allemagne et en Suisse le conflit fut une suite indirecte du Concile. Il commença à propos de l'excommunication des *vieux-catholiques*. Il aboutit à une rupture complète avec le Saint-Siège (voir p. 264 et 468).

Pie IX passa ses dernières années à protester contre la violation de la liberté de l'Église dans les différents pays d'Europe; il manifestait son indignation par des allocutions aux pèlerins, des circulaires aux nonces, ou des brefs adressés au clergé et aux fidèles des pays en conflit[1].

1. Allocution au cercle de lecture allemand (juin 1872) contre la « persécution de l'Église en Allemagne » dirigée par « le premier ministre »; Pie IX prononce la phrase célèbre : « Qui sait si bientôt ne va pas se détacher de la hauteur la

Il mourut laissant l'Église engagée dans un conflit général avec les États. Partout l'autorité officielle de l'Église avait reculé. — Elle avait perdu la domination exclusive dans les pays du Midi, l'Espagne même avait échappé à l'unité de la foi. — L'Italie et l'Autriche avaient passé au régime de la liberté de religion. — L'Allemagne avait retiré à l'Église son pouvoir sur le mariage, et l'autonomie du clergé. — En France et en Belgique allait arriver au pouvoir un parti hostile à l'Église et qui se préparait à lui enlever les écoles. — Mais toutes ces luttes, en excitant l'ardeur des catholiques, les avaient obligés à s'unir, les dissidences nationales et libérales étaient écrasées; tous les catholiques se groupaient en un parti discipliné, armé pour la lutte politique. Le parti catholique était assez fort pour garder le pouvoir en Belgique (1870 à 1878); en Suisse il s'était réorganisé et avait reconquis les anciens cantons du *Sonderbund* (voir p. 263); en Prusse et en Allemagne il venait de créer le *centre* (voir p. 463); en Autriche il commençait à se former en parti autonome. En Espagne et en France il restait uni au parti conservateur, dont il faisait la principale force. — La puissance économique du parti venait de se montrer à l'occasion du trentième anniversaire de l'avènement de Pie IX (1877); les dons envoyés au Pape par les catholiques dépassèrent 15 millions. Le *denier de Saint-Pierre*, consistant en contributions volontaires des fidèles, permettait au Saint-Siège de couvrir ses dépenses sans accepter la subvention de l'Italie.

La politique de Léon XIII. — Le successeur de Pie IX, Pecci, fut élu, dit-on, comme candidat du parti intermédiaire entre les partisans et les adversaires de la réconciliation avec l'Italie (février 1878); il avait été l'élève des Jésuites et le protégé de Léon XII, il prit le nom de Léon XIII. Il avait quelque expérience de la politique, ayant été *délégat* (préfet) dans les États de l'Église, puis nonce du Pape en Belgique (1843-46) au temps où le parti catholique achevait de s'y organiser.

petite pierre qui brisera le pied du colosse! » — Consistoire des cardinaux (déc. 1872), allocution contre l'attentat aux biens de l'Église en Italie, contre l'Allemagne, la Confédération suisse, l'Espagne. — Encyclique (nov. 1873) contre la persécution en Allemagne et en Suisse et la protection donnée aux *vieux-catholiques*. — Encyclique aux prélats de Prusse (févr. 1875) qui déclare nulles les lois de mai (voir p. 468) comme contraires à l'institution divine de l'Église. — Allocution aux pèlerins allemands (mai 1877) : « Il y a bien des siècles Dieu envoya un Attila pour éveiller les peuples; aujourd'hui il a éveillé le noble peuple allemand par un nouvel Attila ». — Allocution aux pèlerins autrichiens : « Aujourd'hui la Révolution gouverne dans le monde contre la volonté des peuples. » — Protestation contre l'avènement de Humbert sous le titre de roi d'Italie (janv. 1878).

La doctrine politique de Léon XIII sur les rapports de l'Eglise et de l'État fut exactement celle de Pie IX; il exprima dans ses manifestations doctrinales le même idéal de la société chrétienne et reproduisit les condamnations du *Syllabus* contre la société moderne. L'Encyclique *Inscrutabili* (1878) condamne « les *lois* destructives de la divine constitution de l'Église catholique, adoptées dans la *plupart des pays*.... la liberté effrénée d'enseigner et de publier tout ce qui est mal »[1].

L'Encyclique « sur les erreurs modernes » (décembre 1878), contre les socialistes, condamne l'État laïque, la souveraineté du peuple[2] et l'instruction laïque[3].

L'Encyclique « sur le mariage chrétien » (1880) réclame « le pouvoir législatif et judiciaire » sur le mariage, que l'Église n'a cessé d'exercer depuis les empereurs chrétiens, et rejette « la distinction faite par les régalistes qui séparent le contrat de mariage du sacrement... de façon à livrer le contrat au pouvoir et à l'arbitraire du prince ».

L'Encyclique « sur l'origine du pouvoir civil » (1881) condamne la théorie de la société fondée sur le libre consentement, « la fausse philosophie » du XVIIIe siècle, « ce qu'on appelle le droit moderne et la souveraineté du peuple » (*imperium populare*).

L'Encyclique « sur la secte des francs-maçons » (1884) dénonce les francs-maçons comme « les exécuteurs des décrets des naturalistes », c'est-à-dire les partisans de l'État laïque, qui « excluent la très salutaire influence de la religion catholique des lois, et du gouverne-

1. « Les maux qui de toutes parts accablent le genre humain », viennent « de ce qu'on a méprisé et rejeté l'autorité de l'Église ». Le Pape dénonce « cette subversion, étendue si loin, des vérités suprêmes qui sont les fondements de la société humaine ». Comparant « l'époque où nous vivons, si hostile à la religion et à l'Église du Christ, avec ces temps si heureux où l'Église était adorée comme une mère par les nations », il conclut à la supériorité des temps anciens « d'autant plus prospères... que les peuples ont été plus obéissants au gouvernement et aux lois de l'Église », tandis que notre époque « se précipite tout droit et vite à sa perte ». Il déclare la civilisation laïque une « fausse civilisation ». Il condamne le mariage civil établi par « des lois impies » et dénonce « les citoyens qui au lieu de noces ont adopté le concubinage légal ».

2. « Cette impiété nouvelle, inconnue même des païens », par laquelle « les États se sont constitués sans tenir compte de Dieu et de l'ordre établi par lui », qui « a fait dire que l'autorité publique tire son principe, sa majesté, sa force de commander non de Dieu, mais de la multitude du peuple ».

« Refuser de reconnaître Dieu pour la source du droit de commander, c'est vouloir ôter au pouvoir politique sa splendeur et lui couper les nerfs. Dire qu'il dépend de la volonté du peuple c'est d'abord commettre une erreur, ensuite c'est établir la souveraineté sur un fondement fragile. »

3. « Le créateur et le rédempteur du genre humain exilé des études des Universités, des lycées et gymnases. »

ment », et aboutissent « à constituer l'État tout entier en dehors des institutions et des préceptes de l'Église ». Elle renouvelle les condamnations de Pie IX [1].

L'Encyclique *Immortale Dei* (1885) « sur la constitution chrétienne des États » condamne « la prétention de chercher la règle de la vie civile ailleurs que dans les doctrines approuvées par l'Église », énumère les erreurs du « droit nouveau [2] », et rappelle formellement les condamnations du *Syllabus*.

L'Encyclique aux évêques de Hongrie (1886) condamne les « écoles appelées *neutres*, *mixtes*, *laïques* » créées « pour que les élèves grandissent dans l'ignorance complète des choses saintes ».

L'Encyclique « sur la liberté humaine » (1888) dénonce « cette école si répandue et si puissante des hommes qui veulent être appelés *libéraux* », les « fauteurs du libéralisme », qui appliquent en politique les principes du *naturalisme*; elle condamne les libertés modernes, la *liberté des cultes*, la liberté de pensée, de presse, d'enseignement [3], « qu'on donne comme des conquêtes de notre époque ». En opposition au *libéralisme*, le Pape explique la nature de la *tolérance* permise par l'Église, qui doit être précaire [4].

1. Les doctrines « naturalistes » condamnées sont : le mariage civil (« Le mariage n'est qu'une espèce de contrat : le lien conjugal est sous le pouvoir du gouvernement laïque »), — l'enseignement laïque, — l'égalité des hommes, — la souveraineté du peuple (« La souveraineté est exercée par l'ordre ou le consentement du peuple »), — la neutralité confessionnelle de l'État (« Entre les différentes religions il n'y a pas de raison de préférer l'une à l'autre, toutes doivent être sur le même pied »).

2. Égalité et liberté naturelles des hommes, souveraineté du peuple, liberté illimitée de pensée, État laïque (« L'État... ne professe publiquement aucune religion, ne doit pas chercher quelle est la seule vraie ni en préférer une aux autres... mais doit accorder à toutes l'égalité de droits... Toute question religieuse sera remise au jugement des particuliers, chacun sera libre de suivre la religion qu'il voudra ou même aucune, si aucune ne lui plaît »). L'Encyclique rappelle que « l'Église non moins que l'État est une société parfaite par nature et par droit » et que « les gouvernants... ne doivent lui enlever aucun des droits confiés par Jésus-Christ ».

3. Elles sont ainsi formulées : « Il est loisible à chacun de professer la religion qu'il préfère ou même aucune »... (Le Pape explique que « cette liberté offerte à l'homme lui confère le pouvoir de dénaturer ou déserter impunément le plus saint des devoirs ».) — « L'État n'a pas de raison de rendre aucun culte à Dieu... ni d'en préférer un à l'autre, il doit leur reconnaître à tous le même droit. » (Le Pape explique que « la justice et la raison défendent à l'État d'être athée ou, ce qui reviendrait à l'athéisme, d'avoir les mêmes sentiments envers les différentes religions et de leur accorder indistinctement les mêmes droits ».) — Pour la parole et la presse, le Pape ne reconnaît que « le droit de propager librement et prudemment ce qui est vrai et honnête », mais pour les « opinions mensongères » il est juste que l'autorité publique les réprime pour ne pas les laisser s'étendre à la ruine de l'État ».

4. « L'Église voudrait vivement faire pénétrer les principes chrétiens en

L'Encyclique « du patronage de Saint-Joseph et de la Sainte-Vierge, à implorer à cause de la difficulté des temps » (1889), déclare le temps présent, « à peine moins calamiteux pour la société chrétienne que ceux qui ont jamais été le plus calamiteux ».

Léon XIII garda envers le gouvernement d'Italie la même attitude que Pie IX. Jamais il ne cessa de réclamer le pouvoir temporel, condition indispensable de la liberté du Saint-Siège et de l'exercice libre du pouvoir spirituel. Chaque année dans ses allocutions solennelles aux cardinaux, à l'anniversaire de son couronnement (5 mars), à la Noël, il renouvela la protestation contre l'occupation de Rome et réserva les droits du Saint-Siège [1]. Comme Pie IX, il persista à se déclarer moralement prisonnier et se fit une règle de ne pas sortir du Vatican. Jamais il ne reconnut officiellement le gouvernement italien; il s'était abstenu de lui notifier son avènement; il refusa de négocier avec lui, d'accepter la loi de garanties et même l'argent de la liste civile. Il interdit aux catholiques italiens de prendre part aux élections. Chaque fois que le bruit courut d'une réconciliation entre le Pape et le roi d'Italie, Léon XIII le fit démentir énergiquement; les ecclésiastiques qui osèrent proposer la conciliation (Curci, 1884; Tosti, 1887) furent désavoués et forcés de se rétracter. Les princes

pratique dans tous les ordres de l'État. Car ils ont la plus grande efficacité pour guérir les maux du temps présent... nés en grande partie de ces libertés si vantées... Si on cherche le remède, qu'on le cherche dans le retour aux saines doctrines... Néanmoins, dans son jugement maternel, l'Église tient compte... de la faiblesse humaine et n'ignore pas le courant qui entraîne notre époque. Pour ce motif, tout en n'accordant de *droits* qu'aux choses vraies et honnêtes, elle ne s'oppose pas à ce que le pouvoir public supporte quelque chose de contraire à la vérité et à la justice, pour éviter un plus grand mal ou pour obtenir ou conserver un plus grand bien... Mais... plus il est nécessaire de tolérer de mal dans un État, plus cette espèce d'État s'écarte de la perfection, et la tolérance du mal... doit être absolument circonscrite dans les limites qu'exige sa cause, c'est-à-dire le salut public... Si, en vue des conditions spéciales de l'État, il arrive que l'Église acquiesce à certaines libertés modernes, non qu'elle les préfère par elles-mêmes, mais parce qu'elle juge expédient de les permettre, dans le cas où le temps s'améliorerait, elle appliquerait sa liberté... à remplir son devoir assigné par Dieu, de travailler au salut éternel des hommes. Il demeure toujours vrai que cette liberté de tous et en toute chose n'est pas désirable par elle-même, parce qu'il répugne à la raison que le faux ait le même droit que le vrai. » — Le Pape condamne non seulement « la séparation de l'Église et de l'État », mais la doctrine « qu'il n'appartient pas à l'Église de faire des lois, de juger, de punir, et qu'elle doit se borner à exhorter, persuader, diriger ceux qui se soumettent à elle volontairement ».

1. Il protesta en outre spécialement contre la loi qui transféra au gouvernement italien l'administration des biens de la *Propagande*, congrégation internationale, qui devait être indépendante de tout pouvoir laïque (1884); — contre les manifestations anti-catholiques au transfert des cendres de Pie IX (1881); — contre le monument en l'honneur de Giordano Bruno (1889).

catholiques qui firent visite au roi d'Italie ne furent pas reçus au Vatican (Léon XIII n'accepta de recevoir dans ces conditions que les princes protestants). Plusieurs fois (1883, 84, 89) le bruit courut que le Pape allait transférer sa résidence hors d'Italie. Les pèlerins continuèrent à regarder le Pape comme souverain de Rome et parfois ils manifestèrent en criant « Vive le Pape roi ! »

Comme Pie IX, Léon XIII fit une guerre continuelle aux francs-maçons, il lança contre eux une Encyclique spéciale (*Humanum genus*, 1884) et une lettre au peuple italien (1892), où il recommande « d'éviter toute liaison avec des gens soupçonnés d'appartenir à la franc-maçonnerie ou à des sociétés affiliées ».

Mais la politique pratique de Léon XIII ne fut plus celle de Pie IX. Au lieu de lutter contre les gouvernements, il négocia avec eux (excepté en Italie, où il eût fallu sacrifier le principe du pouvoir temporel); au lieu de prolonger le conflit il chercha à l'arrêter. Il parvint à renouer les relations rompues par Pie IX avec la Suisse, avec l'Empire allemand, avec la Russie. En France, pendant la lutte contre les congrégations (1880), il évita de rompre et se borna à approuver les protestations des évêques français. — Au lieu de laisser les catholiques dans chaque pays lutter séparément, il essaya de prendre la direction des partis catholiques et de la presse catholique, de façon à combiner leur action.

Sa politique semble avoir été de former dans chaque pays un parti catholique qui représentât une force politique suffisante pour rendre son alliance désirable, et d'offrir cette alliance au gouvernement moyennant des concessions à l'Église. — En Allemagne Léon XIII fit voter le *centre* pour la loi militaire, et après de longues négociations obtint peu à peu l'abolition des mesures prises pendant le *Culturkampf* (excepté le mariage civil et les modifications à la constitution prussienne). — En Angleterre il aida le gouvernement contre l'agitation irlandaise (voir p. 81), en envoyant en Irlande un nonce qui prit parti contre la ligue agraire (1888). — En Russie il exhorta le clergé polonais à l'obéissance (1894), et obtint le rétablissement de l'ambassade russe à Rome (1895). — En France, après la défaite des conservateurs en 1889, il essaya de créer un parti catholique (1891-92), en ordonnant aux catholiques républicains d'accepter la constitution pour travailler à supprimer les lois contraires aux droits de l'Église (voir p. 201).

Le Pape était ainsi amené à intervenir dans la politique intérieure des États. Il se heurta d'abord à la résistance des chefs des partis catholiques habitués à diriger la tactique de leur parti, les Irlandais

en 1883 et 1887, le centre allemand en 1887, les conservateurs français en 1891. Ils prétendaient distinguer entre les matières de foi, où tout catholique est tenu d'obéir au Pape, et les questions temporelles dans lesquelles chacun reprend son indépendance. Léon XIII condamna cette distinction comme contraire à l'autorité légitime du Saint-Siège, car le Pape, chef de l'Église, est seul juge de l'intérêt de l'Église, et les fidèles n'ont pas qualité pour fixer les limites de leur obéissance [1]. L'unité monarchique de direction religieuse, proclamée au Concile du Vatican, aboutissait à l'unité de direction politique de tous les catholiques.

Après les tentatives de politique sociale du gouvernement allemand, Léon XIII intervint aussi dans le mouvement social par la célèbre Encyclique « Sur la condition des ouvriers » (1891); il condamnait le socialisme, blâmait les grèves, prêchait la concorde entre le capital *(res)* et le travail *(opera)*, louait les corporations ouvrières et recommandait de créer des sociétés d'initiative privée, surtout des syndicats d'ouvriers catholiques.

Léon XIII a travaillé à faire rentrer dans l'unité catholique les Églises orthodoxes. Dès 1884, à la réception solennelle des pèlerins catholiques slaves (Croates, Tchèques, Galiciens), conduits par le chef du parti national croate, l'évêque Strossmayer, il exprimait l'espoir de la réunion de la grande nation slave. En 1894 il publia l'Encyclique « aux princes et aux peuples de l'univers », pour inviter à l'union les Orientaux et même les protestants; il convoqua une conférence pour préparer l'union et promulgua un règlement pour les Églises orientales ralliées à Rome, leur garantissant le maintien de leurs rites.

Dans le cours du XIXe siècle, l'État a enlevé à l'Église catholique en Europe tout pouvoir matériel; il a supprimé l'unité obligatoire de la foi pour établir la liberté de religion. Mais par la concentration *effective* de toute l'autorité ecclésiastique en la personne du Pape devenu souverain absolu, par la création dans tous les pays de partis catholiques parlementaires, tous soumis à un centre commun, par l'accroissement du personnel religieux, séculier et régulier, par l'accumulation des richesses, par l'organisation des écoles catho-

1. En France le Pape signifia sa décision par des actes répétés (1892). Lettre à l'archevêque de Paris (5 janv.); — Encyclique aux évêques et fidèles (16 févr.); — Encycl. aux cardinaux français (6 mai); — Lettre aux catholiques français (14 juin); — Lettre à l'évêque de Grenoble (22 juin) : « Quand la politique est liée aux intérêts religieux, il appartient au chef suprême de l'Église de déterminer la conduite la plus propre à défendre les intérêts religieux ».

liques de tous les degrés, l'Église a acquis une puissance sociale et politique certainement supérieure au pouvoir officiel qu'elle a perdu.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie. — **Funk**, *Hist. de l'Église*, tr. fr., 2e éd., 2 vol., 1895 (catholique). — **Kurtz**, *Lehrbuch der Kirchengesch.*, 2 vol., 9e édit., 1885 (protestant).

Documents. — Les recueils d'actes officiels les plus importants, outre les Actes des Papes, *Recueil des allocutions... des pontifes*, sont : **Walter**, *Fontes juris ecclesiastici...*, 1862 (pour les conventions avec le Saint-Siège). — *Acta et decreta sacr. conciliorum recentiorum*, 7 vol., 1870-90 (t. VII, concile du Vatican). — L'Encyclique de 1864 et le Syllabus sont publiés à part : **Raulx**, *Encycl. et docum.*, etc., 2 vol., 1865 [1].

Les discours de Pie IX et Léon XIII ont été réunis dans des recueils italiens (*Discorsi*).

Pour le Concile : **Friedberg**, *Sammlung der Aktenstücke zum Vatikan. Concil*, 1872 (vieux-cathol.). — **Frond**, *Actes et hist. du concile*, 8 vol., in-fol. — **Friedrich**, *Documenta ad illustrandum Concil. Vatican.*, 1871. — **Veuillot**, *Rome pendant le Concile*, 2 vol., 1872.

Les principaux périodiques catholiques sont : *Civiltà catolica*, depuis 1850, *l'Univers* (antérieur à 1848), *Stimmen aus Maria Laach* (jésuites allemands), depuis 1865; *Études religieuses*, dep. 1856 (jésuites); *Le Correspondant*, depuis 1829 (catholique libéral).

Travaux. — Les histoires générales de l'Église : **Funk** (cathol.); **Kurtz** (protestant), sont un peu sommaires. — **Rohrbacher**, *Hist. de l'Église*, 1842-49, continué par **Chantrel et Chamard**, *Annales ecclésiastiques*, est une compilation sans critique.

Histoires contemporaines de l'Église : **Gams**, *Gesch. der Kirche Christi.* 3 vol., 1854 (cath.). — **Nielsen**, *Gesch. des Papstthums im XIX Jahrh.*, 2 vol. 1880 (danois).

Histoires spéciales : Pour l'Allemagne, **Nippold**, *Handb. der neuesten Kirchengesch.*, 3e éd., 4 vol., 1883-92 : **Brück**, *Gesch. der Kathol. Kirche im XIX Jahrh.*, t. I-III, 1887-96 (arrive à 1870).

Biographies des Papes (voir **Kurtz** et **Funk**). Les principales sont : **Artaud**, *Hist. de Pie VII*, 2 vol., 1837, *de Léon XII*, 1843, *de Pie VIII*, 1844. — **Pougeois**, *Hist. de Pie IX*, 6 vol., 1877-86 (prolixe). — **O'Reilly**, *Vie de Léon XIII*, trad. de l'angl., 1887.

Concile du Vatican : **Cecconi**, *Storia del concilio*, 1873 (trad. fr., *H. du Concile*, 4 vol., 1887), romain. — **Friedrich**, *Gesch. des Vatikanischen Concils*, 2 vol., 1877-83, opposition cathol. — **Friedberg** *Samml. der Aktenstücke*, déjà cité, donne une histoire abrégée (opposition). — **Arthur**, *The Pope, the Kings...*, 2 vol., 1877 (protestant).

Vieux-catholiques : **Schulte**, *Der Altkatholicismus...*, 1887.

Catholiques libéraux : **A. Leroy-Beaulieu**, *Les catholiques libéraux... de 1830 à nos jours*, 1885, esquisse intéressante. — **Minghetti**, *L'État et l'Église* (tr. de l'ital.), 1882, doctrine des catholiques libéraux italiens.

Droit ecclésiastique : **Liberatore**, *La Chiesa e lo Stato*, 1871 (trad. fr.); *Le droit public de l'Église*, 1888. — **Tarquini**, *Juris. eccles. publ. institutiones*; *Principes du droit public de l'Église*, 1891; tous deux exposent la doctrine pontificale. — **Hergenroether**, *Lehrb. des kathol. Kirchenrechts*, 1888, cathol. — **Philipps**, *Kirchenrecht*, 8 vol., 3e éd., 1872-89, cathol. — **Richter**, *Lehrb. des kathol. u. evangel. Kirchenrechts*, 8e éd., 1886 (protestant), expose surtout le droit allemand.

1. On trouvera les grandes encycliques des Papes (et le *Syllabus*) dans une collection populaire catholique (avec trad. franç.), *Lettres apostol. de Pie IX, Grégoire XVI, Pie VII* (s. d. 1893) et *Lettres apostol. de S. S. Léon XIII*, 4 vol. (s. d.)

CHAPITRE XXIV

LES PARTIS RÉVOLUTIONNAIRES INTERNATIONAUX

Francs-maçons et Carbonari. — La franc-maçonnerie, devenue au XVIII[e] siècle une société de propagande humanitaire, était déjà une fédération internationale, sans avoir le caractère d'un parti politique. Mais en travaillant à établir la liberté de religion, elle engagea la lutte contre l'autorité ecclésiastique, qui la condamna comme une hérésie (1738, 1751), et, dans la mesure où elle préparait la destruction du pouvoir obligatoire des Églises, elle devint une association révolutionnaire.

Après la Révolution, quand s'établit le régime de l'État laïque, elle redevint une société pacifique, sans but politique précis. Après la Restauration, dans les pays qui conservèrent la liberté de religion, elle resta une société secrète de nom, avec des rites secrets et des réunions mystérieuses, mais tolérée en fait, parfois même encouragée. Elle se recrutait dans la bourgeoisie aisée, et même parmi les hauts fonctionnaires, prenant pour dignitaires des membres du gouvernement. Dans les pays du Midi où la religion catholique était redevenue obligatoire, la franc-maçonnerie fut une société vraiment secrète, interdite, poursuivie et par suite révolutionnaire, recrutée surtout parmi les jeunes gens libres penseurs de la bourgeoisie et les officiers mécontents. En Espagne, en Portugal, en Italie, surtout dans les États de l'Église, les francs-maçons conspiraient contre le gouvernement.

La franc-maçonnerie n'avait qu'un seul principe commun, la liberté de religion, elle se ralliait à tous les gouvernements et ne se donnait pas pour républicaine ; en fait elle se recrutait partout dans les partis libéraux, hostiles au clergé et à son allié le gouvernement

absolu. Elle était organisée en *loges* autonomes réunies en fédération, d'ordinaire en fédération nationale, chaque nation ayant un grand maître et un conseil suprême.

Les francs-maçons d'un pays à l'autre se tenaient en relations et avaient des signes de reconnaissance internationaux; il est probable que ceux des pays constitutionnels ont travaillé contre les gouvernements qui persécutaient leurs confrères; il se peut aussi que les maçons se soient transmis d'un pays à l'autre un certain idéal, vague d'ailleurs, de régime constitutionnel libéral. Y eut-il, à côté de l'organisation officielle nationale, une direction secrète internationale travaillant, en dehors des doctrines connues et du but avoué, à faire en tout pays une révolution républicaine et laïque[1]? Il n'est pas possible de l'établir historiquement; on voit seulement qu'il n'y avait pas d'unité de doctrine politique dans la franc-maçonnerie, que plusieurs chefs révolutionnaires ont été francs-maçons, que quelques-uns sont allés dans les loges maçonniques pour y recruter des partisans, peut-être même pour y faire de la propagande révolutionnaire. Mais rien ne montre qu'ils aient travaillé à la révolution *en tant que francs-maçons*.

Les gouvernements de la Restauration varièrent de conduite envers les francs-maçons. Les États protestants les laissèrent libres. En France les ministères libéraux (Decazes) les favorisèrent. Le tsar de Russie Alexandre Ier encouragea la création des loges. Metternich, au contraire, interdit toutes les associations et dénonça aux autres gouvernements les menées des *sectes* (il réunissait sous ce nom toutes les sociétés à but politique ou religieux, y compris les mystiques et les sociétés bibliques). Il profita des associations d'étudiants allemands, probablement nationales et sans rapport avec la maçonnerie, et surtout de la révolution d'Espagne et d'Italie pour demander au tsar de supprimer les sociétés secrètes (1820-1821). Alexandre se décida (1822) à interdire en Russie la franc-maçonnerie.

Après la restauration absolutiste de Naples, la société secrète des *Carbonari*, jusque-là exclusivement italienne, entra en relations avec les révolutionnaires de France, peut-être avec les francs-maçons. La *Charbonnerie* française fut alors créée sur le modèle italien (1821), par les fondateurs d'une loge maçonnique, les *Amis de la vérité*, Buchez, Joubert, Bazard, Flottard. Mais ce fut une société nationale, avec un programme national, l'expulsion des Bourbons (voir p. 111).

1. C'est la thèse de quelques écrivains catholiques, Crétineau-Joly, le P. Deschamps, Claudio Jannet.

La seule organisation internationale fut l'*Alliance cosmopolite* fondée par quelques chefs des libéraux français (Lafayette).

L'action des sociétés secrètes se réduisit aux révolutions manquées d'Espagne et d'Italie, aux conspirations avortées contre les Bourbons (1820-22); et peut-être au soulèvement des *décabristes* russes (voir p. 558), mais elles aidèrent à former en France le petit parti républicain qui fit la Révolution de 1830, et en Belgique le parti libéral qui fut organisé par Defacqz, grand maître des francs-maçons (voir p. 228).

La « Jeune Europe » républicaine. — A l'imitation du parti républicain français se formèrent dans plusieurs pays, après 1830, des partis républicains recrutés parmi les jeunes gens et les ouvriers, surtout dans les États à gouvernement faible, en Allemagne, en Italie centrale, en Pologne. Ces partis étaient en relations d'une nation à l'autre, mais sans direction internationale ; leur action dans chaque pays se bornait à manifester en faveur des révolutionnaires des autres pays; ils réclamaient surtout l'intervention pour secourir les Polonais soulevés contre le tsar et les sujets du Pape insurgés.

Après l'avortement des insurrections, Mazzini travailla à créer une association politique pour préparer méthodiquement la révolution et établir une république démocratique et laïque. L'organisation, d'abord italienne avec un centre à l'étranger, devint très vite européenne (voir p. 316). La *Jeune Italie* devint une branche de la *Jeune Europe*. Elle était fondée pour réunir toute l'Italie en un seul État, « une république une et indivisible », les membres s'engageaient à obéir et à garder le secret; un tribunal secret condamnait les traîtres et chargeait des affiliés de les poignarder.

Mazzini parvint à organiser plusieurs sections nationales (Jeune Italie, Jeune Pologne, Jeune Allemagne, Jeune Suisse, Jeune France, Jeune Espagne), recrutées parmi les hommes au-dessous de quarante ans, surtout dans la bourgeoisie, fédérées entre elles et sous sa direction. L'activité extraordinaire de Mazzini n'aboutit qu'à des complots, des coups de main manqués et quelques assassinats. Après 1848, la Jeune Europe se disloqua sans avoir obtenu aucun résultat politique direct. Mais les groupes républicains de France, d'Allemagne, de Suisse, de Pologne avaient été des centres révolutionnaires où se formèrent d'abord les partis communistes et socialistes.

Mazzini continua à conspirer pour établir en Italie la république et expulser les Autrichiens. Il inspira l'attentat d'Orsini contre Napoléon III, coupable d'avoir manqué au serment de délivrer la patrie

italienne. Pendant le temps où se fit l'unité de l'Italie (1859-70), il fut en relations avec les chefs du gouvernement italien (peut-être avec le roi Victor-Emmanuel), avec les réfugiés hongrois (Kossuth, les généraux Türr et Klapka), avec les insurgés polonais; on essayait d'organiser une insurrection générale contre l'Autriche (1859 à 1866). Mais ce ne fut pas un parti international, ce ne fut qu'une coalition de révolutionnaires nationaux.

Les écoles socialistes. — Pendant que les partis républicains commençaient à préparer une révolution politique, se formèrent des partis d'une espèce nouvelle qui travaillèrent à une révolution sociale.

Le mouvement commença sous la Restauration (1814-1830), à la fois en Angleterre et en France, par un travail lent et confus de formation de doctrines. Des philanthropes pacifiques [1], en Angleterre Owen et Thomson, en France Saint-Simon et Fourier, firent la critique de la société contemporaine. La reprenant au point où l'avaient laissée les philosophes du XVIIIe siècle, ils ne s'arrêtèrent pas aux institutions politiques et descendirent jusqu'aux institutions sociales (la propriété privée, l'héritage, la famille, le contrat de salaire), regardées comme le fondement inébranlable de la société par les philosophes et les économistes. La création de la grande industrie commençait à produire un changement de régime, visible déjà dans les pays les plus avancés, l'Angleterre et la France; il s'y formait une classe nouvelle d'ouvriers salariés n'ayant pour vivre que leur salaire, réduits pendant les crises industrielles au chômage et à l'indigence; on commençait à parler des *prolétaires*, vieux nom romain repris pour désigner une classe nouvelle, et du *paupérisme*, nouvelle espèce de misère produite par la richesse industrielle.

Les critiques, très différentes dans leurs formes, pouvaient se ramener à deux idées fondamentales :

1° La société était trop dure pour les misérables, leur infligeait trop de souffrances, un salaire trop faible et trop incertain, une occupation malsaine, pénible et abrutissante, une durée de travail trop longue, une dépendance servile envers le patron et ses contremaîtres, des logements petits, sales et malsains, une nourriture malsaine, une vie triste et désordonnée et la prostitution pour les femmes. La protestation contre ce régime prenait surtout une forme sentimentale de compassion pour les pauvres, d'indignation contre les riches, mélangée de souvenirs chrétiens et de déclamations. Elle

1. Il n'entre pas dans le plan de cette histoire de raconter la vie des théoriciens socialistes ni d'exposer le détail de leurs doctrines; il ne s'agit que d'indiquer leur action politique.

s'exprimait en France par la formule « A chacun suivant ses besoins », ou, en langue juridique, *droit à l'existence.*

2° La société était organisée contrairement à l'équité. La propriété et l'héritage divisaient les hommes en deux classes inégales. De cette inégalité, consacrée par la loi contrairement aux principes de 1789, découlait une iniquité dans le partage des produits du travail : le capitaliste gardait le produit et ne donnait à l'ouvrier qu'un salaire évidemment inférieur à sa valeur puisqu'il s'enrichissait, et cependant ce n'était pas lui qui avait fait le travail. Cette réclamation s'exprimait par la formule « A chacun suivant ses œuvres », ou, en langue juridique, *droit au produit complet du travail.* (En combinant les deux formules on arriva à réclamer le *droit au travail*, droit à l'existence par le travail.)

Les auteurs de cette critique sociale, appelés plus tard *socialistes*, attribuaient les vices de la société à l'organisation économique, la propriété privée, l'héritage, le contrat de salaire, la libre concurrence (à laquelle ils reprochaient aussi le gaspillage des forces). Sur les remèdes ils différaient. Mais avant 1830 deux systèmes avaient déjà été exposés, celui d'Owen (voir p. 45) et celui de Saint-Simon, perfectionné par Bazard. L'organe officiel des Saint-Simoniens, *le Globe* (1830), prenait pour devise : « Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration des conditions morales, matérielles et intellectuelles de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse; tous les privilèges de naissance sans exception doivent être abolis. A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres. »

Une seconde génération de socialistes, — P. Leroux, Considérant, L. Blanc, Proudhon en France, — Rodbertus et Marlo (pseudonyme de Winkelblech) en Allemagne, — acheva la critique sociale.

Tous les socialistes, excepté L. Blanc, restèrent en dehors de la vie politique, et se bornèrent à la propagande pour leurs idées. Quelques-uns tentèrent de créer une société modèle pour faire en petit l'expérience de leur réforme (les Saint-Simoniens, Owen, les Fouriéristes, Cabet et les Icariens); mais ils n'organisèrent pas de partis politiques. Cependant ils furent les créateurs du socialisme. Ce sont eux qui imaginèrent toutes les critiques de la société existante, toutes les formules, même les procédés pratiques d'action et les mesures de réforme socialistes. Avant 1848, on parlait déjà « d'exploitation de l'homme par l'homme », de « droit au travail », de « plus-value », d'anarchie, de démocratie sociale, de luttes des classes, de parti ouvrier, d'entente internationale entre les travail-

leurs, d'émancipation du prolétariat, d'organisation du travail, de fédération industrielle; on proposait l'association coopérative de production, les ateliers nationaux, le crédit gratuit, la banque d'échange, la caisse de retraites, les lois de protection ouvrière, la propriété collective, l'impôt progressif, la grève générale, la journée de huit heures, les congrès ouvriers.

Les partis socialistes formés plus tard ont vécu sur le travail intellectuel de la première moitié du siècle.

Les partis communistes. — Les écoles socialistes ne constituèrent pas de parti révolutionnaire. Le mouvement de révolution sociale commença d'abord dans le parti républicain révolutionnaire de Paris sous forme d'une renaissance du communisme de Babeuf; ce fut un survivant du babouvisme, Buonarotti, qui convertit Voyer d'Argenson[1] et plus tard les accusés du procès d'avril (voir p. 129); du parti républicain français se détacha un parti *communiste* qui réclamait une révolution sociale par l'abolition de la propriété; sa doctrine d'ailleurs resta rudimentaire : ce fut avant tout un parti d'action révolutionnaire (voir p. 137). Mais la propagande communiste avait atteint les Allemands.

En Allemagne, dans le parti démocratique révolutionnaire de 1833 (voir p. 367), se produisit une scission analogue à celle du parti français. Büchner fonda en Hesse une société secrète, les *Droits de l'homme*, et s'adressa aux paysans dans un écrit (1834) qui commence ainsi : « Paix aux chaumières! Guerre aux palais » : il déclarait la révolution politique impossible sans une révolution sociale.

A Paris, les ouvriers et réfugiés allemands fondèrent (1836) une société secrète, le *Bund der Gerechten* (Ligue des Justes), qui prit bientôt le nom d'*Alliance des communistes* et s'organisa en fédération; elle consistait en groupes appelés *communes*, fédérés en *cercles*, qui envoyaient des délégués à un *congrès* où l'on nommait une *autorité centrale* pour diriger l'ensemble de la ligue. L'*Alliance des communistes* était en relations avec des sociétés ouvrières (*Arbeiterbildungsvereine*) de lecture, d'études et de discussion où elle travaillait à recruter des adhérents.

L'*Alliance*, créée à Paris, se ramifia dans les pays de liberté politique : en Suisse, où le tailleur Weitling s'établit (1841) et fit la propagande parmi les ouvriers allemands[2]; en Angleterre, où un réfugié,

1. Dès 1833 d'Argenson et Ch. Teste étaient poursuivis pour une brochure communiste. Teste proposait une réforme sociale ainsi conçue : « Art. 1er. Tous les biens meubles et immeubles... appartiennent au peuple qui seul peut en régler la distribution. — Art. 2. Le travail est un devoir obligatoire pour tout citoyen. »

2. Weitling prêchait une doctrine sentimentale, liberté, égalité, harmonie;

Schapper, fonda une « commune » à Londres (1840); en Belgique, où Karl Marx et Engels fondèrent un groupe à Bruxelles (1845). Les Allemands dominaient dans tous ces groupes : c'étaient surtout des ouvriers des métiers supérieurs et des Juifs, en rapport avec les poètes allemands radicaux, Freiligrath, Herwegh, Gutzkow, et avec les démocrates qui rédigeaient le journal le *Vorwärts*. Le gouvernement français supprima le journal et expulsa quelques-uns des rédacteurs, Karl Marx qui s'en alla à Bruxelles, Moïse Hess qui revint en Allemagne; il y eut alors dans la région du Rhin (Cologne, Trèves, Dusseldorf) un centre de propagande communiste qui publia des écrits prohibés [1].

Pour échapper aux poursuites qui suivirent le procès Blanqui-Barbès (1840), l'autorité centrale de l'*Alliance* se transporta de Paris à Londres, où elle resta jusqu'en 1848. En 1846 elle décida Karl Marx et Engels, alors à Bruxelles, à entrer dans l'*Alliance* et les chargea de rédiger un manifeste qui fut accepté par le Congrès de 1847. Ce fut le célèbre *Manifeste du parti communiste*; publié au commencement de 1848, avant la Révolution, il passa alors inaperçu, mais il est devenu dans ces dernières années l'évangile du parti collectiviste, car il contient déjà toute la doctrine de Marx, sous une forme concise et ardente. Il se divise en 4 parties : 1° *Bourgeois et prolétaires*, histoire de l'évolution sociale [2]; 2° *Prolétaires et communistes*,

il voulait faire la révolution sans verser le sang, en se bornant à attaquer la propriété. *L'Évangile du pauvre pécheur* (1843) était une interprétation communiste de la doctrine du Christ.

1. Il y eut aussi des manifestations communistes dans les régions industrielles de la Silésie, et on y découvrit une société secrète, mais peut-être sans relations avec le mouvement international. La révolte des tisserands de 1844, devenue fameuse par le drame de G. Hauptmann, semble n'avoir été qu'une émeute de misère.

2. Les idées fondamentales sont : « 1° L'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire des *luttes de classes*. La société se divise de plus en plus en deux classes ennemies, Bourgeoisie et Prolétariat. » 2° « Toute lutte de classe est une lutte politique. » « Le pouvoir politique est le pouvoir organisé d'une classe pour l'oppression d'une autre. » « Le gouvernement moderne n'est qu'un comité administratif des affaires de la classe bourgeoise. » — 3° « La grande industrie a créé le marché du monde. » « Par l'exploitation du marché du monde, la bourgeoisie donne un caractère cosmopolite à la production de tous les pays, elle a enlevé à l'industrie sa base nationale. » La société est devenue internationale. — 4° « La bourgeoisie... a créé des forces productives plus variées et plus colossales que toutes les générations passées », mais « le système bourgeois est devenu trop étroit pour conserver les richesses créées dans son sein », de là « l'épidémie paradoxale de la surproduction ». La bourgeoisie a créé les *crises* de plus en plus générales. — 5° « La bourgeoisie a produit... les hommes qui lui donneront la mort, les ouvriers modernes, les *prolétaires*,.. entassés dans la fabrique, organisés militairement. » Ils « augmen-

justification des doctrines et du programme pratique du parti [1]; 3° *Littérature socialiste et communiste*, critique des doctrines socialistes, *socialisme réactionnaire*, *des petits bourgeois*, *allemand*, socialisme *conservateur et bourgeois* (Proudhon), *socialisme et communisme critico-utopique* (Owen, Fourier, Cabet); 4° *Position des communistes vis-à-vis des divers partis de l'opposition*, tactique du parti.

La conclusion est internationale et révolutionnaire. « Les communistes travaillent à l'union des partis démocratiques de tous les pays. Ils ne s'abaissent pas à dissimuler leurs opinions et leurs buts. Ils proclament hautement que ces buts ne pourront être atteints sans le renversement violent de tout l'ordre social actuel. » Et le manifeste se termine sur l'appel fameux : « *Prolétaires de tous les pays*, *unissez-vous.* »

Les partis révolutionnaires pendant la révolution de 1848 et la réaction. — Les partis révolutionnaires politiques ou sociaux, républicains démocrates, socialistes, communistes, ne formaient en Europe avant 1848 que de petits groupes isolés dans quelques villes, traqués par la police, obligés d'opérer secrètement et souvent de se cacher ou de s'enfuir, ignorés ou méprisés du public. La révolution française de 1848, faite au profit du parti démocratique socialiste, au nom de l'égalité et de la République, excita les espérances de tous les révolutionnaires d'Europe. Les réfugiés rentrè-

tent en force et prennent conscience de leur force », se renforcent de la petite bourgeoisie, des artisans, des paysans qui tombent dans le prolétariat, et des « idéologues bourgeois parvenus à l'intelligence du mouvement ». — 6° « Jusqu'ici tous les mouvements historiques ont été des mouvements de minorités au profit de minorités. Le mouvement prolétarien est le mouvement de l'immense majorité au profit de la majorité. » Il commence par « une lutte nationale » dans chaque pays. Mais il deviendra international, car « les ouvriers n'ont pas de patrie ».

1. Les communistes défendent « les intérêts communs du prolétariat », leurs propositions ne sont pas des inventions de réformateurs du monde, elles se bornent à « exprimer les conditions réelles d'une lutte de classes existante, d'un mouvement historique », leur but est d'organiser les prolétaires en parti de classe, de faire conquérir le pouvoir politique par le prolétariat et d'abolir la propriété bourgeoise, créée par le travail des salariés au profit des capitalistes. « Le capital est une force sociale », il deviendra propriété commune. Ce sera l'abolition de la « liberté bourgeoise » (de commerce), de la « famille bourgeoise », de la religion et de la morale traditionnelles, et de l'hostilité entre nations. La révolution se fera par un procédé *politique*. Comme mesures de transition le manifeste propose : 1° confiscation de la rente foncière, 2° impôt fortement progressif, 3° abolition de l'héritage, 4° confiscation de la propriété des émigrants, 5° centralisation du crédit par une banque nationale avec capital de l'État et monopole exclusif, 6° centralisation de tous les moyens de transport, 7° manufactures nationales, culture nationale des terres, 8° travail obligatoire pour tous, 9° éducation publique et gratuite de tous les enfants.

rent dans leur pays, en Allemagne et en Italie, pour y prendre part à la révolution. Les révolutionnaires restèrent en relations, d'un pays à l'autre; plusieurs allèrent même à l'étranger aider les démocrates insurgés à combattre les gouvernements; il y eut surtout des Polonais dans toutes les insurrections d'Europe, et l'intervention en faveur de la Pologne fut réclamée par les partis révolutionnaires en France (voir p. 149) et en Allemagne. Cependant la Révolution de 1848 ne fut pas l'œuvre d'un parti international. Les révolutionnaires des différentes nations s'excitèrent les uns les autres par l'exemple et les encouragements, mais ils ne firent que des révolutions nationales, sans direction commune.

En France les révolutionnaires, maîtres du pouvoir, se divisèrent en républicains démocrates adversaires d'une révolution sociale, et démocrates socialistes, et la discorde alla jusqu'à la guerre civile (voir p. 147-150). Dans les autres pays les républicains, forcés de lutter encore contre le gouvernement monarchique, restèrent unis (Prusse, Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie); la différence de doctrines resta théorique et n'empêcha pas les communistes et socialistes d'opérer d'accord avec les républicains démocrates. Mais il se fonda quelques organisations ouvrières, en Allemagne. — Une « union ouvrière sociale-démocratique » à Berlin tint un congrès ouvrier (août 1848) d'où sortit la *Fraternité*, fédération allemande d'ouvriers qui prit part aux révolutions de Bade et de Dresde. — Dans l'ouest, à Cologne, Karl Marx fonda un journal communiste, il se créa une association ouvrière socialiste, et une assemblée vota un ordre du jour pour une « république démocratique-sociale » (sept. 1848). Après le coup d'État de Berlin, les communistes publièrent une proclamation pour engager à refuser l'impôt; Marx à Cologne, Lassalle à Dusseldorf furent poursuivis pour excitation à la révolte. Dans le Parlement de Francfort siégèrent quelques députés socialistes qui demandèrent le droit au travail. En Italie le mouvement resta démocratique et national.

La réaction de 1849-50 détruisit les groupes révolutionnaires; les communistes, poursuivis en Allemagne, en France et même en Belgique et en Suisse, se réfugièrent à Londres. L'*Alliance* s'y réorganisa (1849) et essaya de renouer les relations avec les *communes* en Allemagne, en France, en Suisse; mais elle-même se coupa en deux groupes, dont l'un (Willich) voulait continuer à préparer la révolution par les armes, l'autre (Karl Marx) voulait se borner à la propagande. Le groupe de Marx se transféra à Cologne et fut surpris par la police (1851). Le procès des communistes de Cologne

(1852) condamnés pour haute trahison obligea Marx à la dissoudre. La Diète, à la demande des deux grands États, vota un décret qui obligeait tous les gouvernements d'Allemagne à dissoudre toutes les sociétés politiques d'ouvriers (1854). Le groupe Willich garda la direction des sociétés de Suisse, de Bruxelles et de France, et fonda même un « comité démocratique-socialiste, international » ; il fut découvert par la police française (voir p. 158).

Les socialistes, réduits à se cacher, disparurent complètement de la vie publique ; les gouvernements, avertis par la révolution de 1848, prirent des mesures contre la propagande révolutionnaire ; le mouvement parut définitivement avorté. L. Reybaud, écrivant l'histoire des socialistes, disait : « Le socialisme est mort, parler de lui c'est faire son oraison funèbre ».

Quand la vie politique recommença, après 1859, une propagande se produisit qui parut nouvelle à la plupart des contemporains, tant le socialisme était déjà oublié. Ce n'était qu'une renaissance du mouvement socialiste antérieur à 1848 ; les chefs étaient des hommes de 1848, Karl Marx, Lassalle, Liebknecht, qui communiquaient à une génération nouvelle les doctrines, les formules, les procédés des socialistes anciens.

La renaissance se fit parallèlement par deux créations indépendantes et même rivales, l'*Association internationale*, de Karl Marx, le *Parti national allemand* de Lassalle.

L'Internationale (1862-72). — La nouvelle organisation socialiste commença à Londres, centre des réfugiés socialistes, résidence de Karl Marx. L'initiative fut prise par les chefs des ouvriers anglais (voir p. 59), les secrétaires généraux des syndicats ouvriers (*trade unions*). L'occasion fut l'Exposition universelle de Londres en 1862, où les ouvriers anglais firent la connaissance des délégués ouvriers français et belges. On se revit en 1863 dans une grande réunion tenue à Londres pour protester en faveur des Polonais insurgés, et où vinrent des délégués français. On parla de s'associer.

Les Français étaient des hommes de la nouvelle génération (Tolain, Fribourg), qui ne connaissaient pas les socialistes de 1848 ; leur idéal était le mutualisme de Proudhon, l'association des ouvriers sans intervention de l'État. Les Anglais des *trade unions*, déjà habitués à leurs associations ouvrières nationales, rêvèrent une association internationale, qui, en étendant la solidarité entre ouvriers à tous les pays, empêcherait les patrons d'opposer les uns aux autres les ouvriers des différents pays (ils se plaignaient que pour

réduire les grèves, les patrons anglais faisaient appel aux ouvriers étrangers). Il ne s'agissait encore que d'une association professionnelle sans but politique.

Une réunion définitive (28 sept. 1864) à Londres chargea un comité de 50 membres de rédiger les statuts d'une association. Les anciens révolutionnaires présentèrent des projets; Mazzini une organisation fortement centralisée, Marx une fédération; on repoussa le plan de Mazzini, qui ne paraissait pas avoir été conçu pour une société d'ouvriers. Le projet de Marx fut adopté, sous forme de statuts provisoires (1864).

L'*Association internationale des travailleurs* fut organisée en fédération; les membres qui déclaraient adhérer aux principes de l'association se groupaient en *sections* autonomes ayant chacune son bureau; la cotisation était très faible, presque nominale. L'Association avait deux organes communs : le *Congrès* des délégués des sections, réuni une fois par an et investi du pouvoir souverain, le *Conseil général*, nommé par le Congrès, et fixé à Londres, chargé de préparer le travail et de correspondre avec les sections. C'était le régime des *trade unions* anglaises, sans rien des anciennes sociétés secrètes révolutionnaires. Aucune condition de profession n'était requise; on avait écarté la proposition des délégués français de n'admettre que des travailleurs manuels. En fait il entra dans l'Internationale non seulement des ouvriers, mais des révolutionnaires et même des philanthropes bourgeois, comme Jules Simon. Le but déclaré était d'établir un centre d'union et d'action commune méthodique entre les sociétés de travailleurs des différents pays qui se proposaient la protection, le progrès et l'émancipation de la classe ouvrière. Il n'était question que d'agir par entente pacifique.

L'Internationale se recruta d'abord lentement; on ne put tenir le premier congrès qu'en 1866, à Genève, où furent adoptés les statuts définitifs. Il y eut dès lors un congrès annuel, tenu dans un petit pays, d'ordinaire en Suisse, et Marx prit la direction du Conseil général, qui en fait devint le véritable pouvoir. L'Internationale prit aussitôt l'allure d'une société politique, de plus en plus révolutionnaire à chaque Congrès.

Le Congrès de 1866 (Genève) se borna à formuler des principes généraux [1], mais où paraît déjà l'idée fondamentale de Marx sur la

1. « L'émancipation de la classe ouvrière doit être conquise par la classe ouvrière elle-même... L'émancipation économique de la classe ouvrière est le but final auquel tout mouvement politique doit être subordonné comme moyen.

lutte des classes. Il recommanda d'organiser l'entente des ouvriers contre les intrigues des capitalistes, d'ouvrir une enquête sur la condition des ouvriers en tout pays ; d'encourager les associations coopératives de production et les syndicats ouvriers. Il demanda l'abolition des armées permanentes.

Le Congrès de 1867 (Lausanne) déclara « que l'émancipation sociale des travailleurs est inséparable de l'émancipation politique et que l'acquisition de la liberté politique est une première nécessité ». Il vota la prise de possession par l'État de tous les moyens de transport.

Le Congrès de 1868 (Bruxelles) protesta contre la guerre et le salariat, se prononça pour l'organisation internationale des grèves et demanda la mise en commun des mines et carrières, des voies de communication, des forêts. Pour la terre il exprima l'avis « que l'évolution économique fera de l'entrée du sol arable dans la propriété collective de l'État une nécessité sociale ». L'Internationale adoptait la doctrine collectiviste de Marx.

Le Congrès de 1869 (Bâle) confirma les résolutions de 1868 malgré les Français (Tolain), partisans de la propriété individuelle. Il déclara « que la société a le droit de convertir la propriété privée du sol en propriété collective et que cette transformation est nécessaire ».

L'Internationale revenait au programme communiste de 1848 : grouper les prolétaires de tous les pays pour établir la collectivité des instruments de travail. Mais ce n'était qu'une doctrine. Sur les moyens pratiques de la réaliser on ne formulait aucun programme précis, et d'ailleurs l'Internationale ne disposait d'aucune force. On la croyait riche comme les *trade unions*; les ouvriers y adhéraient pour recevoir des subsides en cas de grève, et il leur arriva de faire céder des patrons inquiets de ce secours imaginaire. Mais les adhérents ne payaient pas, et la caisse fut toujours presque vide.

L'Internationale effraya beaucoup les gouvernements et la bourgeoisie; en France on poursuivit d'abord le bureau de la section de Paris (1867), puis on ordonna d'arrêter tous les chefs (1870). En fait elle n'agit que comme société de propagande doctrinale et eut la vie courte. Elle fut à la fois attaquée par le dehors et désorganisée par le dedans.

La guerre de 1870 l'affaiblit en excitant le patriotisme national contre tout groupement international; la protestation du Conseil général de l'Internationale contre une guerre de conquête allemande

Cette émancipation n'est un problème ni local ni national, mais social, qui embrasse tous les pays où existe la société moderne et dont la solution dépend de l'action commune des pays les plus avancés. »

(sept. 1870) passa inaperçue. La guerre amena la Commune de Paris; ce n'était pas un produit de l'Internationale, mais plutôt une réminiscence de 1792; même la petite minorité d'internationalistes entrés dans la Commune n'y représentaient pas l'Internationale. Mais, après la défaite, Karl Marx, au nom du Conseil général de l'Internationale, lança un manifeste en l'honneur du Paris des travailleurs et des martyrs de la classe ouvrière. L'Internationale, s'étant rendue solidaire de la Commune, fut traitée comme insurrectionnelle; en France l'Assemblée vota contre elle une loi spéciale (1872); en Angleterre les ouvriers l'abandonnèrent. Il ne lui resta guère d'adhérents qu'en Allemagne, en Belgique, en Suisse, et dans les pays du Midi.

En même temps elle était désorganisée par une lutte intérieure. Un Russe réfugié en Suisse, Bakounine, révolutionnaire de 1848, devenu anarchiste, s'était introduit dans l'Internationale en 1868; il venait de fonder une société fédérative, l'*Alliance internationale de la démocratie socialiste*, dirigée par un comité central établi à Genève et dont il était le chef[1]; elle se recrutait dans les pays de langue romane, Suisse romande, Italie, Espagne, Belgique. Il demanda à la faire adhérer à l'Internationale en conservant son organisation; le Conseil général répondit qu'on pouvait admettre des sections, non une fédération. Bakounine se décida à dissoudre son *Alliance* et à faire entrer les sections séparément dans l'Internationale (1869). Mais la fédération entre elles subsista secrètement et entra bientôt en conflit avec le Conseil général de l'Internationale à propos d'un congrès de la fédération romane (1870), à propos de la propagande terroriste de Netchajew en Russie (voir p. 577). C'était une lutte entre deux chefs révolutionnaires, Bakounine et Marx, — entre deux groupes de peuples, les hommes de langue romane attachés à Bakounine, les hommes du Nord partisans de Marx, — entre deux programmes, le collectivisme de Marx, l'anarchisme de Bakounine, — entre deux tactiques, l'action politique légale de Marx, l'abstention du vote et la révolution violente de Bakounine, — entre deux organisations: Marx voulait fortifier le Conseil général pour donner une direction d'ensemble à l'Internationale; Bakounine voulait le réduire au rôle de « boîte aux lettres », pour laisser chaque section indépendante.

Le Congrès annuel de l'Internationale avait été empêché en 1870 et 1871 par la guerre et les poursuites contre les socialistes allemands. Le Congrès de 1872, tenu à la Haye, eut à prendre parti entre les deux rivaux; la lutte s'engagea sur la proposition des par-

1. Voir ci-dessous le programme, p. 699.

tisans de Bakounine de supprimer le Conseil général comme autoritaire; la majorité marxiste décida au contraire que le Conseil aurait le droit de suspendre une section et même une fédération; elle vota l'exclusion de Bakounine et des anciens adhérents de l'Alliance et transféra le siège du Conseil en Amérique, à New-York. Les blanquistes se retirèrent de l'Internationale, lui reprochant de déserter le champ de bataille; il ne resta que des Anglais, des Allemands et des Américains; elle tint encore un petit congrès en 1873, à Genève, et se déclara dissoute en 1876.

L'Internationale disparut sans aucun résultat positif; fondée pour obtenir des réformes sociales par une entente internationale, elle ne parvint qu'à effrayer les gouvernements et le public. Ce fut la dernière expérience d'une organisation internationale de parti.

Formation du programme socialiste en Allemagne (1863-75). — Pendant que l'Internationale essayait de créer un parti international de révolution sociale, se formait en Allemagne un parti socialiste national, avec un programme et une organisation qui fournirent un modèle international pour toute l'Europe.

Le parti socialiste fut créé par Lassalle (voir p. 454), ancien révolutionnaire de 1848, qui commença par des conférences politiques à propos du conflit à Berlin (1862). La nouvelle génération d'ouvriers ignorait encore les théories socialistes, mais ils commençaient à discuter sur les moyens d'améliorer leur condition; un comité se forma à Leipzig pour organiser un congrès d'ouvriers où on débattrait les intérêts des ouvriers; il consulta Lassalle, qui répondit par une « lettre ouverte » (mars 1863). Il engageait les travailleurs à se former en un parti ouvrier indépendant des partis bourgeois pour conquérir le pouvoir politique; le but devait être d'échapper à « la loi d'airain du salaire » qui fait que le salaire moyen du travailleur est toujours réduit par la concurrence au minimum nécessaire pour vivre. Les ouvriers ne peuvent sortir de leur condition ni par l'effort individuel comme le disent les économistes, ni même par l'association privée (coopératives, syndicats, sociétés de crédit); il leur faut l'aide de l'État; le moyen pratique est de créer des associations ouvrières de production subventionnées par l'État; mais pour obtenir cette subvention il faut prendre le pouvoir politique et comme condition première réclamer le suffrage universel. Lassalle revenait donc à l'idée de Louis Blanc, le suffrage universel et les ateliers nationaux (voir p. 130); il reprenait aussi le vieux nom de *social démocrate*. Mais il combinait les doctrines socialistes de 1848 avec les théories de l'économie politique officielle; c'est ce qu'il appelait « être armé

de toute la science de l'époque ». (La « loi d'airain du salaire » était une théorie des économistes libéraux, formulée d'abord par Turgot.)

Lassalle entraîna d'abord les ouvriers de la région industrielle du Rhin, et le congrès de Leipzig créa « l'Union générale des travailleurs allemands » (mai 1863), fortement centralisée sous la direction d'un président élu pour cinq ans. Lassalle, élu président, vint à Berlin lutter contre le parti progressiste et entra en relations avec Bismarck (voir p. 454). Après sa mort (1864), son parti resta un parti patriote allemand, démocrate monarchique, avec un programme socialiste limité.

Le parti de Marx s'organisa plus tard. Il commença par la rupture des Allemands de l'Internationale avec le parti national de Lassalle (1865), qu'on accusait d'être vendu au gouvernement prussien, et se forma par la conversion au socialisme des sociétés de Saxe (voir p. 454), qui adhérèrent à l'Internationale en 1868.

Le parti fut constitué au congrès de Eisenach (1869), où fut rédigé le premier programme socialiste complet. La majorité (262 contre 110) appartenait aux disciples de Marx ; elle reproduisit sa doctrine et ses formules. Marx, qui venait de publier son système dans le tome Ier du *Capital* (1867), procédait comme Lassalle, en donnant à ses doctrines socialistes de 1848 la forme d'un système scientifique; sa théorie de la valeur reposait sur la doctrine officielle que la valeur est le produit du travail. Il évitait les allures sentimentales et utopiques des anciens socialistes. La doctrine restait d'ailleurs la même qu'en 1848, très différente du vieux communisme babouviste, qui impose la *consommation* en commun et la vie commune; Marx se bornait à mettre en commun les moyens de *production*. Le *communisme*, déconsidéré depuis 1848, était remplacé par le *collectivisme*.

Le parti prit le titre de *Parti ouvrier social démocratique* (c'était le vieux nom de 1848). Le programme se divise en trois parties : 1° le but, 2° les principes que les membres s'engagent à soutenir [1], 3° le programme pratique immédiat. La doctrine est celle du manifeste de 1848,

1. Le but est « la création de l'État démocratique (*Volksstaat*) libre ».

Les principes sont : « L'état politique et social actuel est injuste au plus haut degré et doit être combattu avec la plus grande énergie. La lutte pour l'émancipation des classes ouvrières est une lutte... pour l'égalité de droits et de devoirs et l'abolition de toute domination de classes... Le parti cherche en abolissant le régime de production actuel (salariat) à obtenir par le travail en association le produit complet du travail pour chaque travailleur. La liberté politique est la condition la plus indispensable de l'émancipation économique... la question sociale... ne peut être résolue que dans l'État démocratique. L'émancipation politique et économique de la classe ouvrière n'est possible que si elle mène la lutte en commun... L'émancipation n'est un problème ni local ni national, mais social... le parti se regarde comme une branche de l'Internationale. »

lutte de classes, conquête du pouvoir politique pour arriver à une révolution sociale, entente internationale. Le programme immédiat est celui du parti démocratique radical [1], on y a joint quelques réformes sociales : limitation de la journée de travail, diminution du travail des femmes, interdiction du travail des enfants, — impôt unique progressif sur le revenu et l'héritage, — subvention d'État aux associations de production (ce dernier article pour rallier les partisans de Lassalle).

L'organisation était fédérative, opposée à celle de Lassalle; Bebel déclara qu'on voulait empêcher « la foi à l'autorité » et « le culte des personnes ». Les adhérents d'une même ville se réunissaient sans former de société permanente pour échapper aux lois sur les associations et désignaient un homme de confiance chargé de convoquer les réunions et de recueillir les cotisations. Chaque année les délégués élus s'assemblaient en congrès pour régler les affaires générales; le congrès nommait une commission exécutive de 5 membres, surveillée par une commission de contrôle de 11 membres, les deux résidant dans deux villes différentes. Il y avait un journal du parti, entretenu par une cotisation.

Les deux partis socialistes allemands tinrent séparément leurs congrès, présentèrent leurs candidats séparés et se combattirent jusqu'en 1875, mais leurs deux associations ayant été poursuivies et dissoutes en Prusse au nom de la loi qui interdisait l'union (*Verband*) de sociétés politiques, ils se fondirent en un seul parti, le *parti ouvrier socialiste d'Allemagne*. Leur programme, rédigé en commun à Gotha (mai 1875), peut se diviser en deux parties, un exposé de doctrine, un programme. — La doctrine [2] était celle du programme marxiste de 1869, précisée et combinée avec les formules de Lassalle, sans souci des contradictions [3] : « le travail origine unique de la

1. Suffrage universel à 21 ans dans toutes les élections (le suffrage universel n'existe en Allemagne que pour le Reichstag et à partir de 25 ans), — indemnité aux représentants, — législation directe (referendum), — abolition de tous les privilèges de classe, de possession, de naissance, de religion, — milice nationale, — séparation de l'Église et de l'État, — enseignement laïque, obligatoire au degré primaire, gratuit aux autres, — justice gratuite, jury, procédure orale, — liberté de presse, association, coalition, — abolition des impôts indirects.

2. Marx écrivit à ses partisans une lettre violente contre ce programme de conciliation : elle n'a été publiée qu'en 1890 dans la *Neue Zeit*.

3. En voici les passages principaux : « Le travail est la source de toute richesse... et n'est possible que par la société. Le produit du travail appartient donc en entier à la société, c'est-à-dire à tous ses membres, avec devoir universel de travail et droit égal; à chacun suivant ses besoins raisonnables... L'émancipation du travail exige la transformation des moyens de travail en bien commun de la société, le règlement corporatif du travail total... Elle doit être

richesse » et « la loi d'airain du salaire, » — « la création d'associations de production avec l'aide de l'État », et « l'émancipation de la classe ouvrière par la formation d'un parti ouvrier politique », — le « caractère international du mouvement » et « l'action dans un cadre national ».

Le programme se divise en deux : 1° l'idéal politique, « fondement de l'État » : suffrage universel, législation directe, milice; liberté complète de presse, association, réunion; justice par le peuple, instruction universelle et gratuite, la religion déclarée affaire privée (c'est le programme démocratique de 1869); 2° les réformes sociales immédiates (dans la société actuelle) : extension des droits dans le sens de l'idéal, impôt progressif unique, liberté de coalition, journée normale, interdiction du travail des enfants, lois de protection des ouvriers, contrôle sanitaire des usines, mines et logements, responsabilité du patron, règlement du travail des prisons.

L'organisation fut fédérative, analogue à celle des marxistes de 1869 : des groupes locaux autonomes, un congrès annuel de délégués investi du pouvoir souverain, un gouvernement formé de 3 organes, un directoire (*Vorstand*) de 5 membres, un contrôle de 7 membres siégeant dans une autre ville, une commission de 18 membres pour servir d'arbitre entre les deux; un journal du parti, une caisse.

La doctrine différait peu du manifeste de 1848, l'organisation ressemblait à l'Internationale; la tentative de Marx, avortée sous le nom de communisme et sous la forme d'une société internationale, aboutissait enfin sous le nom de collectivisme et sous la forme d'un parti national. La création de ce parti en Allemagne fut un événement international. Pour la première fois dans un grand État se formait un parti ouvrier socialiste dirigé par une organisation permanente (un gouvernement central, un parlement annuel, un journal officiel), disposant d'un budget régulier, opérant au nom d'un programme défini, à la fois doctrinal et pratique, et tenant une place permanente parmi les partis politiques. Ce parti allemand allait fournir le modèle aux socialistes des autres pays; comme il conservait l'esprit international de son fondateur, il reprit par l'exemple et la propagande l'œuvre manquée de l'Internationale.

l'œuvre de la classe ouvrière, en face de laquelle toutes les autres classes ne sont qu'une masse réactionnaire. Le parti... s'efforce par tous les moyens légaux d'obtenir l'Etat libre et la société socialiste, la rupture de la loi d'airain du salaire par l'abolition du système du travail salarié, la suppression de l'exploitation sous toute forme, la disparition de toute inégalité sociale et politique. Le parti... bien qu'agissant d'abord dans le cadre de l'État national, a conscience du caractère international du mouvement. »

Les partis anarchistes. — Les mots *anarchie* et *anarchiste* ne furent longtemps que des noms injurieux appliqué aux révolutionnaires par leurs ennemis. Proudhon le premier donna le nom d'*anarchie* à son système. Autant qu'on peut tirer une formule positive de ses œuvres, avant tout critiques et polémiques, son idéal était une fédération d'associations volontaires d'ouvriers et de cultivateurs sans gouvernement politique. Parmi les révolutionnaires de 1840 à 1848 quelques-uns marquèrent une tendance analogue [1], mais ils ne formèrent pas de parti.

Le créateur du parti anarchiste fut Bakounine, officier russe, devenu disciple de Proudhon pendant son séjour à Paris (1843-1847), révolutionnaire militant, un des chefs de l'insurrection de Dresde en 1849, déporté en Sibérie, échappé, et réfugié à Londres (1860) où il collabora au Journal de Herzen, puis en Suisse. Il prit à Proudhon l'idée de l'anarchie et de la fédération, mais il y joignit la haine des institutions civilisées et l'appel systématique à la violence pour les détruire. Il déclarait les classes opprimées incapables de s'émanciper par elles-mêmes; si elles reconstruisaient une nouvelle société, elles la feraient aussi oppressive que l'ancienne; il faut donc s'abstenir de toute création positive et se borner à « déchaîner tout ce qu'on appelle les mauvaises passions et détruire tout ce qui dans la même langue s'appelle l'ordre public. » La tactique doit consister à exciter des émeutes.

L'*Alliance de la démocratie socialiste* créée par Bakounine en 1868 eut des statuts secrets et un programme anarchiste; elle demandait non seulement l'égalité complète de tous et la collectivité de la terre et des instruments de travail, mais « la révolution universelle, sociale, philosophique, économique et politique »; il s'agissait de « détruire tous les États et toutes les Églises avec toutes leurs institutions religieuses, politiques, juridiques, financières, policières, universitaires, économiques et sociales ».

L'*Alliance* entra (1869) dans l'Internationale (voir p. 694), puis en sortit avec Bakounine (1872). Elle se composait des révolutionnaires des pays romans, des membres les plus indisciplinés et les plus violents de l'Internationale, de la section italienne, de la section espagnole qui prit part aux insurrections cantonalistes (voir p. 295), d'une section belge et de la *Fédération jurassienne*, recrutée parmi les ouvriers horlogers du canton de Neuchâtel, section peu nombreuse, mais très active. Elle tint des Congrès (1872, 73, 74, 76, 77).

1. Hess et Grün en Allemagne, Marr en Suisse.

Peu nombreux et vivement combattus par les socialistes, les anarchistes ne se recrutèrent guère que dans les pays où le parti socialiste n'était pas encore organisé. Mais ils acquirent une action politique disproportionnée à leur force en adoptant le procédé des terroristes russes, les attentats par explosion; ils en firent la théorie, qui leur donna une notoriété universelle. Les partis révolutionnaires n'avaient jusque-là employé les actes de violence que pour produire un effet déterminé en détruisant un individu gênant. La théorie anarchiste considéra l'acte, même sans but précis, comme un procédé de publicité qui attirait l'attention du public sur les vices de la société et le forçait à réfléchir; c'était la *propagande par le fait*.

Le parti anarchiste, par la nature même de sa tactique, s'est mis hors d'état de se constituer en parti permanent; dès qu'un groupe actif est formé dans un pays, il se signale par ses actes au gouvernement et ne tarde pas à être exterminé; il ne reste que des anarchistes littéraires que le gouvernement tolère en les entourant d'espions. En outre, la plupart des anarchistes répugnent par tempérament et par doctrine à accepter une autorité même volontaire; ils forment des « groupes » de « compagnons » plutôt que des partis et n'opèrent pas de concert. En fait leur action politique s'est bornée aux réactions provoquées par leurs actes de propagande, et leur histoire se réduirait au récit de manifestations individuelles dans différents pays.

Les débris de l'*Alliance* et le « groupe » de Paris tinrent à Londres (1881) un Congrès qui déclara « nécessaire par tous les moyens possibles de répandre par l'action l'idée révolutionnaire et l'esprit de révolte dans la grande masse du peuple, qui ne prend encore aucune part active au mouvement et se fait illusion sur la moralité et l'efficacité des moyens légaux. Il recommanda l'étude de la chimie « qui a déjà rendu de grands services à la cause révolutionnaire ».

Un mouvement anarchiste se produisit en France de 1879 à 1882, dans le Sud-Est (Lyon, Saint-Étienne) et à Paris, marqué surtout par les manifestations de doctrine de deux écrivains, Kropotkine et E. Reclus, et par l'explosion de Lyon suivie d'une répression (1882).

Le mouvement anarchiste produit en Autriche par Most et Peukert (1882-85) fut écrasé par des lois spéciales et des arrestations en masse. — Les derniers mouvements anarchistes se sont produits à Paris (1892-94), en Italie, en Espagne et à Barcelone. — Dans les pays allemands le mouvement s'est heurté au parti socialiste. — En Angleterre, Londres sert de refuge aux anarchistes étrangers, mais il ne s'y est fait aucun acte anarchiste.

Formation des partis socialistes nationaux. — Les socialistes allemands, pour conquérir le pouvoir politique nécessaire à la révolution sociale, avaient renoncé provisoirement à l'organisation internationale et s'étaient constitués en parti national avec une organisation électorale et parlementaire.

Les autres pays les ont imités peu à peu. L'évolution a été retardée d'abord par la résistance des anarchistes de l'*Alliance*, puis par les divisions intestines entre socialistes, et les mesures de répression des gouvernements. Mais presque partout il s'est formé un parti ouvrier socialiste sur le modèle du parti allemand et avec son programme. En Autriche, après la destruction des anarchistes, le « part ouvrier social démocratique » s'est constitué (1888) avec un programme collectiviste international [1] et une organisation formée comme en Allemagne d'un congrès, d'un directoire et d'un contrôle; il a manifesté surtout pour le suffrage universel et la journée de huit heures. — Dans les trois pays scandinaves, en Hollande, en Belgique, le parti s'est constitué à l'allemande. — En Pologne, le parti, formé en 1882 dans les villes de fabrique de la Pologne russe, a été écrasé en 1885; il s'en est reformé un autre (1892-93) avec un programme collectiviste imité de l'Allemagne; mais c'est un parti patriote polonais qui demande la reconstitution de la Pologne sous forme de république démocratique. — En France et dans les pays romans, le programme collectiviste a pénétré peu à peu tous les partis révolutionnaires; mais ils n'ont pas adopté une organisation régulière et une direction centrale.

Le parti allemand, obligé de dissoudre son organisation officielle et de tenir ses congrès à l'étranger (voir p. 472) pendant toute la durée des lois d'exception (1878-90), profita du retour au droit commun pour se réorganiser. Il prit le nom de *parti social démocratique* (1890), rétablit l'organisation par groupes locaux (d'ordinaire constitués sous forme de comités électoraux), avec des hommes de confiance élus, et décida d'organiser la propagande socialiste dans les campagnes. — Le Congrès d'Erfurt (1891) a revisé le programme. Le nouveau programme supprime les passages qui rappelaient la doctrine de Lassalle et développe beaucoup plus largement la théorie de Marx, que l'évolution naturelle fait disparaître la propriété et prépare le collectivisme. Le parti se donne pour but d'organiser la lutte des classes en faisant prendre conscience de cette lutte à la

1. « Le parti... est un parti international, il condamne les privilèges de nations, comme ceux de naissance, de sexe, de possession, et déclare que la lutte contre l'exploitation doit être internationale comme l'exploitation elle-même. »

classe ouvrière. — Au programme pratique on a ajouté l'égalité de la femme, la gratuité des soins médicaux et des funérailles, et, dans la législation ouvrière, l'extension aux ouvriers agricoles et aux domestiques des mesures prises pour les ouvriers.

Ainsi dans la plupart des États d'Europe se sont créés des partis socialistes, avec une constitution démocratique formée de deux organes : un congrès annuel de représentants élus, assemblée délibérante souveraine qui décide le programme et la politique générale; un comité permanent choisi par le congrès et chargé des fonctions exécutives. C'est un gouvernement complet pourvu de moyens d'action pratiques : une caisse, un journal, une organisation électorale. Chaque parti est constitué dans le cadre d'un même État, puisqu'il lui faut agir sur un même parlement (il arrive même que dans un seul État il y ait plusieurs partis organisés à part et rivaux).

Tous ces partis ont un *programme* positif qui n'est pas seulement une tendance commune, comme en 1848, mais une constitution officielle, votée et publiée par l'Assemblée souveraine, et reconnue par les membres du parti. Ce programme se compose d'un exposé de doctrine théorique (où le parti indique son idéal, son but, sa marche) et d'une énumération de réformes pratiques.

La doctrine repose partout sur les mêmes principes. Le régime économique actuel est défavorable à la classe des travailleurs; la réforme doit être l'œuvre de la classe ouvrière, elle se fera en prenant le pouvoir politique et en se servant de la force de l'État pour établir la propriété collective des instruments de production, y compris la terre; la consommation restera individuelle.

Les réformes pratiques sont politiques et sociales. — Le programme politique est l'ancien programme démocratique radical, poussé jusqu'aux dernières conséquences logiques : égalité absolue, donc suffrage universel, même des femmes, service militaire égal, instruction complète (*intégrale*) pour tous; liberté absolue, donc liberté de presse, de réunion, d'association, séparation complète de l'Église et de l'État, laïcisation complète; fraternité absolue, donc paix générale, désarmement, plus de différence entre nationaux et étrangers, règlement international de toutes les affaires communes.

Le parti socialiste prend le titre *démocratique*; c'est dans les partis démocratiques qu'il s'est recruté, c'est de la doctrine démocratique qu'il est parti pour réclamer une révolution sociale. Dans quelques États (Allemagne, Autriche) il tient la place du parti radical; dans les pays de suffrage restreint (Autriche, États scandinaves, Hollande, Italie), il demande le suffrage universel, comme le deman-

daient les socialistes en France avant 1848, en Allemagne avant 1866, en Belgique avant 1893.

Le programme social se compose de réformes de détail pour améliorer la condition des ouvriers (syndicats, législation ouvrière, réglementation de la durée du travail et du salaire, caisses de retraites), et de mesures pour commencer la transformation économique dans le sens collectiviste (socialisation des chemins de fer, mines et assurances, impôts progressifs directs).

Dans l'ensemble, c'est un programme politique, démocratique, égalitaire, libéral, laïque, pacifique, international, uni à un programme de socialisme d'État opérant par la législation et l'impôt. De ces deux programmes indépendants il est difficile de déterminer lequel attire le plus d'adhérents aux partis socialistes.

Tactique des partis révolutionnaires. — Tous les partis révolutionnaires pendant la première moitié du siècle ne connaissaient d'autre procédé d'action que la révolution violente, la conspiration à l'italienne (tactique de Mazzini), le coup de main insurrectionnel à la française (tactique de Blanqui). Tous leurs succès dans cette période ont été obtenus par l'insurrection, dans l'armée ou dans la capitale.

Dans la seconde moitié du siècle, les gouvernements étant mieux armés (voir p. 642), les révolutionnaires ont conçu une tactique différente, la propagande pacifique pour arriver à conquérir légalement le pouvoir. — L'association fondée par Lassalle déclarait dans ses statuts (1863) que son but était d'agir « par la voie pacifique et légale » en gagnant l'opinion publique. — Le parti socialiste marxiste, tout en se donnant pour but d'établir la dictature du prolétariat, eut pour règle d'éviter toute émeute. La doctrine d'une évolution naturelle vers le régime collectiviste, inculquée par Marx aux socialistes, les détournait de la révolution brusque, inutile puisqu'elle serait prématurée, dangereuse parce qu'elle risquerait de faire écraser le parti. Le programme de Gotha (1875) déclarait que le parti agissait « par tous les moyens légaux », et cette clause ne fut supprimée en 1880 que pour répondre à la loi d'exception de 1878 qui rendait illégale même la simple propagande socialiste.

Quelle tactique fallait-il adopter pour préparer la révolution sociale? C'est la question qui a dominé la politique des partis révolutionnaires, qui a causé presque toutes leurs discordes intérieures, leurs ruptures et leurs divisions en fractions.

Le parti démocrate radical a perdu tout caractère révolutionnaire (excepté en Russie), il est devenu un parti parlementaire qui pro-

cède en proposant des réformes de détail par voie législative et en essayant d'acquérir la majorité pour arriver au ministère.

Des partis révolutionnaires socialistes s'est détaché aussi, à l'autre extrémité, le parti anarchiste. Sur la critique négative de la société les anarchistes s'accordent avec les socialistes; ils ont longtemps parlé le même langage et opéré ensemble, et le public a continué à les confondre comme également ennemis de l'ordre social existant. Mais la différence de tempérament les a amenés à une tactique radicalement différente qui a rendu l'action commune impossible et a fini par produire entre eux une inimitié irréconciliable.

Les anarchistes, ne voulant pas s'astreindre à une discipline de parti pour préparer une révolution qui ne rendrait pas la liberté absolue à l'individu, refusent de prendre part à aucune action politique, méprisent les élections et les assemblées et recommandent l'action violente pour émouvoir l'opinion: ceux qui veulent agir emploient la tactique terroriste russe des attentats. Le parti socialiste allemand a condamné expressément ces procédés (1887) [1].

Entre les radicaux et les anarchistes les socialistes ont pris une position moyenne, évitant également l'action purement parlementaire et l'action violente. Mais ce principe général, différemment interprété, a conduit à des tactiques différentes; on en peut distinguer au moins trois, une moyenne, deux extrêmes, tendant l'une vers la tactique radicale, l'autre vers la tactique anarchiste.

1° La tactique officielle du parti allemand et des partis marxistes a consisté à adopter les formes des partis politiques parlementaires, mais seulement comme moyen de propagande pour les idées socialistes. Le parti présente des candidats aux élections, fait entrer des députés dans les assemblées politiques, les organise en groupe parlementaire; mais, en entrant dans le cadre électoral et parlementaire de la société bourgeoise, il déclare qu'il ne compte pas sur les élections ou les assemblées pour faire la réforme sociale, qu'il n'y voit qu'un procédé de publicité pour ses idées, un moyen d'agiter l'opinion, de recruter des adhérents, de les organiser et de les compter (il tient plus au chiffre total de voix socialistes qu'au nombre de députés élus). Il regarde les assemblées comme une tribune pour exposer ses doctrines, refuse de prendre part au travail parlementaire en proposant des réformes sociales de détail et évite les rela-

1. « La force est un facteur aussi bien réactionnaire que révolutionnaire et même plus souvent l'un que l'autre. La tactique de l'emploi individuel de la force ne mène pas au but, et, en tant qu'elle blesse le sentiment du droit de la masse, elle est positivement nuisible et par suite condamnable. »

tions avec les autres partis. Mais il recommande de s'abstenir de tout mouvement révolutionnaire qui donnerait au gouvernement un prétexte pour écraser le parti. C'est une tactique d'agitation révolutionnaire par des procédés parlementaires, dont le but est de réaliser pacifiquement une révolution totale.

2° A gauche, faisant la transition vers les anarchistes, se place la tactique d'abstention révolutionnaire destinée à préparer la révolution brusque. Elle consiste à éviter le contact avec la vie électorale et parlementaire qui entraîne à des compromis, fait oublier les principes et apprivoise les révolutionnaires en les habituant à fréquenter des bourgeois. Le parti doit donc s'abstenir de tout acte politique régulier et se tenir prêt à la révolution. Sur la façon de faire la révolution les méthodes divergent; le parti *blanquiste* en est resté à la vieille tactique de la guerre civile, devenue de plus en plus impraticable; d'autres préfèrent la guerre économique, la *grève générale*. C'est une tactique d'agitation extra-parlementaire en attendant la révolution totale par la force.

3° A droite, faisant la transition vers les radicaux, est apparue plus récemment une tactique de marche graduelle et de compromis; en attendant de pouvoir réaliser l'idéal total, on accepte d'en réaliser des fragments sous forme de lois; il faut alors rentrer dans la vie parlementaire, s'entendre avec d'autres partis hostiles à la révolution sociale, leur faire accepter des réformes sociales partielles. Pour attirer les électeurs on est amené à leur présenter des programmes réduits à quelques réformes pratiques sans caractère doctrinal; pour rassurer les électeurs des campagnes en particulier, on en arrive à abandonner le principe de la collectivité de tous les instruments de production et à admettre la petite propriété individuelle pour le paysan qui cultive lui-même sa terre. C'est une tactique d'action parlementaire en vue d'une réforme sociale graduelle.

Les partis socialistes ont eu à choisir entre ces tactiques, et celle que chacun a adoptée a déterminé son attitude générale dans la vie politique : abstention, entrée dans la vie politique comme moyen d'agitation, entrée en contact avec les partis non socialistes. Dans l'ensemble ils ont tendu à évoluer de la tactique de gauche vers la tactique de droite, en passant par l'attitude intermédiaire du marxisme primitif; mais les partis de tactique différente se sont conservés dans le même pays et restent en rivalité.

La tactique d'abstention révolutionnaire semi-anarchiste a été celle des anciens partis, peu nombreux, qui ne pouvaient rien espérer que d'une surprise; elle s'est réduite à de petits groupes impatients

d'attendre ou mécontents des représentants socialistes apprivoisés par le contact des parlementaires. C'est l'attitude de quelques groupes français, *blanquistes*, *allemanistes* [1]; d'une fraction du parti socialiste de Hollande, et, en Allemagne, du petit groupe berlinois des *Indépendants* (surnommés les Jeunes) qui accusa les chefs du parti d'avoir tué l'esprit révolutionnaire et fait du parti socialiste un simple parti de réforme; ce groupe fut expulsé au Congrès de 1891.

La tactique marxiste était celle d'un parti doctrinaire, convaincu du triomphe définitif et du danger de le retarder par une imprudence, mais réprouvé par tous les autres partis et répondant à leur mépris par un langage violent et une abstention systématique; le régime des lois d'exception a prolongé cette attitude en Allemagne. Mais dès qu'il a cessé, le parti allemand, tout en maintenant le principe de sa tactique devenue traditionnelle [2], a incliné vers la tactique de droite.

La tactique de réforme graduelle avait été adoptée en France par le gros du parti ouvrier (1882), ce qui amena la rupture entre les *possibilistes* et le groupe marxiste orthodoxe (voir p. 199). Depuis la réconciliation officielle de 1893 c'est la tactique qui a prévalu; elle a abouti à former sous le nom de *radicaux-socialistes* une gradation sans limite tranchée entre les socialistes et le gros du parti républicain; elle s'est manifestée au Congrès de Nantes (1894) par le vote d'un programme de réformes agraires destiné à gagner les paysans en leur assurant la conservation de la petite propriété et en les enrôlant contre « l'ennemi commun, la féodalité de la grande propriété foncière. » C'est aussi la tactique des *Fabians* en Angleterre (voir p. 83). Les socialistes belges sont de même entrés en rapport avec le parti progressiste. En Allemagne, cette tactique a été discutée depuis 1891 dans les congrès du parti. Vollmar, chef des socialistes de Bavière, voulait discuter au *Reichstag* les projets de législation ouvrière (1891); les chefs du parti, Bebel et Liebknecht, opposaient la nécessité de maintenir le principe de la lutte de classe contre les classes dominantes et l'État; en le sacrifiant à un but pratique immédiat, on deviendrait un simple parti d'opportunité. Le Congrès évita de se prononcer. Les socialistes de l'Allemagne

1. Une fusion avec les anarchistes a été tentée sous le nom de *communisme libertaire*.

2. « Attendu que la conquête du pouvoir politique ne peut être l'œuvre d'un instant ni le fruit d'une surprise momentanément réussie, mais ne peut être obtenue que par un travail opiniâtre et en utilisant habilement tous les moyens de propagande pour nos idées, — déclare qu'il n'y a pas de raison de changer la tactique du parti. »

du Sud adoptèrent une tactique analogue à celle des radicaux-socialistes de France; leurs députés au *Landtag* de Bavière refusèrent de rejeter en bloc le budget (1894); le Congrès de Francfort (1894) décida de laisser aux socialistes dans chaque État la liberté de choisir leur tactique. Un projet de réforme agraire destiné à attirer les paysans fut rejeté par le Congrès de 1895; mais les socialistes bavarois continuèrent à agiter dans ce sens et le Congrès de Halle (1896) a discuté encore sur cette tactique, sans arriver à une conclusion ferme.

Les Congrès socialistes internationaux. — Depuis la dissolution de l'Internationale, les partis socialistes nationaux ont essayé de maintenir l'entente internationale par des Congrès où l'on discute théoriquement un programme de réformes sociales d'intérêt général. Mais la question pratique qui domine les délibérations, c'est de décider à quelles conditions les délégués peuvent être admis à siéger au Congrès, c'est-à-dire si l'on doit admettre ou repousser les délégués des groupes anarchistes; c'est le terrain de conflit entre les socialistes semi-anarchistes et les « autoritaires » (marxistes).

Le premier Congrès (Gand, 1877) fut une victoire des « autoritaires ». Les anarchistes y avaient été admis, on essayait encore la conciliation. On discuta l'organisation de la production; les anarchistes proposèrent leur idéal de groupes libres de production s'entendant sans autorité supérieure par la force de la solidarité. Les autoritaires firent voter le principe que l'État, représentant du peuple entier, « doit être propriétaire de la terre et des instruments de travail ». Ils déclarèrent aussi les syndicats « un des moyens les plus efficaces dans la lutte des travailleurs contre l'exploitation ».

Le Congrès convoqué à Zurich pour 1881 et empêché par le gouvernement, se réduisit à la Conférence de Coire, qui ne fut pas en nombre pour prendre des décisions. — Les réunions de 1883 et 1886 se réduisirent à des conférences tenues à Paris par les possibilistes français et les délégués anglais des *trade unions*; les marxistes refusèrent de les considérer comme de vrais congrès.

La division des socialistes français se traduisit par les deux Congrès tenus à Paris le même jour (14 juill.), en 1889. — L'un, convoqué par les possibilistes et surtout français (606 délégués, dont 524 Français), demanda « l'éducation intégrale » , le salaire minimum et les ateliers subventionnés par l'État. — L'autre, celui des marxistes (395 délégués, 174 étrangers), vota la doctrine marxiste, l'égalité de salaire des femmes, la liberté de coalition, des résolutions pour la journée de huit heures, l'interdiction du travail des enfants, des

femmes, des travaux malsains et de nuit, le repos de trente-six heures consécutives par semaine, la suppression des bureaux de placement et des entrepreneurs, la création d'inspecteurs de fabriques pour la moitié pris parmi les ouvriers. Il invita les prolétaires de tous pays à organiser une démonstration internationale pour la journée de huit heures, ce fut la fête du 1er mai. Il condamna les armées permanentes et fit une manifestation sur la tombe des martyrs de la Commune.

Le Congrès de Bruxelles (1891) exigea, pour être admis à siéger, de déclarer qu'on reconnaissait « la nécessité de la lutte politique », ce qui écartait les anarchistes. — Il se félicita de l'action exercée par les résolutions du Congrès de 1889, qui avait décidé l'empereur Guillaume à réunir la conférence internationale de 1890 pour la législation ouvrière. — Il se plaignit que les lois de protection des ouvriers étaient mal appliquées, décida une enquête sur la condition des ouvriers et invita les travailleurs du monde entier à utiliser leurs droits politiques pour s'affranchir de l'esclavage du salariat. — Il refusa de discuter même l'antisémitisme, se fondant sur le principe de tous les partis socialistes qui « ne reconnaissent aucune opposition de nations ou de races, mais seulement une lutte de la classe prolétaire de tous pays contre la classe capitaliste de tous pays ». Il engagea à s'organiser en syndicats pour diriger la lutte. — La majorité marxiste rejeta la proposition de Domela Niewenhuis, de répondre, en cas de déclaration de guerre, par la grève générale.

Le Congrès de Zurich (1893) (440 délégués) expulsa les anarchistes, qui demandaient à être admis parce que leurs procédés constituaient aussi une action politique, en exigeant que ce fût une action par le mécanisme législatif. Il vota des résolutions sur la fête du 1er mai, sur la journée de huit heures, sur la tactique politique des socialistes, sur l'organisation des syndicats, sur l'attitude à prendre en cas de guerre. Il rejeta la grève générale et se borna à inviter les députés socialistes à voter contre tout budget de la guerre et à réclamer le désarmement. — Pour couper court aux tentatives de conciliation agraire il vota le principe de la propriété collective du sol.

Le Congrès de Londres (1896) (800 délégués) a expulsé les anarchistes; la minorité qui a voté pour leur admission (144 voix contre 223) était une coalition des adversaires des marxistes, surtout anglais et français. Le Congrès a voté des résolutions en faveur du suffrage universel, du referendum, de l'émancipation des femmes, de la nationalisation des chemins de fer, mines et fabriques, de l'abolition des douanes; contre les armées permanentes et la politique coloniale.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie. **Stammhammer**, *Bibliographie des Sozialismus*, 1895, par ordre alphabétique. Il est plus pratique de recourir aux bibliographies du *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, 6 vol., 1890-1894, et Suppl., 1895, aux mots *Anarchismus*, *Sozialdemokratie*, *Internationale*, et aux noms des personnages.

Documents. Les principaux documents, outre les écrits des chefs des écoles et des partis révolutionnaires, sont surtout les procès-verbaux des réunions de partis, publiés dans les journaux des partis ou en brochures spéciales (pour l'Allemagne, catalogue du *Vorwærts*), qu'il serait impossible d'énumérer (voir la bibliogr. de **G. Adler**, articles *Sozialdemokratie*, cités plus haut). Les périodiques les plus importants ont été le *Vorwærts*, le *Sozialdemokrat*, le *Jahrbuch für Sozialwissenschaft u. Sozialpolitik*, qui a duré deux ans, 1879-1881, *Die Neue Zeit*; — en France, la *Revue socialiste*.

Travaux. Pour les mouvements révolutionnaires non socialistes : **Deschamps**, *Les sociétés secrètes et la Révolution*, 2 vol., 3ᵉ éd., 1880 ; **Claudio Jannet**, t. III, sous-titre : *Notes et documents*, s. d. (1883), ouvrage confus, passionné et sans critique, renvoie aux documents et travaux antérieurs sur la franc-maçonnerie, le carbonarisme, Mazzini, etc. Les principaux sont : **Diamilla-Müller**, *Politica segreta italiana*, 1880, — **Menacci**, *Memorie docum. p. la storia della revol. ital.*, 1879, — **Th. Frost**, *The secret societies of the European Revolution*, 2 vol., 1876.

Pour les partis socialistes, les histoires d'ensemble sont des œuvres de vulgarisation : **Laveleye**, *Le socialisme contemporain*, 10ᵉ éd. 1896; clair et instructif (détails originaux sur les pays du Midi). — **B. Malon**, *Hist. du socialisme*, 5 vol., 1880-1885, compilation sans critique, utilisable pourtant. — **Stegemann** et **Hugo**, *Handbuch des Sozialismus*, 1894-1895, socialiste, sous forme de dictionnaire, donne une masse énorme de renseignements, malheureusement sans références.

Sur la période antérieure à 1848 : **Stein**, *Gesch. der sozialen Bewegung in Frankreich*, 3 vol., 1850 (remaniement de *Sozialismus und Communismus des heutigen Frankreichs*, 2 vol., 1848), reste l'ouvrage le plus complet pour la France. — **G. Adler**, *Gesch. der ersten sozialpolitischen Arbeiterbewegung in Deutschland*, 1885, pour l'Allemagne.

Sur l'Internationale et la fondation des partis allemands, outre les biographies de Lassalle et de Marx (indiquées dans le *Handwörterbuch d. Staatswiss.*), l'histoire capitale est : **R. Meyer**, *Der Emancipationskampf des vierten Standes*, 2 vol., 1874-1875 (conservateur socialiste).

Sur la période récente : **Zacher**, *L'Internationale rouge*, 1885. — **Winterer**, *Le socialisme international*, 1890. — **J. Bourdeau**, *Le socialisme allemand et le nihilisme russe*, 1892 (vulgarisation). — **Wyzewa**, *Le mouvement socialiste en Europe*, 1892 (vulgarisation).

Sur l'anarchisme, pas d'histoire d'ensemble : **G. Adler**, art. *Anarchismus*, cité plus haut, 1890 et 1895, donne une histoire sommaire et une bibliogr. détaillée. — **E. Zenker**, *Der Anarchismus*, 1895.

Pour les doctrines socialistes, le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* donne, au nom de chaque auteur, la bibliographie très détaillée de ses œuvres et un résumé très sûr de ses théories. Les exposés d'ensemble de l'idéal socialiste les plus scientifiques sont : **Schaeffle**, *Quintessenz des Sozialismus*, 1875, trad. fr., 1886; et surtout **A. Menger**, *Das Recht auf den vollen Arbeitsertrag*, 1886, 2ᵉ éd., 1891, chef-d'œuvre de logique et de clarté.

Pour l'histoire des partis socialistes dans chaque pays, voir les bibliographies des différents pays.

CHAPITRE XXV

L'EUROPE SOUS LE RÉGIME METTERNICH [1]

1815-1830

Les questions européennes en 1815. — Les grandes puissances avaient réglé en 1814 et 1815 toute l'organisation de l'Europe, le partage des territoires et même le gouvernement intérieur (voir chap. I), et étaient convenues ensemble de maintenir ce règlement. L'Europe des « traités de 1815 » reposait sur une alliance permanente des cinq grands États, destinée à défendre l'équilibre européen et les monarchies légitimes, c'est-à-dire à empêcher le retour des gouvernements révolutionnaires et des guerres françaises de conquête.

Tous ces États étaient des monarchies aristocratiques : trois absolutistes, Russie, Autriche, Prusse, les deux autres constitutionnelles, Angleterre et France, mais avec des gouvernements maîtres de la politique extérieure. Toutes les décisions dépendaient donc d'un très petit nombre d'hommes, les souverains et leurs ministres; leurs sentiments personnels, leurs impressions et leurs volontés déci-

1. Dans ces derniers chapitres (XXV-XXVIII) sur les relations entre les États, je me suis écarté de l'usage, traditionnel depuis les historiens antiques, de faire entrer dans l'histoire politique le récit des faits de guerre et des négociations diplomatiques. Ces détails, indispensables dans les histoires techniques de l'art militaire et de la diplomatie écrites pour les spécialistes, hommes de guerre et diplomates, m'ont semblé hors de place dans une histoire générale; ils sont inutiles pour comprendre l'évolution politique. Je ne raconte ici, en fait d'événements diplomatiques et militaires, que ce qui est strictement nécessaire pour expliquer comment les questions de politique extérieure ont été posées, dans quel sens et par quels moyens elles ont été résolues. — Les guerres qui ont eu une action directe sur la politique intérieure ont été déjà exposées dans l'histoire de chaque pays; il ne reste plus ici que les événements internationaux.

daient du sort de l'Europe. En fait tous ne pesaient pas du même poids. Le roi de France et ses ministres, absorbés par les affaires intérieures et dominés par le besoin de la paix, les hommes d'État anglais du parti tory, partisans du *statu quo* et indifférents aux affaires du continent, le roi de Prusse timide, hésitant, docile aux conseils de Metternich, désiraient tous éviter les complications extérieures et n'avaient qu'une politique passive. Les seuls gouvernements capables de prendre l'initiative et d'imposer aux autres leur politique, étaient les deux empires de Russie et d'Autriche, pratiquement Alexandre Ier et Metternich. De leur entente ou de leur désaccord dépendait la politique des grandes puissances, et par suite la décision des affaires de l'Europe.

Dès 1815 se posaient plusieurs questions, qui allaient occuper les diplomates. 1° La France était entrée dans l'alliance, mais les Cent-Jours avaient donné l'impression que le gouvernement légitime y était menacé; fallait-il l'admettre franchement dans le concert européen, ou la maintenir en surveillance et intervenir dans sa politique intérieure? C'était la question française, qui fut résolue au Congrès d'Aix-la-Chapelle.

2° Les Alliés avaient garanti à chaque État son territoire, mais non son gouvernement intérieur. Fallait-il les laisser établir des constitutions nouvelles ou intervenir pour maintenir la monarchie absolue? Ce fut la question de l'*intervention*, résolue à propos des révolutions d'Italie.

3° Les Alliés avaient garanti le maintien des territoires de toute l'Europe, excepté l'Empire ottomann. Fallait-il maintenir aussi l'intégrité du territoire du Sultan? Ce fut la question d'Orient; posée déjà au Congrès de Vienne, où le tsar refusa de la laisser discuter, elle devait se reposer encore avec l'insurrection grecque.

4° Les Alliés n'avaient rien décidé sur les colonies d'Amérique. Fallait-il intervenir pour soumettre les colonies espagnoles? La question se posait dès 1815, et fut résolue au Congrès de Vérone.

La Sainte-Alliance (1815). — Les traités de 1815 avaient été des actes purement politiques, sans aucun souci de religion. Alexandre, sous l'influence de mystiques chrétiens [1], voulut renforcer l'alliance politique des souverains par une alliance religieuse; le roi de Prusse, lié d'amitié avec lui pendant les campagnes de 1813 à 1815, d'ailleurs personnellement très religieux, approuva ce projet; l'empereur

1. Il subissait à ce moment l'influence de Mme de Krüdener, dont il avait fait la connaissance en mai 1815; c'était une mystique née à Riga, dans les provinces baltiques, et qui avait passé quelques années en Suisse.

d'Autriche l'accepta par politesse pour le tsar. Les trois souverains, encore en France, conclurent un pacte qui fut publié solennellement sous le nom de *Sainte-Alliance* (26 septembre 1815).

Ce traité, sans précédent dans la diplomatie européenne, commençait par une invocation à « la très sainte et indivisible Trinité », et ne contenait que des déclarations religieuses et des engagements moraux. « Ayant acquis la conviction intime qu'il est nécessaire d'asseoir la marche à adopter par les puissances dans leurs rapports mutuels sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur, les souverains déclarent solennellement que le présent acte n'a pour objet que de manifester, à la face de l'univers, leur détermination inébranlable de ne prendre pour règle de leur conduite... que les préceptes de cette religion sainte, préceptes de justice, de charité et de paix, qui, loin d'être uniquement applicables à la vie privée, doivent au contraire influer sur les résolutions des princes et guider toutes leurs démarches.

« Conformément aux paroles des Saintes Écritures qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères, les trois monarques contractants demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble; et ils se prêteront en toute occasion et en tout lieu, assistance, aide et secours; se regardant envers leurs sujets comme pères de famille, ils les dirigeront dans le même esprit de fraternité... pour protéger la religion, la paix et la justice. Le seul principe en vigueur soit entre les gouvernements, soit entre leurs sujets, sera de se rendre réciproquement service..., de ne se considérer tous que comme membres d'une même nation chrétienne, les trois princes alliés ne s'envisageant eux-mêmes que comme délégués par la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille..., confessant ainsi que la *nation chrétienne* dont eux et leurs peuples font partie n'a réellement d'autre souverain que... Dieu, notre divin sauveur Jésus-Christ, le Verbe du Très-Haut, la Parole de vie. »

C'était un pacte de fraternité chrétienne opposé à la fraternité révolutionnaire, mais conclu en dehors des Églises, au nom des peuples, par les souverains « délégués de la Providence ». Cette *Sainte-Alliance* entre trois princes de confessions rivales, un catholique, un schismatique, un hérétique, ne plut pas à la cour de Rome. Un notable écrivain catholique, J. de Maistre, y dénonçait « l'esprit des *illuminés*... qui oppose la *religiosité* à la *religion* »; le véritable titre aurait dû être : « Convention par laquelle les princes déclarent que tous les chrétiens ne sont qu'une famille professant la même religion, et que les différentes dénominations qui les distin-

guent ne signifient rien. » C'était en effet une manifestation d'*indifférentisme*, hérésie condamnée par l'Église (voir p. 656 et 659).

Le traité invitait les autres puissances à entrer dans cette Sainte-Alliance et à en « avouer solennellement les principes sacrés ». Louis XVIII adhéra par déférence pour le tsar; la plupart des souverains firent de même. Le gouvernement anglais refusa, donnant pour raison qu'une alliance si générale ne pourrait être contresignée d'aucun ministre, or tout acte du roi d'Angleterre doit être contresigné d'un ministre (voir p. 61).

En fait la Sainte-Alliance resta une manifestation solennelle sans résultat pratique; Metternich la qualifiait de « rien sonore ». Mais elle produisit sur les ennemis de la Restauration, surtout en France, une vive impression. Le public la confondit avec l'alliance entre les puissances contre la France; il s'habitua à désigner les *Alliés* de 1814 sous le nom de *Sainte-Alliance*, qui devint pour les libéraux synonyme de guerre à la France et au régime libéral.

Rivalité d'Alexandre et de Metternich (1815-18). — L'accord apparent entre les gouvernements des grands États cachait une lutte sourde entre les deux hommes qui décidaient alors de la politique de l'Europe, Alexandre et Metternich. Il y avait entre eux opposition de caractère, d'idéal politique et d'intérêts pratiques.

Alexandre, de nature tendre, facile à émouvoir, religieux, compatissant, était pénétré de ses devoirs de souverain et ouvert aux idées humanitaires. Élevé par un précepteur libéral, le Vaudois Laharpe, il avait pour idéal la monarchie constitutionnelle avec la prépondérance du souverain, à peu près suivant le régime tory. D'accord avec l'Angleterre il avait contribué à maintenir un régime constitutionnel en France et en Suisse, et avait lui-même octroyé une constitution à son royaume de Pologne.

Metternich, diplomate blasé et sceptique, insensible à toute compassion, ne pratiquait que la politique de l'intérêt, et regardait comme l'intérêt fondamental la conservation, le maintien de tout ce qui existait. « La base de la politique contemporaine est et doit être le *repos* », écrivait-il en 1817. Ennemi de la révolution sous toutes les formes, il déclarait sa préférence pour la monarchie absolutiste aristocratique, et regardait toute constitution comme une arme pour les révolutionnaires.

Entre Alexandre et Metternich le principal terrain de lutte était l'organisation intérieure des États de l'Europe et l'attitude envers les partis. Alexandre soutenait les constitutionnels libéraux, Metternich les combattait. Les envoyés des deux puissances, Russie et

Autriche, auprès des cours secondaires se disputaient par des intrigues l'influence sur les gouvernements. — En Allemagne, les agents russes soutenaient les princes qui voulaient octroyer une constitution à leurs sujets, Weimar, Wurtemberg, Bade, Bavière. Alexandre devint le protecteur des États constitutionnels de l'Allemagne du Sud; les gouvernements de Bavière et de Bade, en conflit pour la possession du Palatinat sur la rive droite du Rhin, s'adressaient tous deux à lui. — En Italie, le roi de Sardaigne, invité par Metternich (en 1815) à signer un traité spécial avec l'Autriche (voir p. 310), demanda appui à l'Angleterre, qui lui conseilla d'accepter; il s'adressa alors à Alexandre, qui fit dire que l'alliance générale excluait tout traité séparé; ainsi fut déjoué le projet d'une confédération italienne sous l'influence de l'Autriche. — En Espagne, l'ambassadeur russe, tout-puissant auprès du roi Ferdinand, maintint, malgré le parti absolutiste, le ministre (Garay) qui essayait de réformer les finances; outrepassant ses instructions il promit de l'argent et même l'acquisition du Portugal et chercha à obtenir pour les colonies d'Amérique insurgées une amnistie et une charte (voir p. 272). — En France, Alexandre soutint le ministère Richelieu [1], partisan de la Charte, contre la Chambre introuvable, qui voulait forcer le roi à prendre un ministère d'*ultras* (voir p. 106). Il envoya à Louis XVIII un mémoire contre les manifestations des ultras, où il déclarait que le traité de 1815 avait pour but de consolider l'ordre de choses établi en France en 1814 par le maintien inviolable de l'autorité royale et la remise en vigueur de la Charte constitutionnelle (1816), et l'engagea à dissoudre la Chambre.

Outre l'intervention auprès des gouvernements, Alexandre était en relation avec les notables des partis d'opposition, ou du moins les mécontents libéraux s'autorisaient de son nom. On savait qu'il n'aimait pas les Bourbons (voir p. 93), et qu'il favorisait la propagande religieuse en dehors des Églises établies. — Les bonapartistes, qui organisèrent un complot en Belgique pour expulser les Bourbons et les remplacer par le prince d'Orange, beau-frère du tsar, laissaient entendre que le tsar les encourageait (1816). — En Italie, Metternich attribuait l'agitation libérale et nationale aux émissaires russes; il les accusa plus tard (1819) de « présider les clubs de *carbonari* », il se plaignait des encouragements du tsar aux sociétés bibliques. Il écrivait à l'empereur d'Autriche : « Depuis 1815 Alexandre a quitté le jacobinisme pour se jeter dans le mysticisme.

1. Richelieu avait longtemps vécu en Russie, comme gouverneur d'Odessa.

Toutefois, comme sa tendance est constamment révolutionnaire, ses sentiments religieux le sont également... C'est le désir de faire des prosélytes qui tient la première place dans ses calculs. C'est dans cet esprit qu'il enrôle les jacobins en Italie et les sectes en Europe. » (Metternich enveloppait sous le nom de jacobins tous les partisans d'un régime constitutionnel.) Il signalait « à l'attention des cabinets le progrès des sectes qui commencent à menacer le repos du centre de l'Europe ». Il regardait M[me] de Krüdener comme particulièrement dangereuse « parce que ses prédications ont toutes pour but d'exciter les classes indigentes contre les propriétaires » (1817).

En Orient, Alexandre avait eu une politique de conquête; déjà au temps de Napoléon il avait conclu une première alliance entre la France et la Russie, abandonnant à la France l'Occident, à condition d'avoir le champ libre en Orient; il avait commencé la conquête de l'Empire ottoman (1806-12) et en avait gardé un morceau, la Bessarabie. Metternich le soupçonnait de vouloir renouer l'alliance intime avec la France et recommencer la conquête. Alexandre avait refusé au Congrès de Vienne d'assimiler le Sultan aux souverains dont on garantissait le territoire. En fait Alexandre était fatigué de la guerre sur le Danube qui désorganisait l'armée russe; il ne voulait plus de complications de ce côté; en 1817 il refusait d'écouter l'envoyé d'une société patriotique grecque venu pour implorer son secours.

Congrès d'Aix-la-Chapelle et conversion d'Alexandre (1818). — La rivalité entre Alexandre et Metternich avait profité aux libéraux en diminuant la violence de la réaction absolutiste dans les pays soumis à l'influence du tsar. Mais peu à peu Alexandre s'effrayait des progrès des partis libéraux, Metternich commençait à prendre sur lui une action et à l'amener à la politique absolutiste.

La conversion d'Alexandre commença à propos de la politique française. Dès 1815 les Alliés avaient pris leurs précautions contre un retour de la Révolution. Leurs ambassadeurs à Paris devaient se réunir une fois par semaine pour s'informer de l'état de la France, donner des conseils au gouvernement français, surveiller le paiement des frais de guerre et décider les mouvements des troupes. Les instructions données au chef de l'armée d'occupation, Wellington (3 nov. 1815), l'avertissaient que les Alliés avaient « formellement promis au roi (Louis XVIII) de le soutenir par leurs armes contre toute convulsion révolutionnaire » et laissaient « à sa discrétion de juger quand et comment il devait faire agir ses troupes ».

Le traité du 20 novembre 1815 (voir p. 6) excluait du gouvernement de la France Napoléon et sa famille « pour la tranquillité

générale de l'Europe » et créait entre les quatre Alliés une ligue permanente de surveillance sur la France. On était convenu de « renouveler à des époques déterminées des réunions consacrées aux grands intérêts communs et à l'examen des mesures qui dans chacune de ces époques seraient jugées les plus salutaires pour le repos et la prospérité des peuples et pour la paix de l'Europe. » On voulait faire des congrès une institution régulière par laquelle les grandes puissances dirigeraient l'Europe et surveilleraient la France.

La première occasion de réunir un congrès fut l'état politique de la France. Le ministère Richelieu priait Alexandre de hâter l'évacuation du territoire français. Le gouvernement anglais consentit à diminuer l'armée d'occupation moyennant le paiement d'une partie de l'indemnité; la France se procura l'argent par un emprunt de 5 p. 100 à 55 francs, souscrit par une banque anglaise (février 1817).

Pour le règlement définitif de l'évacuation les Alliés décidèrent de tenir une réunion; Alexandre proposait un congrès comme à Vienne, où tous les États d'Europe auraient été convoqués. Metternich, afin d'éviter les ennuis qu'on avait eus à Vienne (voir p. 3), fit adopter une conférence entre les quatre Alliés seulement, à laquelle on convoquerait la France.

Cette conférence, appelée improprement le *Congrès* d'Aix-la-Chapelle (novembre 1818), fut une réunion personnelle des trois souverains de Russie, d'Autriche, de Prusse et des premiers ministres des cinq grandes puissances. Les quatre Alliés commencèrent par s'entendre entre eux avant d'admettre la France. Ils réglèrent l'évacuation (octobre). Alexandre, déjà alarmé par la découverte d'une société secrète d'officiers russes, fut très effrayé par les élections libérales d'octobre en France [1] (déjà il avait conseillé à Louis XVIII de changer la loi électorale). Metternich profita de ces impressions pour obtenir une convention secrète entre les quatre Alliés (1er novembre). Ils s'engageaient à mettre leurs forces en commun au cas où un bouleversement quelconque surviendrait en France et menacerait le repos ou la sûreté de ses voisins. (L'Angleterre ne s'engageait que pour le cas où un Bonaparte serait mis sur le trône.)

Ayant pris leurs précautions contre la France, les Alliés accordèrent à Richelieu ce qu'ils venaient de lui refuser en octobre, l'entrée

1. Un agent du parti ultra, Vitrolles, remit à l'ambassadeur russe des mémoires pour prier le tsar d'arrêter le mouvement révolutionnaire en invitant Louis XVIII à changer de ministère : une note secrète en ce sens fut communiquée au ministère Decazes, qui la publia et accusa les ultras d'avoir conspiré contre le roi; ce fut la conspiration du *bord de l'eau* (1818).

de la France dans l'alliance, sous forme d'un protocole secret (15 nov.) et d'une déclaration publique. Le règlement secret prévoyait les mesures de guerre en cas d'une révolution en France, la marche des armées, la défense des forteresses (le tsar proposait même un plan de campagne). Après quoi la Conférence traita les affaires d'Allemagne, d'Espagne et des colonies.

La Conférence d'Aix-la-Chapelle fut un succès décisif de la politique de Metternich. Le principal résultat était de proclamer solennellement le maintien de l'alliance contre les révolutionnaires. « Le résultat le plus heureux, écrivait Metternich[1], sera *qu'il n'y aura rien de changé dans l'ordre de choses existant* » et ce sera « *le plus beau triomphe* pour les cabinets qui n'ont jamais fait appel à l'esprit d'innovation ». C'était une défaite morale pour Alexandre, « pour la cour qui a rendu hommage à ce qu'on appelle l'esprit du temps et qui *par ses paroles* a fait naître les espérances des novateurs et des sectaires de tout genre ». Après le Congrès, Metternich écrivit : « Le Congrès a encouragé les amis de l'ordre et de la paix dans tous les pays et alarmé partout les novateurs et les factieux. »

La conversion d'Alexandre, commencée à Aix-la-Chapelle, s'acheva sous l'impression des manifestations d'étudiants allemands, des élections à la Chambre française en 1819, et surtout du meurtre de son agent Kotzebue (voir p. 364). Metternich en profita pour lui faire croire à une « grande conspiration qui s'étendait sur toute l'Allemagne » et même à une organisation révolutionnaire des libéraux de toute l'Europe, encouragée par les jacobins (libéraux) qui entouraient le roi de Prusse et dirigée par les *sectes*. Il obtint en Allemagne des mesures contre les Universités et la presse. En France, ce fut Alexandre lui-même qui proposa d'intervenir ; le ministère Decazes, abandonné par le tsar, s'était tourné vers le gouvernement anglais, qui refusa l'intervention.

Les Congrès autrichiens et les interventions (1820-23). — Les révolutions d'Espagne et d'Italie achevèrent le triomphe de Metternich sur Alexandre. En un an on vit se produire quatre révolutions, Espagne, Portugal, Naples, Sardaigne, faites par des officiers en relations avec les sociétés secrètes (francs-maçons ou *carbonari*), avec le même programme, la constitution de 1812, imitée de la constitution révolutionnaire de 1791, fondée sur la souveraineté du peuple, et en même temps en France l'assassinat d'un prince et une

1. Le bénéfice du Congrès d'Aix-la-Chapelle pour la politique conservatrice est exposé dans des notes de Metternich et des mémoires de Gentz, sous une forme verbeuse et sentencieuse. (*Papiers de Metternich*, t. III.)

série de complots militaires, ce qui semblait justifier les avertissements et les prédictions de Metternich. Le tsar, convaincu du danger de la Révolution, se convertit au principe de l'*intervention* posé par Metternich. Pour rétablir l'ordre dans les pays troublés par la Révolution, les gouvernements des grandes puissances tinrent des congrès, tous sur le territoire autrichien (où venait de se tenir la conférence des États allemands à Carlsbad, en 1819), à Troppau en Silésie (1820), Laybach en Carniole (1821), Vérone en Vénétie (1823).

Alexandre lui-même proposait l'intervention des cinq Alliés pour réprimer la révolution d'Espagne; le gouvernement anglais refusa, alléguant qu'il risquerait de blesser la nation espagnole. Mais la révolution de Naples intéressait l'Autriche directement, ses sujets italiens de Lombardie conspiraient avec les libéraux. Elle prépara des troupes et fit savoir que l'empereur allait remplir son devoir de « gardien naturel et protecteur de la tranquillité publique en Italie ». Le gouvernement français, ne voulant pas laisser l'Autriche se poser en puissance souveraine en Italie, proposa aux autres États d'intervenir collectivement pour rassurer les Italiens que l'entrée d'une armée autrichienne inquiéterait. Le tsar accepta et on décida de réunir un congrès des cinq grandes puissances.

Le Congrès de Troppau fut consacré aux affaires de Naples. Metternich proposait d'intervenir pour rétablir le régime absolutiste que Ferdinand, par un traité avec l'Autriche en 1815 (voir p. 310), avait promis de ne pas changer. Le tsar et la France voulaient commencer par négocier avec le roi de Naples pour ôter à la constitution ses caractères révolutionnaires, mais sans la supprimer. L'Angleterre déclara n'accepter aucune intervention; les puissances ne devaient garantir que l'équilibre territorial des États de l'Europe, elles n'avaient pas à intervenir dans leur politique intérieure. Ainsi les deux principes opposés étaient formulés : l'*intervention* par l'Autriche, la puissance alors la plus absolutiste d'Europe; la *non-intervention* par l'Angleterre, la puissance la plus libérale ; ce qui d'ailleurs n'empêchait pas l'Angleterre et l'Autriche d'être alliées naturelles contre la Russie. L'*intervention* fut désormais une partie du programme absolutiste; la *non-intervention*, du programme des partis libéraux [1].

L'Angleterre et la France refusèrent de signer une déclaration collective. Mais Metternich persuada Alexandre, lui montrant la Révolution partout menaçante, en Portugal, dans la diète de Varsovie, dans une émeute de la garde impériale à Pétersbourg [2]. Les trois

1. Elle a été condamnée par le Syllabus (voir p. 668).

2. Il lui remit un exposé doctrinal sur les causes de la Révolution; il les

puissances de l'Est, Autriche, Russie, Prusse, signèrent une déclaration de principes. Tout État de l'alliance européenne où se faisait une révolution intérieure cessait par là même d'être membre de l'alliance et en restait exclu « jusqu'à ce que son état offrît des garanties pour l'ordre légitime ». Les puissances s'engageaient à refuser de reconnaître les réformes illégales, et « pour ramener dans le sein de l'alliance » les États dans lesquels il s'en serait produit, elles se réservèrent d'employer d'abord les démarches amicales, puis au besoin les mesures de contrainte. C'était le *principe d'intervention* reconnu officiellement dans le droit public européen; les Alliés se déclaraient solidaires dans la lutte contre la Révolution et prêts à maintenir par la force leur œuvre de 1814, non seulement leur œuvre territoriale, mais la restauration politique du régime absolutiste, contre la volonté des peuples et même des gouvernements. Ils se constituaient en cour suprême politique de l'Europe, pour faire la police internationale contre la Révolution. Les deux monarchies constitutionnelles de l'Ouest, Angleterre et France, se tenaient en dehors de cette manifestation, mais dans une attitude passive, laissant le champ libre aux monarchies absolutistes de l'Est.

Ce triomphe de Metternich fut annoncé au monde sous forme d'une dépêche du gouvernement russe à son ambassadeur à Naples. « La révolution de Naples porte en elle-même un caractère trop alarmant pour ne pas appeler l'attention des souverains... Ils ont reconnu ce même esprit de trouble et de désordre qui désole le monde depuis longtemps... Les souverains se décidèrent sur-le-champ à ne point admettre comme légal tout ce que la révolution et l'usurpation avaient prétendu établir dans le royaume de Naples. »

En conséquence les souverains, refusant de négocier avec un

résumait « dans un seul mot, la *présomption*... Religion, morale, législation, économie politique, administration, tout semble être devenu un bien commun et accessible à tous... »; il dénonçait « l'idée absurde en elle-même de l'*émancipation des peuples* ». Le mal venait des gouvernements du XVIIIe siècle qui avaient laissé écrire contre la religion et « parler de contrat social »; puis des Cent-Jours et de « la marche complètement erronée du gouvernement français de 1815 à 1820 ». « Ce sont les classes moyennes que cette gangrène morale a gagnées... Le peuple redoute le mouvement...; les classes agitées sont les hommes d'argent..., les salariés de l'État, les hommes de lettres, les avocats, les individus préposés à l'éducation publique... Leur cri de ralliement, *Constitution*... veut dire changement et trouble. » « Ce n'est pas au milieu de l'agitation des passions qu'il faut songer à *réformer*, la sagesse veut qu'en des moments pareils on se borne à *maintenir*. » Les mêmes éléments de destruction ont existé de tout temps, il y a toujours eu « des ambitieux immoraux, des hypocrites, des cerveaux brûlés, de faux esprits et des faiseurs de projets ». Mais ce qui fait leur force de notre temps, c'est « la *liberté de la presse*, fléau inconnu au monde avant la dernière moitié du XVIIIe siècle ».

gouvernement révolutionnaire, invitèrent le roi de Naples à venir *personnellement* s'entendre avec eux à Laybach, où ils transportèrent le Congrès. Ils y convoquèrent aussi les autres princes d'Italie.

Le Congrès de Laybach régla l'état intérieur du royaume de Naples; le roi Ferdinand, parti de Naples en jurant de défendre la constitution (voir p. 312), demanda au Congrès de rétablir le régime absolutiste. Les grandes puissances décidèrent entre elles d'envoyer une armée autrichienne si les sujets du roi ne se soumettaient pas; après quoi elles communiquèrent leur décision aux envoyés des gouvernements italiens qui les contre-signèrent (excepté l'envoyé du pape). La France demanda inutilement qu'on commençât par des démarches de conciliation. L'Autriche, agissant au nom des souverains, envoya une armée dans le royaume de Naples; la durée de l'occupation devait être réglée par un nouveau congrès.

Le Congrès de Laybach se termina par une déclaration publique de l'Autriche sur l'uniformité de vues et de principes entre les grandes puissances. Le gouvernement français rectifia par une note explicative dont Metternich profita pour représenter au tsar la France comme un foyer de révolution. Les souverains allaient quitter Laybach où ils attendaient la fin de l'expédition autrichienne à Naples, quand on apprit la révolution de Piémont (voir p. 312), et aussitôt après le soulèvement grec d'Ypsilanti en Moldavie (voir p. 590). Alexandre, sans hésiter, se prononça contre les révolutionnaires; il offrit une armée contre le Piémont et désavoua Ypsilanti, qu'il fit rayer des cadres de l'armée russe.

L'armée autrichienne envoyée dans le royaume de Naples le soumit presque sans combat (mars 1821). En Piémont, une armée autrichienne, unie aux régiments sardes non soulevés, dispersa les régiments insurgés à Novare (voir p. 313). La bande d'Ypsilanti fut écrasée par les Turcs. Metternich profita de l'irritation d'Alexandre pour l'exciter contre la Révolution et la France [1], et lancer encore une déclaration publique (12 mai) sur « la vaste conjuration », la « ligue impie » organisée « pour renverser ce qui existe », et sur « la

1. Il lui remit un autre mémoire (mai 1821). « Une vaste et dangereuse conjuration a acquis depuis 1814 assez de force et de moyens d'action pour s'être emparée d'une foule de ressorts dans les administrations publiques... Un mot lui a suffi pour gagner la faveur publique... *Constitution*... L'influence, les places, la fortune, tout ce que les passions humaines peuvent convoiter, est suspendu... à l'arbre de la liberté comme à un mât de cocagne... » Comme moyen il recommande une entente entre l'Autriche et la Russie, qui « devront imposer à leurs représentants l'obligation de se prêter en toute occasion un appui réciproque... Les factieux de tous les pays... ont établi un centre d'information et d'action (Paris)... Il faut en opposer un autre » (Vienne).

barrière » que les souverains opposent à « ce torrent ». La question d'Orient s'ouvrit alors par les insurrections grecques et les massacres (voir p. 590). Le tsar, protecteur traditionnel des orthodoxes, protesta par un ultimatum (juin 1821). « La chrétienté, disait-il, ne pouvait demeurer spectatrice immobile de l'extermination d'un peuple chrétien. » Mais devant la résistance de l'Autriche et de l'Angleterre, il finit par accepter leur médiation, destinée à donner au Sultan le temps d'écraser les insurgés chrétiens. Metternich avait paralysé Alexandre.

Restait à régler la question d'Espagne. Ce fut l'affaire du Congrès de Vérone (oct.-déc. 1822), où se réunirent les trois souverains de l'Est, les plénipotentiaires des grandes puissances et des princes d'Italie. Le roi d'Espagne avait écrit personnellement à Louis XVIII pour lui demander secours contre ses sujets. Le gouvernement français ne désirait pas intervenir, se souvenant de la guerre nationale espagnole contre Napoléon. Le gouvernement anglais déclarait l'intervention dangereuse et refusait de s'y associer. Mais Alexandre voulait la guerre, « la guerre contre l'Espagne par la France, avec la France, sans la France, contre la France. » Les puissances, excepté l'Angleterre, s'entendirent pour rédiger une note au gouvernement espagnol et annoncer à l'Europe l'intervention. Le gouvernement français hésita encore quelque temps. Mais la Chambre française voulait la guerre comme démonstration légitimiste. La France fit donc la guerre pour rétablir l'autorité du roi d'Espagne. Ce ne fut qu'une promenade militaire (voir p. 276), terminée par le siège de Cadix (1823).

La politique anglaise de Canning. — Jusque-là l'alliance des cinq puissances s'était maintenue officiellement; l'Angleterre refusait d'intervenir avec ses alliés, mais n'intervenait pas contre eux. L'alliance commença à se disloquer à propos des deux questions restées pendantes en 1815, la question des colonies espagnoles, la question d'Orient.

Ce changement de politique résulta d'un changement de personnes. Le ministre des affaires étrangères d'Angleterre, Castlereagh, s'étant suicidé, fut remplacé par Canning (1822). Canning commença par protester au Congrès de Vérone contre l'intervention en Espagne, et, quittant l'attitude passive, intervint en sens inverse des Alliés. Sa politique était l'opposé de celle de Metternich. Non seulement, comme ses prédécesseurs anglais, il rejetait le principe d'intervention, disant que la garantie promise aux souverains par les traités de 1815 était « territoriale, non politique » et n'obligeait pas à main-

tenir le régime intérieur contre les révolutions, mais il réclamait le droit d'*empêcher* l'intervention politique d'une autre puissance.

Les colonies espagnoles insurgées s'étaient organisées en États indépendants. Au Congrès de Vérone, Chateaubriand, envoyé de la France, proposa d'étendre le principe d'intervention aux colonies et d'aider le roi d'Espagne à les soumettre. Canning répondit d'abord par un discours au Parlement sur l'indépendance des peuples et l'honneur national. Puis il reconnut officiellement les républiques espagnoles (janv. 1825). — En réponse à l'expédition française en Espagne il intervint en Portugal, où il envoya une escadre, puis un corps d'armée anglais (fin 1826) contre don Miguel.

Ce fut la première brèche au système de Metternich.

Intervention en Orient (1823-29). — La question d'Orient s'était posée dès 1821 (voir p. 589 et 619). L'opinion publique en Europe était très favorable aux Grecs insurgés; mais les gouvernements se tenaient en dehors du mouvement; au Congrès de Vérone, ils refusèrent même de recevoir les envoyés grecs et blâmèrent le soulèvement. — Ce fut Canning qui prit l'initiative de reconnaître les Grecs comme belligérants (févr. 1823). Alexandre, en qui les Grecs avaient espéré et que son entourage poussait à la guerre, ne se décida à prendre nettement parti ni pour les Grecs révolutionnaires ni pour le Sultan ennemi des chrétiens; il réunit une conférence à Saint-Pétersbourg pour rétablir la paix et proposa un compromis, la Grèce divisée en trois principautés autonomes (janv. 1824), qui fut rejeté par tous les partis. La conférence se borna (avril 1825) à inviter le Sultan à accepter la médiation des puissances, mais sans menacer de lui imposer la paix.

Alexandre allait se décider enfin quand il mourut (déc. 1825). Sa mort hâta le revirement de la politique russe. Son successeur Nicolas tenait à ne pas laisser à l'Angleterre le monopole de la protection des Grecs; il avait, avant son avènement, manifesté sa sympathie pour les chrétiens insurgés. Canning, profitant de ces dispositions, envoya Wellington à Pétersbourg s'entendre avec Nicolas; ils convinrent que l'Angleterre proposerait au Sultan sa médiation et que la Russie la soutiendrait (avril 1826). C'était l'abandon de la politique de Metternich.

La Russie avait entamé avec le gouvernement turc des négociations sur d'autres questions et attendit de les avoir terminées pour poser la question grecque. Ce fut seulement au bout d'un an (avril 1827) que le grand-vizir reçut communication officielle du protocole de 1826. Il refusa d'en tenir compte. Mais l'Angleterre

et la Russie maintinrent leur décision; la France avait adhéré déjà au protocole; les trois puissances (juil. 1827) se déclarèrent prêtes à imposer l'autonomie de la Grèce par la force et envoyèrent une flotte en Grèce; elles demandèrent au Sultan un armistice pour les Grecs, le menaçant en cas de refus de prendre des mesures (août 1827). Ainsi la situation était inverse de celle de 1820 : c'était l'Angleterre et la France qui intervenaient, mais pour soutenir une révolution, l'Autriche et la Prusse qui refusaient d'intervenir; la Russie en 1820 intervenait contre les sujets, en 1827 contre le souverain.

La mort imprévue de Canning (août) changea la politique du ministère anglais; ses successeurs désiraient éviter toute complication. Mais déjà les trois puissances se trouvaient engagées. Leur flotte, commandée par l'amiral anglais, était venue sur la côte ouest de Morée avec mission d'imposer une trêve aux deux partis. Ibrahim accepta d'abord; puis, sur un ordre du Sultan, se mit à dévaster la Messénie. La flotte européenne intervint en sommant la flotte égyptienne de partir, et comme, en l'absence d'Ibrahim, ses gens refusaient de bouger, la flotte alliée vint se poster dans le port de Navarin à côté des navires égyptiens. Les équipages chrétiens étaient si excités contre les musulmans qu'il suffit d'un coup de feu parti d'un navire égyptien pour produire la bataille de Navarin qui détruisit la flotte égyptienne (20 oct.). Après quoi les Européens se retirèrent. Le Sultan exigea un désaveu et une indemnité qu'on lui refusa, puis rompit les relations avec les trois puissances (déc. 1827). L'intervention aboutissait enfin à une rupture avec l'Empire ottoman.

Mais la rupture ne produisit même pas une guerre générale. L'Angleterre se borna à envoyer une flotte qui décida Méhémet Ali à rappeler Ibrahim (août 1828). La France n'envoya qu'une expédition en Morée (1828). Seule la Russie entra en guerre (févr. 1828).

La guerre consista en deux campagnes. Celle de 1828 ne fut qu'une marche des Russes à travers la Roumanie, suivie de sièges de forteresses; l'armée russe, mal approvisionnée et mal commandée, fut arrêtée, avant d'avoir atteint les Balkans, par le camp retranché de Schoumla.

La campagne de 1829 fut décidée par une seule bataille en Bulgarie : l'armée ottomane, désorganisée depuis la destruction des janissaires, se débanda. Diebitsch en profita pour traverser les Balkans et descendre jusqu'à Andrinople. Il ne lui restait qu'un corps de 20000 hommes, en partie hors de combat, trop faible pour prendre Constantinople. Mais le Sultan, intimidé par l'attitude

décidée de Diebitsch, s'imagina être à la merci des Russes et accepta toutes leurs conditions : indemnité de guerre, destruction des forteresses turques en Roumanie, passage libre des Détroits pour les navires de toutes nations, création du royaume de Grèce (sept. 1829). La paix d'Andrinople (voir p. 590) établit la prépondérance de la Russie en Orient.

Dislocation de l'alliance européenne (1830). — Le régime de Metternich était ébranlé par la politique de Canning et la guerre du tsar en Turquie. Mais jusque-là les puissances n'étaient entrées en conflit avec l'Autriche que sur des questions et dans des pays demeurés hors du règlement de 1815; les traités de 1815 restaient intacts.

La révolution de 1830 en France fut la première brèche à l'œuvre du Congrès de Vienne. Elle enlevait la France au gouvernement légitime des Bourbons garanti par les Alliés, et la donnait à un gouvernement révolutionnaire, à Louis-Philippe, « roi des barricades », établi au nom de la souveraineté du peuple, doctrine de la Révolution, avec le drapeau tricolore, emblème de la Révolution.

Puis vint la révolution de Belgique qui coupait en deux le royaume des Pays-Bas, œuvre des Alliés. Enfin en Angleterre le parti tory, allié des monarchies absolutistes contre la France, céda la place au parti whig, l'allié des libéraux européens (nov. 1830). L'alliance de 1815 était définitivement rompue et le système de Metternich abandonné.

BIBLIOGRAPHIE

Sur l'ensemble de l'histoire extérieure (chap. xxv à xxviii).

Bibliographie. **Waitz**, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, éd. de 1894; — **Krones**, *Grundriss der œsterr. Geschichte*, 1882, peuvent servir de bibliographie pour l'histoire extérieure. (Pour les publications récentes voir **Ch.-V. Langlois**, *Manuel de bibliogr. histor.*, 1896, § 161, 163, 183, 184.) — Pour l'histoire technique des guerres, le *Catalogue de la Bibliothèque du Dépôt de la guerre*, t. III, 1885, constitue pratiquement une bibliographie plus commode que **J. Pohler**, *Bibliotheca historico-militaris*, 3 vol., 1887-95 (en cours de publication), catalogue universel.

Documents. Les documents diplomatiques sont réunis dans **Martens**, *Recueil des traités*, *Nouveaux suppléments*, 3 vol., 1839-42, *Nouveau recueil* en deux séries (voir **Waitz**, *Quellenk.*, nos 688 et 6078). A partir de 1861 il vaut mieux recourir à la publication périodique *Das Staatsarchiv* (voir préface, p. xii).

Les principaux documents officiels et le récit des événements sont dans les annuaires (voir préface, p. xii) et la série publiée sous deux titres différents : *Die Gegenwart*, 12 vol., 1848-56; — *Unsere Zeit*, depuis 1857.

Travaux. Histoires d'ensemble. **C. Bulle**, *Geschichte der neuesten Zeit*, 4 vol., 1886 (voir préface, p. xii). — **G. Weber** (*Allgemeine Weltgeschichte*), *Gesch. des*

XIXten Jarhunderts, 2 vol., 1879-80, vulgarisation semi-scientifique. — **Flathe**, *Die neueste Zeit*, 3 vol., 1888-91 (coll. *Allgem. Weltgeschichte*). (Il n'existe en français que des manuels scolaires.)

La collection **Oncken**, *Allgem. Geschichte in Einzeldarstellungen*, série d'histoires de périodes (voir préface, p. XII), est encore l'ouvrage le plus scientifique.

Pour l'histoire diplomatique, **Debidour**, *Histoire diplomatique de l'Europe*, 1814-1878, 2 vol., 1891, donne un récit et des bibliographies.

Sur la période 1815-30.

Documents. Pour la politique de Metternich, **Metternich**, *Papiers*, 8 vol., 1880-84 (lettres et actes), principal recueil; — **F. Gentz**, agent de Metternich, plusieurs recueils de lettres ou mémoires (détail dans **Waitz**, *Quellenk.*, n° 5799). — — Pour la politique russe, **Pozzo di Borgo**, *Correspondance diplomatique*, 1890. — Pour la politique anglaise, **Castlereagh**, *Memoirs and correspondence*, 12 vol., en trois séries, 1848-49, 1851, 1853; — **Stapleton**, *Canning and his times*, 1835. — Pour la politique française, outre les mémoires de **Villèle**, **Pasquier**, **Vitrolles**, **Hyde de Neuville**, cités p. 140 : **de Serre**, *Correspondance*, 6 vol., 1876-77; **L. de Crousaz-Crétet**, *Le duc de Richelieu...*, 1897, extraits des archives des aff. étrang.

Travaux. Histoires d'ensemble : **Stern**, *Geschichte Europas*, t. I, 1894, est le guide le plus sûr, mais s'arrête à 1820. — **Gervinus**, *Gesch. des XIXten Jarhunderts*, 1855-66, éd. franç. *Histoire du XIXe siècle*, 22 vol., 1864-74, s'arrête à 1830, très détaillé, pas toujours sûr. — **Flathe**, *Das Zeitalter der Restauration und der Revolution*, 1883 (coll. Oncken), médiocrement intelligent, peu de références.

Les récits les plus détaillés pour cette période se trouvent dans les histoires nationales, citées pour chaque pays : **Treitschke** (Allemagne), — **Springer** (Autriche), — **Bernhardy** (Russie), particulièrement important pour la politique européenne, — **Viel-Castel** (France), la plus considérable des histoires françaises pour la politique extérieure, — **Spencer Walpole** (Angleterre), — **Reuchlin** (Italie), — **Baumgarten** (Espagne), — **Hertzberg** et **Mendelssohn** (Grèce), — **Rosen** (Turquie). — **Pauli**, *Geschichte Englands*, 2 vol., 1864-67 (coll. *Staatengesch. d. n. Zeit*), que je n'ai pas cru devoir citer pour l'histoire intérieure de l'Angleterre, est utile pour l'histoire extérieure.

Épisodes : **E. Muhlenbeck**, *Étude sur les origines de la Sainte-Alliance*, 1888. — **A. Hugo**, *Hist. de la guerre d'Espagne en 1823*, 2 vol., 1824-25. — **Prokesch-Osten**, *Gesch. des Abfalls der Griechen...*, 6 vol., 1867, guerre de Grèce. — **De Moltke**, *Campagnes des Russes en Turquie d'Europe, 1828-29*, trad. de l'allem., 2 vol., 1854 (l'édit. orig. est de 1845).

CHAPITRE XXVI

RIVALITÉ DE LA RUSSIE ET DE L'ANGLETERRE

1830-1854

Conditions de la politique extérieure après 1830. — La Révolution de 1830 en France et l'avènement des whigs en Angleterre transformèrent la situation politique de l'Europe. Les deux grands États de l'Ouest devenaient des pays parlementaires, dominés par les partis libéraux ; ils rompirent l'alliance avec les trois États restés fidèles aux principes de la Restauration ; l'Europe se coupa en deux morceaux : l'Est resté absolutiste, l'Ouest devenu libéral.

Dans les monarchies absolues de l'Est, la direction resta concentrée en la personne du souverain ou de son ministre. Les maîtres de la politique furent : — en Autriche, Metternich gouvernant au nom de l'empereur (François, puis Ferdinand de 1835 à 1848) ; après la révolution de 48, le prince Schwarzenberg ; — en Russie, le tsar Nicolas, autocrate et militaire, qui dirigeait lui-même sa diplomatie ; — en Prusse, le roi Frédéric-Guillaume III, timide et pacifique, et depuis 1840 Frédéric-Guillaume IV, plein de velléités d'action, mais qui, sauf un moment (1849-50), n'eut jamais de politique extérieure personnelle. Metternich vieilli, découragé, sans influence personnelle sur Nicolas, sans moyen d'action (car on savait l'armée autrichienne désorganisée), cessa de dominer la diplomatie ; l'influence passa au tsar, maître d'une armée victorieuse ; il fut, de 1830 à 1854, le représentant de l'absolutisme, l'adversaire de la Révolution et de la France.

Dans les monarchies parlementaires de l'Ouest, le gouvernement

ne décidait plus seul la politique extérieure : il lui fallait compter avec les Chambres et l'opinion de la bourgeoisie. — En France, Louis-Philippe, désireux de consolider son trône et d'établir ses enfants, avait personnellement une politique pacifique; mais, comme roi parlementaire, il devait paraître laisser gouverner les ministres. Il tourna la difficulté en prenant des ministres partisans de sa politique (Casimir Perier, Broglie, Guizot), ou sans politique (Molé, Soult), ou, quand il fut obligé de subir les ministres de gauche (Laffitte, Thiers), en les empêchant d'agir. En fait, la politique de la France fut celle de Louis-Philippe, une politique de paix et d'inaction, entrecoupée de démonstrations belliqueuses pour calmer l'amour-propre national.

En Angleterre, les souverains (Guillaume, puis Victoria) laissèrent aux ministres la direction même des affaires étrangères; la politique anglaise dépendit donc du parti au ministère et varia avec les changements de majorité. Le parti conservateur gardait la politique de paix et d'abstention; mais il ne fut au pouvoir que dans de courts intervalles (1834-35, 1841-46, 1852). Ce fut donc le parti libéral (*whig*) qui décida l'attitude de l'Angleterre, et ce parti laissa presque toujours le ministre des affaires étrangères Palmerston diriger à son gré la politique extérieure. Palmerston se posa en champion à la fois de l'honneur national anglais et du régime libéral; sa tactique fut d'intimider les grandes puissances par des déploiements de forces et des menaces de guerre, et de négocier secrètement avec les mécontents libéraux de tous les pays pour les exciter contre leurs gouvernements. Pendant plus de trente ans (il mourut en 1865), il parvint à dissimuler l'impuissance militaire de l'Angleterre et en fit la puissance dirigeante rivale de la Russie. L'Europe de 1830 à 1854 fut dominée par la rivalité entre Nicolas et Palmerston, symboles de l'Est absolutiste et de l'Ouest libéral.

Au-dessous de ces chefs officiels de l'Europe, un rôle accessoire dans la diplomatie européenne fut pris par une nouvelle famille souveraine, celle des Saxe-Cobourg. Léopold, devenu roi des Belges, puis gendre du roi de France, fit épouser à un de ses neveux, Ferdinand, la reine de Portugal (1836), à un autre, Albert, la reine d'Angleterre (1840); les relations de parenté des Cobourg avec les familles régnantes leur servirent parfois à jouer le rôle d'intermédiaires entre les cours des grands États.

La politique européenne devint plus compliquée et plus instable qu'au temps de la Restauration. Ce fut une période d'intrigues actives et embrouillées, de péripéties, de démonstrations, qui rem-

plirent les journaux, passionnèrent vivement l'opinion et aboutirent en somme à de très faibles changements.

La politique extérieure s'exprimait par quelques formules officielles. — Le *maintien des traités*, c'était la conservation des règlements de territoires faits en 1815. — L'*intervention* signifiait pour les grandes puissances le droit d'intervenir dans les affaires intérieures des États secondaires, afin de maintenir le régime établi en 1815. — Quand elles intervenaient dans des sens opposés, il se produisait une lutte d'influences, à moins qu'on n'aboutît à une conférence pour rétablir le *concert européen*. — L'*équilibre européen*, vieille formule de l'ancien régime, c'était la préoccupation d'empêcher aucune des cinq grandes puissances de s'agrandir, surtout dans l'Empire ottoman, resté en dehors des traités de 1815.

Chaque complication intérieure dans chaque pays fut pour les grandes puissances une tentation d'intervenir pour étendre leur influence, et une occasion de discuter s'il fallait intervenir pour maintenir les traités ou sauver l'équilibre européen.

Reconnaissance de la monarchie de juillet (1830). — La Révolution de 1830 était une violation des traités de 1815; en chassant de France les Bourbons garantis par les puissances, elle ouvrait le *casus belli* prévu par la convention de 1818 (voir p. 717); elle posait donc la question de l'intervention en France contre la Révolution.

Mais les Alliés ne se sentirent pas en force pour intervenir; Louis-Philippe leur représenta qu'il n'avait accepté le trône que pour enrayer la Révolution, que sa présence seule garantissait la France contre une république, et assurait le maintien des traités de 1815. L'Angleterre, où le ministère tory était tenu en échec par une forte minorité whig, refusa d'intervenir; elle ordonna à son ambassadeur de rester à Paris, puis reconnut le gouvernement de Louis-Philippe. — Metternich n'osa même pas réclamer l'exécution de la convention de 1818 : aucune des puissances n'avait son armée prête à marcher. — Seul le tsar voulait intervenir pour écraser la Révolution; il ordonna aux sujets russes de quitter la France, interdit le pavillon tricolore dans les ports russes et envoya des agents aux cours d'Autriche et de Prusse pour les pousser à la guerre. Mais les autres gouvernements ayant reconnu l'usurpateur, il fit de même. Il se borna à lui marquer son mépris en refusant de l'appeler « mon frère » comme les autres souverains.

La monarchie révolutionnaire de France, malgré les traités de 1815, entra dans le concert européen. Mais « le roi des barricades » resta un intrus pour les autres souverains; Louis-Philippe se sentit

toujours regardé en Europe comme un parvenu, et le désir de faire cesser cette quarantaine fut un des mobiles constants de sa politique.

Règlement de Belgique (1830-1832). — La révolution de Belgique était une seconde brèche aux traités de 1815. Le roi Guillaume demanda aux grandes puissances de le remettre en possession des territoires qu'elles lui avaient garantis en 1814. — L'Angleterre convoqua une conférence à Londres pour tâcher de sauver le royaume en décidant les Belges à se contenter d'une séparation administrative. — Le roi de Prusse, beau-frère du roi Guillaume, réunit une armée à la frontière des Pays-Bas. — Le tsar offrit 60 000 hommes, et son envoyé Diebitsch resta deux mois à Berlin pour pousser le roi à la guerre.

Mais le gouvernement français, poussé par le parti du *mouvement* (voir p. 123), prit parti pour les Belges. Il s'agissait de satisfaire l'amour-propre national des patriotes libéraux en détruisant, fût-ce sur un point secondaire, les traités de 1815, en posant le principe de non-intervention et en obtenant la démolition des forteresses belges élevées contre la France, ou même la cession d'un lambeau de territoire. La France arrêta la Prusse en déclarant que si une armée prussienne entrait par l'Est, une armée française entrerait aussitôt par l'Ouest. Le tsar, sur le point d'intervenir, fut entravé par la révolution de Pologne (voir p. 558).

Quand la conférence de Londres s'ouvrit, le ministère tory avait été remplacé par un ministère whig. Palmerston arrivait aux affaires et adoptait la politique d'entente entre les deux États libéraux, la France et l'Angleterre. Il s'accorda avec Talleyrand, représentant de la France, pour poser le principe de la séparation absolue de la Belgique. Les envoyés des puissances de l'Est, n'ayant pas d'instructions précises, cédèrent. La conférence imposa une trêve aux deux partis, puis reconnut l'indépendance de la Belgique (déc. 1830).

La conférence eut à régler le territoire du nouveau royaume, le partage de la dette entre les deux États, et le choix du roi de Belgique. Talleyrand demanda pour la France une annexion de territoire (Luxembourg, ou du moins Philippeville et Marienbourg), afin de satisfaire l'amour-propre national français ; Palmerston, par amour-propre national anglais, refusa [1]. On s'entendit pour écarter du trône tout prince d'une des cinq grandes puissances.

1. Palmerston écrivait : « Le gouvernement français nous dit toujours : Ceci ou cela doit se faire pour satisfaire l'opinion publique en France, mais qu'il veuille bien songer qu'il y a une opinion publique en Angleterre tout comme en France. »

La conférence prit successivement trois arrangements.

1° 20 janvier 1831, les *bases de la séparation* : le Luxembourg tout entier rendu au roi de Hollande, la moitié environ de la dette totale à la Belgique. Le roi de Hollande accepta; le Congrès belge refusa et élut roi un fils de Louis-Philippe. — Palmerston menaça la France de la guerre si elle acceptait; Louis-Philippe, malgré son ministère (le parti du mouvement), se résigna à refuser. — On offrit alors le royaume à Léopold de Cobourg qui exigea, avant d'accepter, un adoucissement des conditions du 20 janvier.

2° 26 juin 1831, *les 18 articles* : le *statu quo* en Luxembourg, la dette antérieure à 1816 à la charge de la Hollande. La Belgique accepta; ce fut le roi de Hollande qui refusa et envoya une armée en Belgique. — Léopold demanda secours à la France; l'armée française entra pour exécuter les décisions de la conférence. — Palmerston, inquiet de voir les Français en Belgique, exigea l'évacuation et négocia une trêve; mais l'armée française resta, attendant que la conférence eût réglé la démolition des forteresses élevées contre la France.

3° 15 octobre 1831, les *24 articles* : restitution à la Hollande d'une partie du Luxembourg et du Limbourg. La Belgique se résigna, le roi de Hollande persista à refuser. La conférence conclut le traité définitif. Les grandes puissances reconnurent le royaume de Belgique comme État neutre (1832). Il restait à enlever aux Hollandais la place d'Anvers. Les deux États de l'Ouest s'entendirent pour employer la force, malgré les autres puissances (voir p. 220).

Question de Pologne (1830-32). — Les Polonais insurgés contre le tsar demandèrent secours aux gouvernements de l'Ouest (voir p. 559). Les partis libéraux les soutenaient en haine de Nicolas; l'opinion de toute l'Europe cultivée se manifestait ardemment en leur faveur. Le ministère Laffitte essaya de pousser le Sultan à la guerre. Le ministère Casimir Perier proposa à l'Angleterre une médiation en commun. Mais ni la France ni l'Angleterre n'avaient de moyens d'action contre une armée russe en Pologne, et Palmerston refusa de prendre part à une démarche sans effet pratique. On en resta donc à des manifestations de sympathie, la Chambre française vota dans l'Adresse au roi une phrase exprimant la conviction « que la nationalité polonaise ne périrait pas ».

Les puissances de l'Est se séparèrent. L'Autriche se déclara neutre et fut plutôt favorable aux Polonais, quoique révoltés ; la Prusse, ennemie des Polonais, aida l'armée russe par des approvisionnements.

La guerre de Pologne, réduite à une lutte entre l'armée polonaise et les armées russes (voir p. 559), se termina par l'écrasement de la nation polonaise. Palmerston, en vertu des traités de 1815, réclama le maintien des privilèges assurés aux Polonais. La Russie répondit que le traité de Vienne ne lui imposait aucune condition de gouvernement intérieur; la constitution de 1815, n'ayant été qu'un acte spontané du tsar, était annulée par le fait de la rébellion.

En France, la prise de Varsovie fut un deuil national; à Paris, les affaires furent suspendues, les théâtres fermés, et on considéra comme une insulte au sentiment public la déclaration du ministre des affaires étrangères : « L'ordre règne dans Varsovie » (1832).

Intervention de l'Autriche et de la France en Italie (1831-32). — En Italie, la Révolution dans les États du centre (États de l'Église, Modène, Parme) avait abouti à créer des gouvernements provisoires (voir p. 314). Les souverains dépossédés demandèrent secours à l'Autriche. En France, le « parti du mouvement » poussait à soutenir les insurgés libéraux contre les protégés de l'Autriche. Le ministère Laffitte déclara qu'on laisserait les Autrichiens occuper Parme, mais non les États de l'Église. L'armée autrichienne de Lombardie occupa tous les pays insurgés (mars 1831). Le ministère Casimir Perier laissa faire et se borna, après la soumission, à réclamer le retrait de l'armée autrichienne. Pour satisfaire l'amour-propre national en France, il déclara qu'il occuperait une portion des États de l'Église si les Autrichiens n'avaient pas évacué avant l'ouverture des Chambres.

L'armée autrichienne, ayant accompli sa tâche, se retira des États de l'Église. Mais quand elle y revint (janv. 1832), rappelée par le Pape (voir p. 315), le gouvernement français se trouva obligé d'exécuter sa menace. Il envoya sur trois navires 1200 hommes qui occupèrent la citadelle d'Ancône. L'Autriche en profita pour laisser ses troupes dans les États de l'Église jusqu'en 1838 (voir p. 336).

Intervention en Espagne et en Portugal (1833-36). — En Espagne et en Portugal, l'intervention commença à propos d'une querelle de succession entre une reine mineure appuyée sur les libéraux (Isabelle en Espagne, Maria en Portugal) et un prétendant soutenu par les absolutistes (Carlos en Espagne, Miguel en Portugal). Les deux États parlementaires de l'Ouest reconnurent les deux reines, les trois monarchies absolutistes de l'Est soutinrent les deux prétendants absolutistes, sans les reconnaître officiellement.

Le ministère libéral d'Espagne demanda aide à l'Angleterre. Palmerston engagea les gouvernements des deux reines à s'allier entre

eux et avec l'Angleterre; Talleyrand obtint de faire entrer la France dans la combinaison, et la *quadruple alliance* fut conclue (avril 1834). Les puissances s'engageaient à expulser du Portugal les deux prétendants (voir p. 282), l'Angleterre avec sa flotte, l'Espagne avec son armée; la participation de la France serait réglée plus tard s'il y avait lieu; pour l'Espagne le traité ne stipulait aucune intervention : Palmerston n'avait pas voulu fournir à la France cette occasion de s'implanter dans la péninsule.

Palmerston présenta la quadruple alliance comme une ligue des quatre monarchies constitutionnelles de l'Ouest qui faisait contrepoids à la ligue des trois monarchies absolutistes de l'Est. Ce fut une manifestation plutôt qu'un acte effectif. Elle n'eut guère de résultat qu'en Portugal.

Question d'Orient (1832-1833). — Le tsar, depuis le traité de 1829, avait gardé l'Empire ottoman sous son influence (voir p. 591). La France soutenait Méhémet-Ali, pacha d'Égypte : l'opinion le regardait comme le futur régénérateur de l'Empire ottoman et le fidèle allié de la France.

Palmerston déclarait l'intégrité de l'Empire ottoman indispensable aux intérêts de l'Angleterre; c'était pour lui un dogme qui ne se discutait pas. Il se défiait de Méhémet-Ali, lui attribuant le projet de créer un royaume arabe. L'expédition d'Ibrahim en Syrie, puis la marche de l'armée égyptienne en Asie Mineure (voir p. 592) firent une vive impression sur l'opinion (1832). Le Sultan, n'ayant pu obtenir de secours des États maritimes, s'adressa à la Russie qui envoya des troupes (avril 1833).

La France et l'Angleterre, en effrayant le Sultan, parvinrent à lui faire accepter les conditions de Méhémet-Ali. La Russie laissa faire, mais profita de l'irritation du Sultan pour obtenir le traité d'alliance d'Unkiar-Skelessi (juill. 1833), (voir p. 592).

L'Angleterre et la France furent informées et protestèrent, mais ne purent s'entendre pour opérer ensemble contre la Russie.

Les réfugiés et l'alliance des monarchies absolutistes (1833). — Les trois puissances de l'Est, Russie, Autriche, Prusse, mécontentes de l'intervention des États de l'Ouest en Belgique, en Espagne et en Portugal, inquiètes de l'agitation des révolutionnaires polonais, allemands, italiens, réfugiés en Suisse et en France, se concertèrent pour faire une manifestation contre la Révolution. Ce fut l'entrevue de Münchengrætz (sept. 1833) entre l'empereur d'Autriche, le tsar et le prince royal de Prusse. On y rédigea un manifeste, mais le roi de Prusse refusa de le signer de peur d'être engagé à une

guerre, et on se contenta du traité secret de Berlin (15 oct. 1833). Les trois souverains, « en considération des dangers dont l'ordre des choses établi en Europe par le droit public et les traités, spécialement ceux de 1815, continue à être menacé », se déclaraient « unanimement résolus à raffermir le *système de conservation* qui constitue la base immuable de leur politique ». En conséquence, ils « reconnaissaient que tout souverain indépendant a le droit d'appeler à son secours dans les troubles intérieurs comme dans les dangers extérieurs de son pays tel autre souverain indépendant qui lui paraît le plus propre à l'assister, et que ce dernier a le droit d'accorder ou refuser ce secours selon ses intérêts et ses convenances. Dans le cas où cette assistance serait accordée, aucune puissance non invoquée... par l'État menacé n'a le droit d'intervenir, soit pour empêcher l'assistance, soit pour agir dans un sens contraire. Dans le cas où l'assistance matérielle d'une des trois cours aurait été réclamée et qu'une puissance quelconque voulût s'y opposer par la force des armes, les trois cours considéreraient comme dirigé contre chacune d'elles tout acte d'hostilité entrepris dans ce but ». C'était un engagement de maintenir la doctrine d'*intervention*[1] formulée en 1820, une ligue de l'Est opposée à celle de l'Ouest.

Après la mort de l'empereur François, l'entente entre les trois cours fut renouvelée par deux entrevues, à Kalisch en Pologne et à Teplitz (1835). On s'accorda à ne publier aucun manifeste. « Ce que veulent les trois cours est généralement connu, écrivait Metternich, le redire est inutile et ne pourrait avoir d'autre résultat que d'affaiblir leur situation inexpugnable. »

Rupture de l'alliance entre la France et l'Angleterre (1836-40). — L'entente entre la France et l'Angleterre établie en 1830 se disloqua d'elle-même par la différence d'intérêts des gouvernements.

1° Tous deux étaient des gouvernements parlementaires censitaires, obligés de tenir compte des passions de la bourgeoisie. Or dans les deux pays le souvenir des longues guerres entre la France et l'Angleterre était encore vivace. Le héros national était en Angleterre Wellington, le vainqueur de Waterloo, en France Napoléon,

1. Metternich, dès 1833, parle avec mépris de la monarchie de juillet. « Ce trône n'a rien créé..., tout ce qu'il peut faire c'est de se soutenir lui-même. Son seul produit, c'est celui du soi-disant principe de non-intervention,... la seule invention qu'ait produite la capitale de la propagande..., moyen négatif de maintenir d'autres États dans la nullité d'action que lui commande sa propre position. »

l'ennemi mortel des Anglais. En ce temps où les pauvres seuls formaient l'armée, la bourgeoisie française libérale parlait volontiers de guerres et de conquêtes, pour déchirer les odieux traités de 1815 et reprendre les « frontières naturelles », le Rhin et les Alpes. — Le Parlement anglais de même aimait à entendre vanter la gloire de l'Angleterre, sa domination sur les mers, sa prépondérance en Europe; le patriotisme anglais consistait à n'estimer que ce qui était *insulaire*, à employer *continental* comme terme de mépris. — La difficulté s'accrut quand les grandes questions politiques qui avaient d'abord absorbé l'attention des partis eurent été à peu près réglées, en Angleterre après les réformes, en France après l'affermissement de la monarchie. La politique intérieure, devenue stagnante, cessa de passionner le public et d'alimenter les journaux; l'intérêt se porta sur les affaires étrangères; la presse les discuta avec ardeur; l'opposition, surtout en France, ne trouvant plus à l'intérieur de matière pour exciter la bourgeoisie contre le gouvernement, se porta sur la politique extérieure, où elle chercha à exalter l'amour-propre national. Entre ces deux nations jalouses et gonflées d'amour-propre la rivalité était continuelle et les froissements incessants. Les gouvernements, sous peine d'une impopularité dangereuse, devaient être toujours prêts à soutenir « l'honneur national », ce qui signifiait en pratique refuser tout ce que demandait la nation rivale. Ces sentiments suffisaient à rendre l'accord difficile.

2° Louis-Philippe désirait se faire accepter des souverains légitimes et, par des alliances avec les vieilles dynasties, faire entrer sa famille dans la société monarchique; il travaillait personnellement à rentrer en grâce auprès des monarchies de l'Est qui donnaient le ton à toutes les cours d'Europe, et à se dégager de l'union compromettante avec les ministères libéraux d'Angleterre.

Le refroidissement devint apparent dès 1836. Dans les pays où la France et l'Angleterre étaient intervenues ensemble, Grèce, Espagne, Portugal, chacune soutenait un parti soumis à son influence, et ses agents l'excitaient secrètement contre le parti de l'autre.

Le désaccord se manifesta surtout en Espagne. Louis-Philippe soutenait sa parente Christine et les modérés (voir p. 280). L'Angleterre prit parti pour les *progressistes*.

Le gouvernement espagnol, très menacé par les carlistes, demanda secours à la quadruple alliance (1836). Louis-Philippe promit, mais les progressistes ayant pris le pouvoir par une révolution (voir p. 281), il rompit avec Thiers (voir p. 131) et resta neutre entre Isabelle et don Carlos.

Louis-Philippe se rapprocha des puissances de l'Est. Il voulait marier son fils aîné le duc d'Orléans et l'envoya faire une visite aux cours de Prusse et d'Autriche; à Vienne le duc fut froidement reçu, la noblesse autrichienne, légitimiste, ne se montra pas; il demanda une fille d'archiduc, qu'on lui refusa. Louis-Philippe froissé se résigna à accepter une princesse proposée par le roi de Prusse, Hélène de Mecklembourg, qui devint duchesse d'Orléans.

Question d'Orient et Convention des Détroits (1839-41). — La rupture officielle entre la France et l'Angleterre se fit sur la question d'Orient. Toutes les grandes puissances annonçaient l'intention de maintenir l'intégrité de l'Empire ottoman; la France seule n'avait pas de politique arrêtée; elle hésitait entre le Sultan, son allié traditionnel, et Méhémet-Ali, son protégé.

La question fut peu à peu embrouillée par les intrigues personnelles des représentants de l'Angleterre. Le Sultan Mahmoud, poussé par l'ambassadeur anglais Ponsonby, voulut prendre une revanche de la défaite de 1832, et ordonna à son armée d'envahir la Syrie (1839); l'armée égyptienne était à la frontière (voir p. 593).

L'Angleterre et la France, opérant encore de concert, voulurent imposer une trêve aux deux partis, mais quand l'envoyé français arriva à Constantinople pour arrêter les hostilités, Ponsonby refusa de l'aider, parce qu'il n'avait pas d'instructions; le gouvernement turc en conclut que l'Angleterre voulait la guerre et donna l'ordre de marcher. L'armée ottomane fut mise en déroute (juin 1839); puis l'amiral ottoman, passant du côté du vainqueur, emmena la flotte se joindre à celle de Méhémet-Ali (juill.). Mahmoud venait de mourir; Khosrew, au nom du nouveau sultan Abdul-Medjid, offrit la paix. Méhémet refusa de négocier avec lui.

Le tsar allait intervenir en vertu du traité de 1833. Pour l'empêcher d'opérer seul, les autres puissances déclarèrent au Sultan qu'elles prenaient en main la question et l'engagèrent à attendre pour négocier le résultat de leurs démarches (24 juill.). Mais sur les conditions à imposer à Méhémet-Ali l'accord se rompit entre la France et l'Angleterre. Palmerston voulait exiger la restitution de la flotte turque et proposait de la réclamer par un ultimatum, le gouvernement français refusa.

Palmerston, changeant de tactique, entra en négociations avec les puissances de l'Est, l'Autriche d'abord, lui offrant de sommer Méhémet de rendre la flotte et, s'il refusait, de bloquer les côtes d'Égypte et de Syrie; il ajoutait qu'au besoin l'Angleterre agirait « avec moins de quatre puissances ». Le tsar, saisissant l'occasion

d'isoler la France, envoya offrir à l'Angleterre sa coopération : il renonçait à son traité séparé de 1833 avec le Sultan et se déclarait prêt à opérer de concert avec tous les alliés, mais de préférence sans la France (sept. 1839).

Palmerston proposa l'entrée simultanée des trois flottes, anglaise, française, russe; le gouvernement français (Soult) accepta. Mais la Chambre s'étant réunie (janv. 1840), le ministère Soult tomba et l'opinion française se prononça nettement contre tout ultimatum à Méhémet-Ali.

Palmerston finit par négocier en dehors de la France. Les quatre autres puissances conclurent entre elles et avec le Sultan le traité de Londres (15 juill. 1840) qui réglait l'ultimatum à imposer à Méhémet-Ali : le Sultan ne lui offrait que l'Égypte héréditaire et une partie de la Syrie en possession viagère, et à condition qu'il acceptât dans les dix jours; passé ce délai on lui retirait la Syrie, et dix jours après le Sultan ne s'obligeait plus à rien. Les puissances s'engageaient à faire admettre ces conditions par la force.

Comme en 1815, la France se trouvait isolée en face des quatre *alliés*; leur décision prenait l'aspect d'un ultimatum adressé à la France par-dessus la tête de Méhémet-Ali; la question d'Orient devenait une question d'honneur national. Les Chambres s'exaltèrent (voir p. 133), on parla de recommencer la lutte contre l'Europe, de déchirer les traités de 1815, même de reconquérir la frontière du Rhin, ce qui amena en Allemagne un contre-mouvement (voir p. 369). Le ministère Thiers, qui ne se soutenait que par le sentiment national [1], commença des armements, et l'Autriche et la Prusse conclurent des arrangements pour le cas d'une guerre (nov.). Mais ni Louis-Philippe ni la Chambre ne voulaient de la guerre. Méhémet-Ali avait repoussé l'ultimatum. La France rappela sa flotte à Toulon et laissa les puissances opérer contre lui librement.

Une escadre anglaise, autrichienne et turque bombarda les ports de Syrie, détruisit en trois heures Saint-Jean-d'Acre, qui passait pour imprenable, puis vint bloquer Alexandrie. Méhémet, abandonné de la France, se soumit (nov. 1840). Les alliés consentirent alors à annuler le traité de Londres et à le remplacer par un traité général de toutes les puissances avec le Sultan, la *Convention des*

1. Avant la rupture avec l'Angleterre il avait demandé à Palmerston — qui l'accorda volontiers — la permission de ramener en France le corps de Napoléon I[er] enseveli à Sainte-Hélène. Le prince de Joinville fut envoyé pour le chercher; quand il revint, le ministère Thiers était tombé, et la translation des cendres de Napoléon aux Invalides ne fut qu'une cérémonie officielle.

Détroits (juill. 1841), qui déclara les Détroits fermés à tous les navires de guerre. Mais la France avait reçu une blessure d'amour-propre que la bourgeoisie ne pardonna pas à l'Angleterre.

L' « entente cordiale » (1841-45). — L'arrivée aux affaires étrangères en France d'un ministère centre droit (Guizot), en Angleterre d'un ministère conservateur, tous deux avec une politique de paix et de conciliation, amena un rapprochement entre les deux gouvernements; ils essayèrent de rétablir l'accord entre les deux États. Les souverains se firent des visites réciproques, Victoria en France (1843 et 1845) au château d'Eu, Louis-Philippe en Angleterre (1844); les ministres causèrent amicalement et on parla officiellement de l'*entente cordiale*.

Mais l'entente n'était plus qu'entre les gouvernements, et il leur fallait lutter contre l'opinion pour éviter les conflits entre les deux nations. — En France, l'opinion s'agita contre le *droit de visite* et encore davantage contre l'indemnité Pritchard (voir p. 147). — En Angleterre, l'opinion protesta contre le projet d'union douanière entre la France, la Belgique et la Suisse, le gouvernement déclara que l'Angleterre la regarderait comme une atteinte à l'indépendance de la Belgique : elle ne pouvait permettre à des soldats français d'opérer dans Anvers sous le déguisement de douaniers (1842). L'opinion s'émut aussi de la guerre faite par la France au Maroc.

C'est alors que le tsar Nicolas vint en Angleterre (1844) proposer au gouvernement tory de s'entendre pour régler ensemble le sort de l'empire ottoman (voir p. 595), dont il croyait la mort prochaine; il déclarait ne rien vouloir prendre, mais ne supporterait pas qu'aucun autre s'agrandît. Le ministère anglais refusa de discuter la question.

Mariages espagnols (1846). — La reine d'Espagne Isabelle et sa sœur cadette Louise arrivaient à l'âge de se marier; leur mère désirait les donner à des princes français. Louis-Philippe espérait profiter de l'occasion pour établir son fils le duc de Montpensier. Les deux gouvernements de France et d'Angleterre étaient convenus de régler ensemble les mariages; ils posèrent en principe (1845) que la reine Isabelle devrait épouser un Bourbon et qu'on attendrait qu'elle eût un enfant pour marier l'infante avec le duc de Montpensier. Comme mari de la reine on proposait un de ses deux cousins : la France, François d'Assise; l'Angleterre, son frère Henri. Christine méprisait François, débile de corps et d'esprit, et détestait Henri, qui s'était compromis avec les progressistes; elle aurait préféré un prince européen. Les deux gouvernements s'entendirent pour la presser à se décider.

Mais les représentants de la France et de l'Angleterre en Espagne, Bresson et Bulwer, rivaux et ennemis personnels, travaillèrent à se contrarier mutuellement. Bresson poussait la reine à faire ensemble le mariage de ses deux filles, Bulwer à empêcher le mariage de l'infante et à faire accepter pour Isabelle un prince de Cobourg. Christine envoya un message au père de ce prince pour le demander (mai 1846). Guizot avertit que si la candidature des Bourbons était écartée la France reprendrait sa liberté d'agir pour Montpensier; Aberdeen blâma Bulwer et prévint Guizot.

Mais le ministère tory étant tombé (juin 1846), Palmerston prit la direction de la politique anglaise et changea la position de la question : il déclara accepter trois candidats, les deux cousins d'Isabelle ou Cobourg, mais en ajoutant que le gouvernement de l'Espagne était arbitraire et que les ministres devraient revenir bientôt à la Constitution (19 juillet). Louis-Philippe regarda la convention de 1845 comme rompue. Bresson avait déjà, sans instructions, travaillé à obtenir le mariage *simultané* de la reine avec François et de l'infante avec Montpensier; au lieu de le désavouer, la France fit continuer les négociations. Christine, ennemie de l'influence anglaise, décida Isabelle à accepter François, et les deux mariages furent annoncés, puis célébrés, en même temps. Le gouvernement anglais présenta l'affaire comme un manque de foi et déclara l'entente rompue.

Affaire de Cracovie (1846). — Les Alliés avaient fait en 1815 du territoire polonais de Cracovie une république aristocratique gouvernée par un Sénat, sous la surveillance de l'Autriche. La destruction du royaume de Pologne en fit le centre du mouvement national polonais; il s'y fonda (1831) une « Société du peuple polonais » qui se ramifia dans les pays polonais.

Les patriotes révolutionnaires décidèrent de soulever à la fois la Pologne prussienne et la Pologne autrichienne. Mais la police prussienne avertie arrêta les chefs du complot, l'insurrection ne se produisit qu'en Galicie. Le Sénat de Cracovie déclarait ne pas pouvoir répondre de l'ordre; l'Autriche envoya des troupes pour le soutenir. Les patriotes s'insurgèrent, chassèrent les Autrichiens et formèrent (février 1846) un gouvernement provisoire qui publia un manifeste.

L'armée autrichienne rentra bientôt, en nombre écrasant, et les trois monarchies de l'Est s'entendirent pour supprimer la république de Cracovie. Metternich annonça qu'elle était annexée à l'Autriche (6 nov.), en expliquant que Cracovie, ayant détruit son existence politique de ses propres mains, faisait retour à la puis-

sance à laquelle elle avait appartenu. L'Angleterre et la France se bornèrent à protester au nom des traités de 1815.

Affaires de Portugal et d'Italie (1847). — Après les mariages espagnols, Louis-Philippe acheva son évolution vers les monarchies conservatrices de l'Est; le gouvernement anglais, isolé, se mit à opérer seul, en sens inverse des autres puissances.

En Portugal, il intervint pour mettre fin à une guerre civile. Le Parlement anglais faillit voter un blâme à Palmerston pour avoir violé le principe de non-intervention.

En Italie, Palmerston intervint pour encourager le mouvement libéral et national en engageant les princes à faire des réformes (voir p. 319). Metternich, inquiet de ce mouvement visiblement hostile à l'Autriche, envoya une note aux quatre grandes puissances (7 août); il répétait son mot fameux : « L'Italie est une expression géographique », et leur demandait si elles voulaient maintenir les traités de 1815, qui divisaient l'Italie en États souverains et indépendants. Palmerston répondit (12 août) que la souveraineté des princes italiens leur garantissait le droit de faire des réformes sans en être empêché par l'étranger; que les réformes étaient nécessaires pour calmer les mécontentements et qu'il engageait l'Autriche à employer son influence pour les obtenir à Naples. Les gouvernements italiens eurent l'impression que l'Autriche n'attendait qu'un prétexte pour intervenir en armes; Palmerston, averti de cette impression, envoya en mission extraordinaire lord Minto, qui vint assurer le roi de Sardaigne de l'amitié de l'Angleterre (oct. 1847), négocia le traité d'union douanière entre le Pape, la Sardaigne et la Toscane, et arrêta la guerre civile en Sicile en imposant au roi une trêve. Le gouvernement anglais se posait en protecteur des Italiens contre l'Autriche absolutiste.

Affaire de Suisse (1847-48). — Les traités de 1815 garantissaient la constitution de la Suisse; le parti radical, en proposant la revision, menaçait l'œuvre des Alliés (voir p. 250); il inquiétait les gouvernements monarchiques par sa politique intérieure démocratique. Le roi de Prusse voulait empêcher la transformation de la Suisse en république fédérale, inconciliable avec ses droits de prince de Neuchâtel.

Dès 1845 l'Autriche, la Prusse et la France s'étaient entendues sur la nécessité d'empêcher la révolution et de soutenir le *Sonderbund*; mais elles n'avaient pu se mettre d'accord sur les moyens : Metternich proposait une intervention par les armes, Guizot une pression pacifique de peur « de blesser dans tous les Suisses, conser

vateurs ou radicaux, le sentiment de l'indépendance nationale ».

Guizot voulait attendre la guerre pour intervenir et il voulait l'action commune de toutes les puissances garantes des traités, y compris l'Angleterre. Il empêcha l'envoyé français de s'engager. Quand la Diète se prépara à voter la dissolution du *Sonderbund*, Metternich proposa de remettre avant le vote des notes identiques pour intimider les députés; Guizot refusa et se borna à faire faire par l'envoyé français en Suisse des représentations théoriques sur la nature du pacte et des traités de 1815. Palmerston en profita pour jouer les quatre puissances. Il ne refusa pas d'intervenir, mais fit traîner les négociations et secrètement avertit la Diète suisse d'opérer vite. Pendant que les puissances rédigeaient une note identique pour imposer la paix, le gouvernement suisse décidait la guerre (4 nov.). Palmerston gagna encore du temps en proposant un contre-projet, que les autres refusèrent; à son tour il refusa de signer celui de Guizot, et l'agent anglais en Suisse fit dire au général Dufour de finir vite la guerre. Quand la note identique arriva enfin, la guerre était terminée (voir p. 250).

Le canton de Neuchâtel, resté neutre, fut condamné par la Diète à une amende, puis il fit sa révolution, expulsa le gouverneur prussien et se constitua en république (1848). Le roi de Prusse protesta vivement, demanda aux puissances d'intervenir, et enfin se laissa persuader de remettre la décision à une conférence. La Révolution de 1848 interrompit l'affaire.

Révolutions de 1848. — Les révolutions avaient commencé en Suisse dès 1847, en Sicile en janvier 1848. La révolution française ne fut pas la première; mais elle excita par son exemple un mouvement général d'insurrections démocratiques et nationales. Les gouvernements, encore inexpérimentés dans l'art de la répression, saisis par la frayeur mystique de la *Révolution*, puissance mystérieuse et incalculable, perdirent le sang-froid et résistèrent à peine. Excepté les extrémités de l'Ouest (Angleterre, Espagne et Portugal), la Suède et Norvège et la Russie, le mouvement se produisit dans tous les États de l'Europe. — En Belgique, aux Pays-Bas, en Danemark, il prit la forme pacifique d'une réforme électorale ou constitutionnelle. — Il fut une révolution intérieure en France (février), en Autriche, en Prusse (mars), en Allemagne, en Italie centrale. — Il fut une guerre nationale dans l'Italie du Nord, le Schleswig-Holstein, la Hongrie.

La Révolution bouleversa toute la politique européenne en transformant l'état intérieur des trois puissances centrales. Elle retira brusquement la France de l'entente avec les monarchies conserva-

trices et paralysa l'Autriche et la Prusse. Seules l'Angleterre et la Russie gardèrent leur liberté d'action et en profitèrent pour prendre le rôle d'arbitres, en sens opposé.

Un moment on crut que la République française allait reprendre la tradition de la guerre de propagande républicaine ; à Paris on manifestait pour l'intervention en Italie et en Pologne. Le gouvernement provisoire était décidé à la paix, et Lamartine l'annonça à l'Europe par une déclaration officielle (5 mars). Mais comme les manifestations belliqueuses continuèrent (l'insurrection du 15 mai fut faite pour réclamer l'intervention en Pologne), les révolutionnaires d'Europe continuèrent à espérer le secours des révolutionnaires de France qu'une nouvelle révolution pouvait amener au pouvoir.

Palmerston, satisfait de la chute de Guizot, reconnut la République ; les autres puissances n'eurent pas le temps de s'entendre pour la combattre. L'Autriche fut absorbée par la révolution à Vienne et dans son royaume lombard-vénitien (mars). Pour la première fois le gouvernement de Sardaigne, poussé par le mouvement national italien, osa attaquer l'Autriche ; après l'insurrection de Milan l'armée sarde entra en Lombardie sans déclaration de guerre (avril). Le gouvernement autrichien, d'où Metternich avait été chassé, s'adressa à Palmerston pour arrêter son allié de Sardaigne ; Palmerston devint alors l'arbitre entre l'Autriche et les États italiens.

Quand le gouvernement autrichien eut recouvré son sang-froid, l'armée de Radetzky, restée intacte dans le quadrilatère et renforcée de 20 000 hommes, prit l'offensive, réoccupa la Vénétie sauf Venise (juin), puis attaqua l'armée sarde. Une seule bataille (Custozza, 25 juil.) décida la guerre ; l'armée sarde se replia et laissa l'armée autrichienne occuper toute la Lombardie. La Sardaigne demanda secours à la France et à l'Angleterre, qui s'entendirent pour offrir leur médiation ; on conclut une trêve, on décida de tenir une conférence à Bruxelles ; mais l'Autriche victorieuse refusa toute cession de territoire, et les négociations restèrent en suspens. — L'Angleterre intervint aussi pour imposer une trêve au roi de Naples en guerre avec ses sujets de Sicile (sept. 1848).

En Allemagne, la Révolution aboutit au Parlement national qui créa (juin 1848) un gouvernement d'Empire (voir p. 371). Mais le nouveau gouvernement ne put se faire reconnaître ni de l'Angleterre hostile à l'unité commerciale de l'Allemagne, ni de la France qui ne voulait l'unité allemande qu'avec une constitution démocratique, ni du tsar ennemi de toute révolution.

Dans les duchés de Schleswig-Holstein la révolution, d'abord locale,

établit un gouvernement allemand et aboutit à une guerre nationale entre les Danois et les Allemands des duchés soutenus par des volontaires allemands, puis par les troupes de Prusse. Les puissances du Nord tenaient à maintenir la monarchie danoise, l'Angleterre pour empêcher de créer une marine de guerre allemande, le tsar par haine de la révolution et parce que le roi de Danemark était son parent. L'Angleterre, la Russie et la Suède organisèrent la conférence de Londres qui imposa aux deux partis une trêve et une solution provisoire (voir p. 542).

Les Restaurations (1849). — L'Autriche, la puissance la plus ébranlée par la Révolution de 48, donna l'exemple de la réaction militaire; le prince Schwarzenberg prit la direction de la politique autrichienne et travailla à détruire l'œuvre des révolutionnaires.

La Restauration commença par l'Autriche (oct. 1848); le roi de Prusse suivit l'exemple en Prusse (déc. 1848). — Elle fut interrompue par la révolution de Hongrie (voir p. 396) et par la tentative de constituer un empire allemand sous le roi de Prusse, qui absorbèrent l'Autriche (voir p. 374).

En Italie, les républicains en profitèrent pour établir la République (février 1849) en Italie centrale (voir p. 324); la Sardaigne en profita pour rentrer en guerre. Mais l'armée autrichienne attaqua l'armée sarde (voir p. 325); un seul combat (mars 1849) suffit pour la disperser et forcer la Sardaigne à demander la paix. — L'Autriche exigea la destruction des républiques italiennes; elle-même se chargea de la Toscane. — Pour Rome l'intervention fut plus lente; les États catholiques discutaient à qui la ferait; ce fut la France qui s'en chargea pour arrêter l'Autriche (voir p. 326). Mais la majorité de l'assemblée voulait la restauration du Pape, le Président désirait ne rendre Rome que réformée dans le sens laïque et avec le consentement des habitants; ce désaccord se traduisit par des opérations militaires contradictoires. L'expédition française annonça en débarquant qu'elle venait pour empêcher une intervention autrichienne, et fraternisa avec les soldats de la république romaine; mais elle trouva Rome fermée et, ayant tenté une surprise, fut repoussée. Alors arrivèrent au secours du Pape les armées de Naples, d'Espagne, d'Autriche; les Autrichiens occupèrent la Romagne. L'agent français, de Lesseps, négocia avec les Romains un compromis (31 mai); mais le gouvernement français le rejeta; l'armée française renforcée fit enfin le siège de Rome, et força les assiégés à capituler. La restauration fut complète; le Président Louis-Napoléon en témoigna son mécontentement par une lettre publique.

En Allemagne, le conflit entre les démocrates et les gouvernements tourna à l'insurrection; le roi de Prusse fit la restauration par les armes en Bade et en Saxe; le Parlement se dispersa. — La question des duchés se rouvrit à l'expiration de la trêve; mais le roi de Prusse s'était dégoûté de cette guerre et se chargea des négociations; la conférence, transférée à Berlin, ne put s'entendre sur le règlement définitif et se borna à une trêve (voir p. 542).

En Hongrie, où la révolution avait abouti à une république, la restauration se fit par une guerre en règle contre l'armée hongroise (voir p. 397). L'Autriche, menacée par un retour offensif, s'adressa au tsar et ce fut l'armée russe qui reconquit la Hongrie.

Nicolas s'était posé en restaurateur de la monarchie légitime. Palmerston se posa en protecteur des patriotes révolutionnaires. 5000 Hongrois s'étaient réfugiés en Turquie; l'Autriche et la Russie les réclamaient. Palmerston engagea le Sultan à refuser; et malgré les menaces des deux empereurs qui rompirent les relations diplomatiques, il obtint qu'on se contentât de les expulser; le Sultan en interna une trentaine, Palmerston négocia deux ans et les fit relâcher. — L'Angleterre protesta aussi contre le traitement des prisonniers politiques dans le royaume de Naples.

Triomphe de l'Autriche sur la Prusse (1850). — L'Autriche, occupée en Italie et en Hongrie, avait laissé le roi de Prusse prendre la direction des affaires allemandes; il avait écrasé les insurrections, organisé l'Union (voir p. 376), pris en main la question des duchés. Mais l'Autriche et la Russie étaient d'accord pour faire la restauration complète en détruisant l'œuvre de la Prusse.

Le roi de Prusse se trouva pris entre des sentiments contradictoires : par patriotisme allemand il soutenait les Allemands des duchés; par amour-propre il tenait à l'Union, puisque l'Autriche voulait la détruire; mais son respect de la légitimité l'empêchait de s'intéresser à des sujets révoltés contre leur souverain et à une Constitution votée par un Parlement. Il acceptait de changer la Constitution de l'Union, mais par une conférence entre la Prusse et l'Autriche, sans faire intervenir la Diète, qu'il regardait comme dissoute. Le gouvernement autrichien affecta de s'adresser à la Diète; il ne voulait pas faire la guerre seul à la Prusse, mais il essayait d'y entraîner la Russie et les États allemands.

La politique de Schwarzenberg, résumée dans le mot fameux « avilir la Prusse, puis la démolir », consista à compromettre le roi de Prusse auprès du tsar en l'obligeant à se prononcer contre la restauration. Nicolas, mécontent du roi de Prusse qui avait donné

une constitution « démocratique » à son peuple, favorable au roi de Danemark, voulait pourtant éviter la guerre entre les deux monarchies conservatrices d'Allemagne; il déclara qu'il prendrait parti pour celui qui resterait fidèle aux traités de 1815.

La conférence de Berlin ne parvenait pas à régler la question des duchés. L'Angleterre et la France[1] demandaient qu'on en finît. Dans cette question inextricable toutes les puissances inclinaient à revenir au régime antérieur à 1848. Le roi de Prusse effrayé se décida à abandonner les Allemands des duchés (traité de Berlin, 2 juillet). La conférence fut transférée à Londres; l'Angleterre, la France et la Russie (2 août) s'engagèrent à maintenir l'intégrité de la monarchie danoise, transformant ainsi la question des duchés en une question européenne. Elles tranchèrent plus tard la question de succession (1852) dans le sens de l'union du Danemark avec les duchés (voir p. 543).

Puis l'Autriche, abordant la question de l'Union, demanda au roi de Prusse de déclarer abolie la constitution d'Erfurt. Le roi la reconnut impraticable, mais sans vouloir en abandonner le principe. Schwarzenberg mobilisa; les rois de Wurtemberg et de Bavière s'allièrent à l'Autriche contre la Prusse; les trois souverains eurent une entrevue où l'on porta un toast belliqueux (octobre).

Le gouvernement prussien se divisa en deux partis, l'un pour la paix, l'autre pour la mobilisation. Le roi laissa d'abord le ministère décider à la majorité la paix (le prince Guillaume fut dans la minorité); puis, apprenant que l'Autriche faisait entrer des troupes en Bavière, il ordonna de mobiliser (5 nov.). On crut la guerre commencée, il y eut même une escarmouche. Schwarzenberg alors exigea le retrait des troupes prussiennes. Le roi obéit; puis, cédant sur la question de l'Union, il la fit déclarer dissoute par ses alliés. Il demandait seulement à être chargé de l'exécution des décisions de la Diète en Holstein et en Hesse (il s'agissait d'abolir la constitution de Hesse). L'Autriche refusa et le tsar l'appuya.

Le roi de Prusse, isolé et inquiet, céda encore; il demanda à Schwarzenberg une entrevue; ce fut la célèbre entrevue d'Olmütz (28 nov. 1850), symbole de la défaite de la Prusse. L'envoyé prussien s'engagea à désarmer. La Prusse en échange n'obtint que la promesse d'une conférence qui fut tenue à Dresde (1851) et n'aboutit qu'à des procès-verbaux.

1. Les tentatives de Napoléon pour profiter de la désunion entre la Prusse et l'Autriche, mission de Persigny (1849), conversation avec l'ambassadeur prussien (1850), n'eurent pas d'effet pratique.

Il ne restait rien des projets de la Prusse, et l'Allemagne, qui l'avait vue publiquement reculer, en garda longtemps l'impression qu'elle n'était pas de taille à résister à l'Autriche.

Reconnaissance de l'Empire français (1852). — La restauration du régime monarchique en France fut bien accueillie des grandes puissances. — Le tsar approuva le coup d'État, en protestant d'avance contre le titre d'empereur. — Le gouvernement autrichien acceptait même le titre d'empereur, « si contraire qu'il puisse paraître à la dignité des vieilles maisons d'accorder un rang égal à un individu comme Louis-Napoléon ». — En Angleterre, Palmerston approuva le coup d'État; ce fut l'occasion d'un conflit avec ses collègues et la reine Victoria, qui lui reprocha d'avoir agi contrairement à la décision prise en conseil. — Le roi de Prusse, mal disposé pour l'usurpateur, suivit l'exemple des autres gouvernements.

La proclamation de l'Empire ouvrit de nouveau la question française. Les traités de 1815 et 1818 excluaient à jamais la famille Bonaparte du trône de France; l'avènement d'un Napoléon était donc un *casus belli*. Le numéro d'ordre pris par Napoléon (III) aggravait la violation des traités en comptant comme souverain légitime Napoléon II, qui n'avait jamais été reconnu par les Alliés. Mais l'avantage de voir la monarchie rétablie en France décida les gouvernements à accepter le nouvel Empire ; Napoléon III, comme Louis-Philippe, les avait assurés formellement de son intention de maintenir la paix.

Les quatre grandes puissances se contentèrent de constater (déc. 1852) qu'elles prenaient acte des promesses pacifiques de Napoléon et qu'elles continueraient à veiller au maintien du *statu quo*. Après quoi le gouvernement anglais d'abord, puis tous les autres, reconnurent l'Empire. Mais le tsar ne voulut accorder que le titre « bon ami », disant que la cour russe n'employait « cher frère » qu'avec des souverains dont le droit reposait sur le même principe que celui du tsar.

Napoléon, même reconnu, ne fut pas traité en égal par les princes d'Europe. Quand il chercha à se marier, aucune maison princière, pas même les Wasa, ni les Hohenzollern-Sigmaringen, ne voulut lui donner de fille. Il se décida à épouser Eugénie de Montijo, d'une vieille famille de noblesse espagnole (janv. 1853).

Le tsar et la question d'Orient (1852-53). — Nicolas, ayant achevé la restauration de l'ordre en Occident, voulut régler la question d'Orient. Il croyait pouvoir compter sur la docilité de l'Autriche et de la Prusse; il ne lui restait qu'à s'entendre avec l'Angleterre.

Il n'avait pas voulu traiter avec Palmerston, le patron des révolutionnaires. Mais un ministère tory (Aberdeen) étant arrivé au pouvoir (1852), il renouvela la proposition, faite sans succès en 1844 au précédent ministère tory, de régler de concert la question d'Orient. Il dit à l'ambassadeur anglais que « l'homme malade » (la Turquie) allait mourir et qu'il croyait le moment venu de s'entendre avec l'Angleterre sur son enterrement; pour lui, il était décidé à occuper Constantinople en gage, mais pas pour le garder. Puis il offrit aux Anglais l'Égypte et la Crète.

Le gouvernement anglais, suivant sa tradition, tenait à maintenir l'Empire ottoman. L'ambassadeur anglais à Constantinople, Stratford Canning, personnellement hostile à la Russie, encouragea le sultan à résister au tsar. Depuis 1850 un conflit s'était ouvert entre les religieux catholiques protégés de la France et les religieux orthodoxes protégés de la Russie pour la possession des *lieux saints* (voir p. 595); le gouvernement turc, pris entre les deux États rivaux, avait rédigé deux documents contradictoires (janv. 1852); la France et la Russie réclamaient toutes deux une solution dans leur sens et menaçaient le Sultan de la force.

Le tsar, sous prétexte de régler la question, envoya en mission spéciale Menschikoff, qui arriva à Constantinople avec une grande escorte et des allures de dominateur (avril 1853). L'ambassadeur anglais sut qu'il venait pour conclure un traité secret qui reconnaîtrait au tsar la protection des églises orthodoxes dans tout l'Empire turc; il conseilla à la Porte de régler la question des lieux saints dans le sens russe — ce qui fut fait, — et de rejeter le traité pour les garanties de l'Église grecque. Menschikoff posa alors un ultimatum. Le Sultan refusa, et Menschikoff se retira, rompant les relations diplomatiques (mai 1853).

Le tsar irrité voulait faire la guerre, son ministre conseilla la paix; par compromis le tsar accepta une demi-mesure. Il envoya une armée occuper les principautés roumaines (juillet), mais sans déclarer la guerre au Sultan; c'était un moyen de pression déjà employé auparavant. Cette mesure surexcita l'opinion anglaise et mécontenta l'Autriche. Les gouvernements des grandes puissances, encore peu disposés à la guerre, s'entendirent sur une note de conciliation (31 juillet). Le tsar l'accepta; mais Stratford Canning décida le Sultan à exiger un changement de rédaction, que le tsar refusa (sept.).

A la demande du Sultan les flottes d'Angleterre et de France entrèrent dans les Détroits, contrairement à la convention de 1841. La Russie protesta. L'Angleterre répondit que la Turquie, depuis

l'occupation des principautés, n'était plus en paix. Le Sultan ordonna à l'armée turque de passer le Danube et déclara la guerre au tsar (4 nov.). La question d'Orient était rouverte; mais le Sultan n'était plus seul en face du tsar : pour la première fois depuis 1815 les grandes puissances allaient se faire la guerre. Le concert européen était définitivement détruit.

BIBLIOGRAPHIE

Pour la bibliographie et les histoires d'ensemble, voir p. 725.

Documents. Pour la politique autrichienne, **Metternich** (voir bibl. du chap. xxv). — Pour la politique anglaise, **L. Bulwer**, *The life of viscount Palmerston*, 3 vol., 1871-74, lettres de Palmerston reliées par un récit; **Malmesbury**, *Memoirs of an ex-minister*, 3 vol., 1885; **Loftus**, *Diplomatic reminiscences, 1837-62*, 2 vol., 1892; **Urquhart**, *The portfolio*, 6 vol., 1836, édit franç., 5 vol., 1837, politique anti-russe. — Pour la politique française, **Guizot**, *Mémoires*, 8 vol., 1858-67. — Pour la politique prussienne, **Ranke**, *Aus dem Briefwechsel Friedrich Wilhelms IV mit Bunsen*, 1873. — Pour la politique de la famille de Cobourg, **Stockmar**, *Denkwürdigkeiten*, 1872, extraits des papiers du confident des Cobourg; **Th. Martin**, *Life of the Prince consort*, 5 vol., 1875-85, biographie officieuse du prince Albert.

Travaux. **Flathe**, *Zeitalter der Restaur. u. d. Revolution*, 1884 (coll. Oncken), (voir bibl. du chap. xxv) est la seule histoire d'ensemble. — Les histoires nationales les plus importantes pour l'histoire extérieure sont **Walpole** (Angleterre); — **Hillebrand**, **Thureau-Dangin**, **Taxile Delord** (France); — **Treitschke** (Allemagne); — **Springer** (Autriche); — **Reuchlin** et **Bianchi** (Italie); — **Baumgarten** (Espagne); — **Rosen** (Turquie); — **Juste** (Belgique); — **Henne am Rhyn** (Suisse).

Épisodes. Pour les guerres de Belgique, Pologne, Italie, Portugal, voir le *Catal. du Dépôt de la guerre*. — Pour la guerre autrichienne de 1848-49 en Lombardie, **Schœnhals**, *Campagnes d'Italie de 1848 et 1849*, trad. fr., 1859 (l'original publié anonyme : *Erinnerungen eines oesterr. Veteranen..*, 1852). — Pour le conflit entre la Prusse et l'Autriche, **H. von Sybel**, *Die Begründung des deutschen Reiches*, t. I-III, 4ᵉ éd., 1893, renseignements personnels et extraits des archives prussiennes encore secrètes. — Sur la reconnaissance de Napoléon par l'Europe, *Der Staatstreich vom 2 dec. 1851 und seine Rückwirkung auf Europa*, 1870 (l'auteur anonyme est Geffcken). — Pour les complications en Orient, voir la bibliographie du chap. suivant.

CHAPITRE XXVII

LA PRÉPONDÉRANCE FRANÇAISE ET LES GUERRES NATIONALES

1854-1870

Transformations dans la politique européenne. — La période de 1844 à 1854 avait été une période de révolutions intérieures et de paix extérieure ; en 40 ans aucune grande guerre européenne, pas d'autres changements à l'Europe de 1815 que la création des deux petits royaumes de Grèce et de Belgique et la destruction de la république de Cracovie. Avec la guerre de Crimée commence une période de guerres et de transformations territoriales : — en seize ans quatre guerres européennes entre grandes puissances (outre les guerres locales d'Italie et de Danemark), — et toute l'Europe centrale est remaniée.

Cette transformation est produite par l'arrivée au pouvoir d'un nouveau personnel dans les deux grands États restés inactifs jusque-là, la France, puis la Prusse, et dans un État secondaire, la Sardaigne, qui s'élève au rang de puissance européenne.

En France, Napoléon III, investi du pouvoir de déclarer seul la guerre et de conclure seul les traités, indépendant de la Chambre et de l'opinion publique, est maître absolu de sa politique extérieure. Son armée passe pour très forte, et il ne recule pas devant l'idée d'une guerre. Par la suppression de sa vie politique intérieure, la France reprend une force prépondérante en Europe. Mais Napoléon III dirige cette force suivant ses vues personnelles. Il abandonne la tradition monarchique de la politique de paix et d'intérêt; ancien révo-

lutionnaire italien, partisan de l'unité nationale, il a personnellement une politique révolutionnaire; ennemi déclaré des traités de 1815, adversaire de l'Autriche, partisan du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, il veut détruire l'œuvre des Alliés. Il veut employer la France à l'œuvre désintéressée d'aider les nations à se constituer, et obtenir en récompense quelque accroissement de territoire (ce que Bismarck appelait ironiquement *un pourboire*). C'est la « politique des nationalités », combinée avec une politique d'annexions. Mais l'entourage de Napoléon est divisé en deux partis hostiles : le parti révolutionnaire, dirigé par le prince Jérôme, demande l'intervention nationale et la guerre à l'Autriche; le parti conservateur, représenté par l'impératrice, veut la paix et le maintien des puissances catholiques. Napoléon, accessible aux influences personnelles, hésite, revient d'un parti à l'autre, prend des mesures contradictoires; parfois même il se cache de ses ministres et fait en dehors d'eux par des agents secrets des démarches personnelles opposées à la ligne de conduite officielle de son gouvernement, qui donnent à sa politique une apparence incohérente et tortueuse.

En Sardaigne, le nouveau roi, Victor-Emmanuel, dispose d'une armée petite, mais capable d'agir. Il laisse la direction de la politique étrangère à Cavour (voir p. 329), patriote italien décidé à faire l'unité de l'Italie par tous les moyens.

La Prusse reste passive jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Guillaume. Personnellement pacifique comme ses deux prédécesseurs, Guillaume est avant tout chef d'armée et peut se laisser décider à la guerre. Depuis 1862 il laisse diriger la politique prussienne par Bismarck, patriote allemand, décidé à faire l'unité de l'Allemagne par les armes. Or l'armée prussienne, par son recrutement universel, son armement perfectionné, sa mobilisation rapide et sa tactique savante, va se révéler la plus forte armée de l'Europe.

En face de ces trois puissances qui se mettent à agir, les puissances qui viennent de dominer l'Europe sont réduites à un rôle passif. — L'Autriche, affaiblie par l'opposition nationale des Hongrois, gênée par les complications financières, n'a qu'une politique défensive; l'empereur François-Joseph, qui prend la direction des affaires étrangères, sans aimer la guerre, ne parvient pas à l'éviter et la subit dans des conditions défavorables, avec une armée mal équipée, mal commandée et lente à se mouvoir. — En Russie, Nicolas est remplacé dès 1855 par Alexandre, prince humain et pacifique, qui restera vingt ans sans faire la guerre en Europe. — En Angleterre, Palmerston continue à diriger les affaires étrangères jusqu'à sa

mort (1865), mais ses procédés d'intimidation n'agissent plus sur des puissances décidées à la guerre. L'Angleterre, avec sa petite armée de volontaires, ne pouvait lutter contre les armées du continent recrutées par le service obligatoire. Le gouvernement anglais se résigna à cette impuissance devenue bientôt manifeste, et se retira de la politique militante.

Ce furent donc la France, l'Italie et la Prusse, c'est-à-dire Napoléon, Cavour et Bismarck, qui, dans cette période, dirigèrent l'Europe, et la politique dépendit de leurs relations. Tous trois avaient un terrain commun, le principe des nationalités et l'opposition à l'Autriche. L'ancien concert européen reposait sur le « maintien des traités », mais la Révolution de 1848, en réalisant un moment les nations nouvelles (italienne, allemande, hongroise), avait ébranlé le régime établi par les traités et posé dans toute l'Europe centrale les questions nouvelles de nationalités. La réaction avait écrasé les mouvements nationaux sans résoudre ces questions. Elles allaient se poser de nouveau; mais cette fois la puissance conservatrice, l'Autriche, se trouvait seule contre Napoléon, Cavour et Bismarck devenus les alliés de la révolution nationale.

Guerre de Crimée (1853-1856). — La guerre entre le sultan et le tsar, au lieu de rester localisée comme en 1828, devint une guerre européenne. Napoléon III, désirant se faire une place en Europe, s'était uni au gouvernement anglais pour défendre l'Empire ottoman. La France et l'Angleterre avaient envoyé ensemble leurs flottes protéger Constantinople. La flotte russe, traversant la mer Noire, vint détruire la flotte turque à Sinope (30 nov. 1853). En Angleterre, l'opinion s'exalta contre le ministre Aberdeen et le prince Albert qui désiraient maintenir la paix; on ne voulait pas laisser les Russes maîtres de la mer Noire. Le gouvernement anglais se décida à accepter les propositions de Napoléon. Les flottes française et anglaise unies entrèrent dans la mer Noire (janv. 1854) avec ordre d'inviter tous les navires russes à rentrer à Sébastopol. Le tsar irrité se décida à rompre avec la France et l'Angleterre.

La rupture fut retardée par les négociations avec les deux États allemands. La France et l'Angleterre finirent par exiger le retrait des troupes russes des principautés roumaines, le tsar refusa; elles conclurent un traité avec le sultan, lui promettant une armée de secours et s'engageant à ne pas traiter séparément (12 mars). Puis elles déclarèrent la guerre à la Russie (27 mars), et s'engagèrent entre elles à ne pas chercher d'avantage séparé (10 avril). Elles invitèrent les autres puissances à se joindre à elles; le roi de Prusse refusa par aversion

pour les projets révolutionnaires de Napoléon et Palmerston; pour retenir l'Autriche dans la neutralité, il s'engagea à la soutenir en cas d'attaque.

Les alliés ne voulurent pas d'abord dégager les provinces roumaines, seul motif pour l'Autriche de prendre parti contre le tsar; ils se bornèrent à une guerre défensive. Une petite armée franco-anglaise fut envoyée à Gallipoli pour défendre Constantinople, une expédition au Pirée pour arrêter les Grecs. Les Russes n'avançant pas, l'armée fut rembarquée, et à la demande des Turcs emmenée d'abord à Varna, puis dans la Dobrudja, où le choléra la décima. Ces opérations se firent lentement et avec confusion.

Le tsar était encore plus hésitant; il essayait de se concilier ses anciens alliés, la Prusse et l'Autriche; il finit par évacuer la Roumanie, il ne restait plus de motif de guerre. Mais la France et l'Angleterre voulurent prendre des garanties pour l'avenir; elles fixèrent avec l'Autriche les « points » à imposer au tsar : 1° les principautés roumaines sous la garantie de l'Europe (au lieu de la Russie seule); 2° libre navigation du Danube; 3° revision de la Convention des Détroits (neutralisation de la mer Noire); 4° protection des sujets chrétiens du sultan sans porter atteinte à sa souveraineté (8 août). La Russie rejeta les quatre points, déclarant qu'elle attendrait les événements. Les Autrichiens et les Turcs occupèrent les provinces roumaines (sept.).

La guerre défensive était finie. Napoléon proposa de soulever le Caucase; l'Angleterre préféra attaquer le port militaire russe sur la mer Noire, Sébastopol. Ainsi la guerre de protection de l'Empire ottoman aboutit à une expédition contre la Crimée.

Les Russes n'attendaient pas une attaque de ce côté; ils avaient mis 200 000 hommes sur la Baltique, 140 000 en Pologne, 180 000 sur le Danube, 50 000 seulement en Crimée. La petite armée russe ne put empêcher le débarquement des alliés, mais elle était retranchée en terrain escarpé, et la bataille de l'Alma (20 sept.) fut si meurtrière que l'armée franco-anglaise s'arrêta et donna le temps à la garnison de Sébastopol de mettre la place en défense, en coulant des navires dans la baie et en élevant des fortifications en terre. Le général français Canrobert n'osa pas donner l'assaut; il fit le siège en règle.

Ce fut un siège lent et meurtrier, qui absorba toutes les forces des alliés. Les assiégeants avaient apporté le choléra qui retardait leurs opérations. Lorsqu'ils furent prêts à donner l'assaut, une armée russe de secours arriva et les força à livrer sur le plateau et dans les ravins des batailles meurtrières (Inkermann, Balaklava, nov. 1854).

Il fallut se résigner à faire une campagne d'hiver dans un pays désert, par un froid intense; rien n'avait été préparé. L'armée anglaise, mal installée et mal approvisionnée, perdit la moitié de son effectif. L'opinion en Angleterre s'émut et fit tomber le ministère.

Les alliés envoyèrent de nouvelles troupes et se renforcèrent d'une armée turque qui combattit en arrivant à Eupatoria (fév. 1855), et d'un corps d'armée sarde. La Sardaigne entrait dans la guerre (janv. 1855) pour faire sa cour à Napoléon (voir p. 330). L'Autriche aussi avait conclu une alliance offensive (déc. 1854) et engagé la Prusse et la Diète à se préparer à la guerre. Mais la Diète, jusque-là toujours docile à l'Autriche, résista, et l'Autriche n'osa pas bouger.

Tout d'un coup (2 mars 1855) Nicolas mourut, de dépit, dit-on, d'avoir été vaincu par les Turcs. La guerre n'avait plus de motif, on négocia à Vienne pour la finir (mars). Elle se prolongea parce qu'Alexandre refusait le 3e point, limiter le nombre des vaisseaux sur la mer Noire, auquel l'Angleterre tenait obstinément. Les alliés achevèrent donc le siège de Sébastopol; il fallut encore un bombardement (250 000 coups de canon, 8000 morts, avril) — une bataille (Tchernäia, mai), — l'assaut du Mamelon Vert (juin, 13 000 morts), — un assaut manqué, — un second bombardement, — l'assaut de Malakoff. Les Russes évacuèrent la place en détruisant tout (sept. 1855).

Les alliés, maîtres de Sébastopol, ne savaient plus comment obliger le tsar à la paix. Napoléon proposa de soulever la guerre nationale en Pologne, en Finlande, au Caucase, ou de faire une guerre maritime en bloquant la Baltique. Mais la flotte anglo-française en Baltique (1854 et 1855) n'avait pu que prendre ou bombarder des points isolés; la Suède n'osait pas entrer en guerre, l'Angleterre ne voulait qu'une guerre limitée. Napoléon se décida à la paix, malgré Palmerston, qui menaça de continuer seul avec les Turcs (nov.). L'Autriche se chargea de présenter au tsar un ultimatum qui contenait les 4 points, le tsar accepta (janv. 1856) et les puissances engagées décidèrent de régler les conditions de la paix dans un Congrès, à Paris.

Congrès de Paris (1856). — Le Congrès de Paris (mars-avril 1856) se composa de deux plénipotentiaires de chacune des six puissances, France, Angleterre, Russie, Turquie, Autriche, Sardaigne, sous la présidence des plénipotentiaires français; on y invita ensuite la Prusse.

Le Congrès commença par régler la question d'Orient.

1° L'intégrité de l'Empire ottoman fut garantie par les puissances; le sultan promit des réformes (voir p. 596), et les puissances renoncèrent à toute intervention dans les affaires intérieures de l'Empire.

2° La navigation du Danube fut déclarée libre; une commission de

représentants des sept puissances devait prendre les mesures pour rendre le fleuve navigable et créer une taxe pour couvrir les frais; puis la surveillance passerait à une commission des États riverains.

3° La mer Noire fut reconnue neutre, aucun État ne devait y avoir ni arsenaux ni vaisseaux de guerre, sauf dix navires légers.

4° La Moldavie et la Valachie devinrent autonomes (voir p. 611).

Après avoir signé la paix, le Congrès régla la question du droit maritime, par quatre décisions qui entrèrent dans le droit international européen : 1° la course est abolie; 2° toute marchandise ennemie naviguant sous pavillon neutre est neutre; 3° toute marchandise neutre sous pavillon ennemi est neutre; 4° le blocus ne s'établit pas par simple déclaration, il n'est valable que s'il est effectif.

Cavour, représentant de la Sardaigne, parvint à soulever la question italienne dans le Congrès en s'entendant avec les représentants de la France et de l'Angleterre. Ils parlèrent de l'évacuation du Pirée par les troupes françaises (c'était encore discuter la question d'Orient), et *à propos* de l'occupation du Pirée ils parlèrent de l'occupation (qui durait encore) de la Toscane par les Autrichiens; l'Angleterre demanda qu'on la fît cesser. L'Autriche refusa de discuter. Mais Cavour en profita pour décrire l'état lamentable de l'Italie.

Prépondérance de Napoléon (1856-59). — Le Congrès de Paris avait été un succès personnel pour Napoléon III et sa politique. Non seulement il avait fait rentrer la France dans le concert européen, mais pour la première fois il avait fait tenir un congrès européen sur son territoire et sous sa présidence. Il avait obtenu l'autonomie de la nation roumaine et posé la question nationale d'Italie, faisant servir à la cause des nationalités l'instrument créé par Metternich contre les nations. Il resta sous cette impression et sa politique tendit à faire réunir un nouveau Congrès pour remanier l'Europe et abolir les traités de 1815, mais il n'y parvint jamais.

Le Congrès de Paris changea la situation de Napoléon en Europe. Les souverains, le voyant solide à l'intérieur et puissant au dehors, se rapprochèrent de lui. L'exemple fut donné par les princes de la famille de Cobourg; Ernest de Cobourg-Gotha le premier lui rendit visite (mars 1854), puis vint Léopold, roi des Belges, puis le roi de Portugal; enfin le prince Albert, mari de la reine Victoria, consentit à voir Napoléon (sept. 1854). Napoléon et l'Impératrice allèrent en Angleterre (avril 1855), Victoria et Albert leur rendirent leur visite (c'était la première fois depuis 1422 qu'un roi d'Angleterre venait

à Paris). L'exemple des Cobourg décida Victor-Emmanuel, qui avait refusé jusque-là. Après le Congrès arrivèrent (1856-57) les souverains de Wurtemberg, Bavière, Toscane.

Napoléon voulut profiter de ses relations pour reprendre une politique d'action. Il chercha à gagner le roi de Prusse qui refusa; il parla à la cour d'Angleterre de reviser les traités de 1815, mais fut froidement reçu (août 1857). Il se rapprocha alors de la Russie (entrevue à Stuttgart avec le tsar, oct. 1857) En 1858, la France et la Russie agirent ensemble (voir p. 612) pour l'unité roumaine contre la Turquie, l'Autriche et l'Angleterre; en Serbie elles soutinrent ensemble les Obrenovitch contre l'Autriche (voir p. 627).

Alliance entre la France et la Sardaigne (1858). — Cavour, décidé à la guerre contre l'Autriche, déclara publiquement à la Chambre que les principes de Vienne et ceux de Turin étaient inconciliables. L'Autriche répondit que l'empereur continuerait à faire usage de son droit d'intervention (mai 1856). Elle finit par rompre les relations diplomatiques avec la Sardaigne (mars 1857).

Napoléon hésitait encore. Un mazziniste, Orsini (janv. 1858), essaya de le tuer pour le punir d'avoir manqué à son serment de jeunesse de travailler à l'indépendance de l'Italie. L'attentat fit une forte impression sur Napoléon; il laissa publier la lettre d'Orsini (voir p. 330). Puis il envoya chercher Cavour (voir p. 331); tous deux, à l'entrevue secrète de Plombières, conclurent l'alliance et préparèrent la guerre (juil. 1858). Ils réglèrent vite les conditions pratiques : toutes les possessions italiennes de l'Autriche pour la Sardaigne, la Savoie pour la France, éventuellement Parme et Modène à la Sardaigne, et, en ce cas, Nice à la France. Mais ils eurent de la peine à s'entendre sur le prétexte à prendre pour la guerre; Napoléon ne voulait pas paraître soutenir une révolution. Pour prix de l'alliance, Victor-Emmanuel donna la princesse Clotilde en mariage au prince Jérôme, cousin de l'empereur, partisan de la politique des nationalités. Napoléon espérait profiter des soulèvements nationaux en Italie pour donner la Toscane à son cousin, le royaume de Naples au prince Murat. Pour isoler l'Autriche, il envoya son cousin au tsar, qui promit sa neutralité; il demanda l'alliance de la Prusse, qui refusa.

En même temps Napoléon, inquiet des complots contre sa personne, avait fait une campagne diplomatique contre les réfugiés français. Il obtint une loi spéciale de répression des insultes aux souverains étrangers, en Sardaigne par Cavour, en Belgique par le nouveau ministère libéral. Mais en Angleterre le projet de loi présenté par Palmerston se heurta au sentiment national, la Chambre

des Communes vota un blâme (février 1858), le ministère tomba; le nouveau ministère tory (Derby) se rapprocha de l'Autriche.

Guerre d'Italie (1859). — Le projet de guerre à l'Autriche était resté secret. Il s'annonça brusquement par deux manifestations : à la réception du 1er janvier 1859, un mot de Napoléon à l'ambassadeur autrichien; — dans le discours du trône de Victor-Emmanuel (10 janv.), une phrase sur le « cri de douleur qui retentit de tant de parties de l'Italie ». Des deux côtés on commença les armements.

L'Angleterre, sur la demande de l'Autriche, offrit sa médiation, invita la France et la Sardaigne à exposer leurs griefs, proposa l'évacuation des États italiens et des réformes. Napoléon parut hésiter. En France la guerre était populaire surtout dans les partis libéral et républicain, c'est-à-dire ennemis du gouvernement; elle était mal vue des ministres, de l'impératrice, des salons, des catholiques et du monde des affaires. Napoléon fit proposer par la Russie un congrès, c'était son idée favorite (mars 1859). L'Autriche exigea que la Sardaigne ne fût pas invitée au congrès et qu'elle désarmât. — L'Angleterre proposa d'inviter tous les États italiens et de désarmer des deux côtés à la fois; Napoléon, ne pouvant avouer qu'il désirait la guerre, fut obligé d'adhérer et télégraphia à Cavour d'accepter aussi. Cavour désespéré répondit qu'il obéirait. Ce fut l'Autriche qui amena la guerre en envoyant au roi de Sardaigne un ultimatum exigeant la promesse de désarmer dans trois jours. La Sardaigne refusa de répondre; l'armée autrichienne entra en territoire sarde. L'Autriche parut avoir commencé la guerre et resta isolée.

La guerre de 1859 consista en deux opérations où se manifestèrent l'incohérence de direction et le désarroi presque égal des deux armées. — L'Autriche, avec 250 000 hommes, n'en avait que 110 000 disponibles; 32 régiments français avaient un effectif inférieur à 1400 hommes; la mobilisation des deux parts fut lente et incomplète.

1° L'armée autrichienne (100 000 hommes), au lieu de prendre l'offensive contre l'armée sarde (70 000 hommes), laissa le temps à l'armée française (130 000 hommes) de venir rejoindre l'armée sarde à Alexandrie; puis, croyant que l'ennemi allait marcher au sud sur Parme, elle envoya un détachement (repoussé à Montebello), tandis que l'armée franco-sarde passant par le nord prenait l'offensive et entrait en Lombardie (combat d'avant-garde à Palestro, 30 mai). Pour défendre Milan, l'armée autrichienne se replia et s'établit dans la plaine derrière un canal. — La bataille décisive de Magenta fut une lutte confuse sans plan d'ensemble; une attaque partielle des Français sur les ponts du canal fut suivie d'une série de combats entre

les renforts envoyés des deux côtés. Le général autrichien avait déjà télégraphié sa victoire et Napoléon se croyait vaincu quand le corps de Mac-Mahon, arrivant à la fin, obligea les Autrichiens à la retraite; l'armée française en désordre passa la nuit sur ses positions sans poursuivre l'ennemi. — Le résultat fut la retraite des Autrichiens de la Lombardie, suivie de la révolution nationale (voir p. 331).

2° L'armée autrichienne, reformée en Vénétie, où l'empereur vint se mettre à sa tête, et renforcée (220 000 hommes), après des hésitations reprit l'offensive pour reconquérir la Lombardie; l'armée franco-sarde, un peu moins nombreuse, marcha sur le Mincio. Les deux armées se heurtèrent à l'improviste, ignorant toutes deux la marche de l'ennemi. La bataille improvisée de Solférino (24 juin) consista en trois affaires séparées : au nord où l'armée sarde fut arrêtée, au sud où Niel tint ferme et accusa Canrobert de ne pas l'avoir soutenu (ils faillirent se battre en duel), au centre, où la prise de Solférino décida la retraite des Autrichiens.

Paix avec l'Autriche (1859). — Napoléon, ému par la vue des champs de bataille, inquiet des querelles entre ses généraux, se dégoûta de la guerre; il ne se sentait pas en force pour enlever le quadrilatère. Il pensa à déchaîner contre l'Autriche la révolution en Hongrie; il s'était mis en rapport personnel avec Kossuth, chef des réfugiés hongrois (voir p. 685), et l'avait fait venir à Paris, il le fit venir en Italie. Mais il craignit de rompre avec l'Angleterre.

En Allemagne, l'opinion, effrayée des succès de la France, poussait la Prusse à prendre parti pour l'Autriche. Le prince Guillaume avait attendu pour obliger l'Autriche à accepter ses conditions, mais enfin il mobilisa et menaça la frontière du Rhin. Napoléon, pour ne pas laisser le temps aux puissances de lui imposer leur médiation, négocia directement avec l'empereur d'Autriche. Une entrevue personnelle à Villafranca (11 juill), régla les conditions de la paix, qui fut conclue à Zurich (nov. 1859) : la Lombardie seulement cédée à la Sardaigne, Toscane et Modène rendus à leurs princes, fédération italienne. Sauf la cession de la Lombardie, aucune clause n'en fut exécutée.

Les annexions et la question italienne (1860-1862). — Napoléon laissa faire l'unité italienne par les révolutionnaires italiens aidés du gouvernement sarde (voir p. 332-335) et en échange de sa neutralité obtint la Savoie et Nice.

Cette annexion excita contre Napoléon une défiance générale. — La Suisse réclama la partie de la Savoie déclarée neutre par les traités de 1815 et le Conseil fédéral suisse parla de l'occuper militairement. — Le roi de Hollande, brouillé avec la Belgique depuis 1830, fit visite

au roi des Belges. — En Allemagne, l'*Union nationale* protesta contre l'annexion. — En Angleterre, des milices de volontaires se formèrent pour défendre les côtes contre un débarquement français.

Napoléon protesta n'avoir que des pensées de paix; il opéra de concert avec l'Angleterre (1860) en Chine, en Syrie, en Turquie, et conclut le traité de commerce de 1860. Mais la défiance persista. L'Angleterre, la Prusse et l'Autriche s'engagèrent à discuter ensemble toute communication internationale venant de France.

La création du royaume d'Italie avait posé la question romaine (voir p. 335); Napoléon essaya d'obtenir un congrès pour la régler pacifiquement; mais l'Europe n'en voulut pas. Il resta hésitant, n'osant pas retirer la garnison de Rome ni reconnaître le royaume d'Italie, œuvre de la Révolution condamnée par le pape. Puis il fit un compromis. Malgré l'impératrice, il reconnut le royaume d'Italie (15 juin 1861), mais avec la restriction qu'il ne le garantissait pas et ne voulait pas affaiblir la valeur des protestations de la curie. Il écrivit personnellement à Victor-Emmanuel que son passé l'obligeait à laisser ses troupes à Rome, mais il remplaça l'ambassadeur partisan du pape (Gramont) par un partisan de l'Italie (Lavalette) et fit proposer au pape de céder ses provinces au roi d'Italie en qualité de vicaire. On lui répondit que le pape et les cardinaux étaient liés par leur serment à maintenir l'intégrité des États de l'Église. — Après la tentative de Garibaldi (voir p. 337), Napoléon rappela au pouvoir les partisans du pape et de la paix avec l'Autriche (oct. 1862).

Affaires de Pologne (1863). — Napoléon, dégoûté des affaires d'Italie, revint à la question nationale de Pologne. Après quelques années de protestation nationale (voir p. 569), les Polonais s'étaient mis en insurrection pour décider les puissances à intervenir; les bandes insurgées venaient de l'étranger, surtout de l'Autriche. Dans tous les grands États l'opinion réclama vivement l'intervention.

Le tsar, gêné de se sentir isolé et blâmé, s'adressa personnellement au roi de Prusse; Bismarck profita de l'occasion pour établir une entente entre la Prusse et la Russie, il conclut une convention (févr. 1863) pour combiner l'action militaire des deux États contre les insurgés et se déclara ouvertement hostile aux Polonais, malgré l'opinion de toute l'Allemagne. Les autres grandes puissances, Autriche, Angleterre, France, prirent parti pour les Polonais.

Napoléon s'adressa d'abord au tsar par une lettre personnelle l'engageant à rétablir un royaume de Pologne. Sur son refus il proposa de faire la guerre en commun à la Russie; l'Angleterre refusa. Les trois puissances s'entendirent seulement pour proposer au tsar des

réformes en Pologne et peser sur lui par des manifestations diplomatiques. Mais elles ne voulaient pas aller jusqu'à la guerre. Le gouvernement russe le savait et tout se borna à des échanges de notes : — 1° Notes d'avril (presque identiques). — 2° Réponse commune du 27 juin; les trois puissances exposèrent les six points de la réforme à faire en Pologne (voir p. 571). — 3° Notes d'août; les trois puissances déclaraient rendre la Russie « responsable des conséquences que peut entraîner la prolongation des troubles ». Après quoi l'Autriche, menacée d'une guerre par la Russie, mit la Galicie en état de siège pour achever d'écraser l'insurrection. L'Angleterre, préoccupée de la question des duchés, abandonna la Pologne. Napoléon essaya de son moyen favori : il invita les puissances à un congrès pour régler toutes les questions pendantes (Pologne, duchés, Rome) et reviser les traités de 1815. L'Angleterre se chargea de répondre pour démontrer l'inutilité d'un congrès.

Napoléon restait ainsi isolé, impuissant, brouillé avec le tsar, embarrassé dans la question romaine. Il avait perdu la prépondérance; la Prusse, alliée du tsar, allait la prendre.

Guerre des duchés (1864). — La question des duchés de Schleswig-Holstein, ouverte en 1848, fermée par la décision des puissances en 1852, se rouvrit par l'extinction de la dynastie danoise (voir p. 548). Les États allemands soutenaient Augustenbourg; les puissances d'Europe défendaient l'intégrité de la monarchie danoise; l'Autriche et la Prusse prirent une position intermédiaire, acceptant la succession de Glucksbourg garantie par l'Europe, mais rejetant la constitution (janv. 1864). Il y eut donc trois partis : 1° le Danemark, soutenu par les grandes puissances non allemandes; 2° le duc d'Augustenbourg, soutenu par les États d'Allemagne; 3° la Prusse et l'Autriche.

Le gouvernement danois comptait sur l'intervention de l'Europe. L'Angleterre déclara à la Prusse qu'elle ne garantissait pas la neutralité et proposa une conférence des puissances signataires du traité de 1852 (déc. 1863). Mais Napoléon, mécontent de l'Angleterre qui l'avait abandonné dans l'affaire de Pologne, songeait à appliquer le « principe des nationalités » en réunissant à l'Allemagne les parties allemandes des duchés; il refusa d'aider le Danemark par les armes. La reine Victoria ne voulait pas de la guerre, le ministère anglais n'osa pas envoyer d'ultimatum. La Prusse et l'Autriche commencèrent la guerre des duchés (janv. 1864). Elle se divisa en trois actes.

1° L'armée danoise (35 000 hommes), retranchée derrière les lignes

du Danevirk, avait ordre de faire durer les opérations pour donner le temps à l'Europe d'intervenir, mais de ne pas s'exposer à se perdre, car elle était la seule armée du Danemark. L'armée austro-prussienne (70000 hommes) avait pour instruction de détruire l'armée danoise sans lui laisser le temps d'atteindre les points d'embarquement. Elle attaqua le Danevirk, mais l'armée danoise, avant de se laisser forcer, se retira une nuit et s'échappa. Les alliés occupèrent tout le Schleswig (janv.-fév. 1864).

2° L'armée danoise, postée derrière les retranchements de Düppel, barrait l'entrée du Jutland. L'opération contre Düppel (mars, avril) consista en un blocus de cinq semaines, un bombardement, un assaut général de six colonnes contre les redoutes. Le Jutland évacué par les Danois fut occupé par les alliés. — L'Angleterre était enfin parvenue à organiser la conférence de Londres; mais quand elle s'ouvrit (12 avril), la prise de Düppel avait déjà résolu pratiquement la question; la Prusse et l'Autriche victorieuses ne voulaient plus reconnaître le traité de 1852 et réclamaient la séparation complète des duchés (voir p. 543). L'Angleterre offrit à la France d'opérer de concert pour imposer un ultimatum. La France rappela « l'issue déplorable » de leurs démarches dans la question polonaise et demanda si l'Angleterre voulait conclure une alliance offensive; l'Angleterre ne répondit pas et la conférence se sépara sans résultat.

3° L'armistice expiré (juin), les alliés envahirent les îles. Le gouvernement danois demanda la paix (voir p. 544). La paix de Vienne (30 oct.) céda les duchés à la Prusse et à l'Autriche.

Rupture entre la Prusse et l'Autriche (1864-66). — Entre l'Autriche et la Prusse le conflit avait commencé dès 1860 avec les tentatives de réforme de la Confédération (voir p. 441). Mais le gouvernement autrichien, en désaccord avec les États allemands sur la question des duchés, s'était rapproché de la Prusse.

Le conflit recommença quand il s'agit de régler le sort des duchés conquis ensemble (voir p. 444). Un conseil extraordinaire des ministres prussiens (21 juillet 1865) déclara les concessions de l'Autriche insuffisantes et la Prusse prête à la guerre. Mais le roi Guillaume ne voulait pas attaquer; l'Autriche, n'ayant pas d'argent, désirait éviter la guerre. La convention de Gastein (août) régla provisoirement la question en partageant les duchés. La France protesta contre cet acte comme blessant le principe des nationalités et la volonté populaire, et renouvelant un procédé dont l'Europe moderne était déshabituée. Ainsi fut formulée la théorie française du droit

des peuples constaté par *plébiscite*, en opposition à la théorie traditionnelle du *droit de conquête* adoptée par la Prusse [1].

Napoléon s'était rapproché de l'Italie, ajournant la question romaine par la convention de septembre 1864 (voir p. 337). Le parti de la paix, revenu au ministère depuis 1862, espérait réconcilier l'Italie avec l'Autriche en lui faisant céder la Vénétie. Mais le gouvernement italien voulait garder son armée prête et l'Autriche persistait à ne pas reconnaître le royaume d'Italie.

Bismarck travailla à conclure une alliance avec l'Italie contre l'Autriche : l'Italie ne pouvait opérer malgré la France; il fallait donc obtenir l'autorisation de Napoléon. Bismarck vint la lui demander. L'entrevue de Biarritz (oct. 1865) [2] fut le fait décisif de cette négociation. Napoléon reprenait sa politique personnelle : faire l'unité nationale de l'Italie, fortifier la Prusse contre l'Autriche, profiter du conflit pour obtenir un territoire et détruire les traités de 1815 [3]. Le jeu de Bismarck fut d'encourager ces espérances sans prendre d'engagement formel. Il décida Napoléon à promettre sa neutralité.

Avec l'Italie, la négociation fut longue. Le gouvernement italien, ayant reçu deux fois déjà une proposition d'alliance (1862 et 1865), ne croyait plus à la sincérité de Bismarck, le soupçonnant d'employer l'Italie pour effrayer l'Autriche. Quand le conflit devint aigu (voir p. 445), la Prusse fit sonder le gouvernement italien, qui envoya à Berlin un général. Mais la négociation traîna. L'Italie espérait obtenir la Vénétie sans guerre, en échange de la Roumanie devenue vacante (voir p. 613). En Prusse, le roi Guillaume et le gouvernement désiraient la paix. Bismarck parvint pourtant à obtenir un traité d'alliance *offensive* pour trois mois (8 avril). L'Italie s'engageait à soutenir par les armes les propositions de la Prusse pour la réforme de la Confédération, la Prusse à obtenir la cession de la Vénétie; l'Italie avait demandé « les territoires italiens soumis à l'Autriche », ce qui impliquait le Tyrol italien, partie de la Confédération; Bismarck refusa. Napoléon promit de rester neutre.

La tactique de l'Autriche fut de retarder la rupture en Allemagne pour forcer la Prusse, en prenant le rôle d'agresseur, à se faire des

1. Sur la formule fameuse *La force prime le droit*, dans laquelle le public français résuma la doctrine de Bismarck, voir p. 439.

2. Bismarck était déjà venu à Biarritz en 1864, mais Napoléon et son ministre des affaires étrangères ne l'avaient pas pris au sérieux.

3. Dans un discours à Auxerre (6 mai 1866) il dit : « Je déteste ces traités de 1815 dont on veut faire aujourd'hui la base unique de notre politique étrangère ». (Thiers venait de faire à la Chambre contre la Prusse et l'unité allemande un discours applaudi même par la majorité impérialiste.)

ennemis des États allemands (ce qui arriva), et en Europe d'isoler la Prusse en satisfaisant l'Italie. Elle proposa à la Prusse (25 avril) de désarmer des deux parts, mais pas en Italie. A la France elle laissa espérer qu'elle céderait la Vénétie, si l'Italie restait neutre; en compensation elle parlait de reprendre la Silésie à la Prusse.

Napoléon, tiraillé entre le prince Jérôme et le parti catholique, hésitait; il revint à son idée favorite, un congrès, pour remanier la carte d'Europe. L'Angleterre et la Russie acceptèrent; la Prusse et l'Italie, par égard pour Napoléon, avaient déclaré adhérer d'avance. Ce fut l'Autriche qui fit avorter le congrès en exigeant qu'on n'y discutât aucun agrandissement et qu'on y invitât le pape.

La rupture se fit en Allemagne, à la Diète (voir p. 446). La Prusse, rassurée du côté de la France, dégarnit sa frontière de l'ouest et concentra toutes ses forces contre l'Autriche et ses alliés.

Guerre de 1866. — La guerre se fit à la fois en Bohême, en Vénétie, et en Allemagne (voir p. 446), entre la Prusse alliée à l'Italie, et l'Autriche alliée à la plupart des États allemands. Napoléon croyait, comme toute l'Europe, que, les forces étant à peu près égales, la guerre durerait longtemps; il comptait, quand les belligérants seraient fatigués, intervenir en arbitre tout-puissant, sans avoir besoin même de combattre. Ce calcul fut déjoué par une condition imprévue, la rapidité sans précédent de l'armée prussienne.

Du côté de l'Autriche la Prusse mobilisa 300 000 hommes et forma trois armées séparées : armée de l'Elbe, 1re armée de Silésie, 2e armée de Silésie, qui entrèrent en Bohême par trois côtés, et, poussant devant elles les Saxons et les Autrichiens (26-30 juin), manœuvrèrent pour se joindre. L'armée autrichienne (220 000 hommes), mobilisée plus lentement, ne défendit pas les défilés et fut réduite à la défensive; elle se concentra dans une position fortifiée près de Kœniggrætz, déjà démoralisée par la marche rapide des Prussiens et le tir rapide de leurs fusils à aiguille.

La guerre se décida en une seule journée. Deux des trois armées prussiennes (Elbe et 1re Silésie) s'étaient rejointes et attendaient la troisième, qui avait à traverser des passages plus difficiles. Elles attaquèrent l'armée autrichienne retranchée sur des hauteurs escarpées dans un pays de forêts, défendue par une artillerie disposée en étages. La bataille de Sadowa (3 juillet) fut longue et meurtrière. Elle fut décidée par l'arrivée de la troisième armée prussienne, qui pénétra jusqu'au milieu des positions autrichiennes sans avoir été aperçue (le général autrichien Benedek dit qu'elle lui fut cachée par le brouillard). L'armée autrichienne, ayant perdu

25 000 hommes et 20 000 prisonniers, se retira en désordre. Elle ne pouvait plus arrêter la marche de l'ennemi sur Vienne.

En Italie, l'armée autrichienne s'était tenue sur la défensive, gardant la Vénétie. L'armée italienne, plus nombreuse, l'attaqua et fut repoussée. Ce fut la bataille de Custozza (24 juin), qui força les Italiens à se replier sur la Lombardie. — Après la nouvelle de Sadowa, les Italiens se firent un point d'honneur de conquérir eux-mêmes la Vénétie; mais l'armée italienne n'obtint aucun succès décisif et la flotte italienne fut détruite (à Lissa) par la flotte autrichienne.

Paix de Prague (1866). — Le gouvernement autrichien, pour concentrer ses forces contre la Prusse, céda la Vénétie à Napoléon, en le priant de négocier la paix avec l'Italie (5 juillet). Napoléon parut l'arbitre de l'Europe. Le ministre des affaires étrangères, partisan de l'Autriche, le poussait à mobiliser pour arrêter la Prusse en la menaçant d'occuper la rive gauche du Rhin dégarnie de troupes prussiennes. Mais le ministre de la guerre avoua que l'armée était désorganisée par l'expédition du Mexique et qu'on ne pouvait pas réunir plus de 40 000 hommes. Napoléon, malade, hésita entre deux politiques : imposer la paix à la Prusse, ou négocier avec elle pour en obtenir des avantages [1]; il laissa passer ainsi le moment d'intimider la Prusse par une démonstration sur le Rhin. La tactique du gouvernement prussien fut de ménager Napoléon par des promesses vagues, pour le maintenir dans l'inaction pendant que l'armée prussienne marchait sur Vienne.

Napoléon essaya d'abord d'arrêter l'Italie en la menaçant de s'allier contre elle à l'Autriche (9 juillet); l'Italie répondit qu'elle était engagée à ne rien conclure sans la Prusse, et refusa l'armistice. Napoléon envoya alors au camp prussien demander au roi d'autoriser l'Italie à un armistice. Puis il proposa les bases de la paix (14 juillet) : intégrité de l'Autriche, dissolution de la Confédération, confédération de l'Allemagne du Nord, cession des duchés. Sur ces conditions on était d'accord. Le règlement difficile fut celui des agrandissements : la Prusse voulait s'annexer plusieurs États allemands; l'Autriche n'osait pas abandonner ses alliés; Napoléon

1. Le 4 juillet, à onze heures du soir, il signait le décret de convocation des Chambres pour faire voter le crédit de mobilisation; le 5, à cinq heures du matin, il donnait contre-ordre. Il tint un conseil le 5; sur l'avis de Drouyn et de l'impératrice il décida de maintenir les préparatifs de guerre; puis, Lavalette ayant représenté le mauvais état de l'armée française et la supériorité du fusil à aiguille, il suspendit sa décision; Drouyn insista, disant qu'une démonstration militaire sur le Rhin suffirait; Jérôme objecta qu'après avoir encouragé la Prusse, une attitude hostile serait d'un mauvais effet. Napoléon resta indécis.

désirait obtenir quelque territoire pour compenser l'agrandissement de la Prusse. Mais Bismarck savait la Prusse maîtresse de la situation par son armée, il imposa toutes ses conditions.

Par la paix préliminaire (Nikolsburg, 26 juil.) l'Autriche se retira des affaires d'Allemagne, cédant les duchés et laissant la Prusse libre de fonder une confédération et de s'annexer les États de l'Allemagne du Nord (excepté la Saxe). Bismarck fit des concessions de forme : 1° Les États allemands au sud du Main restés hors de la future confédération auraient le droit de former une union. 2° Les districts nord du Schleswig devaient être rendus au Danemark si la population le désirait (voir p. 544). — La paix définitive de Prague (23 août) conserva ces deux clauses, mais elles restèrent illusoires.

Napoléon demandait à la Prusse un agrandissement et l'envoyé prussien le laissait espérer (19 juill.). Quand le tsar proposa un congrès pour régler les changements en Allemagne, ce fut Napoléon lui-même qui le refusa, espérant obtenir mieux de la Prusse. Il offrit une entente secrète pour s'aider mutuellement à s'agrandir : la France aurait eu les possessions de Bavière et de Hesse sur la rive gauche du Rhin. Bismarck se fit donner le projet par écrit (pour s'en servir contre Napoléon), puis le refusa et le rendit public (par une conversation avec le correspondant français du *Siècle*). Devant le mouvement d'opinion en Allemagne, Napoléon retira son projet, fit démentir les bruits de négociation (12 août) et se rabattit sur la Belgique. Il proposa à la Prusse (20 août) d'aider la France à acquérir la Belgique et le Luxembourg. Bismarck fit rédiger la proposition sous sa dictée (il la publia en 1870 pour brouiller la Belgique avec la France [1]).

Les États allemands du Sud, isolés, furent vite écrasés par la Prusse (voir p. 447). Ils commencèrent par demander à la France sa médiation; mais Bismarck leur montra les projets d'annexion de Napoléon à leurs dépens et les décida à conclure avec la Prusse des traités secrets d'alliance offensive et défensive (août).

Napoléon n'obtint donc aucun résultat positif, et la Prusse, par une seule guerre, acquit la domination en Allemagne sans que l'Europe eût rien fait pour l'en empêcher. Sa nouvelle façon de combattre avait rendu impuissant le concert européen.

Affaire du Luxembourg (1867). — Le grand-duché de Luxembourg, après la dissolution de la Confédération germanique, restait occupé

1. Les Allemands, en 1870, ont saisi dans les papiers de Rouher et ont publié le rapport de l'envoyé français Benedetti sur cette négociation.

par la garnison prussienne de la forteresse fédérale (voir p. 225). Son souverain le roi de Hollande ne demandait qu'à le vendre; Napoléon saisit l'occasion pour obtenir un agrandissement. Il croyait que le gouvernement prussien n'attendait qu'un prétexte pour retirer sa garnison sans blesser l'opinion allemande ; Bismarck le laissa dans cette illusion. Le roi de Hollande accepta de vendre, sous réserve du consentement de la Prusse; Bismarck ne le refusa pas nettement, mais il rendit publics (19 mars 1867) les traités avec les États de l'Allemagne du Sud conclus en 1866, de façon à montrer la force de la Prusse, et dit au roi de Hollande qu'il lui laissait la responsabilité de ses actes. Le roi crut que Bismarck voulait seulement avoir la main forcée et envoya son consentement (30 mars).

Le traité de cession était prêt (et annoncé en Europe) quand une interpellation fut faite au Reichstag sur le bruit d'un marché conclu par un prince de sang allemand sur un pays allemand. Bismarck répondit que rien n'était conclu encore et fit dire au roi de Hollande qu'en présence de l'agitation de l'opinion en Allemagne la cession du Luxembourg serait un cas de guerre; le roi retira son consentement, malgré l'insistance de la France. Napoléon parut avoir reculé. Ce fut une victoire diplomatique de la Prusse.

La question de la forteresse fédérale fut réglée par une conférence européenne qui revisa le traité de 1839 (voir p. 226).

Conflit latent entre la France et la Prusse (1867-70). — Par la supériorité de son armée la Prusse avait acquis de fait la prépondérance en Europe et elle préparait l'unité complète de l'Allemagne. Les autres grandes puissances ne se résignaient pas à ces deux révolutions qui menaçaient l'ancien équilibre européen. Mais l'Autriche était découragée, l'Angleterre impuissante, le tsar pacifique. La France seule se croyait assez forte pour arrêter la Prusse et rétablir sa propre prépondérance. L'opinion était devenue brusquement hostile à l'unité allemande; on parlait de prendre « la revanche de Sadowa ». En Prusse, l'amour-propre national, exalté par le succès, se manifestait par des menaces contre « l'ennemi héréditaire ». Mais des deux parts ces sentiments belliqueux étaient contre-balancés par la crainte d'une guerre qu'on prévoyait terrible.

Il y eut une période d'hésitation. La visite du tsar et du roi de Prusse à l'Exposition universelle de Paris (1867) parut une promesse de paix. Mais l'entrevue de Napoléon et de l'empereur d'Autriche à Salzbourg (août 1867) inquiéta l'opinion, surtout quand Napoléon, revenu en France, parla dans un discours officiel de « points noirs à l'horizon ». L'ancien parti de la paix (avec

l'Autriche), devenu un parti de guerre, cherchait des alliances contre la Prusse. En Autriche, l'empereur avait donné la direction de la politique étrangère à Beust, ancien ministre du roi de Saxe, ennemi de la Prusse, qui ne renonçait pas à rendre à l'Autriche sa place en Allemagne.

Il y eut alors en Orient une série d'agitations, encouragées, disait-on, par les agents français, pour occuper la Russie et l'empêcher d'intervenir en Occident. Le soulèvement de la Crète soutenu par la Grèce (1866-1868), un mouvement en Bulgarie excité par des bandes venues de Roumanie (1868), une agitation roumaine et un armement (1868), une conspiration en Serbie, un rassemblement de réfugiés polonais en Galicie. Mais le tsar resta pacifique et tout se calma.

Contre la Prusse, le gouvernement français comptait sur le Danemark; Bismarck, avant de faire en Schleswig le plébiscite promis en 1866, exigea des garanties spéciales pour la protection de l'allemand (1867); puis, comme on ne put s'entendre sur les territoires à céder, il rompit les négociations (mars 1868). — Le gouvernement danois envoya son ministre de la guerre à Paris (avril). Les gouvernements autrichien et italien désiraient aussi s'unir à la France. Mais en Autriche Beust était entravé par les Hongrois partisans de la paix et par les Allemands hostiles à la France; en Italie, le ministère de la *Consorteria*, partisan de l'alliance française, était intimidé par le parti radical, irrité de l'affaire de Mentana, et qui voulait s'allier à la Prusse pour forcer la France à abandonner Rome. Tout se passa donc en négociations secrètes, dont la portée a été interprétée de façons différentes, mais qui n'aboutirent à aucun effet pratique.

L'occasion fut l'affaire des chemins de fer belges achetés par la compagnie française de l'Est; le gouvernement belge interdit l'achat (févr. 1869); le gouvernement français attribua cet échec à Bismarck. Napoléon, irrité, proposa à l'Autriche et à l'Italie une triple alliance pour arrêter les empiétements de la Prusse et rendre à l'Autriche sa situation en Allemagne (mars). La négociation fut menée entre les ambassadeurs. L'Autriche accepta une alliance défensive, mais en se réservant le droit de rester neutre si la France était obligée de commencer la guerre (avril). Les Italiens demandaient le retrait des troupes françaises de Rome; ils se contentèrent de la promesse de Napoléon de les retirer aussitôt que possible; mais, quand il fallut faire ratifier le projet (août), le ministère italien exigea le retrait et la déclaration que la France reconnaissait le principe de non-intervention. La négociation resta suspendue, les trois souverains se promirent seulement de ne conclure aucune alliance avant de s'être

avertis. Puis Napoléon accepta un ministère parlementaire dont le chef, Ollivier, s'était déclaré pour la paix et la conciliation avec l'Allemagne. Ce ministère reprit (janv. 1870) le projet de rendre la sécurité à l'Europe en faisant désarmer à la fois la France et la Prusse; l'Angleterre accepta de le transmettre. La France offrait de diminuer de 10 000 hommes son contingent militaire. Bismarck objecta que l'organisation de la Prusse rendait tout désarmement impossible (févr. 1870).

La proposition faite au Reichstag (24 févr.) d'admettre le grand-duché de Bade dans la confédération du Nord renouvela l'agitation contre la Prusse et l'unité allemande; on reprochait à Bismarck de n'avoir pas répondu que ce serait contraire au traité de Prague qui garantissait l'indépendance des États au sud de la ligne du Mein. Bismarck fit répondre dans ses journaux que le traité n'empêchait pas les États du Sud d'entrer dans la Confédération du Nord. L'archiduc autrichien Albert passa quelques semaines à Paris, étudia les forces militaires de la France et proposa à Napoléon un plan de campagne; l'armée française était trop faible, disait-il, pour faire *seule* la guerre à la Prusse; elle devrait envahir l'Allemagne du Sud, où les armées autrichienne et italienne entreraient par la Bavière. Napoléon garda ce plan sans le communiquer (mars).

Le concile du Vatican, puis le plébiscite détournèrent l'attention du gouvernement français. Les puissances catholiques s'étaient abstenues d'intervenir dans la convocation du concile; mais, quand fut déposé le projet de promulgation de l'infaillibilité, le ministre des affaires étrangères français, Daru, d'accord avec Napoléon, rédigea une note pour réserver les droits de l'État et annoncer l'envoi d'un représentant de la France au concile (févr.). Ollivier l'empêcha, le Saint-Siège ayant réclamé le droit de l'Église de régler librement ses affaires (mars). Daru rédigea un mémoire approuvé par l'Autriche; la curie refusa de le transmettre au concile (avril). La France pouvait agir sur le pape en menaçant de retirer ses troupes de Rome; Ollivier décida Napoléon à renoncer à ce moyen. — Daru acheva de rompre avec Ollivier sur la question du plébiscite (voir p. 169).

A la reconstitution du ministère (15 mai), Daru, partisan de la paix, fut remplacé par Gramont, ennemi de la Prusse. Napoléon communiqua le plan de campagne de l'archiduc à des officiers français et envoya à Vienne le général Lebrun, sans mission officielle, pour discuter avec l'archiduc les modifications à son plan : l'Autriche et l'Italie avaient besoin de six semaines pour mobiliser; la France, prête plus vite, entrerait en campagne en Allemagne du Sud; l'Au-

triche et l'Italie armeraient en conservant la neutralité. Lebrun fut reçu en audience privée par l'empereur d'Autriche, qui lui dit ne pouvoir s'engager à déclarer la guerre en même temps que la France (juin) [1]. Napoléon sembla avoir renoncé à la guerre, car le ministre de la guerre demanda à la Chambre 10 000 hommes de moins et Ollivier déclara que la paix n'avait jamais été plus assurée, les gouvernements ayant tous compris la nécessité de respecter les traités sur lesquels reposait la paix de l'Europe, celui de Paris pour l'Orient, celui de Prague pour l'Allemagne (30 juin).

Déclaration de guerre (1870). — La paix semblait assurée, Napoléon était malade, le gouvernement prussien en vacances, quand un incident diplomatique amena brusquement une complication qui en quelques jours aboutit à la guerre entre les deux premières puissances militaires de l'Europe.

Depuis 1869 le gouvernement provisoire d'Espagne cherchait un roi (voir p. 293). Il offrit le trône à un prince catholique, Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen, allié à la famille impériale de France. La proposition fut faite quatre fois [2] au père du prince; il refusa trois fois, la quatrième fois, il accepta (juill. 1870). Le gouvernement

1. Deux diplomates français, le duc de Gramont et Chaudordy, ont donné de ces négociations une interprétation qui a été adoptée en France par une partie de l'opinion et propagée par les historiens allemands adversaires de Beust (Oncken), disposés à croire à un complot secret préparé contre la Prusse. — Gramont a dit que la France, avant de déclarer la guerre, s'était assuré l'aide de l'Autriche et de l'Italie; elle avait sinon un traité en forme, du moins la promesse que l'Autriche la soutiendrait: la neutralité n'était qu'un moyen de se donner le temps de mobiliser. — Chaudordy a raconté que Gramont a discuté (entre le 15 juillet et le 4 août 1870) avec les ambassadeurs et les attachés militaires autrichiens (Metternich et Vitzthum) et italiens (Nigra et Vimercati); on serait convenu d'une neutralité pour donner le temps d'armer à l'Autriche et à l'Italie qui devaient entrer en campagne en septembre, à condition qu'une armée française fût entrée en Allemagne du Sud. — Cette interprétation s'appuie sur deux phrases ambiguës d'une lettre de Beust à l'ambassadeur autrichien (20 juill. 1870). — Quant à l'Italie, le prince Jérôme a déclaré que l'alliance s'est heurtée au désaccord sur la question romaine. Il n'y a donc aucune preuve que la triple alliance ait jamais été autre chose qu'un projet. (Voir **Sybel**, *Begründung des deutschen Reiches*, t. VII).

2. L'idée fut émise d'abord par Salazar, député espagnol unioniste (févr. 1869) : 1° Proposition faite au père du prince, qui refusa (printemps 1869); l'agent français en Prusse, Benedetti, en fut informé et interrogea Bismarck qui parut considérer le refus comme certain. — 2° Proposition portée secrètement en Suisse au père du prince, qui avant toute négociation demanda l'assurance que Guillaume et Napoléon approuveraient et qui en informa Napoléon (sept. 1869). — 3° Proposition portée secrètement avec deux lettres personnelles de Prim à Guillaume et à Bismarck (févr. 1870); Guillaume conseilla de refuser; Bismarck, partisan de l'acceptation, tomba malade et partit pour la campagne. — 4° Proposition du gouvernement espagnol (14 juin); le prince accepta.

français, prévenu dès 1869 des négociations, fut averti officiellement par l'Espagne; il ne répondit pas directement, pour éviter de froisser le sentiment national des Espagnols en paraissant les empêcher de choisir librement leur roi. Il s'adressa au gouvernement prussien, lui déclarant que ce choix faisait mauvaise impression en France. L'opinion regardait l'avènement d'un Hohenzollern en Espagne comme une provocation et une menace de la Prusse; la France, disait-on, ne pouvait pas supporter la reconstitution de l'empire de Charles-Quint. A Berlin, on disait au contraire que le choix d'un souverain espagnol ne regardait pas le gouvernement prussien; c'était une affaire privée de la famille des Hohenzollern, et Guillaume n'avait pas d'autorité sur la branche des Sigmaringen [1].

A la Chambre française, on demanda à poser une question sur la candidature d'un Hohenzollern en Espagne. Le ministère français, en grande majorité partisan de la paix, rédigea une réponse pacifique. Mais Gramont, qui considérait l'affaire comme une intrigue de Bismarck, fit ajouter une phrase à l'adresse de la Prusse; elle fut reçue par des acclamations patriotiques à la Chambre (6 juin), et les journaux commencèrent à parler de la guerre.

Les puissances européennes désapprouvaient la candidature du prince et désiraient maintenir la paix; le gouvernement anglais engagea le gouvernement espagnol à retirer son offre. Napoléon personnellement chargea le roi de Belgique d'engager le prince à retirer son acceptation. Le prince la retira (12 juillet) par une déclaration officielle. On crut l'affaire terminée, Ollivier annonça que la paix était assurée, la rente monta de 2 francs.

Mais Gramont avait déjà posé la question sur un nouveau terrain et créé une nouvelle complication. Convaincu que le prince de Hohenzollern n'agissait que sous la direction secrète du roi de Prusse, il fit demander à Guillaume d'interdire au prince d'accepter cette candidature offensante pour la France. « Personne, dit-il, ne croira qu'un prince prussien puisse accepter la couronne espagnole

1. On a donné de ces faits deux interprétations opposées. — Les Allemands, qui croyaient à un coup monté d'avance entre les trois puissances catholiques pour faire la guerre à la Prusse, ont regardé la résistance subite du gouvernement français à la candidature Hohenzollern comme un prétexte pour se procurer un *casus belli*. — L'opinion française au contraire a cru à une ruse de Bismarck pour piquer l'amour-propre du gouvernement français et l'entraîner à la guerre. — La démonstration de Sybel établit qu'aucune des deux interprétations ne peut être *prouvée*. Mais une indication du roi de Roumanie (Charles de Hohenzollern) en 1894 donne à penser que la candidature a été un instrument pour la politique de la Prusse.

sans l'autorisation du roi, chef de la famille... Si le roi n'a pas permis, qu'il interdise » (7 juillet). Le roi était aux eaux d'Ems ; le gouvernement français envoya Benedetti l'y relancer. Le roi répondit que l'affaire ne regardait pas son gouvernement, et que lui n'avait rien à interdire au prince. Gramont, convaincu que le roi de Prusse essayait de traîner en longueur pour se donner le temps de préparer la guerre, voulut l'obliger à se démasquer et ordonna d'exiger une réponse catégorique. Il s'agissait de montrer à l'Europe que la Prusse avait mené cette affaire et que la France l'avait forcée à reculer. Le roi, au contraire, se maintenait dans l'attitude d'un témoin désintéressé; il dit qu'il attendait la réponse du prince (11 juill.).

Après la renonciation (12 juill.), Gramont, n'ayant plus de motif d'exiger une interdiction, voulut obtenir du roi une déclaration pour satisfaire l'honneur national français ; à la Chambre, le groupe de la Droite belliqueuse annonçait une interpellation sur les garanties prises pour l'avenir. Le gouvernement envoya donc Benedetti dire au roi que la renonciation n'étant pas une réponse suffisante aux réclamations et encore moins une garantie pour l'avenir, le roi devait promettre qu'il ne permettrait plus au prince de reprendre la candidature. Cependant le conseil des ministres français repoussa la mobilisation demandée par le ministre de la guerre.

L'acte décisif se passa à Ems (13 juillet). Le roi était dans le parc. Benedetti vint le matin lui communiquer la demande de garantie. Le roi répondit : « Vous exigez un engagement sans limite de temps et pour tous les cas, je ne puis le prendre ». Benedetti insista; le roi finit par dire qu'il repoussait une fois pour toutes cette exigence inattendue. Puis arriva une dépêche de l'ambassadeur prussien disant que Napoléon faisait demander au roi de lui écrire une lettre personnelle pour l'assurer qu'il n'avait pas voulu porter atteinte aux intérêts de la France. Guillaume, irrité, décida de ne plus recevoir Benedetti et lui fit dire par son aide de camp que la lettre du prince de Sigmaringen était arrivée, confirmant la renonciation, et qu'il regardait l'affaire comme terminée. Benedetti insista pour avoir une audience; l'aide de camp répondit que le roi en restait à sa déclaration du matin.

Bismarck, revenu de la campagne à Berlin, irrité des déclarations de Gramont et des articles des journaux français, annonçait à l'ambassadeur anglais l'intention de réclamer de la France des explications et des garanties. Il reçut par télégraphe le récit de l'entrevue d'Ems, avec autorisation de le communiquer à la presse. Il le publia aussitôt dans son journal officieux (*Gazette de l'Allemagne du Nord*)

sous une forme abrégée et précise [1] qui faisait ressortir nettement le refus du roi de répondre aux réclamations de Benedetti.

L'article envoyé dans toute l'Europe rendit la rupture inévitable. Il fut accueilli en Allemagne comme une manifestation nationale, en France comme une insulte. Le conseil des ministres, tenu le matin du 14 juillet, avait cherché encore à maintenir la paix; il songea au moyen favori de Napoléon, un congrès des puissances pour établir le principe de l'exclusion de tous les princes de famille royale. Un conseil des ministres, tenu à dix heures du soir (à Saint-Cloud), discutait encore quand Gramont reçut et lut une dépêche qui fit décider immédiatement la mobilisation; c'était la nouvelle de l'insulte faite à la France [2]. La guerre fut annoncée le lendemain (15 juillet) à la Chambre par la réponse à l'interpellation sur les garanties. Le gouvernement déclara qu'il avait appelé les réserves et demanda le vote d'un crédit de mobilisation. Une commission, nommée aussitôt, entendit le ministre de la guerre, qui se déclara prêt; Gramont lui donna des explications sur l'insulte et laissa entendre qu'on pouvait compter sur l'Autriche et l'Italie. Puis la Chambre vota les crédits. — Le même jour, à Berlin, à la nouvelle de la déclaration de Gramont, le roi ordonna la mobilisation.

La France déclara la guerre officiellement le 19 juillet.

BIBLIOGRAPHIE

Pour la bibliographie, les documents et travaux d'ensemble, voir chap. XXV. Les souvenirs de diplomates sont nombreux pour cette période.

Documents. Outre les mémoires et correspondances indiqués au chap. XXVI (**Malmesbury**, **Stockmar**, **Martin**), les principaux documents sont :

Pour la Prusse; **Poschinger**, *Preussen im Bundestag, 1851-59*, 1882-84, extraits des archives prussiennes; — **Hahn**, *Fürst Bismarck*, 5 vol., 1878-91 (voir bibl. du chap. XV); — **Sybel**, *Begründung des deutschen Reiches* (voir plus bas).

1. Bismarck s'étant vanté plus tard d'avoir modifié la rédaction de la note pour rendre la guerre inévitable, les socialistes allemands lui ont reproché d'avoir *falsifié* la dépêche d'Ems, et la presse française a répété cette accusation. Il suffit de comparer les deux textes pour constater qu'il n'y a pas eu falsification. La dépêche envoyée à Bismarck (par Abeken) au nom du roi est dans une forme confidentielle et obscure qui ne se prêtait pas à la publication et se termine ainsi : « S. M. laisse à juger à V. Exc. si la nouvelle exigence de Benedetti et notre refus ne doit pas être communiqué à notre ambassadeur et à la presse ». — La note publiée par Bismarck n'ajoute rien qui ne soit dans la dépêche; elle ne fait que l'abréger.

2. Sur la nature de cette insulte il est toujours resté une obscurité. Les historiens allemands la confondent avec l'article sur l'entrevue d'Ems. Une tradition orale dans le monde diplomatique français attribue au roi Guillaume une phrase telle qu'on n'aurait jamais osé la publier.

Pour l'Italie : **Bianchi**, *Storia docum. della diplom. europ.*, 8 vol., 1865-72 (voir bibl. du chap. XI); — **Mme Rattazzi**, *Rattazzi et son temps*, 1881; — **La Marmora**, *Un peu plus de lumière sur... l'année 1866*, trad. de l'ital., 1873. — **Guiccioli**, *Quintino Sella*, 1887 (pour la période 1867-70).

Pour la France : **D'Harcourt**, *Les quatre ministères de Drouyn de Lhuys*, 1882 (parti de l'alliance autrichienne); — **L. Thouvenel**, *Nicolas Ier et Napoléon III, 1852-54*, 1891; *Le secret de l'Empereur... 1860-63*, 2 vol., 1889; — la série des *Souvenirs diplomatiques* de **Rothan** (voir **Waitz**, *Quellenk.*, n° 6356); l'auteur, consul français en Allemagne, a recueilli la tradition diplomatique; — **A. Memor** (pseudon. de **Gramont**), *L'Allemagne nouvelle* (*1863-67*), 1879.

Pour l'Autriche : **Beust**, *Aus drei Vierteljarhunderten*, 2 vol., 1887. — **Vitzthum von Eckstätt**, *Sanct-Petersburg und London, 1852-64*, 1888; *London, Gastein und Sadowa, 1864-66*, 1889, souvenirs d'un attaché autrichien.

Pour les Cobourg : **Ernst II von Sachsen-Coburg-Gotha**, *Aus meinem Leben...*, 3 vol., 1887-89.

Sur les origines de la guerre de 1870 : **Gramont**, *La France et la Prusse...*, 1872. — **Benedetti**, *Ma mission en Prusse*, 1871; — les documents de la *Commission d'Enquête* sur la guerre, 1872; — *Revue des Deux Mondes*, 1878, art. du **prince Napoléon**. — **Lebrun**, *Souvenirs militaires*, 1895; — *Aus dem Leben Kœnigs Karls von Rumänien*, t. II, 1894 (mémoires du roi de Roumanie, Charles de Hohenzollern), fournissent tous deux des détails inconnus à Sybel.

Travaux. Histoires d'ensemble. Coll. Oncken : **Bulle**, *Gesch. des zweiten Kaiserreiches und d. K. Italien*, 1890; — **Bamberg**, *Gesch. der orientalischen Angelegenheit* (de 1856 à 1878), 1892; dans tous deux trop peu de références; — **Oncken**, *Zeitalter des K. Wilhelms*, 2 vol., 1890-92, plus scientifique, très prussien.

H. von Sybel, *Die Begründung des deutschen Reiches durch Wilhelm I*, 7 vol., 1889-94, arrêté à 1870 par la mort de l'auteur, est l'ouvrage le plus considérable pour l'histoire extérieure; gêné par un respect officiel pour le gouvernement prussien et une recherche de la forme littéraire. — **Friedjung**, *Der Kampf um die Vorherrschaft in Deutschland, 1859-66*, t. I, 1897, en cours de publication, autrichien. — **Jerrold**, *Life of Napoleon*, 4 vol., 1874-82. — En outre, les histoires nationales indiquées au chap. XXVI, **Walpole**, **Springer**, **Reuchlin**, **Rosen**, et, pour la France, **Taxile Delord**, *Histoire du Second Empire*, 6 vol., 1870.

Épisodes. Guerre de Crimée : **Geffcken**, *Zur Gesch. des orientalischen Krieges*, 1881; — **Kinglake**, *Invasion of Crimea*, 3e éd., 5 vol., 1863, trad. fr.; *L'invasion de la Crimée*, 4 vol., 1869, anglais, principale histoire; — **C. Rousset**, *Hist. de la guerre de Crimée*, 2 vol., 1877; — **Totleben**, *Défense de Sébastopol*, 4 vol., 1863, russe.

Guerre d'Italie : *Campagne de... Napoléon III en Italie*, 1862, public. du gouvernement français; — *Der Krieg in Italien 1859*, 1859, 3 vol., 1872-76, public. de l'état-major autrichien; — **Lecomte**, *Relation... de la campagne d'Italie*, 2 vol., 1860, suisse.

Guerre des duchés : voir **Waitz**, *Quellenkunde*, nos 6275 à 6286. Il y a deux histoires officielles : *Der deutsch-dänische Krieg 1864*, 2 vol., 1886-87, état-major prussien; — *Den Dansk-Tydske Krieg*, 1808-92, état-major danois.

Négociations entre les deux guerres : **J. Klaczko**, *Les préliminaires de Sadowa*, 1860; — **J. Vilbort**, *L'œuvre de M. de Bismarck, 1863-66*, 1869.

Guerre de 1866 : voir **Waitz**, *Quellenkunde*, nos 6321 à 6347. Il y a deux histoires officielles des deux états-majors : autrichien, 1867-69, prussien, 1868; — en français; **Rüstow**, *La guerre de 1866 en Allemagne et en Italie*, 1866; **Lecomte**, *Guerre de la Prusse en 1866*, 2 vol., 1868, suisse; **Crousse**, *Les luttes de l'Autriche en 1866*, 3 vol., 1868 à 70, traduction belge de l'histoire de l'état-major autrichien.

Affaire du Luxembourg : **Rothan**, *Souvenirs diplom.*, 1882.

Le Concile : **Ollivier**, *L'Église et l'État au concile du Vatican*, 2 vol., 1879.

CHAPITRE XXVIII

LA PRÉPONDÉRANCE DE L'ALLEMAGNE ET LA PAIX ARMÉE

Guerre de France (1870-71). — La France n'avait déclaré la guerre qu'à la Prusse. Mais la Prusse eut avec elle, outre la Confédération du Nord, tous les États souverains du Sud ses alliés. Pour la première fois l'Allemagne combattait tout entière et seule contre la France.

L'Angleterre, après avoir proposé sa médiation, se déclara neutre (19 juil.). — Le tsar, personnellement lié avec le roi de Prusse et désireux de se délivrer du traité de 1856, déclara rester neutre, mais fit savoir qu'il interviendrait contre l'Autriche si elle soutenait la France. — Avec l'Autriche et l'Italie le gouvernement français négocia jusqu'aux premières défaites; il leur demandait de se préparer à la guerre sans sortir officiellement de la neutralité, en déclarant qu'elles armaient pour imposer leur médiation. En Autriche, Beust voulait attendre; le président du ministère hongrois, Andrassy, fit décider la neutralité; mais Beust n'osa pas l'annoncer [1] nettement

1. Sa lettre à l'ambassadeur autrichien (Paris, 20 juillet) contient une de ces phrases à double entente conformes à la tradition de la diplomatie européenne. « Veuillez répéter à l'Empereur et à ses ministres que, fidèles à nos engagements tels qu'ils ont été contresignés dans les lettres échangées l'année dernière entre les deux souverains, nous considérons la cause de la France comme la nôtre et que nous contribuerons au succès de ses armes dans la limite du possible. » Après avoir expliqué que l'Autriche est retenue par la

au gouvernement français, et promit de s'entendre avec l'Italie pour une médiation en commun. En Italie, Victor-Emmanuel voulait la guerre, le ministère ne la crut pas possible vu l'état de l'armée et des finances; il négocia pourtant avec le gouvernement français, mais la question romaine empêcha de rien conclure. La France resta donc seule en face de l'Allemagne.

La guerre se divisa en deux parties séparées par la défaite de Sedan.

I. — Des deux côtés on voulait prendre l'offensive; la mobilisation se fit en quinze jours. Les Allemands, suivant un plan de campagne préparé dès 1868 (par de Moltke), avaient pour objectif de « chercher la force principale de l'adversaire et de l'attaquer où on la trouverait », sur la ligne Metz-Strasbourg. Ils n'essayèrent pas de défendre le pays de Bade et se concentrèrent en Palatinat. Ils se divisaient en trois armées, qui, une fois complètes, s'élevèrent à près de 500 000 hommes. Ire armée (75 000) et IIe armée (plus de 200 000) marchant par la Sarre sur Metz, IIIe armée (plus de 150 000 hommes, surtout Allemands du Sud, sous le prince royal de Prusse) marchant sur Strasbourg.

Les Français voulaient pénétrer en Allemagne en passant le Rhin (probablement au-dessous de Rastatt), de façon à séparer les Allemands du Sud de la Prusse. Ils avaient deux armées, l'armée du Rhin (la principale, où était Napoléon III), en avant de la Lorraine sur la Sarre, l'armée de Mac-Mahon en Alsace. Mais l'armée active, de 750 000 hommes sur le papier, n'atteignait pas en réalité 250 000; la garde mobile, de 600 000 hommes, n'était pas organisée du tout. La mobilisation s'était faite en envoyant à la frontière les régiments tels qu'ils se trouvaient sur le pied de paix sans attendre les hommes qui devaient les compléter. Les régiments avaient à peine la moitié de leur effectif; l'armée du Rhin n'eut guère que 110 000 hommes, l'armée de Mac-Mahon que 40 000. Napoléon III dut renoncer à l'offensive. Ces armées, formées de soldats à long temps de service, braves et expérimentés, étaient mal pourvues de vivres, de munitions, d'ambulances, commandées par des officiers qui avaient pris en Algérie l'habitude d'une guerre irrégulière, sans

Russie, les Hongrois, les Allemands autrichiens, Beust ajoute : « Dans ces circonstances, le mot de neutralité que nous prononçons non sans regret nous est imposé par une nécessité impérieuse... Mais cette neutralité n'est qu'un moyen... de nous rapprocher du but de notre politique, le seul moyen de compléter nos armements et de ne pas nous exposer sans défense à une attaque soudaine. » Gramont l'interpréta comme une promesse de secours; elle peut se rapporter à l'engagement pris par les trois souverains en 1869 de ne conclure aucun traité sans s'en avertir, et n'être qu'une vague promesse de médiation.

plan de campagne arrêté, sans renseignement sur les forces et la position de l'ennemi, sans connaissance topographique du terrain et même sans cartes (on n'avait donné que des cartes des pays allemands). Elles marchaient lentement, en désordre, les corps mal reliés entre eux, exposés à une attaque imprévue, sans éclaireurs, parfois même sans gardes. Il en avait été à peu près de même en Crimée et en Italie; mais l'adversaire était pareil. En 1870 c'était la guerre entre une petite armée d'ancien régime et une grande armée organisée scientifiquement. Cette guerre se divisa en trois actes.

1° Les Allemands, prenant l'offensive, attaquèrent à la fois l'armée d'Alsace et l'armée du Rhin (6 août). — L'armée d'Alsace, écrasée par la IIIe armée à Frœschwiller-Reichshoffen, bataille confuse engagée sans intention par les Bavarois, évacua en désordre l'Alsace et se replia par le col de Saverne sur Châlons. — L'armée du Rhin, attaquée par la Ire armée à Forbach-Spickeren (escarpement pris d'assaut par les Prussiens), se replia sur Metz. — Le résultat fut l'abandon de l'Alsace où les Allemands n'eurent plus qu'à assiéger Strasbourg, la chute du ministère Ollivier, la retraite des troupes de Rome et en Europe l'impression de la défaite irrémédiable de la France. L'Italie, qui négociait encore, se décida à rester neutre. Elle avait avec l'Autriche un traité de neutralité, mais armée : pour résister plus facilement aux sollicitations de Napoléon, elle conclut avec l'Angleterre un traité qui les engageait toutes deux à rester neutres.

2° Les trois armées allemandes attaquèrent l'armée du Rhin, portée à plus de 150 000 hommes, et l'arrêtèrent par trois séries de batailles, les plus meurtrières de la guerre, Borny (14 août) à l'est, Mars-la-Tour (16 août) au sud-ouest, Gravelotte (18 août) au nord-ouest, jusqu'à ce que la IIe armée eût tourné Metz et lui eût coupé la retraite. Le résultat fut d'immobiliser la principale armée française, formée des soldats d'élite (la garde impériale), la seule capable d'arrêter l'ennemi. Les Allemands laissèrent devant Metz les Ire et IIe armées fondues en une seule (200 000 hommes) qui enferma les Français par une ligne de retranchements. La IIIe armée marcha sur Châlons; une IVe armée (75 000 hommes) resta sur la Meuse, pour arrêter les secours envoyés aux Français.

3° Une armée improvisée à Châlons avec les débris de l'armée d'Alsace et des renforts de qualité inférieure, partit sous Mac-Mahon pour aller dégager l'armée de Metz par le nord. Elle avança si lentement qu'elle donna le temps à la IIIe armée d'arriver; arrêtée par l'armée de la Meuse, puis poussée vers le nord, elle fut enfermée

dans Sedan où elle fut prise tout entière avec Napoléon III (2 sept.). Il ne restait plus d'armée française. L'Italie occupa Rome.

II. — La seconde partie de la guerre fut plus longue, plus compliquée, mais beaucoup moins importante militairement. La France envahie, privée d'armée régulière, résista pour sauver l'honneur national. Elle improvisa des armées formées des dépôts de régiments, des marins, des *mobiles*, des *mobilisés* (levée en masse de tous les hommes de vingt et un à quarante ans), pourvues d'armes achetées en Angleterre, qui étonnèrent les Allemands par leur résistance [1]. Mais l'issue définitive ne fut jamais douteuse, malgré les illusions des Français. La guerre se réduisit au siège de Paris et aux tentatives faites pour délivrer Paris; elle se divisa en trois actes.

1° Les IIIe et IVe armées allemandes marchèrent sur Paris, pendant que la IIe bloquait l'armée de Metz. Le gouvernement français envoya Thiers (12 septembre) en Europe chercher des alliances. L'opinion, défavorable à Napoléon III, avait tourné en faveur de la France envahie contre les Allemands devenus brusquement trop forts; elle se marqua par des manifestations de sympathie et des souscriptions privées; mais aucun gouvernement n'osa intervenir. J. Favre (circulaire du 6 septembre) posait pour condition de la paix : « Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses ». A l'entrevue de Ferrières (voir p. 173), Bismarck demanda l'Alsace; on ne put même pas s'entendre sur un armistice (19 septembre). Les Allemands prirent les hauteurs de Châtillon qui leur donnaient le moyen de bombarder Paris par le sud (19 sept.), et investirent Paris. — Bazaine, voulant réserver l'armée de Metz, n'essaya pas de forcer le blocus, négocia avec les Allemands (voir p. 174) et fut enfin réduit par la famine à livrer son armée (27 oct.). — La Russie déclara (31 oct.) qu'elle ne se regardait plus comme liée par le traité de 1856 et reprenait sa liberté d'action sur la mer Noire. Thiers fut envoyé pour négocier un armistice (31 oct.); Bismarck demandait l'Alsace et 3 milliards; la négociation près d'aboutir fut rompue (5 décembre) [2].

1. Il y aurait eu, d'après **Freycinet**, *La guerre en province*, 1871, jusqu'à 230 000 hommes de ligne, 32 000 cavaliers, 110 000 mobiles, 180 000 mobilisés, 30 000 francs-tireurs et 1400 canons. Voir l'appréciation de ces armées par un officier allemand, **von der Goltz**, *Léon Gambetta et ses armées*, 1877, trad. fr.

2. On a expliqué la rupture par différents motifs : l'insurrection du 31 octobre, qui fit craindre au gouvernement provisoire un soulèvement en cas d'armistice, des exigences nouvelles de Bismarck pour les sûretés à prendre contre Paris, le mécontentement du roi Guillaume contre la proclamation de Gambetta sur Bazaine.

2° L'armée de la Loire formée à Orléans (plus de 150 000 hommes) commença (oct.) à marcher sur Paris, malgré l'avis du général qui n'avait pas confiance dans ces troupes improvisées. Elle fut bientôt arrêtée par la IIe armée allemande devenue disponible par la prise de Metz, et après trois jours de combat (1-3 décembre) se retira désorganisée derrière la Loire. — L'armée créée dans Paris, surtout avec des mobiles et des gardes nationales (300 000 hommes), essaya de sortir vers le sud à la rencontre de l'armée de la Loire, fut arrêtée et rentra dans Paris (30 nov.-2 déc.).

3° Une campagne d'hiver, par un froid exceptionnel, acheva de détruire les armées françaises. L'armée de la Loire (Chanzy), attaquée par la IIe armée, se retira sur le Mans (16 décembre). — L'armée de l'Est (Bourbaki), formée d'un morceau de l'armée de la Loire, devait marcher par la Franche-Comté sur Belfort pour forcer les Allemands à revenir en menaçant leurs communications sur les derrières. — Une armée formée dans le Nord (Faidherbe) devait marcher sur Paris. — L'armée de la Loire fut mise en déroute, au Mans (10-12 janvier), l'armée du Nord à Saint-Quentin (19 janvier); l'armée de l'Est, retardée par le froid, arrêtée par une petite armée allemande bien retranchée (Villersexel, 9 janv., Héricourt, 15-18 janv.), fut cernée au sud et se réfugia sur le territoire suisse (1er févr.). — Paris, bombardé depuis le 27 décembre, n'ayant plus de vivres, fit une sortie sans but (Buzenval, 19 janv.), puis capitula (24 janv.).

Traités de Londres et de Francfort (1871). — La Russie, en dénonçant le traité de 1856, avait ouvert un *casus belli*. L'Angleterre et l'Autriche protestèrent[1], l'Angleterre menaça même. Mais aucune des puissances garantes du traité n'avait le moyen de faire la guerre. Bismarck proposa de régler la question par une conférence (janv. 1871). La Russie accepta le principe qu'une puissance n'a pas le droit de se dégager d'un traité; mais ce ne fut qu'une concession de forme. La Conférence de Londres annula les articles rejetés par la Russie et rédigea un nouveau traité qui rendit à la Russie sa liberté sur la mer Noire (13 mars). Le sultan d'ailleurs accepta sans réclamer.

Entre la France et l'Allemagne les négociations se divisèrent en trois actes.

1° Un *armistice* fut conclu pour donner le temps d'élire une assem-

1. D'après le *Journal* du *Kronprinz*, le roi Guillaume fut très mécontent de la circulaire russe, dit qu'elle passait la plaisanterie et qu'il ne donnerait plus la main à Gortschakoff, auteur de « ce coup de Jarnac ». Au Congrès de Berlin, en 1878, Gortschakoff raconta qu'il avait été inquiet, la Russie n'avait pas d'armée prête.

blée qui discuterait la paix; l'armée de l'Est restait en dehors de l'armistice (28 janv.).

2° Les *préliminaires* conclus à Versailles entre Bismarck et Thiers au nom de l'Assemblée nationale (26 févr.) décidèrent les conditions de la paix. Bismarck demandait toute l'Alsace, y compris Belfort, un morceau de la Lorraine et 6 milliards; Thiers, à force d'insister, obtint de garder Belfort[1] et de réduire à 5 milliards. L'armée allemande entrerait dans Paris et y resterait jusqu'à l'acceptation. L'assemblée, par 546 voix contre 107, vota d'urgence le traité (1er mars); les Allemands n'avaient eu le temps d'occuper que les Champs-Élysées.

3° Pour le traité définitif la négociation commença à Bruxelles (fin mars). Il restait à régler le mode de paiement de l'indemnité, l'achat des chemins de fer des pays cédés, les relations de commerce. Les Allemands réclamaient le paiement en numéraire, la cession des chemins de fer sans indemnité, le retour aux traités de commerce de 1862; on ne put s'entendre. — La Commune arrêta les négociations; les Allemands restèrent neutres, mais Bismarck au Reichstag parla de la nécessité de maintenir l'armée prête. — Thiers inquiet reprit les négociations à Francfort (mai). Le traité de Francfort (20 mai) régla les frontières nouvelles, le mode de paiement des 5 milliards, l'époque de l'évacuation par les Allemands.

Bismarck consentit à racheter les chemins de fer à la compagnie de l'Est pour 325 millions (il en offrait d'abord 100), à accepter une partie du paiement sous forme de valeurs sûres en papier, et à renoncer au traité de commerce de 1862; mais il exigea que les tarifs de douane entre les deux nations fussent abaissés au taux de la nation la plus favorisée[2].

Conditions nouvelles de la politique européenne depuis 1871. — La guerre de France a bouleversé la politique de l'Europe. Elle a créé l'Empire allemand, c'est-à-dire l'unité de l'Allemagne sous la domination militaire de la Prusse (voir p. 157). — Elle lui a donné en Europe une prépondérance incontestable. — Elle a détruit le pouvoir temporel du pape et achevé l'unité de l'Italie. — Elle a fait cesser la neutralité de la mer Noire et rouvert la question

1. Le roi avait consenti à ne pas exiger l'entrée des Allemands dans Paris; Thiers obtint Belfort en échange de l'entrée dans Paris.

2. C'est ce qu'on a surnommé en France un « Sedan industriel ». C'était le maintien du régime de semi-libre-échange essayé en Europe depuis 1860 et auquel la France a renoncé. En fait, comme on ne pouvait imposer par voie diplomatique une restriction à la législation des deux pays, le traité se borna à désigner quelques nations avec lesquelles l'égalité de droits devait être maintenue.

d'Orient. — Elle a détruit l'Empire et établi en France le premier gouvernement républicain qui ait duré. — Elle a enlevé à la France trois départements, (1 500 000 hectares, plus de 1 500 000 âmes) et créé une *question d'Alsace-Lorraine.*

En outre, elle a changé les idées des gouvernements et des peuples d'Europe sur la politique extérieure. Le service militaire universel, adopté par tous les grands États du continent à l'imitation de l'Allemagne, en faisant entrer dans l'armée les jeunes gens des familles riches, a intéressé personnellement les membres des gouvernements et des parlements à éviter la guerre. Le nouveau système de guerre, avec les masses énormes de troupes, l'invasion, les réquisitions, l'arrêt complet des affaires, les nouveaux engins de destruction, a rendu la guerre si redoutable que tous les peuples désirent l'éviter, et si odieuse qu'aucun homme politique n'ose plus s'en déclarer responsable. Les assemblées représentatives, devenues à la fois plus puissantes et plus démocratiques, ont tenu plus de compte des désirs de la masse pacifique de la nation et ont pesé plus fort sur les gouvernements pour les détourner de la guerre.

La volonté personnelle des souverains et des ministres, qui avait déterminé les guerres de la période précédente, a été désormais paralysée par les sentiments des peuples. L'action des hommes d'État, bien que quelques-uns depuis 1871 aient été considérables (Bismarck, Andrassy, Gortschakoff, Disraeli et Gladstone), est devenue moins sensible sur les événements. C'est en Orient seulement, dans les pays restés en dehors des conditions de la vie contemporaine, avec des souverains absolus et des armées mal exercées, qu'ont continué les guerres et les opérations diplomatiques effectives : toute l'histoire politique de l'Europe depuis 1871 s'est concentrée dans la péninsule des Balkans. Dans l'Europe civilisée la diplomatie, privée de son seul procédé d'action efficace, le recours à la guerre, s'est réduite à un jeu de manifestations de sympathie ou d'antipathie. Les diplomates ont continué à combiner des alliances dépourvues de sanctions militaires ; les journaux ont continué à recueillir les nouvelles à sensation, venues du monde diplomatique; le public a été maintenu dans une inquiétude permanente; mais il ne s'est plus produit aucun événement effectif.

L'invasion allemande a transformé l'image que les Français se faisaient de la guerre : ils la voient sous la forme non plus d'une « expédition » mais, d'une « invasion ». Les représentants qui dirigent la politique extérieure savent que l'énorme majorité de leurs électeurs ne veut *en aucun cas* une guerre offensive.

Mais le traité de Francfort, en annexant à l'Allemagne l'Alsace-Lorraine, malgré la volonté formelle des habitants, a créé en Europe une question nouvelle. Elle s'est posée confusément d'abord dans l'opinion française, sous la forme populaire de *revanche* : c'était encore la vieille idée que la guerre est un duel entre deux peuples, où le vaincu doit mettre son honneur à recommencer. Cette formule donna aux Allemands, et peut-être à l'Europe, l'impression que la protestation des Français contre le traité de Francfort partait des mêmes sentiments qu'autrefois la haine des traités de 1815. Il est vrai qu'en 1815 l'amour-propre était seul en jeu, tandis que l'annexion des Alsaciens-Lorrains *malgré eux* soulevait une question de *justice* politique : car, en violant le principe fondamental de la démocratie, elle rendait impossible de reconnaître la légitimité du traité de Francfort, comme contraire au droit des annexés. Mais la formule de la revanche mêlée à la revendication de l'Alsace-Lorraine lui donna l'apparence d'une simple réclamation de territoire, fondée seulement sur un sentiment national de rivalité. — Aujourd'hui même l'opinion française n'est pas arrivée à poser nettement la question sur le terrain rationnel du droit des peuples. Les représentants de la France, bien que désireux de maintenir la paix, n'ont jamais pu déclarer que les Français acceptaient le traité de 1871 et n'ont pas pu faire comprendre pourquoi ils ne l'acceptaient pas. Un point seulement a paru clair à l'Europe, c'est que la France, devenue l'ennemie irréconciliable de l'Allemagne, n'attendait qu'une occasion de lui faire la guerre; politique exprimée plus tard par la formule de Gambetta : « Pensons-y toujours et n'en parlons jamais ».

Comme après 1815, la politique européenne a consisté à maintenir la France en paix. Comme l'Autriche en 1815, l'Allemagne s'est chargée de ce rôle. N'ayant plus rien à demander, « saturée [1] », comme autrefois l'Autriche, elle a travaillé à maintenir le *statu quo*, c'est-à-dire ses conquêtes et sa prépondérance. Mais l'Autriche, avec sa diplomatie sans armée, avait vite perdu sa prépondérance; l'Allemagne, en possession de la plus forte armée d'Europe, a gardé la sienne.

L'alliance des trois empereurs (1871-76). — La politique agressive de Bismarck en 1864 et 1866, les annexions de 1866 et 1870, toutes fondées uniquement sur le droit de conquête, avaient donné en Europe l'impression que l'Allemagne allait, comme autrefois Napoléon Ier, profiter de la supériorité incontestable de son armée

1. Expression de Metternich, reprise par Bismarck.

pour continuer ses annexions; on s'attendait à la conquête des pays germaniques, les Pays-Bas, les États allemands d'Autriche, la Suisse allemande. L'empereur avait déclaré (proclamation du 18 janvier, discours du trône 21 mai) que l'Allemagne, désormais unie et forte, ne travaillerait plus qu'à maintenir la paix de l'Europe, mais on se défiait de ces démonstrations. Pendant quelques années, dans les petits États voisins de l'Empire, Hollande, Belgique, Luxembourg, Suisse, Danemark, l'opinion resta inquiète, en défiance des Allemands. En fait le gouvernement allemand, depuis 1871, n'a fait ni guerre ni conquête et n'est jamais sorti de son programme pacifique.

Les autres puissances reconnurent la prépondérance de l'Allemagne et les gouvernements se rapprochèrent pour manifester leur désir de maintenir la paix. L'Autriche commença; la création de l'Empire lui ôtant toute pensée de chercher à reprendre un rôle en Allemagne, elle tournait désormais sa politique vers l'Orient (suivant le conseil de Bismarck en 1862), et de ce côté elle avait besoin de l'Empire allemand pour contre-balancer la Russie. L'entente cordiale entre l'Autriche et l'Allemagne, qui a toujours duré depuis, s'annonça en 1871 par une série de manifestations : — déclaration de Beust aux Délégations d'Autriche et de Hongrie sur l'amitié de l'Autriche avec l'Allemagne et l'Italie, qui faisait de l'Europe centrale le boulevard de la paix (juillet), — entrevue de Gastein entre Bismarck et Beust (août), — entrevue des deux empereurs à Salzbourg (sept.). Elle fut consolidée par la chute de Beust (voir p. 513) et l'avènement aux affaires étrangères d'Andrassy, représentant de la Hongrie alliée naturelle de l'Allemagne contre les Slaves (déc. 1871).

En Russie, l'opinion, dans le parti national slave et le monde des fonctionnaires, commençait déjà à se manifester contre les Allemands. Mais le tsar, personnellement ami de l'empereur Guillaume, tenait à conserver les relations amicales commencées en 1863 pendant la lutte contre les Polonais. Il marqua ses sentiments par le toast à l'empereur où il rappela la fraternité des armées allemande et russe et l'amitié entre les deux souverains, « la meilleure garantie pour la paix et l'ordre en Europe » (8 déc. 1871).

L'Italie, inquiète des manifestations du parti catholique en France pour le rétablissement du pouvoir temporel, commença à se rapprocher de l'Allemagne. Le mouvement se marqua par la visite du prince héritier Humbert à l'empereur, à Berlin (mai 1872).

L'entente entre les puissances se manifesta par l'entrevue des trois empereurs et de leurs ministres à Berlin (sept. 1872). Bis-

marck en expliqua le sens : « L'Europe reconnaissait le nouvel Empire allemand comme le boulevard de la paix générale ». C'est ce qu'on appela improprement « l'alliance entre les trois empereurs » (aucun traité ne fut conclu). Il y eut d'autres entrevues, à l'Exposition de Vienne (1873), — à Pétersbourg (1874), — dans les montagnes d'Autriche, Ischl (1874-75), Salzbourg (1876), — en Bohême (1875-76). — Le roi d'Italie vint à Vienne, à Berlin (1873), les deux empereurs lui rendirent sa visite (1875), mais ne vinrent pas à Rome à cause du pape, et l'on en resta à des relations de politesse.

L'Angleterre et la France se tinrent en dehors, isolées, en face des monarchies du centre et de l'est. Cet état pacifique dura jusqu'aux affaires d'Orient en 1876, sans autre incident [1] que les bruits de guerre entre la France et l'Allemagne (avril-mai 1875), dont l'histoire certaine n'est pas connue [2].

1. Je ne compte pas l'intervention d'un croiseur allemand dans la guerre civile de Carthagène (1873), ni le conflit entre l'Allemagne et la Belgique à propos des déclarations des évêques belges contre Bismarck (1875).

2. Voici les faits non contestés. L'Assemblée nationale venait de voter une loi militaire sur les cadres de l'armée. L'état-major allemand (Moltke) déclara que cette loi ne se comprenait que si la France préparait une guerre prochaine. Le gouvernement allemand chargea son ambassadeur à Paris, Hohenlohe, de réclamer des explications; Hohenlohe se présenta un soir au ministre des affaires étrangères Decazes et lui dit : « Je suis chargé par mon gouvernement de vous déclarer qu'il regarde vos armements comme un acte menaçant; voulez-vous en prendre acte? » Decazes refusa d'en prendre acte, disant que les soupçons étaient injustes. — Un journal allemand officieux (*Post*) publia un article « Guerre en vue » qui discutait les chances d'une guerre. — Vers le même temps Radowitz venait en mission spéciale de l'Allemagne auprès du tsar. — Le bruit courut dans le monde diplomatique de toute l'Europe que la France était menacée de la guerre; Decazes demanda secours à Orloff, l'ambassadeur russe, et déclara que si les Français étaient attaqués, ils se retireraient derrière la Loire. Un article du *Times* raconta que le parti militaire prussien voulait faire déclarer la guerre, marcher sur Paris et réclamer de nouveaux milliards. — En Russie, le chancelier Gortschakoff, averti par l'ambassadeur français Leflô, lui répondit : « Soyez forts! Vous êtes trop riches pour ne pas exciter l'envie. » Leflô obtint une audience du tsar, lui exprima ses craintes, et lui demanda s'il couvrirait la France de son épée; le tsar répondit que sa parole suffirait, qu'il allait à Berlin et y exprimerait ses sentiments pour le maintien de la paix. — Le 11 mai, le tsar voyait l'empereur à Berlin, les bruits de guerre cessèrent aussitôt. — Quelque temps après, l'empereur Guillaume disait à l'ambassadeur français que ces bruits étaient nés de manœuvres de Bourse, et à l'attaché militaire français : « On a voulu nous brouiller. » Bismarck au Reichstag (février 1886) déclara que les journaux s'occupaient trop des affaires étrangères.

Ces faits ont reçu deux interprétations. Gortschakoff a laissé entendre, et l'ambassadeur Gontaut-Biron a dit que le gouvernement prussien avait décidé la guerre, qu'il envoyait Radowitz au tsar pour le sonder et que, sans l'intervention du tsar, il aurait attaqué la France. Cette opinion paraît avoir été

Affaires d'Orient (1875-76). — Depuis la défaite de la France, la Russie avait pris l'influence dominante sur le gouvernement turc. Elle obtenait la création d'un *exarque des Bulgares* qui enlevait la direction religieuse des Bulgares orthodoxes au patriarche grec de Constantinople pour la donner à un prélat slave protégé de la Russie. Le parti national slave en Russie créait une Société libératrice des Slaves, dirigée par un comité central et des sous-comités qui excitaient les chrétiens slaves en Bosnie et en Bulgarie et se tenaient en rapport avec les agents consulaires russes [1].

Les orthodoxes serbes d'Herzégovine finirent par s'insurger (juil. 1875), ce qui ouvrit la question d'Orient. La note d'Andrassy (voir p. 600) énuméra les garanties à exiger des Turcs pour rétablir la paix, on renonça seulement à la forme d'une note collective pour ne pas blesser le sultan.

Mais les insurgés exigèrent des réformes que la Porte refusa; puis ils repoussèrent l'armée turque avec l'aide des Monténégrins (avril 1876). Le sultan, menacé par la Russie, n'osa pas déclarer la guerre au Monténégro; mais il envoya sur sa frontière une armée. Le prince de Monténégro déclara ouvertement la guerre. Alors l'excitation contre les Turcs devint telle que le parti de la guerre prit le pouvoir en Serbie et en Roumanie, et que les Bulgares s'insurgèrent (mai 1876). En même temps le massacre des consuls d'Allemagne et de France par les musulmans, à Salonique, obligeait les puissances à intervenir. On comptait sur l'accord de l'Europe pour forcer la Porte à des réformes qui arrêteraient les troubles. Mais le ministère Disraëli, reprenant la politique anglaise traditionnelle de défendre en tout cas l'Empire ottoman contre la Russie, refusa d'adhérer au *memorandum* de Berlin rédigé par les autres puissances, et envoya séparément sa flotte près de Constantinople, donnant aux Turcs l'impression que l'Angleterre les soutenait.

La Serbie déclara la guerre : de petites armées serbes, formées

celle de la plupart des diplomates d'Europe. — Bismarck a déclaré au contraire que ni lui, ni l'empereur n'ont voulu la guerre, qui aurait été une « stupidité colossale »; que tout cet incident a été un coup monté entre Gortschakoff et Gontaut-Biron, tous deux ses ennemis personnels, pour lui créer des ennuis et se poser eux-mêmes en sauveurs de la paix; ils auraient profité de la mission de Radowitz et du voyage du tsar à Berlin, que Gortschakoff connaissait d'avance, pour faire croire à une proposition de guerre et à une intervention du tsar.

1. Cette action secrète a été révélée par des lettres que le gouvernement turc s'est procurées en 1872, et a publiées en 1877, mais en supprimant les noms propres. On peut discuter si les agents russes opéraient sur l'ordre de leur gouvernement ou à son insu.

de milices, entrèrent sur le territoire turc (juillet); elles furent bientôt rejetées en Serbie. Le tsar, protecteur déclaré des Serbes, laissa enrôler des volontaires russes par les comités et parla publiquement de la guerre peut-être prochaine; il finit par imposer aux Turcs une trêve de deux mois (nov.). Puis, Disraëli ayant fait en Angleterre une déclaration menaçante, le tsar commença à mobiliser son armée (nov.). Il fit encore accepter à l'Angleterre la conférence de Constantinople, formée des ambassadeurs des six puissances; on rédigea un projet de réformes, mais le gouvernement turc refusa de le recevoir (voir p. 602).

Les puissances retirèrent leurs ambassadeurs (janv. 1877) et la Russie finit par décider les autres puissances à signer le protocole de Londres, par lequel elle s'engageait à désarmer si le sultan s'engageait à faire les réformes promises (voir p. 603). La Porte ayant repoussé ce protocole, la Russie annonça que tous les projets de réforme s'étant heurtés à une résistance insurmontable de la Porte, ses intérêts la forçaient à mettre fin aux troubles. Alexandre II, malgré son désir de la paix, avait fini par céder au parti national qui depuis deux ans menait une campagne de presse (dirigée par Aksakoff) pour décider le gouvernement à aller au secours des frères slaves opprimés par les Turcs.

Guerre de Turquie (1877-78). — Toutes les puissances d'Europe se déclarèrent neutres; l'Angleterre, au nom des traités, protesta, mais en ajoutant qu'elle n'interviendrait que pour défendre des intérêts anglais, le canal de Suez, Constantinople, les Dardanelles.

La Russie, outre le Monténégro resté en guerre, eut pour alliée la Roumanie qui, n'ayant pu obtenir la neutralité, préféra s'entendre avec la Russie et lui offrit le passage pour son armée à condition que la Russie garantirait l'intégrité de son territoire.

La guerre se divisa en quatre opérations.

1° L'armée russe entra en Roumanie (avril) et passa le Danube lentement (mai-juin), malgré la flottille turque; elle se servit du matériel de la Roumanie, mais refusa le concours de son armée.

2° L'armée russe envahit la Bulgarie et, laissant de côté le quadrilatère de forteresses turques, marcha sur les Balkans; l'avant-garde (Gourko) surprit et occupa la passe Chipka, elle essaya de descendre de l'autre côté et fut repoussée, mais garda la passe. L'armée turque se retrancha dans Plewna au croisement des principales routes de Bulgarie et repoussa deux attaques (fin juillet). L'armée russe se résigna à faire le siège en règle et à demander l'aide de l'armée roumaine.

3° Le siège de Plewna fut long et meurtrier (sept.-déc.). Les soldats turcs, en majorité Albanais, s'étant débarrassés de leurs officiers et divisés en petits groupes, à l'abri dans des tranchées, ayant de bons fusils (Martini et Snyder) et des cartouches à volonté dans l'arsenal de Plewna, se défendaient à coups de fusil et tuaient beaucoup d'ennemis (16 000 Russes, 5000 Roumains). L'armée russe, mal approvisionnée, n'avait pas d'outils pour creuser des tranchées. Il fallut attendre l'arrivée des renforts (oct.) pour cerner la place; on finit par l'enfermer, afin de la prendre par la famine. L'armée turque de secours fut arrêtée. L'armée de Plewna, affamée, sortit de ses retranchements, attaqua, fut cernée et capitula (10 déc.). La Serbie, qui armait depuis longtemps, déclara de nouveau la guerre.

4° L'armée russe traversa les Balkans malgré la neige et le froid, força les défilés, cerna et prit une armée turque dans la montagne, puis descendit par la vallée de la Maritza sur Philippopoli où elle dispersa la dernière armée turque (14-17 janv. 1878) et arriva à Andrinople.

Paix de San Stefano et Congrès de Berlin (1878). — Le sultan, n'ayant plus d'armée, envoya demander la paix, déclarant s'en remettre à la générosité du tsar; la Russie signifia ses conditions par le protocole d'Andrinople (31 janv.) : indépendance et agrandissement de la Roumanie, de la Serbie, du Monténégro, principauté de Bulgarie, autonomie de la Bosnie. L'Angleterre, inquiète, se prépara à envoyer une flotte (28 janv.), puis fit entrer ses vaisseaux dans les Dardanelles, malgré la protestation du sultan. La Russie répondit à cette manifestation en déclarant qu'elle se regardait comme libre d'occuper Constantinople (févr.); on évita le conflit par un accord provisoire. Comme le gouvernement turc faisait traîner les négociations, le grand-duc Nicolas transporta son quartier général à San Stefano; là le plénipotentiaire russe, Ignatieff, imposa son ultimatum. Les *préliminaires* de San Stefano (3 mars 1878) concluaient la paix sur les bases du protocole du 31 janvier (voir p. 603).

La Russie avait opéré exclusivement dans l'intérêt de ses protégés slaves. Le gouvernement anglais répondit par des démonstrations belliqueuses, mais il hésita à s'engager seul dans un conflit où aucune autre puissance ne le suivrait. La Russie, épuisée, désirait la paix. Les gouvernements russe et anglais finirent par s'entendre sur les questions à discuter en congrès européen. Pour faire contrepoids aux acquisitions de la Russie en Asie, l'Angleterre conclut un traité secret avec le sultan (4 juin), s'engageant, si les annexions

russes étaient maintenues, à défendre l'Asie Mineure; le sultan en échange promettait des réformes dans ces pays et autorisait l'Angleterre à occuper Chypre.

Le Congrès de Berlin, formé des ministres et des ambassadeurs des six grandes puissances (Russie, Allemagne, Autriche, Angleterre, France, Italie) et du sultan, sous la présidence de Bismarck (juin-juil. 1878), manifesta la prépondérance de l'Allemagne en Europe. Bismarck avait déclaré qu'il acceptait le rôle non d'arbitre, mais « d'honnête courtier » pour aider à rétablir la paix.

Le Congrès régla toutes les questions soulevées dans l'Empire ottoman par les insurrections et les guerres. Toutes les puissances étaient d'accord sur l'occupation de la Bosnie par l'Autriche et l'imposèrent aux Turcs. Le désaccord porta sur la Bulgarie, l'Asie Mineure, le Danube. — Pour la Bulgarie, les puissances obligèrent la Russie à céder (voir p. 633). — Contre les annexions de la Russie en Asie Mineure, l'Angleterre protesta pour la forme, et en profita pour publier le traité secret qui lui livrait Chypre. — Sur la question du Danube, l'Autriche obligea la Russie à accepter la neutralisation et la destruction des forteresses.

Le Congrès s'occupa aussi de la Grèce (voir p. 603), et imposa à la Serbie et à la Roumanie l'égalité politique des Juifs.

Formation de la Triple Alliance (1879-83). — Le règlement de la question d'Orient à Berlin avait rompu l'entente entre les empires; Gortschakoff ne pardonnait pas à Bismarck de ne pas avoir soutenu les demandes de la Russie. L'Autriche, maîtresse de la Bosnie, travailla à accroître son influence sur les chrétiens des Balkans, et à s'ouvrir une route de commerce par Salonique, ce qui la mit en concurrence avec la Russie. Le désaccord se marqua par des articles dans les journaux russes contre l'Allemagne et des armements russes sur la frontière autrichienne. Bismarck se rapprocha plus étroitement de l'Autriche pour la soutenir contre la Russie en Orient. L'Autriche conclut secrètement avec l'Empire allemand (oct. 1879) « une alliance de paix et de défense réciproque » calculée spécialement pour le cas d'une « attaque de l'un des deux par la Russie », car, dans le cas d'une attaque venant d'une autre puissance, les États ne se promettaient qu'une neutralité bienveillante, à moins que l'agresseur ne fût soutenu par la Russie.

L'amitié personnelle d'Alexandre II pour Guillaume maintint officiellement l'apparence d'une entente; il y eut encore des entrevues des empereurs (1879), un toast d'Alexandre « à son meilleur ami, Guillaume » (mars 1880). Mais le gouvernement russe faisait des

préparatifs militaires en Pologne comme pour une guerre dans l'Ouest, et laissait faire aux journaux des manifestations pour la France ou contre l'Allemagne. L'idée d'une entente entre la France et la Russie admise plusieurs fois avant 1830 (par Napoléon, Richelieu, Polignac), abandonnée pendant un demi-siècle sous l'impression de l'indignation contre la politique russe en Pologne, commença à reparaître dans l'opinion française dominée par la préoccupation de trouver un allié contre l'Allemagne, et dans l'opinion russe irritée de la prépondérance des Allemands. Elle se manifesta par une interview (sept. 1879) de Gortschakoff avec un journaliste français (du *Soleil*); plus tard les déclarations de Gambetta, et les discours du général russe Skobeleff (1882).

La question d'Orient avait détruit l'entente des monarchies de l'Est et préparé un nouveau groupement. La politique coloniale acheva cette évolution. La France, abandonnant la « politique de recueillement », chercha à s'agrandir en Afrique et en Asie. Elle se mit ainsi en conflit avec l'Italie. L'Italie depuis 1870 hésitait entre la défiance contre la France soupçonnée de vouloir rétablir le pouvoir temporel, et l'hostilité contre l'Autriche maîtresse du Tyrol italien et de Trieste (voir p. 346). Elle suivait « la politique des mains libres », évitant de s'engager pour rester libre de profiter des occasions; depuis le triomphe des républicains français elle inclinait à se rapprocher de la France et à soutenir les *irrédentistes*. La conquête de la Tunisie changea brusquement son attitude. Elle rompit avec la France, renonça à l'*irrédentisme* et se rapprocha de l'Autriche; le roi fit une visite à l'empereur (oct. 1881).

L'Angleterre, à l'avènement du ministère libéral (voir p. 73), changea de politique en Orient. Gladstone, ennemi déclaré des Turcs, prit parti pour le Monténégro et la Grèce (voir p. 631 et 603).

La mort d'Alexandre II acheva de détruire l'entente des trois empereurs. Alexandre III était personnellement hostile à l'influence allemande. Mais, déterminé avant tout à maintenir la paix, il prit aux affaires étrangères un ministre pacifique, Giers (1882), et continua la tradition des entrevues entre les empereurs (Allemagne, 1881, 1884; Autriche, 1885).

Le gouvernement italien, probablement pour consolider la monarchie, demanda à être admis dans l'alliance défensive entre l'Allemagne et l'Autriche. Ainsi fut conclue (1883) la *Triple Alliance*, destinée à maintenir la paix par une coalition des trois puissances de l'Europe centrale contre les tentatives de guerre présumées de la France ou de la Russie. L'opinion en France ne voulut pas croire au

caractère purement défensif (et par conséquent pacifique) de la Triple Alliance et s'habitua à la regarder comme une menace de guerre.

Formation de l'entente franco-russe. — La Triple Alliance parut d'abord un centre pour tous les États monarchiques : les rois de Roumanie, de Serbie, d'Espagne vinrent en Allemagne. L'Angleterre, en conflit avec la France pour l'Égypte et l'Indo-Chine et avec la Russie pour l'Afghanistan, se rapprocha de l'Italie. Le tsar même, désirant maintenir la paix menacée en Afghanistan, conclut une convention secrète [1] par laquelle la Russie et l'Allemagne se promettaient réciproquement une neutralité bienveillante dans le cas où l'une des deux serait attaquée (entrevue des trois empereurs à Skiernevice, sept. 1884). La France, isolée, occupée par ses entreprises coloniales, se résigna à s'entendre avec l'Allemagne pour le règlement de l'Afrique (conférence de Berlin, 1884-85).

Ce fut encore la question d'Orient qui amena un changement dans la politique européenne. La révolution de Roumélie (1885) (voir p. 635) obligea les puissances à prendre parti. Elles commencèrent toutes par déclarer nulle l'union avec la Bulgarie, comme contraire au traité de 1878. Mais l'Autriche finit par protéger la Bulgarie. Bismarck, sans reconnaître officiellement Ferdinand, refusa d'intervenir activement dans une affaire qui n'intéressait pas l'Allemagne. (Il dit qu'elle ne valait pas les os d'un grenadier poméranien.)

Alexandre III, devenu hostile aux Bulgares, s'irrita contre l'Autriche et l'Allemagne. L'opinion russe en profita pour manifester son inimitié contre les Allemands (1886-87) [2]. Cette agitation coïncida avec l'agitation produite en France par des incidents sur la frontière allemande [3] et la campagne de la *Ligue des patriotes.* Dans les deux pays on se mit à parler de guerre à l'Allemagne et d'alliance (1887). A ces manifestations (dont la portée pratique serait matière à discussion) Bismarck répondit en publiant le traité d'alliance de 1879 avec l'Autriche (fév. 1888) et en faisant augmenter l'effectif allemand. Ce n'était pas une rupture avec la Russie, comme on le

1. Elle n'a été connue qu'en 1896 (oct.) par le journal officieux de Bismarck, qui en a donné le sens, mais non le texte; il semble qu'elle avait en vue le conflit avec l'Angleterre.

2. Articles de Katkoff contre Bismarck (1886); — déclarations contre l'Autriche des officiers supérieurs russes (dans le *Daily News*); — interview d'Ignatieff avec un journaliste serbe; — toast du prince Nicolas à Dunkerque (oct. 1887).

3. Arrestation d'un commissaire de police français, Schnæbelé, à la frontière (avril 1887); le gouvernement allemand le relâcha : (Le motif de l'arrestation est resté douteux.) — Incident de Raon (sept. 1887), un chasseur tué en territoire français par un soldat allemand; l'Allemagne paya une indemnité.

crut alors, car le traité de neutralité de 1888 durait jusqu'en 1890. Mais les créanciers allemands se débarrassaient des fonds d'État russes et on eut l'impression que la Triple Alliance s'affirmait en face de la France et de la Russie isolées. La défaite de Boulanger calma l'agitation en France. Alexandre III conserva sa politique pacifique et se borna à exprimer son mécontentement par le toast au prince de Monténégro : « Au seul ami sincère et fidèle de la Russie » (1889). Mais, après la chute de Bismarck, le gouvernement allemand refusa de renouveler le traité avec la Russie, qui expirait en 1890 [1], et mécontenta le tsar en se réconciliant avec le parti polonais de Posnanie (voir p. 481).

L'Angleterre, dirigée depuis 1886 par le ministère conservateur Salisbury, inclinait vers les monarchies de la Triple Alliance. L'accord se marqua par la cession à l'Empire allemand de la petite île allemande d'Heligoland (occupée par l'Angleterre depuis le Blocus continental); ce fut une satisfaction d'amour-propre national que l'Allemagne paya par des concessions en Afrique orientale (1890) [2].

Mais le tsar s'était enfin décidé à se rapprocher ouvertement de la France. Il le manifesta par des démonstrations publiques. Une escadre française envoyée dans la Baltique fut reçue solennellement à Cronstadt, le tsar fit jouer et écouta debout la *Marseillaise* et envoya un télégramme au Président de la République où il parla des « sympathies profondes qui unissent la France et la Russie » (juillet 1891). Un emprunt russe fut ouvert en France et couvert par les souscripteurs français. — La visite que le tsar devait rendre à l'empereur d'Allemagne fut retardée et réduite à un passage de quelques heures à Kiel, au retour d'un séjour en Danemark (juin 1892). — Une escadre russe venue à Toulon, d'où elle envoya un détachement à Paris, fut reçue par des fêtes et des ovations (oct. 1893); le tsar et le président de la République échangèrent des télégrammes; le tsar parlait des « liens qui unissent les deux pays ». L'opinion française admit que la Russie et la France étaient unies par une alliance formelle. En tout cas il parut évident qu'il existait au moins une entente franco-russe; la nature exacte de cette entente

1. Ce changement de politique n'est connu que par les révélations (oct. 1896) des *Hamburger Nachrichten*, qui l'attribuent à l'influence de l'Angleterre menacée par le traité de 1884.

2. La conférence internationale pour l'étude d'une législation protectrice des ouvriers, proposée par la Suisse en 1889 et, sur la demande de Guillaume II, tenue à Berlin sous la présidence personnelle de l'empereur, n'aboutit à aucun effet pratique (mars 1890).

resta secrète. L'Angleterre répondit par une manifestation d'amitié avec l'Italie, la visite d'une escadre anglaise (1893).

Désormais la politique européenne a été dominée par l'opposition sourde entre la Triple Alliance de l'Europe centrale et la ligue franco-russe. Toutes deux ayant le même but déclaré, le maintien de la paix, leur opposition a produit en Europe le même effet pratique qu'une entente générale. Mais la Russie, sûre d'être soutenue en toute occasion par la France, a acquis une sorte de prépondérance dans les affaires de l'Orient et de l'Extrême-Orient. Après la guerre de Chine, elle est intervenue avec la France, entraînant l'Allemagne qui ne voulait pas rester isolée, pour forcer le Japon à la paix (1890).

Quand la question d'Orient s'est rouverte par les massacres des Arméniens (voir p. 605), la Russie et l'Angleterre ont paru avoir interverti leurs attitudes traditionnelles. L'Angleterre proposait à l'Europe d'intervenir pour imposer au sultan des réformes en faveur de ses sujets chrétiens; et c'était la Russie qui prenait le parti du sultan pour empêcher l'intervention et les réformes [1]. Soutenue par la France, la Russie a paralysé l'Angleterre. L'Autriche et l'Allemagne, pour éviter les complications en Orient, ont adhéré à la politique russe; et le concert européen (1895-96) n'a fait aucune démarche effective auprès du sultan. La Russie, redevenue influente en Bulgarie (voir p. 637), et écartant de l'Empire ottoman l'intervention européenne, semble avoir repris la prépondérance dans la péninsule des Balkans. Elle a consolidé l'entente franco-russe par la visite du tsar Nicolas à Paris (oct. 1896), qui a donné l'impression d'une alliance complète entre les deux pays. La prépondérance de l'Allemagne en Occident est contre-balancée par la prépondérance de la Russie en Orient; c'est la nouvelle forme de l'équilibre européen.

La paix armée. — Depuis l'achèvement de l'unité allemande et italienne, en un quart de siècle, il ne s'est produit dans toute l'Europe — sauf les pays semi-barbares des Balkans — aucune guerre, ni grande ni petite. C'est la première fois que l'Europe traverse une si longue période de paix complète. Mais cette paix recouvre une hostilité permanente. — Entre l'Allemagne et la France, c'est le conflit sur la question d'Alsace-Lorraine, resté confus dans l'opinion française, mais produit par une opposition inconciliable entre deux conceptions inverses du droit, — la souveraineté du gouvernement

1. Cette politique est expliquée par un mot attribué à l'ambassadeur russe : « Nous ne voulons pas qu'on nous fasse en Arménie une nouvelle Bulgarie. »

par droit de conquête, principe de la monarchie allemande, — la souveraineté du peuple, d'où dérive le droit de toute population de décider de sa nationalité, principe de la démocratie française. — Entre l'Autriche et la Russie c'est le vieux conflit de la question d'Orient, sous forme de lutte pour l'influence dans les pays des Balkans.

La crainte de la guerre, devenue beaucoup plus effrayante qu'autrefois, arrête les actes d'hostilité; tous les peuples en ont pris une telle horreur que les gouvernements n'osent plus même en employer la menace pour soutenir leur politique. Tous s'accordent à prendre pour règle fondamentale de la politique le maintien de la paix.

Mais ces manifestations unanimes ne suffisent pas à rassurer l'opinion; pendant une quinzaine d'années on a entendu dire que la guerre éclaterait au printemps prochain. Les défiances nationales sont si profondes que chaque peuple refuse de croire à la sincérité de son voisin, et prend ses déclarations pacifiques pour une manœuvre destinée à l'endormir avant de l'attaquer. Or dans la guerre nouvelle la mobilisation est si rapide, l'avantage de l'offensive si décisif, que pour avoir chance de résister il faut se tenir toujours prêt à la guerre[1]. Les progrès rapides de l'art militaire obligent chaque État, pour ne pas rester en arrière de ses voisins, à refaire souvent son matériel et à augmenter le nombre de ses soldats; les effectifs sur pied de paix égalent aujourd'hui les anciens effectifs sur pied de guerre. On a souvent dressé le compte des dépenses militaires des États de l'Europe; encore ne peut-on pas évaluer le déficit de production causé par le temps perdu en service militaire. On en a souvent signalé le danger économique pour l'Europe, dans la concurrence avec l'Amérique et l'Asie exemptes de ces charges. Une Ligue internationale de la paix a proposé de désarmer et de rendre la guerre impossible en acceptant le principe de l'arbitrage entre les nations. Cette campagne n'a produit d'effet sur les gouvernements qu'en Amérique et en Norvège. En Europe, elle s'est heurtée aux défiances nationales et à la difficulté (déjà signalée par Bismarck en 1870) d'obtenir un désarmement effectif avec le système du service universel à court terme. Aucun gouvernement n'a accepté la solution proposée par les républicains français de 1867, d'abréger le service de temps jusqu'à faire de l'armée une milice nationale comme en Suisse. (La réforme allemande du service de deux

1. Bismarck a clairement expliqué cette situation dans deux discours au Reichstag sur la loi militaire (11 janv. 1887, 6 févr. 1888.)

ans pour l'infanterie (voir p. 483), qui semblait un pas dans cette voie, n'a été qu'un expédient pour augmenter l'effectif sur pied de guerre.)

L'Europe a la paix, mais c'est la *paix armée*, la paix avec les charges de la guerre et sans la sécurité.

BIBLIOGRAPHIE

Voir au chap. xxv la bibliographie des documents et travaux sur l'ensemble de l'histoire extérieure.

Bibliographie. **Waitz**, *Quellenkunde...*, s'arrête à 1888. Pour l'histoire depuis 1870 le procédé le plus sûr est de dépouiller les bibliographies périodiques indiquées dans Ch.-V. **Langlois**, *Manuel de bibliogr. histor.*, 1896.

Documents. Outre le *Staatsarchiv* (voir préface, p. xii), les principales publications pour cette période sont les recueils officiels de documents diplomatiques présentés par les gouvernements aux Chambres des différents pays (livres bleu, jaune, etc.), et pour la guerre de 1870-71, l'*Enquête parlementaire* de l'Assemblée nationale, et **Angeberg**, *Recueil des traités... et pièces diplomatiques concernant la guerre franco-allemande*, 5 vol., 1873. Les souvenirs, mémoires, correspondances, sont rares et peu importants, sauf pour la guerre de France (voir la bibliogr. dans **Lorenz**, *Catalogue de la libr. franç.*). Les renseignements les plus instructifs se trouvent en pratique dans l'*Annual register*, le *Geschichtskalender* et les revues (indiquées aux bibliogr. des différents pays).

Travaux. Histoires d'ensemble : **C. Bulle**, *Gesch. der N. Z.*, 4 vol., 1886 (voir préf., p. xii), s'arrête à 1885. — **Oncken**, *Das Zeitalter des Kaisers Wilhelm*, 2 vol., 1890-92, s'arrête à 1888 (coll. Oncken), vulgarisation scientifique, très allemand, assez bien pourvu de références, peut servir de bibliogr. pour la question des bruits de guerre de 1875. — **Hippeau**, *Hist. diplomatique de la 3e république*, 1888.

Affaires d'Orient : **Bamberg**, *Gesch. der orientalischen Angelegenheit...*, 1892 (coll. Oncken), va jusqu'à la paix de Berlin, très peu de références.

Épisodes : Guerre franco-allemande (voir **Waitz**, *Quellenkunde*, nos 6369-6430) : *Der deutsch.-französische Krieg*, par l'état-major allemand, 5 vol., 1878-81, trad. fr. par Costa da Serda ; *La guerre franco-allemande de 1870-71*, 20 vol., 1873-82 ; principale histoire technique. — **Chuquet**, *La guerre de 1870-71*, 1895, l'histoire d'ensemble la plus commode et la plus sûre. — **Valfrey**, *Hist. du traité de Francfort...*, 2 vol., 1874-75. — **Sorel**, *Hist. diplom. de la guerre franco-allem.*, 2 vol., 1875.

Guerres d'Orient (voir *Catal. de la Biblioth. du Dépôt de la guerre*) : **Rüstow**, *Der Krieg in der Türkei*, 1877 ; *Der orientalische Krieg...*, 1877. — **Lecomte**, *La guerre d'Orient en 1876-77*, 2 vol., 1878-79.

CONCLUSION

L'ÉVOLUTION POLITIQUE DE L'EUROPE

Le XIXe siècle a été pour tous les pays de l'Europe un siècle de transformations sociales et politiques, plus profondes et plus rapides qu'à aucune autre époque de l'histoire du monde. Tous les États depuis 1814 ont changé leur organisation politique ou sociale. Dans presque tous[1] cette évolution a été accompagnée, sinon produite, par des révolutions et des guerres civiles, et dans plusieurs par des guerres nationales. Le XIXe siècle a été un temps de révolutions intérieures. Par contre, comparée aux siècles précédents, la période contemporaine a été un temps de paix européenne; — quarante ans (1814-54) sans grande guerre, — un quart de siècle (depuis 1870) sans aucune guerre, sauf en Orient; entre les deux, une quinzaine d'années seulement de grandes guerres (1854-70)[2]. Ces révolutions et ces guerres sont très inégalement réparties. Presque toutes se concentrent sur de courtes périodes d'agitation, 1820-23, 1830-35, 1847-50, 1859-70, séparées par des périodes plus longues d'accalmie.

L'histoire contemporaine commence par une réaction générale contre la France révolutionnaire et Napoléon, la restitution des territoires qu'ils ont conquis, la restauration des gouvernements qu'ils ont détruits. Dans toute l'Europe le pouvoir politique est rendu aux souverains héréditaires appuyés sur l'aristocratie. Dans presque tous les États le prince et ses ministres gouvernent en maîtres

1. Les seuls États sans révolution ont été l'Angleterre, la Russie et la Suède.
2. Il ne reste en dehors de ces périodes que les guerres d'Orient : 1828, 1854, 1877, à peu près étrangères à l'évolution générale de l'Europe.

absolus, sans constitution, sans assemblée représentative, sans contrôle; quelques États seulement[1] ont une représentation élue, censitaire, investie d'un contrôle constitutionnel, avec des garanties contre l'arbitraire; mais partout, même en Angleterre, l'assemblée reste en pratique subordonnée aux ministres.

Le régime universel de l'Europe est en 1814, comme au XVIIIe siècle, le gouvernement personnel du prince, aidé de ses fonctionnaires (et même dans quelques pays du Midi le règne de la *camarilla*). L'aristocratie foncière, plus riche encore que l'aristocratie industrielle naissante, garde le pouvoir économique, la domination sociale, l'influence sur le souverain, et, dans les pays d'assemblées, le pouvoir électoral; elle partage la direction du pays avec les fonctionnaires. L'armée, recrutée par l'enrôlement volontaire ou la conscription obligatoire, n'est pas une force nationale, mais un instrument de domination au service du souverain. Le clergé, subordonné au pouvoir laïque, a perdu, excepté dans les pays du Midi, son ancien pouvoir ecclésiastique; il est devenu partout un corps de fonctionnaires d'État.

Ce régime est défendu par une coalition de tous les corps en possession du pouvoir. Une alliance officielle oblige les gouvernements de tous les grands États à maintenir le règlement des territoires fait en 1815; le gouvernement autrichien, par l'influence de Metternich, dirige la politique commune, et cherche à étendre la garantie du *statu quo* au régime intérieur de tous les États, de façon à empêcher tout changement politique en Europe. — Dans chaque pays, une coalition tacite entre le souverain, les fonctionnaires, l'aristocratie, le clergé et l'armée, travaille à maintenir le régime politique.

En face de cette coalition toute-puissante, les forces de l'opposition se réduisent à la bourgeoisie encore peu nombreuse et souvent dépendante, au peuple de quelques grandes villes, à la jeunesse des écoles, à quelques journalistes, et aux patriotes nationaux dans les pays soumis au morcellement ou à une domination étrangère. Ces mécontents, sans moyens d'action politique, sans forces matérielles, sans direction, semblent impuissants contre le faisceau des forces conservatrices. Dans tous les pays, la masse de la nation, paysans et petite bourgeoisie, inerte, étrangère à toute vie politique, n'apporte aucune force à l'opposition.

Ce régime d'apparence si solide n'a pourtant pas duré un demi-

1. Angleterre, France, Pays-Bas, Suisse, États de l'Allemagne du Sud; Suède, Norvège; Pologne, Hongrie.

siècle. C'est que la période révolutionnaire n'avait pas laissé seulement des souvenirs et des regrets; elle avait formé un personnel militant qui, groupant les mécontents de tout genre en partis libéraux et nationaux, mena contre l'œuvre de la Restauration une guerre continuelle par des moyens violents, complots, émeutes dans les villes, révoltes militaires, insurrections nationales. Les gouvernements répondirent par des procès, des condamnations, des exécutions et un régime de persécution politique, intermittent en France et dans l'Europe centrale, continu dans les pays du Midi. Mais ils n'opposèrent à leurs adversaires que des armées faibles et médiocrement armées et une police inexpérimentée. Les révolutionnaires profitèrent aussi des désaccords entre les défenseurs de l'ordre établi, la noblesse de naissance et la haute bourgeoisie, le clergé et les fonctionnaires, les officiers et la cour, et surtout des haines nationales et des rivalités entre les États.

Partout la lutte portait sur les mêmes conditions fondamentales de la vie politique : à quel organe appartiendrait *en droit* le pouvoir souverain, quel parti l'exercerait *en fait*? Voilà pourquoi la division des partis a été semblable dans tous les États civilisés. En écartant les partis nationaux, en négligeant les coteries personnelles et les groupes de transaction, il reste quatre grands partis, constitués partout à peu près par le même recrutement et avec le même programme.

1° Le parti conservateur *absolutiste*, formé des hauts fonctionnaires et de l'aristocratie foncière, voulait maintenir le gouvernement absolu, l'autorité du clergé, la censure de la presse; il dominait tous les États du centre, de l'Est et du Midi de l'Europe. Il n'existait plus en Angleterre; l'ancien parti absolutiste (*jacobite*) avait été éliminé par un siècle de liberté politique[1]. Il ne se constitua pas aux Pays-Bas, ni en Suède et en Norvège; en France il ne fut jamais seul au pouvoir.

2° Le parti conservateur libéral ou *constitutionnel* (tory, centre droit), composé de la haute bourgeoisie et des fonctionnaires libéraux, demandait le contrôle d'une assemblée sur l'administration, surtout financière, du gouvernement. Son idéal était le gouvernement personnel du souverain avec un parlement de deux Chambres, l'une aristocratique, l'autre élue; un corps électoral restreint par un cens élevé; le parlement votant le budget annuel, mais laissant au prince le pouvoir de choisir les ministres et de diriger la politique générale; pas de censure, mais une liberté de la presse restreinte

1. C'est une des raisons du caractère pacifique de l'évolution anglaise et du petit nombre des partis (qu'on appelle improprement le classement en deux partis).

aux classes riches; les droits du pays garantis par une constitution formelle. Ce parti avait le pouvoir dans les États constitutionnels; dans les monarchies absolutistes il demandait une constitution, une assemblée représentative, l'abolition de la censure.

3° Le parti libéral *parlementaire* (whig, centre gauche), recruté dans la bourgeoisie, réclamait non seulement le contrôle par l'assemblée élue, mais sa prépondérance sur le souverain, sur les ministres et sur la chambre aristocratique. Son idéal était le régime parlementaire, un ministère pris dans la majorité de la Chambre, gouvernant sous le nom du prince, mais suivant la volonté des représentants élus de la nation; une constitution reconnaissant le droit supérieur (*souveraineté*) du peuple, les libertés politiques (presse, réunion, association), la liberté absolue de religion. Comme garantie matérielle, il demandait (sur le continent) la garde nationale, c'est-à-dire la bourgeoisie armée pour défendre ses droits politiques. Il n'acceptait qu'un suffrage censitaire, mais tendait à abaisser le cens pour faire entrer dans le corps électoral la petite bourgeoisie. Ce parti, écarté du pouvoir par la Restauration dans tous les pays, ne commença à y arriver qu'en 1830.

Le parti démocrate (*radical*), formé d'étudiants, d'ouvriers, d'écrivains, d'avocats, réclamait, suivant la formule de la Révolution française, la souveraineté du peuple et l'égalité politique. Aux demandes du parti parlementaire il ajoutait le suffrage universel, l'indemnité parlementaire, l'abolition de tous les privilèges politiques de fortune, la séparation de l'Église et de l'État. Son idéal était le gouvernement démocratique représentatif pur à la façon de la Convention, de préférence sous la forme de république, ou même le gouvernement direct avec le plébiscite constituant. En 1815, ce parti non seulement n'était au pouvoir dans aucun pays, mais n'avait même pas le droit de formuler publiquement son programme, sauf en Angleterre, en Suisse et en Norvège.

Les deux partis extrêmes, absolutiste et démocrate, avaient deux conceptions inverses du gouvernement et de la société. Les absolutistes voulaient une société fondée sur l'*inégalité héréditaire*, un gouvernement fondé sur la *souveraineté absolue du prince*, toute autorité concentrée dans un souverain personnel et *descendant* par délégation, la *religion obligatoire*. Les démocrates n'admettaient ni hérédité politique, ni autorité ecclésiastique; ils réclamaient l'*égalité* sociale, l'autorité *montant* d'en bas par délégation des citoyens, l'État *laïque*, la *souveraineté du peuple*. Pourtant un pays pouvait passer de l'un à l'autre de ces régimes contradictoires par une évolution

graduelle, car les quatre partis formaient une gradation continue. — Le régime absolutiste devenait constitutionnel quand le prince consentait à *octroyer* une constitution (comme dans les États allemands de 1816 à 1819). — Le régime constitutionnel se transformait insensiblement en régime parlementaire à mesure que le souverain tenait plus de compte de la volonté de la Chambre élue (comme il arriva en Angleterre après 1830). — Le régime parlementaire passait au régime démocratique à mesure que le droit de suffrage s'étendait et que l'Assemblée élue acquérait une prépondérance irrésistible sur tous les autres pouvoirs (comme en Suisse). Or, l'élargissement du corps électoral allait se faire par une série de transitions; le passage de la doctrine de la « souveraineté du prince » à la « souveraineté du peuple », inconcevable en théorie, allait s'opérer par un accroissement lent de l'influence du parlement, qui transformait son contrôle en direction sans même qu'on s'en aperçût[1].

Cette gradation rendait possibles les coalitions entre les partis voisins. La tendance naturelle des partis fut de se coaliser contre le parti au pouvoir : le régime absolutiste eut contre lui la coalition des trois partis libéraux; le régime constitutionnel fut combattu par la coalition des parlementaires et des démocrates. La tactique instinctive des partis extrêmes fut de s'abriter derrière le parti le plus voisin du gouvernement pour faire ensemble un pas en avant. (Les libéraux français criaient : Vive la Charte! les radicaux anglais manifestèrent pour la réforme des whigs, les démocrates allemands et italiens demandaient des constitutions.) L'opposition fut toujours, même en Angleterre, plutôt une coalition qu'un parti cohérent.

L'Angleterre et la France, pourvues d'une constitution, d'un parlement et d'une presse politique, furent pour les libéraux les États modèles et fournirent à toute l'Europe ses doctrines. La lutte contre les gouvernements commença en Angleterre par la campagne avortée des radicaux pour la réforme (1816-19), en France après 1816 par la campagne électorale des libéraux, en Allemagne par le mouvement des Universités. Puis elle prit la forme de révolutions militaires (Espagne, Portugal, Naples, Sardaigne), au nom de la souveraineté du peuple. Les gouvernements alliés les écrasèrent par de courtes guerres et profitèrent de l'occasion pour formuler la doctrine de l'intervention contre la Révolution (1820-23).

1. C'est par cette évolution que le mot *control* a pris en anglais le sens de *domination*.

Le triomphe du parti absolutiste dura peu. L'alliance entre les gouvernements, disloquée par des conflits sur les questions restées en dehors du règlement de 1815 (colonies espagnoles et Empire ottoman), se rompit par la Révolution de 1830. Cette révolution fut l'œuvre du petit parti démocrate républicain de Paris, qui profita pour se soulever d'un conflit parlementaire entre Charles X et les partis moyens. Elle installa en France la doctrine de la souveraineté du peuple, le régime parlementaire censitaire, le pouvoir politique de la garde nationale, la liberté de la presse. Une évolution parallèle, mais pacifique, établit en Angleterre (par la réforme de 1832) le régime parlementaire définitif, la Chambre vraiment représentative, le suffrage élargi. — Le régime français et anglais, devenu l'idéal des partis parlementaires, fut transplanté en Belgique par une révolution nationale aidée des gouvernements de France et d'Angleterre (1831). — Un mouvement parallèle en Suisse renversa le personnel conservateur sans défense et fit passer les grands Cantons « régénérés » au régime démocratique représentatif.

En Italie le mouvement avorta. En Europe orientale, il amena la destruction de la nation polonaise et de son régime constitutionnel. En France, le parti démocrate, en voulant renouveler la révolution, se fit écraser par son ancien allié, le parti parlementaire. Dans les États ibériques, deux querelles de succession aboutirent à introduire des formes constitutionnelles et des partis copiés sur les partis européens, mais l'armée resta la vraie force politique.

L'Europe se divisa en deux régions : l'Est et le centre restés absolutistes, l'Ouest devenu parlementaire. L'ancienne alliance se coupa en deux ligues : l'entente franco-anglaise qui dura jusqu'à l'affaire d'Orient de 1840, la coalition des trois monarchies conservatrices. — Les révolutions continuèrent en Suisse, jusqu'à la défaite des catholiques du Sonderbund et à la constitution fédérale de 1848, qui établit dans toute la Suisse le gouvernement républicain démocratique. — En Angleterre, ce fut le temps des grandes agitations politiques, ouvrière, chartiste, irlandaise (1830-1848), gigantesques manifestations pacifiques qui ne purent imposer aucune réforme. — Le reste de l'Europe resta presque immobile (1835-47), et la France recula vers le gouvernement personnel constitutionnel.

Cette accalmie fut la période décisive de préparation pour les partis et les idées qui ont rempli tout le reste du siècle. — Il se forma deux partis nouveaux d'un caractère international : le parti catholique, le parti socialiste (communiste), nés dans les anciens partis politiques, mais ne regardant plus la politique que comme

un moyen de réaliser une conception d'ensemble, religieuse ou sociale. — Le parti catholique, encadrant les masses des conservateurs, surtout les paysans, restés jusque-là inertes, travaillait à restaurer l'autorité publique de l'Église. — Le parti socialiste, recruté parmi les démocrates, demandait le suffrage universel, mais comme moyen d'arriver à une révolution *sociale*. — En même temps les partis nationaux se constituaient dans toute l'Europe centrale (Autriche, Allemagne, Italie). Fondés sur la haine de l'étranger et la communauté de langue (improprement appelée *race*), ils réunissaient les patriotes de toute espèce, depuis les aristocrates monarchistes jusqu'aux républicains démocrates. Mais contre les gouvernements ils s'allièrent aux partis politiques d'opposition et devinrent révolutionnaires.

La Révolution de 1848 en France, faite par un parti socialiste opérant derrière les partis démocrate et parlementaire, porta au pouvoir une coalition de démocrates et de socialistes qui d'un seul coup établit en France le régime démocratique complet, suffrage universel, république, assemblée élue souveraine, garde nationale populaire, liberté des journaux populaires (par la suppression des restrictions financières), liberté des sociétés politiques (clubs). Les premiers essais de réforme socialiste (droit au travail, ateliers nationaux) imposés par la minorité socialiste disparurent dans l'écrasement de l'insurrection socialiste de juin.

La révolution de France produisit par imitation un mouvement général démocratique dans l'Europe centrale; les gouvernements, effrayés par l'agitation subite et s'exagérant la force pratique des révolutionnaires, laissèrent faire la révolution ou se résignèrent à la faire eux-mêmes. — Le royaume des Pays-Bas passa d'un régime constitutionnel à un régime parlementaire, le Danemark d'un régime absolutiste à un régime constitutionnel. — En Allemagne, en Prusse, en Autriche, la révolution introduisit les formes démocratiques (suffrage universel, égalité des droits, assemblée constituante, journaux populaires, clubs), sans toucher à la monarchie et à l'armée. Elle se combina avec un mouvement national d'unité allemande qui hésita entre deux formes : une fédération démocratique ou un Empire dirigé par le roi de Prusse. — En Autriche, la révolution, démocratique au centre, fut nationale dans les pays magyars, slaves et italiens. — En Italie, le royaume de Sardaigne passa au régime constitutionnel avec suffrage très large et prit la direction du mouvement national contre l'Autriche; les républicains

démocrates établirent (1849) des républiques dans l'Italie du centre.

La réaction se fit par les armées, restées organisées, au service du souverain, qui écrasèrent le parti démocrate des grandes villes. Commencée par l'Autriche (avec l'aide des nations slaves contre les Allemands et les Magyars), continuée par le roi de Prusse dans son royaume, puis en Allemagne, elle s'acheva en Italie par les armées étrangères, en Hongrie avec l'aide de l'armée russe (1849), en Allemagne par les menaces du tsar, dans les duchés par l'intervention de l'Europe (1850). En France, une réaction intérieure porta au pouvoir exécutif un Napoléon, puis au pouvoir législatif le parti conservateur catholique; après avoir opéré ensemble contre le parti démocrate, ils entrèrent en un conflit qui finit par l'Empire; la France recula jusqu'au régime absolutiste militaire. L'Espagne, sous des formes constitutionnelles, revint au gouvernement personnel.

Les gouvernements, instruits par la Révolution, organisèrent l'alliance de toutes les forces conservatrices, où entrèrent la bourgeoisie inquiète du mouvement socialiste, et le pape effrayé par la république romaine. — La compression organisée contre les partis révolutionnaires et leurs instruments, la presse et les réunions publiques, paralysa tous les partis de contrôle politique, même les parlementaires. Le régime absolutiste s'étendit alors sur toute l'Europe, excepté la Suisse et les pays restés hors de la révolution de 1848, Angleterre, Belgique, Pays-Bas, Norvège. L'accalmie absolutiste dura dix ans, interrompue seulement en Espagne par une révolution locale (1854) qui rétablit le régime constitutionnel.

Mais de la Révolution de 1848 il restait une transformation dans trois États : en France, le suffrage universel et la doctrine officielle de la souveraineté du peuple; en Prusse, la constitution de 1850, qui de son modèle belge et de son origine révolutionnaire gardait la théorie des libertés et un suffrage presque universel; en Sardaigne, le Statut de 1848, qui établissait un gouvernement semi-parlementaire, un cens presque démocratique, et le régime de l'État laïque. De plus, les tentatives manquées d'unité nationale avaient laissé en Sardaigne le désir de faire l'unité de l'Italie, en Prusse le désir de l'unité de l'Allemagne, et Napoléon, ancien révolutionnaire, restait personnellement partisan de la « politique des nationalités ». Napoléon s'unit d'abord à l'Angleterre, arrêta le tsar, et se servit du règlement général de la question d'Orient pour ébaucher l'état national roumain et soulever la question italienne. Puis les trois gouvernements révolutionnaires s'entendirent contre l'Autriche, la puissance conservatrice qui empêchait l'unité de l'Italie et de l'Alle-

magne. Napoléon par son armée aida la Sardaigne à commencer l'unité italienne, en commençant à expulser l'Autriche de l'Italie (1859); par sa neutralité il aida la Prusse à commencer l'unité allemande en expulsant l'Autriche de l'Allemagne (1866). Les deux unités s'achevèrent par la défaite de la France (1870).

La première guerre nationale de 1859 mit fin à la période de réaction. Le régime absolutiste, établi en pratique depuis 1849, n'était plus défendu en théorie ; l'opinion du public cultivé réprouvait encore la révolution démocratique à la française, mais elle était pénétrée de doctrines libérales anglaises, éprise de *self-government* et d'institutions représentatives aristocratiques. Il se fit pendant une dizaine d'années dans presque toute l'Europe, avec l'aide des gouvernements, une renaissance du libéralisme qui produisit un mouvement général de transformation des institutions politiques. De cette Révolution pacifique est sortie l'Europe actuelle.

L'Angleterre, par la réforme électorale de 1867, passa à un régime parlementaire démocratique.— La France, par une série de concessions de l'empereur, arriva à un régime constitutionnel voisin du régime parlementaire, à peu près libéral et complètement démocratique.

L'Autriche, sous la pression de besoins financiers, adopta un régime constitutionnel avec un suffrage aristocratique, « la représentation des intérêts ». Puis elle traversa une crise de conflits entre la nation dominante allemande, qui voulait conserver le régime centralisé, et les nations subordonnées (Magyars, Tchèques, Polonais, Slovènes) alliées aux partis d'ancien régime (aristocratie et clergé) pour réclamer un régime fédéraliste. L'organisation définitive s'acheva par la séparation en deux États unis vis-à-vis de l'étranger : la Hongrie, qui reprit le régime parlementaire aristocratique établi pendant la révolution de 1848; l'Autriche, qui garda le régime constitutionnel centralisé sous la prépondérance des Allemands, en rompant l'alliance avec le clergé.

En Prusse, après un long conflit avec le parti parlementaire, le ministère conservateur (1862-66) profita de sa victoire militaire pour établir, par compromis, un régime constitutionnel militaire qui laissait la prépondérance au roi et aux fonctionnaires. En Allemagne, il établit l'unité sous un régime constitutionnel commun avec le suffrage démocratique, le service militaire démocratique monarchique à la prussienne, et la souveraineté du roi de Prusse et du Chancelier (1867). La création de l'Empire (1871) fit entrer dans ce cadre tous les États allemands; chacun conserva son régime

constitutionnel, le gouvernement par les fonctionnaires, contrôlé par des assemblées élues avec un suffrage semi-démocratique.

L'Italie, préparée par l'entente du gouvernement révolutionnaire de Sardaigne avec les républicains au nom de l'unité nationale, fut créée par l'annexion successive au royaume de Sardaigne (1860-70) de tous les États italiens, avec le consentement formel des populations et malgré la protestation du pape. Elle conserva son régime constitutionnel qui, grâce à l'abstention des conservateurs catholiques, évolua vers un régime de forme parlementaire et démocratique sous la direction des radicaux du Midi.

La Russie elle-même, restée jusque-là en dehors de l'évolution politique, fut transformée par les réformes d'Alexandre II, l'affranchissement des serfs, la création des assemblées locales, les réformes libérales de la justice et de la presse qui préparaient la formation d'une nation russe et d'une opinion publique sous le gouvernement personnel du tsar. — Les Polonais, encouragés par l'opinion européenne, essayèrent un soulèvement national et démocratique ; mais les gouvernements européens n'osèrent pas le soutenir par les armes et il fut écrasé au nom de l'unité nationale slave. Au milieu de l'évolution générale vers la liberté, la Pologne recula vers un régime de compression nationale et religieuse.

Le Danemark, séparé des duchés par la guerre, sortit enfin de la crise constitutionnelle commencée en 1848, en adoptant un régime démocratique constitutionnel où le pouvoir effectif restait au roi (1866), comme le montra le conflit constitutionnel de 1886 à 1892. — La Suède transforma sa vieille assemblée par États en un parlement moderne et entra dans le régime constitutionnel démocratique.

Les nouveaux États chrétiens détachés de l'Empire ottoman se transformèrent à l'exemple de l'Europe. La Grèce, par une révolution (1862), acheva de passer du régime constitutionnel au régime parlementaire démocratique avec une assemblée unique (la Grèce n'ayant pas d'aristocratie). — La Roumanie par une révolution (1866) se débarrassa du gouvernement personnel pour entrer dans un régime presque parlementaire et encore aristocratique — La Serbie, nation de paysans, restée sous le régime personnel, reçut, pendant une régence, une constitution monarchique démocratique.

L'Espagne, par une révolution militaire (1868), entra dans une évolution rapide qui la mena de la monarchie parlementaire laïque avec suffrage universel à la république démocratique fédéraliste à l'américaine ; une restauration militaire (1874) la ramena à la monarchie constitutionnelle sous la domination du ministère et du clergé.

La Suisse, par une série de revisions cantonales, organisa la première expérience de la législation directe par le corps des citoyens.

Le régime absolutiste, éliminé de l'Europe centrale, se confinait dans les deux empires de l'Est, en Russie sous forme d'une monarchie bureaucratique, dans l'Empire ottoman sous forme d'un despotisme personnel. Après avoir été le régime général en 1815 et en 1852, il se réduisait à une survivance. Le régime libéral devenait le gouvernement normal de l'Europe, sous forme parlementaire démocratique dans l'Ouest, sous forme constitutionnelle dans le centre. Les gouvernements eux-mêmes appelaient les partis libéraux à partager avec eux le pouvoir. — Sous ce régime de liberté politique les partis démocratiques se reconstituèrent : en France un parti radical républicain, en Italie un parti radical rallié à la monarchie, en Allemagne un parti socialiste, dans les pays scandinaves un parti paysan.

Les deux partis internationaux, catholique et socialiste, reparaissaient dans la lutte. — Le parti catholique, rejeté sur la défensive par la nouvelle politique laïque des gouvernements, affirmait sa résistance à la Révolution par les protestations du pape contre le royaume d'Italie et contre les libertés modernes (1864); il engageait un conflit général avec les gouvernements sur les droits de l'Église, reculant partout (excepté en Belgique), mais s'organisant pour la lutte politique. — Le parti socialiste, reconstitué par les survivants de 1848, après un essai d'association internationale, prenait la forme de partis nationaux organisés sous une direction permanente avec un programme démocratique socialiste, d'abord en Allemagne (où il occupait la place d'un parti radical), puis dans les autres pays.

Pendant ce temps l'équilibre des puissances européennes était bouleversé par la guerre.

La Prusse, puissance jusque-là secondaire, avait gardé de ses guerres contre Napoléon un service militaire démocratique monarchique qui, combiné avec une tactique savante et un armement perfectionné, lui donna la prépondérance militaire en Allemagne dès 1866, en Europe après 1870.

La guerre de 1870 a mis fin à la crise des guerres nationales. L'Allemagne, prépondérante en Europe, a obligé les autres États à adopter son régime militaire et a arrêté la guerre en la rendant odieuse. En annexant l'Alsace-Lorraine elle a créé entre elle et la France une hostilité permanente qui réduit toute la politique extérieure de l'Europe à un jeu de combinaisons diplomatiques pour

maintenir la paix. Toute l'action belliqueuse s'est reportée en Orient et hors d'Europe. La question d'Orient, que la jalousie des puissances européennes avait empêché de résoudre rationnellement, s'est débrouillée peu à peu, mais incomplètement, par la formation d'États chrétiens, qui, sous des formes politiques empruntées à l'Europe, restent agités par les rivalités d'influence entre les puissances et par le conflit entre la civilisation européenne et la tradition nationale.

La guerre a cessé. Le perfectionnement de la police et l'énormité des forces militaires des gouvernements ont rendu les révolutions impossibles. Chaque État est donc resté fixé au régime où il se trouvait quand la transformation militaire s'est opérée; les gouvernements, ayant pris conscience de leur force, ont arrêté l'évolution du régime constitutionnel vers le régime parlementaire. Seule la France a pu renverser l'Empire privé de ses armées, et a établi un régime parlementaire démocratique où, après un long conflit avec les partis monarchiques catholiques, le parti radical a pris le pouvoir (1879) et fait évoluer lentement le régime vers le gouvernement représentatif direct. Les autres États ont conservé leur régime antérieur, parlementaire dans l'Ouest, constitutionnel dans le centre.

Les partis nationaux en Europe centrale (Allemagne, Italie, Hongrie), en se ralliant aux nouveaux gouvernements nationaux, ont affaibli l'opposition. Mais l'évolution intérieure, quoique ralentie, a continué pacifiquement, et les partis politiques ont subi une transformation graduelle qui les a peu à peu fait glisser vers la démocratie. — Les gouvernements abandonnaient le régime absolutiste; le parti conservateur, obligé de les suivre, a passé sur l'ancien terrain du parti libéral constitutionnel. — Le parti parlementaire, ne pouvant maintenir le suffrage restreint, s'est rapproché du programme démocratique. Les deux partis intermédiaires de bourgeoisie libérale se sont ainsi fondus presque entièrement, le constitutionnel dans le parti conservateur, le parlementaire dans le parti démocrate. — La Norvège a profité de l'absence d'armée et de sa constitution révolutionnaire (de 1814) pour forcer le roi à accepter un régime parlementaire démocratique. — En Angleterre, le parti libéral, désoganisé par son alliance avec le parti irlandais, s'est mélangé au parti radical. — En Belgique, le vieux parti libéral, attaché au régime censitaire, a été emporté après l'établissement du suffrage universel imposé aux Chambres par la menace d'une révolution des ouvriers. — En France, en Italie, en Allemagne, les anciens partis parlementaires, ne pouvant soutenir la concurrence électorale avec les partis radicaux démocratiques, sont réduits à l'état de débris. Il

ne reste guère en Europe que deux partis, conservateur et démocrate, mais beaucoup moins éloignés qu'en 1815, car l'évolution qui a entraîné les conservateurs sur le terrain libéral les a poussés aussi vers la démocratie. Bismarck et Guillaume II, Disraëli, Napoléon III et le comte de Paris ont donné la formule nouvelle d'une monarchie démocratique, dont l'idéal est le gouvernement personnel du souverain appuyé sur le dévouement traditionnel du peuple, l'accord permanent entre le prince qui dirige la politique du pays et les sujets qui ratifient ses actes par le suffrage universel

Les deux partis internationaux, catholique et socialiste, définitivement organisés, ont pris une place permanente dans la vie politique et commencent à pénétrer de leurs principes les anciens partis politiques. — Le parti conservateur tend à se fondre avec le parti catholique ou à s'allier à lui dans les pays protestants pour rétablir l'autorité conservatrice de l'Église. — Le parti démocratique s'imprègne d'idées socialistes, et, dans les pays où son propre programme est épuisé, tend à le renouveler par des mesures de réforme sociale.

Tous les partis tendent ainsi, comme en Belgique, à se concentrer en deux masses, l'une conservatrice, l'autre démocratique, qui toutes deux tendent à recevoir leur inspiration théorique des deux partis doctrinaires extrêmes pour lesquels la politique n'est qu'un moyen. Or ces deux extrêmes enseignent dans leur doctrine et appliquent avec une rigueur logique dans leur propre organisation deux conceptions radicalement opposées qu'ils tendent à introduire dans la vie politique : l'Église reste fidèle à la tradition absolutiste de l'autorité souveraine émanée d'en haut, et exercée par des chefs investis d'un caractère sacré; les socialistes, suivant le principe démocratique, n'admettent qu'une autorité déléguée par en bas à des mandataires élus. — Mais la direction pratique de la vie politique reste partout aux partis intermédiaires, parlementaires ou conservateurs libéraux, partis de transaction, occupés d'affaires pratiques plutôt que de doctrine, qui, amortissant les chocs entre les deux conceptions opposées, maintiennent, au milieu de polémiques ardentes, une paix sociale et une liberté que l'Europe n'avait jamais encore connues.

Une tendance naturelle à attribuer les grands effets à de grandes causes nous porte à expliquer l'évolution politique, comme l'évolution géologique, par des forces profondes et continues, plus larges que les actions individuelles. L'histoire du XIXe siècle s'accorde mal avec cette conception.

Seules l'Angleterre, la Norvège et la Suisse ont eu une évolution politique à peu près régulière, produite par un développement interne continu. Le reste de l'Europe, de 1814 à 1870, a subi des crises brusques amenées par des événements soudains : 1° la Révolution de 1830, qui a détruit l'alliance de l'Europe contre la Révolution, implanté dans l'Ouest le régime parlementaire et préparé l'incubation des partis catholique et socialiste; — 2° la Révolution de 1848, qui a fait passer dans la pratique le suffrage universel, préparé l'unité nationale de l'Europe centrale, organisé les partis socialiste et catholique; — 3° la guerre de 1870, qui a créé l'Empire allemand, l'a rendu prépondérant en Europe, a détruit le pouvoir temporel du pape, a changé le caractère de la guerre et établi le régime de la paix armée.

La Révolution de 1830 a été l'œuvre d'un groupe de républicains obscurs servis par l'inexpérience de Charles X; la Révolution de 48 l'œuvre de quelques agitateurs démocrates et socialistes aidés par le découragement subit de Louis-Philippe; la guerre de 1870 l'œuvre personnelle de Bismarck préparée par la politique personnelle de Napoléon III. A ces trois faits imprévus on n'aperçoit aucune cause générale dans l'état intellectuel, politique ou économique du continent européen. Ce sont trois accidents qui ont déterminé l'évolution politique de l'Europe contemporaine.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV

L'ANGLETERRE DÉMOCRATIQUE

LA FRANCE

CHAPITRE V

LA MONARCHIE CENSITAIRE

CHAPITRE VI

LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE DÉMOCRATIQUE

CHAPITRE VII

LA RÉPUBLIQUE PARLEMENTAIRE

CHAPITRE VIII

LES PAYS-BAS (BELGIQUE ET HOLLANDE)

LE ROYAUME DES PAYS-BAS DEPUIS 1830

LE ROYAUME DE BELGIQUE

CHAPITRE IX

LA SUISSE

CHAPITRE X

L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL

L'ESPAGNE

LE PORTUGAL

CHAPITRE XI

L'ITALIE

CHAPITRE XII

L'ALLEMAGNE AVANT L'UNITÉ

CHAPITRE XIII

L'EMPIRE D'AUTRICHE SOUS LE RÉGIME ABSOLUTISTE

CHAPITRE XIV

LE ROYAUME DE PRUSSE AVANT GUILLAUME Ier

CHAPITRE XV

FORMATION DE L'UNITÉ ALLEMANDE

LA BULGARIE

CHAPITRE XXII

TRANSFORMATION DES CONDITIONS MATÉRIELLES DE LA VIE POLITIQUE

CHAPITRE XXIII

L'ÉGLISE ET LES PARTIS CATHOLIQUES

CHAPITRE XXIV

LES PARTIS RÉVOLUTIONNAIRES INTERNATIONAUX

CHAPITRE XXV

L'EUROPE SOUS LE RÉGIME METTERNICH 1815-1830

CHAPITRE XXVI

RIVALITÉ DE LA RUSSIE ET DE L'ANGLETERRE 1830-1854

CHAPITRE XXVII

LA PRÉPONDÉRANCE FRANÇAISE ET LES GUERRES NATIONALES (1854-1870)

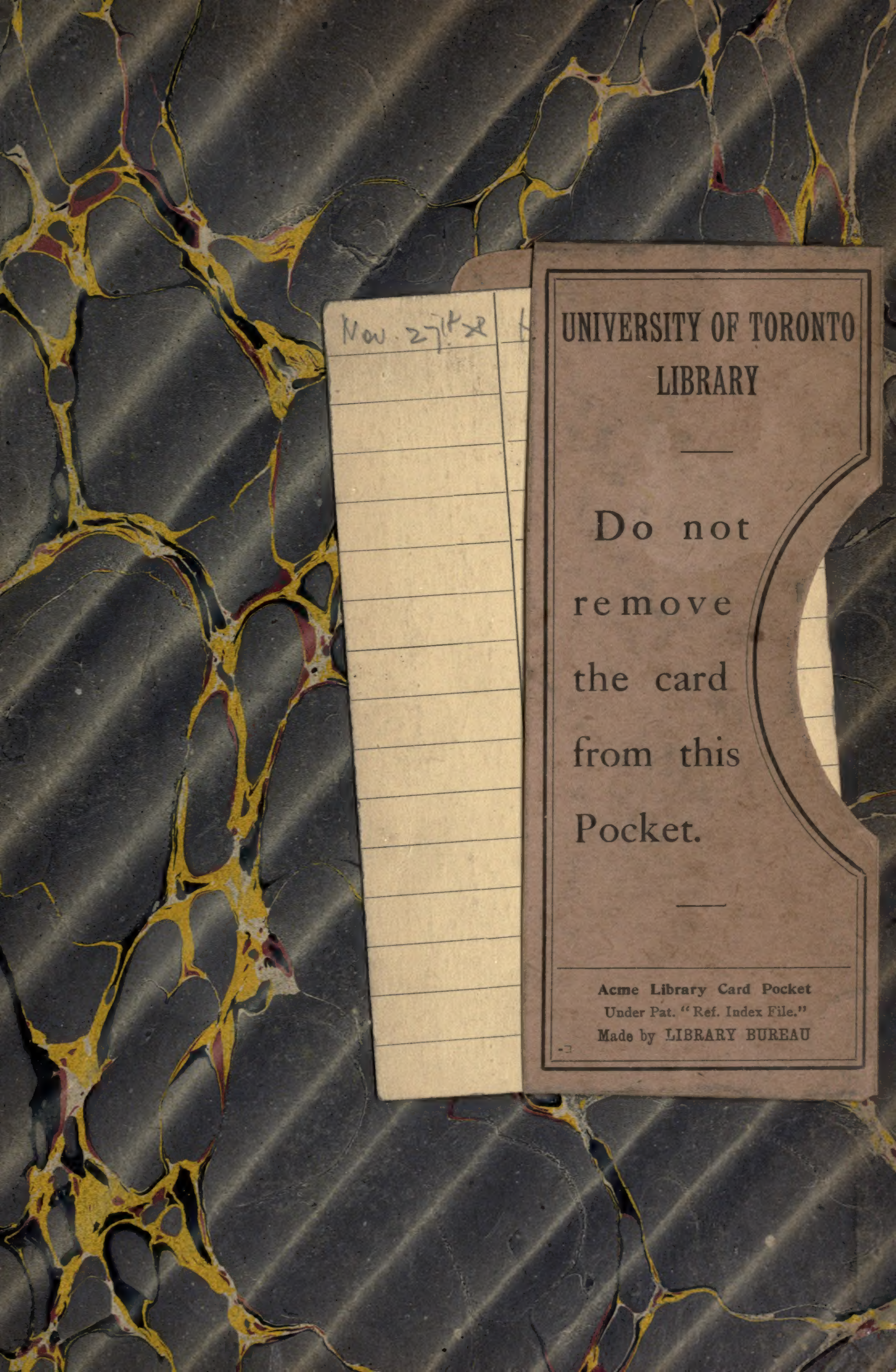
CHAPITRE XXVIII

LA PRÉPONDÉRANCE DE L'ALLEMAGNE ET LA PAIX ARMÉE

CONCLUSION

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.




Nov. 27th 28
UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not
remove
the card
from this
Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

